DISSERTATION
PRELIMINAIRE
OU
PROLEGOMENES
SUR LA BIBLE.
POUR SERVIR DE SUPPLEMENT
A LA
BIBLIOTHEQUE
DES AUTEURS
ECCLESIASTIQUES.

Par Mr LOUIS ELLIES DU-PIN,
DOCTEUR EN THEOLOGIE DE LA FACULTE' DE PARIS,
ET PROFESSEUR ROYAL EN PHILOSOPHIE.

TOME PREMIER,
SUR L'ANCIEN TESTAMENT.

A PARIS,
Chez ANDRE' PRALARD, ruë Saint Jacques, à l'Occasion.

M. DCCI.

PREFACE.

CE n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on a fait des Traitez pour donner une connoiſſance generale des Livres ſacrez, & pour en faciliter l'intelligence. Les Anciens Peres de l'Egliſe n'ont pas negligé ce travail, & ont compoſé divers Ouvrages ſur ce ſujet. Euſebe s'eſt appliqué, particulierement dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, à recueillir ce que les Anciens avoient écrit des Auteurs & des Livres ſacrez. Les Préfaces & les Lettres de ſaint Jerôme ſur l'Ecriture ſainte, ne ſont autre choſe que des Diſſertations Hiſtoriques & Critiques ſur les Livres de la Bible. Le Traité de la Doctrine Chrêtienne de ſaint Auguſtin eſt un Ouvrage fait exprés, pour ſervir d'introduction à l'étude de l'Ecriture ſainte. Dans les Siécles ſuivans divers Auteurs ont traité différentes queſtions ſur des points concernans les Livres de la Bible, & quelques-uns d'entr'eux ont fait des Traitez pour donner une connoiſſance generale des Livres ſacrez, tels que ſont le Traité des Formules ſpirituelles de ſaint Eucher, l'Introduction à l'Ecriture ſainte d'Adrien, l'Introduction aux Lettres divines de Caſſiodore, le Traité de Junilius des Parties de la Loi divine, les Prolegomenes d'Iſidore de Seville, la Stichometrie de Nicephore, le Traité des Allegories de Raban, & quelques autres. Il eſt vrai que cette étude a été negligée pendant que la Theologie Scholaſtique a regné dans les Ecoles; mais quand on a recommencé de s'appliquer ſerieuſement à l'étude de l'Ecriture ſainte, on a vû bien-tôt paroître un grand nombre de Traitez fort exacts, & fort amples ſur ces matieres. La Bibliotheque de Sixte de Sienne, eſt un des premiers & des plus univerſels. Depuis cet Auteur les Catholiques & les Heretiques, ont comme par une eſpece d'émulation, travaillé fortement ſur ce ſujet, & publié quantité d'Ouvrages ſous le nom de *Clef*, d'*Introduction*, de *Prolegomenes*, *Prologues*, *Prefaces*, *Diſquiſitions*, *Exercitations*, *Critique*, *Apparat*, *&c* ſur l'Ecriture ſainte. Parmi les Catholiques, Arias Montanus, Salmeron, Setarius, Bonfrerius, André Maſius, Jean Deſperes, le pere Morin, Simeon de Muis ſe ſont diſtingués par leurs utiles & ſçavans Ouvrages en ce genre, ſans parler de ceux du Pere de la Haye, de Mr. Simon, du Pere Fraſſen, & du Pere Lamy, & du Traité de la Demonſtration Evangelique de Monſeigneur l'Evêque d'Avranches, digne de l'érudition ſinguliere de ſon Auteur. Les Proteſtans ont auſſi compoſé un nombre infini d'Ouvrages de même nature, un des plus gros, & peut être des moins utiles, eſt celui de la Clef de l'Ecriture de Flacius Illyricus. L'Antibarbare de Sixtinus Amama eſt plein de beaucoup plus d'erudition Whitaker, Schickard, Hottinger, & pluſieurs autres Proteſtans, dont il ſeroit long de faire ici le Catalogue, ont fait des Ouvrages de Critique ſur l'Ecriture: mais

Digitized by Google

ceux qui ont le plus travaillé sur cette matiere, & qui ont mieux réussi parmi les Protestans, sont les Buxtorf, Louis Capelle, Usserius, les Vossius, & le celebre Walton, dont les Prolegomenes sur la Bible, sont l'Ouvrage le plus complet, & le plus general que nous ayions en ce genre. Si l'on veut, on peut joindre à ceux-ci les Auteurs les plus recens, comme Mr le Clerc & Witsius. Le nombre des Ouvrages separez sur des matieres particulieres qui concernent l'Ecriture, & qui peuvent servir à son intelligence, est infini. Adricomius, Bochart, Samson, le Pere Lubin excellent pour la Geographie: les Buxtorf ont reussi sur la Langue Hebraique, & sur les Livres & les Coûtumes des Juifs: Sigonius, Cunæus, Hottinger, Ligfoot, sur les Mœurs & la Republique des Juifs: Scaliger, Louis Capelle, Vossius le Pere, Usserius, le Pere Petau, & l'Auteur de la Chronologie & des Tables de la Bible de Vitré, sur la Chronologie; sans parler des Nouveaux Livres de Vossius le fils, & du Pere Pezron sur cette matiere, & de quantité d'autres Ouvrages particuliers sur differens Sujets.

Il n'est pas necessaire de nous étendre sur l'utilité de ces Ouvrages, elle est évidente: car que peut-il y avoir de plus utile pour l'intelligence de l'Ecriture sainte, que de sçavoir ce qui regarde l'autorité, & l'inspiration des Livres sacrez, leurs Auteurs, le temps qu'ils ont été écrits, l'occasion qui les a fait faire, en quelles Langues ils ont été écrits; quand & par qui ils ont été traduits; quel jugement on doit porter du Texte & des Versions; de quelle maniere il les faut lire & interpreter? Si on ajoûte à cela la connoissance des choses sans lesquelles il est difficile de les bien entendre, comme de la Chronologie & de la Geographie sacrée, des Mœurs, des Coûtumes, des Loix, des Sacrifices, des Fêtes, des Ceremonies des Juifs, des Edifices, des Poids, des Mesures, des Monnoies, de la maniere de compter les années & les mois, qui étoient en usage parmi eux; des animaux, des plantes, des pierreries, des habits, & des autres choses particulieres, dont il est parlé dans les Livres sacrez: enfin si l'on joint à ces choses l'explication des principales difficultez qui se rencontrent dans le Texte sacré; quel'on examine en particulier les Passages où les Textes originaux sont differens des Versions, que l'on concilie les contradictions apparentes qui se rencontrent en quelques endroits de l'Ecriture sainte; si l'on fait, dis-je, un Traité, où tout ce que nous venons de proposer, soit executé, il est sans doute qu'on facilitera beaucoup l'intelligence de l'Ecriture sainte à ceux qui voudront se donner la peine de le lire avec quelque application. C'est ce que j'entreprens de faire dans cet Ouvrage, dont voici le premier Tome. Quoique la matiere soit tres étendue, & qu'elle soit assez obscure d'elle-même en plusieurs endroits, j'espere toutefois la traiter d'une maniere si methodique, que sans rien ômettre de ce qui est necessaire à mon dessein, je la reduirai en peu de Volumes, & la rendrai intelligible à tout le monde. Mais afin qu'on ne m'accuse point d'être plagiaire des Ouvrages des autres, j'avoue & je reconnois que la plûpart des choses qui sont dans celui-ci, ont été dites avant moi par ceux qui ont traité de ces matieres. Je ne me vante point d'avoir fait beaucoup de nouvelles découvertes, & je serai parfaitement content si le public est satisfait du choix des matieres que j'ai recueillies, de la methode avec laquelle je les ai traitées, & des sentimens que j'ai embrassés.

TABLE

TABLE
DES TITRES DE CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

DU Recueil des Livres qui compoſent la Bible. *De Canon des Livres Sacrez.* Des Livres Canoniques & Apocryphes en general. Page 1

§. I. *Des noms que l'on donne au Recueil des Livres ſacrez.* ibid.

§. II. *Ce que c'eſt que Canon des Livres ſacrez. Quels ſont les Livres que l'on nomme apocryphes. Qui a fait le Canon des Livres ſacrez de l'Ancien Teſtament tel qu'il eſt à preſent en nos exemplaires.* 2

§. III. *Quels ſont les Livres qui doivent entrer dans le Canon des Juifs.* 6

§. IV. *Des Livres de l'Ancien Teſtament reconnus pour Canoniques par les premiers Chrétiens.* 7

§. V. *Des Livres Deutero-Canoniques en particulier.* 9

§. VI. *Comment les Livres Deutero-Canoniques ont été mis dans le Canon des Livres ſacrez, & reconnus pour tels.* 16

§. VII. *Diviſion des Livres de l'Ancien Teſtament, & ordre ſuivant lequel il eſt traité de chacun des Juifs & par les Chrétiens.* 18

§. VIII. *Des Livres de l'Ancien Teſtament nommez apocryphes & ſuppoſez par les Juifs & par les Heretiques. De quelques paſſages des prophetes, cités par les Evangeliſtes, qui ne ſe trouvent point dans les Livres dont ils ſont cités.* 19

CHAPITRE II.

DE l'Autorité de l'Ecriture ſainte, où il eſt traité des differentes ſortes de Revelations, de la Prophetie, de l'Inſpiration, & de l'infaillibilité des Livres ſacrez. 25

§. I. *Que l'Autorité de l'Ecriture ſainte eſt fondée ſur ſa verité. Que Dieu ne peut pas nous tromper.* ibid.

§. II. *Des differentes Revelations que Dieu a faites aux hommes dans l'Ancien Teſtament.* 33

§. III. *De la Prophetie en particulier & de ſes differentes ſortes. De la maniere de diſtinguer les vraies Prophetie des veritables.* 34

§. IV. *Succeſſion des vraies Prophetes parmi les Juifs. Refutation du Syſteme de M. Simon touchant les Ecrivains des Nacifres Prophetes & Annaliſtes prophetes.* 41

§. V. *Ordonnance des Juifs & des Chrétiens touchant l'Inſpiration des Livres Canoniques de l'Ancien Teſtament.* 48

§. VI. *Qu'eſt-ce que l'on peut former ſur l'Inſpiration des Livres ſacrez. Premiere Queſtion : de ſes mots & des termes ſont inſpirez.* 52

§. VII. *Seconde Queſtion ſur l'Inſpiration des Livres ſacrez. Du ſujet pour lequel Dieu a inſpiré aux Ecrivains ſacrez, les choſes qu'il leur a revelées.* 53

§. VIII. *Troiſiéme Queſtion : Si generalement tous les faits & tous les diſcours ſe trouvent dans les Livres ſacrez, ou ſeulement ceux qui ont rapport avec la Religion & les points de Theologie, ſont diviſement inſpirez.* 53

CHAPITRE III.

DE l'Auteur des Livres de l'Ancien Teſtament. 58

§. I. *De l'Auteur du Pentateuque. Preuves que Moïſe en eſt l'Auteur. Réponſe aux Objections contre ces cinq Livres du Pentateuque. Dans quel temps ils ont été compoſez & c.* ibid.

§. II. *Du Livre de Joſué. Pourquoi il porte ſi nom. Si Joſué en eſt l'Auteur. Raiſons pour & contre. Vie de Joſué.* 75

§. III. *Sentimens differens ſur l'Auteur du Livre des Juges, & ſur ce qui entre dans l'hiſtoire de chaque Juge. Concorde Chronologique des Juges. Chronologie de ces Livres.* 79

§. IV. *De Livre de Ruth, & ſon Auteur. Quand cette hiſtoire eſt arrivée.* 80

§. V. *Du Livres des Rois & des Paralipomenes. De leurs Auteurs, & du temps auquels ont été compoſez. Sommaire de l'Hiſtoire qu'ils contiennent.* 81

§. VI. *Des deux Livres d'Eſdras. Eſdras en eſt l'Auteur, & Nehemie en a fourni la fin & les Memoires. Chronologie de tous les Livres.* 83

§. VII. *Hiſtoire de Tobie. Quand arrivée. Par qui écrite.* 87

§. VIII. *Hiſtoire de Judith. Quand arrivée. Si elle eſt veritable ou fabuleuſe.* 89

§. IX. *Hiſtoire d'Eſther. Examen des contrarietez que l'on trouve pour découvrir quand le Roy Aſſuerus mari d'Eſther. Ce que l'on entend par les ſept Princes de Perſe & de Medie. Des Additions que l'on trouve dans le Texte original.* 89

§. X. *Du Livre de Job. Ce qu'on a dû penſer de cette hiſtoire & de la maniere dont elle eſt écrite. Quand elle eſt arrivée, & en quel temps elle a été compoſée. Que c'eſt un Ouvrage Poëtique. Deſſein & Abregé du ſtile de cet Ouvrage.* 94

§. XI. *Du Livres des Pſeaumes. Diverſes Auteurs. Ezechias & ſes Collegues en ont compoſé quelques-uns. Du Recueil des Pſeaumes. De la Poëſie des Hebreux. Du Stile & des Ariges qui ont des Pſeaumes.* 97

§. XII. *Du Livre des Proverbes. S'il eſt entierement de Salomon. Quand il a été compoſé. Argument de ce Livre. Vûës & de ſa methode pour inſtruire la Morale.* 101

§. XIII. *Du Livre de l'Eccleſiaſte. Ce que ſignifie ce nom. Si Salomon y a fait un & le Livre. Raiſons des differentes de ceux qui le croyent plus recent. En quel temps Salomon a compoſé ce Livre.* 105

§. XIV. *Du Cantique des Cantiques. Que Salomon en eſt l'Auteur. Argument de ce Livre Allegorique.* 108

§. XV. *Du Livre de la Sageſſe. De la maniere dont il eſt compoſé. Quels ſont les Platons que l'on ne ſait Auteurs.* 112

§. XVI. *De l'Auteur du Livre de l'Eccleſiaſtique. Quand il a été compoſé. Sujet de ſa Chronologie.* 118

§. XVII. *Des Livres des Prophetes en general. Ce qu'on entend par la Prophetie & l'Eſprit.* 119

§. XVIII. *Du Prophete Jeremie. Si ſa Prophetie, & ſes Lamentations.* 128

§. XIX. *Du Prophete Baruch, & de ſa Prophetie.* 132

§. XX. *Du Prophete Ezechiel, & de ſa Prophetie.* ibid.

§. XXI. *Du Prophete Daniel. De la verité de ſa Prophetie. Des Chapitres qui ne ſont point dans le Texte Hebreu.* 133

§. XXII. *Des Ecrits des douze Petits Prophetes, & de leurs Auteurs.* 137

§. XXIII. *Des Livres des Machabées.* 147

CH A-

CHAPITRE IV.

DU Texte Hebreu des Livres de l'Ancien Testament. 121
§ I. De l'Origine & de la Langue des Langues. Quelle est la premiere Langue du monde. D'où vient le nom d'HEBREU. Ibid.
§. II. De l'Origine & de l'Invention des Caracteres, & de leur diversité. Des anciens Caracteres Hebreux & de leurs variations. De toutes nouvelles, quand elle ont été inventées & mis en usage. 132
§. III. Que le Texte Hebreu des Livres Sacrez n'a point été perdu pendant la Captivité & que l'Esdras ne l'a point refait tout entier mais fait seulement restablir & corriger. 144
§. IV. Que le Texte Hebreu des Livres Sacrez n'a point été corrompu par la malice des Juifs. 165
§ V. Des diverses corruptions dans le Texte Hebreu & en elles consistent. & de quelle nature elles sont qu'elles n'empêchent pas que le Texte Hebreu ne soit authentique. & que ce ne le preferer en beaucoup aux Versions. Regles generales pour connoître quand il faut fuivre le Texte Hebreu ou les Versions. 154
§. VI De la Maniere des Kerets-Ctib. & de la Cabale 159

CHAPITRE V.

DU Pentateuque Samaritain. 163
§ I. Histoire des Samaritains. Ibid.
§. II. De quelle Samaritains ont été faites Pentateuque 167
§. III. Si le Pentateuque Samaritain que nous avons, est le même que celui que les Samaritains ont eu autrefois & qu'ils lisoient du temps de Saint Jerôme. 167
§ IV. De quelle autorité est le Pentateuque Samaritain. En quoi il differe du Texte Hebreu commun. & si on doit le lui preferer en quelque chose. Ibid.
§ V. De le Langue Samaritaine & des Versions du Pentateuque Samaritain en cette Langue, en Grec & en Arabe 170

CHAPITRE VI.

DEs Versions Grecques de l'Ancien Testament, & premierement de celle des Septante 172
§ I. S'il y a eu une Version Grecque plus ancienne que celle des Septante. Ibid.
§ II. Relation de la maniere dont on pretend qu'a été faite la Version des Septante selon Aristée & les autres Historiens. 173
§. III. Reflexions sur l'Histoire de la Version des Septante, que Aristée est un Juif que sa narration n'est pas Roman & qu'il n'est pas moins contemporain. Autres troisiémes dans lesquels il est traité. Fable des Cellules separées. De la maniere dont la Version des Septante a été faite. & pourquoi elle n'a été aussi reputée. 176
§ IV. Quels Livres de l'Ancien Testament ont été traduits par les Septante. 183
§ V. Des Versions Grecques de l'Ancien Testament, faites depuis l'C. par Aquila Symmaque Theodotion & Soc. 187
§. VI. Du Hexaples & des Tetraples d'Origene. du nombre des Editions de la Bible qui ont precedé. & de leur ordre. Du travail d'Origene sur la version des Septante & des differentes Editions anciennes & modernes qui en ont été faites depuis. 188
§. VII. De l'Autorité & de la fidelité de les Versions Grecques des Septante. Si elle a été heureusement inspirée. Si les Septante ont changé quelque chose dans leur Version. Si elle n'a corrompu en plusieurs endroits. Si elle doit passer pour authentique. 197

CHAPITRE VII.

DEs Versions Latines de la Bible & principalement de la Vulgate. 199
§ I. Des Anciennes Versions Latines avant celle de saint Jerôme, & particulierement de l'ancienne Vulgate en Italique. Ibid.
§. II. Des differences remarquables de S. Jerôme sur la Bible. De sa nouvelle Version sur le Texte Hebreu. S'il a été inspiré pour la faire. Si les differentes de notre Vulgate & que nous en a reconnoître à être reçuë dans l'Eglise Latine. 200
§. III. De la fidelité & de l'autorité de la Version Vulgate. En quel sens elle a été declarée authentique par le Concile de Trente. Si elle doit être preferée à l'Original Hebreu. en quoi autres Versions. 203
§ IV. Des nouvelles Versions Latines de la Bible. 209

CHAPITRE VIII.

DEs Versions Orientales de la Bible. 211
§ I. Des Paraphrases Chaldaïques. Ibid.
§. II. Des Versions Syriaques de la Bible. 212
§ III. Des Versions de la Bible en Arabe. Ibid.
§ IV. Des autres Versions Orientales de la Bible. 213

CHAPITRE IX.

DE la Version de la Bible en Langue Vulgaire. & de la lecture de l'Ecriture sainte. 217
§ I. Histoire des Versions de la Bible en Langue Vulgaire, abregée. Ibid.
§. II. Si l'Ecriture sainte a été faite pour être lue par tous les Fidéles. en quelle sorte par les Prêtres & par les personnes eclairées dans la Foi. 220
§ III. De l'utilité que tous les Fidéles peuvent tirer de la lecture de l'Ecriture sainte Sentimens des Peres sur ce sujet. 230
§ IV. S'il est vrai que l'Eglise ait défendu les Traduction des la Bible en Langue vulgaire. & quand de la lecture de l'Ecriture sainte en Langue vulgaire, & Avec pour le lire en leur front. 249

CHAPITRE X.

DE l'Eglise. des sens de l'Ecriture sainte. & des differentes manieres de l'interpreter. 275
§. I. De l'Eglise & de l'Assemblée des Fidéles. Ibid.
§. II. De l'Autorité de l'Eglise & de l'Assemblée de l'Ecriture. Regles de conduite de cette Assemblée en quelques endroits, & des moyens de la former. 279
§. III. Des sens de l'Ecriture sainte. 283
§. IV. Des differentes manieres d'interpreter l'Ecriture sainte. & des differentes sortes de Commentaires sur la Bible. 298
§ V. Des Regles qu'on doit suivre pour bien interpreter l'Ecriture sainte 315

CHAPITRE XI

DE la Diversion de la Bible en Chaldaïque. Versets & autres parties 327

Fin de la Table des Titres.

APPROBATION DES DOCTEURS en Theologie de la Faculté de Paris

NOus Soussignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris. Certifions que nous avons lû & examiné un Livre qui a pour Titre, *Le Sens de la Bible, qui est la Regle de la Foi. Par Messire Louis Ellies Du Pin Docteur en Theologie de la Faculté de Paris & Professeur Royal en Philosophie.* & que le tout y a paru non-seulement conforme à la Foi Catholique, mais même fort utile. En foi de quoi nous avons signé. A Paris le 20. Decembre 1692.

RAMELAY. Curé de S. Merry. MEDAN, Curé des SS. Innocens. Billet.

Digitized by Google

DISSERTATION
PRELIMINAIRE
SUR LA BIBLE.
LIVRE PREMIER
sur l'Ancien Testament.

CHAPITRE I.

Du Recueil des Livres qui composent la Bible. Du Canon des Livres sacrez. Des Livres Canoniques & Apocryphes en general.

§. I.

Des noms que l'on donne au Recueil des Livres sacrez.

LE Corps des Livres que nous considerons comme le fondement de notre Religion, a differens noms. On les appelle les *Livres sacrez* ou *Divins*, les *Lettres sacrées*, *l'Ecriture-sainte* ou simplement *l'Ecriture*; *l'Ancien & le Nouveau Testament*, *la Bibliotheque sainte*, & enfin *la Bible*, qui est le nom le plus commun à present. Il n'est pas necessaire d'expliquer pourquoi on leur donne les noms de Livres divins ou sacrez, d'Ecriture sainte, d'Ecriture divinement inspirée. La raison en est évidente. Ils ont été écrits par des Personnes inspirées de Dieu, ils traitent de la Religion, ils contiennent les Commandemens de Dieu, rien n'est plus Saint, rien n'est plus Sacré. On leur donne encore le nom d'Ecriture par excellence [a], parce qu'aucun Livre n'est comparable à ceux-ci. JESUS-CHRIST même & les Apôtres ont cité souvent sous ce nom les Livres de l'Ancien Testament.

Mais

[a] *Le nom d'Ecriture par excellence.*] Nôtre Seigneur cite souvent les Livres de l'Ancien Testament sous ce nom. Matt. 21. v. 42. *N'avez-vous point lu dans les Ecritures*, 22. v. 29. *Vous vous trompez, & vous ignorez les Ecritures.* 26. v. 54. *Comment seront accomplies les Ecritures.* En saint Jean ch. 5. v. 39. *Sondez les Ecritures.* Les Apôtres les citent de même. *Act.* 8. v. 32. *Rom.* 4. v. 3. 9. v. 17. &c.

De

Mais la propre signification du nom de Testament est tant qu'on l'applique aux Livres sacrez, n'est pas si facile à découvrir, et est mesi que les Latins ont traduit le mot Grec διαθηκη, & celui-ci répond au mot Hebreu Berith, qui se trouve souvent dans l'Ecriture, & signifie *Alliance*. Saint Jerome l'a traduit de ce sens en plusieurs endroits, & il remarque que Aquila, qui a été suivi en cela par Symmaque & par Theodotion l'a traduit en Grec par le mot συνθηκη, qui signifie proprement *Alliance*. Les Septante s'étant servis de mot de διαθηκη, que l'on peut dire ordinairement pour Testament, cet Auteur a occasion à l'interpreter Le nom de la traduction de plusieurs endroits par *Testamentum*. Mais il ne faut pas prendre ce terme, comme remarque saint Jerome, selon la signification qu'il a ordinairement, suivant laquelle c'est ne designe que la dernière volonté d'un homme qui veut être executée après sa mort, mais generalement pour le Pacte, l'Alliance, la Promesse que Dieu fait avec les Hommes, & pour le témoignage de sa divine volonté porté par ce Acte solemnel. Les Septante se sont peut être servis du mot de διαθηκη, de celui de συνθηκη, parce que ce dernier signifie l'Alliance qui se contracte volontairement entre deux personnes égales, au lieu que le premier se peut prendre plus generalement pour la disposition, la volonté & l'ordonnance d'un Superieur envers son inferieur. C'est ce qui fait que l'on peut dire aussi le nom de Testament pour une declaration solemnelle de la volonté de Dieu en ces les Hommes, qui contient ses Loix, ses Commandemens, ses Promesses, & l'Alliance qu'il contracte avec eux. Les Livres qui contiennent ce que Dieu a manifesté aux Hebreux, s'appellent *l'Ancien Testament*, & ceux qui contiennent ce qu'il a découvert par JESUS-CHRIST & par ses Apôtres, s'appellent *le Nouveau*. Les Latins leur ont aussi donné le nom d'*Instrument*, qui signifie un Acte autentique conservé et des Ordonnances, ou des Traitez & des Conventions solemnelles.

Quelques Anciens ont donné le nom de *Bibliotheque sainte* à un Recueil des Livres sacrez; il se trouve dans saint Jerome, dans saint Isidore, & dans quelques autres Auteurs. Nous voions qu'on appelloit même les Livres sacrez *Bibliotheque* par excellence. Alcuin remarque que ce nom étoit fort commun, mais il lui préfere celui de *Pandecte* d'où dans Cassiodore & Isidore ils sont aussi écrits, & quelquefois sous Recueil de tous les Livres qui sont sur un même sujet. Enfin le nom le plus en usage présentement est celui de *Bible* tiré du mot Grec βιβλια, que l'on a écrit en Latin *Biblia*, & qui signifie *Livres*. On remarque pour que les Anciens se soient servi de ce nom, & ce n'est que depuis que quelques Sites est que il est devenu si commun, qu'on en a fait un nom propre, qui est presque le seul dont on se sert dans les Langues vulgaires, & que l'on met en tête de l'Ancien & du Nouveau Testament, ou Intitulant. *La Bible* ou *la sainte Bible*.

§. II.

Ce que c'est que Canon des Livres sacrez. Quels sont les Livres que l'on nomme apocryphes. Quand le Canon des Livres sacrez de l'Ancien Testament a été dressé, & s'il y en a eu plusieurs.

ON appelle les Livres de la Bible Livres Canoniques, parce qu'ils sont dans le Catalogue des Livres que on considere comme des Livres sacrez.

---

b *De la traduction des plusieurs endroits par Testamentum*] Ce terme se prend quelquefois même par les Auteurs profanes pour toute sorte de pacte & de disposition, comme S. Jerôme le remarque sur le Chap. 6. de Malach. *Testamentum non solum sacris Scripturis, sed & apud seculares consuetum.*

c *Bibliotheque sainte*] Saint Jerôme s'en sert souvent. Dans son Liv. des Hommes Illustres, il dit que Eusebe de Cesarée & Pamphile recherchent exactement la Bibliotheque sainte. Isidore Livre 6. des Origines chap. 3. & en Accuse même le Pere Martin, y dans sa Prolegomene appelle les Livres de la Bible, *opus bibliothecæ sanctæ*. Ce Pere remarque encore que dans les anciens Manuscrits la Traduction des Livres de l'Ecriture sainte de saint Jerôme est appellée *Bibliotheque*. Tiere qu'il a suivi dans l'Edition qu'il en a faite

d *Alcuin remarque que ce nom étoit fort commun & mais il lui préfere celui de Pandecte*] Dans des Vers qu'il met mis à la tête d'une Bible qu'il avoit revûë par ordre de Charlemagne.

Nomine Pandectem propria vocitare memento
Hoc corpus sacrum, Lector, in orbe.
Quod nunc a multis cernitur Bibliotheca dicta
Nomen non proprie sit magnæ relligionis dicet.

Bede sur la fin du Livre des six âges, & Cassiodore, Livre des Instit. chap. 3. lui donnent aussi le nom de *Pandecte*

e *Auquel*

sacrez ; auquel on a donné le nom de *Canon*. On leur oppose les Livres, qu'on appelle apocryphes &, qui ne sont point reconnus pour des Livres divins, ou qui sont

---

u *Auquel on a donné le nom de Canon.*] Ce mot signifie non seulement un Livre, ou Regle, mais aussi un Tablu, ou Catalogue, une Liste & se prend encore dans les Auteurs profanes & dans le Corps de droit. Quelques-uns ont cru que les Livres Canoniques étoient aussi appellez, parce qu'ils sont la Regle du Peuple, mais quoique cela soit vrai, ce n'est pas un qui leur a fait donner le nom de Canoniques, qui n'a pas été donné à cause de Canon, qui est un Catalogue des Livres sacrez ; comme le Catalogue des Clercs est appellé *Canon* dans le Concile de Laodicée Ch. 14. aussi bien que celui des Evêques & des Fidèles défunts par les Evêques d'Ecclesiastiques. Quelque ce nom soit Grec, il est plus en usage parmi les Latins que chez les Grecs qui emploient souvent ceux de *Kanonizo*, *Kanonizomai*, & *Kanonikos*. S. Jerôme usé en des premiers qui en fait fréquemment de terme du Canon pour marquer le Catalogue du Livres sacrez. Dieu a Prophète general *Sa foi a qui enfin Sab nom, Inferieur & Fils Elu Seuls Livre, & Judith, & Tobie & Pasteur non sont au Canon*, l. contr. Jou *Nous nobis de Canon nunc vitamen ipsi* Ep. 18. à Lu *Canonem Hebraica ver tatis duodecim scribendum.* Rosse dit l'Ex. position du Symbole, qui se trouve rapporté le Catalogue des Livres sacrez. *Hæc sunt quæ Patres nostri Canonem constituerunt : ex his fundamentum quod sunt alii Libri quæ non sunt Canonici* S. Augustin contre Cresconius ch. 33. *C'est par un sage conseil que les Saints Peres ont établi le Canon Ecclesiastique qui contient les Livres des Prophetes & des Apôtres de sorte que nous n'avons point de liberté pour juger de la foi. Ils nous ont prescrit les Livres qui doivent être lûs dans l'Eglise & ceux qui ne le doivent pas.* Dans le Livre 2. de la Doctrine Chrétienne. *Tous les Canons de l'Ecriture que nous les avons suivans.* Le nom ordinaire dont on se sert pour distinguer les Livres sacrez d'avec les autres est celui du Livre Canonique & d'autres Canoniques. Les Grecs l'en font aussi en un sens, & les appellent *Kanonika*, *Kanonizomena*, *Endia* & dans le Concile de Laodicée *Kanonikai* Ils les appellent aussi *Endiaitai*, *enterinoi*, c'est-à-dire, qui sont dans le Canon, pour les distinguer de ceux qui sont *Exo*, c'est-à-dire, hors le Canon, qui sont aussi nommez dans le Concile de Laodicée *Kanonizomena* non *Canonizati*.

Qui en sont apocryphes.] Le symbolique de ce mot est certainement il est dit aussi de ce Grec *Anagignoskomena* qui signifie *Lisibles*. Les Livres du Nouveau sont appellez dans Sozomene & dans Eusèbe, des Livres apocryphes, c'est à dire, secrets & mystérieux. On ne sait pas bien pourquoi l'on a appellé ainsi les Livres qui sont hors du Canon, & qui quelques-uns semblent tout-à-fait communs des Livres sacrez. Saint Augustin, livre 15. de la Cité de Dieu, dit qu'ils sont aussi appellez, parce qu'un religieux qui pas une couvain tant Pares pas les mains du saint *Pantenus* des Ecritures veritables ait pas encore jusqu'à ce qu'on ait vu le sacrifice très-clairs & très-certains. Si saint Augustin a voulu parler du nom de l'Auteur, cela n'est pas toujours vrai, puisque l'on connoit les Auteurs de quelques Livres apocryphes ; mais si il parle de leur autorité, cela peut être vrai, puisque l'autorité des Livres apocryphes n'a point été reconnue par les Anciens ; au lieu que l'ancienne Tradition établit celle des Livres Canoniques. C'est aussi de cette manière que Saint Augustin s'explique, *quos qui en trouve, dit-il, dans les Livres apocryphes qu'ils leurs ne trouvent pas d'autorité, à cause de quelques-uns de fausseté, qu'ils contiennent.* Et enfin, *ils ne sont point dans le Canon des Ecritures que leurs conservé dans le Temple du peuple Hebreu par la diligence des Prêtres qui le faisoient donner les mêmes soins, parce qu'on les a été fidèles.* & qu'ils n'en soient pas plus estimés de ceux dont ils portent le nom, n'étant pas produits par des personnes dont on fût assuré qu'ils les avoient conservez, ni se fondant les uns aux autres, il n'est pas encore qu'ils ni puis pas de ceux dont ils portent le nom, comme ils *Hermogenes produisoient plusieurs Ouvrages, il fut bien des Prophètes & des Apôtres qui n'ont pas été reçus, & qui n'autorité Canonique par les mêmes d'Apocryphes.* Ainsi, selon saint Augustin, un Livre est apocryphe, parce qu'il n'a point d'autorité appuyée sur un témoignage ancien, digne de foi. Saint Jerôme dans sa Ep. 7. à Leta, dit que les Livres apocryphes ne sont point du corps dont les autres sont dans les Livres, & qu'ils contiennent plusieurs fausseté. Ces deux caractères ne peuvent convenir à aucun des Livres qui sont reçus dans l'Eglise, & qui sont appellez Canoniques. Ces Livres apocryphes ne sont point dans le Canon des Juifs, & ne sont point reçus dans l'Eglise. Origene prend un ce sens lui-même, quand il les oppose aux Livres canoniques & publics dans la Tome 1. sur Saint Matt. c. 13. & dans la Lettre à Africanus touchant l'Histoire de Suzanne. L'Auteur de la Synopsis attribuée à saint Athanase, dit que les Livres apocryphes sont lûs comme, parce qu'ils contiennent plusieurs choses cachées ; & de lui Saint Epiphane semble vouloir un sentiment assez particulier en Exegese du même, quand il dit dans le Traité des Poids & des Mesures, que la Livre du Sage & de l'Ecclesiastique qui sont pleins de beaucoup des Livres sacrez, *parce qu'ils ont été mis dans l'Arche, c'est à dire dans l'Ecriture du Testament.* Ce qu'il semble expliquer dans l'heresie des Ebionites, où il marque que le Evangile du saint Jean traduit en Hebreu étoit conservé dans les Archives des Juifs aussi bien que les Livres apocryphes ce qui fait entendre que par l'Arche dont il parle ici on entend les Livres apocryphes. Il n'y point un reste de l'Arche sacrée, mais des Archives communes. Les Livres apocryphes ne tiennent point dans l'Arche. Quelques uns prétendent que les Livres qui n'y étoient point & le pouvoient pas le 14. Verset du Ch. 31. du Deuteronome. Neanmoins Moïse ne commanda pas encore

Digitized by Google

sont rejettez, comme des Livres heretiques & supposez.

Le premier Canon ou Catalogue des Livres sacrez & divins a été fait par les Juifs. Il est certain qu'ils en avoient un; mais il n'est pas si constant qu'il l'avoit fait. On ne peut douter que les cinq Livres de Moïse n'aient été recueillis en un seul corps peu de temps après sa mort, puisque le Deuteronome, qui est comme l'Abregé de la Recapitulation des quatre autres, fut mis dans le Tabernacle proche de l'Arche suivant le Commandement qui en fut aux Levites chap 31. v. 24. Ainsi le premier Canon des Livres sacrez n'étoit composé que des cinq Livres de Moïse. On n'y en a point mis d'autres jusqu'à la division des six Tribus, puisque les Samaritains n'en reconnoissent point d'autres. Il y eut neanmoins depuis Moïse plusieurs Prophetes & autres Ecrivains divinement inspirez qui composerent ou l'Histoire de leurs temps, ou des Livres Prophetiques & Apologetiques, ou des Pseaumes à la loüange de Dieu. Mais on ne voit point qu'avant la Captivité on les ait recueillis en un seul corps de compris dans un même Canon. Ce ne fut qu'au retour de la Captivité de Babylone que les Juifs eurent un nombre certain de Livres sacrez, compris dans un

---

endroit aux Levites de mettre ce Livre dans l'Arche; mais à côté de l'Arche au dehors, & il paroît par le Ch. 8. du 3. Livre des Rois, & le 5. Ch. du 2. Livre des Paralipomenes, qu'il n'y avoit dans l'Arche que les deux Tables de pierre. Dans le second Temple il n'y avoit plus d'Arche selon le rapport de Joseph. Neanmoins les Livres sacrez etoient sacrez dans le Temple, & nous disons qu'encore la Captivité, le Prophete Malachie trouve un Livre de la Loi dans le Temple. Les Livres apocryphes étoient apparemment sacrez dans une autre Arche que les Livres Canoniques. Tertullien parlant du Livre d'Enoch dit que quelques-uns ne le reçoivent pas parce qu'il n'a pû entrer dans l'Armoire des Juifs, *quas non in Judaicum armarium admittunt.* Il faut Augustin dans la Passage que nous avons cité, tire du 14. Livre de la Cité de Dieu, dit que les Livres Canoniques du Ancien Testament étoient conservez dans le Temple du Peuple Hebreu, par les soins des Prêtres qui se succedoient les uns aux autres. Ainsi l'on quelque ressemblance que les Livres sacrez etoient conservez dans le Temple dans quelque armoire, & les apocryphes dans un autre endroit. Quelques-uns ont pris de là occasion de dire que ceux-ci sont ainsi appellez, *ἀπὸ τοῦ ἀφανοῦς*, parce qu'ils étoient hors de la Cryptie, du Lieu ou du coffre où étoient les Livres sacrez, mais c'est mal deviner. Les Hebreux appellent *Genuza* ce que dit la même signifie selon eux *apocryphe*, des Livres plus mysterieux, de la lecture desquels ils veulent que les foibles & les jeunes gens s'abstiennent; comme le commencement d'Ezechiel, l'Ecclesiaste, &c.

Ce qui va suivre jusqu'à la fin de l'Article, est tiré de l'Avertissement de Mr. Du Pin sur les Livres Canoniques.

Quoi qu'il en soit pour le nombre des Livres sacrez, on voit bien que dès le temps de Jesus-Christ il n'étoit point douteux parmi les Juifs, que les cinq Livres de Moïse, les Prophetes, les Pseaumes, & les autres Livres qui sont reçûs de tout le monde & hors de doute, la seconde de ceux qui sont contestez, & cependant reçûs par plusieurs, la troisiéme étoit supposée de douteux que l'on peut joindre à la classe précedente. Et la quatrième de ceux qui sont tout à fait faux, opposez à la Foi des Apôtres & fabriquez par des Heretiques tout leur nom. Eusebe semble avoir tiré cet ordre d'un Origenes, qui parlant dans le 14. Tome sur Saint Jean du Livre de la Revelation du même Ouvrage, de qui fait examiner s'il est vrai, *ille potens, an frigus fervens*, en entre les deux *potens*. Pour ce qui est d'Origenes, on entre les deux *potens*. Pour ce qui est d'Eusebe, il ne se sert point aux endroits que nous avons cités du terme *d'apocryphe*, mais dans le Chapitre du Livre 4. il le prend pour les mauvais Livres fabriquez par les Heretiques qu'il dit que de ceux qui sont cités par des Ecrivains Ecclesiastiques. Saint Athanase dans l'Epître Festale, l'Auteur de la Synopse, qui porte fils nom, Saint Epiphane dans la Refutation de Heresie, Rufin dans l'Explication du Symbole, Jerôme, & la plupart des nouveaux Grecs suivent la distinction d'Origenes en trois classes, & ne donnent le nom *d'apocryphes*, qu'aux Livres qui ont entierement supposez & mauvais. Ils appellent ordinairement *Livres Ecclesiastiques*, ceux qui n'étoient bons & utiles; quoi qu'ils ne fussent pas reconnus par toutes les Eglises pour Canoniques. Au contraire Saint Cyrille dans la quatrième Catechese, Saint Epiphane dans le Livre des Poids & des Mesures, Saint Jerôme dans le Prologue general. Les Peres d'Afrique & la plûpart des Latins, & Antiochus entre les Grecs, donnent le nom *d'Apocryphes* generalement à tous les Livres qui ne sont pas dans le Canon. Saint Augustin distingue de deux sortes de Livres Canoniques; ceux qui sont reçûs par toutes les Eglises, & ceux qui ne sont reçûs que par plusieurs. Siste de Sienne les distingue aussi en deux classes, les *Extra-canoniques* qui ont été reçûs de tout temps, & dont on n'a jamais douté, & les *Deutero-canoniques*, dont on a douté autrefois, & qui ont depuis été reçûs dans le Canon. Tous les autres sont apocryphes selon cet Auteur; quoi que ce terme n'ait été quelquefois attribué qu'aux seuls Livres heretiques.

Il faut

un Canon qui fut dreſſé vers ce temps-là. Car il ne contient aucuns des Livres écrits depuis le temps de Nehemie. On trouve dans le Livre de l'Eccleſiaſtique une preuve, que le Canon des Livres ſacrez étoit de ce fait, quand ce Livre fut compoſé: car l'Auteur y fait mention au chapitre des Hommes illuſtres de tous les Ecrivains ſacrez des Juifs, après avoir parlé d'Iſaïe, de Jeremie & d'Ezechiel, il ajoûte les douze petits Prophetes, qui ſuivent ces trois dans le canon des Hebreux. Ce qui montre que les Prophetes des douze petits Prophetes étoient déja recueillies & compoſez ſoient un ſeul Corps. Il eſt vrai que du temps de Notre Seigneur le Canon des Livres ſacrez étoit déja diuiſé, puiſqu'il cite la Loi de Moïſe, les Prophetes & les Pſeaumes, qui ſont les trois ſortes de Livres dont ce Canon eſt compoſé, & qu'il allegue ſi ſouvent l'Ecriture ou l'Ecriture ſainte en general. Ce qui fait connoître qu'alors les Livres ſacrez étoient diſtinguez des autres, & faiſoient un corps à part. Joſeph remarque en particulier les Livres reconnus pour Canoniques par les Juifs, & les premiers huit tuns en rendent tumoignage.

Après avoir écouvert le temps dans lequel ce Canon a été fait, il eſt fait chercher l'Auteur. Il n'y en a point à qui l'on puiſſe attribuer avec plus de vrai ſemblance qu'à Eſdras, qui ſuivoit la Tradition conſtante des Juifs & des Chrêtiens, rétablit, corrigea & fit écrire en nouveaux caractères tous les Livres ſacrez. Il faut neanmoins que Nehemie ait ajoûté ſon Livre à celui d'Eſdras pour en faire le dernier Volume du Canon. On peut même croire que Nehemie a eu beaucoup de part à la confection de ce Canon d'autant plus qu'il eſt remarqué dans la Lettre des Juifs de Jeruſalem écrite aux Juifs d'Egypte, rapportée au commencement du ſecond Livre des Machabées, que Nehemie avoit recueilli les Livres des Rois, des Prophetes & de David. Quoi qu'il en ſoit on a préſent que ce Canon fut alors approuvé par le grand Sanedrin, la grande Synagogue ou Conſeil des ſoixante-dix, & publié par ſon autorité. Ce qu'il y a de certain, c'eſt, que ce fut un de temps-là que l'on fixa parmi les Juifs le nombre des Livres ſacrez par un Canon, que toute la Nation Juive ſuivit & reçut, de ſorte qu'elle ne conſidera plus comme Livres ſacrez & divinement inſpirez, que ceux qui furent compris dans ce Canon.

Il y a des Auteurs qui prétendent que les Juifs ont fait depuis, un ou deux autres Canons, qu'ils ont ajoûtés au precedent les Livres de Tobie, de Judith, de l'Eccleſiaſtique, de la Sageſſe & des Machabées, mais cette préſomption n'eſt fondée ſur la ſeule gruge d'aucun Auteur digne de foi, & il me paroit certain que les Juifs n'ont point eu d'autre Canon que celui d'Eſdras, en reconnu d'autres Livres pour ſacrez, que ceux qui l'ont reçu. Car que peut-on oppoſer une temoignage de Joſeph, de ſaint Jerôme & de ſaint Athanaſe qui l'aſſurent poſitivement? Suppoſant donc comme une choſe certaine, que le Canon des

---

d *Qui Nehemiæ ea tempeſtate de parte ſit confectum de eo Canone* Voïez le Preface de la Lettre du Juif de Jeruſalem ſiſue le Texte Grec. *Ut memoratis ſcripta ſint tam de Regibus & Prophetis, & de Nehemia, & tamquam inſtituta ſit Bibliotheca; & item quæmadmodum de Libris de Rebus & Prophetis & de Libris ſanctorum David* Paralip. qui ſimilitudinem habet. Nul auteur Recuëil d'un Livre d'Hiſtorique, Prophetique, & du Pſeaume, dont le Canon eſt compoſé. Les Lettres touchant les Dons, dont il eſt parlé au cet endroit, ſont peut-être le Livre d'Artaxerxes pour la reſtitution du Temple, rapporté dans la ſecond & dans ce qui dit ſeulement au livre du dernier Ouvrage contenant du Canon. Mais ce P. Pagi n'eſt pas preuve pour marquer une Collection du plusieurs Ouvrages ſous un ſeul Titre. Il prouve ſeulement ce que N. Hemie eut ſoin de ramaſſer les auteurs Monumens dans une même Bibliotheque. La même choſe eſt remarquée au Vie liv. ſur un Judas Machabée, qu'il avoit eu ſoin de ramaſſer les auteurs qui avoient été perdu pendant la guerre d'Antiochus. Cela ne prouve point que l'un ou l'autre ſoient Auteurs du Canon.

e *Un ou deux autres Canons* Sixtus nomme deux Canons. L'un fait du temps d'Eſdras par la grande Synagogue, & l'autre plus recent. Genebrard en reconnoît trois, tous trois dreſſez par l'autorité des grandes Aſſemblées du Sanedrin. Le premier dans une Aſſemblée tenue du temps d'Eſdras, qui a été la ſixiéme Synode. Le ſecond dans l'Aſſemblée qu'il ſuppoſa l'être tenu quand on dubera pour envoïer du Jeruſalem à Ptolomée Philadelphe, qui l'appelle le ſeptiéme Synode, dans lequel on ajoûta aux Livres contenus dans le precedent Canon les Livres de Tobie, & du Judith avec l'Eccleſiaſtique & la Sageſſe. Le troiſiéme dans une autre Aſſemblée, qu'il faut avoir été tenue pour condamner les Sadduceens, & qu'il nomme la ſeptiéme Synode, dans lequel il dit que Jean Hircan fit les deux Machabées.

f *Il ne paroit certain que le Juif n'ait point eu d'autre Canon que celui d'Eſdras.*] Les Juifs ont les mêmes Chapitres en ont fait autant comme d'autre. Les Livres qu'on préſente n'ont été ajoûtez dans les autres Canons, qu'après avoir été reconnus par les Juifs. Les deux Aſſemblées de la Synagogue qui l'ont fait avoir une même pour ou ſi ſer, font chacune une autorité. Auteur ancien n'en a parlé. Au contraire Joſephe fait poſitivement, qu'ils n'en reconnoiſſent que les Livres d'Artaxerxes, de ſont point conſiderez comme des

des Livres de l'Ancien Teſtament, qui a été en uſage parmi les Juifs a été diviſé du temps d'Eſdras, & qu'il n'en ont point eu d'autre, examinons maintenant quels ſont les Livres qu'il contient.

§. III.

Quels ſont les Livres qui étoient contenus dans le Canon des Juifs.

JOSEPH eſt le premier Auteur qui ait marqué diſtinctement les Livres contenus dans le Canon des Juifs. Voici comme il en parle dans ſon premier Livre contre Appion. » Nos Livres ſont » écrits d'une maniere irreprehenſible, & comme » par une eſpece de neceſſité car il n'eſt pas libre à » tout le monde d'écrire, & il n'y a aucune con- » tradiction dans nos Livres; parce qu'ils ont été » compoſez par des Prophetes qui ont écrit nette- » ment ce qu'ils ont appris par l'inſpiration de » Dieu, des choſes qui ſe ſont paſſées autrefois & » dans l'Antiquité, de ce qu'il ſont arrivé de » leur temps. Il n'y a donc point parmi nous un » grand nombre de Livres qui ne ſoient pas d'ac- » cord enſemble & dans leſquels on trouve des » contradictions. Nous n'en avons que vingt- » deux qui comprennent l'Hiſtoire de tout le » temps, leſquels meritent qu'on y ajoûte foi. » cinq ſont de Moiſe, qui contiennent ce qui » regarde l'origine de l'Homme, & la tradition » des generations des Hommes juſqu'à ſa mort. » Cet eſpace eſt d'environ trois milleans. Depuis » la mort de Moiſe juſqu'au Regne d'Artaxerxés » qui a été Roi de Perſe après Xercès, les Pro- » phetes qui ont été après lui, ont écrit en treize » Livres ce qui s'eſt paſſé de leur temps. Les » quatre autres Livres contiennent des Hymnes » à la louange de Dieu, & des Preceptes pour » la vie des Hommes. On a auſſi écrit ce qui s'eſt » paſſé depuis Artaxerxes juſques à notre temps, » mais on n'ajoûte pas la même foi à ceux qui ne » l'ont écrit, parce qu'il n'y a pas eu une ſi exacte » ſucceſſion certaine de Prophetes. Or il » eſt aiſé de voir combien nous avons de créance » & de reſpect pour nos Livres, puiſque depuis ſi » long temps perſonne n'a eu rien à y dire, rien » ajoûter, rien retrancher ou y changer. Car il eſt » naturel à tous les Juifs dès leur naiſſance de les » reconnoître pour des Livres divins, & de les obſerver & de mourir s'il eſt beſoin pour » les défendre. Ainſi Joſeph partage les Livres ſacrez ou Canoniques des Juifs en trois claſſes; le premier contient les cinq Livres de Moiſe; la ſeconde, treize Livres Hiſtoriques & Prophetiques écrits depuis la mort de Moiſe juſqu'au Regne d'Artaxerxes & la derniere, quatre Livres d'Hymnes ou de Morale. Comme il ne nomme que les cinq Livres de Moiſe qui compoſent la premiere claſſe, il peut y avoir quelque difficulté ſur ceux des autres claſſes, & particulierement ſur les treize qui ſont dans la ſeconde: car pour les quatre qui ſont dans la troiſiéme, il n'y a pas lieu de douter que ce ne ſoient le Livre des Pſeaumes, les Proverbes, l'Eccleſiaſte, & le Cantique des Cantiques. Enfin entre ceux qu'il faut mettre dans la ſeconde claſſe, il n'y en a que deux ſur leſquels il puiſſe y avoir quelque difficulté, ſçavoir ceux de Job & d'Eſther: car il eſt ſans doute qu'il y a mis les Livres de Joſué, des Juges, de Ruth, de Samuel, des Rois, des Paralipomenes, d'Eſdras, des Prophetes d'Iſaïe, de Jeremie avec les Lamentations, d'Ezechiel, de Daniel & des douze petits Prophetes. Or comme ces ſeuls Livres font le nombre de treize, on pourroit croire que Joſeph n'eut pas pour reconnu d'autres, & qu'ainſi les Livres de Job & d'Eſther ſont hors du Canon des Juifs ſe ſon Joſeph, mais auſſi d'un autre côté, comme on ſçait que les Juifs pour ne pas exceder le nombre de leurs

---

Livres ſacrez qu'il n'y en a que cinq-de du recevance pour tele par les Juifs. Saint Jerôme & ſaint Epiphane font remarque de la même choſe ſur l'autorité d'autres Auteurs Juifs. La ſeule objection qu'on peut faire avec quelque ſorte de vraiſemblance, c'eſt que Joſeph dans le ſecond Livre contre Appion rapporte comme de l'Ecriture cette Sentence: *Kakos eſt unuſquiſque ſervus, quum malus fœnerator*, tirée du Chapitre 27. de l'Eccleſiaſtique, & que les Rabbins rapportent dans le Talmud diverſes Sentences tirées de cet Ouvrage. Cela ne prouve pas neanmoins qu'ils l'ayent reconnu pour Canonique. Joſeph qui eſt le ſeul dont l'autorité ſerve de quelque poids en cette point en parti differ l'Eccleſiaſtique, mais rapporte en cet endroit diverſes maximes de Moiſe non dans les propres termes de l'Ecriture, mais en ſes termes, & conformes celles, *La femme ſi ſoſtenuera a l'homme en tout*, qui a rapport à ces paroles de la Geneſe *Vos filets ſont la baiſſance des hommes*, & à laquelle quelqu'un comma remarque Mr. Pithou, a ajoûté cette Sentence du l'Eccleſiaſtique, *La malice de l'homme vaut mieux que la femme bien faiſante* qui n'eſt point du Texte original de Joſeph. Car outre que ſon deſſein n'étoit que de rapporter en cet endroit des Loix de Moiſe pour en faire voir l'utilité, ce paſſage ne ſe trouve point dans l'ancienne Verſion de Ruffin: ce qui fait voir qu'il a été ajoûté depuis le temps de cet Au-

a *Le*

leurs Lettres, ont joint le Livre de Ruth à celui des Juges, & les Lamentations à la Prophetie de Jeremie, pour n'en faire que deux Volumes au lieu de quatre, les Livres de Job & d'Esther pourroient bien faire partie des treize Livres que Joseph met dans la seconde classe des Livres sacrez. Mais il y a d'autres raisons de douter si Joseph a reconnu ces deux Livres pour sacrez; à l'égard du premier, parce qu'il ne rapporte point l'Histoire de Job dans ses Antiquitez, ce qu'il n'eût pas manqué de faire, s'il eût tenu cette Histoire pour un Livre sacré, quoi qu'on puisse dire qu'il ne l'a omise, qui parce qu'elle ne convenoit pas à l'Histoire des Juifs, qu'il s'étoit uniquement proposé d'écrire: à l'égard du second, parce qu'il met dans ses Antiquitez l'Histoire d'Esther sous le Regne d'Artaxerces, & qu'on il assûre que tous les Livres sacrez ont été écrits depuis Moïse jusqu'au Regne d'Artaxerces, ce qui fait voir evidemment, puisqu'il dit que les Livres écrits sous le Regne de ce Prince, & depuis n'ont pas la même autorité.

Origenes dans l'Exposition du premier Pseaume, saint Athanase dans l'Epître Festale, & l'Auteur de la Synopse qui porte son nom, saint Hilaire dans sa Preface sur les Pseaumes, saint Gregori de Nazianze dans la 33 Piece Poetique, saint Epiphane dans l'Heresie 8, & saint Jerôme dans le Prologue general sur l'Ecriture, parlant des Livres reconnus par les Juifs pour sacrez & Canoniques, disent que leur nombre est égal à celui des lettres de l'Alphabeth Hebreu, c'est-à-dire du vingt deux, & rap, ortent les vingt deux Livres que nous voulons de marquer en détail, sur lesquels ils conviennent tous, à l'exception du Livre d'Esther, est pour lu Livre du Job & les Lamentations, ils les mettent tous au rang des Livres compris dans la Canon des Juifs mais saint Athanase & saint Gregoire de Nazianze ne mettent point celui d'Esther du ce nombre, & separent Ruth du Livre des Juges, au contraire Origenes, saint Hilaire, saint Epiphane & saint Jerome ou font qu'un seul Livre des Juges & du Ruth, & donnent ainsi place au Livre d'Esther parmi les vingt-deux Livres reconnus par les Juifs pour Canoniques. Ceux qui separoient Ruth du Livre des Juges & les Lamentations de la Prophetie du Jeremie, en comptoient vingt quatre comme saint Jerome la remarque

Voici le décombrement & la division des Livres contenus dans le Canon des Juifs selon saint Jerome. Il les distribue en trois classes. La premiere contient les cinq Livres de la Loi, qu'on appelle les Livres de Moïse, qui ne font qu'un nombre de neuf: sçavoir, le Livre de Josué, le Livre des Juges, auquel ils joignent, dit saint Jerome, le Livre de Ruth, le Livre de Samuel, que nous appellons le premier, & le second Livre des Rois, le Livre des Rois, qui contient les deux derniers. Ces Livres sont suivis des trois grans Prophetes, Isaïe, Jeremie & Ezechiel, qui sont trois Livres differens, & des douze petits Prophetes, qui ne font qu'un seul Livre. La troisiéme classe comprend les Livres, qu'ils appellent Agiographes ou saintes Ecritures, dont le premier est le Livre de Job, le second les Pseaumes de David, les trois suivans les Livres de Salomon, qui sont les Proverbes, l'Ecclesiaste, & le Cantique des Cantiques, le sixiéme Daniel, le septiéme les Paralipomenes, le huitiéme Esdras, qui est divisé en deux Livres parmi les Grecs & les Latins, & le dernier est le Livre d'Esther. Ainsi dit saint Jerôme, tous les Livres de l'Ancien Testament parmi les Juifs, sont au nombre de vingt deux, dont il y en a cinq de Moïse, huit des Prophetes, & neuf Agiographes. Quelques-uns en comptent vingt quatre, en separant Ruth, & les Lamentations du Prophete Jeremie, & les mettant au nombre des Agographes. Ce Prologue de l'Ecriture, ajoûte-t-il encore, peut servir comme de tête & de Preface à tous les Livres, que nous avons traduits de l'Hebreu & nous devons sçavoir qu'on tout ce qu'n'est point du nombre ou des Livres, est apocryphe, d'où il s'ensuit que la Sagesse, que l'on attribue communément à Salomon, l'Ecclesiastique de Jesus Fils de Sirach, Judith, Tobie, & le Pasteur ne sont point du Canon, non plus que les deux Livres des Macabées, dont il y en a un Hebreu, & l'autre écrit en Grec, comme la stile le marque assez. Voilà comme saint Jerôme explique nettement le Canon des Ecritures reçûes parmi les Juifs. Josephe & saint Jerome conviennent du nombre des Livres contenus dans le Canon des Livres sacrez reçû par les Juifs, mais saint Jerôme en met que neuf dans la seconde classe, & huit dans la troisiéme. Il compte aussi parmi les Livres Canoniques le Livre d'Esther que Joseph semble avoir mis hors de ce rang, comme nous l'avons remarque

§. IV.

Des Livres de l'Ancien Testament reconnus pour Canoniques par les premiers Chrétiens.

IL n'y a point de doute que l'Eglise n'ait reconnu pour Canoniques, les Livres que Notre Seigneur

Seigneur & les Apotres ont citez comme étant Divins & Sacrez. On la plûpart de ceux qui sont dans le Canon des Juifs sont citez plusieurs fois dans le Nouveau Testament, comme des Livres de l'Ecriture sainte *a* & aucun autre n'y est cité de la même maniere *b*. Notre-Seigneur JESUS CHRIST marque lui-même les trois Sortes des Livres contenus dans l'Ancien Testament, quand parlant de lui, il dit, *qu'il falloit que tout ce qui est écrit de lui dans la Loi de Moïse, dans les Prophetes & dans les Pseaumes fut accompli. Luc. 24. v. 44.* Voilà la distribution du Livre Canoniques selon les Juifs, expliquée par Joseph & par Saint Jerôme *c*, la Loi, les Prophetes & les Cantiques.

Les anciens Catalogues des Livres Canoniques du Vieux Testament, que se trouvent dans les Auteurs Orétiens Grecs & Latins, sont conformes au Canon des Juifs, & ne contiennent point d'autres Livres. Il est même remarqué dans quelques-uns, que les autres Livres qui ont depuis été admis dans le Canon, n'y sont point compris, que ce sont des Livres Ecclesiastiques propres à édifier les Fidéles, mais qui n'ont pas d'autorité Canonique, quoqu'ils soient quelquefois citez par les Auteurs mêmes les plus anciens sous le nom d'Ecriture sainte.

Le premier & le plus ancien Catalogue que nous ayons des Livres Canoniques du vieux Testament, est celui de Melitton Evêque de Sardes, qui a fleuri sous l'Empire de Marc-Antonin. Il est tiré d'une Preface qu'il avoit mise à la tête de quelques Extraits qu'il avoit faits des Livres de la Loi, & des Prophetes, & rapporté par Eusebe au Livre 4. du son Histoire Chap. 26. Il ne compte que vingt-deux Livres de l'Ancien Testament, entre lesquels il ne met point Esther, séparant le Livre de Ruth de celui du Juges. Origenes dans un Passage tiré du Commentaire sur le premier Pseaume, rapporté par Eusebe au Livre 6. chap. 25. compte aussi vingt-deux Livres de l'Ancien Testament, mais il y comprend Esther joignant le Livre de Ruth avec celui des Juges, & remarque que les Livres des Macrabées sont hors de ce rang. Le Concile de Laodicée qui est le premier Synode où l'on ait déterminé le nombre des Livres Canoniques, ne compte encore que vingt deux Livres de l'Ancien Testament, entre lesquels est Esther, & joint à Jeremie Baruch, les Lamentations & les Lettres. Ce Catalogue est suivi par Saint Cyrille de Jerusalem dans sa 4. Catechese, par S. Athanase dans l'Epître Festale & par l'Auteur de la Synopsis qui porte son nom, ces deux derniers ne mettant point Esther au rang des Livres Canoniques, mais joignent Baruch avec les Lamentations & l'Epître de Jeremie au Livre de ce Prophete, & remarquent que les Livres de la Sagesse & de l'Ecclesiastique, de Judith, de Tobie, & des Maccabées sont hors du Canon, quoi

---

a Les plupart de ceux qui sont dans le Canon des Juifs sont citez plusieurs fois dans le Nouveau Testament, comme des Livres de l'Ecriture sainte. Voici tous ceux qui y sont citez, lui cinq Livres du Moïse *en plusieurs endroits*, le Livre du Josué *Heb. 13.* le second Livre des Rois. *Heb. 11.* le troisiéme Livre des Rois *Rom. 11. Jud. 1. Cor. 3.* Les Pseaumes *en une infinité d'endroits*, les Proverbes, Isaïe, Jeremie, Ezechiel *très souvent*, un Passage du Daniel *Matt. 14. Marc. 13. Luc. 21.* Tous les Petits Prophetes separément à l'exception d'Abdiuk & de Sophonie. De sorte qu'il y a que six ou sept Livres du Canon des Juifs qui ne se trouvent pas citez dans le Nouveau Testament, savoir le Livre des Juges, Ruth, l'Ecclesiaste, le Cantique des Cantiques, les Paralipomenes, Esdras, & Nehemie.

b Aucun autre n'y est cité de la même maniere. Il y en a qui prétendent que Jude y trouve quelque-chose du Livre d'Henoch entierement cité, & particulierement le Livre de la Sagesse, dont il semble que Saint Paul ait tiré cette Sentence qu'il rapporte du 1. Epître aux Romains, ch. 11. *Qui novit sensum Domini, aut quis Consiliarius ejus?* tout semblable à celle qui se trouve au chap. 9. de la Sagesse. *Quis enim hominum potest scire consilium Dei?* On peut encore croire que ce qui est du même Apôtre dans le ch. 11. de l'Epître aux Hebreux du 5. Translation d'Enoch, est pris du 14. ch. de la Sagesse, & que la comparaison qu'il fait du Dieu à un Potier du terre dans l'Epître aux Romains ch. 9. est tirée du ch. 15. du même Livre, sans parler du plusieurs autres maximes morales des N. T. semblables à divers endroits du Livre de la Sagesse, qu'il est à croire que l'on y a voulu faire allusion. Cependant cela ne trouvant en aucun endroit du N. T. le Livre de la Sagesse, ni aucun autre Livre Deutero-canonique cité comme étant du Texte sacré, & il n'est pas necessaire qu'une Sentence semblable à celle du Livre de la Sagesse qu'on trouve, ayant été prise de un Livre Fidelement Auteur fe trouvent souvent dans ces mêmes maximes morales sans être jamais lus. Enfin quelques-uns du ces Sentences, qu'on dit être citées de la Sagesse, se trouvent dans du Livre qui fait de Canon des Hebreux, comme celle du Saint Paul qui a été allegué *Quis novit sensum Domini, &c.* qui se trouve dans les mêmes termes dans le Texte d'Isaïe ch. 40. v. 13. & du Tertullien liv. 5 contre Marc. ch. 14. Si ni Basile dans le Livre du Saint-Esprit ch. 7. l'Auteur des Commentaires sur Saint Paul attribuent Estil même à Saint Ambroise, Pierre Lombard, & quelques autres remarquent que S. Paul a tiré

c Jose

quoique ce soient des Livres utiles, propres pour édifier. L'Auteur de la Synopse remarque aussi que le Livre d'Esther est mis par quelques-uns au rang des Livres Canoniques. Amphiloque dans l'Epître à Seleucus rapportée par Balsamon, l'Auteur de la Hierarchie Ecclesiastique, Leontius de Bizance dans le Livre des Sectes, Anastase Sinaïte, saint Jean Damascene, & les deux Nicephores, suivent le Catalogue de Meliton. Mais saint Hilaire met celui d'Origenes dans sa Préface sur les Pseaumes, & reconnoît le Livre d'Esther pour Canonique. Saint Jerôme & Rufin font aussi de même sentiment, & remarquent que les Livres de la Sagesse, de l'Ecclesiastique, de Tobie, de Judith, & des Maccabées sont hors de ce Canon. S. Epiphane dans l'Heresie 8. compte vingt-sept Livres Canoniques de l'Ancien Testament. Il n'admet neanmoins que ceux qui sont dans le Catalogue d'Origenes, & il observe dans le Livre des Poids & des Mesures que les Juifs le reduisent à vingt-deux Livres, & quelques Latins à vingtquatre, qu'ils disent être figurés par les vingt-quatre Vieillards de l'Apocalypse. C'est la pensée de Victorin, de Primasius, de Berengaudus, de l'Auteur du Poëme contre Marcion sous le nom de Tertullien, de Bede, de l'Auteur des Sermons sur l'Apocalypse attribués à saint Augustin, & de quelques autres, qui distinguent le Livre de Ruth de celui des Juges, & les Lamentations de la Prophetie de Jeremie. Dans le Canon Apostolique les trois Livres des Maccabees sont ajoutés à ceux qui sont dans le Catalogue d'Origenes, quoique la Sagesse soit rejettée hors de ce Canon, mais il y a lieu de douter s'ils n'ont point été ajoutés par quelque Auteur, ne se trouvant point dans ce Canon rapporté dans la Collection de Jean d'Antioche Titre 50. ni dans aucun des Canons des Auteurs Grecs.

Le premier Catalogue ou les Livres de la Sagesse, de l'Ecclesiastique, de Tobie, de Judith, & les deux Livres des Maccabées sont mis au rang des Livres Canoniques, comme étant de même autorité, est celui du Concile de Carthage III. tenu l'an 397. qui confirme le Decret du Concile d'Hippone de l'an 393. dans lequel ces Livres sont mis dans le Canon, à condition toutefois que l'on consultera l'Eglise d'au delà de la Mer pour le confirmer, comme il est porté dans une ancienne Note fut ce Canon. *De confirmando isto Canone Transmarina Ecclesia consulatur.* Ce même Canon est repeté dans le Concile de Carthage de l'an 419. avec une clause semblable, qu'il sera commun que au Pape Boniface & aux Evêques d'Italie. *Ut fratres & Consacerdotes Romani sciant, & eorum patrum Episcopis innotescat.* Saint Augustin suivant l'autorité de l'Eglise d'Afrique, met tous ces Livres un rang des Canoniques dans le Chap. 8 du 2 Livre de la Doctrine Chrétienne, mais il observe qu'entre les Livres Canoniques il y en a qui sont reçus par toutes les Eglises Catholiques, & d'autres qui ne sont pas reçûs par tout comme Canoniques.

L'Eglise Romaine a été d'accord en cela avec celle d'Afrique, car Innocent I. dans sa Lettre à Exupere, met les mêmes Livres dans le Canon des Livres de l'Ancien Testament aussi bien que le Pape Gelase dans le Concile de l'an 494. Toutefois dans le Canon de ce dernier il n'est fait mention que du Livre de Esdras & d'un Livre des Maccabées, & même dans quelques Manuscrits, le Livre de Job y est omis. Dans quelques autres les deux Livres des Maccabées y sont placés, mais tous les Manuscrits ne portent qu'un Livre d'Esdras, ce qui est fautif, personne n'ayant revoqué en doute le second Livre d'Esdras.

Le Decret du Pape Eugene & le Canon du Concile de Trente sont conformes au Canon du Concile de Carthage & au Decret du Pape Innocent, & l'on y trouve entre les Livres sacrez de l'Ancien Testament, Tobie, Judith, Esther, la Sagesse, l'Ecclesiastique & les deux Livres des Maccabées.

§ V.

Des Livres Deuterocanoniques en particulier.

LEs Catalogues dont nous venons de parler nous font connoître en general les Livres de l'Ancien Testament qui ont toûjours passé pour être indubitablement Canoniques, & ceux dont on a douté dans l'Antiquité. Mais il faut encore parler de ces derniers en particulier, car quoiqu'ils n'aient pas été reçûs dans les premiers temps par toutes les Eglises, ni mis par toutes les Auteurs dans le Canon des Livres sacrez, ils ont toutefois souvent été citez par les Anciens, & quelquefois même sous le nom d'Ecriture-sainte.

Les Livres de l'Ancien Testament qui ont toûjours été reconnus pour Canoniques par les Juifs & par les Chrétiens, sont les cinq Livres de Moïse, sçavoir la Genese, l'Exode, le Levitique, les Nombres, le Deuteronome, le Livre du Josué, le Livre des Juges, le Livre de Ruth, les deux Livres de Samuel, que nous appellons les deux premiers Livres des Rois, les deux Livres des Rois, qui sont, selon nous, le troisieme & le quatrieme, Isaïe, Jerome avec les Lamentations, Ezechiel, Daniel, à l'exception du

Digitized by Google

l'Histoire de Suſanne & de Bel & du Cantique des trois Jeunes Hommes; les douze petits Prophetes, le Livre de Job, le Livre des Pſeaumes, les trois Livres de Salomon, ſçavoir les Proverbes, l'Eccleſiaſte, le Cantique des Cantiques, les deux Livres des Paralipomenes & les deux Livres d'Eſdras. Les Livres dont on adoute ſont le Livre d'Eſther, quoique tres-long-tems tant Juifs que Chrétiens l'aient reconnu, Baruch, qui eſt dans quelques-uns des Canons des anciens Catéchetes, & les Livres de Tobie, de Judith, de la Sageſſe, l'Eccleſiaſtique, & les deux Livres des Machabées, qui ne ſont dans aucun Canon avant celui du Concile de Carthage, quoiqu'ils aient été citez par les anciens Chrétiens.

Le Livre d'Eſther étoit compris ſelon quelques uns dans le Canon des Juifs, mais ſelon d'autres il n'y étoit pas car il eſt fort vrai-ſemblable, comme nous avons remarqué, que Joſeph ne le reconnoit pas pour Canonique. Cependant ſaint Jerome & les autres anciens Auteurs Chrétiens, le mettent au rang de ceux qui étoient du Canon des Juifs. Il n'eſt point dans les Canons de Meliton, de ſaint Athanaſe, de ſaint Gregoire de Nazianze, de l'Auteur de la Synopſe, de Leontius & des deux Nicephores, mais il ſe trouve dans ceux d'Origenes, du Concile de Laodicee, de ſaint Cyrille, de ſaint Hilaire, de ſaint Epiphane, de ſaint Jerome, & de Ruffin. L'Addition d'Eſther eſt louée par S. Clement Romain dans ſon Epitre aux Corinthiens, & par ſaint Clement d'Alexandrie dans le troiſiéme Livre du Pedagogue, & dans le premier & le quatriéme des Stromates: ce qui fait voir que ce Livre étoit connu & eſtimé par les premiers Chrétiens. Les ſix derniers Chapitres, à commencer au Verſet 4. du Chapitre 10. du Livre d'Eſther ne ſont point dans l'Hebreu. Origenes croit qu'autrefois ils y avoient été, & qu'enſuite ils ont été perdus. Mais il eſt viſible que c'eſt une compilation de diverſes Pieces recueillies apparemment par les Juifs Hellenſtes, qui ont été ajoûtées par l'Auteur de la Verſion Grecque. Saint Jerôme rejette cette partie d'Eſther hors du Canon des Livres ſacrez. Sixte de Sienne a été de ce ſentiment, même depuis le Concile de Trente, & il cite pluſieurs Auteurs Catholiques de ſon ſentiment, comme Hugues le Cardinal, Nicolas de Lire & Denys le Chartreux. Et il répond au Decret du Concile de Trente, que le Canon de ce Concile ne ſe doit entendre que des parties veritables des Livres qui les compoſent en leur entier, & non pas de ces ſortes de Recueils mis à la fin par quelque Auteur inconnu & ſans autorité. Cependant comme ce Concile admet les Livres contenus dans ſon Catalogue pour Canoniques entierement & dans toutes leurs parties, ainſi qu'on a coûtume de les lire dans l'Egliſe Catholique; *Libros integros cum omnibus ſuis partibus, prout in Eccleſia Catholica legi conſueverunt*; il faut en ſuivant ce Decret les mettre dans le Canon des Livres ſacrez de l'Ancien Teſtament, auſſi-bien que le reſte du Livre d'Eſther, quoiqu'ils ne ſoient point du même Auteur, comme nous le ferons voir dans la ſuite.

Les Juifs ne reconnoiſſent point le Livre de Baruch, qui n'eſt point écrit en Hebreu, comme ſaint Jerôme le remarque dans ſa Preface ſur Jeremie: *Librum autem Baruch hactenus non reperi, apud Hebræos nec legitur, nec habetur, prout remittunt* Origenes, Meliton, ſaint Hilaire, ſaint Gregoire de Nazianze, ſaint Jerome & Ruffin ne mettent point ce Livre dans leur Catalogue des Livres ſacrez de l'Ancien Teſtament, mais dans le Concile de Laodicee, dans ſaint Cyrille, dans ſaint Athanaſe, & dans ſaint Epiphane il eſt joint à Jeremie. Il n'eſt point nommé en particulier dans les Catalogues de ſaint Auguſtin, des Conciles d'Afrique, d'Innocent & de Geleſe, mais il y a de l'apparence que ces Auteurs Latins l'ont compris ſous le nom de Jeremie, parce que Baruch étoit ſon Diſciple. Sa Prophetie étoit jointe à celle de Jeremie, & même citée ſous ſon nom par les Anciens, comme le remarque ſaint Auguſtin dans le Livre 18. de la cité de Dieu, Chap 33 où ayant cité ſous le nom de Jeremie ce Paſſage du 3. Chapitre de Baruch, *C'eſt ici notre Dieu, il n'y en aura point d'autre que lui, il a été vû ſur la terre & a converſé avec les hommes*, il ajoûte que quelques uns ne donnent pas ce témoignage à Jeremie, mais à Baruch ſon Secretaire, mais qu'il eſt plus celebre ſous le nom de Jeremie. Et en effet la Prophetie de Baruch eſt ſouvent citée par les Anciens ſous le nom de Jeremie, comme par ſaint Clement d'Alexandrie dans le premier Livre du Pedagogue Chap 10. & dans le Livre 2. Chap 3. par ſaint Cyprien dans le Livre 2. des Temoignages à Quirin & dans le Livre de l'Oraiſon Dominicale; par Euſebe dans ſes Livres de la Demonſtration Evangelique, par ſaint Baſile au Livre 4. contre Eunomius, par ſaint Ambroiſe au Liv. 2. de la Penitence Chap. 8. dans le Livre 4. ſur la Création Chap. 14. & dans le Livre 1. de la Foi Chap. 2. par l'Auteur des Queſtions ſur l'Ancien & le Nouveau Teſtament, qui portent le nom de ſaint Auguſtin, Q. 104. par l'Auteur d'une Homelie de la Trinité attribuée à ſaint Chryſoſtome, & dans une autre Homelie du même citée dans le ſixiéme Concile general Seſſ. 8. par les Peres Feux & Peuple, & par Caſſiodore ſur le Pſeaume 85.

Les autres Livres ſçavoir Tobie, Judith, la Sageſſe,

Sageſſe, l'Eccleſiaſtique, & les deux Livres des Macchabées n'ont jamais été dans le Canon des Juifs, & ne ſe trouvent point dans les anciens Canons des Livres ſacrez, faits par des Auteurs Chrétiens, à l'exception de ceux des Egliſes de Rome & d'Afrique. Mais il faut examiner plus artſſurément ce qui s'en trouve dans l'Antiquité.

Origenes dans l'Epître à Africanus remarque que les Livres de Tobie & de Judith n'étoient point reçûs par les Juifs, & qu'ils ne les mettoient pas même au rang de leurs Livres apocryphes, quoi que les Egliſes s'en ſervilſent. Dans l'Homelie 27 ſur les Nombres il dit que ce Livre eſt du nombre de ceux qui ſe liſent aux Catechumenes, parce qu'il enſeigne une doctrine plus ſimple & moins relevée que les autres. On exprime le même jugement dans l'Egliſe Eccleſiaſtique & dans la Synopſe attribuées à ſaint Athanaſe. Saint Hilaire dit que quelques Chrétiens ajoûtoient ces deux Livres aux vingt-deux autres reconus par les Juifs, & compoſoient ainſi leur Canon de vingt-quatre Livres. Saint Jerome dans le Prologue general après avoir parlé des vingt-deux Livres qui ſont dans le Canon, met Judith & Tobie, auſſi bien que la Sageſſe & l'Eccleſiaſtique hors du Canon, & en rang des Livres apocryphes: *Quidquid extra hæc eſt, inter apocrypha ponendum. Igitur Sapientia quæ vulgo Salomonis inſcribitur, & Jeſu Filii Sirach Liber, & Judith, & Tobiæ non ſunt in Canone.* Et dans la Préface des Commentaires ſur Jonas, il remarque que, quoi que le Livre de Tobie, ne ſoit pas dans le Canon, il eſt toutefois en uſage parmi les Eccleſiaſtiques. Il étoit étonnant qu'après cette déclaration, il eût dit dans les Préfaces de ces Livres, que les Hebreux les avoient mis au rang des *Agiographes*, mais il faut lire dans ces deux endroits *Apocryphes* au lieu d'*Agiographes*, comme le Pere Mariana l'a ſenti ſur cet endroit manifeſtement. Ruffin rejette auſſi ces deux Livres au rang de ceux qu'on ſoit point appeller Canoniques, mais Eccleſiaſtiques, & que les anciens ont permis qu'on lût dans l'Egliſe pour l'edifiat de des fidéles, mais qu'ils n'ont pas eû aſſez autorizez pour établir des Dogmes de Foi. On peut alleguer un témoignage de ſaint Irenée, qui parlant dans le Chap. 34. du Livre premier contre les Heréſies, de la diſtribution que les Gnoſtiques faiſoient des Prophetes en diverſes claſſes qu'ils attribuoient à leurs Aeons, dit qu'ils donnoient à Elie les Prophetes Agge & Tobie. Ce qui tant voir que du tems de S. Irenée, le Livre de Tobie étoit déjà conſideré, & que Tobie étoit mis au rang des Prophetes. Saint Cyprien cite ſouvent le Livre de Tobie ſous le nom de l'Ecriture dans ſon Livre des Oeuvres de Miſericorde & de l'Aumône. Il eſt auſſi allegué par S. Hilaire ſur le Pſeaume 129. qui s'en ſert pour prouver l'Interceſſion des Anges. *Il y a, dit-il, ſelon Raphaël parlant à Tobie, de Anges en la preſence de la lumiere éclatante de Dieu.* Saint Ambroiſe a expliqué ce Livre entier, Comme un Livre de l'Ecriture & l'a cité dans ſon Commentaire ſur la Création. Liv 6. Chap 4. S. Saint Jerome qui le met hors du Canon, & entre les apocryphes des Juifs, n'a pas laiſſé de le traduire, & de le parler avec tant de reſpect dans la Préface de la Traduction, où il remarque qu'il ne ſe trouve pas moins de reproches des Hebreux qui ſe plaignent que l'on met ce Livre en Latin contre l'autorité de leur Canon, parce qu'il en uſoit qu'il vaut mieux déférer avec jugement des Phariſiens & obeïr aux ordres des Evêques. S. Chryſoſtome dans la trentieme Homelie au Peuple d'Antioche, & Theodoret dans ſon Hiſtoire Apoſtolique liv 8 Chap 45 citent encore le Livre de Tobie. Il eſt comte en ces termes remarquez, dans les Canons des Conciles d'Afrique, du neuvieme, de Geloſe, d'Eſpagne IV & du Concile de Trente.

Le Livre de Judith eſt non ſeulement rejetté dans tous les Catalogues anciens des Livres Canoniques, mais il n'eſt pas même cité par les anciens Peres, quoique ſaint Clement Roman dans ſon Epître aux Corinthiens, Saint Clement d'Alexandrie dans le quatrième Livre des Stromates, Tertullien dans le Livre de la Monogamie & dans le premier Livre contre Marcion Chap. 7. louent l'action Heroïque de Judith. Ce qui fait voir que ce Livre étoit connu depuis & eſtime dans l'Egliſe. Nous ne devons rapporter ce que en ont dit S. Athanaſe, S. Hilaire, S. Jerôme & Ruffin, mais il faut ajoûter ce que S. Jerôme, que ce Pere n'ée e pas toûjours pris comme d'un Livre apocryphe, car dans l'Epître 140. il lui donne le nom de Volume ſacré, & le joint

1 *Que ce Pere (ſant Jerome) a pourtant parlé comme d'un Livre apocryphe.*] Saint Jerôme n'a pas toûjours tenu le même langage touchant les Livres qui ſont hors de Canon des Juifs. Quand il traite expreſs de nombre des Livres Canoniques comme dans les Prologues ſur le Livre des Rois, & ſur les Livres de Salomon, ſur Eſdras, & ſur Eſther dans ſes Epîtres 7 & 123 à Paule, dans ſon Commentaire ſur Ezechiel au Liv. 13. Chap. 41. il reçoit toûjours les Livres qui ne ſont point dans le Canon des Hebreux, comme apocryphes, & comme devant être conſiderez comme tels. Mais en d'autres endroits, il cite ſouvent ces mêmes Livres, comme de l'Ecri ure ſainte

Digitized by Google

joint aux Livres de Ruth & d'Esther *Ruth, Esther & Judith & tantæ gloriæ sunt, ut sacris Voluminibus nomina indiderint*. Et dans la Preface de la Traduction de ce Livre, après avoir remarqué que les Juifs le mettent au rang des Livres apocryphes, & que son autorité n'est pas jugée suffisante pour prouver les choses qui sont en contestation; il ajoûte qu'on lit que le Concile de Nicée l'a compté au nombre des Livres de l'Ecriture sainte, & q e c'est ce qui l'a fait acquiescer à la demande qu'il lui avoit commandement qu'on lui en fît de le traduire *Sed quia hunc Librum Synodus Nicæna in numero sanctorum Scripturarum legitur computasse, inquiens postulatum vestræ me exactionis*. Ce que saint Jerôme semble assûrer en cet endroit, que le Concile de Nicée avoit fait le Catalogue des Livres sacrez, & qu'il y avoit mis le Livre de Judith, n'a aucune vraisemblance; car outre que l'on ne trouve rien de semblable dans le Symbole, dans les Canons & dans les Lettres du Concile de Nicée, & qu'il est très-probable qu'il n'y a point eu d'autres Actes de ce Concile, c'est il croyable que s'il eût fait un Canon des Livres sacrez, aucun de ceux qui y ont assisté, n'en eût fait mention? Se peut-il faire que saint Athanase, saint Epiphane, saint Cyrille qui ne pouvoient ignorer les Décisions du Concile de Nicée, eussent rejeté le Livre de Judith, comme un Livre apocryphe, s'il eût été mis au rang des Livres Canoniques par l'autorité d'un Concile qu'ils reveroient? Enfin faut-il faire le fût contente de dire que quelques uns ajoûtoient ce Livre au Canon? N'eût-il pas plûtôt assûré hardiment parlant des Livres Canoniques, que l'Eglise le recevoit Saint Jerôme lui-même, s'il eût été assûré de ce fait, eût-il rejetté ce Livre tant de fois, & n'eût-il pas allegué ce Catalogue du Concile de Nicée, qui eût été la regle infaillible qu'on auroit dû suivre? le Pere Martianay reconnoît dans la Note sur ce passage de saint Jerôme, que le Concile de Nicée n'a point fait de Decret touchant les Livres sacrez, mais il prétend que saint Jerôme dit ceci, parce qu'il avoit trouvé que les Peres du Concile de Nicée avoient allegué quelques sentences tirées de ce Livre. Saint Jerôme semble ucanmoins parler d'un Decret du Concile qui contenoit le nombre des Livres Canoniques. *In numero sanctorum Scripturarum legitur computasse*. Et quand on pourroit l'entendre de quelque allegation, il faudroit qu'il y eût en quelques monumens du Concile de Nicée que nous n'avons plus, ce qui ne se prouveroit pas facilement. Il y a donc plus d'apparence qu'il a allegué ce fait sur la foi d'autrui, ou sur quelque opinion commune de son temps Mais si le Concile de Nicée n'a pas mis le Livre de Judith au nombre des Livres Canoniques, l'Eglise latine l'a fait depuis dans le Concile de Carthage, par la bouche d'Innocent I. dans le Concile de Rome sous Gelase, & dans le Concile de Trente, qui a suivi le Decret d'Eugene

Le Livre de la Sagesse & l'Ecclesiastique sont mis dans les anciens Catalogues au nombre des Livres utiles & Ecclesiastiques qu'on lit dans l'Eglise avec édification, mais qui ne sont point Canoniques. Ces Livres sont toutefois cirez sous le nom d'Ecriture sainte par quantité d'anciens Auteurs[b], par saint Barnabé, par saint Clement Romain, par Tertullien dans le Livre 3 contre Marcion, & dans son Livre des Prescriptions, par saint Clement d'Alexandrie, par saint Cyprien en

[b] *Ces Livres (de la Sagesse & de l'Ecclesiastique) sont toutefois citez sous le nom d'Ecriture sainte par quantité d'anciens Auteurs.]* Outre plusieurs allusions de l'Ecriture qu'on pourroit alleguer, mais qui ne prouvent point qu'ils y soient été citez, saint Barnabé cite un Passage tiré du chap. 2 verf 12, de la Sagesse & un tiré de l'Ecclesiastique ch 4 verf. 36 Saint Clement Romain dans l'Epître aux Corinthiens en rapporte un tiré du chap 11 verf 12 de la Sagesse Tertullien cite la Sagesse, au Livre 3 contre Marcion vers la fin, & dans les Prescriptions Saint Clement d'Alexandrie les cite aussi plusieurs fois dans ses Livres des Stromates, comme Eusebe le remarque, Liv 6 de son Hist ie ch. 7. Saint Cyprien cite très-souvent ces deux Livres, il les attribue même à Salomon. Origenes cite la Sagesse sous le nom de l'Ecriture en plusieurs endroits, comme dans le traisiéme Livre contre Celsi, & dans l'Homelie 8 sur l'Exode, & l'Ecclesiastique sous saint Matt Tratte 24. Eusebe Livre 6 ch 13 his. Hist. ch. 13. dit que, quoi que saint Clement cite ces Livres, ils sont rejettez par la plûpart Saint Hilaire les cite sur le Psaume 140 Saint Basile les cite aussi quelquefois, & particulierement en Livre 3 contre Eunomius Il les cite dans la Lettre du Concile de Sardique rapportée par Theodoret, Liv 2. c. 8. de son Histoire par sa nt Ambroise ers-souvent & même par saint Jerôme dans le Commentaire sur le Prophete 73 dans les 2. & 16. Livres sur Isaïe; au Livre 33 sur Ezechiel, & par saint Augustin en plusieurs endroits. Il faut encore citer par Auteur du Livre des Noms Divins, & de la Hierarchie, dans le dernier Livre au ch 2 & dans le premier au ch 4. par Anastase Sinaïte *lib 9. la Exaem. Orat 2. De anacreantibus*, & q. 8 & 12 par saint Jean Damascene au Liv 4. de la Foi orthodoxe, ch 16 dans l'Oraison 3 de la Nativité. & dans le Sermon des Morts & par d'autres. Mais citer un Livre, comme remarque Grotius n'est pas le declarer Canonique. Ces Livres font rejettez hors du Canon par ceux mêmes, qui les citent sous le nom de l'Ecriture, & ceux,

qui

en plusieurs endroits, par Origenes aussi en plusieurs endroits, par saint Hilaire sur le Psaume 140 & selon quelques uns par saint Basile; par saint Ambroise, par saint Jerôme, & par saint Augustin. Mais il ne s'ensuit pas, qu'ils les aient tous reconnus comme Canoniques au contraire Origenes, saint Jerome & saint Hilaire les mettent au rang des apocryphes, & saint Basile dit nettement dans la Préface de son Commentaire sur les Proverbes, qu'il n'y a que trois Livres de Salomon, & il marque assés en d'autres endroits qu'il n'a point reconnu les Livres de la Sagesse & de l'Ecclesiastique pour des Livres Canoniques. Philastre & Rufin les rejettent, aussi bien que le Prêtre de Marseille, & quelques autres Gaulois qui rejettoient le Livre de la Sagesse, comme Hilaire le témoigne dans la Lettre qu'il a écrite à saint Augustin. Theodoret est de même avis dans sa Préface sur les Cantiques. On ne peut pas dire tout-à-fait la même chose de saint Cyprien, de saint Ambroise & de saint Augustin, qui les ont receus pour Canoniques, comme il a été déterminé dans le Concile de Carthage, par Innocent I. dans le Concile de Rome sous Gelase, par le Decret d'Eugene, & dans le Concile de Trente.

Enfin les deux Livres des Macabées sont mis hors du Canon des Livres sacrés dans les Catalogues de Melitон, d'Origenes, du Concile de Laodicée, de saint Cyrille, de saint Hilaire, de saint Athanase, de saint Jerôme, & dans les autres que nous avons rapportez. Dans la Chronique d'Eusebe ils sont opposez aux Livres Canoniques, où il est écrit *Ce que nous avons rapporté jusqu'ici des Annales des Hebreux, est tiré de l'Ecriture sainte, ce qui sert de preuve aux Livres des Macabées, de Josephe, & d'Africanus.* Tertullien rapporte dans son Livre contre les Juifs l'Histoire des Macabées, mais il ne cite point les Livres des Macabées, comme des Livres de l'Ecriture. Saint Cyprien les cite très-souvent sous ce nom. Saint Ambroise les cite aussi dans le Livre de Jacob & de la Vie heureuse. Chap. 10. & 11. Saint Chrysostome avoit composé une Homelie sur les Macabées; que nous n'avons plus. Il est encore mention des Macabées dans l'Homelie 4. sur les paroles d'Isaac & sur le Psaume 44. Saint Jerôme même, qui les rejette en plusieurs endroits, les cite aussi comme des Livres de l'Ecriture dans le Livre 5 de son Commentaire sur Isaïe. Saint Augustin les allegue dans son Livre du soin qu'on doit avoir des Morts, pour prouver qu'on peut offrir le sacrifice pour les Morts. Il l'affirme dans le Livre 18. de la Cité du Dieu, que quoi que ces Livres ne soient point reçûs comme Canoniques par les Juifs, ils sont toutefois reconnus pour tels par l'Eglise. Mais au Livre premier contre Gaudence, parlant de l'action de Razias qui se fit mourir. Voici ce qu'il dit des Livres des Macabées.

---

qui les attribuent à Salomon en les citant, le nient formellement en d'autres endroits. Il y en a qui pretendent que le Livre de l'Ecclesiastique est cité par eux, qui rapportent cette Sentence comme de l'Ecriture, *Ne faisant rien sans conseil*, lorsque saint Basile dit les Regles communes, *interrogatum ita* Basile *de Prop. Evang. lib.* 1e Cassien *Conference* 2 Boniface *Epît* 98. le Concile d'Ephese dans l'Epître au Synode de Pamphilie. Mais la même Sentence est en substance au Chapitre 13. des Proverbes vers. 16 & elle est mot pour mot au Chapitre 24. vers. 13 de la Version des Septante. D'où ces Peres l'ont prise, aussi bien que Isidore de Damiette, qui s'en sert souvent. Les Proverbes ont été aussi très-souvent cités par les Anciens sous le nom de la Sagesse, par Melitон dans son Catalogue, *Proverbes que de Salomon*, car c'est ainsi qu'il faut traduire, & non pas *Proverbes de Salomon* par Origenes, Homelie 15. sur la Genese, sur l'Exode, sur les Nombres. Par l'Auteur, qui a écrit sous le nom de Denis d'Alexandrie contre Paul de Samosate, par l'Auteur des Constitutions plusieurs fois, par S. Basile *Orat. Moralis* 1. & 8. 16. par saint Gregoire de Naz. en son Oraison 1. & 2. & par saint Gregoire de Nysse dans le Livre de la Vie de Moïse, & au Livre 7. contre Eunomius, par le Concile de *Trullo*. Chap. 64. par le second Concile de Nicée *Act.* 6. Les Proverbes sont aussi appellez par saint Clement d'Alexandrie, par Hegesippe, & par quelques autres encore, *sous entendu*.

c *Comme Isidore dit en témoignage dans la Lettre qu'il a écrite à saint Augustin.*] Ce Pere aussi allegue ce Passage du 4. Ch. de la Sagesse. *Il a été enlevé de crainte que la malice ne changeât son Esprit*, pour prouver son sentiment sur la Prédestination; ceux qui n'entrent pas de son avis dans la Grace répondront comme le témoigne Hilaire qu'on ne devoit pas se fonder de ce Passage qui étoit cité d'un Livre qui n'étoit point Canonique, *lequel non Canonicum non tradunt* faisi Augustin *leur expliquoit dans le Livre de la Prédestination des Saints qu'on n'avoit pas de reputation de le faire de la Sagesse qui a merité depuis tant d'années, tant longs ecrits, d'être reçû dans l'Eglise de plus en plus des Lecteurs, & d'être écouté avec la veneration qui lui est dû à un Livre d'une autorité Divine par tous les Chrêtiens, à commencer depuis les Evêques jusqu'aux derniers Neôfits Laïques, Penitens & Catechumenes.* Il ajoûte que ce Livre dont il étoit plus préferé à tous les Livres des Auteurs Ecclesiastiques; puisqu'il l'ont eux-mêmes cité comme un Livre divin. Il cite encore dans le 13. Livre de la Cité de Dieu, que les Livres de la Sagesse & de l'Ecclesiastique ont été reçus dans les premiers Siécles principalement par l'Eglise d'Occident.

Maccabées, *les Juifs ne reçoivent point les Livres des Maccabées, comme ils font la Loi, les Prophetes, & les Pseaumes : mais c'est que les regrds & ils ne sont pas inutiles, pourvu qu'on les lise, & qu'on les entende avec quelque sorte de temperament; ils sont même estimables, particulierement à cause de l'Histoire des sept Maccabées.* Il les met pourtant dans le Catalogue des Livres Canoniques, & l'rapporte dans le second Livre de la Doctrine Chrétienne. L'Auteur des Merveilles de l'Ecriture, Ouvrage qui se trouve parmi ceux de saint Auguſtin, rejette les Livres des Maccabées. Dans le dernier Canon attribué aux Apotres, on met au nombre des Livres Canoniques trois Livres des Maccabées, mais il y a quelque apparence que cet endroit est ajoûté, parce qu'ils ne sont point reconnus pour Canoniques par les Nicephorus, par saint Jean Damascene, dans le Livre 4. de la Foi orthodoxe, Chap. 18 mais dans le Livre des fideles defunts il cite l'exemple des Maccabées pour autoriser la priere pour les Morts, & par plusieurs autres qui reconnoissent l'autorité des Canons Apostoliques. Il font reçûs dans le Concile trouliſane de Carthage, & par Innocent I. Il n'y en a qu'un d'approuvé dans le Concile Romain sous Gelase. Il est étonnant qu'après ces autoritez saint Grezoire le Grand en parle en ces termes au Livre dix-neuvieme de ses Morales : *Nous ne faisons rien de déraisonnable, dit-il, en produisant des témoignages tirés des Livres qui ne sont point Canoniques, puisqu'ils ont été publiez pour l'édification de l'Eglise.* L'témoignage que seroit croire que l'on a douté même dans l'Eglise Romaine de l'autorité des Livres des Maccabées depuis les Decrets d'Innocent & de Gelase. Il semble neanmoins plus probable que les Eglises d'Afrique & de Rome les ont communément reconnus pour Canoniques, mais on ne peut assûrer la même chose des autres Eglises, puis qu'il y a quantité d'Auteurs Ecclesiastiques Grecs & Latins, qui depuis les décisions des Conciles de Carthage, & de Rome, & la Declaration d'Innocent I. n'ont compté que vingt-deux ou vingt quatre Livres Canoniques de l'Ancien Testament, comme parmi les Grecs Anastase Sinaite, Leontius, saint Jean Damascene, les deux Nicephores, Antiochus, Philippe, & parmi les Latins, Bede, Isidore, Berengaudus, &c. ou qui ont distingué trois classes de Livres de l'Ecriture, comme Junilius, ou qui ont declaré qu'ils ne reconnoissoient point pour Canoniques les Livres qui n'étoient point dans le Canon des Juifs comme parmi les Auteurs les plus recens Lyranus dans les Commentaires sur Esdras & sur Tobie, Tostat sur le Chap. 1 de saint Matthieu, Cajetan sur la fin de tous les Livres Historiques de l'Ancien Testament & quelques autres. Ce qui fait voir que ces défenſions n'ont pas été suivies de tous les Auteurs & par toutes les Eglises, jusqu'à ce que cela ait été entierement determiné par la définition du Concile de Trente.

Après avoir parlé des Livres qui ont été rejettez en tout entiers hors du Canon de l'Ecriture sainte, il nous reste à faire quelques observations sur une partie du Livre de Daniel que les Juifs ont rejettée, qui comprend l'Oraiſon d'Azarie, & l'Hymne des trois jeunes Hommes dans la Fournaise qui commencent au 24. Verset du Chapitre troiſiéme, & finissent au 91. l'Histoire de Suſanne rapportée dans le treziéme Chapitre, & celle de l'Idole de Bel, & de Dragon jette dans la Fosse aux Lions, dans le quatorziéme & dernier. Ces choses ne sont point dans l'Original Hebreu ou Chaldaique, ni dans la Version Grecque des Septante, mais elles ont été tirées de la Version Grecque de Theodotion, qui etoit celle dont l'Eglise se servoit, dans la Prophetie de Daniel, comme saint Jerome le remarque dans sa Préface, & dans la Note qu'il a faite sur ces endroits Africanus, Eusebe, & Apollinaire ont regardé ces Narrations comme veritables, & ont pas Canoni pues, mais aussi comme fi bu leuſes, & saint Jerome semble être de leur avis *d*. Origenes a défendu la verité de cette Hiſtoi-

re

d Saint Jerome semble être de leur avis. Dans ſa Préface sur le Traduction de Daniel. *Apud Hebræos Susanna habet Historiam suæ Hymnum trium Puerorum, nec Bel Draconisque fabulas quas nec, quia in Lege Ordo descripsit sese vertere possum, signumque subjecimus, ut videre nos apud imperitos magnum partum solummodo detrimenti.* Il rapporte ensuite les objections que l'on fait pour montrer que cette histoire est fausſe & y répondre. & laiſſe la choſe en jugement du Lecteur, *Super quo re Lectori arbitrii sui retinendi relinquens.* Ref fin lui aiant reproché cette conduite dans ſi feconde Epître: & l'aiant accuſé d'avoir retranché de l'Ecriture un exemple de Chaſteté que l'Egliſe propoſoit aux Fidéles, & d'avoir effacé une Hymne que l'on chantoit dans l'Egliſe ces jours ſolemnels. *Nam mirari libet Susannæ quæ est Pudicitiæ exemplum proſtare Ecclesiis Dei, ab ipſo ejus ſponſo damnata, & ejusdem Hymni Puerorum Hymnum qui quotidie dicitur in Ecclesia Dei canatur, ne ipſe & hos ſui penitus arceat ipſe.* Saint Jerome lui repond dans le Livre 1. de ſon Apologie, qu'il n'a fait que rapporter ce que les Juifs tiennent conforme de dire contre l'Hiſtoire de Suſanne, l'Hymne des trois jeunes Hommes, & les fables de Dragon & de Belus, ſans dire ſon ſentiment. *Si verum quod ipſi fentiunt, ſed quod illi contra vos dicunt ſolvant exemplaria*, & que s'il n'avoit pas répondu à leurs objec-

tions

Digitized by Google

re contre Africanus, sans assurer neanmoins qu'elle soit Canonique e

L'Auteur du Livre des Merveilles de l'Ecriture attribue à saint Augustin, ne parle point de l'Histoire de Susanne, & rejette l'Histoire du Bel Lie. 2. Chap. 38. Theodoret expliquant Daniel, ne dit pas un mot de ces Histoires. Nicephore met l'Histoire de Susanne entre les Livres apocryphes. Neanmoins ce qui est rapporté dans ces deux Chapitres, est cité sous le nom de Daniel, & nomme faisant partie de la Prophetie

tions dans ces Prologues, ce n'étoit que parce qu'il vouloit abreger. de peur de *laso sue Livre tu lirai dans* sa Preface, *quorum aperam si non refundi no Prelgo brevitatem fadens ne nos Prefationem, sed Librum videre scribere* Cependant dans la Preface de son Commentaire sur Daniel il traite encore ces Histoires de fables qui n'ont point d'autorité. Il approuve le sentiment d'Eusebe & d'Apollinaire qui n'ont leur point voulu s'engager à les defendre contre Porphyre, parce qu'elles n'ont point d'autorité Canonique. & oppose le témoignage de ces Auteurs à ceux qui avoient trouvé à redire de ce qu'il les avoit retranchées c'est justement l'objection de Ruffin. Vrai-lim Pallage. Cum *& Eusebium & Apollinarii per sententia respondere nec Susanna historiam ne Daniele fabulas contineat, sed veterum sibi fuisse auctoritatem Porphyrio habuisse fidem Jysa di Tudeis Leve* ... *ach & nos eadem plurimos annos tum vertere non Danielem. sine visiones Obeli premotavimus sig a fi antes tas in Hebraso non habent, & meror qu. flamm parabolas ipsius, indigeat mihi quasi ego decem verum Libros tam & Origenis & Eusebius & Apollinarii, aliosque Ecclesiastic scriptores & Dathani Graeca haec, ne dum insimus non habere apud Hebraeos fateantur, nos se debere respondere Porphyrio pro hac qua nullam Scripturae sanctae auctoritatem probantis* C'est pourquoi il n'a point fait lui-même un Commentaire de ces deux dernieres Chapitres, mais seulement recueilli quelques Observations tirées de dix tres Livres des Stromates d'Origenes pour defendre la verité de le narration en sorte toutefois qu'en finissant il semble desesperer que rien puisse y répondre: *quod solvat forsit qui haec hebraeum in Libro Danielis apud Hebraeos dicere non habeat.* Si *quo autem pacto se non apparet ipse de Canone, tunc quarundam est quidem dubitandae dubitandae.*

e Origenes *& defendu la verité de cette Histoire contre Africanus, sans assurer neanmoins qu'elle soit Canonique* Saint Jerôme dans la Preface de son Commentaire sur Daniel met Origenes au nombre de ceux qui ont cité quelque fois un ouvrage dont il ne se croit pas obligé de repondre à ce que Porphyre dit. Il montre ces Histoires, parce qu'elles n'avoient pas l'autorité de l'Ecriture sainte. Dans le Commentaire de saint Jerôme sur les deux derniers Chapitres de Daniel tirés du troisiéme Livre des Stromates d'Origenes, la verité de ces Histoires y est défendue, en sorte toutefois qu'il la fin so evoue qu'il a été pas certain qu'elles soient Canoniques. Dans la toutefois entre lui & Africanus il s'agit seulement de

f, par saint Irenée, par saint Clement d'Alexandrie, par Tertullien, par Origenes, par saint Cyprien, par Didyme, par saint Hilaire, par saint Basile, par saint Gregoire de Nazianze, par saint Ambroise, par saint Augustin, par l'Auteur d'une Homelie sur Susanne attribuée à saint Chrysostome; par saint Fulgence, par Avitus, par Bede Sulpice Severe & l'Auteur de la Synopse de saint Athanase rapportent aussi ces Histoires; comme faisant partie du Texte sacré; quoi que le dernier avoue à la fin de son Ouvra-

le verité de cette Histoire Africanus reprenant Origenes d'avoir allegué de tir une Conference d'Histoire de Susanne, parce que cette partie de Livre de Daniel étoit fausse, que c'étoit un conte & une fable nouvellement ajoûtée. Origenes defend cette narration comme une Histoire veritable, & il croit même qu'elle doit aussi être dans le Texte Hebreu, dont elle a été retranchée par les Juifs. Enfin il n'assure point qu'elle soit reçûe comme Canonique par toute l'Eglise. Il dit seulement que on'en sert communément dans l'Eglise. *Quae in Ecclesias tamen sunt* Il dit la même chose dans cette Lettre du Livre de Tobie, qu'il n'a pas mis au rang des Livres Canoniques reçûs de toute l'Eglise. Elle se trouve neanmoins citée comme Canonique dans l'Eglise de Jesus-Christ. *Apocryphum, sed non adversus imperiti Presbyteri qui sancta Susanna nec hac quam illi repudiandis historia in Susanna du Catalogo divinarum voluminum defectus nec, nos sunt in & scripturae & contra ipsi apportans proferimus.* Mais il y a bien de l'apparence que c'est une addition de Ruffin qui attaque directement saint Jerôme. Dans le Commentaire sur saint Matthieu Origenes remarque qu'il s'est servi de l'exemple de Daniel quoi qu'il fût bien qu'il n'eût pas dans l'Hebreu: parce qu'il l'a reçu dans l'Eglise; *Quemadmodum in Ecclesiasticum* Il ajoute que ce n'est pas le lieu de traiter de cette matiere.

E Nonnunquam ea quae ipse rapperé dans ces Chapitres ipse sunt sous le nom de Daniel, & comme faisant partie de sa Prophetie Saint Irenée l. 4. contre Haeref. c. 11. *Quare & Daniel Prophetes (cum desisset ex Cyrus Rex Perfarum quare non adorat Bel) annuntiatus decreto quonam non cibo ideles. ibid ch. 24. & audivit eum qua sunt in Daniele Prophetia vocem. Susanna Chananaea & non Judae persona solvunt te, &c.* Ce sont les paroles de Daniel aux Vieillards. Daniel. 13 & 52. Saint Clement d'Alexandrie *Stromat. 4.* apres avoir loué Judith & Esther, ajoute *Tacto enim Sesostrum & Mosis servorum alte ve à per Semiramin bonitorem ei ad mortem usque pe tedem. eum ch interpretechai consequence annotavimus ipsiusi sirena & insuam ipsi judicia.* Tertullien dans le Livre de l'Idolatrie ch 18. *Statua apparuisse Danielem idolis non dissentio. nec Bethuel ei dextrum solere* dans le I. du Jeûne ch 7 *Assiri Danielis exemplum erga sententiam Regis Babylonii & Deo misericordiae Leonibus se Leo se fuerat horribili,* & ch 9. *sicut Daniele in lacum leonum ejus mitis pro-*

Cop le

ge que l'Hiſtoire de Suſanne eſt au nombre des Livres que l'on confeſſe. Saint Ambroiſe cite les paroles de Daniel rapportées dans le troiſiéme Chapitre comme étant certainement du Saint-Eſprit. Le Rufin fait des reproches à ſaint Jerôme de ce qu'il a retranché du Livre de Daniel, l'Hymne, l'Hiſtoire de Suſanne & celle de l'Idole de Bel & de Daniel jetté dans la Foſſe aux Lions. Saint Jerôme même en lui répondant eſt obligé de s'accommoder à l'opinion commune, mais il revient à ſon ancien ſentiment dans ſa Préface du Commentaire ſur Daniel. Voilà ce qui ſe peut alleguer pour l'autorité de ces Hiſtoires, nous examinerons dans la ſuite ce qu'il eſt du touchant leur vérité.

§. VI.

Comment les Livres Deutero canoniques ont été mis dans le Canon des Livres ſacrez, & reçûs pour tels

IL eſt important d'examiner de quelle maniere les Livres qui n'etoient point d'abord dans le Canon des Juifs & de pluſieurs Egliſes, & dont il étoit permis de ne pas recevoir l'autorité, ont pû dans la ſuite devenir Canoniques & acquerir une ſi grande autorité, qu'il n'eſt plus permis d'en douter, ni de ne les pas conſiderer comme des Livres ſacrez & divins. Car il temble qu'à l'egard des Livres de l'Ancien Teſtament, on ne devroit reconnoître pour divinement inſpirez que ceux que la Synagogue avoit reçûs, & mis dans ſon Canon. C'etoit à elle à qui Dieu avoit confié les divins Ecrits; c'eſt elle qui les a conſervez; c'eſt par ſon témoignage & par ſa Tradition qu'on les a connus; c'eſt d'elle que les Chrêtiens les ont reçûs. Si Jeſus-Chriſt & les Apôtres nous en avoient marqué d'autres comme divinement inſpirez, nous ſerions obligez de les reconnoître, mais ils n'en ont point cité ſous le nom de l'Ecriture ſainte, qui ne ſoient dans le Canon des Juifs. Si toute l'Egliſe en avoit mis d'autres dans le Canon dés les premiers Siécles, on pourroit dire que cela eſt de Tradition Apoſtolique, mais au contraire il paroît qu'on ne les a point mis dans les plus anciens Catalogues des Auteurs Chrêtiens, & que pluſieurs les ont rejettez hors du Canon, ou du moins en ont douté. Or ſi l'on en a pû douter dans le commencement, parce qu'ils n'étoient pas reçûs de toutes les Egliſes, pourquoi n'en peut-on pas douter encore à preſent? Ils ont beau être reçûs dans la ſuite, ce conſentement ſubſequent ne peut pas les rendre Canoniques, car l'Egliſe n'aura point de nouvelle revelation n'a

dum motivum exhibitum ſit. L. de Conc. 4. *Si & Suſanna in judicio revelata argumentum voluerit præſtet* Origenes Ep. ad Afr. I. 8. contr. Celſum. Homil. 8. in Levit. *Sed tempus eſt nos adverſus impudens Iren hyereos ita ſanctam Suſannam vindicare, quas ille repudiat tes hiſtoriam Suſanna de Catalogo deturbatum voluminosco dentiunt, non aut in Hebraico habeatur, aut certe ipſa ſuperbia reprehendat.* Comment. in Matt. *Ufi Suſanna filii Danielis exemplo, non ignorantes quod ea hiebræo poſitum non ſit, ſed quorumdam in Ecclesiis ten tur ut errores ſui tempora redarguerit de hujuſmodi.* Saint Cyprien Ep. 4. num. 4. *In ares tur eorum nec auditas tur ſi illæ quæ ad dationem Presbyterorum constitutum eſſe ad nos, ſicut ibi Suſannam judicem ever impari & violare etiam ſanctum hiſtoriam perveat i dicas. Quod ſi non ſit Daniel tunc in operibus ejus ſanctum ſpiritum non habuiſſe, ſed adorare ſolum filii in affirmabam Dei ſui honorem ſibi non ſibi hiberari perveat i dicas. Quod ſi ita eſt Daniel non Deum meum qui condidit cælum & terram.* Le même Pere dans le Texte de l'Oraiſon Dani leale. *Sic Daniel in Leonum lacu ſuſpenſus ſine cibo, providum deo nutrimentum procuravit.* Dans le Livre de l'Exhortation au Martyre. *Daniel Deo devitus & ſanctis Spiritus plenus in leonis & draconibus colebatur ſi Dominum Deum.* Dans le Livre des Oeuvres de Miſericorde & de l'Aumône. *Daniel in lacu Leonum ed pradam ſuſpe Regis ſui, ſi audium devorandum appetentibus.* Didyme Livre 2. du Saint Eſprit. *Daniel adhuc puer ſuſcepiſſe dicitur*

Deus Spiritum Sanctum quaſi jam habentem in se Et Livre. *Hæc autem ſollicite etiam in Presbytero qui advocatus Suſannam in crudelitatem a ſe correcti entravit, & ſenſibus eſt enim vocatus autem & dat Per hyterium ſibi ipſum cognitione* Saint Hilaire ſur le Pſeaume 51. *Sed & Daniel condemnatam Presbyterum in duobus ſenes Accusant.* &c. Saint Baſile dans le Commentaire ſur le 1. chap. d'Iſaïe. *Si quis ſuſpicatur ex ſimplum ſi ipſum illius Danielis reſpuit quaſi in pauperculi, causa orbe ſenſus, atque puer pro ſenſibus venit ſibi qui in prophetis ſuis ſuſpicatur non ſenſus ſenes eligit in ejus tanti tempore qui condemnatum innocentem in Suſanna tantum ab eruum malorum.* &c. Le même Homil. 2. des Jeunes fait mention de l'Hiſtoire de la Fuite de Daniel. Saint Gregoire de Nyſſe Orat. 2. *quando judicium ut Daniele verbum ut ne egreſſa eſt ſuſpicionis Suſannæ Babyloniæ.* &c. Il y a une Homelie attribuée à Saint Chryſoſtome ſur l'Hiſtoire de Suſanne, mais elle n'eſt point de ce Pere. Saint Ambroiſe L. 3. du Saint Eſprit c. 6. Saint Auguſtin dans le Sermon 118. & en pluſieurs autres endroits. Saint Fulgence dans le Livre de la Foi de Pierre. & dans ſes Reponſes à Ferrand. Arthus dans ſa Lettre à la Sœur. Bede & pluſieurs autres reconnoiſſent auſſi cet Hiſtoires comme faiſant partie de l'Ecriture & du Livre de Daniel.

n'a pû sçavoir si ces Livres étoient divins ou non, que par sa Tradition. Or puisque l'ancienne Tradition varie & rend la chose incertaine, quelque consentement que l'Eglise donne subsequemment, si elle n'a point de nouvelles lumieres, la chose doit demeurer toûjours dans la même incertitude.

Quelques-uns répondent que ces Livres que l'on appelle Deutero-canoniques, ont été reconnus dans toute l'Eglise dès les premiers Siecles, comme des Livres divinement inspirez, qu'ils étoient dans le Canon des Chrétiens, quoiqu'ils ne fussent pas dans celui des Juifs, & que c'est l'equivoque de ces deux Canons, qui a imposé à plusieurs Auteurs, que l'Eglise d'Afrique les avoit declarez Canoniques; la Tradition des autres Eglises s'étoit trouvée conforme en ce point, & que depuis ils ont été reçûs generalement, & mis dans tous les Canons qui furent dressez dans la suite. Pour prouver ce système on allegue l'autorité de saint Jerome dans les Prefaces sur Tobie & Judith, où il marque que quoi que ces deux Livres ne fussent pas dans le Canon des Juifs, ils étoient reçûs dans l'Eglise, & que le Concile de Nicée avoit mis le dernier au rang des Livres de l'Ecriture sainte. Il dit la même chose de l'Histoire de Susanne dans sa Réponse à Ruffin. On apporte un Passage celebre de saint Augustin, qui dit dans le Livre 18 de la Cité de Dieu, en parlant des Livres des Machabées, que quoique ces Livres ne soient pas reconnus pour Canoniques par les Juifs, ils le sont par les Chrétiens. *Machabæorum Libri, quos non Judæi, sed Ecclesia pro Canonicis habet.* & du Livre de la Sagesse, qu'il a plusieurs années que tous les Chrétiens le jugent, & l'entendent dans l'Eglise avec le respect dû à un Livre Canonique. On ajoute qu'il est si vrai que ces Livres ont toûjours été reconnus dans l'Eglise pour Canoniques, qu'il n'y en a pas un qu'on n'ait été cité sous le nom de l'Ecriture sainte par les plus anciens Auteurs Chrestiens, comme nous l'avons fait voir.

Il seroit à souhaiter que ce système fût aussi solide qu'il est commode, pour repondre à l'objection proposée: mais il est si facile à detruire, que celui qui voudroit s'y affermir à le défendre contre les Heretiques, se trouveroit engagé dans un pas dont il seroit difficile de se tirer. Il paroît au contraire certain que la plûpart des Anciens n'ont point cru que les Livres que n'étoient pas compris dans les Catalogues qu'ils faisoient des Livres Canoniques, le fussent veritablement, de qu'ils eussent une égale autorité avec ceux qui y étoient compris. Car premierement si ces Livres eussent été reçûs par toute l'Eglise, comme des Livres d'une autorité infaillible, est-il possible que les Conciles & les Peres qui faisoient le Catalogue des Livres de l'Ecriture, n'en y eussent pas compris? Pour qui les faisoient-ils ces Catalogues? Pourquoi les faisoient-ils? Ce n'étoit pas assûrement pour des Juifs, c'étoit pour des Chrétiens. Ils ne les fa soient pas pour apprendre quels Livres étoient reçûs dans la Synagogue, mais pour enseigner aux Chrétiens quels Livres ils devoient reconnoître pour authentiques; & sur quels Livres ils devoient établir leur Religion. Cela étant, & les Evêques des Conciles, & les Ecrivains Ecclesiastiques d'autorité n'ayant pas été ridicules, n'ils eussent seule ment mis dans leur Catalogue des Livres Canoniques, ceux quelles jugeoient reconnoissoient, & qu'ils eussent toûjours mis ceux que l'Eglise universelle avoit admis? On ne peut pas dire que cette omission soit arrivée par hazard, ou pas negligence car outre que dans un sujet de cette consequence on ne peut pas présumer qu'il y ait eu de l'ignorance ou de la negligence de perſonne, s'il y en avoit, il seroit impossible qu'ils eussent tous omis précisément les mêmes Livres Secondement, non seulement ils ont omis ces Livres, mais la plûpart ont marqué fondellement qu'ils n'étoient point reconnus pour Canoniques par les Chrétiens mêmes, car les uns leur ont donné le nom d'apocryphes, les autres ont dit qu'ils étoient douteux, quelques uns qu'ils étoient du nombre de ceux dont les Eglises ne convenoient pas. Il y a part ont dit qu'on les lisoit bien dans l'Eglise; mais qu'ils n'y étoient pas reçûs parmi les Ecritures Canoniques: *Ecclesiæ quidem Ecclesiæ, sed non inter Canonicas Scripturas non recipiat,* dit saint Jerôme. Remarquez que

n *Mais pour enseigner aux Chrêtiens quels Livres ils devoient reconnoître pour authentiques & sur quels livres ils devoient établir leur Religion.*] Aucun d'eux ne dit qu'il fut le Canon des Juifs; ils disent seulement qu'ils parlent de ceux qui étoient reçûs dans l'Eglise que les Chrétiens devoient lire, & dont ils devoient inspirer l'amour. Ni Melitton, dans l'Auteur du Canon Apostolique, ni les Peres du Concile de Laodicée, ni saint Cyrille de Jerusalem, ni saint Gregoire de Nazianze ne songeoient au Canon des Juifs; leur dessein étoit de faire le Catalogue des Livres reconnus pour Canoniques dans l'Eglise. Saint Cyrille parle au Neophyte Chrêtien. *Lisez ces vingt deux Livres & ne regardez pas les apocryphes, n'admettez facilement sur tout la.* Le Canon Apostolique y est propre aux Chrêtiens & non Lequel Chrêtien. Ce n'est pas pour des Juifs, mais pour des Chrêtiens, que le Concile de Laodicée a fait son Canon. Saint Hilaire parle des Chrêtiens, quand il dit que quelques-uns comptent 24. Livres, y ajoûtant *Tobie & Judith.*

que c'eſt l'Egliſe qui *ne les reçoit pas au rang* des Livres Canoniques. Ils ont ajoûté qu'ils étoient bons & utiles, qu'on pouvoit les faire lire aux Catechumenes, mais qu'ils n'étoient pas de la même autorité que les Livres Canoniques, qu'on ne pouvoit pas s'en ſervir pour établir les Dogmes de la Religion, & qu'il falloit les lire avec diſcernement & avec ſobrieté. Voilà de quelle maniere les Anciens ont parlé de ces Livres dans les endroits où ils ont traité expreſs de cette matiere. Tout cela prouve aſſez clairement que ces Livres n'ont pas été reçûs comme Canoniques dans toutes les Egliſes dès les premiers temps, & qu'on a tenu de les appeller Deutero-canoniques non ſeulement par rapport à la Synagogue, mais auſſi par rapport à l'Egliſe. Mais il faut auſſi que l'on convienne des veritez ſuivantes : 1 Que ces Livres nous viennent des Juifs. 2 Que tous les Chrétiens les ont reconnus pour des Livres veritables qui ne contenoient aucune herelie ni aucune erreur. 3. Qu'ils les ont uſitez & en très utiles pour l'edification & l'inſtruction, qu'ils les ont donnez à lire aux Catechumenes & fait lire publiquement dans quelques Egliſes. 4. Que pluſieurs Auteurs, même des plus anciens, les ont citez ſouvent ſous le nom d'Ecriture ſainte. 5 Que l'Egliſe d'Afrique les a reconnus pour Livres ſacrez dès les premiers tems, comme il paroît par les temoignages de S. Cyprien qui les allegue ſouvent. 6 Que cette Egliſe les a mis dans ſa Catalogue des Livres ſacrez, & en même rang que les autres dès le cinquieme Siécle avec cette précaution, qu'il falloit conſulter là-deſſus les Egliſes d'Outre-mer. 7 Que l'Egliſe Romaine a approuvé auſſi-tôt le ſentiment des Africaines, & que toutes les Egliſes Latines l'ont depuis embraſſé. Toutes ces raiſons & ces conſiderations jointes enſemble, ſont ſuffiſantes pour établir l'autorité de ces Livres, dont la definition du Concile de Trente ne laiſſe aucun lieu de douter. Car quoi qu'il ne ſe faſſe point de nouvelle revelation à l'Egliſe, elle peut après bien du temps, être plus affûrée de la verité d'un Ouvrage, qu'elle ne l'étoit auparavant, quand après l'avoir bien examiné, elle a trouvé un legitime fondement de n'en plus douter, & une Tradition ſuffiſante, pour le juger authentique. C'eſt la raiſon pour laquelle Saint Jerôme dit, que l'Epître de Saint Jude avoit acquis de l'autorité par l'ancienneté & par l'uſage, & meritè d'être miſe au rang des Livres ſacrez du Nouveau Teſtament. Je finis cet Article par la regle ſuivante de Saint Auguſtin, tirée du Chapitre 8. du ſecond Livre de la Doctrine Chrétienne. „ Celui qui veut ſe rendre habile dans l'Ecriture, doit premierement „ la lire toute entiere, mais ſeulement les Livres de l'Ecriture que l'on appelle Canoniques: car pour les autres, il les lira avec plus „ de ſûreté, quand il ſera inſtruit de la verité „ de la Foi. . . . . Or pour juger des Ecrits „ des Canoniques, il aura ſoin de ſuivre l'autorité du plus grand nombre d'Egliſes, & en „ particulierement celle des Egliſes Apoſtoliques, & de une perſonne équitable préferera „ les Ecritures qui ſont reçûes de toutes les „ Egliſes, à celles que quelques-unes rejettent: „ & entre celles qui ne ſont pas reçûes de toutes les Egliſes, il faudra preferer celles qui ſont reçûes par le plus grand nombre, & par „ les plus conſiderables Egliſes. & enfin s'il en trouve quelques-unes qui ſoient reçûes par le „ plus grand nombre d'Egliſes, & d'autres que „ le ſoient par celles qui ont le plus d'autorité, „ quoi qu'elles ne ſoient pas par le plus grand nombre. (ce qu'il ne croit pas toutefois ſe pouvoir trouver) alors les Livres ſeront d'égale autorité. C'eſt ſur cette regle de Saint Auguſtin, & conformément à ſon principe, que j'ai raiſonné, & qu'il faut raiſonner touchant les Livres Canoniques.

§. VII.

Diviſion des Livres de l'Ancien Teſtament, & Ordre ſuivant lequel ils ont été rangez par les Juifs & par les Chrétiens.

QUOIQUE le partage ou la diſtribution des Livres de l'Ancien Teſtament en certaines claſſes, ſoit une choſe aſſez arbitraire, il eſt bon neanmoins de remarquer celles qui ont été le plus en uſage. La premiere & la plus ancienne eſt celle qui eſt inſinuée par Nôtre-Seigneur en ſaint Luc. Chap. 24. verſ. 44. *Il eſt neceſſaire que tout ce qui eſt prédit de moi* DANS LA LOI, DANS LES PROPHETES, & DANS LES PSEAUMES, *ſoit accompli.* Il ſemble que JESUS-CHRIST veuille rapporter à ces trois claſſes, tous les Livres ſacrez des Juifs. Cette eſt pas neanmoins tout à-fait évident, & il ſe pourroit faire qu'il n'auroit parlé que des cinq Livre de Moïſe, des Prophetes, & du Livre des Pſeaumes, parce que ce ſont ceux qui contiennent le plus de prédictions touchant le Meſſie, mais ce qui nous fait croire qu'il a compris dans cette diviſion tous les Livres de la Loi, c'eſt que les anciens Juifs les partageoient de la même maniere en trois parties & leur donnoient les mêmes noms, comme nous l'apprenons de Philon,

Digitized by Google

Philon, de Joseph, de saint Jerôme, & de saint Epiphane a qui affirment que les Juifs font trois classes des Livres Canoniques: la premiere de la Loy, qu'ils appellent Thora, qui contient les cinq Livres de Moïse: la seconde, les Prophetes, qu'ils nomment Nevoim, qui comprend les autres Livres Historieux & les Prophetes: & la troisiéme, les Agiographes, qu'ils appellent Cetoubim, qui contient les Hymnes ou Pseaumes à la loüange de Dieu avec les Ecrits de Morale. Mais selon Joseph la seconde classe en contient treize; & la troisiéme n'en contient que quatre: autres que la seconde classe n'en contient que huit selon saint Jerome, & la troisiéme neuf, parce qu'il met dans celle-ci le Livre de Job, celui de Daniel, qui plût aux Juifs de retrancher du rang des Prophetes, les Paralipomenes, les Livres d'Esdras & le Livre d'Esther. Dans cette division le Livre de Ruth est joint à celui des Juges, & les Lamentations à la Prophetie de Jeremie. Quelques autres Rabbins, & les Septante comptoient vingt quatre Livres sacrez, comme saint Jerome le témoigne dans sa Préface sur les Livres d'Esdras, afin de les accorder avec leur Alphabet, & reputoient trois fois la lettre Iod en l'honneur du Nom de Jehova, que les Caldéens écrivoient par trois Iod. C'est pour cela que les Juifs d'aujourd'hui se servent ordinairement du nom de vingt-quatre, pour designer l'Ecriture sainte, parce qu'elle est comprise en vingt-quatre Livres. Enfin quelques-uns en comptoient vingt sept, en separant tous les Livres doubles, comme saint Epiphane le remarque, & afin de trouver des caracteres, pour les marquer, ils ajoûtoient aux vingt-deux lettres ordinaires, les cinq lettres finales, c'est à dire le Caph, le Mem, le Nun, le Phé & le Tsadé, qui seroient autrement à la fin des mots, qu'au milieu ou au commencement.

Dans ce partage des Livres sacrez en trois classes, on donne un rang separé aux Livres de Moïse, parce qu'il a été leur premier Legislateur, & que c'est le fondement de la Religion Judaïque. La seconde classe se divise en deux parties, chacune de quatre Livres. Ils appellent les premiers, Anciens Prophetes Nevoim Rischonim, sçavoir les Livres de Josué, des Juges, de Samuel, & des Rois, & les seconds, les Prophetes plus recens, Nevoim Acharonim, qui sont Isaïe, Jeremie, Ezechiel, & les douze petits Prophetes. La troisiéme classe comprend non seulement le Livre de Job, & les Pseaumes qui sont des Ouvrages Poëtiques, & les Livres de Morale, c'est-à-dire les trois Livres de Salomon, mais aussi le Livre de Daniel, que les Juifs ne mettent point au rang des Prophetes, & les Livres Historieux des Paralipomenes, d'Esdras & d'Esther. Ces Livres sont appellez Azioagraphes, en commun Kitubim hacodesch, c'est-à-dire écrits par l'inspiration du Saint-Esprit, pour les distinguer des premiers, qu'ils appellent Prophetiques. Car les Juifs mettent de la difference entre Prophetie & Inspiration du Saint-Esprit, comme le remarque Rabbi Kimkhhi dans sa Preface sur les Pseaumes & Maimonide dans le More Nevoel in Chap. 45. en ce que la Prophetie est une revelation faite aux Hommes en songe, ou quand ils ont l'esprit rauï, ou par quelque vision & quelque representation, ou enfin par quelque voix, au lieu que l'inspiration du Saint Esprit se fait à des personnes qui ont l'esprit sain & present, qui parlent comme les autres, dans lesquels il ne paroît rien d'extraordinaire, mais qui sont inspirez du Saint Esprit qui les éclaire, qui leur suggere des paroles pour louer Dieu, pour instruire, & pour apprendre les Hommes & même pour prédire l'avenir. Si bien n'arrête à cette difference, on ne voit pas pourquoi l'on a mis dans la classe des Prophetes les Livres historiques de Josué, des Juges, de Samuel & des Rois, qui sont assurément écrits par des personnes qui étoient dans leur sens, & qui parloient d'une maniere ordinaire, plûtôt que le Livre de Job, les Pseaumes & Daniel, qui sont bien plus remplis d'enthousiasme & de transport Poëtique & Prophetique. Il n'est pas même possible de rendre raison pourquoi ils ont fait Daniel du rang des Prophetes, lui qui a eu plusieurs visions & plusieurs apparitions en songe: car de dire comme fait Rabbi Kimkhhi, que c'est parce qu'il n'a pas égalé les autres Prophetes dans ses visions, c'est une supposition tout à fait injurieuse à un si grand homme, qui a été appellé homme de desirs par excellence, & qui a vécu à la Cour plûtôt en homme du monde qu'en Prophete, ou qu'il a jugé à propos de le joindre à ceux d'Esdras & de Nehemie pour la suite de l'Histoire. Quoiqu'il en soit, non seulement les Juifs ont mis le Livre de Daniel dans leur Canon, mais la ont même reconnu que Dieu pouvoit dire quil y avoit des Pro-

a *Comme nous l'apprenons de Philon, de Joseph, de saint Jerôme & de saint Epiphane.* Philon L. 6 *de Vita contemplat.* Joseph. *lib. 1. contra App.* Saint Jerôme *in Prolog. gal. & Præfat. in Daniel.* Saint Epiphane *Hæresi 29. n. 7.*

Digitized by Google

Prophetes dans son Ouvrage aussi bien que dans les Pſeaumes, comme on peut le voir dans la Préface de Rabbi Kimhhi sur les Pſeaumes. Les derniers Juifs qui comptent vingt-quatre Livres Canoniques, mettent entre Ruth, & les Lamentations de Jeremie dans le rang des Agiographes. Je ne m'arrête point à rapporter les alliſions que font les Rabbins de ces trois Parties des Livres sacrez avec les trois Parties du Tabernacle & du Temple, ſuivant leſquelles la Loi de Moïſe, comme la principale partie de l'Ecriture, répond au Saint des Saints, où étoit l'Arche & les Livres de la Loi, les Livres des Prophetes au Saint Lieu, où étoient placez la Table, le Chandelier, & l'Autel d'or, & les Agiographes au Parvis, où étoit l'Autel des Holocauſtes, & quantité d'autres imaginations qui n'ont ni unité, ni ſolidité.

Cette diviſion des Livres sacrez de l'Ancien Teſtament, quoi que la plus ancienne, peche, comme nous venons de le remarquer: 1. En ce que l'on met dans la ſeconde claſſe, des Livres qui appartiennent à la troiſiéme, & dans la troiſiéme, des Livres qui ſeroient mieux dans la ſeconde. 2. En ce que l'on met dans une meme claſſe des Livres de différente nature, ſçavoir des Livres Hiſtoriques avec des Prophetiques, des Livres d'Hymnes & de Louanges, avec des Livres de Morale, des Livres Poetiques avec de ſimples Narrations. C'eſt pourquoi pluſieurs Auteurs les ont partagez d'une autre maniere. Saint Cyrille de Jeruſalem & ſaint Gregoire de Nazianze les diviſent en Hiſtoriques, Poetiques & Prophetiques. Ils mettent au nombre des Hiſtoriques les cinq Livres de Moïſe avec les Livres de Joſué, des Juges avec Ruth, des Rois, les Paralipomenes, les Livres d'Eſdras, & Eſther, qui font douze Livres ſelon les Hebreux, les Poetiques ſont au nombre de cinq, ſçavoir Job, les Pſeaumes, les Proverbes, l'Eccleſiaſte, & le Cantique des Cantiques. Les Prophetiques ſont au nombre de cinq, ſçavoir les douze petits Prophetes, & les quatre grands, Iſaïe, Jeremie avec Baruch, les Lamentations & ſa Lettre, Ezechiel & Daniel. Saint Epiphane en fait quatre ou cinq claſſes. 1. La Loi qui contient les cinq Livres de Moïſe. 2. Cinq Livres écrits en vers, qui ſont Job, les Pſeaumes, les Proverbes, l'Eccleſiaſte, le Cantique des Cantiques. 3. Les Agiographes, qui ſont les Livres de Joſué, des Juges avec Ruth, des Rois, les Paralipomenes. 4. Les Prophetiques, ſçavoir les douze petits Prophetes, & les quatre grands. 5. Les Livres d'Eſther, & d'Eſdras qui font ſeparez des autres. S. Angeſtine diviſe les Livres de l'Ancien Teſtament en quatre claſſes. La premiere comprend tous ceux qui contiennent l'Hiſtoire de toute depuis la Creation du Monde, c'eſt-à-dire le Pentateuque, Joſué, les Juges avec Ruth, dont l'Hiſtoire appartient au commencement des Rois, les quatre Livres des Rois, & les Paralipomenes qui font l'Hiſtoire du même temps. La ſeconde contient les Hiſtoires qui n'ont point de ſuite, ſçavoir les Livres de Job, de Tobie, d'Eſther, de Judith, des Maccabées & des deux Livres d'Eſdras qui, ſemblent plûtôt appartenir à l'Hiſtoire ſainte. La troiſieme contient les Livres que l'on peut appeller Prophetiques, ſçavoir les Pſeaumes, les Proverbes de Salomon, la Sageſſe & l'Eccleſiaſtique qui ſont de meme. La quatriéme, ceux que l'on appelle proprement Prophetes, ſçavoir les douze petits & les quatre grands. Saint Chryſoſtome dans l'Homelie 36 ſur la premiere aux Corinthiens, diviſe une diviſion, qui, ſi l'on y ajoûtoit un membre, ſembleroit être la plus juſte, car il y remarque, à l'occaſion d'un paſſage d'Iſaïe que l'Apôtre cite comme de la Loi, que tout l'Ancien Teſtament eſt quelquefois appellé du nom de *la Loi*, que ce mot pris ainſi en general, comprend *la Loi, les Prophetes & les Hiſtoires*, τὸν Νόμον, Προφήτας, Ἱστορίας, marquant par là trois ſortes de Livres de l'Ancien Teſtament, auſquelles ſi l'on ajoûte les Livres qui traitent de Morale, on aura une diviſion exacte des Livres de l'Ancien Teſtament par rapport aux matieres, en quatre claſſes, qui eſt ſuivie par Iſidore de Seville & par Raban. La premiere contiendra la Loi, ou les cinq Livres de Moïſe, qui ſont le fondement de la Religion Juïve. La ſeconde les Livres Hiſtoriques, ſçavoir Joſué, les Juges, Ruth, les quatre Livres des Rois, les Paralipomenes, les Livres d'Eſther, de Tobie & de Judith, les deux Livres d'Eſdras & les deux Livres des Maccabées. La troiſieme contiendra les Prophetes, ſçavoir les quatre grands avec Baruch & les Lamentations de Jeremie, & les douze petits. La quatriéme, les Livres qui ſont plus de Morale & d'inſtruction que d'Hiſtoire ou de Prophetie, ſçavoir les Livres de Job, les Pſeaumes, les Proverbes, l'Eccleſiaſte, le Cantique des Cantiques, la Sageſſe & l'Eccleſiaſtique.

Voici ce qui regarde l'ordre particulier des Livres dans chaque claſſe, il n'eſt pas neceſſaire ni même poſſible de le bien marquer dans les trois premieres, parce que les cinq Livres de Moïſe tiennent par tout la premiere place, & ſont diſpoſez dans un même ordre. Les Livres de Joſué, des Juges, de Ruth, & des Rois ſuivent de ſuite dans la ſeconde claſſe des anciens Juifs: mais les derniers ôtent Reth de cette place, & le joignent au Cantique des Cantiques, aux Lamentations, à l'Eccleſiaſte & à Eſther: ils en font comme un ſecond Pentateuque, qu'ils placent après les Proverbes,

Proverbes. L'ordre des autres Prophetes dans l'ancien Canon des Juifs, eſt tel, Iſaïe, Jeremie, Ezechiel, *ce douze petits Prophetes*. Les Talmudiſtes, *Bahatra ch. 1.* placent Jeremie & Ezechiel avant Iſaïe, au lieu que les Maſſoretes gardent l'ordre ordinaire. Les premiers placent Ruth avant les Pſeaumes, ils mettent ordinairement le Livre de Job aprés les Pſeaumes, & avant les Proverbes. Daniel, Eſther, & Eſdras ſont les derniers des Agiographes.

Les Catalogues des Livres Canoniques des anciens Chrêtiens gardent le même ordre juſqu'au Livre des Paralipomenes, à l'exception de ſaint Ephiane, qui range les Livres de Job, des Pſeaumes & des trois Livres de Salomon entre le Livre de Ruth qui ſuit les Juges, & les Livres des Rois, & de ſaint Jerôme qui range les Paralipomenes parmi les Agiographes: mais ils commencent à varier aprés les Paralipomenes, car quelques-uns mettent enſuite les Livres d'Eſdras, comme Origenes, les Canons des Apoſtres & des Conciles de Laodicée & de Carthage, ſaint Cyrille, ſaint Athanaſe, ſaint Hilaire, ſaint Gregoire de Nazanze & Ruffin d'autres les rejettent à la fin aprés les Livres Prophetiques, comme Meliton, ſaint Epiphane, ſaint Jerôme, Innocent I. & le Pape Gelaſe. Eſther eſt placé dans le Concile de Laodicée aprés le Livre des Juges & de Ruth. Dans le Canon Apoſtolique, dans ſaint Cyrille & dans Ruffin, il ſuit Eſdras qui eſt aprés les Paralipomenes. Origenes, ſaint Hilaire, ſaint Jerôme, ſaint Epiphane, le Concile de Carthage & Gelaſe le placent le dernier de tous. Saint Jerôme & Ruffin ſont les ſeuls des Auteurs Chrêtiens, qui en ſuivant l'ancien Catalogue des Juifs, aient placé les Prophetes avant les Pſeaumes, les Livres de Salomon & les autres Livres Agiographes. Tous les autres ſuivant l'ordre Chronologique ont mis les Prophetes aprés les Pſeaumes & les Livres de Salomon. Le Livre de Job eſt le premier des Agiographes chez les Juifs, dans ſaint Jerôme & dans Ruffin. Il eſt auſſi placé avant les Pſeaumes dans les Catalogues de Melitton, du Canon Apoſtolique, de ſaint Cyrille, de ſaint Gregoire de Nazanze & de ſaint Epiphane, dans ceux du Concile de Laodicée & de celui de Athanaſe il ſuit immédiatement les trois Livres de Salomon. Origenes, ſaint Hilaire, Innocent I. Gelaſe le rejettent aprés les Livres Prophetiques à la fin. Les Pſeaumes de David, & les trois Livres de Salomon, ſçavoir les Proverbes, l'Eccleſiaſte & le Cantique des Cantiques ſont de ſuite dans cet ordre dans tous les Catalogues, à l'exception de ceux d'Innocent I. & de Leontius, qui mettent les Pſeaumes avant les Livres de Salomon. Ceux qui reconnoiſſent la Sageſſe del Eccleſiaſtique pour Canonique, les joignent aux précedens.

L'ordre des Prophetes eſt aſſez different, la plûpart placent le premier, le Livre des douze petits Prophetes, & il n'y a parmi les Anciens que Melitton, ſaint Jerôme & Ruffin qui le placent aprés les grands Prophetes. Quelques-uns mettent Daniel avant Ezechiel, comme Melitton, Origenes, & ſaint Hilaire. Tous les autres le mettent le dernier des grands Prophetes. Saint Jerôme ſuivant les Juifs, le range parmi les Agiographes. A l'égard des Livres Deutero canoniques, ceux que les admettent, placent la Sageſſe & l'Eccleſiaſtique avec les Livres de Salomon. Et à l'égard de Tobie, de Judith & des Maccabées, ils les mettoient autrefois à la fin, comme on peut voir dans les Canons d'Afrique, & dans les Decrets d'Innocent & de Gelaſe. Cependant on place à preſent Tobie & Judith avant Eſther & Job, & aprés Eſdras. Voilà la plûpart des differences que ſe rencontrent entre les Anciens touchant l'ordre des Livres ſacrez. Mais c'eſt trop nous arrêter ſur ces minuties.

§. VIII.

Des Livres de l'Ancien Teſtament perdus, Apocryphes & ſuppoſez, par les Juifs, & par les Heretiques. De quelques Paſſages des Prophetes citez par les Evangeliſtes, que ne ſe trouvent point dans les Livres dont ils ſont citez.

OUTRE ces Livres qui ont été enfin reçûs dans le Canon des Livres de l'Ancien Teſtament, il y en a encore quelques autres, ou qui n'ont point été mis dans le Canon des Juifs, quoi que plus anciens, ou qui aient été compoſez depuis, ont été eſtimez, & citez par quelques Anciens Chrêtiens, mais n'ont jamais eu place dans le Canon, ou qui enfin ont été ſuppoſez par des Heretiques, & que par conſequent ont toûjours été rejettez.

Premierement il y a pluſieurs Livres cités dans l'Ancien Teſtament, qui ſont entierement perdus depuis long-temps, & qui n'ont point été mis dans le Canon des Hebreux. Le premier de ces Livres, à ce qu'on pretend communement, eſt le Livre de Guerres du Seigneur, qui eſt cité dans le Chapitre 21. du Livre des Nombres verſ. 14. Mais il n'eſt pas conſtant qu'il ſoit parlé

parlé en cet endroit d'un Livre a. Il faut dire la même chose du Livre de l'Alliance b, dont on prétend qu'il est fait mention dans l'Exode au Chapitre 24. que n'ayant autre chose que les Loix que Moïse venoit de recevoir de Dieu rapportées dans les Chapitres precedens de ce Livre le Livre du Seigneur, dont il est fait mention dans le Chap 34. vers 28. d'Isaïe, n'est point un Livre particulier. Il n'est pas non plus certain que le Livre des Justes d cité dans Josue au Chap 10. vers 13 & dans le second Livre des Rois au Chap 1. vers 18. d'où il n'est pas, dis-je, certain que ce fût un Livre d'Histoire, au contraire il y a plus d'apparence que c'étoient des Cantiques. Mais l'on ne peut pas porter douteux que les Livres de Nathan e, de Gad f, de Semeias g, d'Addo h, d'Amas i,

a *Le Livre des Guerres du Seigneur . . . . . , mais il n'est pas constant qu'il soit parlé en cet endroit d'un Livre.*] Hébreu porte Num 21 v 14. *Il sera dit dans le Livre ou dans la Relation des Guerres du Seigneur.* Ceci est suivi d'une Sentence tirée de ce Livre ou de cette Relation. Quelques-uns prétendent qu'il a été point parlé dans cet endroit d'un Livre, car le Texte Hebreu ou porte point ainsi qu'il est écrit, mais en *sutum*, *meſh qu'il sera dit*, & le mot *sepher* qui l'on a traduit *un Livre*, peut s'entendre de toute sorte de Relation & Narration. Ainsi les paroles citées pourroit avoir ce *sens*, *comme il sera dit quand les Israelites raconteront les Guerres du Seigneur*. On les peut aussi entendre de quelque Cantique qui se chantoit en l'honneur de cette victoire, & en effet les paroles citées en cet endroit contiennent des expressions Poetiques qui convient avec à un Cantique plûtôt qu'à une Relation. Il y a donc bien de l'apparence que c'est d'un de ces Cantiques que parle l'Auteur, ou bien d'un Livre qui contenoit ces Cantiques, qui a depuis été perdu. Il y a des Critiques qui expliquent cece du Livre des Juges ou du Livre des Pleonismes mais on ne peut le bien appliquer, & ce qui est rapporté en cet endroit comme du Livre des Guerres du Seigneur n'est ni dans l'un, ni dans l'autre. Dans le Chap 17. de l'Exode v. 14. Dieu commande à Moïse d'écrire la défaite d'Amalec dans un Livre; ce que quelques-une expliquent aussi de ce Livre des Guerres du Seigneur; mais comme il ne le nomme point, on peut aussi bien l'entendre du Livre même de l'Exode que d'un autre, ou plûtôt du Journal ou d'un Memoire dans lequel Moïse écrivoit les choses memorables qui lui arrivoient & cit pourquoi il lui est ordonné dans le même endroit de lire cette Relation à Josué qui avoit commandé l'Armée des Israelites, afin qu'il en fit cette Relation étoit exacte. Saint Augustin Qu. 42. sur le Nombre, croit que le Livre des Guerres du Seigneur, étant un Livre profane qui contenoit une Histoire étrangere; en quoi il se trompe

b *Il faut dire la même chose du Livre de l'Alliance.*] Il est dit dans l'Exode Chap. 24. v 7 *que Moïse ayant pris le Livre de l'Alliance, le lut en presence de tout le peuple.* Et trois Versets auparavant, il est dit *que Moïse mit par écrit tous les discours du Seigneur.* Quel quels-uns ont entendu ceci d'un Livre particulier, mais la suite de la narration fait voir qu'il ou n'a que des Loix que Moïse venoit de recevoir de Dieu sur la Montagne, rapportées depuis le 20. Verset du Chap 19. qui contiennent les principales Loix tant Judicielles que Ceremonielles de la Loi de Moïse.

c *Le Livre du Seigneur dont il est fait mention dans le Chap. 34. d'Isaïe, n'est point un Livre particulier.*] Jsaïe ayant rapporté dans ce Chapitre les malheurs dont les Nations de l'Idumée doivent être un jour être affligées rentonne au Livre du Seigneur. *Cherchez*, dit-il, *dans le Livre du Seigneur & lisez-le : rien n'y a manqué, l'un n'a point cherché l'autre, parce que c'est lui qui a ordonné ce qui est de sa bouche, & que c'est son esprit qui l'a ramassé.* Le Livre du Seigneur dont il est parlé en cet endroit n'est pas cet un Livre particulier de tout les Livres facrez ou sont écrits les Jugemens du Seigneur, c'est à dire les ordonnances qu'il exerce sur les Nations par divers châtimens, ou bien c'est cette Prophetie même, comme s'il disoit, quand vous verrez arriver ces malheurs, confultez cette Prophetie & vous verrez que rien ce que j'ai dit n'a été arrivé

d *Le Livre des Justes.*] Le Livre de *Jasar*, ou *des Justes* Quelques-uns prétendent mal-à-propos que Jasar est un nom propre d'un tres dient qu'il est ainsi appellé, parce qu'il contenoit les actions des Justes ou designe Justices d'autres, parce que c'étoit un Livre du Loüa d'autres, parce que c'étoit une Histoire fidele & exacte La Pellage qui en a fait cité dans le Livre de Josue, est Historique & Poetique touchant le miracle du Soleil arrêté Dans le Livre des Rois il est dit en parenthese à l'occasion de la mort de Saül & de Jonathas, *que David commanda que l'on enseignât à ses enfans du Juda, comme il est écrit dans le Livre du Juste.* Il semble que l'on peut conclure de cet endroit, qu'il étoit ordonné dans ce Livre des Justes que l'on enseignerait aux enfans d'Israël à tirer de l'arc, ou bien qu'il étoit rapporté dans ce Livre, que David avoit commandé aux Enfans d'Israël à apprendre à manier l'arc. Mais quelques-une par l'arc, entendent un Cantique qui étoit dans ce Livre du Juste

e *Nathan.*] Prophete de la Ville de Gebaüh qui reprit David de fin adultere Son Livre contenant l'Histoire de David & de Salomon, est cité. 1 Par 29 v 29. & 2 Par 9 v 29.

f *Gad.*] Prophete ennemi à David, qui avoit écrit l'Histoire de ce Roi citée 1 Par 29 v 29. & 2 Par 29 v 29.

g *Semeias.*] Celui-ci est différent de Semeias Nehelemite fous Prophete, du nombre de ceux qui furent enmenez avec Jonathan en Babylone Il écrivit une Lettre contre Jeremie dont il est parlé Jer 29. 24. & 32. Celui dont nous parlons ici a vécu sous Roboam. Il fut prelat la cinquieme année de son Regne, que le Temple fut pillé Il avoit composé l'Histoire de Roboam citée 2 Par. 12 v 15

h *Addo.*] ou *Iddo* Prophete du temps de Salomon, de

Digitized by Google

d'Abias *i*, de Jehu *k*, citez dans les Livres des Paralipomenes en pluſieurs endroits, ne ſuffiſent des Memoires compoſez par ces Prophetes, ou plûtôt des Prophecies qui contenoient une partie de l'Hiſtoire *l*. On doit dire la même choſe du Livre des Journaux des actions des Rois de Juda & d'Iſrael, citez très-ſouvent dans les Livres des Rois, qui ſont differens des Paralipomenes *m*, où l'on cite auſſi une Hiſtoire des Rois de Juda & d'Iſrael differente du Livre des Rois *n* & qui peut être le même avec les Journaux citez dans ces Livres. Il faut ajoûter à ceux-ci un Livre de Samuel *o* cité au Livre premier des Paralipomenes Chapitre dernier. Les diſcours d'Iſaïe *p*, dont il eſt parlé au Livre ſecond des Paralipomenes Chapitre 33 verſ. 29. Les actions d'Oſias écrites

---

de Roboam & d'Abias qui ne nir écrit deux Livres, l'un des Viſions contre Jeroboam Roi d'Iſrael, & l'autre contenant l'Hiſtoire des actions memorables d'Abias Roi de Juda. Le premier eſt cité 1. Par 5 v. 29 & 30. chap 12. v 15. Le ſecond chap 13 v. 22.

i Abiæ.] Il avoit écrit non Hiſtoire des actions de Salomon fut la fut de ſon Regne citée 1. *Paral.* p. v. 29. Ce Prophete étoit de Silo dans la Tribu de Juda. C'eſt celui qui reprocha Jeroboam, & qui déchira ſon manteau en douze parties, dont il lui en donna dix en lui prophetiſant la diviſion du Roiaume de Salomon, & qu'il ſeroit Roi de dix Tribus, comme il eſt rapporté dans le 3. des Rois *Chap. 4. v 29 & ſuivans* Il faiſoit ſa demeure ordinaire à Silo où il mourut.

k Jehu.] Prophete fils de Chanani, qui predit à Baaſa Roi d'Iſrael ſa diſtance, & qui fit reproche à Joſaphat de ce qu'il avoit fait alliance avec Achab. Il avoit fait une Hiſtoire des Rois d'Iſrael juſqu'au Regne de Joram fils de Joſaphat citée 2. *Par.* 20. v. 34 en ces termes, *Le reſte des actions de Joſaphat premieres & dernieres, ſont écrites dans les paroles de Jehu fils d'Anani, qui a écrit le Livre des Rois d'Iſrael.* C'eſt en ces termes que les Septante ont traduit cet endroit auſſi bien que la Vulgate. *Sunt digeſta in Libros Regum Iſrael* Le Texte Hebreu porte ſuivant la ponctuation de la Maſſore. *Sont a été fait mettre ſur Livres*, c'eſt à dire, *sont mis à parti dans les Livres des Rois d'Iſrael.* Mais ou l'ungueau les points on peut traduire, *qui il a fait mettre*, c'eſt à dire, *qu'il a écrit ſur les Livres des Rois d'Iſrael* Il eſt dit dans la Vulgate 3 *Reg.* 16. v. 7 qu'il fut fait par Bauſa, mais cela ne ſe trouve point dans le Texte original.

l *Ces Livres des Prophetes qui contenoient une partie de l'Hiſtoire*] Il y a de l'apparence que ces Livres compoſez par des Prophetes n'étoient pas purement Hiſtoriques; mais qu'ils avoient mêlé des Prophecies à l'Hiſtoire écrite en ſtile Prophetique. C'eſt pourquoi l'Hiſtoire de Roboam écrite par le Prophete Addo, devient naturelle *Viſions contre Roboam*; en quoi conſiſtent qu'à une Prophetie Dans le 2. des Paralip. Chap. 9 v. 29. *Le reſte des actions de Salomon premieres & dernieres, ſont écrites dans les paroles de Nathan le Prophete, dans la Prophetie d'Ahias Silonite, & dans les Viſions d'Addo le Voyant contre Jeroboam* Voilà ces Livres déſignez par les noms de Viſions & de Prophetie ou il n'eſt pas de ſimples Hiſtoires.

m *Les Livres des Journaux des Actions des Rois de Juda & d'Iſrael, citez très-ſouvent dans les Livres des Rois qui ſont differens des Paralipomenes.*] La pluſpart des choſes ſur leſquelles on remarque à ce Livre dans les Livres des Rois, ne ſe trouvent point dans les Paralipomenes, comme les Batailles de Baaſa *3. Reg.* 15. 16. v. 7. L'Hiſtoire de Zambri *ibid.* v. 20. celle d'Amri *ibid.* v 17 ce qui eſt dit de la maiſon d'yvoire bâtie par Achab. *ibid. à dernier verſ.* 39 l'Hiſtoire de Jeroboam *3. 4. Reg* 14. celles des derniers Rois d'Iſrael Phacea, Phacée, & Oſée, dont il eſt encore parlé dans le dernier Chap. 15

n *Une Hiſtoire des Rois de Juda, & d'Iſrael, differentes des Livres des Rois.*] Ce Livre eſt cité ſouvent dans le 2 des Paralipomenes. Il ne paroît pas être le quatrième Livre des Rois, puiſqu'on n'y trouve point ce qui eſt rapporté dans les Paralipomenes, comme ce qui eſt dit au Chap. 24. des enfans de Joas. & de l'argent qui fut recueilli de ſon temps; ni ce qui eſt rapporté au Chap. 27. des Guerres de Nachaa, ni la Priſe de Manaſſi, dont il eſt parlé dans le Chap. 33 ni les abominations de Joachim, dont il eſt parlé dans le Chapitre dernier

o *Un Livre de Samuel.*] Quelques-uns croient que c'eſt celui que les Juifs appellent per ſentence que Samuel, qui contient les deux premiers Livres des Rois: mais il y a bien plus de vraiſemblance que c'eſt un autre Livre.

p *Les Diſcours d'Oſias*] Cet Auteur eſt cité 2. *Par.* 33. v. 18 & 19. *Le reſte des actions de Manaſſé, ſa Priere & la maniere dont il a été exaucé, tous ſes pechez, & ſes impietez, les lieux hauts où il bâtit des Temples, plantá des bois ſacrez, & une infinité d'autres choſes de ſa penitence, ſont écrits dans les Diſcours de Chozai.* Les Septante ont expliqué ce nom de *Chozai*, des Prophetes & traduit, *dans les Diſcours des Prophetes* Quelques Interpretes prétendent qu'il faut bien peut donner cette ſignification au mot Hebreu; mais il eſt plus vraiſemblable qu'il eſt pris en cet endroit d'un Prophete particulier qui eſt appellé Anan dans le Syriaque & Supbanée dans l'Arabe. Rabbi qui eſt l'Auteur des Traditions Hebraïques ſur les Paralipomenes qui ſont attribuées à Saint Jerôme, rapporte que quelques-uns croient que cet *Oſias* eſt *Iſaïe* qui eſt appellé du nom de *Chozai* qui ſignifie *un voïant* Quelques uns en font un Prophete Arabe. Ces conjectures n'ont point de fondement: il eſt plus vraiſemblable que c'eſt un Prophete nommé *Chozai* qui avoit écrit l'Hiſtoire particuliere des crimes de la Penitence de Manaſſé donnez Roi de Juda. Il ſe peut faire que l'Oraiſon de Manaſſé qui nous a été donnée encore, & la fin des Paralipomenes, écrite

q *Les*

écrites par Isaïe, dont il est fait mention dans le second des Paralipomenes au Chap. 26. vers. 22. Trois mille Paraboles que Salomon avoit écrites, comme il est dit au troisieme des Rois Chap. 4. vers. 32. Cinq mille Cantiques, & plusieurs Volumes sur les Plantes & sur les Animaux composez aussi par Salomon, dont il est parlé au même endroit. Le Prophete Jeremie parle lui-même dans le Chap. 36. d'un Volume de Prophéties qu'il avoit dictées à Baruch sur l'Imagination de Dieu contre les Juifs & la Ville de Jerusalem, qui fut brûlée & brûle par le Roi Joachim. Jeremie l'ayant appris fit écrire de nouveau ces Propheties, & y ajoûta de nouvelles malédictions contre le Roi, & contre le Royaume. Quelques-uns croient que cet Ouvrage n'est pas différent des Lamentations. Ce Prophete fait aussi mention dans le Chapitre 51. d'une Prophetie qu'il avoit composée sur la ruine de Babylone qu'il commanda à Seraïas, qui allant à Babylone, de l'attacher à une pierre, & de la jetter dans l'Euphrate. Il avoit enfin écrit des Memoires ou des descriptions de ce qui étoit arrivé après la prise de Jerusalem, dont l'Auteur du premier Livre des Maccabées dit qu'il a tiré ce qu'il écrit sur ce sujet au commencement de son Ouvrage. La Prophetie de Jonas qui est perduë. Les Memoires de Jean Hircan [r], & les Livres de Jason [s], dont il est fait mention dans le second Livre des Maccabées.

On demande si ces Livres citez dans l'Ancien Testament étoient Canoniques. Cette question me semble assez inutile, puisqu'il ne nous en reste plus rien à present. Il est certain qu'ils ne sont point Canoniques en sens que nous avons expliqué, c'est-à-dire, qu'ils n'ont jamais été dans le Canon des Juifs, ni dans ceux des Chrétiens. Personne ne sçait s'ils eussent dû y être mis, s'ils fussent restez, & que l'on eût été assûré de leur antiquité comme l'on ne sçait point non plus s'ils étoient écrits par l'inspiration du Dieu, ou s'ils étoient des Ouvrages des Hommes. Ceux qui tiennent le dernier avec Salmeron, refutent le sentiment contraire. Premierement, parce que la plûpart de ces Livres aient été composez avant Esdras, il les eût mis dans le Canon des Juifs, s'il les eût consideez comme des Livres divins. Secondement, parce qu'autrement il faudroit dire que l'Eglise seroit privée d'une grande partie de l'Ecriture sainte. Troisiemement, parce que les Apôtres n'ont cité que les Livres que nous avons, comme des Livres de l'Ecriture. Quatriemement, parce que les Peres conviennent que ces Livres étoient apocryphes, & mettent même en ce rang le Livre d'Enoch cité par l'Apôtre saint Jude. C'est le sentiment d'Origenes, de saint Jerôme, le saint Augustin, de tous les Peres. La Prescription de Tertullien. Ceux au contraire qui soûtiennent que ces Livres ont été écrits par l'inspiration du Saint Esprit, disent que les Auteurs étant certainement des Prophetes inspirez de Dieu, dont les Ouvrages sont citez dans des Livres écrits par l'inspiration du Saint-Esprit, comme des Livres dignes de foi & authentiques, dont lesquels on peut apprendre le vente des faits, il est à croire qu'ils sont aussi écrits par l'inspiration du Saint-Esprit. On peut rapporter toutefois qu'il n'est pas necessaire que tous les écrits & les discours d'un Prophete soient inspirez du Ciel. C'est pourquoi saint Augustin remarque très-judicieusement dans le Chapitre 38 du 18. Livre de la Cité de Dieu, que quoi que ces Livres citez dans l'Ecriture sainte soient ecrits par des Prophetes que le Saint-Esprit inspiroit, il n'est pas neanmoins necessaire de dire qu'ils soient divinement inspirez. Car, dit il, ces Prophetes pouvoient écrire tantôt comme des Hommes particuliers avec une fidelité Historique, & tantôt comme des Prophetes qui suivoient l'inspiration du Ciel *Alios scis homines scripsisse diligenter, alios sicut Prophetas inspiratione divina scribere potuisse.* Ce n'est par non plus une preuve que ces Histoires soient écrites par l'Inspiration du Saint-Esprit, parce qu'elles sont citées par des Auteurs & dans des Livres sacrez, puisque les Poetes profanes & les Auteurs profanes y sont alleguez, qu'il suffit que ces Histoires soient veritables & dignes de foi, afin que les Historiens sacrez y puissent renvoier.

On dit encore que les Paraboles de Salomon qui nous restent, faisant partie des trois mille que l'Ecriture attribuë à Salomon, on ne pourroit pas prouver que celles que nous avons sont divinement inspirées, si l'on ne les supposoit toutes

---

q *Les Ailleurs d'Ozias écrites par Isaïe, dont il est fait mention.* c. 1. 1. Ch. 26. v. 22.] Il est dit en cet endroit qu'*Isaïe écrivit la vie des Ailleurs d'Ozias tant des premiers que des derniers.*

r *Les Memoires de Jean Hircan.*] Dans le premier des Maccab. Chapitre dernier, il est dit que *les autres ailleurs de Jean Hircan, les Guerres qu'il fit, ses ailions, sa Vertus, les Bastimens qu'il construisit, sont écrits dans le Livre Journal de son Sacerdoce.*

s *Les Livres de Jason.*] Jason Juif Cyrenéen avoit écrit en cinq Livres l'Histoire que l'Auteur du Livre des Maccabées a mis en entier, comme il est dit dans la Preface de cet Ouvrage. 2. *Macc.* 2. v. 24. & 25.

t *Le*

toutes de même nature. Et l'on ajoûte que le Livre d'Enoch étoit constamment un Livre inspiré de Dieu, & une Prophetie, puisqu'il étoit intitulé *Vision contre Jeroboam*. On allegue auſſi pluſieurs Peres qui ſont de ce avis: Origene dans la Preface de ſon Commentaire ſur le Cantique des Cantiques, ſaint Chryſoſtome *Homil. 9. in Matt. & Homil. 7. in 1. ad Cor.* Saint Ariauſe ou l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture qui lui eſt attribué, Saint Auguſtin *De civ. Dei. in Num.* Theodoret; Oecumenius; ſaint Ruffin & quelques autres. Les pluſtabiles Rabbins Aben-Eſra, Levi-Ben-Gerſon, Abravanel en conviennent, auſſi-bien que les pluſ ſavans Critiques, comme parmi les Catholiques Sixte de Sienne, Serrarius, Pineda, Bellarmin, Bonfrerius, &c. & parmi les Proteſtans Beze, Wittaker, Druſius, &c.

Les raiſons que l'on allegue contre cette opinion ne ſont pas entierement convaincantes, le premier ne peut point être appliqué aux Livres qui étoient perdus avant un Eſdras ſit ſon Recueil, où il ne peut dont il n'y a pas de conſequence, non plus qu'à ceux, de l'antiquité deſquels il n'y eut pas des témoignages aſſurez. Le ſecond ſuppoſe que tous les Livres ſacrez & divinement inſpirez ſont abſolumenenecéſſaires à l'Egliſe, & que Dieu n'a pas pû permettre que quelques-uns periſſent, penſée qui eſt inſoutenable. Car il n'eſt pas neceſſaire que l'Egliſe ait conſervé toutes les revelations qui ſe ſont faites aux Hommes depuis le commencement du Monde. Ceu dieu y t'il d'Orae es du Saint-Eſprit, & de pluſ ce de JESUS-CHRIST dont il ne nous eſt reſté aucune memoire? Combien d'Inſtructions des Apoſtres ſont demeurées dans l'oubli? Eſt-ce ſûr que nous aions toutes leurs Lettres, ou plûtot n'y a-t'il pas bien de l'apparence qu'il y en a eu de perdues? Le troiſieme preuve fait voir tout au plus que du temps de JESUS CHRIST & des Apôtres ces cinq Livres divinement inſpirez ne ſubſiſtoient plus, & que n'étant point dans le Canon des Juifs, ils n'ont pas juge à propos de les citer, on enfin, quels n'ont pas eu occaſion de les alleguer, comme ils ne l'ont pas eu à alleguer quelques-uns de ceux-mêmes qui étoient dans le Canon. La quatrieme raiſon tirée de l'autorité des Peres qui rejettent le Livre d'Enoch comme apocryphe, quoi qu'il ſoit cité dans l'Epître de ſaint Jude, n'eſt que contre ce Livre ſeul, & ne ſert rien contre les autres citez dans l'Ancien Teſtament, outre que quoi qu'un Livre ſoit divinement inſpiré, il peut être mis au rang des apocryphes, au moins ces derniers, parce que l'on n'eſt pas entierement aſſûre qu'il ſoit de l'Auteur à qui il eſt attribué, comme ſaint Auguſtin le remarque. Car tous choſes ſont neceſſaires pour établir l'autorité divine d'un Livre. 1. Il faut qu'il ſoit écrit par un Prophete, ou un Auteur divinement inſpiré. 2. Que l'Auteur ait été inſpiré quand il l'a écrit, qu'il l'ait compoſé *inſpiratione divina*, & non pas ſeulement *Hiſtorica diligentia*. 3. Que l'on ſoit certain de l'un & de l'autre. Il peut y avoir eu des Livres de Prophetes, qui ne fuſſent pas divinement inſpirez, & il peut y avoir eu des Livres divinement inſpirez compoſez par des Prophetes, de l'Auteur ou de l'inſpiration deſquels on n'a fait pas certain. Il peut y en avoir dont on ait été certain pendant un temps, & dont on ne l'ait plus été dans la ſuite, parce qu'on n'a plus eu le même certitude qu'il fallent de ceux dont ils portoient le nom, ou que ces Auteurs fuſſent des Prophetes, la memoire de l'un ou de l'autre n'aient pas été fidelement conſervée. Il peut enfin être arrivé que quelques uns de ces Livres aient été contompus & falſifiez, comme il y en a eu de perdus. Quand Eſdras a fait le Canon des Livres ſacrez, il n'a pas pû y mettre ceux qui étoient perdus avant lui, ni empêcher qu'on ne mettre ceux qui étoient douteux, faux ou falſifiez. Il n'y a mis que ceux qui avoient conſtamment été compoſez par des Prophetes, écrits par l'inſpiration du Saint Eſprit, & reconnus pour tels d'un conſentement unanime. Mais il n'eſt pas neceſſaire de dire pour cela qu'il n'y avoit jamais eu d'autres Livres divinement inſpirez, & qu'il n'y en avoit pas même encore de ſurs temps à ſurtes, que ceux qu'il a mis dans le Canon, puiſqu'il pouvoit y en avoir de perdus, & que parmi ceux qu'il ſubſiſtent, & qu'il a rejetez, il pouvoit y en avoir de divinement inſpirez, mais de la verité & de l'inſpiration deſquels il n'étoit pas aſſûre. Ce Canon a fixé le nombre des Livres qu'on doit reconnoître pour ſacrez, & divins, mais il n'a pas renfermé generalement tous ceux qui avoient été écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit, au moins ne peut on pas l'aſſurer. On ne peut pas non plus aſſurer que tous ceux qui ſont entez dans les Livres ſacrez, ni que tous les Livres compoſez par des Prophetes ſoient divinement inſpirez. C'eſt le milieu qu'il faut ſuivre & le tempérament qu'il faut prendre ſuivant le ſentiment des Peres, qui ont reconnu qu'il pouvoit y avoir des Livres divinement inſpirez, & des Livres humains & apocryphes entez avec ceux qui ſont entez dans les Livres Canoniques. Voici comme en parle Origenes dans la Preface de ſon Commentaire ſur le Cantique des Cantiques, où après avoir dit que ce Cantique eſt un des cinq mots que Salomon avoit compoſez, dont il eſt parlé dans le Chap 4. du troiſieme Livre des Rois, absolute Ce ſeroit une grande entrepriſe de vouloir à faire, & qui meritent pour la notre ſujet, que de faire la recherche des Livres, dont il eſt fait mention

Digitized by Google

» attention dans l'Ecriture sainte que nous ne
» disons point, & qui ne sont pas même en usage
» parmi les Juifs, soit qu'il ait plû au Saint-Esprit
» de les oter, parce qu'ils contenoient des choses
» au-dessus de l'intelligence des Hommes, soit
» qu'ils fussent du nombre des apocryphes, & qu'il
» y eût plusieurs falsifications & des choses contre
» la Foi, & que pour cette raison on n'ait pas
» voulu les admettre, ni leur donner de l'autorité. Ce n'est pas à nous à décider sur ce sujet.
» Il est néanmoins évident que les Evangelistes
» & les Apôtres ont rapporté plusieurs exemples
» qui se trouvent inserez dans le Nouveau Testament, que nous n'avons jamais lûs dans les
» Ecritures Canoniques, & qui se trouvoient
» dans des apocryphes, d'où il est visible qu'ils
» sont tirez. Il ne faut pas toutefois pour cela
» donner de l'autorité aux Livres apocryphes, car
» il n'est pas à propos de passer les bornes qui
» ont été mises par nos Peres. Les Apôtres &
» les Evangelistes qui étoient remplis de l'Esprit
» de Dieu, sçavoient ce que l'on devoit prendre dans ces Livres mêmes, & ce qu'on en devoit
» rejetter; mais pour nous qui n'avons pas cette
» plenitude de l'Esprit de Dieu, nous ne pourrions
» pas sans danger prêtumer une semblable chose.

Saint Augustin par au dix-huitiéme Livre de la Cité de Dieu, & des autres écrits attribuez à ces anciens Pasteurs, ou que le grande antiquité est cause qu'il n'en soit point en d'autorité ni parmi les Juifs, ni parmi les Chrétiens, & qu'elle les a rendus suspects, dans la crainte que l'on n'ait pas dessein de faire passer pour veritables quelques-unes de ces pieces qui ne sont pas attribuez par ceux qui croient ce qu'ils veulent avec legereté, mais que le Canon fondé sur la raison a posé reçûs, non que l'on rejette l'autorité des Hommes qui ont été agreables à Dieu, mais parce qu'on ne croit pas que ces écrits soient d'eux, & qu'il ne faut pas s'étonner qu'on tienne pour suspects des Ouvrages que l'on n'ait sous des noms de personnes fi anciennes, puisque dans l'Eglise même des Rois de Juda & d'Israël, il y eût Canoniques, on fait mention de plusieurs choses que l'on ne rapporte point, & que l'on dit se trouver dans d'autres Livres écrits par des Prophetes, qui ne se trouvent point toutefois dans le Canon, que le Peuple de Dieu a reçû. Saint Augustin avoue qu'il n'en sçait point la raison: *Cujus rei, fateor, causa me latet*; mais il croit qu'il se peut faire qu'eux-mêmes à qui le Saint-Esprit revelo it des choses qui devoient servir de fondement à la Religion, ont écrit quelquefois d'eux mêmes comme des Historiens fideles, & quelquefois par l'inspiration de Dieu, & que l'on a fait une distinction entre ces deux sortes d'Ouvrages, en leur attribuant les uns comme leur Ouvrage, & les autres à Dieu, qui a parlé par eux; que les uns pouvoient servir à donner de plus grandes connoissances des faits, & les autres, pour établir la Religion: que pour l'autorité, il n'en faut tenir au Canon, & que si l'on produit sous le nom d'anciens Prophetes, les Livres qui n'y soient point compris, on n'y ajoûte point de foi, parce qu'on n'est pas assûré qu'ils soient de ceux quel'on dit en être Auteurs, d'autant plus que l'on y trouve des choses contraires à la fin des Livres Canoniques, ce qui fait voir qu'ils ne sont pas de ceux à qui on les attribue.

Si l'on demande les causes de la perte de ces Livres, saint Chrysostome explique les principales dans l'Homelie 9 sur saint Matthieu, où il remarque à l'occasion de ce Passage: *Afin que cette Prophetie fût accomplie, qui fera appellé Nazaréen*, que l'on a perdu plusieurs Monumens Prophetiques, comme on peut le prouver par l'Histoire des Patalipomenes Car, ajoute-t-il, les Juifs aiant été dans des temps, negligens, & dans d'autres, impies, ils en ont laissé perir quelques-uns par leur negligence, & ont brûlé ou déchirer les autres. Jeremie parle de cette impiete, & touchant leur negligence nous la voions dans le quatriéme Livre des Rois; d'après bien du temps à peine put-on trouver le Volume du Deuteronome qui avoit été mis dans quelque lieu, & presqu'effacé. Or si les Livres sacrez perissoient dans un temps de paix, qui s'étonnera qu'il s'en soit perdu pendant les guerres & les irruptions des Barbares? S. Chrysostome marque en cet endroit trois causes de la perte de ces Livres. La negligence des Juifs qui ne les ont pas conservez. 2 L'impieté qui les a portez à les brûler, ou à les déchirer. 3 Les guerres, les invasions des Barbares, leur Captivité, l'embrasement du Temple & de la Ville de Jerusalem, la Domination des Rois étrangers & Païens, comme Antiochus qui voulut abolir la Religion des Juifs, & qui fit brûler leurs Livres, ainsi qu'il est rapporté dans le premier Livre des Maccabées Chap 1 vers 59 & 60. L'auteur de l'Abregé de l'Ecriture, attribué à S. Athanase, apporte aussi les deux premieres raisons de la perte des Livres entez dans l'Ancien Testament: *Judaorum incuriam, & amentiam*. Et S. Euther apporte la derniere: il est constant, dit-il, que nous n'avons point de Livres que l'Ecriture sainte approuve, car la Judée aiant été ravagée par les Chaldeens & l'ancienne Bibliotheque brûlée, il ne resta rien qu'un petit nombre de Livres, qui composerent ce que l'on appelle l'Ecriture sainte, & qui furent recueillis & retablis par les soins d'Esdras.

Voyons

Venons maintenant aux Livres, qui font hors du Canon de l'Ancien Testament, ne nous avons encore presentement. En voici le Catalogue: L'Oraison du Roi Manasses captifen Babylone, citée dans le second Livre des Paralipomenes, ou il est dit, qu'elle est tirée des Discours d'Osaï, ce qui a été traduit en Grec, des Discours des Voyans, ou des Prophetes. Elle se trouve à la fin des Bibles ordinaires, elle n'est point éloquente, mais pleine des sentimens. Les Peres Latins l'ont souvent citée. On ne l'a ni en Grec, ni en Hebreu, mais seulement en Latin.

Le troisieme, & le quatrieme Livre d'Esdras sont aussi en Latin dans les Bibles ordinaires, apres l'Oraison de Manasses. Le troisieme, dont on a le Grec, est une rapsodie de ce qui est dans les deux premiers. Il est cité par saint Athanase, par S. Augustin, & par S. Ambroise. Saint Cyprien semble même l'avoir connu. Le quatrieme, qui on n'a qu'en Latin, est plein de visions, de songes & de quelques erreurs. Il est d'un autre Auteur, que le troisieme; & apparemment d'un Juif converti.

Le troisieme Livre des Maccabées contient la delivrance miraculeuse des Juifs d'Egypte, que Ptolomée Philopatur indigné de ce qu'on l'avoit empêché d'entrer dans le Temple, quand il étoit venu à Jerusalem après la défaite d'Antiochus, avoit fait exposer dans un Amphitheatre d'Alexandrie, à la fureur des Elephans. Joseph rapporte cette Histoire dans le second Livre contre Appion. Ce Livre des Maccabées est dans toutes les Editions Grecques. Il est mis au nombre des Livres Canoniques dans le dernier Canon attribué aux Apôtres, mais il n'a peut-être été ajoûté, il en est fait mention dans la Chronique d'Eusebe, & dans l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture attribué à S. Athanase. Cette Histoire est arrivée sous le Pontificat de Simon fils d'Onias long-temps avant les Histoires rapportées dans les deux autres Livres. Il doit donc être le premier, & on l'appelle mal-à-propos, *Livre des Maccabées*, puisqu'il n'y en est point parlé.

Le quatrieme contenant l'Histoire d'Hircan, est rejetté comme apocryphe par l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture, attribué à saint Athanase. Il en est presque point parlé dans les Anciens. Il peut avoir été tiré du Livre des Actions de Jean Hircan, dont il est parlé à la fin du premier Livre des Maccabées. Sixte de Sienne nous assure que sa narration est si semblable à celle de Joseph, mais qu'il y a des Idotismes Hebraïques.

Il y a à la fin du Livre de Job dans l'Edition Grecque une Genealogie de Job, qu'on dit être le cinquiéme depuis Abraham, avec les noms des Rois d'Idumée, & des Royaumes d'Arabie. Cette Addition n'est ni dans le Latin, ni dans l'Hebreu. Il y a encore dans le Grec un Discours de la Femme de Job, qui n'est point dans l'Hebreu, & qui est rejetté par Africanus & par saint Jerôme. Il y a aussi à la fin des Pseaumes dans l'Edition Grecque, un Pseaume qui n'est point du nombre des cent cinquante, fait au nom de David encore jeune, après qu'il eut combattu contre Goliath. L'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture attribue à saint Athanase, le cite & le met même au rang des Canoniques. Enfin l'on trouve ensuite du Livre de la Sagesse un Discours de Salomon sur la huitieme Chapitre du troisieme Livre des Rois.

Nous n'avons plus le Livre d'Enoch celebre dans l'Antiquité, cité par saint Irenée, par saint Clement d'Alexandrie, par Tertullien, par Origenes, par Athenagore, par saint Jerôme, & par plusieurs autres Peres, mais nous apprenons par les Fatlages, que les Peres en ont cru, & par ce qui nous en reste dans le Testament des douze Patriarches, & dans la Chronographie de Sincelle, qu'il traitoit des Anges & de leurs revoltes, & de la descente des Anges qui les tentoient avant commerce avec les Filles des Hommes, des Geans nés de ce commerce, des choses qui devoient arriver aux Juifs, du Sauveur, de la Ruine de Jerusalem, de la dispersion des Juifs, & du Jugement dernier. Il contenoit quantité de fictions sur ces sujets, c'est pourquoi tous les Peres, à l'exception de Tertullien, l'ont considéré comme un Livre apocryphe, qui n'étoit point du Patriarche Enoch. Ce qui fait de la difficulté, c'est qu'il semble que ce Livre fut cité comme étant d'Enoch par l'Apôtre saint Jude dans son Epître Canonique & au Verset 14. *C'est d'eux*, dit-il, *qu'Enoch, qui a été le septiéme depuis Adam, a prophetisé, en ces termes: Voilà le Seigneur qui va venir, &c.* D'où l'on peut conclure qu'il faut, ou rejetter l'Epître de saint Jude, ou croire que le Livre d'Enoch étoit veritablement de ce Patriarche. Saint Augustin évite cette difficulté, en disant que le vers cité Livre d'Enoch est cité par saint Jude, étoit dans une de celui qui a été connu à saint Irenée, à saint Justin, & aux autres Peres qui ont vecu dans les premiers Siecles de l'Eglise, mais cela ne paroît guere vrai semblable. C'est pourquoi saint Jerome reprend après Origenes, que saint Jude ait pû citer un Livre apocryphe, que cela ne doit point empêcher que sa Lettre ne soit Canonique, & qu'il y a même dans d'autres Livres du Nouveau Testament, des Passages tirez des Livres apocryphes, ce qui ne doit point diminuer l'autorité des Livres Canoniques, ni en donner

aux Livres apocryphes. Quelques nouveaux ont prétendu se tirer plus facilement de cette difficulté, en soûtenant que saint Jude ne parle point d'un Livre d'Enoch, mais seulement d'une Prophetie de ce Patriarche, qu'il avoit apprise par tradition, comme il a pu rapporter les noms de Jannez & Mambrez Magiciens de Pharaon, sur la tradition des Juifs. Mais cette opinion, qui est contraire à l'avis de tous les Anciens, ne semble pas peu probable, & il vaut beaucoup mieux s'en tenir à la solution de saint Jerôme.

Le Livre de l'Assomption de Moïse, dont l'on prétend que saint Jude a tiré un témoignage de Michel Archange, disputant avec Sathan touchant le Corps de Moïse, n'a pas été celebre dans l'Antiquité. Il est vrai même que Origenes dans le troisiéme Livre des Principes, Saint Clement rapporte dans le sixiéme Livre des Stromates *pag.* 679. une vision de Josué & de Caleb tirée de ce Livre. Oecumenius dans son Commentaire sur l'Epître de saint Jude, rapporte les paroles de l'Ange au Demon, *Dieu te punisse Sathan* : INVEHATUR TE DEUS O DIABOLE, tirées de ce Livre. Saint Jerôme assûre qu'il est difficile de dire d'où saint Jude a tiré ce Passage. Il remarque qu'il y a quelque chose de semblable dans la Prophetie de Zacharie au Chap. 3. Vers. 2. L'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture, attribue à saint Athanase, met ce Livre au rang des apocryphes avec un autre semblable intitulé, *Testament de Moïse*.

Origenes cite encore un Livre intitulé, *L'Assomption, l'Apocalypse, ou les Secrets d'Elie*. Sur celle-ci il prend après lui, que c'est de ce Livre apocryphe, que saint Paul a tiré cette Sentence, qui est dans l'Epître aux Corinthiens, *l'œil n'a point vû, l'oreille n'a point oüi les biens que Dieu a preparez à ceux qui l'aiment* : Et celle-ci de l'Epître aux Galates, *La Circoncision n'est rien, &c.* Il cite encore que cette Sentence de l'Epître aux Ephesiens, *Levez-vous, vous qui dormez*, est tirée d'un Livre apocryphe de Jeremie. Mais il y peut faire qu'il se rencontre dans deux Livres différens des Sentences pareilles, sans qu'il soit necessaire qu'un Auteur les ait prises de l'autre. Enfin ce Origenes cite un Livre apocryphe, dont il prétend qu'étoit tirée cette Prophetie rapportée dans l'Evangile de saint Matthieu Ch. 27. Vers. 9. *Ils ont effectivement trouvé pour cet argent*. Saint Jerôme fait la même remarque, & dit que les Nazaréens le retiroient de cet exemple.

Quelques Juifs ont supposé des Livres, qu'ils ont attribuez aux Patriarches, comme le Livre intitulé, *Les Generations & la Création d'Adam*. Ils croient encore communément qu'Adam avoit fait un Livre de la Pierre Philosophale. Et il y avoit un Livre de Magie, qu'on attribuoit à Cham, dont parle Cassien dans la Conférence 8. Chap. 21.

L'Auteur du Martyrge de l'Ecriture qui est sous le nom de saint Athanase, fait mention d'un Livre de l'Assomption d'Abrahm : c'est apparemment ce même Livre qui vit cité dans le 35. des Homelies qui sont Luc, qui portent le nom d'Origenes, où il est dit que l'on avoit introduit dans ce Livre les Augez & les Demons disputant ensemble du salut ou de la damnation d'Abraham. Les Juifs ont encore un Livre sous le nom d'Abrahm, intitulé *Sefira*, c'est à dire, de la Création, que quelques-uns attribuent à Rabbi Akiba.

L'Auteur des Homelies de saint Luc, attribuées à Origenes, dans l'Homelie 15. & quelques-autres citent le Testament des douze Patriarches, & la Dispute sur le Discours de Joseph & de Jacob, qu'Origenes cite avec éloge dans son Commentaire sur la Genese & sur saint Jean.

L'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture, attribué à saint Athanase parle de deux Livres apocryphes, dont l'un est la Prophetie d'Habacuc, dont on prétend qu'est tirée l'Histoire de Bel, qui est dans Daniel, & l'autre du Recueil de Prophetes qui portoit le nom d'Ezechiel, dont il est en deux Parties. Hermas l'un des plus anciens Auteurs Chrétiens, dans le Livre du Pasteur Chap. 2. cite la Prophetie d'Eldad & de Medad Prophetes, dont il est parlé au Chap. 11. des Nombres. L'Auteur de la Synopse met cet Ouvrage au rang des Apocryphes.

Origenes & saint Ambroise citent un Livre de Jannez & de Mambrez Magiciens de Pharaon, que l'on rejette par Gelase comme un Livre apocryphe. Il y a un Livre d'Or, mis aussi au nombre des Livres apocryphes par Gelase.

Les

---

t *Le Testament des douze Patriarches.*] Ce Livre y été traduit d'Hébreu en Latin par Robert Evêque de Lincolne. Il contient des Prophéties & des Instructions morales qui l'on met dans la bouche des Patriarches qui se meurent. Il y a des vestiges tirez du Livre d'Enoch. Il contient des prédictions des crimes & de la punition des Juifs, de la Mort du Sauveur du Monde, de la Destruction, de la Captivité & de la dispersion du Peuple Juif. Procope cite cet Ouvrage dans son Commentaire sur le Chapitre 32. de la Genese.

u *Le*

Les Gnostiques avoient supposé un Livre intitulé *l'Apocalypse ou la Revelation d'Adam*, dont saint Epiphane fait mention. Les Manichéens avoient aussi fait un Livre intitulé, *De la Geneadgie*, ou Famille des fils d'Adam, dont il est parlé dans les Livres de saint Augustin contre Faustus, & qui est mis au rang des Livres Heretiques par le Pape Gelase, avec un autre de la Penitence d'Adam.

L'Auteur du Commentaire imparfait sur saint Matthieu Chap. 2. cite un Livre intitulé *Seele*, qui contenoit une Prediction de l'Ecole de Notre Seigneur.

Les Ebionites avoient supposé un Livre intitulé, *l'Echelle de Jacob*, témoin saint Epiphane, qui fait encore mention *Heref* 40 & 67 de l'Assomption de Moïse, dont il rapporte un Fragment. Saint Jerôme en parle aussi dans son Commentaire sur le Chap 64. d'Isaïe. Enfin il y a eu quantité de Livres semblables dans l'Antiquité, faits, ou par les Juifs amateurs de ces sortes de fictions, ou par des Heretiques, qui s'en servoient pour donner du cours à leurs erreurs, dont il seroit inutile, & ennuieux de faire un Catalogue exact.

Mais je ne puis pas me dispenser de parler de deux Passages cités dans le Nouveau Testament, comme étant des Prophetes, quoiqu'on les trouvent point, & que quelques-uns ont prétendu être tirez d'autres Livres. Le premier est en saint Matthieu Chap. 2. Verset dernier *Jesus, dit-il, habita en Nazareth, afin que ce qui a été dit par les Prophetes, il seroit appellé Nazaréen, fut accompli.* Ces paroles, *il seroit appellé Nazaréen*, ne se trouvent dans aucun des Prophetes que nous avons; ce qui a fait conjecturer à saint Chrysostome qu'elles étoient tirées de quelque Prophete que nous n'avons plus. D'autres prétendent qu'elles sont prises du Chap. 11 d'Isaïe Vers 1 où il predit qu'il y aura une Fleur, qui s'appelle en Hebreu *Nether*. Mr Huet conjecture que ce l'esage est tiré du 13. Chapitre du Livre des Juges Vers 5 où il est dit *Il sera Nazaréen dès son enfance*. L'opinion la plus probable est celle de saint Jerome, qui ne croit point que saint Matthieu cite aucun Prophete en particulier, mais seulement tous les Prophetes, qui ont predit que JESUS-CHRIST seroit Saint, & consacré à Dieu, comme les Nazaréens.

Le second Passage est cité dans le même Evangile en Chap. 27 Vers 9 *Alors*, dit-il, *fut accompli ce qui avoit été prédit par le Prophete Jeremie, qui dit: Ils ont pris trente pieces d'argent, qui sont le prix de celui, que les enfans d'Israël ont apprecié, & ils les ont données pour acheter le champ d'un Potier, ainsi que Dieu l'a ordonné.* Cette Prophetie ne se trouve point dans Jeremie; mais il y a une pensée semblable dans le Prophete Zacharie au Chap. 11. Vers. 12. Origenes dans le Traité 35. sur saint Matthieu, assure qu'il faut dire que cela est tiré d'un Livre apocryphe intitulé, *les Secrets de Jeremie*, ou qu'on doit avouer qu'il y a dans l'Evangile le nom du Prophete Jeremie pour celui de Zacharie; ce qui est arrivé par la faute des Copistes. Quelques autres Auteurs disent que cette Prophetie a été effacée dans le Livre de Jeremie. Quelques-uns ont recours à la Tradition, qui avoit conservé, à ce qu'ils prétendent, cette Prophetie de Jeremie jusqu'au temps de saint Matthieu. Il y a apparence, disent quelques autres, que cette Prophetie étant composée des paroles de Jeremie, & de la pensée de Zacharie, a été citée sous le nom de Jeremie, comme dans saint Marc Chap. 1 Vers 2. une Prophetie de Malachie jointe à une d'Isaïe, est attribuée à ce dernier. Mais il est encore plus probable, que saint Matthieu ayant seulement écrit, *comme il est prédit par le Prophete*, sans le nommer, l'on a ajoûté dans le Texte de l'Evangile le nom de Jeremie, car cet Evangeliste n'a point coutume de nommer les Prophetes qu'il cite. Cette solution qui est de saint Jerome, est la plus vraisemblable. On peut aussi n'en servir avec plus de raison pour la Citation du Chap. 1 Vers 2 de l'Evangile de saint Marc, parce que dans le Texte Grec il n'y a pas, *Ainsi qu'il est écrit dans le Prophete*, comme dans la Vulgate, mais seulement *comme il est écrit dans les Prophetes*. Et en effet les paroles suivantes ne sont pas tirées d'un seul Prophete, mais de plusieurs, & la plus grande partie d'Isaïe, quoique les premieres soient de Malachie. C'est pourquoi, quand on liroit dans le Texte Grec, Isaïe, comme fait Chrysostome la lit, on pourroit toûjours défendre cette Citation, en la rapportant aux Passages d'Isaïe qui suivent.

CHAPITRE II.

De l'Autorité de l'Ecriture sainte, où il est traité des differentes sortes de Revelations, de la Prophetie, de l'Inspiration, & de l'Infaillibilité des Livres sacrez.

§ 1.

Que l'Autorité de l'Ecriture sainte est fondée sur ce principe, Que Dieu ne peut ni nous tromper.

L'AUTORITÉ infaillible de l'Ecriture sainte étant fondée sur la creance que l'on doit

à la parole de Dieu, pour l'établir, il nous faut examiner deux Questions, 1 ere de Droit, sçavoir, si la parole de Dieu est necessairement veritable, & s'il ne peut pas tromper les Hommes par le mensonge: l'autre de fait, sçavoir si les Livres Canoniques de l'Ecriture Sainte sont veritablement la parole de Dieu, & comment on en peut être assuré.

A l'egard de la premiere, il est bien aisé de la decider par les principes de la raison naturelle. La seule idée que nous avons naturellement de Dieu comme d'un Etre souverainement parfait, & par consequent souverainement sage & souverainement bon, nous convainc d'une maniere evidente de la veracité. Il peut bien nous cacher quelques verités par sagesse, mais il ne peut pas nous commander de croire des fausetez comme des verités, cela repugne à sa sagesse & à sa bonté. C'est sur ce principe que est fondée la certitude de toutes nos connoissances mêmes naturelles. Car nous ne sommes assurez que nous ne nous trompons pas dans les choses qui nous paroissent les plus évidentes, & qui nous conçevons clairement & distinctement, que parce qu'il ne se peut pas faire que Dieu nous ait donné une lumiere naturelle qui nous trompe, & qui nous represente une fausseté comme une verité, qu'elle est bon & sage comme il est, il ne peut pas nous avoir fait d'une nature sujette à nous tromper dans les choses que nous concevons clairement, comme étant veritables, & nous avoir mis par là dans la necessité d'être trompez, & de ne pouvoir jamais distinguer la verité d'avec la fauſſete. Ce raisonnement est encore plus fort à l'egard de la revelation que Dieu nous fait lui même de quelques verités, sont impenetrables, soit par la nature des autres, car alors il faudroit dire, qu'il feroit lui-même un fourbe & un trompeur, qui prendroit plaisir à nous jetter dans l'erreur. L'Ecriture Sainte ne nous recommande rien tant que la veracité de Dieu dans ses Discours, & la fidelité dans ses promeſſes. *Deus non est quasi homo Filius hominis ut mentiatur, ut sicut locutus est, non faciat & non impleat.* Il est fidele & sans malice. *Il est fidele dans toutes ses paroles, & Saint dans ses Oeuvres. Tout Homme est menteur, mais Dieu est fidele & veritable. Il est fidele & ne peut pas se nier lui-même. Le Ciel & la Terre passeront, mais sa parole ne passera point.* Enfin il n'y a rien de certain au monde, si Dieu peut nous tromper, sa bonté, sa veracité, sa fidelité sont le fondement de la certitude de toutes nos connoissances. Il n'y a donc que des pretieces entierement depourvues de sens, qui puissent nier ce principe que tout ce que Dieu a revelé aux Hommes, soit par lui même, soit par le ministere des Anges ou des Hommes est veritable.

La seule objection que l'on pourroit proposer contre cette verité, c'est que nous lisons en quelques endroits de l'Ecriture sainte que Dieu a voulu tromper les Hommes, & s'est servi de ses Prophetes pour les induire en erreur. Il est dit dans le troisieme Livre des Rois Ch. 22. V. 24. que le Seigneur voulant tromper Achab, mit un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses Prophetes: *Dedit spiritum mendacii in ore Prophetarum* Job remarque dans le Chap 24. Vers 25 que Dieu chasse le coeur des Rois, & qu'il les trompe, qu'il les conduit dans des chemins inaccessibles, qu'il les aveugle & les fait errer comme des yvrognes. Ezechiel Ch 14. declare de la part de Dieu, que quand des Hommes corrompus & pleins de pechez viendront consulter le Prophete, Dieu leur répondra suivant le nombre de leurs mauvaises, en sorte que la Maison d'Israël sera deçûe, parce qu'ils ont servi des Idoles, que le Prophete qui les trompera, aura été le premier trompé par le Seigneur même. Le Prophete Jeremie Ch. 4. dit que le Seigneur a seduit le Peuple & la Ville de Jerusalem, en disant *Vous serez en paix quoi que la guerre soit allumée au milieu d'Israël.* Dieu trompe de la même maniere les Israelites, quand il leur répondit par deux fois d'aller attaquer les Benjaminites, & qu'il les fit toutes les deux fois tailler en pieces. *Jud* 20 Il est encore dit, que Dieu fait eloigner les Hommes de ses voies, qu'il endurcit leurs coeurs, afin qu'ils ne craignent point le Seigneur, qu'il endurcisse le coeur de Pharaon. Et dans le Nouveau Testament Jesus-Christ dit, qu'il *parle en Paraboles, afin qu'en voyant ils ne voyent pas, & qu'en entendant ils n'entendissent pas, & que la Prophetie d'Isaïe fut accomplie: Vous entendrez de vos oreilles sans entendre, vous verrez sans voir.* C'est un esprit de deception & de tromperie Saint Paul nous apprend que Dieu envoye les Philosophes Payens à un feeble reproeve, & qu'il envoiera à ceux qui n'aiment pas ceçu & aimé la verité, une efficace d'erreur, qui les fera croire au mensonge *Operationem erroris, ut credant mendacio.* On pourroit encore ajoûter les exemples des mensonges que Dieu semble avoir approuvez & recompensez, comme celui d'Abraham, qui dit à sa femme Sara, qu'il reverendroit avec son fils, quoi qu'il eût dessein de l'immoler, de Jacob, qui se dit Esau, des Sages-femmes qui mentirent à Pharaon pour sauver les enfans d'Israelites. Ce n'est pas ici le lieu de traiter à fond ces matieres que nous expliquerons en son lieu, en attendant il suffit pour repondre à l'objection, de dire qu'en accusant de cela nous Dieu n'enseigne par

Digitized by Google

par lui-même ni par des Prophetes envoyez de sa part une fausseté pour une vérité. Il permet que les Hommes soient trompez ou punissent de leurs crimes par de faux Prophetes, ou qu'ils prennent mal les paroles de vrays Prophetes, mais il n'ordonne jamais à ses Prophetes de leur enseigner l'erreur. Les Prophetes qu'Achab avoit consultez, etoient de faux Prophetes. Josaphat Prince Religieux demande un Prophete du Seigneur, on fait venir Michée: celui-ci voulant rendre raison au Roi, de ce que tous ses faux Prophetes l'avoient trompé, l'explique d'une maniere figurée, de qui il avoit vû le Seigneur assis sur son Trône, & toute l'Armée du Ciel debout à droit & à gauche, que Dieu avoit demandé, qui tromperoit le Roi d'Israel, afin qu'il marche contre Ramoth de Galaad? Que les uns avoient répondu d'une maniere, & les autres d'une autre, & qu'un Esprit s'étoit presenté, afirmé offert de le tromper, & d'être un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses Prophetes, que c'est la raison pour laquelle ils étoient tous remplis de l'esprit de mensonge. Tout cela est preuve autre chose, sinon que Dieu avoit permis pour punir Achab, que la mêlée Esprit trompât ses faux Prophetes, & leur fit suggerer de la prédire contre la vérité, qu'il seroit vaincu par Mars. Mais l'Esprit de Dieu parlant par Michée, lui dit la vérité, il ne la veut pas croire, les faux Prophetes l'emportent, ce n'est pas le Seigneur qui revele une fausseté à Achab, ce n'est pas lui qui le trompe, c'est Achab qui se trompe lui-même en consultant de faux Prophetes, & Dieu ne fait que permettre que ces faux Prophetes soient trompez & le trompent. Il permet de même que les Idolâtres qui veulent consulter le Prophete, soient trompez par ce Prophete abusé lui-même. Mais Dieu fait penser & les Idolâtres qui le sont venus consulter, & le Prophete qui a prévariqué dans son ministere. C'est le sens du Passage d'Ezechiel. *Quand un Homme*, dit-il, *de la Maison d'Israël, et des Proselytes qui demeurent parmi les Israëlites, s'étant éloigné de moi, aiant dans son cœur ses Idoles & le sujet de sa chûte devant soi, viendra trouver le Prophete pour me consulter par son ministere, je serai le Seigneur, & lui répondrai par moi-même. Je regarderai cet Homme avec indignation, je le ferai servir d'exemple & de Proverbe, & l'exterminerai du milieu de mon Peuple. Vous serez vous, que je suis le Seigneur; & le Prophete qui aura été trompé quand je l'aurai trompé, j'étendrai ma main contre lui, & je l'exterminerai.* Dieu dit ou cet endroit qu'il a trompé ce Prophete parce qu'il a permis qu'il se fut trompé, parce qu'il ne l'a point inspiré, & que ce Prophete s'étant laissé gagner par ceux qui l'ont interrogé, leur a répondu au nom du Seigneur. Le Prophete consulté est un trompeur, Dieu permet qu'il soit trompé pour punir ces Idolâtres. Ils viennent consulter le Prophete d'un Dieu qu'ils n'adorent pas: c'est-là juste que ce Dieu inspire son Prophete ou leur fasse ce qu'il ne mentionne ils pas qu'il l'abandonne à son propre sens, & ces gens se peuvent-ils plaindre que Dieu les trompe, quand ce Prophete ne leur dit pas la vérité? Le Prophete Jeremie en parle pour des Oracles veritables du Seigneur, mais des Discours & des Prédictions de faux Prophetes, qui avoient promis & prédit au Peuple par une fausse complaisance, qu'il auroit la paix qu'il souhaitoit, & qu'il vouloit qu'on lui prédît. A l'égard de la réponse que Dieu fit par deux fois aux Israëlites sur l'attaque des Benjamintes, ce fut leur tromperité & la fausse confiance en leurs forces, qui les jetta dans le malheur. Ils ne consulterent point le Seigneur sur le succez, ils ne se préparerent point pour l'avenir favorable, ils ne demanderent seulement si la Tribu de Juda marcheroit contre Bethel, s'ils iroient attaquer les Benjamintes. Le Seigneur ne leur repondit pas du succez, il leur dit de le faire; ils sont défaits, mais le Seigneur ne leur avoit pas dit qu'ils seroient victorieux, quand ils se préparent & qu'ils le consultent la dessus, il leur promet la victoire, & l'evenement répond à la promesse. Enfin Dieu aveugle, endurcit & ne trompe point les Hommes en leur enseignant petrvement la fausseté & le mensonge, mais en ne leur donnant pas les lumieres & les graces qu'il n'est pas obligé de leur donner, & en permettant qu'ils se trompent eux-mêmes, ou que des méchans les trompent & les seduisent par de fausses Prophetes & par de faux miracles, dont il est si facile, mais non pas neanmoins impossible qu'ils découvrent l'erreur & la fausseté. C'est un sens qu'il faut entendre la Prière de la seconde Epître de saint Paul aux Theſſaloniciens. L'efficace d'erreur que Dieu envoie à ceux qui ont rejeté la vérité, est la permission qu'il donne à des méchans de faire tout ce qui est plus capable de les seduire & de les faire croire au mensonge. Ils eut har & mépris la vérité qui leur a été propoſée: c'est pourquoi Dieu a permis qu'ils fussent trompez & seduits: la force de la vérité n'a point eu d'effet sur eux: l'efficace du mensonge, c'est-à-dire, tout ce qui est capable de seduire sans son effet, & les entraîner dans l'erreur. Il met le même des Philosophes dont que Dieu a livrez, à cause qu'ils se sont pas glorifié, à un sens reprouvé, c'est-à-dire, qu'il leur a laissé suivre leur raisons sens, & qu'il les a abandonnez à toutes sortes de passions & de vices.

Quant à la conduite de Jesus-Christ qui parlait

parlent en Parabo'es, afin que ceux à qui il parlent ne l'entendissent pas, ou ne sçachent pas dire que ce soit une tromperie ou une seduction. Il avoit des raisons de sagesse & de prudence pour ne pas découvrir ces mysteres clairement à tout le monde, il n'y étoit pas obligé, on peut cacher, on peut voiler une verité, & ne la donner à entendre qu'à quelques-uns sans tromper les autres. Je n'entre point ici dans la question si le mensonge peut être permis aux Hommes en quelque occasion, & si l'on peut excuser ou non les mensonges des Patriarches. Il me suffit que bien ne puisse pas dire que Dieu peut tromper les Hommes en leur enseignant & les obligeant de croire une doctrine fausse. C'est ce qu'on ne sçauroit concevoir; quelque tolerance que l'on ait d'ailleurs pour les equivoques ou pour le mensonge. Car il n'y a aucune raison qui puisse justifier la conduite de Dieu, s'il prenoit plaisir à tromper les Hommes en leur enseignant une doctrine fausse, & les obligeant de le croire comme veritable; en leur montrant une voie pour être conduits à la verité & au salut, qui les conduiroit à l'erreur & à la damnation, c'est le comble des absurditez. C'est de former une idée de Dieu toute differente de celle que nous en devons avoir: c'est renverser, comme j'ai dit, le premier principe de toutes nos connoissances.

§. II.

Des differentes Revelations que Dieu a faites aux Hommes dans l'Ancien Testament.

AVANT que d'examiner si les Livres de l'Ecriture sont la parole de Dieu; c'est-à-dire, s'il n'y a rien dans ces Livres que Dieu n'ait revelé & inspiré, il faut expliquer en combien de manieres, quand, comment & par qui Dieu a parlé aux Hommes, ou leur a revelé ses veritez.

L'Apotre saint Paul comprend en peu de mots toutes les Revelations qu'il a plû à Dieu de faire aux Hommes: c'est par là qu'il commence son Epitre aux Hebreux: *Dieu a parlé autrefois à nos Peres en diverses occasions & en diverses manieres par les Prophetes, & enfin nous a parlé en ces derniers temps par son Fils.* Toutes les Revelations se peuvent rapporter à deux temps; celles qui ont été faites en diverses occasions, ou par partie & à differentes reprises (car c'est ce que signifie le mot Grec πολυμερῶς, dont il se sert) aux Patriarches, à Moïse, aux Prophetes (en tout ceci est compris sous le nom generale de Prophetes) jusqu'à la venuë de JESUS-CHRIST, & celles qui ont ensuite été faites par son propre Fils, *qu'il a établi heritier de toutes choses & par lequel il a fait le monde.* Les premieres Revelations ont été faites à diverses reprises en differentes occasions, πολυμερῶς, & en diverses manieres, πολυτρόπως, par differentes personnes: mais la derniere a été faite tout d'un coup par son Fils unique. Les premieres étoient imparfaites, il y manquoit bien des choses; elles n'étoient que d'un petit nombre de veritez, & il y en avoit quantité de reflevées au temps du Medsie: mais la derniere est complette & parfaite, il n'y manque rien: il n'y a plus rien à esperer, ni à rendre davantage en ce monde: elle est la perfection & la fin des Revelations: comme il n'y en a point eu de semblable jusque-là, il n'y en aura plus dans la suite, & celle la subsistera jusqu'à la fin des Siecles. Voilà les veritez que l'on découvre dans le sentence de saint Paul. Mais comme il nous avertit que Dieu a parlé en diverses occasions, ou à diverses reprises, & en plusieurs manieres à nos Peres avant la venue de JESUS CHRIST, il faut consulter l'Ancien Testament pour connoître les principales occasions dans lesquelles il leur a parlé, & les moyens dont il s'est servi pour s'expliquer à eux.

On peut en general distinguer quatre temps des Revelations faites dans l'Ancien Testament: le premier depuis la Creation du premier Homme jusqu'à Abraham: le second, qui contient les Revelations faites à Abraham, & à ses Descendans jusqu'à Moïse: le troisieme, le temps de la Loi donnée à Moïse: le quatrieme, depuis la mort de Moïse jusqu'à JESUS CHRIST. On peut aussi distinguer quatre manieres dont Dieu s'est servi pour reveler aux Hommes, 1° par des discours de jour: 2° par des visions de nuit: 3° par une voix: 4° par des inspirations interieures. Enfin Dieu a que quefois apparu en des formes exterieures, & a parlé lui-même. Il a quelquefois parlé par des Anges, quelquefois par des Prophetes, & d'autrefois s'est servi d'oracles, de songes, de visions, & de signes pour faire manifester aux Hommes sa volonté. Voilà toutes les manieres dont Dieu a parlé dans l'Ancien Testament, l'Histoire sainte nous en fournira les exemples.

Dans l'état d'innocence Dieu converse familierement avec l'Homme en lui faisant entendre sa voix: *Cum audissent vocem Domini deambulantis in Paradiso.* Ce qui est dit de nos premiers Peres après leur chûte n'étoit-il pas la maniere dont Dieu avoit coûtume de leur parler? Il y a apparence qu'il continua depuis de parler aux Hommes de la même maniere, & que ce fut cette voix qui prononça le jugement d'Adam & d'Eve, qui reprocha à Caïn son crime, & qui instruisit Noe

Noé de la maniere dont il devoit construire l'Arche pour le sauver du déluge. Quand il en fut sorti, de retour avec sa famille, Dieu se servit encore apparemment de la même voie pour lui donner des préceptes, & faire alliance avec lui : Dieu en fit une nouvelle & beaucoup plus ample avec Abraham, à qui non seulement il fit entendre sa voix ; mais à qui il apparut dans la Vallée de Morch : il n'est point dit sous quelle forme; secondement en confirmant avec lui son alliance sous la forme d'un four toutfumant en vision : & enfin sous la figure d'un Homme accompagné de deux Anges sous le même figure. Il apparut en songe à Jacob en Bethel, où il vit une échelle dont le sommet étoit élevé jusqu'au Ciel, les Anges qui montoient & descendoient sur cette echelle, & le Seigneur appuié sur le haut. Il lui apparut encore en revenant sous la forme d'un Homme, qui se lutta avec lui. La premiere fois qu'il apparut à Moïse, ce fut sous la figure d'un Buisson ardent, de laquelle sortit une voix qui l'appella, & l'envoya pour délivrer le peuple d'Israel. Il lui parla depuis familierement. Tout le peuple d'Israel entendit la voix sur la Montagne de Sinaï à travers de la nuée, des foudres & des éclairs, qui prononça distinctement les Loi de Decalogue Moïse, Aaron, Nadab, Abu, & les soixante-& dix anciens de peuple d'Israel étant approchez virent le Dieu d'Israel, & sous ses pieds un Ouvrage comme de Saphire semblable au Ciel quand il est serein. Ils ne virent point pourtant de sim lucide, ne crurent entendre seulement sa voix du milieu de feu. Moïse converfa long-temps avec Dieu sur cette Montagne & y reçut la Loi. Il y vit une partie de la gloire du Seigneur. Quand le Tabernacle fut construit, le Seigneur descendoit sur le Tabernacle en forme de en'onne de nuée ou de lumiere, & Moïse s'entretenoit entendoit la voix qui sortoit de Tabernacle, & lui parloit en nom de Dieu. Ce fut en ces manieres qu'il revela à Moïse tous les préceptes ceremoniaux, judiciaires, & moraux de la Religion des Juifs. Depuis Moïse, il n'y eut plus en Israel de Prophete comme lui, qui parlât à Dieu face à face, comme en cami lui à son ami. Dieu leur parloit par des visions ou en songe. *S'il y a quelque Prophete parmi vous, je lui apparoitrai en vision*, dit le Seigneur ; *ou je lui parlerai en songe, mais non pas comme j'ai fait à mon serviteur Moïse, qui a été le plus fidele de toute de ma Maison, à qui je parle face à face, qui revoit & sans énigme, & qui voit la gloire du Seigneur.*

La plupart des Revelations que Dieu a faites aux Prophetes qui ont vécu depuis Moïse dans le peuple d'Israel, se sont faites par inspiration, par vision ou en songe par inspiration, quand remplis de l'Esprit du Seigneur, ils prophetisoient l'avenir, par vision de jour, quand éveillez, leur imaginat on leur representoit certains objets, qui étoient les figures de l'avenir : ce fut ainsi, quand en dormant ils s'imaginoient voir un Dieu, ou un Ange qui leur parloit, ou que l'avenir leur étoit representé sous des figures & des prefages. Ils annonçoient ensuite les veritez qu'ils avoient connues, & l'évenement de quelques-unes de leurs Prophéties, étoit une assurance de la vérité des autres. Dieu faisoit encore connoître sa volonté par l'Ephod, ou le Pectoral du Grand Prêtre, où étoit l'*Urim* & le *Thummim*, c'est à-dire, la lumiere & la verité. Il n'est pas bien expliqué dans l'Ecriture de quelle maniere cela se faisoit, l'opinion le plus commune est que c'étoit par un éclat extraordinaire des pierres precieuses attachées à cet ornement. Mais cet eclat qu'il est plus probable que le Grand Prêtre revêtu de l'Ephod, consultoit le Seigneur, en recevoit sa réponse du Propitiatoire, ainsi qu'il est marqué dans le Chap 27 du Livre des Nombres. Vers 21. *S'il y a quelque chose à entreprendre, le Grand Prêtre Eleazar consultera le Seigneur & suivant sa réponse, le peuple ira & viendra.* Le Grand Prêtre pour consulter le Seigneur, & pour en recevoir la réponse, devoit être revêtu de l'Ephod, c'est pourquoi David voulant sçavoir si Saul le viendroit chercher à Ceilo, & s'il seroit livre entre ses mains par ceux de Pais, dit au Grand Prêtre Abiathar de se revêtir du Ephod, & de consulter le Seigneur, ce qui répondit qu'il seroit livré entre les mains de Saul, s'il demeuroit en cet endroit. C'est le fait en question laquelle il est dit que l'*Urim* & le *Thummim*, la lumiere & la verité sont dans l'Ephod, parce que le Grand Prêtre recevoit de Dieu la lumiere & la verité qu'il annonçoit aux Hommes.

Voila les moyens dont Dieu s'est servi pour reveler aux Hommes quelques veritez de Religion dans l'Ancien Testament. Il les a encore découvertes peu à peu. L'Alliance qu'il fit avec Noé étoit pour tout le Genre-humain, & ne contenoit que la promesse de ne le plus faire perir par un déluge general, & la défense de manger du sang avec de la chair, ou de terre homicide. Pour Abraham, il le fit sortir de son Pais plein d'Idolatrie, se fit connoître à lui, lui commun de le honorer d'une maniere particuliere, lui promit la Terre de Canaan, & que toute la Terre seroit bénie dans ses descendans, & lui ordonna d'observer la Circoncision pour marque de son Alliance.

La Loi que Dieu donna à Moïse & aux Israelites étoit d'une bien plus grande étendue elle contenoit quantité de préceptes moraux pour la

conduite de la vie, d'Ordonnances ceremonielles pour la Religion, & de Loix judiciaires pour le gouvernement de ce peuple. Enfin elle fit mois le Corps de la Religion & la société du peuple Juif. Les Prophetes qui sont venus depuis n'ont point établi de nouvelles Loix, mais ils ont recommandé au peuple Juif l'observation des anciennes, leur ont donné divers avertissemens de la part du Dieu, & ont prédit plusieurs choses qui leur devoient arriver.

Tous ce que Dieu a voulu qui nous restat de ces Revelations, est ce qui en a été mis dans les Livres de l'Ancien Testament. Moïse est le premier qui a écrit par l'ordre de Dieu même, non seulement les preceptes de la Loi qu'il avoit reçûe, mais encore l'Histoire de la Création du Monde, les principales revolutions, qui y étoient arrivées, & les Revelations que Dieu avoit faites aux Hommes avant lui. Des Hommes inspirez de Dieu, ont depuis écrit de temps en temps l'Histoire de la conduite de Dieu sur les Juifs, & quelques unes des Prophéties qu'il les a fait pour l'ordre de Dieu les principales & les plus excellentes de leurs Prophetes. C'est dans ces Ouvrages, que les Juifs ont conservé avec grand soin, & qu'ils ont considéré comme divins, sacrez, & écrits par l'inspiration de Dieu, que l'on trouve les Revelations que Dieu a faites en différentes occasions & en différentes manieres à nos Peres.

Les Juifs prétendent qu'outre la Loi que Moïse leur a laissée par écrit, il y a une autre Loi orale donnée à Moïse, qu'ils ont conservée par tradition, qui leur apprend quantité de choses qui ne sont point dans la Loi écrite: mais c'est une supposition sans fondement, il n'en est fait mention de cette Loi dans aucun endroit de la Loi écrite, elle n'est établie sur aucun témoignage digne de foi: toutes les prétendues Traditions ne remontent pas au temps de Jesus-Christ; le recueil qu'ils en ont fait dans leur Talmud, contient quantité de fauſſetez, de fables, d'absurditez & de folies. Des le temps de Jesus-Christ les Juifs avoient quelques Traditions, mais leurs Traditions étoient souvent contraires à la Loi de Dieu, comme Jesus-Christ le leur reproche. Ainsi ce seroit sans raiſon & sans fondement que l'on voudroit faire paſſer quelques-unes de ces Traditions pour la parole de Dieu. Il se peut faire que les Juifs aient seceu quelques anciennes traditions, & qu'on puiſſe le servir de leurs usages pour expliquer quelques endroits des Livres de l'Ancien Testament: mais on ne peut s'assurer d'aucune Revelation sur leur pretendue Tradition, ou Loi orale. Nous supposerons donc comme une chose constante que de toutes les Revelations que Dieu a faites aux Hommes en plusieurs manieres avant Jesus-Christ, il n'y en a point d'autres autentiques, & dont nous puiſſions être assurez, que celles qui sont contenues dans les Livres sacrez de l'Ancien Testament, & que le seul moïen d'en être instruit, est de consulter & de mediter ces Livres.

§. III

De la Prophetie en particulier & de ſes differentes ſortes. De la maniere de diſtinguer les fauſſes Prophetes des veritables.

LE nom de Psophete en Hebreu *Nabi*, a une ſignification plus étenduë, qu'on ne s'imagine communément. Il y a eu en tout temps que les Prophetes étoient appellez communément *Voyans*, en Hebreu *Roé*, comme il eſt marqué dans le premier Livre des Rois Chap. 9 Vers. 9 où il eſt rapporté *qu'on diſoit autrefois en Iſraël, quand on alloit conſulter Dieu. Venez, allons chez le Voyant* (Roé) *car celui que l'on appelle aujourd'hui Prophete* (Nans) *on l'appelloit autrefois* (Roé) *Voyant*. C'eſt une parenthéſe qui a peut-être été ajoûtée dans cet endroit, depuis que le Livre a été compoſé, mais quoi qu'il en ſoit, elle fait voir qu'il a été un temps que le nom de *Roé*, qui ſignifie un *Voyant*, étoit le plus commun parmi les Hebreux pour nommer un Prophete. Ce nom ne deſigne autre choſe qu'une perſonne éclairée & claire-voiante, ce qui peut s'appliquer auſſi-bien au paſſé, & au preſent qu'à l'avenir. Mais il s'entend toûjours des perſonnes qui ſçavent des choſes qui ne ſont pas connues aux autres Hommes, & que Dieu leur a revelées d'une maniere particuliere. C'eſt pourquoi Balaam commence ſa Prophetie en ces termes *Nomb* Chap 24. v 3 *Voici ce que dit l'Homme qui a l'œil ouvert*, ſçai c'eſt ainſi qu'il faut traduire ſuivant les Septante & la Paraphraſe Chaldaique) *Voici ce que dit celui qui entend la parole de Dieu, qui voit la Viſion du Tres Puiſſant, & qui a les yeux ouverts*. Voilà l'uſage & la ſignification du nom de *Voyant* bien marquée en cet endroit.

Le mot *Nabi* eſt dervé ſelon les uns de *Naab*, qui ſignifie *produire, germer*, & par metaphore *parler*. En ce ſens un Prophete ne ſeroit autre choſe qu'un Orateur, ou un Predicateur, faiſant le deuvent de la racine *Naba*, qui ſignifie *Prophetiſer* chez les Hebreux, & parmi les Arabes, *etre grand & élevé*. Dans l'uſage le nom de *Nabi*, ou de Prophete, eſt donné à ceux qui parlent au nom de Dieu, auſquels Dieu fa-

Google

faut connoître ſa volonté pour la manifeſter aux Hommes. C'eſt en ce ſens que Moïſe eſt appellé le Prophete de Dieu, & qu'Aaron eſt nommé le Prophe e de Moïſe 4. *Exod.* 7. Je vous établi le Dieu de Pharaon, & Aaron vôtre Frere ſera votre Prophete. Aaron portera le ſtyle en vôtre nom à Pharaon, comme les Prophetes parlent aux Hommes au nom de Dieu. Ainſi le Prophete n'eſt pas ſeulement le connoiſſance & la prédiction des choſes futures connuës par revelation, mais auſſi tout ce que Dieu fait connoître & revele aux Hommes par des voies ſpeciales. C'eſt pourquoi Prophetiſer, c'eſt, à proprement parler, inventer un nom par des conjectures, mais par une connoiſſance & une aſſurance certaine que l'on en a. 2. Decouvrir & declarer, des choſes paſſées ou preſentes qui ſont obſcures & cachées, comme quand on dit au Prophete, pour ſçavoir où étoit ce que l'on avoit perdu C'eſt ainſi que Samuel propheſia, quand il apprit à Saul que ſes âneſſes étoient retrouvées, & Eliſée, quand il dit à Giezi ce qui s'étoit paſſé entre lui & Naaman. Il en eſt de même quand Notre-Seigneur découvre des choſes cachées qu'aucun Homme ne pouvoit ſçavoir, comme il declare au Centenier que ſon ſerviteur eſt gueri, & aux Apôtres que le Lazare eſt mort. 3 Prophetiſer, eſt annoncer aux Hommes de vive voix ou par écrit des veritez que Dieu a revelées d'une maniere ſpeciale, ſoit que ces veritez ſoient au deſſus de la portée de l'Eſprit humain, ſoit qu'elles puiſſent être & ſoient même déjà connues par d'autres voies, pourvû que celui qui les annonce, en ſoit aſſûré par viſion ou par inſpiration. Et ce ſens tout ceux à qui Dieu revele des veritez pour découvrir aux Hommes, ſont des Prophetes, tous ceux qu'il inſpire pour annoncer aux Hommes des veritez, quitter prononcent ou qu'il les écrivent par le mouvement de cette inſpiration, & par une direction particuliere du Saint-Eſprit, qui éclaire leur eſprit, leur langue, & leur plume, peuvent être appellez Prophetes, & leurs Diſcours ou leurs Ouvrages, Prophetie. C'eſt en ce ſens qu'Abraham, Iſaac & les autres Patriarches ſont appellez Prophetes dans l'Ecriture. C'eſt en ce ſens que les Chantres qui chantoient & jouoient ſur des inſtrumens, les Cantiques à la loüange du Seigneur, ſont appellez Prophetes 1 *Reg.* 10. v. 5. *Paral.* 1. 15. v. 24. & 27. & 25. v. 1. 2. & 3. C'eſt en ce ſens qu'il eſt dit dans les Proverbes Ch. 29. V. 18. Que quand la Prophetie ceſſera, le Peuple ſera diſſipé: *Cum ceſſaverit Prophetia, diſſipabitur Populus.* C'eſt en ce ſens que Joſeph donne le nom de Prophetes aux Auteurs des Livres ſacrez de l'Ancien Teſtament, quoi qu'il y en ait qui ſoient purement Hiſtoriques. Dans le même ſens les Juifs donnent le nom de Prophetes aux Auteurs des Livres de Joſué, de Samuel, &c. & les Livres mêmes de ceux que nous appellons Prophetes d'une maniere ſpeciale, ne contiennent pas de ſimples prédictions, mais auſſi des narrations de choſes paſſées & quantité d'inſtructions. C'eſt dans ce ſens que JESUS-CHRIST avertit ſes Diſciples de ſe donner de garde des faux Prophetes: *Attendite à falſis Prophetis*, qui viennent couverts de l'apparence de brebis, & qui au dedans ſont des loups raviſſans. C'eſt en ce ſens que ſaint Jean Baptiſte eſt appellé Prophete, & même plus que Prophete, parce qu'il a été le Precurſeur du Fils de Dieu, qu'il eſt venu preparer ſes voies par ſes Prédications en annonçant aux Hommes ſa venue que Dieu lui avoit apprîſe, & en prêchant la Penitence. C'eſt en ce ſens que ſaint Luc dit, dans le Ch. 13. des Actes des Apôtres, qu'il y avoit dans l'Egliſe d'Antioche des Prophetes & des Docteurs, du nombre deſquels étoient Barnabas & Simon. C'eſt en ce ſens que ſaint Paul met la Prophetie en rang des dons du Saint Eſprit 1 *Cor.* 12. v. 10. Car le principal effet de ce don de Prophetie, qu'il preſere à tous les autres dons ſpirituels dans le Ch. 14. eſt de parler aux Hommes *pour les édifier, les exhorter & les conſoler. C'eſt un don qui n'eſt pas comme le don des Langues, un ſigne pour les Infideles, mais pour les Fidéles. C'eſt un don par le moyen duquel on convainc & on juge un fidele & un ignorant: tels que ſont ce don revelé aux autres les ſecrets du Cœur. Ces Prophetes doivent parler l'un après l'autre dans l'Aſſemblée & ſoumettre ce qu'ils diſent au jugement des autres Prophetes. Si quelqu'un reçoit une nouvelle revelation, tandis qui parle cet ſi l'autre, & ce dernier prendra la parole, afin que tous apprennent & que tous ſoient conſolez.* Voilà de quelle maniere ſaint Paul nous explique le don de Prophetie il ne le reſtreint pas à la ſeule prédiction des choſes futures, mais il l'etend à la ſcience & à la Prédication de toutes les veritez que l'on ſçait par revelation ou par Inſpiration. Enfin c'eſt en ce même ſens que ſaint Pierre dans ſa ſeconde Epître Ch. 1. Verſ. 20. dit que la Prophetie n'eſt point une invention de l'Eſprit de l'Homme, mais que c'eſt l'effet de l'inſpiration de Dieu. Voilà les ſens propres & naturels, dans leſquels ſe prennent les termes de *Prophete*, de *Prophetiſer*, & de *Prophetie*. Il y en a d'autres, impropres, comme quand il eſt dit de Saul poſſedé de rage & du malin Eſprit au Liv. 1. des Rois Ch. 18. Verſ. 10. Qu'il *prophetiſoit au milieu de ſa Maiſon, & que David jouoit de la Harpe*, parce qu'il faiſoit des mouvemens extraordinaires & violens ſemblables à ceux que faiſoient quelquefois

les Prophetes agiter de l'Esprit de Dieu. Quand il est dit encore, *que le Corps d'Elisée prophetisa après sa mort.* Eccliſ. 48. Verſ. 16. parce qu'il fauſoit des miracles: ou quand enfin *Prophetiſer* ſe prend pour deviner par conjecture & au hazard, comme quand les Soldats en frappant Notre Seigneur, lui diſoient, *Prophetiſe qui t'a frappé?* ou bien pour prédire & prevoir l'avenir par prudence & par rapport aux conjonctures, aux diſpoſitions & aux apparences, comme il eſt dit dans les Proverbes Ch. 16. Verſ. 10. *Divinatio in labiis Regis, in judicio non errabit os ejus.* Toutes ces manieres de prendre le mot de *Prophetie*, ſont impropres, & ce nom ſelon ſa veritable ſignification doit s'entendre de la declaration que des Hommes ſont de la part de Dieu de vive voix ou par écrit, des veritez que Dieu leur a revelées ou inſpirées d'une maniere ſpeciale, afin que par leur miniſtere les autres Hommes en fuſſent inſtruits.

Toute Revelation n'eſt pas Prophetie, car les Revelations particulieres que Dieu a faites à quelques perſonnes, des avenirſemens qu'il leur a donnez une fois ou deux en leur vie, ſon en ſonge, ſoit par d'autres manieres, ne peuvent être appellez *Prophetie*, & ceux qui les ont eus, ne meritent pas le nom de *Prophetes*. Autrement il faudroit donner ce nom à Abimelech & à Laban, dont l'un fut averti en ſonge de rendre à Abraham ſa Femme Sara. *Genes. verſ* 30. & l'autre de ne point faire de mal à Jacob *Gen.* 39 *verſ* 24. Pharaon, Balthazar, Nabuchodonoſor qui eurent des ſonges par leſquels ce qui devoit leur arriver leur fut prédit, pourroient être appellez des Prophetes? Mais la Prophetie eſt une grace que Dieu accorde à certaines perſonnes de leur reveler ou de leur inſpirer des veritez pour la conſolation & l'inſtruction des autres. Ceux à qui Dieu fait cette grace, le conſultent, il leur fait connoître ſa volonté en differentes manieres: il répondent & parlent en ſon nom, & ſont à cauſe de cela nommez *Prophetes*. C'eſt la proprement ce que c'eſt qu'un Prophete, que ſaint Auguſtin a tres-bien défini, quand il dit, *nihil aliud eſt Propheta, niſi annuntiatorem verbitum Dei hominibus ex Deum, vel un poſſunt, vel non verentur audiri.* q. 19. in Exod.

Les Prophetes ſont differentes, premierement par rapport à la maniere dont les veritez ſont revelées aux Prophetes: ſecondement par rapport à la maniere dont ils les annoncent & les apprennent aux autres: troiſiemement par la nature des choſes qu'ils apprennent.

Dieu reveloit aux Prophetes des veritez ou meditatement ou immediatement, meditatement en ſe ſervant du miniſtere des Anges, de la maniere qu'il annonça à Abraham & à Lot la deſtruction de Sodome & de Gomorrhe. La Revelation immediate eſt exterieure ou interieure; l'exterieure, quand Dieu fait entendre une voix qui apprend au Prophete ce qu'il doit dire, ce qu'il doit faire, ou ce qui doit arriver, ou quand il lui repreſente ce qu'il veut qu'il ſçache, par des ſignes & par des ſymboles: l'interieure ſe fait, ou pendant le ſommeil, ou dans une extaſe & une émotion qui met l'Homme hors de lui-même, ou à des perſonnes qui ſont éveillées & deſenſibles. Pendant le ſommeil elle ſe fait en pluſieurs manieres, ou par des repreſentations enigmatiques & ſymboliques, ou par des repreſentations claires, ou quand on ſonge que l'on entend & que l'on voit un Ange, un Homme, ou Dieu même qui dit une choſe. Dans l'extaſe, qui arrive, quand un Homme tombé en défaillance & hors de lui-même voit ou entend des choſes dont il ſe ſouvient, & qu'il recite enſuite, ou quand l'Homme ſe ſent ému & agité violemment par un mouvement extraordinaire qui echauffe ſon imagination, en ſorte que l'étonne plus le maître de ſes penſées ni de ſes paroles, il ne fait que prêter la langue ou ſa plume à l'Eſprit de Dieu, qui le remplit. Cette ſorte de Revelation a été aſſez commune dans les anciens Prophetes qui étoient remplis ſoudainement de l'Eſprit de Dieu: ce que l'Ecriture appelle *erruit ſuper eum Spiritus Domini*, qui s'emparoit de leur ſens & de leur eſprit, & leur faiſoit prononcer leurs Prophéties avec violence & emportement. C'eſt cet état que Jeremie compare élegamment à celui d'un homme ivre. *Factus ſum ebriolus*, dit-il, Ch. 23. Verſ. 9. *à un Homme ivre, à un Homme dont le vin a fait tenir la marche: à cauſe du Seigneur & des paroles de ſa ſainteté.* Il en fait un autre portrait dans le Chapitre 20. Verſ. 7 & 8. *Seigneur vous m'avez emporté, j'ai été enlevé, vous avez été plus fort que moi, vous avez pris le deſſus. J'ai dit, je ne parlerai plus au nom du Seigneur, je ne ſerai plus memoire de lui mais il eſt dans mon ame comme un feu ardent enfermé dans mes os, je me laſſe à force de le retenir, & je ne puis plus le porter.* Enfin Dieu découvre des veritez à des perſonnes éveillées & de ſens raſſis, par inſpiration en deux manieres, ou quand il repreſente à leur imagination & à leur eſprit d'une maniere vive & claire les veritez qu'ils ne ſçauroient pas autrement, & les leur fait declarer ou mettre par écrit, par une inſpiration interieure à laquelle ils ne peuvent reſiſter, comme quand Amos dit Ch. 3 de ſa Prophetie: *Le Seigneur a parlé, comment pourroit-on ne pas prophetiſer?* ou quand le Saint-Eſprit conduit & dirige l'eſprit de celui qui parle & qui écrit, en ſorte que quoique il ſe ſerve d'inſtrumens

leurs ce qu'il dit & qu'il parle ou ecrive naturellement, lûtiement & sans contrainte, le Saint-Esprit ne permet pas neanmoins qu'il écrive rien contre la pieté, ou contre la verité. Les Juifs comme nous avons remarqué, distinguent l'Inspiration de la Prophetie, en ce que la Prophetie selon eux est une chose revelée à un Homme en dormant ou dans une défaillance, qui a une vision dans laquelle on n'apperçoit un Homme qui lui parle, ou il voit des representations & des Images de quelque chose, ou il entend seulement une voix au lieu que l'inspiration du Saint-Esprit est quand l'Homme éveillé & tranquille se levant de tout ses sens parle de la maniere ordinaire sans souffrir rien d'extraordinaire, si ce n'est qu'il est excité par l'Esprit du Tres-Haut qui l'éclaire, met des paroles dans sa bouche, & lui fait tenir des discours de loüanges & d'actions de graces à son Dieu, ou d'instruction & de correction, ou de prediction des choses futures, sa raison & son esprit étant fortifiez par le secours divin. Ce sont les termes de Rabbi Kimhhi dans sa Préface sur les Pseaumes. Le Rabbi Moïse Fils de Maimon dans le More Nevochim Ch 45 appelle cette Inspiration le second degré de Prophetie, & la definit: quand nôtre Homme sent en lui un pouvoir & un mouvement qui le pousse à parler, en sorte qu'il dit des choses extraordinaires sur les Sciences & sur les Arts, ou qu'il chante des Pseaumes & des Hymnes, ou qu'il enseigne des préceptes utiles & salutaires pour bien vivre, ou qu'il parle de ce qui concerne la Politique & l'Etat, ou enfin de ce qui regarde le Religion en veillant, & aant l'usage de ses sens à l'ordinaire, c'est, dit-il, ce que l'on appelle parler par le Saint-Esprit. C'est avec raison que ces Rabbins mettent les Hymnes & les Cantiques entre les effets de l'Inspiration du Saint-Esprit, car Asaph, Heman, Jeduthun Auteurs du plusieurs de ces Hymnes sont appellez Prophetes, & il est dit qu'ils prophetisoient quand ils chantoient des Pseaumes 1 Paralip 25 Vers 1. 2 & 3 Les Cantiques que nous avons dans l'Ecriture sainte comme dans l'Ancien Testamaut, ceux de Moïse & de Marie sa Soeur, de Moïse seul, de Debore, d'Anne, d'Isaïe, & dans le Nouveau Testament, ceux de la Vierge, du Simeon, & ceux des productions de l'Inspiration du Saint-Esprit. Les premiers Chrétiens chez lesquels le don de Prophetie étoit commun, comme saint Justin & saint Irenée en sont témoins, recitoient & composoient aussi des Cantiques sur le champ C'est de ces Cantiques que parle saint Paul dans son Epitre aux Corinthiens Ch 14 Vers 26 *Chacun de vous a son Cantique* Et cet usage a duré jusqu'au temps de Tertullien, qui remarque dans son Apologetique Ch 39 que les Chrétiens recitoient des Cantiques & des Prieres qu'ils faisoient eux mêmes Ils avoient aussi des extases, dans lesquelles Dieu leur faisoit à leur imagination les choses futures, comme saint Paul qui fut enlevé en extase dans le troisiéme Ciel 2 *Corinth* 12 & S Pierre qui eut en extase une vision par laquelle il apprit qu'il devoit recevoir les Gentils à la Foi *Act* 10. Agabus, Judas, Silas, les Filles de Philippe Diacre, Ammias de Philadelphie, Quadratus sont comptez parmi les Prophetes du Christianisme par un ancien Auteur nommé Montan dans Eusebe Ch 17 du Livre de son Histoire Mais les extases & les visions de ces Prophetes étoient reglées, & ce étoient pas des emportemens que le même Auteur appelle *Bacchanales*, qu'etoient accompagnez d'impudence & d'effronterie, dont le commencement étoit une ignorance volontaire, & le fin une folie involontaire, telles qu'étoient les Prophetes & les extases des Montanistes qu'il rejette sur ce principe Car il faut remarquer que les vrais Prophetes, quoi qu'extasiez & alienez des sens, ne dirent point d'extravagances, & ne font point d'impertinences L'Esprit de Dieu qui les conduit & les gouverne, étant la Sagesse même, ne les fait point tomber dans des folies veritables & reelles Milrade avoit composé un Livre exprés pour le prouver contre les Montanistes, & saint Epiphane remarque dans leur Heresie, que mort ce que disent les vrais Prophetes, de la faute & du sens, & qu'une marque certaine qu'un Homme n'est pas vrai Prophete, c'est que ce qu'il dit est extravagant. S Chrysostome dans l'Homelie 29. sur la premiere Epitre aux Corinthiens, dit que l'on distingue les Devots d'avec les Prophetes, en ce que le Devot craignant d'avoir l'esprit aliené, de s'égarer, de se remuer, de se decharner, commence un furieux, au lieu que le Prophete e l'esprit sain, l'esprit rassis & moderé, & qu'il parle avec intelligence. Saint Jerôme fait la même remarque dans la Préface de ses Commentaires sur Nahum Il ne parle point, dit il, en extasie, comme Montan, Priscque & Maximille, mais tout ce qu'il prophetise est l'effet d'une vision pleine d'intelligence. On ne peut pourtant pas nier que les vrais Prophetes n'aient eu quelquefois des extases & des mouvemens extraordinaires, même violens, mais ces extases ne les ont jamais portez à faire des extravagances ni à dire ou écume des Flies, en quoi leurs extases & leurs Prophetes sont differentes de celles des faux Prophetes

Il peut y avoir aussi des Hommes qui prophetisent sans le sçavoir, parce que le Prophetie est un don attaché à leur ministere C'est ainsi que le Grand Pretre rendoit quelquefois des oracles sans y penser, & pensant même à d'autres choses

L'Evangile nous en apporte un exemple en la personne de Caïphe, qui prophetise sans y penser, en disant dans l'Assemblée des Prêtres & des Pharisiens, ou l'on prit la resolution de faire mourir JESUS-CHRIST. *Qu'il étoit avantageux qu'un seul Homme mourut pour le peuple.* En S. Jean 11. *Vers.* 50. & 51. *Ce qu'il ne dit pas de lui-même comme remarque l'Evangeliste, mais parce qu'étant Grand Prêtre de cette année-là, il prophetisa que* JESUS-CHRIST *devoit mourir pour la Nation des Juifs.* Les Juifs prenant de même sans y penser les malheurs qui leur devoient arriver à cause de la Mort de JESUS-CHRIST, quand ils s'ecrierent, *que son Sang fut sur nous & sur vos Enfans.*

De quelque maniere que les Prophetes aient appris de Dieu de certaines veritez, ils peuvent les faire connoître aux Hommes par differentes voies.

Le premiere & la plus ordinaire est quand ils leur disent de vive voix les choses que Dieu leur a revelées: ils l'ont fait quelquefois par un commandement exprés de Dieu qui leur a ordonné d'aller dire ce qu'il vouloit de leur apprendre, à un tel Prince & à un tel peuple, quelquefois ils le font malgré eux, poussez & comme forcez par l'Esprit qui les oblige de parler, & le plus souvent volontairement & librement pour enseigner, pour instruire & pour avertir les autres, leur faire part des lumieres que Dieu leur a communiquées, & s'acquitter de leur ministere de Prophete.

La seconde, est quand ils font connoître aux Hommes ce qui arrivera par des signes & par des actions qui y ont quelque rapport. On trouve plusieurs exemples de cette maniere de prophetiser sy mboliques & cognacrue dans les Prophetes. L'un déchire un manteau en douze pieces en signe de la division des Tribus *L. 3. Reg. C. 11. V. 30.* L'autre prend une brique & des lieux en figure de la captivité future. *Ezech. C. 4.* Un autre dépeint sur une brique le Siege de Jerusalem *Ezech. 4. Vers.* 1. Un autre se dépouille tout nu en figure de la desolation de l'Egypte & de l'Ethiopie. *Isai. C. 20. V. 3.* Un autre prend une Femme de mauvaise vie pour figurer le peuple d'Israel qui se prostitue. *Oseæ Vers. 2.* Dans le Nouveau Testament, Agabus en se liant les pieds & les mains avec la ceinture de saint Paul predit sa prison. *Act. 21. Vers. 11. &c.* Le plus souvent les Prophetes expliquoient eux mêmes ces symboles, & ne s'en servoient que pour frapper davantage l'imagination de ceux à qui ils parloient.

La troisiéme maniere dont les Prophetes ont communiqué aux autres leurs revelations, c'est en les mettant par écrit, soit qu'ils en eussent reçû un ordre exprés de Dieu, comme Dieu le commande à Moïse, *Exod. 17 Vers. 14. Deut. 31. Vers. 19.* à Isaïe, *Isai. 8 Vers. 1. & 30 Vers. 8.* à Jeremie. *Jer. 30 Vers. 2. & 36. Vers. 2. & 28.* & à Habacuc. *Hab. 2 Vers. 2.* Soit qu'ils le fissent par une inspiration secrette du Saint-Esprit, ou par leur propre mouvement, mais qu'ils fussent ensuite affistez du Saint-Esprit pendant qu'ils écrivoient.

Enfin si l'on considere les Prophetes par rapport aux choses prophetisées: Il y en a d'autant de sortes qu'il y a de differentes natures de veritez qui peuvent etre revelées. Si l'on a égard au temps, on peut en distinguer de trois sortes. Les Prophetes des choses passées, que sont celles que l'on appelle specialement Prophetes: celles dans lesquelles on rapporte des choses passées & celles qui ont rapport au présent. Si l'on veut bien distinguer suivant la difference des matieres prophetisées, on en trouvera d'Historiques, de Dogmatiques, & de Morales, & celles-ci sont d'instruction ou de consolation ou d'exhortation, ou de menace. Tout cecy est clair, & on en trouvera assez d'exemples dans les Livres des Prophetes.

Ce qu'il nous faut examiner presentement est comment on peut distinguer les fausses Prophetes des veritables. Pour connoître si une chose est veritablement revelée, il faut premierement que celui qui la dit, soit assûre que Dieu l'a lui a revelée secondemens que l'ait fait effâté que celui qui l'annonce, ou qui l'écrit, est un veritable Prophete troisiemement, que l'on soit effuré que ce Prophete a annoncé ou écrit une telle chose comme revelée.

A l'égard du premier, il n'est pas difficile de comprendre comment les Prophetes & les Hommes divinement inspirez ont pû être assûrez que Dieu leur avoit revele des veritez, quand il l'a fait par des voies exterieures, car elles sont claires, sensibles & faciles à connoître. Un Prophete entend une voix distincte, il ne voit personne, il ne peut pas douter que ce ne soit Dieu qui lui parle. Il voit une figure d'Homme qui lui parle & qui disparoît: un buisson ardent d'où il sort une voix, &c. Il veille, il est dans son sens, cela suffit. Les Revelations qui se font par des voies interieures sont plus difficiles à distinguer & peuvent être plus sujettes à l'illusion. Les songes, les visions, les extases peuvent être aussi bien des effets ne unels que des operations surnaturelles de Dieu. & l'inspirateur ou l'assistance du Saint-Esprit ne se fera pas, ne se distingue pas ceux qui l'ont, ne s'en apperçoivent pas le plus souvent. Comment donc ne Prophete peut-il être assûré de le verité de ces sortes de revelations? Il est vrai qu'il y a des songes, des visions & des extases qui sont des effets naturels, & qu'il y en

ên a qui sont des effets d'une operation extraordinaire de Dieu, sans il y a bien de la difference entre les unes & les autres, de si les Hommes du commun ne sont pas capables de le sentir, les Prophetes qui y étoient accoûtumez, ne pouvoient jamais s'y tromper; ils en étoient convaincus & persuadez par un sentiment interieur; ils appercevoient auſſi-tôt le caractere de la Divinité & la main de Dieu dans leurs songes, dans leurs visions, & dans leurs extases, comme on sent en soi-même les differens mouvemens de son ame, comme on distingue tout d'un coup ceux que l'on connoît en voyant leur visage ou entendant leur parole, quoi que ceux qui ne les connoissent pas puissent s'y tromper, comme un Homme qui connoît parfaitement la monnoye, distingue tout d'un coup la fauſſe de la veritable, quoi que les autres y ſi ent tromper, comme un Expert connoît tout d'un coup la difference d'une ſignature fauſſe d'avec une veritable, que d'autres ne ſçaurment appercevoir, comme un habile Critique connoît la difference du ſtile de deux Auteurs, que d'autres ne ſentent point. Il y a une infinité de choſes de cette nature que la commun des Hommes ne diſtingue pas, & que ceux qui ont de l'habileté & de l'experience connoiſſent auſſi-tôt, plûtôt par une longue habitude & par un ſentiment interieur, que par regles & par principes. Il en eſt de même de l'Inſpiration quand elle eſt ſenſible. Les Prophetes connoiſſoient quand leur cœur & leur ame étoient remplis du Saint-Eſprit. Ils ſentoient en eux ſes mouvemens, ils les ſuivoient & s'y laiſſoient emporter. Mais quand l'Inſpiration n'eſt pas ſenſible (comme elle ne l'a pas été dans pluſieurs des Ecrivains ſacrez qui écrivoient avec tranquillité & ſans aucun mouvement extraordinaire les choſes qu'ils avoient vûes ou entenduës) on eſt aſſûré de cette Inſpiration, parceque l'on ſçait: 1. Que l'Auteur qui écrit eſt inſpiré du Saint-Eſprit, dans ce qui regarde la Religion & la Pieté. 2. Que l'Ouvrage qu'il écrit, doit être inſpiré pour ſervir de fondement à la Religion. 3. Que cet Ouvrage a été reçû & reconnu comme divinement inſpiré par une autorité infaillible comme par JESUS-CHRIST, par les Apôtres & par l'Egliſe univerſelle. Cette derniere Regle qui eſt ſans exception, peut être appliquée à tous les Ouvrages que JESUS-CHRIST & les Apôtres ont citez comme divinement inſpirez, & par conſequent à tous les Livres que les Juifs conſidéro ent comme Ecriture ſainte, & à tous les Livres que l'Egliſe de JESUS-CHRIST a reçûs & admis dans le rang des Livres Canoniques.

Les Regles pour connoître ſi celui qui annonce une verité de la part de Dieu eſt un veritable ou un faux Prophete, ſont marquées dans l'Ecriture: car premierement il eſt dit *Deut.* 13. *verſ.* 1 & 2. Que s'il ſe leve un Prophete ou un Homme qui ait des ſonges & qui prédiſe des ſignes & des prodiges, que quand ces ſignes & ces prodiges arriveront, il enſeigne qu'il faut ſuivre & ſervir des Dieux étrangers, il ne faut point écouter la parole de ce Prophete ou d'un Homme que de ces ſonges. Voilà la premiere Regle exclusive. Tout homme qui enſeigne un autre Dieu & une autre Religion n'eſt point un vrai Prophete. Quand il arriveroit par hazard que ſes prédictions ſeroient accomplies, quand il ſeroit des ſignes, il ne faut point le croire. Quiconque dans le temps de l'ancienne Loi enſeignoit ou commandoit de faire quelque choſe contraire aux Préceptes divins de la Loi de Moïſe, quiconque dans la Loi Nouvelle enſeigne une autre doctrine que celle de JESUS-CHRIST, ou ordonne quelque choſe de contraire à ſes principes, eſt un faux Prophete qu'il ne faut point écouter. Cette Regle ne doit s'entendre que des Preceptes divins & moraux, car à l'égard des Préceptes ceremoniels & judiciaires, il y a des occaſions dans leſquelles les Prophetes enjoignent par ordre de Dieu de ne les pas obſerver. Ainſi la Circonciſion quoi que commandée, ne put point être pratiquée dans le deſert pendant quarante ans. David mangea des Pains de propoſition, dont il n'étoit permis par la Loi de manger qu'aux ſeuls Levites. Helie érigea un Autel ſur le Mont-Carmel contre la défenſe expreſſe de la Loi, &c.

La ſeconde Regle eſt celle qui ſe trouve dans le 18 Chap. du Deut. verſ. 21. *Si vous dites en vous-mêmes, comment ſçaurons-nous que le Seigneur n'a point dit une choſe? Quand ce Prophete aura dit quelque choſe au nom du Seigneur, & que ce qu'il aura dit ne ſera point arrivé, le Seigneur n'a point parlé, ce Prophete a parlé temerairement. Vous n'aurez point de reſpect pour lui.* Voilà la ſeconde Regle exclusive. Dieu ne peut ſe tromper dans ſes prédictions, ſi un Prophete prédit une choſe, & qu'elle n'arrive pas, il n'eſt pas un veritable Prophete. Dieu n'a point parlé par ſa bouche. Au contraire une marque qu'un Homme eſt un veritable Prophete, c'eſt quand tout ce qu'il prophetiſe ne manque point d'arriver: c'eſt pourquoi Samuel étoit reconnu conſtamment pour un veritable Prophete, parce que toutes ſes prédictions arrivoient. Cette Regle ſouffre une difficulté en ce que les vrais Prophetes peuvent prédire quelquefois des choſes qui arrivero ent, s'il n'y avoit point de changement, & qu'n'arrivent pas parce qu'il y en a eu. Dieu n'eſt point tellement aſſujetti aux prédictions de ſes Prophetes, qu'il ne change l'ordre des choſes, quand il y a eu du changement de la part de

l'Homme

l'Homme. C'eſt ce qui eſt exprimé d'une maniere toute à-fait ſublime par le Prophete Jeremie Ch. 18. Verſ. 6. *Ne ſuis-je pas dans le même pouvoir à l'égard de vous, maiſon d'Iſraël, que le Potier l'eſt à l'égard de l'argile? Je parlerai tout d'un coup contre une Nation, contre un Royaume, en diſant que je le renverſerai, que je le détruirai, & que je l'exterminerai; & ſi ce peuple fait penitence du mal qui eſt cauſe que j'ai prédit cela contre lui, je me repentirai auſſi du mal que j'avois la penſée de lui faire. De même quand j'aurai dit d'un peuple & d'un Royaume que je l'établirai & l'établirai, s'il fait le mal à mes yeux, & qu'il n'écoute pas ma voix, je me repentirai du bien qui j'ai promis de lui faire.* C'eſt ainſi que l'effet de la Prophetie de Jonas, *encore quarante jours & Ninive ſera détruite*, fut arrêté par la Penitence des Ninivites; & que celle du Prophete Iſaïe au Roi Ezechias; qu'il mourroit de la maladie dont il étoit attaqué, fut remiſe par la fervente priere de ce Roi. Mais il eſt à remarquer que ces ſortes de prédictions ne ſont pas abſolues; mais conditionnelles: quoi que cette condition ne ſoit pas toûjours exprimée, elle eſt tacite, & ſignifiant dans le fond la raiſon qui a empêché l'évenement de la Prophetie; ce qui ſert à diſculper le Prophete, & à faire connoître la verité de la Prophetie, qui auroit été accomplie ſi la condition ſous laquelle elle ne devoit pas l'être, n'eût point eu de lieu. Ninive par exemple eût été detruite, ſi les Ninivites n'euſſent pas fait penitence. Leur penitence eſt publique & connue: c'eſt elle qui empêche la ruine de leur Ville, on n'en peut pas conclure que Jonas fût un faux Prophete, comme on l'auroit conclu, ſi les Ninivites perſeverant dans leurs déſordres, Ninive eût ſubſiſté.

La troiſiéme Regle pour connoître le vrai Prophete, eſt la bonne foi & la probité des mœurs de celui qui parle au nom de Dieu. Si c'eſt un Fourbe, ſi c'eſt un Homme qui ſe laiſſe gagner par de l'argent, ſi c'eſt un débauché, ſi c'eſt un Homme intereſſé qui agit par paſſion ou par flaterie, il ne faut point le croire. C'eſt contre ces Prophetes que s'éleve le Prophete Ezechiel. Ces Prophetes qui prophetiſent de leur cœur, *Prophetant de corde ſuo*, qui mettent des oreillers de plume ſous les coudes & ſous la tête, & qui trompent le peuple pour une poignée d'orge, pour un peu de pain. Ces Prophetes, qui comme dit Michée, mangent la chair du peuple, qui l'écorchent, qui le rongent, qui annoncent la paix à ceux qui leur donnent, & qui preſentent la guerre à ceux qui ne leur donnent rien, *ſanctificant ſuper eos prælium*. C'eſt auſſi par les œuvres, que N. S. nous avertit que l'on peut connoître les faux Prophetes *A fructibus eorum cognoſcetis eos*. Mais cette Regle n'eſt pas ſi generale qu'elle ne ſouffre des exceptions, particulierement dans les Prophetes qui ne s'écartent point de la Loi & de la doctrine, mais qui inveniendo errent. Il faut alors ſuivre le Jesus-Christ, les écouter & croire ce qu'ils diſent & en public, mais ne pas imiter leurs actions. Ce qui a lieu principalement à l'égard de ceux qui ſont en place & chargez de la conduite des autres. Comment eſt-ce, dit ſaint Baſile, que Balaam & Caïphe ont prophetiſé? c'eſt que l'un & l'autre avoient tous deux des paroles de verité à annoncer, celui-ci comme Grand Prêtre, & l'autre comme Prophete. Ce ne fut pas à la parole de leur cœur, ni à la diſpoſition de leur bouche à recevoir leur impreſſion de Dieu qui leur atteignoit ces lumieres, mais la parole de Dieu leur fut donnée ſon ſelon leur merite, mais par reconnoiſſance.

La quatriéme Regle pour connoître un Prophete veritable, c'eſt quand Dieu confirme ſa miſſion & ſon attente par des miracles: comme quand Dieu envoyant Moïſe vers le peuple, lui donna la vertu de faire des prodiges & des miracles, afin qu'on ajoûtât foi à ce qu'il diroit. Au contraire un faux Prophete eſt convaincu quand il eſt puni pour avoir parlé au nom de Dieu; comme quand le faux Prophete qui voulut mettre la main ſur le verſeau e Prophete qui avoit prophetiſé contre Bethel, fut puni ſur le champ en perdant l'uſage de ſon bras 3 *Rei* 1 13

La cinquieme Regle, quand un Homme eſt reconnu & averé pour Prophete, premierement par la voix publique fondée ſur l'évenement de ſes predictions, comme il eſt dit de Samuel 1 *Reg.* 3 *Verſ.* 19. *Tout le Peuple d'Iſraël depuis Dan juſqu'à Berſabée ſçavoit que Samuel étoit un Prophete de Dieu digne de foi.* Secondement par le témoignage d'un autre Prophete, comme quand Moïſe declara au peuple d'Iſrael que Joſué étoit rempli de l'Eſprit de Dieu, & qu'il devoit lui obeïr comme à un Prophete *Num.* 27 & *Deut* 34. Troiſiémement par le témoignage de Dieu même, comme quand on entend un une voix du Ciel, qui dit de Jesus-Christ, *C'eſt-ici mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis ma complaiſance, Matth.* 17 & ou de J. C. comme quand il dit de S. Jean Baptiſte, *qu'il eſt un Prophete plus qu'un Prophete.* Et quand il allegue l'autorité de la Loi de Moïſe, des Prophetes & des Pſeaumes reçûs par les Juifs, des Apôtres qui citent les Prophecies & les Livres ſacrez. Et enfin par le témoignage de l'Egliſe qui reconnoît un tel Auteur pour un Prophete, ou tel Livre pour Prophetique & divinement inſpiré.

Enfin les moïens de s'aſſûrer qu'un Prophete a mû ou enſeigné une telle choſe de la part de Dieu, ſont faciles & connus: il n'eſt de vive

voix

voir qu'il l'a annoncée, c'est qu'il est constant qu'ils sont certains par eux-mêmes; ceux qui ne l'ont pas entendue, en peuvent être assurez par la relation des autres témoins de foi, par leurs disciples, par ceux qui leur ont succédé, par une Tradition constante. Si la Prophetie est écrite, on est assuré qu'elle est de ce Prophete par les mêmes voies dont on est assuré que tous les Livres sont d'un tel ou d'un tel Auteur, c'est-à-dire, par le Livre même qui porte son nom, par le témoignage des Auteurs anciens contemporains ou dignes de foi, par la reconnoissance publique, enfin par le témoignage de la Synagogue & de l'Eglise, qui nous assurent qu'un tel Ouvrage est veritable. C'est ce que nous expliquerons encore ailleurs plus amplement.

§. IV.

Succession des vrais Prophetes parmi les Juifs. Refutation du Syſteme de Mr. Simon touchant les Ecrivains des Registres Prophetes & devinement inſpirez.

TOUTE l'Ecriture sainte n'est qu'un tissu de Prophetie, & toutes les personnes illustres dont il est parlé dans leur Histoire sont autant de Prophetes. Il y en a eu avant la Loi, sous la Loi & sous l'Evangile. Adam a été honoré de la familiarité du Seigneur dans l'état d'innocence, & il est croyable que depuis sa chûte il ne pas été entierement privé de Revelations, puisqu'il étoit obligé d'instruire ses descendans. Entre les Patriarches l'Ecriture nous apprend qu'Enoch le septieme depuis Adam qui marcha dans les voies du Seigneur, fut doüé du don de Prophetie. *Prophetavit etiam de istis septimus ab Adam Enoch.* Noe Homme juste reçût des avertissemens du Ciel pour construire l'Arche & se sauver du déluge universel. Dieu continua après le deluge de l'instruire. En maudissant Chanaam il prophetisa ce qui devoit arriver à ses descendans. Abraham non seulement eut des Revelations particulieres, mais Dieu l'honora d'une Alliance solemnelle qu'il fit avec lui & avec ses descendans. Jacob mourant fait des Prophecies admirables sur les douze Tribus qui devoient sortir de ses douze enfans. Entre ceux-ci Joseph excelle du don de Prophetie. Mais Moïse surpasse tous les Prophetes qui l'ont précedé & qui l'ont suivi jusqu'à JESUS-CHRIST. L'excellence de Moïse au-dessus des autres Prophetes paroît premierement dans la maniere dont Dieu lui parle, car il a parlé aux autres Prophetes par des visions ou en songe, mais il a parlé à Moïse, bouche à bouche, face à face, sans enigmes, sans vision, & c'est pour cela qu'il est dit, qu'il n'y a plus eu de Prophete semblable en Israel. *Exod.* 23. *Vers.* 11. *Num.* 12. *Vers.* 6. 7. & 8. & *Deut.* 34. *Vers.* 10. Secondement dans la facilité avec laquelle Moïse s'adressoit à Dieu, car toutes les fois qu'il vouloit, il l'interrogeoit, & Dieu lui répondoit. Troisiemement par le grand nombre de Revelations, de Loix, de Commandemens, d'Instructions qu'il a reçûes du Seigneur. Quatriemement par la qualité de Legislateur & de Ministre du Promulgateur de la Loi de Dieu, qui lui convient privativement à tous les autres Prophetes, qui n'ont point fait de nouvelles Loix, mais seulement expliqué & étendu celles de Moïse. Cinquiemement par le titre de Liberateur & de Conducteur du Peuple de Dieu. Sixiemement par les prodiges & miracles qu'il a faits, qui surpassent en nombre & en excellence ceux des autres Prophetes. Cela est marqué expressément à la fin du Deuteronome Chap 34. Vers 11. *Il n'a plus eu depuis de Prophete qui ait fait des signes & des prodiges semblables à ceux que le Seigneur les envoya faire dans le pays d'Egypte contre Pharaon, contre ses sujets & contre tout le peuple de ce Royaume, en qui on ait avec une main si puissante, & fait des ouvrages si redoutables que ceux que Moïse avoit faits à la vûe de tout le peuple d'Israel.* C'est en cela que consiste principalement l'excellence des miracles de Moïse.

Moïse a toutes les marques qu'un Homme peut avoir d'un veritable Prophete. Il n'a pas pû se tromper dans ses Revelations, puisque Dieu lui parloit clairement, manifestement, familierement pendant qu'il veilloit. On ne peut pas douter qu'il n'ait eu veritablement ce qu'il appelle un Commandement du Seigneur, si probable, les signes & les miracles que Dieu faisoit par son ministere pour confirmer ses Loix & ses Prophéties, l'événement qui a répondu à ce qu'il avoit prédit, la punition de ceux qui lui desobeïssoient, & qui ne vouloient pas croire ce qu'il leur disoit de la part de Dieu, ou qui vouloient s'arroger cette autorité, ce sont des preuves plus que suffisantes. Enfin tout ne peut ignorer les choses que Moïse a enseignées aux Hommes de la part de Dieu, les Loix qu'il a établies, les actions qu'il a faites, elles ont été publiques, tout le Peuple Juif en a été témoin & dépositaire; il les a reçûes & observées, comme les ayant reçûes de Dieu par le ministere de Moïse. Enfin Moïse les a laissées par écrit suivant l'ordre qu'il en avoit reçû ce Dieu, & par son inspiration, ses Livres ont été conservez si pneusement par les Juifs, & reconnus de tout temps pour les Livres de Moïse, comme nous ferons voir dans la suite. JESUS-CHRIST, les Apôtres, l'Eglise les ont reçûs

reçûs comme des Livres divinement inspirez. Qui peut douter après cela que ce ne soient des Livres divins & sacrez?

Depuis Moïse Dieu a suscité des Prophetes dans Israël : Josué reçût l'Esprit de Prophetie : Moïse lui-même en témoigna ce. & il établit encore assez voir dans sa conduite & par les miracles que Dieu fit en sa faveur, qu'il étoit un Prophete. Dans le temps qui suivit la mort de Josué & du temps des Juges, les Prophetes furent plus rares. Il y en eut neanmoins quelques-uns entre lesquels on remarque principalement le fameux Prophete Debora, qui prophetisa & jugea le peuple pour un palmier entre Rama & Bethel fur une Montagne d'Ephraim *Jud 4. Verf 5.* On peut lui joindre l'Homme de Dieu qui parla au Gru d'Pêtre, & lui prédit le malheur qui lui devoit arriver & à la famille *1 Reg 2. Verf 27.* Samuel fut non seulement un Grand Prophete reconnu pour tel de tout le peuple, mais de son temps les Propheres commencerent à être communs en Israel, & l'on en vit parcitre une grande quantité Sous le Regne de Saul les Prophetes étoient en si grand nombre que l'on en rencontroit des troupes Nathan, Gad, Asaph, Hemau, Jeduthun fleurirent dans le Regne de David qui fut lui-même un excellent Prophete Sous celui de Salomon qui ne cedr point en cela à fon pere, il eft auffi fait mention de quantité de Prophetes comme d'Ahias de Semeïes d'Addo, d'Azarie, d'Obed, d'Amonas, de Jehu L'on vit fous le Roi de Juda & d'Israël Successeurs de Salomon jusqu'à la Captivité, une foule de Prophetes que l'on confidtoit dans les extrêmes confiderables qui prédifoient, qui inftruifoient, qui reprenoient, qui exhortoient, qui roufoloient, qui encourageoient les Princes & le peuple de la part de Dieu Isaïe, Jeremie, & plusieurs des petits Prophetes dont nous avons les écrits, font de ce nom bre Ezechie & Daniel ont prophetisé pendant la Captivité, & après la Captivité Aggée, Zacharie, Esdras, Nehemie & Malachie le dernier des Prophetes Voilà la fucceffion conftante des Prophetes parmi les Juifs Depuis ce temps-là, il n'y en a point eu de remarquable jusqu'au temps de Jesus Christ Il faut donc donc mettre auffi au rang des Prophetes, en prenant ce nom dans le fens general pour tout ceux à qui Dieu a revelé ou jusqu'à der veritez, tous les Auteurs de Livres Canoniques, quoi que l'on ne sçache pas tous les noms de quelques-uns puisqu'il eft certain, comme nous le ferons voir, que ces Livres ont été écrits par l'inspiration du Saint-Esprit

Mais il n'eft pas neceffaire de fuppofer ce que a eu M. Simon, qu'il y a eu toûjours par mi les Hebreux des Prophetes ou des Scribes publics divinement inspirez, qui compoſoient des Registres publics des Hiſtoires & des affaires qui concernoient la Republique, qui ſont auteurs de tous les Livres sacrez, & qui avoient droit de les rediger comme bon leur ſembloit, y ajoûter & en ôter ce qu'ils jugeoient à propos. Ce nouveau ſyſtême n'eſt établi ſur aucun fondement ſolide. Il n'eſt parlé en aucun endroit de l'Ecriture de ces Scribes publics inſpirez de Dieu; ils ne ſont nulle part nommez Prophetes. Entre les Officiers de la Maiſon de David, il eſt parlé de Joſaphat Fils d'Ahilud Commis ſur les Regiſtres *2 Reg 8. Verſ 16.* & de Seraïa Secretaire & Scribe. Il eſt encore dit *2 Paral Cap 24. Verſ 32.* que Joiaribu oncle de David étoit Scribe, mais ces Hommes ne ſont point appellez Prophetes, & il n'eſt point dit qu'ils fuſſent inſpirez de Dieu pour écrire des Memoires ou des dépêches On n'eſt point aſſuré que le Roi ait commandé à l'Hiſtoire des Rois de Juda & d'Iſrael, dont il eſt parlé dans les Livres des Rois & des Paralipomenes, fuſſent écrits par des Prophetes & par l'inſpiration du Saint-Eſprit Et quand cela ſeroit, on n'auroit pas droit d'en conclure que tous les Auteurs de Regiſtres & de Memoires publics chez les Juifs, fuſſent auſſi Prophetes & divinement inſpirez. Les Livres des Prophetes citez dans les Livres des Paralipomenes n'étoient pas ſuivant les apparences des Livres ſimplement Hiſtoriques, comme nous l'avons remarqué; quand cela ſeroit, perſonne ne doute que des Prophetes ne puſſent écrire des Livres Hiſtoriques, & qu'ils n'en euſſent même écrit par l'inſpiration du Saint-Eſprit, mais de vouloir conclure de là que tous les Scribes publics & Faiſeurs de Regiſtres chez les Juifs ont été Prophetes, qu'il y en a toûjours eu depuis Moïſe, ſous qui ils ont commencé, juſqu'à Jesus-Christ, qu'ils ſont les Auteurs de tous les Livres ſacrez, qu'ils avoient droit d'y ajoûter, d'y retrancher, d'y changer ce qu'ils jugeoient à propos, c'eſt encore une fois une très-mauvaiſe conſequence Voions ſi elle eſt appuïée ſur quelques autres raiſon ſolides, & pour cela examinons celles que M Simon allegue pour la ſoûtenir Il avance ce premier principe dans la Préface de ſa Critique, mais il n'en donne pas de preuves en cet endroit, auſſi n'étoit-ce pas le lieu Dans le premier Chapitre de ſa Critique, qui eſt une eſpece de ſeconde Préface, il ſe contente de dire qu'il donne le nom de Prophetes aux Auteurs de la Bible, & de repeter ce qu'il a dit dans la Preface touchant l'utilité de ces Ecrivains publics, en ſuppoſant qu'il y en a eu ſans ſe mettre en peine de le prouver C'eſt dans le Chapitre ſecond qu'il entreprend de le montrer, voions par quelles raiſons. Il remarque premierement que la

Republique

Digitized by Google

Republique des Hebreux n'a jamais reconnu pour chef, que Dieu seul. Il conclud de ce principe, que Dieu lui donna lui-même des Loix par le ministere de Moïse, & des autres Prophetes qui lui succederent. Cette conclusion est certaine, il n'étoit pas neceſſaire de la prouver par un principe plus obſcur que la conclusion, qu'on en eſt tiree. Mais il ne s'agit point de ſçavoir, s'il y a eu des Prophetes parmi les Hebreux, c'eſt une choſe conſtante. Il s'agit ſeulement de ſçavoir 1°. premierement, s'il y a eu de tout temps parmi les Juifs, des Scribes publics, qui tenoient des Regiſtres des affaires, & des Hiſtoires qui concernoient les affaires de leur Republique. Secondement ſi ces Ecrivains écrivoient divinement inſpirez. Troiſiemement, ſi ce ſont eux qui ſont Auteurs des Livres de la Bible. C'eſt à Mr Simon à prouver ces trois propoſitions, & non pas ſeulement à remarquer en general, qu'il y avoit des Prophetes parmi les Juifs. La ſeconde remarque que fait Mr. Simon, eſt que *dans les Etats bien reglez & principalement dans l'Orient, il y a toujours eu de certaines perſonnes, que l'on prit ſoin de mettre par écrit les affaires les plus importantes de la Republique*, Pavois crû que Mr Simon vouloit conclure de cette remarque, qu'il y en avoit donc auſſi parmi les Juifs. Il deſavoue cette conſequence, & ainſi cette remarque ne peut paſſer que pour une comparaiſon, & il faut qu'il cherche d'autres preuves, pour montrer qu'il y avoit de ces Scribes publics, parmi les Juifs. *Il y a dit-il apparence*, ajoûte-t'il, *que Moïſe établit dès les premiers commencemens de la Republique cette ſorte de Scribes, qui nous pouvons appeller publics, ou divins, pour les diſtinguer des Ecrivains particuliers, qui s'engageoient d'ordinaire à écrire l'Hiſtoire de leur temps, que par des motifs d'interêt.* Ce n'eſt donc pas une choſe certaine, que Moïſe ait établi des Scribes, ce n'eſt tout au plus qu'une conjecture, *il y a de l'apparence.* Mais ſur quoi Mr. Simon l'établit-il? Il en rend deux raiſons en peu de mots, la premiere, *parce qu'il avoit été élevé à la Cour d'Egypte, où il y avoit des Prêtres, auſquels ils donnoient le nom de Scribes, ou d'Ecrivains des choſes ſacrées.* Comme s'il étoit neceſſaire, ou même probable, que Moïſe ait ſervi, & fait executer par un le Peuple d'Iſrael tout ce qu'il pratiquoit chez les Egyptiens. Il faudroit apporter quelque raiſon, ou quelque conjecture pour prouver qu'il les a imitez en cela. Or c'eſt ce que Mr Simon ne fait point. La ſeconde raiſon, qu'il allegue pour prouver que Moïſe a établi de cette ſorte de Scribes parmi les Juifs, *c'eſt qu'il étoit un parfait Legiſlateur.* Eſt-ce qu'un homme ne peut être un parfait Legiſlateur ſans établir cet uſage? Lycurgue étoit un parfait Legiſlateur, & cependant de l'aveu même de Mr Simon, il n'établit pas dans ſa Republique, de ces ſortes d'Ecrivains publics. Mais pourquoi Moïſe les aurait-il établis parmi les Juifs, puiſqu'il écrivoit lui-même les Loix, & l'Hiſtoire?

Voions maintenant, s'il eſt plus heureux dans les témoignages qu'il allegue. Le premier eſt celui de Joſeph qui dit: *qui parmi les Hebreux, n'a rien pas permis à chacun d'écrire les Annales, mais que cela étoit reſervé aux ſeuls Prophetes, qui connoiſſoient les choſes futures, & inſpirez d'une par une inſpiration divine, & qui écrivoient auſſi ce qui arrivoit de leur temps.* Je voi bien, pour répondre à cette autorité, que *Joſeph n'a point entendu par ces Prophetes, d'autres perſonnes que Moïſe, & tous ceux depuis lui avoient écrit les Livres de l'ancien Teſtament.* Mr Simon répond, *que les raiſons de Joſeph ſont trop vaſtes pour être renfermées avec cette reſtriction.* Mais c'eſt ici un fait dans lequel il ne s'agit point de conjectures, il ne faut que lire le Paſſage entier de Joſeph qui nous avons rapporté, pour faire voir qu'il n'entend point parler d'autres Livres que de ceux qui étoient reconnus de ſon temps parmi les Juifs, pour des Livres Canoniques, & que rien n'eſt plus contraire au ſyſtême de Mr Simon, que ce Paſſage. Mr Simon ſuppoſe qu'il y avoit du temps de Moïſe, des Ecrivains publics qui ont cité les Memoires dont on a compoſé le Pentateuque, & Joſeph dit formellement, que les cinq premiers Livres ont été compoſez par Moïſe. Mr Simon ſuppoſe, que les Livres ſuivans ſont des anciens Memoires écrits de temps en temps par ces Scribes publics, & recueillis depuis par d'autres Scribes publics, & Joſeph ſuppoſe qu'ils ont été écrits en la maniere qu'ils ſont par des Prophetes, qui vivoient du temps que les choſes qu'ils ont écrites ſont arrivées. Mr Simon veut qu'il y ait toûjours eu dans la Republique des Hebreux, de ces Ecrivains publics divinement inſpirez, & Joſeph dit nettement, qu'il n'y a point de ſuite des Prophetes, depuis Artaxerces. Peut on rien de plus contraire? Mais d'ailleurs les Prophetes de Joſeph ſont tout differens des Ecrivains publics de Mr Simon: ce ne ſont point des Hommes commis ſur les Regiſtres & établis pour écrire l'Hiſtoire; ce ſont des Prophetes qui de temps en temps ſe ſont trouvez parmi les Juifs, qui ont eu ſoin d'écrire les choſes paſſées de leur temps, & les Livres qu'ils ont écrits, ne ſont nullement differens de ceux que les Juifs reconnoiſſent comme Canoniques du temps de Joſeph. D'où il s'enſuit que ce Paſſage prouve fort bien notre ſyſtême, & qu'il détruit celui de Mr Simon. Car nous ſoûtenons avec Joſeph contre Mr Simon, que Moïſe

est Auteur du Pentateuque, & que les autres Livres authentiques du Vieux Testament ont été écrits par des Hommes inspirez de Dieu, ou par des Prophetes qui vivoient proche du temps, dans lequel se sont passées les choses qu'ils ont écrites; quoique leurs noms ne nous soient pas connus. C'est ces Livres, & non pas au Pentateuque, qu'il faut appliquer ces paroles de Saint Gregoire sur Job, dont Mr Simon abuse manifestement dans le premier Chapitre: *Quis nescit spiritu prophetiæ, multa supervacua quærere, cum tamen Auctor Libri Spiritus Sanctus fabulas evadere?* Car ce Pere ne dit cela, qu'à l'occasion du Livre de Job, dont on ne connoît point l'Auteur.

Le second Auteur que Mr Simon allegue dans sa Critique, pour prouver les Ecritures divinement inspirées dous'a parlé, est Eusebe de Cesarée *Eusebe*, dit-il, *confirme ce sentiment, lors qu'il remarque, que parmi les Hebreux il n'appartenoit pas à toutes sortes de gens de juger de ceux qui étoient inspirez par l'Esprit divin pour écrire les Livres sacrez.* Il cite en marge, *Eusebe de Preparatione Evangelica*, c'est-à-dire, en gros Livre in fol., j'y ai cherché ce Passage sans l'avoir pû rencontrer. Mais quand il y seroit, je ne vois pas quel rapport cela peut avoir au Systeme de Mr Simon. Il y a eu parmi les Juifs des Ecrivains divinement inspirez, qui en doute? Il n'appartenoit pas à tout le monde de juger de ceux qui étoient divinement inspirez, cela étoit reservé à d'autres personnes, auſſi divinement inspirées. Je veux que tout cela soit auſſi s'ensuit-il de là que les Livres de Moyse dont este sans pas des Ecrivains de Negotiers? s'ensuit-il que ceux qui étoient commis pour écrire l'Histoire, ou des Memoires publics, étoient divinement inspirez? s'ensuit il que tous les Livres de l'Ecriture que nous avons, ne sont que des abregez de ces Memoires? Au reste Mr Simon ne pouvoit pas citer un Auteur plus contraire à son Systéme, que l'est Eusebe, & encore dans cet Ouvrage de la Préparation Evangelique où en des grands principes qu'il y établit en plusieurs endroits, c'est l'autorité & l'antiquité des Livres de Moyse, qu'il suppose toûjours avoir été composez par ce Prophete de la même maniere que nous les avons à present. C'est ce qu'il avance dans trois Propositions, qu'il a mises au commencement du 14. Livre. La premiere, que Moyse est plus ancien, que pas un Auteur Grec. La 2 qu'il a écrit ce qu'il avoit appris de ses Ancêtres. La 3 que les Juifs n'ont rien ajouté ni diminué aux Ecrits qu'il leur a laissez. Je la sie à juger si ces principes d'Eusebe s'accordent avec ceux de Mr Simon.

Le troisieme Auteur cité par Mr Simon est Theodoret. Il est vrai que ce Pere a reconnu comme plusieurs Auteurs, que les Livres des Rois, & des Paralipomenes ont été composez sur des Memoires plus anciens. Mais ce n'est point ce dont il s'agit. On avoue que l'on n'est point assuré de l'Auteur de ces Livres. On reconnoît qu'ils sont un Recueil tiré de Memoires plus anciens. Mais on demande à Mr Simon, s'il s'ensuit de là que le Pentateuque & les autres Livres de la Bible soient de même nature. C'est ce que Theodoret n'avoit garde de dire, puisqu'il reconnoît que Moyse est Auteur du Pentateuque. C'est par là qu'il commence la Preface de ses Livres des Rois, dont Mr Simon a traduit les Paſſages qu'il rapporte *exprés pour expliquer les Livres de Moyse, &c*

Monsieur Simon ajoûte en 4 des trois Auteurs, dont sa Lettre a Mr l'Abbé P l'Auteur de la Synopſe a tribuée à Saint Athanase. Cet Auteur fait le sentiment de Joseph, & après avoir remarqué que les cinq premiers Livres de la Bible, sont constamment de Moyse, il dit que les Livres suivans ne sont pas toûjours de ceux dont ils portent le nom, mais qu'ils *ont été écrits par des Prophetes, qui ont vécu de temps en temps.* Il remarque enfin en parlant des Paralipomenes, que plusieurs Livres Historiques des Prophetes y sont alleguez. Que fait tout cela au Systeme de Mr Simon? N'avoit-on nous pas dit la même chose? Tout le monde en convient il pas? Si Mr Simon l'en étoit tenu là, personne ne l'auroit attaqué.

Le dernier Auteur que Mr Simon cite pour prouver son Systéme, est l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie. Cet Auteur dit dans l'endroit cité par Mr Simon, *qu'il y a eu quelques Prophetes que nous avons nommez hors prophetes, comme David le Livre des Pseaumes, & Daniel sa prophetie, & qu'il y en a eu d'autres, qui n'ont point écrit eux-mêmes, mais qu'il y avoit des Scribes dans le Temple qui écrivoient comme dans un Journal, les paroles de chaque Prophete. . . que les Livres des Rois ont été auſſi composez par parties, que l'un a écrit sous Saul, ce qui s'étoit paſſé de son temps; & de même son David & tous les autres Rois, que les Paralipomenes sont un Recueil des Registres & des Chartres des Rois, que Moyse a écrit le Pentateuque, que Josué est Auteur du Livre qui porte son nom, que les Juges ont été mis par des Scribes dans le Temple de temps en temps, auſſi bien que le Livre de Ruth, que Salomon a composé les Proverbes, le Cantique, & l'Ecclesiaſte.* Le Systeme de cet Auteur est bien different de celui de Mr Simon; il suppoſe comme une chose certeine, que Moyse est Auteur du Pentateuque, & il n'attribue point ses Ouvrages aux Scribes publics, ni aux Abreviateurs, &c. Il ne dit pas que ces Scribes publics fussent inspirez de

Dieu,

Dieu ; & qu'ils écrivissent d'eux-mêmes l'Hiſtoire. Il ſuppoſe que les Prophetes la leur dictoient auſſi-bien que leur Prophetie. Il ne croit pas que les Livres des Rois, & des Juges étoient les originaux mêmes des Propheres, que l'on avoit joints enſemble, au lieu que Mr Simon croit que ces Livres ſont des abregez.

Je ne m'arrête point à repondre aux Rabbins, & aux autres Auteurs, que Mr Simon allegue dans ſa nouvelle Lettre. Il eſt viſible qu'il n'y a pas ni de Antenee alleguez par Mr Simon, qui ſoit de ſon ſentiment. Car premierement ils reconnoiſſent tous que les Livres du Pentateuque ne doivent point être attribuez à des Scribes ou à des Prophetes divinement inſpirez, mais à Moïſe même. Secondement ils diſent que les Livres ſus-nommez ont été écrits par des perſonnes divinement inſpirées, à qui ils donnent le nom de Prophetes, mais ils ne diſent point que ces Prophetes fuſſent des Commis ſur les Regiſtres, ou des Ecrivains publics. Troiſiemement ils reconnoiſſent qu'il y a d'anciens Memoires ou d'ancienne Hiſtoire, qui ſe trouvent citez dans le Livre des Rois, & dans les Paralipomenes. Perſonne ne doute de cela, je l'ai remarqué pluſieurs fois, & j'ai même fait un Catalogue de ces Livres citez dans l'Ancien Teſtament. Mais il ne s'enſuit pas de ce principe, que tout les Livres de la Bible ne ſoient que des abregez de ces Memoires, & qu'ils n'aient été compoſez que long-temps après. Mr Simon donne à ces Ecrivains publics, l'autorité de changer, d'ajoûter, de diminuer ce qu'ils jugeoient à propos dans les Livres ſacrez. Il cite ſur cela Don Iſaac Abrabanel ſçavant Juif Eſpagnol, comme ſi nous étions obligez de croire tout ce que diſent les Rabbins comme un mot d'Evangile. Il cite Procope, & Theodoret à ce Juif, qui remarquent que les Livres des Rois, & des Paralipomenes ont été tirez de pluſieurs autres Livres d'Hiſtoire. N'en déplaiſe à Mr Simon, il peut toujours le changer, ce n'eſt pas la queſtion dont il s'agit. On convient avec lui que les Auteurs des Livres des Rois, & des Paralipomenes ſe ſont ſervis pour faire cet Hiſtoire des Memoires, & des Hiſtoires particuliers qu'ils n'trouvoient, comme Tite-Live & Velleyeſy ſe ſont ſervis des Hiſtoriens anciens pour compoſer leur Hiſtoire. Me contre-t-il pas plus aiſé de dire qu'ilan tehangé, ou diminué ces anciennes Hiſtoires qui ſont clairement citées dans le même etat qu'elles étoient, ni qu'ils en ont tiré de la verité, & encore mieux qu'il aient pû faire de changemens ou de additio s ce ſoit de bien des Livres de Moïſe Mr Simon appoſte enſuite une maxime tres-dangereuſe, qu'il convre d'une apparente utilité. *Il ſeroit dangereux*, dit-il, *de vouloir corriger un Livre de l'Ecriture par un autre, quand ils ne conviennent pas tout à fait entre eux.* Il eſt vrai de dire qu'on ne doit point corriger un Livre de l'Ecriture par un autre, mais il n'eſt pas vrai que deux Livres de l'Ecriture ne conviennent pas tout-à fait entre eux. Il n'y a point de contradiction veritable entre les Livres de la Bible, t'il y en a d'apparentes, ce n'eſt point aux Auteurs qui s'en ſont prendre, c'eſt à nôtre peu de connoiſſance. C'eſt une temerité bien grande de ſuppoſer avec Mr Simon qu'il y a des contradictions veritables dans les Livres de la Bible, que l'Auteur des Paralipomenes a rapporté des faits autrement qu'ils ne ſont dans d'autres Livres de la Bible, que les Genealogies & la Chronologie de l'Ecriture ſont fauſſes, &c. *Feſtus*, dit Mr Simon, *qui eſt expreſſément défendu dans le Deuteronome d'ajouter ou de diminuer quoi que ce ſoit à la parole de Dieu.* Voilà un témoignage bien formel contre le ſyſteme de Mr Simon. Il ſemble que pour y repondre il faudroit alleguer quelque autre Paſſage de l'Ecriture qui exemptât cette défenſe aux perſonnes privées, ou qui donnât une permiſſion contraire aux Prophetes, & aux Ecrivains publics. Il ſuffit pour Mr Simon d'alleguer l'Auteur du Livre Ecrit, qui ſoit de ſon ſentiment, mais par malheur pour lui, il ſe trouve qu'un Faiſeur de Notes met au bas de la page ou il allegue ce Livre ; *que l'Auteur du Livre Ecrit ne parle point de l'Ecriture en elle-même, mais ſeulement de l'explication des Commandemens, qui devoient des Juges du Sanedrin, leſquels pouvoient les étendre ou les tirer ſelon les temps & les occaſions.* Que devient donc la reponſe de Mr Simon ? elle étoit manifeſtement établie ſur l'autorité de l'Auteur du Livre Ecrit, & il ſe trouve que cet Auteur même ne dit pas ce qu'il lui fait dire. Enfin Mr Simon allegue pour preuves ſon ſyſteme : *le ſentiment communs des Peres, qui croient que le Recueil des Vieux Teſtament, tel qu'il eſt aujourd'hui, a été compoſé par Eſdras, qui confirme*, dit-il, *ce que nous venons d'avancer, car Eſdras n'a pû retablir en Livre, qui ſelon eux avoient été corrompus pendant le temps de la Captivité, qu'un quelcé des Prophetes ou d'Ecrivains publics, auſſi eſt-il nommé dans l'Ecriture Scribe ou Ecrivain par excellence.* Je voudrois bien ſçavoir quelle neceſſité il y a qu'Eſdras ait retabli l'Ecriture ſainte en qualité d'Ecrivain public, ou de Commis des Archives. N'eſt-il pas plus probable qu'il l'a fait, parce qu'il étoit chargé de retablir les Loix, & la Religion des Juifs, dans leur ancienne pure & comme étant leur Chef & leur Grand Prêtre ? Quand il eſt appellé Scribe, ceu eſt point dans le ſens de Mr Simon, mais parce qu'il étoit habile dans la Loi du Seigneur

gneur. Il n'y a qu'à lire le Passage : *Esd. 7. v. 6 Esdras venit de Babylone, il étoit un Scribe prompt dans la Loi de Moïse que Dieu a donnée à Israël.* C'est-à-dire qu'il trouvoit parfaitement cette Loi. La mot de Scribe est pris en même sens dans Jeremie, Chap. 8. V. 8. Et il ne signifie point autre chose dans le Nouveau Testament, où ce nom est donné à tous les Docteurs de la Loi.

§. V.

Créance des Juifs & des Chrétiens touchant l'Inspiration des Livres Canoniques de l'Ancien Testament.

L'On ne peut douter que les Juifs n'aient été persuadez que les Livres qui étoient dans le Canon étoient écrits par des Prophetes divinement inspirez, que c'étoient des Livres sacrez, divins & composez par l'inspiration du Saint-Esprit. Ils considerent la Loi de Moïse, comme la Loi de Dieu même, & le Pentateuque comme le fondement de leur Religion. Ils ne pouvoient pas ignorer que Moïse n'eût été envoié de Dieu, qu'il n'eût reçû de lui les Loix qu'il avoit mises par écrit dans ces Livres, qu'il n'eût conversé familierement avec Dieu, qu'il n'eût été affisté & inspiré d'une maniere particuliere. Tant de prodiges, & tant de miracles que Dieu avoit faits par son ministere, sa presence continuelle, & sa protection toute visible, ce qu'ils avoient vû & entendu sur la Montagne de Sinaï, la Sageſſe divine & le don de Prophetie qu'ils voioient en Moïse, ne leur laissoient aucun lieu de douter que les Livres qu'il leur laissoit, ne fussent écrits par l'inspiration de l'Esprit de Dieu, dont il étoit rempli. C'est donc avec raison que les plus anciens Juifs ont respecté la Loi de Moïse, comme une Loi sacrée, comme une Loi toute divine, qui ne contenoit rien, qui ne fût très-certain & très veritable, de l'autorité de laquelle il n'étoit pas permis de douter, à laquelle on ne peut rien ajoûter, & dont on ne peut rien retrancher.

A l'égard des autres Livres Canoniques dont le Recueil fut fait du temps d'Esdras, étant constant que tout celui qui y a eu part parmi les Juifs tant de Prophetes & tant d'Ecrits Prophetiques, on ne peut pas raisonnablement douter qu'Esdras n'ait choisi pour mettre dans son Canon des Livres sacrez, ceux d'entre les Livres Prophetiques & divinement inspirez, qui avoient toûjours été reconnus pour tels d'un consentement unanime parmi les Juifs. La Synagogue a toûjours consideré tous ces Livres qui étoient dans le Canon, comme des Livres Prophetiques & divinement inspirez, elle les a distinguez de tous les autres Livres qui n'étoient pas de même autorité, parce qu'il n'étoit pas certain qu'ils fussent été écrits par des Prophetes, comme Joseph nous l'apprend. Il est constant que c'est le sentiment general de tous les Juifs, dont le témoignage ne peut être rejetté en cette rencontre, car il s'agit des Livres de leurs Peres qui ont été conservez pendant par tradition, reconnus en tout temps comme des Ecrits divins, sacrez, Prophetiques, inspirez de Dieu, le fondement de leur Religion, la Regle de leur conduite & de leurs mœurs, des Livres enfin pour lesquels ils avoient un si grand respect, qu'ils étoient accoutumez dés leur enfance, comme dit Joseph, de les appeller la Doctrine de Dieu, & prêts de mourir pour leur defense.

Mais aucun Chrêtien ne peut douter de leur autorité, aprés le temoignage de Jesus-Christ & des Auteurs qui les ont reconnus pour sacrez & divinement inspirez, & citez comme tels sous le nom d'Ecriture sainte qui comprend la Loi, les Prophetes & les Cantiques. C'est sur les témoignages de ces Livres que Jesus Christ établit sa qualité de Messie, c'est par eux qu'il confond les Juifs. Il les cite, non comme des Livres communs & humains, non seulement comme des Histoires veritables, mais comme des Livres écrits par l'ordre de Dieu & par des Prophetes. Abraham avoit prévû le jour de sa venue. David l'avoit vû en esprit. Moïse lui avoit rendu témoignage, la Loi, les Prophetes & les Cantiques sont remplis de Propheties qui le regardent. Si on croioit Moïse & les Prophetes, on croiroit en lui, parce qu'ils ont parlé de lui, c'est en lui que s'accomplissent leurs Propheties. Leurs Ecrits ne sont donc pas de simples productions des Hommes. Il faut qu'ils aient été remplis du Saint-Esprit pour voir de si loin prédire Perse & Cyrus. Quand les Juifs lui opposent l'Ecriture sainte il ne leur répond pas qu'elle est fallible, il reconnoît son autorité, il l'explique, il leur fait voir qu'ils ne l'entendent point, que c'est la cause de leur erreur, *erratis nescientes scripturas.* Il leur reproche qu'ils la violent pour observer leur Tradition, que toute leur prevarication vient de ce qu'ils n'obſervent pas la Loi. Enfin il en parle par tout comme des Livres divins & sacrez. Il est vrai qu'il perfectionne en quelques endroits la Loi, & ajoûte à ses préceptes, comme quand il commande de l'amour des ennemis & le pardon des injures, mais cette perfection n'est pas contraire à l'esprit de la Loi, qu'il n'étoit pas venu détruire, mais accomplir. *Non veni legem solvere, sed adimplere.*

Les Apôtres ont consideré & employé de la même

même manière les Livres de l'Ancien Testament pour prouver que les Prophéties étoient accomplies en la Personne de JESUS CHRIST, & pour autoriser l'Evangile qu'ils annonçoient. Saint Paul assûre dans son Epître aux Romains que les Juifs avoient cet avantage sur les Gentils, que la parole de Dieu leur avoit été confiée: *Credita sunt illis eloquia Dei.* Ces Oracles divins confient aux Juifs, sont sans contredit les Livres de l'Ancien Testament, qu'il appelle *Eloquia Dei*: ils ne sont pas l'Ouvrage des Hommes; c'est la parole même de Dieu. Le même Apôtre écrivant à Timothée, 2 *Tim* 3 *V* 16 l'assûre que l'Ecriture sainte qu'il avoit appris dès son enfance, est divinement inspirée, c'est-à-qu'on traduise ces paroles, Πᾶσα γραφὴ θεόπνευστος, καὶ ὠφέλιμος, par celles-ci conformément à la Vulgate *Tota Scriptura qui est divinitus inspirata, est utile pour instruire, pour corriger, & pour conduire à la pieté & à la justice*, qui est aussi le sens du Syriaque; & qui peut même s'adapter aux termes Grecs: soit qu'on les explique à la lettre, en sous-entendant le Verbe est qui est encore plus fort pour l'Inspiration *Tota Scriptura est divinitus inspirata & utilis*, &c Il s'ensuit que l'Ecriture sainte de l'Ancien Testament est écrite par l'Inspiration du Saint-Esprit. Car comme remarque saint Chrysostome sur cet endroit, cela ne doit s'entendre de toute l'Ecriture sainte; dont saint Paul venoit de dire *Je sçai que dès votre enfance vous avez été instruit dans les Lettres sacrées. Toute cette Ecriture est donc divinement inspirée, n'en doutez point.* L'Apôtre S Pierre rend le même témoignage à tous les écrits des Prophetes. Car nous avons, dit-il, 2. *Pet* 1 *V* 19 les Oracles des Prophetes qui ont encore plus de force, que vous faites bien de suivre, comme une Lampe qui luit dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour commence à éclater, & que l'Etoile du matin se leve dans vos cœurs étant d'abord persuadez, que nulle Prophetie de l'Ecriture n'est point l'Ouvrage de l'Esprit particulier, car ce n'est point par la volonté des Hommes que la Prophetie nous a été apportée, mais ces saints Hommes de Dieu ont parlé par le mouvement du Saint Esprit. Les Prophetes dont S. Pierre parle en cet endroit ne sont pas seulement les écrits de ceux que l'on nomme communément Prophetes, mais tous ceux que les Juifs reconnoissent comme étant écrits par de Saints Hommes de Dieu, par le mouvement du Saint-Esprit, c'est-à-dire tous les Livres qu'ils reconnoissent pour Canoniques & du nombre sacré.

L'aventure Pieuse suivante par JESUS-CHRIST & par les Apôtres a eu le même respect pour ces Livres que les Juifs témoignent, mais elle a encore reçû d'un consentement unanime & par une Tradition constante les Evangiles & les Lettres des Apôtres, comme étant aussi écrits par l'inspiration du Saint-Esprit. Il est certain que dans ces premiers temps le Saint-Esprit assistoit d'une maniere particuliere les Apôtres & leurs Disciples dans la prédication. C'est pour cela que JESUS-CHRIST le leur avoit particulierement envoïé. Il leur avoit dit que quand ils seroient conduits devant les Rois, les Gouverneurs & les Juges, ils n'avoient que faire de se préparer auparavant sur ce qu'ils auroient à dire, que ce qu'ils diroient leur seroit donné à l'heure même *Dabitur vobis in illa hora quod loquamini*, parce que ce ne seroient pas eux qui parleroient, mais l'Esprit de Dieu qui parleroit en eux. Je ne dis pas que les Apôtres fussent infaillibles & inspirez de Dieu dans toutes leurs actions & leurs conversations; mais je ne crois pas qu'on puisse douter sans renverser les promesses de JESUS-CHRIST, qu'ils ne fussent assistez d'une maniere particuliere pour la prédication de l'Evangile, de sorte qu'il étoit comme impossible qu'il s'en feignassent une autre Religion & une autre Doctrine que celle de JESUS-CHRIST qui avoit dit d'eux *Celui qui vous écoute, m'écoute, celui qui vous reçoit, me reçoit, & celui qui me reçoit, reçoit en lui celui qui m'a envoïé.* Les premiers Chrétiens persuadez de cette vérité recevoient avec une entiere soûmission la doctrine que les Apôtres leur enseignoient, & la regardoient comme la parole de Dieu & de JESUS-CHRIST même. On s'est avec un legitime fondement que l'on se pose que les Apôtres étoient conduits, inspirez & dirigez d'une maniere particuliere pour prêcher la doctrine de JESUS-CHRIST, & comme bien plus forte raison doit on dire la même chose de ce qu'ils écrivoient pour l'apprendre aux Fidéles, d'autant plus que leurs écrits devoient subsister comme des Monumens éternels de la doctrine de JESUS-CHRIST, & la Regle de la Foi de tous les Chrétiens. Si Dieu ne les avoit dirigez & inspirez d'une maniere particuliere, & qu'il les eût laissé tomber dans des erreurs touchant la Religion, il auroit pour ainsi dire trompé son Eglise, ou du moins l'auroit laissée dans un peril presque inévitable de tomber dans l'erreur, ce qui ne convient point pas à la Sagesse, & au soin tout particulier qu'il devoit avoir de cette Eglise qu'il avoit acquise par son Sang

On ne peut donc pas douter que les Evangiles & les Lettres des Apôtres n'aient été écrits par la direction & par l'inspiration du Saint-Esprit, & que tous les Chrétiens ne soient obligez d'y ajoûter Foi comme à la parole de Dieu. C'est ainsi de cette maniere que l'Eglise a toûjours considéré les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament, & que les Saints Peres en ont parlé

Calez.

Digitized by Google

» Lisez, dit saint Clement dans son Epître aux » Corinthiens, les Ecritures saintes, qui sont les » Oracles du Saint-Esprit ; & sçachez qu'elles » ne vous trouverez rien d'injuste, de fabuleux, » ni de faux. Saint Justin dit dans sa seconde » Apologie contre Tryphon, qu'il ne faut pas » attribuer aux Prophetes inspirez du Saint-» Esprit, ce qu'ils disent, mais au Verbe de » Dieu qui les inspire : & dans son Dialogue » contre Tryphon, que l'on ne peut pas dire » qu'il y ait des contradictions dans l'Ecriture » sainte, & que s'il y en paroît, il faut plûtôt » avoüer que c'est qu'on ne les entend pas. Le » même, que nous croions à present être Auteur » de l'Exhortation premiere aux Gentils, dit » dans cet Ouvrage que porte son nom, que les » Ecrivains sacrez n'ont pas eu besoin d'art pour » composer, & qu'ils n'ont pensé écrit dans un » esprit de dissension & d'animosité, mais qu'il » a fallu seulement qu'ils se soient purifiez pour » recevoir l'operation du Saint-Esprit, qui » descendant du Ciel comme un Archet tout » divin, s'est servi des Hommes justes, comme » d'un instrument de Musique pour nous reveler » la connoissance des choses celestes & divines. » La comparaison est belle. C'est pour celà, » poûte-t-il, qu'ils ont tous dit & enseigné » unanimement les mêmes choses, comme s'ils » n'avoient qu'une même bouche, & qu'une » même langue touchant la Nature de Dieu, » la Création du Monde, la formation de » l'Homme, l'Immortalité de l'Ame, le Juge-» ment futur après cette vie, & touchant tou-» tes les autres veritez qu'il faut que nous sça-» chions, quoi qu'ils aient vécu en differens » lieux & en differens temps.

S. Irenée dans le Liv. 2. C. 46. & 47. de son Traité contre les heresies, assûre que nous sommes obligez de croire que l'Ecriture sainte est parfaite, étant dictée par le Verbe de Dieu & par son Esprit qu'elle est toute spirituelle, & que s'il y a quelque obscurité que nous ne puissions pas découvrir, nous ne devons pas la vouloir penetrer. Il nous apprend en un autre endroit, Liv. 3. C. 1. que l'Evangile est venu à nous par les Apôtres qui l'ont prêché d'abord, & qu'ensuite Dieu a voulu qu'ils missent cet Evangile par écrit, pour servir de fondement & de soûtien de nôtre Foi. Que tous ceux qui ne croient pas ce qui est dit dans l'Ecriture, comme font les Heretiques, se mettent en état de damnation.

Saint Clement d'Alexandrie dans son Exhortation aux Gentils, dit que c'est la bouche du Seigneur & le Saint-Esprit qui ont prononcé ce qui est dans l'Ecriture, que Dieu est nôtre seul Maître, & que la doctrine de l'Ecriture est veritablement divine, comme l'Apôtre saint Paul l'a dit dans son Epître à Timothée, où il lui recommande de lire les Lettres sacrées, dont qu'elles portent, parce qu'elles sont inspirées & dictées les Hommes, & que les Livres composez de ces Lettres, sont appellez par le même Apôtre une Ecriture divinement inspirée, qui est utile pour enseigner, pour reprendre, &c. Dans le sixieme Livre des Stromates il prouve que l'Ecriture est necessaire pour démontrer les choses de la Religion, & que c'est le premier principe en matiere de Religion, qui est indemonstrable, & qui sert à démontrer tout les autres. Tertullien fait aussi voir en plusieurs endroits de ses Ouvrages, que les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament sont divins, & écrits par l'inspiration du Saint-Esprit. Origenes le prouve expressément dans le premier Chapitre du quatrieme Livre de ses Principes & il remarque dans le cinquiéme Livre contre Celse, que les Juifs & les Chrêtiens conviennent de cette verité, que les Livres de l'Ecriture sont écrits par l'inspiration du Saint-Esprit. Enfin un ancien Auteur qui a écrit contre l'Heresie d'Artemon cité par Eusebe Livre 5. de son Histoire ch. 28. dit que ceux qui ne croient pas que les Livres de l'Ecriture aient été dictez par le S. Esprit sont des infideles.

Voilà quelques-uns des Passages des Peres des trois premiers Siecles touchant l'inspiration des Livres sacrez, qui sont assez voir quel a été le sentiment de la primitive Eglise sur ce sujet. La chose est encore plus claire des Peres des Siecles suivans. Je n'en citerai que quelques Passages, dans lesquels ils expliquent en particulier la maniere de cette inspiration.

Eusebe dans le Chapitre 14. du treiziéme Livre de la préparation Evangelique : Les Oracles des Hebreux, dit-il, contiennent des prédictions & des réponses divines, & on une force & une divine beaucoup au-dessus des Livres des Hommes, ce qui fait connoître que Dieu en est l'Auteur.

Saint Athanase dans le Livre de l'Interpretation des Psaumes à Marcellin : Toute Ecriture de l'Ancien & du Nouveau Testament, a été composée par l'inspiration du Saint-Esprit.

Saint Basile dit que quand on trouve quelque contrariété apparente dans l'Ecriture, il ne faut pas laisser de croire & ne pas en juger mal avec hardiesse & avec temerité.

Saint Ambroise dans sa Lettre à Juste, qui est la huitiéme de la derniere Edition : Plusieurs nient, dit-il, que nos Auteurs aient écrit par art ; & nous ne nous éloignons pas de ce sentiment.

Digitized by Google

sentiment: cet ils m'est pas écrit par art, mais par la grace qui est au dessus de tout art; parce qu'ils écrivaient ce que le Saint Esprit leur inspiroit.

Saint Jerôme dans sa Preface du Commentaire sur l'Epître à Philemon rapporte, & rejette l'opinion de ceux qui pensoient que cette Lettre n'étoit pas de saint Paul, ou que si elle en étoit, elle ne devoit pas être mise au rang des Livres sacrez, parce qu'elle ne contenoit aucune doctrine, mais une simple recommandation.

Ceux, dit il, qui ne veulent pas recevoir l'Epître écrite à Philemon, disent que JESUS-CHRIST n'a pas toujours parlé par l'Apôtre saint Paul, que même la foiblesse de l'Homme n'étoit pas pû supporter continuellement la presence du Saint Esprit, & qu'elle n'eût pas pû s'accommoder avec les necessitez de la vie; qu'il y a eu des momens dans lesquels saint Paul n'auroit pas pû dire *Je vis, mais ce n'est pas moi qui vis, c'est* JESUS-CHRIST *qui vit en moi*, ou comme il dit ailleurs, *Vous cherchez à éprouver* JESUS-CHRIST *qui parle en moi?* Y a-t-il quelque chose de JESUS-CHRIST quand il dit *Apportez-moi ce vêtement le manteau que j'ai laissé à Troade chez Carpus* ou dans l'Epître aux Galates *Elevez à Dieu que ceux qui vous troublent soient coupez.* Et dans cette Lettre-ci *Préparez-moi aussi un lieu pour demeurer.* Ils disent que cela n'est pas seulement arrivé aux Apôtres, mais aussi aux Prophetes. Ils remarquent là-dessus que le signe que saint Jean Baptiste avoit reçû pour connoître JESUS-CHRIST n'étoit pas seulement que le Saint Esprit descendoit sur lui, mais qu'il y demeuroit: ce qui fait voir, disent-ils, que le Saint-Esprit descend sur plusieurs, mais que la prérogative de JESUS-CHRIST est qu'il demeure en lui. Voilà les raisons dont ils se servent pour montrer que l'Epître à Philemon n'est point de saint Paul, ou que si elle en est, elle n'a rien qui puisse servir à notre édification, & que plusieurs Anciens l'ont rejettée, parce qu'elle n'a point été écrite pour servir d'instruction, mais de recommandation. Ceux au contraire qui soûtiennent qu'elle a une autorité égale aux autres disent qu'elle n'a point jama s été rejettée par toutes les Eglises, si on ne l'a vû citer de saint Paul, que si les raisons qu'on apporte étoient valables, il faudroit aussi rejetter la seconde Epître à Timothée, & celle qui est adressée aux Galates, dont ils ont tiré des exemples de la foiblesse humaine. On dit encore que l'on trouve plusieurs choses semblables dans l'Epître aux Romains, & dans les autres, & principalement dans la premiere aux Corinthiens, où il parle plus librement & comme dans des conversations familieres, & où il se sert de ces termes: *C'est moi qui dis ces choses autres & non pas le Seigneur.* Il faudroit dire selon leur penſée à cauſe de ces choſes, que ces Epîtres ne ſont pas de ſaint Paul, ou ſi on reçoit celles-ci, rien n'empêche qu'on ne reçoive auſſi celle qui eſt écrite à Philemon. Mais ils ſe trompent fort groſſierement, s'ils croient que c'eſt pecher, que d'acheter depuis vivre, de préparer une demeure, de demander des habits, & que le Saint Eſprit eſt chaſſé, ou quand on ſonge tant ſoit peu aux beſoins corporels. On ne connoît le Saint-Eſprit que par les pechez & non pas par des actions de Charité, qui peuvent nous rendre enfans de Dieu. Ce n'eſt pas ici le lieu de repondre à toutes ces difficultez, & même nous n'avons pas propoſé toutes celles qu'ils font, mais nous dirons en general que s'ils ne croient pas que les petites choſes ne peuvent pas avoir le même Auteur que les choſes les plus élevées, il faut qu'ils diſent avec Valentin, Marcion & Appellés, que celui qui a créé les fourmis, les vers, les poux, & les ſauterelles, n'eſt pas le Créateur du Ciel, de la Terre, de la Mer & des Anges. N'eſt-ce pas plûtôt l'effet d'une même puiſſance de deſcendre juſqu'aux petites choſes, après avoir exercé ſon eſprit dans les plus élevées?

Saint Epiphane rapporte dans l'Hereſie des Anomeens, que ces Heretiques ſe voulut preſſez par la force des témoignages de l'Apôtre ſaint Paul, diſoient qu'il avoit écrit ces choſes comme Homme, ce qu'il conſideroit comme un blaſphême. Le même dans l'Hereſie des Demi-Ariens, ſuppoſe comme un principe certain & indubitable, qu'il n'y a aucune contrariété, ni contradiction dans les paroles de l'Ecriture, quoi qu'il paroiſſe quelquefois y en avoir à ceux qui ne ſont pas aſſez éclairez.

Saint Jean Chryſoſtome dans l'Homelie 37. ſur la Geneſe, dit que tout ce qui eſt dans l'Ecriture eſt une doctrine toute divine, *Divina ſunt dogmata non humana*, & qu'elle eſt toute diſtetante des écrits des Hommes. Il dit encore en pluſieurs endroits, que les paroles de l'Ecriture ſont les Oracles du Saint-Eſprit, que c'eſt le Saint-Eſprit qui parle dans l'Ecriture, qu'il n'eſt pas permis de douter d'aucune des choſes qu'elle contient.

S. Auguſtin établit en une infinité d'endroits l'inſpiration & l'infaillibilité des Livres Canoniques de l'Ecriture ſainte. La ſeule voix, dit il, dans l'onz eme Livre de la Cité de Dieu Ch. 2 & 3. pour nous garantir de toute erreur, eſt de ſuivre la lumiere du Mediateur. Il a parlé le premier par les Prophetes, enſuite par lui-même, & enfin par les Apôtres, autant qu'il a été

» a crû qu'il étoit à propos ; & il a aussi com-
» posé une Ecriture, à laquelle nous n'joûtons
» rien sur les choses que nous ne pouvons pas
» connoître par nous-mêmes car nous ne sça-
» vons par des témoins les choses que nous
» n'apprenons pas par nos sens ; & si nous
» ajoûtons foi sur des choses corporelles & sen-
» sibles que nous n'avons pas vûes, à ceux qui
» les ont vûes, nous devons croire touchant
» les choses que l'on ne connoît que par l'esprit,
» & qui sont au dessus de nôtre intelligence in-
» terieure, ceux qui les ont apprises de la Lu-
» miere spirituelle, ou qui les y voient encore.
» Etant convaincu de ce principe, il dit très sou-
» vent, qu'il rend ce respect aux seules Ecritures
» saintes & Canoniques, de croire que leurs Au-
» teurs ne sont tombez dans aucune erreur : au
» lieu qu'à l'égard de tous les autres écrits des
» Hommes, il croit qu'il peut y avoir des erreurs,
» & qu'il a la liberté d'en juger. Il repete plu-
» sieurs fois ce principe, faisant par là connoître
» qu'il considere tout ce qui est dans l'Ecriture
» sainte comme l'Ouvrage de Dieu, qui seul est
» infaillible, & auquel seul nous devons une soû-
» mission entiere & exacte. C'est pourquoi dans
» son Livre de l'Accord des Evangelistes, il sup-
» pose comme une chose certaine, qu'il n'y a
» que une contradiction veritable dans la narration
» des Evangelistes, parce que c'est Jesus Christ
» qui est leur Chef, & dont ils sont les membres,
» qui parle, & qu'ils n'ont ecrit que ce qu'il leur
» a montré & ce qu'il leur a dit. Car, dit-il,
» tout ce qu'il a voulu que nous sçûssions de ses
» paroles & de ses actions, il leur a commandé
» de l'écrire comme par les mains. Quiconque
» comprendra bien l'accord de cette union &
» le ministere de plusieurs membres sous un
» même Chef en lisant dans l'Evangile ce que
» les Disciples de Jesus Christ rapportent,
» il le considerera de la même maniere, comme
» s'il avoit vû la main de Jesus-Christ qui
» l'écrivit par elle-même.

Theodoret dans sa Préface sur les Pseaumes, remarque que les Livres Historiques de la Bible ne sont par moins Prophetiques que les autres. Il faut sçavoir, dit-il, que la propre de la Prophetie n'est pas seulement de predire l'avenir, mais aussi de raconter les choses preseu-
» tes & passées. Ainsi le Divin Moïse nous rap-
» porté tout ce que le Dieu de l'Univers avoit
» fait dés le commencement, en ayant été ins-
» truit non tant par les Hommes, que par la
» grace du Saint Esprit. Le Divin David
» a parlé aussi dans ses Pseaumes, des merveil-
» les que Dieu avoit faites pour son peuple, &
» de celles qu'il feroit à l'avenir. Il y en a qui
» disent que tous les Pseaumes ne sont pas de ce
» Saint Roi, mais qu'il y en a qui ont été faits
» par d'autres. C'est fursuis je n'affirme rien,
» & il m'importe peu qu'ils soient tous de lui,
» ou que d'autres en aient fait quelques-uns,
» puisqu'il est constant qu'ils ont tous été écrits
» par l'inspiration du Saint-Esprit. Car nous
» sçavons que David a été Prophete, & que
» ceux dont il est parle dans l'Histoire des Pro-
» phetes l'ont été aussi. Or le propre des Pro-
» pheres est que leur langue soit l'organe du
» Saint-Esprit, selon qu'il est écrit dans les
» Pseaumes. *Ma langue est comme la plume d'un*
» *tres-habile Ecrivain.*

Enfin pour ne pas entasser en rapportant quantité d'autres Passages qui seroient inutiles, puisque c'est une verité que tous les Auteurs Catholiques attestent, je n'apporterai plus qu'un seul Passage de saint Gregoire, tiré de la Preface de son Commentaire sur le Livre de Job, où il parle ainsi. Il est fort inutile de rechercher qui a composé le Livre de Job, puisque les fideles ne doutent pas que le Saint-Esprit n'en soit l'Auteur. C'est donc veritablement le Saint-Esprit qui l'a écrit, puisqu'il en a dû dire les paroles pour les faire écrire. C'est l'Esprit de Dieu qui l'a écrit, puisqu'il a été Inspirateur de cet Ouvrage, & qu'il s'est servi des paroles que nour y lisons pour faire passer jusqu'à nous des actions que nous pussions imiter. A quoi ce saint Pape ajoûte, que c'est comme s'il avoit reçû une Lettre d'un excellent Homme, nous nous mettons en peine de sçavoir de quelle plume il se feroit servi pour l'écrire.

Tout Chrétien & Catholique doit donc croire que tous les Livres Canoniques de l'Ancien & du Nouveau Testament ont été écrits par l'inspiration du Saint-Esprit, qui a tellement conduit les pensées & la plume de ceux qui les ont écrites, qu'ils ne sont tombez dans aucune erreur touchant la Religion, la Foi, les bonnes Mœurs, & les faits Historiques sur lesquels la Religion est établie. De sorte que tout Chrétien est obligé de croire ce qu'ils contiennent, & qu'il n'est libre à personne de mer ou de douter d'aucune des veritez de cette nature qui y sont établies.

§. VI.

Questions que l'on peut former sur l'Inspiration des Livres sacrez. Premiere Question, si les mots & les termes sont inspirez.

CE Principe supposé, on peut faire plusieurs Questions sur ce sujet, touchant lesquelles les Theologiens Catholiques sont partagez.

On

On demande premierement, si le Saint-Esprit n'a pas seulement inspiré les choses & les pensées aux Ecrivains sacrez, mais même les mots, les termes, les expressions, le stile; ensorte qu'ils n'aient fait que suivre son impression sans aucune liberté. Il y a quelques Theologiens qui ont poussé jusques-là l'Inspiration des Livres sacrez, mais il y a plus d'apparence que cela n'est pas

Car 1. C'est une supposition inutile pour établir la verité & l'infaillibilité des choses contenuës dans les Livres saints. Il suffit que les pensées soient inspirées, il n'est pas necessaire que les termes le soient.

2. La difference du stile qui se trouve entre les Ecrivains sacrez, fait assez voir que le Saint-Esprit n'est pas l'Auteur des termes: car comme il n'y a nulle diversité & nulle contradiction dans les choses que ces differens Auteurs ont écrites, parce que c'est le Saint-Esprit qui les a inspirez sur ces choses, il semble qu'il n'y en devroit aussi avoir aucune entre les expressions des differens Ecrivains, si le Saint-Esprit en étoit Auteur. Or cette difference est si sensible que personne n'en peut douter. Saint Jerome l'a même remarquée dans les Prophetes. Il dit qu'Amos étoit mal-habile dans le discours, mais fort éclairé dans la science des choses: *Amos Propheta fuit imperitus sermone, sed non scientiâ.* Il parloit d'une maniere basse & grossiere, parce qu'il étoit Berger, au lieu qu'Isaïe qui étoit un Homme de qualité, parloit d'une maniere noble & élevée, comme remarque le même Saint Jerome: & la raison qu'il rend de ce que la science étoit pareille dans les deux & en un les stile, c'est que c'est le même Esprit qui a parlé par tous les Prophetes. *Idem enim qui per omnes Prophetas ut ita dicam Spiritus Sanctus loquebatur.* Il remarque encore sur le Chapitre troisieme de ce Prophete, qu'il a compris la colere de Dieu à celle des Lions, parce qu'étant Berger, il ne connoissoit rien de plus terrible qu'un Lion. & qu'il s'étoit ainsi servi de termes de son art. *Dicimus illum artis sua usum sermonibus, ut quia Pastor gregem nihil terribilius Leone cognoverat, iram Domini Leonibus compararet.* Cette même difference de stile a été remarquée par plusieurs entre les Evangelistes & entre les Lettres des Apôtres, où elle se trouve visiblement

3. Une même chose est exprimée en differens termes dans differens Livres & par differens Auteurs. Par exemple, les Commandemens de Dieu ne sont pas rapportez dans les mêmes termes dans l'Exode & dans le Deuteronome. Les Evangelistes mêmes ne rapportent pas les paroles de J. C. dans les mêmes termes, quoi que ce soit le même sens. les uns émettent des choses que d'autres substituent. les uns suivent un ordre, les autres un autre. Tout cela fait voir que les termes, le stile, & l'ordre ne sont pas du Saint-Esprit, mais de l'Auteur. Il faut lire là-dessus les reflexions de saint Augustin dans son second Livre de l'Accord des Evangelistes. Voici ses paroles. On ne doit pas dire que c'est une contradiction, de ce qu'un Evangeliste rapporte une chose, que l'autre passe sous silence. C'est ce qu'il faut expliquer en cet endroit pour les autres semblables, afin qu'on ne s'étonne pas de voir que chaque Evangeliste fasse sa narration, enfortte qu'il ne semble pas avoir rien omis: car assez souvent ce qu'il ne veut pas dire, il joint ce qu'il veut dire à ce qu'il a déja rapporté, de sorte qu'il semble que ce choses sont de suite. Mais quand l'un dit des choses que l'autre a passées sous silence, en considerant l'ordre de l'Histoire, on peut trouver le lieu, où il les a passées. Ce n'est point une contrariété entre les Evangelistes, de ce que l'un garde un ordre dans ses mots, & l'autre un autre, si l'un & l'autre ont des termes que l'autre rapporte, ou ont chacun à écrit, comme il l'en souvenoit, & comme il jugeoit à propos, l'un d'une maniere plus abregée, l'autre d'une maniere plus étenduë & cependant il est évident que c'est le même pensée. Cele même sait connoître ce qui fait aussi à nôtre sujet, que si ce a se trouve dans le texte de l'Evangile, qui a obtenu le souverain degré d'autorité, la parole de Dieu qui est éternelle & immuable, a ant été dispensée par la Créature avec des signes temporels & par la langue des Hommes, nous ne devons pas acquer de mensonge des personnes differentes, qui rapportent une même chose qu'elles ont vûe ou entendu, en plus ou moins de paroles, soit qu'on change l'ordre des termes, ou que l'on en substitue d'autres de même sens, soit que l'on omette, ou que l'on ajoûte quelque circonstance, ou que l'on ajoûte quelque chose pour servir d'éclaircissement. Que si quelqu'un dit que les Evangelistes devoient en toute avoir reçû du Saint-Esprit le don de n'être different, ni dans les termes, ni dans l'ordre, ni dans le nombre, il ne comprend pas l'usage que l'on peut faire de cette difference pour mettre à couvert du mensonge des personnes qui rapportent une chose de differente maniere. Car étant défendu de dire ou decrire qu'aucun des Evangelistes ait été menteur, quoi qu'il y ait quelque difference entr'eux dans la maniere de rapporter les choses, on ne doit pas dire non plus que celui-là est menteur, à qui il arrive quelque chose de pareil à

» eux, en rapportant ce dont il se souvient. Ceci nous fait encore entendre que la fidélité de la doctrine ne consiste pas à conserver des mêmes termes, mais à reconnaître la vérité des choses : étant certain que des Hommes qui conviennent sur les choses & les pensées, enseignent la même vérité quoiqu'ils parlent différemment..... Il n'importe quel ordre chacun garde, ni en quel endroit il ait placé une chose, soit qu'il rapporte ce qu'il a oüi, ou qu'il rapporte par anticipation ce qui n'est arrivé que depuis pour que les choses qu'ils rapportent ne soient pas contraires, il étoit pas au pouvoir de personne de faire qu'une chose ou une autre lui vienne dans l'esprit. Ainsi il est probable que chaque Evangeliste a crû devoir rapporter les choses dans l'ordre que Dieu a voulu en faire souvent, dans les choses où l'ordre ne change rien à l'autorité ni à la vérité de l'Evangile. Quant à la raison pour laquelle l'Esprit-Saint qui distribue ses dons comme il lui plaît, & qui sans doute gouverne & dirige l'Esprit des Saints qui ont composé des Livres qui devoient avoir tant d'autorité, a permis qu'ils fussent un ordre différent dans leur narration. Ceux qui la voudront rechercher avec exactitude pourront la trouver par le secours de Dieu..... Enfin S. Augustin dit fort agréablement qu'il ne faut pas s'arrêter aux termes, mais considerer seulement la pensée & la volonté que les termes doivent suivre, & qu'une personne ne met point, qui dit la même chose qu'une autre a dite, quoi qu'elle l'exprime en d'autres termes, qu'il ce fait pas être à l'influ des mots *Mihi autem vivere Christus est*, si on croit que la vérité est attachée aux traits des lettres, puisque non seulement dans les paroles, mais même dans tous les autres figures des perfections d'Ame, il ne faut s'attacher qu'à la chose même.

4. L'Ecriture sainte & la Tradition ne nous apprennent rien autre chose touchant l'inspiration des Livres sacrez, si ce n'est que ceux qui les ont écrits, ont été dirigez & inspirez par le Saint Esprit, qu'ils n'ont pû se tromper, & que nous sommes obligez de croire que les choses qu'ils nous apprennent sont véritables, & que Dieu les a revelées. C'est ce qui leur donne une autorité infaillible. Mais à l'égard des termes, il n'est pas necessaire qu'il en soit de même une chose peut être exprimée en differens termes sans cesser d'être la même, & de même nature. L'Ecriture n'est pas moins la parole de Dieu dans les Versions fidèles que dans les Originaux. Quand les Apôtres prêchoient, ils échoient la doctrine de JESUS-CHRIST, quoi qu'ils ne se servissent pas des termes même de Jesus-Christ. Le Saint-Esprit dont ils étoient remplis, leur avoit appris toutes les veritez, mais il ne leur suggeroit pas à tous moments toutes les expressions dont ils devoient se servir.

5. Je pourrois rapporter ici les sentimens de plusieurs Theologiens anciens & modernes qui sont de cet avis ; mais pour ne me pas arrêter, je me contenterai d'apporter celui d'un Auteur considerable du neuvième Siècle, c'est Agobard Archevêque de Lion, qui dans la Réponse à Fredegise, examinant cette Question de l'Inspiration des Livres sacrez, dit que c'est une absurdité de croire que le S. Esprit ait inspiré aux Prophetes & aux Apôtres les mêmes & les mots dont ils se sont servis. Pour le prouver il allegue l'exemple de Moïse, qui dit que il a de la difficulté à parler. Il produit les témoignages de saint Jerôme, qui reconnoît qu'il y a de la difference de stile entre les Ecrits des Prophetes & des Apôtres, dont les uns sont plus noblement & plus éloquemment, les autres avec moins de grandeur & de politesse, & quelquefois le autres differemment en differens Ecrits. On ne peut pas attribuer cette difference au Saint-Esprit, il faut l'attribuer aux Hommes, & par consequent ce sont eux, & non pas le Saint-Esprit, qui sont auteurs des mots & des expressions dont ils se servent, quoi qu'il leur inspire le fujet & le sens de ce qu'ils doivent ecrire.

§. VII.

Seconde Question sur l'Inspiration des Livres sacrez. De quelle maniere Dieu a inspiré aux Ecrivains sacrez les choses qu'ils ont écrites.

LA seconde Question que l'on peut faire, est sur la maniere dont Dieu a inspiré les choses qui sont dans les Livres sacrez aux Auteurs qui les ont écrits. S'il leur a inspiré tous les articles immediatement & en particulier, en sorte qu'il ne les ait pas laissez agir suivant les connoissances qu'ils avoient, ou s'il s'en est servi, en les dirigeant & rectifiant, afin qu'ils ne tombassent dans aucune erreur. Il y a quatre sortes de choses dans l'Ecriture sainte, des Faits, des Dogmes, des Préceptes moraux & des Prophetes.

Quelques Auteurs prétendent qu'il n'y a que les Prophetes, la Loi, & les Mysteres qui soient revelez immediatement aux Ecrivains sacrez, & que les Histoires & les Exhortations morales que les Auteurs sçavoient par eux-mêmes, n'ont point été dictées, ni inspirées par le Saint-Esprit. C'est le sentiment de Cornelius *à lapide* dans son Commentaire sur le Chapitre de la Epître à Timothée. Remarquez, dit ce Jesuite, » que

» que le Saint-Esprit n'a pas dicté de la même ma-
» niere tout ce qui est dans l'Ecriture sainte: car
» il a revelé & dicté tout à moi, à Lot & les Pro-
» phetes à Moïse & aux Prophetes; mais pour
» les Histoires & les Exhortations morales que les
» Ecrivains agiographes avoient vûes, il n'étoit
» pas necessaire qu'elles fussent inspirées par le
» Saint-Esprit, puisqu'ils les sçavoient par eux-
» mêmes. C'est ainsi que saint Jean Chap 19
» Vers 35 dit qu'il decrit ce qu'il a vû. Et saint Luc
» au commencement de son Evangile, dit qu'il
» écrit ce qu'il a entendu & reçû par la tradition des
» Apôtres. On peut alleguer pour confirmer cet-
te opinion, qu'il étoit inutile que des personnes qui sçavoient une chose pour l'avoir vûe & entendue certainement, fussent inspirées pour l'écrire: que ceux qui copioient ou abregeoient des ancient Memoires, n'avoient pas non plus besoin de l'assistance du Saint-Esprit pour le faire. Or il y a plusieurs Livres de l'Ancien Testament qui ne sont que des Abregez d'autres Memoires plus amples. Les Evangiles ne sont que la Relation des Actions & des Paroles de JESUS-CHRIST; rapportées par ceux qui les avoient apprises d'eux, comme saint Luc le témoigne dès le commencement de son Evangile.

D'autres Auteurs vont plus loin, & disent que les Prophetes mêmes n'ont pas été inspirés aux Prophetes dans le temps qu'ils les écrivoient, mais qu'ils se ſouvenoient seulement des choſes qu'ils avoient vûes ou entenduës en dormant ou en veillant. Souvent même ce que les Prophetes disoient naturellement & sans inspiration, étoit une veritable Prophetie dans un autre ſens auquel le Prophete ne penſoit point. Il y a des exemples de cela dans les Pſeaumes, & la même choſe est marquée dans l'Evangile, de Caïphe, lequel étant Grand Prêtre prophetiſa contre ſon intention en proferant cette parole touchant JESUS-CHRIST: *Il est expedient qu'un Homme meure pour tout le Peuple*, que tout autre sens dans ſa bouche, que celui que l'Evangeliſte y donne, & que le Saint-Esprit qui ſe ſervoit de lui avoit en vûe.

Il est aiſé de reſoudre toutes ces difficultez en expliquant ce qu'on entend par Inſpiration du Saint-Esprit, car ſi l'on prend ce terme pour la revelation nouvelle d'une choſe qui n'étoit pas connuë auparavant par un ſentiment interieur, il ſera vrai de dire, que la plupart des Hiſtoires rapportées dans les Livres de l'Ecriture sainte par ceux qui les avoient vûes, lûës ou appriſes, ne ſont pas inſpirées en ce ſens, non plus que les Préceptes moraux qui étoient connus aux Auteurs par la raiſon naturelle ou par l'inſtruction, ni même les Prophetes que les Prophetes avoient écrites auparavant que d'écrire, & qu'ils ne faiſoient que rapporter hiſtoriquement. Il n'y aura d'inſpiré en ce ſens, que les ventes qui auront été revelées aux Prophetes & aux Ecrivains ſacrez dans le moment qu'ils compoſoient. Mais ce n'eſt pas en ce ſens qu'il faut prendre le terme d'Inſpiration, quand il s'agit de tous les Livres ſacrez, il faut ſeulement l'entendre d'une direction & d'une aſſiſtance particuliere du Saint-Eſprit, qui conduit l'eſprit de celui qui écrit; enſorte qu'il ne permet pas qu'il ſe trompe. Deux choſes ſont neceſſaires pour cet effet. La premiere, que la volonté ſoit droite, & que celui qui écrit, veuille conſtamment dire la verité, & ne puiſſe vouloir mentir, c'eſt-à-dire avancer une fauſſeté qu'il connoît pour telle. La ſeconde, que ſon entendement ſoit eclairé, en ſorte qu'il ne puiſſe pas ſe tromper en prenant une fauſſeté pour une verité. Le Saint-Eſprit a operé ces deux choſes dans les Ecrivains ſacrez. Il leur a inſpiré une volonté ferme, conſtante, & inébranlable de dire la verité, & il a rempli leur eſprit de lumieres, afin qu'ils ne puiſſent ſe tromper en rapportant des choſes qu'ils ſçavoient déjà. Voilà une idée aſſez claire de l'Inſpiration, & qui ſuffit pour établir l'autorité inébranlable & ſouveraine de l'Ecriture ſainte. Ce n'eſt pas ſeulement, comme quelques-uns ont voulu un ſimple mouvement de pieté de l'Ame, *Pius motus mentes*, ſemblable à celui des autres Ecrivains, c'eſt une aſſiſtance particuliere du Saint-Eſprit, qui les rend infaillibles, & fait qu'on ne peut douter en aucune maniere de la verité des choſes qu'ils ont écrites.

§. VIII.

Troiſiéme Queſtion. Si generalement tout ce que eſt dans l'Ecriture ſainte, même les Faits & les Queſtions qui ne regardent point la Religion & les Points de Philoſophie, a été inſpiré.

LA troiſiéme Queſtion ſi generalement tout ce que eſt dans l'Ecriture ſainte, même les Faits & les Queſtions qui ne regardent point la Religion & les Points de Philoſophie ſont évidemment inſpirez. Il y a des Auteurs même Catholiques qui font paſſer cette difficulté évanouie par le Saint-Eſprit n'ayant point inſpiré ni aſſiſté d'une maniere particuliere les Ecrivains ſacrez dans les choſes qui n'ont point de rapport à la Religion. C'eſt le ſentiment de Heurn Holden Docteur de la Faculté de Paris, dont le Livre De l'Analyſe de la Foy fort eſtimé a eu l'Approbation de feu Mr Coquelin Docteur de Sorbonne & Cenſeur Royal des

Livres dans la derniere Edition qui en a été faite. » Voici comme parle ce Docteur, L. c. 5 pag. » 60. La quatrieme chose, dit-il en parlant de » l'Ecriture, est que le secours spécial accordé à » l'Auteur de chaque Livre reçu dans l'Eglise » pour la parole de Dieu, ne s'étend qu'aux choses » lesquelles sont purement divinales, ou qui ont » un rapport prochain & necessaire avec la doc- » trine, mais dans les choses qui ne sont point du » dessein de l'Auteur, & qui se rapportent aul- » leurs, nous croions que Dieu ne les a assistez, » que comme il assiste les autres Ecrivains qui ont » beaucoup de pieté. On peut apporter plusieurs raisons pour appuier cette opinion, que quelques-uns si étendent dès le temps de saint Jerôme, comme on le peut voir dans le Passage que nous avons rapporté

On dit 1. Que la fin de l'Ecriture n'étant que de nous instruire de la Religion, & non point des verités humaines & Philosophiques, qu'il n'est pas necessaire de sçavoir, il n'y a par d'apparence que Dieu se mêle de ces choses

2 Que comme on ne peut par dire que les Apôtres n'étoient pas infaillibles dans tout ce qu'ils disoient, mais seulement dans ce qu'ils prêchoient touchant la Doctrine & les Mœurs, on doit dire la même chose de leurs Ecrits

3 Qu'il est indigne de demander une assistance particuliere du Saint-Esprit pour des choses frivoles, telles que sont celles que font Jerôme a marquées dans sa Preface sur l'Epître à Philemon & quantité d'autres.

4. Qu'il y a des contradictions entre les Ecrivains sacrez dans certains faits de peu de conséquence, comme dans la Chronologie entre les Livres des Rois & les Paralipomenes, & même entre les Evangelistes sur quelques circonstances des actions de Jesus Christ.

Qu'il est marqué quelquefois dans les Livres saints, que les Auteurs ne font pas certains au juste du nombre, ni du temps, c'est pourquoi ils s'expriment par cette façon de parler, *Environ.* Luc V 56 *Marie demeura avec Elisabeth environ trois mois.* Jean 2 V 6 *Il y avoit six grandes Urnes de pierre qui contenoient chacune deux ou trois mesures* Ibid 6 V 10. *Ils étoient environ cinq mille* &c 19 *s'étant avancez environ vingt cinq stades.* C. 19 V 14. *C'étoit environ la sixiéme heure du jour.* Act 1 V 15 *Ils étoient environ cent vingt cinq.* Si ces choses étoient dictées par le Saint-Esprit, comme le nombre certain étoit connu à tous les jours présent, il n'auroit pas manqué de l'inspirer aux Ecrivains, & il ne les auroit par laissez dans l'incertitude.

6. Il y a dans ces Livres des opinions Philosophiques très fausses, ou dont il est permis de douter, comme celles-ci, que la Lune est un grand luminaire à peu prés égal au Soleil Que le Soleil s'arrête; que la Terre est fermée que les Cieux sont solides, &c. On en trouve une manifeste dans le troisiéme Chapitre du troisiéme Livre des Rois, où il est dit, que le grand Vase qui étoit à l'entrée du Temple, appellé *Mer*, étoit de dix coudées de diamettre & de trente de circuit. Les Geometres peuvent démontrer que cette mesure n'est pas exacte, car dans un Vase rond, dix coudées de diamettre, en doivent faire necessairement plus de trente & une de circonference

7 Il y a des fautes de memoire dans les Citations de l'Ecriture sainte. Saint Jerôme le reconnoît lui même sur le Chap. 5 du Prophete Michée, où il dit qu'il y a dengent qui prétendent qu'il y en a dans presque tous les Passages de l'Ancien Testament, citez dans le Nouveau, où l'ordre des mots est changé, ou les paroles sont differentes, & même le sens, les Apôtres & les Evangelistes n'étant pas prit les Passages dans les Livres mêmes, mais se fiant à leur memoire qui se trompe C'est ce qu'il fait voir au long dans sa Lettre tat à Pammachius, de la meilleure maniere de traduire, où il rapporte un tres-grand nombre de ces Citations, dans lesquelles les Apôtres & les Evangelistes n'ont par rapporté les termes, mais le sens des Prophetes, ou dans lesquelles un Prophete est quelquefois cité pour un autre, comme en saint Matheu, C. 2 V 23 *Il sera appellé Nazaréen* ce qui ne se trouve dans aucune des Prophecies au Ch. 27 V. 9 un Passage de Zacharie cité sous le nom de Jeremie, & un Passage de Michée, touchant Bethleem, tout different du veritable, dans le Chap 2 du même Evangile Saint Marc, cite aussi le Prophete Isaïe pour Malachie C 1, V 2. Le même Evangeliste dit, que Nôtre-Seigneur a été attaché à la Croix à la troisiéme heure, & saint Jean Chap. 9. à la sixiéme heure Saint Luc met un Cananeen entre Aphanael & Salé qui est un homme supposé Quelques-uns remarquent encore qu'il y a dans les Discours de saint Etienne rapportez dans les Actes, plusieurs circonstances contraires à la verité de l'Histoire, que l'on ne peut attribuer qu'au défaut de memoire, sçavoir, que Jacob fit venir toute sa famille, qui étoit de soixante & quinze personnes, au lieu qu'elle n'étoit que de soixante & dix, comme il paroît par le Chap 1 de l'Exode que Jacob & les Patriarches furent été ensevelis à Sichem dans le Sepulchre achetté par Abraham, des Enfans d'Hemor Fils de Sichem Or c'est en Hebron qu'Abraham acheta un Sepulchre d'Ephron Fils de Sohar *Genes* 23 & ce n'est par lui, mais son Fils Jacob qui acheta celui des Enfans d'Hemor qui étoit Fils de non pas

pas Pere de Sichem *Genes* 33 Plusieurs habiles Interpretes semblent convenir de ce sentiment, et avant Grotius, Capelle, & Episcopius, Erasme est de ce sentiment dans le second Chap sur saint Matthieu Voici les termes Saint Jerôme dit il, ne peut pas soutenir que l'on dise qu'il y a quelque fausseté dans les Evangelistes, mais il n'en est pas de même des fautes de memoire car l'autorité de l'Ecriture n'est pas ébranlée, quoi que les Auteurs varient dans les paroles ou dans le sens, pourvû que le fonds des choses dont il s'agit, & desquelles nôtre salut dépend, soit constant Et comme cet Esprit qui a gouverné l'esprit des Apôtres, a permis que les sens equivoques de certaines choses, qu'ils fussent sujets à l'erreur, & qu'ils pechassent, ou du côté du jugement, ou du côté du cœur, sans que cela fit tort à l'Evangile, de même il a pû se faire qu'il ait tellement disposé l'organe de la memoire des Apôtres, que quand quelque chose lui auroit échapé, cela ne déroge pas à la Foi de l'Ecriture divine, mais même que cela l'augmente, en servant de convection contre ceux qui auroient pû dire qu'ils auroient écrit de concert ensemble Ce qui peut arriver en mettant un nom pour un autre, comme saint Jerôme avoue que cela est arrivé, ou si une chose n'est pas rapportée dans son ordre

8 Les Apôtres reconnoissent qu'ils parlent quelquefois d'eux-mêmes Saint Paul dans la 1 aux Corinth 7 V 10. & 12 oppose ce que le Seigneur commande à ce conseil *Quant à ceux qui sont déja mariez, ce n'est pas moi, mais le Seigneur qui leur fait ce commandement Pour le reste des autres, et n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui leur dis* Saint Basile se sert de cet exemple dans le cinquiéme Livre contre Eunomius, pour montrer que le Saint-Esprit est de Dieu, parce que les paroles du Saint-Esprit sont dites les paroles de Dieu; au lieu que les paroles des Hommes sont distinguées de celles de Dieu. Origenes dans la seziéme Homelie sur les Nombres, remarque que le discours de Jonas est plûtôt de Jonas que de Dieu, & que Moïse même a fait des Commandemens de son autorité, que Dieu n'approuvoit point, comme celui du divorce, qu'il n'étoit que pour la dureté du cœur des Juifs Ce que est aussi remarqué par saint Ambroise dans le huitiéme Livre de son Commentaire sur saint Luc Ch 16 On peut ajoûter que S Paul se repent dans sa seconde Epître de ce qu'il avoit écrit dans la premiere, & qu'il avoue qu'il parle comme un insensé en rapportant ses Revelations

9 Les Apôtres ont été sujets à l'erreur, même depuis la descente du Saint-Esprit Saint Pierre s'est trompé en voulant contraindre les Gentils de judaïser. Il fallut une Assemblée pour decider la Question de l'Observation de la Loi, chacun d'eux separément n'étoit pas inspiré suffisamment pour la décider L'Eglise même entiere de le Concile general, de tout le monde, peuvent errer sur les faits & les matieres qui ne sont pas de la Religion Enfin il n'y a que Jesus-Christ qui est la verité même, qui n'est point sujet à l'erreur en aucun cas

Nonobstant toutes ces raisons specieuses en apparence, il est plus seur & plus conforme à la Tradition, de soûtenir que toute l'Ecriture sainte est écrite par la direction du Saint Esprit, & qu'il n'y a ni erreur, ni contradiction dans aucun des Livres sacrez. C'est de cette maniere que tous les anciens Peres, dont nous avons rapporté les principaux Passages, en ont parlé Saint Jerôme même est de cet avis, & refute en termes exprés l'opinion contraire, de saint Augustin la combat expressément dans le Livre 11 Ch 5 contre Faustе, où il declare qu'il n'est point permis quand on trouve quelque chose dans les Livres Canoniques qui nous paroît absurde, de dire que l'Auteur de ce Livre s'est égaré de la verité, mais qu'il faut dire que l'Exemplaire est faux; ou que l'Interprete s'est trompé, ou que nous ne l'entendons pas, & qu'il n'est nullement permis de douter de la verité de tout ce qui y est Car autrement, dit-il, il n'y aura point de re Livre pour diriger la foiblesse de l'ignorance « humaine, si l'autorité salutaire des Livres « Canoniques est abolie entierement par le mépris, « ou si l'on y donne atteinte par quelque doute. » Il remarque même dans le second Livre de l'Accord des Evangelistes, qu'il ne peut pas arriver que les Evangelistes disent une chose pour une autre par défaut de memoire, qu'il est à propos que l'Evangile fut exempt de toutes fausseté, non seulement de celles dans lesquelles on tombe en voulant mentir, mais aussi de celles qui arrivent faute de memoire. On ne peut opposer l'autorité d'aucun Pere pour établir l'opinion contraire Ainsi il reste à examiner si les raisons qu'on propose pour l'appuyer, ont assez de force pour l'emporter sur l'autorité

La premiere n'est pas concluante Il est vrai que le principal but de l'Ecriture sainte est de nous instruire des veritez de la Religion mais il ne s'ensuit pas de là qu'il puisse y avoir des faussetez mêlées avec ces veritez Au contraire, c'est parce qu'elle nous instruit des veritez de la Religion, qu'il est à propos qu'il n'y ait pas de faussetez mêlées parmi ces veritez, parce que si cela étoit, le faux feroit un preparé contre le vrai, le rendroit pourtant faire douter de la verité Des incredules qui verroient dans ces Livres des faussetez manifestes sur des choses Historiques,

en conclurroient qu'il y en peut avoir auſſi ſur la Religion, & quelques eſprits forts ſous ce prétexte, ſe donneroient la liberté de douter des faits Hiſtoriques qui ſervent d'fondement aux veritez de la Religion. Qui diſtinguera ſi un fait a connexion avec la Religion ou non? Qui décidera ſi une verité eſt de Religion ou de Philoſophie, de Morale Chrétienne ou d'Oeconomie & de Politique? Il ſeroit dangereux dangereux pour la Religion qu'il y eût des erreurs dans l'Ecriture, de quelque nature qu'elles puſſent être.

La ſeconde ſuppoſe qu'il en eſt des Ecrits des Apoſtres, comme de leurs Diſcours, il y a bien de la difference. Pour être infaillible dans nos ſaces leurs converſations, il faudroit que le Saint-Eſprit, les eût perpetuellement inſpirez & dictez dans leurs penſées, dans leurs paroles & dans leurs actions; ſi cela étoit ils euſſent été impeccables: ils ne l'étoient pas, comme ils le reconnoiſſent eux-mêmes; il n'étoit pas neceſſaire qu'ils le fuſſent, parce que leurs Prédications étant aſſez diſtinguées de leurs converſations familieres, on ne pouvoit s'y tromper. & les fautes qu'ils pouvoient faire, ou les erreurs qu'ils pouvoient avoir ſur des choſes de la vie, n'avoient aucune liaiſon à leur doctrine. Il n'en eſt pas de même de leurs Ecrits qui ont été compoſez pour l'Inſtruction de l'Egliſe, qui devoient être la Regle de la Foi, & conſiderez dans l'Egliſe comme des Livres divins. Chacun voit de quelle conſequence il étoit qu'il n'y eût aucune erreur.

Saint Jerôme nous a fourni la Réponſe à la troiſieme Objection qu'ils s'étoit propoſée, & pour la reſoudre il ſuffit de dire, qu'il n'eſt point indigne du Saint-Eſprit de diriger l'eſprit des Hommes, ce ſont qu'ils ne ſe trompent point dans les moindres choſes.

Pour réponſe à la quatriéme, on ne qu'il y ait des contradictions réelles entre les Ecrivains & les Livres ſacrez, ce ne ſont que des contradictions apparentes que l'on accorde. Quand on ne trouveroit pas moien de les accorder, il ne ſeroit pas neceſſaire de dire que l'un deux s'eſt trompé. On pourroit ſuppoſer qu'il y a quelque moien de les accorder, qui ne nous eſt pas connu, ou qu'il y a quelque faute dans le Texte de l'un ou de l'autre, ſurvenue par la faute des Copiſtes.

La cinquiéme ne fait pas de difficulté. Ce n'eſt point une fauſſeté dans les Auteurs Canoniques de dire, *environ ce temps, ils étoient environ un tel nombre*. C'eſt la maniere de parler ordinaire. Le Saint-Eſprit ſçavoit bien le nombre au juſte, mais il n'a pas jugé à propos de le reveler à l'Ecrivain. Il a jugé qu'il étoit plus naturel de le laiſſer parler comme on parle communément, & comme il eut parlé de lui-même.

On donne une réponſe pareille à la ſixiéme Objection. L'Ecriture ſainte a un point pour but de nous apprendre les veritez purement Philoſophiques, à parlé de ces choſes ſelon la maniere dont on parle ordinairement, & comme les Hommes conçoivent les choſes. C'eſt ce que faint Auguſtin remarque dans le ſecond Livre de l'Explication litterale de la Geneſe Ch. 9. où après avoir agité cette queſtion, il conclut en ces termes. *Pour le dire en un mot, nos Auteurs ont ſpé touchant la figure du Ciel, ce qui eſt veritable, mais l'Eſprit de Dieu qui parloit par eux n'a pas voulu enſeigner ces choſes aux Hommes, parce qu'elles leur étoient inutiles pour leur ſalut.* Dans le même endroit Ch. 10. il remarque la même choſe du mouvement du Ciel.

Or quoi qu'il puiſſe arriver que les Auteurs ſacrez en parlent comme on parle communément ne diſent pas exactement la verité, on ne peut pas neanmoins dire que leur expreſſion eſt fauſſe, parce qu'elle eſt conforme au ſentiment le plus commun des Hommes: mais de s'en vouloir ſervir pour établir ce ſentiment comme infaillible, ce ſeroit un excés que l'on ne pourroit approuver. Car on ne peut pas dire que le Saint-Eſprit ait revelé la-deſſus à l'Auteur la ſeule verité, quand il a fait que laiſſer parler comme l'on parle. Ne voions-nous pas même que les Copernicains & les Carteſiens parlent comme les autres du mouvement de la Terre & de l'Ame des Bêtes dans les Diſcours ordinaires, quoi qu'ils penſent autrement, ſans qu'on les puiſſe accuſer d'erreur ni de menſonge. L'application de cette Regle eſt aſſés à faire aux exemples alleguez.

Il faut diſtinguer deux Parties dans la ſeptiéme Objection. La premiere, que les Apôtres & les Evangeliſtes n'ont pas toujours cité les propres paroles des Prophetes, qu'ils en ont changé l'ordre, mais qu'ils en ont tenu le ſens, ſont pour abreger; ſoit parce qu'ils les citoient par memoire & ſans conſulter les Livres. C'eſt ce que ſaint Jerôme prouve dans ſa Lettre à Fammachius, & on en eſt convenu, mais il n'y a aucune fauſſeté en cela, comme le même Pere le remarque, & comme nous l'avons prouvé fort au long dans la queſtion précedente. La ſeconde, que ces Auteurs ſacrez ſe ſont trompez en citant un Prophete pour un autre, ou en alleguant un Paſſage qui n'y eſt point, ou en rapportant par memoire un fait arrivé tout qu'il n'eſt. Saint Jerôme n'eſt point de cet avis, on n'en convient point, & les preuves qu'on en apporte ne ſont pas concluantes.

Nous avons déja ſatisfait aux Objections que l'on tire des Citations de quelques Prophetes par les Evangeliſtes, que l'on ne trouve pas dans les Prophetes de l'Ancien Teſtament qu'ils allèguent

&

Digitized by Google

& nous avons fait voir qu'il y a plusieurs manieres de resoudre cette difficulté, sans dire que les Evangelistes se sont trompez. Les Interpretes apportent aussi differentes solutions à la difference qui est entre les Evangelistes touchant l'heure de la Mort de Jesus Christ. Quand elles ne satisferoient pas, il seroit plus à propos de dire que c'est une faute de Copiste dans saint Marc, qui a mis un chifre pour un autre, comme saint Jerome le croit, que de supposer de la contradiction entre les Evangelistes. Il n'est pas certain que Cainan fut un Homme supposé puisqu'il est dans la Version des Septante. Il n'est pas certain non plus que ce nom soit dans la Genealogie de saint Luc, & qu'il n'ait pas été ajoûté depuis à son Texte sur la Version de l'Ancien Testament des Septante. On peut justifier aussi les circonstances de la narration de saint Etienne, quoi qu'on n'y soit pas obligé, parce qu'il se peut faire qu'il y ait des fautes dans les discours des Hommes, rapportez dans les Livres sacrez. Il n'y a que ce que les Ecrivains sacrez disent de leur chef, ou ce qu'ils approuvent formellement qui soit exempt d'erreur. Saint Etienne fait la Version des Septante dans le nombre de la famille de Jacob. Quand il seroit constant qu'elle est fautive il a pû s'en servir sans se tromper, & ce principe peut servir à repondre à l'Objection que l'on pourroit faire sur les Passages de l'Ecriture citez dans le Nouveau Testament selon la Version des Septante. On ne peut en conclure que la Version des Septante est infaillible, ni que les Auteurs sacrez se soient trompez en la citant: car ils étoient obligez, de la citer suivant une Version commune & autorisée, ils n'auroient pû la changer, sans que l'on y eût trouvé à redire, qu'elle soit exacte ou non, ils n'en sont point responsables, leur but n'étoit pas de faire une Critique sur les Passages qu'ils citoient, mais de les employer utilement pour prouver ce qu'ils avançoient en se servant d'une Version commune & autorisée. A l'é ard de l'autre difficulté que l'on fait sur la Narration de saint Etienne touchant le Sepulchre des Patriarches, on peut facilement refuter le Texte & l'accorder avec la verité, en supposant que le mot d'Abraham a été ajouté, ou bien en supplément celui de Jacob, & en traduisant ainsi le Texte *Ils ont été mis dans le Sepulchre que Jacob Fils d'Abraham avoit achetté à prix d'argent des enfans d'Hemor Pere de Sichem* ou bien en développant la penſée de saint Etienne qu'il a abregée en cet endroit, de la maniere suivante *Jacob est mort, & non Pere, & ils ont été transferez à Sichem, & ont été mis* (Jacob) *dans le Sepulchre qu'Abraham a achetté* (des Fils de Heth, ou des Fils d'Ephron *Gen* 23 & 49.) *à prix d'argent* (& dans celui que Jacob a achetté) *des Enfans d'Hemor* (Pere) *de Sichem Gen* 33. Saint Etienne fa faut un discours sur le champ, & à la fuite à joint ces deux choses en une, qu'il est aisé de développer & d'expliquer en les comparant avec l'Histoire de l'Ancien Testament. Ainsi sa narration n'a rien de faux, elle est seulement un peu confuſe, comme elle pouvoit bien l'être dans les circonstances où elle a été faite. Enfin sans entrer dans le detail de ces sortes d'Objections, dont on peut trouver les solutions dans les Commentateurs de l'Ecriture sainte, on peut dire en general que s'il y a en l'e ces sortes de fautes legeres dans le Texte, il est plus croyable qu'elles s'y sont glissées par la faute de Copistes, que par l'inadvertance ou l'oubli des Auteurs. Ce parti est le plus sûr à prendre & le plus raisonnable.

La huitieme Objection est fondée sur une Equivoque, quoi que le Saint-Esprit inspirât les Apôtres dans tout ce qu'ils écrivoient, il y a neanmoins des choſes qu'ils ordonnent de la part de Dieu, & d'autres qu'ils établissent ou conseillent eux mêmes. Les premieres sont de Commandement de Dieu, les secondes sont des préceptes istruant ou des conseils, mais les unes & les autres sont veritables. Saint Paul distingue ainsi dans l'on Epitre aux Corinthiens le Commandement de Dieu qui defend aux personnes mariées de se seperer, du conseil de Virginité qu'il donne aux anti es: mais il ne s'ensuit pas qu'il se fut pû tromperen donnant ce conseil, & qu'il ne fut pas conforme à la verité, ni inspiré du Saint-Esprit. Au contraire saint Paul dit aussi côt, Or je crois en cela avoir l'Esprit de Dieu. *Puto autem quòd & ego Spiritum Dei habeam* C'est en ce sens que les Peres que l'on a citez, ont parlé. Il faut distinguer dans l'Ecriture les Loix éternelles de Dieu, des Loix positives divines ou humaines les premieres sont pour toûjours & ne souffrent point d'exception ni de changement les autres ne sont quelquefois que pour un temps, peuvent être changées & souffrent des exceptions: telle est la Loi du Divorce accordée seulement pour un temps, à cause de la dureté des cœurs des Juifs: mais les unes & les autres ont leur verité & peuvent être dictées par le Saint Esprit. Les deux Passages de la seconde Epitre aux Corinthiens n'ont aucune difficulté particuliere. Saint Paul ne se repent point à proprement parler d'avoir repris fortement les Corinthiens, mais il est fâché & attristé d'avoir été obligé de le faire. C'est un sentiment humain de bien-veillance pour eux, qui n'a rien de mauvais, & quand il dit qu'il parle en insensé, *Quasi in insipiencia dico*, ce n'est pas qu'il dise une folie, mais c'est qu'il agit extraordinairement, comme faisoient des insensez.

H qui

qui se glorifioient par une fotte vanité. Il reconnoît que cette action seroit une espece de folie en d'autres circonstances, & s'il n'y avoit contrainte pour se defendre. C'est pour quoi il ajoute: Je suis devenu insensé, c'est vous qui m'y avez contraint. *Vobis enim inspirent, vos me coegistis.* J'ai fait une chose qui pouvoit passer pour une folie, si vous ne m'aviez obligé de la faire.

Enfin pour répondre à la dixmeme, nous ne prétendons point que les Apostres aient été infaillibles en tout. S. Pierre s'est pû tromper, quoique comme a remarqué Tertullien ce soit plûtôt une faute de conduite qu'une erreur de doctrine. *Convenit autem vitium fuit, non praedicantis.* Enfin on avoue qu'en dans les difficultez qui surviennent, ils pouvoient se confirmer & s'éclaircir mutuellement. Le Saint-Esprit qui a agi un coup d'une maniere naturelle n'a pas voulu leur reveler immediatement certaines choses, & sans les secours ordinaires; au contraire il a voulu qu'ils aient serv l'un & l'autre par cette voie qu'il les a conduits à la verité. Un de ces moiens les plus efficaces etoit de confirmer une doctrine par les confirmations surnaturelles, & de decider enfuite la chose d'un commun accord: c'est ce qu'ils firent, & en la decidant, ils declarerent qu'ils la faisoient par l'inspiration du Saint Esprit. *Visum est Spiritui Sancto & nobis.*

Il est vrai que l'Eglise & le Concile general peuvent errer dans les faits non revelez, mais il n'en est pas de même de l'Ecriture, car l'Eglise n'est que la dépositaire de la doctrine qu'elle a reçûe du Jesus-Christ & des Apôtres. Elle n'a plus de nouvelle revelation autentique & publique, ainsi point d'autorité infaillible sur tous les faits nouveaux, & qui ne sont pas revelez. Mais il en est pas de même de l'Ecriture sainte, qui dans son origine a été écrite par l'inspiration de Dieu, pour servir de regle infaillible de la verité. Il n'y a entre les serfans des Hommes que Jesus-Christ qui soit infaillible par lui même mais les Hommes le peuvent aussi devenir par grace, par inspiration & par la direction du Saint Esprit. Et c'est ce que l'Eglise a toûjours crû des Auteurs de tous les Livres Canoniques.

CHAPITRE III.

Des Auteurs des Livres de l'Ancien Testament.

§. I.

De l'Auteur du Pentateuque. Preuves que Moïse en est Auteur. Reponse aux Objections. Nom des cinq Livres du Pentateuque. dans quel temps ils ont été compilez.

DE tous les Paradoxes que l'on a avancez en notre Siecle, il n'y en a point à mon avis de plus temeraire, ni de plus dangereux, que l'opinion de ceux qui ont osé nier, que Moïse fût Auteur du Pentateuque. Car qu'y a-t'il de plus tumeraire, que du nier ce fait, qui est établi par des Passages formels de l'Ecriture sainte, par l'autorité de Jesus-Christ, par le consentement de toutes les Nations, & par des témoignages autentiques des plus anciens Auteurs? Et qu'y a-t'il de plus dangereux, que de combattre l'antiquité, & ruiner par consequent l'autorité des Livres, qui sont comme le fondement de notre Religion? Il est certain que Moïse a été le Legislateur & le Conducteur des Juifs, c'est un fait dont personne ne doute. On ne peut pas nier non plus qu'il n'ait mis par écrit la Loi qu'il leur a donnée de la part de Dieu. La question est de sçavoir si les cinq Livres du Pentateuque ont été veritablement écrits par Moïse, ou s'ils sont l'Ouvrage du quelque Auteur plus recent qui les a composez sur d'anciens Memoires qu'il a ramassez & compilez.

Le premier Auteur qui ait formé des doutes sur ce sujet est la Rabbin Aben Esra[a], qui vivoit dans le douziéme Siecle de l'Eglise: car en expliquant ces paroles du Deuteronome: *Voici ce que Moïse dit aux Israelites au de-là du Jourdain*[b], non seulement il se fait de ce Passage pour montrer que ce Livre n'est pas de Moïse, mais il rapporte encore les plus fortes objections qu'on puisse faire pour prouver que le Pentateuque n'est point de Moïse. *Vous connoîtrez, dit-il, la verité, si*

[a] *Le premier Auteur qui ait formé des doutes sur ce sujet, est la Rabbin Aben Esra.* Mr Simon pretend que ce Rabbin n'a jamais été de ce sentiment, & quoique Mr Pfeiffer cite pour lui ce passage il ne l'ont point entendu. Cependant il est certain qu'au lieu de refoudre la difficulté que l'on pouvoit faire sur ces paroles du Deuteronome, *au de-là du Jourdain*, pour montrer que il n'en ignoit du Moïse, il en apporte d'autres qui semblent confirmer cette opinion: ce qui a fait croire avec raison à tout ceux qui ont écrit sur cette matiere avant Mr Simon, qu'Aben Esra en étoit.

[b] *Hebbre*

si quoy comprenez le Mystere des dattes, Moïse écrivit la Loi. Les Characteres étoient alors dans le Peuple sur le Montagne du Seigneur il sera parvenu Vaeri sun lut de fer. Paroles par lesquelles il allegue des Passages du Pentateuque qu'on remplote pour montrer qu'il n'est point de Moïse C'est principalement sur l'autorité de ces raisons

de ce Rabbin que se sont fondez Hobbes, la Peyrere & Spinoſa *b* pour ſoûtenir q e Moïſe n'étoit point Auteur du Pentateuq e Le ſyſteme de Mr Simon *c* n'eſt pas fort different de celui de ces Auteurs *e*, puiſqu'il dit que Moïſe n'a jamais écrit que le Loi & les Commandemens, que l'Hiſtoire a été écrite dans le

b Hobbes, la Peyrere & Spinoſa.] Le premier dans ſon Ouvrage intitulé Leviathan part 3 ch 33 où il ſoûtient que les Livres de Moïſe ont été ainſi appellez, à cauſe de l'Hiſtoire de Moïſe quoi qu'il y ait tout qu'il ſe peut faire qu'il ait écrit ce qui eſt dit dans ces Livres. & qu'il y ecrit le Livre de la Loi qui eſt compris dans le Deuteronome depuis le Chap. 12 juſqu'au Chap. 27 La Peyrere qui eſt Auteur du Livre des Preadamites, aſſûre que les Livres de Moïſe dans leſquels il avoit écrit ſimplement l'Hiſtoire des Juifs ſont perus, & que nous n'en avons que des extraits des anciennes Spinoſa etablit le Pentateuque & les autres Livres hiſtoriques de l'Ancien Teſtament à un même Auteur qui il croit être Eſdras.

c La ſyſteme de Mr Simon c eſt pas fort different de celui de ces Auteurs.] Voici comme il s'explique lui même dans le premier Chapitre du premier Livre de ſon Hiſtoire Critique pag 3 des Commentaires Livres. *En ſuppoſant que les Ecrivains publics, ou leur ancêtres ayent eu regard à l'Hiſtoire de ces Livres, & à bien ſe tout ce qui appartient aux Loix & Ordonnances ; & c'eſt ce que l'Ecriture nomme la Loi de Moïſe. Ainſi l'on pourra dire en ce ſens la que tout le Pentateuque eſt veritablement de Moïſe, parce que tout ce qui en est ſont les Memoires mêmes de ſon temps, & qu'ils ne l'ont fait que par ſon ordre.* Il dit la même choſe dans le Chap 6. p. 17 *Il eſt dire vrai ſemblable qu'il y a eu dès le temps de Moïſe & ces ſortes de Prophetes qui étoient neceſſaires à l'Etat pour recueillir les actes de ce qui ſe paſſoit dans la Republique.* Cele étant ſuppoſé nous diſtinguerons dans les cinq Livres de la Loi ce qui a été écrit par Moïſe, d'avec ce qui a été écrit par les Prophetes ou Ecrivains publics. *On attribuera à Moïſe les Commandemens & les Ordonnances qu'il donna aux Juifs ; au ſens qu'on pourra faire Auteurs de la plus grande partie de l'Hiſtoire les mêmes Ecrivains publics.* Dans le 7 Chap. p. 50 il ajoute. *Au reſte pour ce qui regarde les Livres de Moïſe tels qu'ils ſont à cet égard des Livres de Recueil qui nous en avons, les Additions qui ont été faites aux anciens Actes empêchent qu'ils ne ſoient en ce qui eſt particulierement de lui d'avoir eu que ce a été ajouté par ceux qui les ont ſuccedé, ce par les Auteurs du dernier Recueil. De plus il eſt Compoſitum à croire qu'encore qu'on abregé des anciens Memoires, on ci peut pas aſſurer que les gens eglez y ſoient contenus dans toute leur étendue*

De ces principes de Mr Simon il s'enſuit premierement que Moïſe n'eſt point Auteur de la plus grande partie du Pentateuque ; car il ne s'agit point ici de quelques Paſſages de peu de conſequence, il s'agit de l'Hiſtoire de la principale partie du Pentateuque Moïſe ſelon lui n'étoit fait que les Loix & les Ordonnances, il n'y aucune part ne reſte Et tout l'Hiſtoire de la Creation & du Deluge, en un mot toute la Geneſe le tout ce qui regarde l'Hiſtoire eſt point de Moïſe. Que Mr Simon ne nous dite point, comme il a déjà fait pag. 3. *Que l'on peut dire que tout le Pentateuque eſt de Moïſe, parce que ce qui en eſt fait le Recueil memoires de ſon temps & qu'ils l'ont fait par ſon ordre.* Car ne ſeroit ce pas ſe moquer d'attribuer à Moïſe l'ouvrage des Ecrivains publics de ſon temps ? ſi cela étoit on pourroit attribuer aux Rois, & aux Princes tous les Regiſtres publics qui ſe font de leur temps & par leur ordre. Mais ce qui eſt de plus ſurprenant, c'eſt que Mr Simon, ou du moins un de ſes zelez Defenſeurs, abandonne lui-même ce ſyſtême, & reconnoît qu'il n'y aucune preuve qu'il y ait eu du temps de Moïſe des Ecrivains publics deſtinez nommément pour cela c'eſt remarqué dans une Note qui eſt dans la page 17 de l'Edition de la Critique que nous avons citée *Nous trouvons à le verité, dit l'Auteur de cette Note, en divers Endroits des Livres de Moïſe, la menſe des Rois parmi les Hebreux [illegible], Mais nous n'en voyons rien dans les Livres de Moïſe* L'Auteur de la Reponſe à la Lettre que Mr Spanheim avoit écrite contre Mr Simon, avoue le même choſe. *Si vous me demandez, maintenant, dit il, pag 69 ce que je penſe des Ecrivains publics, je répons à ceux qui ſavent dejà de les regiſtres ont exiſté. Cependant je ne connoiſſois pas tout à fait bien des temps auquel il pretend que cet Employ ait été établi dans la Republique des Iſraelites ; car les raiſons qu'il apporte & même la plupart des autorités ſuppoſées que cela ſoient arrivé chés Moïſe* Si cette Lettre étoit de Mr Simon, comme le public le croit, il ne pourroit pas ſe diſculper d'avoir agi de trés-mauvaiſe foi dans ſon choix de la derniere conſequence pour la Religion, puiſqu'il auroit établi toute le ſyſtême du Pentateuque ſur une ſuppoſition qu'il auroit reconnu lui même être fauſſe en ce qui me le concerne. Mais ſuppoſé que cette Lettre ne fut point de lui, & qu'elle ne contint que ceux que ſont les plus raiſonnables ſon Syſtême, en conſentiſſe bonne foi, qu'on ne peut prouver qu'il y eut eu du temps de Moïſe des Ecrivains publics divinement reſpirez. & par conſequent que Mr Simon établiſſoit ſans fondement que la Pentateuque ſoit une hypotheſe, le vrai fondement qui n'a aucun ſolidité, de l'avoir même des Citoyens qui ſont le plus dans ſes interêts. Auſſi Mr Simon a elle-même cette conjecture que comme une choſe trés-ſenſible. Secondement Mr Simon a lui-même ce qu'il a dit de

Je temps de Moïse par des Ecrivains publics dans des Actes authentiques, mais que le Pentateuque eſt un Ouvrage plus recent compoſé ſur ces anciens Memoires.

Mr le Clerc en refutant le ſyſteme de Mr Simon a voit avancé que le Pentateuque étoit beaucoup plus recent que Moïſe, & que l'on pouvoit conjecturer qu'il avoit été compoſé par un Sacrificateur Iſraelite ou même de Babylone pour inſtruire les nouveaux Habitans de la Paleſtine vers la dix huitieme année du Regne de Joſias, & que cet Ouvrage avoit enſuite été approuvé par les Sacrificateurs qui étoient à Jeruſalem, qui n'y avoient rien trouvé que de pieux & de conforme à la Loi de Dieu, & à la verité de l'Hiſtoire, mais il reconnoit lui-même le peu de fondement de ce ſyſteme imaginaire, & a ſoûtenu que le Pentateuque étoit de Moïſe dans ſes Prolegomenes ſur la Geneſe. Nous examinerons dans la ſuite les raiſons que ces Auteurs ont alleguées pour détruire l'antiquité du Pentateque; rapportons maintenant celles qui l'établiſſent, & qui font voir que c'eſt l'Ouvrage de Moïſe. Nous le prouverons premierement en general du Pentateuque entier, & enſuite de chacun des cinq Livres en particulier.

Il eſt certain que le nom de *Loi* convient d'une maniere primitive au Pentateque, & que les Juifs ont auſſi appellé le Recueil des cinq Livres dont il eſt compoſé. Si l'on peut donc montrer que Moïſe a écrit la Loi prise en ce ſens, il n'y aura pas de difficulté qu'il eſt Auteur du Pentateque. Il doit encore paſſer pour conſtant que le Livre que les Hebreux appellent *Moſeh Tora*, & les Grecs, *Deuteronome*, c'eſt-à-dire, repetition de la Loi, ou ſeconde Loi, ſuppoſe une autre Loi ecrite, qui n'eſt pas differente de celle qui eſt dans les quatre Livres précedens. Auſſi l'on prouve que Moïſe a écrit le Deuteronome, on aura auſſi prouvé que les quatre Livres précedens, dont le Deuteronome eſt un Abregé ou les mêmes Loix ſont repetées dans les mêmes termes, ſont auſſi de lui. Or rien n'eſt plus aiſé que de prouver par des Paſſages tres-clairs de l'Ecriture ſainte, que la Loi & le Deuteronome ſont l'Ouvrage de Moïſe.

Il eſt dit dans le Chapitre 31. du Deuteronome Verſ 9 *que Moïſe écrivit cette Loi, & qu'il la donna aux Enfans de Levi qui portoient l'Arche d'Alliance du Seigneur*: & au Verſ 24. *que quand il eut achevé d'écrire entierement les paroles de cette Loi dans un Livre, il donna ordre aux Levites de prendre cette Loi & de la mettre à côté de l'Arche d'Alliance du Seigneur.* Il eſt enjoint dans le Ch 17 du même Livre, aux Rois qui devoient regner un jour ſur les Iſraelites, *de faire décrire auſſi tôt après qu'ils auront été élevés ſur le Thrône un Exemplaire de cette Loi ſur celui qui étoit entre les mains des Prêtres.* Ces Paſſages ſont voir clairement que Moïſe avoit écrit lui-meme un Exemplaire de la Loi, qu'il l'avoit donné à garder aux Prêtres, & aux Levites pour le mettre à côté de l'Arche, afin qu'il ſervit de monument original & autentique à ſur lequel les Rois en feroient tirer des copies pour leur ſervir de Regle. Or il faut neceſſairement entendre dans ces endroits par le nom de *Loi*, le Pentateuque entier, ou du moins le Deuteronome: car il a agit d'un Livre qui contenoit tous les Préceptes & les Ordonnances du Seigneur, tant ſur les mœurs que ſur les ceremonies, & on l'on pouvoit rapporter ce qu'il falloit pratiquer, puiſqu'il eſt recommandé au Roi V 19. *de le lire tous les jours de ſa vie, afin d'apprendre à craindre le Seigneur, & à obſerver toutes les Ordonnances & les Ceremonies preſcrites dans cette Loi*: on en mettoit un Exemplaire à côté de l'Arche, *afin qu'il ſervit de témoin contre les Enfans d'Iſraël*, c'eſt à faiſoient que que choſe contre les Commandemens de Dieu. Mais quand on n'expliqueroit pas ces endroits du Pentateuque entier, il eſt toûjours certain qu'il y eſt parlé du Deuteronome qui étoit decrit dant cet Exemplaire, qui eſt ſi bien designé par ces termes: *Le Deuteronome ou le double de la Loi, cette Loi, les paroles de cette Loi* cela ne ſe peut entendre que de toute

l'antiquité & de l'autorité du Pentateque, en établiſſant brievement comme il faut dire le troiſieme Preſſuppoſe que nous avons abregé, que le Pentateque qu'il eſt preſentement, n'eſt qu'une compilation ou un abregé des anciens Actes faits du temps de Moïſe, & qu'il eſt impoſſible de diſcerner ce qui eſt ancien de ce qui ne l'eſt pas; ce eſt-ce pas aller formellement

que Moïſe ſoit Auteur du Pentateque, & que ce Livre ſoit le plus ancien Livre que nous ayons?

a *Mr le Clerc en refutant le Syſteme de Mr Simon.*] Dans les ſentimens des Theologiens de Hollande pag. 118 & ſuivantes. Il enſeigne le contraire dans la troiſiéme Diſſertation de ſes Prolegomenes ſur la Geneſe.

a *Noſſeme*

toute la Loi, ou du Deuteronome entier. Or soit qu'on l'entende de la Loi entiere, soit qu'on l'entende du Deuteronome seul, il s'ensuit que Moïse est Auteur de tout le Pentateuque, parce que le Deuteronome suppose que les quatre autres Livres étoient composés, & qu'ils sont manifestement du même Auteur.

Cette remarque peut être confirmée par l'Histoire rapportée dans les Chapitres 22 & 23 du quatrième Livre des Rois, & dans le 34 du troisiéme des Paralipomenes; où il est dit que du temps du Roi Josias le grand Pontife Helcias trouva dans le Maison du Seigneur le Livre de la Loi du Seigneur, *écrit par la main de Moïse*; comme il est marqué dans les Parelipomenes; expression qui pouroit faire croire que c'étoit l'Exemplaire même écrit de la main de Moïse. Mais quand on ne l'entendroit par ainsi, on ne peut douter que ce Livre de la Loi trouvé dans la Maison du Seigneur ne fût un de ceux qui étoient conservez dans le Temple par les Prêtres, & qui si ces termes, *par manum Moïsi*, ne denotent pas que c'étoit l'Exemplaire écrit de la main même de Moïse; ils signifient du moins que ce Livre avoit été composé par Moïse. Il ne reste qu'à montrer que ces Exemplaire contenoit ou la Loi entiere, ou du moins le Deuteronome. C'est ce dont tous les interpretes conviennent, & ce que l'Histoire même nous fait assez connoître.

Aussi-tôt après la mort de Moïse, Josué ayant entre ses mains la Loi entiere de ce Legislateur, comme il est marqué dans le commencement du Livre de Josue Ch 1 V 7 ou Dieu parle ainsi à Josue *Ayez de la fermeté & de la constance pour observer & faire tout ce que est ordonné dans la Loi que mon Serviteur Moïse vous a donnée ne vous détournez ni à droit, ni à gauche, afin que vous vous conduisiez avec sagesse dans toutes vos voies. Que le Volume de cette Loi soit toûjours dans votre bouche, meditez-la jour & nuit, afin que vous l'observiez, & que vous fassiez tout ce qui y est écrit.* Voilà un Volume de la Loi contenant tous les Préceptes & toutes les Ordonnances du Seigneur; ce qui convient au Pentateuque, dont il faut par conséquent entendre ces paroles aussi bien que ce les-ci du Ch 23 V 6 du même Livre *Soyez fermes à observer & à pratiquer tout ce qui est écrit dans le Livre de Moïse, & ne vous en écartez ni à droit ni à gauche* Et ces autres du Ch 2 du 3 L. des Rois V. 3 *Observez les Ordonnances du seigneur votre Dieu pour marcher dans ses voies, pour observer ses ceremonies, ses préceptes & ses témoignages, comme il est écrit dans la Loi de Moïse* Auxquelles on peut joindre celles-ci du quatrième Livre des Rois Ch 2. V 2 *S'ils observent tout ce que je leur ai commandé, & toute la Loi, que leur a preserit mon Serviteur Moïse*, & ces autres du 2 Livre des Parelipomenes Ch 23 V 18 *selon ce qu'est écrit dans les Holocaustes, comme il est écrit dans la Loi de Moïse* Ch 33 V 8. *S'ils observent ce que je leur ai commandé de pratiquer; la Loi & les Jugemens que je leur ai donnez par la main de Moïse* Il est parle dans tous ces endroits, de toute la Loi, & de tous les Commandemens, tant pour ce qui regarde les mœurs, que les ceremonies, & les Jugemens, en un mot, de tout ce que les Juifs appelloient proprement la Loi, c'est-à-dire, le Pentecque Or il est dit en tous ces endroits qu'elle est de Moïse, que Moïse en est Auteur, qu'il l'a écrite

Mais quand même quelqu'un prétendroit contre toute sorte de vraisemblance, que dans ces premiers temps la Loi de Moïse étoit différente du Pentateuque, personne ne peut disconvenir que du temps d'Esdras, la Loi ne fût le Pentateuque tel qu'il est à present; & dans ce temps-là même cette Loi est attribuée à Moïse Dans le 1 Livre d'Esdras Ch 7 il est dit qu'Esdras fut habile dans la Loi de Moïse que Dieu a donnée à Israel; & dans le second Livre Ch 8 où il est rapporté que la Loi fut lûe en presence du Peuple, non seulement cette Loi est appellée la Loi de Moïse, mais il y est dit encore que Dieu l'a donnée par la main de Moïse La même chose se trouve dans la Chep 14 de l'Ecclesiastique Enfin dans plusieurs endroits de l'Ancien Testament les Livres particuliers du Pentateuque, y sont alleguez sous le nom de Moïse.

Si l'on passe au Nouveau, l'on y trouvera cette verité établie encore plus clairement par la témoignage de J. C. même Luc 16 V 29 & des Apôtres. Car premierement Notre-Seigneur designe souvent tout le Pentateuque sous le nom de *Loi de Moïse*; particulierement dans l'Evangile de saint Luc Ch 24 V. 44 où il distingue les Livres du Vieux Testament en trois classes, le Loi de Moïse, les Prophetes, & les Pseaumes & quelques Versets auparavant, il est dit, que J. C. expliquoit les Ecritures à ses Disciples allant à Emmeus *en commençant par Moïse, & continuant par les Prophetes* Mais se sont donc le plus ancien Auteur des Juifs, & les Livres du Pentateuque étoient reconnus pour être de lui, comme

me les Livres des Prophetes pour être des Prophetes. Dans l'Evangile de saint Jean Ch 1. V 45. Philippe dit à Nathanaël, *Nous avons trouvé celui de qui Moïse a écrit dans la Loi, & de qui les Prophetes ont parlé.* Ces Passages font voir clairement deux choses, la premiere que JESUS-CHRIST a entendu par le nom de Loi, tout le Pentateuque, car la Loi distinguée des Prophetes & des Pseaumes, comprenoit certainement du temps de JESUS CHRIST, le Pentateuque entier qu'on n'étoit pas différent du nôtre: la seconde, que Moïse est Auteur de la Loi, puis qu'elle est appellée Loi de Moïse, & qu'il y est dit que c'est Moïse qui a écrit ce qu'elle contient. Mais ce dernier point est encore confirmé par quantité d'autres Passages des Evangiles. En saint Jean Ch. 1. V. 17. *la Loi a été donnée par Moïse, la Grace & la Verité par* JESUS-CHRIST. Dans le Ch. 5 du même Evangile V. 39. *Sondez les Ecritures . . . si vous ajoutez foi à Moïse vous me croirez aussi, car il a écrit de moi, & si vous ne croyez pas à ce qu'il a écrit, comment croirez-vous à mes paroles?* Moïse a donc écrit, & il a écrit les Livres que les Juifs lisoient comme étant de lui. Au Ch 7. V 19. *Moïse ne vous a-t-il pas donné la Loi.* Dans les Actes des Apotres Ch 15. V 21. l'Apôtre saint Jacques dit, que *Moïse a depuis fort long temps dans toutes les Villes, des personnes qui le prechent dans les Synagogues où il est lû tous les jours de Sabbath;* & saint Paul affure la même chose dans la seconde Epître aux Corinthiens Chap 3. V 15. où il dit qu'on lisoit Moïse aux Juifs en leur lisant la Loi, comme on le pratiquoit parmi eux jusqu'alors. *Usque in hodiernum diem cum legitur Moïses.* Ils ne doutoient donc point que le Pentateuque ne fût de Moïse, puis qu'ils affurent que ceux qui le lisoient, lisoient Moïse.

Après avoir rapporté les Passages qui prouvent en general que Moïse est Auteur de la Loi, ou du Pentateuque entier, il faut montrer que chaque Livre en particulier lui est attribué & est cité sous son nom dans l'Ancien & dans le Nouveau Testament. Cette preuve fait voir non seulement que Moïse avoit écrit une Loi, mais aussi que celle que nous avons, est ce-là même qui a été écrite par Moïse, puisque ce sont ces Livres mêmes qui y sont citez, & que l'on y trouve les Passages qui en sont tirez.

Nous commencerons par le Livre du Deuteronome qui est plus souvent allegué qu'aucun autre, parce qu'étant un abregé de toute la Loi, composé pour l'usage ordinaire du Peuple d'Israel, il étoit plus naturel de le citer que les autres. Le commencement de ce Livre fait voir que Moïse en étoit Auteur. La coûtume des Anciens étoit de mettre au commencement des Ouvrages le nom de l'Auteur, c'est de Moïse est à la tête du Deuteronome. *Voici les paroles que Moïse dit à tout le Peuple d'Israël.* Dans la suite Moïse est nommé de temps en temps comme l'Auteur de ce qui est dans ce Livre. V 5. *Moïse commença à exposer la Loi du Seigneur, & à dire.* Au Ch 4. V. 8. *Y a-t-il quelqu'autre grand Peuple qui ait des Ceremonies & des Loix aussi justes que toute cette Loi, que je vous propose aujourd'hui* C'est Moïse qui parle au Ch 31. V. 9. *Moïse écrivit cette Loi, & la donna aux Prêtres Enfans de Levi.* An V 22. *Moïse écrivit ce jour-là le Cantique,* & enfin au V 24. *Quand Moïse eut achevé d'écrire entierement les paroles de cette Loi dans ce Livre.* Cela fe dont entendre du Livre même où ceci est écrit: c'est donc Moïse qui en est Auteur. Il est aussi cité sous son nom dans les autres Livres de l'Ecriture sainte, comme dans le huitieme Chapitre de Josue V 31. où il est dit que Josue bâtit un Autel au Seigneur sur le Mont Hebal, *ainsi qu'il est écrit dans le Volume de la Loi de Moïse.* Ceci est ordonné dans le Chap. 27 du Deuteronome. Dans le quatrieme Livre des Rois Chap 14. & dans le 2. des Paralipomenes Ch 25. ce Passage du 24. Ch. du Deuteronome V 16. *Les Peres ne mourront point pour les enfans, ni les enfans pour les Peres*, est allegué comme étant tiré de la Loi de Moïse. *Ex libro Legis Moïsi.* Dans le Livre de Nehemie Ch 13. il est ordonné, que l'on chassera de l'Eglise de Dieu les Moabites & les Ammonites; comme *il avoit été dit le Volume de Moïse, comme le Peuple le verra à mesure.* Cette Ordonnance est portée au V 3. du Ch 23. du Deuteronome. *Les Ammonites & les Moabites mêmes après la dixiéme generation, n'entreront point dans l'Eglise du Seigneur.* Le Prophete Baruch décrivant dans les Chapitres 1. & 2. de sa Prophetie les malheurs qui étoient arrivez aux Israelites qui n'observoient point la Loi de Moïse, met entre ceux qui avoient été prédits dans la Loi, ce funeste accident, *qu'on Hommes mangeroit la chair de ses enfans*; malediction predite dans le Ch 28 du Deuteronome V 53. C'est encore de ces maledictions que parle Daniel dans les Ch 9 & 13. de sa Prophetie, & qu'il dit être predites dans la Loi de Moïse. Il y a aussi dans les Livres du Nouveau Testament quelques Loix alleguées sous le nom de Moïse qui sont tirées du Deuteronome, & entr'autres la Loi de l'Ecrit du Divorce, celle qui oblige le frere d'épouser la femme de son frere mort sans enfans; celle qui condamne la femme adultere à être lapidée, le precepte de ne point lier

Digitized by Google

lier la bouche du bœuf qui foule le grain, & le reglement de ne condamner perſonne que ſur le témoignage de deux ou trois temoins. Toutes ces Ordonnances ſont alleguées dans le Nouveau Teſtament comme étant de Moïſe de la même maniere qu'elles ſe trouvent dans le Deuteronome. Après cela peut-on douter que ce Livre ne ſoit veritablement de lui? Car s'il ſuffit pour aſſurer qu'un Livre eſt d'un Auteur, qu'il ſoit cité une fois ou deux ſous ſon nom par une perſonne digne de foi, que devons nous dire d'un Ouvrage allegué ſi ſouvent ſous le nom de Moïſe par des Auteurs infaillibles, de l'autorité deſquels il ne nous eſt pas permis de douter? Or quand on a une fois prouvé que le Deuteronome eſt de Moïſe, il s'enſuit comme nous avons remarqué, que les quatre autres Livres de la Loi en ſont auſſi.

Mais ils ſont encore citez en particulier en pluſieurs endroits des autres Livres de l'Ecriture. Dans le ſecond des Paralipomenes Ch 24. V 9. il eſt rapporté que Moïſe a ordonné que l'on recueillît tous les ans de l'argent pour le mettre dans le Tabernacle, ce qui ſe trouve dans le Ch 30. de l'Exode V 11. & dans les Nombres Ch 1 V 2. Les Ceremonies de la Pâque, dont il eſt parlé dans le même Chapitre des Paralipomenes, & dans le 1 Livre d'Eſdras Ch 3 ſont tirées de l'Exode & du Levitique ce qui eſt dit dans le Ch 8. du premier Livre d'Eſdras, de la Fête des Tabernacles, eſt pris du Ch 23 du Levitique La Loi du Mariage entre parens portée dans le Ch 36 des Nombres V 6 eſt alleguée dans le Ch 7 de Tobie V 14. La Geneſe eſt moins citée que les autres Livres, mais toute l'Ecriture ſainte la ſuppoſe, & les principaux points de l'Hiſtoire qu'elle contient y ſont ſouvent rapportez. Les Pſeaumes 77 104 105 & 135. contiennent un abregé de toute l'Hiſtoire du Pentateuque, qui eſt viſiblement tiré du Pentateuque même. Dans le Nouveau Teſtament la ceremonie pour purifier un Lepreux rapportée dans le 14. Chapitre du Levitique, y eſt propoſée par Jesus-Christ, comme un Commandement dit Moïſe écrit dans la Loi *Matt* C 8. & *Marc* C 1. Le Commandement d'honorer ſon Pere, eſt rapporté dans le Ch 7 de ſaint Matt, dans les mêmes termes dans leſquels il eſt couché dans l'Exode Ch 20 Dans le Ch 12 du même Evangile ces paroles de l'Exode Ch 3 V 6 *Je ſuis le Dieu d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob*, ſont alleguées comme étant tirées du Livre de Moïſe La Loi de la Purification rapportée en ſaint Luc Ch 2. eſt tirée mot pour mot du Ch 13 de l'Exode & du 12 & 8 du Levitique. S Paul cite dans ſon Epitre aux Romains Ch. 10. un Paſſage du Ch 18 V 5 du Levitique, en ces termes; *Moïſe a écrit que l'Homme qui fera la Juſtice de la Loi, vivra par elle* On pourroit encore alleguer quantité d'autres Paſſages ſemblables, mais ceux-ci ſont plus que ſuffiſans pour faire voir premierement, que Moïſe a écrit la Loi des Juifs Secondement, que par le nom de *Loi*, on doit entendre le Pentateuque Troiſiémement, que non ſeulement le Deuteronome, mais auſſi tout les autres Livres du Pentateuque, ont été citez dans l'Ecriture, comme étant les Livres & la Loi de Moïſe. Quatriémement, que cela a paſſé pour une choſe conſtante, dont perſonne ne doutoit. Cinquiemement, qu'on n'a pas ſeulement cru que Moïſe fût Auteur des choſes contenues dans ces Livres, mais des Livres mêmes, en ſorte qu'en les liſant, on pouvoit dire qu'on liſoit Moïſe

C'eſt ce que la Tradition conſtante & perpetuelle des Juifs qui ont de tout temps reconnu que ces Livres étoient un Ouvrage autentique de Moïſe, établi encore d'une maniere invincible Le temoignage de cette Nation eſt entierement deciſif for ce ſujet. Elle a été dépoſitaire & gardienne de ces Livres Elle les a conſervez avec un ſoin extréme & preſque ſuperſtitieux, s'étoient leurs Livres publics & autentiques qui contenoient leur Religion & leurs Loix, par leſquels ils étoient regis & gouvernez. Il eſt impoſſible qu'ils aient pris les Livres d'un autre pour ceux Moïſe, qu'ils aient perdu ceux qu'il leur avoit laiſſez, & qu'ils aient ſouffert que l'on en ait ſubſtitué d'autres à la place Etant donc conſtant que toute la Nation Juive a de tout temps reconnu le Pentateuque pour l'Ouvrage veritable de Moïſe, c'eſt une temerité d'en douter Enfin il eſt certain, que non ſeulement les Juifs ont toûjours crû que ces Livres étoient de Moïſe, mais auſſi que toute la terre a conſideré Moïſe comme Auteur de la Loi & de la Religion des Juifs C'eſt le conſentement unanime de toutes les Nations & de tous les Hommes c'eſt l'opinion generale & conſtante de tous les Peuples, de perſonne n'en a douté avant les derniers temps

Après cela, il ſemble aſſez inutile d'alleguer les temoignages des Auteurs Profanes qui ont reconnu Moïſe pour Legiſlateur des Juifs, & pour Auteur de l'Hiſtoire & des Loix, qui ſont rapportées dans le Pentateuque; ou qui ont eu connoiſſance de ces Livres, & qui en ont tiré quelque choſe. On cite ordinairement Sanchoniaton de Berytе, que l'on prétend être un Hiſtorien Phenicien plus ancien que la guerre de Troie Euſebe a rapporté dans ſes Livres de la Preparation Evangelique quelques Fragment de la Verſion Grecque de cet Ouvrage, faite par Philon de Biblos Porphyre parle auſſi de cet Auteur, & dit qu'il s'eſt ſervi des Memoires de Jerusalem

Jerusalem Prêtre de Jevo, que quelques-uns croient être Gedeon, mais il me semble que l'un n'est pas affez de l'autre, & qu'il est encore moins certain qu'il ait vû les Livres de Moïse. On prétend qu'Hesiode & Homere ont tiré diverses choses des Livres de Moïse, cela peut être à la verité, mais ce n'est pas une chose assez certaine pour en vouloir tirer une preuve convaincante. On dit la même chose par conjecture de plusieurs Philosophes, & avec plus de vrai-semblance de Platon que d'aucun autre; comme on peut le faire voir par le rapport qu'il y a entre plusieurs points de sa Philosophie avec la Theologie de Moïse, ce qui a fait dire à Numenius, que ce Philosophe étoit le Moïse Athenien. Il y a même d'habiles gens qui soûtiennent que toutes les Religions des Païens avoient puisé leur Theologie dans les Livres de Moïse, dont ils avoient changé les Histoires pour les accommoder à la Fable. Ils prétendent par exemple que l'Adonis des Phéniciens, que l'Osiris, le Serapis, l'Anubis & les autres Dieux des Egyptiens, que le Zoroastre des Perses & les Devanires des Occidentaux, que l'Apollon, le Pirape, l'Esculape, le Prométhée, le Mercure, & les autres Dieux des Grecs, que le Janus, le Faunus, le Verturnus, l'Evander des Latins, en un mot, que tous les Dieux de la Fable sont Moïse, dont on a déguisé l'Histoire: mais ce sont des conjectures qui peuvent à peine passer pour vrai-semblables, bien loin d'être considerées comme des demonstrations d'une verité d'ailleurs très-constante. Ainsi sans s'arrêter à ces preuves vagues & incertaines, on peut se servir avec plus de raison de l'autorité des Auteurs qui citent Moïse. Le premier de ceux-ci est Manethon ancien Egyptien de l'Histoire d'Egypte, dont le temoignage est rapporté par Joseph dans le premier Livre contre Appion, où il dit que Moïse est Auteur des Loix & du Gouvernement des Juifs. Plusieurs autres Auteurs anciens font aussi Moïse Auteur des Loix des Juifs: comme Philochorus qui vivoit du temps de Ptolemée Philadelphe, Polemon qui vivoit sous Ptolomée Epiphane, Eupolemus, Alexandre Polyhistor, Apollonius Molon; sans parler de Diodore de Sicile, de Trogue Pompée, de Strabon, d'Appion, de Nicolas de Damas, de Tacite, de Pline, de Juvenal, de Plutarque, de Longin, de Numenius, de Porphyre, de Polhien, & de quantité d'autres Auteurs plus recens qui ont parlé de Moïse & de ses écrits.

Le Pentateuque Samaritain est une preuve encore plus forte de l'antiquité du Pentateuque. Le Schisme nous apprend que du temps de Jeroboam des Tribus se separerent de celles de Juda & de Benjamin. Depuis ce temps là le peuple d'Israël demeura divisé en deux Royaumes, celui d'Israël & celui de Juda. Les dix Tribus qui se reverent les Livres du Pentateuque, & n'en reconnurent point d'autres. Salmanasar les ayant subjuguées, emmena les Habitans de ce Pais en Captivité, & mit en leur place de peuples idolatres appellez Cuthéens qui hériterent aussi de leur Religion. Ceux-ci étant infectez par des bêtes farouches à cause du mépris qu'ils faisoient de la Religion du vrai-Dieu;

---

a *Plusieurs autres Auteurs anciens font aussi Moïse Auteur des Loix des Juifs*] Le témoignage de Manethon a été rapporté par Joseph dans le I. Livre contre Appion. Celui de Philochorus dans l'Exhortation aux Gentils attribuée à Saint Justin. Polemon est cité par le même Auteur. Eupolemus par Alexandre Polyhistor rapporté par Eusebe dans le Livre 9. de la Preparation Evangelique: Apollonius Molon, par Joseph Liv. 2. contre Appion. Castor de Rhodes est cité par l'Auteur de l'Exhortation aux Gentils. Diodore de Sicile est rapporté par le même Auteur, & par saint Cyrille au Livre premier contre Julien, qui quelquefois Ecrivains Platiles, il ne parle point de Moïse, sous de Moïse, qui est l'Osiris des Egyptiens. Chacun Auteur de l'Histoire d'Egypte a été par Trogue Pompée abregé par Justin, fait Moïse Auteur des Loix des Juifs. Nicolas de Damas est cité par Joseph: Mentionné par l'Auteur de l'Exhortation aux Gentils par Tatien, par Eusebe, par saint Cyrille. Strabon fait Moïse Auteur de la Religion, & des Loix des Juifs. Appion, que ce ennemi des Juifs, suppose que Moïse est Auteur de leurs Loix. Juvenal parle des Volumes de Moïse. Suyet. 14. *Tradidit arcano quodcumque volumine Moses.* Ptolemée d'Alexandrie appelle le Legislateur des Juifs. Pline, Tacite, Justin l'ont considéré de même. Numenius a remarqué que Platon étoit un Moïse Athenien. Longin loue le commencement de la Genese & le donne pour un exemple du sublime, appellant l'Auteur de ces paroles le sage Legislateur des Juifs. Porphyre & Julien, écrivant contre la Religion des Chrétiens, ont reconnu que les Livres du Pentateuque étoient de Moïse. Il faut ajouter à ces Auteurs ceux qui ont rapporté des Histoires qui en sont très-manifestement des Livres de Pentateuque comme Hecatée, Berose, Abulenus, Manethon, Eupolemus, Alexandre Polyhistor, Artapanus, Demetrius le Juif, & les autres cités par Joseph dont son premier Livre contre Appion, par l'Auteur de l'Exhortation aux Gentils, par saint Clement d'Alexandrie & par Eusebe dans le Livre de la Preparation Evangelique. Je passe sous silence Philon, Joseph, & les autres Juifs, qui supposent comme une chose certaine, que Moïse est Auteur de la Loi des Juifs, entendant par ce mot les cinq Livres du Pentateuque.

f La

Dieu, donnerent un Sacrificateur Israelite qui leur enseignât la Loi & le culte de ce Dieu, dont ils avoient irrité la colere. Ce Sacrificateur leur donna le Pentateuque avant que les Juifs fussent emmenez à Babylone en captivité. Les Samaritains ne cessent de revérer toujours le Pentateuque écrit en ancien caractere Hebreu, comme nous l'avons fait voir dans la suite: au lieu que les Juifs changerent ces anciens caracteres, & prirent ceux des Chaldéens, qui furent toujours depuis en usage chez les Juifs. On peut faire encore trois remarques suivantes. La premiere, que le Pentateuque étoit commun aux Juifs & aux Israelites, au lieu que les autres Livres facrez étoient particuliers aux Juifs, d'où il s'ensuit qu'il est plus ancien que la division des deux Tribus. La seconde, que le Pentateuque des Samaritains est écrit en caracteres anciens & différens de ceux des Chaldéens, dont Esdras s'est servi, & par conséquent qu'il precede le temps de la Captivité. La troisiéme, que les Israelites & les Juifs ont également le Pentateuque, comme l'Ouvrage de Moïse & le fondement de leur Religion & de leur gouvernement. La quatriéme, que les Samaritains n'ont pas reçu leur Pentateuque des Juifs, mais d'une Sacrificateur Israelite, & par conséquent que le Pentateuque n'a pas été composé par Esdras après la Captivité, puisque les Israelites & les Samaritains l'avoient long temps auparavant écrit en caracteres qui n'étoient plus en usage chez les Hebreux du temps d'Esdras. La Version des Septante qui est aussi d'un tres-ancien tems, est encore une preuve que les Livres du Pentateuque sont de Moïse. En un mot, tous ceux qui ont parlé du Pentateuque, tant Juifs, tant Chrétiens ont toujours supposé comme une chose constante que ces Livres étoient de Moïse. C'est être bien temeraire d'opposer des conjectures tres-foibles à tant d'auteurs, & au consentement general de toute la Terre; c'est même donner atteinte aux fondemens de la Religion, car une des grandes preuves que l'on a de la verité de notre Religion, c'est son antiquité qui est principalement appuyée sur l'antiquité des Livres de la Loi. Or s'ils ne sont point de Moïse, s'ils portent faussement son nom, quelle preuve aura-t-on de leur antiquité? C'est donner occasion aux Libertins de s'en mocquer & de les confondre comme des Livres fabuleux & pleins de fictions inventées par de nouveaux Juifs depuis le Captivité.

On ne peut donc qu'on ne desapprouve le sentiment de ceux qui ont osé dans ces derniers temps soûtenir que les Livres du Pentateuque ne sont point de Moïse, & qui se sont efforcez de le prouver par des conjectures si peu solides, qu'il est impossible que une personne de bon sens puisse s'y rendre. Car quand tout ce qu'ils alleguent seroit veritable, ils prouveroient seulement, qu'il est arrivé aux Livres de Moïse, ce qui est aussi arrivé à ceux de presque tous les anciens Auteurs, c'est-à-dire qu'on y a ajoûté, & changé quelques mots, quelques noms, quelques termes, pour rendre la narration plus intelligible à ceux qui vivoient aux derniers Siecles. Par exemple changé quelquefois les anciens noms des Villes en ceux qu'elles ont eu depuis, parce qu'on ne les auroit pas connues sous leur ancien nom: on a inseré dans des Ouvrages anciens quelques explications courtes, pour éclaircir ce qui étoit dit par l'Auteur. Enfin l'on a supplée des fautes necessaires, pour achever une Histoire. Ces choses sont ordinaires, en en trouve des exemples dans les Livres d'Homere, d'Herodote, & de presque tous les ancien Historiens, sans que personne se soit avisé pour cela de rejetter leurs Livres, comme n'étant point de ceux dont ils portent le nom. On s'est contenté de dire, que ces choses avoient été changées, ou ajoûtées. Pourquoi donc ne diroit on pas la même chose des Livres du Pentateuque, qui sont plus constamment de Moïse, que les Poemes de l'Iliade, ou de l'Odissée ne sont d'Homere, ou les Histoires d'Herodote, & de Thucidide de ceux dont ils portent le nom? Qu'on examine toutes les raisons qu'un allegue contre l'antiquité du Pentateuque, quand on supposeroit qu'elles sont toutes fans fondement (ce que n'est pas, comme nous l'allons montrer,) on verra qu'elles prouvent seulement qu'il y a quelque nom de Villes & de Pais changez, quelques mots inserez pour eclaircir quelques difficultez, & enfin que la narration de la mort de Moïse necessaire pour finir l'Histoire du Pentateuque a été ajoûtée. Mais comme ce ne sont peut-être pas fatisfait de cette reponse generale, entrons dans le detail de ces Objections, & proposons-les d'abord dans toute leur force pour y repondre ensuite amplement. Voyons donc tout ce que s'est dit, & tout ce qui se peut dire pour donner quelque vraisemblance à cette opinion, que Moïse n'est point Auteur du Pentateuque.

On convient qu'il a été le Conducteur & le Legislateur du Peuple Juif: on accorde, si l'on veut qu'il a mis par écrit les Loix qu'il leur a données de la part de Dieu, & même quelque partie de leur Histoire. Ce n'est pas en cela que consiste le fait de la question: mais s'ayoir s'il y a eu Auteur des cinq Livres du Pentateuque, dans la forme qu'ils sont composez, ou s'ils ont été tirez par un Auteur beaucoup plus recent sur d'anciens Memoires. Le nom de Moïse qu'ils portent, ne suffit pas pour prouver qu'il en est Auteur: car outre que plusieurs Livres

vres portent les noms de trois anciens Auteurs dont ils ne sont point, comme de Mercure Trismegiste, d'Hidaspe, des Sibylles, il y a des raisons pour lesquelles les Livres du Pentateuque peuvent legitimement porter le nom de Moïse, sont parce qu'ils contiennent son Histoire, soit parce qu'ils ont été faits sur ses Memoires. Le titre & le nom qu'on leur a donné, semble donc pouvoir être un préjugé suffisant en faveur de cet Auteur. Il faut conseiller l'Ouvrage même & examiner si l'on n'en peut pas tirer pleinement choses qui fassent voir clairement qu'il n'est point de Moïse.

Les principales raisons sur lesquelles on se fonde, pour montrer qu'un Ouvrage n'est point de celui dont il porte le nom, sont 1 Quand on y rapporte des choses arrivées depuis la mort de celui qu'on suppose en être Auteur. 2 Quand on s'y est servi de noms de Villes & de Pais qui n'ont été en usage que long-temps après le temps dans lequel on suppose qu'il a été écrit. 3 Quand le nom de celui qu'on en fait Auteur n'y trouve en troisiéme personne, & que l'on y dit des choses de lui qu'un Auteur ne doit pas dire de soi-même. 4 Quand le stile fait connoître que l'Ouvrage est d'un Auteur plus recent. 5 Quand il paroît par la diversité du stile, & le peu d'ordre, que c'est une compilation tirée de plusieurs Memoires ou écrits. Enfin quand les raisons qu'on allegue pour prouver qu'il est de cet Auteur, sont insuffisantes. Voilà les principes sur lesquels on peut avec raison rejetter un Ouvrage. On pretend qu'ils peuvent s'appliquer au Pentateuque, c'est ce qu'il faut examiner.

Premierement on y trouve des faits qui ne sont arrivez qu'après Moïse. La mort & la sepulture de Moïse y sont rapportées dans le dernier Chapitre du Deuteronome; Moïse n'en peut pas être Auteur. Car de dire qu'il les a écrites par un esprit Prophetique, c'est une supposition sans fondement, dont il n'y a aucune trace dans le Texte, & qui ne peut point s'appliquer aux derniers Versets où il est dit, que depuis Moïse il n'y a plus eu dans Israel de Prophete semblable à lui. Paroles qui supposent certainement qu'il s'étoit écoulé bien du temps entre la mort de Moïse & la composition de ce Livre.

Dans le 12 Ch. de la Geneſe Verſ 6. il eſt remarqué en parentheſe, que dans ces choſes ſe paſſoient, les Chananéens habitoient dans ce pais *Chananeus autem erat in terra illa*. Cette remarque ſuppoſe que l'Auteur de ce Livre écrivoit dans un temps que les Chananéens n'étoient plus dans la Paleſtine, autrement cet avertiſſement eût été inutile. Ils n'en ont été chaſſez que long temps après la mort de Moïſe. On ne peut pas dire que l'Auteur a voulu remarquer que dès *lors* les Chananéens habitoient en ce Païs car pour dire en Hebreu *dès lors*, il faut ſe ſervir de la particule *meaz* ou *mmaz*, & non pas de celle *d'az* qui eſt en cet endroit-là.

Dans le Chapitre 36 de la Geneſe Verſ. 31. Il eſt écrit. *Voici les Rois qui ont regné dans le païs d'Edom, avant que les Enfans d'Iſraël euſſent un Roi*. Ce paſſage en rapportant les noms de tant de ces Rois d'Edom qui ſe ſont ſucceſſez les uns aux autres, & ceux de quelques Princes de la Race d'Eſaü. On conclut de cet endroit 1 que l'Auteur vivoit dans le temps qu'il y avoit des Rois en Iſrael, puiſqu'il deſigne le temps, que les Iſraëlites commencerent à avoir des Rois, par l'Epoque où finiſſoit ceux d'Edom dont il marque les noms. 2. Le nombre des Generations des Rois d'Edom ſont ce beaucoup plus grand nombre que celles qui ſe trouvent depuis Jacob Frere d'Edom juſqu'à Moïſe: car il y a en cet endroit une ſucceſſion de huit Rois, ſans comprendre en Eſaü ni Behor: au lieu que de Jacob à Moïſe, il n'y a que quatre generations. Il n'y en a que huit de Jacob à Obed Aieul de David. Cela fait voir qu'il y a bien de l'apparence que les derniers Rois d'Edom marquez en cet endroit, ont regné depuis Moïſe. 3 L'Auteur après avoir fait le Catalogue de chez Rois des Idumëens, parle de leurs Princes. Or ils n'eurent des Princes à la place des Rois que long temps après, comme il ſe voit dans le 1 Livre des Parlipomenes Ch. 1. V. 43.

Dans le Deuteronome Chapitre 2 Verſ. 12. il eſt dit que les enfans d'Eſaü habiterent en Seïr, après en avoir chaſſé & fait paſſer au fil de l'epée les anciens habitans appellez Horréens, comme les Enfans d'Iſrael firent dans la Terre de leur poſſeſſion. Un Auteur qui apporte cet exemple, doit avoir vécu neceſſairement après que les Iſraëlites avoient fait paſſer au fil de l'epée les habitans de la Terre de Chanaan, & qu'ils s'en furent mis en poſſeſſion: or cela ne peut être vrai de Moïſe.

Il eſt dit dans l'Exode Chapitre ſeizieme Verſ. 35. que *les Enfans d'Iſrael mangerent de la manne pendant quarante ans juſques à ce qu'ils fuſſent arrivez dans la Terre promiſe. Ils la furent nourris de cette nourriture celeſte, juſques à ce qu'ils fuſſent arrivez en la Terre de Chanaan*. Moïſe eſt mort avant que ces quarante années fuſſent accomplies. Le Verſet ſuivant ne ſemble pas non plus être de Moïſe. *Or un Homer*, dit l'Auteur, *eſt la dixiéme partie d'un Epha*. Dans le temps qu'une meſure eſt en uſage, ne ne s'avile gueres de marquer dans une Hiſtoire ce qu'elle contient: ce n'eſt que parce que l'on a ceſſé de s'en ſervir, que l'on recherche combien elle contoit, & que l'on fait des remarques de cette nature.

Le Deuteronome commence par ces mots, *Voici*

Voici les paroles que Moïse prononça devant tous le Peuple d'Israël au delà du Jourdain: Trans Jordanem. Il paroît par ce mot *au delà*, que ce Livre a été écrit dans la Palestine, au regard de laquelle le Desert où étoient les Israëlites, est au delà du Jourdain. Moïse n'aiant point passé le Jourdain n'a pû écrire de cette maniere. La particule Hebraique *Behever*, signifie par tout ailleurs *au-de-là*, & elle a été ainsi traduite par les Septante.

Dans le même Livre Chapitre troisiéme Vers. 11. & 13. il est parlé du Roi de Basan appellé Og. Il est dit qu'il étoit le seul resté de la race des Geans, *& qu'on montroit encore fon lit de fer, qui étoit à Rabbath des Fils d'Ammon, de neuf coudées de long & de quatre de large.* On tire plusieurs inductions de ces paroles, pour montrer que le Deuteronome est bien plus recent que Moïse. Car 1 Pourquoi Moïse auroit-il parlé de ce lit, pour prouver la grandeur demesurée d'Og dans un temps que tous les Israëlites pouvoient avoir vû ce Geant? Il y a bien de l'apparence que cela a été écrit par un Auteur qui vivoit dans un temps où l'on n'avoit plus de connoissance de ce Roi. 2. Pourquoi ce lit a-t-il été plus dans la Bataille, mais dans Rabbath des Fils d'Ammon? 3 Ce lit ne fut découvert que du temps de David qui subjugua les Ammonites & prit Rabbath, comme il est rapporté dans le 2 Livre des Rois. Chap. 22. Vers. 30.

Dans le Chapitre 3 du Deuteronome Vers. 14. il est dit que *Jair Fils de Manassé posseda tout le Païs d'Argob jusques aux confins de Gessuri & de Maachati, & qu'il appella de son nom le Païs de Basan, Havoth-Jaïr, c'est-à-dire les Bourgs de Jaïr, nom qu'ils portent jusqu'à present*, expression qui denote visiblement un Auteur plus recent que Moïse.

Secondement on trouve dans le Pentateuque quantité de noms de Villes & de Païs, qu'il n'est été en usage que long-temps après Moïse. Voici ceux que l'on a remarquez. Ninive dans la Genese Ch. 10. V 11 à laquelle Nimus a donné ce nom, qui n'a vécu suivant l'opinion la plus probable que du temps de Debora. Ur des Chaldéens étoit inconnu du temps de Moïse, & ce Païs appellou *Padan Aram* Dan, dans le Ch 14. du même Livre, n'a été dit qu'Abraham poursuivit les Rois qui avoient emmené son Neveu Loth jusques à Dan. Le nom de Dan a été donné à ce lieu, que long-temps après quand six cens hommes de la Tribu de Dan prirent la Ville de Lais ou Lesen, & lui donnerent le nom de leur Tribu, comme il est rapporté dans le Livre des Juges Ch 18 & l'on ne peut douter que l'Auteur de la Genese ne parle de cette Ville, parce qu'elle est sur le chemin que fit Abraham dans la poursuite de ses ennemis. La Montagne de Moria dans la Genese Chap. 22. Vers. 14. nom que cette Montagne semble n'avoir porté que depuis que l'on y eut bâti le Temple. D'ailleurs quand cela ne seroit pas, il est remarqué dans cet endroit, que cette Montagne porte encore aujourd'hui ce nom; ce qui suppose un temps fort éloigné. Hebron. *Genes.* 37. *Vers.* 14. nom d'une Ville qui lui a été donné après la mort de Moïse, par Hebron Fils de Caleb, à qui Josué la donna; elle s'appelloit auparavant *Cariatharbé*, comme il est marqué dans le Livre de Josué Chapitre 14. Le Pays des Hebreux, quand Joseph dit *Genes* 40. V 15 qu'il a été enlevé du Pais des Hebreux, comment Joseph auroit-il pû appeller de son temps la Terre de Chanaan, le Païs des Hebreux, puisque Jacob son Pere n'y possedoit qu'un Sepulchre qu'Abraham y avoit acheté, & qu'il y étoit comme un étranger. Il faut donc que l'Auteur de ce Livre ait fait parler Joseph comme on parloit au temps dans lequel il écrivoit. Or ce ne peut pas être Moïse, puisque de son temps on n'appelloit pas le Païs de Chanaan, la Terre des Hebreux qui n'en étoient pas encore les Maîtres; c'a donc été un Ecrivain qui a vécu depuis que les Hebreux en ont été mis en possession. La Tour d'Edad *ou de Bétael*, au de-là de laquelle il est dit dans le Ch 35 de la Genese V. 21. que les Israëlites dresserent leurs Tabernacles. C'étoit le nom d'une Tour qui étoit sur une des Portes de Jerusalem, que l'on appelloit *la Porte de Bétael*, Micah. 4. Vers 8. Neh. 2. Vers 2. L'Auteur a donc voulu dire, que Jacob tendit ses Tabernacles jusqu'au-delà du lieu où étoit bâtie la Tour du Betael, dans le temps qu'il écrivoit cette Histoire & par conséquent elle est écrite depuis que Jerusalem fut bâtie, & appartenoit aux Israëlites. Le nom de Nabi pour signifier un Prophète, terme qui n'a été en usage que depuis, les Prophetes étant anciennement nommez *Roé*, comme il est observé dans le Chap. 9 du 1 Livre des Rois Vers 9.

Troisiémement, il n'est jamais parlé de Moïse dans le Pentateuque qu'en troisiéme personne, & l'on y dit de lui des choses qu'il semble n'avoir pu écrire de soi-même. Quelle apparence qu'il se fût donné à lui-même les épithetes *d'Homme divin*, Deut. 33 Vers 1 *Du plus doux de tous les Hommes*. Num 12. Vers 3 Les louanges ne sont pas bien-seantes dans la bouche d'un Auteur. Qui croira qu'un Homme vivant, après avoir fait sa Genealogie ajoute ces termes. *Or c'est là cet Aaron & ce Moïse, auxquels le Seigneur dit: Retirez les Enfans d'Israël du Païs d'Egypte en diverses bandes. Ce sont eux qui parlerent*

puisse ont à Phatsam Roi d'Egypte, pour retirer d'Egypte les Enfans d'Israël C'est le Moïse, c'est lui Aaron Il n'est pas croyable que des personnes vivantes parlent ainsi d'elles-mêmes. Moïse pouvoit-il dire de son temps, *que depuis sa mort, il ne s'est plus élevé de Prophète en Israël semblable à lui?* Cela ne suppose-t-il pas manifestement qu'il y a eu plusieurs autres Prophetes en Israël qui se sont élevez en differens temps après sa mort.

Quatriémement, on remarque dans le Pentateuque plusieurs choses desquelles on croit pouvoir inferer que ce n'est qu'une Compilation tirée de differens Memoires. L'on prétend qu'il y a une diversité notable de stile, qui fait connoître que le tout ne peut être d'un même Auteur, que tantôt des faits de consequence y sont expliquez en tres peu de paroles, & d'une maniére fort abregée, tantôt des faits de peu de consequence y sont fort étendus: que l'on y trouve des répetitions frequentes d'une même chose racontée différemment: que l'ordre n'y est point observé, que ce qui fut quelquefois devroit précéder, & des choses y sont mises les premieres qui devroient être les derniéres dans l'ordre de la narration. On apporte quatre exemples de ces choses, & l'on croit en pouvoir conclure facilement que le Pentateuque n'est pas l'Ouvrage original d'un même Auteur ancien, mais une Compilation faite après coup sur divers Memoires que l'on a copiez ou abregez pour en faire un Corps d'Histoire. Mr Simon prétend, que *cette confusion & cette repetition vient de ce que l'on écrivoit autrefois des Livres sur de petits feuillets qui n'en contenoient tout au plus que deux pages, lesquels on joignoit ensuite ensemble, & qu'il est arrivé que comme on n'a pas eu assez de soin de conserver l'ordre de ces anciennes feuilles ou cahiers, la disposition des matieres a reçu quelque changement* Il ajoûte qu'*il y a bien de l'apparence que ceux qui ont joint ensemble les anciens Memoires pour composer le Corps des Livres Canoniques qui nous restent, ne se sont pas mis en peine d'en retrancher plusieurs termes synonimes qui se trouvoient dans leurs Exemplaires, & qui pouvoient même y avoir été ajoutez pour un plus grand éclaircissement* On soutient enfin qu'il est si constant que Moïse n'est point Auteur du Pentateuque en l'état qu'il est, que l'on y cite des Livres qui avoient été faits par Moïse, comme le Livre de l'Alliance Exod 24 Vers 7 Le Livre des Guerres du Seigneur Nomb 21 V 14. Celui dans lequel étoit écrite la Guerre d'Amalech, dont il est parlé dans l'Exode Ch 17 V 14. Le Livre des Campemens des Enfans d'Israël dans le Desert Nomb 33 V 2. Le Livre de la Loi de Dieu dans le Deuteronome Ch 31 V 9. & un Cantique au Ch. 32. du Deuteronome

Il y a donc bien plus d'apparence que les Livres du Pentateuque sont une Copie faite sur les Livres originaux de Moïse, que l'Ouvrage même de Moïse

Enfin l'on n'a point de preuves pour montrer que Moïse est Auteur de tout le Pentateuque: celles qu'on apporte tont voir seulement qu'il a été le Legislateur du peuple Hebreu, qu'il lui a donné des Loix de la part du Seigneur, qu'il les a écrites, qu'il a aussi mis par écrit quelques unes de ses actions memorables: mais elles ne prouvent point qu'il soit Auteur des cinq Livres du Pentateuque en l'état qu'il est Il semble même que l'on peut montrer que les endroits, ou il est dit que Dieu commanda à Moïse d'écrire la Loi, & que Moïse l'écrivit, ne s'entendent point du Pentateuque, mais de quelque Ordonnances particulieres ou de quelque petite partie de la Loi Car premierement à l'égard de celle dont il est parlé dans les Ch 24. & 34. du Deuteronome, qui est appellée le Livre d'Alliance que Moïse lut devant tout le peuple, ce ne peut être le Pentateuque qui ne peut avoir été composé que long-temps après, & il n'y a point d'apparence que Moïse ait lû ces cinq Livres entiers au peuple Les Loi dont il est parlé dans le 27 Chapitre du Deuteronome, & que Dieu commanda d'écrire sur des pierres, doit être refrenée aux malédictions & aux benedictions qui furent écrites sur des pierres, & prononcées sur le Mont Hebal, comme il paroît par le V 14. de ce Chap tre, & par le 34. du 8 Chapitre du Livre de Josué. Enfin celle dont il est parlé dans les Chapitres 28 V 58 & 29 V 20. 26 27. & 31 V 9 & 26 qui fut mise dans le Tabernacle à côté de l'Arche, n'étoit pas composée des cinq Livres du Pentateuque, mais seulement des principales Ordonnances contenuës dans le Deuteronome, ou tout au plus ce Livre seul.

Voilà presque toutes les difficultez que l'on a formées jusqu'à present, pour faire douter que Moïse fût Auteur du Pentateuque Examinons-les toutes l'une après l'autre avec les solutions qu'on a coûtume d'y apporter

On donne deux réponses à la premiere Objection tirée de la mort arrivée de Moïse: la premiere est celle de Philon, de Joseph, & des autres Juifs, qui sont persuadez que Moïse a écrit par un esprit Prophetique La seconde la plus commune & la plus solide, est de dire que cette narration a été ajoûtée ou par Josué ou par Esdras, ou par la Synagogue des Juifs, pour rendre l'Histoire du Pentateuque complete Il faut avoüer que la premiere réponse n'est nullement vraisemblable & j'en rendrai la raison, mais on ne peut pas conclure de ce que ce dernier Chapitre a été ajoûté que tout le reste du Pentateuque ne soit point de Moïse

Quand

Quand ces paroles du Chapitre 12. de la Genese, *Chananæus autem erat in terrâ illâ*, auroient été le sens qu'on leur donne dans l'objection, on pourroit dire raisonnablement que cette parenthese auroit été ajoûtée depuis le temps de Moïse; cela est ordinaire, & il arrive souvent que ces sortes d'explications qu'on met premierement à la marge pour éclaircir le Texte, y sont ensuite inserées en parenthese. Mais il n'est pas ici necessaire d'avoir recours à cette solution, & on peut fort bien dire, que ces paroles ne signifient pas que les Chananéens étoient autrefois dans ce Pays, mais qu'ils y étoient déja pour lors, c'est-à-dire, que Moïse parlant du Passage d'Abraham par la Terre de Sichem, remarque que dès ce temps là les Chananéens étoient en ce Pays là. Ce sens est naturel & ne souffre aucune difficulté, car la particule Hebraique *az*, peut signifier l'un & l'autre. (ce est à dire que les Chananéens étoient alors dans ce Pays, ou bien qu'ils y étoient déja pour lors) comme Aben-Esra l'a remarqué. Ce dernier sens semble même plus naturel, parce qu'il n'y a pas d'apparence qu'un Auteur qui a écrit dans un temps & dans un Pays où tout le monde sçavoit que les Israëlites avoient deposſedé les Chananéens, se fut avisé de remarquer comme une choſe inconnue, que les Chananéens étoient alors dans les Pays que les Israëlites occupereut ; ou bien qu'il eſt très-naturel, que Moïse écrivant dans un temps où il étoit bon d'averti les Israëlites que leurs Peres avoient converſé parmi les Chananéens, e dû remarquer que lors qu'Abraham arriva dans ce Pays-là, il le trouva déja habité par ces peuples

Le Paſſage du 36 Chapitre de la Geneſe touchant les Rois d'Idumée ſouffre plus de difficulté. Quelques-uns diſent que Moïſe a parlé en cet endroit par eſprit Prophetique, des Rois qui devoient regner en Iſrael, Dieu lui étant certainement revele que les Iſraëlites auroient un Roi, comme il eſt dit nettement au Chap 17 du Deuteronome Verſ 14. Les huit Rois des Idumeens dont il eſt parlé, pouvoient avoir regné depuis Eſau juſqu'au temps de Moïſe, d autant plus que ce ne ſont point des Enfans qui ſuccedent à leurs Peres, mais des perſonnes de différens Pays, qui ſe ſont emparées l'une après l'autre du Gouvernement Les Princes d'Edom, dont il eſt parlé dans le même endroit, ne ſuccederent point à ces Rois, mais gouvernerent en même temps dans différens lieux Quant au Paſſage du Deuteronome Chap II. V. 12. où il eſt dit, que les Enfans d'Eſau habiterent en Seir, après en avoir chaſſé & fait paſſer au fil de l'epée les Horréens, comme les Enfans d'Iſrael firent dans la Terre de leur poſſeſſion, il peut s'expliquer du Pays que les Tribus de Ruben & de Gad, & une partie de celle de Manaſſé avoient occupé ſur les Amorrhéens & les Baſanites après les avoir fait paſſer au fil de l'épée. Mais quand on avoüeroit que ces paroles du premier Paſſage, *avant que les Iſraëlites euſſent un Roi*, & celles-ci du ſecond, *comme les Iſraelites ont fait dans la Terre de leur poſſeſſion*, ſont ajoûtées, il n'y auroit aucun inconvenient, parce que ce ſont des explications qui ne ſont point partie du Texte.

Moïſe a fort bien pû dire que les Iſraëlites mangeroient de la Manne, pendant quarante années, ſçachant comme il le ſçavoit de ecrivit il paroît par le 14 Chapitre des Nombres V. 33. que les Iſraëlites devoient être cet eſpace de temps dans le Deſert Neanmoins il en eſt parlé au Chap 16 de l'Exode Verſ 35 comme d'une choſe paſſée, *les Enfans d'Iſrael mangerent de la Manne pendant quarante ans juſqu'à ce qu'ils fuſſent arrivez dans la Terre habitée, ils furent nourris de cette nourriture celeſte juſqu'à ce qu'ils fuſſent arrivez à la Terre de Chanaan* : Cela ſemble ſuppoſer que les quarante années étoient écoulées, & qu'ils eſtoient ceſſé de manger de la Manne, ce qui n'arriva qu'après la mort de Moïſe, quand ils eurent paſſé le Jourdain, comme il eſt rapporté dans le Chap de Joſüe V 12 Auſſi il eſt plus vrai ſemblable que c'eſt en cette ancienne édition

Pour le Veſſet ſuivant on il eſt marque qu'*un Homer ou la dixiéme partie d'un Epha*, il n'eſt point neceſſaire d'avoir recours à la même ſolution, cette remarque pouvant fort bien être de Moïſe même, & n'y ayant point de raiſon pourquoi elle fut plûtôt d'un autre que de lui, ni de preuve, que l'*Epha* fût plus connu que l'*Homer* dans le bas age de la Republique des Hebreux.

La difficulté que l'on tire du commencement du Deuteronome, ſe reſoud par la double ſignification de la particule *Bahaber*, qui ſignifie ſeulement à la lettre *au paſſage*, ce qui peut s'entendre auſſi bien du *de-ça* que du *de-là*, comme Paguinus, Buxtorfe, & tous les habiles gens dans la Langue Hebraique en conviennent Les Hebreux n'ont pas même d'autre terme pour ſignifier *au de-ſa*, & ne font neceſſairement le prendre que ce ſens dans le Chap 3. du Deuteronome V 8 où Moïſe dit que les Iſraelites s'emparerent du Pays de deux Rois des Amorrheens qui étoient au Paſſage du Jourdain car quandon ſuppoſeroit que c'eſt un autre Auteur que Moïſe qui a écrit ceci, toutefois puiſqu'il fait parler Moïſe dans le Pays de le Moab tide, il a dû lui faire dire *au deça*, & non pas *au delà du Jourdain*. Il eſt certain que le Livre du Joſue a été écrit au deça du Jourdain Cependant il eſt dit dans le Chapitre 9 de Joſüé Verſet 1 que les Rois de la Paleſtine ſont au Paſſage, *Bahaber*,

du Jourdain, ce qu'on a traduit *en de-là*, quoi qu'il faille entendre *d'un deçà*, puisqu'ils étoient du même côté du Jourdain que les Israëlites. Dans le Chapitre de la Genese il est dit que Joseph de ses Freres vinrent d'Egypte à la Valée d'Atad qui est *Bebeber*, *au passage* du Jourdain celebrer les funerailles de Jacob. En venant d'Egypte la Valée d'Atad est au deçà, & non au de-là du Jourdain. *Heber* signifie l'un de l'autre côté. Dans le premier Livre des Rois Ch. 14. V. 40. Saül ne fit pas grace, *tuera Jerusa d'un côté, & mal & mas Ieth Jonatth au vers tiendroit ferme de l'autre*, & dans le 3. Livre des Rois Ch. 4. V. 24. il est dit que Salomon avoit la domination sur tous les Rois qui étoient du côté du Fleuve, c'est-à dire, de l'Euphrate. Ce qui dont s'entendre *d'un deçà*, car les bornes de son Empire étoient terminées à l'Euphrate. La particule Hebraique *Beheber* étant donc équivoque peut signifier *au deçà* comme *au de-là*. Les Septante qui ont Traduit *Hepan au de-là*, ont eu égard au temps qu'ils écrivoient, dans lequel le lieu où Moïse avoit donné ses Loix étoit considere, entendre étant au de-là du Jourdain par rapport à la Terre de Chanaan. Ainsi cette objection qui paroît la plus forte n'a veritablement aucune difficulté

Il n'est point extraordinaire que Moïse en parlant du Geant Og Roi de Basan, ait apporté pour preuve de sa grandeur démesurée son lit de fer, soit parce qu'il y avoit déja du temps que ce Roi avoit été mis quand Moïse écrivoit ceci, soit plûtôt pour faire croire à la Posterité ce qu'il en disoit. C'est ainsi que les Historiens de nos temps, parlant d'une chaîne excellente arrivée qui est extraordinaire, quoi que connue de leur temps, disent, on a telle & telle preuve de ce que j'avance, on garde encore ce monstre en tel endroit Quant à ce qu'on ajoûte que ce lit de fer du temps de Moïse étoit été dans la Basanatide, & non pas à Rabbath, c'est deviner; car pourquoi les Ammonites ne pouvoient-ils pas l'avoir eu dès le temps de Moïse?

Il se peut faire que ces paroles du Ch. 3 du Deuteronome V. 14. dites des Bourgs de Jair (*nus qu'ils portent encore à présent*) est une parenthese ajoûtée après coup Quoi qu'il ne soit pas impossible que Moïse le soit servi de cette expression, par ce qu'il y a eu quelque temps entre la division du Pais de Basan & le temps que Moïse écrivoit.

Les autres difficultez tirées des noms de Villes ou de Pais, qu'on prétend s'avoir été en usage que depuis la mort de Moïse, sont encore plus foibles. Il est fort possible que les noms anciens dont Moïse s'étoit servi, aient été changez, afin de rendre sa narration plus intelligible à ceux à qui les anciens noms de ces Villes & de ces Pais n'étoient plus connus; mais cela n'est pas vrai de tous ceux qu'on allegue. Car premierement à l'égard de Ninive, il n'y a point d'apparence que Ninus n'ait vécu que du temps de Debora, il est bien plus vrai-semblable qu'il a vécu du temps d'Abraham, où les Chronologistes le placent. Il n'y a point de preuve que le nom des Chaldéens ne fût pas en usage du temps de Moïse. Il est vrai qu'il parle du temps d'Abraham, mais il a pû se servir d'un terme qui n'a été usité que depuis, & dire qu'Abraham sortit de la Ville d'Ur qui étoit de Païs des Chaldéens, c'est-à-dire du Païs qui fut depuis celui des Chaldéens Il suffit que ce nom fut convint du tems de Moïse Le nom de Dan n'étoit pas entierement inconnu du tems de Moïse Le fleuve du Jourdain étoit ainsi appellé, si l'on en croit Saint Jerôme, parce qu'il tiroit son origine de deux sources, dont l'une s'appelloit *Jor* & l'autre *Dan* où *Danus*, dont il est parlé au Ch. 15 de Josüe vers 49 Il se peut donc faire que dès le temps de Moïse, il y eût un lieu appellé *Dan* dans l'endroit où il attaqua les Renaqui avoient enmené Loth. Cependant il y a plus d'apparence que le nom de *Dan* a été mis à la place de celui de *Lesen* où de *Laïs* qui étoit l'ancien nom de la Ville qui fut depuis appellée *Dan* Pour le nom de *Moïse*, il est dit extremement dans la Genese, que cette Montagne fut ainsi appellée à cause de la réponse qu'Abraham fit à son *Fils*, *Dieu y pourvoira*, & Moïse écrivant ceci long-temps après, a pu remarquer qu'elle portoit encore ce nom de son temps. Il n'est dit nulle part dans l'Ecriture que la Ville d'Hebron portoit le nom d'*Arbe* de Caleb. Il est bien dit dans le 14. Ch. de Josüe v. 15 que cette Ville s'appelloit autrefois *Cariatharbé*, & dans le Ch. 2. du 1. Liv des Paralipomenes, que *Caleb étoit Fils de Mafera Pere d'Hebron*. Mais *Hebron* est peut-être en cet endroit le nom du Pais, & *Pere* est mis pour Roy, comme au v. 21. ou *Machir* est appellé *Pere de Galaad*. Ainsi on ne peut rien conclure de ces deux passages, & il se peut faire que la Ville d'Hebron qui s'appelloit autrefois Caniathabé, ait été nommée Hebron dès le temps de Moïse, d'autant plus qu'il est parlé dans le Livre de Josüe, du Pais d'Hebron & d'un Roy d'Hebron qui fut un de ceux qui furent vaincus par les Israëlites du temps de Josüe, Josüe 10. 11. & 12. Il y a bien de l'apparence que c'est le nom du Pais qui a été donné dès le temps de Moïse, à la Ville qui s'appelloit auparavant Cariatharbé. Mais quand on supposeroit qu'elle porteroit ce nom d'un des descendans de Caleb, ce qui n'a point d'apparence, on pourroit dire sans inconvenient que l'ancien nom a été changé en cet endroit. Joseph étant en Egypte, dit qu'il a été enlevé du Pais des Hebreux, parce qu'étoit-

Digitized by Google

qu'effectivement ce nom convenoit à la contrée du Païs de Chanaan, où Abraham, Isaac & Jacob, ces peres, qui étoient appellez Hebreux, avoient fait leur demeure. Saint Jerôme remarque que la Tour d'*Eder*, dont il est parlé dans le Ch. 35. de la Genese vers. 21. n'étoit pas dans Jerusalem sur la porte d'Eder, mais proche de Bethleem. Enfin il n'est pas dit dans le Ch. 9. du 1. Livre des Rois que le nom de *Nabi* ne fût pas en usage dès le premier temps parmi les Hebreux, mais seulement qu'il a été un temps qu'on se servoit plus communément du terme de *Ro'eh* qui signifie un Voyant. Or ce temps n'est pas celui de Moïse, mais celui de Samuel, & le nom de *Nabi* a toûjours été en usage chez les Hebreux, quoiqu'il ne fût pas le plus commun parmi le peuple.

Il ne faut pas s'étonner que Moïse parle toûjours de soi en troisiéme personne, c'est la coûtume de la plûpart des Historiens, quoiqu'ils aient eu part à l'Histoire qu'ils racontent, de parler d'eux de cette maniere. Xenophon, Cesar, Joseph & plusieurs autres Historiens en ont usé ainsi. Saint Jean dans son Evangile parle aussi de soi en troisieme personne. *Ce disciple, dit-il, que Jesus aimoit.* Et dans un autre endroit, *Si je veux qu'il demeure, que vous importe.* Saint Matthieu rapportant la propre conversion parle de soi en troisieme personne, & l'on prétend que saint Luc étoit l'un de ces deux Disciples que Jesus-Christ rencontra allant à Emmaus. Les louanges que se donne Moïse, ne sont point excessives. Il étoit necessaire qu'il marquât dans ses Livres les graces que Dieu lui avoit faites, & qu'il déclarât qu'il étoit l'homme ou le Prophete choisi de Dieu, & qu'il parloit en son nom. Il a pû aussi sans blesser la modestie, se dire le plus doux des hommes, pour marquer que ce n'étoit pas lui qui s'étoit vangé de ceux qui avoient voulu s'élever contre lui, mais que c'étoit Dieu qui avoit pris sa cause en main. Ce qui est dit à la fin de la Genealogie de Moïse & d'Aaron, *c'est ce Moïse, c'est cet Aaron*, est mis afin que la posterité fit plus d'attention à leurs personnes & à leur Histoire. Pour les autres paroles tirées du dernier Chapitre du Deuteronome, *Qu'il n'y a point eu depuis Moïse de Prophete semblable en Israël*, elles font partie d'un different que nous avons déja remarqué avoir été ajoûté.

Les objections que l'on fait en dernier lieu, pour montrer que le Pentateuque est une compilation de divers Memoires, sont tres foibles & sont autant contre, que pour le Syſtême que l'on veut établir. Car est-il croiable qu'un Auteur qui fait l'abregé d'une Histoire, repete souvent les mêmes choses? qu'il ne garde aucun ordre, & qu'il n'ait pas vû même celui par tout? Au contraire les Abreviateurs ne s'etudient-ils pas à raconter les choses en peu de mots, sans entrer avec ordre, & d'une maniere uniforme? Les défauts contraires font bien plus ordinaires aux premiers Auteurs d'une narration, qui racontent simplement les choses dont ils ont connoissance. Ces sortes de repetitions sont communes dans les Anciens, & particulierement dans ceux qui ont écrit les premiers l'Histoire, ou la Fable, & elles sont rares dans les Historiens, qui ont écrit sur les Memoires des autres, parce que les premiers écrivent souvent, comme ils parlent, sans mediter, & les seconds au contraire aiant toute leur matiere preste, songent à l'arranger methodiquement. Les repetitions, que se trouvent dans le Pentateuque sont si fort necessaires, pour expliquer les particularitez d'une choſe, qu'il a fallu premierement raconter en gros. C'est pour cette raiſon, que les particularitez de la Création du monde, qui avoient été racontées dans le premier Chapitre de la Genese, sont reprises dans le second. La repetition des mêmes mots, est du genie des Hebreux, & même de celui des Anciens. Il n'est pas vrai, qu'il y ait si peu d'ordre, qu'on le veut faire croire dans les Livres du Pentateuque, & quand il y en auroit encore moins qu'il n'y en a, cela montreroit plûtot qu'ils sont de Moïse, qui écrivoit les choſes sans art, & sans methode, comme font ceux, qui écrivent les Memoires des choſes, auſquelles ils ont eu part. La conjeſture des rouleaux est une chimere f qui ne fait rien à nôtre sujet. Car quelques brouillées qu'eussent été

f *La conjeſture des rouleaux est une chimere.* Mr Simon prétend que ce que je nomme une chimere, *est tres ancien & a meme été remarqué par d'habiles Critiques.* C'est donc à lui à rapporter des preuves: je ne dis pas de l'antiquité des rouleaux, car il est constant que l'on écrivoit autrefois sur des feüilles que l'on rouloit, mais de l'uſage qu'il en fait. Il devoit montrer par des exemples convaincans, que Esdras ces rouleaux ont cauſe des transpoſitions, & il devoit appliquer cette conjeture aux exemples de l'Ecriture qu'il allegue. C'est ce qu'on le defie de faire, & qu'il n'a nie entrepris de le, contentant de dire generalement que cela pouroit être. J'ajoûte que cette conjeture ne sert de rien en ſujet, *parce que quelques brouillées qu'eussent été ces feuilles, les Abreviateurs les eussent pû ranger & mettre en ordre.* Mr Simon dit là-deſſus, qu'il est *fort inutile de parler des Abreviateurs, puiſque ces feuilles ont été brouillées long temps après la recueil des abregez.* Il est vrai que par tout que Mr Simon avoit parlé des feüilles des originaux ou des memoires

été ces feuilles, les Abrevateurs les eussent pû ranger, & mettre par ordre. Enfin il n'eſt pas vrai qu'il y ait une différence conſiderable de ſtile dans le Pentateuque. Au contraire on y reconnoît par tout le genie d'un même Auteur. S'il a cité de quelques-fois moins ſur les choſes qu'il raconte; c'eſt que la maniere le demande ainſi, ou qu'il n'a pas juge à propos de s'étendre davantage, & cela ne peut pas s'appeller une difference de ſtile, quand tout le reſte convient. Ainſi les objections particulieres de Ma Simon ſont des raiſonnemens frivoles, qui n'ont aucun fondement.

Quand

memoires ſur leſquels il prétend que l'on a fait l'abregé des Livres de la Bible; & il me ſemble que c'eſt ainſi qu'on doit entendre ce qu'il dit p. 15. Je donne du plus qu'on puiſſe attribuer à Moïſe & aux Ecrivains publics qui étoient de ſon temps; le peu d'ordre que ſe trouve en quelques endroits du Pentateuque: il y a plus d'apparence que comme l'on écrivoit en ce temps-là les Livres ſur de petits rouleaux ou feuilles ſéparées qu'on roulait les uns ſur les autres, l'ordre de ces feuilles a été changé. Il étoit vrai ſemblable que ces morceaux, ou *ce temps-là* n'étoient du rapport au temps de Moïſe, & des Ecrivains publics. Mais puiſque Ma Simon les entend d'un temps qui a ſuivi les abregez, c'eſt à lui à montrer que le peu d'ordre qui ſe trouve, à ce qu'il prétend, dans le Pentateuque, a été du changement de ces rouleaux, ce qu'il ne fait point prouver: & on le défie d'appliquer cette conjecture aux exemples qu'il produit; comme on pourroit remettre dans un ordre, un feuillet imprimé qui auroit été tranſpoſé en relianr un Livre. Par conſequent ce n'eſt point prouver non ſeulement que ſi par l'on établi... mais même bien c'eſt de qui ſuivre. A l'égard de la repetition des termes ſynonimes, il n'a pas été prouvé, que c'eſt une marque que les Livres de la Bible ſont compoſez de pluſieurs anciens memoires, c'eſt une fauſſe conjecture, ou il y a bien plus d'apparence que ces repetitions viennent de l'Auteur qui écrit naturellement les choſes en forme de narration, que d'un abrevateurs qui eût fait un recüeil d'hiſtoire ſans repeter les mêmes choſes ni les mêmes mots: outre que les repetitions que Ma Simon allegue pour exemple ne ſont pas toutes: Se ſervent ou peut ſe ſervir ce qui a été dit, ou pour ajoûter quelque circonſtance, ou pour donner plus de force & d'energie à ce que l'on a écrit. Il eſt rare de ne pas rencontrer de ſemblables repetitions dans le plaiſant des Auteurs, & principalement dans ceux qui écrivent des hiſtoires de leur temps avec beaucoup de ſimplicité & de naïveté.*

Il reſte à examiner les objections particulieres de Mr Simon, ſous des ſujets aſſez frivoles qui n'ont aucun fondement.] Il me ſuffit de recüeillir une objection qu'il ne fait pas difficulté de repeter ſi ſouvent, & qui ſi ſe fait ſentir moi-même en pluſieurs endroits de mes Preface, & en d'autres endroits de mes Livres: de la regle que j'établis, & que je trouve dans le Pentateuque, que nous avons Ouvrage eſt ſuppoſé. Car j'ai avancé dans la premiere partie de ma Preface, *qu'il arrive ordinairement aux ſuppoſeurs de ſuppoſer des hiſtoires des choſes arrivées depuis leur mort, de parler de villes & de peuples qui ne ſurent point encore connus du temps de ces Auteurs.* D'où Mr Simon conclut que puiſque j'ai avoüé qu'il y a une infinité d'endroits difficiles dans le Pentateuque, on ſupoſition ne peut tirer cette conſequence, que ſelon ma regle, le Pentateuque eſt un Livre ſuppoſé. Mais il eſt aiſé de lui faire voir qu'il n'a pas bien pris le ſens de la regle que j'ai appoſitée. Car il a voüé ſi ſidelement fait attention à la reſtriction generale que j'ai faite dans ma Preface ſur les regles de Critique que j'ai appoſitées, il n'auroit pas fait un abus ſi manifeſte de celle-ci. Je la prie donc de faire un peu d'attention ſur ces paroles *On peut dire que toutes les regles que j'ai appoſitées, ſont ſeulement en ſon probables ſuivant des degrez differens, & que la ſouveraine regle eſt la jugement d'equité & de bon ſens qui doit juger quelle balance les raiſons du pour & d'autre, en examinant enſemble toutes les conjectures qui ſont pour ou contre.* C'eſt cette regle generale qui eſt le fondement de la Critique raiſonnable, & on abuſe de toutes les autres, ſi l'on n'employe celle-ci. Qu'on applique à la queſtion preſente. Il y a dans le Pentateuque quelques termes, quelques noms de villes, quelques faits qui ne peuvent pas être de Moïſe. Faut-il en conclure bruſquement, qu'il n'eſt pas de Moïſe, parce que c'eſt une des marques de ſuppoſition, de trouver dans un ouvrage, des choſes arrivées depuis la mort de l'Auteur, qui n'eſt attribué, & des noms de villes & de peuples qui n'ont point été connus du ſon temps; ou d'autre côté n'eſt-il pas parce que le Pentateuque eſt un hiſtoire, quoique l'on y trouve ces additions, que la regle que j'en ai apportée eſt fauſſe? Ces deux conſequences ſont mal tirées, la regle n'eſt bonne, & les Livres du Pentateuque ne laiſſent pas d'être de Moïſe. La regle eſt bonne: mais il en faut faire un bon uſage. Quand on a pour de preuves certaines d'antiquité des Livre, & qu'il y a d'ailleurs d'autres conjectures qui en peuvent faire douter, on doit en faire valoir cette regle: dire qu'il eſt ſuppoſé. Mais quand il a de conſtant qu'un ouvrage eſt d'un Auteur, qu'il y a une infinité de preuves évidentes qui le montrent clairement, il faut neceſſairement avoüer que ces mots, ces termes, ces noms ont été ajoûtez. Reſte quand il y a des raiſons de part & d'autre, il faut les balancer, les peſer les unes contre les autres, & ſe déterminer du côté où l'on trouve plus de bon ſens & de balance. Voilà les veritables regles de la Critique, auſquelles Ma Simon n'a pas fait d'attention, quand il m'a accuſé ſi injuſtement de donner des regles fauſſes & aux Syncoſiſtes. Ce ne ſont pas mes regles que preſque tous les Critiques ont donnée avant*

Quand il y auroit d'autres Livres de Moïse écrits dans le Pentateuque, cela ne prouveroit pas qu'il ne fût pas de lui, puisque tous les jours un Auteur, & particulierement un Historien cite les Livres ou les Memoires qu'il a faits. Mais il n'est pas certain comme nous avons remarqué dans le Paragraphe 8. du premier Chapitre, qu'il soit parlé en ces endroits, de Livres semblables & différens de ceux qui composent le Pentateuque. Nous y avons expliqué ce que ce peut être que le Livre des Guerres du Seigneur, & nous y avons fait voir que le Livre de l'Alliance du Seigneur, n'est qu'une partie des Loix rapportées dans l'Exode. Il en est de même de l'Histoire de la guerre d'Amalech, & des Campemens des Enfans d'Israël dans le Desert, qui ne sont pas différens de ce qui est écrit là-dessus dans les Livres de l'Exode & des Nombres. Ainsi bien loin que cela prouve que le Pentateuque n'eût pas été de Moïse, on en peut conclure au contraire que c'est son ouvrage, puisque les choses qui y sont écrites & que Dieu lui commande d'écrire, y sont comprises. Il est vrai que le nom de *Loi*, ne s'entend quelquefois que d'une partie de la Loi, mais cette partie même de la Loi que Dieu commanda à Moïse d'écrire, est écrite & rapportée dans le Pentateuque. Moïse n'a pas écrit tout à la fois, & dans un même temps les cinq Livres entiers du Pentateuque, il les a composés en différens temps & à diverses reprises, & enfin il en a fait comme une espece de repetition & d'abregé dans le Deuteronome qu'il a dressé en un temps avant sa mort proche du Jourdain. Or il est évidemment comme nous l'avons montré, que Moïse a écrit le Deuteronome, & par conséquent on ne peut douter que les autres Livres de la Loi ne soient aussi de lui, quand on s'arrêteroit uniquement à ce qui en est dit dans le Deuteronome.

La pensée de Monsieur de Clerc qui a attribué le Pentateuque à un Samaritain qui selon lui a été de Babylone pour instruire les Chutéens, est une des plus extraordinaires opinions, que l'on puisse imaginer. Cet Auteur qui a du merite & de l'érudition a reconnu facilement que le Pentateuque Samaritain detruisoit entierement le système de ceux qui pretendoient que le Pentateuque avoit été composé par Esdras depuis la Captivité; il le prouve même, parce qu'il n'est pas concevable que les Samaritains ennemis jurés des Juifs, eussent voulu emprunter la Loi d'eux, & que s'ils avoient copié l'exemplaire d'Esdras, ils le feroient plûtôt servir du caractere Chaldéen, que de l'ancien caractere Hebreu. Mais s'il n'est pas croyable que les Samaritains aient voulu recevoir la Loi des Juifs, y a-t-il de l'apparence que les Juifs l'aient voulu tenir d'un Sacrificateur Israelite envoyé de Babylone pour instruire les Chutéens. Les Juifs du Royaume de Juda, n'avoient-ils pas la Loi de Moïse avant la captivité des dix Tribus? & peut-il tomber dans l'esprit de quelqu'un que supposé qu'il eussent voulu avoir un recueïlde ce qui regardoit la Loi de Moïse, un Livre écrit de divin

---

mal, ce sont fes raisonnemens, & ses consequences qui sont favorables aux Spinosistes. Ce sont les conjectures, les objets one, son système, ses grieuses erreurs et sa confirmer dini leur erreur. Ce sont enfin quantité d'endroits de fin Livre qui dimentent toute la texture de l'écriture sainte. Quand il me demande *ce que je prouve de n'a un Spinosiste qui peut prouver que tout ces Livres de Moïse ne sont point de lui seulement, mais encore non seulement jamais fait pour faire voir que la Loi qu'on trouve dans Orthodoxe, n'est point de saint Jacques, s'il peut en effet de ces Saint* Je lui répondrai que je n'ai pas les mêmes raisons de croire saint Jacques Auteur de la Liturgie qui lui est attribuée, que j'ai de croire que les Livres de Moïse sont de Moïse. Que celui-ci point dit dans les Epîtres des Apôtres, & les Auteurs n'en ont point parlé, que cette Liturgie ne s'accorde point avec la Discipline qui étoit du temps de saint Jacques; au lieu que l'Ecriture nous apprend que Moïse est Auteur du Pentateuque, que Jesus-Christ & les Apôtres ont fait assez, que les Auteurs anciens le témoignent, que tous les peuples en conviennent, &c. C'est donc une injustice & une calomnie manifeste de m'accuser d'avoir voulu détourner les Lecteurs de Moïse, sous prétexte de les défendre contre les Spinosistes.

Mr Simon ne raisonne pas moins dans l'application qu'il fait de ce que j'ai dit à l'égard du Livre de Josué, aux Livres du Pentateuque, où j'ai dit à comparer les preuves que j'ai apportées pour prouver que les Livres du Pentateuque sont de Moïse, avec celles qu'on apporte pour prouver que le Livre de Josué est de Josué que j'ai moi même alleguées, & l'on verra qu'il y a une très grande différence entre les unes et les autres, & quelles raisons qui prouvent que Moïse est Auteur du Pentateuque sont infiniment plus fortes que celles qui peuvent faire croire que Josué est Auteur du Livre qui porte son nom. Ainsi personne n'a-t-il jamais douté que le Pentateuque ne fût de Moïse, mais il y en eut pas de même du Livre de Josué. Mr Simon suppose qu'il est dit avec la même évidence que le Livre de Josué est écrit par Josué, qu'il est dit que la Loi est écrite par Moïse. Pour le prouver, il suppose que tous les passages formels de l'Ecriture, qu'on produit pour montrer que Moïse est Auteur du Pentateuque, se reduisent à ce qui est marqué, que Moïse a écrit la Loi. Il y prend qu'il est évident la même évidence, que Josué puisse le Livre de son histoire aux Livres de la Loi. Il n'y a qu'à lire les passages que nous avons produits, & l'on les a persuadé qu'ils sont très formels & très exprès pour montrer & qu'une fois écrits par un seul, tel qu'est celui que l'on allegue pour la Loi de Josué. Et il n'y a qu'à lire le 24. ch. du Livre de Josué où l'on trouve le dernier passage pour voir qu'il est positif. Mais entendre ces préceptes mêmes, dont il parle en cet endroit.

divin qui fût le fondement de leur Religion, ils n'en fussent fiés à un Sacrificateur inconnu qui vivoit parmi des peuples idolâtres & qu'ils eussent porté un si grand respect à son Ouvrage C'eſt donc une conjecture absurde, chimerique & insoutenable s'il y en eut jamais, que celle que Mr le Clerc avoit avancée dans ses sentimens sur l'Histoire Critique de Mr Simon, qui n'a été suivie par personne, & qu'il a lui-même abandonnée dans son Commentaire sur la Genese

Les conjecturs sur lesquelles il se fondoit, pour établir son sentiment particulier, étoient, qu'il lui semblait que l'Auteur du Pentateuque avoit été en Chaldée ou en Mesopotamie, ce qu'il prétendoit prouver par ces paroles du second Chapitre de la Genese, où l'Auteur decrivant les fleuves qui sortoient du Paradis Terrestre, dit *que le nom du premier eſt Phiſon, qui c'eſt celui qui coule en tournoyant par tout le Pais d'Avila, que l'or de ce Pais-là eſt bon, & que l'on trouve le Bdellium & la Pierre d'Onix* Ce qui est remarqué dans le Ch. 10. de la Genese de Nemrod Roi de Babylone & des Villes de Mesopotamie & d'Assyrie, d'où il conclut qu'il y a de l'apparence que l'Auteur qui a fait ces remarques, avoit demeuré dans ce pais-là pour en rapporter ces particularitez, & qu'il n'eſt pas croyable que Moiſe qui ne s'étoit jamais éloigné de l'Egypte, eût tant de connoissance d'un pais assez éloigné dans un temps où les voyages étoient fort rares & fort difficiles Voila une des plus foibles conjectures que l'on puiſſe jamais proposer Car pourquoi veut-on que Moiſe n'ait pas pû savoir que la Terre d'Avile étoit arrosée par le Phiſon, & qu'il y avoit en ce pais de l'or, du Bdellium & des pierres d'Onix? Pourquoi veut-on qu'il ait ignoré le Regne de Nemrod, les noms des Villes de son Royaume, la fondation de Ninive & des Villes voisines? Ce sont des évenemens assez considerables pour être sçûs dans des pais éloignez. Eſt-il neceſſaire qu'un Historien ait été dans tous les pais dont il parle? Au contraire y a-t-il un seul Historien qui ait vû tous les pais qu'il décrit? N'eſt-il pas ordinaire à ceux qui parlent d'un Pais éloigné où il y a quelque chose de remarquable qui n'eſt pas ailleurs, & qu'on transporte delà dans les autres pais, de le faire connoître par ces endroits-là ? Il ne faut point avoir été au Perou pour remarquer qu'il y a de bon or en ce Pais-là, ni aux Indes Orientales pour sçavoir qu'il y a des Perles.

Il n'y a donc point de preuves convaincantes que le Pentateuque ne soit pas de Moiſe, & il y en a suffisamment pour le lui attribuer Celles que nous avons apportées ne sont pas seulement voir qu'il a été le Legislateur des Juifs, mais qu'on le doit reconnoître pour Auteur des cinq Livres de la Loi, de chacun de ces Livres en particulier, & de Deuteronome qui en eſt une repetition & un Abregé. On avoue qu'il se peut faire que le mot de Loi, ait quelquefois été inſerent ou au seul Deuteronome, ou à quelques Ordonnances par écrites, comme dans les exemples allegués dans l'objection mais on soutient que les paſſages que l'on a rapportez dans les preuves, s'entendent, ou des cinq Livres du Pentateuque ou du Deuteronome, ce qui ſuffit pour montrer qu'il eſt auteur du Pentateuque, quand on n'auroit pas les autres preuves qui font voir que Moiſe eſt Auteur de chacun de ces Livres en particulier

Ces Livres n'ont point d'autre Titre parmi les Hebreux que le mot par lequel chaque Livre commence *b*, Mais les Grecs & les Latins les ont donné des noms qui ont rapport à leur ſujet Le premier s'appelle *la Geneſe*, parce qu'il commence par l'Histoire de la Creation du monde Il contient outre cela la Genealogie des Patriarches, la Narration du Deluge, le Catalogue des Deſcendans de Noé juſques à Abraham, la Vie d'Abraham, de Jacob & de Joſeph, & l'Hiſtoire des Deſcendans de Jacob juſqu'à la mort de Joſeph. Ainſi ce Livre comprend une Hiſtoire de 2369. années ou environ, ſuivant le calcul des années des Patriarches, ainſi qu'il ſe trouve dans le Texte Hebreu.

Le ſecond s'appelle Exode, parce que ſon principal ſujet eſt la ſortie du peuple d'Iſrael, de l'Egypte, & tout ce qui ſe paſſe dans le Deſert ſous la conduite de Moiſe depuis la mort de Joſeph juſqu'à la conſtruction du Tabernacle, pendant 40. ans. On y trouve le deſcription des plaies, dont l'Egypte fut affligée, l'Abregé de la Religion, & des Loix des Iſraelites, avec les Préceptes admirables du Decalogue

Le

---

b *Ces Livres n'ont point d'autre titre parmi les Hebreux, que le mot par lequel chacun Livre commence*] Le premier s'appelle *Bereſith*, parce qu'il commence par ces mots qui ſignifient *au commencement* Le ſecond *Veelle Semoth* c'eſt à dire *ce ſont les noms*, termes qui ſont le commencement de l'Ouvrage Le troiſiéme *Vaiecra*, c'eſt à dire *Et il appella*, premiere mots du Livre Les nouveaux Juifs lui ont neanmoins encore donné le nom de *Thorat Hacohen*, c'eſt à dire *la Loi des Prêtres* Le quatrieme porte le nom de *Ha rabdober* c'eſt à dire, *Et il parla*, parce qu'il commence par ces mots. Le dernier s'appelle par la même raiſon *Elle Hadd barim*; ce *ſont ces paroles* Les Juifs l'appellent auſſi *Thora*, *la Loi*.

a *Les*

Le troiſiéme eſt LE LEVITIQUE, ainſi appellé, parce qu'il contient les Loix, les Ceremonies, & les Sacrifices de la Religion des Juifs, ce qui regardoit particulierement les Levites, à qui Dieu avoit confié le ſoin des choſes concernant les ceremonies exterieures de la Religion.

Le quatriéme eſt appellé LES NOMBRES, parce qu'il commence par le denombrement des Enfans d'Iſrael ſortis d'Egypte, qui eſt ſuivi des Loix données au peuple d'Iſrael pendant trente-neuf ans qu'il ſet dans le Deſert.

LE DEUTERONOME, c'eſt à dire la ſeconde Loi, eſt auſſi appellé, parce qu'il eſt comme une repetition de la premiere Loi, car après que Moiſe y a decrit en peu de mots les principales actions du peuple d'Iſrael dans le Deſert, il repete quantité de Preceptes de la Loi.

L'on ne ſçait pas bien certainement quand ces Livres ont été compoſez par Moiſe. Quelques Commentateurs comme Pererius & Theca pretendent que Moiſe s'écrit la Geneſe avant la ſortie d'Egypte; mais il eſt bien plus vraiſemblable qu'elle a été compoſée depuis la ſortie d'Egypte, & la promulgation de la Loi. C'eſt le ſentiment d'Euſebe dans le ſeptiéme Livre de la Préparation Evangelique, de Theodoret, & de quelques Anciens, & l'opinion la plus commune parmi les Interpretes. Il paroît même que l'Auteur de la Geneſe étoit placé de la Loi, & qu'il y fut attentif, particulierement quand il parle dans le Chap. 2. de la ſanctification de Sabbath, & dans les Chap. 7 & 8 des animaux purs & impurs. Quoique cela pût être en uſage avant la Loi, il eſt cependant vraiſemblable qu'un Auteur qui fait ces remarques a eu vûe la Loi établie. Il y a de l'apparence que la Geneſe eſt le premier Ouvrage de Moiſe, & il eſt certain que le Deuteronome eſt le dernier, car outre que c'eſt une repetition de la Loi, il y eſt écrit nettement que Moiſe dit ces choſes au Peuple d'Iſrael lorſqu'il étoit prêt à paſſer le Jourdain, à quoi on peut ajoûter qu'il y rapporte la fin de ſa vie, & que l'on y a joint la relation de ſa mort comme à ſon dernier Ouvrage. Il a donc été écrit la quarantiéme année après la ſortie d'Egypte & la derniere de la vie de Moiſe.

§. II

Du Livre de Joſué. Pourquoi il porte ce nom. Si Joſué en eſt Auteur. Raiſons pour & contre. Vie de Joſué.

ON ne ſçait pas ſi certainement quels ſont les Auteurs des autres Livres de la Bible. Il y en a dont on n'a aucune connoiſſance, & d'autres ſur leſquels on eſt obligé de ſe contenter de conjectures.

Les ſentimens ſont partagez ſur l'Auteur du Livre de Joſué: & il n'eſt pas certain qu'il ſoit de celui dont il porte le nom. Car comme remarque l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture Sainte attribué à Saint Athanaſe, ce Titre n'eſt pas mis à la tête de ce Livre pour en deſigner l'Auteur, mais pour en faire connoître le ſujet, parce qu'il contient l'Hiſtoire des guerres & des choſes qui ſe ſont paſſées ſous le conduite de Joſué, comme on appelle les Livres des Juges, de Samuel, des Rois, de Tobie, de Judith, les Ouvrages qui contiennent l'Hiſtoire de leurs actions & de leurs gens, dont ils portent le nom. Auſſi le Titre de ce Livre n'eſt pas une preuve que Joſué en ſoit Auteur. Mais il ſemble qu'on peut le conclure du verſ. 26 du dernier Chapitre de ce Livre, où il eſt dit que Joſué écrivit toutes ces choſes dans le Livre de la Loi du Seigneur: *Scripſit quoque (Joſué) omnia verba hæc in Volumine Legis Domini*: paroles qui ſemblent naturellement devoir s'entendre de toute l'Hiſtoire de ce Livre, & marquer qu'il l'écrivit à l'exemple de Moiſe, ce qui s'étoit paſſé pendant ſon gouvernement, qui l'oblige cet Ouvrage au Livre de la Loi, & le fit écrire ſur l'exemplaire de la Loi, qui étoit gardé proche de l'Arche. Mais cela peut ſe rapporter ſeulement à ce qui vient d'être dit dans ce Chapitre, de l'Alliance du Peuple avec Dieu, car il y eſt rapporté que Joſué avant que de mourir, fit aſſembler les Iſraëlites à Sichem, & qu'après leur avoir repreſenté ce que le Seigneur avoit fait pour leurs Peres & pour eux depuis qu'Abraham étoit ſorti de Meſopotamie, il leur avoit demandé s'ils vouloient continuer de ſervir le Seigneur, qu'ils avoient promis

[a] *Les ſentimens ſont partagez ſur l'Auteur du Livre de Joſué.* Entre les Anciens l'Auteur de la Synopſis attribuée à Saint Athanaſe & Theodoret, ne croient pas que ce Livre ſoit de Joſué. Maſius, Grotius & Mr. Simon croient qu'il eſt beaucoup plus recent que Joſué. Maſius en fait Auteur Eſdras, & croit que ce n'eſt qu'un Extrait ou un Abrege des anciennes Annales des Hebreux. L'opinion la plus commune parmi les Anciens & les Modernes, eſt qu'il eſt de Joſué. C'eſt le ſentiment des Talmudiſtes dans le *Bababatra* c. 1. Saint Iſidore, Junius, Dorothée, Tofat, Drodo, Vatable, & quantité d'autres encore ſont dans le même ſentiment.

promis de le faire: qu'il leur avoit remontré que s'ils s'écartoient de la Loi, il les puniroit severement. Qu'ils s'étoient encore engagez solemnellement de le servir que le Seigneur. Qu'alors Josué les avoit pris à témoin de leur promesse, fait un nouvelle alliance avec eux; qu'il leur avoit proposé de nouveau les Préceptes de los Jugemens, & écrit toutes ces paroles dans le Volume de la Loi. Ce qui semble s'entendre plus naturellement de l'alliance qu'il venoit de renouveller avec les Israëlites, & les Préceptes qu'il venoit de leur proposer d'obtenir, que de l'Histoire entiere du Livre de Josué.

Quelques-uns alleguent ce que dit de Josué dans le Chapitre 46. de l'Ecclesiastique, qu'il a été le successeur de Moïse dans les Prophetes, pour montrer qu'il a écrit comme lui un Livre sacré. Mais cette expression ne le prouve point & suppose seulement qu'il lui a succedé dans l'esprit de Prophetie: Outre qu'on ne peut douter que dans le temps que l'Auteur du Livre de l'Ecclesiastique ecrivoit, le Livre de Josué ne fut deja composé, il paroit même qu'il étoit avant le Livre des Rois: car dans le troisieme de ces Livres Chap 16 Vers 34. où il est parlé du rétablissement de la Ville de Jericho par Hiel de Bethel, il est dit qu'il perdit le premier de ses enfans quand il en jetta les premiers fondemens, & le dernier quand il en fut les portes, selon la parole que le Seigneur avoit prononcée par le ministere de Josué fils de Nun. Cette malédiction contre celui qui rebâtiroit la Ville de Jericho, se trouve dans le Livre Chapitre du Livre de Josué en mêmes termes *En ce temps-là Josué fit une imprecation, & dit, Maudit soit devant le Seigneur l'homme qui relevera & rebâtira la Ville de Jericho; qu'il perde son premier fils quand il en posera les fondemens, & le dernier quand il mettra les portes.*

On ne peut donc pas douter de l'antiquité du Livre de Josué, mais il s'agit de savoir, s'il est de Josué même. Voici les raisons que l'on apporte pour prouver qu'il n'en est point.

Premierement l'Auteur se sert d'expressions qui semblent supposer qu'il vivoit long temps après que les choses qu'il rapporte se sont passées: car pour autoriser ou pour expliquer les faits qu'il rapporte, il se sert de cette maniere de parler, *jusques à present*, qui fait comprendre qu'il y a une distance considerable entre l'evenement de la chose & le relation qu'on en fait.

Dans le Chapitre 4. Vers 9. il est dit que Josué, fit mettre pu l'ordre de Dieu douze pierres aux bords du Jourdain, pour servir de monument du passage des Israëlites, & l'Auteur ajoûte comme pour confirmer cette narration, qu'elles y sont encore de son temps, *Et elle y sont jusqu'à present.* *Et sont ibi usque in præsentem diem.* Dans le Ch. 9. Vers. 9. il est dit que le lieu où les Israëlites furent circoncis, fut appellé *Galgal*; c'est à dire *revolution*, pour marquer que Dieu avoit detruit en ce lieu l'opprobre de l'Egypte & de tous les Israëlites, nom qu'il porte encore à present: *Vocatumque est nomen loci illius* Galgal *usque in præsentem diem.* Dans le C apitre 10. Vers. 14. l'Auteur, après avoir rapporté le miracle que Dieu fit en faveur de Josué & des Israëlites, ajoute, qu'il n'y a point eu de jour pareil à celui-là ni devant ni après: *Non fuit autem ante nec postea tam longa dies.* Cette maniere de parler marque une distance de temps plus considerable que celle qui se seroit écoulée depuis cet evenement jusqu'à la mort de Josué. Car on ne croit pas une grande merveille qu'en dix années ou environ, il n'y eût point eu de jour plus long que celui là. Ce ne seroit point là une preuve du miracle, eu lieu que c'en est une, quand dans les siecles precedens & dans les siecles suivans, on n'a point remarqué de jour egal à celui-là. Comment mettre en comparaison, comme on fait, des années qui auroient fait cet évenement, à quantité de siecles qui l'ont précedé? Le bon sens semble supposer que pour se servir de cette expression, il faut qu'il y ait des siecles entiers écoulés depuis que la chose est arrivée. Dans le Ch. 9. Vers. dernier, il est dit que *Josué établit les Gabaonnites comporte de bois & porteurs d'eau dès ce jour-là jusqu'à present pour l'assemblée & pour l'Autel du Seigneur dans le lieu qu'il a choisi.* Voilà encore deux temps bien marqués, le temps de Josué, *dès ce jour-là*, & le temps de l'Auteur, *jusqu'à present.* On ne peut pas dire que ces fe passe entendre des dernieres années de le vie de Josué, car ces termes, *le Maison de Dieu*, qui sont en Verset 23. & ceux-ci, *le lieu que le Seigneur a choisi*, n'ont été en usage que depuis la construction du Temple de Jerusalem.

Secondement, on dit que le Livre de Josué n'est qu'un Abregé d'un autre Livre, ou plûtôt de anciennes Annales des Juifs, où l'Histoire de Josué étoit écrite plus au long: ce qui on pretend prouver invinciblement par le Vers. 13. du Chapitre 10. où il est parlé du Livre du Juste en ces termes: *Cela n'est-il pas écrit dans le Livre du Juste?*

Troisiémement, on donne dans le Livre de Josué, des noms à des lieux, qu'ils n'ont portée qu'après la mort de Josué. Dans le Chapitre 19 Verset 47. il est parlé du pais de Chabul que Hiram Roi de Tyr nomma ainsi du temps de Salomon 3 Reg 9 Vers 13. Il est dit au Chapitre 18. Verset 9. que le pais échû par sort à la Tribu de Joseph, s'étendra de Bethel vers Luza. Cette Ville de Luza distinguée de Bethel, n'a été bâtie qu'après

qu'après la mort de Josué, comme il paroît Jud. 1. Vers. 16. Quelques Critiques font aussi perfide que le nom de Tyr, qui se trouve au 20. Verset du Chapitre 19. Celui de *Galilée* qui est au Chapitre 20. Vers. 7. & 21. Vers. 32. de *Jetthel* Chap. 15. Vers. 38. sont encore plus récens que le temps de Josué.

Quatriémement, l'on trouve dans le Livre de Josué des faits qui ne sont arrivés que longtemps après sa mort: La prise de la Ville de Lesem par les enfans de Dan, est de ce nombre. Voici ce qui en est dit dans le Verset 47 du Chapitre 19. *Les Enfans de Dan ne se contentèrent pas dans les bornes de leur part, mais ils montèrent, attaquèrent Lesem, la prirent, passèrent fi tranchans au fil de l'épée, l'en emparèrent, y demeurèrent, & donnèrent à cette Ville le nom de Dan, qui étoit le nom de leur Pere.* Cette conquête ne fut faite par les Danites qu'après la mort de Josué, comme il paroît par le Chapitre 18 de Livre des Rois, ou elle est rapportée. L'Histoire d'une autre conquête de Caleb fils de Jephoné, & d'Othoniel fils de Cenez, & tout ce qui est dit sur ce sujet depuis le Vers. 13 jusqu'au 20. de Chapitre 15. est aussi rapporté dans le Livre des Rois, comme n'étant arrivé qu'après la mort de Josué. Enfin la mort de Josué même rapportée dans le dernier Chapitre, est une preuve convaincante que ce Livre n'est écrit qu'après sa mort.

Quelque forte que paroissent ces Arguméns, ils ne font pas toutefois sans replique, & l'on peut donner au moins à la plûpart, des réponses assez vraisemblables.

Le premier est pris principalement de ce que le fait de cette expression *Usque in præsentem diem*, jusqu'à présent. On se peut qu'elle ne peut être employée que par un Auteur qui écrit longtemps après que la chose dont il parle, est arrivée. Or cette supposition n'est pas toujours véritable. Un Auteur contemporain peut en écrivant, quand il écrit quelques années après que la chose s'est passée, & qu'elle peut être confirmée par un monument public. Ainsi Saint Matthieu, quoiqu'il ait écrit peu de temps après la mort de Jesus-Christ, s'est servi de cette expression: *Ce Champ*, dit-il, *fut appellé Haceldama, c'est à dire le Champ du Sang jusqu'à présent* Matth. 27. Vers. 8. & dans un autre endroit: *Ce bruit s'est répandu parmi les Juifs jusqu'à présent.* Matth. 28. Vers. 15. Josué a écrit son Livre sur la fin de sa vie, personne n'en peut douter. Près de vingt années s'étoient écoulées depuis le temps qu'il avoit passé le Jourdain & conquis la Terre promise, jusqu'au temps qu'il écrivoit. Ce espace de temps est plus que suffisant pour rendre cette expression raisonnable, particulierement quand il s'agissoit de faits extraordinaires, qu'il n'étoit pas inutile d'apuier de l'autorité d'un monument public, tel qu'est le passage des Israélites à pied sec à travers le Jourdain. Les pierres qu'il avoit fait mettre aux bords du Jourdain, n'y avoient été posées, que pour servir de monument de cet événement remarquable, bien-loin qu'il fût hors de propos d'en faire mention, on ne pouvoit presque pas se dispenser de l'alleguer en rapportant ce miracle. & il ne pouvoit pas en parler, qu'il ne remarquât qu'elles y étoient encore dans le temps qu'il écrivoit. Il en est de même de la remarque que l'Auteur fait de la longue du nom *Golgotha*. Il vient naturellement à son sujet. Rien n'empêche qu'un Auteur qui écrit peu de temps après, ne la puisse faire. Celle qui regarde la longueur de jour dans lequel le Soleil fut arrêté par Josué, *qui n'y a point eu de jour pareil à celui-là ne devant, ni après*, convient mieux à un Historien plus éloigné qu'à un contemporain, pour les raisons alleguées dans l'objection. Mais il n'est par toutefois absolument impossible qu'un Auteur qui a écrit quelques années depuis, ne fut faite, outre qu'il se peut faire que cette parode ait été ajoûtée. On peut apporter la même réponse au passage très du dernier Verset du Chapitre 9 touchant les Gabaonites. Le temps présent dont il est parlé, peut fort bien être celui de Josué même, la Maison de Dieu, & le lieu qu'il a choisi, ne fera point le Temple de Jerusalem, mais le Tabernacle où étoit l'Arche de Seigneur.

Il est moins difficile de repondre à la seconde objection, que de dire ce que c'étoit que le Livre de juste ou de la Justice (*Jasar ou Jeshurum*) dont il est parle dans cet endroit du Livre de Josué. Saint Jerome & les Juifs n'ont cru que c'étoit la Genese, ou quelque autre Livre de Pentateuque, dans lequel Dieu prédit qu'il fera des choses merveilleuses en faveur de son peuple. M. Huet estime que c'étoit un Livre de Morale, dans lequel il étoit écrit que Dieu renverseroit l'ordre de la nature pour secourir ceux qui mettroient leur confiance en lui. Masius prétend que c'étoient des Annales, ou des Memoires publics conservez dans le Temple, qui portoient le nom de *Dieu*, ou de *Droiture*, parce que l'Histoire des Israélites y étoit écrite de juste & fidélement. Grotius croit avec plus de vraisemblance, que ce Livre d'étoit autre chose que le Cantique fait pour celebrer ce prodige & cette victoire. Je trouve ce sentiment le plus vraisemblable, parce que les paroles que Josué cite, comme étant tirées decet Ouvrage, *Soleil arrête-toi sur Gabaon, & toi Lune sur la vallée d'Aialon*, sont des expressions poetiques qui ne conviennent point à des Memoires Historiques: outre qu'il est encore parlé dans le second Livre des Rois Chapitre 1 Verset 18 d'un Livre

Digitized by Google

qui portoit le Sceptre au moment à l'occasion d'un Cantique que fit la mort de Saül, & de Jonathan. Ce sont les deux seuls endroits, où il est parlé d'un Ouvrage qui porte ce Titre, & dans ces deux endroits il n'agit de Cantique, c'est ce qui me fait croire que ce ne sont pas des Annales, qui sont toujours appellées dans l'Ecriture *Livre des Histoires*, ou des gestes des temps, mais un Cantique que cet Auteur allegue un cet endroit. Quoiqu'il en soit & quelque sentiment que l'on embrasse, il ne s'ensuit point de ce passage, que Josué en soit point Auteur du Livre où le Livre du Juste est cité, & que ce ne soit qu'un abregé de cet ouvrage car il n'est point dit en cet endroit que toutes les guerres de Josué, & tout ce qui est écrit dans ce Livre soit rapporté plus au long dans le Livre du Juste, mais seulement qu'il y étoit parlé du miracle par lequel le Soleil avoit été arrêté. Et quand on supposeroit que cela fut tiré des Annales ou des Registres publics, cela n'empêcheroit pas que Josué ne fût titre Auteur du Livre, où ils seroient citez puisque les Auteurs contemporains alleguent tous les jours des Actes auteutiques & publics de leur temps pour justifier les faits qu'ils avancent, pourvu seulement quand ils sont extraordinaires & un peu vieillots.

La troisiéme Objection n'est encore établie que sur des choses incertaines car il n'est pas certain que *Chebal*, dont il est parlé dans le Livre de Josué Ch. 19 Vers. 27 soit le pais qui fut ainsi appellé par Hiram Roi de Tyr du temps de Salomon. Joseph les distingue, car il appelle le pais que Salomon avoit donné à Hiram ou sa tronsvo tut vingt Villages, la Terre de Chabulions, & parle d'une Bourgade appellée *Cabul* dans le Livre de Josué. En effet le lieu dont il est parlé dans Josué, est une Ville sur les confins de la Tribu de Zabulon, au lieu que le pais que Salomon voulut donner au Roi de Tyr, consistoit en vingt Villages situez vers le Royaume de Tyr. Il y a bien de l'apparence qu'il ne faut pas distinguer dans le Chapitre 16. Vers. 2. Bethel du Luza, mais traduire de *Bethel Luza* jusqu'à *Archi-Atharoth*. A l'egard des noms de *Tyr*, de *Gabée*, & de la *Vallée de Jephthel*, c'est sans fondement qu'on prétend qu'ils sont plus recens que le temps du Josué. Ainsi cette troisiéme Objection ne prouve point encore invinciblement qu'il y ait rien dans le Livre de Josué qui ne puisse être de son temps.

Mais on ne peut dire ou veut que les trois endroits allegués dans la quatriéme ne soient écrits après la mort de Josué, puisque l'un contient la Narration & l'autre mention de ce qui a suivre, & qu'il y a des faits rapportez dans les deux autres, qui ne sont visiblement arrivés qu'après la mort de Josué. Il faut aussi remarquer qu'il y a bien de l'apparence que ces deux endroits ont été ajoutés après coup. En voici la preuve. Le premier Auteur du Livre de Josué se contente de rapporter fidelement les limites & les Villes de chaque Tribu sans s'étendre sur l'Histoire, ni sur aucune narration. Ces deux endroits sont les seuls où cette methode n'est pas observée ils font hors d'oeuvre, non seulement on les peut ôter sans faire un mauvais sens; mais ils interrompent la suite de la narration. Enfin pour peu qu'on y fasse attention on les jugera, on sera fort tenté de croire que c'est une addition faite après coup. Il étoit aussi naturel d'ajouter la mort de Josué au Livre qu'il avoit composé, comme on avoit fait celle de Moïse au Deuteronome.

Nous couleurons de tout ceci, que quoique l'on ne puisse pas dire que le Livre de Josué est aussi certainement de lui que le Pentateuque est de Moïse, parce qu'il y a une grande difference entre les raisons qui prouvent que Moïse est Auteur du Pentateuque, & celles qui peuvent faire conjecturer que Josué est Auteur du Livre qui connaît son Histoire, on n'a point neanmoins de preuve convainquante qu'il n'en soit point Auteur, & quelque on ne doive pas l'assurer, il le met comme une chose entierement certaine.

Les Hebreux ont intitulé ce Livre comme les Grecs & les Latins du nom de Josuë, quelesnouveaux prouvent eu suivant la ponctuation nouvelle, Jesus Iléton fils de Nun, ou de Naveselon les Grecs, & de la Tribu d'Ephraim. L'Histoire de Moïse nous apprend, qu'il avoit auparavant le nom d'Osée, car il est remarqué dans le Livre des Nombres Chapitre 13 Vers 17 que Moïse donna le nom de Josué à Osée fils de Nun. Quoique cet Auteur dit la occasion de ce qu'il fut nu de ceux qui furent envoyez de Cadesbarnée pour reconnoître le pais de Chanaan, il y a bien de l'apparence que Moïse avoit changé le nom de Josué, quand il le choisit pour être un de ses Ministres. Ces deux noms ne sont pas fort différents pour la signification, & defceu dent tous deux de la même racine, qui veut dire *Sauveur*, mais *Osée* signifie seulement *Sauveur*, & *Jehoshua ou Josué* denote le *Sauveur du Seigneur*, comme saint Jerome l'a remarqué, c'est a dire celui qui tient le Singueur devoit sauver son peuple. Il fut visiblement destiné de Dieu dès le vivant de Moïse pour être son successeur & pour gouverner à sa place: ce fut lui qui fut chargé de commander l'Armée des Israelites dans la bataille contre les Amalecites, & Dieu ordonna à Moïse de lui dire les Murmures qu'il écrivit sur cette bataille, comme à celui qu'il destinoit pour être un jour son successeur. Depuis ce temps-là Josué fit toujours comme le premier Ministre de Moïse, jusqu'à ce qu'enfin Dieu le fit reconnoître pour successeur de

Google

de Moïse Num 27 Vers 18 qui lui remit entre les mains son autorité, & le mit peu de tems avant sa mort en possession du gouvernement du peuple d'Israel Deut. 32. Vers. 3 7. & 14. Moïse étant mort, il se mit à la tête du Peuple suivant l'ordre de Seigneur, passa le Jourdain & conquit le pais des Chenanéens après avoir fait passer la plûpart des habitans au fil de l'epée Il partagea ensuite le pais conquis aux dix Tribus qui devoient habiter au delà du Jourdain, jouit pendant quelques années de la douceur de la paix & du repos que l'avoit procuré par sa bonne conduite Enfin se sentant près de sa fin, il fit assembler le Peuple, renouvella l'Alliance de Seigneur avec lui, & mourut âgé de cent dix ans. Cet abrégé fait le sujet de l'Histoire du Livre de Josue On peut le diviser en trois parties La premiere, est une Histoire de la conquete de la Terre de Chanaan la seconde, qui commence au Chapitre 12 est une Description de pais de Chanaan, & de la distribution qui en fut faite entre les Tribus La troisiéme renfermée dans les deux derniers Chapitres, contient le renouvellement d'alliance que Josué fait faire au Peuple & la mort de ce Chef des Israelites

Pour ce qui regarde la Chronologie de ce Livre, il faut distinguer deux temps, celui qui s'est écoulé depuis la mort de Moïse jusqu'à la fin de la conquête de la Terre de Chanaan & la division du pais L'autre depuis ce temps-là jusqu'à la mort de Josué La quantité de premier est certaine, car quand on commença à faire le partage du pais de Chanaan, Caleb dit qu'il avoit quarante ans, quand il fut envoye par Moïse pour reconnoître le pais de Chanaan, qu'il avoit vécu depuis quarante-cinq autres années, étant alors âgé de quatre-vingt-cinquante Il avoit été envoyé reconnoître la Terre de Chanaan, de Cadesbarne, au commencement de la seconde année après la sortie d'Egypte. Le Peuple fut en tout quarante ans dans le Desert, & par consequent, il faut en compter trente-neuf jusqu'au temps que Josué fit passer le Jourdain au Peuple d'Israel De sorte que des quarante-cinq ans écoulez depuis que Caleb fut envoyé à la découverte du pais de Chanaan, il n'en reste que six employez à la conquête du pais de Chanaan, jusqu'au partage qui en fut fait entre les Tribus. Il a fallu au moins une année pour faire cette division Voilà sept années bien marquées. Mais à l'égard du temps qui s'est écoulé depuis le partage achevé jusqu'à la mort de Josué, il n'est pas marqué précisément dans ce Livre, tout ce qu'il nous en apprend, est que Josue joüit assez long-temps de la paix qu'il avoit donnée *Or long-temps après que le Seigneur eut donné la paix au peuple d'Israel contre tous ses ennemis qui étoient aux environs, Josué étant déjà vieux & avancé en âge* Quelques-uns restreignent ce temps à sept ou dix années, mais il y a plus d'apparence qu'il a été après de vingt années, comme nous le ferons voir en son lieu.

§. III.

Sentimens differens sur l'Auteur du Livre des Juges, fautes au sujet de cet Ouvrage. Quand il a été composé Autorité des Juges. Chronologie de ce Livre

L'Auteur du Livre des Juges, est entierement inconnu Quelques-uns, comme Isidore, l'attribuent à Samuel, après les Docteurs Talmudistes, d'autres à Ezechias, & plusieurs à Esdras Aben Esra croit que cet Ouvrage est le Livre des Guerres du Seigneur, dont il est parle dans le Livre des Nombres L'Abregé de la vie & de la mort des Prophetes qui est sous le nom de Dorothée, porte que le Livre des Juges a été écrit dans le Tabernacle Quelques-uns croient que chaque Juge avoit écrit ses Memoires, que ceux qui étoit recueillis par Samuel ou par Esdras. Ce sont toutes conjectures dont les unes sont certainement fausses & les autres assez incertaines Car il est fort que celui qui écrivit sous celui des Guerres du Seigneur, dont il est parle dans le Livre des Nombres, a composé long-temps auparavant. Il n'y a aussi nulle apparence que ce soit une compilation des Memoires de chacun des Juges, & l'on n'a point de remoignage assez autentique pour le donner à Samuel, à Ezechias, ou à Esdras Mais si l'on en peut pas découvrir l'Auteur, on peut-on pas au moins sçavoir à peu près le temps qu'il a été composé ? Quelques uns prétendent qu'il est evident qu'il n'a été fait qu'après la Captivité de Babylone, & se fondent pour prouver par ces paroles de Chapitre 18 Vers 30 *Jusqu'au jour de leur captivité* Ce qu'ils entendent de la Captivité de Babylone, ou du moins de celle des dix Tribus sous Salmanasar Mais quand on fait attention à ce passage, on connoit facilement que la captivité dont il est parlé en cet endroit, n'est ni la captivité des dix Tribus, ni celle de Babylone Car il est dit dans le Vers 30 que *les Danites dresserent une idole dans la Ville de Dan, & que Jonathan Fils de Gersam, Fils de Moïse & ses enfans furent Prêtres de la Tribu de Dan, jusqu'au jour de leur transmigration.* Les Prêtres que les Danites s'étoient faits, étoient des Prêtres de cette idole Ils ne subsisterent que tant que cette Idole subsista, & leur Sacerdoce finit avec elle. Or le Verset suivant nous marque que cette Idole ne subsista dans la Ville de Dan, que pendant le temps

temps que la Maiſon de Dieu, ou l'Arche fut dans Silo; c'eſt-à-dire, juſqu'au temps de Samuël, que l'Arche ayant été priſe, & retirée par les Philiſtins, fut miſe à Cariathiarim. Il faut donc entendre cet endroit de quelque captivité particuliere des habitans de la Ville de Dan, arrivée vers ce temps-là, ou plûtôt de la priſe de l'Arche & de la captivité de pluſieurs des Iſraëlites qui furent enlevez après que leur armée fut défaite, comme il eſt rapporté au premier Livre des Rois Chapitre 4. Verſet 10. Il en eſt parlé en mêmes termes dans le Pſeaume 77. Verſet 60 & 61. *Dieu abandonna le Tabernacle de Silo, le Tabernacle où il habitoit parmi les hommes: il ſouffrit que ſa force fut captive; & que ſa gloire tombât entre les mains des ennemis.*

Il y a dans ce Livre une expreſſion ſouvent repetée qui pourroit faire croire qu'il a été compoſé pendant ou depuis que les Iſraëlites furent gouvernés par des Rois. Car l'Auteur remarque en quatre endroits (Chapitre 17. Verſet 6. Chapitre 18. Verſet 1. & 31. Chapitre 21. Verſet 25.) que les choſes qu'il rapporte ſe ſont paſſées *dans un temps qu'il n'y avoit point de Roi dans Iſraël.* Il n'eſt pas naturel qu'un Auteur qui écrit avant qu'il y ait eu des Rois dans un pais, & qu'on ait peine à en établir, faſſe cette remarque; mais elle vient aſſez naturellement dans l'eſprit d'un homme qui ecrit dans un temps que ſon pais eſt ſoûmis à la domination des Rois. Comme ceux pour qui il écrit ſont accoûtumés à cette forme de gouvernement, en faiſant reflexion que ce qu'il va rapporter ne s'accorde point avec l'Etat Monarchique, il juge à propos d'avertir que dans la Monarchie il n'étoit pas encore établi. Il faut avouer que cette conjecture a aſſez de vraiſemblance, & peut ſervir à fixer l'Epoque de la compoſition de Livre des Juges, au temps que les Iſraëlites prirent un Roi. Mais il faut que ce ſoit au commencement & avant le Regne de David. Car il paroît par le premier Chapitre de Livre des Juges, que les Jebuſeens étoient encore dans Jeruſalem du temps de cet Auteur. Verſet 21. *Les Enfans de Benjamin ne purent chaſſer les Jebuſiens qui habitoient dans Jeruſalem, & ceux-ci ſont demeurez avec eux dans Jeruſalem juſqu'à preſent.* Or il eſt conſtant que les Jebuſeens de Jeruſalem furent exterminez ſous le Regne de David, 2 Reg. 5. Verſet 6. L'Auteur écrivoit donc avant ce temps-là, & par conſequent il y a de l'apparence que ce Livre a été compoſé ſous le Regne de Saül, ou au commencement de celui de David, Epoque qui peut fort bien s'accorder avec le ſentiment des Juifs qui attribuent ce Livre à Samuël.

LES JUGES, dont il porte le Titre en Hebreu *Sophtim*, & en Grec *Kρίται*, ou ſont pour des Juges ordinaires, mais des hommes ſuſcitez de Dieu, à qui les Iſraëlites déferoient le gouvernement & la ſouveraine Magiſtrature, en parce qu'ils les avoient délivrés de l'oppreſſion où ils étoient, ou à cauſe de leur ſageſſe & de leur reputation de probité. Ces Juges les gouvernoient ſelon les Loix de Dieu, commandoient leurs troupes, traitoient avec les Princes voiſins, faiſoient la guerre & la paix, & rendoient la juſtice. Ils différoient des Rois, en ce qu'ils n'étoient point établis, ni par ſucceſſion ni par élection, mais ſuſcitez extraordinairement, & reconnus par un conſentement tacite de peuple. En ce qu'ils ne faiſoient de prendre le Titre & la qualité de Roi. 3. En ce qu'ils n'exigeoient aucun tribut du peuple. 4. Dans leur maniere de vivre éloignée du faſte & de la Pompe Royale. 5. En ce qu'ils ne pouvoient faire aucunes nouvelles Loix, mais ſeulement gouverner le peuple ſuivant celles qui avoit 6. En ce que l'obeïſſance que le peuple leur rendoit, étoit volontaire & ſans contrainte. Ils étoient en plus comme les Conſuls & les ſouverains Magiſtrats des Villes libres.

Le Livre des Juges contient l'Hiſtoire des Iſraëlites depuis la mort de Joſué juſqu'à celle de Samſon. Les Chronologiſtes ne conviennent pas du nombre des années, à cauſe de la maniere différente qu'ils ſuivent pour compter les années de ſervitude de peuple, marquées dans ce Livre, les uns les confondant avec les années des Juges, & les autres expliquant d'une autre maniere ce qui eſt dit pour reduire toute l'Hiſtoire de ce Livre à trois cens ans ou environ ainſi, ſuivant l'explication literale & naturelle du Texte, dont être de plus de 400 ans. D'autres Chronologiſtes augmentent de beaucoup cet age en ſuppoſant des anarchies, dont le temps n'eſt point marqué dans l'Hiſtoire.

§. IV.

Du Livre de Ruth, & de ſon Auteur. Quand cette Hiſtoire eſt arrivée.

L'Hiſtoire de Ruth eſt arrivée du temps des Juges, & c'eſt apparemment la raiſon pour laquelle les Juifs n'ont fait qu'un ſeul Livre de ces deux. Il a été écrit dans un temps que le gouvernement des Juges étoit fini, puiſque l'Auteur le commence en ſi marquant que l'Hiſtoire qu'il va raconter, étoit arrivée dans le temps que les Juges gouvernoient. *In diebus unum Judicum, quando Judices judicabant.* Et en effet il finit ſon Livre par une Genealogie qui il continue juſqu'à David, Il eſt aſſez vraiſemblable qu'il a été compoſé

comme de tems de ce Roi, le peut-être avant qu'il fût élevé sur le Trône. On peut même supposer qu'il est au même Auteur que celui des Juges.

On ne sçait point précisément sous quel Juge est arrivée l'Histoire de Ruth. Booz qu'elle épousa, étoit fils de Salmon & de Rahab. Rahab est cette femme qui avoit reçû les Envoyez de Josué dans la Ville de Jericho; supposé qu'elle eût alors vingt ans, qu'elle ait eu Booz à l'âge de quarante-cinq ans ou de cinquante ans, & que Booz ait épousé Ruth à l'âge de soixante & dix ans, ce qui sut en tout quatre-vingt-quinze ou cent ans, cette Histoire doit être arrivée sous Aod ou sous Samgar. La difficulté est de trouver dans les deux Genealogies qui restent jusqu'à David, Obed & Isai, le nombre d'années que doivent s'être écoulées depuis ce tems-là jusqu'à la naissance de David. C'est une des difficultez de Chronologie, que nous remettons à éclaircir en un autre endroit.

§. V.

Des Livres des Rois & des Paralipomenes. De leurs Auteurs, & du tems qu'ils ont été composez. Sommaire de l'Histoire qu'ils contiennent.

Les deux premiers Livres qui portent le nom des Rois dans la Version Grecque, & des Rois dans la Vulgate, sont appellez par les Hebreux, *le Livre de Samuel*, ce qui leur a fait attribuer communément à ce Prophete. Mais comme il n'y a que les vingt-quatre premiers Chapitres que contienne son Histoire, & que la fin du premier & le second entier contiennent la relation de choses qui suivent la mort de ce Prophete, on a supposé qu'il n'étoit Auteur que de ces 24. premiers Chapitres, & que les Prophetes Gad & Nathan avoient achevé cet Ouvrage. C'est le sentiment des Talmudistes, qui semble fondé sur cet paroles du Chapitre 29. Verset 29 du premier Livre des Paralipomenes. *Les premieres & les dernieres actions du Roi David ont été écrites dans le Livre du Prophete Samuel le Voyant, & dans le Livre de Nathan le Prophete, & de Gad le Voyant.* Mais afin que la chose fût constante, il faudroit prouver 1. Que ces Livres de Samuel, de Gad & de Nathan, fussent le même Ouvrage que le premier Livre des Rois. Or c'est ce qu'il n'est pas aisé de montrer, & il y a même apparence qu'il est différent; car les Livres citez dans les Paralipomenes, étoient intitulez *Dibre*, c'est-à-dire les paroles ou les actes de Samuel le Voyant, de Nathan le Prophete, & de Gad le Voyant. Cependant trois Livres différens qui contenoient la vie & les actions de ces trois Prophetes. Or il n'en est presque point parlé dans les deux premiers Livres des Rois. Et si ces Livres étoient ceux qui sont citez dans les Paralipomenes, ils seroient distinguez en trois parties, & chaque Livre porteroit le nom du Prophete qui l'auroit écrit. On s'appercevroit au moins en quelque endroit de la fin & du commencement de ces Ouvrages. On y remarqueroit quelque distinction ou quelque différence. Mais quoique ce ne soit pas tout-à-fait le même Ouvrage, il y a bien de l'apparence qu'il a été tiré des Memoires de ces Prophetes. Car les quatre Livres des Rois, ne sont, comme l'ont remarqué Diodore de Tarse, Theodoret, saint Athanase & S. Gregoire, qu'un Abregé Historique de plusieurs Livres ou Memoires des Prophetes qui y sont citez en plusieurs endroits. Grotius l'attribue à Jeremie, quelques uns à Esdras, & plusieurs à Esdras.

Voici ce qu'on allegue en particulier pour montrer que les Livres de Samuel, ou les deux premiers Livres des Rois, ne sont point de Samuel, ni de Gad, ni de Nathan. Il y est parlé de-son, de Samuel en tierce personne. L'Auteur lui donne des louanges, que personne ne peut donner honnêtement à soi-même. Dans le Chapitre 7. Verset 15. on trouve ces paroles, qu'il n'y a pas d'apparence que aient été écrites par Samuel même. *Samuel jugea Iſrael tout le tems de sa vie. Il faiſoit tous les ans le tour par Bethel, Galgal, & Maſpha, & jugeoit Iſrael en tous ces lieux-là. Enſuite il s'en retournoit à Rama, parce que ſa maiſon y étoit, & là il jugeoit Iſrael.* C'eſt pourquoi il y donna un Autel au Seigneur. Dans le Chapitre 9. Verſet 9. il est remarqué qu'on *diſoit autrefois en Iſrael, quand on alloit conſulter Dieu, allons chez le Voyant, parce qu'on appelloit autrefois le Voyant* Roi, *celui qu'on nomme aujourd'hui le Prophete.* Nathan. Il est parlé en cet endroit d'une Histoire arrivée du tems du Prophete Samuel, tems auquel le nom de *Voyant* étoit le seul en usage, comment donc pouvoit-il faire cette remarque? On ne peut pas dire que ce fut une parenthe-

---

a *Des Rois dans la Version Grecque.*] Saint Jerôme remarque qu'il s'en faut intitulé *le Livre des Rois que des Rois, ou des Royaumes*, parce qu'il ne contient pas l'Histoire de plusieurs Royaumes, mais seulement de ceux d'Israël & de Juda.

b *Tirée.*]

parenthese ajoûte Esdras ou par quelque autre : car si cela étoit, comment l'Auteur emploieroit-il si souvent le nom du Prophete *Nabi*, comme il fait 1. Reg. Chap. 3. Vers. 20. 21. Vers. 5. 10. & 15. & 19. Vers. 24. On allegue encore cette expression, *Jusqu'à ce jourd'hui*, qui se trouve en quelques endroits de principalement dans le Chapitre 5. du 1. Livre, Vers. 5. où il est dit que parce que la tête & les mains de l'Idole de Dagon s'étoient trouvées sur le seuil de la porte du Temple de cette Idole: *Les Prêtres de Dagon, & tous ceux qui entrent dans son Temple, ne marchent point sur le seuil de la porte, ce que l'observe encore à présent.* On cite encore un autre endroit, où cette expression est employée. & où il est dit que les Philistins apporterent les Rats qu'ils avoient fait faire pour offrir au Seigneur: *Jusque à la grande pierre sur laquelle on mit l'Arche du Seigneur, qui fut jusqu'à ce jour dans le champ de Josué Bethsamite* Chapitre 6. Cet endroit prouveroit plutot que c'est un Auteur contemporain qui parle, puisque l'Arche ne fut pas long-temps chez les Bethshmites, & qu'elle fut bien-tôt transferée à Cariathiarim, comme il est dit aussi-tôt après. Mais ce qui est dit qu'elle y demeura vingt ans, ne peut avoir été remarqué par Samuel, puisqu'elle n'y demeura que treize ans de son vivant, & qu'elle n'en fut retirée que sept ans après sa mort par le Roi David. Il y a un autre endroit dans le Chapitre 27. où *Jusqu'a ce jourd'hui*, est determiné au temps que le Royaume de Juda étoit établi, car il y est dit Vers. 6. *Que le Roi Achis donna Siceleg à David, & que c'est pour cela que Siceleg a appartenu aux Rois de Juda, à qui il appartient encore à présent.* Le nom des Rois de Juda n'a été en usage qu'après la fondation des dix Tribus. On doit peut-être que Gad & Nathan ont pû voir cette division, mais outre qu'il n'y a guere d'apparence que Salomon ait regné 40. ans, ces deux Prophetes l'auroient survécu. L'Auteur parle en plusieurs des Rois de Juda, ce qui suppose qu'il en avoit de son vivant.

A l'egard des deux derniers Livres qui portent seuls chez les Hebreux le nom de *Melachim*, ou de Rois, puisqu'ils contiennent l'Histoire des Rois d'Israel & de Juda jusqu'à la Captivité, qui y est rapportée dans le dernier Chapitre, ils ne peuvent avoir été achevez qu'après ce temps-là. On y trouve neanmoins plusieurs endroits qui supposent que le Royaume de Juda subsistoit encore, comme dans le troisieme Livre Chapitre 9. Vers. 21. où il est dit que Salomon rendit les Enfans des Amorrhéens & des autres peuples de Chanaan, que les Israelites n'avoient pas pû exterminer. *Tributaires jusqu'à ce jour.* Dans le Chapitre 12. Vers. 19. qu'*Israel se retira de l'obeïssance de la Maison de David jusqu'à présent.* Dans le quatrieme Livre Chapitre 8. Vers. 22. *qu'Edom ne voulut plus être de Juda jusqu'à présent.* & dans le 13. Vers. 23. *que Dieu ne voulut pas perdre les Juifs, ni les rejetter entierement jusqu'à présent.* Ces endroits supposent que le Royaume de Juda subsistoit encore. Ce qui fait voir, ou que cette Histoire est composée de plusieurs Memoires, ou plûtôt que celui qui l'a redigée & écrite, y a inseré des choses qu'il avoit trouvées dans des Memoires plus anciens sans en changer les termes. Les Talmudistes attribuent cet Ouvrage à Jeremie, d'autres le donnent à Esdre, & la plûpart à Esdras

Le premier des Livres de Samuel, ou des quatre Livres des Rois, contient ce qui s'est passé sous le gouvernement de Heli Grand Prêtre, sous celui du Prophete Samuel, & sous le Regne de Saül. Le second, ce qui s'est passé sous le Regne de David. Les deux autres contiennent l'Histoire du Regne de Salomon fils de David, & ensuite celle des Rois d'Israel & de Juda jusqu'à la destruction d'Israël & la captivité de Juda. L'Histoire contenue dans les quatre Livres, est de prés de six cens années.

Les deux Livres que les Grecs appellent PARALIPOMENES, parce qu'ils contiennent plusieurs faits qui avoient été omis dans les autres Livres Historiques, ne sont chez les Hebreux qu'un seul Livre, qui porte pour titre, *Dibre Hayamim*, Les paroles ou les gestes des jours ou des années. c'est-à-dire des Journaux ou Annales, soit à cause que l'ordre des temps y est observé avec plus d'exactitude, soit parce qu'ils étoient tirés des Memoires & des Journaux ou des Annales de l'Histoire. C'est pour la premiere raison que les Juifs donnent leur nom le nom de *Chronique*, qui se prend pour une Histoire abregée, où les faits sont rapportez sommairement, & les temps fagneusement marqués. On croit communément qu'Esdras est Auteur des Livres des Paralipomenes On ne peut pas douter qu'ils ne soient écrits après la fin de la Captivité de Babylone, & la premiere année du Roi Cyrus, dont il est fait mention dans le dernier Chapitre du second Livre. Les dernieres paroles de ce Chapitre touchant Cyrus, font aussi celles par où commence le premier Livre d'Esdras, & les Genealogies qui sont dans les premiers Chapitres du premier Livre, sont conformes à celles qui se trouvent dans les Chapitres 2. 8. & 10. du premier Livre d'Esdras. C'est ce qui peut faire croire qu'ils sont d'un même Auteur. Saint Jerome a crû que c'étoit ce Livre qui est cité dans les Livres des Rois sous le titre de *Paroles des jours*, ou plûtôt Annales des Rois de Juda & d'Israël. Mais il est évident que cela ne peut être, parce que,

comme

comme nous avons déja remarqué, l'Auteur des Livres des Rois renvoye à ces Livres des Annales des Rois de Juda & d'Iſraël ſur pluſieurs faits qui ne ſont point rapportez dans les Paralipomenes. Ces Annales étoient auſſi beaucoup plus amples, & contenoient ſeparément l'Hiſtoire des deux Roiaumes de Juda & d'Iſraël. Enfin l'on trouve dans les Paralipomenes, des choſes tirées des Livres des Rois, & la fin de ce Livre fait voir qu'il eſt plus recent. Mais il étoit compoſé avant celui de Nehemie, ou il eſt cité Chapitre 12 Verſet 23 en ces termes, *Les Enfans de Levi les Princes des familles, qui ſont rapportez dans le Livre des Paralot des jours* Voila le Titre que porte le Livre des Paralipomenes, & la Genealogie de Levi citée en cet endroit, ſe trouve dans le neuvieme Chapitre du premier Livre des Paralipomenes Il y a un endroit que pourroit faire croire qu'ils ſont encore plus recens, c'eſt dans la Genealogie des Deſcendans de Zorobabel rapportée dans le 3. Ch Verſ. 21. qui ſemble être continuée bien au delà du temps d'Eſdras Mais il ſe peut faire que l'on ait ajoute quelques-uns de ces Deſcendans, outre qu'il n'eſt pas certain que les Deſcendans de Zorobabel, dont il eſt parlé en cet endroit, deſcendent tous en ligne directe de pere en fils, & qu'il n'y en ait point de Collateraux D'ailleurs il y a dans ce Livre des endroits où ces termes, *Juſqu'à ce jour d'hui*, ne ſe peuvent rapporter qu'à des temps qui ont précedé le ruine de Jeruſalem Dans le Livre premier Chapitre 4 Verſet 43 il eſt dit que les Enfans de Simeon allerent au nombre de cinq cens en Seir, qu'ils y exterminerent les Amalecites qui y étoient, & qu'*ils y ſont demeurez juſqu'à preſent* Dans le ſecond Livre Chapitre 5 Verſet 9 il eſt dit que *l'Arche eſt demeurée dans le Temple juſqu'à preſent*. Cela ſuppoſe que le Temple ſubſiſtoit encore, & que les Juifs habitoient la Judée On verra la même choſe dans le Verſet 8 du Chapitre 8 & dans le 10. du Chapitre 11 du même Livre Il faut donc que cet endroits aient été tranſcrits mot pour mot des Hiſtoires & des Memoires faits dans le temps que le Temple ſubſiſtoit encore, & que les Juifs étoient en poſſeſſion de leur pais.

Les Paralipomenes ſont un Abregé de toute l'Hiſtoire ſacrée depuis ſon commencement juſqu'au premier retour des Juifs, tiré des Livres de la Bible que nous avons, & d'autres Annales que l'Auteur avoit encore de ſon temps. Le deſſein de l'Auteur a été de remettre devant les yeux des Juifs la ſuite de leur Hiſtoire, que pouvoit etre effacée de leur memoire pendant la Captevre, pour les faire ſouvenir de leur origine C'eſt pour cela que cet Auteur commence par dreſſer la Genealogie des Patriarches juſqu'à Jacob, celle des Deſcendans de douze Enfans de Jacob, & particulierement celle de la Race Roiale de David, afin de donner comme un plan general de tout le Peuple Juif. Enſuite deſcendant à rapporte ſucceſſivement & dans un ordre Chronologique l'Hiſtoire de Saul, de David, de Salomon & des Rois d'Iſraël & de Juda leurs ſucceſſeurs, juſqu'à la Captivité de Babylone Voici le jugement que ſaint Jerôme porte de cet Ouvrage *Le Livre des Paralipomenes, qui eſt comme un Abregé de l'Ancien Teſtament, eſt d'une ſi grande conſequence, que c'eſt ſe mocquer que de pretendre avoir la ſcience de l'Ecriture Sainte ſans cet Ouvrage, car on y trouve preſque en tout les endroits, des Hiſtoires omiſes dans les Livres des Rois, & un nombre infini de queſtions ſur l'Evangile expliquées* Il y a neanmoins des contradictions apparentes entre la Chronologie de ces Livres, & celle du Livre des Rois, qu'il eſt aſſez difficile, mais non pas tout-à-fait impoſſible d'accorder, dont nous remettons à parler dans le lieu ou nous traiterons exprés de cette matiere

§. VI.

Des deux Livres d'Eſdras. Eſdras Auteur du premier & Nehemie du ſecond. Vers de l'un & de l'autre. Chronologie de leurs Livres.

Le deux Livres qui ſont ſous le nom d'Esdras dans les Bibles, n'etoient autrefois compez que pour un ſeul parles Hebreux, comme ſaint Jerome le remarque, & c'eſt la raiſon pour laquelle ils portent le nom de deux le nom d'Eſdras dans les Bibles Latines, quoi qu'ils ſoient de different Auteurs Juſques-ici on avoit crû Eſdras Auteur du premier, & en effet, il parle en premiere perſonne dans le Chapitre 7 Verſet 27 & 28 *Ita me inclinavit Deus in ſententiam ſuam coram Rege & ego*, & dans le Chapitre 9 Verſet 5 *Curvavi genua mea & expandi manus meas ad Dominum Deum meum* Mais un nouveau Critique s'pretende depuis peu que les ſix premiers Chapitres, etoient d'un Auteur plus ancien, & le raiſon qu'il en apporte, eſt que l'Auteur de ces Chapitres etoit à Jeruſalem du temps de Darius fils d'Hiſtaſpe, comme il paroit par ces paroles du cinquiéme Chapitre, où parlant de la réponſe que les Juifs donnerent tous le Regne de Darius aux Gouverneurs de Syrie, qui vouloient les empêcher de rebâtir la Ville de Jeruſalem, il dit en premiere perſonne *Nous leur répondimes*, ce qui ſuppoſe qu'il etoit alors à

Jerusalem. Or Esdras n'y vint que sous le Regne d'Artaxerxes, comme il paroît par le commencement du septieme Chapitre. Voila le fondement de cette conjecture, qui n'est pas tout-à-fait solide: car quand Esdras écrit *Mais hors cet endroit*, il parle au nom des Juifs, & c'est une chose ordinaire aux Historiens d'une Nation de parler ainsi en particulier de cette Nation, de la nommer, & de dire par exemple, nous déclarâmes la guerre, nous fîmes la paix, nous prîmes cette Ville, &c. Quoique l'Histoire n'ait eu aucune part à ces observations il y a plus de difficulté à expliquer comment on trouve dans le Chapitre second du Livre d'Esdras la Genealogie & le nombre de ceux qui retournerent de Babylone à Jerusalem sous Nehemie aussi bien que du temps de Zorobabel & d'Esdras qui est rapportée de la même maniere, quoiqu'avec quelques additions & changemens dans le Chapitre 7. de Nehemie. Quelques uns croient que Nehemie la transcrite du Livre d'Esdras eu y ajoutant les noms de ceux qui sont venus à Jerusalem depuis, le second regne de la Captivité d'autres au contraire croient que c'est Esdras qui l'a copiée de Nehemie, puisqu'il y est parlé de Nehemie, dont il raconte même une action au Verset 63. Quelques-uns prétendent que la Genealogie d'Esdras a été corrigée depuis par celle de Nehemie. Toutes ces conjectures ne s'accordent point avec les difficultés qui se rencontrent dans ces deux Genealogies; car si elles avoient été copiées ou corrigées l'une sur l'autre, elles seroient parfaitement conformes. Si Nehemie n'avoit fait qu'ajoûter à Esdras, le nombre des personnes seroit toûjours plus grand dans Nehemie que dans Esdras, ce qui n'est pas, puisque Esdras compte 5501 cent soixante & quinze personnes de plus enfant d'Aaron & que Nehemie n'en compte que six cent cinquante-deux. Le premier compte neuf cent quarante-cinq des enfans de Zethua, & le dernier n'en compte que huit cent quarante cinq. Je sçai bien qu'on peut rejetter ces differences sur la faute des Copistes & la variété des exemplaires, mais qu'il il necessaire de dire que l'un de ces deux Auteurs a copié l'autre, puisqu'il ont pû tous deux écrire ces Genealogies. Esdras l'auroit pû à la seconde Transmigration faite sous Nehemie, & n'ayant écrit son Livre que sur la fin de sa vie.

Le Livre que l'on appelle communément le second Livre d'Esdras, porte le nom de Nehemie, qui s'en dit un Auteur en la commençant ainsi *Ce sont ici les paroles de Nehemie*, & en parlant toûjours de soi en premiere personne. On objecte qu'il est fait mention dans le Chapitre 12 Verset 22 du Regne de Darius Codomannus, & du Grand Prêtre Jaddus qui alla au devant d'Alexandre, qu'il est moralement impossible que Nehemie ait vécu jusqu'à ce temps-là, car depuis la vingtiéme année d'Artaxerxes Longuemain, il y a plus de cent ans jusqu'au Regne de Darius Codomannus: & au Pontificat de Jaddus. Mais il n'est pas certain que Darius, dont il est parlé en cet endroit, soit Darius Codomannus, il se peut faire que ce soit Darius Nothus, qui est noté quarante ans ou environ après la vingtiéme année d'Artaxerxes Longuemain, & il n'est point dit en cet endroit que Jaddus ou Jaddus fut déja Souverain Pontife. Or il peut être ne fut-il pas du Regne de Darius Nothus, ou sous le commencement du Regne d'Artaxerxes Mnemon, & avoir été encore en vie du temps d'Alexandre. Mais il y a de l'apparence que ce qui est dit en cet endroit de quelque commencement du Chapitre 12 jusqu'au Verset 27 a été ajouté après coup, parce qu'il n'a aucune liaison avec ce qui précede & ce qui suit, & interrompt le cours de l'Histoire. Car Nehemie, après avoir rapporté de quelle maniere il avoit rebâti les murs de la Ville de Jerusalem, fait dans le Chapitre 11 le dénombrement des familles & des personnes qui habiterent. Il étoit naturel qu'il se fuivre l'Histoire de la Dedicace des murs de la Ville, qui commence au Verset 27 & tout ce qui est dit entre deux de la succession des Levites & des Grands Prêtres paroît hors de sa place. Aussi commencent ils par cette periode qui designe un autre Auteur que Nehemie *Voici les Prêtres & les Levites qui vinrent à Jerusalem avec Zorobabel fils de Salathiel & Josué* & finissent par celles-ci. Verset 26. *Voilà ceux qui furent du temps de Joachim fils de Josué fils de Josedec & du temps de Nehemie Chef de la Ville Prêtre & Docteur de la Loi.* Remarquez qu'il est parlé en cet endroit de Nehemie en tierce personne. Mais ajoûtez-y en la troisiéme Chapitre est sans doute de Nehemie qui y parle en premiere personne. Cependant au Verset 28 il fait mention de Sanaballat Horonite. Beau pere d'un des fils de Joiada, fils d'Eliasib, Grand Prêtre, *qui s'en*, dit-il, *chassé*. Or selon Joseph ce Gendre de Sanaballat s'étoit Manasses, frere de Jaddus, & quand on supposeroit qu'il y a eu deux Sanaballats, & que Joseph se seroit trompé, il est toûjours constant que Nehemie a chassé du Sacerdoce un des fils de Joiada, oncle au moins de Jaddus, s'il n'a pas été son frere comme Joseph le prétend, & par conséquent l'Auteur du Livre de Nehemie aura toûjours écrit sous le Regne d'Alexandre & de Codomannus. Mais on tire cette consequence, car le fils de Joiada frere de Jonathan Pere de Jaddus, a pû fort bien être marié à la fille de Sanaballat au commencement du Regne d'Artaxerxes Mnemon,

mon, & être alors chaſſé par Nehemie qui pouvoit avoir ſoixante & dix ans ou environ.

Eſdras Auteur du premier des deux Livres dont nous venons de parler, étoit fils de Seraïe Souverain Pontife, qui Nabuchodonoſor fit mourir comme il eſt rapporté 2. Reg. 25. Verſet 18. & 21. frere de Joſedec qui fut Grand Prêtre pendant la Captivité. Il fut le Chef des Juifs qui revinrent de Babylone la ſeptiéme année de l'Empire d'Artaxercés Longuemain, de qui il reçût la permiſſion de les ramener, de rebâtir le Temple, de leur donner des Juges, rapporte dans le Chap. 7e. ſeptiéme de ce Livre. Il eſt appellé *Scriba velox in lege Moyſi Eſdr. 7.* Verſet 6. c'eſt à dire un Docteur habile dans la Loi de Moïſe, car le mot Hebreu *Sopherim* que les Grecs ont traduit par γραμματεῖς & les Latins *Scriba*, ne ſignifie pas un Ecrivain, mais un Docteur de la Loi. Les Hebreux l'appellent le Prince des Docteurs de la Loi. Nous examinerons dans la ſuite ce qu'il fit pour le rétabliſſement & la deſcription de la Loi.

Nehemie Auteur du ſecond de ces Livres, étoit fils d'Helcias de la Tribu de Levi. Il étoit en Babylone Echanſon, ou Page du Roi Artaxercés, de qui il obtint la permiſſion la vingtiéme année de ſon Regne de retourner en Juſſee pour y retablir la Ville de Jeruſalem, & d'y demeurer pendant douze années, au bout deſquelles il retourna à Babylone, comme il avoit promis au Roy. Il y demeura pluſieurs années, juſqu'à ce qu'enſuite il obtint permiſſion du Roi de Perſe de venir achever ſes jours dans ſa patrie, où il mourut ſur la fin du Regne de Darius le Batard, ou ſur le commencement de celui d'Artaxercés Mnemon.

Le premier de ces deux Livres contient l'Hiſtoire de la délivrance des Juifs de la Captivité de Babylone, & de leur rétabliſſement dans la Judée depuis la premiere année de Cyrus juſqu'à la vingtieme d'Artaxercés Longuemain, & le ſecond commence à la vingtieme année du même Prince, juſqu'au Regne de Darius ſurnommé le Batard. La Chronologie de cet eſpace de temps depend de la durée des Regnes des Rois de Perſe que nous examinerons en ſon lieu.

§. VII.

Hiſtoire de Tobie. Quand arrivée. Par qui écrite.

TOBIE *a* de la Tribu de Nephthali fut un de ceux qui Salmanaſar Roi d'Aſſyrie emmena captifs, quand il prit Samarie & tranſporta le Royaume d'Iſrael. Il fut tranſporté à Ninive avec ſa femme & ſon fils. Ce Livre repreſente les devoirs de charité que cet homme craignant Dieu exerça en cette contrée ſa Nation qui étoient captifs comme lui, la patience avec laquelle il ſouffrit la perte de la vûë de la pauvreté, & contient l'Hiſtoire du Voyage de ſon fils accompagné d'un Ange pour retirer de Gabel qui demeuroit dans la Ville de Ragés, dix talens que ſon pere lui avoit prêtés, & de quelle maniére il épouſa dans ce voyage Sara fille de Raguel ſa parente.

Les Juifs reconnoiſſent cette Hiſtoire de Tobie pour veritable, quoiqu'ils ne reçoivent pas ce Livre comme Canonique. On croit communement qu'elle a été écrite par les deux Tobies. Cette opinion eſt fondée ſur ce que dit l'Ange aux Tobies Chap. 12. Verſ. 20. ſelon le Texte Grec: car au lieu qu'on lit dans la Vulgate en cet endroit: *Recontez toutes ces merveilles*, il y a dans le Grec, dans l'Hebreu de Pagnie & dans la Verſion Syriaque: *Ecrivez dans un Livre tout ce que vous eſt arrivé.* C'eſt pourquoi les mêmes Interpreters font parler les Tobies en premiere perſonne. D'ailleurs il eſt conſtant que ce Livre a été d'abord écrit en Chaldaïque, c'eſt à dire en la langue du Pais où Tobie demeuroit. Saint Jerôme l'a traduit en Latin avec le ſecours d'un Interprete qui l'Original Chaldaïque que nous n'avons plus. On a auſſi mis cette Hiſtoire en Hebreu, & nous en avons deux Verſions differentes Hebraïques, l'une de notre Auteur, l'autre par Paguit. Il y en a enfin une ancienne Verſion Grecque ſur laquelle on a compoſé la Syriaque.

Ce Livre eſt tres-inſtructif, tres-touchant, plein de Sentimens de Religion & de pieté, & écrit

---

a Tobie. Les Grecs nomment le Pere *Tobie* ou *Thobeith*, & le fils *Tobias*. Il y a un Exemplaire Hebreu où le Pere eſt appellé *Tobi* & le fils *Tobiah*. Le Grec fait auſſi la Genealogie *fils de Tobiel, fils d'Ananuel, fils d'Adael, fils de Gabael, de la Race d'Aſiel, de la Tribu de Nephthali, de la Ville de Thisbe qui eſt à la droite de Nephthali.* L'Exemplaire Hebreu de Munſter, *fils de Tobiel, fils d'Anuuel, fils d'Aziel, fils de Gabael, fils d'Aſiel, fils de Nathanael de la Tribu de Nephthali. Pour des Habitans de la Ville de Nephthali, juſte dans la Galilée vers l'Occident.* L'Exemplaire de Paguit, *fils d'Emanuel, fils de Gabriel de la Race d'Aſiel de la Tribu de Nephthali.*

écrit d'un stile simple, naturel & facile. Il est utile d'en établir la Chronologie, l'Epoque de la Translation de Tobie étant clairement rapportée au temps que Salmanasar transfera les dix Tribus, ce qui arriva la quatrieme année d'Osée Roi d'Israël, & la troisiéme d'Ezechias Roi de Juda. La Tribu de Nephthali avoit déja été enlevée par Theglath-Phalasar Roi d'Assyrie, comme il est rapporté dans le quatriéme Livre des Rois Chap. 15. Verset 29. mais cette Translation n'avoit pas été generale: il en étoit resté plusieurs.

Tobie vécut en tout cent deux ans, perdit la vûe à cinquante-six ans, & la recouvra deux ans avant que de mourir. Il prédit la ruine de Ninive qui arriva sous Nabuchodonosor & Assuerus; c'est à dire sous Astyages & Nabopalassar, comme nous avons remarqué en parlant de la Prophetie de Nahum.

Il faut observer qu'il y a une faute dans le Chap. 3. de la Vulgate Vers. 7. où il est dit que *Sara fille de Raguel habitoit à Rages*, il doit y avoir à *Ecbatane*, comme dans le Texte Grec & Hebreu: car il paroît par le Chap. 9. que Rages ne demeuroit pas à Rages, puisque Tobie le jeune étant dans la Maison de Raguel, envoie l'Ange à Gabel, qui demeuroit à Rages, pour recevoir de lui les dix talens que son pere lui avoit prêtés.

§. VIII.

Histoire de Judith. Quand arrivée. Si elle est veritable. Par qui écrite.

LE LIVRE DE JUDITH porte le nom de celle qui fait le principal personnage de l'Histoire qu'il est rapportée. En voici l'abregé necessaire pour l'intelligence de ce que nous avons à dire sur cet Ouvrage.

Nabuchodonosor Roi des Assyriens qui regnoit dans Ninive, ayant défait & pris Arphaxad Roi des Medes, forma le dessein de subjuguer les peuples d'Asie situez vers l'Occident à l'égard de Ninive, & envoya Holoferne avec une puissante armée, qui jettant la terreur par tout, se rendit maître de la Mesopotamie, de la Syrie, de la Libye, & de la Cilicie, qui se soûmirent volontairement à sa domination. Après ces conquêtes, il vint dans l'Idumée, dont il s'empara sans resistance, & y ramassa son armée. Les hostilités allarmes recueillirent ce qu'ils purent de troupes, se fortifierent dans les villes, & fortifierent le mieux qu'ils purent leurs Villes. Le Grand Prêtre Eliachim les encouragea à se bien défendre, & leur fit implorer le secours de Dieu. Holoferne étonné de ce que ce peuple se préparoit à soûtenir la guerre contre une armée si puissante, surpris & irrité de leur audace, s'informa des Moabites & des Ammonites leurs voisins, des forces de ce peuple, & quelle raison il pouvoit avoir de ne se pas soûmettre. Achior Chef des Ammonites lui fit en peu de mots l'Histoire de ce peuple, & lui donna expliqué de quelle maniere il avoit été quelquefois protegé, & quelquefois abandonné de son Dieu; lui declara, que s'ils avoient offensé ce Dieu, il les livreroit entre ses mains, mais que si cela n'étoit pas, leur Dieu les defendroit, & que toute son armée ne pourroit pas les dompter. Holoferne reçût cet avis avec indignation, & fit mener Achior dans la Ville de Bethulie qu'il assiegea aussitôt, dans le dessein de se venger de lui, quand il l'auroit prise. Ozias qui commandoit dans cette Ville, le préparoit à la défendre, mais les Habitans effrayés de la multitude des ennemis, voulurent se rendre, en forte qu'il eut bien de la peine à obtenir qu'ils attendroient encore cinq jours. Ce fut alors que la Veuve Judith, qui étoit riche & belle, prit la resolution de passer dans le Camp d'Holoferne pour tâcher de s'en defaire: elle sortit donc de la Ville & alla au Camp, fut prise & menée à Holoferne, elle lui plût, il la fit venir à un grand festin, dans lequel il s'enivre: on l'enferme ensuite avec elle: elle prend son temps, lui coupe la tête, se sauve & fait apporter la tête de ce General à Bethulie. La terreur se met dans l'armée des Assyriens, ils s'enfuient tumultuairement: les Israëlites les poursuivent, en tuent plusieurs, & font un grand butin. Judith chante le Cantique, & la avec tout le peuple à Jerusalem pour rendre graces au Seigneur. Elle revint en Bethulie, y vécut jusqu'à l'âge de cent cinq ans, & pendant tout le temps de sa vie le Peuple d'Israël jouit de la paix. Voilà un Abregé de l'Histoire de ce Livre.

La plus grande difficulté qu'il y a dans ce recit, est de determiner le temps où l'on doit placer cet évenement: les uns le mettent avant, les autres après la Captivité, & quelques-uns trouvant à ce qu'ils se font imaginez des difficultez insurmontables pour l'accorder avec l'Histoire des Juifs, des Assyriens & des Medes, ont osé assûrer que ce n'est qu'une parabole & une allegorie, & non pas une vertié historique.

Eusebe & George Syncelle croient que l'Histoire de Judith est arrivée après le retour des Juifs, mais le premier la place sous Cambyse, & l'autre sous Xercès. Entre ceux qui croient qu'elle est arrivée avant la Captivité, le uns disent que ce fut du temps de Dejoces Roi des Medes, & les autres

autres du temps d'Ajhasuërus: mais ils conviennent les uns & les autres que c'est sous le Regne de Manassés Roi de Juda. On propose de part & d'autre des raisons & des objections qu'il nous faut examiner.

Voici les arguments de ceux qui soûtiennent que cette Histoire est arrivée depuis la Captivité: ils disent 1. Que cette Histoire soit arrivée dans un temps qu'il n'y avoit point de Roi parmi les Juifs, puisqu'il paroît par ce Livre, que le Grand Prêtre Eliachim en jouissoit toute l'autorité. Si qu'il n'y eût parlé en aucun endroit du Roi d'Israël. Est-il possible qu'une guerre aussi considerable que celle qui est rapportée dans le Livre de Judith, se fût passée, sans que le Roi du peuple attaqué, y eût aucune part? 2. Qu'il n'y a point eu avant le Captivité, de Grand Prêtre qui portât le nom d'Eliachim, qu'on n'en trouve point de ce nom, ni dans le Catalogue qu'en fait Joseph: & dans aucun endroit de l'Ecriture: qu'il y en a eu un après la Captivité nommé Joachim, qui est le nom que le Texte Grec donne à celui qui est appellé dans nôtre Vulgate Eliachim. 3. Qu'Achior Chef des Ammonites repondit à Holoferne Chapitre 5. Verset 22. qui lui demandoit de que c'étoit que le Peuple d'Israël, que les Israëlites avoient été ruinez par plusieurs guerres, & que plusieurs d'entr'eux avoient été emmenez captifs dans une terre étrangere, mais qu'à present s'étant convertis à leur Dieu, ils étoient revenus des lieux où ils avoient été dispersez, qu'ils s'étoient rassemblez, qu'ils s'étoient établis sur ces Montagnes, & qu'ils possedoient de nouveau Jerusalem, où étoit leur Sanctuaire. Que le Grec ajoûte que le Temple de leur Dieu avoit été détruit. *Καὶ ὁ ναὸς ἠφανίσθη ἐν τοῖς ὄρεσιν.* Que ces expressions semblent marquer clairement le temps de la Captivité, & que ce qui est dit de la destruction du Temple, lui convient necessairement. Enfin l'on soûtient qu'il n'y a pas moien d'accorder ce qui est dit dans ce Livre de l'âge de Judith avec le temps qui précede la Captivité. Car il est dit au Chapitre 8. qu'elle étoit belle & jeune, quand elle alla trouver Holoferne. Et dans le Chapitre 16. qu'elle vecut cent cinq ans sans voir de guerre dans Israël. Or depuis la fin du Regne de Manassés jusqu'au temps de la guerre de Necao Roi d'Egypte contre Josias, il n'y a que trente-quatre ans. Ainsi supposé qu'Holoferne fût venu en Judée sur la fin du Regne de Manassés, il faudroit que Judith eut eu plus de soixante ans. A cet âge comment auroit-elle pû être belle & jeune & plaire à Holoferne?

Ceux qui soûtiennent le contraire ne manquent pas de réponses à ces difficultez. Pour refoudre la premiere, ils disent, qu'il n'est point fait mention de Manassés dans le Livre de Judith, parce que ce Prince depuis qu'il fut revenu de la Captivité, ne se mêla plus des affaires de l'Etat, si l'on en croit l'Historien Joseph, de que quand cela ne seroit pas, on voit qu'Eliachim ne se mêle que d'encourager le Peuple, & de l'exhorter à avoir recours à Dieu: ce qui étoit de son devoir. D'ailleurs il n'est pas étonnant que Manassés occupé à munir la Ville de Jerusalem, laissât le soin de la défense de Bethulie à Ozias, qui étoit comme le Gouverneur de cette Ville. Ils repliquent à la seconde, qu'il y a eu un grand Prêtre du nom d'Eliachim du temps de Manassés, & pour le prouver, ils allegguent cette prédiction du Prophete Isaïe Chapitre 22. Verset 20. *Et en ce jour là j'appellerai mon serviteur Eliachim fils d'Helcias, & je le revêtirai de votre Tunique, je le fortifierai de votre ceinture. Je lui donnerai votre puissance en main, & il sera comme le pere des Habitans de Jerusalem, & de la Maison de Juda.* Quoiqu'il ne soit pas dit dans ce passage que cet Eliachim étoit Grand Prêtre, les quatrez & l'autorité qu'on lui donne, semblent designer assez clairement cela dont il est parlé dans le Livre de Judith. Aussi Saint Jerome & Saint Cyrille n'ont-ils pas fait difficulté d'assûrer que c'est le même Joseph n'a pas été fort exact dans le Catalogue des Souverains Pontifes, puisque l'Ecriture en nomme quelques-uns, dont il ne fait point de mention, & d'ailleurs il se peut faire qu'Eliachim fut un de ceux qu'il nomme d'un autre nom, un même homme pouvant avoir deux noms.

La troisiéme objection roule sur l'autorité de le sens des paroles du Texte Grec, qui regardent la destruction du Temple. Car pour ce qui est dit en cet endroit de la Captivité de plusieurs d'entr'eux, cela convient fort bien à l'enlevement de Manassés, rapporté dans le 2. Chapitre 33. des Paralipomenes. Le Texte de la Vulgate traduit de Original Chaldaïque par Saint Jerôme, ne parle point du Temple, & l'on peut croire que le Traducteur Grec a voulu en cela de son chef. Mais supposé qu'il le fit, s'autorise-t-il du Texte Grec, on prétend que ces paroles, *ou temple renversé*, qui signifient à la lettre, *Leur Temple est devenu comme le pavé*, ne veulent point dire que le Temple avoit été détruit rez-pied rez-terre, mais seulement qu'il avoit été fort maltraité & profané. On ajoûte qu'il est si vrai qu'il n'est point par-là en cet endroit de la destruction entiere du Temple, mais d'une autre plus petite, que dans le Chapitre 4. Verset 3. il est dit dans la même Terre Grec, *Que les Enfans d'Israël étoient revenus nouvellement de la Captivité & avoient rebâti depuis peu, les Vases, l'Autel, & la Maison de Dieu*

Dieu avoient été punies de leur profanation. Le Temple & l'Autel n'avoient donc pas été détruits, puisque l'on n'avoit fait que les purifier. Tout cela n'a rapport à ce qui arriva du temps de Manassés, quand il fut enlevé par le Roi des Assyriens avec une partie de son Peuple. Il fit pénitence, fut délivré de la Captivité, purifia le Temple & l'Autel, & répara le mal qu'il avoit fait. Pour ce qui regarde l'âge de Judith, il est aisé de l'accorder avec l'Histoire. Manassés a regné cinquante-cinq ans, Amon son successeur deux ans, Josias trente & un, & Joachim onze ans. On pourroit dire que la paix n'a proprement été troublée que quand Joachim fut emmené à Babylone, car la guerre de Josias se fit hors du Royaume, & la mort de ce Prince ne fut point suivie de guerre. Celui étant, si l'on déduit sur les cent cinq ans de l'âge de Judith les onze années de Joachim, les trente & une du Regne de Josias, les deux années de son père Amon, & seize ou dix-sept années du Regne de Manassés, elle n'aura eu que quarante-cinq ans. Or il n'est pas étonnant qu'une femme qui a vécu cent cinq ans, ait encore été assez belle & ait paru assez jeune à cet âge pour plaire à un vieux Capitaine. Voilà les réponses qu'on apporte sur raison de ceux qui pacent cet événement avant la Captivité, & voici les raisons qu'on allegue pour montrer qu'il ne peut être arrivé dans ce temps-là.

Premierement, il est certain qu'après le retour des Juifs de Babylone, il n'y avoit plus de Roi dans la Medie, ni dans l'Assyrie, & cependant il paroît par le Livre de Judith, que c'étoient les deux plus grands Empires d'Orient qui se disputoient la domination de toute l'Asie, au lieu qu'après la Captivité les Perses en étoient les Maîtres [a]. Ninive qui du temps de Judith étoit florissante & la capitale d'Assyrie, étoit entierement ruinée du temps des Rois de Perse [3]. L'Histoire de Judith est arrivée peu de temps après qu'Arphaxad Roi des Medes eut bâti la Ville d'Ecbatane, ou cette Ville a été bâtie par Dejoces, & peu-être achevée par son fils Phraortes ou Aphrartés. 4. Le nom d'Arphaxad furent à celui de Phraortes, ou peut-être Aphrartés. Ce qui est dit d'Arphaxad dans le Livre de Judith, convient parfaitement à ce que Hérodote rapporte de Phraortes, car cet Historien remarque que ce Prince retenant avancé vers le Pais des Assyriens auxquels Ninive appartenoit, fut défait & y perit avec toute son armée. Or il est dit dans l'Histoire de Judith qu'Arphaxad fut défait & tué par Nabuchodonosor Roi des Assyriens qui regnoit dans Ninive. Ceux qui ont dit qu'Arphaxad étoit Dejocés, sont fondez sur ce qui est dit dans le Texte de la Vulgate, qu'il bâtit la Ville d'Ecbatane, mais il est dit simplement dans le Texte Grec, qu'il ajoûta de nouveaux batimens à cette Ville [5]. Le Roi Nabuchodonosor qui défit Arphaxad, & qui envoia Holoferne contre la Syrie, ne peut point être un Roi de Perse. L'Ecriture lui donne la qualité de Roi d'Assyrie, c'est le nom des Rois de Babylone & d'Assyrie, & non point des Rois de Perse. Ce ne peut être Cambyses, comme Eusebe l'a crû, puisque du temps de ce Prince le Temple de Jerusalem n'étoit pas encore rebâti. Qui est donc ce Nabuchodonosor dont il est parlé dans Judith? Ce ne peut pas être Nabuchodonosor fils de Nabopalassar qui enleva le Roi Joachim en Babylone. C'est apparemment Saindushin fils d'Assaradon ou d'Asaradan qui selon Ptolomée étoit Roi de Ninive & de Babylone.

Quoique ces preuves ne soient pas demonstratives, il faut avouer neanmoins qu'il est difficile d'y répondre d'une maniere capable de satisfaire, principalement à la premiere que me paroît sans replique. La plûpart des Commentateurs Protestans, comme Luther, Chytree, Berodide, Scaliger & Grotius, pour se débarrasser de ces difficultez qu'ils ont crû insurmontables, ont pris le parti de soûtenir que cette Histoire est une fiction ou une allegorie que Grotius croit avoir été composée dans le temps qu'Antiochus Epiphane mit en Judée, & dont il donne une explication plus rogenieuse que solide. Mais il faut avouer que cette Histoire n'a nullement l'air d'une

---

a Plus nobilem ac fidelem] Voici ce qu'il dit dans sa Preface. *Tout ce qui est dans ce Livre est si magnifique, il a été écrit lorsque Antiochus Epiphane se rendit maître de Jude, avant que le Temple fut profané par les Idoles que l'on y mit depuis. Il y a été écrit dans le dessein de confirmer les Juifs dans l'esperance que Dieu les delivreroit. Judith est la même chose que la Judée, Bethulie Bethel Et ja, c'est à dire la Maison de Dieu c'est le Temple. Il fait voir que les forces des Rois Nabuchodonosor & Holoferne signifient souvent chez les Juifs le diable. Holoferne, c'est l'arrogance.*

Digitized by Google

d'une parabole, ou d'une fiction : les temps, les personnes, les faits, & leurs circonstances y sont exactement marqués, & d'une maniere si historique, qu'il seroit impossible de deviner que c'est une Allegorie. Il faut donc que cet Auteur soit un imposteur ou un Historien. Il apporte lui-même un témoignage autentique de la verité de cette Histoire, sçavoir la Fête que faisoient les Juifs en l'honneur de cette victoire. Les Juifs ont bien mis ce Livre hors du Canon, mais ils n'ont pas rejetté cette Histoire comme une pure fable. Les plus anciens Peres, comme S. Clement Romain dans sa premiere Epître aux Corinthiens, l'Auteur des Constitutions Apostoliques, S. Clement d'Alexandrie, Tertullien, Origenes, Eusebe, S. Jerôme, & tous ceux qui les ont suivis, ont reconnu cette Histoire pour veritable. Ce n'est que dans ces derniers siecles que l'on a commencé d'en douter, & la principale ou plûtot l'unique raison que ces Critiques en ont eu, c'est la difficulté qu'ils ont crû trouver dans la Chronologie de cette Histoire. Quand elle seroit encore plus grande, ce ne seroit pas un legitime fondement pour la rejetter comme fausse. Il y a plusieurs Histoires sacrées & profanes que l'on ne revoque point en doute, qui souffrent de pareilles difficultez. Mais il n'est pas impossible de les resoudre, en plaçant cet evenement avant la Captivité, & l'on a fait voir que les faits rapportés dans ce Livre, s'accordent tres-bien avec l'Histoire d'Herodote. Les autres objections que l'on forme contre la verité de cette Histoire ne meritent pas qu'on y arrête.

L'Auteur de ce Livre est entierement inconnu. Quelques-uns croient que c'est le Grand-Prêtre Eliachim ou Joachim qui l'a écrit lui-même : d'autres disent que c'est Josue fils de Josedec Compagnon de Zorobabel, qui en est Auteur. Grotius pretend qu'il est écrit du temps d'Antiochus Epiphane. Mr. Huet conjecture avec plus de vraisemblance, qu'il a été composé pendant la Captivité, parce qu'il étoit écrit en Chaldaïque. Nous n'avons plus cet Original. S. Jerôme l'avoit traduit en Latin, en retablissant les varietez qui s'y trouvoient dans differens exemplaires, & en ne mettant dans sa Traduction que ce qui faisoit un sens parfait, comme il le témoigne lui-même. *Magis sensum & sensui quæ ex Verbo Verbum transferens. Multorum Codicum varietatem vitiosissimam amputavi; solo eo quo intelligentia interpres in verbis Chaldæis invenire potui, Latinis expressi.* C'est cette Version de S. Jerôme que nous avons dans le Texte de la Vulgate. La Version Grecque que nous avons, est fort differente de la Latine, bien plus ample & étoit apparemment plus conforme à l'Original Chaldaïque : Quelques-uns l'ont attribuée à Theodotion, mais elle est plus ancienne, puisque saint Clement Romain plus ancien que Theodotion & saint Clement d'Alexandrie, Origenes & Africanus, avoient cette Histoire en Grec. La Version Syriaque s'accorde avec le Texte Grec.

§. IX.

Histoire d'Esther. Examen des conjectures que l'on apporte pour découvrir qui est le Roi Assuerus mari d'Esther. Grande incertitude sur ce sujet. De l'Auteur de ce Livre. Des Additions qui ne sont point dans le Texte original.

Le Livre d'Esther contient l'Histoire d'une Fille Juive de ce nom. Niece de Mardochée Juif de la Tribu de Benjamin demeurant à Suses, que le Roi Assuerus épousa & éleva sur le Trône, après avoir repudié sa femme. Ce Prince avoit un favori nommé Aman, de la race d'Agag Roi des Amalecites, lequel indigné de ce que Mardochée ne vouloit pas lui rendre les respects que les autres lui deferoient, prit la resolution de faire perir tous les Juifs qui étoient dans l'Empire d'Assuerus, fit donner un Edit, par lequel ils devoient tous être exterminez au mois d'Adar, qui étoit celui que le sort avoit fait échoir pour faire perir ces malheureux. Mardochée fait favoir à la Reine, le peril où étoit toute sa Nation, elle va trouver le Roi, & le prie de venir manger chez elle avec Aman. Aman estime ce cet honneur, ne peut souffrir le mépris de Mardochée qui ne l'avoit point salué. Mais

l'arrogance l'instruments du diable c'est Amischus, qui sous ce nom impuanté ist appelle ici Holofernes, c'est à dire Holzernahus le Lichtes le surgeon ou le murtrier du diable qui sous se rendra maître de la Judée dest & vous, parce qu'elle est donnée de secours Eliachim signifie le Dieu qui doit relever. Voila des il equivoques que Grotius auroit eu peine à faisir dans un autre.

Mais dans le temps qu'il se prépare à en tirer vengeance, le Roi ayant lû des Memoires, qui le firent souvenir que Mardochée avoit découvert une conspiration faite contre sa personne, veut le récompenser, & ordonne à Aman de conduire Mardochée en triomphe par la Ville. La Reine ayant traité le Roi, l'a découvre qu'elle est Juive & demande justice contre Aman pour son Peuple. Le Roi fait pendre Aman, élevé Mardochée, revoque l'Edit donné contre les Juifs, & en donne un autre, par lequel il leur permet de tirer vengeance de leurs ennemis le jour marqué La fete de Phurim est instituée à perpetuité chez les Juifs en memoire & en action de graces de ce bienfait signalé.

Voilà le fait rapporté dans le Livre d'Esther Ma-is il n'y a peut-être point d'Histoire dont le temps soit plus incertain. Il est constant qu'elle est arrivée du temps du Roi Assuerus. La difficulté est de sçavoir qui est le Roi qui est ainsi appellé dans l'Ecriture, c'est certainement un Roi des Medes ou des Perses qui a regné depuis l'enlevement des Juifs sous Jechonias. Mais il n'y a presque pas un de ces Rois depuis Astyages jusqu'à Artaxercés Mnemon, une quelque Auteur n'ait crû être l'Assuerus d'Esther. Voions s'il est possible de découvrir auquel de ces Rois cette Histoire peut être attribuée avec plus de vraisemblance.

On convient que ce ne peut être Cyaxare Roi des Medes fils de Phraortes, parce qu'il est mort avant la Captivité sous Jechonias. Son fils Astyages, est appellé Assuerus dans le dernier Chapitre du Grec de Tobie Cela pourroit faire conjecturer, que c'est lui dont il est parlé dans le Livre de Judith. Mais Herodote nous apprend qu'il épousa Anana fille d'Haliatte Roi des Lydiens, & il faut qu'il ait eu auparavant une autre femme, de qui Mandane mere de Cyrus étoit fille Ni l'une ni l'autre ne peut être Esther. Ainsi Astyages n'est point l'Assuerus mari d'Esther Astyages est selon Xenophon, de sa seconde femme, un fils appellé Cyaxare que quelques-une font pere de Darius Medus, à qui ils donnent un troisiéme Cyaxare pour fils, qu'ils supposent être l'Assuerus mari d'Esther Mais d'autres insistent avec plus de vraisemblance que ce troisieme Cyaxare est supposé, & que le second n'est point different de Darius le Mede fils d'Astyagés, & par consequent Oncle de Cyrus, qui lui ceda le Roiaume des Chaldéens, après l'avoir conquis, comme il est prouvé par le témoignage de Daniel Chapitre 5. Verset 31. & 9. Verset 1. où il est dit, que ce Darius étoit fils d'Assuerus, & qu'il fut déclaré Roi de Chaldée à l'âge de soixante-deux ans, à la place de Balthazar que Berose & Ptolomée appellent Nabonnidus, Abydene Nabonnidochus, & Herodote, Labynitus. Le Poete Aeschile dit que ce Medus prit & ruina la Ville de Suses, qui fut ensuite rebâtie. On a aussi crû que Darius le Mede étoit l'Assuerus d'Esther, parce qu'il avoit nom Cyaxare, ce qui revient à Assuerus; & que d'ailleurs il est dit dans Daniel Chapitre 6. Verset 1. que Darius avoit établi six-vingts Satrapes sur son Roiaume, & le nombre des Provinces de l'Assuerus d'Esther, est de cent vingt-sept, en y comprenant les Isles Cela s'accorde assez. Il est aussi remarqué que Darius commandoit aux Medes & aux Perses. Mais on oppose à cette conjecture premierement que le Roi dont il est parlé dans le Livre d'Esther, étoit Roi des Perses, ce qui ne convient point à Darius Medus qui ne fut Roi que des Medes & des Chaldeens Car Cyrus étant vainqueur fut Perse Astyages, fut déclaré Roi des Medes & des Perses & s'attira toute l'autorité Son grand-pere vécut & fut même traité en Roi des Medes Après sa mort Cyrus cede une partie de ses conquetes à son oncle Cyaxare ou Darius Medus; & l'associa à l'Empire, mais il retint toûjours la principale autorité, comme il paroît par Xenophon. Darius Medus regna d'abord dans la Susiane, & ensuite dans la Chaldée, mais son Empire ne s'est jamais étendu comme celui d'Assuerus depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie Après la mort de Darius, Cyrus demeura seul Monarque de toute l'Asie, & transféra ainsi l'Empire des Babyloniens & des Medes aux Perſans Il le tint pendant sept ans, à compter du jour de la mort de Darius Medus L'Histoire d'Esther ne convient point à Cyrus, mais quelques uns l'assignent à son fils Cambyses, qui est appellé Assuerus dans le premier Livre d'Esdras Chapitre 4. Verset 6. C'étoit un homme furieux & brutal, caractere qui convient à l'Assuerus d'Est er, & l'Empire de Cambyses, avoit l'étendue qui est marquée dans ce Livre, mais il ne regna que sept ou huit ans, & l'Assuerus d'Esther en a regné plus de douze. Chapitre 3. Verset 7. Beaucoup l'attribuent à Darius fils d'Hiſtaſpe Pere des sept conjurez qui fut déclaré Roi, après qu'ils eurent tué le Mage Orobaſte qui s'étoit emparé du Trône en se faisant croire le frere de Cambyses. Tout ce qui

au eſt dit dans le Livre d'Eſther, du Roi Aſſuerus lui convient, car l'étendue qu'on y donne à ſon Empire depuis l'Inde juſqu'à l'Ethiopie, exclut non ſeulement tous les Rois avant Cambyſes & Cambyſes même, puiſque ce fut Darius qui ſubjugua le premier l'Inde & l'Arabie. L'Auteur du troiſième Livre d'Eſdras Chapitre 3. décrit dans les mêmes termes l'étendue du Royaume de Darius, & ceci ſe rapporte aſſez à ce qu'en dit Herodote. 2 Aſſuerus faiſoit ſa demeure dans la Ville de Suſes, qui étoit la Capitale de ſon Empire: cela convient à Darius fils d'Hiſtaſpe qui orna cette Ville, y fit bâtir un Palais magnifique ſelon le témoignage d'Elien, & y fit renfermer ſes tréſors, au rapport d'Herodote. 3. Ce dernier Hiſtorien dit que Darius fils d'Hiſtaſpe aimoit paſſionnément une de ſes femmes, qu'il appelle Artyſtone, à laquelle il dreſſa une ſtatue d'or, c'eſt peut-être Eſther dont le nom d'Ediſſe a été corrompu. 4. Il eſt dit dans le Chapitre 10. qu'Aſſuerus ſe rendit tributaires toutes les Iſles de la Mer. Or ſuivant Thucidide Darius fils d'Hiſtaſpe fut le premier des Rois de Perſe qui ſubjugua les Iſles des Phéniciens, comme il eſt auſſi remarqué dans le Ménéxe de Platon. Xerxès en fut dépouillé avant la douzième année de ſon Regne, & aucun des Rois de Perſe ne les eut depuis poſſedées. Darius fils d'Hiſtaſpe eſt ſelon Herodote, le premier qui impoſa des tributs aux Nations, & il paroît qu'ils étoient établis du temps d'Aſſuerus mari d'Eſther. Enfin il eſt dit dans le Chapitre 2. Verſet 5. que Mardochée étoit un des Juifs qui avoient été transferés par le Roi de Babylone Nabuchodonoſor avec Jechonias. Cette Epoque exclut tous les Rois de Perſe poſterieurs à Darius, car il faudroit ſuppoſer que Mardochée auroit eu alors plus de ſix vingts ans, & par conſequent que la nièce Eſther auroit été fort âgée. Tout ce qu'on peut faire, eſt de ſuppoſer qu'il vivoit encore, quoique fort âgé, au commencement du Regne de Darius & que ſon oncle avoit eu ſa fille Eſther dans un âge fort avancé. Ces conjectures paroiſſent aſſez plauſibles, mais elles ſont détruites par le témoignage d'Herodote qui rapporte que Darius eut trois femmes, qui non ſeulement ne s'appellerent ni Vaſthi, ni Eſdile, mais dont aucune ne peut être Eſther, car les deux premieres ſont Atoſſe & Artyſtone fille de Cambyſes & la derniere Parmis fille de Smerdis fils de Cyrus. D'ailleurs Darius fils d'Hiſtaſpe fut favorable aux Juifs dès le ſecond avenement de ſon Regne, & Aſſuerus ne les connut que la douzième année du ſien. Enfin ce que l'on a remarqué de l'âge de Mardochée ſemble non ſeulement exclure les ſucceſſeurs de Darius, mais auſſi Darius même, ſi on l'entend à la lettre: car depuis la captivité de Jechonias juſqu'à la ſeptième année de Darius, il y a environ 90. ans, ſuppoſant donc que Mardochée n'eût que dix ans quand il fut tranſporté, il auroit eu alors cent ans: Quelle apparence qu'à cet âge, il eût fait ſa Cour, & qu'il ſe fût mêlé de découvrir la conſpiration faite contre la perſonne du Roi? Le pere d'Eſther étant mort, étoit encore apparemment plus âgé que lui, & quand il auroit été plus jeune de quelques années, s'il a eu Eſther à trente ou quarante ans, elle devroit avoir eu alors quarante à cinquante ans. Par conſequent ſi Pon fait le Texte Grec de ce Livre, où il eſt dit autrement Chapitre 2. Verſet 6. & Chapitre 12. Verſet 18. que Mardochée fut perſonnellement un de ceux qui furent tranſportez à Babylone du temps de Jechonias, non ſeulement Aſſuerus ne peut convenir à aucun des Succeſſeurs de Darius, il eſt même difficile de croire que ce ſoit Darius, & alors il faudra choiſir celui des Rois préceſſens, entre leſquels je n'en trouve point à qui l'Hiſtoire d'Eſther convienne mieux qu'à Cyaxare ou à Darius Medus. Mais on peut expliquer le Texte Hebreu du Verſet 6 du Chapitre 2 en ſorte que ce ne ſoit pas Mardochée même qui ait été tranſporté de Babylone, mais ſon aieul. Voici le Texte. *Il y avoit dans la Ville de Suſes un homme appellé Mardochée fils de Jaïr, fils de Semei, fils de Cis, de la race de Jemini, qui avoit été transferé de Jeruſalem dans le temps que Nabuchodonoſor avoit tranſporté Jechonias Roi de Juda.* Rapportant ces dernieres paroles à Cis aieul de Mardochée, on peut facilement dire que cela eſt arrivé ſous le Regne d'Artaxercès Longuemain. Cependant il faut avouer que le Texte Hebreu ne ſignifie pas cela naturellement, & que le Texte Grec porte le contraire en cet endroit dans le Chapitre 11. Verſet 2. Ainſi ſi l'on s'arrête au Texte Grec & à la Vulgate, il faut demeurer d'accord que cette Hiſtoire ne peut convenir à aucun des Rois Succeſſeurs de Darius fils d'Hiſtaſpe, & qu'il eſt même difficile qu'elle convienne à celui-ci. Cependant ce même Texte Grec donne le nom d'Aſſuerus à l'Aſſuerus mari d'Eſther, & parlant d'Aman, dit qu'il étoit Macédonien, & qu'il avoit deſſein de faire paſſer l'Empire

des Perſes aux Macedoniens ce qui ne peut convenir au temps de Darius fils d'Hiſtaſpe, et aux précedens, dans leſquels les Macedoniens ne penſoient pas à la Monarchie univerſelle. Comment accorder cela, à moins qu'on ne ſuppoſe que quand il eſt dit que Mardochée étoit un des Juifs qui avoient été emmenez à Babylone du temps de Nabuchodonoſor ſous Jechonias, cela veut ſeulement dire qu'il étoit de la race, & deſcendant d'un de ces Juifs. Cette réponſe ſuppoſée, on pourroit croire avec Scaliger que l'Aſſuerus d'Eſther eſt Xerces. Le nom d'Aſſuerus en Grec, Ὀβασῆν revient aſſez à celui de Xerces Ξέρξης. La femme de Xerces ſera celle qu'Herodote appelle Ameſtris, & le feſtin dont il eſt parlé dans ce Livre, ſera peut-être celui que Xerces donna ſuivant le même Hiſtorien avant ſon expedition contre la Grece. Mais la Reine Ameſtris étoit fille d'un Perſan nommé Onuphes, & par conſequent différente d'Eſther: elle avoit été mariée à Xerces long-temps avant ſon expedition contre la Grece. Enfin Xerces n'étoit pas à Suſes, mais dans la Grece la ſeptiéme année de ſon Regne. D'autres rejettent donc cet évenement au temps d'Artaxerces Longuemain fils de Xerces, ſentiment qui ſemble appuié ſur le Texte Grec, qui donne à Aſſuerus le nom d'Artaxerces, & ſur le témoignage de Joſeph qui place l'Hiſtoire d'Eſther ſous ce Prince. Capelle pouſſe cet evenement juſqu'au temps d'Ochus fils d'Artaxercès Longuemain qui ſuccéda à ſes deux freres deux ans après la mort de leur pere. Il trouve que le nom Hebreu *Aſchuerus* approche d'*Ochus* ou d'*Abus*, qui étoit le nom de ce fils d'Artaxercès qui eut auſſi celui de *Darius Nothus*. On peut ajoûter une conjecture, qu'il n'y a pas d'apparence que les Juifs qui étoient retournez à Jeruſalem, fuſſent demeurez miſerables & mépriſez de leurs voiſins, & qu'ils n'euſſent pû rebatir le Temple & les murailles de Jeruſalem juſqu'au temps d'Artaxercès Longuemain, ſi une Reine de Perſe avoit été Juive, & les Juifs en ſi grand credit à la Cour de Perſe. Cette conjecture eſt aſſez foible d'elle même, & d'ailleurs quand on ſuppoſeroit que ce n'eſt point Mardochée, mais ſon Biſaieul qui avoit été tranſporté de Jeruſalem à Babylone du temps de Jechonias, il n'y a que quatre generations depuis la Captivité juſqu'à Mardochée, Cis, Semei, Jair & Mardochée. Et d'y a près de deux cens ans depuis la Captivité ſous Jechonias juſqu'à la ſeptiéme année de Darius Ochus. Il faudroit donc ſuppoſer que Cis a été emmené à Babylone à l'âge de dix ans, qu'il n'a eu ſon fils Semei qu'à l'âge de cinquante ans, que Semei n'a eu Jair qu'à cinquante, que Mardochée eſt venu au monde la cinquantiéme année de l'âge de ſon pere & qu'il avoit alors prés de cinquante ans: il faudroit encore ſuppoſer que le frere de Mardochée pere d'Eſther, étoit ne au moins vingt-cinq ou trente ans depuis Mardochée, afin qu'Eſther n'eût alors que vingt ou vingt-cinq ans, qui eſt tout ce qu'on lui peut donner d'âge. Toutes ces ſuppoſitions ſont aſſez peu vraiſemblables. C'eſt pourquoi l'opinion de ceux qui reculent encore plus loin cette Hiſtoire en la mettant ſous le Regne d'Artaxercès, fils d'Ochus, eſt encore moins ſubſtenable. Voilà tout ce qui ſe peut dire ſur le temps d'Eſther & du Roi Aſſuerus: nous laiſſons au Lecteur à prendre le ſentiment qui lui paroîtra le plus vraiſemblable, la choſe nous paroiſſant du moins auſſi incertaine après toutes ces recherches, qu'elle nous le ſembloit auparavant.

L'Auteur de cette Hiſtoire n'eſt pas moins incertain. Saint Epiphane, ſaint Auguſtin & ſaint Iſidore attribuent ce Livre à Eſdras. Euſebe le croit plus recent: d'autres à Joachim Grand Prêtre des Juifs peut-être de Joſedech: la plûpart en font Auteur Mardochée, & quelques-uns lui joignent Eſther: on prétend le prouver par quelques endroits du Chapitre 9 de ce Livre ou il eſt dit que Mardochée & Eſther écrivirent eux choſes aux Juifs. Mais ceux qui ſe ſont laiſſés perſuader par ce temoignage n'étoient pas bien garde qu'il eſt parlé en cet endroit, non de ce Livre en l'état qu'il eſt, mais des Lettres que Mardochée écrivit aux Juifs, pour leur faire ſçavoir qu'ils euſſent à l'avenir à obſerver la fête de Phurim ou des ſorts, en memoire de ce qui leur étoit arrivé. *Mardochée écrivit*, dit l'Auteur de ce Livre, Chap. 9 Vers 20. *Toutes choſes, & les avant rapportées dans des Lettres, les envoia aux Juifs qui demeuroient dans tous les Provinces du Roiaume, proches & éloignez, afin qu'ils obſervaſſent la quatorziéme & la quinziéme journée d'Adar, & qu'ils les celebraſſent tous les ans avec ſolennité. Les Juifs firent paſſer en ſolennité perpetuelle ce qu'ils avoient commencé de faire alors, & ce que Mardochée leur avoit ordonné de faire par ces Lettres.* Ces paroles font voir clairement que l'Auteur de ce Livre eſt un autre que Mardochée, qui a rapporté ce que Mardochée écrivit alors, & ce que les Juifs pratiquerent tant de ſon temps, que depuis. Il en eſt de même du Vers 29. *La Reine Eſther fille d'Abihaïl & Mardochée Juif écrivirent*

Deuxiéme une seconde Lettre, afin que cette solemnité fût établie à l'avenir, & elle l'envoiérent à tous les Juifs de cent vingt-sept Provinces . . . . afin qu'ils observassent ce jour des sorts, & qu'ils le celebrassent en son temps avec joie. Ils le reçurent comme Mardochée & Esther l'avoient ordonné, afin de pratiquer eux & leurs enfans, les jeûnes, les prieres, la Feste des sorts, & tout ce qui est dans ce Livre qui porte le nom d'Esther. Ce n'est donc point Esther ni Mardochée qui ait composé ce Livre. Mais apparemment que la Synagogue pour conserver la memoire de cet evenement remarquable, & rendre raison de l'origine de la Feste *Phurim*, a fait composer ce Livre qu'elle a approuvé & mis dans le Canon des Livres sacrez. C'est le sentiment des Talmudistes, qui me paroît le plus vraisemblable. Il a d'abord été composé en Hebreu, tel qu'il est dans les neuf premiers Chapitres, & dans le reste jusqu'au Vers. 24. dans la Version de saint Jerôme. Quelque Juif Hellenisté l'a ensuite amplifié, & y a fait des Additions qui ont été inférées en leur place dans la Version Grecque, & mises par saint Jerôme toutes ensemble à la fin du Livre depuis le Vers. du Chapitre 10. D'autres Interpretes l'ont encore amplifié en y ajoutant plusieurs choses qu'ils croioient venir au sujet, & que se trouvoient dans l'ancienne Vulgate, que finit Jerôme à retranchées. Voici les paroles de ce Pere *Librum Esther variis translatoribus constat esse vitiatum, quem ipse de Archivis Hebraeorum rebolvens, verbum à verbo pro fide transtuli. Quem librum Editio Vulgata lacinioso sermone confertum simbus trahit. Addunt enim quae extra omne dubium sunt, & audire; sicut solitum est plerisque disputantibus Sumpti thematis incognitas, quibus verbis ita potuit quo imperium possus est, vel ille qui imperium finit.* La Paraphrase Chaldaique est toute pleine de ces amplifica tions. Origenes dans sa Lettre à Africanus, semble être persuadé que les Additions qui sont dans le Texte Grec, étoient autrefois dans le Texte Hebreu, & qu'elles en ont été retranchées. Si cela étoit elles seroient du même Auteur & composeroient un même Corps d'Histoire avec le reste. Il paroît au contraire que c'étoient des Additions faites à l'Histoire d'Esther par un autre Auteur, & pour en être couvertes, il ne faut que considerer de quelle nature elles sont, & où elles se trouvent placées.

Il est remarqué au commencement du Chapitre 11 qui *la quatriéme année de Ptolomée & de Cleopatre, Dosithée qui se disoit Prestre de la Race Levitique, & son fils Ptolomée, ont apporté la Lettre Phurim, qu'ils ont dit avoir été traduite par Lysimaque fils de Ptolomée, en Jerusalem.* Cette remarque fait voir l'âge & la nature de cette addition. C'est sous un des Ptolomées Roi d'Egypte, écrivoit Cous Philometor, qu'elle a été faite par des Juifs Hellenistes d'Alexandrie.

La premiere des Pieces ajoutées qui étoit à la tête du Texte Grec, est la Relation d'un songe de Mardochée, & la découverte des deux Eunuques qui vouloient attenter à la vie d'Artaxercès. On ne peut pas dire que cela soit de l'Auteur du Livre d'Esther, car le nom & les qualitez de Mardochée, le temps & le lieu dans lequel il a vécu, étant mis en tête de cette piece, il seroit inutile de les repeter au commencement de l'Histoire; aussi bien que la conjuration des deux Eunuques qui est rapportée au Chapitre second. L'Addition commence par ces mots: *La seconde année du regne du Grand Assuerus, le premier jour de Nisan, Mardochée fils de Jaire, fils de Semei, fils de Cis de la Tribu de Benjamin, homme Juif qui habitoit à Sisi, homme considerable & Officier du Roi, qui étoit du nombre des Captifs qui Nabuchodonosor Roi de Babylone avoit transferé de Jerusalem avec Jechonias Roi de Juda.* On voit bien que c'est là le commencement d'une Histoire, & il n'y a pas d'apparence qu'un Auteur qui l'a aussi commencée, reprenne ensuite les mêmes choses. Cependant il est certain que l'Histoire d'Esther, comme elle est rapportée par l'Auteur original, commence par ces mots: *Dans le temps d'Assuerus qui regna depuis l'Inde jusqu'en Ethiopie, &c.* & qu'au Chapitre second il parle de Mardochée comme d'un homme dont il n'avoit point encore parlé ni explique ses qualitez. *Il y avoit, dit-il, un homme Juif dans la Ville de Susis appellé Mardochée, fils de Jaire, fils de Semei, fils de la Race de Benjamin, qui avoit été transferé de Jerusalem, dans le temps que Nabuchodonosor transfera Jechonias, &c.* Dans le Chapitre même où l'Auteur fait l'Histoire d'Esther, parlant de la Lettre écrite au nom du Roi pour faire mourir tous les Juifs, dit que cette Lettre contenoit, Que tous fussent préparez pour le jour reglé: *Summa autem Epistolae ambae fuit, ut omnes Provinciae fierent & pararent sibi ad praefictum diem.* Cet Auteur n'avoit donc pas rapporté la Lettre entiere que l'Auteur Grec a ensuite eu cet endroit; & qui se trouve dans le Chapitre 14. de la Vulgate. Il en est de même de la Lettre écrite en faveur des Juifs par l'Auteur de l'Histoire se contente de dire au Chapitre 8. Vers 13. que le contenu de cette Lettre étoit *que les Juifs fussent prêts à se vanger un tel jour de leurs ennemis* Le Paraphraste Grec rapporte en cet endroit une Lettre écrite qui se trouve dans la Vulgate au Chapitre 16. Les cinq premiers Versets du Chap 15 font depuis Chap 10 quatriéme; & tout ce qui est rapporté dans ce Chapitre, est une description qui est hors de sa place, & qu'on voit bien être inventée pour embeller

bellir l'Hiſtoire. Il eſt encore viſible que les prieres de Mardochée & d'Eſther, qui ſont à la fin du quatrieme Chapitre dans le Grec, & qui ſe trouvent dans la lettre ziéme & dans le 14. Chapitre, ſont encore une addition à la narration ſimple de l'Auteur. Enfin, le ſtile ſeul de ces pieces fait aſſez voir que c'eſt un Grec, qui pour orner l'Hiſtoire d'Eſther, a fait ces pieces éloquentes au ſtile d'un ſtile tres-different de celui dont l'Auteur originale eſt compoſée, & qu'on rendoit la narration moins ſimple & moins naturelle. L'on peut encore ajoûter qu'il y a des faits dans ces pieces qui ne ſont pas rapportez de la même maniere que dans l'Hiſtoire. On donne à Mardochée la qualité de grand Seigneur & d'Officier du Roi dès la ſeconde année du Regne de ce Prince: il paroît au contraire par le ſecond Chapitre de cette Hiſtoire, qu'il n'étoit pas encore en faveur, connu du Prince. L'Auteur des pieces ajoûtées, rapporte à la ſeconde année d'Artaxercès la découverte de la conſpiration des Eunuques, le quel le ſixiéme de ces eſt dit dans le corps de l'Hiſtoire Chapitre ſecond Verſet 16 dont être rapporté à la ſeptiéme année d'Aſſuerus. Il eſt dit dans Hiſtoire Chap 6 Verſ 3 que Mardochée n'eſt recompenſé de ce ſervice que long-temps après la voir rendu, quand la perte des Juifs étoit déja reſoluë, & l'Auteur de l'addition ſuppoſe qu'il le fut ſur le champ. Il eſt dit auſſi Hiſtoire, qu'Aman reſolut de faire perir Mardochée, parce qu'il avoit refuſé de ſe proſterner devant lui: dans l'addition on apporte une autre raiſon de ſa colere, ſçavoir le mort des deux Eunuques. Il ne convient pas ſur le jour deſtiné pour le maſſacre du Peuple Juif. Il eſt dit que c'eſt le treiziéme & l'autre le quatorziéme du mois Adar. Aman qui eſt dit dans l'Hiſtoire fils d'Agag & Amalecite, eſt appellé dans la derniere Lettre du Prince, *Macedonien, vir Macedo.* Et il y eſt dit qu'il avoit deſſein de faire paſſer l'Empire des Perſes aux Macedoniens.

Tout ne que nous venons de dire prouve invinciblement, je c'eſt ſans fondement qu'Origenes a cru que ces pieces étoient autrefois dans l'original: car ſi cela étoit 1. Elles ſe ſeroient trouvées dans tous les Exemplaires Hebreux & Chaldaïques, comme il eſt dit dans un ancien Proverbe *Tempori vere & ſine nuisere.* 2. Elles ne ſeroient pas omiſes par Joſephe, qui a ſuivi l'Hiſtoire ſans y rien ajoûter ni retrancher. 3. Elles ne contiendroient pas les mêmes choſes qui ſe trouvent rapportées dans l'original. 4. L'Hiſtorien original ne liroit pas qu'une telle Lettre contenoit telle choſe, pour la rapporter auſſi-tôt toute contraire. 5. Si elles étoient du même Auteur, elles ſeroient du même ſtile. On connoîtroit dans la Verſion le même caractere, la même ſimplicité, la même naïveté. Tout cela ne ſe trouvant pas ainſi, on préfere le contraire étant démontré par les remarques que nous venons de faire, nous pouvons dire que l'opinion d'Origenes eſt inſoûtenable, & qu'il eſt fort vraiſemblable que ces pieces ſont du Traducteur Grec, ou de quelque autre Juif, qui a pû faire mauvaiſe foi, inſerer dans la narration, des Lettres & des Diſcours par le droit qu'ont les Hiſtoriens de compoſer ces ſortes de pieces, par rapport aux perſonnes & aux choſes.

§ X.

Du Livre de Job. Ce qu'on doit penſer de cette Hiſtoire, & de la maniere dont elle eſt écrite. Quel en eſt l'Auteur, & en quel temps il a été compoſé. Que c'eſt un Ouvrage Poetique. Deſſein & Abregé de cet Ouvrage.

APrés avoir parlé des Auteurs des Livres Hiſtoriques, paſſons aux Livres, que les Hebreux appellent *Moſchlim*, c'eſt à dire, des Livres écrits d'un ſtile figuré & ſentencieux [a]. Comme ces Ouvrages ont moins de rapport à l'Hiſtoire, il eſt encore plus difficile d'en découvrir le temps & les Auteurs.

On donne ordinairement le premier rang entre ces Livres, à celui qui porte le nom de Job, parce qu'il contient la relation du malheur arrivé à un homme nommé Job; il Eloge de la patience avec laquelle il le ſupporta, & les diſcours qu'il tint avec ſes amis ſur ce ſujet. Les Talmudiſtes Rabbi,

---

a *Moſchelim, c'eſt à dire. Livres écrits d'un ſtile figuré & ſentencieux.*] Dans le 21. Chap. des Nombres Verſ. 27 *c'eſt pourquoi les Parabolistes diſoient ſi ſouvent:* Entrez *dans Eſebon, que la ville de Sehon ſoit bâtie & fortifiée.* Les Sept nte ont traduit les *Emphatiſtes.* Le paſſage cité eſt viſiblement un fragment d'une piece Poetique. C'eſt pourquoi les Grecs & les Latins l'ont quelquefois traduit par le mot de *Parabolæ*, quelquefois par celui de *Proverbes* ou de *Sentences.* Il ſe trouve dans ce ſens 1. Reg. 24. v. 14.

b *Signifiat ou*

Digitized by Google

Rabbi, Moïse, Maimonides, & quelques autres Critiques parmi les Juifs & parmi les Chrétiens, ont prétendu que cette Relation étoit entierement feinte. D'autres au contraire soûtiennent que ce n'est qu'une simple narration d'un fait, de la maniere qu'il s'est passé. Mais il semble qu'il est plus raisonnable de prendre un milieu entre ces deux opinions en reconnoissant que Job n'est pas une personne feinte: qu'il y a eu en effet un homme de nom de ce nom, qui étant *Iob* reduit à une extreme misere par la perte de ses biens & de ses Enfans, & par la maladie, a souffert ce malheur avec une patience merveilleuse, & a été ensuite rétabli dans la prospérité. Et en avouant en même temps que celui qui a écrit cette Histoire, l'a traitée d'une maniere Poetique, embellie, amplifiée & ornée de plusieurs circonstances pour rendre la narration plus utile & plus agréable. Les autres Livres de l'Ecriture nous apprennent que Job n'est pas une personne feinte, puisqu'il en est parlé comme d'un homme qui a veritablement été, dans Ezechiel Chap 14. Vers. 14. où il est joint à Noé & à Daniel, comme ayant été auſſi-bien qu'eux, dans Tobie Chap 2. Vers. 12. & dans l'Epître de saint Jacques Chap 5 V 11. Le nom de Job est marqué dans cette Histoire, comme le nom propre d'un homme, la qualité y est auſſi, quand il est dit, qu'il étoit le plus riche des Orientaux, son pais y est designé par son nom. *Il y avoit un homme dans le Pais de Hus, appellé Job. Ces choses sont simples & ordinaires.* Dire le nombre de ses Enfans & la quantité de ses biens y sont specifiés, les noms & la patrie de ses amis y sont rapportez, & quoique la plupart de ces choses puissent avoir des significations mystiques *b*, cela n'empêche pas que ce ne soient des noms veritables & reels. puisqu'il en est de même de presque tous les noms Hebreux. Il n'y a rien d'ailleurs dans cette narration, qui ne se prouver que Job soit une personne qui n'a jamais été, & que le fond de son Histoire soit une pure fiction. Ce sentiment donc une espece de temerité de s'éloigner en ce point du sentiment commun des Peres *c*, & des Chrétiens sur la verité de cette Histoire. Mais il faut auſſi reconnoître de bonne foi que ce n'est pas une simple narration d'un fait la maniere dont elle est contée, le stile dont elle est écrite, les conversations de Dieu & du démon, la longueur des discours des amis de Job, font voir clairement que c'est une narration que l'Auteur a embellie, ornée & amplifiée pour donner un exemple plus sensible & plus touchant d'une patience achevée, & des instructions plus fortes & plus étenduës, sur les sentimens que l'homme doit avoir dans la prosperité & dans l'adversité.

Il n'est point marqué dans ce Livre en quel temps Job vivoit, ni quand son Histoire est arrivée, mais on tâche de le découvrir, ou du moins de le conjecturer par les circonstances dont il est fait mention dans ce Livre.

La longueur de la vie de Job qui doit avoir été de plus de deux cens ans, puisqu'il en avoit cent quarante après son retablissement, comme il est remarqué à la fin de ce Livre, a fait croire à quelques-uns qu'il étoit beaucoup plus ancien que Moïse. La loi n'est alleguée en aucun endroit de ce Livre, soit par Job, soit par ses amis, quoiqu'ils n'aient pas manqué d'occasion d'en faire mention. Il est rapporté que Job offroit lui même des Sacrifices de victimes: ces deux circonstances ont persuadé la plûpart des Commentateurs, qu'il a vecu avant que la Loi fut écrite. Quelques-uns ont cru qu'il étoit parlé dans le Verset 19 du Chapitre 15 de la terre de Chanaan donnée aux Israelites, & dans le Chap 26. Vers. 12. de la submersion des Egyptiens dans la Mer rouge: mais ni l'un ni l'autre ne paroît veritable. On dit encore que cette Sentence qui est dans le dernier Verset du Chap 28 comme estant de Dieu même: *La crainte du Seigneur est la vraie Sagesse*, est tirée du Verset 6. du 4 Chapitre du Deuteronome, ou il est dit que l'obſervation des Commandemens de Dieu est la vraie Sagesse. Mais il n'est pas neceſſaire que cette Sentence soit tirée du Livre du Deuteronome, où elle ne se trouve pas en mêmes termes, & il n'est point dit dans le Livre de Job, qu'elle fût écrite dans un Livre divin, mais seulement que Dieu l'avoit appuïé aux hommes par la maniere admirable dont il gouverne la nature. Il n'y a donc point de preuve que l'Histoire de Job soit plus ancienne que Moïse. Il y a au contraire grand apparence qu'elle est arrivée avant que la Loi fût écrite, peut-être dans le temps que les Israelites étoient dans le Desert

S 2

b Significations Mystiques. Job peut être interprété *celui qui a été là d'autant*, Hus *le terrible*, Sophar *le siffleur ou vilain*, Elyphaz *la Loi de Dieu*, Elu *Dieu même.*

c Sentiment commun de Tertullien, de S. Cyprien dans le Traité de la Patience, de S. Jerôme, de saint Basile, de saint Augustin, de saint Chrysostome, de saint Gregoire & tous les autres Auteurs Chrétiens qui parlé de Job comme d'un homme reel, & de cette Histoire, comme d'une chose veritablement arrivée. On pourroit objecter le silence de Joseph dans ses Antiquités, mais on n'entend que cet Historien a voulu dire par-là que du Juifs, à qui seuls il a écrit, n'avoient point

d 2

Si l'on sçavoit certainement de quelle race étoit Job, ne pourroit peut-être découvrir à peu près le temps qu'il a vécu, mais on n'en est point encore assûré, nous n'en sçavons pas le lieu de la patrie qui le pourroit faire connoître. Il est seulement dit qu'il étoit du pais de *Hus* ou *Ur*. Nous trouvons dans l'Ecriture trois hommes de ce nom. Le premier peut fils de Sem & fils d'Aram Genes. 10. Vers. 22. & 23. Le second, fils de Nachor frere d'Abraham Genes. 22. Vers. 21. Le troisiéme fils de Disan qui étoit fils de Seir fils d'Esau Genes. 36. Vers. 28. Les descendans du premier demeurerent dans la Trachonnide en Syrie, & on le croit Fondateur de Damas. Quelques-uns croient que ceux du second, sont les *Ostes* ou *Usites* habitans de l'Arabie deserte, dont il est parlé dans Ptolomée *George l. 5.* Et à l'égard de ceux du troisiéme, on convient que ce sont les habitans du pais d'Us dans l'Idumée, dont il est parlé dans le Chap. 4. des Lamentations de Jeremie, Vers. 21. *Rejouis toi & fais remplie d'allegresse, Fille d'Edom qui demeures dans la terre de Hus.* Il n'y a presque personne que croie que Job soit de la famille du premier. Quelques-uns la croient sur du second, & ainsi petit-fils de Nachor frere d'Abraham. L'opinion la plus commune est qu'il est de la race d'Esau, & habitant du pais de Hus ou d'Us dans l'Idumée. Il y a dans la Genealogie des descendans d'Esau, un Roi qui porte le nom de Jobab fils de Zare. Gen. 36. Vers. 33. On croit que celui-ci n'est pas different de Job. Cette sentiment est puté sur une addition tres-ancienne qui se trouve dans la Version Grecque à la fin du Livre de Job, & qui on dit être tirée du Livre Syriaque, où il est dit, *que Job demeuroit dans la terre d'Ausitide*, (c'est ainsi que ce nom est traduit dans le Grec) *dans les confins de l'Idumée & de l'Arabie, qu'il avoit nom Jobab, qu'il prit une femme d'Arabie, dont il eut un fils nommé Enoon qui fut pere de Zaré l'un des fils des enfans d'Esaü, & sa mere Bosorra, qu'il étoit le cinquiéme depuis Abraham*: ce qui est suivi de la Genealogie des Rois d'Idumée tirée du 36. Chapitre de la Genese. Voilà tout ce qui peut être des circonstances qui servent decisives, si l'autorité de cette addition étoit mieux établie, mais il y a bien de l'apparence que c'est plutôt la conjecture de quelque Juif, qu'un Monument ancien. Il est pourtant vrai que Pierre prete Theodotion & Aquila dans sa Version que les Peres anciens comme Origenes, saint Chrysostome, saint Jerome, Polychronien, & Olympiodore l'ont reconnue, & qu'elle se trouve dans tous les anciens exemplaires Grecs. Je ne voudrois pas neanmoins assûrer comme quelques-uns font, qu'elle fût de l'Auteur même du Livre de Job, ou du premier Traducteur, il y a plus d'apparence que c'est une addition faite par quelque copiste, qui a le vûe d'Arabée, ou de quelque autre Juif qui avoit écrit ces choses de Job par conjectures ou par fiction. Quoiqu'il en soit, il paroit assez vraisemblable que Job étoit de la race d'Esau *a*, puisqu'il étoit du pais d'Us habité par les Idumées.

Si le temps & la patrie de Job sont assez incertains, l'Auteur de son Histoire l'est encore davantage. Quelques-uns comme Origenes l. 5. contre Celse, saint Gregoire le Grand l. 1. *sur Job* & Suidas croient que c'est Job lui-même qui l'a écrit, & ils se fondent sur ce qu'il se sert en deux endroits Ch. 19. V. 23. & 31. V. 35. que ces paroles soient écrites. Mais il est à croire que qu'il ait pu les passer dans ces passages, d'un Livre ordonné, & que ce n'est qu'une figure, pour montrer combien il est persuadé de leur verité. *Quin mihi tribuas ut scribantur sermones mei? quis mihi det ut exarentur in Libro stylo ferreo, & plumbi lamina, vel celte sculptentur in silice?* Cela ne prouve point qu'il ait eu dessein d'écrire son Livre, encore moins qu'il l'ait executé. On doit peut-être encore pour montrer que ce Livre est de Job, qu'il n'y avoit que lui ou quelqu'un de ceux qui étoient de ses amis presens à leur conversation, qui put la rapporter fidelement, mais cela suppose qu'ils ont tenu effectivement les discours rapportez dans ce Livre, ce qui n'a point d'apparence. Il est bien plus vraisemblable que c'est Auteur de cette Histoire, qui suivant la coutume des Historiens les plus fideles, a fait tenir à Job & à ses amis, des discours convenables à leur état. La maniere dont il est parlé de Job dans cette Histoire & la suite rapportée à la fin du Livre, font croire qu'il n'en est point

a. Il paroit assez vraisemblable que Jobitos de la Race d'Esau. On peut ajoûter aux raisons alleguées en cet endroit que il y avoit un fils d'*Elifa* appellé *Elyphas* qui fut un fils qui portoit le nom de Theman. Elyphas Themanite qui est un des amis de Job, étoit apparemment de cette famille. Mais ceux qui font tenant que Job étoit du le Race de Nachor, ont un argument pareil. Car il y a un de ses amis qui s'appelle *Elius Buzites*. Or l'un des fils de Nachor s'appelloit *Buz*. Un autre s'appelloit *Chetad*, duquel sont peut-être descendus ces *Chaldeens* qui enleverent les chameaux & les valets de Job. Vers. 17. Quelques-uns ont pretendu que Job même étoit descendu directement d'Abraham par Cethura. Ils croient que Eliud Suhite l'un des amis de Job étoit descendu de Suah l'un des fils d'Abraham & de Cethura, c'est pourquoi Job habitoit auprès des Sabéens, Job. 1. 15. descendus de Seba autre fils de Cethura. Mais ces sont toutes conjectures frivoles.

a. Les

Auteur. Quelques-uns de ceux qui le lui attribuent, disent qu'il l'a écrit en Syriaque ou en Arabe, & que Moïse l'a traduit en Hébreu, & y a ajouté quelques endroits. C'eſt le ſentiment de l'Auteur d'un des Commentaires ſur Job, attribué à Origenes. D'autres croient que Moïſe eſt lui-même l'Auteur de ce Livre : c'eſt l'opinion des Talmudiſtes dans le premier Chapitre de *Babobatra*, où ils remarquent que Moïſe a écrit ſon Livre, la Section qui regarde Balaam & Job : ce qui a été ſuivi par Rabbi Kimchi, & par la plus grande partie des Rabbins : c'eſt auſſi le ſentiment de l'Auteur du ſecond Commentaire attribué à Origenes, de Methodius des Pyotus, de Polychronius, de Julien d'Halicarnaſſe dans ſa Chaîne, & de Nicetas ſur Job. Il ſemble auſſi que ſaint Jerome ſoit de cette opinion, parce qu'il met dans ſon Epître à Paulin, le Livre de Job immédiatement après le Pentateuque, comme étant du même temps & du même Auteur. On n'apporte point d'autres preuves de cette opinion, que la reſſemblance de ſtile, qu'on prétend trouver entre le Livre de Job & les Livres de Moïſe, mais on a bien l'aſſûrer d'un ton affirmatif, il ſera difficile d'en perſuader ceux qui ne ſe rendent point à l'autorité, ou ſe ſont eux-mêmes la comparaiſon. Le ſtile du Livre de Job eſt figuré, poetique, obſcur, plein de Sentences, on y trouve quantité de termes Arabes & Syriaques cela eſt bien différent du ſtile du Pentateuque. Origene rejette ce ſentiment dans le cinquiéme Tome ſur ſaint Jean, où il aſſûre formellement que Moïſe n'a point écrit d'autres Livres, que les cinq qui compoſent le Pentateuque. Saint Gregoire de Nazianze, au rapport de Polychronius, a crû Salomon Auteur du Livre de Job : il ſeroit difficile de péné trer la raiſon qui l'a pû porter à le croire, mais les termes Arabes & Syriaques qui ſe trouvent dans ce Livre, ne ſont-ils du ſtile ni du temps de Salomon. Philippe Cofure dit que ce Livre peut-être l'ouvrage de quelque Prophete Idumeen qui a écrit l'Hiſtoire d'un homme de ſa Nation : cependant il l'attribue plutôt au Prophete Iſaïe, qui a vécu dans le temps qu'il croit que ce Livre a pû être compoſé, parce qu'il écrit d'un ſtile aſſez ſemblable à celui de Job : c'eſt à dire d'une maniere grande, élevée, figurée & ſe ſert ſouvent des mêmes termes. Toutes ces opinions n'étant appuïées que ſur des conjectures aſſez foibles, il vaut mieux ſuſpendre ſon jugement ſur l'Auteur de ce Livre, & avouer qu'il eſt entierement inconnu.

Saint Jerome nous aſſûre que le Livre de Job, à l'exception des deux premiers Chapitres, & de la fin du dernier, eſt écrit en vers, & il ne fait point de difficulté de dire, que ce ſont des vers Hexametres compoſez de Dactiles & de Spondées, mêlez quelquefois d'autres pieds qui ſont de même nombre de temps, quoiqu'ils ne faſſent pas le même nombre de Syllabes : il autoriſe cet ſentiment du témoignage de Philon, de Joſephe, d'Origenes, & d'Euſebe de Ceſarée. Il eſt aſſez difficile d'y trouver à preſent la meſure : la cadence de ces vers, tels qu'on y voit par tout ce genre poetique, & ces expreſſions nobles, hardies, figurées qui font l'ame de la Poeſie.

La fin & le but de ce Livre, eſt de donner un exemple merveilleux d'une patience extraordinaire, & d'apprendre aux hommes à ſouffrir ſans murmurer, quoiqu'il ſemble qu'ils n'aient pas merité ce traitement. Cette queſtion ſi difficile à reſoudre, y eſt traitée. Comment ſe peut-il faire qu'un Dieu juſte & miſericordieux permette que des juſtes & des innocens ſoient ſujets à des afflictions & à des peines. Les amis de Job le croient coupable, parce qu'ils le voient malheureux. Ils ſoûtiennent que les maux qu'il ſouffre, ſont la peine de ſon peché que c'eſt un ponr le punir, ou pour le corriger que Dieu les lui envoïe. Job au contraire ſe croit innocent & reſſent ſon malheur d'autant plus vivement, qu'il croit l'avoir moins merité. La violence de ſon mal arrache de ſa bouche des gemiſſemens & des plaintes. Il adore toûjours neanmoins la Providence de Dieu, qui lui découvre enfin à lui & à ſes amis, qu'ils ont eu tort les uns & les autres de vouloir ſonder les ſecrets impenetrables de ſa conduite.

Ce Livre eſt naturellement diviſé en trois parties, mais fort inégales. La premiere eſt la narration Hiſtorique du bonheur paſſé de Job & des maux dont il vient d'être affligé : c'eſt le ſujet des deux premiers Chapitres qui ſont comme une eſpece de Preface. La ſeconde eſt compoſée des diſcours de Job & de ſes amis, & de la déclaration que Dieu leur fait ſur cette converſation : c'eſt la principale partie & le corps de l'ouvrage écrit en ſtile Poetique. La troiſiéme qui commence au Verſet ſeptiéme du dernier Chapitre, eſt une narration ſuccincte de ce qui ſuivit ces converſations de Job & de ſes amis : c'eſt la Concluſion de tout l'Ouvrage.

§. XI.

Des Titres des Pſeaumes. De leurs Auteurs. De l'Antiquité & de l'uſage des Pſeaumes parmi les Hebreux. Du Recueil des Pſeaumes. De la Poeſie des Hebreux. Du Stile & des Argumens des Pſeaumes.

LE Livre des PSEAUMES eſt intitulé *Sephir Tehillim*, c'eſt à-dire le Livre des Hymnes

ou des loüanges; parce que quoi qu'il contienne auſſi des Prieres, des demandes, des plaintes, & des deſcriptions, la principale partie a pour ſujet les Loüanges de Dieu. Les Grecs les ont appellez *Pſaumes*, parce qu'on accompagnoit la voix du ſon des inſtrumens de muſique a. La pluſpart des Pſeaumes ont un titre particulier qui porte ſouvent le nom de l'Auteur, quelquefois celui à qui il s'adreſſe, pour être mis en muſique, ou pour être chanté, le nom même de l'inſtrument, ou l'air ſur lequel il devoit être chanté, ou le ſujet & l'occaſion du Pſeaume.

Saint Jerôme croit que c'eſt une choſe conſtruite, que les Pſeaumes ne ſont pas tous de David, & qu'ils ont pour Auteurs ceux dont ils portent le nom en tête: mais quoiqu'il ſoit certain qu'il ne ſont pas tous de David, on ne convient pas neanmoins qu'ils ſoient de ceux dont les noms ſont marquez dans le titre. Car premierement, quelques-uns donnent de l'autorité & de l'antiquité des titres des Pſeaumes, & quand on en conviendroit, il ſe peut faire que les noms qui y ſont, ne ſoient pas ceux de l'Auteur, mais de ceux à qui ils étoient adreſſez, de ceux qui devoient les chanter, ou de ceux qui ont fait des Hymnes de même nature.

Pour ce qui eſt des Titres, il en faut diſtinguer de deux ſortes, les uns ſont dans le Texte Hebreu, & les autres ne ſe trouvent que dans le Texte Grec, ſi l'on excepte le titre de quelques Pſeaumes, qui ſe trouve auſſi dans le Texte Hebreu. Les premiers ſont autentiques, ont été reconnus par tous les Interpretes & par les Commentateurs, & ne contiennent rien que de veritable. Les derniers ſont ſouvent convaincus de fauſſeté, ou par l'Hiſtoire, ou par le Pſeaume même, & ont été rejettez par Theodoret, qui remarque qu'ils n'étoient point dans les Exemplaires.

Cela ſuppoſé, il eſt facile de montrer que les Pſeaumes qui portent le nom de David, ſont de ce Prophete Roi: car les Titres nous apprennent d'un côté que le Pſeaume convient à David, & l'Auteur du Pſeaume parlant en premiere perſonne, il eſt évident que c'eſt David qui en eſt Auteur. Par exemple, le Pſeaume 3, pour titre, *Pſeaume de David, lorſqu'il fuyoit devant ſon fils Abſalom*, & il commence par ces paroles: *Seigneur, que le nombre de ceux qui me perſecutent eſt grand*; & continuë toûjours en premiere perſonne. C'eſt donc David perſecuté par ſon fils qui eſt Auteur de ce Pſeaume. On peut faire la même reflexion ſur le ſeptieme, touchant le mal que lui fit un des Grands de la Cour de Saül. Sur le 33 dans lequel il rend graces à Dieu en ſon nom, de ce qu'il l'avoit delivré des mains du Roi Achis. Sur le cinquantiéme, dans lequ'el il demande pardon du crime qu'il avoit commis, en faiſant mourir Urie pour être mari de Berſabée. Sur le cinquante & uniéme, dans lequel il remercie Dieu d'avoir evité les embûches de Doeg, & fait pluſieurs autres. Le Titre du Pſeaume dix-ſeptiéme déclare nettement qu'il eſt de David. *Au Maître de muſique du ſerviteur de Dieu David qui a prononcé à ſa parole de ce Cantique, quand Dieu l'eut délivré des mains de tous ſes ennemis, & de celle de Saül.* L'Hiſtoire des Livres des Rois nous rend encore temoignage que ce Pſeaume eſt de David, & nous apprend que ce Prince avoit été un excellent Pſalmiſte, & il eſt rapporté dans celle des Paralipomenes, que non ſeulement il avoit fait pluſieurs Pſeaumes, mais qu'il avoit pris ſoin de les faire chanter par les Levites ſur des inſtrumens coûtume qui dura parmi les Juifs juſqu'au temps d'Ezechias, qui en fut le reſtaurateur, & qui continua même après leur retour de la Captivité de Babylone. Le temoignage de JESUS-CHRIST ne

---

a *Les Grecs les ont appellez Pſeaumes, parce qu'on accompagnoit la voix du ſon des inſtrumens de muſique*] Le nom de Pſalme, ψαλμὸς, vient du verbe ψάλλω, qui ſignifie toucher doucement, & de là vient ψαλτήριον, qui eſt l'inſtrument que l'on touchoit. Mais Preſigre a fait donner le nom de Pſalmi à l'Hymne même qui étoit chanté pendant qu'on touchoit l'inſtrument.

b *Saint Jerôme croit que: ſi ſont une choſe conſtante que les Pſeaumes ne ſont pas tous de David*] Bien loin de cela Auguſtin, Cyprien, Athanaſe, Hilaire, Euſebe, Origene, Theodoret, & pluſieurs autres Peres, ſoûtiennent que tous les Pſeaumes ſont de David. Voyez Auguſtin *Serm. 111 qui Pſalmos omnes David ſibi arbitrantur, & non errant; quorum nonnullos inſcripſit ſanctus Spiritus Sapientiæ nomine. Pſalmos eorum Pſalmum auctorem non ponentem in titulo David ſolitos, Aſaph, Idithum, filiorum Chore, Emam, Ethanæ, Moyſi, Salomonis, & Hieduthunum, qui Ethan ſive voluerint intelligendus* C'eſt auſſi le ſentiment d'Origene, de ſaint Hilaire, de l'Auteur de l'Abregé attribué à S. Athanaſe, & de l'Auteur de la Preface ſur le premier Pſeaume, attribuée à ſaint Auguſtin. Saint Auguſtin dans le 14. Livre de la Cité de Dieu Chap. 17. cite, que l'autre opinion eſt plus probable. Theodoret en dit de même auſſi, comme il le remarque dans ſa Preface ſur les Pſeaumes. Quelques-uns de Perez ſemblent avoir été perſuadez qu'ils étoient tous de David, comme ſaint Chryſoſtome, Euthimius, Caſſiodore, Particulierement Philaſtrius qui dit que l'Heréſie 126. n'eſt autre choſe que de dire que tous les Pſeaumes ne ſont pas de David. Il eſt pourtant certain, qu'il n'eſt pas vrai que de David: car premierement il y en a qui portent d'autres noms, comme ſaint Jerôme l'a remarqué, ſecondement, il y en a qui ſont certainement des chefs d'œuvre depuis le mort de David, comme le 136. où il eſt parlé des Iſraëlites captifs en Babylone. Il en eſt de même du 64. & du 125.

a Le

ne nous permet pas de douter que le Psalmiste dès-lors ne fût de David. Saint Pierre lui-même semble le supposer, & le contenu du verset 16, de Saint Paul cité sous son nom le soixante-huitième, qui portent tous le nom de David dans le Titre.

Il y en a même qui n'ont point de Titre qu'on doit attribuer à David, comme le 104. qui est rapporté & attribué à David dans le premier Livre des Paralipomènes: le 105. qui est du même auteur & sur le même sujet: le 71. qui lui est attribué dans le dernier verset, & le second, qui est cité sous son nom dans les Actes des Apôtres. On ne peut pas néanmoins assûrer que tous ceux qui n'ont point de nom en tête, soient de David, puisque le 136 & le 125 qui sont de ce nombre, ont été faits depuis la Captivité de Babylone.

Venons maintenant aux Psaumes qui portent les noms d'autres que de David, & examinons s'ils sont d'eux. Le plus ancien est Moïse, dont le nom est mis dans le titre du Psaume 89. *Priere de Moïse homme de Dieu.* Ce titre marque assez clairement que Moïse est l'Auteur de ce Psaume, & il semble que c'est faire violence au sens de ces paroles, que de les expliquer, si le Tribu de Levi Lesanciens Peres n'ont point fait de difficulté de dire que Moïse même n'étoit Auteur, & on peut remarquer dans ce Psaume l'élevation de stile qui se trouve dans les deux Cantiques qu'il donna à graver dans l'Exode & dans le Deuteronome. La plûpart des Hebreux n'attribuent pas ce seul Psaume à Moïse, mais encore les dix suivans qui n'ont point de titre: mais cela ne peut pas être, puisque le 99 fait mention de Samuel.

Après David, Asaph est un de ceux à qui l'on donne le plus de Psaumes, le 49 porte son nom & le 72. avec les dix suivans. On ne peut pas soupçonner ces inscriptions de nouveauté, puisqu'il s'est dit dans le second Livre des Paralipomènes qu'*Ezechias ordonna aux Levites de chanter les louanges de Dieu, en se servant des paroles de David & d'Asaph le Voyant* où Asaph est mis en comparaison avec David pour ce qui regarde les Cantiques, aussi-bien que dans le second Livre d'Esdras, ce qui fait croire qu'Asaph est Auteur de ces Psaumes: outre que le stile semble être plus élevé que celui de ceux qui sont de David. On ne peut pas même douter qu'il soit attribuer à Asaph, à cause que c'étoit à lui à les chanter ou à les faire chanter, parce que quelques uns portent non seulement le nom d'Asaph, mais sont encore adressez au Maître de musique & à Idithun. Cet Asaph a été un des principaux Levites que David employa pour chanter les louanges du Seigneur. Il est neanmoins difficile de croire qu'il soit Auteur de tous les Psaumes qui portent son nom; car le 73. le 76. le 78. & le 79. concernent la Captivité de Babylone: de sorte qu'il faut dire ou qu'Asaph les a écrits par un esprit prophetique, ou qu'ils ont été faits par les descendans de ce Prophete, qui lui succederent dans l'employ de chanter les loüanges de Dieu.

Il y a plusieurs Psaumes qui portent le nom des enfans de Core, fils d'Isaar, & petit-fils de Caath qui étoit fils de Levi. On croit assez que ce Core étant extrêmement divisé dans le Peuple, par l'envie qu'il portoit à Aaron, fut enclouri avec Dathan & Abi on; mais ses enfans ne périrent pas avec lui, & il est du nombre des Levites qui chantoient les loüanges du Dieu. On doute si ces Pseaumes portent leur nom, ou parce qu'ils en étoient Auteurs, ou parce qu'ils les devoient chanter. Le quatre vingt-septième qui leur est adressé, étant attribué à Eman Ezrane, donne lieu de croire qu'ils n'en étoient que les Chantres, outre que ces Pseaumes font de differens temps & de different stile: Ils sont du temps de David, les autres ont été composez du temps de Salomon, quelques-uns du temps d'Ezechias, & plusieurs ont rapport à la Captivité de Babylone

On peut porter le même jugement de ceux qui ont en tête le nom d'Idithun, car le 38 porte le nom de David, & le 96 ce lui d'Asaph, comme aussi ceux des Auteurs Idithun étoit un des principaux Chantres d'entre les Levites à qui l'on adresse ces Pseaumes Le Pseaume 87 est attribué à Eman, & le 88 à Ethan, tous appellez tous deux Ezraïtes, ce qui a fait croire que c'étoient les deux enfans de Zara de la Tribu de Juda, dont il est parlé dans le second Livre des Paralipomènes. Mais ces Pseaumes, & particulierement le second, ne conviennent pas au temps de ces deux hommes, & ils semblent plûtôt être de deux autres personnes de même nom, dont l'un étoit fils de Joel, & l'autre fils de Cusaïas, qui étoient de la Tribu de Levi, & avoient des Chantres sous eux On ne sçait pas certainement par quelle raison ils sont appellez Ezraïtes Le Pseaume 71. & le 126. portent le nom de Salomon, mais le premier a été composé par David pour son fils Salomon, la commencement & la fin du Pseaume le prouvent clairement. Rien n'empêche qu'on attribue au dernier le 126

Voilà tous ceux dont les noms se trouvent dans les Titres des Pseaumes selon le Texte Hebreu Dans le Grec, & de-là la Vulgate le 64. est attribué à Jeremie & à Ezechiel, & adressé au Peuple de la transmigration, lorsqu'il commençoit à sortir de captivité, mais il est visible que cette inscription est fausse, car Jeremie ne fut point mené en captivité, & il est mort auſſi-

bien qu'Ezechiel avant qu'elle fût. Pour la même raison le 136. ne peut point être attribué à Jeremie, parce qu'il a été fait après la délivrance du Peuple, & il n'y a pas plus de raison d'attribuer les 111. & 145. à Aggée & à Zacharie, puisqu'ils n'ont point ce Titre dans le texte Hebreu, & que les Titres Grecs sont nouveaux & inutiles.

Non seulement on a marqué dans les Titres des Pseaumes les Auteurs & les Chantres; mais souvent on y trouve les noms des instruments sur lesquels on les devoit jouer, ou les premiers mots de l'air sur lesquels il les falloit chanter. On eu trouve plusieurs adressez au *Vainqueur*; c'est à dire, au Maître de musique, pour être joüez sur un instrument à cordes, ou sur un instrument à vent, ou sur l'air de quelque chanson commune. C'est ainsi que les Septuans expliquent plusieurs Titres des Pseaumes, qui sans cela n'auroit eu point de sens. Il y a aussi quelques uns qui marquent en general la qualité du Pseaume, comme Cantique insultatif, Pseaume d'grie d'etre repeé, Cantique de louange, &c. & d'autres qui contiennent l'occasion particuliere pour laquelle il a été composé, comme celui du Pseaume 3. *Pseaume de David, lorsqu'il fuyoit de devant son fils Absalom.*

La coûtume de celebrer les louanges de Dieu, ou de lui rendre graces des bienfaits, par des Cantiques, a subsisté depuis le commencement de l'établissement de la Republique des Hebreux jusqu'après la Captivité de Babylone. Moïse en fut le premier Auteur, & nous a laissé deux beaux Cantiques de sa façon dans le Pentateuque. L'un que le Peuple chanta pour rendre graces à Dieu de son passage à travers la Mer rouge, l'autre par lequel il fut recommandé en mourant l'observation de la Loi qu'il lui avoit donnée de la part de Dieu. Il est à croire qu'il avoit fait aussi d'autres Hymnes, & que le Pseaume 89. est une de celles qui avoient été composées par Moïse. Cet usage demeura parmi les Juifs, & nous lisons dans leur Histoire, que du temps en temps des personnes inspirées de Dieu firent des Cantiques et de louange, à l'occasion de quelque bienfait excelent et remarquable. Mais David, que l'Ecriture appelle un excellent Psalmiste, ne se contenta pas de recueillir les anciens, il en fit plusieurs nouveaux, & prit un soin particulier de les faire chanter. Son fils Salomon fit aussi un grand nombre de Pseaumes, & n'eut pas moins d'application que son pere à les faire chanter par les Levites. Les troubles qui survinrent ensuite, ne firent pas apporter quelque negligence & quelque alteration dans une si sainte pratique. Ezechias en fut le restaurateur. Les Israelites ayant enfuite été transportez à Babylone, de mis en captivité, ne songerent plus à chanter les airs de joie qu'ils chantoient autrefois dans Jerusalem, & n'appliquerent uniquement à écrire & à déplorer leur misere par des Pseaumes lugubres. Enfin étant de retour, ils recommencerent à chanter leurs anciens Pseaumes de loüanges, & en firent de nouveaux en action de graces.

Ce fut alors qu'Esdras ainsi que le dit de revoir les Livres sacrez, fit le Recueil de cent cinquante Pseaumes qui composent aujourd'hui le Livre des Pseaumes, soit qu'il n'en trouvât pas davantage, soit qu'il fit un choix particulier de ceux-ci. Il a suivi dans ce Recueil un ordre, ni des Auteurs, ni des temps, ni des matieres, & il semble avoit ramassé les Pseaumes à mesure qu'il les trouvoit. Il en a fait un seul Volume, sans les partager en certaines classes. Les Juifs les ont depuis distribuez en cinq parties, dont la premiere finit au Pseaume 41. la seconde au 72. la troisieme au 90. la quatrieme au 106. & la derniere contient le reste des Pseaumes. Plusieurs Peres ont suivi & remarqué cette division, mais elle n'a aucun fondement, puisque dans chaque partie il y a des Pseaumes entierement differens. Il semble donc qu'il ne faut point admettre d'autre separation dans les Pseaumes, que celle des Pseaumes mêmes entre eux, mais elle n'est pas même uniforme par tout, car quelques-uns confondent le premier Pseaume avec le second: c'est pourquoi dans la Chapitre 13. des Actes, on dit, y a prétendement, *Comme il est écrit dans le second Pseaume*, on lisoit autrefois, *Comme il est écrit dans le premier Pseaume*, & cet endroit se trouve aussi rapporté par saint Justin & par Tertullien. Le neuvième Pseaume est divisé en deux dans le Texte Hebreu, ce qui met une difference entre le nombre des Pseaumes selon le Texte Hebreu, & selon la Grec & la Vulgate, depuis ce Pseaume jusqu'au 146. qui étant joint dans l'Hebreu avec celui qui est le 147. dans la Vulgate, fait que le nombre se trouve de 150. tant dans l'Hebreu que dans la Grec.

On ne doute point que les Pseaumes ne soient un Ouvrage Poetique, mais on n'est pas d'accord sur le genre & la nature de la Poesie des Hebreux. Quelques-uns croient qu'elle étoit semblable à celle des Grecs & des Latins, & que leurs vers consistoient dans un certain nombre de pieds composez de syllabes courtes & longues, dont la varie & faisoit la diversité de leurs vers: de sorte qu'ils pretendent qu'on trouve parmi les Hebreux, de vers Hexametres, Iambes, Alcaïques, Sapphiques, &c. c'est le sentiment de saint Jerôme après Origenes & Eusebe. Il est aussi de Joseph & Philon. Ce dernier ne parle point des Cantiques des Hebreux, mais

Digitized by Google

mais des Cantiques Grecs des Juifs Hellenistes, & le premier ne dit pas nettement que les Cantiques des Hebreux eussent les mêmes mesures que ceux des Grecs, mais seulement qu'ils les imitoient D'autres pretendent au contraire que la Poesie des Hebreux étoit semblable à la nôtre, & qu'elle consistoit principalement en rimes, & peut-être en un certain nombre de syllabes, sans avoir egard à leur quantité Ils se fondent sur la nature de cette langue, qui peut difficilement soufrir la mesure des pieds, à cause qu'elle ne permet pas, non plus que la nôtre, les transpositions des mots, des pronoms, des verbes, & qu'elle est trop chargée de syllabes brèves outre que la Poesie des Ethiopiens, des Persans, des Arabes, & des autres Orientaux consiste dans les rimes, & non pas dans la mesure des syllabes & des mots Quoiqu'il en soit, on ne reconnoit plus dans les Pseaumes aucune de ces deux sortes de Poesie, & il ne semble pas moins difficile d'y trouver des rimes que des pieds, quoi que l'un & l'autre ait été traité par d'habiles gens qui ont travaillé assez lautement sur ce sujet, sans avoir pu encore contenter les Sçavans Mais on reconnoit dans ce Livre, comme dans les autres Cantiques, un stile & un tour poetique, qui seul leur peut faire meriter le nom de poetie car la poesie ne consiste pas dans l'arrangement d'un certain nombre de syllabes, ou de pieds, ou de rimes, mais principalement dans un tour noble & figuré sans cela les vers les plus reguliers ne sont que de la prose mesurée ou rimée, & ne meritent pas le nom de Poesies. On on ne peut douter que les Pseaumes n'aient ce tour poetique, & en quelque Langue que ces Hymnes divines soient traduites, on y reconnoit toujours ce caractere sublime, figuré & animé, qui fait l'essence de la Poesie Que si la Poesie des Hebreux est inconnue, leur Musique le l'est encore beaucoup davantage, & l on sçait à peine les noms & la description de leurs instrumens, mais tout cela est assez inutile à present

Les Pseaumes sont écrits d'un stile noble & sublime, & propre à exciter de grands mouvement dans le cœur de l'homme Tantôt il porte l'esprit à l'admiration des choses divines, tantôt il donne de la terreur souvent il inspire de l'amour, quelquefois il excite de l'indignation, & souvent il est très propre à attirer de la pitié Ces differens caracteres sont employez à relever la Majesté de Dieu, à louer sa justice, à fairemerser sa bonté, à implorer sa misericorde, à toucher les impies d'une terreur salutaire, à consoler les justes, à porter les pecheurs à la penitence, dans la vûe d'obtenir le pardon de leurs fautes, à humilier les superbes, les grands, les richer & les puissans, & à donner de la confiance aux petits, aux pauvres, aux affligez & aux malheureux.

La maniere noble dont ils nous proposent les plus hautes verités du Christianisme, nous imprime un profond respect, & nous fait admirer leur élevation Les descriptions qu'ils font du Jugement de Dieu, & du malheur & de la punition des impies, sont si vives & si naturelles, qu'il est impossible qu'elles n'imaginent les plus forts effets Les reproches & les menaces que Dieu y fait aux pecheurs, sont si foudroyantes, qu'ils ne peuvent les entendre sans être couverts de honte & saisis d'horreur L'on y voit si clairement que le bonheur appartient aux méchans n'a ouile soulade, & que leur perte est prompte & certaine, que bien loin de l'envier, on le detaille & on le fuit La fidelité des Justes au contraire, y est depeinte avec tant d'agrémens, que de quelques perils que la vie semble accompagnée, on ne peut pas s'empecher de l'aimer & de la desirer L'observance de la Loi de Dieu y est representée avec tant de charmes, qu'on ne peut le faire de l'admirer Qui pourroit lire sans indignation les descriptions frequentes des embûches que les méchans dressent aux innocens, & sans horreur celle desperfections & des maux qu'ils leur font soufrir; & de la malice inveterée de leur cœur? Qui ne sera touché jusqu'aux larmes, de la description affreuse de la misere des pecheurs, malades, affligez, perfecutez, & condamnez impitoyablement à la mort? Qui est le pecheur qui n'osera pas porté à detester son peché, & à en demander pardon, par la lecture du Pseaume sixieme ou du cinquantieme? Mais si les Pseaumes sont capables d'exciter des mouvemens violens dans l'ame par la force de leurs termes, ils ne sont pas moins propres à les plaire, par leur douceur, par la vehemence agreable qu'y rencontre, par les heureuses comparaisons qu'y sont employées, & par une infinité d'autres ornemens du discours Je ne parle point des choses que l'on peut apprendre dans les Pseaumes, il suffit de dire que souvent un même vers est contient plusieurs préceptes, & que les principales verités morales y sont expliquées avec étendue

On y prouve l'existence d'un seul Dieu, on y montre la vanité & la fausseté des Idoles & des Dieux que les Gentils adorotent On y decrit avec la grandeur, la majesté, la puissance de l'Etre souverain On y loue sa justice, sa verité, sa bonté, sa misericorde On y fait remarquer sa sagesse, sa puissance dans ses ouvrages, sa providence particuliere sur les hommes, & le soin qu'il a de ceux qui le servent On y rapporte les merveilles qu'il a faites en faveur des siens,

sient, & les bienfaits dont il les a comblez. On invite tous les hommes, & principalement ceux qui sont devouez à son service, à chanter les louenges à jamais. On leur apprend à mettre leur unique confiance en lui, à attendre de lui du secours dans leurs afflictions, & à le remercier de tout le bien qui leur arrivent, comme étant celui qui en est l'Auteur. On y fait voir qu'il punit severement les pecheurs, & qu'il recompense les justes. Enfin on y enseigne aux hommes qu'on ne doit adorer que lui seul, qu'on doit l'aimer par dessus tout, & mettre toute sa joie, toi es plaintes, & toute sa gloire à l'honorer. On y trouve plusieurs maximes morales, telles que sont les suivantes, que il n'y a que ceux qui sont justes & innocens qui soient vraiement heureux, que les méchans sont toûjours malheureux, quoqu'il semble aux yeux des hommes, qu'ils jouissent d'une espece de bonheur & de prosperité qu'ennui les justes : & doivent point nevier ce bonheur apparent, que les delices des impies sont ordinairement sans effet, qu'ils se trouvent pris dans les embûches & enveloppez dans les pieges qu'ils dressent aux justes. Les Pseaumes enseignent encore les vertus & detournent des vices. Ils apprennent aux hommes à être doux, patiens, charitables, bienfaisans. Il les avertissent du peu de stabilité qu'il y a dans les choses de ce monde, de la brievete & de l'incertitude de la vie presente. Enfin les Pseaumes contiennent toute sorte de louanges, de prieres, & d'instructions.

On peut même dire que quoique il n'y ait point d'endroit où il soit parlé clairement de l'entre vie & de la Resurrection celeste, il y en a neanmoins plusieurs qui y ont quelque rapport. Le premier Pseaume du bonheur des justes & de malheur des impies, l'insinue cette verité. Les autres en donnent où il est parlé du peu de durée du bonheur des impies le confirment, & celui où l'on resond cette question, pourquoi les impies sont souvent heureux en ce monde pendant que les justes sont dans l'affliction, la suppose. Ce Pseaume, dis-je, suppose qu'il y a une autre vie que celle-ci, car le Prophete resond la question par la consideration de la fin des uns & des autres, avoüant qu'il en a cherché inutilement la solution, *avant que d'entrer dans les secrets conseils de Dieu, & de considerer leur fin.* Il arrive assez souvent que les impies jouissent des biens & du bonheur de ce monde jusqu'à la mort, & que les méchans sont toute leur vie dans l'affliction, ainsi la solution de la question proposée seroit fausse, s'il n'y avoit point d'autre vie dans laquelle les justes fussent heureux, & les impies malheureux.

Personne ne doute que les Pseaumes ne contiennent plusieurs Prophetes de Jesus-Christ. Les anciens Juifs ont reconnu que plusieurs devoient être appliquez en Messie, & ceux là contiennent des prédictions si claires de Jesus-Christ, qu'on peut en faire un argument invincible contre les Juifs pour prouver qu'il est ce Messie attendu dans l'ancienne Loi, & même eu par leurs peres. Les principaux Pseaumes qui le concernent sont le 2. le 8. le 21. le 44. le 68. le 71. le 88. & le 109. *Le Seigneur a dit a mon Seigneur*, que les Juifs reconnoissent eux mêmes du temps de Jesus-Christ, devoit être entendu de Messie. Ainsi il y a plusieurs autres endroits dans les Pseaumes qui peuvent s'appliquer au Fils de Dieu, mais ces Pseaumes parlent si clairement de Jesus-Christ, qu'ils semblent avoir été faits pour lui : & quoique l'on puisse peut-être les expliquer de David ou de Salomon, il faut reconnoître qu'ils ont un sens plus sublime, & qu'il se rapporteut à Jesus-Christ. On en a quatre preeves convaincantes : Les paroles mêmes des Pseaumes, dont le sens naturel convient mieux à Jesus-Christ qu'à aucun autre. 2. L'autorité de Jesus-Christ même & des Apôtres, qui les citent comme les Prophetes. 3. L'avis de la plus ancienne & moderne qui reconnoissent qu'ils s'entendent du Messie. 4. L'autorité de l'Eglise & le consentement unanime des Peres, qui expliquent ces Pseaumes, de Notre Seigneur. Il faudroit être de la derniere impudence pour ne pas se rendre à de si grandes autoritez.

Enfin la morale des Pseaumes est une morale toute Chrétienne, qui ne tient rien des superstitions Juives. Il nous apprennent à se Dieu, qui est present en tous lieux, qui n'habite point dans les temples materiels, qui a besoin de rien, qui connoît tout, qui voit tout : que ce Dieu, dis-je, ne doit pas tant être honoré par des sacrifices exterieure de tiranneux & de hêtes, que par un culte interieur, qu'il faut lui offrir un cœur simple & innocent, qu'il faut l'aimer & le louer sans cesse, lui tendre graces de tout, chercher, honorer, observer ses Commandement, & les grés erer aux choses les plus précieuses. Qu'il faut mettre toute sa confiance en lui, & non point dans ses propres forces, dans ses richesses, dans sa puissance. Que tous les biens de ce monde, dont de sont bien et qu'ils passeront en un moment, auxquels il ne faut point avoir d'attache. Que l'on doit souffrir les maux & les afflictions avec patience, & attendre la consolation de Dieu. Qu'il faut avoir de la douleur de l'avoir offensé par ses pechez, les lui découvrir, & implorer sa misericorde par des larmes, par des gemissemens, & par un recent veritablement contrit & humilié. Qu'il faut être toûjours

toûjours veritable dans ſes paroles, n'uſer jamais de fraudes, rendre à un chacun ce qui lui appartient, exercer la juſtice ſans avoir égard à la condition des perſonnes, proteger la veuve & l'orphelin, s'aquitter des vœux que l'on a faits, ne point donner d'argent à uſure, ea calomnier perſonne, ne faire jamais de mal à qui que ce ſoit, pas même à ſon ennemi.

Il n'y a qu'une ſeule choſe en quoi il ſemble que la morale des Pſeaumes ſeroit éloignée de la douceur & de la charité Chrêtienne, c'eſt dans les imprecations que l'on y fait contre les pecheurs & les ennemis des juſtes. On y ſouhaite qu'ils ſoient confondus, qu'ils periſſent, qu'ils tombent dans les pieges qu'ils ont tendus, que leurs demeures deviennent deſertes, qui la mort les attaque, qu'ils deſcendent tout vivans dans les enfers, c'eſt-à-dire, dans le ſepulcre. Mais on ne trouvera rien à redire à ces imprécations, ſi l'on conſidere premierement qu'elles regardent des impies, des ſcelerats, des ennemis de la paix, des perſecuteurs des juſtes; des perſonnes qui ten lent coetnuellement des pieges aux bons & à la vie des autres: il eſt de l'interêt public que ces ſortes de perſonnes ſoient punies, & qu'elles periſſent plûtôt, ſi elles ſont incorrigibles, que de faire perir les autres. La ſeconde reflexion qu'il faut faire eſt, que les Auteurs des Pſeaumes ne ſouhaitent pas la perte des mêchans par un eſprit de vengeance pour leur propre ſatisfaction; mais afin que la juſtice de Dieu éclate, qu'il ſe connoître qu'il protege les innocens, & qu'il punit ſeverement les pecheurs. Ils ne ſe réjoüiſſent pas de la mort des impies, mais de ce que les juſtes ſont délivrez de leurs mains, & de ce que Dieu a fait connoître ſa juſtice & ſa puiſſance. C'eſt le zele de la Maiſon de Dieu, qui a mouvoit ſa Loi qui les anime & les porte à faire ces ſortes d'imprécations, & non pas la paſſion d'une baſſe vengeance. Ils ne les hiſſent pas parce qu'ils ſont leurs ennemis, mais parce qu'ils le ſont de Dieu, de ſa Loi, & de ceux qu'il chrit. C'eſt ce qui fait dire à David, *qu'il hait d'une haine parfaite & conſommée ceux qui haiſſent le Seigneur, & qu'il tient de dépit contre ſes ennemis*

§ XII.

Du Livre des Proverbes. S'il eſt entierement de Salomon. Quand il a été compoſé. Argument de ce Livre. Utilité de ſa methode pour enſeigner la Morale.

LE Roi Salomon Fils de David ayant reçû de Dieu le don de ſageſſe & d'intelligence, compoſa trois mille Sentences ou Paraboles, & cinq mille Cantiques, comme il eſt remarqué dans le quatriéme Chapitre du troiſiéme Livre des Rois Verſet 32. L'on ne doute point que le Recueil que nous en avons dans le Livre des Proverbes, ne ſoit du nombre de celles que Salomon avoit compoſées. Son nom eſt à la tete de tout l'Ouvrage *Parabolæ de Salomone filio de Davide. Parabolæ Salomonis filii David*. Au Chapitre vingt cinquiéme il eſt remarqué que les Paraboles ſuivantes ſont encore de Salomon; mais qu'elles ont été recueillies par des perſonnes que le Roi Ezechias avoit choiſies *Hæ quoque ſunt Parabolæ Salomonis quas tranſtulerunt viri Ezechiæ Regis Judæ*. Le meme Chapitre commence par ces mots: *Paroles d'Agur fils de Jaché*, nous que l'Auteur de la Vulgate a pris pour des noms propres, & traduit ſuivant la ſignification des termes *Vir congregantis filii vomentis*. Enfin le dernier Chapitre eſt intitulé *Paroles du Roi Lamuel*. Ces titres nous font croire que les vingt-quatre premiers Chapitres peuvent être l'Original de Salomon, que les cinq ſuivans ſont des extraits ou un recueil de quelques-unes de ſes Paraboles, fait du temps du Roi Ezechias & par ſon ordre, & que les deux derniers Chapitres ont été joints ex, & ſont de deux Auteurs differens, mais inconnus: car il n'eſt parlé en aucun autre endroit de cet Agur fils de Jaché, ni du Roi Lamuel, que quelques-uns prétendent être Ezechias. Quoiqu'il en ſoit, ces deux derniers Chapitres ſont une Additioe ajoûtée après coup, & d'un ſtile different de reſte. Le dernier eſt même compoſé de deux pieces differentes. La premiere ſemblable au reſte du Livre, eſt compoſée de Sentences, & la derniere qui n'eſt peut-être pas du même Auteur, eſt une deſcription de la Femme Forte. Il y a encore appatence que la fin du Chapitre 24. depuis le Verſet 23. qui commence par ces mots: *Ci qui ſont iſſ auſſi pour les Sages*, ou comme d'autres traduiſent: *Ci qui ſont iſſ auſſi des Sages*, eſt d'un autre Auteur

Ce Livre eſt appellé par les Hebreux *Miſſi* ou comme prononce ſaint Jerome *Maſaloth*, terme qui ſignifie, comme nous l'avons déja remarqué, une parabole, une allegorie, mais que l'on a étendu à toutes ſortes de Sentences figurées. Les Grecs l'ont traduit ſimplement *Parabolæ*, & les Latins, *Proverbes*, terme qui a un autre ſens en cette langue, & que l'on pourroit mieux traduire, *Sentences* ou *Maximes*.

Les Anciens ont appellé ce Livre, *la Sageſſe de Salomon*, & l'ont ſouvent cité ſous ce nom, comme Euſebe la remarque dans le quatriéme Livre de ſon Hiſtoire Chapitre 25. ce Livre contient une infinité d'inſtructions & de maximes morales pour la conduite de la vie, qui ne regardent

regardent pas seulement la culte de Dieu, la sainteté & l'innocence des mœurs, mais encore les Regles de la Prudence & de la Sagesse humaine & des avis œconomiques & politiques. Il y en a d'enigmatiques ou paraboliques, & d'autres dont le sens est simple & manifeste, mais elles sont toutes écrites d'une maniere sublime: chaque Sentence contient un sens parfait compris en peu de mots, & exprimé d'une maniere vive, noble & Poetique, & même en vers mesurez. Si l'on en croit saint Jerome Les neuf premiers Chapitres contiennent une exhortation à l'étude & à l'amour de la Sagesse Le reste du Livre est composé de Sentences morales sur divers sujets, recueillies sans ordre & sans liaison

Quant au temps que ce recueil a été fait, on en peut juger par ce que nous avons dit des trois différentes parties dont il est composé. Si la premiere est l'Original de Salomon, quel'on n'a fait que copier, son temps est indubitable Il ne s'agiroit que de sçavoir, si il a écrit jeune ou vieux ce qui est de peu d'importance Les Juifs disent qu'il a écrit le Cantique des Cantiques dans sa jeunesse, les Proverbes dans l'age viril & l'Ecclesiaste sur la fin de sa vie Le caractere de ces Livres convient assez à ces trois âges, & c'est apparemment sur le seul fondement qu'ont eu les Rabbins de les partager ainsi. D'autres n'ont égard aux matieres, pretendent que les Proverbes sont le premier Ouvrage de Salomon, l'Ecclesiaste le second, & le Cantique des Cantiques le troisiéme: ce que saint Jerome semble approuver quand il remarque dans le Commentaire sur l'Ecclesiaste, que les Proverbes sont pour les enfans, l'Ecclesiaste pour les gens d'un âge mûr, & le Cantique des Cantiques pour les Vieillards. Quelques autres Juifs pretendent que Salomon a composé & dicté ces trois Livres sur le lit de sa vie Ces choses peuvent passer pour des recherches assez inutiles, sur lesquelles il est impossible de se contenter si de trouver la verité Il est plus à propos de faire voir l'utilité de cette Methode d'enseigner ainsi la Morale en Paraboles & par Sentences c'est sans doute la plus ancienne, car avant que l'on eût redigé la Morale en art, & que l'on en eût fait une science methodique, les Sages qui vouloient instruire les autres de leur devoir, se servoient dans l'occasion de Paraboles, de Fables, & d'énigmes pour leur faire connoître ce qu'ils devoient faire, ou leur donnoient des Regles courtes, afin qu'ils pûssent les suivre dans la pratique Cette Methode pratiquée par les ancien Sages de Grece, a plusieurs avantages: elle n'a rien de choquant ni de penible elle apprend la verité sans étude & sans application d'une maniere simple & naturelle elle inspire aux enfans dans leur plus tendre jeunesse les premiers principes de la Morale La briéveté avec laquelle on propose ces veritez, les rend plus palpables & plus faciles à retenir Une verité exprimée en peu de mots, échappe moins & touche plus, que si elle étoit repandue dans un long discours, & prouvée par beaucoup de raisons la maniere noble & sublime, dont elle est exprimée frappe l'esprit & le persuade beaucoup plus efficacement que les plus longs raisonnemens. La vive lumiere de la verité qui reluit par elle-même, se fait entendre sentir que quand elle est enveloppée & chargée de vains ornemens. Ces Sentences sont comme autant d'aiguillons qui reveillent l'esprit, & dont le coeur est penetré Elles donnent de cruels remords du conscience aux coupables & mettent celle des innocens en repos Elles demeurent gravées dans la memoire, se presentent facilement & promptement dans l'occasion elles servent de lui & de regle de toutes les actions, & forment dans l'homme une habitude d'agir conformément à la Prudence & à l'Equité Leur varieté infinie divertit & renferme tous les devoirs de la vie dans toutes les conditions & dans tous les états. Elles ne s'arrêtent pas seulement aux principes generaux, elles en font l'application, elles entrent dans le détail des actions, des circonstances & des occasions. Voilà en general les avantages que l'on peut tirer des Sentences morales Mais de tous les recueils qui ont jamais été faits, il faut avoüer qu'il n'y en a point eu de si ample ni de si excellent que celui des Proverbes de Salomon, & qu'il surpasse infiniment tout ce que les Philosophes ont fait en ce genre, soit pour la justesse des penſées, soit pour la noblesse de l'expression, soit pour la varieté surprenante, & le grande étendue des matieres, soit enfin pour la sagesse des Maximes. On n'y trouve point de ces fausser lueurs qui se rencontrent assez ordinairement dans les Sentences où l'on cherche quelquefois le brillant sans s'attacher au solide, l'on n'y voit point de ces expressions basses, ou de ces pensées frivoles, dans lesquelles il est difficile que ne degenerent quelquefois les Sentences communes. Enfin on n'y remeuroit point de ces penſées gigantesques, & de ces tours forcez qui sont l'effet d'une imagination déreglée par trop de contention. Tout y est vrai, sublime, grand, simple, naturel, instructif. Il est à la portée de tout le monde, il contient les devoirs de tous les états, en un mot c'est un Livre tres-propre à former le sage parfait.

§ XIII.

§. XIII.

Du Livre de l'Ecclesiaste. Ce que signifie ce nom. Que Salomon est Auteur de ce Livre. Reponse aux difficultez, de ceux qui le croient plus recent. En quel temps Salomon a composé ce Livre

LE Livre que les Grecs & les Latins appellent Ecclesiaste, n'est à dire le *Predicateur*, porte chez les Hebreux le titre de *Cobeleth*; qui signifie à la lettre *celui ou celle qui assemble*, soit parce que l'Auteur de ce Livre y a ramassé les sentimens de plusieurs Sages, soit à cause de la science de l'auteur, soit parce qu'il etoit ou avoit coutume de recueillir ou d'assembler à la Synagogue, ou plûtot enfin parce que ce Livre est un discours, ou un Sermon fait à une Assemblée. Les Grecs & les Latins ont suivi cette derniere explication comme la plus naturelle. On l'attribue communément à Salomon. Quoique son nom ne soit pas à la tête, il paroît assez que cet Ouvrage est de lui par les caracteres suivans. Chap. 1. Verset 1. *Voici les paroles de l'Ecclesiaste fils de David Roi de Jerusalem.* Ibid. Verset 16. *J'ai dit en moi-même, me voici devenu puissant, & j'ai surpassé en sagesse ceux qui ont été avant moi dans Jerusalem. J'ai rendu mon esprit très-attentif à connoître & suppute plusieurs choses.* Et à la fin du Livre Chap. 12. Verset 9. *L'Ecclesiaste étant très-sage, a encore instruit le Peuple & raconté ce qu'il avoit fait; en cherchant la verité il a composé plusieurs Paraboles.* Ces circonstances conviennent parfaitement à Salomon, & semblent ne convenir qu'à lui, car c'est de lui seul qu'on peut dire qu'il a surpassé en sagesse tous les autres Rois qui avoient été en Jerusalem, comme Dieu lui-même le lui dit 3. Reg. 3. V. 12. & 13. *Je vous ai donné un esprit de sagesse & d'intelligence, en sorte qu'il n'y a eu personne avant vous & qu'il n'y en aura point après vous qui vous soit égal en sagesse.* C'est lui qui est loué dans l'Ecriture, comme Auteur de plusieurs Paraboles. Enfin ce qui est dit dans le Chap. 7. de l'Ecclesiaste, de sa magnificence & de sa grandeur, & dans le Chapitre 8. de l'amertume qu'il avoit trouvée dans les femmes, nouvient encore très-bien à la personne de Salomon. Neanmoins les Talmudistes & le premier Chapitre de Bereshara, font le Roi Ezechias Auteur de ce Livre. Rabbi Kimhi le donne à Isaïe. & Grotius dit que Zorobabel. Toutes ces conjectures n'ont aucun fondement dans le Livre même. Il est vrai qu'il y a des choses qui peuvent convenir à Ezechias, comme d'être fils de David Roi de Jerusalem, d'être pieux, riche & puissant, mais elles conviennent aussi à Salomon; au lieu que l'on ne peut pas dire de Ezechias, qu'il ait été le plus sage des Rois de Jerusalem. Il n'y a qu'une seule chose qui feroit croire mieux s'appliquer à Ezechias qu'à Salomon, c'est ce qu'on dit de *Roi de Jerusalem*, qui semble supposer la division des Tribus est avant la Division des Rois appellés tous d'Israël, & non point Rois de Juda ou de Jerusalem. Cependant Salomon a pû se dire Roi de la Cité de son Royaume, où il faisoit sa résidence. Peut-être ou Zorobabel, cette qualité ne leur convient point, & s'ils avoient écrit ce Livre, il faudroit qu'ils l'eussent supposé ou composé sous le nom d'un Roi. Le Passeur, dont il est parlé dans le dernier Chap. de Verset 11. où il est dit que *Les paroles des Sages sont comme des aiguillons, & comme des clous posez qui ont été donnés par un seul Pasteur, avec le conseil des Docteurs, ou des Chefs de l'assemblée*, n'est pas plutôt Zorobabel que Salomon; cette qualité ne convient pas plus à l'un qu'à l'autre. Tous ceux qui recueilloient des Sentences des Sages pour l'instruction des autres, peuvent être appelez Passeurs. C'est donc sans fondement que Grotius prétend qu'elle se doit entendre de Zorobabel.

La plus grande difficulté qu'on puisse alleguer pour faire douter si ce Livre est de Salomon, est prise de quelques termes Chaldaïques que s'y trouvent, qui ne paroissent avant cette unique que dans le temps de la Captivité. Quand cela seroit, il se pourroit faire que den le temps de Salomon, il y eût quelques termes Arabes ou Chaldaïques mêlés dans la Langue sainte, que Salomon qui avoit eu commerce avec des femmes étrangeres s'en fût servi, mais le fait n'est pas certain, & l'on ne trouve presque point de mot dans ce Livre, qui ne soit veritablement Hebreu, & qu'on ne trouve dans les Livres précedens. On pourroit encore objecter ce passage du Ch. 8 Verset 2. *Ego ris observa*, Je garde les ordres du Roi, qui seroit croire que ce n'est pas un Roi qui parle: mais s'il faut traduire le Verset le Texte (*Ego* (suppl. *Monee*) *os Regis observa*. Je vous avertis de prendre garde aux paroles du Roi. C'est le sentiment que suivent Arias & Vatables Grecque, Syriaque, & Arabe & dans la Paraphrase Chaldaïque. Il n'y a donc rien qui puisse faire à Salomon le Livre de l'Ecclesiaste. Nous avons déjà remarqué que les Juifs ont cru qu'il n'étoit le dernier des Livres de Salomon. Ils croient même que c'est un fruit de sa penitence. Il paroît assez par l'Ouvrage, que celui qui l'écrit avoit déjà vécu long-temps, qu'il avoit bâti un magnifique Palais, qu'il avoit joui des plaisirs de la vie, & qu'il étoit revenu de la passion qu'il avoit eue pour les femmes.

Le sujet de ce Livre, est de prouver la vanité ou le peu de solidité de toutes les choses du monde. C'est ce que l'Auteur execute en faisant l'énumeration des choses que les hommes estiment le plus, qui sont leur occupation & dans lesquelles ils mettent leur felicité, & en découvrant leur instabilité par des reflexions ingenieuses sur les peines & les miseres de la vie de l'homme, & sur la mort qui met fin à tout. D'où il tire cette conclusion, qui est le but & la fin de tout son discours. *Craignez Dieu, & observez ses Commandemens : car c'est là la fin de l'homme*, (ou plûtot *tout le bien en tout la felicité de l'homme*) Saint Jerôme rapporte que cette derniere Sentence a empeché les Juifs de supprimer l'Ouvrage entier. Les Hebreux, dit-il, dans le Commentaire sur cet endroit, disent qu'on avoit eu la pensée de faire pour ce Livre, comme de plusieurs au rapport écrit de Salomon, qui ont été perdus, & dont la memoire est effacée, parce que ce Livre affirme que les œuvres de Dieu sont vaines, que toutes choses sont un rien, en sorte qu'il semble préferer le boire, le manger & la plaisir passager à toutes choses, mais que ce seul Verset lui a fait mériter d'être mis au rang des Livres divins, parce qu'il renferme toute la dignité & la condamnation, qu'il fait des vanitez de ce monde dans cette recapitulation, & fait connoître par là, que la fin de tout discours étoit, que l'on craignit Dieu, & que l'on observât ses preceptes. Ce que nous pû faire plus de peine aux Juifs qui reconnoient l'immortalité de l'Ame & la Resurrection, & à plus forte raison aux Chrétiens qui un out tout été persuadez, ce sont certaines expressions de cet Auteur, dans lesquelles il semble douter de cette verité, comme celles-ci, Chap 3, Verf 19 *Les hommes meurent comme les Bêtes, & sont sujets à la même condition. L'homme n'a rien de plus que la Bête. Qui sçait si l'esprit des enfans d'Adam monte en haut, & si celui des Bêtes descend en bas ?* D'où il tire cette conclusion : *D'où l'on reconnoit qu'il n'y a rien de meilleur pour l'homme, que de se réjouir dans ses Ouvrages, & que c'est là sa part.* Dans le Ch 9 Verf 5 *Les vivans sçavent qu'ils mourront, mais les morts ne connoissent plus rien ; & n'ont plus de recompense, parce que leur memoire est en oubli.* Et au V. 10. *Faites au plûtôt ce que vous pourrez faire ; parce qu'il n'y a plus ni travail, ni raison, ni sagesse, ni science dans les enfers où vous courez.* Ces expressions ont fait dire à quelques Rabbins que l'Ecclesiaste étoit capable de corrompre l'esprit, & étoit la raison sur laquelle se sont fondés quelques Heretiques pour le rejetter. Il y a menti des impies qui abusent de ces passages pour défendre leur impieté, mais l'Auteur les condamne lui-même quand parlant à la fin selon son propre sentiment, il dit qu'à la mort de l'homme *La poussiere retourne dans la terre d'où elle est tirée, & qu'l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné* Ch 12. Verf 7. La clarté de ces paroles dissipe ce qui il pourroit y avoir d'obscurité dans les autres endroits, dans lesquels il ne parle pas selon son sentiment, ou ne rapporte seulement les divers sentimens qui peuvent venir dans la pensée sur la fin des hommes. Ainsi quand il dit que les hommes & les bêtes ont la même fin, c'est en apparence à l'exterieur & pour ce qui regarde le corps & qu'il ajoûte *Qui sçait si l'esprit de l'homme monte en haut, & si celui de la bête descend en bas ?* il ne nie pas que cela soit ainsi, mais il veut marquer que cela est difficile à decouvrir, & qu'il se peut faire que quelqu'un l'ignore, ou qu'un en doute, ce qui se pouvoit dire du tems auquel cette verité n'étoit pas encore clairement revelée. En un mot, pour peu qu'on s'applique à lire & à mediter ce Livre, on verra que le dessein de l'Auteur uniquement du ramasser dans le corps de ses Ouvrages les reflexions & les pensées que les hommes pouvoient avoir sur le bien & les maux de ce monde, sur la condition & sur la fin de l'homme, & qu'il ne découvre son sentiment qu'à la fin du Livre, où il déclare que toute la felicité de l'homme consiste *à craindre Dieu, & à observer ses Commandemens, parce que Dieu jugera de tout ce qui se fait de bon & de mal.* Voilà la conclusion, voilà la fin & l'abregé de tout le discours. Le reste est une dispute, qu'il parle selon les opinions des autres, & quelquefois un peu selon le sentiment des Impies. Il ébranche un peu confusément le bonheur de l'homme, il n'y a rien d'injuste dans les opinions des hommes soient plus partagées : il en rapporte plusieurs, & montre dans toutes de l'incertitude, tantôt il semble les approuver, & tantôt les condamner assez fort : Plus il medite, plus il reflechit, plus il est persuadé que les créatures sont incapables de rendre l'homme heureux. Il cesse donc d'y chercher ce bonheur, & est par là confirmé dans la persuasion où il étoit, qu'il consiste dans la crainte de Dieu & dans l'observation de ses Commandemens.

§. XIV.

Du Cantique des Cantiques. Que Salomon en est Auteur. Argument de ce Livre developé.

LE CANTIQUE DES CANTIQUES est le troisiéme Livre de Salomon, dont il porte le nom dans le Titre du Texte Hebreu & de l'ancienne Version Grecque. Il est reconnu entre tous à Ezechias

Ezechias par les Talmudistes dans le Chapitre premier de Bababatra, mais les Rabbins plus recens ont reconnu qu'il étoit de Salomon, qui avoit continuellement écrit plusieurs Cantiques, comme il est marqué dans le Livre des Rois. Le Roi Salomon étant nommé plusieurs fois dans le corps de l'Ouvrage, comme le principal personnage de la piece, on ne peut pas douter raisonnablement qu'il n'ait été fait par lui & de son temps. Ce Livre est intitulé *Sir Hasirim*, LE CANTIQUE DES CANTIQUES, c'est à dire, suivant l'usage des Hebreux, un Cantique excellent, ou un Epithalame en forme d'Idylle ou de Bucolique, dans lequel on fait parler un Epoux, une Epouse, les Amis de l'Epoux, & les Compagnes de l'Epouse. L'Epouse & l'Epoux expriment l'affection qu'ils ont l'un pour l'autre dans des termes tout-à-fait passionnez. C'est la raison pour laquelle les Juifs ne permettoient la Lecture de ce Livre, qu'à des personnes qui étoient dans un age de maturité, c'est à dire, à ceux qui avoient ou moins trente ans. Ils croient neanmoins persuadés que ce Livre n'étoit pas une simple chanson d'amour. Il „ ne faut pas croire, disent-ils, que le Can„ tique des Cantiques soit sur des choses obs„ cenes; c'est une metaphore: car si ce qui est „ dit dans ce Livre, n'étoit d'une grande élé„ vation, il ne seroit pas mis dans le Catalo„ gue des Saintes Ecritures. Il y a eu cependant des Auteurs parmi les Chrétiens qui ont crû que l'unique but de Salomon avoit été de chanter ses amours avec Abisag Sulamite, ou avec le fils de Pharaon. Et ils se fondent sur ce que le lettre de cet Ouvrage ne représente que des expressions tendres d'un homme & d'une femme qui s'aiment passionnement, qu'il n'y a aucune maxime morale ni de Religion, & que le nom de Dieu n'y est pas même une seule fois. D'autres au contraire croient que cet Ouvrage n'a point d'autre sens que l'allegorique: que Salomon n'a point pensé à aucun amour charnel, & que tout cela ne se doit entendre que de l'amour spirituel de Dieu pour la Synagogue selon les Juifs, ou de JESUS-CHRIST pour l'Eglise selon les Chrétiens. Leur & l'autre de ces deux sentimens certains, ne paroissent également insoutenables: car si l'on ne peut pas dire d'un côté qu'un Livre reconnu pour divin, n'ait rapport qu'à une passion purement humaine quoique chaste, d'autre côté il est bien difficile de croire que l'Auteur n'ait point eu en vûe de celebrer dans cet Ouvrage les Nôces de Salomon. Tout porte à croire le contraire, & l'Auteur fait assez connoître qu'il parle d'une Nôce réelle & veritable, quand il dit: *Sortez & voyez, filles de Sion, le Roi Salomon avec son Diadême, dans sa mere le couronne dans le jour de ses Nôces, dans ce jour de la joie de son cœur* Ch. 3. Vers. 11. Cela marque assez des Nôces presentes & réelles, à l'occasion desquelles cet Epithalame a été composé. Il faut donc reconnoître dans ce Livre un sens Historique, & un sens mystique ou allegorique, mais tous deux veritables, tous deux necessaires. Selon le sens de l'Histoire, ce sont des Cantiques pour celebrer les Nôces de Salomon avec la fille du Roi d'Egypte, qui est appellée Sulamite du nom de Salomon. On y exprime les seatimens tendres, passionnez, mais honnêtes & reglés d'un Epoux & d'une Epouse. Selon le sens mystique dont l'Historique n'est que la base, cela se doit necessairement entendre de l'union de JESUS-CHRIST & de son Eglise, qui est comparée dans l'Evangile à l'union du mari & de la femme. Il est cet Epoux qui a tant aimé l'Eglise son Epouse, qu'il l'a acquise par son propre Sang. Voilà le mystere figuré par les Nôces de Salomon, & voilé sous les termes de son Epithalame. Au reste rien n'est plus élegant ni plus noble en ce genre d'Idylle que cet Ouvrage, on y voit un feu, un esprit, une delicatesse, une varieté, une noblesse & des agrémens inimitables. Quelques-uns ont remarqué cinq Scenes dans cette Piece. C'est une observation assez frivole. Mais c'est avec beaucoup plus de raison & de fondement que Monseigneur l'Evêque de Meaux y a distingué sept jours, ou plutôt sept parties d'Eglogues, qui répondent aux sept jours, pendant lesquels les Anciens avoient coûtume de celebrer leurs Nôces.

§ XV.

De l'Auteur du Livre de la Sagesse. De la maniere dont il est composé. Quel est ce Philon que l'on en fait Auteur.

LE LIVRE DE LA SAGESSE est attribué communément au Roi Salomon, a sont parmi que

a *Le Livre de la Sagesse est attribué communément au Roi Salomon*] C'est le sentiment de saint Cyprien dans le Livre de la Mortalité; de saint Augustin au Livre second de la Doctrine Chrétienne chap. 8. Les

qua l'Auteur a imité la maniere d'écrire de ce Roi, soit parce qu'il parle au nom de ce Prince dans le Chap. 9. Voici 2. Cujus dum ille est constant que ce n'est point son Ouvrage, car 1. Ce Livre n'a point été connu des Juifs 3. Le Stile est bien different du reste de Salomon; & fut connoître que c'est un Grec qui l'a fait, comme saint Jerôme l'a remarqué: *Stylus ipse Græcam eloquentiam redolet*. Il est composé avec art & methode à la maniere des Philosophes Grecs, bien éloignée de la noble simplicité toute pleine du fuc des Livres Hebreux 5. Jerome ajoûte que quelques Auteurs l'ont attribué à Philon le Juif. Ce qui fa doit entendre d'un Philon plus ancien que celui dont nous avons les œuvres, qui ne peut être Auteur de ce Livre 6. Quoi qu'il en soit, c'est l'Ouvrage d'un Juif Hellenisté qui vivoit depuis Esdras, & apparemment vers le temps des Maccabees.

Ce Livre peut être divisé en deux parties. La premiere est une description & un éloge de la Sagesse, & la seconde qui commence au Chap. 10. est un long discours en forme de Priere, dans lequel l'Auteur admire & releve la Sagesse de Dieu, & de ceux qui l'honorent, & découvre la folie des Impies & des ennemis de son peuple.

§. XVI.

De l'Auteur du Livre de l'Ecclesiastique. Quand il a été composé. Sujet de cet Ouvrage.

LA Preface qui est avant le LIVRE DE L'ECCLESIASTIQUE, & le Chap. 50 de ce Livre nous apprennent que l'Auteur de ce Livre s'est nommé Jesus, nommé Jesus fils de Sirach *a*, qui l'avoit composé en Hebreu, & qu'il a été traduit en Grec par son petit fils. Saint

Verfions anciennes, Isai Rabbin, Origenes, saint Chrysostome, saint Clement d'Alexandrie, saint Cyprien l'ont aussi attribué à Salomon. Les plus anciens Peres appellent les Proverbes, *la Sagesse de Salomon*. Tertullien l'a nommé du titre qui il est attribué Salomonis *Sapientia Liber Salomonis inscriptus*. Dans l'un Concile d'Afrique on a compté cinq Livres de Salomon; mais Gelase n'en a compté que trois & met ses deux à part; comme étant par doute. Les Peres Grecs ne l'ont point reconnu pour être de Salomon; quoique quelques uns l'ayent cité sous son nom. Voyez la Note du 9. chap. 1.

b. Quoique pour être Auteur de ce Livre.] Voici les raisons que j'ai crû devoir douter de la verité de ces titres, plus probables que n'est celui de cette matiere 1. Parce que le style & la maniere dont ce Livre est écrit, sont bien différent du style & de la maniere dont tous les Ouvrages dont nous les avons reçu. Il est vrai qu'après il quelque chose des écrits de Philon pour en être plus instruit, convaincu à Perse qu'Eusebe le fait. Jerôme en parlant des Ouvrages de ce Philon, ou lui ont point attribué le Livre de la Sagesse, & en ont par-là témoigné qu'ils ne sont point de lui, c'est ce qu'on peut voir dans son Livre intitulé *Des Ecrivains Ecclesiastiques*. 2. Il paroît par ce Livre même qu'il a été composé depuis un temps que les Juifs vivoient en Roi & en Republique, cela ne convient point au temps de Philon 4. Ce Livre a été ajoûté, plus ancien que les Auteurs dont il est cité dans l'Epître de Saint Jude, & inconnu du saint Pierre, aux Corinthiens, qui a cru qu'il en étoit de même du Livre de la Sagesse, ne peut être lu d'Eglise depuis quelques années, & n'a aucun privilege qui fait Jude ou qui soit soit habile, lu les Ecritures de Dieu, plus qu'il n'en paroît par ce qu'en a dit Clement d'Alexandrie dans son Livre intitulé *Le Pedagogue*, & par Origene, qui l'a cité comme un Livre d'Ecriture, & par Saint Cyprien, qui l'a mis au nombre des Livres Canoniques. Mais quand on ne seroit pas de l'un & de l'autre de ces sentimens, il faut

Saint Jerôme dit en avoir vû de son temps un Exemplaire Hebreu *b*, qui se portoit pas le Titre *d'Ecclesiastique*, mais celui de *Parabales*. Quelques Anciens l'ont aussi appellé *Hymnes*, comme qui diroit *le Livre de toute sorte*. Mais le nom le plus commun qu'il a parmi les Grecs, est celui de *Sagesse de Jesus fils de Sirach c*. Il a été composé sous le Pontificat d'Onias III *d* & traduit sous celui de Ptolomée Evergete e, ou Physcon frere de Ptolomée Philometor *a*. Quelques Anciens ont attribué cet Ouvrage à Salomon *f*, peut-être à cause de la ressemblance du sujet & des pensées, qui est si grande, qu'il est visible que l'Auteur la voulu imiter. Il a pris plusieurs de ses pensées & suivi la methode qu'il a gardée dans les Proverbes, de sorte que la Morale par sentences ou par maximes, mais les expressions n'ont pas la même force, ni la même vivacité. Ce Livre commence par une exhortation à la Sagesse, suivie de plusieurs Sentences ou Maximes Morales, dont il est composé, jusqu'au Chapitre 44. où l'Auteur commence à faire les éloges des Patriarches, des Prophetes, & des Hommes illustres parmi les Juifs, qu'il contenue jusqu'au Chapitre 50. & dernier, qui contient une Priere à Dieu. Il y a long temps que l'on n'a point le Texte Hebreu de l'Ecclesiastique. La Traduction Latine est differente en quelques endroits du Texte Grec.

§ XVII.

Des Ecrits des Prophetes en general, & en particulier de la Prophetie d'Isaie.

APRE'S avoir parlé des Auteurs & du Sujet des Livres de la Loi & des Ouvrages Historiques & Poetiques compris dans le Canon des Juifs, il nous reste à traiter des Prophetiques. Mais nous n'aurons pas les mêmes difficultez & la même incertitude à l'égard des Auteurs de ces Livres que nous avons eu à l'égard des autres: car ils portent tous les noms de ceux qui les ont composez, & l'on ne peut former presqu'aucune objection

---

b Saint Jerome dit en avoir vû de son temps un Exemplaire Hebreu] Manasse & Fagius font encore mention d'un Exemplaire Hebreu de ce Livre. Pantoff dit que Munster en a vû un imprimé à Constantinople; mais il y a apparence que ce Texte a été fait sur le Grec.

c Le nom le plus commun qu'il a parmi les Grecs est celui de Sagesse de Jesus fils de Sirach] C'est sous ce nom que le citent S. Clement d'Alexandrie, Origenes Livre 6. contre Celse, Eusebe de Cesarée Livre 8. de la Demonstration Evangelique, saint Epiphane Heref. 78. C'est aussi le Titre qu'il porte dans le Grec & dans les autres Versions.

d Sous le Pontificat d'Onias III] Il paroît dans le Chapitre 50. *de Simon fils d'Onias Grand Prêtre*. Il y a eu deux Simons Grands Prêtres, tous deux fils de deux Onias. Tous deux ont été surnommez le Juste. Mais lequel des deux a vécu sous le Regne de Ptolomée Philadelphe? Est-ce celui qui a été Pere d'Onias III? Avant le Pere d'Onias III. sous les Regnes de Ptolomée Euergete & d'Antiochus C'est-à-dire du second, dont il est parlé dans le Chap. 50. de ce Livre qui a été le premier, puisque il paroît que ce Livre a été écrit dans un temps que le peuple jouissoit d'une parfaite & stable paix sous la Monarchie, & qu'on ne voit point que sous un temps de Simon le Juste, tels furent les successeurs, sous lesquels les Juifs gemirent d'une profonde. Il a donc été écrit sous le Pontificat d'Onias III dans un temps qu'Antiochus exerçoit les Juifs.

e Ptolomée Evergete ou Physcon] Il y a deux Ptolomées de ce nom. L'un fils de Ptolemée Philadelphe qui a eu le regne plus long-temps que tous les autres Rois d'Egypte, puisqu'il a regné 64. ans. Et l'autre fils de Ptolomée Epiphane & frere de Philometor, qui commença à regner avec son frere, qu'il chassa enfin la 7. année de son Regne. C'est sous ce dernier que vivoit le Traducteur, & il a fait sa Traduction après la 38. année, qui est la penultieme du Regne de ce Prince. Car ce fut en cette année que cette Traduction fut faite, & qu'il y trouva ce Livre avec d'autres, & le traduisit quelques années après, comme il remarque dans sa Preface.

f Quelques Anciens ont attribué cet Ouvrage à Salomon] Saint Cyprien, & saint Ambroise sont de ce nombre. Saint Hilaire est contraire, que de son temps quelques-uns le lui attribuoient. Cette opinion est infiniment nable, non seulement, parce qu'on sçait celui qui en est l'Auteur, mais aussi parce qu'au Chap. 47. il est parlé des Prophetes, qui sont venus depuis Salomon. Enfin, saint Jerôme, & l'Auteur de l'Abregé attribuë à saint Athanase, saint Epiphane, saint Chrysostome, saint Augustin, Cassiodore, Isidore, & plusieurs autres ont reconnu son veritable Auteur, qui est Jesus fils de Sirach. Saint Jerôme dit qu'il a même lû le Grand Prêtre Simon fils du second Onias: & qu'il a écrit après la Version des Septante, ou au moins qu'il vivoit de leur temps. & il la prouva, premierement par la Preface du susdit fils, qui dit avoir ramassé les Livres du fils grand pere du temps de Ptolomée Evergete, qui fut celui qui mit durement à Ptolomée Philadelphe. Secondement, parce qu'il loue Simon le Juste Grand Prêtre & un premier Onias au Chapitre 50. &, ensuite la Traduction dont Jesus fils de Sirach, comme aussi vécu du temps du Grand Prêtre Troisiemement, parce qu'au Chapitre 47. il semble parler de la perfection, que les Juifs souffrirent sous Ptolomée fils de Lagus, & dans les premieres années de Ptolomée Philadelphe. Mr. Rueterus, que Jesus fils de Sirach n'a fait pas different de Jesus fils de Sirach, qui a écrit des Proverbes en Hebreu, mais son opinion ne me paroit pas fort bien établie.

objection raisonnable pour les leur ôter. On fait communément deux Classes des Prophetes. La premiere, de ceux dont les Prophetes sont plus longues, que l'on nomme GRANDS PROPHETES, & la seconde de ceux dont les Prophetes sont plus courtes, que l'on appelle à cause de cela LES PETITS PROPHETES. Les Grecs font pareillement les Petits Prophetes, pour être parce qu'il y en a de plus anciens que les Grands. Les Latins au contraire les mettent après les Grands Prophetes; dont les Ouvrages sont plus considerables. Les Hebreux n'en comptent que trois grands, Isaïe, Jeremie, Ezechiel, parce qu'ils ne mettent pas Daniel au rang des Prophetes, au lieu que les Grecs & les Latins le joignent aux trois autres. Les Petits Prophetes sont au nombre de douze. L'espace du temps dans lequel tous ces Prophetes ont fleuri, est d'environ trois cens ans, depuis le Regne d'Azarias ou d'Ozias jusqu'au Retablissement du Temple, & de la Ville de Jerusalem.

ISAIE est le premier & le plus excellent des Prophetes. Il étoit fils d'un Amos, qu'il ne faut pas confondre avec le Prophete qui porte ce nom *a* Il a prophetisé depuis la fin du Regne d'Ozias jusqu'au temps de Manassés, par le commandement duquel on dit, qu'il fut tué cruellement, de sorte en deux avec une scie de bois *b* Il a lui même recueilli dans un Volume les Prophecies qu'il avoit faites sous les Rois Ozias, Joathan, Achaz, & Ezechias *c* Il avoit encore écrit un Livre des actions d'Ozias, dont il est parlé dans le Liv. 2. des Paralipomenes au Chapitre 26 Vers. 22. On lui a attribué quelques Ouvrages Apocryphes, entr'autres, *Le Celebre*, cité plusieurs fois par Origenes; & un autre intitulé *L'Ascension d'Isaïe*, dont saint Jerôme, & saint Epiphane font mention, & enfin un dernier, intitulé, *Vision ou Apocalypse d'Isaïe*. Quelques-uns ont prétendu que le Livre d'Isaïe que nous avons, n'est qu'une compilation tirée des Ouvrages de ce Prophete, mais les conjectures qu'ils apportent pour le prouver, sont très-frivoles. *d*

Le

a Fils d'un Amos, qu'il ne faut pas confondre avec le Prophete, qui porte ce nom.] Le nom du Prophete, est Amos, & celui du Pere d'Isaïe, est Amots le premier étoit Berger, le second de la Race Royale; le premier avoit du temps d'Ozias Roi de Juda, le dernier fut plus ancien. S. Jerôme in cap. 1. *Isaïæ.* Saint Augustin au Livre 18. de la Cité de Dieu Ch. 29. S. Cyr. in duas in Præfat. in Amos. Et d'autres ont distingué ces deux Amos. S. Clement d'Alexandrie au Livre premier des Stromates. l'Auteur du Livre de la vie, & de la mort des Prophetes attribue à saint Epiphane, & les Rabbins les confondus. Saint Jerôme dit, que la pere d'Isaïe étoit beau-pere de Manassés.

b Par le commandement duquel on dit qu'il fut tué cruellement. & fut en deux avec une scie de bois.] C'est une tradition commune des Hebreux confirmée par les témoignages de Tertullien, de Saint Jerôme, & de saint Isidor S. Jerôme dans le Commentaire sur le Chapitre 57 dit ce Prophete dit, *que les Juifs croient qu'il a prophetisé le genre de sa mort, qu'il devoit être fait avec une scie de bois, Tradition qui fait pour un verset obscur dans lequel il est dit, que la pierre de Manassés.*

b Par le commandement duquel on dit qu'il fut tué cruellement. & fut en deux avec une scie de bois.] C'est une tradition commune des Hebreux confirmée par les témoignages de Tertullien, de Saint Jerôme, & de saint Isidor S. Jerôme dans le Commentaire sur le Chapitre 57 dit ce Prophete dit, *que les Juifs croient qu'il a prophetisé le genre de sa mort, qu'il devoit être fait avec une scie de bois, Tradition qui fait pour un verset obscur dans lequel il est dit, que la pierre de Manassés.*

c Il a lui même recueilli dans un Volume les Prophecies qu'il avoit faites sous les Rois Ozias, Joathan, Achaz, & Ezechias] Le nom du Prophete, est Amos, & celui du Pere d'Isaïe, est Amots le premier étoit Berger, le second de la Race Royale; le premier avoit du temps d'Ozias Roi de Juda, le dernier fut plus ancien. S. Jerôme in cap. 1. *Isaïæ.* Saint Augustin au Livre 18. de la Cité de Dieu Ch. 29. S. Cyr. in duas in Præfat. in Amos. Et d'autres ont distingué ces deux Amos. S. Clement d'Alexandrie au Livre premier des Stromates. l'Auteur du Livre de la vie, & de la mort des Prophetes attribue à saint Epiphane, & les Rabbins les confondus. Saint Jerôme dit, que la pere d'Isaïe étoit beau-pere de Manassés.

c Sous les Rois Ozias, Joathan, Achaz, & Ezechias] Les cinq premiers Chapitres d'Isaïe contiennent les Prophecies qu'il avoit faites sous le Regne d'Ozias. La Vision du Chapitre 16. est arrivée sous celui de Joathan. Les Chapitres suivans jusqu'au 15 contiennent les Prophecies qu'il a eues sous le Regne d'Achaz. Celles qui les font arriver sous les Regnes d'Ezechias, & de Manassés sont rapportées dans les Chapitres suivans jusqu'à la fin. Il ne commence à prophetiser que sur la fin du Regne d'Ozias.

d Les conjectures, qu'ils apportent pour le prouver, sont très frivoles.] Il le disent que la Prophetie d'Isaïe ne commence qu'au Chapitre 6. où après qu'il a dit qu'il a vû, il dit, *J'ai entendu la voix du Seigneur qui me dit.* qui auparavant je t Secondement, ce qui est dit, il semble contre le premier Chapitre de la desolation de la Judée ne convient point au Regne d'Ozias, en ce qui doit au commencement de la Prophetie. Troisiemement, son nom ne paroît point dans les Livres des Rois, & les Chroniques d'Ozias qui y sont cités écrites par Isaïe, comme il est dit dans les Paralipomenes. Quatriémement, Isaïe avoit aussi prophetisé sous Manassés. Il y parlera donc de la Prophetie, que nous nions sont son nom, qui concerne le Regne de Roi. Cinquiemement, l'ordre des choses est souvent renversé. ainsi bien dans Isaïe, que dans les autres Prophetes *Réponse* A la premiere objection on répond,

Le ſtile d'Iſaïe eſt grand, noble, ſublime & fleuri. Il peint les choſes au naturel, mais avec des traits hardis, vifs, & animés. Son Ouvrage auſſi-bien que ceux de tous les Prophetes contient des prédictions ſur les choſes futures, des avertiſſemens, des reprimandes, des exhortations, des conſolations, & quelques faits Hiſtoriques. Il y a pluſieurs de ſes prédictions qui regardent les Juifs ou les Peuples Voiſins. Il prédit nettement la Priſe de Jeruſalem, & la Captivité de Babylone depuis le Chapitre 29. juſqu'au 39. *Les* & les ſuivans ne regardent pas ſeulement le retour des Juifs de Babylone, & le rétabliſſement de leur Royaume, mais auſſi le vocation des Gentils, la reprobation du Peuple Juif, le Regne de JESUS-CHRIST, ſa Vie, ſa Publication, & ſa Paſſion, l'établiſſement & la perpetuité de l'Egliſe. Myſteres qu'il explique en termes ſi clairs, qu'il ſemble plûtôt, ſelon la remarque de ſaint Jerome, écrire des choſes paſſées, que d'en prédire de futures: en ſorte qu'il peut à bon droit paſſer pour un Evangeliſte, que pour un Prophete.

§. XVIII.

Du Prophete Jeremie, de ſa Prophetie, & des Lamentations

JEREMIE fils d'Helcias de la Bourgade d'Anatoth dans la Tribu de Benjamin proche de Jeruſalem, de la Race Sacerdotale, commença à prophetiſer ſur la fin du Regne de Joſias étant encore fort jeune, & continua ſes Prophéties juſqu'après la Captivité des Juifs en Babylone. Il ne fut point trenſporté avec les autres Juifs en cette Ville: mais étant demeuré dans ſon Païs pour en pleurer la ruine, il fut enſuite emmené priſonnier en Egypte avec ſon Diſciple Baruch, où l'on croit qu'il fut lapidé. Les Peres ont dit qu'il avoit toujours gardé le Celibat *a*. Nous eſperavons par le commencement du Chapitre 36. de ſa Prophetie, que le Roi Joachim ayant brûlé le Livre de ſes Prophéties, ce Prophete en fit un autre plus ample & plus fort. Il y ajoûte enſuite les Prophéties qu'il fit depuis juſqu'au temps de la Captivité de Babylone, & celles qu'il fit en Egypte. Les Chapitres 50. & 51. ſont le Livre, dans lequel il avoit prédit tout ce qui devoit arriver en Babylone, qu'il y envoya par Saraïas fils de Nerias. Le Chapitre 52. n'eſt point de Jeremie, dont la Prophetie eſt terminée à la fin du Chapitre 51. par ces mots, *juſques-ici ce ſont les paroles de Jeremie*. Il eſt plûtôt de Baruch, ou d'Eſdras. Il contient une Narration de le priſe de Jeruſalem, & de ce qui s'eſt paſſé pendant la Captivité des Juifs en Babylone juſqu'à la mort de Jechonias; tirée preſque toute entiere des Livres des Rois. Elle ſert à éclaircir la Prophetie de Jeremie, & particulierement les Lamentations qui ſuivent, & en faiſoient autrefois partie de même Livre. Dans ce dernier Ouvrage il déplore d'une maniere pathetique & Poetique, (car cet Ouvrage eſt écrit en vers) de la les premieres lettres ſont diſpoſées ſuivant l'ordre de l'Alphabet *b*,) la deſolation & la ruine de Jeruſalem *c*, & il marque la douleur qu'il en a eu. Il y a une Preface dans le Grec, & dans la Vulgate, qui n'eſt ni dans l'Hebreu, ni dans la Paraphraſe Chaldaïque, ni dans le Syriaque, & qui apparemment a été ajoûté par quelque Interpretant Grec. Enfin ces Lamentations ſont terminées par une Priere à Dieu

Saint

---

répondre, que le Prophete ne dit point qu'il avoit entendu cette nouvelle, mais ſeulement qu'il avoit cru long-temps ſans croire depuis qu'il avoit eu cette Viſion & que Dieu lui avoit commandé de parler. Il a été cela cela la derniere année d'Oſias. A la ſeconde objection, on dit qu'il a pû prédire la deſolation future en un temps où elle n'étoit pas encore arrivée. Il eſt aiſé de repondre à la troiſieme, que le Livre des Actes d'Oſias dont il eſt fait mention dans la Paralipomenon, étoit different de celui de la Prophetie. De même pour répondre à la quatrieme, il ſuffit de remarquer qu'il n'eſt point dit nulle part qu'Iſaïe eut écrit les choſes qu'il avoit prophetiſées ſous Manaſſés. Enfin à la cinquiéme, on dit qu'il ne faut pas demander aux Prophetes un ſtile ſacré & Hiſtorique; au contraire les Prophetes ſont ordinairement écrits ſans ſuite & ſans ordre.

a Il avoit toujours gardé le Celibat. Saint Jerôme dans ſon Prologue ſur Jeremie: *Virginitati ſuæ Mosi ſimilem virum Christi Ecclesiæ dedicans.* Il ſemble qu'on peut l'inferer du V. & du Ch. 16. *Non accipies uxorem & non erunt tibi filii & filiæ in loco isto.*

b Car ces Ouvrages ſont écrits en vers, dont les premieres lettres ſont diſpoſées ſuivant l'ordre de l'Alphabet. Il y a, comme on remarque Saint Jerôme, quatre Alphabets dans les premiers Chapitres de ce qu'il prétend, en une eſpece de vers Saphiques; parce que les trois premiers ſont comme l'un ſur l'autre, commencent par une lettre, & finiſſent par une meſure du vers Heroïque. Le troiſieme Alphabet eſt écrit en vers de trois mots. Et tout Verſet de cette commencent par la même lettre. Le quatrieme Alphabet eſt comme les deux premiers. A l'égard de la meſure des vers, il eſt difficile de la remarquer à preſent; mais pour l'ordre des lettres qui commencent les Verſets, il y eſt viſible.

c La deſolation & la ruine de Jeruſalem. Les Hebreux Joſeph, la Paraphraſe Chaldaïque & Jerôme veulent que les Lamentations regardent les malheurs

Saint Jerôme a remarqué que le ſtile de Jeremie étoit plus ſimple, & plus facile que celui d'Iſaïe & d'Oſée, & même qu'il tenoit un peu de la ruſticité du village où il étoit né, mais qu'il étoit très-propre, très-majeſtueux, & égal à ces deux autres Prophetes dans le ſens de ſa Prophetie. Il faut bien qu'on ne doit entendre ces paroles de ſaint Jerôme que de quelques termes peut-être un peu propres, car quoique Jeremie ne ſoit pas tout-à-fait ſi ſublime qu'Iſaïe, il faut cependant avoüer qu'il eſt très-élevé non ſeulement dans le ſens, mais encore dans les expreſſions, dans le tour, & dans la maniere de dire les choſes.

Il y avoit autrefois une autre Prophetie de Jeremie, dont parle Origenes, où l'on trouvoit ces paroles citées dans l'Evangile. *Appendierunt mercedem meam, &c.* Mais il y a apparence que c'étoit un Ouvrage apocryphe, dont les Nazaréens ſe ſervoient, temoin ſaint Jerôme *in c. 27 Matt.*

§. XIX.

Du Prophete Baruch & de ſa Prophetie

LA Prophetie de BARUCH fils de Nerias, qui étoit le Diſciple & le Secretaire de Jeremie, ne faiſoit autrefois qu'un Livre avec celle de ce Prophete. Joſeph rapporte que Baruch étoit d'une race illuſtre, & qu'il ſçavoit parfaitement le Langue de ſon Pais. Il eſt dit au Chapitre premier Verſet 1 qu'il écrivit cette Prophetie en Babylone on ne ſçait point certainement en quel temps *a*. Nous n'avons plus l'exemplaire Hebreu de Baruch, quoqu'on ne puiſſe douter, qu'il n'ait écrit en cette Langue, comme les frequens Hebraïſmes dont il eſt rempli, le font connoître. On en a deux Verſions Syriaques, l'une conforme au Texte Grec, & l'autre aſſez différente. Mais il y a bien de l'apparence que le Texte Grec eſt plus ancien & plus original que ces Verſions. Il y a une Lettre en Syriaque attribuée à Baruch; mais il eſt viſible que c'eſt un Ouvrage ſuppoſé, peut-être même par quelque Catholique. La Lettre aux cap. ſix de Babylone, qui eſt à la fin de Baruch, eſt de Jeremie. L'Auteur du ſecond Livre des Maccabées, en fait meme un Chapitre à Verſet 1. & la Egliſe eſt du ſtile de ce Prophete, & ne contient rien qui ne convienne au temps dans lequel il ecrivoit

§. XX.

Du Prophete Ezechiel & de ſa Prophetie.

EZECHIEL fils du Sacrificateur Buzi, efaet éte transporté en Babylone ſous Jechonias, comme ce à prophetiſer la cinquiéme année de la Captivité, la trentieme de ſon age *a*, & continua pendant vingt ans. Il y fut tué, à ce qu'on croit, par un Prince de ſa Nation, qu'il avoit repris de ce qu'il adoroit les Idoles. Sa Prophetie eſt fort obſcure, particulierement dans le commencement, & à la fin C'eſt peut être la raiſon pour laquelle les Juifs ne voulurent pas qu'on la lût avant que d'avoir atteint l'âge de trente ans. Après avoir decrit ſa Vocation, il prédit

---

un heurs arrivés au peuple de Jeruſalem depuis la mort de Joſias. Il eſt certain que Jeremie fit des Lamentations ſur la mort de Joſias, que l'on chantoit publiquement, comme il eſt rapporté dans le 35 Chapitre des Paralipomenes Verſet 25. Mais il n'eſt pas certain que ces Lamentations faites à la mort de Joſias, ſoient celles-ci. Euſebe croit que celles ci ſe trouvoient explicquées à Captivité de Jechonias Origenes, Theodoret & la plûpart des Grecs precendent qu'elles ſont faites ſur la Captivité arrivée ſous le Regne de Sedecias, quoyque la Ville & le Temple ſeront ruinés C'eſt cette Captivité qui eſt deſignée dans le Prefece, & il eſt certain que les deſcriptions qui ſont dans cet Ouvrage, conviennent plei naturellement à ce temps, que ce cun autre

a On ne ſçait bien certainement en quel temps.] Quelques-uns croient que Baruch habita à Babylone, qu'après la mort de ſon Maître Jeremie, auquel il étoit trop attaché, pour le quitter, fit confirmer cette opinion, parce qu'il y eſt parlé de l'incendie de Jeruſalem. Les autres au contraire diſent qu'il écrit ſon Livre avant la ruine de Jeruſalem; parce qu'il y eſt parlé d'Autel, de ſacrifices, & de vaſes ſacrez. C'eſt ce qu'leur fait croire qu'il étoit de la dépendance qui ſe fit la quatrieme année de Sedecias, dont Saraïa frere de Baruch étoit le chef & dont il eſt parlé *Jer. c. 51. v. 59.* Il deſſert donc qu'Baruch porte le Livre d'Iſaïe, il le laiſſe à ſa ſuivante la Prophetie, pour conſoler les captifs, & que Baruch ecrive cette epitre la perte de Jeruſalem, dont il eſt parlé en Verſet 2 dans cette comptee depuis la Captivité de Jechonias.

a La trentieme année de ſon Age.] Il dit en commencement de ſa Prophetie, qu'il commence à avoir des viſions la trentieme année. Quelques-uns entendent ceci de ſon Age; d'autres depuis le renouvellement ſolennel de l'Alliance ſous le Roi Joſias, d'autres de l'année de Regne ou de le ce ſiecle de Nebuchodonoſor mais il eſt plus probable que c'eſt la trentieme année de ſon Age dans laquelle il commencoit à pouvoir faire les fonctions du Sacerdoce ſuivant la Loi

a Ezec

Digitized by Google

prédit la Captivité & la ruine de Jerusalem pour confirmer les prédictions de Jeremie, & réfuter les vaines promesses des faux Prophetes. Il prédit auſſi les malheurs qui devoient arriver aux Peuples voiſins, & prophetiſe le retabliſſement du Peuple Juif & du Temple, qui ne ſont que des figures du Regne du Meſſie, de la vocation des Gentils, & de l'établiſſement de l'Egliſe. C'eſt de tous les Prophetes celui qui eſt le plus plein de viſions énigmatiques. Saint Jerôme dit que ſon ſtile n'eſt ni fort eloquent, ni fort groſſier, mais qu'il eſt entre les deux. Il eſt plein de belles ſentences, de riches comparaiſons, & fait paroître beaucoup d'érudition dans les choſes profanes. Ses Prophéties ou Viſions ne ſont pas en nombre de vingt-deux, ſont diſpoſées ſuivant l'ordre du temps qu'il les a eues.

§. XXI.

Du Prophete Daniel. De la vérité de ſa Prophetie. Des Chapitres qui ne ſont point dans le Texte Hebreu.

DANIEL iſſu de la Race des Rois de Juda *a*, fut emmené captif en Babylone, du temps de Joachim *b*, étant encore jeune. Les Juifs ne le mettent pas au nombre des Prophetes, mais les Chrétiens ſuivent l'autorité de Joſephe, qui lui donne ce nom en S. Matthieu Chapitre 24. Vers 15. lui attribuent la qualité de Prophete. Et en effet, bien ce peut douter que ce qu'il a écrit, ne ſoit une Prophetie, comme les Juifs même en conviennent, cependant ils ne lui donnent pas le nom de Prophete, parce qu'il n'a pas vecu à la maniere des autres Prophetes, mais plutôt comme les Grands Seigneurs de Babylone, & ils croient même qu'il étoit Eunuque, ce qui ſemble ſe pouvoir confirmer par ſon paſſage de ſon Livre. Quelques-uns apportent encore d'autres raiſons pour leſquelles il ne lui donnent pas la qualité de Prophete, mais elles ſont toutes aſſez frivoles *c* & c'eſt avec beaucoup plus de raiſon, que les Chrétiens le reconnoiſſent pour un veritable Prophete *d*. Il a prophetiſé dans Babylone depuis le commencement de la Captivité ſous Joachim, juſqu'au Regne de Cyrus; c'eſt-à-dire pendant plus de quatre-vingts ans. On ne ſait point qu'il ſoit revenu dans ſa patrie, ce qui fait croire qu'il eſt mort dans la Ville de Babylone, ou dans la Chaldée.

Quoique le nom de DANIEL ne ſoit point à la tête de ſa Prophetie, il y a pluſieurs endroits où il parle en premiere perſonne *e* qui font aſſez connoître

---

a *Iſſu de la Race des Rois de Juda.*] Or l'on ſera du Verſet 3 du Chap. premier où le Roi Nabuchodonoſor ordonne à Aſphenez de lui preſenter des Enfans d'Iſrael de la Race Royale. *de ſemine Regio.* Daniel eſt le premier de ceux qui furent choiſis. Cependant cela n'eſt pas tout-à-fait conſtant. Car l'on peut traduire, *de ſemine regis*, c'eſt-à-dire des Enfans de qualité; outre que cela n'eſt pas dit en particulier de Daniel, & que l'on peut l'entendre des autres. Cependant Joſeph dit nettement que Daniel étoit de la Race Royale.

b *Du temps de Joachim.*] Ce Prince fut enlevé la troiſiéme année de ſon Regne, & Daniel avec lui Chap. 1. Verſ. 1. & 2. Daniel a appellé *Daniel* en quelque ſorte ce qu'il étoit jeune. Cependant *Daniel*, peut ſe dire d'une perſonne de 18 ou 20 ans. Il a prophetiſé juſqu'au Regne de Cyrus; comme il paroît par le Chap. 11. Verſ. 1.

c *Quelques-uns apportent encore d'autres raiſons pour leſquelles ils ne les donnent pas la qualité de Prophete, mais elles ſont toutes aſſez frivoles.*] Les Rabbins diſent qu'il y a trois degrez de Prophetie, & que pour montrer le qualité de Prophete, il faut exceller d'un ou au moins l'un; que pour les ſonges, il faut qu'il ſoit dit que la parole de Dieu a été adreſſée au Prophete, & que la revelation en ait été faite en ſonge, ne ſont plus appellez ſonges. Or l'un & l'autre, diſent-ils manque à Daniel; car il n'eſt point dit que la parole de Dieu lui ait été adreſſée, & ſes revelations ſont appellées ſonges. Ce ſont des regles & des proprietez chimeriques qu'il ſeroit plus que de ſuppoſer dans l'autres ſe ſoumettent avec plus de reconnoiſſance & la direction de deux lettres de Prophetes, que nous avons expliquées ci-deſſus, dont l'un qui prend proprement le nom de Prophete, ſe fait par des viſions ou des ſonges à un homme que c'eſt par une de ſon eſprit & de ſes propheſe & l'autre à laquelle on donne ſimplement le nom de la piration, eſt le direction ou l'aſſiſtance de Saint Eſprit, que regoit une perſonne à qui il n'arrive rien d'extraordinaire. Mais cette diſtinction ne peut point ſervir à l'application, car Daniel a été des viſions comme les autres Prophetes, & les autres Prophetes ont prophetiſé comme les faits mouvement extraordinaire. Ce que quelques-uns allegue, que l'on ne doit point reconnoître Prophetes, les revelations faites hors de la Terre Sainte; eſt tout-à-fait frivole.

d *C'eſt avec beaucoup plus de raiſon que les Chrétiens le reconnoiſſent pour un veritable Prophete.*] Il a toutes les qualitez de Prophete il eſt iſſu de de Dieu il prédit l'avenir il a des revelations il eſt appellé Prophete par Jeſus-Chriſt, *Matth. 24. 15. Marc. 13. Vers 14.* Le Hiſtorien Joſeph lui donne auſſi le Titre de Grand Prophete, & le plaſeve même entre les Livres Sacrez. Chap. dernier. & c'eſt en vue de ces Prophecies dans le Livre de Talmud appel. Megillah

e *Il y a pluſieurs endroits où il parle en premiere perſonne*]

Digitized by Google

connoître qu'il en eſt Auteur. L'âge de Daniel eſt conſtant par le témoignage de ce Prophete Ezechiel qui le loue en trois endroits de ſa Prophetie. c. 14. v. 14. & 20. & c. 28. v. 3. & parle dans le dernier de l'Eſprit de Sageſſe ou de Prophetie dans lequel il excelloit. JESUS-CHRIST cite auſſi la Prophetie de Daniel, Matt. 24. Verſ. 25. Marc. 13. Verſ. 14. L'ancienne Synagogue l'a reconnuë pour veritable & canonique. Celſe & Porphyre étant à combattre la Religion Chrêtienne, font les premiers qui ont attaqué ſon autorité. Ce dernier avoit employé un Livre entier des quinze qu'il avoit écrits contre la Religion Chrêtienne, à combattre le Livre de Daniel, & ſoûtenoit qu'il n'avoit point été compoſé par Daniel, mais par un autre Juif qui vivoit du temps d'Antiochus Epiphanes, parce qu'il trouvoit la Prophetie de Daniel ſi claire juſqu'à ce temps-là qu'il étoit perſuadé que ce n'étoit pas une prédiction de choſes futures, mais une narration de choſes paſſées. Mais Philoſophe auroit dû la même choſe des prédictions qui regardent le temps qui ſuit Antiochus Epiphanes, s'il les eût bien entenduës; mais la clarté de la Prophetie n'en prouve pas la fauſſeté; au contraire j'veu que Porphyre fait de l'evenement des prédictions de Daniel juſqu'au temps d'Antiochus, établit l'autorité de ſa Prophetie. C'eſt mal raiſonner que de conclure que l'Auteur du Livre de Daniel eût du temps d'Antiochus, parce qu'on ne peut découvrir que ſes prédictions juſqu'à ce temps-là, ſont conformes à l'Hiſtoire. Mais c'eſt bien raiſonner que de dire, Daniel eſt certainement plus ancien qu'Antiochus Epiphanes. On ne peut raiſonnablement douter que ce Livre que nous avons, ce ſoit de lui. Il prédit clairement des évenemens arrivés juſqu'au Regne d'Antiochus Epiphanes, il eſt donc un veritable Prophete, & l'on doit ajoûter foi à toutes ſes Propheties. L'évenement d'une Prophetie reconnu, établit tous les autres. Nous ne ſçavons rien des autres objections de Porphyre contre la Prophetie de Daniel, & nous n'avons plus les réponſes que lui firent Methodius, Euſebe & Apollinaire ſelon le témoignage de S. Jerôme. Les Talmudiſtes dans le Chapitre Bababatra, & quelques Rabbins ont reconnu l'autorité de cette Prophetie, mais ils ont crû qu'elle avoit été deſſeé & miſe en l'état où elle eſt, auſſi-bien que celles d'Ezechiel & des douze Petits Prophetes avec le Livre d'Eſther, par la grande Synagogue. Si on leur demande la preuve, ils n'en auront point d'autre à alleguer, ſi ce n'eſt qu'ils le croient ainſi. Spinoſa, quelque incredule qu'il fût, avoüe que le Chapitre 8. & les ſuivans juſqu'au treiziéme, ſont de Daniel: mais il aime mieux dire, qu'il ne ſçait d'où les ſept premiers ſont tirés, que d'avoüer qu'ils ſont du même Auteur. La ſeule raiſon qu'il en donne, c'eſt qu'ils ſont écrits en Chaldaïque, raiſon foible: car pourquoi Daniel qui étoit à Babylone & à la Cour du Roi, n'auroit-il pas écrit en cette langue, des Hiſtoires arrivées dans ce pais? Il ajoûte que l'Auteur du Livre de Daniel, eſt le même que celui qui a écrit les Livres d'Eſdras, d'Eſther, & de Nehemie, & prétend qu'il a vecu long-temps après le rétabliſſement du Temple fait par Judas Maccabée. Ce ſont des conjectures qui n'ont d'autre fondement que ſon imagination, & qui n'ont pû plaire, que parce qu'elles étoient nouvelles & inoüies.

Le Livre de Daniel peut être partagé en deux parties. La premiere eſt Hiſtorique & contient la Relation de pluſieurs choſes arrivées à Babylone à Daniel & ſes pluſieurs Rois. La ſeconde, qui commence au ſeptiéme Chapitre, & finit au douziéme, contient les Viſions ou Propheties qu'il a eues, dans leſquelles il prédit clairement pluſieurs évenemens touchant les Empires du monde & la venuë du Meſſie, ſa mort & la deſtruction du Roiaume des Juifs. Les deux derniers Chapitres, ſçavoir, le 13 & le 14. contiennent deux Hiſtoires particulieres, l'une de Suſanne, & l'autre de l'Ido e de Bel & du Dragon, dont nous examinerons dans la ſuite la verité. Le premier Chapitre & le commencement du ſecond juſqu'au 4. Verſet ſont écrits en Hebreu: les ſuivans juſqu'au huitiéme, en Chaldaïque, à l'exception du Cantique des trois jeunes hommes jettés dans la fournaiſe, qui n'eſt qu'en Grec. L'Original des ſuivans eſt Hebreu, les deux derniers ne ſont que dans les exemplaires Grecs. Le ſtile de Daniel n'eſt pas ſi élevé ni ſi figuré que celui des autres Prophetes, il eſt plus hiſtorique, plus clair & plus coupé. Il faut des narrations & des deſcriptions ſimples & naturelles: en un mot il écrit plûtôt en Hiſtorien qu'en Prophete.

A l'égard des parties du Livre de Daniel qui ſont dans le Grec de Theodotion & dans la Vulgate, ſçavoir, le Cantique d'Ananie, de Miſaël, &c

Dan. c. 7 Verſ. 1. *Anno primo Balthaſſar Regis Babylonis, Daniel ſomnium vidit: Viſio autem capitis ejus in cubili ſui: & ſomnium ſcribens, breve ſermone comprehendit: ſummatim rem pertingens, ait: videbam in viſione mea nocte* Chap. 8. Verſ. 1. *Anno tertio Regni Balthaſſar Regis, viſio apparuit mihi Ego Daniel* Verſ. 27. *Et ego Daniel langui.* Ch. 10. V. 4 & 5 *In autem Daniel flebam ſermonis & ſpectaculi istius, adjuvabam autem Et vidi ego Daniel*

& d'Azarie jettés dans la fournaise, inséré dans le Can. 3. Vers. 24. jusqu'au Vers. 91. l'Histoire de Suzanne & de Vieillards, le rapport dans le Chapitre 13. entier : l'Histoire de l'Idole de Bel & celles du Dragon de Babylone & de Daniel jetté dans la fosse aux Lions, rapportées dans le Chapitre 14. nous avons déja traité amplement de leur autorité Canonique, & des sentimens des Anciens sur ce sujet. Il nous faut examiner presentement qui est Auteur des Additions, & répondre aux objections que l'on fait contre la vérité de ces Histoires.

Le Canonique des Anciens hommes n'a point de Titre particulier, & il n'y a point d'autre preuve qu'il ne soit point de Daniel, si ce n'est parce qu'il n'est pas dans l'Original Chaldéen. Il se peut aussi-bien faire, qu'on l'en ait retranché pour ne donner que l'Histoire, qu'on l'ait inféré depuis pour orner la Narration.

L'Histoire de Susanne étoit autrefois à la tête du Livre de Daniel sans aucun Titre particulier. Saint Jerôme l'attribuë après Eusebe & Apollinaire, au Prophete Habacuc. On ne voit point d'autre raison sur les-quelles on puisse déterminer à avoir cette pensée, si ce n'est à cause de ce Titre Grec qui se trouve à la tête de l'Histoire de Bel : *Prophetiæ d'Habacuc fils de Juda de la Tribu de Levi.* Mais ce Titre ne regarde que l'Histoire de Bel qui étoit à la fin du Livre de Daniel, au lieu que l'Histoire de Susanne étoit autrefois au commencement. On ne sçait point de quelle autorité est cette inscription, ni même qui est ce Prophete Habacuc. Saint Jerôme semble avoir crû qu'il n'étoit pas différent de celui dont le Prophete est un des douze Petits Prophetes. Quoiqu'il en soit, il se peut faire que Daniel ne soit point Auteur de ces Histoires, & neanmoins qu'elles soient veritables. Il y a eu des Anciens & des Modernes qui ont formé des difficultez contre la vérité de ces Histoires, mais elles ne sont pas sans réponse. On peut voir les objections & les solutions dans les Notes

§ XXII.

§ On peut voir les objections & les solutions dans les Notes.] On objecte 1. que ces Histoires ne sont point dans l'Original Hebreu ni Chaldaïque, & n'étoit pas reconnuës en point pour être de Daniel. L'on répond à cette objection, qu'elles y ont été autrefois, & que le Texte Original est perdu. Mais quand elles seroient d'un autre Auteur que les autres, elles n'auroient pas moins d'égard & de foi, cela n'empêche point qu'elles ne soient veritables & On pretend que le stile de ces Histoires, est different de celui de Daniel. Origenes y trouve aucune difference, & quand il y en auroit, on pourroit seulement en conclure que Daniel n'en est point Auteur, mais non pas que les Histoires *sont fausses.* 3. On prétend que l'Histoire de Susanne ne peut être arrivée dans la jeunesse de Daniel, comme il est dit dans cette narration. Car au Chap. 13. Vers. 64. il est remarqué, qu'Astyages mourut, & que Cyrus regna en sa place. L'Histoire de Susanne est rapportée ensuite, & par conséquent doit être arrivée depuis. On ne croit que Daniel étoit fort âgé. On répond que cette Histoire est arrivée longtemps auparavant : & qu'elle est mise en cet endroit hors de sa place. Car dans les anciennes versions elle est à la tête du Livre de Daniel, & elle n'a été mise à la fin dans la Edition Vulgaire, que parce qu'elle ne se trouve point dans l'exemplaire Hebreu. C'est pourquoi ces paroles du 64 Chap. Vers. 1. *Astyages mourut, & Cyrus lui succeda*, ne concernent point l'Histoire de Susanne, mais l'Histoire de Bel, qui suit immediatement : & qui même dans l'Edition de Sixte V. se trouve jointe à ces paroles. 4. On objecte : qu'il n'est pas à croire, que Joachim pere de Susanne, fût si riche, si puissant dans la Captivité, qu'il fût de son Livre, où que des captifs eussent l'autorité de condamner les magistrats : comme il y est rapporté. Origenes répond, que les Juifs transferés en Babylone n'avoient point été dépoüillés, qu'il y en avoit de riches, & de puissans, & qu'il y a apparence, qu'on leur laissât le pouvoir de juger. Mais comme il y avoit la Loi, leurs coupables, ainsi que les Romains leur ont laissé la même autorité depuis qu'ils les ont subjugués. La quatrieme objection & la plus difficile à éclaircir, est celle que l'on tire de l'illusion qui se trouve dans la narration de cette Histoire. Quand Daniel interroge *separément* les deux Vieillards, & l'un d'eux nomme du qu'il a coûtume de commettre l'adultere sous un Tilleul, que les Grecs appellent *σχινος* il lui répondit que l'Ange le frapperoit, pour faire illusion de ce nom en verbe *σχιζω* : & l'autre ainsi répondu qu'il prendroit vîte sous un Lentisque, qui lui avoit repliqué qu'il seroit déchiré, faisant allusion de ce nom en verbe *σχιζω*, ces illusions ne peuvent avoir lieu que dans le Grec. C'est donc un Grec qui a écrit ces choses & qui les a traduites. Origenes répond, que Daniel parlant en Hebreu ou en Chaldaïque, on peut par même sens dit de semblable. Origenes répond, qu'à la verité Daniel ne n'étoit pas fort de ces termes, ni des noms de ces arbres ; mais de quelques entres noms Hebreux ou Chaldaïques, lesquels répondoient les verbes, qui signifient fendre & déchirer, & que l'Interprete Grec en ait rendu le sens en cherchant des noms d'arbres, qui fussent allusion aux verbes Grecs, qui signifient fendre & déchirer ; comme dans la Genese, on dit en Hebreu, que la femme est appellée *Ischa* femme du mot Hebreu *Isch*, qui signifie l'homme. L'interprete Latin a rendu *hæ vocabitur virago*. & en Grec Symmachus a rendu *ανδρας* ce qui est même que *γυνη* dont les Septante se sont servis. Pour rendre cette réponse plus sensible, il faudroit trouver des noms Hebreux ou Chaldaïques d'arbres qui répondissent à des verbes qui eussent la signification de fendre ou déchirer ; mais Origenes étoit tellement confidité le-

§ XXII

Vies & Ecrits des douze Petits Prophetes

LEs Prophetes de ceux que nous appellons LES DOUZE PETITS PROPHETES, ne composoient autrefois qu'un Livre parmi le Hebreux *a*. Mais l'ordre n'en eſt pas le même dans le Texte Hebreu & dans l'Edition des Septante ſuivie par Euſebe & par les Grecs *b*.

Oſée fils de Beeri eſt le premier de la prophetie dans le Roiaume d'Iſrael, & ſous le Regne de Jeroboam II & de ſes Succeſſeurs à Roi d'Iſrael, du temps que regnoient dans le Roiaume de Juda Ozias ou Azarias, Joathan, Achez & Ezechias. Son nom eſt à la tete de l'Ouvrage, & il parle ſouvent de ſoi en premiere perſonne. Ainſi l'on ne peut douter qu'il ne ſoit l'Auteur de cette Prophetie. Il y repreſente le Synagogue repudiée, prédit ſa ruine & la vocation des Gentils. Il reproche au Peuple d'Iſrael ſon Idolatrie, & predit les malheurs qui lui devoient arriver en punition de ce crime. Il le conſole neanmoins en lui faiſant eſperer que ces malheurs finiront, & que Dieu le combera de biens s'il ſe convertit au Seigneur. Le commandement que Dieu fait à ce Prophete de prendre une femme adultere, & d'en avoir des enfans, paroît une choſe fort extraordinaire, mais ou cela ſe doit entendre ſimplement d'une viſion, comme faint Jerome l'a pretendu, ou l'on doit ſuppoſer que Dieu ne lui commanda de pas de commettre un adultere, mais d'épouſer une femme proſtituée, comme font Baſile & ſaint Auguſtin l'ont expliqué. Le ſtile de ce Prophete eſt pathetique, & plein de Sentences courtes & vives, comme faint Jerome l'a remarqué.

LA PROPHETIE DE JOEL fils de Phatuel, fut celle d'Oſée dans le Texte Hebreu. Le temps qu'il a prophetiſé n'étant point marqué au commencement de ſa Prophetie, il eſt pas ſi certain *c*, quelques-uns croient qu'il eſt plus ancien qu'Amos, d'autres diſent qu'il l'a ecrit, qu'après la Captivité des dix Tribus. Il y a des conjectures de

---

deſſus les Juifs de ſon temps, & nous n'en ſavons pas qu'on en ait trouvé depuis. *g*. On dit contre l'Hiſtoire de Bel, que le Titre ancien des Septante attribuoit l'Hiſtoire de Bel & Habacuc, & que le Daniel, dont il eſt parlé dans cette Hiſtoire, étoit Prêtre. C'eſt donc un autre Daniel, à qui cela eſt arrivé. On répond que cette qualité de Prêtre n'eſt point donnée à Daniel dans la Verſion de Theodotion; & que celle que l'on attribue faullement aux Septante, eſt peu exacte. 6. L'on objecte contre l'Hiſtoire du Dragon, qu'Habacuc, qui vivoit du temps de Manaſſés, étoit mort au temps que l'on ſuppoſe qu'il a ecrit ces choſes, & qu'il a été enlevé pour porter de la nourriture au Prophete Daniel. On répond, qu'il faut diſtinguer deux Habacuc, l'un qui étoit Prophete, qui vivoit du temps de Manaſſés, & celui dont il eſt parlé en cet endroit de Daniel, ce dernier eſt de la Tribu de Levi; le premier, de celle de Simeon. Là, dit-on, entre la même Hiſtoire, qu'il eſt rapporté en cet endroit que Daniel fut ſi jours dans le foſſe aux Lions, & qu'au Chap. 6. Verſ. 21. il dit qu'il y a été quarante. On répond, qu'il y a été cette deux fois: car Darius l'ayant fait tirer par ſon Dieu contre le precepte du Roi, & ſous Cyrus, a cauſe du Dragon.

a Les douze Petits Prophetes ne compoſoient qu'un Livre parmi les Hebreux.] Joſeph & ſaint Jerôme en font foy, & on le peut prouver par le Verſet 11. du 49 Chap. de l'Ecclesiaſtique, qui porte *que les os des douze Prophetes ſortent des lieux où ils ſont, afin d'une Prophetie faite à ſa ſeul tachent par la ſeule force de ſon*. Cette citation des douze Petits Prophetes ſous un ſeul nom collectif, prouve que des huit leurs Prophetes ne faiſoient qu'un corps d'Ouvrage. C'eſt pourquoi les Hebreux & les Grecs entendoient ces Prophetes, *Les douze Prophetes*.

b Mais l'ordre n'en eſt pas le même dans le Texte Hebreu & dans l'Edition des Septante ſuivie par Euſebe & par les Grecs.] Oſée eſt le premier dans l'un & dans l'autre & les ſix derniers Prophetes y ſont dans le même rang. Mais les ſept autres obſervent l'ordre ſuivant dans les cinq autres, Amos, Michée, Joel, Abdias & Jonas ou bien que voici l'ordre du Texte Hebreu, & de la Vulgate, Joel, Amos, Abdias, Jonas, & Michée. L'ordre chronologique n'eſt exactement ſuivi, ni dans l'un, ni dans l'autre. Voici de quelle maniere il faudroit diſpoſer les Grands & les Petits Prophetes ſuivant l'ordre du temps, Jonas, Oſée, Joel, Amos, Iſaïe, Michée, Sophonias, Nahum, Habacuc, Abdias, Jeremie, Baruch, Daniel, Ezechiel, Aggée, Zacharie & Malachie.

c Oſée fils de Beeri eſt le premier.] On croit qu'il eſt le plus ancien, non ſeulement des douze Petits, mais auſſi de tous les Prophetes. Il commence certainement à prophetiſer dans le Regne de Jeroboam II & d'Azarias, ou Oſias ou Azarias ne commença à regner que la 27. année de Jeroboam II & ne regna que 40. ans. Ainſi Oſée a neceſſairement commencé à prophetiſer l'an 14. année d'Oſias qui a regné 52. ans. Et par conſequent il eſt plus ancien qu'Iſaïe. La faux Epiphane & le faux Dorothée rapportent, qu'il étoit de la Tribu d'Iſſachar, & de la Ville de Baltoroth; mais ces deux Auteurs ſont tres-peu croyables.

d La temps que l'a prophetiſé, &c. n'eſt pas ſi certain.] S. Jerôme le croit contemporain d'Oſée, parce qu'il ſuit cet Prophete dans le Texte Hebreu ſur ce principe, que les Prophetes y ſont rangez dans l'ordre de leurs temps. Et que la temps d'un Prophete n'étant point marqué, il faut le joindre avec le precedent. Cette regle n'eſt pas toujours vraie. Quelques-uns le placent avant Jehoram fils d'Achab, ſimul lequel il y eut une famine de trois ans, qu'on pretend qui le predit. Les Rabbins dans le

de part & d'autre Il étoit selon quelques-uns de la Tribu de Gad, selon d'autres de celle de Ruben Il prédit dans le commencement de sa Prophetie, les malheurs qui devoient arriver aux Juifs; les exhorte à se convertir & leur promet que Dieu viendra à leur secours & les comblera des biens spirituels & corporels Il depeint ensuite la vengeance que Dieu tirera des Nations, & le Regne éternel de Dieu dans Sion Le stile de ce Prophete est vehement, expressif, & figuré.

Amos Pasteur de la Ville de Thecue, qui est à deux lieues de Bathléem du côté du midi, fut choisi de Dieu, pour être Prophete du temps d'Ozias Roi de Juda, & de Jeroboam fils de Joas Roi d'Israel, deux ans avant le tremblement de terre qui arriva la 24. ou 25 année d'Ozias. Sa Prophetie est principalement contre les dix Tribus d'Israel. Il prédit le ruine & le captivité. Il finit en leur faisant esperer un rétablissement, qui ne peut être autre que le Regne du Messie. Ce Prophete est moins élevé que les autres, & se sert de comparaisons & de termes tirez del art qu'il exerçoit, & conformes à son état & à sa profession

Le temps de la Prophetie d'Amos est tout à fait incertain S Jerome croit avec les Hebreux, que ce Prophete est celui qui écrivit le livre de Malachie du Roi Achab, dont il est parlé dans le troisieme Livre des Rois Chapitre 18 Vers 4. qui cacha & nourrit les cent Prophetes que Jesabel vouloit faire perir Quelques-uns disent qu'il est ces Abdias, que Josias preposa aux Ouvrages de Temple, dont il est parlé dans le second Livre des Paralipomenes Chap. 34. Vers 12 La plûpart le font contemporain d'Osée, d'Amos, & de Joel. Enfin quelques-uns croient qu'il a été du temps de Jeremie après la prise de Jerusalem Il est plus probable qu'il a vecu du temps d'Achaz, quand les Idumées jointe aux Philistins faisoient la guerre à la Tribu de Juda, parce que sa Prophetie est uniquement contre les Idumées.

Jonas fils du Prophete Amathi, qui étoit de la Ville de Geth, proche de Diocesarée de la Tribu de Zabulon en Galilée, prophetisa sous le Regne de Jeroboam Roi d'Israel, & du temps d'Ozias ou Azarias Roi de Juda, & semble être le plus ancien des Prophetes d'Dieu l'envoie en la Ville de Ninive, pour exhorter les Habitans à la penitence Au lieu d'obeir à cet ordre, il voulut s'en aller par mer d'un autre côté, il fut jetté dans la mer, reçû dans le ventre d'un grand poisson qui le rejetta sur terre Il eut un second commandement d'aller à Ninive: il y alla, menaça cette Ville de sa ruine prochaine, que les Habitans éviterent en faisant pénitence C'est cette Histoire qui est rapportée dans son Livre Il avoit composé une autre Prophetie, dont il est parlé dans le quatrieme Livre des Rois Chap. 14. Vers. 22. dans laquelle il avoit predit sous le Regne de Joas les conquêtes que feroit son fils Jeroboam Le Livre que nous avons semble être cité dans Tobie ou Chapitre 14. Vers 6 & est approuvé par Jesus-Christ même

Le Prophete Michée né à Morasthi ou Morescheth g, Bourgade de la Palestine en la Tribu de Juda, a prophetisé sous le Regne de Joathan, d'Achaz, & d'Ezechias après les Prophetes, dont nous venons de parler, mais avant Jeremie, qui le cite au Chap 26 Vers 18 Il est diffamé de celui qui vivoit du temps d'Achab, & de Josaphat, dont il

---

le *Sader Olam* mettent le Prophete Joel sous le Regne d'Ezechias ou de Manasses. d'autres le placent sous le Regne de Josias. sous lequel il y eut une famine dont il est parlé dans Jeremie Chap. 14. Vers. 4. & 4. Reg. 23 V. 16 *Mr* Huet pretend que Joël a prophetisé après la captivité de dix Tribus à cause de ce qu'il dit au Chapitre 3 Vers 3 que il ne *disperse le peuple d'Israel parmi les Nations* mais il a pu parler d'une chose future, comme déja faite Il dit encore, qu'Israël jouit parle dans tout ce Prophete de Roiaume d'Israël, mais cela n'est pas certain Ceux qui disent que la prophetie s'étant Amos se fondent sur ce que il prédit vers la fin du premier Chapitre sa famine, dont Amos parle comme d'une chose arrivée au Chapitre quatrieme de la Prophetie mais Mr Huet prétend, que ces deux famines sont differentes, que cella dont il est parlé dans Amos, arriva naturellement; & que celle que predit Joel, doit être arriver par les incursions des ennemis.

e *Jonas fils du Prophete Amathi.*] Les Hebreux disent, qu'il étoit fils de la veuve de Sarepta. mais c'est une imagination sans fondement.

f *Le plus ancien des Prophetes*] Il avoit commencé à prophetiser sous le Regne de Joas pere de Jeroboam 4. *Reg* 14 Vers 25 Il est bien vrai qu'il raconte de notre Prophetie est mis sous Phul pere de Sardanapale Roi de Ninive, qui fut appellé par Manahem, & n'arriva une année dans le Roiaume d'Israël de vivant du Prophete Osée.

g *Morasthi ou Morescheth*] Quelques-uns croient que c'est la Ville de *Maresa*, dont il est parlé dans le Chap. Vers 15 & dans le Livre de Josué Ch. 15 Vers 44. mais ce nom s'écrit différemment ici & dans Jeremie Chap. 26 Vers 18 ce Mathée est appellé Morasthea Saint Jerôme a remarqué qu'aux Morasthi, il étoit qu'une Bourgade fort proche d'Eleuteropole.

il est parlé dans le troisiéme Livre des Rois Ch. 22. La Prophetie dont nous parlons, est contre Samarie & Jerusalem, c'est à dire contre les Royaumes de Juda & d'Israel. Il reprend les déreglemens des Israelites, prédit leur captivité & les console par une esperance d'une délivrance future. Elle est écrite d'un stile sublime, quoique naturel & facile à entendre.

Le Prophete Nahum est appellé *Alcoschien* dans le Titre de sa Prophetie. Elcesa est selon Saint Jerôme un petit Bourg de la Galilée. D'autres croient que c'est le nom de sa famille. On n'est point non plus assuré du temps auquel il a vécu. Comme il parle de la ruine de Ninive, cela a fait croire à quelques uns, qu'il avoit vécu du temps de Sardanapale fils de Joas, & Jehu si cela étoit, il seroit le plus ancien des Prophetes. Joseph croit qu'il a vécu du temps de Joathan, & qu'il prédit la ruine de Ninive arrivée plusieurs années depuis, du temps de Josias. Saint Jerôme, Theodoret, & Theophylacte disent, qu'il a prophetisé après la Captivité des Israelites, & autres sous Ezechias, quelques-uns sous Manasses. L'opinion la plus commune est qu'il a prophetisé depuis la ruine des dix Tribus par Salmanasar, & avant l'expedition de Sennacherib contre la Tribu de Juda, qui est prédite au Chapitre premier de sa Prophetie, & qu'il predit dans les suivans la prise de Ninive du temps de Nabuchodonosor, & Assuerus dont il est parlé dans le Texte Grec de Tobie Chap 14. Vers. 15 C'est à dire par Cyaxarés & Nabopalasar, ou selon d'autres par Astyagés & Nabuchedonosor. Le stile de Nahum est figuré & plein de comparaisons.

L'on ne sçait ni la patrie, ni le temps du Prophete Habacuc. Les Juifs disent qu'il a prophetisé du temps de Manasses, ou de Joachim; peu de temps avant la Captivité, Saint Epiphane, & le faux Epiphane, du temps de Sedecias, & de Jeremie. D'autres, du temps de Josias. Saint Jerôme le confondant avec le Prophete Habacuc, à qui l'on attribue l'Histoire de l'Idole de Bel & du Dragon, le croit contemporain de Daniel. L'opinion la plus probable, est qu'il a vécu sous le Regne de Manasses, dont il semble décrire les crimes au Chapitre 1. Vers. 5. & 4. & avant que les Chaldéens eussent emmené le Peuple d'Israël en captivité. Il prédit ce malheur aux Juifs. *Vers. 6. & 7.* & il semble même qu'il les console en leur disant que ils seront vangés, & les Chaldéens exterminés. Il finit par une excellente priere à Dieu. Cette Prophetie est obscure & difficile.

On ne sçait point de quel pays étoit Sophonias; mais il est presqu'à propheosé, est marqué par ces paroles du commencement de sa Prophetie *La parole du Seigneur a été adressée à Sophonias, fils de Chusi, fils de Godolias, fils d'Amarias, fils d'Ezechias, au temps du Roi Josias, fils d'Amon, Roi de Juda.* Il a apparemment commencé à prophetiser, avant que Josias eût établi le culte & l'observance de la Loi dont sa pureté, qui il declame contre l'Idolatrie & les vices des Juifs, prédit leur ruine & la prise de Jerusalem, & les console enfin, selon la coûtume des Prophetes, en leur promettant un rétablissement, & un bonheur qui n'est parfaitement accompli que par le venue du Messie. Le stile de ce Prophete est semblable à celui de Jeremie, dont il semble n'etre que l'Abreviateur, selon la remarque de saint Isidore.

Aggée, de tes deux Prophetes suivans n'ont prophetisé qu'après le retour des Juifs de la Captivité de Babylone. Il est dit au commencement de la Prophetie d'Aggée, que la seconde année de Darius (c'est le fils d'Histaspe) le premier jour du sixiéme mois, la parole a été mise en la bouche du

---

le *On ne sçait point de quel pays étoit Sophonias*] Si cet Ecrit bien dont il est parlé en cet endroit comme de fils d'Ezechias étoit le Roi de ce nom, il seroit de la Tribu de Juda & de la Race Royale, mais cela ne peut pas être. C'est peut-être là dessus que l'est fondé Saint Cyrille pour assurer que ce Prophete étoit de qualité.

i *C'est le fils d'Histaspe*] C'est l'opinion de Joseph, de saint Clement d'Alexandrie, de S. Jerôme, & de Theodoret. Scaliger l'est imaginé, que c'étoit Darius Nothus, à cause qu'il est parlé dans le Chap 4. du Livre d'Esdras Vers. 6 & 7. d'Assuerus & d'Artaxercès les prédecesseurs, qu'il croit être Xercès, & Artaxercès Longimanus: mais il est aisé de lui répondre, que ces noms sont donnez dans l'Ecriture à tous les Rois de Perse, & qu'ainsi l'on peut entendre Cyrus, & Cambyses prédecesseurs de Darius fils d'Histaspe, ou Cambyses, & le faux Smerdis, ou même Cambyses tout seul, à qui l'Ecriture donne deux noms. L'autre argument de Scaliger est plus fort: il dit que Zacharie, & Aggée ont prophetisé en même temps. Esdras Ch. 5. Vers. 1. Et Zacharie au Chap. 1. Ver. 12. & au 7. Vers. 5 témoignent, que quand il écrivoit, il y avoit soixante & dix ans que le peuple d'Israël étoit dans Babylone, & que Dieu étoit en colere contre lui. Or la seconde année de Darius fils d'Histaspe, c'est pour la 70. de la Captivité. On répond, que le Prophete Zacharie ne dit point qu'il y eût 70. ans que le peuple d'Israël étoit en captivité, ni qu'il fût encore: mais qu'il étoit seulement en general, qu'il avoit été dans l'affliction, & que Dieu avoit exercé sa colere contre lui pendant soixante & dix ans. Ce qui se doit entendre des 70. ans de la Captivité, quoiqu'elle fût passée. L'Hebreu, & le Grec de

du Prophete Aggée, pour être adreſſés à Zorobabel fils de Salathiel Chef de Juda, & à Jeſus fils de Joſedec Grand Prêtre, pour faire des reproches aux Juifs de ce qu'ils différoient de rebâtir le Temple, & pour les avertir que cette negligence étoit la cauſe de la famine qu'ils ſouffroient. Zorobabel, Jeſus & tout le Peuple ſe rendirent aux avis d'Aggée, & le 24. jour du même mois l'ouvrage fut commencé. L'an 2. jour du ſeptiéme mois Aggée dit au peuple de la part de Dieu, que quoique l'édifice qu'ils faiſoient, ou fût pas ſi magnifique que celui du premier Temple, il auroit une gloire particuliere, parce qu'il ſeroit honoré de la veuë de Celui qui eſt deſiré d'en Nations, c'eſt-à-dire du Meſſie (Prophetie tres-claire de Jesus-Christ.) Le 24. du neuviéme mois il leur declare que Dieu a changé la ſterilité en abondance, depuis le jour qu'ils ont jetté les fondemens du Temple, & auſſitôt Zorobabel de la protection divine. La Prophetie d'Aggée eſt claire & hiſtorique.

Zacharie fils de Barachie petit-fils d'Addo a commencé ſa Prophetie la même année de Darius le huitiéme mois, comme il le marque lui-même au commencement, & l'a continuée la quatriéme année du même Prince le 4 jour du neuviéme mois. Il eſt différent de Zacharie, dont parle Iſaïe au Chapitre 8 *f.* & de celui qui fut tué par le commandement du Roi Joas entre le Temple & l'Autel, comme il eſt rapporté au Chapitre 24. des Paralipomenes Verſet 20. Il exhorte les Juifs dans ſa Prophetie, de rebâtir le Temple, & les avertit de ne pas imiter l'idolatrie, les vices, & la deſobeïſſance de leurs Peres. Il les

da ce paſſage ne déſagreent pas plus le preſent que le paſſé. Un argument tres fort pour prouver, qu'Aggée a écrit du temps de Darius fils d'Hiſtaſpe, c'eſt qu'en parlant du ſecond Temple au Chap. 2. Verſ. 4. il dit, qu'il y avoit des perſonnes qui avoient vû le premier Temple. *Quis ex vobis eſt derelictus, qui vidit domum iſtam in gloria ſua primâ?* Or s'il eſt écrit ſous Darius Nothus, il faudroit que ces perſonnes euſſent eu 134. ans ou environ, il n'eſt pas probable, qu'il étoit fort peu resté d'eſt marqué dans notre Vulgate Saint Jerôme ſi trompe, en confondant cet Addo avec celui, qui fut nommé en Jeruſalem du temps de Jeroboam, y ayant 140. ans depuis Jeroboam juſques à Darius, temps qui ne ſe peut trouver entre le grand-pere & le petit-fils.

Il eſt différent de Zacharie, dont parle Iſaïe, &c.] La Chronologie laiſſe voir, que ce n'eſt point le Prophete, non plus que celui, dont il eſt parlé dans les Paralipomenes, qui mon ut du temps de Joas: celui dont nous avons la Prophetie, eſt fils de Barachie; celui qui fut tué par Joas, étoit fils de Joïada. Ce qui fait de la difficulté, c'eſt que Jesus-Christ dit en ſaint Matthieu chap. 23. que Zacharie fils de Barachie a été tué entre le Temple, & l'Autel, ce qui revient à ce qui eſt rapporté dans les Paralipomenes, de Zacharie fils de Joïada. C'eſt pourquoi S. Jerôme a crû, que c'eſt de lui que Jesus-Christ parle, & que on doit lire, comme dans l'Evangile des Nazaréens fils de Joïada, & non pas de Barachie. Origenes a remarqué, & pluſieurs autres l'entendent des Prophetes, qu'ils diſent avoir été tué de la même maniere, & ils ont pour eux le Texte de l'Evangile, qui porte que celui qui fut tué entre le Temple & l'Autel, étoit fils de Barachie. On ne peut pas dire que l'Evangeliſte ſe ſoit trompé, & c'eſt ſans fondement qu'on pretendroit qu'il y a une faute dans le Texte en cet endroit. Secondement, Zacharie fils de Joïada ne fut pas tué entre le Temple & l'Autel; mais à l'entrée du Temple. Cependant l'autorité de Zacharie fils de Joïada tenant à ce que dit Jesus-Christ, que l'on ne peut preſque douter que ce ne ſoit de cette Hiſtoire qu'il parle. Ce Zacharie en mourant dit, Dieu vengera ma mort, *videbit Dominus & requiret*: c'eſt à ces paroles que ſe rapporte ce que dit Notre-Seigneur. Nous ne trouvons point d'Hiſtoire d'autre perſonne juſte nommée Zacharie mûrt à mort avant Jesus-Christ pour le nom de la Religion, & J.C. parlant aſſurément d'une Hiſtoire connuë & rapportée dans les Livres des Juifs, auſſi bien que le meurtre d'Abel. On ne trouve nulle part que le Prophete Zacharie ait été tué de cette maniere. L'Ecriture n'en fait point mention, aucun Auteur ancien ne l'a dit: il y a donc ſujet d'apprehender que ce ſoit de lui que Jesus-Christ veüille parler. Quelques-uns ont penſé que Jesus-Christ avoit dit cela par Prophetie de Zacharie fils de Barach, homme juſte, qui fut tué dans le Temple un peu avant le ſiege de Jeruſalem, comme Joſeph le rapporte dans le Livre de la guerre des Juifs. «Cette opinion n'a vraiſemblablement mis il paroît que Jesus-Christ parle du temps paſſé, & d'un homme qui avoit été tué autrefois. *Le Nourrieur, que vous avez tué, c'eſt-à-dire, que les Juifs ont tué.* Il ſemble donc que la premiere opinion eſt la plus vraiſemblable; & les raiſons qu'on allegue contre, ne ſont pas indubitables. La ſeconde objection eſt de peu de conſequence; car, comme on donne le nom de Temple, à tout l'Epace qui étoit entouré de murs, dans leſquels étoit compriſe la premiere partie appellée *atrium*, où étoit l'Autel des Holocauſtes, on a pû dire fort bien d'une perſonne tuée en cet endroit, & peut-être entre cet Autel & le portique interieure du Temple, qu'elle avoit été

les assûre de la protection & de l'affection du Seigneur, prédit les malheurs qui doivent arriver aux autres Nations, & les bénit dont le peuple de Dieu sera comblé quand le Messie sera venu. Tout cela lui est connu par des visions, & dépeint par des figures & des énigmes qu'il rapporte & qu'il explique.

MALACHIE, dont le nom signifie *mon Ange* ou prophetise depuis Aggée & Zacharie, après le rétablissement du Temple : car ces deux Prophetes exhortent le Peuple à bâtir le Temple, c'est-à-dire à exhorter à observer la Loi, & à offrir des Sacrifices avec pureté, ce qui suppose, que le Temple étoit déja rebâti : outre que les désordres qu'il reprend font les mêmes que Nehemie reproche aux Juifs, ce qui fait voir, qu'ils étoient de même temps. Malachie est le dernier des Prophetes, & comme il ne devoit plus y en avoir depuis lui jusqu'à JESUS-CHRIST, il finit sa Prophetie en exhortant les Juifs à observer la Loi de Moïse, en attendant le grand & éternel Sauveur que le Seigneur, qui réunira les cœurs des peres avec les enfans, & les cœurs des enfans avec les peres[a] ce qui marque clairement que Jean Baptiste, & JESUS-CHRIST.

§ XXIII.

Des Livres des Machabées

LES LIVRES DES MACCABÉES sont ainsi appellés du nom de Judas (fils de Mathathias) surnommé MACCABÉE, ou à cause de sa valeur, ou parce qu'il avoit mis sur ses drapeaux les premieres lettres d'une Sentence de l'Exode, qui jointes ensemble forment le nom de *Maccabée*[b]. Les Hebreux lont donné aussi le nom de *Livres des Asmonéens*, du nom de la famille de Mathathias & de ses enfans, dont ces Livres contiennent l'Histoire.

Les deux Livres des Machabées ne sont pas du même Auteur, comme le différence du stile, de la Chronologie & de la narration le fait voir c. L'Auteur du premier est assez inconnu. Il y en a qui

---

ére tuée entre le Temple & l'Autel. La premiere objection est la seule qui paroisse forte de la prise, & on ne peut la retirer qu'en y répondant comme S. Jerôme a fait, qu'il faut mettre Joïada à la place de Barachie, ou ne disant que ce Joïada avoit deux noms.

ou Malachie, dont le nom signifie mon Ange.] C'est ce que a fait croire à Origenes, & à Tertullien, que c'étoit un Ange incarné. Il est appellé Ange par la plûpart des Peres, & dans la Version des Septantes, mais il étoit Ange d'office, & non pas de nature, comme il l'appelle lui-même les Prêtres, des Anges. Quelques-uns, comme Jonathan Paraphraste Chaldaïque, saint Jerôme, & quelques Juifs ont cru, que c'étoit un nom appellatif, ou Esdras avoit pris, & qu'il étoit Auteur de ce Livre, mais cette opinion n'est établie, que sur des conjectures peu solides, & Esdras n'est point appellé Prophete dans l'Ecriture : Saint Jerôme prouve fort instamment l'contraire, parce que le temps de Malachie, & d'Esdras est le même, secondement, parce que ce qui est dans Malachie, est passé à ces qui est dans Esdras, & non pas ce qu'il a Chap. 2. Vers 7. il semble désigner Esdras par ces mots. *Verba Sacerdotis custodiunt scientiam, & c.* Mais ces conjectures sont legeres. La premiere prouve seulement, qu'Esdras, & Malachie ont vecu de même temps & non pas, qu'ils soient le même. La seconde n'est pas meilleure, quand elle le seroit, elle ne prouveroit rien. Les paroles rapportées dans la troisiéme s'entendent de Levi, & de tous les Prêtres de la Loi. Il ajoûte, que dans l'Ecclesiastique Chap 49 où il est fait mention de tous les Prophetes, on ne nomme point Malachie. On répond qu'il ne faut pas l'étonner, qu'il n'y soit point nommé, puisqu'il n'y a point fait non plus mention de Daniel, & de plusieurs autres.

---

[a] *Ou à cause de sa valeur, ou parce qu'il avoit mis sur ses drapeaux les premieres lettres d'une Sentence de l'Exode, qui jointes ensemble forment le nom de Maccabée.*] Quelques-uns étiment ce nom des mots Hebreux qui signifient *Par une plaie*, d'autres, d'un autre mot Hebreu qui signifie *un Marteau*. L'opinion la plus commune est que ce nom est dérivé des premieres lettres de cette Sentence de l'Exode CHAP. VI. II. *Mis Camoca Ba Elim Jehovah, qui devient les Dieux est semblable au Seigneur?* qu'on prétend que Judas avoit fait mettre dans ses Enseignes. Mais cela n'est pas bien certain, car Judas & tous les Enfans de Mathathias avoient choisi leur surnom avant que de rien entreprendre, comme il paroît par le commencement du Chapitre 2. du premier Livre des Machabées. D'ailleurs il n'est pas certain que cette devise fût sur les Drapeaux de Judas.

[b] *Asmonéens ou du nom de la famille de Mathathias.*] Les Hebreux appellent Mathathias & ses descendans *Hasmonéens*, ou *Asmonéens*. On ne sçait pas d'où ce surnom est venu. Joseph & Eusebe entent que Mathathias étoit fils d'Asmonée; il y a du Papyrus que c'étoit le nom de leur famille. Le mot *Asmonéen* se trouve dans le Pseaume 67. Vers. 32. où il signifie des Grands Seigneurs : peut être que c'est un nom appellatif, dont on a fait un nom propre : cette famille Origenes cité par Eusebe dans son II Livre Prelest. Liv 6. Chap 25. remarque que les Livres des Maccabées étoient intitulés en Syrie que *Sabbi Sabbenaï*, quelques-uns traduisent *Les Juges des Rebelles ou les Seigneurs*, ou *les Sceptres des Princes du peuple de Dieu*.

[c] *Comme la différence du stile, de la Chronologie & de la Narration le fait voir.*] Le premier Livre est écrit en hebreu, le second d'un Grec ou un peu commence

a qui se sont imaginés que l'un des Maccabées avoit écrit lui même ce Livre, Quelques autres ce sont Auteur Jean Hircan fils de Simon; plusieurs croient que c'est l'Ouvrage de la grande Synagogue. Tout ce qu'on en peut dire de plus certain, c'est que l'Auteur de ce Livre est un Hebreu, qui a écrit sous le Pontificat de Jean Hircan. Saint Jerôme avoit vu un Exemplaire Hebreu ou Syro-Chaldaïque de ce Livre. Nous n'avons plus que l'Exemplaire Grec sur lequel a été faite la Version Vulgate que nous avons. La Syriaque qui se trouve dans les Polyglottes, est plus recente, quoiqu'elle soit différente du Texte Grec en quelques endroits.

L'Auteur du second est Grec, comme le stile seul le fait voir. C'est un Abregé de l'Histoire que Jason un Juif de Cyrenaïque avoit écrite en cinq Livres; comme il paroît par la Preface de ce Livre qui commence au Verset 20 du Chapitre 2. Elle est precedée de deux Lettres des Juifs de Jerusalem aux Juifs d'Egypte, ajoutées par l'Auteur de cet Abregé. On croit aussi qu'il a ajoûté les deux derniers Chapitres, parce que Jason n'avoit écrit, que ce qui s'étoit passé sous le Regne d'Antiochus Epiphane, & de sous fils Eupator Rois de Syrie, comme il est remarqué dans le Chap. 2 Vers. 22. & que ces deux Chapitres contiennent des choses qui se sont passées sous Demetrius qui succeda à Eupator. mais ce qui est dit en cet endroit de l'étendue de l'Histoire de Jason n'est pas si precis qu'on ne puisse l'étendre au delà du Regne d'Eupator. Quoiqu'il en soit l'Auteur de cet Abregé n'a pas fait un Abregé exact de Jason, tantôt il le copie, tantôt il l'abrege, souvent il passe d'une narration à une autre, & ne rapporte pas les faits dans leur ordre veritable.

Ces deux Livres contiennent l'Histoire des Juifs pendant quarante-cinq ans ou environ, depuis la fin du Regne de Seleucus Philopator, jusqu'à la fin de celui d'Antiochus Soter; premierement soumis à la domination des Rois de Syrie, & ensuite mis en liberté & gouvernés successivement par Judas Maccabée & ses deux freres Jonathas & Simon elûs Grands Prêtres & Princes du Peuple Juif.

CHAPITRE IV.

Du Texte Hebreu de nos Livres de l'Ancien Testament.

§. I.

De l'Origine & de la Division des Langues. Quelle est la premiere Langue du monde? D'où vient le nom d'Hebreu.

AYANT à traiter du plus ancien Livre qui soit dans le monde, il est à propos de chercher l'origine de la parole, dont l'Ecriture n'est que l'expression. La parole est l'interprete de la pensée des hommes, ou plûtôt par lequel ils ont trouvé moyen de faire comprendre aux autres leurs pensées par des signes arbitraires. Cette proprieté ne convient qu'à l'homme seul, & est l'effet & la preuve évidente de sa pensée. Car il n'y a que l'homme qui ait inventé des signes arbitraires pour faire comprendre les choses qu'il pense, qui n'ont souvent aucun rapport à ses sentiments à ses passions. Les bêtes ont des signes naturels pour faire connoître leur douleur, leur faim, leur soif prétendûes, c'est-à-dire, certaines dispositions qui font dans leur corps, par de certains mouvements qui font l'effet de leur machine. Mais il n'y a pas une espece des bêtes, qui se serve de Signes arbitraires & reglés pour faire entendre des choses independentes de la machine de leur corps. On ne voit point de bêtes qui conversent avec d'autres bêtes, soit par le moien de la voix soit par d'autres signes, soit des choses qui ne touchent point leur sens. On peut bien, à force de les battre, de les caresser, ou de leur donner à manger, leur faire contracter l'habitude de faire de certains mouvements, & de jetter de certains cris particuliers qui paroissent des signes arbitraires & libres; ceux-ci ne se servent pas de cause & d'origine; mais que naturellement des bêtes se forment entre elles un langage ou inventent des signes pour exprimer des choses qui n'ont point de rapport aux mouvements qui se passent en elles: c'est ce que l'experience de tous les siecles nous apprend être impossible. Au lieu que l'homme n'est pas plûtôt parvenu à l'usage de raison, qu'il cherche & invente des moiens de faire connoître ses pensées, & des pensées mêmes sur des choses qui n'ont

---

commence son Histoire de plus haut que le premier qui commence ses nous sçavons. La Phrase du premier est Hebraïque, celle de second ne l'est pas. L'un fut l'Ere des Juifs, l'autre celle d'Alexandrie, Quelques

n'ont aucun rapport à ſes ſenſations, ni à ſes paſſions. S'il ne le peut par le miniſtere de la voix, il le fait par d'autres ſignes, comme on peut le voir dans ceux qui ſont nez ſourds & muets, qui s'expriment par des ſignes, comme les autres par la voix.

Il eſt vrai neanmoins que de tous ſes ſignes arbitraires dont les hommes ſe peuvent ſervir pour faire entendre entr'eux leur penſée, il n'y en a point de plus commode que la voix, qui par ſes differentes articulations, fournit une infinité de mots differens, à chacun deſquels les hommes attachent telle idée qu'il leur plaît, dont étant une fois convenus enſemble, ils peuvent par ce moien faire comprendre toutes les penſées que leur viennent dans l'eſprit. L'homme a été naturellement pourvû d'organes, propres à former une voix articulée, choſe qui lui eſt particuliere, & qu'aucun des animaux n'a dans cette perfection. Avec cette aptitude à parler, il eſt auſſi du concevoir qu'il peut peu à peu former pluſieurs mots, y attacher une idée, s'y accoûtumer, la faire connoître aux autres, & établir ainſi un langage uniforme pour exprimer ſes penſées. Il eſt encore aiſé de concevoir que comme les rapports qui ſont entre certains mots, c'eſt à-dire certaine articulation de la voix, & les choſes que l'on veut exprimer, ſont purement arbitraires, ils peuvent être changez en differens lieux, en differens temps, & par de differentes perſonnes; il eſt même aſſez difficile que la variété des eſprits & des inclinations, les differens beſoins qu'on a de s'exprimer, le tour different de l'imagination, l'oubli des anciens mots, la facilité que l'on trouve dans une expreſſion, plûtôt que dans une autre, les nouvelles choſes ſur leſquelles il faut s'expliquer, les étrangers qui ſe mêlent parmi les habitans naturels d'un pais, & quantité d'autres cauſes, n'apportent du changement aux Langues vivantes, ce qui fait que bien loin qu'on doive s'étonner de ce que les Langues ne ſont pas toûjours les même, il eſt au contraire preſque impoſſible qu'elles demeurent long-temps dans le même état. Cela pourroit ſervir pour rendre raiſon de l'origine & de la diverſité des Langues, ſi l'Ecriture Sainte ne nous apprenoit rien davantage ſur ce ſujet.

Mais comme c'eſt à elle que nous devons la connoiſſance de notre origine, c'eſt auſſi d'elle que nous devons apprendre l'origine & la diviſion des Langues. Or cette Ecriture nous apprend que Dieu aiant crée le premier homme qu'elle appelle Adam, & formé de la Terre tous les animaux de le campagne, & les oiſeaux du Ciel, il les avoit fait paſſer devant Adam, afin qu'il leur donnât des noms, qu'Adam les nomma, & que le nom qu'il leur donna à chacun, fût ſon nom. Cette même Ecriture nous rapporte que Dieu ſe ſervit de la voix pour défendre à nos premiers Parens de manger de l'Arbre de la Science du bien, & du mal. Elle nous repreſente encore le Démon qui tente la Femme par ſon entretien, la femme qui lui répond & qui ſéduit ſon mari. Dieu qui parla à Adam pour lui faire des reproches, & Adam & Eve qui tâchent de s'excuſer. Tout cela ſuppoſe qu'Adam & Eve ont été créés avec la parole. Car l'impoſition des noms a été faite par l'Homme auſſi-tôt après la création, & avant la production de la Femme. S'il eût été muet, s'il n'eût pas encore ſçû une langue, comment eût-il pû ſur le champ donner des noms aux animaux, noms qui leur ſont demeurez? Comment Adam & Eve nouvellement créés auſſent-ils pû entendre ce que Dieu leur diſoit par des ſons articulés, s'entendre mutuellement, & converſer enſemble dès qu'ils furent placés dans le Paradis Terreſtre? Il faudra temps pour convenir des ſignes par leſquels on exprimera ſes penſées, pour les retenir, pour en adapter à toutes les choſes dont on peut parler, tout cela ne ſe fait pas tout d'un coup, mais ſucceſſivement, & demande un temps conſiderable. Or ce que nous avons rapporté eſt arrivé peu de temps après la Création, & d'ailleurs quelle apparence que Dieu qui avoit créé l'Homme dans ſa perfection, l'eût créé dans la priſe qui eſt ſon principal ornement, & qu'il eût placé Adam & Eve dans le Paradis Terreſtre, dans un lieu de délices, de plaiſirs & de ſatisfaction, ſans qu'ils puſſent converſer enſemble qu'après bien du travail & de la peine. Il eſt deux beaucoup plus vraiſemblable (quoique que ſaint Gregoire de Nyſſe ſemble avoir été d'avis contraire) de croire qu'Adam & Eve ont eu la don de la parole par infuſion dès le moment de leur création, que de s'imaginer qu'ils ont ſeulement été créés avec des organes propres à former des paroles, & qu'ils ſe ſont avec le temps forme un langage d'eux-mêmes.

Cela ſuppoſé, il n'y a point de difficulté pareillement à expliquer comment les deſcendans d'Adam & d'Eve ont appris & conſervé cette langue. L'experience quotidienne nous fait voir de quelle maniere les enfans apprennent à parler de leurs peres, de leurs meres, de leurs nourrices, & de ceux avec qui ils vivent. Il n'eſt pas non plus ſurprenant que tous les hommes étant encore habitans d'une même contrée de la Terre, aiant commerce enſemble, & vivans d'ailleurs pluſieurs ſiecles, cette langue ſe ſoit conſervée entr'eux ſans aucun changement conſiderable juſqu'au deluge. Mais quand il y en auroit eu quelqu'un, tous les hommes aiant peri par le deluge,

deluge, à l'exception de Noé & de sa famille, la langue de ce Patriarche fut la seule qui subsista, & qui se conserva facilement dans les descendans, tant qu'ils demeurerent ensemble dans un même pays. Mais quand ayant que de se disperser, ils entreprirent de bâtir une Ville & une Tour, dont le sommet touchoit au Ciel, le Seigneur voulant arrêter cette entreprise temeraire, mit la confusion parmi eux en changeant leur langage; en sorte que ne s'entendant plus les uns les autres, ils ne purent plus continuer ce grand ouvrage, & furent obligez de se separer ayant que de l'avoir achevé. Voicy de quelle maniere Moïse rapporte ce grand évenement. Gen. 11. *Il n'y avoit alors* (depuis le Deluge jusqu'à la division des Nations) *sur la terre qu'une seule langue, & qu'un même langage. Mais étant partis d'Orient, ils trouverent une plaine dans le Païs de Sennaar, ils y habiterent, & ils se dirent l'un à l'autre, allons faisons des briques, cuisons-les ils se servirent de brique au lieu de pierres & de bitume au lieu de ciment, & ils dirent ensuite, venez, bâtissons nous une Ville & une Tour, dont le sommet touche au Ciel, & rendons notre nom celebre avant que nous soyons dispersés sur la terre. Le Seigneur descendit alors pour voir la Ville & la Tour que bâtissoient les enfans d'Adam. Et il dit, voici qu'ils ne sont qu'un peuple, ils n'ont tous qu'un même langage: ils ont commencé cet ouvrage, & rien ne les empêchera d'achever ce qu'ils ont dessein de faire, venez, descendons & confondons là leur langage, afin qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. C'est ainsi que Dieu les dispersa de ce lieu dans toute la terre, & qu'ils cesserent de bâtir cette Ville. C'est pourquoi elle fut appellé Babel, parce que Dieu confondit en cet endroit le langage de toute la terre, & Dieu les dispersa ensuite par la face de tout le monde.* Ce n'est pas sans raison que je rapporte cette narration entiere, parce qu'il y a de nouveaux Auteurs, (Mr. Simon & le Clerc) qui ont osé avancer que Dieu n'est point Auteur de la diversité des langues; mais seulement de la confusion & de la dissension qui s'étant mise parmi les hommes, fut cause de leur dispersion, d'où provint le changement de la variété des Langues. Mais quoiqu'en disent ces Auteurs, il est tres-difficile de donner ce sens aux paroles de Moïse, qui font entendre naturellement que ce n'est pas la dissension & la separation des hommes qui cause la difference de leur langage, mais au contraire que la difference de langage, que Dieu mit entr'eux, fut cause, que ne pouvant plus s'entendre tous, ni travailler de concert ensemble, ils abandonnerent leur dessein & se separerent.

L'Ecriture ne nous marque point precisément le temps de cette division, elle rapporte seulement qu'elle arriva du temps de Phaleg, à quoi nom, qui signifie *division*, fut donné, parce que la Terre fut partagée de son temps. Gen. 10 V. 25 *Heber eut deux fils, dont l'un d'eux appellé* Phaleg, *parce que la Terre fut partagée de son temps.* Mais l'Ecriture ne nous apprend point, si cela arriva dans le temps de sa naissance, ou vers celui de sa mort, ou dans le milieu de sa vie. Ce qui fait une difference considerable. Phaleg ayant vécu 239 ans, le Texte semble supposer que la division arriva dans le temps de sa naissance, puisque c'est en naissant qu'on donne le nom aux hommes, & qu'on lui a donné le sien à l'occasion de cet évenement. S'il a été appellé du nom de Phaleg, qui signifie partage, comme l'Ecriture le marque expressément, parce que la terre fut partagée de son temps, elle fut donc partagée dans le temps que ce nom lui fut donné. Si cela est, ce partage se fera fait cent ans ou environ après le Deluge selon la Chronologie du Texte Hebreu, mais cet espace de temps semble trop court pour la multiplication où l'on suppose que le Genre humain étoit parvenu, c'est pourquoi les Juifs croient que c'est à la mort de Phaleg que le partage des Peuples s'est fait, & Heber qui Heber l'a ainsi appellé par esprit de Prophetie; mais d'un autre côté ceux-ci ne laissent pas un espace de temps assez considerable entre cette division & le voiage d'Abraham dans le pais de Chanaan, pour suffire à la prodigieuse multiplication des descendans de Chanaan dans la Chanaée & dans l'Egypte, n'y étant que quatre vingt huit ans entre la mort de Phaleg, & le passage d'Abraham dans le pais de Chanaan. On pourroit plus commodément placer la division des Peuples vers le milieu de la vie de Phaleg, dont ceux-ci environ après le Deluge. Si l'on suivoit la Chronologie du Texte Grec ou celle du Texte Samaritain, il seroit fa de de lever entierement cette difficulté; parce que suivant le premier, il y a 543 ans entre le Deluge & la naissance de Phaleg, & selon le dernier 401 ans. Enfin si l'on s'en tient au Texte Hebreu, & que l'on venille que l'entreprise de la Tour de Babel & la division des Nations soient arrivées à la naissance de Phaleg, cent ans ou environ après le Deluge, ou peut fort bien supposer que ces six siecle le nombre des hommes pouvoit s'être assez multiplié pour faire cette entreprise, & pour se partager en differentes colonies, afin de peupler la terre.

On ne peut pas non plus sçavoir en combien de langues les hommes furent partagez. Les Rabbins en comptent soixante & dix, parce qu'ils Texte Hebreu de l'Ecriture cumulent le dénombrement d'autant de descendans de Noé, sçavoir, quatorze tant de Japhet, trente de Cham, & vingt-six de Sem, dont il est dit qu'ils sont chefs des Peuples & des Nations, qui ont partagé la Terre depuis le

Deluge. Selon le Texte Grec il faudroit augmenter ce nombre de deux personnes, & par conſequent de deux langues. Mais on ne peut pas inclure du nombre des deſcendans de Noé contenus dans cette Genealogie, le nombre des langues differentes, puiſque ſi entre ce qui eſt contenu dans ce denombrement étant pû conſerver la meme langue ce qui paroît certain des enfans de Chanaan, qui ſont plusieurs têtes dans cette Genealogie, & dont les deſcendans n'ont eu neanmoins qu'une même langue, ſçavoir, la Chananeenne qui étoit commune à tous les Peuples qui habitoient la Paleſtine, jusqu'au tems que les Iſraelites s'en ſaiſirent par poſſeſſion.

Il n'eſt pas neceſſaire de s'imaginer que cette diverſité de langues, dit cet dans ſon commencement auſſi grande qu'elle l'a été dans la ſuite, & que les differens Peuples aient eu des langues tout-à-fait differentes, qui n'euſſent rien de commun, en ſorte que la langue ancienne ait été entierement detruite, & que Dieu ait inſpiré aux hommes des langues toutes nouvelles. Il eſt bien plus naturel de croire que Dieu diviſa & diverſifia la même langue en differentes dialectes, en ſorte toutefois qu'elles pouvoient plus facilement s'entendre les unes les autres. C'eſt ce que ſignifient proprement les termes de l'Ecriture *Confundamus linguam, Dieu confondit ici ce mot, il a divisé le langage de toute la Terre.* Ces termes ne ſignifient que la confuſion ou le changement d'une même langue en differentes dialectes. Il y a donc bien de l'apparence qu'il y avoit beaucoup moins de difference entre les langues de tous les Peuples du monde dans leur commencement, qu'il n'y en a preſent; puiſque la ſuite des tems apporte neceſſairement du changement dans toutes les langues, outre que nous voions que les langues les plus anciennes des Peuples Orientaux qui ſont les plus proches du lieu où étoit la Tour de Babel, Hebreux, Chaldéens, Arabes, Syriens, & Phéniciens, ou Chananéens, ont encore beaucoup plus de conformité entr'elles que les autres, & ne ſont preſque que les dialectes d'une même langue. Un habile homme de notre tems a pretendu prouver la même choſe des langues Grecque & Latine, & même des Saxone, Theutonique, Celtique, Bretone, & de toutes les autres, dont il derive les mots de l'Hebreu, mais ſans entrer dans cette queſtion, où dans le detail de ces preuves à l'egard de ces langues dans l'état où elles ont été pluſieurs ſiecles après la diviſion de langues, on peut aſſûrer comme une choſe tout à-fait vraiſemblable, que dans le commencement il n'y avoit pas une ſi grande difference entre le langage des deſcendans de Noé, qui ſe ſont repandus en differentes Colonies pour peupler la Terre.

Voions maintenant à cette fameuſe queſtion. Quelle eſt la premiere langue du monde? Nous avons déja remarqué que la longueur de la vie des Patriarches avant beaucoup contribué à conſerver la langue d'Adam dans le même état: car un même homme ne change point ordinairement de langage pendant ſon enfance, & cet enfant celui qu'il a le premier appris. Ainſi ſubſiſtant pendant pluſieurs ſiecles, il le conſerve & l'inſpire aux autres tel qu'il le tient: il eſt neceſſaire que les autres ont de converſer avec lui, & la facilité qu'ils ont d'apprendre de lui, fait qu'ils n'y apportent aucun changement. Adam par exemple étant vécu 930 ans, & Noe étant âgé de 600 ans lorſqu'arriva le Deluge arrivé l'an 1656 du monde, ce dernier eſt ne peu d'années après la mort du premier, & a converſé avant le Deluge pendant ſix cens ans avec pluſieurs de ceux qui avoient converſé avec Adam & Eve pendant pluſieurs centaines d'années. Il eſt donc comme neceſſaire, qu'il ait ſçû & parlé la même langue qu'Adam, les enfans de Noé ne l'ayant ſçû que par lui, ont ſans doute parlé la langue de leur Pere, & l'ont conſervée juſqu'à la diviſion des Peuples & des langues. La queſtion eſt de ſçavoir, ſi cette premiere langue a ſubſiſté dans quelques-uns dans ſa pureté, quand cette diviſion a été faite, ou ſi elle a été corrompue, & ſi elle eſt degenerée en dialecte, c'eſt-à-dire, ſi cette Ecriture n'exclut point, du moins n'eſt aſſez preciſe de croire que Noé & ſes enfans aient entierement oublié leur langue naturelle, & que quelqu'un d'entr'eux n'ait pas conſervé. Neanmoins il paroît aſſez probable que dans la diviſion des langues, la langue primitive fut changée en differentes dialectes, dont quelques-unes conſerverent dans la pureté dans un ou des Deſcendans de Noé. Quoiqu'il en ſoit, on demande, quelle eſt la langue la plus ancienne? Les Juifs & quelques Chrétiens ſe ſont facilement perſuadés que c'eſt la langue Hebraïque, d'autres ont donné la préference à la Chaldaïque. Les premiers diſent que la langue que Noe avoit reçu d'Adam, l'a conſervée ſans changement dans la famille de Sem & d'Heber, d'où ils croient qu'elle a été enſuite communiquée à quelques autres peuples, qui ſont appellés Hebreux de Heber, qui a été le premier qui a parlé Hebreu. Les autres diſent que la langue que Noe avoit reçu d'Adam, a été conſervée ſans changement dans la famille de Sem & d'Heber, d'où ils croient qu'elle a été communiquée à quelques autres peuples, qui ſont appellés Hebreux de Heber, qui a été le premier qui a parlé Hebreu. Les autres diſent que la langue que Noe avoit reçu d'Adam, a été conſervée dans cette partie des hommes qui avoit appartenu à Dieu. S. Chryſoſtome Homelie 3 ſur la Geneſe, dit qu'Heber conſerva le langage qu'il avoit auparavant. Saint Auguſtin donne ce ſentiment comme certain dans le Livre 16. de la Cité de Dieu chap. 11.

a *Quelques Chretiens ſi ſont facilement perſuadés que c'eſt la langue Hebraïque.*] C'eſt le ſentiment d'Origenes dans l'Homelie 11. ſur les Nombres, où il dit que les Anges aiant formé differentes langues, celle d'Adam qui le croit être Hebraïque, étoit demeurée

Digitized by Google

qu'Abraham l'a reçûe de son pere Thare descendant d'Heber, & qu'elles passe ensuite aux Israelites appellés Hebreux, parce qu'ils parlerent le même langage qu'Heber. Les autres au contraire disent que la plus ancienne langue est celle qui se parloit en Mesopotamie au delà de l'Euphrate, c'est à dire la Chaldaïque, que c'est celle que parloit Abraham, qui avoit été élevé dans la Ville d'Ur des Chaldéens, & qui avoit passé une partie de sa vie dans la Mesopotamie, qu'ainsi en faisant changer de demeure & se traverser l'Euphrate pour entrer dans le Pais des Chananéens, il fut appellé *Hibreu* par ce peuple, terme dérivé du nom *Heber* qui signifie *de delà*, parce qu'il venoit de delà de l'Euphrate, qu'il appuit en ce Pais la langue Chananeenne, qui fut celle de son fils Isaac, de son petit fils Jacob, & de ses descendans c'est à dire celle que Hebraïque

On allegue encore pour prouver l'antiquité de la langue Hebraïque, que les plus anciens Peuples en tirent leurs noms, comme l'on peut le prouver dans les Livres des Noms Hebreux. Les Assyriens viennent d'*Assur*, les Aramées d'*Aram*, les Lydiens de *Lud*, les Medes de *Madai*, les Ioniens de *Javan*, &c. Les noms mêmes des faux Dieux sont tirés la plûpart de la langue Hebraïque, comme celui de Saturne, de *Satur* qui signifie *cacher*, celui de Jupiter de *Jehova*, celui de Belus de *Baal*, & celui quelques-uns, celui de Vulcain de *Thubalcain*, fils de Japet pere de Prométhée, de *Japhet* fils de Noé, & celui de Cerés de *Gérer*, qui signifie en Hebreu *les fruits de la terre*. On prétend encore que non seulement les langues Orientales, mais même toutes les autres en sont dérivées. On ajoûte que la langue Hebraïque est la plus pure & le plus simple, & le plus quelques-uns la plus parfaite.

La plûpart de ceux qui soûtiennent au contraire l'antiquité de la langue Chaldaïque, répondent au premier argument, qui est le principal & le seul qui puisse être de quelque poids, que Moïse a changé les noms anciens en des noms Hebreux de la même signification. Et le apportent plusieurs exemples de cette sûpe ture des Auteurs Grecs & Latins, & des Interpretes même de l'Ecriture. C'est ainsi qu'Aquila pour imiter l'allusion qui est dans les noms d'homme & de femme en Hebreu, s'est servi des termes d'*Aner* & d'*Aisheu*. L'Auteur de la Vulgate l'a aussi imité en traduisant le terme Hebreu par *Virago*, dérivé du mot *Vir*. C'est encore ainsi que les Evangelistes ont changé le nom de *Cephas* en celui de Pierre pour conserver la signification du mot Syriaque *Cephas*, & l'allusion avec la pierre. L'est du dans le Genese que la fille de Pharaon donna à Moïse, le nom de *Moïse*, parce qu'elle l'avoit sauvé de l'eau : il est necessaire que ce nom ait été changé, car c'est en Hebreu que ce terme *Moïse*, signifie *sauvé de l'eau*, & le nom que la fille de Pharaon lui donne, de cette sorte un nom Egyptien de même signification. Rien n'est plus commun dans les Auteurs, que de rendre ainsi les noms propres en leur langue, de les grecfier, par exemple, latiniser ou françoiser en conservant le même signification. L'Auteur de la Version des Septante a grecfié ainsi le

---

chap 11. Saint Jerôme dans le Commentaire sur le ch. 3. de Sophonias dit que la langue Hebraïque est la plus ancienne & la mere langue de toutes les autres : neanmoins Theodoret tient que la plus ancienne langue est la Syriaque ou Chaldaïque. Saint Gregoire de Nysse dans le 2. Livre contre Eunomius, remarque que plusieurs Savans estiment que la langue Hebraïque est nouvelle, & qu'elle est commencé qu'au temps que les Enfans d'Israël sortirent de l'Egypte. Paimi les nouveaux Scaliger, Bonfrerius, Buxtorf, Weltner & le Pere Tournemine sont pour le premier sentiment ; Grotius, Huet & le Clerc, pour le second.

la nom de *Babel*, en le traduisant par le mot Grec *συγχυσις*, qui veut dire en Grec *confusion*, comme celui de *Babel* en Hebreu, & Alexandre Polyhistor celui d'*Isaac*, par celui de *Risus*, selon la signification du mot Hebreu, & d'autres Grecs celui d'*Esau* ou d'*Edom* qui veut dire *Roux*, par celui d'*Erythrées* qui a la même signification en Grec. Il y a une infinité de ces changemens dans tous les Auteurs. Le nom d'*Adam* qui n'est pas un nom propre, mais le nom appellatif de l'homme que l'on a donné au premier de l'homme par excellence, peut avoir ete change sans aucune difficulte, & l'ancien nom pouvoit deriver aussi-bien que celui d'Adam, du terme qui signifioit la terre, comme le mot Latin *Homo* eſt derivé du nom *Humus* qui ſignifie la même choſe. Il n'eſt pas neanmoins vrai ſemblable que Moiſe ait entierement change les noms des Patriarches. Auſſi n'eſt-il pas neceſſaire de recourir à cette ſolution 1. Parce que la plûpart de ces noms peuvent avoir la même derivation dans la langue Chaldaique, ſçavoir, le mot d'*Eve*, celui de *Cain*, celui de *Phaleg*, celui de *Babel* 2. Parce qu'il y en a qu'il eſt aſſez difficile de deriver de la langue Hebraique, comme celui de *Noé*, dans le ſens que lui donne l'Auteur de la Geneſe, c'eſt à dire en le derivant d'un Verbe qui ſignifie *conſoler*, car ce Verbe eſt en Hebreu *Jenhhemenou*, d'où il faudroit deriver ſelon l'Analogie de la langue, *Nohhem*, & non pas *Noach*. Le nom de *Cain* ſe deriveroit auſſi plus naturellement de *Kana*, qui veut dire *lamenter*, que de *Kana*, qui veut dire *acquerir*. On ne trouve point non plus dans l'Hebreu l'étymologie du nom de *Tubalcain*, qui ſe trouve dans l'Arabe, ou les mots de *Tubalem* & *Kanaem*, ſignifient *une lame d'airain & de fer*, ſignification à laquelle l'Auteur de la Genèſe fait viſiblement allution. Ce qui montre qu'on ne peut pas faire grand fond ſur ces ſortes d'alluſions & d'etymologies

Quand on voudroit s'arrêter à cette preuve, elle feroit ſeulement voir que l'on auroit conſervé dans la langue Hebraique quelques mots de l'ancienne langue, mais elle ne prouveroit pas que ce fût préciſement la même langue dans ſa pureté, & ſans aucun changement de dialecte. Les autres preuves ſont encore plus foibles. La pluſpart des derivations que l'on apporte étant arbitraires ou incertaines, & quand même quelques-unes pourroient paſſer pour veritables, elles feroient ſeulement voir que les Grecs & les autres Nations ont tire pluſieurs choſes des Livres des Hebreux: ce qui ne vaut rien, & qui ne fait rien au ſujet. La ſimplicité pretendue de la langue Hebraique n'eſt pas ſi bien prouvée que l'on croit, & l'auteur la ſimplicité d'une langue n'eſt pas toûjours une marque de ſon antiquité. Il eſt vrai que les langues Chaldaique, Phénicienne, Arabe, &c. ont beaucoup de conformité, avec la langue Hebraique, mais cela ne prouve pas qu'elles en ſoient derivées, cela montre ſeulement qu'elles peuvent être des dialectes d'une même langue, & pourquoi l'Hebraique ne le ſeroit-elle pas auſſi?

On n'a point de preuve que cette langue premiere & matrice ſoit plûtôt demeurée ſans changement dans la famille de Heber, que dans les autres familles qui deſcendoient de Noé. au contraire il eſt ce ſemble que les deſcendans d'Heber ancêtres d'Abraham demeurerent dans la Chaldée, & qu'ils ne conſerverent pas le culte du vrai Dieu, parce que Dieu parlant aux Iſraelites (Joſué 24. Verſ 2.) leur dit, *que leurs Peres ont demeuré autrefois au delà du fleuve, ſçavoir, Tharé Pere d'Abraham, & ſon Pere Nachor en ils ont ſervi à des Dieux étrangers*. La famille d'Heber ne fuſſoit point un peuple à part, elle habitoit dans la Meſopotamie parmi les Chaldéens, & comme elle étoit de leur Religion, elle parloit auſſi ſans doute leur langage. Abraham aiant vecu près de ſoixante & dix ans dans la Ville d'Ur en Chaldée, & dans Charres en Meſopotamie, a ſans doute parlé le langage de ce Pays Or il eſt aiſé de prouver que la langue Chaldéenne eſt differente de la langue Hebraique, qu'Abraham apprit ſans doute dans le Pais de Chanaan, & qu'devint propre à Jacob & à ſes deſcendans. Nous avons une preuve convaincante de cette difference dans la Gen. ch 31. V. 47. où Laban de la famille d'Heber, qui étoit reſté en Chaldée, & qui avoit conſervé le langage de ſes ancêtres, donne au monceau de pierres qu'ils avoient amaſſé, le nom de *Jegar Sahadutha*, au lieu que Jacob l'appelle *Galhed*, quoique l'un & l'autre voulut ſignifier la même choſe, ſçavoir, que ce monceau de pierres étoit un témoin de l'alliance qu'ils contractoient enſemble. Il eſt donc évident que dès ce temps-là la langue Chaldaique que Nachor & Tharé avoient parlé, & que Laban parloit encore, parce qu'il étoit demeuré dans la Meſopotamie, étoit differente de celle que parloit Jacob, qui eſt l'Hebraique. Il eſt auſſi conſtant que dans les ſiecles ſuivans la langue Aramique, Chaldaique ou Aſſyrienne étoit differente de celle que parloient les Hebreux, & que le commun du Peuple Juif n'entendoit point la langue Chaldéenne, par exemple quand Rabſaces Lieutenant du Roi de Aſſyriens voulant ſoulever le Peuple, parloit en Hebreu aux Deputez du Roi Ezechias, afin que la Peuple l'entendît, ils le prierent de leur parler en langue Aramique qu'ils ſçavoient eux, & de ne leur pas parler en langue Juive, que le peuple qui étoit ſur les murs pouvoit entendre, 2. *Reg* 18. *Verſ* 26 Jeremie prophetiſant la ruine des Juifs parles Chaldéens, dit Chap. 5 Verſ. 15 que

que Dieu fera venir contre Israël un peuple éloigné, puissant, ancien, dont il n'entendra point la langue, & ne pourra comprendre ce qu'il dit. C'est encore des Chaldéens que parle Isaïe, quand il dit que ce Peuple parlera une langue étrangere Isaïe. 28. Vers. 11. Aussi bien que le Prophete Baruch, qui trace les Israélites, que Dieu fera venir contr'eux un peuple éloigné, méchant & d'une autre langue. Baruch 4. Vers. 15. Quand les Israélites furent transportés dans la Ville de Babylone, ils trouverent la langue & le Pais différente de la leur, en sorte qu'il fallut que Nabuchodonosor fit instruire les jeunes Israélites qu'il vouloit avoir à la Cour, des Lettres, & de la langue des Chaldéens. Les caractéres Chaldéens étoient différens des anciens caractéres Hebreux, comme nous le ferons voir dans la suite, c'est pourquoi aucun des Chaldéens ne put lire ni entendre ces paroles, *Mane, Thekel, Phares*, écrites en Hebreu, que Daniel lût, & expliqua sur le champ. Nous avons donc deja prouvé deux choses la premiere que la langue de la famille d'Heber que parloient Tharé, Nachor, & Abraham avant qu'il fortît de la Chaldée, étoit la langue Chaldéenne. la seconde, que cette langue a toûjours été différente de l'Hebraïque ainsi la troisiéme, qu'il nous faut prouver, c'est que la langue Hebraïque qui est celle qu'Abraham apporta étant forti de son Pais, & que les descendans ont conservée, & qui est certainement l'Hebraïque, est la langue Chananéenne ou Phénicienne, que parloient ceux qui habitoient dans le Pais de Chanaan entre le Jourdain & la Mer Mediterranée. Quand nous n'aurons point d'autre preuve pour le montrer que la demeure qu'il fit dans ce pais, qui fut confidera dés lors, assûré par les promesses de Dieu, comme son heritage, & le lieu de la demeure de sa Posterité, quand nous n'en aurions point, dis-je, d'autre preuve, celle-là seule suffiroit pour le persuader à tous ceux qui jugent équitablement, car quelle autre langue Abraham auroit il appuisé, que celle du pais où il s'étoit retiré pour y faire sa demeure? La neceſſité de converſer avec les Chananéens ne l'obligeoit-elle pas d'apprendre leur langue, & de negliger ou oublier pour ainſi dire ſa langue naturelle? Il peut venir une diſette de pais, ſi des alliances avec les Habitans, eut grand commerce avec eux, & acquit des richeſſes, y prit les femmes, y établit ſes enfans, y fut enfin aſſûré par la parole de Dieu même, que ce pais appartiendroit à ſa poſterité. Après cela eſt-il poſſible qu'il n'ait pas appris la langue de ce pais? Peut-on croire qu'Iſaac & Jacob qui ont continué d'y habiter, n'en ayent pas retenu le langage? Mais il eſt encore aiſé d'ajoûter des preuves convaincantes à cette conjecture. La premiere eſt tirée du témoignage du Prophete Iſaïe, qui appelle la Langue Hebraïque, *la langue de Chanaan*. Chap. 19. Vers. 18. La ſeconde eſt tirée des noms des lieux, & des hommes du pais de Chanaan *b*, dont il eſt parlé dans la Geneſe & dans le Livre de Joſué. Tous ces noms ſont Hebreux, il n'eſt point remarqué qu'ils aient été changez, ſi l'on n'en excepte quelques-uns. La troiſiéme ſe peut inferer de ce qu'il n'eſt jamais remarqué dans l'Ecriture, que les Iſraélites & les Chananéens uſſent des langues differentes, & ne s'entendiſſent pas, comme il eſt marqué des Chaldéens & des Egyptiens. Il eſt parlé ſouvent dans l'Ecriture, des Conferences des Chananéens avec Abraham & avec ſes deſcendans, il en eſt toûjours parlé, comme s'ils s'entendoient mutuellement, & il n'eſt jamais dit qu'ils ſe ſoient ſervis d'Interpretes. La quatriéme eſt fondée ſur l'Hiſtoire de Joſeph & de ſes freres: il eſt dit que Joſeph ne voulant pas ſe faire connoître à eux, leur parloit par Interpretes: ſi la langue qu'ils parloient eût été particuliere à leur famille, où Joſeph eût-il pû trouver en Egypte un Interprete qui la ſçût? c'eſt une donc la langue du pais de Chanaan, où ils faiſoient leur demeure. La cinquiéme preuve eſt priſe de la conformité qu'il y a entre la langue

Punique

b Les ſeconde eſt tirée des noms des lieux & des hommes du pais de Chanaan.] Par exemple les noms des Villes ſuivantes. Jericho, Salem, Sichem, Bethlaam, Zegni, Cariath-Arbé, Cariath-Sepher, &c. qui ſont certainement les mêmes noms de ces Villes du temps que les Chananéens les poſſedoient encore: ſont des noms Hebreux, & derivés de l'Hebreu. La mot *Beer ſabée*, ou comme il y a dans la Vulgate *Biſſabée*, qu'Abraham & Abimelech donnerent tous deux au lieu où ils contracterent alliance enſemble, eſt un mot Hebreu. Remarquez qu'il n'en eſt pas de même de la derniere dénomination que Jacob & Laban donnerent au monceau de pierres, ſur lequel ils avoient contracté alliance enſemble; Jacob & Laban lui donnerent de differens noms pour ſignifier la même choſe, parce qu'ils parloient deux langues differentes; mais ici Abraham & Abimelech convinrent du même nom pour ſignifier la même choſe; il paroît donc ici en être la langue. Il eſt certain que *Cariath-Sepher* eſt l'ancien nom de cette Ville auſſi-bien que celui de *Cariath-Arbé*, puiſque cela eſt remarqué par l'Auteur du Livre de Joſué chap. 15. & par celui des Juges. chap. 1. Or la mot de *Cariath* eſt conſtamment Hebreu, & *Sepher* eſt auſſi Hebreu. Les noms propres de *Melchiſedech*, *Adonibezech*, *Abimelech*, *Ahimelech*, &c. ſont Hebreux, non ſeulement dans leur terminaiſon, mais auſſi dans leur racine.

c Sanc-

Digitized by Google

Peonique ou Carthaginoise qui eſt le Phenicienne, & par conſequent celle du Pais de Chanaan, & de l'Hebraïque. Saint Jerome & ſaint Auguſtin ont remarqué cette conformité : c'eſt ſi grande, que preſque tous les mots Puniques ſont Hebreux.

L'Origine de la langue Hebraïque étant découverte, il n'eſt pas difficile de trouver la veritable ratiſon du nom des *Hebreux*, qui Abraham & ſes deſcendans ont porté. Il faut avoüer que pluſieurs Auteurs, & quelques Modernes l'ont fait deſcendre d'*Heber* fils de Sale, petit-fils d'Arphaxad qui étoit fils de Sem, ils croient que c'eſt en nom patronimique, & que *Heber* ou *Hebri* a fait *Hebrei*, comme d'*Iſmael Ismaëlis*, *Ismaëlitæ*, mais quelque convenance qu'il y ait dans cette analogie, il n'y a pas neanmoins d'apparence que le nom des Hebreux ſoit derivé du nom d'Heber. Pour en être convaincu, il ne faut que faire reflexion, que entre Heber & Abraham qui eſt le premier qui ſoit appellé Hebreu, il y a huit generations & cinq perſonnes : or pourquoi Abraham auroit il pris plûtôt le nom d'Heber éloigné de lui de ſix generations, que celui de ſon Pere Thare, ou de ſon grand Pere Nachor. S'il avoit voulu prendre le nom de quelqu'un de ſes ancêtres plus reculez, il auroit plûtôt pris celui de Sem qui étoit le chef de cette generation. Pourquoi donc qui ſoit entre Abraham & Heber nommé de tant d'autres, le même nom ? Pourquoi ne l'a-t-on donné à Abraham que depuis qu'il a eu paſſé l'Euphrate. On dira peut-être que le nom d'Heber eſt demeuré à ſes deſcendens, parce que la langue ancienne & le culte du vrai Dieu ſont demeurés dans ſa famille : mais c'eſt une pure ſuppoſition dont nous avons fait voir la fauſſeté on de moins l'incertitude. La famille d'Heber ne fuſion point un peuple particulier, ceux qui la compoſoient, vivoient parmi les Chaldéens, parmi les Religion & leurs mœurs & parloient leur langue. Nachor & Theré, & les autres Ancêtres d'Abraham deſendus d'Heber avoient adoré des Dieux étrangers, comme il eſt dit expreſſément dans le c. 24. du Livre de Joſeé. Abraham ne ſortit de ce pais, que pour adorer le vrai Dieu avec plus de liberté, & fut le premier qui renonça publiquement au culte des faux Dieux en renonçant à ſa patrie. Il ſuivit en cela la vocation de Dieu & mérita par ſon obeïſſance d'être le Pere du Peuple de Dieu. Dieu lui promit en recompenſe de donner à ſa poſterité le pais entier de Chanaan. Dans cette eſperance il y fit ſa demeure, apprit la langue du pais, & y laiſſa ſes enfans. Il n'a donc eu aucune raiſon de prendre le nom d'*Heber*, & il faut chercher une autre origine du nom d'*Hebreu* que il a porté.

Elle eſt aiſée à decouvrir en conſiderant les circonſtances du temps, & du lieu où ce nom lui a été donné. Abraham n'eſt ainſi appellé que depuis qu'il eut paſſé le fleuve de l'Euphrate, & lorſqu'il entra ſa demeure dans la Terre de Chanaan. Il y a donc bien de l'apparence que ce nom lui fut donné par les Chananeens qui voulant

[a] *Sanct Jerome & ſanct Auguſtin ont remarqué cette conformité.* Sanct Jerôme Heb. in Jerem. Chap. 15 *Puto ſi mouse terrigio quam Hebræi eſſe linguam, quæ noſtro Punicæ ſermoni quam Hebræo ſit ſimilis, quotidie Auguſtin. in Ebræa multa ex parte oſtenit.* & c. 19. In Hebræo. S. Auguſtin quæſt. in Gen. Locus autem ipſe Punicæ linguæ *Hanc Africam dicunt Hebræi, quod verſibum Punicæ linguæ conſonans eſt ſitus ejus Hebræa ſermoni ; ex qua manat.* Idem Tract. 15. in Joan. *Unius enim Chorſus eſt, Hebræis Magis eſt ipſa, unde & Punici.* Hoc autem nunc, *cognata quippe ſunt linguæ iſta & vetuſta, Hebræa, Punica & Syra.* Il remarque encore dans le Sermon 15. des paroles de Notre Seigneur, que le mot Hebreu *Mammona* qui ſignifie les Richeſſes eſt auſſi Punique & a la même ſignification. Il remarque auſſi dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains un mot deſa Hebreu, que quelques prophetes appellent, par une metaphore de quoi Paul ſe ſert auſſi, il appelle le peuple *Chananeus*, en ſa dire Chananeen. Il eſt vrai qu'il dit dans ſes Confeſſions Liv. 11. Ch. 3. que ſi quelque un les parloit Hebreu, il entendroit bien le ſon de ſa voix, mais qu'il ne comprendroit rien à ce qu'il lui diroit. Il eſt bien difficile qu'on pourroit conclure que la langue Hebraïque & le Punique étoient differentes, *quas il ſe peut faire que ſanct Auguſtin ne ſçut pas fort bien la langue Punique.* Il étoit appris le Latin dès ſon enfance & d'ailleurs la prononciation, la conſtruction differentes, & le changement de mots quelquefois ſi, peu en rendre une langue inintelligible. Origenes dit le Livre 3. contre Celſe, Joſeph. Liv. 1. contre Appion & Euſebe Liv. 9. de la Preparation Evangelique Chapitre 9. font tres-bien remarque ſur la ſimilitude de la langue Punique & de la langue Hebraïque. Lucien dit quelque chaſe du Phœnicien dans la Pſeudomantis, ou il dit d'Alexandre, qu'il parloit des paroles inconnues, comme du mots Hebreux & Phenicien. Enfin le ſavant Bochart a prouvé ſi clairement dans ſon p. Livre de Chanaan, que les mots Puniques ou Carthaginois, que l'on peut trouver dans les Auteurs, ſont Hebreux, que rien peut paſſer pour une choſe démontrée en ce genre.

Il ſont encore qui pluſieurs Auteurs, & quelques Modernes l'ont fait deſcendre d'Heber. Entre les Ancienes ſont Joſeph. *Antiquit. lib.* 1. c. 6. Euſebe *Preparat. Evang. lib.* 7. c. 1. Saint Auguſtin *de Civit. Dei lib.* 16. c. 3. & 18. c. 39. Saint Fulcher *lib.* 1. *in Geneſ.* c. 7. Parmi les nouveaux, Ferrarius, Steuchus, Genebrard, Cornelius a Lapide, Pomarius, Bonfrerius, &c. Parmi les Rabbins Aben-Eſra, Kimhi, & Abrahanael.

a Ce

Digitized by Google

voient un étranger, dont le nom ne leur étoit point familier, se contentoient, suivant la coûtume, de le désigner par le lieu d'où il venoit, & comme il venoit d'au delà de l'Euphrate à leur égard, ils qu'*Heber* veut dire *au delà*, ils l'appellerent *Hebreu*, comme qui diroit *d'au delà de l'eau*. Ce nom pouvoit être donné à tous ceux qui auroient eu ce fleuve; mais il est demeuré propre à Abraham & à ses défendans, parce qu'ils étoient les plus connus de tous ceux qui vinrent de delà l'Euphrate en Chanaan, & qu'ils s'y établirent sans toutefois prendre les mœurs des habitans du pais. Selon cette étymologie, le nom d'*Hebreu*, vient du mot *Heber*, qui signifie *au delà*. C'est en suivant cette étymologie, que les Septante traduisent le Verset 13. du Chap. 14. de la Genese, qui est le premier endroit où Abraham fut appellé *Hebreu*, ont rendu ce mot par celui de *περάτης*, *qui passant*, ou plûtôt *celui qui est passé d'un autre pais*. L'Interprete Aquila a aussi traduit de même. Cette étymologie est établie sur ce qui est dit des ancêtres d'Abraham dans le Chap. 24. de Josué. Vers 2. & suivans. *Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israel Vos Peres ont habité au delà du fleuve il y a long-temps, sçavoir, Thare Pere d'Abraham & Nachor, & ont servi des Dieux étrangers, mais j'ai tiré votre pere Abraham d'au delà du fleuve Beheber Hamahar, & je l'ai conduit dans la part de Chanaan.* & au Verset 14. *Rompez ces Dieux que vos Peres ont servis au delà de l'Euphrate* Ce mot *Heber Hamahar* est commun dans l'Ecriture pour signifier ceux qui étoient au delà de l'Euphrate. C'est en ce sens que Balaam dit dans sa Prophetie *Nomer 24. Vers 24.* que *les Vaisseaux de Sethim ruineront Assur & Heber*, c'est-à-dire que les Macedoniens se rendront maîtres de l'Assyrie, & de tout ce qui est au delà de l'Euphrate

Ce sentiment est si vraisemblable, que les plus ancens & les plus habiles Interpretes de l'Ecriture l'ont embrassé, & l'on ne peut faire aucune difficulté qui en détruise la vraisemblance Ceux qui objectent ces paroles du Chap 10. de la Genes. Vers 21. *De Sem pere des enfans d'Heber nasquirent, &c* comme si le mot *Heber* étoit un nom propre, & non pas appellatif, & qu'il fut le nom du Patriarche, dépendent en qui est en question; car on leur répond que le mot *Heber* ou cet endroit signifie *au delà*, & que le pere des enfans d'Heber, est le pere de ceux qui demeurerent au delà de l'Euphrate, & dont la tribu de cela appellée Hebreux. Si cela ne leur semble point, qu'elle seconde y avoit-il que Moïse averti que Sem étoit le pere des enfans de son petit-fils? Ce que quelques-uns objectent encore, que si le nom d'*Hebreu* avoit l'origine que nous avons marquée, il n'auroit été affecté propre aux descendans d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, qu'à ceux de Loth, d'Ismael & d'Esau, ne fait pas une difficulté particuliere contre ce sentiment; on l'a peut aussi former contre l'opinion de ceux qui font descendre le mot *Hebreu* du nom du Patriarche Heber, puisque Loth, Ismael & Esau étoient aussi bien de la famille d'Heber, qu'Abraham, Isaac & Jacob, mais cette difficulté est aisée à resoudre en remarquant que quoique ce nom pût se donner, & ait été donné à tous ceux qui auroient passé l'Euphrate, il est toutefois demeuré propre à Abrahams, & à ses descendans par Jacob, parce qu'ils sont demeurez distinguez de separez du peuple de Chanaan, pour la Religion & les mœurs au lieu que les descendans de Loth, d'Ismael & d'Esau ont abandonné la Religion de leurs Peres, & se sont meslez ou unis aux peuples du pais de Chanaan C'est ainsi que ce nom qui étoit d'abord un nom general & appellatif, est devenu *nom propre*, le nom propre des descendans d'Abraham Ils ont depuis été appellez *Israelites* du nom que Dieu donna à Jacob, & *Juifs* du nom de la Tribu de Juda, quand les autres Tribus ont été dispersées, ou confondues dans celle ci

Mais quoique le nom d'*Hebreu* soit très-ancien; on ne voit pas que l'on ait autrefois appellé la langue des Juifs la langue Hebraique, elle est appellée langue Judaique 2 Par 32. V. 18. & il est dit que ceux qui parloient la langue commune du pais, sont dits parler Juif. *Judaicè* (4. Roy 18. *V 26 & 28 2 Esdr 13 V 24. Is 36 V 12. & 13*) ensorte que depuis la Captivité que les Juifs Hellenistes qui parloient Grec pour se distinguer de ceux qui parloient l'ancienne langue des Juifs, ont

e *Ce sentiment est si vraisemblable que les plus anciens & les plus habiles Interpretes de l'Ecriture Sainte l'ont aussi suivi*] Jul Africanus cité par Eusebe *Hebræi dicti quasi transitores quia Abraham Euphratem transiit non ut quida nab Heber* Origenes les suit Math en p. 139. *Heb ab eo exponuntur transfictus*, Hieron *homel.* 19 in *Num. & homil* 33 in *Genes* Saint Jerôme en Ezech 9 *Abraham Hebræus id est migrans & peregrinus transfretans nuncupatur.* id. in Ez. c. 29. Les Peres Grecs font tous de ce sentiment comme Diodore de Tarse, Saint Chrysostome. *Homil. 33. in Gen. & homil. de nomine Abrahæ.* Theodoret *quæst. 69. in Genesim.* La plûpart des Rabbins l'ont aussi embrassé; & les plus doctes des Interpretes Modernes, comme Paul de Burgos, Renault, Isidorus Clarius, Vatable, Arias Montanus, Morin, &c. & entre les Protestans Munster Scaliger. Selden, Capelle, Grotius, Vossius Walton, &c

ont appellé leur langue Hebraique. C'eſt ainſi que le Traducteur du Livre d'Eſther remarque que l'Urne dans laquelle on jette les ſorts, eſt appellée *Pour*, en Hebreu, *Hebraïcè* : l'Auteur du Prologue de l'Eccleſiaſte ſe ſert du même terme ; & ce nom étoit devenu ſi commun du temps de Nôtre-Seigneur, que quand les Evangeliſtes rapportent quelques mots de la langue des Juifs, ils ſe ſervent du mot *en Hebreu Hebraïcè*, comme *Hebraïcè autem Golgotha... Hebraïcè autem Gabbatha*, *en S. Jean Chap.* 19. & il eſt dit *Ibid.* que le Titre de la Croix étoit écrit en Hebreu, en Grec & en Latin, *Hebraïcè, Græcè, & Latinè*. Mais ce qui eſt à remarquer, c'eſt que les Evangeliſtes donnent le nom d'Hebreu à des mots de la langue Syriaque ou Chaldeenne qui étoit devenue la langue commune des Juifs. Elle portoit donc alors le nom de langue Hebraique auſſi-bien que l'ancien Hebreu comme l'Arabe & le Grec Vulgaire portent le nom d'Arabe & de Grec, quoiqu'ils ſoient différens de l'ancien Grec & de l'Arabe Litteral. Mais depuis on a reſtreint la ſignification du nom de langue Hebraique à la ſeule langue ancienne des Juifs, dans laquelle les Livres de Moiſe & la pluſpart des autres Livres de l'Ancien Teſtament ſont écrits.

Abraham, Iſaac & Jacob ont parlé cette langue dans le pais de Chanaan : ce dernier & ſes enfans aiant eu obligez de paſſer en Egypte, leurs deſcendens s'y multiplierent prodigieuſement, & y demeurerent pendant deux cens ans, mais ils n'y changerent, ni de religion, ni de mœurs, ni de langage, parce qu'ils demeurerent toûjours ſeparez d'habitation & de converſation avec les Egyptiens dans le pais de Goſen. La langue Egyptienne étoit fort différente de l'Hebraique, car Joſeph parloit à ſes freres par Interprete, & les Egyptiens n'entendoient pas ce que ceux-ci diſoient entr'eux. C'eſt ce que a fait dire à l'Auteur du Pſeaume 80. Verſ. 6 parlant du temps que les Iſraelites étoient dans l'Egypte : *Il ont entendu un langage qu'ils ne pouvoient comprendre*. Quelques-uns s'étonnent apparemment de ce que la langue Egyptienne, de parloient l'une & l'autre, mais le commun du peuple conſerva ſon ancien langage.

Les Iſraelites ſortirent donc de l'Egypte parlant le langage de leurs peres, c'eſt-à-dire celui que Jacob & ſes enfans avoient apporté de la Terre de Chanaan, & ils l'ont depuis conſervé ſans aucun changement juſqu'au temps de la Captivité de Babylone, comme les Livres écrits depuis Moiſe juſqu'à la deſtruction du premier Temple, ce ſont foi, car ils ſont preſque tous uniformes dans la langage & on n'y remarque aucun changement conſiderable : ce qui vient particulierement de ce que les Juifs vivoient ſeparés des autres peuples, n'étoient point mêlés avec eux, ne prenoient point de femme hors de leur Nation, & n'avoient aucun commerce avec les étrangers. C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner qu'ils aient conſervé leur langue ſi long-temps ſans mélange ni ſans changement.

Il n'en fut pas de même du temps de la Captivité de Babylone, les Juifs ne demeurerent ni pas par dans ce temps-là dans un lieu particulier, comme ils avoient fait dans le temps qu'ils avoient habité dans l'Egypte ; mais étant diſperſés & mêlés avec les Chaldeens, ils furent obligés d'apprendre la langue des Chaldéens, qui devint peu à peu commune parmi eux. Nous liſons dans la Prophete Daniel Chapitre premier Verſ 4. qu'on lui fit ſoit apprendre à lui & à ſes compagnons la langue des Chaldeens, & dans le Chap. 2 Verſ 4. il eſt dit des Sages que Nabuchodonoſor fit venir pour expliquer ſon ſonge, qu'ils lui parlerent en langue Araméenne, ce que l'Interprete Grec a traduit *en Syriaque*, auſſi-bien que Saint Jerôme. Cette langue Araméenne étoit la langue des Aſſyriens ou Syriens deſcendus d'Aram, fils de Sem, comme il paroît parce que Rabſacés Aſſyrien envoié de Sennacherib, fut prié par les Envoiés du Roi Ezechias, de parler en langue Araméenne 4. Reg. 18 Verſ 26 & 36 Verſ 11. Ce que l'Interprete Grec & le Latin ont encore traduit *en Syriaque*. Or on ne peut douter que cette langue Araméenne, Aſſyrienne ou Syriaque ne fût la langue Chaldaïque, puiſque Daniel lui-même nous a rapporté ſes propres termes du diſcours que les Chaldeens tinrent au Roi Nabuchodonoſor, & tout ce qui ſe paſſa enſuite entre lui, ſes Compagnons & ce Roi, écrit toutes ces choſes en Chaldaïque. Il eſt donc indubitable que la langue Syriaque & la Chaldaïque n'ont été originairement qu'une langue, qui ſe trouve dans la pureté dans les premiers Chapitres de Daniel, depuis la ſeconde, à commencer par le quatrième Verſet juſqu'à la fin du ſeptiéme, & dans quelques Chapitres du premier Livre d'Eſdras depuis le 8 Verſet du Chapitre 4. juſqu'au 27 du Chapitre 7. où les Lettres originales des Rois d'Aſſyrie ſont rapportées en Chaldaïque. Il eſt évident que c'eſt ce langage que l'on parloit à Babylone, où l'on n'entendoit point la langue des Hebreux, en ſorte qu'aucun des Chaldéens ne pût lire ni entendre les paroles Hebraïques qui avoient été écrites ſur la muraille, dans le feſtin de Balthazar, que Daniel qui ſçavoit les deux langues, lût & expliqua facilement. *Daniel* 5.

Cette langue Chaldaïque devint peu à peu connoüe parmi les Juifs, mais il ne faut pas s'imaginer avec quelques Rabbins, qu'ils l'aient oüie entierement pendant la Captivité, leur ancienne langue, & qu'elle ne fut plus entenduë ni parlée que

que par les Prêtres, même avant leur retour. Il y a beaucoup plus d'apparence que ce changement ne se fit pas tout d'un coup, mais peu à peu, comme se font toutes ces sortes de changemens de langues. Il faut croire que dans le commencement de la Captivité, les Juifs parloient Hebreu, & n'entendoient pas même le Chaldaïque, comme il paroît, parce que Daniel fut obligé de l'apprendre que quelques temps après, le commerce qu'ils étoient obligés d'avoir avec les Habitans du Pays, rendit cette langue plus commune parmi eux, qu'ils ne commencerent à l'entendre, à la parler, & à l'apprendre à leurs enfans, mais il est presqu'impossible qu'en 70. ans qu'a duré la Captivité, ils n'ient entierement perdu l'intelligence & l'usage de leur ancienne langue. Il faut qu'il y ait eu un temps & même assez long pendant lequel la langue Hebraïque & la Chaldaïque ont été communes parmi les Juifs; mais peu à peu la Chaldaïque a pris le dessus, & est devenue la seule langue que l'on parloit parmi les Juifs, depuis leur retour de la Captivité, en sorte toutefois qu'il s'est fait un mélange de mots Hebreux. C'est cette langue qui se parloit communément dans la Judée du temps de Nôtre Seigneur, qui est appellée Hebraïque dans tout le Nouveau Testament, cependant les Livres Sacrés sont toûjours demeurés écrits dans l'ancienne langue Hebraïque, & les Juifs les liſoient en cette langue dans leurs Synagogues, mais cette langue n'étant plus commune, & commençant à n'être plus intelligible à tous les Juifs, ils explioient en langue vulgaire dans leurs Synagogues l'Original Hebreu, & c'est peut-être la origine de Paraphrases Chaldaïques dont nous parlerons dans la ſuite.

On ne sauroit dire certainement quand l'ancienne langue Hebraïque n'a plus été entendue du commun des Juifs; mais il y a beaucoup de preuves qui font voir que ce n'est que quelques années après leur retour de la Captivité. Car si l'Hebreu n'avoit plus été entendu des Juifs après ce retour, pourquoi Daniel, Esdras, Nehemie, Aggée, Zacharie, Malachie eussent ils écrit en Hebreu de choſes qu'ils vouloient que fussent entendues du commun des Juifs, lesquels n'ignoroient pas le Chaldaïque, & qui n'en serveient en écrivant des choſes qui regardent les Assyriens? Mais il est si peu vrai que la langue Chaldaïque fût la seule qui fût en uſage parmi les Juifs aussitôt après la Captivité, qu'au contraire il est remarqué dans le Livre de Nehemie Chap. 13. Vers. 24. comme une choſe extraordinaire, que les enfans des Juifs, qui avoient épouſé des étrangeres, parlo ent *Azotite*, & non pas *Judaïte*. Nous avons déja remarqué que parler *Judaïte* est parler en Hebreu, & que la langue Judaïque est l'ancienne langue Hebraïque. Cette langue étant donc alors commune parmi les Juifs, mais rare ne prouve plus invinciblement, à mon avis, que la langue Hebraïque étoit encore entendue même du commun du Peuple depuis la Captivité, que ce qui est dit dans le Livre de Nehemie Chap. 8. qu'on fit la Loi en Hebreu devint le Peuple, & que tout le Peuple l'écoutoit & l'entendoit *Tout le Peuple*, dit il, *étant assemblé dans la Place qui est devant la Porte des eaux, dit à Esdras, d'apporter le Livre de la Loi de Moſe; Esdras apporta donc la Loi devant tout le monde, tant d'hommes, de femmes, & de tous ceux qui pouvoient entendre, le premier jour du ſeptieme mois, & il le lut d'une voix intelligible dans la Place qui étoit devant la Porte des eaux, depuis le matin juſqu'à midi, en preſence des hommes, des femmes, & de tous ceux qui étoient capables d'entendre, & les oreilles de tout le peuple étoient attentives au Livre de la Loi.* Peut-on croire raiſonnablement qu'Esdras ait fait lecture au Peuple pendant plusieurs heures d'un Livre en une langue qu'il n'entendoit point? Quelle apparence que le peuple eût été attentif à l'écouter pendant un temps conſiderable? On a beau dire, on ne sera jamais passer ce fait pour vraiſemblable. Le Peuple demande qu'on rapporte le Livre de la Loi, c'étoit assurément pour s'en inſtruire, auroit il eu le deſir d'entendre la lecture d'un Livre auquel il n'auroit pû rien comprendre? on lut lu, il l'écoute attentivement, hommes, femmes & enfans capables de comprendre la Loi de Dieu, y donnoient toute l'attention, ils en étoient touchés, ils fondent en larmes. Ce qu'on a fait lisoit ne leur étoit donc pas inconnu. On dira peut être qu'ils n'entendoient point ce Livre, mais qu'Esdras le traduiſoit en langue Chaldaïque, & l'on prétendra que c'eſt ce qui est marqué dans les V. 7. & 8. du même Chapitre, où il est dit *que les Levites faiſoient entendre la Loi au Peuple (en faiſant faire ſilence) & qu'ils lirent dans le Livre de la Loi diſtinctement & intelligiblement (en faiſant entendre) à tout le peuple.* Mais si Esdras eût repeté la Loi mot à mot en un autre langage, & que le Peuple n'eût rien compris à la lecture qui en avoit été faite en Hebreu, à quoi bon faire cette lecture? auſſi le paſſage que l'on cite, ne dit rien de semblable, car ou il signifie seulement que les Levites faiſoient faire ſilence & prêter attention à la Loi, qu'on liſoit d'une voix diſtincte & intelligible, ou il suppoſe qu'Esdras & ceux qui étoient avec lui expliquoient la Loi, mais cela ne veut pas dire qu'il rendiſſent le Texte mot pour mot en une autre langue, mais qu'ils en expliquoient les endroits les plus difficiles par un diſcours

plus étendu, & plus à la portée de tout le peuple. C'eſt ainſi que les Peres Grecs & Latins expliquoient les Livres de l'Ecriture dans leurs diſcours au Peuple, non en les traduiſant en une autre langue, mais en éclairciſſant le Texte, dans la même langue qu'il venoit d'être lû. Enfin il eſt dit au Chapitre 9 Verſ. 2. & 3. que les Enfans d'Iſrael s'étant ſeparés des Etrangers, confeſſerent leurs pechez, & les pechez de leurs Peres, & que l'étant lesés chacun à leur place, ils liſirent quatre fois le jour dans le Liſte de la Loi du Seigneur leur Dieu, qu'ils adorerent & loüerent auſſi par quatre fois le Seigneur leur Dieu, & qu'enſuite les Levites faiſoient un long diſcours au Peuple, contenu dans ce Chap. tre, pour l'exhorter à loüer Dieu, & à lui rendre des actions de graces. Le Peuple liſoit la Loi en Hebreu, ce diſcours étoit en Hebreu, il faut donc que le peuple entendît l'Hebreu. Ces preuves qui ont été déja rapportées par d'habiles gens *f*, me paroiſſent ſans replique. Mr Simon ſe vante d'avoir d'invincibles raiſons pour les détruire, quand il les aura apportées, on verra ſi l'on ſera obligé de changer d'avis, mais juſques à ce qu'il l'ait fait, il ne trouvera pas mauvais que l'on demeure dans le même ſentiment.

Je ne m'arrête point à une queſtion que quelques Theologiens Interpretes de l'Ecriture, traitent avec étenduë, ſçavoir, ſi la langue Hebraique ſera celle des Saints en l'autre vie. Ces ſortes de queſtions ſont du nombre de celles que l'Apoſtre Saint Paul appelle inutiles & impertinentes, qui ne ſont propres qu'à exciter des conteſtations, & que l'on ne peut decider, ni par raiſon, ni par autorité. Je n'entrerai point non plus dans le détail de la perfection & des avantages de la langue Hebraique que quelques-uns relevent au deſſus de toutes les autres langues, comme la plus pure, la plus élegante & la plus énergique, & que d'autres au contraire qui n'en jugent pas ſi favorablement, conſiderent comme une langue pauvre qui n'a que fort peu de mots, en comparaiſon de la langue Grecque, & de la Latine, & qui pas conſequent manque de beaucoup de termes neceſſaires, & eſt ſujette d'obſcurités & d'ambiguïté. Enfin, je ne dirai rien de la Grammaire Hebraique, où de ceux qui en ont traité parmi les Hebreux, parce que ces choſes ſont hors de mon ſujet.

§ II.

De l'Origine & de l'Invention des Caracteres, & de leur diverſité. Des anciens Caracteres Hebreux, de leur variation; des Points voyelles: quand ils ont été inventés & mis en uſage.

APrés la parole, l'homme n'a point de maniere plus utile pour faire entendre ſes penſées par des ſignes ſi durables, que l'Ecriture, dans laquelle on ſe ſert de figures & de caracteres qui peuvent être apperçûs des yeux, dont la difference & la diſtinction repreſentent à l'eſprit differentes choſes. Il y en peut avoir qui expriment tout d'un coup les penſées, & figurent les choſes ſans avoir rapport à la parole, tels qu'etoient les caracteres des anciens Egyptiens, qui par des Hieroglyphes ou des figures Symboliques, faiſoient comprendre tout d'un coup la choſe. Tels ſont encore le plaiſant des caracteres des Chinois, & ceux du Mexique. Les chiffres tiennent auſſi de cette maniere d'ecrire, puiſqu'ils repreſentent tout d'un coup le nombre que l'on veut exprimer, ſans former l'idée d'aucun mot particulier. Mais la maniere la plus ordinaire & la plus commune d'exprimer les penſées par écrit, eſt de ſe ſervir de caracteres auſquels l'uſage a attaché l'expreſſion de certains ſons de la voix articulée qu'un appelle mots, leſquels ſont la parole, & par ce moien donnent l'idée des choſes. Ainſi l'Ecriture n'eſt point à proprement parler la peinture de nos penſées ni des choſes, mais la peinture de la parole, qui exprime & fait connoître nos penſées. Elle a cet avantage au deſſus de la ſimple parole, que celle-ci n'eſt que pour les preſens qui ſont à portée de la voix, au lieu que l'Ecriture ſert à faire connoître ſes penſées aux abſens à quelque diſtance qu'ils ſoient, & à converſer dans les ſiecles à venir les penſées & les diſcours des vivans.

L'opinion la plus commune parmi les Payens fut l'origine des Lettres, eſt que les Phenitiens en ſont les Auteurs, & que Cadmus en apporta l'invention en Gréce. Eupolemus en fait Moiſe inventeur, & ſon ſentiment a été prouvé par Euſebe dans le neuviéme Livre de la Préparation Evangelique Chap. 4. & par Iſidore de Seville. Il eſt neanmoins certain que l'art d'ecrire eſt plus ancien que Moiſe, & il fait lui-même mention de choſes écrites avant lui. Suidas croit qu'Abraham

f Ces preuves qui ont été déja apportées par Eliahu le gent.] Par Moſes Philol Sacr P. 2. C. 5. par Gourdon *Chronol. V. t. fol. 115.* par Hottinger *exercit.* 2. & *de Targumim.* & par Mr Arn. tal dans le Traité de la lecture de l'Ecriture Sainte *l.* 2. *Chap.* 8.

ham eſt le premier Auteur des Lettres, auſſi bien que de la langue Hebraique, mais il ſe trompe encore car comme les Aſſyriens ou Chaldéens parmi leſquels il vivoit, avoient leur langue que jadis Abraham, ils avoient auſſi apparemment leurs caractéres. Il en eſt de même des Chananéens ou Phéniciens dans le pais deſquels il paſſa. Ainſi l'on peut aſſurer que l'Ecriture eſt plus ancienne qu'Abraham, mais de ſçavoir quand elle a commencé, c'eſt ce que l'on ne peut découvrir avec certitude. Pluſieurs croient qu'Adam ſçavoit écrire comme parler, & cela n'eſt pas ſans vraiſemblance. S'il étoit certain qu'Enoch, qui eſt le ſeptiéme des deſcendans d'Adam, eût écrit le Livre qui a été cité par l'Apôtre S. Jude, on auroit un monument inconteſtable pour montrer que l'Ecriture étoit inventée avant le Deluge, car de croire que la Prophetie de ce Patriarche ſe fût conſervée pendant pluſieurs ſiecles par la ſeule tradition orale, c'eſt ce qu'on ne ſçauroit s'imaginer. Mais il y a bien de l'apparence, comme nous avons remarqué, que ce Livre d'Enoch étoit un Livre apocryphe, c'eſt pourquoi l'on ne peut faire fond ſur cette preuve non plus que ſur ce qui rapporte Joſeph dans le premier Livre des Antiquitez. Ch. 3. des caractéres écrits ſur deux colonnes avant le Deluge, dont il aſſûre qu'il y en avoit une qui étoit reſtée de ſon temps, ni ſur ce que les Chinois vantent de l'antiquité de leurs caractéres. Ce ne ſont point ces ſortes de monumens apocryphes qui nous perſuadent de l'antiquité de l'Ecriture, mais c'eſt l'eſprit & l'induſtrie, quenous ne pouvons douter avoir été dans Adam & dans les premiers hommes, qui nous fait conjecturer, comme une choſe tres-probable, que l'art d'écrire a été inventé dés la naiſſance du monde, & en uſage avant le deluge, que Noé l'a reçû de ſes Anceſtres, que ſes deſcendans qui ont peuplé la terre, l'ont conſervé, & que les caractéres de l'Ecriture ont eu de même que les langues leur variation & leur changement.

Il eſt inutile de rechercher quelle a été la figure des caractéres qui ont été en uſage avant & auſſi-tôt aprés le Deluge, puiſqu'il ne nous reſte aucun monument de ces temps-là, & qu'aucun Auteur digne de foi n'en a parlé. Mais c'eſt une queſtion celebre parmi les Critiques, quels ont été les caractéres dont ſe ſont ſervis les anciens Hebreux. Quelques Auteurs prétendent que ceux dont on ſe ſert à preſent, ont été de tout temps en uſage; mais le ſentiment le plus commun parmi les Anciens & les Modernes & le mieux établi, eſt que les anciens caractéres Hebreux dont Moïſe, & ceux qui ont écrit avant la Captivité ſe ſont ſervis, ſont ceux que les Samaritains ont conſervés, & que ceux dont on ſe ſert à preſent n'ont été mis en uſage que depuis la Captivité de Babylone.

La langue Hebraïque étoit dans ſon origine, la même que la Chananéene ou Phenicienne, auſſi eſt-il douteux ſi d'abord que les caractéres Hebreux de cette langue ont été les mêmes, ou les caractéres Phéniciens, dont les caractéres Grecs ſont deſcendus *a*; étant confirmés aux caractéres Samaritains, comme il paroît par les anciennes Lettres Romaines et ou Grecques, qui leur ſont entierement ſemblables, auſſi que les anciens monumens en ſont ſûs. Ce ſont donc ces caractéres dont Abraham & ſes deſcendans ſe ſont ſervis. Pour comprendre comment ils ſe ſont conſervés parmi les Samaritains, & comment les Juifs les ont perdus, il faut ſçavoir que la Royaume des Iſraelites ayant été diviſé ſous Roboam fils de Salomon, les dix Tribus qui ſe ſéparerent de celle de Juda, & firent un Roiaume particulier, conſerverent le Pentateuque de la maniere qu'elles l'avoient reçû de Moïſe, mais ce Roiaume ayant été entierement détruit par Salmanaſar Roi d'Aſſyrie, qui prit la Ville de Samarie, enleva les Iſraelites, & envoia d'autres Habitans à leur place qui furent appellés Chutéens, & enſuite Samaritains, du nom de la Ville de Samarie: ces derniers molestés par les bêtes feroces, en punition de ce qu'ils n'adoroient pas le vrai Dieu, firent venir des Iſraelites, que leur donnerent des Exemplaires des Livres de la Loi, qu'ils ont toujours conſervés de la maniere qu'ils les avoient reçûs. Les Tribus de Juda & de Benjamin

a *Les caractéres Phéniciens, dont les caractéres Grecs ſont deſcendus*] Preſque tous les anciens Auteurs enteuvent que les Grecs ont reçû leurs Lettres des Phéniciens, & que Cadmus Phénicien les leur a apportées. Herodote dit dans ſon Hiſtoire que les Ioniens avoient reçû leurs Lettres des Phéniciens, & il aſſûre qu'il a vû dans le Temple d'Apollon de Thebes au Iſle, des inſcriptions anciennes ſur des trepieds ou Lettres Cadméennes toutes ſemblables à celles des Ioniens. Pline, Pauſanias, Sextus Empiricus, le Poete Callimachus, Philoſtrate, Cyrille, Pauſulus, Saint Clement d'Alexandrie, Euſebe de Céſarée & tous les autres à l'exception de Tacitus, s'accordent tous avec Joſeph Scaliger qui a traité amplement cette matiere dans ſes Notes ſur la Chronique d'Euſebe, pour faire voir la ſcription Grèque d'une ancienne colonne de la voie Appia, écrite en caracteres Ioniens, & les comparant avec les caracteres Samaritains, en fait voir clairement la conformité.

Benjamin retinrent auſſi les mêmes caracteres juſqu'à la Captivité de Babylone, mais les Juifs n'ont été trop attentifs en cette Ville, ils s'accoûtumerent inſenſiblement à écrire comme les Chaldeens, c'eſt pourquoi après leur retour Eſdras ayant recueilli & reçû les Livres de la Loi, ſe ſervit des caracteres Chaldeens plus connus aux Juifs que les anciens, dont ils ſe ſont toûjours preſque ſervis depuis ce temps-là, mais une preuve convaincante qu'ils n'étoient pas en uſage auparavant, c'eſt que l'on trouve des ſicles anciens de la monnoie des Juifs, frapés avant la Captivité, dont l'inſcription eſt écrite en caracteres Samaritains *b*, & au revers deſquels on trouve ces paroles *Jeruſalem Sancta, Jeruſalem Kedoſha*, qui prouvent que ce ſont les Juifs, & non pas les Samaritains chez qui cette monoie avoit cours, parce que ces derniers, ni même les Iſraelites, après leur diviſion, ne reconnoiſſoient plus Jeruſalem comme une Ville Sainte, & n'auroient eu garde de lui donner ce nom dans leur monnoie; aux qui étoient les ennemis declarés de cette Ville & de ſon Temple. On ne peut donc pas douter que les anciens caracteres Hebreux n'aient été ceux que l'on nomme Samaritains, puiſque ceux que les anciens Auteurs qui ont examiné ces matieres, ont conſidere comme une choſe certaine & Origenes ſur

b Des ſicles ſemblables à la monnoie des Juifs, dont l'inſcription eſt écrite en caracteres Samaritains? Le Rabbin Rambam qui eſt connu vers l'an 1160. rapporte dans ſon Commentaire ſur le Pentateuque, qu'étant à Agenoue il avoit trouvé entre les mains de quelques Voiſiliards, un Sicle d'argent de poids d'une demie once, dans lequel il en a été écrit repreſentée une branche d'amandier, & de l'autre, une Urne avec des Inſcriptions à l'entour écrites en caracteres Samaritains, & que les mêmes montrés à des Samaritains, ils avoient dit l'un côté *le Sicle des Sicles*; & de l'autre *Jeruſalem Sancta*. Poſtel, Arias Montanus, Villalpande, Waserus, Morin, & pluſieurs autres ont eu de ces Sicles, qui repreſentoient d'un côté une Urne avec de la manne, au deſſus de laquelle eſt ces Lettre, & de l'autre a été une branche d'amandier fleurie, qui eſt la Verge d'Aaron avec deux Inſcriptions en caracteres Samaritains, dont l'une qui eſt à l'entour de l'Urne eſt *Sicle d'Iſraël*. & l'autre *Jeruſalem Sancta*. Les plus anciens Sicles des Juifs ſont ainſi en caracteres Samaritains, & les nouveaux en caracteres Hebreux. La premiere Inſcription de ces Sicles fait voir qu'ils ſont tres-anciens, & frappés du moins avant la Captivité. Car après le retour des Juifs de Babylone, il n'auroit plus été appellés Iſraelites, mais Juifs. Et la ſeconde fait voir que ce ne ſont pas les Samaritains qui les ont fait frapper, mais que c'étoit la monnoie commune du Royaume de Juda.

c C'eſt ce que les anciens Auteurs qui ont examiné ces matieres, ont conſidere comme une choſe certaine] Origenes ſur ces paroles du Chap 9. d'Ezechiel Vers. 4. *Signa Tau ſuper frontes virorum gemantium. Hebraei autem quidam ex his qui Chriſti fidem amplexi ſunt, deſcribunt in antiquis elementis ſuis in eſſe Tau formæ crucis, & prædicit de ſigno quod tunc Chriſtiani ſi te ſignent, quod quidem ſeſamum qui credederunt crucis, quamcumque rem aggrediuntur, manibus ſuis premit, & ſanctus ſpiritus.* La paſſage d'Africanus eſt rapporté par George Syncelle le conçû en ces termes *In annis itaque ad diluvium ſe ſequens, unus ex prædictis patribus, Hebraice ait graphus ab octogeſimus Samaritanorum Codice, qui & abbreviationes deſcripſit earum qui quinque & viginti & primum eſt Cubitum apud Hebræos ac conſtat eſt* Reſtebe dans la Chronique du Pere Pagi ſur l'An 1. *Eſdras Sacerdos apud Hebræos ſcripſum agnoſcitur, cujus divi in Pentateuc Maximus habet ut ſit Necleaſtiſ ſitus Joachim. ſic ita Jeſus, filius Joſedech. Fuit autem Eſdras erudit ſimus Legis divinæ, & clarus omnium Judaorum magiſter, qui de Captivitate regreſſi ſuerunt in Judæam, eſſe omnia quæ divinæ Scripturæ monumenta condebat. & ut Samaritanus temporis ſervatur, literas Judaicas mutavit.* Il eſt certain qu'on lit ce paſſage dans les anciennes Editions de la Chronique d'Euſebe, mais on le doit examiner depuis *reformatum* ne ſe trouvant ni dans la Grec ni dans la Latin de Saint Jerôme ſelon l'Edition de Scaliger, & il y a bien de l'apparence que c'eſt une interpolation. Mirinus ne peut donner du ſentiment de S. Jerôme, dont voici le paſſage Latin. In Prologo Galeato. *Samaritanus etiam Pentateuchum ſolo totidem literis ſcriptitans figuris tantum & aperibus diſcrepantis à nominoque eſt Eſdram legiſque Doctorem poſt captam Hieroſolymam & euſtemeratum templi ſub Zorobabel, adam literas reperiſſe quibus nunc utimur non ad illud uſque tempus idem Samaritanorum & Hebraorum characteres fuerunt. Et nonnre Dominus Totateugrammaton in quibuſdam Grecis voluminibus ipſum hodie antiquæ expreſſum literæ inveniamus.* Il faut la même remarque dans ſon commentaire ſur la Chapitre 3 de l'Epître aux Galates où il prouve qu'il faut le mettre dans le paſſage du Deuteronome cité par l'Apôtre, parce qu'il ſe trouve dans l'Exemplaire des Samaritains, dont les Lettres ſont plus anciennes. *Cum antiquiores alterum quoque genus literæ id poſſum ſuſſerunt.* Le même Pere dans ſon Commentaire ſur le Chapitre 9. d'Ezechiel, dit encore que dans les anciennes Lettres Hebraïques dont les Samaritains ſe ſervent, la Lettre Tau a la figure de la Croix *& inquit Hebraorum Literæ, quibus usque hodie utuntur Samaritani veterem Tau Literæ. Crucis habet similitudinem, quæ in Chriſtianorum frontibus ſi gnitur.* Ce dernier paſſage peut ſouffrir quelque difficulté, parce que la Tau des Samaritains n'a préſentement n'eſt pas la forme de Croix. Cependant Origenes a remarqué la même choſe devant Saint Jerôme ſur le 6 d'un ancien Juif; mais les anciens Stiles figurent le Tau Samaritain à peu près comme celui des Grecs.

d Les

Digitized by Google

sur le Chapitre 9. d'Ezechiel, dit qu'il avoit appris d'un Juif qui s'étoit fait Caréen, que les anciens caracteres Hebreux étoient differens de ceux dont les Juifs se servoient de son tems. Saint Jerôme parle de ce changement comme d'une chose indubitable: *il est certain*, dit-il dans le Prologue general sur l'Ecriture Sainte, *qu'Esdras a trouvé les Lettres nouvelles dont nous nous servons à présent, & que jusques-là les caracteres des Samaritains, & des Hebreux étoient été les mêmes.* Il assûre que le Pentateuque écrit par les Samaritains est lettre pour lettre le même que celui du Hebreux & ne differe seulement que par les figures & les traits du caractere; & il remarque ensuite qu'il a vû le nom de Jehova écrit dans des Exemplaires Grecs en ces caracteres anciens. Africanus, Eusebe, & George Syncelle confirment cette verité quand ils distinguent l'Hebreu Samaritain d'avec l'Hebreu Juif. Les Talmudistes conviennent aussi qu'Esdras a changé les caracteres Hebreux en Assyriens, & laissé aux Chaldéens & Samaritains les caracteres Hebreux *d*. Plusieurs Rabbins sont du même avis *e*, & les plus habiles Interpretes Catholiques & Protestans conviennent de cette verité *f*, qui n'est combattuë, que par ceux qui sont par trop prévenus en faveur de la langue Hebraique, dont les arguments sont tout-à-fait foibles *g*, & qui n'ont point été capables de faire douter aux preuves que nous avons apportées.

L'Alphabet Hebreu est composé de vingt-deux lettres aussi bien que ceux des Samaritains, des Chaldéens & des Syriens. Mais outre ces lettres, dont aucune n'est à present voielle, & qui par, conséquent ne peuvent determiner la prononciation, les Hebreux ont inventé des points, qui mis audessous des lettres, tiennent lieu de voielles. Ces points voielles ne servent pas seulement à fixer la prononciation, mais aussi la signification d'un mot, parce que souvent le même mot differemment

d Les Talmudistes conviennent aussi qu'Esdras a changé les caracteres Hebreux en Assyriens, & laissé aux Chaldéens & Samaritains les caracteres Hebreux.] Dans le Talmud Babylonique Traité du Sanedrim S. & 21. Au commencement la Loi a été donnée à Israël en écriture Hebraique & en langue Sainte, & enfin du temps d'Esdras, en ecriture Assyrienne, & en langue Aramaique. Dans le même endroit R. Josué comparant Esdras avec Moïse, dit que comme la Loi a été écrite par la main de Moïse, elle a été changée par la main d'Esdras en écriture Assyrienne. Dans le Talmud Hierosolymitain, *Traité Megil. Lect.* 1. il est remarqué que l'écriture d'Esdras étoit Assyrienne, mais son langage, Hebreu

e Plusieurs Rabbins sont du même avis.] Rob'autres Rambam dans son Commentaire sur la Proteuque. Joseph Albo, &c. Les Rabbins qui sont d'avis contraire, sont obligez de dire que les Hebreux avoient deux sortes de caracteres avant la Captivité, l'un sacré & l'autre profane; que le sacré étoit celui qui s'est conservé dans les Livres Saints, & que le profane est resté aux Samaritains. Mais s'il est supposition qu'il y a eu un tel fondement. Si elle étoit vraie, pourquoi les Samaritains n'auroient-ils pas aussi conservé les Livres de la Loi écrits en caracteres sacrez? Les Sicles dont nous avons parlé, étant des Statues de Sanctuaire & sacrez, leurs inscriptions estoient dû être écrites en caracteres Hebreux.

f Les plus habiles Interpretes Catholiques & Protestans conviennent de cette verité.] Parmi les Catholiques Arias Montanus, Sixte de Sienne, Serarius, Bellarmin, Villalpande, Bonfrerius, Guido Fabricius, Morin, Desplerres, &c. Parmi les Protestans Pellel, Joseph Scaliger, Grand Voss us, Cafaubon, Grotius, Sixtinus Amama, Capelle, Bochart, Walæus, Mayer, Walton, &c. Il n'y a que les Ramistes & Sebastandus, & peut-être Lightfoot, Mathias Valesmoth, & un petit nombre de Protestans entêtés du sentiment contraire qui fassent soutenu, & il est presentement abandonné de presque tous les Sçavans.

g Deux les Arguments sont sans à fait foibles.] Ils se fondent. 1. Sur la témoignage des Rabbins, qui n'est pas de grande autorité. 2. Sur des Sicles antiens à ce qu'ils prétendent, dans la Legende est en caracteres Hebreux; mais en cela ils se trompent; c'est sans de conveuxe faite l'imitation des anciens. Il y a en même qui ne peuvent être veritables, puisqu'ils reprefentent la tête d'un Roi: ce qui étoit defendu parmi les Juifs. 3. Ils apportent quelques inscriptions d'anciens Monumens à ce qu'ils pretendent, mais en fout on des imposteurs, ou des Epitaphes de nouveaux Juifs. 4. Ils disent que S. Jerôme dans l'Epître à Fabiola rapporte que la Lame d'or du Souverain Pontife, contenoit le nom de Dieu (Jehova) en caracteres Hebreux: cela peut être vrai du temps qu'a fleuri Esdras, mais au temps de ce saint Docteur, ces Lettres étoient écrit en caracteres Samaritains, comme nous avons fait voir la-dessus. 5. Ils objectent comme une raison peremptoire, ce que dit Jesus Christ Matth. 5. Vers. 17 & 18. que *le Ciel & la Terre passeront; mais qu'il n'y aura pas un Iota ou le moindre extremité d'un Iotte de la Loi de Dieu qui ne soit accomplî.* Mais il semble qu'on peut conclure que l'Iota des Hebreux n'étoit qu'un petit trait ; au lieu que celui des Samaritains consiste en trois traits, & est fait en forme de *m*. Mais ceux qui font cette objection en prenant pas garde que Jesus Christ parloit en ce temps, que les Juifs se servoient des caracteres qu'ils ont à present, & par consequent de l'Iod qui est une fort petite lettre: & qu'il ne songeoit pas aux anciens caracteres. Nous avons déja répondu à ce qui regarde la lettre Tau, les autres objections sont fondées sur des fictions des Rabbins, ce meritent pas de réponse.

h Quelques-

rement ponctué & prononcé, signifie des choses toutes différentes. C'eſt ce qui fait que la queſtion de l'antiquité des points a peu de conſequence, & a été traitée avec beaucoup d'étendue. Quelques-uns ont prétendu que ces points ſont auſſi anciens que la langue Hebraïque ; & qu'Abraham s'en eſt ſervi. D'autres en ont fait Moïſe auteur [h] ; mais le ſentiment le plus commun parmi les Juifs [i], eſt que Moïſe n'ayant appris de Dieu la veritable prononciation des mots Hebreux, cette ſcience a été cachée dans la Synagogue par une tradition orale juſqu'au temps d'Eſdras qui a inventé les points & les accens pour les conſerver. *Elias Levita* [k] Juif Allemand du ſiecle paſſé, fort habile dans la Grammaire Hebraïque, a abandonné ce ſentiment, & ſoûtenu que l'invention des points étoit beaucoup plus nouvelle : il l'a attribuée aux Juifs de Tiberiade, l'a placée vers l'an 500 de nôtre Ere, & a même prétendu que ceux qui n'avoient reçû ſi perfectionne que vers l'an 1040. par deux fameux Maſſoretes, Ben-Aſcher, & Ben-Nephtali. Cette opinion a été ſuivie dans le ſiecle paſſé & dans celui-ci par pluſieurs Critiques [l], mais elle eſt devenuë la plus commune depuis que Louis Capelle habile Proteſtant Profeſſeur en langue Hebraïque à Saumur, eut établi ce ſentiment contre Buxtorf dans ſon Livre intitulé Le Secret de la Ponctuation découvert : *Arcanum Punctationis revelatum*, imprimé en 1624. Depuis ce temps-là malgré les efforts de Buxtorf le fils, & de quelques autres Proteſtans, la nouveauté des Points a été reconnuë, non ſeulement par les Auteurs Catholiques, mais auſſi par les plus habiles Proteſtans [m]. Le Pere Morin, qui eſt un de ceux qui ont écrit le plus fortement contre l'antiquité des Points, en croit l'invention beaucoup plus nouvelle, que ne penſe Elias Levita. & la place vers le commencement du dixiéme ſiecle.

Avant que d'apporter les raiſons que l'on allegue pour montrer la nouveauté des Points voïelles, il faut remarquer que la langue Hebraïque a eu comme les autres dans ſon origine, de veritables voïelles ; *Scavoir*, *Patheh* qui eſt l'*A* ; l'*Vau*, qui eſt l'*I*, & le *Vau*, qui eſt auſſi l'*O* & l'*U*, & peut-être le *Hajin* pour l'*E*. Ces lettres qui preſentement ſont conſonnes, ou ne ſe prononcent point, étoient dans l'origine de veritables voïelles ; mais comme il y a quantité de mots Hebreux qui pluſieurs conſonnes ſe trouvent de ſuite ſans aucune de ces Lettres, on en ſupploit pour prononcer ces mots, dont la veritable prononciation s'eſt perduë par l'uſage. Cela ſuppoſé, voici les raiſons que Capelle apporte de la nouveauté des Points.

Son premier Argument eſt tiré du témoignage des anciens Rabbins : le premier qu'il cite eſt Aben-Eſra qui a vecu vers l'an 1150. qui traitant dans ſon Livre *Tzahut*, ou *de la Grammaire*, de la Ponctuation d'un mot, dit pour juſtifier ſa déciſion, que *telle eſt la coutume des Sages de Tiberiade qui doivent ſervir de fondement & de regle, parce que ce ſont eux qui ſont les Maſſoretes, dont nous avons reçû la Ponctuation de la Loi*. Il remarque encore dans le même Livre qu'il y a des Interpretes qui accuſent d'erreur le Pauſateur, c'eſt-à-dire celui qui eſt auteur des Pauſes ou diſtinctions des Verſets de l'Ecriture, & il dit qu'il s'étonne comment le Pauſateur a pû ſe tromper, principalement ſi c'eſt Eſdras, puiſqu'il eſt certain que depuis ce Pauſateur, il n'y a eu perſonne qui l'ait égalé en ſageſſe. & qu'il eſt évident qu'il n'a mis aucune diſtinction dans toute la Bible, qui ne ſoit tres-bien placée. Buxtorf répond que dans le premier paſſage Aben-Eſra ne parle point de la premiere inſtitution des Points, mais ſeulement de leur établiſſement par ſes Juifs de Tiberiade auteurs de la Maſſore, qui ont ponctué le

h *Quelques uns ont prétendu que ces points ſont auſſi anciens que la Langue Hebraïque.*] C'eſt le ſentiment de R. Aaarias. *Mor Endjim.* c 59 de Rodulphe & de Pierre Chevalier, de Machlat Pierre Illyrien dans la Clef de l'Ecriture.

i *D'autres en ont fait Moïſe Auteur.*] Quelques-uns diſent que Dieu a montré la ponctuation à Moïſe & qu'elle s'eſt conſervée par une tradition orale parmi les Juifs. D'autres diſent que Moïſe n'en eſt point l'auteur, & le tient de la Loi avec des points.

k *Le ſentiment le plus commun parmi les Juifs, &c.*] C'eſt le ſentiment de l'Auteur du Livre *Zohar*, & de la plupart des Rabbins anciens & modernes.

l *Elias Levita.*] Dans la troiſiéme Préface du Livre *Maſſoreth Ham Maſſoreth*.

m *Cette opinion a été ſuivie dans le ſiecle paſſé & dans celui-ci par pluſieurs Critiques.*] Comme ſont parmi les Catholiques Martin Raymond, Genebrard, Mercerus, Bellarmin, Serarius, Bilmeron, Villalpande, Maſius, &c. Parmi les Proteſtans Luther, Zuingle Calvin, Beze, Joſeph Scaliger, Munſter, Oliretan, Chamier, Druſius, Pellarius, Zuinger, Piſcator, Frigius Sifanus Amime, &c.

n *La nouveauté des points a été reconnuë non ſeulement par les Auteurs Catholiques, mais auſſi par les plus habiles Proteſtans.*] C'eſt le ſentiment de tous les Auteurs Catholiques qui ont écrit depuis Capelle. Parmi les Proteſtans, il a été approuvé par Erpenius par Grotius, par Caſaubon, par Buchart par les Voſſius, par Loüis de Dieu, par Seldenus, par Bouttus même, quoique défenſeur de Buxtorf. par Uſſerius, par Walton & par le Clerc. Après cela il faut qu'il y ait bien de l'entêtement dans ceux d'entre eux qui ſoûtiennent encore l'antiquité des points, comme un article de foi.

o *Sans*

le Texte plus exactement & plus correctement que les autres. A l'égard du second Passage, il prétend qu'il est pour lui, & que le Rabbin Aben-Esra y reconnoît Esdras pour Auteur, c'est-à-dire pour auteur des Points, des accens, & des distinctions du Texte Hebreu. J'ajoute que ce Rabbin dans un Livre intitulé la Balance de la langue Sainte, attribue à Esdras & à l'Assemblée de la grande Synagogue, l'institution des accens, des Points & des distinctions. Il faut avouer que ces Passages d'Aben-Esra, particulierement le dernier, ne prouvent pas tout-à-fait ce que prétend Capelle, mais ils montrent au moins, que du temps d'Aben-Esra, il y avoit parmi les Juifs des Interpretes qui doutoient qu'Esdras fût Auteur des Points voyelles, & qu'Aben Esra lui même n'étoit pas fort éloigné de ce sentiment.

Le second témoignage que produit Capelle, est tiré du Livre *Michlol* de Rabbi Kimhi, qui par une de la différence ponctuation que cet entre le pretérit & le participe *Nophal*, dit que cette différence a été mise *par les Ordinateurs de la Ponctuation*. S'il est crû Esdras a été des Points, il ne se seroit pas servi de ce mot d'*Ordinateur*, qui ne désigne pas Esdras, mais plûtôt les Massoretes. Buxtorf repond que par-là il entend ceux de la grande Synagogue, auxquels ce Rabbin attribue la restitution & la ponctuation du Texte dans la Preface de son Commentaire sur les Prophetes, où il dit que l'origine du *Kre* & *Ketib*, vient de ce que ceux de la grande Synagogue qui rétablirent la Loi après la premiere Captivité, aiant trouvé des différences dans les Exemplaires sur lesquels ils n'ont pû être éclaircis, ont écrit une des deux Leçons dans la ponctuel, ou l'ont mise en marge. Cela supposé, dit Buxtorf, que les Points étoient en usage du temps de ce rétablissement selon l'avis de Rabbi Kimhi, & en cela il semble avoir raison.

Le troisieme témoignage allegué par Capelle, est tiré du Livre *Tsach Sephathaim*, que l'on attribue à Rabbi Juda, qui vivoit vers l'an 1140. où il est remarque que les Points ont été donnez sur la Montagne de Sinaï, mais que les Tables de la Loi n'en avoient été ponctuées, & que Dieu parlant la Langue Sainte, ceux qui entendoient sa voix, ont appris de lui la prononciation ou les voielles. Mais ce Passage, comme remarque Buxtorf, prouve seulement que les Tables de la Loi n'étoient point ponctuées, au tout au plus que les Points n'ont point été marquez du temps de Moïse, selon l'avis de Rabbi Juda, & l'on ne peut en conclure qu'il n'ait pas été que du temps d'Esdras l'on ait inventé les figures des Points pour fixer la prononciation qui s'étoit conservée par une tradition orale depuis le temps de Moïse.

Le dernier témoignage des Rabbins allegué par Capelle, est tiré du Livre *Cosri*, où il est dit, que les voielles ont été conservées dans la memoire des Prêtres, des Rois, des Juges, & de ceux du Sanedrin, & dans celle des Justes & des Saints, & mêmes des Profanes. Et qu'enfin on a mis les especes points, les accens, pour servir de signes propres à conduire ceux qui les ignoroient ou les avoient, selon la Cabale & la Tradition reçûe de Moïse, & conservée dans la suite. Cet Auteur ne marque point le temps de cette invention, ne decide encore rien. C'est pourquoi nous ne croions pas qu'on doive beaucoup faire de fond pour la decision de cette question, sur les temoignages des Rabbins, d'autant plus que le plus grand nombre attribue entierement l'invention des Points à Moïse ou à Esdras.

Le second Argument de Capelle est tiré de la pratique des Juifs mêmes d'aprefent, qui se servent dans leurs Synagogues pour la lecture publique de la Loi, d'Exemplaires sans points, qu'ils reverent & ferrent avec soin, comme reprentant l'Exemplaire de Moïse qui étoit conferve dans l'Arche. Cet Argument prouve bien que les Juifs ont été perfuadez de tout temps, que Moïse ne s'étoit point servi de Points pour écrire la Loi, mais il ne prouve pas la même chose d'Esdras, quoiqu'il semble qu'ils n'eussent pas dû craindre de se servir des Exemplaires de la Loi ponctuez, & moins encore les considerer comme profanez, s'ils eussent été perfuadez qu'Esdras & la grande Synagogue, dont ils se veroient l'autorité, eussent été les auteurs de ces Points.

Le troisiéme Argument de Capelle est fondé sur ce qu'il paroît que les Points n'ont point été connus aux anciens Juifs Cabalistiques & Talmudistes. Rien n'est plus commun parmi les nouveaux Cabalistiques, que de chercher des mysteres dans la ponctuation. Les Auteurs anciens ont pas manqué d'y chercher aussi des mysteres: si ces points eussent été en usage, ils s'en fussent crûs de Moïse ou n'Esdras. Les Docteurs Talmudistes agitent fouvent des questions fuel a maniere dont il faut lire & prononcer certains mots: si les Points eussent été inventez de leur temps, n'auroient pas manqué de faire comme les nouveaux Commentateurs Juifs, & de dire: *Ne lisez pas par un Camets, mais par un Cholem, &c.* Ils ont été fervaus de noms, sont en mettant les figures de ces Points voielles. Cependant ils se contentent d'exercer feulement les mêmes confonnes, en mettant quelquefois au dessus, ou *Vau* ou un *Iod* pour faire entendre la prononciation qu'ils veulent qu'on suive. Il est vrai qu'il est fait mention de la Massore dans le Talmud, mais la Massore est genera ement une Critique sur le Texte de la Bible, & ne regarde pas les Points en particulier.

Cet Argument de Capelle me paroît très-fort. Buxtorf lui oppose des témoignages tirés du Livre *Zohar*, où il est parlé des Points & des accens, mais ce Livre étant nouveau & composé depuis l'an 1000. de JESUS-CHRIST, ne fait rien à notre sujet.

Le quatriéme Argument de Capelle est tiré de l'Ecriture Samaritaine, qui est certainement, comme nous l'avons montré, l'ancienne Hébraïque. Les Points ne sont point en usage parmi les Samaritains; & ils se servent pour voielles, des Lettres *Aleph*, *He*, *Vau* & *Iod*. Cet Argument prouve encore que les Points n'ont point été en usage depuis Moïse jusqu'à Esdras, puisque les caractéres Semeritains dont les Hébreux se servoient, n'en admettent point, mais il ne convainc pas qu'Esdras qui a changé ces caractéres, n'ait pû se servir de Points.

Le cinquiéme Argument de Capelle est tiré du *Keri & Ketib*, c'est-à-dire, des différentes Leçons mises à la marge des Bibles. Toutes ces différentes Leçons roulent sur les consones, & il n'y en a point sur les voielles. Si les Points eussent été en usage anciennement, il est hors de doute qu'ils eussent produit beaucoup plus de diverses Leçons que les consones. C'est donc une preuve évidente qu'ils ne sont ni de Moïse, ni d'Esdras.

Le sixiéme Argument de Capelle est appuié sur les anciennes Versions de l'Ecriture Sainte Grecques, Latines, & Chaldaïques, qu'il soûtient avoir été faites sur des Exemplaires non ponctuës. Or quelle apparence, si les Points eussent été inventés de leur temps, & qu'ils eûssent été dans des exemplaires ponctués, que les Interprétes ne s'en fussent pas servis, puisqu'ils leur auroient été beaucoup plus commodes, & qu'en déterminant par les Points le sens de plusieurs mots, ils leur eussent été d'un grand soulagement. Quoiqu'en dise Buxtorf, on ne croira jamais que les Interprétes eûssent été assez négligens & malavisés pour ne pas se servir d'Exemplaires ponctués, s'il y en avoit eu de leur temps, & la conséquence est moralement certaine qu'il n'y en avoit point, si l'on prouve bien qu'ils ne s'en sont point servis. Or c'est ce que Capelle démontre en particulier des Versions suivantes à de celles des Septante de l'aveu même de ses adversaires qui ne s'accommodent pas qu'elle a été faite sur un Exemplaire non ponctué, mais qui en rendent des raisons frivoles, & quand ils n'en conviendroient pas, il seroit aisé de le prouver, parce qu'il paroît que en plusieurs endroits de la Version Grecque, l'Interprete a lû les mots autrement qu'ils ne sont ponctués à présent. 2 Capelle asseure la même chose des Paraphrases Chaldaïques d'Onkelos & de Jonathan, où cette difference de Version à cause des différentes manieres de lire paroît encore. 3 Il fait la même remarque des Versions Grecques d'Aquila, de Symmachus, & de Theodotion & des autres Versions Grecques, dont il nous reste des fragmens, par lesquels on fait voir que ces Interpretes ont traduit différemment certains mots, parce que la prononciation n'en étoit point fixée, ce qu'ils n'auroient pas fait, s'ils eussent eu des Exemplaires ponctués. Il est vrai qu'il y a de ces différences qui viennent aussi quelquefois du changement de consones, des fautes de l'Exemplaire Hebreu, ou de la negligence des Traducteurs, mais la plus grande partie vient manifestement de la différente prononciation des mots, qui n'étoit point fixée par des points voielles.

Les témoignages d'Origene, de Saint Jerôme & des autres Peres Grecs & Latins, font le septiéme Argument, dont Capelle se sert pour démontrer la nouveauté des Points. Il est moralement impossible que s'il y eût eu du temps de Saint Jerôme des exemplaires ponctués, il n'en fût tombé quelqu'un entre les mains de ce Pere, qu'il ne s'en fût servi, qu'il n'en eût parlé, que les Juifs qui lui avoient montré l'Hebreu, ne lui eussent appris les points & les accens, ou de même ne l'eussent averti qu'il y avoit des Exemplaires Hebreux ponctués qui étoient d'un grand soulagement. Cependant il paroît que Saint Jerôme n'a eu aucune connoissance des points, que non seulement il ne s'en est point servi; mais qu'il n'en a jamais ouï parler, quoiqu'il n'ait pû éviter de le faire en plusieurs occasions, car en parlant des différences de la Version, & de celle des Septante, surtout il oublié de remarquer que le principale cause des différences qu'il y rencontroient, venoient de la différente ponctuation, que les Septante avoient lû par un *Camets*, au lieu d'un *Cherék*, &c ce qu'il infere par un *Cholem*, ou par un *Segol*, &c. Comment se peut-il faire qu'en parlant des Lettres Hebraïques, il n'ait rien dit des points, ni des accens, & qu'en marquant les différentes prononciations d'un même mot en plusieurs endroits, il en parle des lettres consones, & exprime les différentes manieres de prononcer ces mots sans jamais faire mention que cette différente prononciation étoit appuiée sur de différentes ponctuations, supposant toûjours que les mots Hebreux

à *Sans savoir faire mention que cette différente prononciation étoit appuiée sur de différentes ponctuations*] *Hieronymus Commont. in Mof cap.* 11. *Vers* 12. *Cum ille ingreret, tunc formidabant filii Maris, & aquarum.* Ejenius

Hebreux qui étoient fans voielles, étoient ſuſceptibles de pluſieurs prononciations, & que les Hebreux, en liſant, ſuppléoient par memoire ou par conjecture les voielles neceſſaires; ſans qu'il y eût rien dans le Texte qui les déterminât à une prononciation plûtôt qu'à une autre, ſi ce n'eſt la ſuite du diſcours. Le mot Hebreu, dit-il dans ſon Commentaire ſur Jeremie, s'écrit par trois lettres, qui ſont le *Daleth*, le *Beth*, & le *Reſch*, ou les Hebreux n'ont point de voielle au milieu, & liſent ſelon le ſens que demande la ſuite du jugement du Lecteur, Si on lit *Dabar*, ce mot ſignifie le Diſcours, ſi on lit *Deber*, c'eſt *la mort*, ſi on lit *Daber*, cela ſignifie *parler*. Ce même Pere reconnoit encore que les Hebreux ont leurs voielles qui ne ſont point des Points, mais le *Iod*, qui eſt l'I, le *Vau*, qui eſt l'O & le remarque qu'ils ne mettent point de ces voielles au milieu des mots. Quoique ces témoignages de Saint Jerôme paroiſſent montrer évidemment que les Points voielles n'étoient pas encore inventés de ſon temps, & que ces paſſages ſoient clairs, on objecte quelques autres paſſages dans leſquels il ſemble faire mention des accens & des points, comme dans l'Epître à Evagrius, où il dit que le mot *Salem* ſe prononce tantôt *Salem*, tantôt *Selim*, ainſi, ſuivant les differens pais, un ſon & des accens differens, & dans le Commentaire ſur le Prophete Amos Chapitre 8 où il remarque que le mot de Berſabée ſe traduit ſuivant la variété des accens *le Puits du Serment*, ou *le Puits de l'abondance*, ou *le Puits du ſeptiéme*. Il remarque cette même varieté à cauſe des accens, dans le Commentaire ſur le Prophete Jeremie touchant le mot *Saored*, qui ſignifie une *Nave* & la *Feule*. Si l'accent, dit-il, eſt varié. Il fait encore mention des accens dans ſon Commentaire ſur le Chapitre 3 de Jonas. Enfin en parlant du Texte Hebreu & du Texte Samaritain dans ſa Preface generale, il dit que les Samaritains ecrivent le Pentateuque avec les memes lettres, & qu'il n'y a de difference que les figures & les points *Figuris & apicibus tantùm differentes*. On ajoûte qu'en pluſieurs endroits S. Jerôme remarque que l'Hebreu eſt different des Septante, où cette difference ne peut être que cauſe de la ponctuation. Comment, dit-on, auroit il pû marquer cette difference, s'il n'y avoit point de Points dans ſon Exemplaire Hebreu? Il dit lui-même plaiſeurs fois qu'il a ſuivi le Texte Hebreu, qu'il ne faut qu'interroger les Juifs ſur le changement

Rtenim verbum *Mare*, quod per tres literas ſcribitur, ſi legatur *Mayim* aquas ſignificat, ſi *Mijam*, de mari intelligitur. *Idem in cap.* 13 *Vers* 3 Quorum quatuor Septuaginta pro *Pantoris* (quod Theodotus tranſtulit *Kamelopgon*) *Locuſtas* interpretati ſunt. Apud Hebraeos *Locuſta* & *Fenarium* eiſdem ſcribuntur literis, quod ſi legatur, *Arbe*, locuſta dicitur. ſi *Arube*, fenarium. *Idem in Tradit. Hebraicis in Geneſ.* Licet eiſdem literis & *aſſumatio* ſcribatur & *Iordanem*, tamen ultimatenus *Sorem* legitur, *Iordan* verò *Sorim*. *Idem ibidem*, pro *paſtore*, *nunce* legitur, *ſed* eſt verbum ambiguum eſt, quia eiſdem literis utrumque nomen ſcribitur. Verùm, antiena *Re*, Paſtor *Reo* legitur. *Idem in Habac* 3 Verbum *Schan* pro quia ſæte loci & *poſuit* intelligitur, & *ubi*, magiſque in præſenti loco ita legendum eſt. *Idem ibidem Vers* 5 in hac verba. *Ante faciem ejus ibit mors*. Pro eo quod non tranſtulimus *mortem* in Hebræo tres literæ poſitæ ſunt ibique; ulla vocali, quas ſi legatur *Dabar*, *Verbum* ſignificat, ſi *Deber*, *peſtem*. *Et in Jerem* 9. *vers* 21 Verbum Hebraeum quod tribus literis ſcribitur (vocales enim in medio non habet) pro conſequentia, & ſi gemu adverbio ſi legatur *Dabar*, ſermonem ſignificat, ſi *Deber*, mortem, ſi *Dabber*, loquere. *Idem in Eſa* 8 ad v. 14. in hac verba. *Perdidiſti omnem vertigrarum eorum*. Nec terrere nos debet quod Septuaginta *muſ culum*, & cetera interpretes *memoriam* tranſtulerunt, cum eiſdem tribus literis utrumque ſcribatur; ſed Hebraeos. Sed quando *memoriale* dicimus, legitur *Zeter*, quando *maſculum*, *Zacar*. *Idem in Eſai* 31. *qui & Iumon* Hebraicè eiſdem ſcribuntur literis, quod ſi *Ur* legatur, *ignem* ſonat, ſi *Or*, *lucem*. *Idem in Sophon* 3 v. 8. Nec mea ubi nos tranſtulimus, *in diem ſurrexionis mea in futurum*, & omnes interpretati ſunt *teſtimonium* Hebraeus, qui me in ſcripta docuit, ſi ſcribat in præſenti loco magis *ſa*, hoc eſt, *in futurum* debere intelligi, quam *in teſtimonium*. *Ad* enim quod ſi tibitur pei litteras *Hajon* & *Vau* & *In* & *aperegnan* hoc eſt & *futurum*, & *teſtimonium* poteſt intelligi.

P *Ce même Pere reconnoit encore que les Hebreux ont leurs Voielles qui ne ſont point des Points, mais le Iod qui eſt l'I, le Vau, qui eſt l'O.* *In Tradit. Hebraicis in Geneſ. de nomine Ephron quod 18 Geneſ.* 13 Iuſques ici (dit-il) je n'ai rien trouvé qui me donnât lieu de croire que *Ephron*, ſignifiât *Pomme*, pourquoi mon nom ſignifiât *Ephron*, ſignifiât *Ephron

changement qu'il a fait dans sa Version, pour être persuadé qu'il a suivi la vérité Hebraïque. Or sa Version est conforme au Texte Hebreu ponctué, & il a donné presque par tout à tous ses ambigus le sens auquel ils sont fixés par les Points qui y sont à présent. Il exprime lui même par un *E le si du* muet qui se trouve au milieu d'un mot Hebreu. Ces objections quoique spécieuses en apparence n'ont neanmoins aucune difficulté, & il ne faut que lire les Passages que l'on allegue, pour être persuadé que Saint Jerôme n'y parle nullement des accents ni des Points marqués dans le Texte, mais du son menu & de la prononciation: cela est clairement dans l'Epître à Evagrius *Non refert utrum Salem an Salim nominetur cum se eadem in medio litera teneat, utantur Hebræi, & pro voluntate lectionis, atque varietate regionum eadem verba diversis sonis atque accentibus proferantur.* Si Jerôme ne met que-t-il pas nettement dans ce passage, que les Hebreux avoient des voyelles qui étoient de veritables lettres, & non pas des points, mais qu'ils en servoient rarement au milieu des mots, & qu'alors la prononciation (c'est ce qu'il appelle son & accent) varioit & étoit arbitraire. Elle n'étoit donc pas fixée par des Points qui servissent de voyelles comme elle l'est à present. Cet accent ou son étoit connu par l'usage, comme c'est l'ordinaire de presque toutes les langues vivantes, & particulierement de la nôtre, où l'on prononce beaucoup de mots autrement qu'ils ne sont ecrits. S. Jerôme ayant appris cet usage des Juifs, c'est pourquoi il n'est pas étonnant qu'il remarque qu'un tel mot figurative telle chose suivant le mot Hebreu prononcé de telle maniere, & qu'il en avoue aux Juifs, pour montrer qu'on doit lire & traduire comme il a fait. Les Massoretes qui ont inventé les Points, étant suivi l'usage le plus commun parmi eux & n'étant fait que le fixer par les points & par les accents, il n'est pas surprenant que le Version de S. Jerôme qui étoit conforme à l'usage, se trouve conforme à leur ponctuation. Quant aux points, ou plûtôt aux accentuez (*Apicibus*) des Le tres Hebraïques & Samaritaines, dont il parle dans son Prologue general, cela ne peut s'entendre en aucune maniere d'aucuns points, puisqu'il est constant que les Samaritains ne s'en sont jamais servis. Mais cela s'entend naturellement des extremitez des lettres, & S. Jerôme s'explique lui-même ainsi en plusieurs endroits, comme dans son Commentaire sur le Chapitre 12. du Prophete Zacharie, ou il dit que les lettres *Daleth & Resch* sont si semblables, & ne different que *parvo tantum apice*, c'est à dire par l'extremité de la ligne superieure de ces deux lettres, comme leur figure le fait voir. Le silence d'Origenes qui savoit affirmément l'Hebreu, & qui a lui-même copié le Texte Hebreu dans ses Exaples en caracteres Hebreux & Grecs, son silence, dis-je, touchant les Points, est encore une preuve qu'ils n'étoient pas en usage de son temps. Mais ce n'est pas seulement de son silence que l'on peut conclure la nouveauté des Points, on a encore quelques fragmens de son Exemplaire Hebreu écrits en caracteres Grecs, par lesquels il paroît qu'il n'a point reconnu d'autres voyelles que les veritables lettres, car pour *l'Aleph*, il met on ε pour *Hé* un ι, pour le *Heyn*, un ο, pour le *Vau* un ο, un ου, ou un ω. On peut aussi alleguer le silence de tous les Peres anciens qui ont parlé du Texte Hebreu, dont aucun n'a dit un seul mot des Points voielles. Il faut y joindre Philon & Joseph qui n'ont rien dit de l'invention ni de l'usage des Points, non plus que de la difference prétendue des Exemplaires de la Loi, dont les uns, c'est à dire ceux qu'on lisoit dans la Synagogue, étoient ponctuez, & les autres qui étoient pour l'usage commun, ne l'étoient pas. Le silence de ces deux Auteurs efort verifé dans les Coûtumes de leur Nation, seroit tout à fait surprenant, si ces usages eussent été communs de leur temps.

Les autres arguments de Capelle pour prouver la nouveauté des Points, sont tirés des Points memes, de leur nombre, de leur usage de leurs noms, &c. En general on peut observer que les Points & les accens d'une langue, ne sont guere d'usage pendant que la Langue est vivante: on ne les a inventés dans les Langues Grecque & Latine, qu'après qu'on a cessé de les parler communément. Les Langues Orientales, comme la Chaldaïque, la Samaritaine & la Syriaque ni en ont point. L'Arabe n'en a point eu dans son commencement. Il n'y a pas d'apparence que la Langue Hebraïque soit differente en cela des autres Langues Orientales. Le nombre de ses voielles qui est de quatorze ou comze, sans compter le *Raphé*, le *Dagheš*, & le *Mappic*, & une infinité d'accens qui sont en usage parmi les Hebreux, sont assez voir combien ces choses sont éloignées de la simplicité naturelle d'une langue que l'on parle: ce sont des raffinemens & des subtilitez des Grammairiens sur une langue morte, plus que l'usage du langage ordinaire. Les noms que l'on a donnés aux Points sont Chaldaïques & Syriaques. La plûpart des regles que l'on donne sur ces choses sont en mutities, ou contraires à l'usage des Anciens, par exemple la difference du *Sin* ou du *Sen*, qui est à même lettre differemment ponctuée, étoit inconnue à Saint Jerôme, qui remarque dans le Commentaire sur l'Epître à Tite, que les Hebreux avoient trois s, le *Samech*, le *Sade*, & le *Sen*; c'est pourquoi il ne comptoit que vingt deux lettres de l'Alphabet, ne distinguant pas le *Sin* du *Sen*. Les accens ne sont presque d'aucun usage parmi

parmi les Hebreux. Enfin il y a plusieurs mots dont la ponctuation fut une prononciation nouvelle, irreguliere, & contraire à la maniere dont les Septante, & les autres Juifs anciens, tels que Philon de Juif & Joseph le Historien, comme les noms propres le font voir manifestement. La même chose paroît par les noms Grecs mis en Hebreu, comme Darius, Cyrus; qui lûs sans points en prenant l'*Sod* & le *Vav* pour les voyelles, *i*, *e*, *o*, sont bien plus conformes au veritable nom Grec, qu'avec les points, qui forment les noms de Dariaves & de Cores tout differens de Darius & de Cyrus

Les raisons que l'on allegue d'autre part pour prouver l'antiquité des Points, sont tout à fait foibles. On dit premierement, qu'il n'y a point de Langue sans voyelles: on repond que cela est trés-vrai, & que la Langue Hebraique a ces voyelles comme les autres, quelquefois, outre que nous l'avons deja remarqué plusieurs fois dans cette Langue, l'*Aleph*, l'*Hé*, le *Hajin*, & le *Vav*, comme dans les noms *a*, *e*, *i*, *o*, *u*. On dit peut-être qu'y ayant plusieurs mots, où aucune de ces lettres ne se trouve, & que ne se rencontrant presque jamais dans le milieu d'aucun mot, la prononciation de l'Hebreu auroit été tres-difficile, mais il est aussi de repondre que l'usage se peut bien comme dans les Langues Chaldaique, Samaritaine, & Arabe, & que cela n'étoit pas difficile à des gens qui avoient été instruits de cette prononciation dés leur jeunesse, & qui parloient continuellement cette Langue, ou qui l'étoient tous les jours à la Bible sans points. Il est certain de l'aveu de ceux qui font les plus enuées de l'antiquité des Points, que les Exemplaires de la Loi qu'on lisoit dans les Synagogues, étoient sans points; cependant les Juifs les lisoient communément & fort exactement, & ne voient-nous pas tous les jours que non seulement les Juifs qui apprennent l'Hebreu des leur enfance, mais aussi ceux d'entre eux qui sont versés dans cette Langue, lisent sans difficulté & sans faute, des Exemplaires non ponctués, & que même à l'égard des mots qui peuvent avoir differens sens par la difference de prononciation, ils se servent de celle qui est la veritable: c'est pourquoi il est encore aisé de repondre à ce qu'on pourroit dire, que la Langue Hebraique n'avoit point eu de points, il y auroit eu plusieurs mots ambigus, en faisant manquer cet usage, & la suite du discours determine le plus souvent au veritable sens, & qu'il est rare, que l'ambiguité reste. Enfin mot toutes ces objections ne se peut mettre point faire par ceux qui conviennent qu'Esdras est le premier qui ait mis les Points en usage, & que jusqu'alors les Juifs ont conservé par simple tradition orale, la ponctuation & la prononciation des mots Hebreux, parce que si on n'a pas pu passer depuis Moïse jusqu'à Esdras, pourquoi ne seroit-on pas pû en passer depuis Esdras jusqu'au temps qu'ils ont été inventés?

On objecte en second lieu l'autorité du Livre *Zohar* que l'on pretend être tres-ancien, & composé par Rabbi Simeon fils de Jochai mort vers l'an 120 de notre Ere, qui fait mention des Points voielles, & que c'est Mosse même, mais Buxtorf même avoue que ce Livre *Zohar*, a été composé après le dixiéme siecle [q], ou du moins que l'on y a ajouté plusieurs choses On allegue aussi l'autorité de la Gemare, & de la Misne, où il est parlé des accens & des pauses ou versets, mais ces accens ne doivent prendre pour le ton de la prononciation, & à l'égard des pauses ou distinctions, elles n'ont rien de commun avec les points voielles. Il est aussi parlé dans le Talmud de quinze mots de la Bible qui sont ponctués au dessus, mais c'est une differente sorte de points qui ne servoient point à marquer la prononciation, mais seulement quelques mysteres.

On objecte encore que les Masforetes remarquent qu'il y a des ponctuations anomales ou irregulieres, d'où l'on conclut qu'ils ne sont pas Auteurs des Points, parce qu'ils suivent suivi toujours la même regle cette irregularité ne peut venir que de ce qu'ils ont trouvé cette difference de ponctuation dans leurs exemplaires. Cette objection

---

[q] *A été composé après le dixiéme siecle.*] Rabbi Ghedalias & Rabbi Zacuth reconnoissent qu'il n'est point fait mention de ce Livre avant l'an 1280. & en effet aucun des Auteurs Juifs n'en a parlé. L'Art Cabalistique de la main est dans il y est en langue, est nouveau parmi les Juifs, & ne se trouve point dans le Talmud. Il est rempli des grandes & les petites lettres: il se sert de termes Latins Grecs & Arabes & même de mots François nouveaux il traite le Talmud il appelle la langue Chaldeenne la langue de Targum, preuve qu'elle n'étoit plus en usage parmi les Juifs quand il écrivoit. Il allegue la Paraphrase d'Onkelos, comme d'un ancien Auteur son Livre est plein de fables Rabbiniques nouvelles. Le Livre *Zohar* est aussi nouveau, & n'est point de Nechonias fils de Cana, qui vivoit avant la Destruction du Temple comme quelques Juifs l'ont cru. Il cite les Paraphrases Chaldaiques il appelle l'Empire Romain *Edom* il traite impliement des points de deliere figuré & y cherche des mysteres tout ne se fait rien sans fourcuter.

objection ſeroit de quelque poids, ſi l'on ſuppoſoit que l'art de la ponctuation eût été donné tout d'un coup, & par un ſeul homme, mais comme il y a bien plus d'apparence que cela s'eſt fait peu à peu, & que pluſieurs y ont contribué, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait quelque irrégularité dans les ponctuations.

On prétend encore prouver l'antiquité des Points & des Accens par l'antiquité de la Muſique ou du Chant des Cantiques. On dit que les Notes ne pouvoient pas ſe retenir par cœur, qu'il falloit néceſſairement qu'elles fuſſent marquées, & que c'eſt à quoi ſert ce grand nombre d'accens. Cet Argument eſt d'autant moins fort, que tout le monde convient qu'il ne reſte aucune connoiſſance de l'ancienne Muſique des Hebreux, & qu'on ne peut par par conſequent s'aſſurer que les accens que nous avons en faiſant les Notes, d'autant plus qu'on ne s'en ſert pas ſeulement dans les Ouvrages Poetiques, & dans les Cantiques, mais auſſi dans les autres Livres qu'on ne chantoit certainement point. S'il y a donc eu des Notes de Muſique du temps de David, & même du temps de Moïſe, elles étoient differentes de ces accens. Mais il y a bien de l'apparence que dans ces premiers temps on ſçavoit les airs par cœur, & qu'on les chantoit ſans notes.

Quelques-uns pour prouver qu'au moins du temps de JESUS CHRIST les Juifs ſe ſervoient de Points, allèguent ces paroles de Notre Seigneur, Matth. 5. Vers. 18. *Iota unum aut unus Apex non tranſibit à Lege Domus, donec omnia fiant.* Tout cela n'eſt écrit dans la Loi, ſera accompli juſqu'à un ſeul Iota ou un ſeul point. Mais il eſt aiſé de repondre que le mot d'*Apex* en cet endroit, en Grec *κεραία*, ne ſignifie pas des points voiſelles, mais l'extremité des lettres c'eſt le ſens naturel de ce mot dans le Latin & dans le Grec[a], & il convient parfaitement bien en ce lieu.

Nous croions avoir ſuffiſamment montré juſques-ici, que non ſeulement il n'y a rien qui prouve l'antiquité des Points, mais même qu'il y a aſſez de preuves pour convaincre des perſonnes raiſonnables, qu'ils ſont plus nouveaux que le temps de Saint Jerôme. Il nous faut maintenant examiner s'ils ont été inventés vers l'an 500. de JESUS CHRIST par les Juifs de Tiberiade, comme la plupart des Critiques l'ont aſſuré, ou s'ils ſont beaucoup plus recens, comme le Pere Morin l'a prétendu. Les Arguments que nous avons appottez, prouvent bien que les Points ont été inventés depuis S. Jerôme & le Talmud, mais ils ne peuvent ſervir de reſpect, pour prouver le temps où ils ont été inventés. Il ne reſte que par conjecture que l'on ſuppoſe que c'eſt vers l'an 500. que les Juifs de Tiberiade les ont inventés. Cependant il y a lieu de croire que cette Epoque n'eſt pas veritable, & que les Points n'ont été inventés & mis en uſage que depuis l'an 800. car premierement la Mixne, qui eſt la plus ancienne partie du Talmud n'a été compoſée que dans le ſixiéme ſiecle, & le Talmud de Babylone n'a été achevé que vers la fin du ſeptiéme ſiecle, comme nous le ferons voir dans la ſuite. Les Livres *Mid raſchim* & *Magidſaith* ſont encore plus recens. Or il eſt aiſé de prouver que les Auteurs de ces Livres n'ont point connu la ponctuation, & qu'elle n'étoit pas en uſage de leur temps, car comme nous avons déja remarqué, il n'en eſt pas dit un mot dans toute le Talmud; au contraire, quand il s'agit de quelque mot ambigu, dont le ſens ne peut être déterminé que par la prononciation, ils remarquent la difficulté de l'ambiguité du mot, & difent ſimplement qu'il faut l'entendre en un tel ſens ſans parler de points: ils euſſent eu des Exemplaires ponctuez, ils auroient pour trouvé l'ambiguité dans le terme, ou l'auroient determiné par la ponctuation, en voici un exemple remarquable cité du Chapitre 2. du Livre *Bahabatra*. *Quand Joab vint devant David, David lui dit quelle eſt la raiſon pour laquelle vous avez fait ainſi. Joab lui répondit, parce qu'il eſt écrit, vous ſerez pere* ו, *c, r, à Amalech. David lui repartit mais nous liſons* ו, *s, r, Joab lui dit, ils ont appris à lire* ו, *c, r. Il alla & demanda à ſon Maitre comment il les avoit appris à lire? il lui dit* ו, *s, r.* Pour entendre cet endroit, il faut remarquer que le mot compoſé de trois conſones Hebraïques *Zazar*, *Cagh* & *Reſch*, qui répondent à nos trois lettres *x, s, r*, ſignifie diverſes choſes ſuivant la difference prononciation. S'il on prononce *Zacar*, comme prononçoit Joab, il ſignifie *male* ainſi le commandement étoit ſeulement de faire mourir tous les males, au lieu que ſi on prononce *Zecer*, comme faiſoit David, il ſignifie *ſouvenir* & les ſens étoit qu'il falloit faire perir la memoire d'Amalech.

St

---

a C'eſt le ſens naturel de ce mot dans le Latin & dans le Grec.] Gellius dit, *Apices literarum, litterarum ſunt ductus aut partes*, d'où eſt venue cette maniere de parler, *de Apicibus Juris diſputare*. Dans les anciennes Gloſes Grecques, *Apex ὁ κορυφὴ γράμματος*, le ſommet ou la pointe de la lettre. C'eſt dans ce ſens que ce mot eſt pris dans l'Epitre, dans Dion Chryſoſtome, dans Philon le Juif, dans ſaint Clement d'Alexandrie & dans les Vers ſibyllins. Saint Jerôme s'en ſert dans le même ſens comme nous avons montré.

b C'eſt

S'il les Points eussent été inventés, ils eussent été l'ambiguité, & les Talmudistes en eussent fait mention en cet endroit. Voici encore un autre exemple tiré du Chap. 1. du Traité *Kidoschim*, où il est rapporté que deux Rabbins soûtenoient contestation sur le passage qui est au Verset 8. du Chap. 21. de l'Exode, où il est dit, *que celui qui aura achetté une fille qui les déplaira, ne pourra pas la vendre, parce qu'il en abusé.* Ces derniers mots, *qu'il en a abusé*, sont ambigus dans l'Hebreu, car si on lit *Bebigdo Bah*, cela veut dire, *à cause de son vêtement*, mais si on lit *Bebegdo Bah*, cela signifie, *parce qu'il a prevariqué contre elle, qu'il en a abusé* Un Rabbin l'entendoit d'une maniere, l'autre d'une autre, l'un l'autorisoit de la coutume de lire autrement, l'autre de la Massore: ni l'un ni l'autre n'allegue les points pour défendre son sentiment. Dans le Traité *Sanhedrim* Chap. 1. il y a une autre contestation entre les Rabbins sur le sens d'un mot qui est dans le Levitique Chap. 12. Vers. 5. lequel prononcé *S'hesmi* signifie *soixante & dix*, & *Schehem*, signifie *deux sommes* Ce different pouvoit être decidé s'il y avoit eu alors des Points, cependant les Rabbins ne s'en servent point. Dans les Livres *Midraschim*, ou dans les anciens Commentaires mystiques des Rabbins sur l'Ecriture, il n'est fait mention en aucun endroit des Points, ni plus que dans le Livre *Sephorim*, qui traite exprés de la maniere d'ecrire la Loi: il y est parlé du choix qu'on doit faire du parchemin, de l'espace qu'il doit y avoir entre les lettres, combien il doit y avoir de lettres à chaque ligne, combien de ligues à la page, que les mots doivent être separés, quelles lettres doivent être grandes ou petites Il parle des points qui se mettent au dessus des lettres, & ne parle point des points voielles seront-ils possible qu'ils eût oubliés? Ce Livre est posterieur au Talmud, & en parle avec louange Les Points sont donc plus recent que le septiéme siecle Depuis que ce Livre a été composé, il s'est fait vers le commencement du neuviéme siecle deux revisions du Texte de la Bible, l'une a été faite par les Juifs d'Occident, & l'autre par ceux d'Orient. Il paroît que dans ces revisions; ils ne se sont point servis de points, & n'ont marqué aucune difference de prononciation, au lieu que les Rabbins Ben-Ascher & Ben-Nephthali qui en firent cent ans après vers l'an 940. ont exercé la plus grande partie de leur Critique sur la ponctuation.

Une autre preuve du temps de l'invention de la ponctuation, est l'origine de la Grammaire chez les Juifs Le premier Grammairien qu'il nomment est, qui est Arabe nommé Rabbi Judas, Chiug, qui a vecu dans le dixiéme siecle Depuis ce temps-là il y a eu plusieurs Grammairiens Or on peut mettre en fait deux choses; l'une, qu'il est presqu'impossible de graver les regles de l'usage des Points voielles sans Grammaire: l'autre, que la Grammaire Hebraïque est principalement fondée sur la science des Points, en qui fait voir que l'invention de ces deux choses, n'a pas été éloignée l'une de l'autre. Enfin il est tres-vraisemblable que les Hebreux tiennent des Arabes les Points voielles, & que ceux-ci en sont les premiers inventeurs. L'Histoire nous apprend que les Arabes au Sarazins s'étant rendus maîtres d'une grande partie de l'Asie & de l'Afrique, & en Europe, de la Sicile, & de l'Espagne dans le septiéme & le huitiéme siecle, leur langue se répandit suivant la coûtume, avec leur domination, & devint enfin une langue vulgaire dans le Pais de leur obeïssance. Ce fut alors que pour fixer la prononciation de cette langue, parmi tant de peuples differens, ils inventerent les Points, & enonmencerent à faire des Grammaires pour donner des regles de leur langue Les Juifs auſſi-bien que les autres Nations d'Orient, se servirent assez communément de l'Arabe dans la composition de leurs Ouvrages Leurs premiers Grammairiens ont écrit en Arabe, & ont suivi la methode & les regles de la Grammaire Arabe. Les Massorettes dont la langue naturelle étoit l'Arabe, ont imité la coûtume, & ont suivi l'exemple des Arabes en ponctuant les lettres du Texte Hebreu, pour en fixer la prononciation Comme les Arabes avoient changé leurs anciennes voielles en consones, ils ont suivi le même usage, ils ont distingué comme eux, les lettres qui se prononcent du gosier, des levres, du palais, des dents, & de la langue ils ont donné avec eux le nom de Racine aux mots primitifs, ils ont appellé comme eux les Points voielles; des mouvements ils ont admis comme eux de certaines lettres inutiles qui ne se prononcent point, & qu'ils appellent tepefantes C'est des Arabes qu'est venu le *Dagesch doux*, qui fait prononcer doucement les lettres aspirées, & le *Dagesch fort*, qui fait doubler les lettres, &c. Cette conformité de Grammaire & de ponctuation entre les Arabes & les Hebreux, fait voir que c'est des Arabes que les Juifs ont reçû l'une & l'autre

Voila l'opinion la plus vraisemblable touchant l'origine des Points voielles, qu'on y commence à être en usage parmi les Juifs qu'au neuviéme siecle. On en attribue communément l'invention aux Massorettes de Tiberiade, nommés par les Grammairiens pour l'exactitude à la ponctuation, & il y a assez de vraisemblance que ce sont eux qui en ont les premiers introduit l'usage, & qu'ils l'ont peu à peu rendue en art. Nous examinerons dans la suite, s'il faut suivre leur ponctuation, ou si l'on peut s'en écarter

§. III.

Que le Texte Hebreu des Livres Sacrez n'a point été perdu pendant la Captivité, & qu'Esdras en a fait un nouveau recueil tout entier; mais seulement restitué & corrigé.

L'HISTOIRE que rapporte l'Auteur du 4. Livre d'Esdras Chap 14. qu'Esdras étant prêt avec lui cinq Escrivains, & n'étant retiré, leur dicta pendant quarante jours pleniers Volumes par l'inspiration de Dieu, a donné occasion à quelques Anciens de le faire Restaurateur des Livres de la Bible, & d'assûrer que tous les Exemplaires des Livres Sacrés avoient été perdus pendant la Captivité, & qu'Esdras divinement inspiré les avoit rendus par memoire. C'est ce que Saint Irenée, Saint Clement d'Alexandrie, Tertullien, Saint Basile, & quelques autres Anciens semblent avoir crû[a]. mais c'est à mon avis une opinion qui n'a aucun fondement; car outre que le quatrieme Livre d'Esdras est un Livre apocryphe & plein de fables, il n'y est point dit que les Livres qu'Esdras composa dans cette retraite, fussent les Livres qui composoient le Canon des Juifs, & il est tout-à-fait incroyable, comme nous l'allons faire voir, que tous les Exemplaires des Livres Sacrez eussent été perdus pendant la Captivité. Il est vrai qu'Esdras a travaillé au retablissement des Livres de la Loi premierement en faisant un Recueil de un Canon des Livres Sacrez; secondement, en les révoiant exactement, & corrigeant les fautes qui pouvoient s'y rencontrer, troisiemement, en les mettant par ordre, quatriemement, en les ecrivant, comme nous avons fait voir en de nouveaux catachetes, cinquiemement, en y ajoûtant peut-être quelques traisons & quelques explications. C'est en ce sens qu'il peut à bon droit être appellé le Restaurateur des Livres Sacrez, & qu'on peut dire avec raison qu'il les a renouvellés & retablis. C'est ainsi que s'expliquent Saint Jerome, Saint Hilaire, Saint Chrysostome, Theodoret [b]. & c'est peut-être en ce sens qu'il faut entendre les passages des autres Peres que nous avons cités pour l'avis contraire, quoiqu'il y en ait qui semblent dire davantage. Mais de vouloir que Dieu les ait inspirés tous les Livres Sacrez mot à mot, & qu'il les ait dictés fut cette inspiration, parce que tous les Exemplaires en étoient perdus pendant la Captivité, c'est admettre sans necessité un miracle qui n'est attesté de personne, & supposer une chose qui est manifestement fausse: c'est enfin soutenir un sentiment préjudiciable à la Religion, en faisant un quelment dépendre l'autorité des Livres Sacrez, d'une Histoire fabuleuse, ou de moins incertaine. Et comment prouver à un Heretique que nous avons les Livres de Moïse, des Prophetes, si l'on suppose qu'ils ont été perdus pendant la Captivité? Croit-on que c'eût assez de lui dire qu'Esdras les a retablis par inspiration de Dieu? Quelle preuve lui donneroit-on de cette verité? Il est possible que Dieu qui par un effet de sa Providence, a fait que la verité des Histoires sacrées est

[a] *C'est ce que S. Irenée, S Clement d'Alexandrie, Tertullien, Saint Basile, & quelques autres Anciens semblent avoir cru.* Irenæus Lib. 3 adv. hæref. cap. 25. *Quemadmodum per inspirationem Dei interpretata sint Scripturæ, & non ipsi scribebi Deum hoc in iis operatum secundo in ea captivitate Populi quæ facta est à Nabuchodonosor, corruptis scriptis & post septuaginta annos, Judaïs descendentibus in regionem suam, & post deinde temporibus Artaxerxis Perfarum Regis cuperavit Esdra Sacerdos Tribus Levi pœnitentiam Prophetarum annos reminiscens Scripturas & restituens populo eam legem quæ data ipsi per Moïsem.* Ce passage est rapporté en Grec dans Eusebe Lib. 5 Hist. cap. 8. où il se sert des termes d'*ἀνανεώσατο*, & d'*ἀναμνησθεὶς*, qui veulent dire *refaire & retablir*. Saint Clement d'Alexandrie dans le premier Livre du Stromate, dit qu'Esdras est Auteur de la version & de renouvellement *ἀναγεγραφὼς & ἀνανεωσάμενος*. *Et Tertullio Esdram pœnitentia tabularii* Tertullien dans la premier Livre des Habillemens des femmes chap 3. *Quemadmodum & Hesra olymo Babylonia expugnatione detecti, omne instrumentum fiducia scripturarum conflati ipsi restauratum.* Saint Basile dans l'Epître à Chilon dit: *In plurimum abiisse Esdræ omnes scripturas divinitus inspiratas Deo jubente eruditum Spiritûque Levitæ.* Saint Isidore, & Rabee, font de ce sentiment. Diodore & quelques autres nouveaux l'ont embrassé, aussi bien que quelques Rabbins, dont Elias Levita fait mention.

[b] *C'est aussi que l'expliquent S Jerôme, S Hilaire, S. Chrysostome, Theodoret.* S Jerôme ne donne point d'autre fondement à Esdras, que d'avoir corrigé, recueilli, mis en ordre, & dicté en nouveaux caracteres les Livres de la Bible; sitet Hilaire dans sa Preface sur les Psaumes, dit qu'Esdras a restitué le fil un seul Livre de tous les Psaumes. Saint Chrysostome dit expressément qu'Esdrai *changea* le corps des Livres de l'Ecriture des Livres qui refleuri *Jon Archetype. Hæred S. in Epist ad Hebr.* Theodoret dans la Preface sur les Psaumes ne dit pas qu'Esdras ait fait entierement perdus du temps de la Captivité mais seulement qu'elle avoit été entrompue & qu'Esdras la entrigea. Ce sentiment est reçu de ce temps-ci par tous les nouveaux Interpretes, tant Juifs que Chrétiens; par particulierement de Bellarmin, Salmeron, Serarius, Bonfrerius, &c.

a Ea

est aussi certaine que celle de tous les autres, à ne considérer même les choses que fuivant les lumieres de la raiſon, eût permis un évenement qui eût rendu tout le corps de l'Hiſtoire Sacrée incertain & douteux à ceux qui n'auroient pas les lumieres de la Foi, & mis les Fidelles dans l'impoſſibilité d'en prouver la vérité? Mais ſans s'arrêter à ces conſequences la choſe en elle-même eſt inſoûtenable, s'il y a un grand nombre de preuves, qui font voir manifeſtement qu'il eſt impoſſible que les Exemplaires des Livres Sacrez aient été brûlez dans l'embraſement du Temple, ou perdus pendant la Captivité. Car premierement, il y a eu beaucoup de Juifs des dix Tribus qui avoient conſervé la Religion de leurs Peres, qui avoient fait doute conſerver des Exemplaires de la Loi. Nous voions que Tobie faiſoit profeſſion de la Religion Juive pendant ſa Captivité: il avoit non ſeulement la Loi de Moiſe, mais auſſi la Prophetie d'Amos, puiſque quand on lui apporta le nouvelle qu'il y avoit dans la place le corps d'un Iſraelite qu'on avoit égorgé, il ſe ſouvint de cette Prophetie d'Amos: *Vos jours de feſte ſeront changez en jours de deüil & de pleurs.* Secondement, le Pentateuque Samaritain eſt en grand vieux ouvrage, & que les Exemplaires de la Loi n'étoient pas perdus, & que les Samaritains l'eurent conſervé. Leurs Exemplaires ce pouvoient pas avoir été brûlez dans le Temple, & le Captivité des Juifs ne contribuoit en rien à leur perte: il y en eut donc au moins des Exemplaires du Pentateuque qui ſubſiſtoient du temps d'Eſdras. Troiſiemement on ſe ſert avec la Bible d'un de Jeruſalem, Ezechiel & Daniel en mettent été tranſportez en Babylone avec le Roi Jechonias, & pluſieurs autres Iſraelites crurent Dieu. De ſorte qu'il eſt de l'apparence qu'le tous de ces Captifs n'eut apporté avec lui les Livres Sacrez, & qu'aucun Exemplaire de ces Livres, ne ſe ſoit conſervé pendant la Captivité? Jeremie demeura dans ſon pais, après la priſe de Jeruſalem & du Temple: croit-on que ni lui, ni aucun de ceux qui demeurerent avec lui, n'eut conſervé des Exemplaires des Livres ſaints? Quatriemement il paroît que Daniel avoit les Livres de Moiſe pendant la Captivité de Babylone, parce qu'il dit en ſa priere à Dieu: *Tout le peuple d'Iſrael a violé votre Loi, & ils ſe ſont détournez pour ne point entendre votre voix, & c'eſt parce que nous avons peché contre vous, que vous nous avez fait tous les malheurs & les executions qui ſont écrites dans* LE LIVRE DE MOISE *ſerviteur de Dieu.* Et un peu plus bas: *Tous les maux tous les vœux accablez ſelon ce qui eſt écrit dans* LA LOI DE MOISE. Il eſt encore fait mention dans le Livre de Daniel, des Prophéties d'Iſaïe & de Jeremie qu'on avoit dans ces Exemplaires pendant la Captivité. Cinquiemement, il eſt dit dans le ſixiéme Chapitre du premier Livre d'Eſdras, que le Temple fut achevé de bâtir la ſixiéme année du Roi Darius, & qu'on établit les Prêtres & les Levites dans leurs fonctions, ſelon qu'il eſt écrit dans la Loi de Moiſe. *Sicut ſcriptum eſt in Libro Moſi.* Or Eſdras n'étoit pas encore venu à Jeruſalem; car on n'eſt que dans le Chapitre ſuivant qu'il raconte ſon retour, qui arriva en Judée la ſeptiéme année du Roi Artaxerces. On avoit donc des Livres de Moiſe avant le tems qu'Eſdras les eût dictés de nouveau: ils n'étoient pas tous perdus pendant la Captivité. Sixiemement dans le ſecond Livre d'Eſdras Chapitre 8 le Peuple voulant être inſtruit de la Loi de Moiſe, ne put point Eſdras de le dicter de nouveau, mais ſeulement d'apporter le Livre de la Loi de Moiſe, que le Seigneur avoit donné au Peuple d'Iſrael. *Et adxerunt Eſdras Scribæ, ut afferret librum legis Moſi, quem præceperat Deus Iſrael.* Et il eſt dit auſſitôt qu'Eſdras apporta le Livre de la Loi, & qu'il le lût devant tout le Peuple. Septiemement, il eſt certain que les Juifs outre les Exemplaires des Livres Sacrez qui étoient dans le Temple & dans les Synagogues, en avoient quantité de parti uliers à leur uſage, qu'ils conſervoient avec ſoin & qu'ils faiſoient lire à leurs enfans dans toutes les familles. Comment s'imagine-t-on qu'en ſoixante & dix ans de temps tous ces Exemplaires ſuſſent entierement perdus, en ſorte qu'il n'en reſtât pas ne ſeul. C'eſt une hypotheſe toute à fait ridicule & même impoſſible. Enfin les Prêtres & les Levites ont eu une obligation particuliere de lire & de conſerver les Livres Sacrez, leur ayant le commandement fait étoit de lire tous les ans, & d'inſtruire le peuple. Peut-on ſuppoſer raiſonnablement que tous les Exemplaires de tant de Prêtres & de Levites n'eut pas été ſauvez? Il y a une impieté, même de l'abſurdité.

§ IV.

Que le Texte Hebreu des Livres Sacrez n'a point été corrompu par la malice des Juifs.

PLUSIEURS Auteurs accuſent les Juifs d'avoir corrompu malicieuſement le Texte Hebreu des Livres Sacrez, & prétendent y être autoriſez dans cette accuſation par les plus anciens Peres de l'Egliſe, ils elle-même des paſſages, dont ils ſoutiennent que la corrup on eſt viſible, & qu'elle étoit peut-être faite qu'en haine de la

Chrétiens. Il faut examiner ſi les témoignages & les exemples qu'ils apportent ſont concluans, car ſuppoſé que l'accuſation ne ſoit point prouvée, il faudra qu'on convainque que c'eſt une témerité de l'avoir avancée. La juſtice eſt due à tout le monde, à nos ennemis comme à nos amis, aux Juifs comme aux Chrétiens, & d'autant plus eſt elle l'intérêt des Chrétiens, à ce que l'Original des Livres qui ſont le fondement de leur Religion, n'ait point ſouffert de changement ni de corruption conſiderable, car ſi l'on ſuppoſe que les Juifs l'ont alterée & changée, comme il leur a plû, quel fond pourroit-on faire ſur ces Livres? On dira peut être que l'on a des Verſions qui en ont conſervé la pureté, mais comment le pourra-t-on perſuader, ſi l'Original ſur lequel ces Verſions ont été faites, ne ſubſiſte plus? C'eſt donc un zele non ſeulement injuſte, mais encore inconſideré, d'accuſer les Juifs d'avoir corrompu le Texte Hebreu, ſi l'on n'en a point de preuves convaincantes; quand même on y découvriroit des contrarietez comme on en a. Examinons donc celles qu'on a lieu de, & commençons par les témoins que l'on produit contr'eux.

Le premier eſt ſaint Juſtin Martyr, qui eſt le plus ancien Auteur Chrétien qui ait combatu les Juifs. On dit que ce Pere les accuſe dans ſon Dialogue contre Tryphon, d'avoir alteré l'Ecriture Sainte dans les endroits qui pouvoient être favorables aux Chrétiens. Cependant ſi l'on y prend bien garde, on ne trouvera point cette accuſation dans l'Ouvrage de S. Juſtin: il n'y dit en toute endroit que les Juifs en eſtoient chargez ou corrompu le Texte Hebreu, mais ſeulement qu'ils en avoient fait des Traductions infideles & differentes de celle des Septante, & qu'ils avoient retranché de cette Verſion quelques endroits où il y avoit des prédictions de JESUS-CHRIST. *Vos autem in his quoque adulterati Translationes Scripturum veſtrarum qui apud Regem Ægypti fuere, audetis, allegantis non haberi Scripturam ſicut illa verterunt..... Ipſi ſecus interpretati comminuere, multaque quoque ſcripturæ in situm ſubſtituunt ex Editione ſeptuaginta Seniorum qui manifeſtè hanc ipſam Crucifixam & Deum, & Hominem, & in Cruce mortuum prædicabant.* Pour exemple, il allegue le paſſage d'Iſaïe Chap. 7. Verſ 14. qu'ils traduiſoient *Viola qu'une jeune Femme concevra*, au lieu que les Septante ont traduit, *Voilà qu'une Vierge concevra*. Ce reproche de S. Juſtin n'eſt pas fondé comme on voit ſur l'alteration du Texte, mais ſur la Traduction du mot *Halmah*, qu'ils rendoient par celui de *Mulier*; *Adoleſcentula*; au lieu de le rendre comme les Septante par celui de *Puella*, *Virgo*. Tryphon le preſſant de lui donner des exemples des endroits que les Juifs avoient retranchés non pas du Texte, car il ne s'en agiſſoit point, mais de la Verſion des Septante, S. Juſtin lui apporte un paſſage d'Eſdras, deux paſſages de Jeremie, & un autre du Pſeaume 95. où il pretend qu'on a retranché ces paroles *à ligno*. Nous examinerons dans la ſuite la verité de ces reproches, il ſuffit de remarquer ici qu'ils ne tombent point ſur le Texte, que S. Juſtin n'accuſe pas les Juifs d'avoir falſifié, mais ſeulement ſur la Verſion Grecque, dont ils avoient retranché ces choſes qui étoient dans la Verſion des Septante. Il les accuſe ſeulement de mal traduire, & d'avoir la hardieſſe, quand on leur allegue la Verſion des Septante, qu'il croit fort fidele, d'oſer dire qu'il n'y a pas un mot de cette Verſion dans le Texte.

On cite pour ſecond témoin S. Irenée, qui accuſe auſſi les Juifs d'en alteré ce paſſage d'Iſaïe *Une Vierge enfantera*. Liv 3 Ch 24. mais il ne parle non plus que S. Juſtin, que des Verſions & non pas du Texte. *Il n'y a donc point de verité*, dit il, *dans la Perſon de ceux qui ont oſé traduire*. Une jeune femme concevra & enfantera un fils, *comme a fait Theodotion d'Ephiſe, & Aquila de Pont, tous deux Juifs Proſelytes que les Ebionites ont ſuivis*. Il oppoſe à cette Traduction celle des Septante que les Juifs ont faite long tems avant l'avanement de Nôtre Seigneur & il ajoûte par conjecture, que s'ils avoient prévû que les Chrétiens ſeroient un jour, & qu'ils ſe ſerviroient de ces témoignages, ils n'auroient point fait de difficulté de biffer leurs Exemares dans leſquelles il eſt prédit, que toutes les Nations participeront à la vie, & que Terre qui ſe glorifie d'être de la Maiſon de Jacob, & le Peuple d'Iſrael, ſeront parves de l'heritage de la grace de Dieu. Ce n'eſt point un fait arrivé, dont parle S. Irenée dans ces dernieres paroles, car certainement les Juifs n'avoient point bû à l'Ecriture Sainte ce n'eſt qu'une exageration pour marquer la haine qu'ils portoient aux Chrétiens On n'en peut donc rien conclure pour la falſification du texte Hebreu. Il n'en accuſe pas même les Juifs nouveaux, mais il leur reproche ſeulement d'avoir traduit infidelement ce paſſage d'Iſaïe. *Une Vierge concevra & enfantera*, en interpretant le mot *Halmah*, *une Femme* au lieu d'une *Vierge*.

C'eſt encore avec moins de raiſon qu'on allegue ce que dit Tertullien dans le Livre des habillemens des femmes, qu'on peut croire que les Juifs ont rejetté le Livre d'Enoch comme preſque tous les autres, où il eſt parlé de JESUS-CHRIST, & qu'il ne faut pas s'étonner que ceux qui devoient le rejetter lorſqu'il leur parloit lui même, n'aient pas voulu recevoir quelques Ecritures qui parloient de lui: car il ne s'agit point en cet endroit de l'alteration ou de la falſification du Texte des Livres ſacrés qui étoient

étoient dans le Canon des Juifs, mais seulement de quelques Livres qu'ils avoient rejettés hors de ce Canon, comme du Livre d'Enoch, que quelques Chrétiens rejettoient aussi : *Quæ recte Judaicum armarium admittit.* Tertullien combat cette raison, parceque des Chrétiens ne doivent pas rejetter ce qui leur est favorable, & que toute Ecriture qui est propre à édifier, est inspirée de Dieu. Cela ne regarde nullement la question que nous agitons ; mais seulement la Canonicité du Livre d'Enoch.

Origenes semble accuser plus formellement les Juifs de falsification dans le Texte, car expliquant un passage dans la 12 Homelie sur ce Prophete, il fait cette remarque, que parceque il est difficile de trouver quelqu'un qui s'accuse lui même, & qui veuille avouer sa faute, les Juifs qui ont falsifié quelques Exemplaires, ont aussi changé par cette raison quelque chose en cet endroit en mettant ces mots, *leur peché*, au lieu de ceux ci, *le peché de Juda*, cependant on lit encore dans le Texte, comme du tems de saint Jerôme & d'Origenes *Hattaath Yehuda, le peché de Juda*, & non pas *Hattatham, leur peché*. Ainsi cette prétendue falsification ne pouroit avoir été faite que dans ce petit nombre d'Exemplaires, à moins qu'Origenes ne parle-t-il que de quelques-uns : *Judæi quo exemplaria nonnulla falsarunt.* Encore semble-t-il ne parler que des Exemplaires Grecs, & bien loin d'accuser en cet endroit le Texte Hebreu de fausseté, c'est de la Version des Septante, dont il parle, car après avoir expliqué les deux mots Versets du Chapitre 18 de Jeremie, il dit, qu'ils sont suivis de cette Prophetie *Le peché de Juda est écrit avec un burin de fer sur un diamant, & gravé sur leur cœur.* Mais il remarque qu'il n'a point trouvé cette Prophetie dans les Septante (où en effet elle ne se trouve pas encore aujourd'hui) mais seulement dans les autres Versions conformes au Texte Hebreu, & qu'il y a apparence que comme les hommes ont de la peine à reconnoître qu'ils font mêchans, les Juifs ont falsifié quelques Exemplaires, en faisant *leur peché pour, le peché de Juda.* Raccuse encore les Septante d'avoir retranché toute cette Prophetie du Texte de Jeremie, de peur que cette menace de vengeance éternelle ne contre eux. Il est vrai que ce même Auteur dans son Epître à Africanus touchant l'Histoire de Suzanne, soutient que les Juifs ont retranché l'Histoire de Suzanne du Texte Hebreu, & que pour rendre ce sentiment vraisemblable, il allegue que les exemplaires de l'Ancien & du Nouveau Testament, où il prétend, qu'il y a eu quelques changemens de la part des Juifs, sont pour bien comprendre l'esprit d'Origenes dans cet Ouvrage, il faut se souvenir que ce n'est point entre lui & Africanus, que de sçavoir si cette Histoire est veritable, & si on la peut lire. Africanus la traitoit de fable, parce qu'elle n'est point dans l'Hebreu Origenes ne dit pas precisement que les Juifs l'eussent retranchée du Livre de Daniel, mais seulement qu'ils l'avoient eue autrefois. Or il n'est pas necessaire pour cela qu'elle fût dans le Livre de Daniel, & qu'elle fit partie du Canon des Juifs, mais il se peut faire qu'elle eut eu, comme les Histoires de Judith, & de Tobie, au nombre des Livres qui étoient hors du Canon, quoiqu'écrits en Hebreu ou Chaldaïque, & c'est seulement ce qu'Origenes semble avoir soûtenu, puisqu'il n'a point défendu, comme nous avons remarqué, le Canonicité, mais seulement la verité de cette Histoire, & qu'il en a parlé en d'autres endroits d'une maniere douteuse *a*.

Saint Chrysostome n'est pas plus favorable que les autres Peres, à la prétention de ceux qui soûtiennent que les Juifs ont corrompu le Texte Hebreu. On cite dans ses ouvrages deux passages de ce Pere sur ce sujet. Le premier est tiré de la cinquieme Homelie sur saint Matthieu, où il ne compare point la Version des Septante avec le Texte Hebreu, mais seulement avec les autres Versions faites par les Juifs depuis la Naissance de Notre Seigneur. *Siquidem alii post Adventum Domini interpretati sunt Judæi siquidem permanentis mentis & subdoli, quippe qui mentes & subdoli multa corruperint & data gerulsa opera ab prophetis nostris prædicta celaverint. Septuaginta enim anni erutum & aliquando amplius Dominus Adventui annos ad interpretandum tot ac pariter accedentes, ab omni suspitione hujusmodi vindicantur.* L'autre

---

a En d'autres endroits d'une maniere douteuse] Sur la fin de son Commentaire sur Daniel, parlant des allusions des noms des tribus Grecs *ἀρὰ & ἀράω* aux deux Verbes, il ajoûte que si l'on ne trouve pas dans l'Hebreu de mots où cette allusion réponde, il faudra dire que cela n'est que dans le Grec, *quòd si non fuerit inventum, necessitas cogetur & nos eorum acquiescere sententiæ, qui Græci tantum sermonis hanc volunt esse affectatio quæ Græcum tantum habeat Etymologiam & Hebræum non habeat.* Il ne peut plus bas n'être fait de toutes objections sur l'Histoire de Suzanne, il ajoûte *quod facile solvat qui hanc Historiam in libro Danielis apud Hebræos secretò non habent, & quo eorum potuerit apprehensa tam ab eis Canoni tam quàm veritatis est quod ex responsis ejus manifestum.* S. Jerôme dans sa Preface sur Daniel, dit qu'Origenes est un de ceux que croient que l'Histoire de Suzanne n'est point un Hebreu.

L'autre passage de saint Chrysostome est tiré de la neuvième Homelie sur le même Commentaire, où voulant rendre raison de ce que l'on ne trouve plus dans les Prophetes, ces paroles que saint Matthieu cite, comme étant d'un Prophete, *il sera appellé Nazaréen*, il dit qu'il ne faut pas s'en étonner, parce que les Juifs qui étoient negligens & impies, ont laissé perdre par negligence, ou brulé, ou déchiré plusieurs Ouvrages des Prophetes. S'il est vrai que les Juifs ayent falsifié le Texte Hebreu des Prophetes que nous avons, il auroit eu plutôt recours à cette falsification, qu'à des Livres perdus. Enfin, on n'accuse pas en cet endroit les Juifs d'avoir falsifié les Livres sacrés que nous avons, mais d'en avoir perdu & supprimé que nous n'avons plus.

On cite encore quelques autres Auteurs, comme Julien de Tolede, & Lactance; mais saint Matthieu, mais le premier ne parle que de la différente Chronologie du Texte & de la Version des Septante. Il soutient à la vérité celle des Septante, & préfére en cela leur Version au Texte; mais il n'accuse point les Juifs d'avoir corrompu leur Texte par malice, & à l'egard du dernier, il ne parle que des explications que les Juifs donnoient à une Prophetie de Michée, en soutenant qu'elle devoit s'entendre de Zorobabel: *Hoc quoque depravant Judæi*, dit-il dans son Commentaire sur le premier Chapitre de saint Matthieu, *dicentes Zorobabel, locutum esse Prophetam, quibus non est necesse dicentes, Zorobabel non in Bethleem, sed in Babylonia natum esse.*

Quoique saint Jerôme se soit déclaré en plusieurs endroits pour l'entiereté du Texte Hebreu, on ne laisse pas d'alleguer quelques passages, dans lesquels il semble non seulement reconnoître qu'il y a des fautes dans le Texte Hebreu, mais encore accuser les Juifs de les avoir falsifiés. On apporte entr'autres un passage tiré du Chapitre 3 de son Commentaire sur l'Epitre aux Galates, où expliquant ces paroles citées par saint Paul, & tirées du Chap 27 du Deuteronome. *Maledictus omnis qui non permanserit in omnibus sermonibus Legis hujus*, il dit que c'est en vain que les Juifs ont retranché de leur Texte, la particule *Cal*, qui répond à *omnibus*. *Frustra illud subtrahunt Judæi, ne videretur esse sub maledicto.* Il fait le même remarque sur ces paroles du même Chapitre *Maledictus omnis qui pendet in ligno*, par lesquelles il dit qu'il se peut faire que l'ancien Texte Hebreu, eut *maledictus a Deo*, comme il est porté dans les Septante. On cite encore un autre passage de même Pere, tiré de son Commentaire sur le Chapitre 5 de Michée, où parlant de Bethleem Ephrata, il dit que les Septante font mention de cette Ville, & de deux autres dans le Chapitre 5 de Josué sur quoi il remarque que cela peut avoir été effacé des anciens Exemplaires par la malice des Juifs. On ajoûte que saint Jerôme lui-même rapporte en plusieurs endroits les différentes Versions du Texte Hebreu, & même celle des Septante qu'il blâme & qu'il approuve. On repond à cela que S. Jerôme n'a jamais avancé en parlant selon son propre sentiment que les Juifs ayent corrompu par malice le Texte Hebreu, mais même assûré qu'il le faut, mais qu'il a simplement rapporté, suivant sa coûtume, les différens avis ou conjectures des Interpretes. Quand il dit dans le premier passage, que c'est en vain que les Juifs ont ôté la particule *Cal* de la tête de cette pesante opinion de ceux qui ont prétendu que les Juifs l'avoient retranchée, qu'il reconnoît tout le contraire, lorsqu'il dit, " si les Septante ont mis *omnes homines*, " *& duas one*, ou s'ils étoient dans l'ancien Hebreu, & quelles Juifs les auront effacés. Le raisonnement n'est pas concluant, puisque quelque avantage que l'on ait pour croire qu'il y a eu plus d'un exemplaire Hebreu, & qu'il paroît même par apparence que l'Apôtre ait cité ces paroles en un sens, si elles n'étoient pas dans les Exemplaires Hebreux & en effet il n'y a point de doute que la particule *Cal* dans le Texte des Samaritains, n'est ce qu'elle fut dans le Texte des Septante, puisque l'on a pour les Juifs le témoignage de leurs anciennes traductions, tendent tous à prouver le contraire. C'est une simple conjecture fondée sur la conformité du Texte Samaritain avec les Septante. Dans le second passage, il apporte les différentes Versions de cette sentence. *Mah dicit unus ex prophetis in hoc*, & les Septante n'en peut donner au Texte Hebreu le semblable point qu'il n'y ait dans l'Epître de saint Paul aux Galates, ou dans la Version des Septante, ces mots *omnis & exigno*, qui ne se trouvent point dans le Texte Hebreu, & qui sont dans les Septante. Car, dit-il, s'il suivoit la Version des Septante, il devroit ajoûter le nom de Dieu, & dire " *Cil* se devoit du Texte Hebreu, comme étant " Hebreu, il ne devoit point ajoûter ces paroles *omnis, & exigno*, qui ne sont point dans le Hebreu " Sentent Jerome tesmoignent encore plus clairement une telle alternative, en disant, on que les anciens Exemplaires des Hebreux avoient autrefois eu quelque chose de plus, ou que l'Apôtre a suivi ces Septante, ou quel Apôtre a suivi ces Septante, ou ceux qui ont écrit plus probable, ce après la Passion de Notre Seigneur, le nom de Dieu a été ajoûté par quelques-uns des Exemplaires Hebreux, & dans nos propres, ce nous sont trois unes, parce que nous croions en " Jesus-Christ, qui s'est fait malédiction pour " nous. Ce Pere parle encore plus clairement un peu " dans le troisiéme passage, où il dit qu'il ne peut sçavoir si le mot de *Berphé* en *Ephrata* a été retranché de Texte Hebreu, ou si une autre a été la Version des Septante. *Sive ut quidam Librarii erasum*

Digitized by Google

ipsum se mittit à Judæorum, ne Christus *videatur vitio de Tribu Juda, sive à Sepulcri additione, neque quum ejus Genus certum quod nesciunt.* Saint Jerome parle dans ces endroits avec incertitude, & pour ainsi accuser moder aux sentimens de divers Auteurs, comme il fait fort souvent dans ses Commentaires, ainsi qu'il l'a remarqué lui-même. C'est en suivant cette methode, qu'il cite souvent les différentes interprétations du Texte Hebreu & des différentes Versions, & qu'il loue celle des Septante. Mais quand il traite cette question selon son propre sentiment, il se déclare que Origenes pour le Texte Hebreu, & ne se trompent qu'il ait été falsifié par ces Juifs en tant de differentes sortes. Si quelqu'un, dit-il dans le 4. Livre de son Commentaire sur le Chapitre 6 d'Isaïe, prétend que les Exemplaires Hebreux ont été falsifiez par les Juifs, qu'il écoute ce que dit Origenes dans le huitiéme Volume de ses explications sur Isaïe, & qu'il repose de cette question, parce que Notre Seigneur & les Apotres ayent reprimendé les Docteurs de la loi & les Pharisiens de leurs autres crimes, ne leur ont-ils pas reproché le crime qu'autun n'eût le plus grand? que s'il on dit que les Exemplaires Hebreux ont été falsifiez depuis l'Avenement de Notre Seigneur, j'en prend rai pas moi-même plaisir à élever de tels discours, & voudrai-je croire que J. C. les Evangelistes & les Apotres ont cité des passages de la même maniere que les Juifs les devoient falsifier dans la suite. On ne peut donc pas douter que S. Jerome n'ait été perfuadé que les Exemplaires Hebreux n'avoient point été falsifiez mal-à-propos par les Juifs, & cette d'il est etre dans cette opinion, pourquoi auroit-il entrepris de faire une nouvelle Version sur le Texte Hebreu? lui qui fondement l'eut-il préferé à la Version des Septante? & avec qui eut-il entrepris cet-il donne pas tout le nom de verité Hebraique?

Saint Augustin a bien vû qu'il n'étoit pas prudent, ni avantageux d'Eglise, mal-raisonnable de soutenir que les Juifs eussent falsifié les Livres sacrés à Dieu ne pleuse, au lieu de les Livre de la Cité de Dieu Chap. 13. on en homme puissent imaginer que les Juifs, quelque malice qu'ils aient eu, aient pû falsifier tant d'Exemplaires, quand en auroient-ils eu *Adhuc superest quæstio, ne Judæi examinâ per tot Gentes malitiæ sua scripta sua se credat ea Codicibus tam multis & tam longe ab eis distinctis.* C'est pourquoi dans le Traité de la Doctrine Chrétienne, il veut que l'on ne se mette en peine de rien, & c'est de la que le Verbe rende, ou ne se mette les actes à la lettre, & le respecte tout au Texte Hebreu. *Sed hæc breviter dicta sit de Codicibus Veteris Testamenti, cap. 43.* Un fort accès d'y a dans vantage entre le Texte & la Version, il faut pû-

tôt entier à l'Original qu'aux Versions, *Et Deum potius credatur, unde in ea re per Interpretes facta translatio,* Liv. II. cap. 13.

Après avoir répondu aux Autorités que l'on allegue pour montrer que les Juifs ont corrompu malicieusement & en haine des Chrétiens le Texte Hebreu, de fait voir qu'aucunes Anciens ne les a accusés nettement de ce crime, & que les plus habiles les en ont disculpés, il faut maintenant apporter les raisons qui prouvent qu'il n'y a nulle apparence, qu'ils l'aient fait, ou pû faire. Voici celles que nous paroissent les plus fortes.

Premierement, il est certain que les Juifs ont toûjours eu un respect tout particulier pour les Livres facrés contenus dans leur Canon, qui leur ont été perfuadés qu'on ne pouvoit y rien ajouter ni rien changer sans crimes, qu'ils les ont conservés religieusement. Quelle apparence qu'ils aient voulu les falsifier de dessein premédité? n'est il pas bien plus naturel de croire qu'ils les ont conservés dans leur pure é? Philon (cité par Eusebe Liv. 8. Prep Evang.) nous assure qu'universellement conservé les Livres de Moïse, sans y avoir changé un seul mot, & Joseph reconnoit que les Juifs ont un si grand respect pour les Livres sacrés, que depuis une longue suite de siecles, personne parmi eux n'a osé y rien ajouter, ni en ôter. C'est pour cela que Saint Justin fait dire au Juif Tryphon, contin mément aux maximes de ceux de la Secte, qu'ils étoient tellement éloignés de corrompre l'Ecriture Sainte qu'ils croient en tout que s'il y arrivoit été un crime plus énorme que ceux d'adorer le Veau d'or, de conformer les enfans aux Idoles, de les faire passer par le feu, & de leur facrifier, & de faire mourir les Prophetes. Les Juifs ont toujours conservé & conservent encore ce respect pour les Livres de la Bible: ils les ont copiés avec toutes les précautions que l'on peut apporter pour rendre leurs Exemplaires fidéles: ils les ont lûs avec exactitude dans leurs Synagogues: enfin cela est si croyable qu'ils aient entrepris de propos deliberé, de les falsifier?

Secondement, si les Juifs avoient eu corrompu l'Ecriture Sainte & en haine des Chrétiens: afin de leur oter les armes dont ils se fervoient pour les combattre, d'auroient-ils donné fait sur les Passages qui contenoient des prédictions les plus claires de Jesus-Christ, & ceux que les Chrétiens leur opposoient? Ou ceux-ci ont-ils donné tous les deux les passages? & sont-ils encore aujourd'hui plus forts dans le Texte Hebreu que dans la Vulgate. Il y a une infinité de Prophecies claires de Jesus Christ que les Chrétiens allegueront tous les jours contre les Juifs, auxquelles on convient que les Juifs n'ont apporté aucun changement. On n'a allegué jusqu'ici que trois ou trois, où l'on prétend que la Version des Septante rend le sens de

la Prophetie plus clair de JESUS CHRIST (c'eſt ce que nous examinerons en détail dans la ſuite) il y a ſu contraire des endroits où le Texte Hebreu convient mieux à JESUS-CHRIST, que le Verſion des Septante, comme nous le ſerons voir. Que peut-on conclure de tout cela, que les Juifs ont falſifié en haine des Chrétiens le Texte Hebreu? point du tout, car s'ils l'euſſent fait par ce motif, ils euſſent falſifié tous les paſſages, ou du moins les principaux, & comme on ne peut pas conclure que les Septante aient eu deſſein d'affoiblir les preuves du Meſſie, parce qu'en quelques endroits ils ont rendu le Texte d'une maniere qui diminuë la force de la Prophetie, on ne peut pas non plus conclure legitimement que les Juifs aient falſifié le Texte Hebreu, & changé les Prophecies qui regardent JESUS-CHRIST, parce qu'en quelques endroits le Texte Hebreu ne ſemble pas ſi formel que la Verſion. Il ſe peut faire que le Texte ait été corrompu ou changé dans ces endroits par hazard, par la faute des Copiſtes il ſe peut faire auſſi que les Interpretes ne ſe ſoient pas attachés à la lettre du Texte, il ſe peut faire qu'il y ait faute dans la Verſion. C'eſt dans ce detail que nous entrerons dans la ſuite.

Troiſiémement, quand on ſuppoſeroit que les Juifs auroient voulu falſifier les Exemplaires des Livres Sacrez, il eſt moralement impoſſible qu'ils l'aient pû faire, car comment auroient-ils pû tous conſpirer dans ce deſſein? Comment étant diſperſés par toute la terre, ſe ſeroient-ils pû accorder tous enſemble à faire la même falſification? Eſt-il poſſible qu'ils euſſent tous conſenti à ce crime ſans qu'aucun d'eux s'y fût oppoſé? Comment auroient-ils pû falſifier tous leurs Exemplaires, ſans qu'aucun fût demeuré dans ſa premiere integrité? Quand ils en auroient pû venir à bout à l'égard des Exemplaires qui étoient en leur poſſeſſion, comment auroient-ils pû falſifier ceux qui étoient entre les mains des Chrétiens? Toutes ces ſuppoſitions ſont également inſoûtenables.

Quatriémement, il ſemble qu'il étoit de la Providence de Dieu, de ne pas permettre, que les Exemplaires des Livres Sacrez fuſſent corrompus par les Juifs dans les Prophecies qui regardent JESUS-CHRIST, car une des plus fortes preuves de la verité & de l'ancienneté de ces Prophecies, eſt qu'elles ſe trouvent conſervées & reſpectées par un ancien Peuple qui nous haït, & qu'eſt point d'accord avec nous, il rend témoignage à l'antiquité & à la verité des Livres qui le confondent & qui font voir la verité de notre Religion ce qui fait dire à Saint Auguſtin que les Juifs ſont les Conſervateurs de nos Archives & de nos Livres *Capſarios noſtri ſunt, Libros noſtros fidos ſunt.* In Pſ 40 & 56 Ils portent nos Livres, & n'en tirent cependant aucun avantage, il eſt tout entier pour nous. Quand les Patens ne veulent pas croire que les prédictions de Jesus-Christ qui nous rapportons, ſoient veritables, & ſoûtiennent que c'eſt nous qui les avons faites, nous en avons qui à leur renvoier aux Juifs ennemis de notre foi, qui portent nos Livres, ou ces prédictions ſe trouvent. C'eſt un effet de la Providence Divine à nôtre égard, dit Saint Juſtin dans ſon Exhortation aux Gentils, que les Juifs ſoient ſeuls nos Livres dans leurs Synagogues, & par conſequent nôtre Religion, car pour ne point donner occaſion à la mediſance en nous ſervant des Exemplaires de nôtre Egliſe, nous aimons mieux nous ſervir de ceux des Synagogues des Juifs, dont la facture ne peut être ce qu'ont écrit ces Saints hommes eſt nôtre doctrine.

Cinquiémement, nous pouvons nous ſervir du Dilemme de Saint Jerôme, en y ajoûtant un troiſiéme membre, qui regarde le temps qui s'eſt écoulé depuis S Jerôme juſqu'à nous (car il y a des Auteurs qui prétendent que le Texte Hebreu n'a été corrompu que depuis ce temps-là) & raiſonnons ainſi ſi le Texte Hebreu a été falſifié par la malice des Juifs, ou c'eſt avant J. C ou depuis la prédication de J C juſqu'à S Jerôme, ou depuis Saint Jerôme juſqu'à nôtre temps. Or toutes ces ſuppoſitions ſont également inſoûtenables, & par conſequent aſſés à detruire, car premierement, ſi la Texte Hebreu avoit été corrompu avant Jesus-Christ par la malice des Juifs, Nôtre Seigneur & les Apotres n'auroient jamais manqué de leur reprocher ce crime, mais bien loin de le faire, ils ſuppoſent que les Juifs avoient permi eux la veritable Ecriture *Vous liſez, avez vous les Ecritures*, dit Jesus-Christ, (Jean 5 Verſ 39) *parce que vous croiez, y trouver la vie éternelle, & neanmoins ils ſont elles qui rendent témoignage de moi. Les Docteurs de la Loi & les Phariſiens ſont aſſis ſur la Chaire de Moiſe*, (dit-il en un autre endroit. Matth 23 Verſ 2 & 3) *Faites donc ce qu'ils vous diſent* Nôtre Seigneur auroit-il parlé ainſi des Corrupteurs & des Falſificateurs de l'Ecriture? L'Apôtre Saint Paul écrivant aux Corinthiens ne reproche pas aux Juifs de n'avoir pas les Livres du Vieux Teſtament dans leur pureté & dans leur integrité, mais de ne les pas entendre *Juſques ici*, dit-il, *lorſqu'ils liſent le Vieux Teſtament, ce voile demeure toujours ſur leur cœur ſans être levé, parce qu'il ne s'ote que par* JESUS-CHRIST. *Aujourd'hui à cette heure lors qu'on lit Moiſe, le voile eſt ſur leur cœur* 2 Corinth 3 Verſ 13 Les Juifs que les Juifs liſoient, étoient la veritable Ecriture Sainte, c'étoit la Loi de Moiſe, qu'ils liſoient tous les jours de Sabbath dans leurs Synagogues (comme dit Saint Jacques Act 15 Verſ 21) Ce n'étoit point une Loi ou une Ecriture corrompuë ils la liſoient telle qu'ils l'avoient reçûe de leurs Peres mais ils ne l'entendoient pas Il faut donc paſſer

passer pour constant que le Texte Hebreu n'avoit pas encore été corrompu par la malice des Juifs du temps de JESUS CHRIST & des Apôtres Voions si l'on peut dire qu'ils l'aient falsifié depuis les Apôtres jusqu'au temps de Saint Jerôme.

Plusieurs raisons prouvent que cela ne peut pas être, les Juifs convertis au Christianisme gardetent sans doute des Exemplaires des Livres Sacrez. Les Nazaréens, qui étoient une Secte de Chrétiens fort attachés à l'ancienne Loi, en conservoient aussi sans doute des Exemplaires. Les Juifs n'ont point été les maîtres de falsifier ces Exemplaires. Quoi qu'après la prise de Jerusalem, il soit resté peu de Chrétiens qui aient conservé le langage Hebreu, on ne peut pas dire neanmoins qu'ils n'aient pas conservé d'Exemplaires Hebreux, & qu'aucun Chrétien n'ait appris cette langue. Hegesippe qui a vécu peu de temps après les Apôtres, & qui a passé de la Religion Juive à la Chrétienne, sçavoit certainement l'Hebreu, comme Eusebe le remarque: il avoit sans doute des Exemplaires Hebreux de l'Ancien Testament. Plusieurs autres Chrétiens de la Palestine sçavoient l'Hebreu, & lisoient la Bible en Hebreu. Est-il possible que les Juifs aient falsifié toute l'exemplaires, & que personne ne se soit apperçû de cette falsification? Pendant la guerre entre l'Empire d'Adrien, le Texte Hebreu étoit conforme à celui que nous avons, comme il paroît par la Version d'Aquila. Il faudroit donc que cette falsification se fût faite depuis la prise de Jerusalem jusqu'au commencement du second siecle, c'est-à-dire environ en 30 ou 40 ans. Y a-t-il de la vrai-semblance que dans ce temps qu'il y avoit encore plusieurs Juifs convertis dans la Palestine, aucun d'eux n'ait conservé les Exemplaires qu'il avoit dans leur pureté? Croira-t-on que les Juifs aient pû en si peu de temps supprimer tous les Exemplaires du Texte Hebreu, & en substituer d'autres falsifiés en leur place? Le Texte Hebreu qu'Origenes a trouvé peu de temps après dans ses Exemplaires, étoit conforme à celui que nous avons. Depuis du temps de Saint Jerôme, les Juifs & les Chrétiens avoient le même Texte Hebreu que nous avons à présent, & la Version qu'en a fait Saint Jerôme, nous est un garant certain, qu'il n'y eût point arrivé de changement considerable depuis ce temps-là, & par conséquent que les Juifs ne l'ont point falsifié. Outre que la diligence extraordinaire & scrupuleuse des Massoretes, a été beaucoup contribuée à conserver le Texte dans sa pureté. Saint Jerôme apporte ses autorités non pour montrer que le Texte Hebreu n'a point été corrompu depuis JESUS-CHRIST, sçavoir que Jesus CHRIST & les Apôtres ont cité l'Ecriture suivant le Texte Hebreu, & non pas suivant la Version des Septante. Il est visible que cette remarque, si elle se trouve veritable, fait voir invinciblement que les endroits dans lesquels l'Hebreu est different des Septante, étoient point été falsifiés par les Juifs depuis le temps de JESUS CHRIST & des Apôtres. Mais cette remarque de Saint Jerôme ne doit pas être prise dans toute sa generalité, car il faut avoüer que les Evangelistes & les Apôtres écrivant en Grec, citent ordinairement les passages de l'Ancien Testament suivant la Version qui étoit commune & autorisée parmi les Juifs, sans examiner si cela étoit entierement conforme au Texte Hebreu, mais à l'égard de l'Evangile de Saint Matthieu écrit en Hebreu, quoique nous n'en aions point l'original, il est aisé de reconnoître par la Version même, que cet Evangeliste a voulu citer l'Ecriture suivant le Texte Hebreu de ces endroits où il est different des Septante. Il y a même dans l'Evangile

---

b *Sur tout la Version qui étoit commune parmi les Juifs.*] Saint Luc cite toujours l'Ancien Testament suivant la Version des Septante, même dans les endroits où elle est différente du Texte Hebreu, comme on peut le voir dans le passage d'Amos qu'il fait citer à Saint Jacques dans les Actes des Apôtres, Chapitre 15. Vers. 17. & dans son Evangile Chap. 4. il rapporte un passage de Nôtre Seigneur avoüé là dans le Synagogue de Nazareth, suivant la Version des Septante: ce n'est pas que Jesus-Christ n'eût lû de cette maniere dans la Synagogue, mais c'est que Saint Luc la rapporte de son chef suivant la Version des Septante. Par la même raison, si j'y dois passages mêmes dans l'Evangile de Saint Matthieu & dans l'Epître aux Hebreux qui étoient autrefois écrits en Hebreu, que l'Interprete Grec a rapportés suivant la Version des Septante.

c *Car Evangelistes avoient cité l'Ecriture suivant le Texte Hebreu dans des endroits où il est different des Septante.*] En voici quelques exemples. Dans le Ch. 2. de S. Matthieu cette Prophetie de Michée touchant la Ville de Bethléem: *Vous n'êtes pas la plus petite entre les principales Villes de Juda*, n'est point citée suivant les Septante qui ont traduit *Entre les moins de Juda*, & il a fallu le faire quand on veut donner au mot Hebreu, qui peut-être différemment signifie *mille & Princes*. Dans le même Chapitre Vers. 15. il cite cette Prophetie d'Osée, *J'ai appellé mon fils d'Egypte* suivant le Texte Hebreu, & non pas suivant les Septante, qui ont traduit, *J'ai appellé d'Egypte ces enfans*. Dans le même Chapitre Saint Matthieu cite cette Prophetie *Il sera appellé Nazaréen*: Elle ne se trouve en aucun endroit de la Version des Septantes mais il l'on suppose qu'il s'est servi de l'Exemplaire Hebreu, on pourra dire avec S. Jerôme qu'il a voulu parler de ces paroles d'Isaïe Chapitre 11. Vers. 11. *Un ser de racine ayra ascendet*. Dans le Chapitre 4. il rapporte une Prophetie tirée du

Chap

gile de Saint Jean & de ses Epîtres de Saint Paul, des passages, où l'on n'a pas suivi exactement la Version des Septante. Et cela seul suffit pour faire voir que les Evangelistes & les Apôtres n'ont pas crû que le Texte Hebreu fût corrompu.

La difficulté qu'il y a d'affirmer le temps où l'on prétend que les Juifs ont falsifié le Texte Hebreu fait encore voir la fausseté de ce Système. Les uns ont prétendu que cette falsification ne s'étoit faite que depuis Saint Jerome : C'est sentiment de Melchior Cano, de Serarius, & de quelques autres, mais la Version que Saint Jerome a faite sur le Texte Hebreu, étant comme nous avons remarqué, conforme presque par tout au Texte Hebreu que nous avons aujourd'hui, ce les Versions d'Aquila, de Symmaque & de Theodoton, ce sont autant de monumens contre cette prétendue falsification, & l'on defie ceux qui soutiendront ce sentiment, de produire des passages de quelque conséquence, ou la Version de Saint Jerom e soit diametralement opposée au Texte Hebreu d'aprelent : c'est pourtant ce qu'il faudroit qu'ils fissent, s'ils vouloient donner quelque vraisemblance à l'opinion qu'ils soutiennent. C'est pourquoi la plûpart de ceux qui ont avancé que le Texte Hebreu étoit corrompu par la malice des Juifs, ont crû devoir placer plus haut cette corruption, & dans le temps auquel de marque plus fameux le temps qu'elle a été faite. l'on dit seulement en termes generaux, que le Texte Hebreu avoit été corrompu par les Juifs depuis JESUS CHRIST jusqu'au temps de Saint Jerôme. Mais quand on les presse, ils sont obligez de distinguer cette époque, ou il est difficile qu'on croie que cette falsification se fût faite dans un temps qu'il y avoit quantité de Juifs convertis à la Religion Chrétienne dans la Palestine, qui certainement l'Hebreu & le Grec de la Bible en Hebreu, c'est-à-dire jusqu'à la Prise de Jerusalem. D'ailleurs les Peres que l'on allegue pour prouver que les Juifs ont falsifié le Texte Hebreu, ayant vécu plus ou environ après la Prise de Jerusalem, si leurs passages prouvoient quelque chose, il faudroit supposer que le Texte Hebreu avoit été corrompu pendant les cinquante années qui se sont écoulées depuis la Prise de Jerusalem sous Vespasien, jusqu'au temps d'Adrien. C'est aussi en ce temps-là precisement que le dernier Auteur, qui a écrit pour soûtenir la corruption du Texte Hebreu, place cette falsification, dont il ne designe pas seulement le temps précis, mais encore l'Auteur, en conjecturant que c'est Rabbi Akiba disciple de Gamaliel II. qui a commencé à ficuiri à Tibériade vers l'an 95 de JESUS-CHRIST, & qui est mort en 135 : il dit que ce Rabbi a eu tant de credit sur ce qui regarde la Nation qu'il étoit aussi bien qu'de reputation & d'habileté, entrepris cette falsification, que son disciple Aquila fuivit dans la Version Grecque, que l'esprit, Onqelos & Saint Jerôme n'auroit point connu d'autre Texte Hebreu que celui des Juifs du Tibériade corrompu par Akiba, il n'en est pas un tant soit peu de ceux, ni parmi les Chrétiens ni parmi les Juifs. Voilà la Système ingenieux de ce nouvel Auteur, qui il auroit seulement probable, s'il n'étoit pas de la decarelle de l'esprit pouvoient tenir lieu de raisons solides : mais quelque on puisse donner quelque couleur à de legeres conjectures, par des remarques curieuses, & par l'appl cation que l'on a fait, il est difficile qu'on n'en découvre le foible, quand on les approfondit. C'est ce qui est arrivé à cet Auteur, qui a fait voir en celui-ci du non pas sa recherches particulieres, & son esprit par le tour fin & à crible : il a donné à ses conjectures, mais qui n'a pas pour cela convaincu, personne de la vanité de son Système en ce point, & certes quand on vient à l'examiner de près, on trouve qu'il n'est établi que sur des suppositions ou fausses, ou incertaines, car il suppose, que les Chrétiens n'ont point eu le Texte Hebreu, &c

---

Chap 9 d'Isaïe d'une maniere plus conforme au Texte Hebreu qu'à la Version des Septante. Dans le Chapitre 8. il cite cette Prophetie d'Is a Chap 53 *Il a pris ses infirmes nos langueurs, & il s'est chargé de nos maladies*; dans laquelle les mêmes termes ne sont pas employez dans le Texte Hebreu ; au lieu que dans les Septante il y a. *Il portera nos pechez, & il souffrira pour nous*. Dans le Chap 12 Vers 18. il y a une prediction tirée d'Isaïe Chap 42 Vers 1. mais selon la seule du Texte Hebreu. Dans le Chap. 21 Vers 9. il y cite aussi tirée du Prophete Zacharie, plus conforme au Texte Hebreu qu'à la Version des Septante. Il y cite aussi une autre du même Prophete touchant les trente pieces d'argent, citée comme elle est dans le Texte Hebreu bien différent en cet endroit de la Version des Septante. Il y a aussi dans l'Evangile de Saint Jean des Prophéties tirées aussi de la Texte Hebreu, comme dans le Chapitre 19. ces paroles du Chap 12 du Zacharie *Ils tourneront leurs yeux vers moi qui sont traduites d'une autre maniere* dans les Septante. Saint Paul a aussi suivi quelquefois le Texte Hebreu comme dans le Chapitre 9 de l'Epître aux Romains, où il rapporte les paroles de Moïse à Pharaon comme elles y sont dans l'Hebreu. *C'est pour cela que je vous ai fait lever*, au lieu que les Septante portent, *C'est pour cela que vous avez été conservez jusqu'à présent*.

ſe n'en eut eu preſque aucune connoiſſance depuis les Apôtres, juſqu'à la Priſe de Jeruſalem. Cela ne peut point être, puis qu'il y avoit parmi les Chrétiens un grand nombre de Juifs convertis, dont la langue naturelle étoit le Chaldéen ou Syriaque, qui eſt appellé Hebreu dans l'Evangile, & que les Juifs naturels entendoient parfaitement: l'Hebreu ancien, & lisoient l'Ecriture en cette langue.

2. Il ſuppoſe qu'après la Priſe de Jeruſalem, le Texte Hebreu reſta uniquement entre les mains des Juifs. C'eſt ce que l'Hiſtoire nous apprend être faux, puiſque nous ſçavons que pluſieurs Juifs Chrétiens ſortis de la Ville de Jeruſalem avant qu'elle fût priſe s'établirent à Pella, où ils formerent le Secte des Nazareens, qui conſerverent des Exemplaires du Texte Hebreu.

3. Il faut qu'il ſuppoſe dans ſon Syſtême, qu'il n'y avoit point d'autres Exemplaires du Texte Hebreu dans le monde que ceux de Tibériade, c'eſt-à-dire, qu'il n'y avoit point de Juifs ailleurs ou que s'il y en avoit, ils n'avoient point d'Exemplaires Hebreux de la Loi, mais qu'ils ſe ſervoient ſeulement de la Verſion des Septante. Or il eſt certain qu'il y avoit des Juifs diſperſés dans tout le monde, & il ne paroît pas moins indubitable que ces Juifs avoient des Exemplaires de la Loi, comment ſe peut-il faire que le Rabbi Akiba ait eu aſſez de credit pour faire ſupprimer ou falſifier tous ces Exemplaires, en ſorte que 30, ou 40 ans après il n'en reſtoit aucun?

4. Tout ce que cet Auteur debite du Rabbi Akiba ſur la foi des Juifs, n'eſt d'aucune certitude. Il eſt vrai que Saint Jerôme nous aſſûre qu'Akiba étoit diſciple de Samai & de Hillel, & que les Juifs le croyoient le maître d'Aquila: mais c'eſt tout ce que nous en ſçavons, & encore cela même n'eſt-il pas fort certain.

5. Cet Auteur pour prouver qu'Akiba a falſifié le Texte Hebreu, rapporte des Expreſſions de l'Ecriture attribuées au Rabbi Akiba dans le Livre intitulé *Pirke Eliezer*, ou les Capitules d'Eliezer, qu'il prétend être conformes au Texte Hebreu d'aprefent & différentes de la Verſion des Septante, d'où il conclut que c'eſt lui qui eſt Auteur de cette différence, & qu'il l'a inſerée dans le Texte Hebreu. Mais rien ne me paroît plus foible que ce raiſonnement. Car, 1. qui peut aſſûrer que les diſcours que le Rabbi Eliezer fait tenir au Rabbi Akiba, ſoient veritablement de ce dernier? 2. Eſt-ce une choſe que Akiba ait falſifié le Texte Hebreu, puis ce qu'il l'a connue nous l'avoue? 3. Entre les paſſages citez par l'Auteur de cette objection, il y en a que ſont dans les Septante auſſi-bien que dans l'Hebreu de la maniere dont Rabbi Akiba les rapporte, & dans les autres la différence ne vient que de la prononcia tion d. Ainſi on ne peut en conclure que Rabbi Akiba ait falſifié l'Ecriture en ces endroits, au contraire puiſqu'il eſt conforme à la Verſion des Septante, il faut neceſſairement ſuivant les principes de notre adverſaire, qu'il n'y ait aucune falſification en ces endroits.

6. Quand on dit qu'Aquila diſciple d'Akiba, eſt accuſé d'être le premier parmi les Grecs qui ait falſifié l'Ecriture Sainte, on ſuppoſe qu'il n'a fait cette falſification, que en ſuivant un Texte corrompu, au lieu que les falſifications dont il eſt accuſé, regardent ſa Traduction. On ne lui reproche pas d'avoir travaillé ſur un Exemplaire Hebreu falſifié, mais d'avoir mal traduit l'Hebreu.

Enfin quand on allegue qu'Akiba eſt l'Auteur de la correption du Texte Hebreu touchant la Chronologie des Patriarches, on ſuppoſe premierement, qu'il eſt conſtant que le Texte Hebreu eſt

---

d *Il y en a qui ſont dans les Septante auſſi-bien que dans l'Hebreu & de la maniere dont Rabbi Akiba les rapporte... & dans les autres la difference ne vient que de la prononciation.*] Le premier paſſage eſt *Geneſ* 18. *Verſ* 21. où il n'y a preſque pas de difference entre la Vulgate & le Texte Hebreu. Le Texte Hebreu porte que Jacob paſſa la nuit ou en eſt-il parlé *après que le Soleil étoit couché*? les Septante ont la même expreſſion. Le ſecond paſſage eſt tiré de Liv. 1. des Paralipomenes Chap. 17. Verſ. 21. Le Texte Hebreu porte que le *Peuple d'Iſrael étoit un ſeul Peuple ſur la terre*. Les Septante au lieu d'un ſeul Peuple, ont traduit: *Il n'y a point de de Peuple ſemblable à preſent ſur la terre, ſemblable à celui d'Iſrael*, pourquoi veut-on que ce ſoit plûtôt une conception de Texte Hebreu qu'une liberté que s'eſt donnée le Traducteur dans ſa Verſion. Le troiſieme paſſage tiré de Ch. 26. de la Geneſe, Verſ. 28. & 29. eſt dans les Septante comme dans l'Hebreu de la même maniere qu'il eſte cité par Rabbi Akiba: ainſi on ne peut pas dire qu'il ait Akiba ait ſi fait autrement. Le quatrieme paſſage tiré du Chap. 33. des Nombres Verſ. 4. 2. eſt auſſi dans les Septante comme il eſt cité par Akiba. La difference qui ſe trouve dans le cinquieme paſſage tiré de Pſeaume 67. Verſ. 28. entre les Septante & les Verſions faites ſur le Texte Hebreu, ne vient pas d'aucune *correption* de du Texte; mais de ce que le mot Hebreu *Rahem* peut ſignifier *dans un tranſport d'eſprit*, ou *leur Maître*, ce qui ſoit encore dans le même Pſeaume vient de la différente prononciation de mot Hebreu, qui peut ſignifier un *Prince* & une *pierre*. Akiba le prit dans le ſens qui ſignifie en cet endroit, enquoi il eſt peut-être trompé mais il n'a pas pour cela falſifié le Texte.

Digitized by Google

est corrompu en cet endroit, ce qui est en question. On suppose facilement, que c'est Akiba qui l'a falsifié par malice & en haine des Chrétiens, ce qui ne se trouve point. Il est vrai qu'on ajoûte que le Livre *Seder-Olom* ou la grande Chronologie, a été fait suivant les sentimens d'Akiba, comme les Juifs le prétendent; mais tout cela est fort incertain. L'Auteur du Livre *Seder-Olom* est beaucoup plus recent que Rabbi Akiba. D'ailleurs si ce que les Juifs nous disent d'Akiba est veritable, qu'il ait pris le parti de Barcochebas, qui se savoit Fils de Jesus-Christ, & qu'il ait voulu le faire passer pour le Messie, il n'auroit eu garde d'changer la Chronologie dans le dessein de montrer qu'il y avoit encore deux mille ans à attendre le Messie. On dira que ce même Akiba qui avoit abregé la Chronologie en haine des Chrétiens, a enfuite été entraîné par un esprit de fact on dans le parti de Barcochebas, mais quelle apparence qu'un homme qui venoit de diminuer aux Chrétiens le nombre des années voulut en ajoûter deux mille ans, au lieu peut-être de cent, & les perdre tout-à-fait par le ridicule? Tout cela fait voir le peu de fond que l'on doit mettre aux Histoires des Juifs, & le peu de solidité qu'il y a dans les conjectures de l'Auteur du Livre de l'Antiquité des temps defendue, pour prouver que le Texte Hebreu a été falsifié en haine des Chrétiens par ce Rabbi Akiba.*

Après avoir montré que non seulement on ne prouve point par autorité que les Juifs ayent corrompu le Texte Hebreu par malice & en haine des Chrétiens, mais encore qu'il est hors d'apparence & même moralement impossible qu'ils l'ayent fait, il faudroit reprendre en particulier les endroits que l'on prétend qu'ils ont corrompus en haine des Chrétiens, pour affoiblir le sens des Prophéties qui conviennent à Jesus-Christ, mais comme nous examinerons dans la suite tous les principaux passages dans lesquels le Texte Hebreu est different des Septante ou de la Vulgate, dont ceux ci sont par-là, peut-être plusieurs fois la même chose, nous nous contenterons de remarquer ici, 1. Qu'il n'y a point de preuve ni aucun de ces passages ait été falsifié par les Juifs en haine des Chrétiens, & que supposé qu'il y en ait de corrompus, la corruption peut venir d'autres causes, comme de la negligence des Copistes, du changement de lettres semblables, de la difference de lecon ou ponctuation, sans qu'il soit necessaire d'accuser les Juifs de falsification & de mauvaise foi. Nous ferons même voir dans la suite en parlant en détail de ces passages, que la difference qui se trouve entre le Texte Hebreu & les Septante, est visiblement fondée sur quelqu'une des causes que nous venons d'alleguer. Et certes si cette difference venoit de la malice des Juifs, elle se feroit contre tout le monde dans les endroits qui regardent Jesus-Christ, puisqu'ils n'avoient pas d'interêt d'en falsifier d'autres; & ils n'auroient pas manqué de les falsifier tous, ou au moins les plus, aux endroits les plus forts. Or il est certain que l'Hebreu & la Version des Septante, sont differemment beaucoup d'autres endroits: il est encore certain que les principales Prophéties de Jesus-Christ sont aussi formelles & même quelquefois plus dans le Texte Hebreu que dans la Version des Septante. C'est donc inutilement que l'on allegue quelques prétendus de Jesus-Christ, dans lesquelles il se trouve quelque difference entre le Texte Hebreu & les Septante, pour prouver que les Juifs ont falsifié le Texte Hebreu. 2. Qu'il n'est pas vrai que le Texte Hebreu soit corrompu dans tous les endroits où il est different de la Version des Septante. Nous ferons voir qu'il y en a plusieurs dans lesquels c'est la Version qui est mauvise ou corrompue. 3. Que la plûpart de ces differences ne sont pas considerables, & ne détruisent pas les Prophéties; que souvent ce qui est dans la Version n'est qu'une explication plus ample de ce qui est dans le Texte. Ces reflexions generales suffisent pour repondre aux passages du Texte Hebreu que l'on allegue comme falsifiés par les Juifs, en attendant que nous en faſſions l'application à ces passages mêmes.

§. V.

Qu'il y a des corruptions dans le Texte Hebreu, d'où elles viennent, & de quelle nature elles sont. qu'elles n'empêchent pas que le Texte Hebreu ne soit autentique, & qu'on ne le préfere ordinairement aux Versions. Regles generales pour connoître quand il faut suivre le Texte Hebreu ou les Versions.

Il ne faut jamais assûrer que les choses sont ou n'en prenvas solides. Comme on n'en a point que le Texte Hebreu ait été falsifié malicieusement par les Juifs, c'est une temerité que de l'assûrer, mais aussi par la même raison il faut prendre garde de ne pas tomber dans l'extremité opposée, en soûtenant que le Texte Hebreu est dans sa purete originale, & qu'il n'est corrompu en aucune endroit. C'est supposé que les Juifs qui l'ont copié ne se sont jamais trompés, qu'ils n'ont jamais mis une lettre pour une autre, qu'ils l'ont toûjours ponctué comme il faut, qu'il n'y a eu aucune variété dans leurs Exemplaires, qu'il ont conservé le Texte sans la moindre faute depuis Moïse,

Google

Moïse, ou depuis Esdras jusqu'à nous, c'est à dire qu'il n'ait été infaillibles dans les revisions, punctuation, & descriptions des Livres Sacrez, & qu'ils n'ont été sujets ni à la negligence, ni à la surprise, ce qu'on ne peut attribuer qu'à une assistance toute particulière de Dieu, & à une espece d'inspiration continuelle. Toutes ces suppositions étant fant fondement, c'est une superstition que d'assûrer, comme font quelques Auteurs, que le Texte Hebreu que nous avons à present, n'est corrompu en aucun endroit, qu'il n'y a aucune faute ni aucune lacune, & qu'on ne peut jamais se dispenser de le suivre. Non seulement cela se dit sans preuve & sans apparence, mais une même des preuves du contraire. Car premierement, il y a des variations entre les plus anciens Exemplaires Hebreux, que les Massorets ont remarquées par ce qu'ils appellent *Ken* & *Cetib*, en mettant l'une de ces Leçons dans le Texte, & l'autre à la marge. Nous avons les differentes Leçons des Juifs Orientaux & des Occidentaux de Ben-Ascher, & de Ben-Nepthali, & les Exemplaires manuscrits des Ribleuos ou passinjours entretenus continuellement à Constantinople, qui font voir qu'il y a des passages où le sens des Versions est plus naturel & convient mieux au sujet que celui du Texte, & que la difference qui se trouve entre ces endroits entre le Texte & la Version, ne vient que du changement d'une lettre en une autre assez semblable, comme du *Resch* en *Daleth*, du *Beth* en *Caph*, du *Mem* en *Samech*, du *Beth* en *Phé* ou en *Mem*, du *Caph* final en *Vau*, ou de quelque autre semblable, en sorte qu'il paroît visiblement que le Traducteur a lû le Texte autrement & que le sens est beaucoup meilleur. Qui peut douter qu'alors il n'y ait bien de l'apparence que le Texte Hebreu a été corrompu en cet endroit, & que l'on y a mis par succession de temps une lettre pour une autre? Troisiemement, il est certain, comme nous avons remarqué, que les Points voielles sont une invention nouvelle. Souvent la difference qui est entre le Texte & la Version, ne vient que de la ponctuation, & le sens de la Version est beaucoup meilleur, que celui du Texte ponctué. Qui peut douter dans ces circonstances que la ponctuation ne soit fautive? Quatriémement, les Pseaumes plus attachés au Texte Hebreu, comme Origenes & Saint Jerôme, avouent qu'il y a des fautes dans ce Texte, que l'on n'est pas toûjours obligé de le suivre, qu'il y a des varietés entre les Exemplaires Hebreux, & que les differentes manieres de prononcer un même mot, ont produit different sens. Cinquiémement la varieté qui se trouve entre les Versions, fait encore connoître qu'il y a eu des Leçons differentes dans differens Exemplaires Hebreux, & qu'ils ont donné un different sens à un même mot, à cause de la difference prononciation. Or comme on ne peut pas dire que les Massoretes & les Auteurs de la ponctuation prétenu, aient été infaillibles, ou ne peut pour être affûré absolument que la façon qu'ils ont donné le Texte soit le plus veritable, & il faut en juger par le sens, par ce qui précede & par ce qui suit.

Mais quoi qu'on ne puisse pas dire que le Texte Hebreu soit sans aucune faute, il faut neanmoins reconnoître qu'il n'y en a point de considerable, ni qui regarde la doctrine ni les mœurs. Que la plûpart des differens qui sont entre l'Original & les Versions ne consistent que dans de differentes expressions qui sont plus ou moins claires, qui s'accordent mieux ou moins bien avec ce qui précede & ce qui suit, qui sont un sens plus ou moins parfait, ou qui n'y en a point ni le sens du Texte Hebreu contienne une fausseté dangereuse ou une erreur manifeste. C'est pourquoi ces fortes de fautes ne diminuent rien de l'autorité du Texte Hebreu, & n'empêchent point qu'il ne passe pour autentique & pour la regle de notre foi & de nos mœurs. Ces varietés de Leçons & ces fautes legeres qui se rencontrent generalement dans tous les Livres Sacrez & profanes, tant dans le Texte que dans les Versions, n'empêchent point que nous n'ayons certainement les Ouvrages autentiques des Auteurs, & que nous ne puissions sçavoir leurs veritables sentimens. Concluons de ce que les Textes originaux de l'Ancien & du nouveau Testament ne sont exemts de la Loi commune de tous les autres Livres, & qu'il s'y est glissé des fautes legeres par l'inadvertance ou la negligence des Copistes, en conclurons-nous, que nous n'avons plus la parole de Dieu, ni l'Ecriture Sainte divinement inspirée, ce seroit une folie semblable à celle d'un homme, qui soutiendroit que nous n'avons plus les Oeuvres de Platon, de Demosthenes, de Ciceron, de Tite-Live, &c. parceque il y a des fautes & des lacunes dans tous ces Ouvrages. Etablir ce principe c'est renverser le fondement de toutes nos connoissances humaines, & introduire un Pyrrhonisme insoûtenable. C'est donc sans raison qu'à cause des fautes legeres qui se rencontrent dans le Texte Hebreu, on doûte non de la verité de sa substance, à Que dans les endroits où il est different de la Version des Septante, il y en a beaucoup plus où la faute est plûtôt de la Version que dans le Texte, & où la difference vient plûtôt de la negligence ou de la liberté de l'Interprete, que du Texte; 3 Qu'il faut avoir recours au Texte Hebreu, comme à la source, & le suivre plûtôt que les Versions, à moins qu'on n'ait des raisons particulieres de s'en écarter pour suivre les Versions. C'est le sentiment du Saint Augustin & de

Saint Jerôme, qui est conforme à la raison, au bon sens & à l'usage de toute. Quand on veut sçavoir le sens d'un Auteur, on a toûjours recours à l'Original, quel que bonne & ancienne Version que l'on en ait. Il est vrai qu'il peut y avoir des fautes dans l'Original, mais il y en peut à plus forte raison avoir dans la Version : car outre le changement qui peut arriver par la faute des Copistes, qui est commun à l'Original & à la Version, la Version est encore ordinairement sujette à plusieurs fautes par l'ignorance & la negligence de l'Interprete, par la difficulté qu'il y a de rendre bien le sens du Texte en une autre langue, par la liberté que se donne l'Interprete de changer, d'ajoûter, d'expliquer, ou de déterminer, & par plusieurs autres sens. Toutes ces choses doivent encore avoir plus lieu à l'égard du Texte Hebreu, qu'à l'égard de tout autre Original, tant à cause du soin tout particulier que les Juifs ont eu de le conserver dans sa pureté, qu'à cause de la difficulté de le traduire, de la liberté que se sont visiblement donnée les Septante en le traduisant, & des changemens qu'ils ont faits sans à cette Version. Je ne dis pas neanmoins qu'il n'y ait des occasions, où l'on ne puisse pour de bonnes raisons abandonner le Texte Hebreu & preferer pour suivre la Version des Septante, & qu'il ne le faille faire dans quelques passages, ainsi qu'il se fait encore nous le ferons voir dans la suite par l'examen particulier de ces passages. En attendant voici les regles generales que l'on peut apporter pour discerner quand il faut suivre le Texte Hebreu, ou quand il faut s'en ecarter.

Premierement, dans les passages où la difference qui est entre le Texte & les Versions, vient de ce que les Interpretes ont lû differemment le Texte Hebreu, il faut examiner si cette difference de Leçon vient de la difference des consonnes du mot Hebreu, ou de la seule ponctuation. Comme nous avons fait voir clairement que la ponctuation n'est pas des Ecrivains Sacrés, mais que c'est une nouvelle invention, on peut être moins scrupuleux à s'écarter du sens que les Massoretes ont fixé par leur ponctuation, si celui que le même mot differemment ponctué peut avoir, & que les Septante ont suivi, est plus naturel & plus conforme à ce qui précede & à ce qui suit : car alors on ne s'oppose point que le Texte sacré soit corrompu ou changé, mais seulement qu'il a été mal ponctué. Il est vrai que l'on ne doit pas mépriser ou negliger entierement l'autorité des Massoretes qui ont suivi l'usage le plus reçû parmi les Juifs, mais comme on ne peut pas dire qu'ils aient été infaillibles dans la determination qu'ils ont faite d'un mot à un sens plûtôt qu'à un autre, quand le sens contraire à celui qu'ils ont embrassé paroît visiblement meilleur, on ne doit point faire de difficulté de le suivre. Mais si les deux sens sont également bons & soûtenables, on a la liberté de suivre celui qu'on voudra des deux, sans qu'on puisse rejetter le contraire.

Si la difference du sens vient de ce qu'on a changeant une consonne ou une des anciennes voielles dans un mot, il a le sens que l'ancien Interprete Grec a suivi, il faut être plus reservé à s'écarter du Texte Hebreu, car quoiqu'il ne soit pas impossible qu'il y ait des lettres changées dans le Texte, & que la ressemblance qui se trouve entre plusieurs lettres Hebraïques rende ce changement assez facile, c'est une espece de remuër de l'affûter sans en avoir une preuve bien sensible, & rien n'est plus ridicule, que de forger d'autres mots entiers, comme font quelques-uns, en y ajoûtant, changeant ou transposant des lettres. La seule difference de l'ancienne Version n'est pas un fondement legitime pour faire ce changement, parce que l'on peut être trompé, soit dans la lecture, soit dans la Version du Texte, & la presomption est toûjours plûtôt pour le Texte Original que pour la Version, à moins qu'on ne découvre visiblement qu'il y a faute dans le Texte. Ainsi quand le Texte fait un bon sens sans aucun changement, je le prefererois toûjours à la Version, & ne m'en écarterois qu'en cas que l'on montrât ou par quelques autres passages de l'Ecriture, ou par ce qui précede & ce qui suit, qu'il faut plûtôt suivre le sens de la Version que celui du Texte, & en ce cas je ne me conteunterois pas d'une simple conjecture, ou d'une legere apparence ou d'une foible vraisemblance, mais je voudrois une raison solide & capable d'ébranler un esprit raisonnable, & que les regles de la prudence & de la Critique nous fissent juger être de poids.

La varieté de la Version & du Texte vient quelquefois de ce que les anciens Exemplaires Hebreux s'étoient pas conformes, & que l'on a lû dans les uns d'une maniere & dans les autres d'une autre. Ces differences-là nous sont connues par le Kerï & le Cetib des Hebreux, qui ne sont que des differentes Leçons, dont l'une étoit à la marge & l'autre dans le Texte, & par les differentes Leçons de Ben-Aschet & de Ben-Nephtali, des Juifs Orientaux & des Occidentaux, qui ont aussi été remarquées par d'autres Rabbins. Ces differentes Leçons ne peuvent pas être toutes deux veritables. Il faut neceſſairement qu'une des deux soit fausse, pour se déterminer à se suivre que, il faut choisir celle qui est la plus autentique, soit par les Rabbins, soit par la conformité avec les autres Versions, qui convient mieux aux passages, & qui rend le sens plus naturel & plus parfait.

Il faut user de la même precaution, quand le sens du terme Hebreu est incertain, ou quand un même mot peut avoir deux significations. Le

premier

premier arrive particulierement dans les mots qui ne se rencontrent qu'une seule fois dans tout l'Ancien Testament, ou même qui ne s'y trouvent repetés qu'en deux ou trois endroits; car comme on n'est assuré de la signification des mots d'une langue morte, que parce qu'un même mot joint en différens endroits avec différens mots, fait toujours un bon sens sans une signification, ce que toute autre signification qu'on lui donneroit, ne pourroit faire, parce qu'il n'est pas le sens naturel d'un mot selon l'institution convenant à plusieurs endroits, la différente combinaison d'un même mot avec plusieurs autres, en fait connoître certainement la propre signification. Mais comme il n'est pas impossible que deux différentes significations ne puissent faire toutes deux un bon sens dans un seul endroit, ou même dans deux ou trois, on n'a pas la même certitude de la signification d'un mot, quand il ne se trouve qu'une seule fois dans un Livre ou dans tout compris tout les mots de la langue, tel qu'est l'Ancien Testament à l'égard de l'Hebreu, ou quand il n'y est repeté qu'une fois ou deux. Ordinairement neanmoins les Interpretes conviennent assés, soit par tradition, soit par analogie avec des mots des autres Langues Orientales, de la signification de ces termes; mais quand ils n'en conviennent pas, & qu'ils se trouvent traduire différemment dans différentes Versions, il est libre de choisir la signification que l'on juge être la plus vraisemblable, comme aussi quand un même mot est susceptible de deux significations, & que les Interpretes l'ont expliqué différemment, il faut preferer celle qui fait un sens plus naturel & plus parfait.

Les différences que se rencontrent entre le Texte Hebreu & le Texte Samaritain du Pentateuque, doivent être considerées comme des différentes Leçons d'un même Texte, car le Pentateuque Samaritain est comme un Exemplaire ancien du même Livre, & les différences de cet Exemplaire & des Hebreux, ont été remarquées dès le temps de Saint Jerôme. Nous parlerons dans la suite plus amplement de l'autorité de cet Exemplaire Hebreu Samaritain, il suffit ici de le considerer comme un Exemplaire ancien, dont les varietés sont du moins autant à considerer que celles des autres Exemplaires Hebreux. Sur ce pied l'on peut suivre la Leçon du Texte Samaritain, si elle se trouve plus vraisemblable que celle qui est dans le Texte Hebreu comme un

Ou ne doit pas porter le même jugement des différences qui se trouvent dans les Paraphrases Chaldaïques, ou dans les Versions Orientales, & dans le Talmud, ces Auteurs s'étant donnés la liberté de s'ecarter du vrai sens du Texte, en sorte qu'on ne peut s'en servir que quand il y a des différences dans le Texte même, ou qu'il y a lieu d'ailleurs d'être persuadé que le Texte est corrompu.

Les Versions Grecques d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, dont il ne nous reste que des fragmens, étant plus conformes au Texte Hebreu, que les autres, ne fournissent aussi que fort peu de différences, mais elles peuvent servir à faire connoître les différens sens que peut avoir un mot Hebreu, ou les différentes Leçons d'un même passage, sur lesquelles ces trois siecles laissent des variétés qui se trouvent entre ces Versions.

Mais il faut avouer que souvent la différence qui se trouve entre la Version & l'Original, & entre les Versions mêmes, vient de ce que les Interpretes ne se sont pas assujettis à suivre la lettre, & à traduire les mots à la rigueur, mais qu'ils se sont donnés la liberté de rendre le sens qu'ils en ont crû le plus veritable. Toute Version est une espece de Paraphrase & de Commentaire, & il est presqu'impossible que l'interprete, quelque fidele qu'il soit, ne prenne quelquefois l'essor en s'ecartant de la lettre de son Original, par exemple si un mot ou une Phrase peuvent avoir deux sens dans la Langue originale, que l'on ne peut exprimer tous deux par les termes de la Version, il est obligé de se determiner à l'un des deux sens. Si l'Original a un tour particulier, & propre à sa Langue, qui n'ait nulle autre grace, & peut être aucun sens dans la Version, il tâche d'en exprimer la substance par une expression différente, mais qui ait la même force & le même sens dans la Langue en laquelle il fait sa Traduction, que les termes de l'Original ceux-ci étant ordinaires à l'Hebreu qui n'a pas une autre Langue, parce qu'il n'est plein de tours & d'expressions particulieres que l'on ne peut imiter dans les autres Langues. Quand il y a quelque chose d'obscur & d'embarrassé dans l'Original, il est du devoir de l'Interprete de l'eclaircir, de l'etendre, & de le developer, s'il y a quelque chose d'omis de le suppléer, s'il y a quelque chose de superflu, de le retrancher. Enfin il y a une infinité d'occasions où les Interpretes sont obligés de s'ecarter de la lettre du Texte: de là viennent une infinité de varietés au moins apparentes entre le Texte & les Versions, mais alors on ne peut pas accuser le Texte de corruption, ni prendre le change par la Version: il faut examiner au contraire si l'Interprete a bien pris le sens de l'Original, si la bien rencontré, s'il y a point de varieté réelle & veritable, il n'y a plus de contradiction à sauver: s'il a mal rencontré, & que si Version ne tende pas fidélement le sens du Texte, il faut l'abandonner, & suivre celui du Texte même.

La difference vient encore quelquefois de ce qu'un distingue différemment les Versets ou

les Phraſes; ce qu'on appelle parmi nous difference de ponctuation. Comme les diſtinctions des Verſets ſont arbitraires, & que la ponctuation eſt nouvelle, il faut s'arrêter à celles qui rendent le ſens le plus parfait.

Quelquefois les Hebreux mettent un temps pour un autre, ils ſe ſervent du preterit pour le preſent, & du futur pour le preſent. Il faut ſuivre alors celui qui convient mieux à la choſe, dont il eſt parlé: il eſt fait uſage de même quand il y a un changement de perſonnes ou de nombre. Les futurs prennent ſe font aſſés ſouvent donner la liberté de faire ces changemens de temps & de perſonnes, mais ordinairement ils ſe font un temps & il faut bien prendre garde ſi ce changement eſt neceſſaire pour le ſuivre.

Enfin il faut avoüer qu'il y a bien des differences entre le Texte Hebreu, & la Verſion des Septante qui viennent de la corruption & de la confuſion qui ſe trouvent dans la Verſion Grecque que nous avons. Il eſt certain que l'on y a retouché pluſieurs fois, que divers Auteurs ſe ſont donné la liberté d'y ajoûter, d'y retrancher, ou d'y corriger divers endroits, qu'il y en a eu des les premiers ſiecles de l'Egliſe des Editions differentes, que l'on y a inſeré des corrections outrées de la Verſion de Theodotion & même de quelques autres, c'eſt ce que a fait dire avec raiſon à S. Jerôme, que dés ſon temps la Verſion des Septante n'étoit plus nulle part dans ſa pureté. Aprés cela il ne faut pas s'étonner que cette Verſion ſoit en pluſieurs endroits differente du Texte Hebreu, & qu'un même mot Hebreu y ſoit quelquefois interprété en differens ſens; cela ne peut venir que de la confuſion qui a été faite de deux Verſions differentes, ou de ce qu'une variété de Legons qui étoit à la marge, ou dans le Texte entre deux crochets, y eſt demeurée avec celle qui y étoit déja. En ces occaſions il ne faut pas fuerre les fautes de la Verſion Grecque, mais s'attacher au Texte Hebreu, & ſi l'on veut approfondir davantage les choſes, & découvrir plus certainement d'où vient la faute de la verſion, il eſt bon de la comparer, avec les citations des anciens Peres Grecs & Latins, avec les autres Verſions Grecques, & avec les Verſions Orientales, & d'examiner les differens Exemplaires & les differentes Editions de la Verſion des Septante, qui nous fourniſſent encore quantité de differences que ne peuvent venir que de la faute des Copiſtes.

Entre les Verſions Latines, il n'y en a que deux, dont on puiſſe faire quelque uſage dans la queſtion preſente. La premiere eſt l'ancienne Vulgate Latine, dont les Peres Latins ſe ſont ſervis, faite ſur le Texte Grec des Septante. La ſeconde eſt la Verſion de Saint Jerôme ſur le Texte Hebreu. L'ancienne Verſion Italique peut faire découvrir quelques fautes de la Verſion des Septante, quand elle s'éloigne du Texte Grec d'aprés ſont approcher du ſens du Texte Hebreu; mais quand elle ſe trouve differente du Texte Grec ou du Texte Hebreu, ou qu'elle s'éloigne plus du Texte Hebreu, que le Texte Grec, il eſt viſible qu'en ces cas l'erreur eſt dans la Verſion Latine, ſoit par la faute de l'Interprete, ou par la faute de celui qui a cité ou copié ce paſſage. La Verſion de Saint Jerôme étoit autrefois ſur le Texte Hebreu de ſon temps, ſert à juſtifier que le Texte Hebreu n'a pas été corrompu depuis ſon temps, car les differences qui ſe trouvent entre ſa Verſion, & nos Verſions faites ſur le Texte Hebreu, ne viennent pas de que'q e changement dans le Texte même, mais de la diverſe ſignification que l'on donne au même mot Hebreu, ou de la differente maniere dont on le lit à cauſe de la differente ponctuation. Notre Verſion Vulgate n'eſt pas à la verité la pure Verſion de Saint Jerome, parce qu'il s'y eſt gliſſé quelques changemens, & qu'il eſt reſté encore quelques Livres de l'ancienne Verſion, mais le en eſt fort peu differente dans la pluſpart des Livres de l'Ancien Testament. Il y a quelques endroits où elle ne rend pas le Texte Hebreu avec la même fidelité que S. Jerôme, & en ces endroits on voit bien que c'eſt le Texte Hebreu, & la Verſion de S. Jerome qu'il faut préferer à la Vulgate.

Voilà les Regles dont on peut ſe ſervir pour diſcerner quand il faut ſuivre le Texte Hebreu ou les Verſions. Nous en ferons dans la ſuite l'application aux principaux paſſages de l'Ecriture, dans leſquels le Texte Hebreu eſt different des Verſions. Il ſuffit d'avoir fait voir que le Texte Hebreu n'a point été corrompu par la malice des Juifs, qu'il n'eſt point corrompu dans des choſes eſſentielles, & que s'il y a des fautes, elles ſont legeres, & arrivées par la negligence des Copiſtes, en un mot que le Texte des Livres de l'Ancien Teſtament eſt auſſi correct qu'aucun autre Livre que nous ayons, ce qui ſuffit pour qu'on puiſſe luis donner le titre d'autentique, & pour aſſurer que c'eſt la vraie Parole de Dieu. On peut même dire qu'en general il doit être préferé à toutes les Verſions, ſelon le ſentiment de Saint Jerôme, de Saint Auguſtin, dont voici les paroles. Le premier écrivant à Suela, & à Firela, dit que comme on doit avoir recours à la ſource du Texte Grec à l'égard du Nouveau Teſtament, quand il y a quelque difference dans les Verſions Latines, & quelque varieté dans les Exemplaires, on doit de même à l'égard de l'Ancien Teſtament avoir recours à la verité Hebraïque, quand il y a des differences entre les Verſions Grecques & Latines, parce qu'il faut toûjours remonter à la ſource ſans s'arrêter aux ruiſſeaux. *Sicut in Novo Teſtamento.*

si quando apud Latinos quæstio exorta est, & inter Exemplaria varietas, recurrimus ad fontem Græci sermonis, quo novum scriptum est instrumentum: ita in Veteri Testamento quando inter Græcos Latinosque varietas est, ad Hebraicam recurrimus veritatem, ne quicquid de fonte præsidebat, hoc quæramus in rivulis. C'eſt pourquoi il en fait une regle dans l'Epître à Lucinius, que Grancn a interêt dans le Droit Canonique, Diſtinct. 9. ch. *Ut veterum*, qui porte qu'il faut juger de la fidelité des Livres de l'Ancien Teſtament par les Exemplaires Hebreux, & de celle du Nouveau par les Exemplaires Grecs; *Ut veterum librorum fides de Hebrais Voluminibus examinanda ſit; ita novorum veritas Græci ſermonis normam deſiderat.* Saint Auguſtin en juge de même dans le Livre 15 de la Cité de Dieu Chap. 13. Quand, dit-il, on trouve quelque différence entre les Exemplaires ſur des faits dans leſquels il y a de la contradiction, il faut plûtôt ajoûter foi à l'Original qu'à la Verſion. *Cum diverſum aliquod in utroque Codice ſit inventum, quod quidem ad fidem rerum geſtarum utrumque ſibi non potiſſimum, & Linguæ potius tribuendum, unde ſit in aliam per Interpretes facta tranſlatio.*

§. VI.

De la Maſſore, du Keri & Ceri, & de la Cabale

LE Nom de Maſſore en Hebreu ſignifie *Tradition*, ce qui peut s'entendre generalement de toutes les doctrines ou pratiques qui ſe tranſmettent de main en main, & de pere en fils, mais on donne particulierement le nom de *Maſſore* à la Critique du Texte Hebreu, quelles Juifs prétendent avoir reçûe de leurs Ancêtres par tradition. Buxtorf l'a definie une doctrine Critique ſur le Texte Hebreu, inventée par les Anciens Docteurs des Juifs, par le moien de laquelle on a compté les Verſets, les mots & lettres du Texte, & l'on en a marqué toutes les diverſités, afin de conſerver la veritable Leçon, & de le preſerver de tout changement par cette methode. C'eſt ce que l'a fait encore elle par les Rabbins PARAS AVARI, *le Haye*, ou *la Cloture de la Loi*. Les Arabes ont mis la même précaution ſur l'Alcoran, peut-être à l'imitation des Juifs.

Les Auteurs de la Maſſore, ſont appellés *Maſſoretes* ou Docteurs de la Loi. Quelques-uns font remonter l'origine de la Maſſore juſqu'à Moiſe; d'autres en mettent le commencement au temps d'Eſdras. Le Juif Elias Levita en fait auteurs les Juifs de Tiberiade, auſquels il attribue auſſi l'invention des Points. Al égard de ledernier, nous avons fait voir qu'elle eſt poſterieure au Talmud, mais pour la Maſſore, elle a commencé quelque temps auparavant que le Talmud fut achevé, quoiqu'elle n'ait été pas ſeulement ſe & recueillie en un corps que long-temps après. Voici de quelle maniere cela peut s'être fait. Les Rabbins ont fait diverſes remarques Critiques ſur le Texte Hebreu de la Bible en differens temps *a*, ceux qui les ont faites ont eu ſoin de recueillir les et eucieres, & d'y en ajoûter, & c'eſt de cette maniere que s'eſt formé le Corps de la Maſſore, tel que nous l'avons à preſent, & qu'il a été imprimé par Bombergue dans ſa grande Bible Hebraique imprimée à Veniſe en 1548 & 1618 & dans la Bible de Bâle donnée par Buxtorf en 1618.

La matiere de la Maſſore conſiſte dans de remarques critiques ſur les Verſets, les mots, les lettres & les points vuelles du Texte Hebreu. Les Maſſoretes ont premierement diſtingué les Livres & les Sections des Livres, en Verſets, & marqué le nombre des Verſets, le nombre des mots & des lettres de chaque Verſet, les Verſets où ils croient qu'il y a quelque choſe d'oublié, les mots qu'ils croient changés, les lettres qu'ils croient ſuperflues; les repetitions des mêmes Verſets en differentes Leçons, les mots qui ſont pleins ou defectifs, le nombre de fois qu'un même mot eſt au commencement, au milieu, ou à la fin d'un Verſet, les differentes ſignifications dans leſquelles un même terme ſe prend, la combinaiſon d'un terme avec un autre, le nombre des mots qui ſont ponctuës pardeſſus. Les lettres qui ſe prononcent ou ne

---

a Les Rabbins ont fait diverſes remarques Critiques ſur le Texte Hebreu de la Bible en differens temps. Ils ont d'abord écrit ces remarques dans des feüil es ſeparées, & Elias Levita rapporte qu'il y en avoit entre grand nombre, & qu'elles ſurpaſſoient de beaucoup le Texte de la Bible. Les Auteurs plus recens ont recueilli ce que les Anciens avoient dit, & y ont ajoûté Quelques Critiques ſe ſont crûes pour le commodité de les mettre en marge des Bibles: on en trouve dans pluſieurs Exemplaires manuſcrits Hebreux de la Bible, mais elles y ſont écrites avec beaucoup de confuſion, & en fort moins exactes, & encore y en a-t-il ſeparé. Le premier, qui en a fait un corps complet, eſt un Rabbin de Tudele nommé Jacob Ben-Chajim, qui a choiſi dent quintité de memoires des Juifs, ceux qu'il a jugé les meilleurs pour en faire le corps de la Maſſore qu'il a compoſé, digeré & fait imprimer en la maniere que nous le voions.

a Ils

ne se prononcent point. Ce sont eux qui ont distingué les grandes lettres & les petites, les renversées & les suspenduës, & qui en ont fait le compte, & ce sont eux enfin qui ont inventé les Points voyelles, les accens, & faits diverses remarques critiques sur la ponctuation, & sur quantité d'autres minuties.

La Massore est écrite en Chaldaïque: elle est ordinairement divisée en grande & petite; la grande est en partie au haut & au bas des marges du Texte, & quelquefois à la marge au-dessus des Commentaires, & en partie à la fin de toute la Bible, ce qui fait qu'on distingue cette grande Massore, en Massore de Texte & en Massore finale. La petite Massore est écrite dans la marge interieure ou même exterieure de la Bible, c'est un abregé de la grande, écrit en petite lettre avec beaucoup d'abregez, de mots symboliques, & de citations de l'Ecriture par un seul terme du Texte.

On ne peut nier que le travail des Massoretes n'ait été immense; la question est de sçavoir si il est aussi utile qu'il est grand, & si l'on en peut tirer autant de profit qu'il leur a donné de peine. L'Auteur du Livre *Cuzari* & le Rabbin Aben Esra semblent n'en faire aucune cas, & en parlent comme d'un travail inutile. Cependant j'entre la compara au travail d'une personne qui s'amuseroit à feuilleter un Livre de Medecine, & à en compter les pages, sans voir d'aucune des remedes dont ce Livre fait mention. Le Pere Morin & Capelle paroissent avoir un peu trop ménagé pour la Massore, en la traitant la plûpart des autres Interpretes Catholiques & Protestans, la croient d'un grand usage. Pour tenir un juste milieu entre ces sentimens opposés, il faut distinguer plusieurs parties dans la Massore, dont il faut juger differemment: il y en a d'entierement inutiles, il y en a de superflues, & il y en a qui peuvent être de quelque usage pour conserver le Texte dans sa pureté. Les inutiles sont cette scrupuleuse affectation de remarquer combien de fois un même lettre ou un même mot se trouve dans la Bible. Il faut mettre au même rang les observations qu'ils ont faites sur les mots pleins & defectifs, & sur quantité d'autres minuties. La distinction en Versets peut avoir son utilité, s'il a été toûjours faite, mais souvent les Massoretes s'ont pas fait cette distinction suivant que la sens la demande. Il est aussi du même ordre des lettres & des mots, il paroît assés superflu, tant parce qu'il est fort difficile de s'assûrer, que sont en ecrivant ou en comptant, on n'ait oublié aucune lettre, & qu'on peut changer des lettres sans en changer la nombre que par ce que l'on ne pourroit s'assûrer pas ce moïse de la correction du Texte Hebreu, qu'en comptant de nouveau tous les mots & les lettres: ce qui ne se peut faire sans beaucoup de tems & de peine. Mais outre ces choses inutiles, il y en a de superfluës dans la Massore, comme sont la distinction & l'enumeration des grandes & des petites lettres, le nombre des lettres suspenduës, renversées & finales, des mots ponctuës par dessus, de ceux qu'il faut écrire & ne pas lire, & quantité d'autres observations qui donnent lieu aux Rabbins de forger des mysteres sur des choses qui sont arrivées par hazard, où il n'y en doit point avoir. Tout ce qui peut y avoir d'utile dans la Massore, c'est la fixation de la ponctuation & de la Leçon, les differentes Leçons & quelques observations critiques sur la correction du Texte qui y sont marquées.

Mais de toutes les parties de la Massora, il n'y en a point de plus utile que le *Keri* & le *Cetib*. Le Keti signifie qu'il faut lire ainsi, & le Cetib, qu'il est ainsi écrit dans le Texte. C'est pourquoi quand on voit le mot de Keri en marge, désigné par la lettre *Caph*, cela signifie qu'il faut lire comme il est écrit en marge, & non pas comme il y a dans le Texte. Ordinairement on prend les points du Texte pour lire le mot qui est en marge, & les Rabbins se font tirés là dessus des regles particulieres. La seule variété remarquée en marge ne regarde que les consones ou les mots entiers. Mais outre la variété quelquefois venu de ce que le Texte n'est point correct, il y a d'autres endroits où le Keri qui sont fondés sur une autre cause, car en quelques passages les Rabbins ont laissé exprés dans le Texte un espace vuu de quelques mots qu'ils ont mis en marge avec cette Note *Ketib & Kerè*, c'est à dire, qu'on les doit lire, quoiqu'ils ne soient pas écrits, & d'autres où ils mettent en marge *Ketibon la Keri*, c'est à dire, qu'on écrit & qu'on ne lit pas le mot dont il s'agit, auquel on ne trouve point de points; mais ce dernier ne vient que de la superstition de quelques Juifs, qui n'ont pas crû qu'on dût prononcer certains termes peu honnêtes.

Les Auteurs ne sont pas moins partagés sur l'invention du *Kere* & du *Cetib*, que sur les autres parties de la Massore. Quelques-uns en font remonter la source jusqu'à Moïse, & aux premiers Auteurs des Livres Sacrés, ce qui est absurde. D'autres attribuent cette invention à Esdras, qui dans la version qu'il fit des Livres Canoniques, a selon eux remarqué les differences qu'il a trouvées entre les Exemplaires qu'il avoit en mettant une Leçon en marge, & l'autre dans le Texte. Mais si cela étoit, comment trouveroit-on ces mêmes differences marquées dans les Livres d'Esdras & de Nehemie, & dans ceux de Zacharie & de Malachie? Autoient-ils pû être de toute de la veritable Leçon de leurs propres écrits? D'ailleurs, si Esdras a été Auteur des Notes marginales du *Kere* & du *Cetib*, les Juifs les auroient conservées avec

avec uniformité. Or il eſt certain qu'il y a des différences là-deſſus entre les Juifs d'Orient & d'Occident, & qu'elles ſont marquées avec pluſieurs obſervations des nouveaux Maſſoretes. Au reſte ſi ces Notes marginales euſſent été dans les Exemplaires, dont ſe ſont ſervis les Septante, les Paraphraſtes Chaldéens, & même Aquila, Symmaque, & Théodotion, pour faire leurs Verſions, ils auroient lû & traduit ouvertement au *Keri*, au lieu que tantôt ils ſuivent le *Keri*, & tantôt le *Cetib*; ce qui fait voir que la Leçon n'étoit point alors fixée par aucune Note marginale que l'on crût être d'autorité. Enfin il n'eſt point parlé du *Keri* & du *Cetib*, dans la Miſne ni dans la Gemare, il y eſt ſeulement obſervé qu'il y a dans les Livres Sacrés huit mots qu'on lit, & qu'on n'écrit point; & cinq qu'on n'crit, & qu'on ne lit point, mais il n'y a aucun veſtige des autres différences, qui compoſent le *Keri* & le *Cetib*. Les Maſſoretes ont même changé dans le *Keri* & le *Cetib* le nombre de ces mots qu'ils liſent, & qui ne s'écrivent point, ou qui s'écrivent, & qu'ne ſe liſent point; car de ces huit ajoûté deux aux huit premiers, & ſix aux cinq derniers. Joſeph, Philon, Origenes & Saint Jerome ne font aucune mention de ces Notes marginales, elles ſont donc poſterieures aux temps de ces Auteurs, & font l'Ouvrage des Juifs; qui ou ſi infant & confeſſant leurs Exemplaires, ont marqué ces différences en marge, tant ſur l'autorité des Exemplaires, que ſur leurs conjectures.

Quant à la nature de ces différences, il faut remarquer premierement, qu'elles ſont de peu de conſequence, & qu'il n'importe peu le plus ſouvent pour le ſens, laquelle on ſuive. Secondement, quoique les Juifs remarquent qu'il faut préferer une Leçon, ce n'eſt pas toûjours la meilleure, ni celle que les Interpretes ont ſuivi: c'eſt pourquoi on n'eſt pas toûjours obligé de ſuivre le *Keri*, au contraire, il eſt à propos de ſuivre le *Cetib*, quand il eſt plus autoriſé par les anciennes Verſions, & qu'il ſait un meilleur ſens. Troiſiémement tous les Exemplaires manuſcrits & les Editions de la Bible, ne ſont pas conformes dans toutes les remarques du *Keri* & du *Cetib*, & il y en a plus dans les unes que dans les autres. Quatriémement, il y a des endroits où le *Keri*, c'eſt à dire, la Leçon que eſt dans le Texte, eſt manifeſtement vicieuſe. Cinquiemement, la plus grande partie des remarques du *Keri*, ſont inutiles & frivoles, & ce ne concernent que l'Orthographe, la Grammaire, ou d'autres minuties, qui ne ſont rien ou fort Sécondement, il y a des Leçons du *Keri* qui ſont manifeſtement fauſſes. Enfin les Maſſoretes n'ont pas remarqué dans le *Keri*, toutes les différentes Leçons ou les fautes du Texte, & il faut avoüer qu'il y en a pluſieurs qui ont échappé à leur diligence.

Outre les différences du *Keri* & du *Cetib*, qui ſont les plus anciennes, il y en a encore d'autres entre les Juifs Orientaux, c'eſt à dire de Babylone, & les Occidentaux, c'eſt à dire de la Paleſtine, qui ont écrit différemment dans leurs Exemplaires, celles-ci peuvent être plus anciennes même que le *Keri* & le *Cetib*. Il y en a d'autres qui ont été remarquées par Ben-Aſcher & Rabin de Babylone, & Ben-Nephtali de Babylone, qui ont vecu au commencement de l'onziéme ſiecle. Les Occidentaux ſuivent ordinairement la Leçon de Ben-Aſcher, & les Orientaux, celle de Ben-Nephtali, mais les différences qui ſont entr eux, ne regardent preſque que la ponctuation & les accens, & ne ſont ſouvent d'aucune conſequence.

On peut auſſi mettre en rang des différentes Leçons, le *Tikkun Sopherim* ou correction des Scribes, qui ſe trouve en dix huit endroits, & l'*Iour Sopherim*, ou retranchement des Scribes, qui conſiſte en cinq mots, dont ils prétendent qu'il faut retrancher la lettre *Vau*, qui y eſt inutile. Il faut encore y joindre les Lettres finales *Sohirin*, c'eſt à dire les conjectures que les Maſſoretes ont eues qu'il falloit lire de cette maniere. La difference qu'il y a entre ces deux nieres Notes, & le *Keri*, c'eſt que dans le *Keri* on affirme poſitivement qu'il faut lire ainſi, au lieu que dans le *Sehir* on tient le Leçon douteuſe, & on ne la donne que comme une conjecture. Mais l'un & l'autre n'eſt fondé que ſur le jugement & la volonté des Rabins, à qui il a plû de faire cette decision ou cette conjecture.

Enfin malgré les ſoins & les précautions des Maſſoretes & des Juifs qui ont écrit ou fait imprimer des Bibles Hebraïques, il y a encore quantité de varietés entre le Texte des Bibles manuſcrites & imprimées, comme Buxtorf l'a remarqué dans ſa Bibliotheque Rabinique, & Capelle après lui. Il y en a ſur la ponctuation, ſur les conſonnes, & ſur des mots, & même ſur des verſets entiers. Ce qui fait voir que quelque diligence que l'on apporte, il eſt impoſſible qu'il ne ſe gliſſe des fautes, ſoit dans la deſcription, ſoit dans l'impreſſion d'un Ouvrage. Dieu n'a pas voulu préſerver l'Ecriture Sainte de ces ſortes d'inconvenians à nos autres Livres: il ne l'auroit pû faire que par un miracle continuel, qui n'eſt nullement neceſſaire pour la conſervation de la Religion: car comme nous l'avons déja dit, & comme on ne ſçauroit trop le repeter, toutes ces varietés, ou fautes ne concernent aucuna maniere à la Religion, ne font aucun préjudice à l'autorité de l'Ecriture Sainte, & n'empêchent pas qu'on n'y trouve le vrai de la Religion, & qu'on ne doive reſpecter ſon autorité toute divine

La Cabale que nous joignons à la Maſſore en dans ſon étymologie une ſignification oppoſée à

celle de la Massore; car l'une signifie *Tradition*, & l'autre *Reception*. Mais l'usage a determiné le nom de *Cabale*, pour signifier une Tradition cachée & mysterieuse & cachée. Les Juifs font un grand cas de cette science, & croient faire de grands découvertes par ce moien. On distingue ordinairement trois sortes de Cabale: la premiere, qu'on suppose avoir été en usage avant Jesus-Christ, est l'explication mystique, allegorique, ou analogique des passages de l'Ecriture, qui n'est point écrite, mais que les Docteurs de la Loi prétendent avoir conservée par tradition, s'imaginant que Moise a appris ses sens mysterieux de Dieu même, qu'il les a communiqués au Sénat & aux Vieillards, & qu'ils ont été conservés par tradition jusqu'au tems d'Esdras, & qu'elles autres Juifs les ont appris. C'est de cette Cabale que l'on entend ce que l'Auteur du quatrième Livre d'Esdras Chapitre 14. Vers 46 & 47 rapporte de certaines choses qu'il avoit écrites, que Dieu lui commande de conserver & de ne communiquer qu'aux plus éclairés d'entre le Peuple, où se trouvent la veine de l'entendement, la source de la sagesse, & le fleuve de la science. Il est certain que les Juifs croient en possession dès le tems de Nôtre Seigneur, de donner des sens mystiques aux passages de l'Ecriture: mais on ne voit pas qu'ils appuiassent ces sens, d'une tradition ancienne. Souvent leurs allegories ou leurs moralités, n'étoient qu'un jeu de leur esprit, & un effort de leur propre invention, comme on le peut voir dans Philon. Il est vrai qu'il y avoit des passages qu'ils entendoient tous d'un commun consentement, & suivant une ancienne tradition du Messie. Mais à l'exception de ces passages, il seroit difficile de prouver que les sens mystiques que ces premiers Juifs donnoient à quelques passages de l'Ecriture, eussent quelque fondement dans l'ancienne Tradition. Aussi c'est sans raison que l'on suppose en Art Cabalistique ancien parmi les Juifs.

La seconde espece de Cabale, n'est pas un art innocent, mais une espece de magie ou de necromancie, dans laquelle les Juifs impies ou superstitieux emploient des mots & des lettres de l'Ecriture, qu'ils detournent & arrangent differemment pour s'en servir ou se rendre les Anges ministres, ou à faire des enchantemens, ou à guerir des maladies, à chasser les démons, & à faire quantité d'autres prestiges & l'Art magique: ils y emploient u être le Saint Nom de Dieu. Cet Art bien loin d'être de quelque utilité, ne peut passer que pour une impiété damnable, ou pour une superstition ridicule.

La troisiéme sorte de Cabale parmi les Juifs, qui est proprement celle qu'ils appellent Cabale, est un art par lequel on fonde des sens mysterieux sur des allusions, transpositions, changemens, combinaisons, abreviations, & sur la valeur arithmetique des lettres. Cet art est de soi fort obscur, & les Juifs qui croient le posseder, le rendent encore plus obscur, par la maniere dont ils s'expriment, & par le soin de le cacher. Les principaux moiens dont ils se servent pour découvrir ces prétendus mysteres sont. Premierement, de prendre les lettres d'un mot, & de supposer la place autant de mots qui commencent par chacune de ces lettres. C'est ainsi que prétendant developper la malediction que Semei prononça contre David, où il est dit simplement dans le Texte 3 *Reg.* 2. *Vers.* 8. qu'il a prononcé contre lui une malediction très-méchante, *positus*, en Hebreu *Nimretsah*, en separant les lettres de ce mot, & en formant autant de mots qui commencent par chacune de ces lettres, *Sayour*, *Noeph*, qui signifie adultere, *Moab*, Moabite, *Rotseach*, homicide, *Tsarrach*, Lepreux, *Tobeha*, abomination; ils devinent que Semei a dit toutes ces injures à David, de qu'il lui a reproché son adultere avec Bersabée, la naissance de Ruth Moabitide, l'homicide d'Urie, qui mentionne qu'il fut traité comme un lepreux & un homme abominable: cela est subtil, mais peu solide. Cet exemple se trouve dans les Traditions Hebraïques sur le troisieme Livre des Rois, attribuées à Saint Jerôme, qui sont l'Ouvrage d'un Juif du neuviéme siecle, comme Rabban l'a remarqué. Les Cabalistes nous en fournissent quantité d'autres. C'est par le même art, qu'ils trouvent dans le premier mot de la Genese *Bereschit*, cette sentence *Au commencement Dieu vit que les Israelites accepteroient la Loi*, en supposant des mots qui commencent par les lettres du mot *Bereschit*, ils se servent aussi des lettres finales, & suivant cette regle, ils expliquent cette sentence, *Le commencement de vos paroles est la verité*, parce qu'ils trouvent le mot de verité dans les trois mots qui suivent *Bereschit*, en prenant les trois lettres finales. C'est par cet artifice que quelques Peres Grecs ont trouvé dans le mot d'Adam, les quatre parties du monde, parce que leurs noms Grecs commencent par les quatre lettres de ce mot, *Anatolé*, l'Orient, *Arctos*, l'Occident, *Mesembria*, le Septentrion & *Meseinbria*, le Midi. Il faut encore rapporter à ce moien, l'adresse que l'on a de former une sentence entiere d'un seul mot, & plusieurs sentences qui commencent par les mots d'une même Phrase.

Le second moien dont se servent les Cabalistes, est de joindre autrement les lettres, ou de les transposer, ou & les combiner differemment les unes avec les autres, c'est ainsi qu'ils trouvent quantité de mysteres dans ce mot *Bereschit*, car en le divisant en deux, *Bara Sith*, il signifie, *il a créé le fondement*, en lisant *Bar Asithe*, il signifie *Fermez les portes de fils*. Ils y trouvent encore bien d'autres

tres choſes en les tranſpoſant & en les combinant différemment. Ce moien répond à nos anagrammes. Ils ſe donnent même la liberté de changer des lettres en prenant les dernieres lettres de l'Alphabet pour les premieres, comme ou prétend que Jeremie Chapitre 25 Vers. 26 a mis *Sejach* pour *Babel*, en ſubſtituant e la place des deux *Beth* de Babel, qui eſt la ſeconde lettre de l'Alphabet, le *Sin* qui eſt la penultiéme, & en la place du *Caph*, qui eſt l'onziéme lettre en deſcendant la *Lamed* qui eſt auſſi l'onziéme en retrogradant. Saint Jerôme a pris cette remerque des Juifs & l'a inſerée dans ſon Commentaire ſur ce lieu même.

Le troiſiéme moien, & le plus myſterieux, eſt celui qu'on appelle *Gematria*, qui conſiſte à expliquer un terme par la valeur arithmetique des lettres. Chez les Hebreux toutes les lettres ſervent à marquer des nombres: de compter la nombre que produiſent les lettres du mot & ſubſtituent enſuite un autre mot, dont les lettres font le même nombre. Par exemple ſur ces paroles du Prophete Zacharie Chap. 3 Vers. 8 *Je feraj venir mon ſerviteur*, où le mot Hebreu eſt *Tſemach*, Rabbi Kimhi remarque qu'il faut entendre le Meſſie, par ce mot, & pour le prouver, il dit, que le Meſſie eſt appellé *Menahem*, qui ſignifie conſolateur, & que les lettres Hebraïques, dont on compoſe le mot *Menahem*, font le même nombre en total, que les lettres dont eſt compoſé le mot *Tſemach*. Par le même artifice, il trouve dans le commencement de la Geneſe, *Bereſith Bara, au commencement il a créé*, cette autre ſentence, *il a formé dans la Loi*, parce que les mots Hebreux de l'une & de l'autre ſentence, forment le même nombre de 913. Ils prétendent deviner auſſi par là, quand une choſe arrivera, en comptant le nombre que font les lettres d'un mot. L'Auteur de l'Apocalypſe Chap. 13 n'eſt ſervi d'un ſemblable artifice, en cachant le nom de la bête ou de l'Antechriſt, ſous un nombre dont les lettres doivent former ſon nom. De même les Cabaliſtes tirent auſſi des myſteres des nombres qu'ils rencontrent dans le Texte, & en forment de noms.

Le quatriéme moien dont ſe ſervent les Cabaliſtes, eſt de faire attention à la figure des lettres, & d'y trouver quelque myſtere. Ils en tirent auſſi de ce que les lettres ſont écrites, & ne ſe liſent point, ou de ce qu'elles ſe liſent, & ne ſont point écrites, de ce qu'elles ſont grandes ou petites, de ce qu'elles ſont ſuſpendues & renverſées, pleines défectueuſes, ponctuées par deſſus, accentuées d'une maniere irreguliere. Enfin il n'y a pas la moindre minutie ſur laquelle les Cabaliſtes ne trouvent lieu d'appuier leurs reveries; qui n'ont d'autre fondement, ni d'autre regle que leur phantaiſie, & leur imagination dereglée.

CHAPITRE V.

Du Pentateuque Samaritain.

§. I.

Hiſtoire des Samaritains.

AVANT que de parler du Pentateuque Samaritain, il faut pour en bien juger, ſe faire un plan de l'Hiſtoire des Samaritains, ſçavoir, quel a eſté leur origine & leur Religion, & connoître le ſujet du leur Schiſme, & de la haine que les Juifs leur portent. L'Ecriture Sainte nous apprend que ſous Roboam fils de Salomon, dix Tribus ſe ſéparerent des Tribus de Juda, & de Benjamin, & qu'aller ſhoiſirent pour Roi Jeroboam. Depuis ce temps là les deux Etats furent partagez en deux Roiaumes, celui de Juda, dont Jeruſalem étoit la Capitale, & celui d'Iſrael, ou des dix Tribus, dont Samarie bâtie par le Roi Omri, l'un des ſucceſſeurs de Jeroboam, fut enſuite la Capitale. Cette diviſion des Iſraelites en deux Roiaumes, fit auſſi une eſpece de Schiſme dans la Religion. Car Jeroboam prévoiant que ſi ſes Sujets étoient obligez d'aller à Jeruſalem pour y celebrer Dieu, & y offrir des Sacrifices dans le Temple ſelon la Loi, ils pourroient rentrer dans l'obeïſſance de leur legitime Seigneur, ſe faire deux Veaux d'or & élever des Autels à Dan & à Bethel, & choiſir des perſonnes de la lie du Peuple, pour y faire la fonction de Sacrificateurs. Il y avoit auſſi dans ce Roiaume des Temples conſacrez à l'Idole du Baal, que avoit ſes Prêtres, ſes Prophetes, & ſes Adorateurs; mais la pluſpart des Iſraëlites ne fléchirent point les genoux devant l'Idole de Baal, & conſerverent leur Religion, croient honorer le vrai Dieu dans les Autels conſtruits par Jeroboam & obſervant les Fêtes, les Ceremonies, & les autres choſes preſcrites dans la Loi de Moïſe. Quelques-uns même conſervant le reſpect qu'ils avoient pour le Temple, venoient les jours des grandes Fêtes à Jeruſalem pour y adorer Dieu, & lui offrir des vœux, qu'il n'étoit pas permis d'immoler ailleurs. Il y eut toûjours dans le Roiaume d'Iſrael ces Levites, & des Prophetes, qui enſeignoient au Peuple le Culte legitime du vrai Dieu, & qui l'inſtruiſoient de la Loi. Ainſi la Religion Juive ſubſiſtoit encore dans le Roiaume d'Iſrael tant qu'il ſubſiſta, mais enfin ſous le Regne d'Oſée dernier Roi d'Iſrael, Salmanaſar Roi d'Aſſyrie aiant pris Samarie après un Siege de trois ans, emmena Oſée & ſes Sujets captifs dans des

terres séparées, & se venir en leur place, des colonies de Babylome, de Cutha, d'Ava, d'Hamath & de Sepharvaim, qui habiteront dans Samarie, & dans les autres Villes du Royaume d'Israël. Il resta neanmoins toujours parmi les Israélites de ces dix Tribus, soit que Salmanasar ne les eût pas tous enlevés, soit qu'ils se fussent sauvés en retirés dans le Royaume de Juda. Mais ceux-ci furent confondus parmi les Juifs, & n'eurent plus de commerce avec les nouveaux Habitans de leur ancien Païs.

Ces Peuples étrangers qui vinrent demeurer dans le Païs de Samarie, furent appelés Chuteens, parce que la plus grande partie étoit d'une Ville ou d'un Païs appelé *Chuta*, du nom d'un Firove de Perse, si l'on en croit Joseph, ou comme d'autres conjecturent, de Susa Capitale de la Susiane. Mais comme ces Peuples étoient reduits à se rendre adorateurs de faux Dieux, le vrai Dieu qui vouloit être honoré dans ce Païs, leur envoya des bêtes qui les devorerent, ou selon Joseph une peste qui les faisait mourir. Ils feignirent que ce malheur ne leur arrivoit, que parce qu'ils n'adoroient pas le Dieu du Païs, & en envoyerent Salmanasar, qui leur permit de prendre un des Prêtres du nombre de ceux qu'il avoit emmenés captifs de Samarie, afin qu'il allât demeurer avec eux, & qu'il leur enseignât comment il falloit honorer le Dieu de ce Païs. Ce Prêtre leur apprit la Religion de ses ancestres, les Préceptes & les Ceremonies de la Loi, & leur fit adorer le vrai Dieu. Mais ils voient entre cela leurs Dieux particuliers qu'ils adoroient dans des lieux élevés, ou ils avoient leurs Temples & leurs Prêtres. Le nom commun de ces Peuples, fut celui de *Samaritains*, qui leur resta seul dans la suite, ayant perdu peu à peu les anciens noms qu'ils avoient eus en Perse.

Ils demeurerent en paix sous les Rois d'Assyrie & s'avoient beaucoup de commerce avec les Juifs, mais aussi dans qu'il y eût eu lieu de discorde ni d'intrigue, jusqu'à ce qu'après le retour des Juifs de la Captivité de Babylone, ils s'opposerent au rétablissement du Temple & de la Ville de Jerusalem, & en corrompirent le Roi Artaxercés, de qui ils obtinrent un ordre qui l'empêchoit. Voilà l'origine de la haine que les Juifs ont toûjours eue depuis pour les Samaritains, & les Samaritains pour les Juifs, qui n'est pas grande, qu'à une jalousie aveugle aucun commerce est capable, ou même de se parler, comme il paroît par le discours de la Samaritaine à Notre Seigneur Jesus-Christ. *Comment vous qui êtes Juifs, me demandés vous à boire, à moi qui suis une femme Samaritaine, car les Juifs n'ont point de commerce avec les Samaritains?* C'est pourquoi l'Auteur de l'Ecclesiastique voulant marquer l'éloignement que les Juifs devoient avoir des Samaritains, dit au Chap. 50. Vers. 27. & 28. Qu'il y a deux sortes de gens que le Seigneur hait, & un troisième qui n'est pas un Peuple: les deux premiers sont les Habitans de Seir, c'est à dire, les Idumeens, & les Philistins, & le troisième ce Peuple insensé qui habite dans Sichem, c'est à dire, dans Samarie, car c'étoit son ancien nom.

Cette inimitié fut encore augmentée, quand Manassés, frere du Grand Pontife Jaddus, dépouillé du Sacerdoce pour n'avoir pas voulu répudier la fille de Sanaballat Gouverneur de Samarie, se retira dans cette Ville, & bâtit en ce pais par la permission de Darius & d'Alexandre, un Temple sur le mont-agne de Garizim, dans lequel il offrit solemnellement des Sacrifices, comme on faisoit dans le Temple de Jerusalem. Ce fut alors que cet Autel érigé contre Autel, acheva de former la Religion des Samaritains. Plusieurs Juifs ayant suivi l'exemple de Manassés, se retirerent à Samarie pour y vivre avec plus de liberté, de sorte, que les Samaritains devenant un peuple composé des Descendans de ces peuples venus d'Orient, & de plusieurs veritables Juifs mais quant à la Religion ils abandonnerent leur Idolatrie, & s'attacherent uniquement au culte du vrai Dieu, auquel ils offroient des Sacrifices dans le Temple de Garizim suivant la Loi de Moïse.

Depuis ce tems là les Samaritains ont toûjours confideré le Temple de Garizim, comme le siege de leur Religion, & ont horreur qu'ils devoient leur origine aux Chuteens, ils ont pretendu être les vrais Israelites qui s'etoient conservé l'observation de la Loi dans sa pureté, & avoit des grands Prêtres descendans en droite ligne de Phinées fils d'Eleazar fils d'Aaron. Prolongés fils de Lagus s'étant rendu maître de la Judée & de Samarie, transporta plusieurs Juifs & plusieurs Samaritains en Egypte, il y en eut même qui s'y retirerent volontairement ou se conserverent en ce Pais-là même autant que qu'ils avoient en Palestine, & y entretenir souvent en correspondance sur leur Temple. Mais enfin, Jean Hircan fils de Simon Grand Prêtre des Juifs, étant pris Samarie, détruisit cette Ville, & rasa le Temple de Garizim, deux tems après qu'il avoit été bâti. Herode le Grand fit rebâtir un Temple à Samarie, mais les Samaritains ne voulurent point s'en servir, & continuerent d'offrir leurs sacrifices sur l'Autel qu'ils avoient sur le Montagne de Garizim. C'est encore en ce lieu où reside le Grand Prêtre des Samaritains, qui est le Chef de ceux de cette Secte reduite à present à un petit nombre de personnes qui habitent à Sinnar (que l'on appelle aujourd'hui Nap'ouse) & dans quelques autres Villes de Palestine & en Egypte. Ils croient que c'est sur la

la montagne de Garizim, qu'il faut adorer Dieu comme la Samaritaine le dit à Nôtre Seigneur Ils reçoivent la seule Loi de Moïse, ou le Pentateuque, ils celebrent la Pâque sur la montagne de Garizim, ils observent religieusement la Circoncision, le Sabbath, & les Fêtes prescrites par la Loi, ils font même plus exacts & plus superstitieux observateurs de la Loi que les Juifs mêmes; ils ont l'Idolatrie en abomination pour le moins autant que les Juifs, & attendent le Messie comme eux.

§. II.

De qui les Samaritains ont reçû leur Pentateuque

NOus avons déja traité la question, qui concerne les caracteres des Samaritains, & prouvé que ce sont les anciens caracteres Hebreux qu'ils ont conservés, au lieu qu'Esdras s'est servi des caracteres Chaldéens. Les Samaritains d'aprefent en sont si persuadés que dans la Lettre qu'ils écrivent à Scaliger, ils disent que quoique leur Synagogue, leurs Loix, & leurs coûtumes soient semblables à celles des Juifs, cependant l'Ecriture des Juifs est l'Ecriture d'Esdras, que est maudite à jamais. Masaï nous faut examiner ici, 1. De qui les Samaritains ont reçû leur Pentateuque. 2. Si celui que nous avons, est le même qu'ils eurent autrefois, & qu'étoit du temps de saint Jerôme 3. Quelle est son antorité & son usage, en quoi il differe du Texte Hebreu commun, & si on doit le lui préferer ou comparer.

Il y a trois avis differens sur la premiere question, le premier, que les Samaritains ont reçû leur Pentateuque du Sacrificateur Israelite qui fut envoié par Salmanazar pour instruire le Peuple. Il a toujours depuis conservé parmi eux avec soin. Le second, que les Samaritains ont reçû ce Livre des Juifs après le temps d'Esdras, & qu'ils l'ont copié dans leurs caracteres sur un Exemplaire écrit en caracteres Chaldéens. Le troisiéme, que ce Pentateuque a été fabriqué par Dosithée que Sephane fut Chef d'une Secte des Samaritains, qui s'est servi du Texte Hebreu des Juifs de Palestine, & de Babylone, & de la Version des Septante pour le corriger. Il faut examiner lequel de ces trois avis est le plus vrai semblable. Commençons par le dernier.

Origenes dans le premier Livre contre Celse & dans le Traité 2. de Saint Matthieu, dit, que Dosithée Samaritain entreprit quelque temps après la mort de Jesus Christ de persuader aux Samaritains, qu'il étoit le Christ prophetisé par Moïse. Long-temps après Origenes fut la fin du sixiéme siecle de l'Eglise, Eulo e Patriarche d'Alexandrie, rapporte que les Samaritains étoient en contestation touchant, de quelle maniere on devoit entendre ces paroles du Deuteronome Chap 18. Vers 15 *Le Seigneur vous suscitera un Prophete d'entre vous semblable à moi* que les uns l'entendoient de Josué, & les autres de Dosithée, qui s'étoit attribué la Divinité, & qui avoit corrompu l'Octateuque de Moïse par quantité de suppositions, & fabriqué plusieurs autres écrits pleins de folies, & de choses contraires aux Loix divines. C'est sur ce fondement que quelques uns se sont imaginés que Dosithée étoit Auteur du Pentateuque Samaritain, mais c'est une conjecture frivole, car premierement, tous les Samaritains s'étoient pas Disciples de Dosithée, & il paroît par le témoignage de l'Historien Eulogie, que les Samaritains d'Alexandrie ne voulurent point recevoir l'application que les autres faisoient à Dosithée, des paroles du Deuteronome, qu'ils les déferoient même à son Concile, où il déclara solemnellement que cela devoit s'entendre du Messie Secondement, Dosithée avoit corrompu le Pentateuque, pour s'appliquer lui-même les Prophéties qui regardent le Messie. Or le Pentateuque Samaritain n'a rien de changé dans ce qui regarde les Prophéties du Messie. Dosithée avoit, selon Eulogie, parlé mal des Prophetes, & particulierement du Patriarche Judas. Il n'y a rien de semblable dans le Pentateuque Samaritain. Ce n'est donc pas celui que Dosithée avoit corrompu, si l'on en croit Eulogie rapporté par Photius. Troisiemement, si le Pentateuque des Samaritains eût été celui qui avoit été corrompu par Dosithée, quelle apparence que les Juifs & les Chrétiens ne leur eussent pas reproché cette corruption? comment Saint Jerôme & les autres Peres de l'Eglise s'en seroient-ils servis comme d'un Exemplaire authentique?

On dira peut être que sans supposer que le Pentateuque Samaritain ait été composé par Dosithée, on peut croire qu'il a été fait par quelque Samaritain moderne sur les différens Exemplaires des Juifs de Babylone & d'Occident, & sur la Version des Septante, parce qu'il convient tantôt avec les Exemplaires Hebreux de la Palestine, tantôt avec ceux de Babylone, tantôt avec la Version Grecque des Septante, d'où l'on peut conjecturer que ceux qui l'ont fait s'est servi de ces différens Exemplaires du texte Hebreu & de la Version des Septante. Mais on peut dire au contraire que cela vient de ce que l'Exemplaire Hebreu d'aprefent a vuné dans la suite, & quand on ne voudroit pas rejetter entierement toutes ces différences sur le changement arrivé du

Texte Hebreu, il ſe pourroit faire que dans la ſuite il eût arrivé quelque changement au Texte Samaritain, ſans qu'il fut neceſſaire de ſuppoſer que les Samaritains n'ont eû de Pentateuque que dans les derniers temps; le contraire étant certain par le témoignage d'Euſebe, d'Eſaïe, d'Eſdras, de Jerôme & des autres Anciens, qui ont parlé du Pentateuque Samaritain (que nous ferons voir dans la ſuite n'être pas different du nôtre) avant que les variétés des exemplaires des Juifs d'Orient & d'Occident euſſent été remarquées. Par conſequent le dernier des trois avis que nous avons rapportés, eſt inſoûtenable.

Venons au ſecond. On y ſuppoſe que les Chutéens un ancien Samaritains n'avoient point d'Exemplaires de la Loi, & que ce ne fut qu'après qu'ils eurent quitté leur ancienne Idolatrie, & qu'ils eurent bâti un Temple ſur la montagne de Garizim, qu'ils firent copier le Pentateuque en caracteres Samaritains ſur des Exemplaires des Juifs. C'eſt le ſentiment de Mr. Simon, qu'il pruve par la conformité qui ſe trouve entre le Pentateuque Samaritain & ce uſité des Juifs. Il pouvoit y ajoûter une conjecture encore plus probable, alleguée par un Anglois, ſçavant, qui a vû des differences entre le Pentateuque Samaritain, & le Texte Hebreu, qui ne viennent que de ce que l'on a pris une lettre Hebraïque pour une autre ſemblable ſelon l'Alphabet Hebreu, ce qui pourroit faire croire que cela vient de l'inadvertance de celui qui en copiant le Pentateuque en caracteres Samaritains ſur un Texte écrit en Hebreu, a pris une lettre de même figure pour une autre. Mais ni l'une ni l'autre de ces raiſons n'eſt convenable, car à l'égard de la premiere, il ne faut pas s'étonner que le Pentateuque Hebreu, & le Pentateuque Samaritain ſoient conformes, puiſque c'eſt le même Texte & ſi cette conformité étoit auſſi grande qu'on la ſuppoſe, cela prouveroit la fidelité de l'un & de l'autre Texte, mais il y a aſſés de difference pour faire voir que le Pentateuque Samaritain n'a pas été copié mot pour mot ſur le Texte Hebreu d'aprefent, & que c'eſt un Original. A l'egard de la ſeconde conjecture, il y a peu ou point d'endroits où la difference du Pentateuque Samaritain, & du Texte Hebreu, puiſſe être attribuée au changement de lettres du Texte Hebreu. & il ſe pourroit faire qu'en ces endroits la variation vient dans des Copiſtes des Exemplaires Hebreux. puiſque de ceux des Samaritains. Ainſi rien ne prouve que le Pentateuque Samaritain ſoit plus recent qu'Eſdras, il y a même des raiſons tres-plauſibles pour montrer le contraire, car premierement, quelle apparence que le Prêtre qui inſtruiſit les Chutéens de la Loi des Juifs, n'eût pas un Exemplaire de la Loi, & que les Samaritains aient été ſi long-temps à faire profeſſion de la Loi de Moiſe ſans avoir le Pentateuque? Secondement, s'ils euſſent eû ſi le Pentateuque des Juifs, du temps que Manaſſés ſe refugia chez eux, pourquoi auroient-ils changé les caracteres Hebreux du Pentateuque en caracteres Samaritains, & même pourquoi les Chutéens auroient-ils pris les caracteres Chananéens, s'ils n'avoient eu la Loi écrite en ces caracteres? ils voyoient de Perſe & d'Aſſyrie, où ils ſe ſont plûtôt de caracteres Chaldéens. Les caracteres des Iſraelites leur étant inconnus, ils ſe ſeroient ſervis de leurs anciens caracteres pour écrire, & la neceſſité qu'ils eſſuient fait de ſuivre la Loi de Moiſe, les avoit obligés de prendre l'écriture des Iſraelites, de qui l'on a pû apprendre, ſi ce n'eſt du Prêtre Iſraelite, que les inſtruiſoit de la Religion, & comment n'en ſeroit-ils ſervis dans leurs uſages ordinaires, s'ils ne l'avoient priſe de la Loi? ils parloient Chaldéen, les caracteres Chaldéens leur euſſent été plus familiers, s'ils avoient écrit la Loi ſur des Exemplaires écrits en caracteres Chaldéens, ils auroient pris ces mêmes caracteres, ils ne l'ont pas fait; ils l'ont écrit en caracteres qui leur étoient naturellement inconnus, il faut donc qu'ils l'aient copié ſur un Exemplaire écrit en ces caracteres. Troiſiémement, s'ils euſſent reçû les Livres Sacrés après le temps d'Eſdras, du temps de Manaſſés, ils n'auroient pas eu ſeulement le Pentateuque, mais auſſi tous les autres Livres compris dans le Canon des Livres Sacrés fait par Eſdras. Or les anciens Samaritains n'avoient & ne reconnoiſſoient pas Livres Sacrés, que le Pentateuque ils l'avoient donc avant qu'Eſdras fit ſon Canon, & même avant la diviſion des Royaumes de Juda & d'Iſrael, puiſque depuis ce temps-là les Juifs n'avoient pas ſeulement la Loi, mais encore les Livres Apographes & Prophetiques. Enfin, il eſt impoſſible qu'aucun des Iſraelites, dont quelques-uns étoient reſtés dans leur ancienne Patrie, & qui étoient mêlés parmi les Samaritains, n'eût conſervé le Pentateuque, & qu'il ne l'ait communiqué aux Samaritains qui vouloient apprendre & ſuivre cette Loi. Il doit donc demeurer pour conſtant ſuivant les Regles de la bonne Critique que les Samaritains ont reçû leur Pentateuque des Iſraelites. & non pas des Juifs anciens ou modernes

§. III.

§ III.

Si le Pentateuque Samaritain que nous avons, est le même que celui que les Samaritains ont eu autrefois; & qui étoit du temps de Saint Jerôme.

LE Pentateuque Samaritain, quoique donné depuis peu au public, n'eſt pas un Ouvrage inconnu à l'Antiquité. Euſebe, Africanus, Origenes, ſaint Jerôme, Diodore de Tarſe, ſaint Cyrille d'Alexandre & Procope de Gaze l'ont cité, & c'eſt par les paſſages qu'ils en ont rapportés, que l'on peut juger ſi l'Exemplaire que nous avons de ce Pentateuque, eſt celui qu'avoient autrefois les Samaritains. Le Pere Morin l'a prouvé ſi clairement, que Simon de Muis qui a écrit contre lui touchant l'autorité de ce Pentateuque, eſt convenu de ſon antiquité. Voici les principaux paſſages des Anciens, qui prouvent la conformité du Pentateuque Samaritain qu'ils avoient, avec le nôtre.

Premierement, Euſebe de Céſarée avoüe après Africanus, que la Chronologie des Samaritains depuis le Deluge juſqu'à Abraham, eſt conforme à celle des Septante, touchant les années que les Patriarches ont engendré leurs enfans, & touchant la durée de leur vie. Or cette conformité ſe trouve dans nôtre Exemplaire, ſelon lequel il y a depuis le Deluge juſqu'à la naiſſance d'Abraham 942. ans qui eſt le même nombre des Septante, en retranchant Canan qui n'eſt point dans le Pentateuque Samaritain. Au contraire, il remarque que les Samaritains conviennent avec le Texte Hebreu, & ſont differens des Septante juſqu'au Deluge, ce qui eſt vrai au moins juſqu'à Jared.

Secondement, ſaint Jerôme dans ſes Queſtions ſur la Geneſe, & ſaint Cyrille d'Alexandrie après lui, remarquent que ces paroles d'Abel à ſon frere, *Geneſ.* 4. Verſ. 8 *Sortons dehors*, ou *allons dans le champ*, qui ne ſe trouvent point dans le Texte Hebreu, étoient dans l'Exemplaire Samaritain; elles s'y trouvent encore aujourd'hui.

Troiſiemement, le même ſaint Jerôme remarque dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Galates, que les Juifs avoient retranché ces mots *Tous & dans toutes* de ce Paſſage du Deuteronome, Chap. 27 Verſ. 26. *Maudit ſoit homme qui ne demeure pas dans toutes les Ordonnances de cette Loi*. Ou trouve ces mots dans notre Exemplaire Samaritain, comme ils étoient dans celui de Saint Jerôme, quoiqu'ils ne ſe trouvent point dans le Texte Hebreu.

Quatriémement, Diodore de Taſe remarque que dans le Verſet 7 du Chapitre 24. du Livre des Nombres, les Samaritains liſoient *Gog*, & non pas *Agag*, ce nom ſe trouve encore ainſi écrit dans notre Pentateuque Samaritain.

Cinquiémement, Procope de Gaze a recueilli quelques Paſſages qui ſont dans le Deuteronome, comme étant repetés, qui ne ſe trouvent point dans les Livres de l'Exode, du Levitique & des Nombres ſuivant le Texte Hebreu, & qui ſe trouvent dans ces Livres ſuivant l'Exemplaire Samaritain: les mêmes paſſages ſont dans notre Exemplaire pas exemple ces paroles du Deuteronome Chapitre 1 Verſet 6 *Le Seigneur notre Dieu nous a parlé dans Horeb, en diſant, &c* ſe rencontrent dans le Chapitre 10. des Nombres Verſet 10. du Pentateuque Samaritain. Le Verſet 9 & les ſuivans du même Chapitre du Deuteronome, juſqu'au 19 ſont encore dans le Chapitre 18. de l'Exode de notre Pentateuque Samaritain.

Sixiémement, le Scholaſte Grec ſur la Verſion des Septante, cite quantité de differences du Pentateuque Samaritain, qui ſe trouvent dans le nôtre, comme celle-ci, Exod 32. Verſ. 26 *Je tiens la voix des pecheurs*, au lieu qu'il y a dans l'Hebreu, *des Chanteurs*, & ſur le Verſ. 33 du Chapitre 32. des Nombres, il remarque qu'il eſt fait mention en cet endroit dans le Texte Samaritain, de la mort de la Tribu de Manaſſé: ces eſt encore dans notre Exemplaire On peut remarquer en plus de trente autres endroits la conformité de nôtre Pentateuque Samaritain avec celui de ce Scholaſte. Il eſt vrai qu'il y en a quelques uns dans leſquels il ſemble s'en écarter, mais c'eſt ou parce qu'en ces endroits le mot Samaritain peut avoir deux ſignifications, ou parce qu'il ne s'eſt pas attaché aux paroles, mais ſeulement au ſens, ou parce qu'il a ſuivi la Verſion Samaritaine que le Texte, ou enfin parce qu'il ſe peut faire que le Texte même ait été changé en quelques endroits par la faute des Copiſtes, mais cela n'empêche pas qu'il ne ſoit vrai de dire que nous avons le même Texte Samaritain qu'avoient ces Anciens, quoique le tems y ait pû apporter quelque changement.

§ IV.

De quelle autorité eſt le Pentateuque Samaritain. En quoi il differe du Texte Hebreu commun: & ſi on doit le lui preferer ou comparer.

POUR juger de l'autorité du Texte du Pentateuque Samaritain, & de la comparaiſon qu'on

qu'on en doit faire avec le Texte Hebreu, il faut premierement examiner les causes, ces differences d'avec le Texte Hebreu: elles consistent ou dans des changemens qui font un sens tout different, ou dans des Additions qui éclaircissent & expliquent le sens, ou dans des transpositions & rejettemens, ou dans le changement de lettres.

Il y a neuf Endroits où le Texte Hebreu Samaritain font de termes considerablement du Texte Hebreu quant au sens. La difference de Chronologie touchant les Patriarches depuis le Deluge jusqu'à Abraham, & des Patriarches avant le Deluge depuis Jared jusqu'à Noé, est une des principales. & fut laquelle il est le plus difficile de porter son jugement, elle ne peut venir que de la variete des Exemplaires du Livre de la Genese, qui dont être tres-ancienne, puisque le Pentateuque Samaritain, les Septante, & le Texte Hebreu, varient fur ce sujet. Il y a une autre difference dans le Deuteronome Chapitre 27 vers 4. entre le Pentateuque Samaritain & le Pentateuque Hebreu, où les Samaritains ont substitué le nom de la montagne *Garizim*, à la place de celui de *Hebal*, c'est une manifeste corruption qu'ils ont faite pour favoriser leur prétention touchant le Temple qu'ils avoient bâti fur la montagne de *Garizim*, & le culte qu'ils y rendoient à Dieu

La troisieme difference de sens qu'on peut remarquer, est touchant l'âge de Thare. Le Texte Samaritain, Genes 11 Vers. 32 porte qu'il vécut 145 ans, au lieu que le Texte Hebreu, la Version des Septante & toutes les autres portent 205 ans. Il faut avouer que la Leçon du Texte Hebreu Samaritain, fait le denouement d'une grande difficulté touchant l'âge d'Abraham, car il est dit qu'il n'avoit que 75 ans quand il passa dans la Terre de Haran après la mort de son pere. Or si Thare est mort âgé de 205 ans & qu'Abraham fut ne la 70 année de l'âge de Thare, comme il est porté dans l'Hebreu & dans la Vulgate, il est necessaire qu'Abraham ait eu 135 ans lors que son pere mourut. comment accorder cela avec ce qui est dit dans le même Texte, qu'il n'avoit que 75 ans quand il passa dans le Pays de Haran, son pere étant déja mort. Cela fait une grande difficulté dans la Chronologie, & pour n'en tirer, il faut necessairement dire que Abraham n'étoit pas l'Aîné des fils de Thare, ce qui paroît contraire au Texte, au lieu qu'en fuivant le Texte Samaritain. il n'y a plus de difficulté, parce que Tharé n'auroit vécu que 145 ans, & Abraham étant né la 70 année de la vie de son pere, il avoit précisément 75 ans quand Tharé mourut. Mais il se peut faire que ce changement n'a été fait dans le Texte Samaritain, que par conjecture & pour soudre la difficulté qui se trouvoit touchant la Chronologie de la vie d'Abraham; ce qui est d'autant plus vraisemblable, que la Version des Septante & toutes les autres portent 205. ans.

La quatrième difference considerable qui est entre le Texte Hebreu, & celui du Pentateuque Samaritain, se rencontre au 4e. Verset du Chapitre 12. de l'Exode, où il y a dans le Texte Hebreu *Le temps de l'habitation des Enfans d'Israël dans l'Egypte, a été de 430. ans*, au lieu que dans le Texte Samaritain il y a: *Le temps de l'habitation des Enfans d'Israël & de leurs Peres dans la terre de Canaan, & dans l'Egypte, fut de 430. années.* Les Septante o ajoûtent pas *de leurs Peres*; mais portent aussi-bien que le Texte Hebreu Samaritain *Tant dans l'Egypte que dans la Terre de Chanaan*, & quelques Exemplaires Grecs portoient aussi autrefois *eux & leurs Peres*. Il est fort probable que c'est ainsi qu'il faut entendre le Texte Hebreu c'est proprement ce passage peut plûtôt passer pour un éclaircissement, que pour une difference, & il le peut aussi faire que le Texte Hebreu soit corrompu en cet endroit, & que l'on ait oublié ces mots, *Dans la Terre de Chanaan*, qui se trouvent dans les Septante.

Il y a une Addition semblable dans la Geneſe, Ch 4. V 8 *Car dans l'Hebreu après ces mots Caïn dit à son frere Abel*, il y a dans le Texte Hebreu une lacune, qui est suppléée dans les Septante. dans l'Exemplaire Samaritain. & dans la Vulgate par ces paroles *Sortons dehors*, ou *allons dans un champ*, après quoi on lit, *& comme ils furent dans le champ*, &c. on voit bien que ces mots *Sortons dehors*, ou *allons dans un champ*, sont necessaires & qu'il faut qu'ils aient été omis dans les Exemplaires Hebreux c'est pourquoi les Masforetes laissent en cet endroit un espace, comme y aiant quelques mots d'omis

Dans le Chapitre 4 de la Geneſe Verset 2. il se trouve une contradiction apparente entre le Texte Hebreu & le Texte Samaritain, car dans l'Hebreu il est dit, que Dieu acheva l'Ouvrage de la Création le septieme jour, & qu'il se reposa le jour même au lieu que dans le Texte Samaritain, & dans les Septante, il y a, qu'il acheva cet Ouvrage le sixiéme jour, & qu'il se reposa le septiéme: cela ne fait pas de difference de sens, le Texte Hebreu ne pouvant être entendu autrement, & ne pouvant signifier autre chose, si ce n'est que Dieu acheva l'Ouvrage de la Création à la fin du sixiéme jour, & par conſequent que son Ouvrage étoit complet & achevé le septieme dans lequel il se reposa. Le sens du Texte Samaritain, & de la Version des Septante est plus clair, & plus net, mais il est difficile de prononcer si c'est celui que copié le Texte Samaritain, ou l'Auteur de la Version des Septante, qui

qui a éclairci cet endroit du Texte Hebreu, on ſi c'eſt le Texte Hebreu, dans lequel cette faute s'eſt gliſſée

Dans le Chapitre 7. Verſ 2. de la Geneſe, il eſt dit, ſelon la Vulgate, que les animaux immondes qui étoient dans l'Arche, étoient deux & deux, comme les animaux mondes étoient ſept & ſept; c'eſt a dire qu'il y en avoit deux paires, comme il y en avoit ſept paires des autres Le Texte Samaritain exprime ces deux paires *duo duo*, auſſi bien que les Septante, au lieu que le Texte Hebreu a reſent, parce ſeulement *duo* mais ſinut Jerôme a traduit *duo & duo*, ſur le Texte Hebreu de ſon temps, & ainſi c'eſt plûtôt une faute qui s'eſt gliſſée dans le Texte Hebreu

Il y a des Additions dans le Pentateuque Samaritain, de choſes qui ne ſe trouvent point dans le Texte Hebreu. Nous avons déja remarqué que dans le Livre des Nombres Chapitre 10 Verſ. 10 & dans le Exode Chap. 18 après le Verſ. 24. le Pentateuque Samaritain portoit les paroles qui ſont au commencement du Deuteronome Verſ 6 & 9 juſqu'à 19 Quelques-uns conclurent de là qu'on les a retranchées du Texte Hebreu, mais il y a plus d'apparence que quelque Copiſte du Pentateuque Samaritain, maintenant que ces paroles rapportées dans le Deuteronome, comme ayant été ecrites dans les Livres précedens, ne les y trouvant point, quant aux termes, les a inſerées dans les endroits où il a jugé qu'elles conviennent le mieux, d'autant plus que ces Additions ne ſe trouvent point dans la Verſion des Septante Il y en a encore deux autres, l'une dans le Levitique Chapitre 17 Verſet 4. & l'autre dans les Nombres Chapitre 4. Verſet 14. ſur leſquelles les Septante conviennent avec le Texte Hebreu Mais cette Addition dans le premier paſſage, n'eſt qu'une repetition d'une même choſe car au lieu que le Texte Hebreu joint en un la défenſe d'immoler une victime hors du Camp, ou dans le Camp ſans l'offrir à l'entrée du Tabernacle, le Texte Samaritain & les Septante ſéparent ces deux membres, & repetent deux fois la même défenſe Premierement, à l'égard de ceux qui immolent une victime dans le Camp, & ſecondement, à l'égard de ceux qui l'immolent hors le Camp, c'eſt une repetition ſuperflue, & qui ne change rien au ſens Il y a ſeulement une détermination particuliere du ſens dans le Texte Samaritain & dans les Septante, qui n'eſt point dans l'Hebreu, ſçavoir, que cela ne ſe doit entendre que de ceux qui immoleront des beufs ou des agneaux *Pour en faire un holocauſte ou un ſacrifice de paix au Seigneur*, c'eſt une explication tres-veritable & ſous-entendue qui a pû être ajoûtée par celui qui a copié le Texte Samaritain. Dans le ſecond paſſage, où il eſt parlé du découvrement des Enfans d'Iſraël, & de la maniere dont on devoit ſerrer tous les Vaiſſeaux du Tabernacle, le Vaſe d'attain eſt omis dans le Texte Hebreu, au lieu que dans le Pentateuque Samaritain & dans la Verſion des Septante, il en eſt parlé en ces termes *Ils prendront un voile de pourpre, ils en couvriront le Vaſe d'attain, & ſa baſe, & le mettront dans un étui de peaux de couleur de Jacinthe, & le mettront ſur un levier* Il y a de l'apparence que cela a été omis dans le Texte Hebreu

Les paroles qui concernent la peine que Jacob auroit à laiſſer aller Benjamin, ſont rapportées en deux endroits dans le Pentateuque Samaritain Chapitre 42. Verſet 16 quand Joſeph dit entre eux à ſes freres qu'ils le lui amenent, & au Chap 44. Verſet 21 quand il fait arrêter Benjamin, au lieu qu'elles ne ſont que dans cet endroit dans le Texte Hebreu & dans les Septante Mais parce qu'on ſuppoſe ici que les freres de Benjamin l'avoient déja dit à Joſeph, celui qui a corrigé le Texte Samaritain a crû qu'il falloit les placer dans le premier diſcours des freres de Joſeph au ſujet de Benjam n

Il y a quantité d'autres differences entre le Texte Samaritain & le Texte Hebreu, mais qui ſont de moindre conſequence, & ne changent point le ſent. c'eſt pourquoi, ſoit qu'on les conſidere comme des Additions faites au Texte Samaritain, ou comme des ſuppreſſions faites dans le Texte Hebreu, cela ne diminuë rien de l'autorité de l'un ni de l'autre En voici quelques Exemples. Dans la Geneſe Chapitre 2 Verſet 24. le Texte Hebreu porte ſeulement, que *le Mari & la Femme ſeront un ſeul chair Erunt in carnem unam* Le Pentateuque Samaritain & la Verſion des Septante ajoûtent le nom de *deux qu'ils ſeront deux en une chair*, ou *des deux ils ne ſe feront qu'une chair*, c'eſt le même ſens, ſeulement un peu plus determiné. De même dans la Geneſe Chapitre 26 Verſet 18 le Texte Hebreu porte, *qu'Iſaac fit creuſer de nouveau les Puits qui avoient été faits du temps de ſon pere Abraham*. Le Pentateuque Samaritain, & la verſion des Septante portent, *qui les ſervoient de ſon pere Abraham avoient creuſés*. Ce ſens revient à l'autre, quoiqu'il paroiſſe meilleur Dans le Chapitre 27 du même Livre Verſ 27 on a dû dans le Texte Hebreu l'epithete de *plein*, tant cette Phraſe *L'odeur de mon fils eſt ſemblable à celle d'un Champ plein que le Seigneur a beni*. Il ſe peut faire que cette epithete ait été ômiſe dans le Texte Hebreu Je paſſe ſous ſilence quelques ômiſſions de prouons, du temps, & de quelques noms ſous-entendus neceſſairement qui ne changent rien au ſens, & qui ont pû également être ajoûtés dans le Pentateuque Samaritain, ou ôtés dans l'Hebreu je ne parle point non plus des diffe-

sences qui viennent des repetitions des mêmes mots, des lettres changées ou omises, & de semblables manieres qui ne font rien à notre sujet. On en peut remarquer une dans le 5e. Chapitre des Nombres Vers. 15. qui vient du changement d'un *Reſch* en un *Daleth*. Dans le Texte Samaritain Moïſe dit, qu'*il n'a pas voulu recevoir d'une du peuple*, au lieu que le Texte Hebreu & la Version des Septante portent qu'*il n'a point entendu leur deſir*: c'eſt à dire, qu'il n'a rien pris au Peuple, des choſes qu'ils avoient & qu'ils avoient voulu garder, qu'il ne leur a rien enlevé de force: ce qui paroît meilleur, quoique l'autre puiſſe auſſi ſe ſoutenir, & qu'il ſe peut faire que Moïſe veuille dire par là, qu'il n'a pas enlevé au Peuple la mauvaiſe choſe. Quoiqu'il en ſoit, le même mot Hebreu, en changeant ſeulement la derniere lettre, ſignifie un *uſage* & le *deſir*, car un ſi net en Hebreu, c'eſt *Chamod*, & le deux *Camod*, qui ſe terminent par les mêmes conſones, à l'exception de la derniere qui a un *Reſch* dans le premier, & un *Daleth* dans le ſecond: c'eſt pourquoi il ſe peut faire que la faute vienne du Texte Hebreu.

Il eſt aiſé de conclure de ce que nous avons remarqué juſques ici, que quoique le Texte Hebreu Samaritain ne ſoit pas entierement conforme avec le Texte Hebreu commun & differe en ſeulement quant aux caracteres, comme ſaint Jerôme le ſemble l'avoir cru, il n'y a pas toutefois de difference aſſés conſiderable pour le faire paſſer pour un autre Texte. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que ce ſont deux Exemplaires du même Texte Hebreu, deux Copies d'un même Texte Original, entre leſquelles il y a ſeulement quelques differences arrivées, ou par l'inattention expreſſe des Copiſtes, qui ont eu deſſein de faire quelques Additions ou changemens, ou par leur negligence, ce qui n'empêche pas que l'un & l'autre ne ſoient le veritable Texte Original. Il n'eſt pas vrai abſolument qu'on doive toûjours ſuivre le Pentateuque Samaritain. Il n'eſt pas vrai auſſi qu'on ſoit toûjours obligé de ſuivre le Texte Hebreu, il en faut juger ſuivant les regles que nous avons preſcrites, & appliquées aux principales differences de ces deux Textes, c'eſt le milieu qu'il faut prendre entre les ſentimens oppoſés touchant le Pentateuque Samaritain, que les uns élevent par trop, & dont les autres ne font pas aſſez de cas.

§ V.

De la Langue Samaritaine, & des Verſions du Pentateuque Samaritain en cette Langue, en Grec & en Arabe.

LEs Samaritains étant originairement des Peuples de l'Aſſyrie, parlerent naturellement la Langue Aſſirienne ou Chaldéenne, quand ils furent tranſportés à Samarie. La neceſſité où ils furent d'apprendre la Loi écrite en Hebreu, & le mélange des Juifs, leur firent inſenſiblement des mots Hebreux parmi le Chaldaïque. Ainſi preſque tous les mots de la Langue Samaritaine, ſont derivés de la Langue Hebraïque, & de la Chaldaïque, dont elle n'eſt qu'une Dialecte; elle a neanmoins ſes mots particuliers, & elle ſe ſert même quelquefois de mots Arabes: elle approche plus de l'Hebreu que la Chaldaïque, tant pour les mots & les Phraſes, que pour la conſtruction: ce qui vient du mélange des Juifs avec les anciens Samaritains.

La même raiſon qui a obligé les Juifs de faire des Paraphraſes Chaldaïques du Texte Hebreu, ſçavoir, parce que l'Hebreu avoit ceſſé d'être commun & entendu parmi eux, il a fallu qu'ils l'expliquaſſent au peuple dans la Langue qu'ils parloient, a auſſi obligé les Samaritains de traduire leur Pentateuque Hebreu en Samaritain. Nous en avons une dans les Polyglottes de Paris & d'Angleterre, dont on ne ſçait ni l'Auteur, ni le temps précis; mais elle eſt certainement ancienne & fidéle. Il y a neanmoins pluſieurs endroits où elle differe du Texte même.

Il y a apparence qu'il y a eu autrefois une Verſion Grecque faite ſur le Pentateuque Samaritain, puiſque S. Cyrille d'Alexandrie, quelques autres Peres Grecs, & un ancien Scholiaſte Grec ont connu & cité les differences du Pentateuque Samaritain, qu'ils n'ont pas apparemment tirées de l'Original, mais plûtôt d'une Verſion Grecque. Cependant quoiqu'il ſoit probable qu'il y a eu autrefois une Verſion Grecque du Pentateuque Samaritain, il ne l'eſt nullement qu'elle ait été faite du temps d'Alexandre le Grand, comme le prétend le Pere Morin.

Il y a encore des Manuſcrits d'une Verſion du Pentateuque Samaritain en Arabe, écrite en caracteres Samaritains, compoſée certainement depuis l'an 900. de JESUS-CHRIST, mais ces ſortes de Verſions ſont de peu d'uſage & d'autorité.

CHAPITRE

CHAPITRE VI.

Des Versions Grecques de l'Ancien Testament & principalement de celle des Septante.

§. I.

S'il y a eu une Version Grecque plus ancienne que celle des Septante.

Les anciens Auteurs & les Modernes sont partagés sur cette question, sçavoir, s'il y a eu une Version Grecque de l'Ancien Testament, plus ancienne que celle qu'on suppose avoir été faite par soixante & douze Juifs, sous le Regne de Ptolomée Philadelphe S. Clement d'Alexandrie, dans le Livre premier des Stromates, Eusebe dans le Livre neuvieme de la Preparation Evangelique Ch. 3 & quelques autres Anciens, ont assuré qu'il y avoit eu une Version Grecque de la Loi, plus ancienne que celle des Septante. Plusieurs Auteurs Modernes, & entr'autres Bellarmin, Serarius & Galesinius font de ce sentiment, qui est fondé 1. Sur le témoignage d'Aristobule rapporté par Eusebe Livre 9. Preparat. Evang. Chapitre 6 & Livre 13. Chapitre 12. qui porte, *qu'avant qu'Alexandre eût vaincu les Perses, quelques Auteurs avoient interpreté ce qui concernoit la sortie des Juifs de l'Egypte, ce qui leur étoit arrivé depuis considerablement, le profit de leur Fuite, & l'explication de leur Loy.* Paroles qui semblent marquer que le Pentateuque avoit déja été traduit en Grec avant les Septante. 2. Sur ce que les Philosophes Payens plus anciens que les Septante, semblent avoir tiré plusieurs choses des Livres de Moïse, entr'autres Platon, que quelques uns appellent le Moïse Atheniен, & que Joseph remarque avoir pris une partie de ses Loix, de celles de Moïse. Le Pythagoricien Hermippus & saint Justin Martyr, disent la même chose de Pythagore, & Cleatque le Peripateticien, d'Aristote. Saint Augustin au contraire, Philon, & saint Epiphane semblent être persuadés que les Septante ont été les premiers qui ont traduit en Grec les Livres Saints. C'est le sentiment de Bellarmin, de Jean Despierres, de Louis Capelle, & de quelques autres. Ils se fondent premierement sur le témoignage d'Aristée qui suppose qu'il n'y avoit point de Version Grecque de la Loi avant celle des Septante, ou s'il y en eût eu, il est impossible qu'elle n'eût été connue aux Juifs d'Egypte, & au Bibliothecaire du Roi Ptolomée, qui avoit fait chercher les Livres Grecs de tous côtés. Or s'ils en eussent eu connoissance, il eût été inutile de se donner tant de peine, pour en faire une nouvelle. Secondement, l'Historien Joseph dans le Livre 12. de son Histoire Chapitre 2. & dans les Livres contre Appion, dit, que jusqu'alors aucun des Historiens ni des Poëtes n'avoit osé toucher aux Livres Saints, & que Theopompe & Theodecte qui avoient voulu prendre quelque chose des Livres Saints pour les meler avec leurs Ouvrages, avoient été punis de Dieu. Troisiémement, Philon dans le second Livre de la Vie de Moïse, dit, que la Loi des Juifs avoit été écrite en Chaldeen, & qu'elle étoit demeurée inconnuë à ceux qui ne sçavoient pas cette Langue, jusqu'à ce qu'elle fut traduite par le commandement de Ptolemée. Quatriemement, les Juifs avant le Regne d'Alexandre n'avoient aucun commerce avec les Grecs, & on ne voit aucune raison qui ait pû porter les Juifs ou les Grecs à faire cette Version. Le témoignage d'Aristobule qu'on oppose est de peu de consequence, parce que l'Ouvrage dont ce passage est tiré, a été supposé par quelque Juif Hellenisté, & que d'ailleurs cet Auteur ne dit pas que l'on eût traduit les Livres Sacrés en Grec, mais seulement que quelques Auteurs avoient écrit en Grec des choses qui regardoient l'Histoire & les Loix des Juifs. Ce qui on dit en cette de la connoissance que l'on prétend que les Philosophes Payens ont eue des choses contenues dans les Livres de Moïse, est fort incertain, & quand on le supposeroit veritable, il n'est pas necessaire pour cela qu'il y ait eu une Version Grecque du Pentateuque; ils pourroient avoir tiré ces connoissances des Egyptiens, ou même de quelques Juifs avec lesquels ils avoient conferé, comme Clearque dit, qu'un Juif avoit interpreté à Aristote l'Ecriture sainte. Origenes dans le sixiéme Livre contre Celse dit, que Platon ou avoit appris plusieurs choses des Juifs, ou avoit lû lui-même plusieurs choses dans les Livres des Prophetes. *Platonem vel à Judæis quædam audivisse, vel in Prophetarum Libris legisse.* Il est donc possible, selon Origenes, que Platon ait écrit plusieurs choses conformes à l'Histoire & aux Loix de Moïse, & même puisées dans cette source, sans avoir lû les Livres Sacrés, mais seulement pour en conferer avec quelques Juifs.

L'Auteur celebre de la Demonstration Evangelique tâche d'allier les deux sentimens opposés en disant, qu'il n'y a eu que quelques fragments des Livres de Moïse traduits en Grec avant la Version des Septante, & que celle-ci est la premiere qui ait été entiere & complette. Il appuye ce sentiment, des témoignages d'Aristobule, de Demetrius Phalereus, & d'Aristée, que je croirai que les Auteurs supposés & qui ne disent pas précisément qu'il y eût quelque partie de la Loi traduite, mais qui supposent que les Grecs y avoient avoit des Monumens ou il étoit parlé de l'Histoire & des Loix des Juifs, quoiqu'il n'y eût aucune aucune

aucune Traduction literale, ni de la Loi entiere, ni d'aucune de ses parties. Il est certain que plusieurs Historiens Egyptiens, Chaldéens, Phéniciens & Grecs avoient parlé de Moïse & des Juifs, de leur Religion, & de leurs Loix; c'est delà que les Philosophes Grecs avoient pû tirer quelque connoissance de leur doctrine & de leurs Loix, pour s'en servir dans leurs écrits, sans qu'il fût besoin de supposer qu'ils eussent lû le Texte même de Moïse, mais au reste tout ce qu'on dit, que Platon & les autres Philosophes ont pris de la doctrine & des Loix de Moïse, peut leur avoir été connu, sans qu'on les veuille lumieres de leur raison, ou si l'on veut, par la Tradition qu'ils avoient reçûe des Egyptiens, sans qu'il fût necessaire de supposer qu'ils l'aient reçû immediatement des Juifs. Et par consequent ce qu'on avance fur ce fondement, d'une Version Grecque du Pentateuque plus ancienne que celle des Septante, est tout-à-fait incertain, & l'on n'a aucune preuve, ni aucun vestige, ni aucun reste de cette ancienne Version.

§. II.

Relation de la maniere dont on prétend qu'a été faite la Version des Septante selon Aristée & les autres Historiens.

LA fameuse Histoire de la Version des Septante a été écrite par Aristée, que l'on suppose avoir été un des Officiers de Ptolomée Philadelphe Roi d'Egypte, qui fit faire cette Version. Nous avons l'Ouvrage de ce pretendu Aristée, de qui Joseph & Eusebe ont tiré ce qu'ils disent de cette Histoire. Quelques-uns ont doute que l'Ouvrage qui porte le present le nom d'Aristée, fût celui qui étoit entre les mains de Joseph & d'Eusebe, mais pour être convaincu du contraire, il ne faut que comparer la narration de Joseph avec celle de nôtre Aristée, & l'on verra clairement que l'Histoire d'Aristée, dont Joseph fait l'Abregé, est celle-là même que nous avons à present sous son nom. Il est vrai qu'Aristée n'a pas été suivi generalement par tous les Auteurs Chrétiens qui ont parlé de cette Histoire, & qu'ils y ont ajoûté diverses circonstances qu'ils ont differemment trouvées dans quelque autre Auteur de même nature qu'Aristée, mais qui avoit rapporté la chose differemment. Nous commencerons donc à faire une relation fidele de l'Histoire comme elle est rapportée dans le Livre d'Aristée, & nous remarquerons ensuite ce que les autres ont ajoûté ou changé à sa narration.

L'Ouvrage d'Aristée est écrit en forme de Lettre adressée à son frere Philocrate. Il y rapporte que Demetrius Phalereus Bibliothecaire de Ptolomée Philadelphe ayant entrepris de mettre dans la Bibliotheque de ce Prince, tous les Livres du monde, lui avoit remontré que les Loix des Juifs meritoient d'être du nombre, & que Ptolomée les ayant du qu'il ne tenoit qu'à lui de les y mettre, Demetrius lui avoit fait réponse, qu'il les falloit traduire auparavant, parce qu'elles étoient écrites en une Langue, & en des caracteres inconnus aux Egyptiens; que sur cela le Roi avoit pris la resolution d'écrire au Grand Prêtre des Juifs, qu'Aristée Auteur de cette Histoire, s'étoit servi de cette occasion pour obtenir la liberté des Juifs qui étoient esclaves en Egypte, où ils avoient été amenés par Ptolomée fils de Lagus, pere de Philadelphe, que là-dessus il avoit remontré au Roi qu'il ne pouvoit pas envoyer des Ambassadeurs aux Juifs, pour leur demander leurs Loix, pendant qu'il tenoit plusieurs Juifs en esclavage dans son Royaume, qu'il devoit d'autant plus les mettre en liberté, que le Dieu de leur Loi, étoit celui qui fait voir qu'il gouvernoit heureusement son Royaume, parce qu'ils adoroient le Dieu qui gouvernoit tout, & qui a tout créé, que le Roi lui ayant demandé, combien il pouvoit y avoir de ces Esclaves dans son Royaume, l'un de ses Gardes nommé André, lui avoit fait réponse, qu'il pouvoit bien y en avoir cent mille, & qu'un autre appellé Sosibius ayant joint ses prieres à celles d'Aristée, ils avoient obtenu cette grace du Roi, qui y ajoûta, que l'on payeroit de son tresor vingt Drachmes pour chaque esclave Juif, qui seroit aussi tôt mis en liberté, & fit dresser un Edit qu'Aristée rapporte en cet endroit, par lequel il ordonne que tous ceux de ses Sujets qui avoient des Juifs en esclavage, seroient obligés de les mettre en liberté, & qu'il leur seroit payé pour leur rançon vingt Drachmes pour chacun, que quand cela fut executé, Demetrius presenta un memoire au Roi, dans lequel il lui exposa, qu'il est à propos qu'il écrive au Grand Prêtre des Juifs qui est à Jerusalem, afin qu'il envoie six hommes de chaque Tribu, recommandables par leur vertu, par leur science, & par leur âge, pour faire une Version exacte des Livres des Juifs, qui seroit mise dans la Bibliotheque Royale. Aristée rapporte ici la Lettre du Roi au Grand Prêtre Eleazar, qui lui fut portée par André & par Aristée, la Réponse d'Eleazar, & les noms des soixante & douze personnes qui furent envoyées pour traduire la Loi. Il fait ensuite une ample description des magnifiques presens que le Roi envoia au Grand Prêtre Eleazar & decrit en detail la Ville de Jerusalem, le Temple, & ses parties. Il parle de l'abondance du Pais, de la science des soixante & douze Interpretes, de la peine qu'ils

qu'ils eurent de quitter Eleazar : il rapporte de longs discours d'Eleazar sur la Loi de Juifs ; tout cela fait une longue digression, d'où revenant à son Histoire, il raconte de quelle manière les soixante & douze Envoyés furent reçûs du Roi Ptolomée, comment ils lui présentèrent & développerent devant lui les Livres de la Loi, que ce Prince adora. Ceci est suivi d'une autre digression bien plus longue, qui contient les questions que Ptolomée mit pendant trois jours à ces 72. personnes, & des réponses que chacun leur fut donné. Enfin Aristée vient à ce qui regarde la Traduction, & dit seulement que Demetrius mena ces 72 personnes dans une Isle fort seule de sept Stades, & qu'il les mit dans une maison fort solitaire le bord de la Mer, où ils travaillerent à la Version de la Loi, en sorte qu'après avoir conféré ensemble, & qu'ils étoient convenus d'une Interpretation, Demetrius l'écrivoit qu'ils travaillerent ainsi pendant 72 jours, & que le soixante & douziéme la Version entiere fut achevée qu'ensuite Demetrius la fit lire en presence de tous les Juifs assemblés qui l'approuverent, & declarerent qu'elle étoit exacte & fidéle : qu'il la fit aussi au Roi, qui témoigna de la surprise de ce qu'aucun des Historiens & des Poetes n'en avoit mention, que Demetrius lui avoit répondu que cette Loi étoit sainte & divine, qu'on n'avoit pas osé la mêler avec des choses profanes, & que l'Historien Theopompe & le Poete Theodecte en étant voulu inférer quelque chose dans leurs Ouvrages, en avoient été punis, l'un par la perte de son esprit & l'autre par celle de sa vûe qu'enfin Ptolomée avoit accroît les 72 Interpretes comblés d'honneurs & charges de presens. Voilà de quelle maniere l'Histoire de cette Version, est rapportée dans le Livre d'Aristée

Le second Auteur qui parle de la Version des Septante, est Aristobule Juif, Philosophe Peripatetique, dans des Commentaires sur les Livres de Moïse adressés au Roi Ptolomée, cités par Eusebe, & par saint Clement d'Alexandrie, dans lesquels cet Auteur voulant prouver que Pythagore, Platon & les autres Philosophes Grecs avoient connu la Loi de Moïse, dit qu'une partie de cette Loi, avoit été traduite en Grec sous le regne d'Alexandre, mais qu'elle avoit toute été traduite par les soins de Demetrius Phalereus, sous le Regne de Ptolomée Philadelphe, l'un des Ancêtres de celui à qui il adresse son Ouvrage. Saint Clement d'Alexandrie & Eusebe, disent que le Ptolomée, à qui cet Aristobule a dedié son Ouvrage, est Ptolomée Philometor, qui est le quatriéme Roi d'Egypte après Ptolomée Philadelphe, & qui a commencé à regner 66 ans après sa mort. Il y a de l'apparence que ce en n'est que par conjecture que ces Auteurs placent cet Aristobule sous Ptolomée Philometor, car en d'autres endroits ils le mettent sous le Regne de Ptolomée Philadelphe, & le font contemporain d'Eleazar. Anatole Evêque d'Alexandrie qui vivoit au commencement du troisiéme Siecle, le met du nombre des Septante, & prétend qu'il a non seulement dedié son Ouvrage à Ptolomée Philadelphe, mais aussi à Ptolomée fils de Lagus, Pere de ce Prince

Il est neanmoins plus vrai-semblable qu'Aristobule est plus recent que ne le font ces Auteurs, car il y a bien de l'apparence qu'il n'est pas different de celui dont il est parlé dans la Lettre, qui est sur commencement du second Livre des Maccabées, ou il est dit, qu'il étoit Precepteur du Roi Ptolomée Saint Clement d'Alexandrie & Eusebe conviennent que c'est le même. & dans un des fragmens cités par Eusebe Livre 8 de la Prepar. Evangelique Chap. 10. il parole que l'Auteur avoit vécu familierement avec le Prince à qui il écrit. & qu'il avoit souvent parlé avec lui, de sorte Or l'Aristobule, dont il est fait mention dans la Lettre qui est au commencement du second Livre des Maccabées, ne peut avoir été Précepteur que du fils de Ptolomeeus, car cette Lettre a été écrite vingt ans après la mort de ce Prince, & par consequent Aristobule ne peut avoir écrit que 120. ans ou environ après la mort de Ptolomée Philadelphe

Nous

a *Ils le mettent sous le Regne de Ptolomée Philadelphe ; & le font contemporain d'Eleazar.*] S. Clement d'Alexandrie dans la premiere Piece du Sixiéme Tom. Pag 2341 cite un de passage d'Aristobule *Aristobule dans son premier Livre adressé à Ptolomeeus, dit mot pour mot* Et dans la cinquiéme Livre Pag 597 il dit *Aristobule qui a été sous Ptolomée Philadelphe*, Eusebe cite plusieurs fois l'Ouvrage d'Aristobule dans ses Livres de la Preparation Evangelique, savoir, Livre 7. Chap 23 Livre 8. Chap 9 & Livre 13 Chap 12 simplement sans le nom de Commentaire, adressé à Ptolomeeus, sans dire lequel mais dans ces deux citations Livre 8. Chapitre 8. il le fait entendre assez clairement, *Ils ont contesté*, dit-il, *de rapporter l'ancienneté d'Eleazar & d'Aristobule, qui sont tous deux d'une ancienneté reste des Hebreux, & que ont fleuri du temps de Ptolomée* Cet endroit est cité par Eusebe dans la Chronique, & de qu'Aristobule a adressé son Commentaire à Ptolomée Philometor, ce qui a été suivi par Adon, par Bede, par Marianus Scotus & dans leurs Chronques, & par Auteurs de la Chronique d'Alexandrie Anatole d'Alexandrie dans le Canon Paschal rapporte par Eusebe Liv 7 Hist Eccles Chap 32 en effet Aristobule dit qu'il a eu l'un des Septante qui ont traduit les Livres Sacrés en Grec pour Ptolomée Philadelphe & le Roi son pere & qu'il a dedié son Commentaire sur la Loi de Moïse à ces Princes.

b *Tous*

Nous examinerons dans la suite si l'Ouvrage cité sous son nom, est veritablement de lui.

Le troisiéme Auteur qui parle de la Version des Septante, est Philon le Juif, qui dans le second Livre de la Vie de Moïse, rapporte que les soixante & douze Juifs envoyés vers Ptolomée Philadelphe, se retirerent dans l'Isle de Pharos proche d'Alexandrie, comme dans un lieu où ils pouvoient travailler en repos sans être détournés par personne; que dans cette retraite pleins de l'Esprit de Dieu, ils prophetiserent sous la même choſe mot à mot, sans que les uns differt d'une maniere, & les autres d'une autre, comme ſi un leur avoit dicté à chacun invisiblement que quoique les Langues, & principalement la Langue Grecque puissent exprimer une même choſe en differentes manieres par divers termes, cela n'est point arrivé dans la Traduction de ces Livres, que l'on a traduit les termes de la Langue Chaldaïque, par les termes les plus propres de la Langue Grecque qui leur répondoient exactement, & que comme la Geometrie & la Dialectique ne ſouffrent point cette variété de diſcours, mais ſe ſervent toujours des mêmes termes, cet Interpretes ont de même trouvé les termes les plus convenables, & qui pouvoient expliquer le ſens le plus clairement, quoi l'experience fait connoître cette uniformité, & que lors qu'un Grec apprend la Langue Chaldaïque, ou un Chaldeen la Langue Grecque, ils admirent la conformité de la Version avec l'Original & reſpectent cet accord des choſes & des mots, ne les conſiderant pas comme de ſimples Traducteurs, mais comme des Prophetes à qui Dieu a fait la grace d'entrer dans le veritable eſprit, & dans les penſées de Moïſe. Il ajoûte que tous les ans on fait dans l'Iſle de Pharos une Fête en memoire de cet evenement.

Le quatriéme Auteur qui a écrit l'Hiſtoire des Septante, eſt Joſeph, qui dans le Chapitre dix-ſix Livre de ſes Antiquités, la rapporte de la même ſorte d'Ariſtée. Il a tiré de cet Auteur, tout ce qu'il en a écrit, & en a ſeulement fait l'Abregé ſans y rien ajoûter. Euſebe s'eſt auſſi arrêté uniquement à ce qu'ils en ont dit, ſans parler d'aucune autre circonſtance.

Le premier des Auteurs Chrêtiens, qui ait parlé de la Version des Septante, eſt S. Juſtin, lors qu'en diſant que la choſe dans ſon Apologie à l'Empereur Antonin, il eſt tombé dans une erreur de faire un ſonge, que ce fut un Roi Herode que Ptolomée s'adreſſa pour avoir une Version des Livres Prophetiques. Il eſt certain que Ptolomée Philadelphe a vécu long-temps avant le Roi Herode, & qu'il faut ou que ſaint Juſtin ſe ſoit tombé en cet erreur dans un Anachron ſime conſiderable, ou qu'il y ait quelque faute dans le Texte, ce qui n'eſt pas croiable, parce que le nom du Roi Herode y eſt repeté deux fois. Quoiqu'il en ſoit, ſaint Juſtin remarque en cet endroit deux Ambaſſades de Ptolomée vers Herode, la premiere, pour avoir les Livres Sacrés, qui lui furent envoiés par Herode écrits en Hebreu, & une ſeconde, par laquelle il demanda que, parce que la Langue dans laquelle ces Livres étoient écrits, étoit inconnue aux Egyptiens, on lui envoïât des personnes pour les traduire. Ariſtée ne parle point de ces deux Ambaſſades, & il ſuppoſe que Ptolomée demanda tout d'un coup qu'on lui envoïât non ſeulement un Exemplaire de la Loi, mais auſſi ſoixante & douze perſonnes pour la traduire, & que cet Exemplaire fut apporté par ceux qui la traduiſirent. Mais ce n'eſt pas ce cela ſeul que ſaint Juſtin differe d'Ariſtée au ſujet de la Version des Septante, car dans ſon Exhortation aux Gentils, où il décrit amplement de quelle maniere cette Verſion a été faite, il ajoûte pluſieurs circonſtances inconnues à Ariſtée & à Joſeph. Voici comme il rapporte la choſe. Si quelqu'un dit que les Livres de Moïſe & des autres Prophetes ſont écrits en Grec, il peut apprendre de ces Hiſtoires étrangeres, que Ptolomée Roi d'Egypte voulant dreſſer une Bibliotheque à Alexandrie, & y faiſant apporter tous les Livres de toutes parts pour la remplir, aïant appris que les Hebreux conſervoient avec ſoin des anciennes Hiſtoires écrites en Hebreu, & voulant ſçavoir ce que contenoient ces Ecrits, fit venir de Jeruſalem ſoixante & dix perſonnes très-habiles qu'on ſavoient l'Hebreu, & le Grec, & leur ordonna de traduire ces Livres. & afin qu'ils ne fuſſent plus en repos & hors du tumulte, il ne voulut pas qu'ils demeuraſſent dans la Ville, mais il leur fit établir dans l'Iſle de Pharos à ſept ſtades d'Alexandrie, autant de petites maiſons qu'il étoient d'Interpretes, afin que chacun travaillât ſéparément à cette Verſion, & il enjoignit à ceux qui les ſervoient, de leur rendre toute ſorte de bons offices, mais d'empêcher qu'ils ne conferaſſent enſemble. afin qu'il pût connoître par la conformité de leurs Verſions, que leur Traduction étoit exacte. Etant enſuite connu que ces ſoixante & dix Perſonnes ne s'étoient pas ſeulement accordées dans le ſens, mais même dans les termes, qu'il n'y avoit pas un ſeul mot de dans la Verſion de l'un, qui ne fût dans celle de l'autre, & qu'elles étoient toutes écrites mot à mot mot en mêmes termes. ſimpris d'admiration. & ne doutant point que cette Verſion ne fût faite par l'eſprit de Dieu, il avoit comblé d'honneurs ces Interpretes, qu'il conſideroit comme des gens chers de Dieu, & les avoit renvoïés chargés de preſens dans leur patrie. Qu'à l'égard des Livres, il les avoit reſpectés avec

juſtice,

Google

» justice, comme des Livres divins, & qu'il les » avoit fait mettre dans sa Bibliotheque. S. Justin » ajoûte pour confirmer cette Histoire. Ne croids » pas, ô Grec, que ce que nous disons soit une » Histoire faite à plaisir. Nous avons vû nous-» mêmes étant à Alexandrie les vestiges de ces pe-» tites maisons dans le Phare, où ils refusent au-» trefois, & nous l'avons sçû des Habitans de ce lieu » qui l'avoient appris par tradition de leurs Peres. » Vous pouvez aussi en être assûrés par les écrits de » plusieurs Auteurs sages & illustres, qui ont rap-» porté cette Histoire, comme Philon, Joseph, & » plusieurs autres. Saint Justin n'avoit pas inventé ce qu'il écrit de ces petites maisons ou cellules, dans lesquelles il dit, que les Septante furent en-fermés pour faire leur Version, ou du miracle de la conformité entre de toutes leurs Versions faites séparément. Cependant on Philon, ni Joseph, ni Aristée n'en ont fait aucune mention, & rapportent au contraire que la Version fût faite tout d'une autre maniere dans les conferences que les Septante eurent ensemble, étant assemblés dans une même sale. Il est neanmoins que non seulement il a apparu ce qu'il en écrit, des Habitans du Phare, qui lui ont montré les restes de ces Cellules, & qui sçavoient cette Histoire par tradition, mais que l'on peut apprendre la même chose par la lecture des Histoires étrangeres. On apprend entre que de l'Histoire d'Aristée qui se vante d'avoir mis sa narration des Journaux des Rois d'Egypte, que S. Justin veut parler en cet endroit. Cependant cela n'est ni dans Aristée ni dans Joseph & Philon, qu'il cite: c'est pourquoi il est à croire qu'il n'a sçû ce qu'il en dit, que de quelques Juifs d'Alexandrie qui tenoient cette Histoire de tradition.

Presque tous les Peres qui ont écrit depuis S. Justin, à l'exception d'Eusebe & de saint Jerôme, ont suivi sa narration, & fait mention de cette merveille entre conformité des Versions des soixante & douze Interpretes renfermés dans differentes Cellules. b Mais saint Epiphane est celui qui a étendu le plus sur cette Histoire, & qui la rapporte d'une maniere fort difference des autres dans son Livre des Mesures & des Poids. Il dit, que ces soixante & douze Interpretes étoient enfermés deux à deux avec deux serviteurs & des Scribes dans trente six petites Maisons ou Cellules, qu'ils ne recevoient de jour que par en haut, construites dans l'Isle de Pharos qui est vis à vis d'Alexandrie: qu'ils y travailloient depuis le matin jusqu'au soir, que le soir ils étoient amenés dans de autre-fois Chaloupes au Palais du Roi Ptolomée à Philadelphe, où ils soupoient. & étoient ensuite renfermés dans trente-six Chambres différentes, qu'on leur donnoit à chacun un Livre de l'Ecriture à traduire, & qu'ils traduisit ainsi les vingt deux Livres Canoniques. & vingt-deux Apocryphes, que quand ils eurent tout achevé, le Roi les fit venir devant son Throne, avec toute six Lecteurs, qui avoient chacun un Exemplaire de la Version Grecque, pendant qu'un autre tenoit l'Exemplaire Hebreu, & qu'ils se trouva que tous les Exemplaires de la Version, étoient entierement conformes, que dans les endroits où il y avoit quelque chose d'ajoûté, il se trouvoit dans tous les Exemplaires, que quand il y avoit quelque chose de retranché, il n'étoit dans aucun de leurs Exemplaires. Il rapporte ensuite l'Histoire entiere des soixante & douze Interpretes choisis des douze Tribus, six de chacun, & cite la-dessus Aristée. Il dit, que Ptolomée Philadelphe voulant faire une Bibliotheque à Alexandrie, & ayant choisi Demetrius Phalereus pour en avoir soin, avoit écrit à tous les Rois & Princes du monde, pour avoir des Exemplaires des Livres qu'ils avoient, qu'ayant amassé un grand nombre de Livres, il ordonna un jour à Demetrius, comme il en avoit dans sa Bibliotheque, que Demetrius lui fit état de ce qu'il en avoit déjà eu jusques-qu'à trente mille tant sous en environ, mais qu'il avoit appris qu'il y en avoit encore un plus grand nombre chez les Ethiopiens, les Indiens, les Perses, les Elamites, les Babyloniens, les Assyriens, les Chaldéens,

b *Tous les Peres qui ont écrit depuis S. Justin, à l'exception d'Eusebe & de S. Jerôme ont suivi sa narration & fait mention de cette merveilleuse conformité des Versions des soixante & douze Interpretes renfermés dans differentes Cellules.* Saint Irenée *Livre 3. contre les heresies* 25. Saint Clement d'Alexandrie *liv. 1. Stromat.* p. 342 & 343. S. Cyrille de Jerusalem *Cateches.* 4. Saint Hilaire *in Psalm* 2. S. Augustin, *liv.* 18 *de Civit. Dei cap* 43. *liv.* 2. *de Doctr. Chr. cap* 15. où il parle neanmoins de ce miracle, comme d'une chose incertaine, en se servant de ces mots *Traditur, ut fertur, audiit quo non indigne fabulæ prædicatur* Philastre *hæref* 137 Theodoret. *Præfat. in Psalm.* Justinien. *Auctor. cap* 46. Cellot 11 &c. Tertullien parle de la Version des Septante dans son Apologetique Cap. 18. où il remarque que le Philosophe Menedeme en défendant la Providence, a admiré l'unanimité des sentimens des Septante, *de Sententiæ communium suffragio*; ce qui peut être aussi bien la conformité de leurs sentimens dans les conferences qu'ils ont eu ensemble suivant l'Histoire d'Aristée que Tertullien cite en cet endroit. Les Juifs ont aussi approuvé l'Histoire des soixante & douze Cellules: elle se trouve écrite dans les deux Talmuds *Tr. Megill.* & ont rapportés par Rengerom & par plusieurs autres Juifs. Parmi les Interpreres de Iennes Scrutur, Bonfrerius, Galesinus ont suivi le torrent des anciens

» Chaldéens, les Romains, les Phéniciens, les
» Syriens, les Habitans de la Grece, & particulierement à Jerusalem dans la Judée, où il
» y avoit des Livres divins des Prophetes qui
» traitoient de la Divinité & de la Création du
» Monde, & de plusieurs autres choses utiles
» pour le bien commun: qu'ainsi si sa Majesté
» jugeoit à propos de les avoir, il falloit qu'elle
» écrivît aux Docteurs de Jerusalem, afin qu'ils
» les lui envoyassent pour mettre dans sa Bibliotheque. Il rapporte ensuite une Lettre de
» Ptolomée aux Juifs de Jerusalem entierement
» différente de celle qui est dans Aristée par
» laquelle il les prioit de lui envoyer les
» Livres des Prophetes, & les pria de se souvenir qu'il avoit délivré & traité humainement plus
» de 30 mille captifs Juifs qu'avoient été pris & amenés captifs
» en Egypte. Il ajoute qu'il les avoit renvoyés l'un
» & l'autre enrichis de pierreries, qui avoit été
» prises dans le Temple de Jerusalem; avec d'autres presens qu'il souhaitoit que l'on mettoit dans
» ce Temple. S. Epiphane dit ensuite que les
» Juifs envoyerent aussi tout de suite au Prince les vingt-deux Livres Canoniques, & soixante & douze
» Apocryphes écrits en caracteres Hebreux &
» en lettres d'or, que Ptolomée ne les ayant pu
» lire ni entendre, avoit été obligé de leur écrire
» une seconde fois, & de leur demander des
» Interpretes qui pussent les traduire. Il rapporte
» ensuite la seconde Lettre de ce Prince aux Juifs,
» qui est encore différente de celle qui est dans
» Aristée. Elle commence par cette sentence
» qui se trouve dans l'Ecclesiastique. Quelle
» utilité peut on tirer d'un tresor caché & d'une
» source bouchée? il l'applique aux Livres qu'ils
» lui avoient envoyés, qu'il ne pouvoit lire, &
» les pria instamment de lui envoyer des personnes habiles dans les Langues Grecque &
» Hebraique pour les interpreter. Ce fut après
» avoir reçû cette seconde Lettre, que les Juifs
» choisirent soixante & douze Interpretes, dix de
» chaque Tribu, qu'ils envoyerent à Ptolomée, &
» qui composerent la Version de la maniere qu'il
» l'a rapportée.

Saint Epiphane convient avec saint Justin touchant les deux Ambassades de Ptolomée, & différe en cela d'Aristée. Il convient encore avec S. Justin sur les Cellules bâties dans l'Isle de Pharos, mais il différe sur le nombre des Cellules & des Exemplaires, car saint Justin dit, que chaque Interprete avoit sa Cellule particuliere, & fit sa Version, au lieu que saint Epiphane dit, que ils étoient deux dans chaque Cellule, & qu'il n'y eut que trente-six Exemplaires de leurs Versions. S. Justin suppose qu'ils ne furent en tout de leurs Cellules jusqu'à ce qu'ils eussent achevé leur Version. Saint Epiphane au contraire suppose qu'ils venoient tous les jours au Palais de qu'après y avoir soupé, ils y étoient enfermés deux à deux dans trente-six Chambres séparées. Saint Epiphane cite Aristée pour témoin, mais si c'est d'Aristée qu'il a pris cette Histoire, il faut qu'il ait eu un Exemplaire d'Aristée bien different de celui que nous avons, & qu'avoient Joseph & Eusebe, puisque sa narration ne s'accorde point avec celle de notre Aristée, de Joseph, & d'Eusebe, & que les Lettres de Ptolomée qu'il rapporte, sont tout-à-fait differentes de celle qui est dans ces deux Auteurs.

§. III.

Reflexions sur l'Histoire de la Version des Septante. Qui Aristée est un Juif que sa narration est un Roman & qu'elle est pas Auteur son temps un. Anachronismes dans lesquels il est tombé. Fable des Cellules refutée. De la maniere dont la Version des Septante a été faite, & pourquoi elle s'est ainsi appellée.

APRE'S avoir rapporté historiquement ce que les anciens Juifs & Chrétiens ont écrit de la maniere dont la Version des Septante a été composée, il nous faut examiner l'autorité de ce témoin, & la verité des circonstances de cette Histoire. Commençons par le Livre d'Aristée.

Nous avons déja dit que notre dessein ne doit point que ce Livre ne fût celui qui avoit été entre les mains de Joseph & d'Eusebe. La preuve en est facile. Joseph fait & abrege simplement la narration d'Aristée. Il rapporte toutes les mêmes circonstances qui sont dans notre Histoire d'Aristée, dans le même ordre, & souvent dans les mêmes termes, il y fait tenir les mêmes discours à Demetrius, à Aristée, à André & aux autres; il y rapporte en mêmes termes l'Edit du Roi Ptolomée, pour la délivrance des Juifs, le Memoire de Demetrius à ce Prince, la Lettre de ce Prince au Grand Prêtre Eleazar, & la Réponse d'Eleazar. Il dit, qu'il passa sous silence les noms des Septante qui se trouvent dans nôtre Aristée. Il fait la même description de la presence que le Roi envoie à Jerusalem. Il raconte de la même maniere, & dans les mêmes circonstances l'arrivée de la reception des Septante, il renvoie au Livre d'Aristée pour sçavoir les demandes que le Roi fit aux Septante & leurs Réponses, ce qu'on fait une des principales parties du Livre d'Aristée que nous avons. Enfin il ne dit précisément sur la maniere dont cette Version fut composée, que ce qui est dans notre Exemplaire d'Aristée. C'est donc sans fondement que Louis Vivez, Leon de Castro, Alphonse Salmeron, & quelques autres Auteurs, ont crû que le Livre d'Aristée, dont Joseph s'étoit servi, étoit différent

Digitized by Google

différent de celui que nous avons. Ils semblent n'avoir été de cet avis, parce qu'ils voulurent défendre l'Histoire des Cellules, à laquelle celle d'Aristée est contraire : & c'est justement un des moiens pour prouver que c'est ce même Livre qu'avoient Joseph & Eusèbe, puisque ces deux Auteurs n'en parlent point au-delà, & que saint Jerôme dit nettement que les Cellules ne sont point dans Aristée. On ne peut donc pas douter de l'antiquité du Livre d'Aristée : voions quel jugement on doit porter, & de l'Auteur, & de la vérité de l'Histoire qu'il contient.

Pour en dire mon sentiment avec liberté, je crois premierement, que c'est l'Ouvrage d'un Juif Hellenisté d'Alexandrie, & non pas d'un Aristée Payen, & Officier du Roi Ptolomée, la preuve en est évidente. Cet Auteur parle toûjours en Juif, & qui plus est, fait parler les autres de la même maniere, & rapporte quantité de choses qu'il n'y a qu'un homme instruit de la Religion des Juifs, qui put écrire & expliquer. Premierement il parle par tout de la Loi de Moïse comme d'un Livre divin, il le dit, il le fait dire à Demetrius, il suppose que Ptolomée en étoit si convaincu, qu'il adora l'Exemplaire qu'on lui fut envoïé. 2. Quand il rapporte le discours qu'il fait au Roi pour obtenir de lui la délivrance des Juifs, il dit, que les Juifs adorent le Dieu qui connoît tout, & qui a tout créé, que les autres hommes, & nous principalement adorons aussi, quoique nous l'appellions d'un autre nom, sçavoir, Jupiter, il remonte à sa Prince, qui c'est ce Dieu qui a donné la Loi des Juifs, & qui c'est lui qui gouverne sa personne & son Roiaume. On voit bien que c'est un Juif qui se déguise, mais d'une maniere qu'il a fait à reconnoître. 3. Il fait dire à Demetrius dans le Memoire qu'il presente au Roi, que les Loix des Juifs sont plus sages & plus saintes que toutes les autres, parce qu'elles sont divines : c'est pour cela que les Ecrivains, les Poetes & les Historiens n'ont point fait mention de ces Livres. Quel autre qu'un Juif peut parler ainsi de ces Loix ? 4. Dans ce même Memoire, Demetrius temoigne au Roi, qu'il faut demander au Grand Prêtre des Juifs, qu'il lui envoie six personnes de chaque Tribu. Qui l'avoit instruit, qu'il y avoit encore parmi les Juifs douze Tribus ? Pourquoi demander ce nombre de six par chaque Tribu ? Ce ne peut être qu'afin que le nombre des Interpretes, fût de soixante & douze, pareil à celui du Sanedrin des Juifs : il falloit être Juif, pour sçavoir ce mystere. 5. Ptolomée reconnoît dans sa Lettre le Dieu des Juifs pour le grand Dieu, qui conserve son Roiaume en paix & glorieux. 6. La Description du Temple de Jerusalem, de ses parties & des offices des Prêtres & des Levites, & particulierement des habits du Grand Prêtre, est l'ouvrage d'un Juif, & quoique l'Auteur feigne avoir été instruit de ces choses par Eleazar, il paroît neanmoins qu'il les sçavoit par lui-même. 7. Il est difficile de croire qu'un autre qu'un Juif eut pû faire tenir à Eleazar, des discours aussi subtils sur les explications mystiques des Preceptes de la Loi, que ceux qui sont rapportés dans ce Livre : il ne faut que les lire, pour être persuadé que c'est l'ouvrage d'un Juif, & qu'un homme qui n'auroit pas été instruit parfaitement de la Religion, & de la Theologie des Juifs, n'auroit pû ni faire tenir ces discours à Eleazar, ni les retenir & les mettre par écrit, quand il les auroit entendu dire. 8. L'Episode de Demetrius à la question du Roi, pourquoi les Histoires & les Poetes n'avoient point parlé des Livres de la Loi des Juifs, est entierement Juive, c'est, lui dit-il, que cette Loi est sainte, & qu'elle vient de Dieu, & quelques-uns ayant entrepris de s'en servir, en ont été détournés par un châtiment divin, car j'ai ouï dire, que Theopompe voulant insérer dans son Histoire quelque chose de ce qui avoit déja été traduit de cette Loi, en devint aliené d'esprit pendant plus de trente jours, & qu'étant prié Dieu dans quelque bon intervalle, de lui declarer pour quel sujet ce malheur lui étoit arrivé, il avoua cet avertissement, que c'est parce qu'il avoit voulu rendre communes & publiques des choses si divines, qu'il avoit oüi dire que le Poete Theodecte ayant voulu tirer quelque chose de ce Livre, pour s'en servir dans une piece de Theatre, avoit perdu la vûë, & ne l'avoit recouvrée, qu'après avoir reconnu sa faute, & demandé pardon à Dieu de sa temerité. Ce discours ne peut partir que d'un Juif, & ces pretendus miracles font du genie, & de l'invention des Juifs Hellenistes. Enfin, tout le Livre d'Aristée est du genie des Juifs, & quiconque le lira sans prévention, sera facilement persuadé que c'est l'Ouvrage d'un Juif.

Le seconde reflexion que l'on peut faire sur le Livre d'Aristée, est que ce n'est pas une Histoire simple & naturelle, mais une narration feinte & une espece de Roman tout y est exagéré & affecté. Les pieces qui y sont rapportées, sçavoir, l'Edit de la Lettre du Roi, le Memoire de Demetrius, & la Lettre d'Eleazar, sont écrites d'un même stile, & par consequent de la composition, & de la fiction de l'Auteur. La Description de present de Ptolomée, est écrite en stile Romanesque : les soixante & douze Demandes & Réponses, font manifestement une invention de l'Auteur. Ce qui y est dit de la Longueur et lettres l'on ne peut encore passer que pour une fiction. Enfin toute cet merveilleux & extraordinaire dans cette narration. Cent mille Juifs delivrés aux dépens du Roi soixante & douze personnes mandées & envoiées, six de chaque Tribu, une Table d'or triangulaire avec des

» nemens magnifiques, des Vases d'or & d'argent » d'une grandeur surprenante, l'Exemplaire de la Loi » écrit en lettres d'or, le transport des interpretes » dans une Isle éloignée de sept Stades d'Alexandrie, » la Version achevée précisément en soixante & douze jours, sont toutes choses peu croyables & affectées, qui sentent plus la fiction que l'Histoire.

La troisiéme Remarque que l'on peut faire sur l'Histoire d'Aristée, est qu'il n'est pas aisé d'accorder cette narration avec l'Histoire du temps, avec Philon, & trouver des Anachronismes, qu'il est difficile de n'expliquer. Aristée de tous les Auteurs qui ont parlé de la Version des Septante, supposent que c'est Demetrius Phalereus qui avoit été Gouverneur d'Athenes, qui par le soin de faire venir les Juifs pour traduire les Livres de la Bible, & ce fut lui, si l'on en croit Aristée, qui écrivit tous aux leur Version. Or on soûtient que Demetrius Phalereus ne peut avoir été en credit sous Ptolomée Philadelphe, ni même en vie, quand on dit supposé que cette Version a été faite, car Hermippus Historien contemporain, dont le témoignage est rapporté par Diogene Laerce, dans la Vie de Demetrius, dit, qu'après la mort de Caſſandre, » Demetrius qui craignant Antigone, (c'est du » fils de Caſſandre dont il veut parler) se retira » vers Ptolomée Soter, & qu'il demeura assez » long-temps auprés de lui, qu'entr'autres choses, » il lui donna conseil de laisser son Royaume aux » Enfans d'Eurydice, mais que ce Prince ne suivit » pas son avis, & qu'il fit couronner le fils de » Berenice, qui fit aprés la mort de son pere ar» réter Demetrius, jusqu'à ce qu'il eût pris resolu» tion de ce qu'il en feroit: que Demetrius mena » une vie triste dans sa prison, & fut par hezard » mordu d'un aspic, peut-être en dormant, ce qui » fut cause de sa mort, & qu'il fut enterré dans le » gouvernement de Butiris proche de Diospolis. Ce témoignage prouve deux choses qui détruisent l'Histoire d'Aristée, la premiere, que Demetrius n'a point eu de credit auprés de Ptolomée Philadelphe, ni même de liberté sous son Regne, & par consequent qu'il n'a pas été son Bibliothecaire, ni chargé de sa part, de faire venir les Juifs pour traduire la Bible. La seconde, que la Version des Septante n'ayant été faite que quelques années aprés le commencement du Regne de Ptolomée Philadelphe, comme il paroît par les circonstances de l'Histoire d'Aristée, Demetrius n'a pû en avoir soin, puisqu'il étoit mort au commencement de son Regne.

On répond ordinairement que Ptolomée Philadelphe ayant regné quelque temps avec son pere, comme il est marqué dans la Chronique d'Eusebe, c'est en ce temps-là que Demetrius a pris soin de la Bibliotheque d'Alexandrie, & qu'il a fait faire la Version de la Bible. C'est pour cela que les Vossius, le Pere Petau, & Scaliger placent l'Epoque de la composition de cette Version vers la fin du Regne de Ptolomée fils de Lagus, sous lequel saint Irenée & saint Clement d'Alexandrie, disent que l'on y travailla, & comme en ce temps-là Ptolomée Philadelphe regnoit avec son pere, on peut aussi dire avec les saints Auteurs, qu'elle a été faite sous le Regne de Ptolomée Philadelphe, & par son ordre. Mais cette Epoque n'est pas soûtenable quand on admet l'autorité de Lavre d'Aristée, qui contient quantité de circonstances, par lesquelles on fait voir qu'il fut posé que la Version des Septante n'a été composée que plusieurs années aprés le commencement du Regne de Philadelphe: car premierement, il est parlé que d'un seul Roi, qui est Ptolomée Philadelphe, au nom duquel tous les edits sont donnés c'est à lui seul que Demetrius s'adresse pour avoir des Lettres aux Juifs, c'est lui seul qui leur écrit, c'est lui seul qui reçoit les Septante, qui leur parle, & qui les renvoie. Si son pere eût été encore sur le Trône, n'eût-il pas été plus juste qu'il en fut aussi de toutes ces choses? Secondement, la Lettre d'Eleazar est adressée au seul Roi Philadelphe, & il le dit en ces termes: *Si vous, le Roi mon Seigneur & ses enfans, sont en santé, nous en avons de la joye* paroles dont on peut tirer plusieurs inductions pour montrer que selon Aristée, la Version des Septante ne peut pas avoir été faite dans le temps que Philadelphe regnoit avec son pere, car quand il fut affocié à la Couronne, il étoit tres-jeune, & n'avoit point encore de femme ni d'enfans, & il n'a épousé sa Sœur Arsinoé, qu'aprés la mort de Ptolomée Ceraunus Roi de Macedoine, à qui elle avoit été mariée aprés la mort du Lysimaque

e *Il a épousé sa Sœur Arsinoé qu'aprés la mort de Ptolomée Ceraunus Roi de Macedoine.*] Athenée rapportant suivant la relation de Callixene, la pompe qui fut au couronnement de Philadelphe, dit vivant de son pere, du quel Philadelphe fut couronné de vingt couronnes, son pere Ptolomée d'un pareil nombre, & sa mere Berenice de vingt-trois. Il ne parle point de ses femmes ni de ses enfans, d'où il paroît donc pas encore alors. La premiere femme de Philadelphe, étoit fille de Lysimaque Roi de Thrace & de Macedoine. Il épousa en suite sa Sœur Arsinoé suivant le témoignage de Pausanias, d'Athenée de Bizance, de Pline, de Pluterque, & d'Atenée. Ju stin & Pausanias disent qu'elles n'ont été mariez qu'après la Lysimaque, & enfuite à Ceraunus, qui n'est mort qu'à la fin de l'Olympiade 124. par consequent six ans après la commencement du Regne de Philadelphe. Dans la Piece de la Lettre d'Eleazar rapportée par Eusebe, il n'est point fait mention qu'il ayoit fait Soeur du Roi, mais dit en la corps de la Lettre. Eleazar écrit qu'il a offert des Sacrifices pour le Roi, pour sa Sœur, & pour ses enfans.

Lysimaque Roi de Thrace, frere de Ceraunus. Et Ptolomée Ceraunus n'est mort que la sixieme année du Regne de Philadelphe, & par conséquent la Lettre d'Eleazar ne peut avoir été écrite selon Aristée, qu'après la mort de Ptolomée fils du Lagus, puisque Philadelphe n'a regné qu'un an ou deux avec son pere. Troisiemement, Ptolomée parlant dans sa lettre, des Juifs qui avoient été emmenés captifs du temps de son pere, dit qu'il ne croit pas que cela se soit fait par son ordre: s'il eût été encore vivant on se seroit il pas autrement exprimé? Quatriemement, il y a plusieurs endroits, dans lesquels Aristée suppose que Philadelphe étoit puissant, renommé, & experimenté dans le Gouvernement, & Rois depuis long-temps par exemple, voici comme il fait parler à ce Prince le soixante & neuviéme des Interpretes. *Vous, Sire, qui êtes exercé dans toutes sortes de Vertus, & qui philosophez par le bon esprit que vous avez reçû de Dieu* &c le soixante & huitiéme aussi repondu à la question de ce Prince, que les Rois devoient s'appliquer particulierement à la lecture des memoires des Ambassades, il ajoûte, *c'est par là sur tout que vous vous êtes acquis une gloire immortelle.* le soixante & quatriéme & le soixante & douziéme, disent aussi qu'il s'est acquis une gloire immortelle par son sage gouvernement. Si bien pour lui persuader de delivrer les Juifs, il reconnoit qu'il a été élevé à un point de gloire & d'honneur qui surpasse ses Ancestres. Enfin, il y a bien de l'apparence que Ptolomée Philadelphe ne s'appliqua à faire une Bibliotheque, que sur la fin de ses jours, & quand sa famé ne lui permit plus de s'employer à d'autres occupations. Galien nous apprend que Ptolomée Evergete fils de Philadelphe, acheva ce que son pere avoit commencé, & Vitruve nous assûre *d* que Philadelphe n'entreprit de faire sa Bibliotheque que à l'imitation de celle des Rois de Pergame. Or le premier des Rois de Pergame qui ait entrepris de faire une Bibliotheque, est selon Strabon & Pline, Eumenes II. qui n'a commencé à regner que vingt-quatre ans après la mort de Lagus, & qui survecut à Philadelphe, & elt pourquoi Eusebe dans la premiere Partie de sa Chronique Grecque, & George Syncelle & avant eux Annianus, placent établissement de la Bibliotheque d'Alexandrie à l'Olympiade 132. qui n'a été 30. année du Regne de Philadelphe, à compter depuis la mort de son pere. & en fait Bibliothecaire le celebre Grammairien Antiphane Sudas donne cette charge à Zenodote Mitiene d'Antiphane & ces deux Antiphane & Zenodote enseignent en vie tous apres la mort de Philadelphe, & ayoit eu Eratosthene, & Apollonius de Rhodes n'avoient eu cette charge après Zenodote, qui n'avoit été pourvû que le Regne de Ptolomée, fils de Lagus, & en avoit joui jusqu'à la fin du Regne de Ptolomée Philadelphe Cet emploi convient beaucoup mieux à des Grammairiens ou Philologues, qu'à Demetrius Phalereus qui etoit un homme de qualité, & emploie dans les affaires d'Etat Ce que nous venons de remarquer que Zenodote avoit été Bibliothecaire de Ptolomée fils de Lagus, n'est pas contraire à ce que nous avons dit, que Ptolomée Philadelphe ne s'appliqua à faire la Bibliotheque d'Alexandrie, que sur la fin de sa vie, car il y avoit déslé temps du Ptolomée fils de Lagus, une Bibliotheque Royale à Alexandrie & ce ne fut pas Ptolomée Philadelphe qui l'établit le premier, mais qui s'appliqua sur la fin de sa vie, à l'embellir & à l'enrichir en faisant chercher de tous coteez, des Livres pour la rendre illustre & complete.

Il y a encore un autre Anachronisme dans l'Histoire d'Aristée, que fut voir que l'Auteur n'étoit pas contemporain. Il dit que le Philosophe Menedeme étoit à Alexandrie quand les Septante firent leur Version ca Menedeme a vecu suivant Heraclida rapporté par Diogena Laerce, & aussi il avoit été disciple de Platon, mort la premiere année

---

b *Il y a bien de l'apparence que Ptolomée Philadelphe ne s'appliqua à faire une Bibliotheque que sur la fin de ses jours.*] Strabon dit que Ptolomée a entrepris ces grands Ouvrages, que qu'il a cruse de la foiblesse du fils corps. il chercha des sujets de divertissemens & il ne pouvoit rien faire dans sa Bibliotheque Liv. 4. Ch. 5. de, que Ptolomée étoit devenu sçavant, quand il avoit commencé à se polir mal.

c *Galien nous apprend*] C'est dans son second Commentaire sur le troisiéme Livre d'Hippocrate des Maladies communes, où il dit, qu'il trouvé dans la Bibliotheque de Ptolomée Evergete un Livre ecrit par le Medecin Pamphili, & l'apprit que Ptolomée Evergete fit chercher à Athenes des Livres de Sophocle, d'Euripide, & d'Eschile pour mettre dans sa Bibliotheque

d *Vitruve nous assûre*] Voici le passage de Vitruve In Praefatione Libri 7. de Architectura. *Regesque Attalici magna pecuniae Philologos & ceteros studiosos, unum egregium Pergami Bibliothecam ad commodationem delectationemque instituerunt tunc item Ptolomaeus infinito zelo amplificati quo studio inducti, non minorem industriam ad studium animi & memoriae dederunt Alexandriae comparant.*

e *Eschile dans la premiere partie de sa Chronique Grecque. Georgi Syncelli & annus eius affirmat.*] Voicy le passage d'Eusebe Πτολεμαῖος ὁ Φιλάδελφος ὁ Λάγου βασιλεὺς Αἰγύπτου βιβλιοθήκην συνέγραψε μὲν ὁ Ἀπολλώνιος ὁ Ῥόδιος καὶ ὁ Ἀριστοφάνης ὁ Γραμματικὸς ἐπὶ τῆς ὀγδοηκοστῆς πρώτης Ὀλυμπιάδος. *Ptolemaeus Philadelphus Bibliothecam in Alexandria instituit Olympiade* 131 Georgi Syncelli, potius quam annis decem parum 12 ante. Joseph semble être de même avis, qui dit, que Ptolomée Philadelphe avoit regné 40. ans, à faut traduire la Lat.

année le 1ᵉʳ Olympique 128, supposé que Menedeme eût 24 ou 25 ans quand Platon mourut, qui est le moins qu'on lui puisse donner, il étoit encore la première année de la 123ᵉ Olympiade deux ans avant que Ptolomée Philadelphe fût associé à la Couronne par son pere. Il faut neanmoins avouer qu'il y a des preuves que Menedeme a vecu plus long-temps, car les Auteurs rapportés par Diogene Laerce, disent, qu'il fit qu'Antigone eût défait les Gaulois, qui sous la conduite de Brennus, avoient fait une irruption dans la Grece. Menedeme soupçonné d'avoir voulu livrer Athenes à Antigone, se retira auprés de ce Prince, & mourut peu de jours après. La défaite des Gaulois par Antigone, arriva la seconde année de l'Olympiade 129, qui est la sixiéme après la mort de Ptolomée fils de Lagus. Mais quand on supposeroit ce fait certain, il n'en est pas moins contraire à l'Histoire d'Aristée, puisqu'il faut dire selon lui, que les Septante n'ont fait leur Version que sur la fin du Regne de Philadelphe, & que Menedeme qui étoit mort la neuviéme année du Regne de ce Prince. D'ailleurs nous lisons bien dans Laerce, que Menedeme fut envoyé en Ambassade à Ptolomée fils de Lagus, ensuite à Lysimaque, & enfin à Demetrius, mais nous ne lisons point qu'il ait été Ambassadeur auprés de Ptolomée Philadelphe.

Voici encore une circonstance plus considerable, par laquelle il paroît qu'Aristée a confondu les choses. Il fait dire à Philadelphe que le jour que les Septante sont arrivés, est un jour solemnel, parce qu'il a remporté en ce jour-là une Bataille navale contre Antigonus. Cette Bataille fut être celle dont parle Diodore de Sicile dans le 20 Livre de son Histoire, qui arriva la troisiéme année de l'Olympiade 128 sous Ptolomée fils de Lagus. Or Ptolomée Philadelphe parle ici d'une Bataille qu'il avoit remportée lui même plusieurs années auparavant. Nous ne lisons point que Philadelphe en ait gagné aucune contre Antigonus, au contraire étant envoié du secours par Mer aux Atheniens contre Antigonus Gonatas, il leur fut inutile, & n'a t'eurent aucun avantage sur lui. Aristée ne peut donc parler que de la Bataille remportée par Ptolomée fils de Lagus sur Antigone le Grand, ou de la celebre Bataille que Ptolomée Ceraunus Roi de Macedoine, fils aîné de Ptolomée fils de Lagus, remporta contre Antigone Gonatas, or ou l'une ou l'autre peut être attribuée à Ptolomée Philadelphe, & par conséquent Aristée est tombé dans une erreur de fait, qu'un Auteur du temps n'auroit pas pû commettre.

On pourroit peut-être encore trouver quelques autres circonstances de la narration d'Aristée, qui ne s'accordent pas avec l'Histoire du temps, mais sans nous y arrêter, celles que nous avons remarquées, suffisent pour faire voir que l'Auteur de cette Histoire n'écrit pas des choses qu'il ait vûes, mais qu'il a inventées & ajoûtées comme il a pû avec l'Histoire du temps, où il a placé cet événement. Il seroit difficile de marquer precisément le temps dans lequel ce faux Aristée a composé cet Ouvrage, mais il faut que ce soit dans l'espace de six deux cens ans qui ont suivi le Regne de Ptolomée Philadelphe, ou Alexandre Polyhistor cité par Eusebe Livre de la Prep. Evang. Chap. 9. qui a écrit deux cens ans ou environ après le Regne du Philadelphe, fait mention d'une Histoire des Juifs composée par Aristée. Or l'Auteur de la Relation touchant la Version des Septante, nous assûre qu'il avoit composé un Ouvrage sur ce sujet, c'est donc le même. Ainsi c'est cet Auteur qui est cité par Alexandre Polyhistor, & qui a écrit par conséquent avant lui. Voilà ce qu'on doit penser du temps & de l'Histoire d'Aristée, sur l'autorité duquel se sont de tout temps fondés tous ceux qui ont parlé de la Version des Septante.

C'est de lui apparemment qu'Aristobule a pris ce qu'il dit de la Version Grecque de la Loi, faite sous le Regne de Ptolomée Philadelphe, quoique cet Auteur ne dise rien de particulier de la maniere dont cette Version a été faite, mais simplement que c'est par les soins de Demetrius Phalereus. Nous avons déja montré que Demetrius n'a pû avoir soin de faire faire la Version de la Loi, du temps de Ptolomée Philadelphe, parce qu'il étoit disgracié & arrêté prisonnier. Ainsi l'unique circonstance marquée par Aristobule, ne peut pas être veritable, & il faut qu'il l'ait tirée d'Aristée. D'ailleurs on n'est pas certain que cet Ecrit d'Aristobule, soit de celui dont il est parlé dans la Lettre des Juifs de Jerusalem aux Juifs d'Alexandrie, & il y a plus d'apparence que c'est quelque juif Hellenisté plus recent que lui, qui avoit écrit ces Commentaires sur la Loi de Moïse, éclaircissoit mis sous le nom d'Aristobule. Quoiqu'il en soit, quand on croiroit cet Auteur irreprochable, on prouveroit seulement par son autorité, qu'une partie de la Loi avoit été traduite en Grec de le temps d'Alexandre le Grand, & qu'elle a été depuis traduite toute entiere sous les Regnes de Ptolomée fils de Lagus, ou de Ptolomée Philadelphe. Le premier est conjecturé, & personne ne disconvient du second. On doute seulement de la maniere dont elle a été composée, & des circonstances rapportées par le faux Aristée.

Philon le Juif fait Aristée, pour ce qui regarde la composition d'une Version Grecque sous le Regne de Philadelphe par soixante Interpretes. Il y a suivi seulement quelques Septante par une espece d'inspiration, & d'esprit prophetique, traduisoient tous d'une même maniere, comme si quelqu'un

Digitized by Google

le leur eût dicté à chacun une maniere invisible. *Tanquam nunnisi correpti prophetabant, nunc alii, sed omnes ad verbum eadem, quasi quodam dictante singulis invisibiliter.* Arriere dit plus simplement, qu'ils confererent ensemble sur cet endroit, qu'ils traduisoient, & que quand ils eurent convenus, on écrivoit leur Version.

Joseph n'a fait autre chose, que copier la Relation d'Aristée, & il ne paroît pas qu'il eût d'autres Memoires ni d'autres garants de cette Histoire, ainsi son témoignage ne doit être compté pour rien en cette matiere & n'a d'autorité qu'autant que le Livre d'Aristée en peut avoir.

Saint Justin n'a pas tiré son Histoire de la Version des Septante de notre Exemplaire d'Aristée, puisqu'il rapporte des choses, qui ne se trouvent pas dans Aristée, mais même qui sont contraires à sa narration, & que qu'en avoient rapporté tous ceux qui avoient écrit avant lui, car Aristée, Joseph & Philon n'ont pas dit un mot des soixante & douze Cellules, dans lesquelles il prétend que les soixante & douze Interpretes fut enfermés pour travailler chacun à leur Version, ot de la conformité de toutes ces Versions faites séparement jusqu'au moindre terme & qu'il n'eussent pas dû, si la chose qui été veritable, ou si elle eût été inventée en leur temps. Mais ce n'est pas seulement de leur silence, que l'on peut tirer un argument raisonné de la derniere force, contre la narration de saint Justin touchant les soixante & douze Cellules, & le miracle de la conformité des Versions, c'est encore de leur témoignage positif, puisqu'ils declarent que les soixante & douze Interpretes travaillerent ensemble dans une même Salle, & dans une même Sale, & qu'ils conférerent mutuellement pour la compoſer D'ailleurs Aristée remarque qu'ils n'avoient apporté qu'un seul Exemplaire de la Loi, écrit en caracteres d'or, d'où ils eussent été séparés, il leur eu auroit fallu à chacun un. Enfin, c'est une imagination si extraordinaire de renfermer soixante & douze personnes séparement pour leur faire faire la Traduction d'un Ouvrage, qu'il n'y a pas d'apparence qu'elle fut tombée dans l'esprit de Ptolomée. Quel dessein pouvoit il avoir ? s'il vouloit être assuré de la fidelité de la Version qu'ils feroient, il suffisoit qu'il les partageat en deux ou trois Bureaux pour quoi les enfermer tout séparément ? pouvoit-il deviner qu'ils s'accorderoient tous en travaillant séparément ? N'étoit il pas plus naturel qu'ils conferassent ensemble pour faire une bonne Version ? Ne voit-on pas que toute cette Histoire n'a été imaginée que pour rendre la chose plus merveilleuse ? Mais rien n'a jamais eu moins de vrai semblance, & c'est avec raison que saint Jerôme rejette cette Histoire comme une fable

Il dit, qu'il ne sçait pas qui en est le premier Auteur, mais il assure que c'est un insigne menſonge, qu'il est aſſé de convaincre de fauſſeté par les temoignages d'Aristée, & de joſephe: *Nescio quis primus Auctor septuaginta Cellulas Alexandrinâ mendacio ſuo extruxerit, quibus diviſis eadem ſcripſitarint cum Ariſteæ, ejuſdem Ptolomæi nomen celebrante, multo poſt tempore Joſephus nihil tale retulerint, ſed in una Baſilica congregatos, contuliſſe ferebant, non prophetaſſe; aliud eſt enim Verum, aliud eſſe Interpretem.*

Saint Justin avoit été trompé par quelques Juifs d'Alexandrie, parmi leſquels cette fable étoit peut-être commune, qui lui avoient montré dans l'Isle de Pharos quelques vestiges d'anciennes maisons, & lui avoient fait accroire, que c'étoient les vestigeades pets es maisons des Septante, comme quelqu'un lui avoit fait croire à Rome, que la Statue de Semon Sancus, étoit celle de Simon le Magicien. Ou sçait assez combien ces sortes de petites Traditions populaires sont incertaines, & fuyoles, particulierement parmi les Juifs qui ont toujours été aſſez portés à croire, & à debiter des choſes merveilleuſes, & fauſſes, comme le Talmud en fait foi & S Juſtin trompé par ces Juifs, a donné lieu aux autres Peres de tomber dans la même faute Ils n'ont fait que ſuivre, & que copier ſaint Juſtin, au temoignage duquel ils n'en ſont rapportez ſans examiner la choſe Ainſi leur autorité n'eſt d'aucun guide en cette rencontre Saint Auguſtin y étant fait reflexion, en a parlé doutenſement, quoiqu'il n'examinat pas la choſe à fond Saint Jerôme l'ayant tôt-tement examinée, en a bien-tot connu la fauſſeté.

Il ne nous reſte plus que ſaint Epiphane, dont la narration eſt d'autant plus aiſée à detruire, qu'elle ne s'accorde, ni avec celle d'Ariſtée, ni avec celle de ſaint Juſtin C'eſt un nouveau Roman, dans lequel l'Auteur a voulu lever quelques difficultez qui ſe trouvoient dans le premier Il a bien vû qu'il étoit ridicule de faire enfermer ces ſoixante & douze perſonnes tout ſeules, chacune dans ſa cellule il a plus ſagement aimé les mettre deux à deux, & leur a liberalement donné deux Valets à chacun, & des Copiſtes Par la voilà le nombre des ſoixante & douze Maiſons, reduit à trente ſix Mais pour embellir ſon Hiſtoire, il ne leur donne du tout que par en haut, & y fait travailler ces 72. Interpretes, depuis le matin juſqu'au ſoir, ſans qu'ils euſſent la liberté de ſortir Il a bien prevû auſſi la difficulté que l'on pouvoit faire ſur ce qu'il n'y avoit qu'un Exemplaire de la Loi, il trouve un expedient pour s'en debarraſſer, en ſuppoſant que l'on donna à chaque couple de ces Interpretes, un des Livres Sacrez, & qu'ils les changeoient à meſure qu'ils avoient achevé, juſ-

qu'à ce que chaque Livre eût fait le tour des trente-six Cellules. Mais, comme il n'y avoit que vingt-deux Livres, & qu'ils étoient trente-six couples d'Interpretes, il faudroit supposer qu'il y en avoit quatorze à rien faire, ou que les Livres ont été partagés par parties. Pour éviter cet inconvenient on leur fait encore traduire vingt-deux Livres apocryphes. On voit bien que tout cela a été inventé à plaisir, pour sauver à quelque prix que ce fut, l'Histoire des Cellules. Il n'y a pas plus d'apparence à ce qu'on dit, qu'on les ait mis tous les jours dans trente-six chaloupes au Parais de Ptolomée, qu'ils mangeoient un à chacun des trente-six Chambres Rapporter ces circonstances, c'est enfaire voir la fausseté

Le Livre d'Aristée que saint Epiphane avoit vû, est certainement différent de celui, mais il est encore moins digne de foi, & plus fabuleux. Il suppose deux voyages des Envoyez de Ptolomée vers Eleazar, l'un pour avoir les Livres; l'autre pour les faire traduire Il fait dire à Demetrius, qu'il sçait qu'il y a plusieurs autres Livres dans le monde chez les Ethiopiens, Indiens, &c. & entre les Peuples, dont il parle, il nomme les Romains, & ajoûte *ceux qui sont dans la Grèce, que l'on appelle pas encore Romains, mais Latins.* Remarque impertinente, & qui n'a aucun sens Les deux Lettres qu'il fait écrire à Ptolomée, sont d'un stile barbare, & le second commence, comme nous avons déja remarqué, par une Sentence qui est en pur Hebraïsme *De quelle sainteté peut être un trésor caché, & une source bouchée?* ce qui est très, ou du moins imite de l'Ecclesiastique Chapitre au Verset 32 & Chapitre 41 Vers 17 *De quelle utilité est une sagesse cachée, & un trésor invisible?* Or l'Auteur de l'Ecclesiastique est plus recent que Ptolomée Philadelphe, & par conséquent ces Lettres sont supposées.

Jusques-ici nous avons pour trouvé de monument irreprochable pour établir l'Histoire de la Version de la Bible par 72 Interpretes Juifs envoyez à Ptolomée Philadelphe. Cependant il faut que cette Histoire toute fabuleuse qu'elle est, dise les circonstances, ait un fondement veritable Jamais Artistée & les autres Juifs d'Alexandrie ne se seroient avisés d'écrire ces choses, si la Loi n'avoit été traduite en Grec par des Juifs, sous le Regne de Ptolomée Philadelphe. Il faut qu'il y ait une verité qui ait donné cu à la fable; & qu'effectivement ce Prince ait demandé & fait faire une Version Grecque des Livres de la Loi Cela peut passer pour un fait certain, mais les autres circonstances sont toutes fausses ou incertaines. Il n'est pas même certain que cette Version ait été faite par soixante & douze personnes, & c'est peut-être, aussi-bien que le reste, une invention des Juifs. En effet il est assez difficile de croire que du temps de Ptolomée Philadelphe, on ait pû trouver soixante personnes de chaque Tribu assez habiles, & qui sçussent assez de Grec pour traduire les Livres Sacrez, car quoi qu'il fut resté parmi les Juifs quelques Israelites des dix Tribus transportées par Salmanazar, il est difficile qu'il y en eût de chacune un assez grand nombre pour fournir fur le champ six personnes propres à traduire la Loi D'ailleurs à quoi bon ce choix? pourquoi envoyer soixante & douze personnes pour faire cette Traduction? douze Interpretes en auroient bien pû suffire pour en venir à bout? Ce grand nombre ne fit propre qu'à mettre de la confusion Quelques Juifs prevoyant ces difficultez, ont rejetté ce nombre de soixante & douze & ont dit que cette Version étoit l'ouvrage de cinq Anciens, ce qui seroit plus vraisemblable, si nous avions quelque Auteur digne de foi, qui en eût parlé

Mais dira-t-on, pourquoi cette Version a-t-elle toûjours été appellée la Version des Septante, si ce n'est parce qu'elle a été faite par soixante & douze Interpretes, nombre que l'on réduit à septante pour la facilité, comme l'on dit, les septante Disciples de N.re Seigneur, quoiqu'ils fussent soixante & douze Quelques-uns prétendent qu'elle a été ainsi appellée, parce qu'elle a été approuvée par le grand Sanhedrin, composé de soixante & douze personnes, mais c'est un fait avancé sans preuve, qui n'a aucun fondement dans l'Histoire, & qui n'est appuié par le témoignage d'aucun Ancien Il est bien plus vrai semblable que cette Version n'a eu ce nom, que depuis que l'on a crû communement sur la foi du faux Aristée, qu'elle avoit été composée par soixante & douze Interpretes; car ce nom de Version des Septante, ne se trouve dans aucun Auteur, qui ne soit bien posterieur au temps que le faux Aristée étoit supposé Il ne se trouve point dans les Ecrits des Evangelistes, ni des Apotres, quoiqu'ils se fervent de cette Version, & ce n'est que dans saint Justin, & dans les Peres qui l'ont suivi, que l'ancienne Version Grecque des Livres Sacrez, a été ainsi appellée, pour la distinguer des autres Versions plus recentes, dans la perfuasion où étoient ces Auteurs, qu'elle avoit été faite par soixante & douze Interpretes.

§. IV.

§ IV.

Quels Livres de l'Ancien Teſtament ont été traduits par les Septants.

LEs Auteurs qui ſont perſuadés qu'il y a eu effectivement une Verſion Grecque des Livres Sacrez, compoſée par ſoixante & douze Interpretes, ne conviennent pas du nombre des Livres qu'ils ont traduits. Les uns pretendent qu'ils n'ont traduit que les cinq Livres de Moïſe; les autres croient qu'ils ont traduit tous les Livres qui étoient dans la Canon des Juifs, & il y en a même qui ont avancé qu'ils en avoient traduit d'Apocryphes.

Ceux qui ſoûtiennent que les Septante n'ont traduit que les cinq Livres de Moïſe, le prouvent Premierement, parce qu'Ariſtée, Ariſtobule, Philon, & Joſeph ne parlent que de la Loi, comme on convient proprement ſuivant le langage des Juifs, qu'aux Livres de Moïſe. Il eſt vrai que ce nom ſe prend quelquefois plus generalement pour tous les Livres des Juifs, mais il faut avouer qu'Ariſtée la determine ſouvent aux ſeuls Livres de la Loi donnés par Moïſe, & que Joſeph dans ſa Preface ſur ſes Antiquitez, dit nettement que les Septante ne traduiſirent pas toute l'Ecriture Sainte, mais ſeulement la Loi. Ainſi l'on ne peut douter que Joſeph n'ait entendu Ariſtée, de la Loi ſeule de Moïſe, c'eſt à dire du Pentateuque, & que ce ne ſoit même la ſens naturel du Livre d'Ariſtée: c'eſt pourquoi ſaint Jerôme a eu raiſon de dire dans ſon Commentaire ſur le Chapitre 1. d'Ezechiel, qu'Ariſtée, Joſeph & toute l'Ecole des Juifs, aſſûrent que les Septante n'ont traduit que les cinq Livres de Moïſe; ſeulement qu'ce Pere embraſſe comme la plus probable quoiqu'entraîné par le torrent de la coûtume, il donne auſſi le nom de Verſion des Septante, à la Verſion Grecque des autres Livres de la Bible. Sur le Chapitre 16. d'Ezechiel, parlant d'un Paſſage de ce Prophete, qu'il eſt point dans la Verſion Grecque. Ceci, dit-il, ne ſe trouve point dans les Septante, qui peut-être en traduiſant l'Ecriture Sainte d'Hebreu en Grec dans la Ville d'Alexandrie, ne l'ont pas voulu mettre de peur d'offenſer le Roi. Quoique les Sçavans ſoient perſuadés qu'ils n'ont interpreté que les cinq Livres de Moïſe. Sur le Chapitre ſecond de Michée, citant la Verſion Grecque de ce Prophete, la Verſion des Septante, dit-il, ſi toutefois elle eſt des Septante, car Joſeph & les Juifs diſent qu'ils n'ont traduit, & donné au Roi Ptolomée, que les cinq Livres de Moïſe.

Le même Pere dans la Preface des Traditions Hebraïques ſur la Geneſe, prouve encore, qu'il n'y a que les cinq Livres de Moïſe, qui aient été traduits par les Septante, non ſeulement par l'autorité de Joſeph, mais auſſi par la Verſion même de ces Livres, plus conforme au Texte Hebreu, que cella des autres. Ajoutez à cela, dit il, que Joſeph qui a écrit l'Hiſtoire des Septante Interpretes, dit qu'ils n'ont traduit que les cinq Livres de Moïſe, que nous ne connoiſſons plus conformes au Texte Hebreu que les autres. Ces Paſſages font voir que ſaint Jerôme étoit perſuadé que les Septante n'avoient traduit que le ſeul Pentateuque quoiqu'en quelques endroits il cite la Verſion Grecque des autres Livres de l'Ancien Teſtament ſous le nom de Verſion des Septante, parce que c'étoit l'uſage. Les Talmudiſtes diſent auſſi nettement dans la Traité *Megill* que les Septante n'ont traduit que la Loi de Moïſe.

Secondement, ou du moins pour ce ſentiment, qu'il eſt moralement impoſſible que les ſoixante & douze Interpretes aient pû finir, finir en conſcience aſſemblés, ſoit en particulier, la Verſion de tous les Livres qui ſont dans le Canon des Juifs en ſoixante & douze jours. Or ſelon Ariſtée & les autres, ils ne furent pas davantage à faire leur Verſion. Quelques-uns diſent, qu'effectivement ils ne traduiſirent que le Pentateuque dans cet eſpace de temps, & qu'ils firent auſſitôt les autres Livres, on croit par là pouvoir accorder Ariſtée & Joſeph avec les Peres qui ont dit que tous les Livres Sacrez avoient été traduits par les Septante: mais c'eſt en vain, car Ariſtée, Joſeph & les autres qui ont écrit que les Septante avoient traduit la Loi de Moïſe, ont ſuppoſé comme une choſe certaine, qu'ils n'avoient rien fait davantage, que leur entrepriſe fut achevée, & qu'ils s'en retournerent chés eux ayant traduit la Loi, ſans travailler à la Verſion d'aucun autre Livre.

La troiſieme raiſon que l'on allegue pour faire voir que la Traduction des autres Livres, n'eſt point des Septante, c'eſt la difference du ſtile, qu'il y a entre la Verſion de ces Livres, & celle des cinq Livres de Moïſe. Celle-ci comme la remarque ſaint Jerôme, eſt plus conforme à l'Original Hebreu, elle eſt plus fidéle & mieux faite que celle des autres Livres s'éloigne plus ſouvent du ſens du Texte & de la verité, & eſt moins bien écrite. Ou peut même remarquer pluſieurs mots Hebreux traduits d'une maniere dans la Verſion du Pentateuque, & d'une autre dans les autres Livres, ce qui eſt une conviction qu'elles ont été faites par differens Auteurs.

Ceux

Ceux qui soûtiennent au contraire que les Septante ont traduit tous les Livres qui étoient dans le Canon des Juifs, se fondent premierement sur l'autorité de saint Justin, qui dit, que tout l'Ecriture fut traduite par les Septante, & S. Clement d'Alexandrie, qui dit en termes exprés que toute l'Ecriture, sçavoir, les Livres de la Loi, & les Prophetiques ont été traduits par les Septante, & saint Irenée, de Tertullien, d'Origenes, de saint Augustin, de saint Epiphane, & de tous les autres Peres qui ont ou écrit, que tous les Livres de la Bible avoient été traduits par les Septante, ou que la Version des Livres qui ne font point de Moïse fussent le nom de Version des Septante. Mais l'autorité des Peres en cette matiere est pas à preferer à celle d'Aristée, & de Joseph, plus anciens Auteurs, & de qui ils ont tiré cette Histoire. D'ailleurs il étoit naturel de donner le nom de Version des Septante à l'ancienne Version Grecque de tous les Livres Canoniques, parce qu'on croioit que les cinq Livres de Moïse qui font à la tête, & qui en font la premiere & la principale partie, avoient été effectivement traduits par les Septante, comme on a donné le nom de *Hymnes de David* à un recueil des Pseaumes, quoqu'il y en ait plusieurs, qui ne sont pas de lui, parce qu'il y en a plus de David que d'aucun autre. C'est pourquoi tel Auteur qui n'étoit pas persuadé que ces Livres eussent été traduits par les Septante, ne pouvoit pas neanmoins les citer autrement, parce que c'étoit l'usage commun, comme nous l'avons déja remarqué de S. Jerôme.

On dit en second lieu, que les Evangelistes & les Apôtres citent les Livres Prophetiques aussi bien que la Loi, selon la Version Grecque que nous avons. Ils étoient donc déja traduits. Or nous ne sçavons point qu'il se fut fait d'autre Traduction Grecque avant JESUS-CHRIST, que celle des Septante, & par conséquent, il leur faut attribuer la Version, dont les Evangelistes & les Apôtres se sont servis. Cet argument prouve bien que non seulement la Loi, mais aussi les autres Livres de l'Ancien Testament étoient traduits en Grec avant JESUS-CHRIST, & que nous avons cette ancienne Version, mais il ne prouve pas que les Septante aient traduit ces derniers, car en aucun endroit, ni les Evangelistes, ni les Apôtres ne citent cette Version sous le nom des Septante, & il ne peut fort bien faire que d'autres que les Septante en soient Auteurs.

Troisiemement, on s'appuie sur cette conjecture pour prouver que les Septante ont dû traduire tous les Livres Sacrez. Dememus, dit-on, ne chercher ici seulement les Loix, il demande tous les Livres de toutes les nations. Est-il croiable qu'il se fût contenté de la Loi de Moïse; qu'il eût entierement negligé les Livres des Prophetes, & les Histoires du Peuple Juif? Est-il possible que les Juifs qui sçavoient son dessein, & celui du Roi son Maître, ne l'eussent pas averti qu'ils avoient encore ces Livres sacrez parmi eux, qu'il étoit à propos de traduire, & qui pouvoient être d'un grand usage pour l'Histoire & pour la Philosophie Morale? Il n'est pas vrai-semblable qu'ils ne l'en eussent pas averti, s'il ne le sçavoit pas, & que l'en aiant averti, il n'eût pas souhaité d'avoir ces Livres. Mais cet argument n'est qu'une simple conjecture, qui en matiere de fait, n'est pas de grand poids. Il se peut fort bien que le Roi & Demetrius n'aient souhaité d'avoir que la Loi de Moïse vengerable par son antiquité, & qu'il ne se soient pas soucrez des autres Histoires des Juifs. Quoi qu'il en soit, cette conjecture n'a point persuadé à Aristée ni à Joseph, qui dit d'abord supposé que les Septante avoient d'autres Livres que la Loi de Moïse.

On dit encore, que si les Septante n'eussent traduit toute l'Ecriture Sainte, Dieu n'auroit pas suffisamment pourvû à son Eglise, pour le bien de laquelle il étoit important que non seulement la Loi des Juifs, mais encore plusieurs Livres Prophetiques fussent traduits en Grec, mais cette consideration est de peu de consequence, parce qu'il importe peu pour l'autorité des Livres Sacrez, par qui ils aient été traduits, pourvû que la Version soit fidele & conforme à son Original.

Enfin l'autorité de quelques Juifs modernes qui conjecturent que tous les Livres Saints peuvent avoir été traduits par les Septante, & le temoignage de Josippus ou Joseph Ben-Gorion, qui assure que les vingt-quatre Livres ont été traduite par les Septante, ne sont d'aucune consideration sur une chose aussi ancienne.

A l'egard des Livres qui ne sont point dans le Canon des Juifs, ce sont ou ceux que les Eglises d'Afrique & de Rome ont reçûs depuis, ou des Livres entierement apocryphes. S. Epiphane veut que les Septante aient non seulement traduit les premiers, mais même vingt-deux Livres apocryphes. C'est un fait dont il n'a aucun garant, & qui est tout à fait recroiable. Pour les Livres qui ne sont point dans le Canon des Juifs, & que nous recevons, il y en a qui ont été écrits en Grec par les Auteurs mêmes, comme le Livre de la Sagesse de les Livres des Maccabées. Il seroit absurde de dire que les Septante les ont traduits. On sçait que le Traducteur de l'Ecclesiastique qui avoit été composé en Hebreu par Jesus fils de Sirach, est de son petit-fils Jason plus recent que Ptolomée Philadelphe.

Les

Les Additions Grecques qui sont aux Livres d'Esther & de Daniel, ne sont point des Septante, les premieres ont été faites environ le temps, où l'on place la Version des Septante, la quatrieme environ de Ptolomée Philometor; & les dernieres sont traitées de la Version de Theodotion. Les versions Grecques des Livres de Tobie, de Judith, & de Baruch peuvent être plus anciennes; mais on ne peut pas dire qu'elles soient des Septante, parce qu'il n'est pas certain, que les Juifs Alexandrins ayent compris ces Livres saints, des Ecrits qu'ils rejettoient comme apocryphes. Quelle apparence que dans l'Exemplaire des Livres que l'on devoit traduire, envoié par Eleazar à Ptolomée, l'on y eût inseré des Ouvrages apocryphes que les Juifs rejettoient? Ce Grand Prêtre n'eût-il pas été confidurè comme un Prévaricateur, s'il eût joint des Livres qu'ils considéroient comme apocryphes, à des Livres sacrez?

Usserius a prétendu qu'il y avoit eu deux Versions Grecques avant JESUS-CHRIST, qui a premierement eu cours la veritable Version des Septante, faite sous le Regne de Ptolomée Philadelphe, & tout conforme au Texte Hebreu, & ce contre-tout que les Livres de Moïse, & que la seconde qui portoit faussement le nom des Septante avoit été faite après la quatriéme année de Ptolomée Physcon, & qu'étant été reçûe communément, elle avoit été mise dans la nouvelle Bibliotheque d'Alexandrie, faite par Cleopatre. Mais ce système qui n'est appuié d'aucun témoignage des Anciens, suffit seul à détruire premierement, parce que Philon & Joseph supposent qu'il n'y avoit qu'une seule Version Grecque parmi les Juifs Secondement, parce que les Evangelistes & les Apôtres citent la Version Grecque, que nous avons. Troisiémement, parce que cette seconde Version a été inconnuë à saint Justin, à saint Irenée, à saint Clement d'Alexandrie, à Origenes, à saint Jerôme, à saint Epiphane, & à tous les autres Anciens. Quatriémement, parce que ces Anciens ont tous supposé, que le Juif Aquila étoit Juif-même qui avoit entrepris de faire une nouvelle Version de la Bible, après celle des Septante.

Nous ne croions donc pas qu'il y ait eu deux Versions Grecques des Livres de la Bible avant JESUS-CHRIST; mais nous sommes persuadés que la Loi de Moïse ou le Pentateuque a été le premier des Livres des Juifs traduit en Grec sous le Regne de Ptolomée Philadelphe, & que les Livres suivans ont été traduits de temps en temps par d'autres Auteurs, que l'on a fait un Recueil de ces Versions, dont les Juifs Hellenistes se sont servis communément, même dans leurs Synagogues, & qui est devenu celebre sous le nom de Version des Septante depuis qu'ils ont tenté pour la rendre plus autentique. L'Histoire des Septante tout-à-fait fabuleuse, & enfuite celle des Cellules C'est de cette Version que les Evangelistes & les Apôtres se sont servis, sans seulement par ce qu'elle étoit en Grec, il leur étoit plus facile de citer une Version toute faite, que de traduire les passages de l'Hebreu, mais encore parce qu'ils étoient même obligez de se servir de la Version que étoit en usage, & d'autorité parmi les Juifs Hellenistes. Ainsi les Chrétiens ont reçû des Juifs la Version des Septante, & elle a toujours été reconnue & en usage dans les Eglises Grecques.

§ V.

Des Versions Grecques de l'Ancien Testament, faites depuis JESUS-CHRIST, *par Aquila, Symmaque, Theodotion, &c.*

IL n'y a point eu avant JESUS-CHRIST d'autre Version Grecque des Livres de l'Ancien Tuftament, que celle qui a été cours sous le nom des Septante, mais depuis l'établissement de la Religion Chrétienne, quelques Auteurs entreprirent de faire de nouvelles Traductions Grecques des Livres de la Bible, qu'ils prétendirent être plus conformes au Texte Hebreu

Le Juif Proselyte Aquila de la Ville de Synope dans le Pont, *a* Disciple de Rabbi Akiba, fut le premier qui conçût ce dessein, & qui l'executa la pre-

annuë

---

a Le Juif Proselyte Aquila de la Ville de Synope dans le Pont. C'est ce que saint Irenée nous apprend Liv. 3. Chap. 24. & après lui l'Auteur de l'Abregé attribué à S. Athanase & S. Epiphane.

b Disciple de Rabbi Akiba.) Saint Jerôme dans son Commentaire sur le Chap. 1 d'Isaïe, dit que les Juifs estimoient Aquila Disciple d'Akiba *quem Magistrum Aquila Proselyti asserunt* Saint Epiphane dit bien des choses fabuleuses de cet Aquila, sçavoir, qu'il étoit Beaupere de l'Empereur Adrien qui le fit Gouverneur de la Ville qui relève à Jerusalem & qu'il appella de son nom Ælia, qu'il avoit été Payen, & converti au Christianisme par les Chrétiens revenus de Pella à Jerusalem, qu'il avoit été chassé de l'Eglise, parce qu'il étoit attaché à l'Astrologie judiciaire, & que s'étant fait Juif il avoit appris l'Hebreu & entrepris une nouvelle Version, qu'étant devenu Chrétien il auroit deformé celle des Septante, & corrompu les passages des Prophetes de Jesus-Christ. L'Auteur de l'Abregé attribué à S. Athanase, dit seulement qu'Aquila étoit de Synope, & que le Religion des Grecs qu'il fut baptisé à Jerusalem, qu'étant gagné les Chrétiens, il fit Juif, & qu'il entreprit de faire une nouvelle Traduction de la Bible sous l'Empereur Adrien.

Quelques-uns

année du l'Empire d'Adrien, & la 128. de notre Ere, en traduisant le Texte Hebreu mot pour mot avec une exactitude par trop scrupuleuse *e*. Il fit deux Editions differentes de sa Version *d* la seconde etoit plus exacte que la premiere, & ce fut celle que les Juifs estimerent le plus, & dont ils se servirent depuis plus communement *e*.

La seconde Version Grecque, est celle de Symmaque *n* Samaritain de nation, qui se fit Juif; ensuite Chrétien, & enfin Ebionite *f* Saint Epiphane dit qu'il la composa sous l'Empire de Severe *g*, & cependant il le fait plus ancien que Theodotion *n* dont il dit *a* que la Version a été composée sous l'Empire de Commode, qui a regné avant Severe. C'est ce qui a donné lieu à quelques Commentateurs, que la Version de Theodotion est plus ancienne que celle de Symmaque *g*. Quoiqu'il en soit, celle de Symmaque étoit placée dans les Hexaples d'Origene *n*.

Quelques-uns l'ont confondu avec le Paraphraste Onkelos, mais ils se sont trompés, car on croit qu'Onkelos étoit encore avant la Prise de Jerusalem, & Aquila n'a fleuri que depuis.

e Traduisant le Texte Hebreu mot pour mot avec une exactitude par trop scrupuleuse.] Saint Jerôme dit sur plusieurs endroits, qu'il étoit fgavant, & que la Version est fine mot à mot, mais avec trop de scrupule & de superstition. In Ifaiæ Cap. 49. *Qui Aquilæ interpretis verbosam & nimis subtilem curiositatem legerit, & Hebraicum sermonem de hoc loco aut similem tentaverit, non Dionysium vel Apollinarium, sed Ciceronem eum disertissimum putabit.* In Osee Cap. 8. *Aquila diligens & curiosus interpres.* In Habacuc. Cap. 3. *Aquila interpretatus est Chorsiamus.* In Micæ Cap. 5. *Biblia in Graecum linguam transtulerunt tres, qui non solum verba, sed etymologias verborum transferre curarunt, & unde sint prognata & quibus constent.* Cependant dans l'Epître 136 à Marcelle il dit que la quelle il dit *eo sermone Hebraicum quem diligentissimus* & dans l'Epître 140. à Damase. *Aquila nos ex Hebraeo, ut quidam putant, sed studiosius verborum interpretum ad verbum.*

d Il fit deux d'entre ses Editions de sa Version.] Saint Jerôme parle de ces deux Editions, & dit, que la seconde est plus exacte. In Epech. Cap. 4. *Aquila vir diligentissimus & Hebraeae linguae peritissimus, bis edidit Interpretationem, primum sub Adriano Caesare, secundo sub Antonino Pio.* In Epech. Cap. 16. *Juxta interpretationem secundam Editionis Aquilae.* Ibid. in Cap. 18. *Aquila primam Editio* In Cap. 40. *Aquila secunda Editio.*

e Cessa celui que les Juifs estimerent le plus, & dont ils se servirent depuis plus communément.] S. Jerôme dit que c'est celle qu'ils estimerent le plus en effet. S. Saint Augustin dans le 15. Livre de la Cité de Dieu Ch. 13 dit que les Juifs preferoient la Version d'Aquila à toutes les autres. Justinien dans sa Novelle 146 permet aux Juifs de se servir de cette Version s'ils le jugement à propos.

f Symmaque Samaritain de nation, qui se fit Juif, ensuite Chrétien, & enfin Ebionite.] S. Epiphane & l'Auteur de l'Abrege attribue à S. Athanase nous assurent qu'il étoit Samaritain. Eusebe dans le Livre 6. même de son Hiſtoire, Chapitre 17. & saint Jerôme dans son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques nous apprennent qu'il a été de la Secte des Ebionites, & qu'il avoit même fait un Commentaire sur l'Evangile de saint Matthieu, qui étoit en fort grand usage parmi les Nazaréens, & dans l'Epître 129. à Damase. *Aquila non ex Hebraeo, ut quidam putant, sed studiosius verborum interpretum ad verbum.*

g Celle que l'on croit avoir été faite sous l'Empire de Severe.] Saint Epiphane dit qu'il a composé sous l'Empire de Severe, & cependant il le fait plus ancien que Theodotion, dont il dit, que la Version a été composée sous l'Empire de Commode, qui a regné avant Severe. C'est ce qui a donné lieu à quelques Commentateurs, que la Version de Theodotion est plus ancienne que celle de Symmaque. Quoiqu'il en soit, celle de Symmaque étoit placée dans les Hexaples d'Origene.

n Theodotion.] Saint Epiphane dit, que Theodotion étoit Ebionite, & Saint Irenée dit, que Theodotion étoit Juif, & qu'il a suivi les erreurs d'Ebion. Saint Epiphane dit la même chose de Symmaque, & ajoute qu'il a été Samaritain de nation, & qu'il se fit Juif, ensuite Chrétien, & enfin Ebionite. Saint Jerôme dit aussi, que Symmaque étoit Samaritain, & qu'il a été de la Secte des Ebionites. Saint Epiphane dit, que Theodotion étoit Juif, & qu'il a été de la Secte des Ebionites. Saint Jerôme dit aussi, que Theodotion étoit Juif

gnes ; avant celle de Theodotion, & les Auteurs qui la citent lui donnent ordinairement le second rang. Sa Version étoit plus libre que les autres, & il ne s'appliquoit qu'à rendre le sens, sans s'attacher à traduire mot à mot. *b* C'est pourquoi elle approchoit plus de celle des Septante, que celle d'Aquila. Saint Jerome nous apprend dans son Commentaire sur le Chap. 32. d'Ezechiel, qu'il y avoit deux Editions differentes de la Version de Symmaque, comme de celle d'Aquila.

La troisiéme Version Grecque après celle des Septante, est celle de Theodotion, d'Ephese selon saint Irenée, & l'Auteur de l'Abrege de l'Ecriture attribué à Saint Athanase, & non pas de Synope Ville du Pont, comme saint Epiphane l'a cru. On dit qu'il avoit été Disciple de Marcion, & qu'ayant eu quelque brouillerie avec ceux de sa Secte, il s'étoit fait Juif. Saint Jerôme dans la Preface du Commentaire sur Daniel, dit que l'Eglise lit ce Prophete, non selon la Version des Septante, mais selon celle de Theodotion, qui est un Ebionite qui a vécu près le venue de Jesus-Christ, & quelques-uns appellent Ebionite, quoiqu'il soit Juif Neanmoins la Version de cet Auteur étoit la meilleure des trois, parce qu'il avoit gardé un juste milieu entre Aquila & Symmaque, en ne s'attachant pas si servilement à la lettre que le premier, & en ne s'en éloignant pas si fort que le second. Aussi sa Version étoit celle qui avoit plus de rapport pour le stile à celle des Septante, comme saint Jerôme le remarque. C'est pourquoi Origenes s'en étoit servi pour corriger la Version des Septante.

Il y a encore deux autres Versions Grecques, dont les Auteurs sont demeurés inconnus, auxquelles on a donné le nom de *Cinquiéme & Sixiéme*. Origenes rapporte par Eusebe, nous apprend qu'une de ces deux Versions fut trouvée à Nicopole pres d'Actium en Epire, & l'autre en un autre endroit. Et ensuite parlant de ces deux Versions, & d'une troisiéme sur les Pseaumes, il remarque qu'une de ces trois Versions a été trouvée à Jericho dans un muid, sous le Regne d'Antonin Caracalla fils de Severe ce que Zonare entend de la septiéme Version, mais faut Epiphane & l'Auteur de l'Abregé attribué à saint Athanase, nous assûrent que c'est la cinquiéme qui fut trouvée à Jericho la septiéme année de l'Empire de Caracalla, qui est l'an 207 de Jesus-Christ, & que la sixiéme fut celle qui fut trouvée à Nicopole, par un des amis d'Origenes, sous le Regne d'Alexandre fils de Mammée, vers l'an 228. S. Jerome parlant des Auteurs de ces Versions dans le second Livre contre Ruffin, leur donne le nom de Juifs ; auſſi-bien qu'à Aquila, à Theodotion, & à Symmaque, *Aquilæ & Symmachi & Theodotionis, quinquagesimæ & sextæ Editionis Judaicos Transfatores*. Cependant l'Auteur de l'Abregé attribué à saint Athanase, dit que la Cinquiéme avoit été faite par un des Fidéles de Jerusalem, & S. Jerome même la citant dans son Commentaire sur le troisiéme Chapitre d'Habacuc, semble qu'elle est favorable aux Chrêtiens. Au reste ces deux Versions n'étoient pas de tous les Livres de l'Ecriture sainte, comme saint Jerôme le remarque dans son Commentaire sur le Chapitre 3 de Sophonie à Tite, mais seulement de quelques Livres : & principalement de ceux qui étoient écrits en vers.

Outre ces Versions, il y en avoit une septiéme, mais elle n'étoit encore que sur quelques Livres,

---

Symmaque sous l'Empire de Severe, mais il se contredit aussi-bien que il Petit, quand il dit, que la Version étoit faite cinquante-six ans après celle d'Aquila ; car celle-ci avoit été composée la dixneuviéme année d'Adrien, la 118 de Jesus-Christ, la cinquante-sixiéme année enfuivant celle la 184. que est la quatriéme ou cinquiéme du Commode. L'Auteur de la Chronique d'Alexandrie, & les autres disent que Symmaque avoit Theodotion, que parce qu'ils ont cru sur la foi de Saint Epiphane, qu'il avoit vécu sous Severe. S. Irenée écrivant sous l'Empire de Commode, parle des Versions d'Aquila & de Theodotion Livre 3. Chapitre 24. & reprend ces Profelytes Juifs, c'est ainsi qu'il les appelle, de ce qu'ils n'ont pas traduit le Passage de Isaï : *Une Vierge enfantera*, par le mot Grec Παρθένος, qui signifie une *Vierge*, mais par celui de Νεανις, qui signifie une jeune femme. Il semble que Theodotion aient traduit de la même maniere ; il auroit dû aussi parler de la Version, si elle avoit été faite. On voit un passage de saint Jerôme, tiré de la Preface sur les Evangiles : Il dit, que Theodotion *id modum interpretis expressit*, c'est à dire, suivit Aquila & Symmaque, mais il peut s'entendre de la maniere de la Version, & non pas du temps. Ainsi il est difficile de determiner, laquelle des deux Versions est la plus ancienne.

b En Versions dont plus legeres que les autres, & il ne s'appliquoit qu'à rendre le sens, sans s'attacher à traduire mot à mot. C'est ce que S. Jerôme nous apprend dans la Preface sur Job : *Quod non & apud Græcos Aquilam, Symmachum, & Theodotionem è verbo in verbum* (Voilà la Version d'Aquila) *vel sensum è sensu* (c'est celle de Symmaque) *vel ad verbum commutatum, & modis temperatum* (voilà la troisiéme) *exposuerunt* (Voilà celle de Theodotion). Dans la Preface sur les Evangiles : *Non quæro quid Aquila, quid Symmachus sub aut, quæro Theodotion inter nevos & veteres medius incidat,*

Livres, & principalement sur les Pſeaumes. Euſebe en cite cette partie. Cette ſeptiéme Verſion n'eſt pas comme quelques-uns ont penſé, la Verſion de Lucien qui n'étoit pas une Verſion particuliere; mais une Edition de celle des Septante, poſtérieure à Origene.

Enfin S. Jerôme nous aſſûre dans le Commentaire ſur la ſecond Chapitre d'Habacuc, qu'il avoit encore trouvé deux autres Verſions Grecques des Prophetes, & que un paſſage du chapitre *Rapti ausem per quatuor Editiones, id eſt Aquilæ, Symmachi, Septuaginta, Theodotionis & quinta in duodecim Prophetis, & duas alias Editiones, in quarum una ſeptimus eſt*, qui lapis de pariete eluvit; quaſi ve una ex ligno loquens. *Etiis altera* lapis en m de pariete vociferabitur, & ex ligno loquetur ea.

§. VI.

Des Hexaples & des Tetraples d'Origenes, du nombre des Editions de la Bible qu'ils contenoient, & du leur ordre. Du travail d'Origenes ſur la Verſion des Septante, & des differentes Editions anciennes & modernes qui en ont été faites depuis.

ORIGENES ayant trouvé les Verſions Grecques de la Bible, dont nous venons de parler, les reduiſit toutes en un corps, & les diſpoſa en ſorte l'une de l'autre en différentes colonnes, à côté du Texte Hebreu, écrit premierement en caracteres Hebraux, & enſuite en caracteres Grecs. C'eſt cet Ouvrage à qui les Anciens ont donné le nom d'HEXAPLES, à cauſe des ſix Verſions qu'il contenoit, & que l'on pourroit avec ſaint Epiphane appeller OCTAPLES, à cauſe des huit colonnes dont il étoit compoſé. Il fit auſſi un autre Ouvrage à quatre colonnes, qui ne contenoit que les Verſions des Septante, d'Aquila, de Symmaque, & de Theodotion, auquel on donna le nom de TETRAPLES.

Il importe peu de ſçavoir lequel de ces deux Ouvrages a été fait le premier, & ſi Origenes a retranché quatre colonnes à ſon premier Ouvrage, pour la rendre plus commode, ou ſi après avoir commencé par les Tetraples, qui étoient plus faciles à faire, il les a perfectionnés & augmentés en y ajoutant la Tanta Hebreu en deux colonnes, & deux Verſions nouvellement trouvées. ce dernier ſentiment a paru plus vraiſemblable, parce que les Verſions qui étoient ajoûtées dans les Hexaples étoient nouvellement découvertes, & même depuis qu'il avoit entrepris les Hexaples.

Il n'y a point de difficulté touchant le nombre des colonnes des Tetraples, & les Verſions qu'elles contenoient. Euſebe & ſaint Epiphane diſent nettement qu'ils étoient compoſés de quatre Verſions, celle d'Aquila étoit la premiere colonne, celle de Symmaque à la ſeconde, celle des Septante à la troiſéme, & celle de Theodotion à la derniere.

Il y a plus de difficulté touchant les Hexaples, & le nombre des colonnes, dont ils étoient compoſés. Euſebe, ſaint Jerôme, Ruffin, & ſaint Epiphane nous apprennent qu'ils contenoient nutre les ſix Verſions, dont nous avons parlé, dans colonnes du Texte Hebreu, l'une en caracteres Hebreux, & l'autre où les mots Hebreux

---

a *Ce dernier mouvement me paroît plus vraiſemblable.* Et] Me de Valois & Mr. Huet prétendent que c'eſt le ſentiment fondé ſur une correction du Texte d'Euſebe *Hiſt Eccleſ Lib 6 cap 7.* Car au lieu qu'il y avoit auparavant ὡς τὰ Τετραπλᾶ ἐκκαιδεκαπλᾶ, ſelon Suidas, & le Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, qui veut dire ſeptuplement, qu'il aura auſſi diſpoſé les quatre Verſions dans ces Tetraples, comme les autres l'entreprenez nutricable, Mr de Valois a lû dans le Texte ſuivant trois autres Manuſcrits, ἑπταπλᾶ, & il prétend que ce terme l'eſprit naturellement, qu'il a fait les Tetraples après les Hexaples, dont il vient de parler. Mais cela n'eſt pas deciſif, parce que la correction n'eſt pas indubitable, & qui d'ailleurs, ce Verbe peut ſignifier qu'il avoit compoſé les Tetraples à l'egard des Hexaples, ſans qu'il fût neceſſaire qu'il les fût auſſi après. Il eſt plus naturel de croire qu'après avoir compoſé ſes Tetraples, on lui fourrit des Verſions nouvellement découvertes: ou c'eſt la ſeconde Verſion qui a été trouvée qu'en 218 & les Tetraples étoient compoſés quand il fit la Lettre à Africanus en 228.

b *Euſeb. & Jerome, Ruf. & Epiphan. nous apprennent qu'ils contenoient outre les Verſions dont nous avons parlé, ſix colonnes du Texte Hebreu.*] Euſebe Liv 6 de ſon Hiſt Eccl. Ch. 16. *Nos vero omnes Interpretationes tum in unum corpus collegiſſe, & per ordo cola ac membra diſtinxiſſe, & ſibi invicem ſubjunxiſſe, unde ipſi Hexaplorum Textus Editionem nobis Exemplaria vocant.* Ruffin explique plus particulierement le nombre & la diſpoſition de ces colonnes. Liv. 6. de ſon Hiſt Eccl *Origenes illas famoſiſſimas Codicis promas compoſuit, in quibus per ſingulas columnarias à regione ſeparatim ſtas Interpretationes ſunxiſſe deſcribit, tres ſe tamen nominum ſola Hebraica verba Hebraicis litteris poſuiſſe, ſe vero in loco per ordinem Graecis litteris à reg cae Hebraica deſcripſiſſe, tertiam Aquilæ Editionem ſubjungere; quam ſum Symmachus, quartam ſeptuaginta interpretum quæ nobis eſt ſexta Theodotionis*

breux étoient écrits en caractères Grecs. Ces deux colonnes étoient les premières, les quatre Versions disposées, comme dans les Tetraples, faisoient les quatre colonnes suivantes; sçavoir, celle d'Aquila la première, celle de Symmaque la seconde, celle des Septante la troisième, celle de Theodotion la quatrième, & deux autres colonnes de la cinquième & sixième Edition, & une autre de la septième dans quelques Livres de l'Ecriture. S. Epiphane dit dans un endroit, que le Texte Hebreu écrit en caractères Grecs, étoit placé à la dernière colonne, en sorte que les six Versions étoient enfermées entre les deux colonnes du Texte Hebreu. Mais Saint Jerome & Ruffin qui avoient vû les Originaux d'Origenes, disent positivement que les deux colonnes du Texte Hebreu, étoient les deux premières, à côté l'une de l'autre, & Saint Epiphane même le dit aussi, outre que la raison le demande, car Origenes n'écrivoit en Grec les mots Hebreux, que pour en faire entendre le son & la prononciation aux Grecs: pour cela il falloit que ces deux colonnes fussent à côté l'une de l'autre.

Quelques-uns ont prétendu que le Texte Hebreu du Pentateuque, écrit en caractères Samaritains, étoit dans les Hexaples, mais comme pas un des Anciens qui ont décrit les Hexaples, ne l'a dit, c'est une temerité de l'assûrer. Quand Eusebe dit qu'Origenes avoit recouvré les Ecritures reçûes des Juifs, écrites dans leurs caractères, αυτὰ Ἑβραϊκὰ γράμμασι; il ne parle point des caractères Samaritains, mais des caractères ordinaires Hebreux, & le mot d'*autentiques argumens*, ne touche pas comme le prétend Voſſius ſur les caractères, mais ſur les Ecritures mêmes. Ainſi c'eſt en vain que l'on veut ſe ſervir de l'autorité d'Euſebe pour prouver que le Pentateuque Samaritain étoit dans les Hexaples, d'où les témoignages de S. Jerôme, de Ruffin, & de S. Epiphane, l'excluent formelle, ment.

Il ne faut pas non plus s'arrêter à l'imagination d'Uſſerius, qui ſoûtient qu'il y avoit deux Editions des Septante dans les Hexaples d'Origenes, l'une pure, & l'autre corrompuë: elles ſont encore contraire aux témoignages de tous les Anciens qui ne reconnoiſſent qu'une ſeule colonne dans les Hexaples, pour la Verſion des Septante. S. Jerôme entend dans ſon Epître à Sunnia & à Freſela, remarque que la Verſion des Septante qui étoit dans les Hexaples, étoit différente de la Vulgate, ou commune.

Les Hexaples étoient donc compoſés de ſix, de huit & même de neuf colonnes, ſçavoir, de deux colonnes du Texte Hebreu, & de quatre colonnes des Verſions dans toutes Livres, Dans pluſieurs; de ſix colonnes des Verſions, & de ſept dans les Pſeaumes, & dans quelques autres Livres, diſpoſées ſuivant l'ordre que nous avons expoſé. Cela étant on peut demander pourquoi cet Ouvrage étant de huit ou de neuf colonnes, n'a pas été plûtôt appellé Octaples ou Ennéaples. Quelques-uns ont diſtingué trois Ouvrages différens d'Origenes; les Tetraples compoſés des Verſions d'Aquila, de Symmaque, des Septante, & de Theodotion, rangées ſur quatre colonnes: les Hexaples, dans leſquels il avoit ajoûté à ces quatre colonnes, les deux colonnes du Texte Hebreu & les Octaples, qu'il avoit augmentés de deux

Theodotionis collocavit, & propter hujuſmodi compoſitionem, Exemplaria ipſa nominavit Hexapla. Sunt Jerôme in cap. 3. Epiſt. ad Tit. *Nobis tamen ſub nomine Veterum Legis Libros quæ vir doctiſſimus Adamantius in Hexaplis ſuis digeſſerat de Caſſarienſi Bibliotheca deſcripſimus ex ipſis authentico emendato, in quibus & ipſa Hebræa propria ſuis characteribus verba deſcripſit, & Græci Interpretes tranſtulit: Aquilæ ſcilicet & Symmachi, Septuaginta & Theodotionis ſuum ordinem tenent. Nonnulli verò Libri ſæpiuſcule à nobis apud Hebræos verſus compoſitos ſunde, ita alias Editiones addere habent, quas quintam & ſextam & ſeptimam Tranſlationem vocant: ambitiosiùs ſane nos nihil hæc confirmatis. Hæc monstrabit aliud argumentum ſuo modo habere dominum.* Saint Epiphane dans l'Heretie d'Origenes. *Primum ex ſtudium fuit ſex in unum interpretationes inſcribere, Aquilæ, Symmachi, Septuaginta ex duorum; Theodotionis; unà cum Editione quinta & ſextæ quibus ſingulas Hebraicas dictiones, propriis ex omnibus perſcriptas addidit, unde ex adverſa aliquis in pugnæ tentarunt aliquam ſecit ex Hebraicis dictionibus Græcis Literis ſcriptis. Nunc in eodem Volumine ſita qua Hexapla dicuntur, compoſuit, qua prater Græcas Editiones, duas inſuper Hebraicas ſermone columnas continent, alteram Hebraicis ipſis, alteram Græcis elementis ut ſcripſum, adeo ut Verba omne Teſtamentum ſanè Hexaplis inſcripſit quidem duplo: Hebraicorum vocabulum conſtabat compoſitionis ſuæ.* Eu ces endroits ſont Epiphane ſuppoſe que la colonne du Texte Hebreu écrit en caractères Grecs étoit la dernière, & qu'ainſi les ſix Verſions étoient enfermées entre les deux colonnes du Texte Hebreu mais il paroît par le témoignage de Saint Jerôme & de Ruffin, qu'elles étoient les premières & ſont Epiphane ſe retracte dans ſon Livre des Poids & des Meſures où il dit, que les deux premières colonnes étoient du Texte Hebreu. *Primo ipſi & duo Editiones Hebraicas, ac diuncia Aquila, tum ſymmachi, inde ſeptuagenas Septuorum; deinde Theodotionis, poſtremò quintam atque ſextam.*

deux colonnes des cinquieme & sixieme Versions nouvellement découvertes. Mais les Anciens ne distinguoient que deux Ouvrages d'Origenes distinguez, les Tetraples & les Hexaples, & font entrer dans les Hexaples, non seulement les quatre Versions, mais aussi la cinquieme & la sixieme. Il est vrai que Ruffin & S. Epiphane lui donnent aussi le nom d'Hexaples, & aussi celui d'Octaples; mais c'est de même Ouvrage, dont ils parlent. D'autres disent, que le nom d'Hexaples a été donné à cet Ouvrage, non à raison du nombre des colonnes qu'il contenoit, mais par rapport au nombre des Versions. Si cela étoit, y ajoutant une septieme Version des Pseaumes, & de quelques autres Livres, il les faudroit appeller Heptaples. La raison la plus vrai-semblable pourquoi ils ont retenu le nom d'Hexaples, est celle qu'en donne le Sçavant Mr. Huet, à present Evêque d'Avranches, que la cinquieme & la sixieme Version n'étoient pas de tous les Livres de l'Ancien Testament, mais seulement de quelques-uns: car quoique Eusebe, S. Epiphane & les autres Auteurs en parlent comme si elles eussent été de tous les Livres de la Bible, neanmoins S. Jerôme qui avoit vû l'Original des Hexaples d'Origenes, nous assure dans son Commentaire sur l'Epitre de S. Paul à Tite, qu'elles n'étoient que de quelques Livres, & principalement de ceux qui étoient écrits en vers, non plus que la septieme: *Nonnulli verò Libri & maximè ii qui apud Hebræos versu compositi sunt, tres habent Editiones additas habent, quam quintam & sextam, & septimam translationem vocant.* En sorte que l'Ouvrage d'Origenes étant par-tout à six colonnes, & n'étant d'un plus grand nombre de colonnes, que dans quelques Ouvrages, a été appellé Hexaples, à cause des six colonnes qui se rencontroient dans tout l'Ouvrage (à l'exception des Lamentations de Jeremie, qui n'étoient point dans les Versions d'Aquila, & de Theodotion) & non pas Octaples, ou Enneaples, parce qu'il n'y avoit que quelques Livres où l'Ouvrage fût à huit colonnes, & encore un plus petit nombre où il fût à neuf. Neanmoins parce qu'il y avoit plusieurs Livres à huit colonnes, quelques-uns lui ont donné le nom d'Octaples.

Voici la disposition des Hexaples, sur ce que nous en avons dit, conforme à la Note marginale d'un ancien Manuscrit du Cardinal Barberin, sur le Chapitre 12 d'Osée.

HEXAPLES.

I. *Col.*	II. *Col.*	III. *Col.*	IV. *Col.*	V. *Col.*	VI. *Col*	VII. *Col Dans quelques Livres*	VIII. *Col. Dans quelques Livres,*	IX. *Col. Dans trois ou de Livres*
Texte Hebreu écrit en caracteres Hebreux.	Texte Hebreu écrit en caracteres Grecs.	Version d'Aquila.	Version de Symmaque.	Version des Septante.	Version de Theodotion.	Cinquiéme Version trouvée à Jericho.	Sixéme Version trouvée à Nicopole.	Septiéme Version.

TETRAPLES.

I. *Col.*	II. *Col.*	III. *Col.*	IV. *Col.*
Version d'Aquila.	Version de Symmaque	Version des Septante	Version de Theodotion.

Origenes

Origenes ne travailla pas seulement à recueillir & ranger les Versions Grecques de l'Ancien Testament, mais aussi à corriger & perfectionner celle des Septante, car ayant remarqué qu'elle n'étoit pas conforme au Texte Hebreu, que les Exemplaires de cette Version n'étoient pas tous conformes, & qu'il y avoit des endroits corrompus dans l'Edition Vulgate ou commune des Septante, il entreprit de corriger celle qu'il mit dans les Hexaples, & afin de la rendre conforme au Texte Hebreu, en forte toutefois qu'on pût remarquer ce qui étoit de l'ancienne Version, & ce qui étoit retranché ou ajouté, il mit une Obele ou un trait couché à côté des mots qui n'étoient point dans le Texte Hebreu, & des Asterisques à côté de ce qu'il avoit ajouté, tiré de la Version de Theodotion, ou des autres. Voici comme il parle lui-même de ce travail dans le Tome 15 de son Commentaire sur S. Matthieu : Il y a, dit-il, de grandes différences entre les Exemplaires des Ecritures, soit à cause de la negligence des Copistes, soit à cause de la hardiesse de ceux qui se mêlent de corrompre l'Ecriture, ou enfin par la faute de ceux qui la corrigent, y ajoutent, ou en retranchent ce qui leur plaît. Nous avons tâché par la grace de Dieu d'apporter du remede à cette difference pour l'Ancien Testament, en nous servant des autres Editions pour en faire le discernement, car nous avons fait la Critique des varietez qui se trouvoient dans la Version des Septante, par le moyen des autres Editions, en retenant la Leçon qui leur étoit conforme. Nous avons outre cela marqué d'une barre les choses qui n'étoient pas dans le Texte Hebreu, n'étant pas les dire tout-à-fait, & nous en avons marqué d'autres avec des Asterisques, pour faire connoître qu'elles n'étoient point dans les Septante, mais que nous les avions tirées des autres Editions conformes au Texte Hebreu. Et dans la Lettre à Africanus : Si ce n'étoit point, dit-il, une espece de vanité, je parlerois du travail que j'ai fait pour avoir l'Ecriture Sainte telle que l'ont les Juifs, & pour conferer la même avec la leur, & sçavoir en quoi elles different. Ce fut ce que j'ai executé autant qu'il m'a été possible en recherchant le fens des differentes Versions, & leurs varietez, afin de perfectionner avantage la Version des Septante & un peu auparavant, il avoit dit, qu'il avoit mis des Obe es pour marquer ce qui étoit dans le Grec, & qui n'étoit point dans l'Hebreu, & des Asterisques pour marquer ce qui étoit dans l'Hebreu, & ce qui n'étoit point dans le Grec. Saint Jerôme fait mention en plusieurs endroits des corrections, additions & retranchemens qu'Origenes avoit faits à la Version Vulgaire des Septante, & des Obeles & Asterisques, dont il s'étoit servi pour marques les additions, & les retranchemens. Je vous avertis de ceci, dit-il, dans son Epître à Sunnia & à Fretela, afin que vous sçachiez que l'Edition qu'Origenes, Eusebe de Cesarée, & les Auteurs Grecs appellent commune & Vulgate, & que la plupart nomment presentement de Lucien, est differente de celle qui est dans les Hexaples. Cette Version commune est aussi celle des Septante, mais la difference qu'il y a entre l'une & l'autre est que celle-ci a été corrigée par tout la plus exacte des Copistes en differens lieux, & en differens temps, au lieu que celle qui est dans les Hexaples, & que nous avons traduite, est celle qui a été conservée dans sa pureté, & sans corruption dans les Livres des Sçavans. Ainsi tout ce qui est different de celle-ci, est aussi different du Texte Hebreu. Dans la Préface de son Commentaire sur Daniel, il explique comment cette Version des Septante avoit été rendue conforme au Texte Hebreu par Origenes : Origenes, dit-il, a ajouté dans l'Edition commune, des chofes tirées de la Version de Theodotion, & a marqué ces additions par des Asterisques : il a aussi marqué d'autres Versets avec des Obeles, pour faire connoître qu'ils étoient superflus. S. Jerôme éclaircit encore ceci dans la Préface fur les Paralipomenes : Non faulement, dit-il, Origenes a composé des Exemplaires des quatre Editions au lieu de servant vû à vû l'une de l'autre, afin que celle qui se trouveroit differente, fût corrigée par l'accord des autres, mais ce qui est encore plus hardi, il a mêlé celle de Theodotion avec celle des Septante, marquant avec des Asterisques ce qu'il avoit ajoûté, & avec des Obeles ce qu'il lui paroissoit superflu. Enfin dans l'Epître 89. à Saint Augustin, Je m'étonne, dit-il à ce Pere, de ce que vous ne lisez pas les Livres des Septante dans leur pureté, & de la maniere qu'ils les ont publiés, mais comme Origenes les a corrigés par des Obeles & des Asterisques, & que vous ne vouliez pas approuver la Version d'un Chrêtien, principalement parce qu'il a mis ce qu'il a ajouté de l'Edition d'un homme Juif, & blasphemateur. Voulez-vous être le veritable des Septante, ne lisez point ce qui est marqué par des Asterisques, ou plûtôt jettez-le de vos Exemplaires, pour témoigner votre zele pour les Anciens, mais si vous le faites, vous serez obligé de condamner toutes les Bibliotheques des Eglises, parce qu'il n'y a presque pas un seul Exemplaire ou ces Additions ne se trouvent. Si ce

Jerome

Digitized by Google

Jerôme semble avoir crû que toutes les Additions qu'Origenes avoit faites à la Version commune des Septante, étoient utiles à la Version de Theodotion; parce qu'en effet c'étoit celle, dont il s'étoit servi le plus souvent. Mais Origenes lui-même nous assûre qu'il en avoit aussi tiré des autres Versions. Ruffin dit la même chose dans " sa seconde invective contre saint Jerôme. Des " Apostres & des Juifs, dit-il, avoient interpreté " l'Ecriture, & les Juifs se servoient de leurs Ver- " sions; de sorte qu'il arrivoit souvent dans les " disputes, que les Chrétiens avoient avec eux, " qu'ils disoient qu'on y avoit changé, ajoûte-" t-on, retranché quelque chose. Origenes a donc " voulu montrer comment les Juifs infirment l'E- " criture, & il a été dans des Pages ou Colon- " nes separées mettre leurs Editions. Il a aussi fait " connoître par des marques, qu'il ajoûtoit ou qu'il " retranchoit des Versets, ce qui étoit ajoûté ou " retranché dans ces Versions, & n'a fait qu'in- " serer ces Notes dans l'Ouvrage d'autrui, afin " que nous fussions ce que les Juifs ont dispu- " tent contre nous: ou eux mêmes ou être ajoû- " tés. Il a designé par des Asterisques, " & par des Obeles, ce que les autres Interpretes " avoient ajoûté ou retranché, sans mettre un seul " mot de son chef.

Il paroît par ce témoignage, que la Version qui étoit dans les Hexaples sous le nom des Septante, étoit en un sens la pure Version des Septante, & ne l'étoit pas en un autre: elle l'étoit, parce que l'on avoit le Texte des Septante corrigé sur plusieurs Exemplaires, & qu'en faisant ce qui étoit marqué d'Asterisques, & en lisant ce qui étoit marqué par des Obeles, on avoit la Version des Septante plus correcte, que dans les Exemplaires ordinaires: mais ôn la faisoit de suite en ajoûtant ce qui étoit marqué d'Asterisques, & en retranchant ce qui étoit marqué d'Obeles; ce n'étoit plus la Version des Septante dans sa pureté, mais la Version des Septante reformée sur le Texte Hebreu, & les autres Versions.

Les marques dont Origenes s'étoit servi pour faire la distinction des choses ajoûtées, & de celles qu'il falloit retrancher, sont des Asterisques, ou des petites étoiles, pour marquer les additions, & des Obeles, ou des barres, ou lances en travers, que saint Jerome & Ruffin appellent *veruculos*, & auxquelles le premier donne aussi le nom de *broches*. Ces marques étoient placées avant les mots ajoûtés ou retranchés, & la fin de l'addition ou du retranchement, étoit marquée par une espece de dard renversé, ou par deux points. Nous avons des exemples de ces marques, & des figures des Asterisques & des Obeles, dans la Bibliotheque de S. Jerôme, particulierement dans l'Edition des Pseaumes de ce Pere, suivant les Septante, & voici comme il s'en explique dans la Préface. *Notes sibi unusquisque, vel jacentem tenorem, vel signa radentia, id est obelos, vel asteriscos: & ubicunque viderit virgulam protendentem, ab ea usque ad duo puncta, quæ imposuimus scias se septuaginta Translatoribus plus habere. Ubi autem stellæ similitudinem perspexerit, de Hebraïs Volumenibus additum noverit. Usque usque ad duo puncta juxta Theodotionis dumtaxat Editionem, qui simplicitate sermonis à septuaginta interpretibus non discordat.* Il décrit de la même maniere les Asterisques & les Obeles dans son Epître à Summa & à Fretela. Quand, dit-il, il y a quelque " chose de moins dans le Grec, que dans le ver- " sion Hebraïque, Origenes l'a pris où, tiré de la " Version de Theodotion, & a mis la marque de " l'Asterisque, c'est à dire, une étoile qui éclaire " & éclaircit ce qui étoit obscur auparavant, & " quand il a mis dans la Version Grecque, ce qui " n'est point dans l'Hebreu, il a mis devant une " virgule couchée, que nous pouvons appeller " en Latin *virgula jacens*, pour marquer qu'il faut " comme égorger ou percer, ce qui n'est point " dans les Livres autentiques. On trouve de " ces marques dans les Poëmes des Grecs & des " Latins. Le même S. Jerôme dans sa Préface " sur Daniel, remarque qu'il a distingué l'Histoire de Suzanne, le Cantique des enfans dans la Fournaise, & les Fables de Bel, & du Dragon, qui ne sont point dans l'Hebreu, par une broche qu'il a mise avant chaque ligne, & qui les égorge pour ainsi dire. *Vera autem ista obscuræ judicantur sententiæ.* Saint Epiphane traite amplement de cette matiere, mais il l'embrouille plûtôt qu'il ne l'éclaircit. Il dit premierement que " l'Asterisque étant joint à un mot, fait connoî- " tre que ce mot est dans l'Hebreu, & qu'il a été " exprimé par Aquila, & par Symmaque, & " quelquefois, quelque rarement, par Theodo- " tion, & que les Septante l'ont passé sans le tra- " duire, parce qu'il est repeté deux fois ou trois- " ont. Il y a deux fautes dans ce seul endroit, car premierement les additions étoient plus ordinairement tirées de la Version de Theodotion que de celle des autres. Secondement, ce ne sont pas seulement des mots doubles, & inutilement joints dans la Version des Septante, mais quelquefois des Sentences & des mots necessaires. S. Epiphane dit secondement, que l'Obele, que les autres appellent une lance, ou une halebarde, se place à côté des mots qui sont dans la Version des Septante, & qui ne se trouvent pas dans les Versions d'Aquila & de Symmaque, parce qu'ils ont été ajoûtés utilement par les Septante inspirés de Dieu. Les Obeles ne marquent pas les mots retranchés simplement dans les Versions d'Aquila, & de Symmaque, mais seulement ceux qui ne se trouvoient

trouvoient pas dans toutes les Versions & dans le Texte Hebreu. Ainſi ſaint Epiphane ſe trompe encore en cet endroit ; mais il le reſtifie dans la ſuite, en diſant que toutes ſois & quantes qu'il ſe rencontre quelque mot de ſus les Septante qui n'eſt point dans l'Hebreu, l'Obele, qui eſt à côté, montre qu'il n'eſt point dans la ſource de l'Ecriture.

Saint Epiphane ajoûte à ces deux Notes, le Lemnique & l'Hypolemnique dont les autres Auteurs ne parlent point. Le Lemnique eſt un trait ou une ligne couchée entre deux points, & l'Hypolemnique, une ligne auſſi couchée avec un point deſſous. Il dit que le Lemnique ſignifioit que le mot ſuivant n'avoit pas de liaiſon avec le reſte, & qu'il n'étoit pas dans un nu deux Interpretes que l'Hypolemnique marquoit au contraire, que deux Interpretes avoient mis ce mot, & qu'il avoit de la liaiſon avec la ſuite. Heſychius dans ſes Scholies ſur le Pſeaume douzieme, parle auſſi du Lemnique & dit d'une maniere ſi confuſe, que ne ſe trouvant point dans deux Interpretes, on a mis une marque, que l'on appelle Lemnique, qui eſt une ligne entre deux points, que la ligne ſignifie le Verſet, & les deux points les deux Interpretes. Quelques uns ont crû que ſaint Epiphane parloit en cet endroit de deux couples des Septante Interpretes. Si c'eſt là ſon ſens il n'eſt plus abſurde, car il où Origenes auroit pû ſçavoir l'avis particulier des Septante Interpretes ? je croirois plûtôt que ſaint Epiphane parle des autres Verſions, & qu'il veut dire que le Lemnique & l'Hypolemnique ſervoient à marquer les varietez que ſe trouvoient entre les Verſions, ou les differentes maniere dont le mot Hebreu étoit traduit. Mais ce Pere ne s'explique pas bien clairement ſur l'uſage du Lemnique & de l'Hypolemnique : car dans le paſſage que nous venons d'alleguer, il ſemble dire que le Lemnique ſervoit à marquer les differences de ſens, & de mots, & que l'Hypolemnique marquoit que la difference ne conſiſtoit que dans les mots, & qu'ainſi, il falloit ſuivre la Leçon marquée de l'Hypolemnique, & ne pas ſuivre celle du Lemnique. Cependant les Exemples qu'il donne de l'uſage du Lemnique en deux endroits, font voir qu'il étoit employé en des paſſages où la difference n'eſt que dans les mots : car il cite ce Verſet du Pſeaume 70. *ma bouche annoncera votre juſtice*, la varieté eſt *vos juſtices*, pour *votre juſtice*, cette variete ne change point le ſens. L'autre exemple eſt tiré du Pſeaume 71 *ſes noms ſera honorable devant lui, tout ira ſelon ſa juſtice, & ſes peuples ſeront heureux devant lui* : la difference eſt dans les mots, & c'eſt ainſi que S. Epiphane l'explique lui-même en remarquant *qu'il n'y a rien en ces endroits de défectueux ou d'different dans le ſens, mais que c'eſt une même choſe exprimée en differens termes, qu'il n'eſt en cet endroits qu'il y a un Lemnique pour marquer qu'il a été ainſi traduit par un ou deux couples d'interpretes.* Il dit la même choſe dans le Chapitre 27. Ainſi l'on ne peut douter que le Lemnique, ſelon cet Auteur, ne ſervît à marquer les differences qui étoient entre les Verſions, quant aux mots, & non quant au ſens. A l'égard de l'Hypolemnique, il eſt certain qu'il marquoit auſſi une difference de Verſion, mais ſaint Epiphane ne dit pas preciſément ſi cette difference étoit dans le ſens ou dans les mots ſeulement. Quelques uns mettent la difference entre le Lemnique & l'Hypolemnique, en ce que le Lemnique marquoit que la difference étoit dans quatre Interpretes, & que le Lemnique n'en marquoit que deux. Il y a plus d'apparence que l'Hypolemnique deſignoit une difference de ſens, au lieu que le Lemnique ne deſignoit qu'une difference dans les termes c'eſt l'uſage du Lemnique & de l'Hypolemnique dans l'ancien Manuſcrit de Marchal. Mais quoique ſaint Epiphane diſe des Lemniques & des Hypolemniques des Hexaples, il y a de l'apparence qu'Origenes s'en étoit ſervi rarement, puiſque ſaint Jerome ne fait mention que des Obeles & des Aſteriſques, & que s'il eût marqué toutes les varietez des Verſions, il eût trop chargé la Colonne de la Verſion des Septante, auſſi les Lemniques ſont ils fort rares dans la Verſion Syriaque de Joſue donnée par Maſius, que l'Interprete avoit fait ſur un Manuſcrit des Hexaples de la main d'Euſebe de Ceſarée.

Voici les differentes figures des Obeles, Aſteriſques, Lemniques & Hypolemniques, comme on les trouve dans les Anciens.

Obele, comme il eſt repreſenté dans l'Exemplaire Syriaque de Joſue qu'avoit Maſius ——

Obele, comme il eſt repreſenté dans ſaint Jerôme ÷

Aſteriſque dans ſaint Epiphane ※.

Dans ſaint Jerôme. ⁂

Dans Maſius & dans le Manuſcrit de Marchal ⁑

La fin de l'Addition ou du retranchement, eſt marquée dans S. Jerôme par deux points ⁖

Dans Maſius par cette figure ⁘

Le Lemnique dans ſaint Epiphane & dans le Manuſcrit de Marchal ——

L'Hypolemnique dans le même, & dans le Manuſcrit de Marchal ——

Rien n'étoit plus utile que le travail d'Origenes ſur la Verſion des Septante, s'il fût demeuré dans ſa pureté, & que les Copiſtes euſſent eu ſoin de conſerver les Aſteriſques & les Obeles d'Origenes. Mais comme il étoit fort difficile de les

Digitized by Google

marquer tous exactement, & que cela demandoit beaucoup de peine & d'application, il arriva bien-tôt bien de la confusion par la negligence des Copistes, comme S. Jerôme le remarque dans son Epître à Sunnie & à Fretela : *Et hinc apud vos & apud plerosque error exortus est, quòd scripturarum varietas & differentia subtracta, disturbavit manifestè consuetudinem ... quæ signa dum per scriptorum negligentiam à plerisque quasi superflua relinquuntur, magnum intulerunt errorem exortum.* Cela vint principalement de ce que la reputation de l'habileté d'Origenes, & le bruit de son travail fit souhaiter à plusieurs personnes d'avoir la Version des Septante, telle qu'elle étoit dans les Hexaples : on en fit donc des Copies separées, dont il y a apparence que les Eglises de Palestine ni la reputation d'Origenes n'étoit le mieux établie, se trouverent. Il arriva par la negligence des Copistes, & peut-être parce que ceux qui faisoient faire ces Copies n'en faisoient peu, que les Obeles & les Asterisques étant retranchez ni omis en plusieurs endroits, les Additions de Theodotion furent confondues avec l'ancienne Version des Septante. C'est peut-être ce qui a porté saint Jerôme à dire en quelques endroits, qu'Origenes avoit corrompu, & mis de la confusion dans la Version des Sept.

Pamphile & Eusebe voulant remedier à cet inconvenient, firent faire un grand nombre d'Exemplaires revûs & corrigez exactement sur l'Original des Hexaples & des Tetraples d'Origenes, que l'on conservoit dans la Bibliotheque de Cesarée. Ces Exemplaires furent appellez les Exemplaires de Palestine, comme saint Jerôme le remarque dans la Préface sur les Paralipomenes à Chromace, parce que Pamphile & Eusebe les ayant fait faire & publier dans la Palestine, où cette Version fut reçûe & lûe publiquement dans les Eglises.

Quelque temps auparavant Lucien Prêtre d'Antioche qui souffrit le martyre sous l'Empire de Maximin, l'an 311. avoit entrepris une nouvelle Edition de la Version des Septante, corrigée & reformée en quelques endroits sur le Texte Hebreu. Cette Edition étoit appellée la Commune, ou la Lucienne, de non de son Auteur. On s'en servit communément depuis Constantinople jusqu'à Antioche, comme saint Jerôme le remarque. Lucien ne fit pas tant d'additions ni de changemens qu'Origenes à la Version commune des Septante, & ne la rendit pas tout conforme au Texte Hebreu.

Vers ce même tems Hesychius Mineur d'Alexandrie, fit aussi une revision de la Version des Septante, & en publia une Edition, dans laquelle il fit encore moins de changemens que Lucien. Celle-ci fut reçûe communément dans l'Egypte en sorte que tout le monde se trouva partagé par ces trois Editions differentes, comme nous l'apprenons de saint Jerôme. Voici son passage qui servira à faire voir de à expliquer ce que nous avons dit de ces Editions. *Alexandria & Ægyptus in Septuaginta suis Hesychium laudat auctorem. Constantinopolis usque Antiochiam Luciani Martyris Exemplaria probat, mediæ inter has Provinciæ Palæstinæ legunt Codices, quos ab Origene elaboratos Eusebius & Pamphilus vulgaverunt, totusque orbis hac inter se trifaria varietate compugnat.* Il semble que saint Jerôme parle en cet endroit non seulement des partisans qui se fervoient de ces Editions, mais aussi des Eglises entieres, & que comme on lisoit publiquement dans les Eglises de Palestine l'Edition d'Eusebe & de Pamphile, on lisoit aussi à Alexandrie celle d'Hesychius, & à Antioche, & dans les autres Eglises de Grece, celle de Lucien. Cependant ce même saint Jerôme dans sa Préface sur les quatre Evangiles, parlant de Exemplaires de Lucien, & d'Hesychius, dit qu'il ne faut point tenus que par une mauvaise obstination de quelque peu de personnes. *Fratrum studia Codices quos à Luciano & Hesychio nuncupatos paucorum hominum asserit perversa contentio.* & il ajoûte que ces Interpretes n'ont pas eu droit de changer dans l'Ancien Testament après les Septante, & que les corrections qu'ils ont faites dans le Nouveau, sont inutiles. *Quibus usque nec in Veteri Instrumento, post Septuaginta Interpretes emendare quid licuit, nec in Novo profuit emendasse, cum multarum gentium linguæ scripturæ antè translata doceat falsa esse quæ addita sunt.* Ce qui pourroit encore faire croire que ces deux Editions n'étoient pas en usage dans les Eglises, c'est ce que saint Jerôme dit dans la Préface de son Commentaire sur Daniel, que toutes les Eglises des Grecs & des Latins, des Syriens, & des Egyptiens, lisent l'Edition d'Origenes avec des Asterisques & des Obeles, & ce qu'il dit encore dans l'Epître 89 à S. Augustin, que dans les Bibliotheques des Eglises à peine trouve-t-on un ou deux Exemplaires où ne soient les Additions qui sont marquées par des Asterisques. Ce discours semble supposer qu'il n'y avoit que l'Edition des Hexaples qui fût en usage dans toutes les Eglises. Je sçai bien que Mr. de Valois, & Mr. Huet prétendent que ce qui est dit dans ces deux passages, des Asterisques, ne doit pas s'entendre précisément de l'Edition des Hexaples, mais aussi des Additions que Lucien & Hesychius avoient ajoûtez à leurs Editions : neanmoins le premier de ces deux passages d'entend visiblement de l'Edition d'Origenes, comme ces paroles le font voir. *Sicut & Origenes de Theodotionis opere in Editione Vulgata Asterisco posuit, docens defuisse quæ addita sunt, & versus quosdam Versio Obelo prænotavit, superflua*

sun quoque defiguans. Quemque unum Christi Ecclesiæ, tum Græcorum, quam Latinorum, Syrorumque & Ægyptiorum, hanc sub Asterisci & Obelis Editionem legunt. & d'ailleurs nous ne lisons en aucun endroit, qu'il y eût des Asterisques & des Obeles dans les Editions de Lucien & d'Hesychius. Il y a plus d'apparence qu'il y avoit dans la plûpart des Eglises, des Exemplaires de l'Edition des Hexaples d'Origenes, quoique celles d'Egypte se servissent plus communément de l'Edition d'Hesychius, & celle d'Antioche avec les autres Eglises de Grèce, de celle de Lucien. Mais saint Jerome qui n'approuvoit pas les Editions de Lucien & d'Hesychius, condéneroit ceux qui les defendoient comme des enterêt & en parloit avec mépris. Il ne faisoit cas que de celle que tenoit dans les Hexaples, parce qu'elle étoit conforme au Texte Hebreu, & que le Texte des Septante y étoit corrigé sur l'Hebreu. C'est ce qu'il témoigne dans son Epître à Sunnie & à Fretela. Je „ vous ev ous, dit-il, que vous devez sçavoir que „ l'Edition de Origenes, Eusebe de Cesarée, & „ nous les Auteurs Grecs appellent Commune & „ Vulgate, que la plûpart nomment Lucienne, „ est différente de celle des Septante, qui est dans „ les Hexaples, que nous avons traduite en La„ tin, & que l'on chante dans les Eglises de Je„ rusalem & d'Orient. Remarquez qu'il ne dit pas qu'elle se chantât dans les autres Eglises, & par conséquent que ce étoient celles d'Hesychius, & Lucien que l'on y chantoit, & que c'est ainsi qu'il faut entendre la Préface de Paralipomenes adressée à Chromace, lorsque le Pere Martianay „ son d'avis contraire. Saint Jerome ajoute ensuite, que comme dans le Nouveau Testament, „ quand il y a quelque différence entre les Latins, „ & quelque différence entre leurs Exemplaires, „ on a recours au Grec, qui est la source, de même dans l'Ancien Testament, quand il y a des „ diversitez entre les Grecs & les Latins, il faut „ avoir recours à la verité Hebraïque, afin de ne „ chercher dans les ruisseaux que ce qui coule de „ la source. Or la Version commune, dit-il encore, „ est celle des Septantes, mais il y a cette différence entre l'une & l'autre, que la commune est „ une Edition corrompue fuy ent les lieux, les „ tems, & la vo onté des anc ens E.rivains, au „ lieu que celle qui est dans les Hexaples, & que „ nous avons traduite, est la Version des Septante „ qui est conservée sans corruption & sans faute „ dans les Livres des Sçavens. Ainsi ce qui est „ différent de cette Version, est aussi différent du „ Texte Hebreu. Il est étonnant que saint Jerôme prétende ici que la Version des Hexaples, soit la Version même des Septante, puisqu'il est certain, & qu'il le reconnoît lui-même, que cette Version étoit mêlée de celle de Theodotion, & qu'en étant les additions qu'on y avoit faites, elle n'étoit plus conforme au Texte Hebreu, & par conséquent, qu'elle étoit aussi corrompue selon son principe

De tout ce que nous avons dit, on peut inferer que du tems de saint Jerôme, il n'y avoit déjà plus d'Edition de la Version des Septante, qui ne fût corrompue en plusieurs endroits. L'ancienne Version commune ou Vulgate étoit pleine de fautes: celle d'Origenes n'étoit pas la Version des Septantes pure & sans mélange, mais une Version composée de celle des Septante & des autres, & quoiqu'il eût distingué les additions & les corrections qu'il y avoit faites par des marques, la negligence des Copistes avoit rendu bien tôt sa précaution inutile, & d'ailleurs quand on auroit toûjours conservé la distinction de l'ancienne Vulgate des Septante, & de ce qu'Origenes avoit ajoûté, cela n'empêchoit pas qu'il n'eût resté encore plusieurs fautes dans le Texte de cette version commune. Les Editions d'Hesychius & de Lucien n'étoient pas plus pures, & les corrections qu'ils avoient faites, n'étoient pas approuvées par S. Jerome, parce qu'ils les avoient faites de leur chef sans consulter les anciens Manuscrits de la Version des Septante, & par conséquent il n'y avoit plus de tems de saint Jerome l'Edition Grecque quel'on pût considerer comme le pure Version des Septante

Depuis le tems de saint Jerôme les Eglises Grecques se sont servies des Editions de la Version des Septante, qu'elles ont en usage parmi elles: il s'en est fait de tems en tems de nouvelles Copies, & c'est sur les plus anciens Manuscrits qu'on a pû trouver, qu'ont été faites les premieres impressions de la Version des Septante. Il y en a trois principales Editions que l'on n'a fait que copier dans les autres: La premiere est celle d'Alcala ou de la Bible du Cardinal Ximenez, imprimée en 1515. inserée depuis dans la Polyglotte de Philippe II. de l'an 1572. & dans celle de Paris. La seconde est celle de Venise imprimée par Aldo Manuce en 1518. qui a été suivie dans plusieurs Editions d'Allemagne. La troisiéme est celle de Rome, faite par les soins du Cardinal Carafe sur un ancien Manuscrit de la Bibliotheque du Vatican, imprimée en Grec avec des Scholies Grecques en 1587. l'année suivante Nobilius fit aussi imprimer à Rome le Latin de l'ancienne Vulgate, qu'il avoit recueilli des Ouvrages des Peres Latins, & en 1628. le Pere Morin s'est imprimés à Paris la Version Grecque des Septante, suivant l'Edition de Rome, avec l'ancienne Version Latine, & les Notes de Nobilius. Le Manuscrit sur lequel a été faite l'Edition de Rome, est écrit en lettres majuscules sans distinction de Chapitres, de Versets, ni de mots, & sans accens ni esprits, ou le croit ancien de près de douze cens

ane C'eſt cette Edition que Walton a ſuivi dans ſes Polyglottes d'Angleterre, qui ſe trouve elle-même conforme à un autre ancien Manuſcrit d'Alexandrie envoié en Angleterre par Cyrille Lucar, ſur lequel Walton a auſſi revu ſon Texte.

De ces trois Editions celle d'Alcalá eſt la plus conforme au Texte Hebreu, parce qu'on y a laiſſé quelques endroits tels que la Verſion de Theodotion, & de quelques autres, & que l'on en retranche des endroits qui ne ſont point dans le Texte Hebreu, ni dans les autres Verſions. Ainſi il y a de l'apparence qu'elle eſt une de celles qui avoient été tirées des Hexaples L'Edition de Veniſe n'eſt pas ſi fort mêlée des additions de Theodotion, & eſt par conſequent plus conforme à l'ancienne Verſion commune des Septante. Mais l'Edition de Rome eſt celle des trois qui approche le plus de la Verſion des Septante, telle qu'elle étoit avant le reſtorme d'Origenes: car premierement, on n'y trouve point les additions qu'Origenes y avoit faites, tirées des autres Editions marquées par des Aſteriſques. Secondement, on y trouve toutes celles qui ne ſont point dans le Texte Hebreu, & qui étoient dans la Verſion commune des Septante, qu'Origenes avoit mesquées par des Obelee d'Troiſiémement, on y trouve les mêmes tranſpoſitions qui étoient dans la Verſion commune des Septante. e Quatriemement, les paſſages conſiderables, citez par les plus anciens Peres, comme par S. Clement de Rome dans ſon Epitre

---

e *Ou n'y trouve point les additions qu'Origenes y avoit faites, tirées des autres Editions, & marquées par des Aſteriſques.*] Dans le Chapitre 14. du 4. Livre des Rois, il y a cette Verſion qui concerne le mot d'Abra ſila de Jeruſalem, qui ſont tirez dans l'Edition de Rome qu'Origenes avoit ajoûtez en cet endroit dans ſes Hexaples : mais lieu que dans la Verſion commune des Septante et le Hebreu ſeuls rapportez dans l'excellente Chronique du même Livre, comme il paroît par Theodoret, Procope de Gaze, & Lucifer de Cagliari. Dans l'Edition de Veniſe, elle eſt mise à la fin du Chapitre. Dans le Chap. 21. de Joſué, il y a trois Verſes qui manquent dans les Villes de refuge, ſelon l'Edition de Rome : qui ſe trouvent dans celle de Veniſe, qui a tiré ces deux Verſes entre les autres Editions des Septante. Dans Jeremie Chapitre 17. le quatrieme premiers Verſets que ſaint Jerôme nomme n'eſtoient point été de ſon tems dans la Verſion des Septante, & qui ne ſont point dans l'ancien Manuſcrit du Marchal, ne ſont point aussi dans l'Edition de Rome, & ſont dans l'Edition de Veniſe. Dans Iſaie Chapitre 1. Vers 24. ces paroles, *Abſconsabo faciem meam à malis*, que S. Jerôme dit n'eſtre pas dans pluſieurs Exemplaires, ne ſont point dans l'Edition de Rome. Le Verſet 20. du Chapitre 2. n'y eſt point non plus que dans Baſile, S. Jerôme, ſaint Cyrille & Procope le remarquent qu'il n'étoit pas dans les Septante. Dans le Chap. 6. Verſet 13. ces dernieres mots *Semen ſanctum eius eſt quod ſtetterit in ea*, que S. Jerôme & ſaint Baſile remarquent n'avoir point été dans la Verſion des Septante, ne ſont point dans l'Edition de Rome, mais le plat conſiderable de tous les paſſages, que les Ariens ont remiqué ne ſe point trouver dans la Verſion des Septante d'Iſaie, quoiqu'ils fuſſent dans le Text Grec, eſt celui du Chapitre 9. Verſet 6. où on lit dans notre Vulgate conformément au Texte Hebreu *Admirabilis, conſiliator, Deus, fortis, Pater futuri ſæculi, Princeps pacis*. Ces paroles ſont point dans l'Edition de Rome & cette omiſſion a été remarquée dans la Verſion du Septante par Saint Baſile, par ſaint Jerôme, par ſaint Cyrille, & par Procope Elles ne ſe trouvent point non plus dans le paſſage entier que ſaint Cyprien Lib. 2. des Teſmoignages à Quirin, & par ſaint Ambroiſe Chapitre 3. ſur ſaint Luc. On en peut encore remarquer pluſieurs autres ſemblables

d Secondement, on y trouve toutes celles qui ne ſont point dans le Texte Hebreu, & qui étoient dans la Verſion commune des Septante qu'Origenes avoit marquées par des Obeli.] Dans le Deuteronome Chapitre 32. Verſet 43. il y a un Verſet en vers qui n'eſt point dans le Texte Hebreu, cité par ſaint Juſt au dialogue contre Tryphon, par ſaint Hilaire, ſur le Pſeaume 67. par ſaint Epiphane contre les Ariens. Dans Joſué Chapitre 15. Verſet 60. ce qui regarde les deux Villes de refuge, ne ſe trouvoit que dans le Septante dès le tems de ſaint Jerôme, il eſt dans l'Edition de Rome. Dans le dernier Chapitre du même Livre, on trouve ce que ſaint Auguſtin rapporte *Quæſt. 30. ſur Joſué*, des enfans que de pierre enterrez avec Joſué ; et qui n'eſt point dans le Texte Hebreu Ala fin du Chapitre 9 du Livre des Proverbes, il y a une addition que Gaſtet Cyprien reconnoît pour veritable qui n'eſt point dans le Texte Hebreu. Il y a une pareille à la fin du dernier Chapitre du ſecond Livre des Rois, & dans le Chapitre 8. du troiſiéme Livre Verſet 53. Celle-ci eſt dans Theodoret & dans Procope. Dans Ezechiel Chapitre 17. Verſet 23. ces paroles *Et omnes feræ habitabunt*, que ſaint Jerôme remarque devoir être marquées d'un obele, parce qu'elles n'étoient point dans l'Hebreu. Il y en a de ſemblables dans Aggée Ch. 1. Verſ. 12. & 15. Il eſt vrai que preſque par tout on ces endroits les autres Verſions concelement avec celle de Rome

e Les mêmes tranſpoſitions qui étoient dans la Verſion commune des Septante.] Dans l'Exode depuis le Chapitre 36. juſqu'en 40. il y a dans l'ordre, qu'Origenes dans ſa Lettre à Africanus a lui-même remarqué ſe trouvent dans les Septante. Dans le Chapitre 4. du Livre 3. des Rois, on lit des choſes qui ſe trouvent au commencement du Chapitre 5. & au Chapitre 6. dans le Texte Hebreu, que Theodoret & Procope de Gaze, lûrent en cet endroit Il y a une tranſpoſition ſemblable de celle Chapitre 3. juſqu'en 4. dans le Verſet 13. du Chapitre 25. de Jeremie juſqu'à la fin du Livre. Les enemis Peuples Gentils ont ſuivi l'ordre qui eſt dans l'Edition de Rome

u *Mais*

Epître aux Corinthiens, & par saint Justin, sont assés conformes au Texte de cette Edition. Enfin, elle est la plus conforme aux anciens Manuscrits de Marchal, de Masius & d'Alexandrie. Cependant il faut avouer qu'il y est resté encore quelques additions tirées des autres Versions, quelques Notes marginales inférées dans le Texte, & plusieurs fautes survenues par la negligence, ou par la hardiesse des Copistes.

§ VII.

De l'Autorité & de la fidelité de la Version Grecque des Septante. Si elle a été demembrée, ou forrée. Si les Septante ont changé quelque chose dans leur Version. Si elle est corrompue en plusieurs endroits. Si elle peut passer pour authentique.

LA persuasion où la plûpart des Anciens ont été que les Septante avoient fait leur Version séparément & d'une même maniere, la leur a fait considerer comme l'Ouvrage du Saint Esprit, ouvrage même qui n'a pas été de cet avis, l'a crû très fidele, & entierement conforme au veritable Texte Hebreu. Aristée dit que la Version Grecque, se trouva tout à fait conforme à l'Exemplaire Hebreu, & qu'ayant été examinée dans l'Assemblée des Juifs, ils avoient déclaré qu'elle étoit si fidele, qu'il n'y avoit rien à ajoûter ni à retrancher. Philon prétend qu'elle étoit si exacte, qu'elle répondoit mot pour mot à l'Original, & que l'on avoit exprimé dans la Version par autant de mots propres les termes du Texte, en sorte qu'il y avoit une entiere conformité, & dans les choses & dans les mots entre l'Original & la Version. Neanmoins la Version des Septante a toûjours été differente en plusieurs endroits du Texte Hebreu, & fort souvent elle en a plûtôt le sens que les termes. C'est ce que saint Jerôme & saint Augustin ont remarqué. Ainsi ce que dient Aristée & Philon, ne doit pas être pris à la lettre, mais considéré comme une exagération.

Les différences que l'on trouvent entre la Version des Septante & le Texte Hebreu, peuvent venir de plusieurs causes : 1 Elles pourroient venir de ce que les Septante n'eussent servis d'un Exemplaire Hebreu fautif. 2. De ce que les Septante auroient mal lû, ou mal entendu le Texte Hebreu. 3. De ce qu'ils auroient changé de dessein prémedité le sens de quelques endroits du Texte, pour des raisons particulieres. 4. De ce que le Texte Hebreu d'aprefent seroit different de l'ancien Texte Hebreu, & par consequent corrompu. 5. De ce que la Version ne seroit pas telle qu'elle est sortie de la main des Septante, mais changée & corrompue en plusieurs endroits. La premiere de ces raisons ne peut avoir lieu, parce qu'il n'est pas croiable que les Juifs n'aient pas choisi des Exemplaires corrects pour faire cette Version, & d'ailleurs pas ce qu'il n'y a point d'Exemplaires plus anciens ou du même tems, dont on se puisse servir pour découvrir les fautes qui auroient été dans le Texte Hebreu. Quelques-uns se fortifiant encore que les Septante avoient fait leur Version sur le Pentateuque Samaritain. Mais quelle apparence que dans un tems où les Juifs avoient les Livres sacrez écrits en caracteres Hebreux, & ne se fervoient point d'autres Exemplaires, ils eussent recours aux Exemplaires Samaritains pour en faire faire une Version? Tous les Anciens au contraire nous assûrent que cet fut un Exemplaire écrit en caracteres Hebreux ou Chaldaïques, que cette Version fut faite. La seconde raison que l'on peut alleguer des differences du Texte Hebreu, & de la Version des Septante, peut avoir lieu en plusieurs endroits, car il est certain qu'il y a plusieurs passages du Texte Hebreu qui peuvent signifier differentes choses, & être traduits differemment. Tantôt en punctuant un mot differemment, & en changeant une lettre en une autre. 3. parce que les mots Hebreux ils de la même maniere, peuvent signifier differentes choses. 4. parce que l'Interprete s'est trompé en s'écartant du vrai sens pour en prendre un qui n'est pas le plus simple & le plus naturel. Il y a bien des endroits où l'on remarque que la difference vient de quelqu'une de ces causes. La troisiéme raison n'a aucune vraisemblance, car il n'y a point d'apparence que des Interpretes qui font profession de faire une Version d'un Ouvrage, veuillent de dessein premedité en changer le sens. Ce seroit une mauvaise foi que ne seroit pas excusable, & l'on ne voit pas de raison sur laquelle on ait pû parler les Auteurs de cette Version à faire cette falsification.

Cependant les Juifs qui veulent trouver du mystere par tout, disent dans le Talmud que les Septante ont changé exprés trente passages de la Loi, & supposent des raisons arbitraires & frivoles de ces changements, mais quand on vient à examiner ces passages, on trouve, ou qu'il n'y a point de differences dans le sens, ou que le sens n'en vient point d'un dessein formé, & que les raisons qu'ils en alleguent, n'ont aucun fondement. Le quatriéme

a *Mais quand on vient à examiner ces passages, on trouve, ou qu'il n'y a point de differences dans le sens, ou qu'elles ne viennent point d'un dessein formé, & que les raisons qu'ils en alleguent, n'ont aucun fondement.*

quatrième raison, ſçavoir, la corruption du Texte Hebreu, peut avoir lieu dans quelque petit nombre de paſſages, mais la deuxiéme, qui eſt la corruption de la Verſion même en pluſieurs endroits, eſt ſans doute la cauſe de pluſieurs differences Cette corruption paſſoit pour certaine du tems de ſaint Jerôme, & même avant lui, puiſque non ſeulement Origenes, mais encore Lucien & Heſychius ont travaillé à reformer la Verſion des Septante

Nous avons déja donné des regles pour faire connoître quand il faut ſuivre le Texte Hebreu ou la Verſion des Septante, lorſqu'ils ſe trouvent differens, il n'eſt pas neceſſaire de les repeter ici, non plus que ce que nous avons dit de la preference du Texte Hebreu à la Verſion des Septante Ce qui nous reſtoit à faire, ce ſeroit d'examiner les paſſages dans leſquels la Verſion des Septante eſt differente du Texte Hebreu, & d'en porter nôtre Jugement ſuivant les regles que nous avons établies C'eſt ce que nous remettons à examiner dans un Article particulier Nous ajouterons ſeulement ici à ce que nous avons dit, que quoiqu'il y ait des varietés entre la Verſion des Septante & le Texte Hebreu, pour les raiſons que nous venons d'expliquer, cela n'empêche pas que la Verſion Grecque ne puiſſe paſſer pour une bonne Verſion du Texte Hebreu: parce que ces varietés ſont de peu de conſequence, & ne changent rien dans la ſubſtance de l'Hiſtoire ou de la doctrine de l'Ecriture C'eſt pourquoi l'on ne peut pas dire que l'Egliſe Grecque qui s'eſt toûjours ſervie, & qui ſe ſert encore de la Verſion des Septante, n'ait pas eu, & n'ait pas encore la veritable Ecriture Sainte car c'eſt toûjours la parole de Dieu en quelque Langue qu'elle ſoit écrite, & les differences ne ſont pas aſſez conſiderables pour empêcher que l'on ne puiſſe reconnoître la Verſion comme le Porte, pour la regle de la veritable Religion. On peut

---

paſſages que les Tradiſteallegnent dans le Traité *Midraſch*. Il dit ce que les Septante ont mal compris dans le Texte de la Genèſe ou ont tradûit... *Dieu a créé au commencement*, & non pas *au commencement Dieu a créé*. de peur qu'on en croit qu'il y eut deux principes. *Berêſith* & *Elohim*, le commencement & Dieu. C'eſt une raiſon frivole, mais la faut n'eſt pas vrai : car il y a plusieurs exemples dans Septante *Au commencement Dieu a créé* Il ſe trompe encore quand il dit que les Septante ont mal compris le mot Chaldaïque, *Bar*, qui ſignifie *Fils*, & qu'ils ont rendu *Bar* par *Bara*, *il a créé*. Car ils ont bien ſçu que *Bar* ſignifie *Fils*, mais ils ont traduit *Bara* par *Bara*, *il a créé*, parce qu'ils ont lû dans le Texte Hebreu *Bara* au lieu de *Bar*. Ainſi c'eſt cette ſeule faute qui a fait traduire à l'Auteur de la Verſion des Septante *Il a mis ſous les pieds* & *il a marché ſur* au lieu que l'Auteur de cette Verſion & la Paraphraſte Chaldaïque ont traduit *Il a vû renverſé* ou *mis en* ce qui convient mieux à Simeon & à Levi, qui avoient ruiné la Ville de Sichem après avoir tué les Habitans, l'Hiſtoire dont il eſt parlé en cet endroit. Le ſeptiéme paſſage eſt dans l'Exode Ch 4. Verſ 10. Mais il n'y a pas de difference de ſens; c'eſt ſeulement un terme plus general, car au lieu que le Texte Hebreu porte que Moïſe eut le lemme & les enfans ſur un âne, la Verſion porte ſeulement *ſur des animaux pour y porter ſes vêtemens. Super ſubjugalia.* Le huit ieme paſſage eſt celui dont nous avons déja parlé *Exod. 12. Verſ. 40.* touchant le tems de l'habitation des Enfans d'Iſrael en Egypte : & il ſemble que nous avons déja remarqué cette explication du Texte Les Talmudiſtes ſe trompent ſur le neuviéme paſſage *Exod. 24. Verſ 11.* car il n'y a pas de difference en cet endroit entre les Septante & le Texte Hebreu Celle qui eſt dans le Verſet 17 du Chapitre 16 des Nombres, vient du changement du *Daleth* en un *Reſch* L'addition qui eſt faite dans le Deuteronome *Chap 4. Verſ 9.* de ces paroles, *pour vous inſtruire*, ou change rien au ſens Les Talmudiſtes ſe trompent encore dans le dixiéme paſſage *Deuteron. Chap 13 Verſ 3* où il n'y a point de difference entre la Septante & le Texte Hebreu. Enfin dans le paſſage du Lexique *Ch. 11 Rad. Ikaſ* mal qui eſt appellé dans l'Hebreu *Arachei*, eſt appellé par les Septante *Anemoi* que quelques uns traduiſent en *Lacus*, dans ce mot *Lacus* la ſignification du mot Hebreu eſt aſſez incertain que celle du mot Grec, & de dire que les Septante ont affecté ce terme Grec, pour ne pas ſe ſervir de *Sarpi* à cauſe du Roi Pyrrhus ſon fils de Lagus; c'eſt une haute des Talmudiſtes qui ſe trompent ici lourdement en ſuppoſant que la femme de Ptolomée Philadelphe appellion *Arabbet* ou *Lagus*, & que *Dioſpora* ſignifie un nombril enuiti pieds Voila un Echantillon des rêveries Rabbiniques ſur ce ſujet. Saint Jerôme eſt dans ſes Préfaces ſur le Pentateuque, ſur Iſaïe, & ſur les Traditions Hebraïques, de ces Septante not cachés deſſein des myſteres, & particulierement ceux de la Trinité, & de l'Incarnation; mais cela n'a pas aux plus de fondement ſolide.

a Le

peut même dire avec verité, que de toutes les Versions Grecques, il n'y en a point qui doive avoir plus d'autorité que celle des Septante. Premierement, parce que c'est la plus ancienne, & la premiere en usage parmi les Juifs Hellenistes. Secondement, parce que c'est celle dont les Evangelistes & les Apôtres se sont servis. Troisiemement, parce que c'est celle qui a été reçue & autorisée par les Chrétiens d'Orient, & sur laquelle a été faite la Version Latine qui a été en usage en Occident pendant les six premiers siecles de l'Eglise. Ainsi c'est à bon droit que cette Version peut passer pour authentique, car ce nom convient à un instrument public autorisé dans les Tribunaux, & reçû dans l'usage. Or telle a été, & telle est encore la Version des Septante, & par conséquent elle merite avec justice le titre d'authentique

CHAPITRE VII.

Des Versions Latines de la Bible & principalement de la Vulgate.

§. I.

Des Anciennes Versions Latines avant celle de saint Jerôme, & particulierement de l'ancienne Vulgate ou Italique.

IL est sans doute que les Eglises Latines ont eu des les premiers siecles une Version de la Bible en leur Langue, car l'Ecriture Sainte étant le fondement de la Religion des Chrétiens, & la source où ils doivent puiser leur Morale & leur doctrine, l'Eglise n'a pu se passer long-tems d'une Version qui pût être entendue de tout le monde. Mais comme la Langue Grecque étoit assez commune, & que la Latine étoit la Vulgaire, chacun se donnoit la liberté de changer ou d'ajoûter à cette Version, ou plûtôt d'en faire une nouvelle. C'est de là qu'est venue cette grande variété entre les Exemplaires de la Version Latine du tems de saint Jerôme, qui pouvoient être considerés comme autant de Versions différentes, ainsi que ce Pere le remarque dans la Préface sur Josué. *Maxime cum apud Latinos tot sint Exemplaria, quot Codices, & unusquisque pro arbitrio suo, vel addiderit vel subtraxerit quod ei visum est.* Saint Augustin remarque aussi dans le second Livre de la Doctrine Chrétienne Chapitre 11 qu'il y avoit une infinité de Versions Latines. On peut compter, dit-il, ceux qui ont traduit l'Ecriture Sainte en Grec, mais on ne peut pas compter le nombre des Interpretes Latins, car tous ceux entre les mains de qui sont tombés des Exemplaires Grecs des les premiers siecles de l'Eglise, qui avoient quelque connoissance des deux Langues, ont entrepris de faire une nouvelle Traduction. *Qui enim Scripturas ex Hebræa Lingua in Græcam verterunt, numerari possunt Latini autem Interpretes nullo modo. Ut enim cuique primis Fidei temporibus in manus venit Codex Græcus, & aliquantulum facultatis sibi utriusque Linguæ habere videbatur, ausus est interpretari.* Toutes ces Versions étoient faites sur des Exemplaires de la Version des Septante, aucun de ces Interpretes n'avoit traduit sur l'Original, & il ne paroît pas même qu'ils l'eussent consulté, n'y ayant que peu de Chrétiens dans l'Eglise Latine qui sçûssent l'Hebreu.

Mais entre toutes ces Versions Latines, il y en avoit une plus en usage, que saint Jerôme appelle à cause de cela Vulgate ou commune. *In Isaiæ cap. 14. & 45.* Saint Augustin l'appelle Italique, & la préfere à toutes les autres, parce qu'elle est plus literale & plus claire. *In ipsis autem Interpretationibus Itala præferatur, nam est verborum tenacior cum perspicuitate sententiæ.* On lui a depuis donné le nom d'Ancienne, pour celle de S. Jerôme a commencé à être reçûe dans l'Eglise, comme il paroît par ce que Gregoire dans sa Préface sur Job, par Cassien, & par saint Eucher qui lui donnent ce nom. C'étoit celle qu'on lisoit, & dont on se servoit communément dans les Eglises Latines avant que celle de saint Jerôme y fût reçûe. On ne sçait point qui en étoit l'Auteur, ni quand elle avoit été faite, & on n'en a point d'Exemplaire ancien; mais Nobilius a fait tous ses efforts pour la rétablir, en faisant un recueil de tous les passages de l'Ecriture, qu'il a pûtrouver dans les anciens Peres Latins, & en suppléant les autres par une Traduction sur les Septante, faite d'un stile conforme, & autant qu'il a pû dans les termes des fragmens de cette ancienne Version. Mais comme les Peres n'ont pas toûjours suivi l'ancienne Version Vulgate dans leurs citations, & qu'ils se sont donnés la liberté de traduire de leur Chef les passages qu'ils citoient, en forte que les mêmes passages sont souvent cités en différens termes, non seulement par plusieurs Peres, mais encore par le même, & que d'ailleurs on ne peut pas être assûré que Nobilius dans les passages qu'il a supplées, ait rencontré les mêmes mots dont s'étoit servi l'ancien Interprete, on ne peut pas dire que la Version qu'il a dressée, représente tout-à-fait l'ancienne Vulgate Latine: ce qui nous en aôte suffit neanmoins pour nous faire connoître que l'Auteur de cette Version s'étoit fort attaché à rendre mot pour mot le Grec des Septante sans consulter l'Hebreu, elle étoit barbare

buez & obſcure en pluſieurs endroits. Car encore n'avoit pas aucun ſoin de la pureté du langage, quoique ſa ſimplicité, & s'il eſt permis de parler ainſi, ſa reſſeteté fut meſlée d'expreſſions hardies, grandes, nobles & ſublimes.

§ II.

Des differens travaux de ſaint Jerôme ſur la Bible. De ſa nouvelle Verſion ſur le Texte Hebreu. N'a été inſpiré pour la faire. Sa vie eſt differente de celle de nôtre Vulgate, & quand elle a commencé à être reçûe dans l'Egliſe Latine.

SAINT Jerôme entreprit à l'imitation d'Origenes, de faire une reviſion du Texte de la Verſion Latine de la Bible. La premiere choſe qu'il fit, fut de corriger les fautes qu'y étoient gliſſées par l'ignorance ou par la negligence des Copiſtes, & de la reformer ſur la Verſion des Septante, qui étoit dans les Hexaples d'Origenes, & qui en conſervoit dans cette Verſion les Aſteriſques & les Obeles. a Il entreprit cet travail, étant encore jeune, dans la Ville de Rome; & l'acheva en peu de tems. Il fit même dans la ſuite une ſeconde Edition des Pſeaumes, revûe plus exactement que la premiere. Mais enfin étant rendu plus habile dans la Langue Hebraïque, b dont il ſe fit inſtruire par pluſieurs Juifs, il entreprit de faire une nouvelle Verſion de quelques Livres de l'Ancien Teſtament ſur le Texte Hebreu, & continuant à traduire les autres à la ſollicitation de ſes amis, il ſe trouva qu'il avoit fait une nouvelle Verſion de tous les Livres qui étoient dans le Canon des Hebreux.

La raiſon qui porta Saint Jerôme à entreprendre cette nouvelle Verſion, fut la difference qu'il rencontroit entre la Verſion des Septante, & par conſequent entre l'ancienne Vulgate Latine & le Texte Hebreu. Il étoit perſuadé que la Verſion des Septante étoit corrompuë en pluſieurs endroits, que les autres Verſions Grecques n'étoient pas fidéles, & que d'ailleurs étant faites par des Juifs, il étoit indigne des Chrêtiens de s'en ſervir, que la Verſion

---

a *La premiere choſe qu'il fit, fut de corriger les fautes, &c & de les reformer ſur la Verſion des Septante qui étoit dans les Hexaples d'Origenes, en conſervant dans cette Verſion les Aſteriſques & les Obeles.* Il le tems que Saint Jerôme dans ſon ſecond Livre contre Ruffin dans ſa Preface à Chromace, dans ſa Preface ſur le Livre de Job à Paule & à Euſtochium & dans la Preface ſur la ſeconde Edition des Pſeaumes. Il diſtingue auſſi dans la Lettre à Saint Auguſtin, les deux Editions qu'il avoit faites des Livres ſacrés, dont l'une avoit les Aſteriſques & les Obeles, & l'autre étoit une nouvelle Verſion. On pourroit douter s'il avoit revu exactement ſur les Hexaples, & marqué d'Aſteriſques & d'Obeles le Verſion de tous les Livres del Ancien Teſtament, parce qu'il ne parle lui-même que de ſix Ouvrages, ſur leſquels il avoit fait ce travail, ſçavoir, le Livre de Job, les Pſeaumes, les trois Livres de Salomon, & les Parapomenes, & il ne nous reſte que ſur ces Livres, des Prefaces où il faſſe mention de cette correction. Saint Auguſtin parlant des Aſteriſques nous dans la Verſion de Saint Jerôme, ne fait mention que de Job & des Pſeaumes. Cependant ſaint Jerôme dans les Livres ſecond & troiſiéme de ſon Apologie contre Ruffin, & dans l'Epitre 28 à Lucinius, dit qu'il a revû & corrigé exactement toute la verſion des Septante & dit que l'Eſpreſſion Suonis & Proclus, il dit, qu'il a traduit la Verſion des Septante qui eſt dans les Hexaples. Ruffin dans ſa Lettre 94 à S. Auguſtin ne lui avoit demandé ſa Verſion ſur les Sept ante, il en lui dépenſoit à dequoi il étoit propres, principalement pour corriger ſon Edition des Septante, qui eſt diſtinguée ſi exactement des Aſteriſques & des Obeles ſi fidéle, qu'il ne ſe perdit une partie par la fraude d'une perſonne

b *S'étant rendu plus habile dans la Langue Hebraïque.* Il l'avoit étudiée étant jeune, dans ſa ſolitude, comme il le prend dans ſa Preface à Rufficus, & dans l'Epitaphe de Paule: mais il n'y rendit plus habile par le frequentation qu'il eut dans la ſuite avec les Juifs, quand vivant non-ſeulement revenu dans la Paleſtine, il prit chez lui un Juif qui étoit l'un traître de la Langue Hebraïque, comme il le marque dans ſa Lettre 65 à Pammachius. Il parle auſſi dans ſes Prefaces ſur Job, & ſes Livres Parapomenes, dans ſa Ville Tiberiade, & d'un Juif de Lydde, qui avoient été ſes Maîtres & dans ſes Prefaces ſur Daniel & ſur Ezechiel ou Jeſ qu'il a été aidé par le Langue Chaldeenne. Dans ſa Lettre 140 au Pape Damaſe, il avoüe qu'il a beaucoup appris des Juifs.

c *Il ſe trouva qu'il avoit fait une nouvelle Verſion de tous les Livres que étoient dans le Canon des Hebreux.* Il commença par les Livres du Sexuel & des Rois, à la Tête deſquels il mit ſon Prologue qui ce il a revû ſur la Paleſtine & Ruffin dans. Il traduiſit enſuite le reſte de Job, & ceux des ſeize Prophe es. Il y a eu un des Hexaplanes de ces Ouvrages à Rome dès l'an 393 qu'il écrivit ſa Lettre 53 à Pammachius. Il avoit auſſi achevé cette le même tems la Verſion des Pſeaumes & des Livres de Salomon. Les Livres d'Eſdras a été traduits vers l'an 404. Pour la Verſion de Petrateuque, elle n'a été achevée qu'après la mort de Paule: car l'an 405 Celles des Livres de Joſué, de Juges, de Ruth, & d'Eſther l'ont faite, & enfin celles des Parelipomenes adreſſée à Chromace. Gerſen dans la Preface de ce que quelques-uns ont dit, qu'il n'eut ce repos entre Verſions par ordre de pape Damaſe, puiſque ce Pape étoit mort avant qu'elle fût commencée.

d *Poſſeſſeurs*

Version qui étoit dans les Hexaples, quoique la plus conforme au Texte Hebreu que la commune; n'étoit pas encore exacte par la neceſſité qu'Origeneſs'étoit impoſée de conſerver le Texteentier de la Verſion des Septante, & de ne rien ajouter qui ne fût tiré de quelqu'une des autres Verſions Grecques, & principalement de celle de Theodotion: enfin qu'il étoit plus à propos de chercher la verité dans la ſource, c'eſt à dire dans le Texte original, que dans les ruiſſeaux, c'eſt à dire dans les Verſions. Il croiſoit rendre en cela un grand ſervice à l'Egliſe Premierement, en lui donnant une Verſion de l'Ecriture Sainte dans ſa pureté: Secondement, en mettant les Chrétiens en état de pouvoir ſoutenir aux Juifs, qui la paſſages de l'Ecriture qu'ils leur citoient, étoient ainſi dans le Texte Hebreu. Troiſiémement, en leur découvrant les corruptions ou changemens que les Juifs qui avoient traduit l'Ecriture pouvoient avoir faits dans leurs Verſions. Quatriémement en delivrant l'Egliſe Latine de cet... grande variété de Verſions Latines, & de la neceſſité d'avoir recours aux Grecs pour les corriger.

Neanmoins quelque utile que fût ce travail de S. Jerôme, il lui ſuſcita bien des ennemis & des Cenſeurs. Il s'en plaint dans preſque toutes les Préfaces. Les uns envieux de ſa reputation, le dechiroient comme un falſificateur de l'Ecriture Sainte D'autres l'accuſoient de preferer l'interpretation des Juifs de ſon tems à celle des Septante, autoriſée par les Evangeliſtes & les Apoſtes, & reçûe par les Chrétiens. D'autres plus équitables étoient perſuadés, que quoique la Verſion pût être bonne, il n'étoit pas à propos qu'elle devînt publique, ou du moins qu'elle fût lûe dans les Egliſes Latines, parce que ce ſeroit un mépris de la Verſion des Septante & de l'ancienne Vulgate, & qu'il paroîtroit une contradiction entre les Egliſes d'Orient & d'Occident S Auguſtin fut de cet avis, & après avoir d'abord reçû S. Jerôme de ce qu'il avoit fait une Verſion differente de celle des Septante, il avoua dans la ſuite, qu'elle pouvoit être utile, mais qu'on ne la devoit pas lire dans les Egliſes, de peur qu'il en eut cauſé du ſcandale.

Saint Jerôme mepriſe les reproches & les cavillations de ſes envieux, que le regnement & le deshonnête en public, pendant qu'ils liſoient & admiroient ſon Ouvrage en particulier. Il ſe plaint de l'ingrat tude des perſonnes du ſou ſiecle, qui bien loin de reconnoître, & de louer le ſervice qu'il rendoit à l'Egliſe Latine, lui en faiſoient un crime. Il répond à ceux qui étoient prevenus en faveur de la Verſion des Septante, qu'il n'a point entrepris cette nouvelle Verſion pour condamner celle des Septante, qu'il loue, qu'il approuve, & qu'il a revûe & corrigée dans ſa jeuneſſe, & que ſi elle étoit reſtée dans ſa pureté, il n'auroit pas entrepris de faire une nouvelle Verſion ſur l'Hebreu, mais qu'étant corrompue & mêlée dans les Hexaples, les Verſions d'Aquila & de Theodotion, il a jugé plus à propos de traduire tout de nouveau le Texte ſacré, que de ſe ſervir d'une Verſion fautive, ou de l'Ouvrage des Juifs. Enfin il proteſte dans ſa Lettre à Sunnia & à Fretela, que ſon deſſein n'eſt point de changer l'Office de l'Egliſe, & qu'il faut continuer à chanter dans les Egliſes l'ancienne Verſion, mais qu'on ſe ſerve de la tienne en particulier pour entendre l'Ecriture Sainte, & c'eſt ce que faint Auguſtin ſit lui-même dans les dernieres années de ſa vie, où il conſulta la Verſion de ſaint Jerôme, & la ſuivit dans les occaſions.

Saint Jerôme dans ſa Verſion ne s'eſt pas tant attaché à la lettre, & à traduire mot pour mot, qu'avoit fait le Juif Aquila dans la ſienne; il ne s'eſt point aſtreint ſcrupuleuſement aux mots, mais il rend le ſens avec fidelité. Pour éviter d'affecter la nouveauté, & s'accommoder à l'uſage commun, il a ſuivi autant qu'il a pû la Verſion des Septante, & n'eſt ſervi des termes Latins de l'ancienne Verſion Vulgate, en ſorte qu'en quelques endroits ſa Verſion peut paſſer pour une eſpece de reformation ou de correction de l'ancienne Vulgate Il a évité tout-à-fait les fautes groſſieres contre la Langue, & a fait tout poſſible pour conſerver l'elegance de la diction: *Hoc feqquntur*, dit-il dans l'Epître 135 *ut ubi nulla eſt de ſenſu ambiguitas, Latina ſermones eleganciam conſervemus.* Mais il a rejetté tous les ornemens étrangers, & une politeſſe affectée, à laquelle il a preferé une ſimplicité naturelle, dont il ne veut pas que le Lecteur s'offenſe: *Nolo*, dit-il dans ſon Epître 103 à Paulin, *offendas in Scriptura ſanctâ ſimplicitatem & quaſi ruſticitate verborum*

L'audition de ſaint Jerôme, l'application avec laquelle il a compoſé ſa Verſion, le ſoin qu'il a pris de la perfectionner, le jugement avantageux que les habiles interpretes Juifs & Chrétiens en ont porté, & enfin l'approbation univerſelle de l'Egliſe, ne laiſſent pas lieu de douter que ſa Verſion ne ſoit très-bonne Mais on n'eſt pas pour cela obligé de la croire exempte de fautes, & faite par l'inſpiration du ſaint Eſprit, comme Melchior Canus, Tirelman, Salmeron, le Pere Morin, & quelques autres Auteurs l'ont prétendu Saint Jerôme n'a jamais eu cette penſée de lui-même Autre choſe eſt, dit-il dans ſa Preface ſur le Pentateuque, d'être Prophete, autre choſe d'être Interprete Dans le premier cas le ſaint Eſprit prédit des choſes futures Dans le ſecond c'eſt l'étude non de la hardiſe des termes qu'il faut employer, mais de la doctrine qu'on entend Et dans ſon Commentaire ſur

» sur le Chapitre 4. d'Ezechiel, Nous traduisons » ainsi, les mots Hebreux en Latin, en suivant » de plus près nos conjectures. Dans le Chapitre » 19. Jurisfaire, il reconnoît lui-même qu'il a pû se » tromper, & qu'il s'est trompé dans sa Traduction : *Dictus sum propter hanc versionem reprehendere, quòd in duas orationes imperatorum conflixi in errore versiones ex quod transtulisti, &c.* Il s'agit en quelques-uns de ces endroits de la véritable signification des mots Hebreux, & c'est dans ses Commentaires un autre sens que celui de la Version. Saint Augustin & les meilleurs amis de saint Jerome ne l'ont pas crû divinement inspiré pour faire une nouvelle Version de la Bible, mais allez habile dans la Langue Hebraïque, pour l'entreprendre, & en venir à bout par les propres lumieres : aussi ne peut-on pas dire que la Version de saint Jerome soit entierement exempte de fautes ; & qu'il ne se soit jamais écarté du véritable sens du Texte Hebreu. Enfin, pour croire que saint Jerome a été divinement inspiré dans sa Version, il faudroit que Dieu l'eût revelé, & que l'Eglise nous l'assurât : Or ni l'un ni l'autre n'est veritable. Pourquoi donc imaginer une inspiration divine qui ne nous est connue, ni attestée par aucune autorité ?

Que ceux qui s'opposent que les envieux & les ennemis de saint Jerôme aient fait pour empêcher que sa Version ne fussent reçûes & approuvées, & de quelques moyens qu'ils se soient servi pour les décrier, cela n'a pas empêché que les plus habiles gens, même de son tems, ne les approuvassent, & ne l'exhortassent de continuer & d'achever son travail. La Version Latine qu'il avoit reformée sur les Hexaples, fut reçûe dans plusieurs Eglises. Celle de Rome se servit du Psautier qu'il avoit reformé sur les Septante. En Afrique saint Augustin approuva, & se fit vir de la Version du Livre de Job, que saint Jerôme avoit aussi corrigée sur les Septante. Il y eut même des Evêques qui firent lire publiquement dans leurs Eglises les Versions qu'il avoit faites sur le Texte Hebreu, & de ce nombre fut un Evêque d'Afrique, dont saint Augustin parle dans la Lettre 71 qui atant fait lire dans son Eglise le Livre de Jonas, de la Traduction de saint Jerôme, s'emporta le peuple, parce qu'il n'y trouva plus le mot de *Courge*, qu'il avoit accoûtumé d'entendre prononcer Lucinus de Betique envoia des Copistes à saint Jerôme, afin d'avoir des Exemplaires de sa Version, qui se répandirent dans l'Espagne.

Salvien de Marseille, & quelques autres Auteurs du cinquiéme siecle, ont cité quelquefois l'Ecriture Sainte dans leurs Ouvrages suivant la Version de saint Jerôme. Enfin dans le sixiéme siecle elle étoit aussi connuë que l'ancienne Vulgate, & marche de pair avec elle. C'est ce que dit S. Gregoire nous apprend de l'Eglise de Rome dans sa Lettre à Leandre, qui sert de Preface à ses Morales, où il déclare qu'il explique la Version nouvelle (c'est celle de S. Jerôme) mais qu'il cite tantôt l'une, tantôt l'autre, afin que comme le saint Siege Apostolique, auquel il preside le fert de l'une & de l'autre, son travail fut aussi appuié fur toutes les deux. *Novum verò translationem differo sed ut comprobationis causa signa nova non sunt, sunt vestrum per ea testimonia assumpta, quæ in quinta Sedis Apostolica utraque utitur, non quoque labor studii ex utraque fulciatur.* Il remarque même dans un endroit de ses Morales, sur une difference qui est entre la nouvelle & l'ancienne Version, que la nouvelle est plus fidéle & plus conforme au Texte original. *Sed tamen quia hoc nova translatio ex Hebraa veritate eloquia emendata veteris transtulisse perhibetur* Liv. 20 Moral. cap 23. Depuis S. Gregoire, la Version de S. Jerôme gagna le dessus en fort peu de tems, & fut le seule dont on se servit, & en public, & en particulier. S. Isidore nous assûre que de son tems, c'est à dire vers l'an 630 toutes les Eglises se fervoient de l'Edition de S. Jerôme, parce qu'elle étoit plus veritable & plus claire : *De Hebræa autem in Latinum eloquium tanquam modò Hieronymus Presbyter Sacras Scripturas convertit, cujus Editione generaliter omnes Ecclesiæ usque hodie utuntur pro eo quòd veracior sit in fonte ipso, & clarior in verbis* L. 1 Of. c. 12. Hugues de Saint Victor déclare que l'Eglise Latine ne reçoit & n'autorise que cette seule Version. C'est aussi la seule que S. Anselme, S. Bernard, Rupert, Hatmon, Pierre Lombard, Richard de saint Victor, & en un mot tous les Auteurs Latins des 8e. siecles, ont suivi communément dans leurs Commentaires, & dans leurs autres Ouvrages, quoiqu'ils fassent mention & allegueut quelquefois l'ancienne *Italique*, dans l'explication de quelques passages.

Les

b Fassent quelques fois mention de l'ancienne 3 Les Conciles de Tolide de 653. 676. & 675. citent l'une & l'autre Version. Jules de Tolede préfere la Chronologie de Septante. Pierre Lombard parlant de Paradis Terrestre, remarque que l'ancienne Version portoit *ad Orientem* & non pas *à Principio*. S. Anselme, Rupert, S. Bernard, Richard de S. Victor, & même d'autres posterieurs comme S. Bonaventure, & Saint Thomas, citent quelquefois des passages selon l'ancienne Vulgate ou en font mention.

a *Comme*

Les Exemplaires de la Version de saint Jerôme *étant multipliés*, il leur est arrivé ce qui arrive necessairement à tous les Ouvrages, dont on fait plusieurs Copies, c'est à dire, qu'il y est survenu des changemens par la negligence & par la faute des Copistes. Delà est venue la varieté des Exemplaires Latins de la Version de saint Jerôme. On travailla beaucoup du tems de Charlemagne à la reforme des Exemplaires de la Bible, comme ce Prince le témoigne lui-même dans sa Préface de l'Homiliaire de Paul Diacre, où il dit qu'il a fait corriger exactement tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament corrompus par la mal-habileté des Copistes. Depuis ce tems-là Etienne second Abbé de Cîteaux avant trouvé qu'il y avoit de grandes varietés entre les Manuscrits de la Version de la Bible de S. Jerôme, consulta des Juifs sur ces varietés, afin de suivre dans les Exemplaires qu'il fit faire, la Leçon qui étoit la plus conforme au Texte Hebreu ou Chaldaique. Enfin comme il se glissoit tous les jours des fautes dans les Copies que l'on faisoit de la Bible, des Auteurs des Bas siecles entreprirent d'en faire des corrections dans des Ouvrages qu'ils intitulerent *Correctoires Bibliques*, dont il y a deux Manuscrits dans la Bibliotheque de Sorbonne.

Ces changemens font cause que Nôtre Version Vulgate n'est pas entierement conforme à la Version originale de S. Jerome, car quoique ce soit la même, cependant il est impossible que par succession de tems, il n'y soit arrivé du changement & qu'il ne s'y soit glissé quelques fautes. Mais dans le fond la Version Vulgate dans tous les Livres qui sont du Canon des Juifs, à l'exception des Pseaumes, est la Version de S. Jerôme. Il est vrai qu'elle n'est pas mot pour mot dans sa pureté comme dans le Canon de la Verité Hebraique ou Bibliothique divine de S. Jerôme, qui a été depuis peu donnée au public par le Pere Martianai; mais les differences qui sont entre l'une & l'autre Edition, ne sont pas fort considerables, si ce n'est que dans les Livres des Rois, & dans celui des Proverbes, il est resté quelques Sentences de l'ancienne Vulgate.

Il ne faut pas neanmoins entendre ceci generalement de tous les Livres qui sont dans notre Canon des Livres Sacrés de l'Ancien Testament. Car la Version des Pseaumes, n'est pas celle que S. Jerôme avoit faite sur l'Hebreu, qui se trouve dans ses Oeuvres & dans le Canon de la Verité Hebraique du Pere Martianai, mais c'est la Vulgate que S. Jerome avoit revûe exactement, & reformée sur les Hexaples, en y mettant des Asterisques & des Obeles qui se trouvent encore dans les anciens Manuscrits de ce Pseautier, appellé le Pseautier Gallican. Les Livres de Tobie & de Judith, quoiqu'ils ne soient pas du Canon des Juifs, sont encore de la Version de S. Jerome; aussi bien que les additions aux Livres d'Esther & de Daniel, tous les Livres de Baruch, de la Sagesse, de l'Ecclesiastique, & des Machabées, sont de l'ancienne Version Vulgate.

§. III.

De la fidélité & de l'autorité de la Version Vulgate. En quel sens elle a été declarée authentique par le Concile de Trente. Si elle doit être preferée à l'Original Hebreu, ou aux autres Versions.

QUOIQUE l'on ne puisse pas dire, comme nous avons déja remarqué, que la Version de saint Jerôme soit le Texte Hebreu lui-même de fautes, & qu'il ait toûjours rendu parfaitement le sens, il est neanmoins veritable de dire que la Version est exacte & conforme à son Original, car le nombre des passages dans lesquels on peut trouver quelque difference de sens entre la Version & le Texte Hebreu, est tres-petit, & ces differences sont tres-peu considerables. Il y a neanmoins quelques passages dans lesquels il a retenu le sens de l'ancienne Version, quoiqu'il en eût donné un autre aux mots Hebreux dans ses Questions Hebraiques, ou peut s'accommoder au sentiment commun, ou plûtôt parce qu'il avoit lui-même changé de sentiment, & reconnu que les remarques qu'il avoit faites sur ces endroits, n'étoient pas tout à fait exactes, & que le sens qu'il laissoit dans sa Version, étoit soûtenable. Par exemple, il remarque dans ses Questions Hebraiques, que dans le second Verset du Chapitre premier de la Genese, le mot Hebreu signifie *incubabat*, plûtôt que *ferebatur*. Cependant il a laissé dans la Version *ferebatur*, peut-être parce qu'il a jugé que la remarque qu'il avoit faite, n'étoit pas tout-à-fait solide. Il a aussi retenu des termes de l'ancienne Version qui n'apportoient aucun changement au sens, comme ces paroles de Caïn à Abel, tirées du Chapitre 4. Verset 8. *Sortens debors*. Enfin il ne s'est pas toûjours attaché scrupuleusement au Texte Hebreu, & n'en est quelquefois écarté, quoique rarement, & en de petites choses. Mais il est à remarquer qu'il y a plusieurs de ces endroits, où la difference ne vient pas de saint Jerôme, dont la Version dans sa pureté étoit plus conforme au Texte Hebreu, mais de la corruption de la Version de saint Jerôme, comme au Chapitre 3 Verset 15. *ipse* pour *ipsa*; au Chapitre 8 Verset 7. *Et non reverebatur*, pour *Et reverebatur* au Chapitre 26 Verset 32. *Non invenimus*, pour *invenimus*, & dans plusieurs autres endroits que l'on peut remarquer dans la Canon de la Verité Hebraique, donné par le Pere

Martinat, en le conférant avec notre Vulgate. Mais comme nous avons déja dit, toutes les différences qui se rencontrent entre notre Vulgate bien correcte, & le Texte Hebreu, sont de petite conséquence, il y en a peu qui fassent un sens différent, & il n'y en a point qui contienne la doctrine ou les mœurs. Enfin il y a peu de Versions plus fidèles & plus conformes à leur Original.

Cela supposé, on demande en quel sens elle soit déclarée authentique par le Concile de Trente, dont le definitio a été entendue différemment & a fait naître plusieurs questions entre les Theologiens, car il y en a qui ont prétendu que l'intention du Concile avoit été de la preferer aux Textes Originaux, & de la declarer la seule Ecriture sainte authentique. D'autres au contraire soûtiennent qu'il ne l'a comparée qu'avec les autres Versions Latines, & qu'il n'a donné aucune atteinte à l'autorité & authenticité des Textes originaux. Quelques-uns ont crû que l'authenticité que le Concile lui attribue, emporte une exemption entiere de toute faute, & d'autres avouent qu'il y a des fautes quoique legeres, dans le Vulgate, & qu'on peut les reconnoître & les corriger par le Texte Hebreu ou Grec, en sorte que le Concile a voulu seulement declarer qu'elle étoit exempte d'erreurs touchant la Foi & les bonnes mœurs.

Voici les propres termes du Decret du Concile dans la Session 4. *Le saint Concile considerant que l'Eglise de Dieu pourra tirer un grand avantage, si l'on connoit laquelle de toutes les Editions Latines des Livres Sacrés, qui sont publiées, doit passer pour authentique, il ordonne & déclare que cette même ancienne & Vulgate Edition qui a été approuvée dans l'Eglise par l'usage de tant de siécles, passe pour authentique dans les Leçons publiques, dans les Disputes, dans les Prédications, & dans les Expositions, & que personne ne rejette ou reprouve la croyance d'icelle, sous quelque prétexte que ce soit.* Pour bien entendre ce Decret, il faut sçavoir ce que signifie proprement le terme d'*Authentique*. Ce mot est pris des Jurisconsultes, & signifie dans le Droit un instrument ou un Ecrit qui fait foi en Justice, & qui a une autorité publique. Or un Ecrit peut avoir cette qualité, 1. Parce qu'il est reconnu pour l'Original écrit de la main de l'Auteur; & en ce sens un Testament est censé authentique, quand il écrit de la main du Testateur. 2 Pour une Copie fidèle & bien collationnée du Texte même en la Langue qu'il a été écrit, & c'est peut-être en ce sens que Tertullien dit que les Lettres authentiques des Apôtres étoient conservées dans les Eglises Apostoliques. C'est dans le même sens que dans le sixiéme Concile general les Deputés du Pape demanderent que l'on apportât les Livres authentiques, *ou authentiques*, c'est-à-dire, des Ouvrages des Peres que l'on cuit, tirés de la Bibliotheque du Patriarche de Constantinople. Ces Livres n'étoient pas les Originaux des Peres, mais en Copies anciennes & dignes de foi. En un mot toutes les Expeditions des Actes signées & scellées par les Officiers publics, sont authentiques, parce qu'elles font foi en Justice quoiqu'elles ne contiennent pas l'Original de la signature des Juges, ou des Parties. Troisiemement on peut entendre le nom d'authentique à des Versions que l'on reconnoît être conformes à l'Original, & dont l'on entend que l'on se serve à la place de l'Original. C'est ainsi que des Versions de pieces écrites en Langues étrangeres, & inconnues, peuvent passer pour authentiques, quand elles sont certifiées veritables par des gens dignes de foi. Il est certain que nous n'avons point d'ecriture authentique dans le premier sens, car on n'a nulle part aucun Original de la main des Ecrivains Sacrés. Dans le second sens, le Texte Hebreu de l'Ancien Testament, & le Grec du Nouveau, peuvent passer pour authentiques, parce que ce sont des copies fidèles autant que ces sortes d'Exemplaires peuvent l'être des Ouvrages des Ecrivains Sacrés. Dans le troisiéme sens, la Version des Septante, l'ancienne Vulgate autrefois, & à present notre Vulgate, peuvent passer pour authentiques, parce que ce sont des Versions autorisées & approuvées pour faire foi, & pour être alléguées en public. C'est en ce sens que le Concile de Trente a déclaré notre Vulgate authentique, c'est à dire, qu'il a voulu que de toutes les Versions Latines, ce fût la seule dont on se servît publiquement dans les Prédications, Disputes, ou Conferences. Mais cette qualité d'authentique n'emporte point avec soi une conformité entiere, & en tout aux Originaux, tels qu'ils ont été dictés par le Saint Esprit, ou une exemption des moindres fautes, il suffit pour meriter cette qualité, qu'cette Version soit moralement conforme aux Originaux, & qu'on n'ait eu lieu de la preferer aux autres, soit à cause de son antiquité, soit à cause de sa fidelité.

C'est la toute l'etendue que l'on peut donner au Decret du Concile de Trente, car premierement, le dessein de ce Concile n'a point été de preferer ou de comparer la Vulgate avec les Textes Originaux, mais seulement avec les Versions Latines. Il le déclare lui-même en marquant au commencement de son Decret, que son intention est de faire connoître laquelle de toutes les Editions Latines de l'Ecriture Sainte doit passer pour authentique *Et connoître l'edition dont l'autorité, quand elle sera confirmée, &c.* Il y avoit du temps de ce Concile plusieurs

plusieurs nouvelles Versions Latines de la Bible, faites par des Catholiques & par des Heretiques ; Les uns citoient une Version, les autres une autre : cette confusion pouvoit faire tous les jours des contestations, & il pouvoit arriver que des Catholiques abusés par des Versions heretiques, tomballent dans l'erreur. Le Concile pour éviter cet inconvenient, préfere à toutes les Versions Latines, la plus ancienne, celle qui étoit approuvée par un long usage, que l'on ne pouvoit soupçonner d'erreur dans la Foi, & dans les bonnes mœurs, & qui étoit actuellement conforme en tout à son Original, & ordonne seulement qu'elle sera la seule dont on se servira dans les Predications, Conferences, ou actions publiques, mais il n'a point entendu déroger à l'autorité & à l'authenticité des Textes Originaux ni au Chapitre *Ut Veterum* D. 15. qui porte qu'il faut examiner les Livres de l'Ancien Testament sur le Texte Hebreu, & ceux du Nouveau sur le Texte Grec ; *Ut vetera Novum ex fonte Hebraici Veritatem examinando ea quæ ex utroque vertenda sunt Græci fermonis non dissentiat.*

Il conclut, le Concile en déclarant la Vulgate authentique, n'a point deffini pour cela qu'elle fût faite par l'inspiration du Saint Esprit, ni qu'elle fût conforme en tout aux Originaux & exempte de toute faute, car le Concile a lui-même reconnu qu'il y avoit des fautes dans le Texte de la Vulgate, puisqu'il a ordonné qu'elle seroit corrigée, & qu'elle l'a été depuis, qu'il n'y a rien de cela dans son Canon, & que les Theologiens qui ont assisté au Concile sont assûrés du contraire.

Troisiemement, le Concile n'a point défendu aux particuliers d'avoir recours au Texte Hebreu, ou même à d'autres Versions Latines faites sur l'Hebreu, pour expliquer les passages de l'Ecriture Sainte, & ne les a point obligés de suivre toujours le sens de la Vulgate il a laissé la liberté aux Interpretes, de s'en écarter pour suivre dans leurs Commentaires ou dans leurs Versions celui du Texte Hebreu, ou celui du Texte Grec, quand ils le jugeront à propos. Aussi les Interpretes de l'Ecriture & les Theologiens les plus Catholiques se sont-ils souvent depuis le Concile dans cette liberté, & n'ont point fait de difficulté non seulement de citer les Textes Originaux, & les Versions Orientales & Grecques, mais encore d'abandonner le sens de la Vulgate, pour suivre celui des Originaux & des autres Versions & ne se sont pas même fait de scrupule de composer de nouvelles Versions Latines sur le Texte Hebreu, & Grec, & de les suivre dans les Traductions en Langues Vulgaires. Le Concile a seulement ordonné que la Version Vulgate seroit celle dont on se serviroit communément dans les Leçons, Disputes, Predications, ou Conferences publiques pour éviter la varieté & multiplicité de citations.

Les Theologiens qui ont assisté au Concile de Trente, ou qui en ont fait l'Histoire de l'Apologie, n'ont point donné d'autre sens au Decret de ce Concile, & ont refuté contre Calvin, que l'intention du Concile n'avoit point été de préferer la Version aux Originaux, & de reconnoître point d'autre Ecriture divinement inspirée que la Vulgate. & de la rendre exempte de toute faute. Voici comme André Vega, l'un des plus habiles Theologiens qui assisterent au Concile de Trente, refute sur cela Calvin & Melanchthon dans son Traité de la Justification Lib. 15 Ch. 9. Mais afin, dit-il, que vous sortiez de l'erreur où vous êtes touchant l'approbation que le Concile a donnée à la Vulgate dans la quatrieme Seance, & que vous ne vous travailliez point en vain à chet cher des fautes dans cette Version, écoutez en peu de mots ce que j'ai vous dire là-dessus, & ce que Melanchthon pourra prendre aussi pour lui. Le Concile n'a point approuvé les fautes qu'y trouvent ceux qui sçavent ou peu les Langues, & qui ont un peu étudié l'Ecriture. Il n'a approuvé que la Vulgate corrigée, & dont on aura retranché les fautes qui s'y sont glissées par la negligence des Copistes, ou des Imprimeurs. Et il a pourvu encore à ce qu'on ne fût pas même en peine de faire cette correction, comme il l'a écrit dessendue du Ciel. Il a voulu que cet Interprete, quel qu'il autre, n'eût point Prophete, & que jusques à cette heure nous n'ayons point eu une Version que Dieu nous donnat quelqu'un qui eut pu traduire les fautes & Lettres de leur Langue naturelle en une autre Langue étrangere avec le même esprit, parlequel elles ont été écrites. Il n'a donc point eu dessein de défendre le travail des Theologiens sçavans dans les Langues, qui soutiennent que de certaines endroits auroient pu être mieux traduits ou que le Saint Esprit nous a voit marqué plus de sens par les paroles de l'Original, ou d'autres sens meilleurs, & ne veulent mieux à la fûte du Texte, que ceux qui sont exprimés par le Latin de la Vulgate. Mais étant égard à l'honneur qui lui est dû pour son autorité, & à celui qu'elle a reçû de tous les Conciles de l'Eglise Latine, qui a eu soin de la vuidepuis plusieurs siecles, & afin que les Fidéles fussent assûrés qu'on n'a peut tirer aucune erreur pernicieuse, ce qui est très vrai, & qu'on la peut être surement, & sans peril, voulant aussi empêcher la confusion qui se fait la multitude des Traductions, & arrêter la licence que l'on

Digitized by Google

» prennent d'en faire toujours de nouvelles, il » nous a ordonné avec beaucoup de sagesse, » de nous servir de celle-là, dans les Leçons » publiques, les Disputes, les Predications, » & les Commentaires que l'on fera sur l'Écri- » ture. Et ce qu'a tant le Concile en la recon- » naissant pour authentique, est qu'elle a voulu que » tout le monde s'en assurât, afin que nous n'eus- » sions aucune erreur, n'ou en fût tirer aucun dan- » gereux mensonge, ou dans la Foi, ou dans les » mœurs. C'est pour quoi il a ajoûté, que nul sous » quelque pretexte que ce soit, n'eût la hardiesse » de la rejetter. Que ce fut là l'intention du Con- » cile, & qu'il n'ait rien voulu faire davantage, » on le peut inferer des termes mêmes, dont il » se sert, & de ceux dont il a accoûtumé de se » servir pour de semblables approbations. Mais » afin que vous en ne doutiez point, je » puis avec toute sorte de verité vous alleguer » pour témoin, l'illustrissime & reverendissime » Cardinal de Sainte Croix, si recommandable » par sa pieté & par son erudition, qui a tant de » bonté pour tous les gens de Lettres, qui a pré- » sidé à cette Seance, & à celles qui l'ont suivie. » Car il m'affira la veille du jour que ce Decret fut » arreté, & plusieurs fois depuis, que le Con- » cile n'avoit eu dessein de rien dire davantage en » faveur de la Vulgate. Ainsi cette approbation » que le Concile lui a donnée, ne vous empê- » chera, ni vous, ni quelque autre que ce soit, » de recourir aux sources dans les difficultez qu'il » rencontrera, & de faire par tout publics de ce qu'il » y aura trouvé qui pourra aider & enrichir les » Theologiens Latins, & leur donner moien de » rendre la Vulgate plus correcte, & de s'arrêter » à ce qui sera plus conforme aux sources, & au » sens du S. Esprit. Le témoignage de ces Theolo- » giens est considerable non seulement par lui-mê- » me, mais encore par celui du Cardinal de Sainte » Croix, qui ayant depuis été crée Pape, fut ap- » pellé Marcel II. Jamais André Vega n'auroit osé » assûrer dans un Livre public un fait de cette na- » ture, s'il n'eût été veritable.

Melchior Canus Evêque de Canarie, qui as- sista au Concile de Trente peu de tems après, sous le Pontificat de Jules III. Dom Diego Fayva d'Andrada, Theologien Portugais, qui y fut sous le Pontificat de Pie IV. & Alphonse Salmeron Jesuite, qui a aussi été l'un des Theologiens de ce Concile, soûtiennent comme Vega, que le Concile n'a point voulu preferer la Vulgate aux Originaux, mais seulement aux autres Versions Latines, & qu'il n'a point defendu de produire diverses Leçons du Texte Hebreu ou Grec, & de s'en servir non seulement de Salmeron, pour défendre les bonnes mœurs, mais encore pour prouver & établir les dogmes de la Foi; & en tirer un puissant argument comme du Texte même du Saint Esprit. Ces Auteurs ont pû apprendre de plusieurs de ceux qui avoient été auteurs du Decret de ce Concile, de quelle maniere il falloit l'entendre.

Mariana Jesuite mort en 1624. est de même avis & se fert pour le prouver non seulement du temoignage de Vega, mais encore de celui de Lainez General des Jesuites qui avoit assisté au Concile. Enfin, c'est ainsi que les plus habiles Theologiens qui ont ecrit depuis le Concile sur cette matiere, comme Genebrard, Ribera, Sessius, Bonfrerius, Sanderus, Adam Contzen, Tannerus, Dominique Banuez, & plusieurs autres ont entendu le Decret de ce Concile.

Bellarmin s'oppose contre Calvin, que c'est une calomnie de dire que le Concile de Trente ait preferé la Vulgate au Texte Hebreu. C'est dans le second Livre de la Parole de Dieu Chapitre 12. Un autre mensonge de Calvin, dit-il, est que les Peres assemblez à Trente, ont ordonné, qu'il ne fallait point écouter ceux qui tirent l'eau pure de la source même, & qui convainquent l'erreur & la fauſſeté par la verité toute claire & certaine. je l'appelle un mensonge, parce qu'il n'y a rien de cela dans le Decret du Concile. Car les Peres n'y font aucune mention des sources, mais seulement de tant de Versions differentes Latines, qui sont entre les mains de tout le monde, & en ont choisi une qu'ils ont preferée aux autres. Et selon qu'il étoit convenable à la confiance & à la gravité de l'Eglise, ils ont preferé celle qui estoit la plus nouvelle, celle qui est approuvée par un long usage, & celles qui sont encore toutes recentes, & pour ainsi dire toutes crues. & enfin ils en ont choisi une entre plusieurs qui semblaient se contrarier & se combattre. C'est pourquoi le même Bellarmin parle ainsi de l'autorité du Texte Grec du Nouveau Testament, Ibid. Ch. 7. Quant a ce qui touche l'autorité de l'Edition Grecque du Nouveau Testament, on ne peut point douter que celle qui vient des Apôtres ne l'emporte sur tous les autres, si ce n'étoit qu'on se fût bien assûré qu'elle a été corrompue. Et en cela j'ai le même sentiment que j'ai témoigné avoir des Originaux Hebreux, savoir, que les Exemplaires Grecs ne sont point tous generalement corrompus, & ne sont point toute fois de toutes si purs, qu'il faille neceſſairement corriger tout ce qui ne leur est pas conforme, comme estimant fauſſement Calvin, Kemnitius & autres. Ce Cardinal met deux choses. L'une que le Texte Grec n'est pas generalement corrompu, ce qui se doit entendre des heux mêmes où il paroît different du Latin. car il est bien clair que sur que la Grec & le Latin, sont tout-à-fait conformes,

Google

conformes, il ne pouvoit pas venir dans la pensée de ceux qui pour soutenir la Vulgate, ne sont pas assés equitables envers le Grec & l'Hebreu, de dire que le Grec fût corrompu en ces lieux-là, puisqu'il faudroit que le Latin le fût aussi. L'autre est, que le Texte Grec n'est pas tellement pur, qu'il faille toûjours corriger le Latin sur le Grec. Il ne dit parqu'il ne le faille jamais, mais seulement qu'il ne le faut par maniours. Aussi en reprenant ce qu'il avoit à prouver, il se restreint toûjours à cela, qu'il y a des endroits où le Latin doit être préferé au Grec, & il ne dit „ jamais qu'il y doive toûjours être préferé. Or „ que les Exemplaires Grecs, dit-il, ne soient „ pas exempts de corruption, mais que „ quelquefois il s'y soit glissé des erreurs par la „ negligence des Copistes, & que ce ne soit pas „ toûjours le plus seur de corriger le Latin sur „ le Grec, c'est ce que je montrerai par des „ exemples.

Enfin le Cardinal Pallavicin traitant à fond de cette matiere dans son Histoire du Concile de Trente, Liv 6. Chap 17. soutient premierement que le Concile n'a point comparé l'Edition Vulgate avec l'Hebreu ou le Grec, mais seulement avec d'autres Versions secondement, qu'il suffit, afin qu'une Version fut déclarée authentique, qu'elle ne fut rien satisfaire en aucune partie, ni differente de l'Original même par une verité de dans les choses essentielles. Troisiémement, que le Concile n'a point déclaré que la Version Vulgate fût parfaite & exempte de toutes sortes de fautes. Quatriemement, que le Concile a laissé la liberté aux plus Catholiques d'examiner si ce qu'il a dit au Chapitre, *Ut veteris*, &c. les Livres de l'Ancien Testament sur l'Original Hebreu, & ceux du Nouveau sur l'Original Grec, & d'éclaircir & rectifier le sens de la Vulgate sur ces Originaux. Il confirme ces propositions par les témoignages des Theologiens qui ont assisté au Concile de Trente, que nous venons de citer, dont l'autorité ne laisse aucun lieu de douter du dessein & de l'intention du Concile, qui paroît même assés par les termes de son Decret.

La raison même fait voir que le Concile n'a pas pû définir que le Texte Hebreu & Grec n'étoit point authentique, que la Version Vulgate étoit entierement conforme aux Textes Originaux, & enfin qu'elle étoit tout-à-fait exempte de fautes, car s'il cela étoit, il faudroit dire, que les Eglises d'Occident & d'Orient n'auroient reçû leur Bible pendant les cinq ou six premiers siecles de l'Eglise, que sur une Bible non authentique, puisqu'elles ne se sont pas servies de la Vulgate, mais de la Version des Septante pour l'Ancien Testament, & du Texte Grec, ou d'une Version Latine differente de la notre pour le Nouveau, & que les Eglises d'Orient n'en ont jamais eu, & n'en ont point encore qu'elle reconnoît authentique. Il faudroit dire aussi que toutes les autres Eglises Orientales, qui ne se sont jamais servies de la Vulgate Latine, ne se été privées d'Ecriture authentique. Une preuve convaincante que le Concile en approuvant la Vulgate comme authentique, n'a pas prétendu qu'il fût necessaire pour cela qu'elle fût conforme aux Originaux, c'est qu'il n'a pas declaré authentique la Version des Pseaumes de saint Jerôme sur l'Hebreu, mais l'ancienne Vulgate. Il est sans doute que le Concile a bien sçû que cette Version n'étoit pas conforme à l'Original Hebreu, & que celle de saint Jerome l'étoit davantage pourquoi donc n'a-t-il pas approuvé celle-ci, puisqu'il approuvoit la Version de saint Jerôme pour les autres Livres? C'est qu'il n'a pas jugé de l'authenticité par raport à l'exactitude de la Version, & par sa conformité avec le Texte Hebreu, mais par raport à l'usage de l'Eglise. Or comme l'Eglise se servoit communément de l'ancienne Vulgate sur les Pseaumes, & que celle de saint Jerôme n'étoit pas introduite, le Concile a préferé la premiere pour se conformer à l'usage present. Au reste il le Concile en déclarant la Vulgate authentique, l'avoit déclarée exempte de fautes, il faudroit qu'elle eût été considerée dans l'Eglise avant & après la Concile, comme entierement exempte de fautes. Or il est certain qu'avant le Concile il y avoit plusieurs fautes, que Nicolas de Lyre, Paul de Burgos, Driedo, Jerôme ab Oleastro, Isidore Clarius, Sixte de Sienne, & Caietan ont reconnuës & remarquées, que le Texte de la Vulgate étoit si peu exempt de fautes dans le tems du Concile, que les Papes Sixte V. & Clement VIII. l'ont fait depuis reformer expliquer si souvent, & enfin que *à* été depuis la correction de Clement VIII. les plus attachés au saint Siége, ont avoué qu'il y étoit encore resté des fautes, car Luc de Bruges, qui a travaillé sur cette matiere avec beaucoup d'exactitude, étant envoié au Cardinal Bellarmin depuis la correction de Clement VIII. les remarques qu'il avoit faites sur beaucoup d'endroits, qu'il lui sembloit qu'on auroit pû encore corriger, ce Cardinal lui répondit en ces termes. Je vous remercie du Livre que vous m'avés envoié, mais il faut que vous sçachiés que nous n'avons pas corrigé la Bible Vulgate en tout ce qu'auroit pû être selon la dernière exactitude, & même de dessein formé, & nous avons passé par dessus beaucoup de choses qui sembloient avoir besoin d'être corrigées. Ces fautes ne sont pas seulement des fautes des Copistes ou des Imprimeurs que les Correcteurs n'eussent pas fait difficulté d'orer, mais plûtôt des fautes de l'Interprete, qu'il n'a pas jugé à propos

propos de reformer, ce qui est si vrai, que dans la Preface que Clement VIII. a fait imprimer à la tete de son Edition, on y avertit que l'on a changé dans la Vulgate, plusieurs choses à dessein, & qu'on y en a laissé d'autres sans les changer, quoiqu'il semblât qu'on le dut faire: *Sicut nonnulla consulto mutata, ita etiam alia quæ mutanda videbantur, immutata relicta sunt.* Et on y rend trois raisons de cette conduite; la premiere, pour éviter d'offenser le Peuple par trop de changemens: la seconde, parce qu'il se peut faire que nos Antetres aient eu des Exemplaires Hebreux & Grecs plus corrects que ceux que nous avons à present, qui ont peut être perdu de leur pureté à force d'être copiés: *Quis fortasse tam longo tempore eisdem defectionibus & vitiis puris atque integris exuberant.* On ne dit pas en cet endroit que le Texte Grec & Hebreu soit corrompu par tout où il est different de la Vulgate, mais seulement qu'il s'y est peut-être glissé des fautes en quelques endroits à force d'être copiés, raison qui a aussi lieu à l'egard de la Vulgate, dans laquelle il peut être arrivé quelque changement à force d'en faire des Copies. La troisieme raison qu'on allegue pour laquelle on n'a pas fait plus de changemens dans la Vulgate, est que l'on n'a pas eu dessein de faire une nouvelle Edition, ni de corriger & retormer l'interprete de l'ancienne Version Vulgate, mais seulement de donner cette Version exempte des fautes des Copistes ou des Imprimeurs. Cependant il y a encore plusieurs fautes dans le Texte Latin de la Vulgate, dont Lucas de Burges a remarqué une partie dans un Ecrit qu'il publia en 1618 après le reforme de cette Version. Il soûtient dans la Préface, que les Correcteurs de Rome ont encore laissé plusieurs fautes de la premiere importance, & de Bandinus, Directeur de l'Imprimerie du Vatican qui avoit fort soin travail, & reconnu qu'il y avoit encore des fautes dans la Bible corrigée par l'ordre de Clement VIII.

Le Concile de Trente en approuvant la Version Vulgate, & la preferant aux autres, ordonna qu'on en feroit une impression très-correcte. Cependant depuis ce Decret du Concile fait en 1546. jusqu'au commencement du Pontificat de Sixte V. qui commença en 1585. il ne parut point de nouvelle Edition de la Bible corrigée & autorisée par IV. & Pie V. y firent travailler, mais il n'y eut rien d'achevé sous leur Pontificat: ce ne fut que sous celui de Sixte V. qu'elle fut achevée cet Ouvrage, & que l'on fit imprimer une nouvelle Edition de la Vulgate corrigée. La methode qu'observerent ceux qui y travaillerent, fut de revoir le Texte sur d'anciens Manuscrits, & d'avoir recours à l'Hebreu & au Grec, quand il y avoit des ambiguïtés & des varietés dans les Manuscrits, pour fixer la Leçon qu'on devoit laisser dans le Texte. Quand cet Ouvrage fut achevé, Sixte V. le fit imprimer avec tout le soin possible dans l'Imprimerie du Vatican, & il nous assûre qu'il avoit lui-même corrigé tout à quatre mains les lettres de l'impression. Ensuite de quoi il dressa une Bulle mise à la tête de cette Edition qui parût à Rome en 1590 suivant l'avis des Cardinaux deputés pour ce sujet selon sa propre science, & avec toute la plenitude de puissance, que cette Edition Vulgate de l'Ancien & du Nouveau Testament que il donnoit, étoit seule dorenavant declarée authentique par le Concile de Trente, & imprimée très correctement, & que seule devroit être lue dans toutes les Eglises, faisant defenses d'imprimer à l'avenir aucune autre Edition de la Vulgate, qui ne fût conforme à celle, & même d'ajoûter aucune varieté en marge, ordonnant que tous les Livres de l'Office de l'Eglise seroient corrigés sur cette Edition, le tout à peine d'excommunication encourue ipso facto, & autres portées par la même Bulle, datée à Sainte Marie Majeure, le premier jour de Mars 1589. Il y eut quelques Exemplaires de cette Edition qui furent distribués, mais elle fut effacée septante-cinq, & deux ans après Clement VIII. en fit publier une autre fort differente en plusieurs endroits, qui est celle qui est comme la seule authentique, & si defenses d'en imprimer d'autres par sa Bulle du 9 Novembre 1592. Jamais un Procès fait aux Auteurs n'a recueilli avec une exactitude si scrupuleuse les differences de ces deux Editions, elles se montent à plus de deux mille: il y en a de la verité qui ne consistent que dans des minutes, mais il y en a plusieurs qui sont de quelque consequence. Clement VIII. s'est plus attaché au Texte Hebreu, & son Edition est certainement bien plus correcte que celle de Sixte, quoiqu'il en ait parlé plus modestement dans la Préface qu'il a mise à la tête.

Au reste quoique le Version Vulgate ne soit pas entierement exempte de fautes & de defauts, il faut neanmoins avoüer que le Concile de Trente a eu raison de la preferer à toutes les autres Versions Latines, comme les Protestans même en ont eu peu d'equité, ont été obligés de le reconnoître. Premierement, parce qu'elle est de plus ancienne

c *Comme les Protestans même qui ont eu peu d'equité, ont été obligés de le reconnoître.*] Theodore de Beze dans sa Preface sur le Nouveau Testament, Paul Fagius, Lucas de Dori, Calvaben, Grotius, Walton.

ancienne de toutes celles que l'on avoit du tems de ce Concile. Secondement, parce que la plus grande partie est de saint Jerome, qui étoit un exact & fidele Interprete tout-à-fait, parce qu'elle étoit en usage depuis long tems dans l'Eglise Latine. Quatriemement, parce qu'elle est écrite d'un style simple, noble, naturel, & sans affectation. Cinquiemement, parce qu'à tout prendre, c'est la meilleure & la plus parfaite. C'est donc joustement que d'autres Protestans se sont tant escriés contre le Decret du Concile de Trente, sont en tout-donnant un autre sens qu'il n'a, sont en éclamant contre la Vulgate.

§. IV.

Des nouvelles Versions Latines de la Bible.

CE n'est que dans le dernier Siecle que l'on a entrepris de faire des nouvelles Versions Latines de la Bible sur le Texte Hebreu. Nicolas de Lyre, & Paul de Burgos avoient auparavant corrigé quelques endroits de la Vulgate, & fait le sens du Texte Hebreu, mais ils n'avoient point fait de Version entiere de la Bible.

Sanctes Pagninus Religieux Dominiquain fut le premier qui entreprit de faire une nouvelle sur le Texte Hebreu d'aujourd'hui. Son dessein fut approuvé par le Pape Leon X. qui promit de fournir aux frais de l'impression. Il travailla pendant prés de treute ans à cet Ouvrage, qui parut pour la premiere fois à Lyon en 1542. mais à la tête duquel Lettres des Papes Adrien VI. & Clement VII. qui en permettent l'impression. Quoiqu'il proteste qu'il ne s'est écarté que le moins qu'il a pû de la Traduction Vulgate, & seulement dans les endroits où elle faisoit un sens different du Texte Hebreu, sa Version est neanmoins toute differente de la Vulgate, & il s'est attaché scrupuleusement à rendre les termes du Texte selon la rigueur de la Grammaire, ce qui fait que sa Version est obscure & barbare en bien des endroits en quoi il n'a pas suivi une des principales regles de la Traduction, qui est de ne pas tant s'attacher à rendre les mots que le sens de son Original. Il s'est même trompé en quelques endroits, & a trop affecté de suivre les Explications des Rabbins. Il auroit aussi pû se passer de changer les noms anciens & communs des hommes & des Villes, pour en substituer d'autres selon qu'on les prononce suivant la nouvelle pouctuation. Cependant il faut avouer que le travail de Pagninus est tres-utile, que sa Version est exacte & fidele & tres propre pour faire entendre le fens du Texte Hebreu.

Arias Montanus travailla à l'Edit ou de la Bible Polyglotte de Philippe II. se contenta de revoir la Version de Pagninus, & de la reformer dans les endroits, ou il ne la croioit pas assez literale. Il s'est particulierement appliqué à traduire par tout les mesmes mots Hebreux par les mesmes mots Latins, & s'est attaché avec une exactitude scrupuleuse à traduire son Texte selon la rigueur de la Grammaire, sans conseiderer si sa Version étoit tolerable en Latin, & si elle faisoit un sens intelligible. De sorte qu'elle peut plutot passer pour une Glose Grammaticale, que pour une veritable Version, & qu'elle est plus propre pour apprendre l'Hebreu aux commençans, que pour entendre le Texte separement.

La Version de Thomas Malvenda Dominiquain an Espagnol, est encore plus Grammaticale & plus barbare que celle d'Arias Montanus. Aussi elle est encore moins d'usage.

Quoique le Cardinal Caietan ne sçût point d'Hebreu, il n'a pas laissé de traduire une partie de la Bible mot pour mot sur l'Hebreu avec les secours de deux personnes sçavantes dans cette Langue, l'un Juif, & l'autre Chrestien, auxquels il avoit recommandé de traduire les mots Hebreux selon la lettre. Il s'étoit persuadé que par ce moien il auroit une Version entierement conforme à son Original, mais il a reconnu en redigeant sa Version par escrit, la barbarie & l'obscurité qu'il y seroient rencontrées, s'il n'avoit fait que rendre le Texte Grammaticalement.

Le dessein d'Isidore Clarius Moine du Mont-Cassin, & ensuite Evesque de Foligno, semble avoir été plus raisonnable & plus facile dans l'execution. Il n'entreprit pas de faire une nouvelle Version Latine entiere de la Bible, mais seulement de reformer la Version Vulgate sur le Texte Hebreu. Il l'a fait en plusieurs endroits, mais il avoue lui-même qu'il en a laissé quelques-uns où le sens de la Vulgate est peu different de l'Original, pour s'accommoder à la Coûtume, & pour ne pas offenser les oreilles des Catholiques au changeant tout-à-coup la Version Vulgate. Il remarque neanmoins qu'il a reformé plus de huit mille passages dans la Bible.

Voilà à peu prés toutes les Versions de tous les Livres de l'Ancien Testament, faites par des Auteurs Catholiques sur le Texte Hebreu, sans parler de celles de quelques Livres particuliers, comme de celle des Pseaumes, faite par le sçavant Simeon de Muis, qui a conservé autant qu'il a pû les termes & le sens de la Vulgate, quand il a pu accorder avec le sens du Texte Hebreu, sans s'attacher aux Minuties de la Grammaire. Sa Version est entelligible & Latine sans affectation d'élegance & sans barbarie.

Les Psalmes sont aussi fidelles par les Ver-

sions nouvelles de la Bible qu'ils ont faites sur le Texte Hebreu

Sebastien Mousster fut le premier d'entr'eux qui travailla avec soin à faire une nouvelle Version Latine de la Bible sur le Texte Hebreu Il ne s'y est pas si scrupuleusement attaché, que Pagninus & Arias Montanus, à la signification Grammaticale des mots, mais il s'est appliqué à en rendre le tour ou des termes plus Latins Aussi sa Version est moins barbare, & plus intelligible que les autres, quoique il ne se soit point écarté du sens du Texte Hebreu, & qu'il en ait même retenu les Idotismes. Il a consulté sur tout les Commentaires des plus habiles Rabins, & a ordinairement suivi leurs explications, mais avec discernement en faisant choix de celles qui lui paroissoient plus approchez de la verité Mr Huet lui donne la qualité d'habile prêtre sçavant dans la Langue Hebraique, dont le style est exact & conforme à son Original En effet, sa Traduction de la Bible, est la plus literale, & la plus fidéle de celles qui ont été faites par les Protestans

Celle de Leon Juda Zuinglien imprimée à Zurich en 1543 & depuis par Robert Etienne en 1545 à coté de la Vulgate avec les Notes de Vatable, est plus élegante que celle de Munster, mais l'Auteur s'écarte plus de la lettre, & substitue en quelques endroits à des mots peu Latins, d'autres termes à la verité plus Latins, mais qui expriment moins bien le sens & la force du Texte Hebreu Il se donne aussi quelquefois trop de liberté de determiner le sens du Texte Hebreu, suivant son explication particuliere

Mais il n'en faut pas qu'il se soit autant donné de licence que Sebastien Châtillon, connu sous le nom de Castalion, qui étant mauvais terte de faire une Traduction bien Latine de la Bible, a donné au tour entierement profane aux Livres Sacrés On ne reconnoit plus dans sa Version cette noble simplicité, cette grandeur naturelle, cette force mâle que l'on voit dans les Originaux & dans les autres Versions Son style est affecté, efféminé, chargé de faux ornements, enun mot entierement du profane, & indigne du sujet qu'il traite. Il est aussi trop barbare, peu exact, peu fidéle, & apres tout il ne parle pas toujours bien Latin

La Version de Tremellius & de Junius est plus simple & plus naturelle. Les principaux Hebraïsmes y sont conservés, & elle repond assez exactement au Texte Hebreu, sans être neanmoins obscure & pleine de Barbarismes, mais elle n'est pas non plus exempte de défauts Les Auteurs ont affecté d'y mettre presque par tout des proverbes relatifs, qui ne sont point dans l'Hebreu, & ne sont nullement necessaires, ils ne se sont pas toujours attachés fidélement à ne mettre que ce qui est dans le Texte, & ils ont ajoûté des mots pour le determiner au sens qu'ils lui donnent. Enfin ils se sont éloignés sans necessité des expressions de la Vulgate, pour en mettre d'autres qui sont souvent moins bonnes & moins nobles

André & Luc Osiander ont encore publié separés dans les Editions de la Bible qu'ils ont donnez, ou ils se sont contentez d'ajoûter à l'ancienne Vulgate les corrections qu'ils prétendoient qu'on y devoit faire suivant le Texte Hebreu, sans neanmoins retrancher neanmoins de l'ancienne Version, mais en inserant dans le Texte les changemens imprimés en d'autres caracteres ce qui peut faire quelque confusion Il eut été plus à propos de mettre en marge les differences du Texte Hebreu

C'est cette methode qui paroît être la plus raisonnable, & que les plus habiles Commentateurs Catholiques ont suivie. Ils n'ont point touché à l'ancienne Version Vulgate reçûe & autorisée dans l'Eglise pour l'usage public mais comme ils ont été persuadés qu'elle n'étoit pas toujours exacte, & qu'on n'étoit pas obligé de la suivre par tout, ils n'ont point fait de difficulté de remarquer dans leurs Commentaires ou en marge les differences du Texte Hebreu, en faisant une Traduction literale des endroits ou le sens est different C'est le plan sur lequel on pourroit se proposer de donner une nouvelle Edition de la Bible Latine, en faisant imprimer le Texte de la Vulgate tres-correct, & en mettant en marge les differences du Texte Hebreu Il n'y a que les Pseaumes où il seroit difficile de suivre cette methode, à cause qu'il y a tant de differences entre l'ancienne Vulgate & le Texte Hebreu dans ce Livre, qu'il seroit impossible de les mettre en marge sans beaucoup de confusion C'est ce qui a obligé Monsieur le Evêque de Meaux de faire imprimer à côté de la Vulgate des Pseaumes, la Version des Pseaumes de S Jerôme suivant le Texte Hebreu, & Mr de Muis, dont j'ai suivi l'exemple, de reformer le Texte de l'ancienne Version, & de mettre cette Version reformée à côté de la Vulgate ordinaire En cela on ne contrevient point à la défense faite par Clement VIII. d'imprimer la Vulgate d'une autre maniere qu'elle est dans l'Exemplaire du Vatican car cette défense ne regarde que les Imprimeurs & Libraires qui imprimeut ou debitent le Texte de la Vulgate & pourvû que l'on ne change rien au Texte de la Vulgate en la faisant imprimer, il n'est pas défendu de mettre en marge ou dans des Notes les varietés du Texte Hebreu & du Grec autrement il faudroit dire que les plus habiles Interpretes de nôtre Siecle auroient contrevenu à la défense de Clement VIII & encouru l'excommunication portée par sa Bulle.

CHAPITRE

CHAPITRE VIII

Des Versions Orientales de la Bible.

§. I.

Des Paraphrases Chaldaïques.

LA Langue Chaldaïque est celle qui étoit en usage dans l'Assyrie, & que les Juifs revenus de Babylone prirent pour leur Langue Vulgaire, en sorte que dans la suite elle devint leur Langue naturelle. C'est ce qui donna lieu aux Paraphrases Chaldaïques du Texte Original de la Bible, qu'on appelle TARGUMS, car la nécessité de faire entendre aux Juifs le Texte de l'Ecriture Sainte qu'on leur lisoit en Hebreu dans leurs Synagogues, obligeoit les Docteurs de la Loi, de le leur expliquer dans une Langue intelligible à tout le monde. C'est delà que prennent leur origine les Paraphrases Chaldaïques. Mais on n'est pas certain du tems qu'on a commencé de mettre par écrit ces sortes de Paraphrases. Il y a de l'apparence qu'elles n'ont commencé à être en usage, que quand la langue Hebraïque a cessé d'être entendue par le commun des Juifs, ce qui n'est pas arrivé aussi tôt après la Captivité, comme nous l'avons fait voir, mais long-tems après.

La premiere des Paraphrases Chaldaïques qui nous soient restées, est celle d'Onkelos que quelques-uns font contemporain de NÔTRE SEIGNEUR, & que d'autres confondent avec Rabbi Akiba, ou avec l'Interprete Aquila. Mais rien n'est certain sur ce sujet. Il y a plus d'apparence qu'il fut le même qu'Akiba, ou qu'Aquila, & on ne peut pas assûrer que la Paraphrase qui porte son nom soit du tems de NÔTRE SEIGNEUR.

La seconde Paraphrase est celle de Jonathan Ben Uziel, Disciple d'Illel, qui l'on fait aussi contemporain de NÔTRE SEIGNEUR, ou de ses Disciples. Mais comme le Targum d'Onkelos, n'est que sur la Loi ou le Pentateuque, le veritable Targum de Jonathan n'est que sur les Livres que les Juifs appellent Prophetiques: car celui qui est sur le Pentateuque sous le nom de Jonathan, est supposé, & plus recent, comme la difference de style, les mots nouveaux & barbares qu'on trouvent dans le Targum sur le Pentateuque & les fables qui y sont insérées, feront voir, sans parler de ce qu'il fait mention de la Misna, de la ville de Constantinople, de la Mer de Tiberiade, & de quelques autres choses qui ne conviennent point au tems où l'on suppose que Jonathan a vécu.

Ces deux Paraphrases Chaldaïques sont les deux seules qui soient anciennes, & quoiqu'on ne puisse pas certainement assûrer qu'elles soient dignes de NÔTRE SEIGNEUR, il y a neanmoins bien de l'apparence qu'elles sont plus anciennes que la Gemare, comme le purement du style Chaldaïque, dans lequel elles sont écrites, le fait voir. La Paraphrase d'Onkelos est assez exacte, & même presque mot pour mot sur le Texte Hebreu. Celle de Jonathan est plus étendue & chargée d'additions.

Le Targum sur les Livres Agiographes attribué par quelques-uns à Joseph l'Aveugle, que d'autres croient être de differens Auteurs, est certainement plus recent que ceux que l'on attribue à Onkelos & à Jonathan, aussi bien que le Targum de Jerusalem, qui est écrit d'un style barbare, & mêlé de quantité de mots empruntés des autres Langues, comme du Grec, du Latin, & du Persan. On trouve dans ce dernier diverses Sentences qui sont dans le Nouveau Testament, mais peut-être que l'Auteur les a prises de là, ou plûtôt que c'étoient des Proverbes en usage parmi les Juifs.

Il y a encore quelques autres Paraphrases Chaldaïques, manuscrites, mais qui sont toutes assez nouvelles, écrites d'un style barbare & pleines de fables sans nous y arrêter, nous remarquerons seulement qu'il est assez surprenant que ni Origenes, ni S. Jerôme, ni saint Epiphane n'aient parlé d'aucune des Paraphrases Chaldaïques, ce qui pourroit même faire douter de l'antiquité de celles d'Onkelos & de Jonathan. Quoiqu'il en soit, les Juifs font des merveilles de ces deux Paraphrases, & rapportent quantité de miracles pour leur donner de l'autorité, & pour faire croire que ceux qui les ont faites, étoient doüés de l'Esprit Prophetique, mais ce sont de leurs fictions ordinaires, sur lesquelles il n'y a aucun fondement à faire. Il ne faut pas neanmoins tomber dans une extremité opposée, en soûtenant que ces Paraphrases sont absolument inutiles, & que les Chrêtiens ne doivent point s'en servir. Ce sont d'anciennes Versions ou Explications qui ont divers usages, car premierement, elles rendent temoignage de la sincerité du Texte Hebreu, auquel elles sont conformes, & servent à fixer le sens des mots qui pourroient avoir diverses significations. Secondement, il y a plusieurs endroits, ou elles éclaircissent ce qui regarde le Verbe de Dieu, & le Messie, particulierement dans la celebre Prophetie de Jacob, où le mot de *Silo*, est interpreté par celui de Messie dans les Targums d'Onkelos, de Jonathan, & de Jerusalem. Troisiémement, elles éclaircissent encore toutes les difficultés du Texte, & en expliquent le sens. Quatriémement, elles apprennent d'anciennes coûtu-

mes & ceremonies usitées parmi les Juifs. Ainsi l'on en peut faire un bon usage, mais il ne faut pas toujours s'arrêter au sens de ces Parasphrases qui s'éloignent quelquefois de la lettre, pour avoir lieu d'inferer quelque morale, ou quelque Histoire dans le Texte, qui sont souvent de leur invention, & n'ont aucun fondement dans la source

§. II.

Des Versions Syriaques de la Bible

LA Langue la plus commune parmi les Chrêtiens Orientaux après la Grecque, est celle qu'on appelle Syriaque. Ce nom lui est donné, parce qu'elle étoit premierement en usage dans la Syrie. C'est proprement une Dialecte de l'ancienne Langue Araméene ou Chaldéenne, qui se peut diviser en trois différentes Dialectes; celle de Babylone, qui est la Langue Chaldaique dans sa pureté, celle de Jerusalem, qui est celle qui fut en usage parmi les Juifs depuis leur retour de la Captivité de Babylone, & celle d'Antioche qui a été en usage parmi les Chrêtiens de la Conagene & des autres Provinces, qui étoient à l'extremité de la Syrie, où cette Langue est la Langue du Pais.

Il n'y a pas de doute que des les premiers Siecles de l'Eglise, les Chrêtiens de ces Pais n'aient fait traduire la Bible en leur Langue, car ne faisant point de Grec, en celebrant leur Office en Syriaque, il étoit necessaire qu'ils eussent des Versions de la Bible, qu'ils pussent lire dans leurs Eglises, & inserer dans leurs Offices. Mais il y a de l'apparence que leurs premieres Versions furent faites sur la Version des Septante. Nous avons déja remarqué que Malius avoit un ancien Exemplaire d'une Version Syriaque de l'Ancien Testament faite sur les Hexaples; mais outre cette Version, les Maronites en ont une entiere de l'Ancien Testament, faite sur le Texte Hebreu, dont ils avancent l'antiquité, jusque là, que quelques-uns d'entr'eux disent qu'elle a été faite en partie du tems du Roi Salomon à la priere de Hiram Roi de Tyr, & que les Livres composés depuis Salomon, ont été traduits du tems d'Abgare Roi d'Edesse. C'est une Version à laquelle Gabriel Sionite a ajoûté fort trop legerement. Il n'est pas même certain que la Version Syriaque citée par saint Basile, & par saint Ambroise sur l'Ouvrage de la Creation, par saint Chrysostome & par Theodoret sur les Psesmes, par Procope, & dans les Scholies des Grecs, soit la même que celle que nous avons. Quoi qu'il en soit, on ne sçait point qui en est l'auteur, ni quand elle a été faite: elle est presentement en usage dans les Eglises des Maronites, des Nestoriens, & des Jacobites d'Orient. Le premier qui l'a publiée, est Gabriel Sionite, qui a pris soin de l'impression qui en a été faite dans les Polyglottes de Paris. Walton l'a donnée depuis dans les Polyglottes d'Angleterre plus correcte, revûe sur plusieurs Manuscrits, & augmentée de la Version des Livres de Judith, de Tobie, de Baruch, de la Lettre de Jeremie, de l'Histoire de Suzanne, de celle de Bel & du Dragon, du Cantique des Enfans dans la fournaise, & des 2. & 3. Livres des Machabées.

Quoique cette Version soit faite sur le Texte Hebreu, elle n'y est pas toûjours entierement conforme, & elle s'accorde en quelques endroits avec le Pentateuque Samaritain, & avec la Version des Septante. Neanmoins l'Auteur n's'est plus attaché à la Lettre du Texte Hebreu, que les Septante n'avoient fait, & comme il y a bien du rapport entre la Langue Hebreïque & la Syriaque, il y a des endroits où il a rendu plus heureusement le sens du Texte, que les autres Interpretes n'ont pû faire dans leurs Versions: elle n'est pas toûjours exempte de fautes, il y en a quelques-unes de l'Interprete, & plusieurs qui viennent de la negligence, ou de l'ignorance des Copistes, qui ont confondu plusieurs lettres qui sont semblables dans le Syriaque, & ont ainsi mis en plusieurs endroits un nom pour un autre. Dans le Livre des Pseaumes, l'Interprete Syriaque s'est donné la liberté de retrancher les anciens Titres, ou Inscriptions des Pseaumes, & d'en mettre d'autres qui sont comme des Sommaires de ce que contient le Pseaume. Ces arguments nous font connoître que l'Auteur de cette Version n'est pas no Juif, mais un Chrêtien, puisqu'il rapporte plusieurs Pseaumes à JESUS-CHRIST & à son Eglise.

§. III.

Des Versions de la Bible en Arabe.

LA Langue des Arabes qui avoit été renfermée jusqu'au sixiéme Siecle de l'Eglise dans l'Arabie, devint ensuite par les victoires des Sarrezins, en usage dans une grande partie d'Orient & d'Occident, & elle l'est encore parmi la plûpart des Peuples Orientaux. Cette Langue est fort ancienne, tres-abondante, & tres-utile pour bien entendre le Texte Hebreu, parce qu'il y a plusieurs racines communes à ces deux Langues, & que souvent il faut avoir recours à l'Arabe pour entendre des mots Hebreux, dont la signification on n'est

n'eſt pas bien certaine. Il y a même pluſieurs obſervations ou cerémonies, dont il eſt fait mention dans la Bible, que les Livres des Arabes ſervent à expliquer.

Les Verſions Arabes de l'Ecriture ſont de deux ſortes; les unes ont été faites par des Juifs, & les autres par des Chrétiens. Il y en a une de tout l'Ancien Teſtament, attribuée à Saadias Gaon Juif de Babylone, que l'on croit avoir été faite vers l'an 900 de Jesus-Christ. On n'a encore publié de cet Ouvrage, que le Pentateuque, que des Juifs firent imprimer à Conſtantinople vers la fin de ſiecle paſſé. Cette Verſion eſt faite ſur le Texte Hebreu; mais elle eſt ſouvent plûtôt une Paraphraſe qu'une Traduction literale, & l'Auteur ſuit quelquefois Onkelos, quelquefois les Septante.

Outre cette Verſion du Pentateuque, les Juifs en ont encore une autre en Arabe qui avoit été publiée en Mauritanie en caracteres Hebreux, & qu'Erpenius a fait imprimer en caracteres Arabes à Leyde en 1622. L'Auteur de cette Verſion a ſuivi exactement le Texte Hebreu mot à mot, & avec une exactitude ſcrupuleuſe, ſi on s'eſt qu'en quelques endroits, il a changé des Phraſes, où l'Ecriture attribue à Dieu, des choſes qui à la lettre ne conviennent ſe aux créatures, pour ſubſtituer des termes qui n'a cun plus dignes de Dieu, comme quand dans l Exode Chapitre 29. Verſ 45 & 46 au lieu de traduire: *J'ai habité au milieu des Enfans d'Iſrael*, il a mis: *Je ferai habiter ma gloire au milieu des Enfans d'Iſrael*. Et dans le Chapitre 3. Verſ 3 10 lieu de ces paroles: *Je ſerai celui qui ſera*, il traduit: *L'Eternel ne paſſera jamais*.

Pocok fait mention d'une Verſion Arabe des Livres des Rois faite par un Juif, mais différente de celle de Saadias, & qu'il lui préfere pour l'exactitude.

Entre les Verſions Arabes faites par des Chrétiens, il y en a une imprimée dans les Polyglottes de Paris & d'Angleterre, dont on ne ſçait ni l'Auteur ni le tems, tout ce qu'on en peut ſçavoir par conjecture, c'eſt qu'elle eſt poſterieure à l'Alcoran, dont elle a tiré des mots, & même à la Verſion de Saadias, qu'elle ſuit en pluſieurs endroits. Gabr e Sionite aſſeure que le Manuſcrit ſur lequel il l'a copiée, étoit ancien de trois cens ans. Cette Verſion eſt en partie faite ſur le Texte Hebreu, en partie ſur les Septante. Le Pentateuque eſt ſur le Texte Hebreu, ou plûtôt ſur la Verſion de Saadias. Le Livre de Joſué eſt ſur l'Hebreu, celui de Job eſt ſur le Syriaque, les autres ſont la Verſion des Septante. Les Livres d'Eſther, de Judith, de Tobie & des Macabées ne ſont point dans cette Verſion. Auguſtin Evêque de Nebio nous aſſure qu'il y a parmi les Chrétiens d'Orient deux Verſions Arabes de l'Ancien Teſtament, l'une de Syrie, & l'autre d'Egypte & qu'il a ſuivi dans ſon Edition des Pſeaumes l'Edition Syriaque. Cornelius à Lapide eſt témoin qu'il y a dans la Bibliotheque Vaticane, & dans celle de Florence, des Exemplaires manuſcrits de ces deux Verſions, & dit en avoir vû des Verſions Latines faites par Ruffin Maronite Archevêque de Damas, dont il ſe ſert dans ſes Commentaires ſur l'Ecriture. L'Edition que nous avons dans les Polyglottes, eſt celle d'Egypte, comme il paroît parce qu'elle eſt différente de celle d'Auguſtin de Nebio, & conforme aux paſſages que cet Auteur cite de la Verſion d'Egypte. Auſſi Gabriel Sionite qui fit le premier donner dans les Polyglottes de Paris, avoit reçû ſon Manuſcrit d'Egypte.

Il y a encore pluſieurs autres Verſions Arabes manuſcrites ou imprimées de quelques Livres de l'Ancien Teſtament, comme une Verſion du Pentateuque attribuée à Ihe Sinu faite ſur le Syriaque, une autre qui porte le même nom faite ſur le Septante, deux autres Verſions de Pentateuque manuſcrites dans la Bibliotheque d'Oxford, où il eſt fait mention des Aſtrologues & des Obeles d'Origenes, pluſieurs Verſions des Pſeaumes, dont il y en a deux imprimées, l'une donnée par Auguſtin Evêque de Nebio, imprimée à Geneve en 1516 & l'autre par Gabriel Sionite à Rome en 1619. Walton fait encore mention d'une troiſiéme, dont il y a vû ve pluſieurs Exemplaires manuſcrits, & d'une Verſion des Prophetes, dont il y a un Manuſcrit dans la Bibliotheque d'Oxford.

Toutes ces Verſions Arabes ſont faites ſur le Grec des Septante, ou ſur des Verſions Syriaques, & elles ne ſont pas fort anciennes, n de grande autorité: elles ſont même pleines de fautes. On peut neanmoins quelquefois s'en ſervir utilement pour éclaircir quelques paſſages difficiles.

§. IV.

Des autres Verſions Orientales de la Bible.

L'Evangile ayant été prêché à toutes les Nations, & le fondement de la Religion Chrétienne étant l'Ecriture Sainte que les Chrétiens ont toûjours été obligez de lire & en public & en particulier, il ne ſe faut pas douter que dès le commencement de l'établiſſement du Chriſtianiſme dans les differentes Nations, l'Ecriture n'ait été traduite en la Langue de Pais. Saint Auguſtin dans le ſecond Livre de la Doctrine Chrétienne, remarque que l'Ecriture Sainte a été propoſée dans toute le monde par les Traductions qui en ſont faites

faites en différentes Langues. Et sur le Pseaume 105. il dit que c'est un grand bienfait de Dieu qu'il ait permis que son Ecriture fut mise en plusieurs Langues. Saint Jerôme dans sa Preface sur les Evangiles adressée à Damase, est encore temoin que de son tems l'Ecriture Sainte étoit traduite en plusieurs Langues. Saint Chrysostome dans sa premiere Homelie sur l'Evangile de saint Jean, dit que les Syriens, les Egyptiens, les Indiens, les Perses, les Ethiopiens & plusieurs autres Peuples avoient fait traduire l'Evangile en leurs Langues. Enfin Theodoret dans le cinquiéme Livre des Maux de guérir les Passions des Grecs, est temoin que toute la terre est remplie de la doctrine des Apostres, & des Prophetes, & que les Livres Hebreux n'ont pas seulement été traduits en une Langue, mais en celles des Romeins, des Egyptiens, des Perses, des Indiens, des Armeniens, des Scythes, des Sarmates, en un mot en toutes les Langues qui sont en usage parmi toutes les Nations. Socrate & Sozomene nous apprennent qu'Ulphilas Evêque des Goths qui vivoit vers le milieu du quatriéme siecle, avoit traduit l'Ecriture Sainte en leur Langue. Le Pape Jean VIII. approuve dans ses Lettres la Version qui avoit été faite de l'Ecriture Sainte en Langue Sclavone. Enfin c'est une chose dont on ne peut douter, que par tout où il y a eu des Chrétiens qui parloient un langage different du Grec & du Latin, il y a eu des Versions de la Bible en leur Langue car quoique le Grec fût la Langue commune dans l'Empire d'Orient, & le Latin dans celui d'Occident, il y avoit toutefois des Peuples, non seulement hors de l'Empire, mais même dans l'Empire, qui avoient retenu leur ancien langage, comme les Syriens dans quelques Provinces du Patriarchat d'Antioche, les Egyptiens ou Coptes dans l'Egypte, la Langue Punique en Afrique, &c. Dans ces Pais, quoique les gens plus polis entendissent & parlassent le Grec, ou le Latin, les Paisans & le petit Peuple parloient l'ancien langage du Pais, & ceux ci avoient à peine le Grec & le Latin: c'est pourquoi on étoit obligé de leur faire l'Ecriture Sainte, & les prêcher, & de faire l'Office en leur Langue. Nous avons déja remarqué que les Syriens, c'est à dire, les Habitans de Estaurie, de l'Osroene, & de la Mesopotamie avoient des Versions Syriaques de l'Ecriture Sainte. S. Jacques de Nisibe en Mesopotamie, & S. Ephrem d'Edesse dans l'Osroene l'avoient expliquée en Syriaque, & fait plusieurs Livres en cette Langue pour l'instruction des Fidéles. Les Actes du Concile de Berytе en la cause d'Ibas Evêque d'Edesse nous font connoître que les Evêques d'Osroene n'entendoient que le Syriaque, car Uranius Evêque d'Himere en Osroene, étant un des Commissaires pour l'instruction de cette Cause, on fut obligé de se servir d'un Interprete pour traduire en Syriaque, ce que l'on disoit en Grec, & les deux autres Evêques, sçavoir, Photius de Tyr, & Eustathe Evêque de Berytе furent aussi obligés de se servir d'Interprete pour entendre ce que disoit Uranius. On voit aussi dans le Concile de Constantinople sous Mennas tenu du tems de Justinien, que quelques Evêques de delà l'Euphrate avoient signé en Syriaque. Cela fait connoître que non seulement la Langue Syriaque étoit commune dans la Mesopotamie & dans l'Osroene, mais même que la Langue Grecque n'y étoit pas entendue des Evêques, en sorte qu'il leur eût été impossible d'instruire leurs Peuples, & de celebrer l'Office, s'ils n'eussent eu des Versions de l'Ecriture Sainte en leur Langue, & s'ils n'eussent fait l'Office en la même Langue. L'Histoire Religieuse de de Theodoret nous confirme cette verité: il y en a un Liv. 1. Chap. 4. que dans un Monastere des Disciples de saint Eusebe qui étoit entre Antioche & Beree, une partie des Moines chantoit l'Office en Grec, & l'autre en Langue du Pais. Dans le Chap. 5. il dit que saint Publien en la Ville de Zeugma fut le bord de l'Euphrate, mais en deça, avant établi un Monastere à trente stades de cette Ville, fut obligé d'y faire chanter l'Office en Grec, par ceux qui entendoient cette Langue, & en Syriaque par ceux qui n'entendoient pas le Grec. Ce qui fut continué depuis dans ce Monastere. Saint Jerôme dit dans la Vie de sainte Paule, qu'aux funerailles de cette sainte Veuve, on recitoit par ordre, des Pseaumes en Hebreu, en Grec, en Latin, & en Syriaque, non seulement durant trois jours, depuis qu'à ce que son corps eût été enterré proche de la Creche de Nôtre Seigneur, mais aussi durant toute la semaine: ce qui marque un Office reglé, qui se faisoit en Syriaque, en Grec & en Latin. Il est rapporte dans la Vie de saint Sabas qui a vécu sur le fin du cinquiéme siecle, faire par un de ses Disciples, que quelques Armeniens étant venus trouver ce Saint, il leur donne un Oratoire particulier afin qu'ils y chantassent en leur Langue les louanges de Dieu le Samedi & le Dimanche; & quelque nombre s'étant depuis augmenté, il fit batir une nouvelle Eglise pour les autres Solitaires, & transfera les Armeniens dans l'ancienne, où ils faisoient l'Evangile, & faisoient toute la Liturgie en leur Langue, qu'ensuite ils venoient communier dans l'Eglise des Grecs & que S. Sabas se contentoit de leur faire chanter en Grec le Trisagion, pour être plus assûre, qu'ils n'y ajoûtoient point, *qu'avec soufferts pour nous*, comme Pierre le Foulon qui avoit usurpé le Siege d'Antioche avoit voulu que l'on fit en faveur de l'Heresie d'Eutychés. Ces Armeniens qui vinrent trouver saint Sabas dans la Palestine, ne faisoient le Service

Divin

Divin en leur Langue, que parce qu'on le faiſoit ainſi en leur Pais & pour lire l'Ecriture Sainte en Armenien, il falloit qu'il y eût une Verſion de l'Ecriture en cette Langue. S. Theodoſe Contemporain de ſaint Sabas, & Abbé d'un Monaſtere vers Jeruſalem, avoit auſſi, ſe dit-on, qu'il eſt rapporté par l'Auteur de ſa Vie, un Monaſtere de Grecs, un autre d'Armeniens, un troiſiéme de Beſſes, où ils faiſoient chacun leur Office en leur Langue dans les ſept Heures Canoniales: mais quand ils devoient participer aux Sacremens, chacun entendoit les Ecritures divines en ſon Egliſe & en ſa Langue, & enſuite ils s'aſſembloient tous dans la grande Egliſe des Grecs, où ils recevoient l'Euchariſtie. Les Beſſes étoient des Peuples de Thrace, qui ſelon ce témoignage avoient l'Ecriture & celebroient l'Office divin en leur Langue, qui peut-être étoit la Sclavone.

En Egypte la Langue Grecque n'étoit pas entendue ni parlée, du moins par le Peuple, dans la Thebaïde & dans les lieux éloignez d'Alexandrie. S. Antoine n'entendoit point le Grec, quoique des Philoſophes Grecs étant venu conferer avec lui, il ne put les entendre ni leur parler que par Interprete, comme ſaint Athanaſe le temarque dans ſa Vie. Saint Paphnuce étant auſſi venu le trouver, fut obligé de ſe ſervir d'un Interprete, parce que ſaint Antoine ne ſçavoit pas la Langue Grecque, comme il eſt rapporté dans l'Hiſtoire de ſaint Paphnuce écrite par Palladc. Cependant S. Antoine tout ignorant qu'il étoit de la Langue Grecque, ſçavoit l'Ecriture Sainte par cœur, ſes Diſciples paſſoient leur vie à chanter des Pſeaumes, à étudier l'Ecriture Sainte, à jeûner & à prier. L'Ecriture étoit donc traduite en une Langue qu'ils entendoient, & l'on chantoit l'Office en cette Langue. Ceci ſe confirme par ce qu'on lit dans ſaint Athanaſe, de la Converſion de ſaint Antoine, qui étant entré dans l'Egliſe en même tems qu'on liſoit l'Evangile où Notre Seigneur conſeille à ce jeune Riche de vendre tout ce qu'il a, & de la donner aux pauvres pour le ſuivre: touche de ces paroles, il avoit pris reſolution de tout quitter. Il n'entendoit point le Grec, ce n'étoit donc pas en Grec, mais en Egyptien que l'on lecut cet Evangile dans l'Egliſe où il entra. Nous apprenons la même choſe de Palladc & de Ruffin. Palladc dit que ſaint Jean d'Egypte fut obligé de lui parler par un Interprete, & Ruffin, que ſaint Apollon lui donna trois Moines pour le lui faire, lui & ſes Compagnons dans les Monaſteres d'Egypte, qui ſçavoient les Langues Grecque & Egyptienne, ce ne pouvoit être que pour leur ſervir d'Interpretc. Enfin il eſt indubitable qu'il y avoit preſque de ces Solitaires de la Thébaïde qui ne parloient & n'entendoient point le Grec, & cependant leur principale occupation étoit de lire l'Ecriture Sainte, de la méditer, & d'en apprendre même une partie par cœur. Il y avoit donc certainement des Verſions de la Bible en Egyptien dès les premiers ſiecles de l'Egliſe. C'eſt cette Langue qu'on appelle à preſent la Langue Copte, que quelques-uns croient venir du nom d'une Ville de la Thebaïde appellée *Copte*, mais il y a plus d'apparence que le nom de *Copte* eſt le même que celui d'*Egypte*, & que par corruption on a prononcé, *Gupte* en *Copte* pour *Gypte*. Elle eſt à preſent mêlée de pluſieurs mots Grecs & Arabes. Il y a encore des Exemplaires Manuſcrits de quelques Livres de l'Ancien Teſtament en Langue Copte, & entr'autres dans la Bibliotheque du Roi, un Pſeautier & un Volume qui contient les douze petits Prophetes & Daniel. On y trouve auſſi un Exemplaire des quatre Evangiles en Langue Copte, écrit par un Evêque de Damiete, il y a près de cinq cens ans, & un autre Manuſcrit des Epîtres Canoniques, & des Actes des Apôtres, & ne Leſſionnaire Copte de leur Office. Le Pere Kirker qui avoit vû quelques Exemplaires de la Bible écrits en Langue Copte, croit que les Coptes ont commencé de traduire l'Ecriture en leur Langue vers le tems du Concile de Nicée. Quoiqu'il en ſoit, leur Verſion eſt plus ancienne que les Traductions Arabes, qui n'ont été introduites que depuis que le Copte a ceſſé d'être vulgaire, & que l'Arabe eſt devenu la Langue commune en Egypte, mais on a toûjours retenu les Traductions Coptes pour l'Office Divin, & cette Langue eſt reſtée la Langue des Doctes du Pais, comme le Syriaque dans d'autres Pais, & le Latin parmi nous. Il y a de l'apparence que les Verſions Coptes de l'Ancien Teſtament avoient été faites ſur le Grec des Septante, qui étoit en uſage en Egypte. Les Coptes ſont Monophyſites ou Jacobites, & ont un Patriarche qui reſide au Caire, & prend la qualité de Patriarche d'Alexandrie.

Les Ethopiens ou Abyſſins dépendent de ce Patriarche, ils ont pris la plûpart de leurs Livres, & de leurs ceremonies, de l'Egliſe des Coptes, & s'accordent avec eux ſur ce qui regarde la Religion. On ne convient pas du tems qu'ils ont reçû l'Evangile, quelques-uns font l'Eunuque de la Reine Candace baptiſé par ſaint Philippe, l'Apôtre de leur Pais. Scaliger prétend que ce n'eſt que du tems de Juſtinien qu'Adad Roi des Auxumites ayant fait voeu de ſe faire Chrétien, fut à cet victorieux du Roi des Omerites, introduit la Religion Chrétienne dans l'Ethiopie, après avoir vaincu ce Roi. L'Antiquité de la Religion chez les Ethiopiens, ſemble pouvoir être prouvée par les uſages qui ſont parmi eux, plus anciens que le

le tems de Jubilaion, comme l'obſervation du Sabbath avec le Dimanche, l'abſtinence de ſang & de viande étouffée, mais n'a peut-être pas eu ces Rites des autres Egliſes Orientales, ou ils étoient en uſage en conſéquence des anciens Canons, dans leſquels ils ſont preſcrits. Ce que nous liſons dans l'Apologie de S. Athanaſe, qu'Ilordonna Fumentius Evêque d'Auxume, eſt une preuve qu'il y avoit des lors des commencemens de la Religion Chrétienne parmi ces Peuples. Depuis ce tems la les Egliſes d'Ethiopie ont toûjours été ſoumiſes au Patriarche d'Alexandrie & nous ſçavons que l'Egliſe d'Egypte, La Langue des Ethiopiens eſt deſrivée de l'ancienne Langue Aſſyrienne ou Chaldaïque, c'eſt pourquoi ils ſe vantent d'être Chaldéens. Leur Langue eſt neanmoins différente de la veritable Langue Chaldéenne, quoiqu'elle ſoit meſlée de mots Chaldéens, Hebreux & Arabes. L'Ethiopien qu'ils patient à preſent, eſt différent de l'ancien Ethiopien qui eſt dans leurs Livres. Ils ont auſſi des caractéres différens, les Syriens ont Saints, & les comn uns. Il eſt certain qu'ils avoient une Traduction entiere de la Bible en leur Langue, & on dit que Mr Gaulmin avoit un Exemplaire de l'Ancien Teſtament entier en Ethiopien: mais on n'a d'imprimé en Ethiopien des Livres de l'Ancien Teſtament, que les Pſeaumes & le Cantique des Cantiques imprimés à Romeen 1513 à Cologne en 1518 & depuis dans les Polyglottes. Cette Traduction eſt faite ſur le Grec des Septante, ou ſur quelque Verſion Copte, conforme au Texte des Septante. Mr Ludolf en nous aſſûre que les Ethiopiens ont dans leur Bible, les Livres apocryphes, c'eſt à dire Deutero-canoniques ſelon nous, joints aux Proto-canoniques.

Quoique la Perſe entiere n'ait jamais été convertie à la Religion Chrétienne, l'Hiſtoire Eccleſiaſtique nous apprend qu'il y a eu pluſieurs Egliſes Chrétiennes établies dans le Pais. Nous liſons dans Euſebe, qu'il y eut un Evêque de Perſe qui aſſiſta au Concile de Nicée. Le nombre des Chrétiens, des Egliſes, & des Evêques s'y multiplia tellement en peu de tems, que Sapor Roi de Perſe excita contre eux une perſecution ſi grande, & fit mourir quantité d'Evêques, de Prêtres, & d'autres Chrétiens, comme il eſt rapporté dans Sozomene Livre ſecond de ſon Hiſtoire Chap. 8. & ſuivans. La Religion Chrétienne n'y fut pas neanmoins entierement éteinte, & nous voyons que Theodoſe le jeune entreprit la défenſe des Chrétiens de Perſe sous le Roi Vou ot en termine. Du tems de Coſmas, c'eſt à dire ſous l'Empire d'Heraclius, il y avoit encore qua tité d'Egliſes Chrétiennes dans la Perſe. On ne peut pas douter raiſonnablement que les Chrétiens de Perſe n'aient toûjours eu une Verſion de la Bible en leur Langue, comme les anciens Peres nous l'aſſûrent, mais il n'en reſte à preſent entune partie aſſez bien le Langue des Perſans r-t elle changé entierement, & n'eſt preſque plus à preſent qu'un mélange de différentes Langues. Les Verſions de quelques Livres de l'Ecriture en Perſan que nous avons, ſont tres nouvelles. Le Pentateuque qui eſt dans les Polyglottes d'Angleterre, a été traduit par un Juif nommé Tevoſe on Tavuſe, ſur le Texte Hebreu pour l'uſage des Juifs, imprimé en caracteres Hebreux avec le Texte Hebreu, & les Verſions d'Onkelos & de Saadias à Conſtantinople en 1546. Walton avoit deux Exemplaires manuſcrits des Pſeaumes en Perſan, l'un de la Traduction d'un Carme Portugais, & l'autre de celle qui le ſuivit. Je ſuitres, qu'il n'a pas jugé meriter d'être inſerées dans ſes Polyglottes.

Il eſt certain qu'il y a long-tems que la Religion Chrétienne a été établie dans l'Armenie, & qu'il y a eu dans ce Pais là des Egliſes tres floriſſantes. On attribue l'invention des caracteres Armeniens, & l'ancienne Verſion de la Bible de Grec & de Syriaque en Armenien, à un Hermite appellé Meſrop, que l'on fait Contemporain de ſaint Chryſoſtome, mais c'eſt une Hiſtoire qui ne merite aucune créance. Theodoret nous aſſûre que de ſon tems la Bible étoit traduite en Armenien, & nous apprenons la même choſe des Vies de ſaint Sabas, & de Theodoſe que nous avons citées: mais apprend nous n'avons pas ces témoignages, il eſt certain qu'auſſitot que la Religion Chrétienne y eſt établie en Armenie, ils eſt fait des Verſions de la Bible en Armenien. De-là-en-tems Uſian Evêque d'Armenie envoie par le Patriarche des Armeniens, a fait imprimer à Amſterdam en 1664. une Verſion entiere de la Bible en Armenien. C'eſt celle qui eſt encore en uſage parmi eux, mais on ne peut pas être aſſûré de ſon antiquité. Cet Evêque étant paſſé en France, fit auſſi commencer à Marſeille, où il mourut, l'impreſſion de pluſieurs Livres de l'Office Eccleſiaſtique en Armenien.

Enfin les Moſcovytes, les Iberiens ou Georgiens, & les Peuples de la Colchide ou Mingrelie, ont des Verſions de l'Ecriture Sainte en leurs Langues traduites du Grec, mais qui ne ſont pas fort exactes ni

Quelques-uns ont prétendu que ſaint Jerôme avoit traduit l'Ecriture Sainte en Langue Dalmatique, fondés ſur ce paſſage de la Lettre à Sophrone *Quoram (Septuaginta) translationem diligentiſſimè correxi atque meæ Linguæ hominibus dedevi.* Ce qui leur a fait croire que S. Jerôme étant de Dalmatie, parloit en cet endroit de la Langue de ce Pais: mais il eſt certain, qu'il parle de la Langue Latine, qui étoit la Langue d'Occident, comme il paroit par ſa Preface ſur Joſué, où

où parlant de la Traduction d'Hebreu en Latin, il dit qu'il n'offre aux hommes de la Langue : *Scias me non in reprehensionem veterum nova cudere, sicut amici mei criminantur ; sed pro meâ parte offerre Linguæ meæ hostiam.*

On prétend encore que saint Augustin fait mention d'une Version des Pseaumes en Langue Punique dans son Commentaire sur le Pseaume XLIX. mais il ne parle point en cet endroit des Pseaumes Sacrés, mais seulement des Cantiques Abecedaires que l'on faisoit de son tems, soit en Latin, soit en Langue Punique, & qu'il dit simplement que l'on n'observoit pas si exactement dans ces Cantiques, du commencement les Versets par une même lettre, comme il étoit observé dans le Ps. CXVIII. *Omnes octonos Versus in Hebraïs Codicibus ab uno quo thymasmator litera incipere, ab est qui illum noverunt, latinis etiam indicatum est, quod multis ambiguitas faciat est, quam nostri vel Latine vel Punicè, quos Abecedarios vocant Psalmos fecere conservetur.* Il est même utile aujourd'hui que l'Ecriture sainte n'ait jamais été traduite en Langue Punique, parce que la Langue Latine, a eu la Langue la plus commune en Afrique, que l'on parloit dans les Villes, & que la Langue Punique n'étoit que celle des Paysans & des Esclaves, comme il paroît par plusieurs endroits de saint Augustin, car on voit par les Sermons, qu'on a coûtume communément en Latin dans tous les Villes d'Afrique, & même dans le Sermon vingt quatrième sur les paroles de l'Apôtre, ceux qui Proverbe Punique, il dit qu'il le rapportera en Latin, & non en Punique, parce que tout le monde ne sçait pas la Langue Punique : *Latini noîm dicam, quia Punica non omnes, nostis* ce qui fait voir que tout ceux qui l'écoutoient, ne sçavoient pas le Punique, mais qu'ils sçavoient tous le Latin. Le Pseaume Abecedaire avoit été composé par saint Augustin, comme il le dit, pour faire entendre la cause des Donatistes aux personnes de la condition la plus basse, & à ceux qui étoient tout-à-fait ignorans, aupundant il l'avoit composé en Latin. Il paroît encore par saint Augustin, que les Evêques ne sçavoient pas la Punique, & que l'on ne trouvoit pas même facilement des Prêtres qui sçussent cette Langue, car il remarque que Valere fon Prédécesseur n'entendoit pas deux Paysans Africains qui parloient Punique, & par la Lettre 173 qui saint Augustin lui-même, & Ce fut Evêque de Calame avant à parler devant des Paysans, furent obligés de se servir d'Interprete, & auſſi par la Lettre 209 qu'il avoit choisi un Prêtre qui sçut la Punique pour mettre dans le Château de Fussule ce qui fait voir que tous les Prêtres ne le sçavoient pas. Il y a seulement un endroit dans la Lettre 84. où il semble marquer qu'il y avoit peu de gens dans son Pais qui sçussent le Latin, mais il y a faute en cet endroit, & au lieu de ces paroles : *Sed cum Latina Lingua cujus magna in nostris Regionibus Evangelica dispensatio multum laboret*, qui n'ont aucun sens, il faut lire, *Sed cum Punica Lingua magna in nostris regionibus Evangelica dispensatio multum laboret* : car il est certain qu'on parloit communément Latin à Hippone, & dans les autres Villes d'Afrique, que c'étoit la Langue Vulgaire, que l'on écrivoit avec le lait, puisque saint Augustin dit qu'il l'avoit appris entre les mamelles de ſa nourrice à l'égard, d'où il vient

Eu general la Langue Latine étoit entendue & parlée communément dans tout l'Occident, car comme remarque saint Augustin en parlant de Rome dans le Livre dix-huitvieme de la Cité de Dieu Chapitre cinquième, cette Ville impenetrable ne soumit pas seulement à sa domination, les Nations qu'elle avoit vaincues, mais elle leur imposa auſſi un uſpece de necessité d'ils sçavoit la Langue Latine pour que l'on regardât cela comme une utilité que les Romains avoient apportée au Genre Humain, en l'unissant au même Langue la commune qu'avec tant de Nations, qui un avoient auparavant de ſi différentes & du barbares. Voici quelle maniere Juste Lipſe parle du progrès de la Langue Latine dans l'Occident : Cette Langue, dit il, repandue en effet resserrée prés du ſix eaux ans, se répandit partout, tout par les Colonies, que par ce qu'on communiquoit à plusieurs Peuples le droit de Bourgeoiſie, & fit en peu de tems de ſi grands progrés, que Plutarque dit, que du ſon tems elle ſe parloit par tout. Mais ce fut principalement vers l'Occident & au Septentrion. Car les Grecs & les Orientaux n'aimoient pas la même de faire à peu du une Langue qu'ils trouvoient bien moins belle que la leur. Mais pour ceux de Afrique, des Gaules, de l'Espagne, de Pannonie, d'Angleterre, & la pluvart avec joie, & cette nouvelle Langue abolit bien tôt leurs anciennes. *Et indocta nunc parlatim abitrum torrent et vesterum sermonem. Après dans les Sermons de ſa témoignage au regard de l'Afrique, & les Sermons de saint Cyprien, de saint Augustin, & des autres Fetes de cette Nation on sont for* Tous les Gaulois, Strabon dus le tems d'Auguſte, dit qu'ils oublis devoit point appeller Barbare, auint pris les coûtumes des Romains auſſi bien que leur Langue. Il dit la même chose des Espagnols, & Vulluus du ceux de Pannonie. Et il paroît par Tacite qu'Agricola portt les Anglois, qui aiguna ant du regard une de ſe ſervir de la Langue Latine, de deſirer même d'y être éloquens

La Langue Latine étant donc communément entendue & parlée dans toutes les Provinces de l'Empire d'Occident, & les Pais qui étoient hors de l'Empire, n'étant reçû que fort tard la Religion Chrêtienne, il ne faut pas s'étonner qu'il n'y ait presque point eu d'ancienne Version de la Bible ou Langues particulieres des anciens Habitant de ces Pais & qu'on ait lû l'Ecriture Sainte, & celebré l'Office Divin en Langue Latine qui étoit entendue du tout le monde. Neanmoins quand les Barbares qui n'entendoient point la Langue Latine, comme les Gothes les Sclavons, les Sarmates & autres ils sont convertis à la Religion du Jesus-Christ, ont commencé à avoir remarqué, soit des Traductions de l'Ecriture en leurs Langues, mais comme dites n'étoient que pour ces Peuples, elles sont presque toutes perdu a ce a Depuis. la face de l'Europe ayant changé, & l'Empire Romain d'Occident ayant été occupé par différentes Nations qui y ont établi plusieurs Monarchies, & en baissé le Christianisme, la Langue Latine que ces Peuples ont apprise peu à peu, est restée dans l'Office public. Mais quand dans ces derniers temps la Langue Latine a cessé d'être entendue communément, quoiqu'on n'ait rien changé à la maniere de traiter l'Office, & par consequent de le publiquement l'Ecriture en Latin, on a été obligé pour instruire le Peuple de prêcher la parole de Dieu, & de faire des Traductions de l'Ecriture Sainte en Langue Vulgaire c'est de quoi nous parlerons dans le Chapitre suivant.

CHAPITRE IX

Des Versions de la Bible en Langue Vulgaire, & de la Lecture de l'Ecriture Sainte.

§. I.

Histoire des Versions de la Bible en Langue Vulgaire.

LEs Ecrivains Sacrés ont fait toute écrit dans des Langues Vulgaires, que l'on parloit, & que l'on entendoit communément de leur tems, dans les Pais où ils écrivoient. Moïse & les autres Auteurs des Livres de l'Ancien Testament avant Esdras, ont écrit en la Langue de leur Peuple, & afin que tout le Peuple Juif pût s'instruire par la Lecture de ces Livres, de la Loi de Dieu, & de l'Histoire des choses qui lui étoient arrivées L'Hebreu étoit encore commun du tems d'Esdras & de Nehemie, ils ont aussi écrit en cette Langue; mais parce que les Juifs étoient plus accoutumés aux caracteres Chaldéens qu'à leurs anciennes lettres, Esdras a changé les caracteres Samaritains, dont ils se servoient auparavant, en caracteres Chaldéens. Quand dans la suite la Langue Hebraïque a cessé d'être commune parmi les Juifs, on a commencé à traduire les Livres Saints en Langue Chaldaïque, pour les Juifs qui demeuroient en Judée. Et les Hellenistes, c'est à dire, ceux qui habitoient dans les autres Pais, & qui parloient ou entendoient le Grec, se sont servis de la Version des Septante, & ensuite de celle d'Aquila Les Evangelistes & les Apôtres écrivent dans un tems, qui le Grec étoit la Langue la plus commune dans l'Empire romain, ont employé pour publier par toute la Terre l'Evangile de Jesus-Christ, la Langue qui étoit la plus generale C'est pourquoi tous les Livres du Nouveau Testament sont écrits originairement en Grec, à l'exception de l'Evangile de saint Matthieu, & de l'Epitre aux Hebreux qui furent d'abord écrits à ce que l'Antiquité nous apprend, en Hebreu ou Chaldaïque, parce qu'ils étoient faits pour des Juifs qui parloient cette Langue, mais ils furent bientôt après traduits en Grec, afin qu'ils pussent être d'usage à tous les Chrêtiens Quoique le Grec fût assez commun dans l'Occident, toutefois parce qu'il y avoit plusieurs personnes qui ne l'entendoient pas, ou fit bien-tôt des Traductions Latines des Livres Saints Les Peuples qui avoient un langage particulier, & qui ne parloient ni Grec ni Latin, comme les Syriens, les Egyptiens, les Ethiopiens, les Armeniens, & les Persans firent aussi traduire l'Ecriture Sainte en leur Langue quand ils furent couverts à la Religion de Jesus Christ Dans la suite des temps, l'Arabe étant devenu la Langue Vulgaire dans le Levant, tous ces Peuples firent faire des Traductions de l'Ancien & du Nouveau Testament en cette Langue, & dans ces derniers tems, les Grecs memes en ont fait faire en Grec Vulgaire Dans l'Occident tant que la Langue Latine a été entendue & parlée communément, on ne s'est pas mis en peine de faire des Versions en la Langue du Pais Mais depuis que le Latin a cessé d'être commun dans les Monarchies qui se sont établies après la destruction de l'Empire des Romains, ce qui est arrivé peu de tems, chaque Peuple a fait traduire en la Langue Vulgaire les Livres Saints de l'Ancien & du Nouveau Testament. C'est de ces Versions dont nous avons à traiter dans ce Chapitre mais comme elles ne seroient presque d'aucun usage, si on n'étoit pas permis aux Laïques & principalement à ceux qui n'entendent point le Latin, de lire l'Ecriture Sainte, cela nous engage d'agiter ici la question fameuse de la Lecture de l'Ecriture Sainte. Nous commençons donc

donc ce Chapitre par un recit Hiſtorique des Traductions de la Bible en Langues Vulgaires, Françoiſe, Italienne, Eſpagnole, Allemande, Angloiſe, &c. Nous examinerons enſuite, Premierement, ſi la Lecture de l'Ecriture Sainte eſt tellement défendue aux ſimples Fidéles, & ſi les Livres Saints n'ont été faits que pour être lûs par les Prêtres & par les perſonnes éclairées. Secondement ſi la Lecture de l'Ecriture Sainte peut être utile à tous les Fidéles, & quels ſont les ſentimens des Saints Peres ſur ce ſujet. Troiſiémement, s'il eſt vrai que l'Egliſe dans le dernier Siecle en ait défendu la lecture au Peuple, & même les Traductions de la Bible en Langue Vulgaire, & quel auroit pû être le motif de cette défenſe. Quatriémement, ſi ces pretendues défenſes ont encore lieu, les raiſons qui les ont fait faire ne ſubſiſtant plus. Tout ce que nous dirons ſer ce ſujet, regarde l'Ancien & le Nouveau Teſtament.

Il y a plus de huit cens ans qu'Otfroy Moine Benedictin de l'Abbaye de Weiſſenbourg & diſciple de Raban, mit l'Hiſtoire de l'Evangile en Langue Teothenique, afin que le Peuple de ſon Païs qui ſavoit de la peine à entendre le Latin, pût lire la Parole de Dieu, comme elle témoigne dans ſa Préface à Lantbert Archevêque de Maience. Il fut ainſi, écrit ce pieux Auteur, des Evangiles en François, en y mêlant quelquefois des ſignifications & des moralités, afin que ceux, à qui la difficulté d'une autre Langue que la leur fait de la peine, connoiſſent & entendent dans leur propre Langue les ſaintes Paroles & la Loi de Seigneur, & craignent de s'en écarter. *Scripſi tamque eorum priscæ ſuffultus juvamine, Evangeliorum partem Francofide compoſitam, interdum ſententiaſa, moralibuſque verbis permiſceni, ut qui in illis aliena Linguæ difficultatem horrefcit, his propriâ Linguâ cognoſcat ſanctiſſima verba, Domeſtica Legem ſuâ Linguâ intelligens, inde ſe vel parum quid devitare mente perſpiciat.* Son Ouvrage n'eſt pas une Traduction des quatre Evangiles, mais une Hiſtoire ou une Concorde Evangelique tirée des quatre Evangiles, & diviſée en cinq Livres Mathias Flacius Illyricus a fait imprimer cet Ouvrage à Bâle en 1571. & nous aſſure dans ſa Preface qu'il avoit vû à Strasbourg un ancien Pſeautier en la même Langue. Il prétend même que Strabon, Raban, & Hamon ont traduit la Bible en Langue Vulgaire ſous Charlemagne, mais il n'en donne point de preuve, & je n'ai point lû que ce fait ſoit atteſté par d'autres Auteurs.

Il y a dans la Bibliotheque du Roi un Manuſcrit des Pſeaumes en François ſans Preface ni nom d'Auteur, cotté 8277 que l'on croit être de l'onziéme Siecle, & un autre cotté 7837 qu'on croit être d'environ la fin de douziéme, dont l'Auteur ſe nomme Maître Pierre de Paris, & dedie ſon Ouvrage à Simon le Rat Chevalier Lieutenant de Saint Jean de Jeruſalem.

La plus ancienne Traduction en Françoiſe de la Bible que nous aions, eſt celle de Guiars des Moulins Chanoine de Saint Pierre d'Aire au Diocéſe du Terouane, qui traduiſit depuis l'an 1291. juſqu'à l'an 1294. les Livres Hiſtoriques de l'Ancien & du Nouveau Teſtament contenus dans l'Hiſtoire de Pierre le Mangeur. Il y a pluſieurs Exemplaires de cette Traduction dans la Bibliotheque du Roi notamment celui qui eſt cotté N°. 6820 qui porte en tête un avertiſſement où ſe trouve le nom de ſa Patrie de Guiars des Moulins, & le tems qu'il a compoſé cette Verſion. Il y en a d'autres N°. 6818. 6820. 6821. 6822. 6823. 6825. 6826 & 6828 dont le langage eſt un peu différent, mais qui ſont pourtant de la même Traduction. Le manuſcrit 6819 ne contient que les Traduction del Hiſtoire de Pierre le Mangeur, les autres ont outre cela, les Pſeaumes, les Proverbes de Salomon & les autres Livres de l'Ancien Teſtament, auſſi bien que les Epîtres des Apôtres, mais quelques-unes contiennent ſeulement la Traduction de l'Hiſtoire ou Concorde Evangelique de Pierre le Mangeur, c'eſt à dire les quatre Evangiles mêlés enſemble, au lieu que dans les autres les quatre Evangiles ſont au long & de ſuite.

Les Hiſtoriens nous apprennent que Charles V. Roi de France fit traduire de ſon tems la Bible en François, & que ce fut Nicolas Oreſme Supenot de la Maiſon de Nsvarre, Docteur de Paris, qui fut chargé d'y travailler. Ou n'a point preſentement de Manuſcrit qui porte expreſſément le nom de Nicolas Oreſme, auſſi ne ſait-il pas le feul qui travailla à cet Ouvrage ſelon du Tillet, mais il y a bien de l'apparence que pluſieurs des anciennes Bibles manuſcrites anonymes qui ſe trouvent dans la Bibliotheque du Roi, & dans les autres, ſont de la Verſion de Nicolas Oreſme qui ne fit que ſuivre celle de Guiars des Moulins, & qui peut-être par cette raiſon n'y a pas mis ſon nom. Entr'autres, il y en a une dans la Bibliotheque de Roi N°. 6701 que l'on conjecture être de Nicolas Oreſme, quoiqu'elle ſoit ſemblable à celle de Guiars des Moulins, parce que l'Auteur a changé le mot de Prêtre en celui de Chapelain dans le quatorziéme Chapitre des Actes, & dans le premier de l'Epître à Tite; cette affectation peut faire croire que celui qui a fait ce changement étoit Chapelain du Roi, qui en qui convient à Nicolas Oreſme Tréſorier de la ſainte Chapelle de Paris.

On a de même tems un Manuſcrit de Raoul de Preſles dedié au Roi Charles V. qui eſt une eſpece de Commenta re ſur l'Ecriture Sainte; qui

Fauchet, & le Pleautier. Il y a auſſi quelques anciennes Verſions d'une partie de la Bible en vers dans la Bibliotheque du Roi, quiſont peut-être du même tems.

Depuis ce tems-là pluſieurs perſonnes travaillerent à retoucher & à corriger la Verſion Françoiſe de la Bible, & dans le quinzieme Siecle Jacques le Grand Docteur de Paris fit une Verſion, ou plûtôt une Paraphraſe de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, dont il y a une partie dans un Manuſcrit de la Bibliotheque de Navarre en deux Volumes. Il y eſt remarqué à la fin de la Table qu'elle a été compoſée en 1464.

La premiere Bible Françoiſe imprimée le fut par l'ordre de Charles VIII. & dediée à ce Prince, & par conſequent avant l'an 1498 c'eſt la Verſion de Guiars des Moulins. On a auſſi un Pſeautier François imprimé ſous le Regne de ce Prince. Mr. Baluze a un ſecond Volume d'une Bible Françoiſe, commençant aux Proverbes de Salomon imprimée l'an 1520. & en 1523. Colines Imprimeur de Paris fit auſſi imprimer le Nouveau Teſtament en François.

Mais la premiere Edition d'une Bible entiere en notre Langue fut le Texte de la Vulgate, eſt celle qui fut imprimée à Anvers en 1530 par Martin Lempereur avec le Privilege de Charles-Quint. Mr. Simon l'a pour ſuſpecte, à cauſe que la date de l'année de l'Empire de Charles-Quint, eſt la premiere de ſon Regne qui concourt avec l'année 1519 & à cauſe qu'il eſt fait mention dans le Privilege, que cette Traduction avoit été communiquée à l'Inquiſiteur de la Foi, & à d'autres Theologiens, quoiqu'alors il n'y eût point d'Inquiſition en Flandres, comme que l'interprete attaduit ces paroles de la Geneſe *ipſa conteret caput tuum*, par celles-ci, *Cette ſemence briſera ta tête*. Et enfin parceque dans la Preface des Livres de l'Ecriture ſont diviſés comme les Payenſtes a les diviſent, en Canoniques qui ſont dans le Canon des Juifs, & les autres qui ſont hors du Canon. Mais ces raiſons ſont fort foibles, comme Mr. Simon l'a lui-même remarqué, car il faut qu'il y ait eu de l'erreur dans la date de l'année de l'Empire de Charles-Quint, puiſque dans le Privilege de la ſeconde Edition, qui eſt du 21 Novembre 1533 la date de l'année de l'Empire de ce Prince eſt 14. & qu'il y eſt fait mention de la Supplique faite pour ce ſujet en l'année 1530. D'ailleurs il n'eſt pas dit dans le Privilege, qu'il y eut alors d'Inquiſition en Flandres, mais ſeulement que cette Bible devoit être communiquée à des Inquiſiteurs ou Examinateurs. La Traduction de ces mots, *ipſa conteret*, ne doit pas paroître extraordinaire, puiſqu'il faut lire dans le Latin, *ipſi conteret*, comme portent les meilleurs Exemplaires de la Vulgate. Enfin ce que regarde la diviſion des Livres Sacrés, eſt tirée des Prefaces de ſaint Jerôme. La premiere Edition de cette Bible Françoiſe de l'année 1530. eſt dans la Bibliotheque du Roi; la ſeconde qui eſt de l'année 1534. eſt plus ample, & ſe trouve dans les Bibliotheques de ſaint Germain des Prez, & de ſainte Geneviéve. Ces deux Editions ſont plus anciennes que celle de Robert Olivetan, qui eſt la premiere de celles que les Proteſtans ont faites, qui n'a paru qu'en 1535. & qui eſt copiée ſur celle-ci. Celle-ci neanmoins a été imprimée une troiſieme fois au même endroit en 1540. & cette Edition eſt dans la Bibliotheque des Jeſuites du College de Louis le Grand. L'année ſuivante, & en 1544. & 1548 on fit encore imprimer à Paris la vieille Traduction de Guiars des Moulins. Le Traduction d'Anvers avoit été revûe par des Theologiens de Louvain, & ſe faiſoit avec aſſez d'exactitude. L'Auteur étoit capable, & y a joûté des Notes, ou remarque des differences del'Hebreu & du Grec, & explique quelquefois des paſſages difficiles. Il a fait ſa Traduction ſur la Vulgate, quoiqu'en quelques endroits il ait ſuivi les explications d'Eraſme.

C'eſt cette Bible d'Anvers qui a été comme le fondement & la baſe des Bibles Françoiſes Catholiques & Proteſtantes qui ont paru dans la ſuite. La premiere eſt celle de Robert Olivetan, parent de Calvin, imprimée en 1535. Quoique cet Auteur ſe vante d'avoir le premier traduit la Bible d'Hebreu en François, & qu'il ne parle d'aucune Traduction Françoiſe qui eut été faite avant la ſienne, il eſt fait neanmoins que copier le Verbon d'Anvers en beaucoup d'endroits, & en pluſieurs endroits dans leſquels elle étoit differente du Texte Hebreu. Il paroît pourtant qu'Olivetan n'a pas conſulté les Originaux, mais ſeulement les Verſions Latines faites ſur le Grec & l'Hebreu, & il a mal à propos affecté de changer les noms d'Apôtre, d'Evêque, de Prêtre, de Diacre, ou de Calice, conſacrés par l'uſage de l'Egliſe, en ceux d'Ambaſſadeur, de Surveillant, d'Ancien, de Miniſtre, de Hanap. Calvin avant reconnu pluſieurs fautes dans la Verſion d'Olivetan, crût la devoir retoucher, & en fit une nouvelle Edition qui approche plus de la Vulgate, dans laquelle il a gardé les noms d'Apôtre, d'Evêque, de Prêtre, de Diacre, &c. Il s'eſt fait pluſieurs Editions de cette Bible depuis 1550 juſqu'en 1561. avec des Notes, & on a toujours ſuivi quelques Additions ou changement, ſoit dans le Texte, ſoit dans les Notes. En 1560. il parut à Geneve une nouvelle Edition de cette Bible revûe par Theodore de Beze, ou l'on remarque auſſi, le nom d'Ancien, de Surveillant, &c. Dans le cours des années ſuivantes on imprima une Verſion Françoiſe de la Traduction Italienne de Diodati, qui

eu cours quelque tems par un les Calvinistes En 1588 il se fit une autre reformation de la Version de la Bible de Geneve, à laquelle Cotnedle Bertrand, Theodore de Beze, la Faye, Rotan, Jarquemot & Goulart travaillerent. Ils reformerent quelques de fautes des Verſions d'Ouverc, & de Calvin, & rendirent cette Verſion plus conforme au Texte Hebreu & Grec, c'eſt celle là qui a depuis été en uſage parmi les Calvinuſtes, & à laquelle ils ont fait peu de changement. C'eſt celle que les Sieurs Deſmarets & Menuſtres de Groeningue en ont revue & fait imprimer avec des Notes à Amſterdam en 1669.

En 1535 Sebaſtien Chaſtillon fit paroître à Bâle une Verſion Françoiſe ſur ſa Verſion Latine de la Bible, dans laquelle il affecte même affectation que dans la Latine, en ſe ſervant de termes extraordinaires, & d'un diſcours lié & periodique. Voila ce qui regarde les Bibles Françoiſes des Heretiques. Revenons à celles des Catholiques.

René Benoît Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Curé de ſaint Pierre des Arcis, & enſuite de ſaint Euſtache, & Profeſſeur en Theologie au College de Navarre, entreprit de faire une Verſion de l'Ecriture Sainte, ou plûtôt de reformer la Traduction Françoiſe de la Bible de Geneve, & la fit paroître en 1566. Mais comme il avoit fait cette reviſion avec aſſez de precipitation, il y laiſſa des expreſſions qui deplurent à quelques uns de ſes Confreres, & donnerent occaſion de cenſurer cet Ouvrage. René Benoît ſoûmit ſon Livre au jugement de la Faculté, & à celui de l'Evêque de Paris; à qui il appartenoit d'approuver ou de rejetter la Verſion de la Bible, dont il s'agiſſoit. Le Faculté cenſura ſon Ouvrage, & comme l'Evêque de Paris ne le condamnoit point, elle s'adreſſa au Pape Gregoire XIII. qui le defendit par ſon Bref du 3. Novembre 1575 comme contenant quantité d'erreurs, d'hereſies, de blaſphêmes intolerables, tant dans le Texte que dans les Notes, les Additions, & les Préfaces. René Benoît s'étant ſoûmis au Pape, reconnut lui-même, qu'il y avoit des fautes dans ſa Verſion, dans leſquelles il étoit tombé pour s'être trop preſſé de la donner au public dans un tems qu'il la croyoit neceſſaire; & ſe ſoûmit au jugement du Pape, & à celui de la Faculté. Etant enſuite devenu Docteur de la Faculté en 1578. Il renouvella cette proteſtation, & déclara qu'il condamnoit la Bible publiée ſous ſon nom, que le ſaint Siege Apoſtolique & la Faculté de Theologie de Paris avoient condamnée.

Que que tems aprés les Docteurs de Louvain entreprirent de faire une nouvelle Edition de la Verſion de la Bible entierement conforme à la Vulgate, & exempte des erreurs & des affectations qui ſe rencontroient dans les Bibles de Calviniſtes. Ils ſe ſervirent pour cela de l'ancienne Verſion d'Anvers, & de celle d'Olive en, qu'ils reformerent, comme avoit fait René Benoît, mais avec plus d'exactitude. Cette Verſion fut imprimée avec Privilege du Roi d'Eſpagne, & avec l'Approbation de Molanus Cenſeur des Livres, à Anvers en 1578 à Lyon en 1585 & en pluſieurs autres endroits.

Depuis ce tems là les Verſions Françoiſes qui ſe trouvent parmi les Catholiques, n'ont été pendant long-tems que des Copies de la Verſion de Louvain retouchées en quelques endroits, tel eſt le Bible Françoiſe de Pierre Heſſe, dediée au Roi, & imprimée à Paris en 1608. & celle de Pierre Frizon Penitencier & Chanoine de l'Egliſe de Reims, imprimée à Paris en 1620. Celle de Jacques Corbin Avocat au Parlement de Paris imprimée en 1642. & approuvée par des Docteurs de Poitiers, s'éloigne plus de celle de Louvain que les precedentes, & rend plus à la lettre le Texte de la Vulgate.

Peut de tems aprés François Veron qu'on appelle le Pere Veron, parce qu'il avoit été Jeſuite, quoiqu'il fût fort de cette Compagnie, pour être Docteur en Theologie, Predicateur & Lecteur du Roi pour les Controverſes, depuis par le Clergé pour ecrire ſur icelles, & enfin Cure, car en finet les qualitez qu'il ſe donne, fit une nouvelle Verſion du Nouveau Teſtament, ou plûtôt une nouvelle Edition de la Traduction des Docteurs de Louvain, revûe & corrigée ſur le Texte de l'ancienne Vulgate publié par Clement VIII & collationnée ſur le Grec. Cette Edition parut en 1647. dediée au Clergé de France.

La Verſion de Mr. de Marolles Abbé de Villeloin n'eſt pas ſur la Vulgate, mais ſur le Texte Grec ou plûtôt ſur la Verſion d'Erasme. Il y en a eu trois Editions, la premiere eſt de 1649. la ſeconde de 1653. & la troiſiéme de 1655.

Nous voici venus aux Verſions de ces derniers tems, plus Françoiſes & plus polies que les précedentes. La premiere eſt celle du Nouveau Teſtament que l'on nomme de Mons, parce que la premiere Edition de cet Ouvrage imprimé en 1667. porte le nom de Gaſpar Migeot imprimeur à Mons. La ſeconde eſt la Verſion du Nouveau Teſtament du Pere Amelote, Frere de l'Oratoire, dont le premier tome fut imprimé à Paris en 1666. & dont on a fait depuis pluſieurs Editions. La troiſieme eſt la Verſion expliquée du Nouveau Teſtament, faite par Mr. Godeau Evêque de Vence, & imprimée à Paris en 1668. La 4e. même eſt celle de toute la Bible du ſieur Iſaac le Maître, vulgairement appellé de Sacy, faite ſur la Vulgate en pluſieurs Volumes avec des Notes literales & ſpirituelles, dont une partie a été publiée de ſon

son vivant, & qui a depuis été continuée par Pierre Thomas Sieni du Foſſé, & qu'on vient d'achever de donner au public. La cinquiéme, eſt celle du Nouveau Teſtament que le Pere Queſnel Prêtre de l'Oratoire a donnée avec des reflexions morales, qui n'eſt pas beaucoup differente de celle du Nouveau Teſtament de Mons, ſi ce n'eſt qu'il la rendue plus conforme à la Vulgate en changeant la plûpart des endroits où l'on s'en étoit écarté pour ſuivre le Grec. La ſixiéme, eſt celle du Nouveau Teſtament du Pere Bouhours Jeſuite, dont la premiere partie vient de paroître. On peut ajoûter la Verſion des Pſeaumes faite par Mr. de Beauſne Archevêque de Bourges. La Traduction en vers des Pſeaumes par Mr. Godeau, Les Verſions des Pſeaumes ſur l'Hebreu & ſur la Vulgate par le ſieur de Sacy, & quelques autres Verſions nouvelles des Pſeaumes. Toutes ces Verſions ſont aſſez connues, & nous nous abſtiendrons d'en porter notre jugement; on peut voir les Critiques qui en ont été faites, & les Apologies que l'on a compoſées pour les défendre. Paſſons aux autres Verſions de la Bible faites en d'autres Langues Vulgaires.

Il y a environ quatre cens ans que Jacques de Varagine Archevêque de Genes traduiſit toute la Bible en Italien ſur notre Vulgate, mais on n'a plus cette ancienne Verſion. La premiere Verſion Italienne de la Bible que nous avons, eſt celle de Nicolas Malherni Venitien Moine Benedictin, Abbé de ſaint Michel de Lemo, qui la compoſa vers la fin du quinziéme Siecle ſur le Texte de la Vulgate. La premiere Edition eſt de l'an 1471. Il y en a deux autres Editions de l'an 1477 dont l'une a été revûe par Fiere Marin de l'Ordre des FF. Précheurs. & il n'en eſt fait depuis pluſieurs autres Editions en Italie. En l'année 1530. Antoine Brucciolì fit une Verſion de la Bible en Italien qu'il dedia à François I. Roi de France, ſur le Texte Hebreu, ou plûtôt ſur la Verſion de Pagninus. Il y en eut enſuite trois Editions en 1539. 1540. & 1542. Vers le commencement de ce Siecle Jean Diodati Miniſtre de Geneve fit une nouvelle Traduction Italienne de la Bible entiere, aſſez conforme à la Traduction Françoiſe de Geneve, dont la premiere Edition parut en 1607. & la ſeconde en 1641. Vinli les Editions de la Bible entiere en Italien. Le Nouveau Teſtament a été traduit par le Pere Zacharie Religieux Dominicain de Florence, & imprimé ſeparément à Veniſe en 1542. Il y a une Edition des Epîtres & Evangiles en Italien de l'an 1563.

Les Bibles Eſpagnoles ſont plus rares. Il y en a une ancienne manuſcrite en Catalan au Provençal en trois Volumes dans la Bibliotheque du Roi N°. 6832. 6832. & 6833. Frederic Furius dans ſon Ouvrage intitulé *Bononia*, imprimé à Bale en 1556. dit qu'il y avoit une ancienne Verſion de la Bible en Langue de Valence, d'où il étoit faite cent trente ans auparavant, & imprimée il y avoit environ quarante ans, & qu'il y avoit auſſi une ancienne Verſion des Evangiles en même Langue, & une Verſion des Epîtres de ſaint Paul en Catalan, mais qu'elles avoient été ſupprimées par l'Inquiſition. Cyprien Valere fait auſſi mention d'une Verſion de la Bible en Langue de Valence, publiée avec la permiſſion des Inquiſiteurs, & principalement de ſaint Vincent Ferrier; mais ſon que l'Inquiſition ait depuis ſupprimé cette Verſion, à cauſe du grand nombre de Juifs qu'il y avoit en Eſpagne, ſoit pour quelqu'autre raiſon, ces Verſions ſont perdues ou cachées dans quelques Bibliotheques d'Eſpagne, & il ne s'en trouve point en France. La premiere Verſion Eſpagnole de la Bible que nous ayons, eſt celle de Caſſiodore Reyna imprimée en Allemagne en 1569. que Cyprien Valere Catholique a fait depuis imprimer avec quelques changemens à Amſterdam en 1602. & à Francfort en 1622. Cette Verſion a été faite ſur le Texte Hebreu, ou plûtôt ſur la Verſion de Pagninus, & ſur le Grec du Nouveau Teſtament. Les Juifs de Ferrare ont auſſi fait imprimer une Bible en Eſpagnol ſur le Texte Hebreu, dont il y a pluſieurs Editions. Les deux premieres à Ferrare en 1553. & 1559. & la derniere à Amſterdam en 1668. Il y a un Nouveau Teſtament traduit en Eſpagnol par François Enzinas, & dedié à Charles-Quint; dont il s'eſt fait quelques Editions. & une autre Verſion Eſpagnole du Nouveau Teſtament differente des precedentes, imprimée en 1596. Celle de Caſſiodore Reyna a été imprimée auſſi ſeparément en 1625.

Quoique on n'ait pas de Verſion de la Bible en Allemand, plus ancienne que celle de Luther, les Proteſtans & les Catholiques conviennent qu'il y en avoit auparavant. Matheſius Lutherien, dit qu'il avoit vû dans ſa jeuneſſe une Bible en Allegand, & que ſon Pere avoit eu cette Langue les Evangiles des Dimanches de toute l'année, & quelques Livres du Vieux Teſtament avec des Poſtilles Walteras autre Lutherien avoue qu'il y avoit trois Editions de la Bible en Allemand avant celle de Luther, & le Jeſuite Nicolas Schaten Allemand ecrivain en 1674. contre un Lutherien, qui lui avoit objecté que la lecture de la Bible en Langue Vulgaire étoit défendue dans le Diocèſe de Paderborne, lui dit: „ cela eſt, pourquoi a-t-on fait des Verſions „ de la Bible en Allemand avant Luther? pourquoi enſuite a-t-on publié la Verſion de Dietenberg? pourquoi celle d'Ulenberg eſt-elle „ entre les mains de tout le monde? pourquoi „ l'Archevêque

Google

„ l'Archevêque de Mayence a-t-il lu même fait „ imprimer des Bibles nouvellement traduites „ en Allemand? Il appartenoit ensuite à ses ministres de Laïman, & de Sensitius, qui disent qu'il étoit permis généralement à tout le monde en Allemagne de lire l'Ecriture Sainte en Langue Vulgaire. Enfin il affûre que dans le Diocese de Paderborne les Catholiques lisent la Bible avec la même liberté que les Protestans. On ne peut donc pas douter qu'il n'y eût des Versions de la Bible en Allemand fort communes, & en usage avant celle de Luther ... mais elles étoient apparemment suivant l'usage, faites sur la Vulgate.

Luther entreprit peu de tems après qu'il eut quitté l'Eglise de faire une nouvelle Version en Allemand sur l'Hebreu de l'Ancien Testament, & sur le Grec du Nouveau: elle étoit élegante, mais peu literale & peu exacte. Il n'en cit fait une infinité d'Editions. Aussitôt qu'elle parut, Jerôme Emser Catholique publia une Version Allemande du Nouveau Testament avec des Notes, dans lesquelles il critique la Version de Luther. Et peu de tems après, Jean de Dietenberg donna au public une Version entiere de la Bible sur la Vulgate pour l'opposer à celle de Luther. Les Zuingliens & les Calvinistes reformerent l'Edition de Luther, & en firent paroître des nouvelles Editions à Neustal en 1588. & à Herborn en 1595. ce qui déplût fort aux anciens Lutheriens. Paul Ebet Lutherien en fit aussi une, imprimée à Wittemberg en 1564. & depuis, Leon Juda & Jean Piscator Calvinistes, firent encore de nouvelles Versions de la Bible en Allemand. Mais sans nous arrêter à rapporter les Versions & Editions des Bibles Allemandes faites par des Lutheriens & Calvinistes, nous remarquerons seulement que Gaspar Ulenberg Catholique en fit une nouvelle, imprimée à Cologne en 1630. qui est présentement commune en Allemagne.

Les Catholiques des Pais Bas ont fait imprimer dans le dernier Siecle plusieurs Bibles en Flamand. Il y en a une de l'an 1548. faite par Nicolas van Winghe, qui remarque dans sa Preface, qu'il s'est servi d'une Version Flamande imprimée en Hollande fort vieille & dur ans auparavant, & par conséquent avant la naissance des Protestans. Cette Bible a été revûë par les Docteurs de Louvain, & imprimée depuis à Anvers en 1599. & plusieurs fois. Les Protestans de ces 2 ans-là n'ont point eu d'abord d'autre Version Flamande qu'une Version faite sur la Bible Allemande de Luther; jusqu'à ce que suivant le projet & l'Ordonnance du Synode de Dordrecht de l'an 1618. il en fut fait une nouvelle qui parut en 1637. elle s'est entierement conformée au Texte Hebreu de l'Ane en Testament & au Grec du Nouveau. Les Arminiens qui n'ont pas approuvé cette nouvelle Version, ont fait une autre Traduction du Grec du Nouveau Testament, imprimée à Amsterdam en 1680.

Les Historiens d'Angleterre font mention de quelques parties de la Bible traduites dès le commencement du huitieme Siecle en leur Langue Vulgaire, qui étoit alors la Saxoue. Jean de Treviso nous assûre que Bede avoit fait une Version entiere de la Bible en Anglois. Il y en a qui disent qu'Adelme Evêque de Sherborne qui vivoit en 705. avoit fait une Traduction des Pseaumes en Saxon, & d'autres en attribuent une au Roi Alfride qui vivoit deux cent ans après. Nous avons une Version des Evangiles en Langue Anglo-Saxone, faite sur l'ancienne Vulgate avant la revision de saint Jerôme, donnée par Parker, & imprimée à Londres en 1571. & depuis à Dordrecht en 1665. & une Traduction du Pentateuque en même Langue, donnée par Spelman en 1640. Wiclef fit une Traduction de la Bible en Anglois, qui se trouve encore dans quelques Bibliotheques d'Angleterre. Sous le Regne d'Henri VIII. il fit plusieurs Editions de la Bible & du Nouveau Testament en Anglois; savoir, celle de Guillaume Tindal & de Coverdal en 1526 & 1530. & revûë par Matthewes en 1537. Il fut en France en 1538. une impression d'une Bible Angloise, mais qui fut supprimée, & Henri VIII. fit en 1540. une défense de toutes les Bibles Angloises, faites jusqu'alors, & chargea Cusbert Tunstal Evêque de Durham, & Nicolas Heath Evêque de Rochester d'en faire une nouvelle, qu'ils publierent en 1541. Malgré cette Version n'ayant pas encore plû à Henri, il fit en general une défense de toutes les Versions Vulgaires en Anglois, & il ne fut plus permis en Angleterre jusqu'au Regne d'Edouard VI. de lire la Bible en Langue Vulgaire, sans en avoir obtenu permission. Sous le Regne de cet Prince, on fit revivre les Editions de Tindal & de Coverdal, & c'est de celle-ci qu'est tirée la Version des Pseaumes qui est dans la Liturgie Angloise. Sous le Regne de la Reine Marie, quelques Calvinistes Anglois refugiés à Geneve, firent une nouvelle Version de la Bible en Anglois conforme à celle de Geneve, qui fut imprimée en 1560. & depuis avec la permission de la Reine Elizabeth, à Londres en 1598. Les Episcopaux firent ce qu'ils purent pour la supprimer, mais ils n'en purent venir à bout. Parker Archevêque de Cantorbery, lui opposa un Bible à laquelle plusieurs personnes travaillerent, qui fut communément appellé la Bible des Evêques, elle étoit faite sur le Texte Hebreu de l'Ancien Testament, & sur le Grec du Nouveau, mais elle s'écartoit quelquefois de l'Hebreu pour s'approcher de la Version des Septante. Ce fut pour cette raison que le Roi Jacques I. n'approuva pas entierement cette Traduction & qu'il en fit faire une autre plus conforme au Texte Hebreu, qui fut

fut imprimée en 1672 & 1685 communément dans l'Eglise Anglicane. On le voit des Versions, Bonnes tant encore moins de cette Bible en ancienne Langue de Pen; imprimée à Lindes en 1588 & de Trad chon du Nouveau Testament, en Irlandois faite par Uſſerius, & dont Version de l'Ancien Testament en Irlandois fut l'Hebreu, faite par l'ordre de Guillaume Bedel Evêque de Kilmore en Irlande, qui vient d'être imprimée en Angleterre. Les Catholiques Anglois ont outre cela eue Version entière de la Bible en leur Langue plus leur usage. Le Nouveau Testament a été imprimé en Irlandois en 1602.

Les Peuples de Nord qui avoient embrassé la doctrine de Luther, n'ont point eu d'autres Traductions de la Bible, que celles qui ont été faites en leur Langue par la Bible Allemande de Luther. Celle des Suedois a été faite par Laurent Petri Archevêque d'Upſal, Disciple de Luther, & imprimée à Holme en 1646. Les Danois en ont eu une en leur Langue dès l'an 1524. qui a été retouchée & imprimée à Copenhague en 1633. Il y a aussi une Version de la Bible en Islandois que l'on prétend être l'ancienne Langue Norwegienne de Gothe, & une en Frislandois imprimée en 1648. Les Lapons mêmes ont eu l'heureux & quelques parties de la Bible en leur Langue.

Nous n'avons point de connoissance d'aucune ancienne Bible Catholique en Polonois. Celle qui a été imprimée en 1563. a été faite par des Sociniens, qui ont aussi fait imprimer une Lithuanie en 1572. une Bible Polonoise traduite par Simon Budni sur l'Hebreu & sur le Grec. Sendius fait aussi mention d'une Version du Nouveau Testament faite par Martin Czechovius Soere en, imprimée avec des Notes en 1577. Le Jesuite Vieki travailla par ordre du Pape Gregoire XIII à une nouvelle Version de l'Ecriture en cette Langue. Elle fut imprimée à Cracovie en 1599. avec l'Approbation de Clement VIII.

Les Bohemiens ont le Bible en leur Langue avec des Notes, imprimées en Allemagne depuis 1579. jusqu'en 1602.

Les Hongrois en ont aussi une en leur Langue, compoſée par George Caldi Jesuite, & imprimée à Vienne en Autriche en 1626. & une plus ancienne imprimée à Francfort en 1608 & à Oppenheim en 1612.

Enfin l'on peut assûrer qu'il n'y a point de Peuple ni de Nation éclairée des lumieres de l'Evangile, qui n'ait la Bible, ou du moins le Nouveau Testament, & quelque partie de l'Ancien traduite en sa Langue.

Voila en abregé l'Histoire des Versions de la Bible en Langues Vulgaires. Nous n'entrons pas dans un plus grand detail sur ce sujet. Ceux qui auront le curiosité d'en sçavoir davantage, peuvent consulter le second Tome de l'Histoire Critique des Versions du Nouveau Testament de M. Simon, à qui nous devons une partie de ce que nous en venons de dire ici.

§ II.

Si l'Ecriture Sainte a été faite pour être lûë par tous les Fidelles, ou seulement par les Prêtres & par les personnes éclairées dans la Religion.

Il seroit difficile de croire qu'il pût être tombé dans l'esprit des hommes un Paradoxe aussi extraordinaire que celui-ci, que l'Ecriture Sainte de l'Ancien & du Nouveau Testament n'a été faite que pour être lûë par les Prêtres & par les personnes éclairées dans la Religion, & que sa lecture a toujours été interdite, selon l'intention de Dieu & des Auteurs Sacrés, au commun des Juifs & des Chrétiens, pour lesquels elle doit être un mystere caché; si l'on n'étoit pas quelquefois surpris de voir jusqu'où peut aller la prévention & l'entêtement de quelque homme raisonnable, si des Auteurs modernes n'étoient entrepris de soûtenir & de prouver ce Paradoxe insoûtenable & insoûtenable qu'il est. Mais il est aisé de les convaincre du contraire par l'Ecriture même, & par la pratique des Juifs & des Chrétiens.

Car premierement, ce n'est pas pour les seuls Prêtres que Moïse a écrit sa Loi, c'est generalement pour tous les Israelites: c'est à eux tous qu'il adresse ses commandemens, ses ordonnances, ses avertissemens, & ses menaces: c'est à tout le Peuple qu'il parle, quand il publie les Ordonnances qu'il a reçûës de Dieu dans le Chapitre 23. de l'Exode, il les annonce de la part de Dieu les ceremonies de la Pâque: *Dixit Moſes ad Populum, memento quod hunc diem, &c.* Et enfuite il recommande à tous les Israelites d'en instruire leurs enfans, & de leur apprendre la raison de cette institution: *Cumque interrogaverit te filius tuus crastinus, dicens, quid sibi hoc? respondebis ei. In manu fortiſ eduxit nos Dominus de Terrâ Ægypti, de domo ſervitutis*, & en peu après, il veut que cette Loi soit comme un signe attaché à la main, & comme un Memoire perpetuel devant les yeux: *Erit ergo ut ſit ſignum in manu tua, & quaſi appenſum quid ob rem tibi data ſit lex memoriæ ante oculos tuos.* C'est à tout le Peuple d'Israel que Dieu fait entendre sa voix & ses Commandemens: *Exod* 20. Et quand il est question ensuite

Digitized by Google

faite Moïse de quantité d'autres Loix, il lui ordonne de les dire à tous les Enfans d'Israël: *Hæc dicens filiis Israël, &c. Hæc sunt judicia quæ propones eis:* & Moïse obéissant à cet ordre, parle à tout le Peuple, lui fait sçavoir les Loix de Dieu, tout le Peuple lui répond, & il écrit ces Loix pour tout le Peuple: *Venit ergo Moïses & narravit Populo omnia verba Domini atque judicia: Responditque omnis Populus una voce: Omnia verba Domini, quæ locutus es, faciemus. Et scripsit Moïses universos sermones Domini.* Ce n'est pas seulement aux Prêtres & aux Anciens qu'il commande que Loi qu'il reçoit de Dieu, c'est à tout le Peuple, il l'assemble exprès pour lui annoncer ce que regarde l'observation du Sabbath, & la Construction du Tabernacle: *Igitur congregata omni turba filiorum Israël dixit ad eos: Et ait Moïses ad omnem cœtum filiorum Israël, Hoc est verbum quod præcipit Dominus, dicens, &c.* Quoiqu'il Levitique contienne plusieurs Loix qui regardent particulièrement les Prêtres & les Levites que le Peuple, cependant à moins que ce ne soient des choses qui concernent uniquement la personne d'Aaron, Moïse parle toûjours par l'ordre de Dieu à tout le Peuple d'Israël: *Vocavit autem Moïsen, & locutus est ei Dominus de Tabernaculo Testimonii, dicens: Loquere filiis Israël, & dices ad eos, &c.* Levitic 1 *Locutusque est Dominus ad Moïsen & Aaron, dicens: Dicite filiis Israël.* Levitic 11. *Et locutus est Dominus ad Moïsen, dicens: Loquere Aaron & filiis ejus, cunctis filiis Israël: Iste est sermo quem mandavit Dominus, dicens, &c.* Levitic 17 *Locutus est Dominus ad Moïsen, dicens: Loquere ad omnem cœtum filiorum Israël.* Levitic 19 &c. Dieu parle de la même maniere dans le Livre des Nombres *Locutus est Dominus ad Moïsen, dicens: Præcipe filiis Israël,* Num 5 *Locutusque est Dominus ad Moïsen dicens: Loquere ad filios Israël, & dices ad eos, &c.* Num 6 & un plusieurs autres endroits. Mais rien ne prouve plus clairement que l'intention de Dieu & du Moïse étoit que toute la Loi fût lûe par le Peuple, que le Livre du Deutéronome. C'est une repetition abregée de toute la Loi, faite par Moïse avant sa mort, lûe à tout le Peuple & écrite afin qu'il le lût; *Hæc sunt verba quæ locutus est Moïses ad omnem Israël trans Jordanem in solitudine tempestive,* Deuteron 1 *Vocavitque Moïses omnem Israelem, & dixit ad eum: Audi Israël cæremonias atque judicia, quæ ego loquor in auribus vestris hodie, discite ea & opere complete.* Deuter 5 Il leur repete les Commandemens de Dieu, il veut qu'ils les sçachent pour les accomplir, il leur recommande de ne les pas oublier, & de les apprendre à leurs Enfans; il les avertit que ces Commandemens sont assés à pratiquer, qu'ils les doivent avoir continuellement dans la bouche & dans le cœur; il les écrit afin qu'on les lise. Tout cela est dans les Chapitres 30 & 31 du même Livre: *Mandatum hoc quod præcipio tibi hodie, non supra te est, neque procul positum, nec in Cœlo situm, ut possis dicere, quis nostrum valet ad Cœlum ascendere ea deferat illud ad nos, ...sed juxta te est sermo valde in ore tuo & in corde tuo ut facias illum, &c. Scripsit itaque Moïses Legem hanc, & tradidit eam Sacerdotibus filiis Levi ... Præcepitque eis dicitque ei, Post septem annos, anno remissionis in solemnitate Tabernaculorum congregatibus cunctis ex Israël, ut appareant in conspectu Domini Dei tui in loco quem elegerit Dominus, Ages verba Legis hujus coram omni Israël, audientibus eis, & annum omnes populos congregate, tam viros quam mulieres, parvulos & advenas qui sunt intra portas tuas.* Voilà tous les hommes, les femmes, & même les enfans admis à la lecture & à l'Ecriture, & la raison que Moïse en apporte, c'est qu'ainsi qu'entend un la Loi, ils l'apprendront, qu'ils craignent le Seigneur leur Dieu, & qu'ils gardent toutes les Ordonnances de la Loi, *Ut audientes discant, & timeant Dominum Deum vestrum, & custodiant, implendi quæ omnes sermones Legis hujus.* Cela suffit, il ne faut pas seulement aux Israëlites qui vivoient alors, mais cela s'étend à leurs descendans qui devoient habiter au delà du Jourdain: *Filii quoque eorum qui nunc nesciunt, & audire possint & timere Dominum Deum suum, cunctis diebus quibus versabitur in Terra ad quam vos Jordanem transmisso pergitis obtinendam.* Enfin Moïse leur ordonne non seulement de mettre dans leur cœur comme toute ce qu'il leur venoit de dire de la part de Dieu, mais de l'apprendre à leurs Enfans, afin qu'ils obéissent eux, & qu'ils pratiquent une telle Commandement de cette Loi: car ce n'est pas, ajoute-t-il, une parole qui vous soit proposée en vain c'est votre vie, &c'est par ce moyen que vous prolongerez vos jours. *Ponite corda vestra in omnia verba quæ ego testificor vobis hodie, ut mandetis ea filiis vestris ut audire & facere, & implere universa quæ scripta sunt Legis hujus ut ea quæ vobis testificor præcepta sunt nobis, sic ei singuli in vita versentur, quæ facientes longi perseverent in terra, ad quam Jordanem transmissi ingredimini possidendam.* Moïse pouvoit-il plus clairement marquer que son intention étoit que la Loi fût lûe & que generalement par tous les Israëlites, Freres, Levites, Laïques, hommes & femmes, enfans, &c.

Secondement à l'égard des Livres Historiques de la Bible Pourquoi les Livres de Josué, des Juges, des Rois, &c. ont été écrits, si ceux est pour apprendre aux Juifs l'accomplissement des promesses que Dieu avoit faites à leurs Peres, pour les fustruire de ce que ces mêmes Peres, par leur desobéissance, & par leur infidelité, ont attiré sur eux & sur leurs Enfans la malédiction de Dieu, & enfin leur abandonné de Dieu, Dieu le leur avoit bien annoncé, & que quand ils seroient convertis, & auroient

au recours à lui, il les avoit secourus & protegés. C'est ce que non seulement les Prêtres & les Levites, mais aussi tout le Peuple devoit sçavoir, & par conséquent il étoit à propos que ces Livres fussent entre les mains de tous les Juifs.

Troisiémement, il est encore plus clair, que les Cantiques ou Pseaumes ont été faits, pour louer Dieu, ou pour le remercier, ou pour le prier, & qu'ils étoient chantés publiquement par tout le Peuple, n'ayant été composés que pour être lûs & recités que par les Prêtres & les Levites. On y invite en plusieurs endroits tous les Saints, tous les Justes, en un mot tous les Adorateurs du vrai Dieu, tous les hommes, toute la terre à louer le Seigneur. *Bressez le Seigneur*, est-il dit dans le Pseaume 67. *dans les Assemblées, vous tous qui êtes de la Race d'Israël. Que toute la terre chante les loüanges du Seigneur. Enfans de Dieu louez le Seigneur. Publiez louez le seigneur Soyez attentifs de Dieu louez le Seigneur Vous tous qui êtes de l'entrée du Tabernacle, louez le Seigneur Que sa loüange soit publiée dans l'assemblée des Justes, des Saints & Vieillards, hommes & femmes louez le Seigneur.* C'est ainsi que les expressions ordinaires dont se sert le Psalmiste.

Quatriémement, les Livres Moraux ont été écrits pour instruire generalement tous les hommes & contiennent des preceptes pour les femmes comme pour les hommes, pour les ignorans & pour les sçavans, pour les jeunes gens, & pour les Vieillards, pour les grands & pour les petits. Il est dit au commencement des Proverbes de Salomon, qu'elles sont faites pour instruire de la Sagesse & de la Discipline, pour donner l'intelligence des paroles prudentes, & pour faire recevoir la doctrine de la Justice & de l'Equité, afin que les simples deviennent prudens, & les ignorans éclairés & sçavans; que ceux qui sont sages deviennent plus sages; & que ceux qui ont de la prudence, deviennent encore plus parfaits. Salomon pouvoit-il marquer plus clairement, que son principal dessein étoit d'écrire pour les simples, & pour les ignorans, quoique les personnes les plus éclairés puissent aussi profiter de son Ouvrage? Il est dit dans le Livre de l'Ecclesiaste, que l'Ecclesiaste a enseigné, qu'il a recherché des paroles utiles, & des sentences pleines de droiture & de vérité, & que ces paroles des Sages sont comme des aiguillons, ou des clous pour regler la conduite des hommes.

Cinquiémement, la plûpart des Prophetes sont des avertissemens, ou des instructions, ou des reproches, ou des menaces que les Prophetes faisoient au Peuple Juif par l'ordre de Dieu; ce n'est pas seulement aux Prêtres qu'ils les adressoient, c'est à tout le Peuple.

Sixiémement, les Juifs ont toûjours été persuadés que les Livres saints devoient être lûs par tous ceux qui faisoient profession de leur Religion. Moïse dans le Chapitre 6. du Deuteronome leur recommande cette lecture: *Ces Commandemens que je vous donne aujourd'hui, leur dit-il, seront toujours dans votre cœur: vous les apprendrez à vos enfans, & vous en entretiendrez dans votre maison, & en voiage, étant couchés, & debout: Vous les attacherez pour signe à votre main, & ils seront pendus à votre front, & à vos yeux: Vous les écrirés sur les poteaux de vos maisons & sur vos portes.* Il recommande la même chose, & en mêmes termes dans le Chapitre 11. Ou ne peut pas dire qu'il ne parle en ces endroits, que d'une partie de la Loi, & de quelques préceptes particuliers, puisqu'il parle generalement de toutes les Commandemens de Dieu, & quand il ne s'agiroit que des principaux & des plus essentiels, pour les sçavoir, pour s'en entretenir, & pour les méditer, il falloit necessairement lire dans les Livres divins, composés exprés par l'ordre de Dieu, pour en donner la connoissance à tous les Juifs. En consequence de cette Loi, les Juifs ont toûjours lû, & en public & en particulier tous les Livres sacrez, & ils n'ont pû negliger cette lecture, qu'en prevaricant à un Commandement exprés que Moïse leur en avoit fait de la part de Dieu. C'est pourquoi Josias aiant trouvé dans le Temple un Exemplaire du Livre du Deuteronome, dont on avoit negligé la lecture pendant les troubles qui avoient precedé son Regne, auſſi-tôt qu'il s'en fut informé des choses preferées dans la Loi, témoigna beaucoup de douleur de ce qu'il n'avoit point lû ce Livre, & fit assembler dans le Temple les Habitans de Juda & de Jerusalem, non seulement les Prêtres & les Levites, mais auſſi tout le Peuple depuis le plus grand jusqu'au plus petit, & fit lire ce Livre entier en leur presence, en sorte qu'ils l'entendirent tous. *Assemblés tout le Peuple Dominus, undique omnes qui Juda & habitatores Jerusalem, Sacerdotes & Levitæ & omnis populus à maximo ad maximum, quibus audientibus ut Domi Dominus legis Ritu omnia verba Voluminis* Pendant la Captivité, les Juifs, quoique dans une Terre étrangere, n'oublierent pas de lire les Livres de la Loi Daniel, comme nous avons déja remarqué, la lisoit & la meditoit. Pourquoi les autres Juifs qui avoient de la pieté & de la Religion n'auroient-ils pas fait la même chose? Après le retour de la Captivité, Esdras pour rendre la Loi plus commune, la fit ecrire en caracteres Chaldéens qui étoient plus connus aux Juifs; que leurs anciens caracteres & pour mieux-tet qu'elle etoit faite pour être lûe & entendue de tout le Peuple; il la fit lire devant tout le Peuple, hommes & femmes qui étoient capables de l'entendre.

Attribu

Digitized by Google

Attollit ergo Esdras Sacerdos Legem coram multitudine virorum & mulierum, cunctisque qui poterant intelligere. . . . . & legerunt in Libro Legis Dei distincte & aperte ad intelligendum, & intellexerunt cuncta legentes. 2. Esdr. 8. De quelque maniere que l'on entende ces paroles, il paroît qu'Esdras étoit persuadé que l'Ecriture sainte devoit être lûe, & entenduë du Peuple. Du tems de NÔTRE SEIGNEUR les Juifs lisoient l'Ancien Testament dans leurs Synagogues, d'une maniere qu'ils l'entendoient aussi il est dit dans l'Evangile de saint Luc Chapitre 4. que Jesus étant entré dans le Synagogue de Nazareth, ou lui présenta le Livre du Prophete Isaïe, & que l'ayant ouvert, il y lût cung ou sixiemes de cette Prophetie, après quoi il ferma le Livre, & que tout le monde tant les yeux attêtez sur lui, il leur dit *Ce que vous entendez aujourd'hui de vos oreilles, est l'accomplissement de cette parole de l'Ecriture, Et tous*, ajoûte saint Luc, *lui rendoient témoignage* Ils avoient donc compris ce que portoit la Prophetie d'Isaïe que JESUS-CHRIST avoit lûe Si c'étoit en Hebreu, ils entendoient donc encore assez d'Hebreu pour comprendre ce qu'on leur disoit, quoique ils ne le parlassent plus Si c'étoit une Version, on avoit donc intention que la Bible fût entenduë du Peuple Les Actes des Apotreonus apprennent encore plus clairement la Loi & les Prophetes dans toutes les Synagogues des Juifs, étant il est dit dans le Chapitre 13 Verset 15 que saint Paul & ceux qui étoient avec lui, étant venus à Antioche de Pisidie, & étant entrés dans la Synagogue un jour de Fête, les Princes de la Synagogue, après la lecture de la Loi & des Prophetes, les prierent de faire quelque exhortation au Peuple Et dans le Chapitre 15 saint Jacques dit que des les premiers tems Moïse a des Predicateurs dans les Synagogues de toutes les Villes, ou on le lit tous les jours de Sabbath *Habet enim Moses Sabbatum legitur* Les Juifs Hebreux le lisoient apparemment en Hebreu, mais ils savoient assez d'Hebreu pour l'entendre, & on relevés & nourris dans la lecture de l'Ecriture sainte, & encore à présent ils elevent presque tous leurs enfans, de maniere qu'ils entendent l'Hebreu de l'Ecriture. Il y a même parmi eux une celebre Ordonnance qui se trouve dans la Gemare, par laquelle chaque Juif est obligé d'écrire un Exemplaire de la Loi pour son usage. Mais afin de faciliter l'intelligence de l'Texte à ceux qui avoient quelque peine à entendre, les Juifs Hebreux se sont servis de Paraphrases Chaldaïques, qu'on faisoit lire, à mesure qu'on lisoit le Texte en Hebreu A l'egard des Juifs Hellenistes qui n'entendoient ni l'Hebreu ni le Chaldaïque, ils avoient la Version des Septante qu'on lisoit dans leurs Synagogues, & de la, nous servis depuis, comme nous avons dit de celle d'Aquila. Ce n'étoit pas seulement en public que tous les Juifs lisoient & entendoient la Loi, du tems de NÔTRE SEIGNEUR, ils la lisoient aussi en particulier, comme il paroît par plusieurs endroits du Nouveau Testament. JESUS-CHRIST parlant à tous les Juifs dans le 5. Chapitre de l'Evangile de saint Jean, leur dit *Scrutamini Scripturas* & *Scrutamini Scripturas* & qu'il y trouveroient qu'il y étoit parlé de lui: ils lisoient donc l'Ecriture. En saint Luc Chapitre 16. Abraham dit au mauvais Riche qui le prioit d'envoyer le Lazare avertir ses freres. *Et ont Moyse & les Prophetes, qu'ils les écoutent* c'est à dire, qu'ils lisent la Loi de Moïse, & celles des Prophetes, car tien n'est plus ridicule que d'entendre cet avec ce nouvel Auteur, de la personne de Moïse & des Prophetes Dans les Actes Chapitre 17 Verset 11 il est dit que les Juifs de Berée reçûrent la parole de Dieu avec beaucoup d'affection & d'ardeur, & qu'ils examinoient tous les jours pour voir si ce qu'on leur lisoit, étoit veritable Saint Pierre dans sa 1. Epître Epître écrite aux Juifs dispersés dans les Provinces d'Asie, leur dit, *qu'ils ont les Oracles des Prophetes auxquels ils font bien de s'arrêter, comme à un lieu qui leur donne un bon effort* Saint Paul écrivant à Timothée, lui représente comme une grace qu'il avoit reçûe de Dieu, de ce qu'il avoit appris les saintes Lettres dés son enfance *Et quia ab infantia Sacras Litteras nosti* Il faloit qu'il les eût apprises, son Pere étant Payen, de sa mere Eunice, & de Loïde son Aïeule qui survécurent en cela l'usage des Juifs Enfin il est dit dans les Actes Chapitre 8 que l'Eunuque de la Reine Candace étant venu à Jerusalem pour adorer Dieu, lisoit dans son Chariot en s'en retournant, le Prophete Isaïe, & il paroît qu'il entendoit bien les termes de ce qu'il lisoit, quoiqu'il n'en comprît pas le sens En un mot, c'est une chose certaine que les Juifs ont toûjours été & sont encore fort attachés à la lecture des Livres Canoniques, qu'ils en ont toûjours fait & font encore leur plus grande occupation. Qu'ils les lisent en Hebreu quand ils peuvent l'entendre, si non en Syriaque, en Grec, en Arabe, ou en toute autre Langue, suivant ce qu'est dans le Talmud de Jerusalem, que celui qui ne peut pas les lire en Hebreu, ne doit pas pour cela ne les point lire, qu'il faut au contraire pour satisfaire à son devoir, qu'il les lise en la Langue qu'il entend Et c'est pour ce tu raison que les Juifs anciens & modernes ont fait des Traductions de la Bible en Langue Vulgaire, comme nous avons remarqué Il n'y a que quelques endroits de la Bible dont les Juifs interdisoient la lecture aux jeunes gens, sçavoir, le commencement de la Genese, le commencement & la fin d'Ezechiel, & le Cantique des Cantiques

Mais tout le reste étoit commun à tout le monde, & les enfans mêmes étoient instruits. C'eſt „ la coûtume parmi les Hebreux, dit Origene „ *Homil. 1. in Cantic.* que les Docteurs & les Sage „ sonnent à lire aux enfans tous les Livres de „ l'Ecriture, & même ceux qui contiennent les „ traditions, & que l'on reſerve pour un âge plus „ avancé le commencement de la Geneſe, le „ commencement de la fin d'Ezechiel, le Cantique des Cantiques, Saint Jerôme entend par l'âge de trente ans, & Saint Gregoire de Nazianze à vingt-cinq. Cette exception confirme la regle & l'uſage des Juifs de lire l'Ecriture ſainte, puiſqu'il paroît par ces témoignages, que tous les Juifs l'étoient deſ leur enfance l'Ecriture ſainte & qu'il n'y avoit que ces quatre endroits d'excepté, dont la lecture leur étoit permiſe, quand ils étoient dans un âge plus avancé

Septiémement, les Apôtres, les Diſciples de NOTRE SEIGNEUR, & les premiers Chrétiens imitant la pratique des Juifs, ont lû comme eux la Loi de Moïſe, les Prophetes & les autres Livres de l'Ancien Teſtament. L'Apôtre ſaint Paul en recom mande la lecture par ces paroles, *Rom. 15* „ Tout ce qui eſt écrit a été écrit pour notre inſ „ truction, afin que nous concevions une eſpe „ rance ferme par la patience & par la conſo „ lation que nous donnent les Ecritures. *Quæcumque enim ſcripta ſunt ad noſtram doctrinam ſcripta ſunt, ut per patientiam & conſolationem Scripturarum ſpem habeamus* Il faut ajoûter à ce paſſage ce que dit ſaint Pierre que nous venons de rapporter, que s'il eſt dit à des Juifs convertis à la Religion Chrétienne.

Huitiémement, à l'égard des Livres du Nouveau Teſtament, il eſt certain que JESUS CHRIST eſt venu pour annoncer la Religion à tout les hommes Il a prêché indifferemment la Foi Chrétienne à toutes ſortes de perſonnes, de tout âge, de tout ſexe, & de toutes conditions & il a fait choiſir en peu de tems par quelques uns, c'étoit des moins éclairés, & des moins ſages ſelon le monde. Son intention a donc été que ſa doctrine fût connue des ſimples & des ignorans comme des autres. Les Evangeliſtes ont écrit leurs Evangiles generalement pour l'inſtruction de tous les Fidéles, comme l'Hiſtoire nous l'apprend *Ceux-là*, dit ſaint Jean à la fin de ſon Evangile, *ont été écrites, afin que vous croyiez que* JESUS-CHRIST *eſt le Fils de Dieu, & qu'en le croiant, vous ayez la vie éternelle en ſon nom.* Ces Evangiles ont été mis dans les premiers Siecles entre les mains de tous les Chrétiens, lûs publiquement dans toutes les Egliſes, & en particulier par tous les Fidéles. D'où on voit que c'eſt contre l'intention de JESUS-CHRIST & de ſes Apôtres? Les Lettres de ſaint Paul ne s'adreſſent pas ſeulement aux Paſteurs & aux Miniſtres, mais generalement à tous les Fidéles des Egliſes auſquels il écrit. Quand il a voulu écrire aux ſeuls Paſteurs comme à Timothée & à Tite, il leur adreſſe ſes Lettres à eux ſeuls ; mais quand il écrit aux Egliſes, c'eſt generalement à tous les Fidéles qui il les adreſſe. Dans l'Epître aux Romains : *A vous tous qui êtes à Rome, qui êtes les bien-aimés de Dieu, & Saints par votre vocation.* Dans la premiere aux Corinthiens : *A l'Egliſe de Dieu qui eſt à Corinthe ; aux Fidéles que* JESUS CHRIST *a ſanctifiés, & que ſa vocation a rendu ſaints. Et à tous ceux qui en quelque lieu que ce ſoit, invoquent le nom de* JESUS-CHRIST *qui eſt leur Seigneur comme le nôtre.* Dans la ſeconde aux Corinthiens : *A l'Egliſe de Dieu qui eſt à Corinthe, & à tous les Saints qui ſont dans toute l'Achaïe* Dans celle aux Epheſiens *A tous les Saints & Fidéles en* JESUS-CHRIST *qui ſont à Epheſe* Dans celle aux Philippiens *A tous les Saints en* JESUS-CHRIST *qui ſont à Philippes avec les Evêques & les Diacres* Dans celle aux Coloſſiens *Aux Saints & Fidéles Freres en* JESUS-CHRIST *qui ſont à Coloſſe* Il n'y en a que trois, ſçavoir celle aux Galates, & les deux aux Theſſaloniciens, qui ſoient ſeulement adreſſées aux Egliſes, mais par le mot d'*Egliſes*, il entend tout les Fidéles qui les compoſoient. Les adreſſemens qu'il donne & les reprimendes qu'il fait dans ſes Epîtres, s'adreſſent à tous les Fidéles, & non pas aux ſeuls Paſteurs : il leur ordonne même d'avertir leurs Paſteurs de leur devoir, comme dans la fin de l'Epître aux Coloſſiens : *Dites à Archippe, qu'il conſidere bien le miniſtere qu'il a reçû du Seigneur, pour en remplir tous les devoirs.* Il veut, & il commande que ſes Lettres ſoient lûes dans l'Aſſemblée de tous les Fidéles : *Lorſque cette Lettre*, dit-il ſur la fin de l'Epître aux Coloſſiens, *aura été lûe parmi vous, aiez ſoin qu'elle ſoit lûe auſſi dans l'Egliſe de Laodicée, & qu'on vous liſe de même celle de Laodicée.* Et ſur la fin de ſa premiere Epître aux Theſſaloniciens : *Je vous conjure*, dit-il, *par le Seigneur, de faire lire cette Lettre à tous les Saints Freres : Adjuro vos per Dominum ut legatur hæc Epiſtola omnibus ſanctis Fratribus* Il emploie, dit Theodoret, une eſpece de ſerment, afin de prouver à tout l'utilité qu'revient de cette ſainte lecture, craignant que ceux qui recevoient cette Lettre les prenoient, ou n'entendoient qu'auſſient pas ou autrement. Rien n'eſt donc plus clair de, que de ſoutenir que le deſſein de l'Apôtre ſaint Paul, n'a pas été que ſes Lettres fuſſent entendues du Peuple, ſinon par le miniſtere des Prêtres & des Docteurs, qui l'auroit déclaré formellement, qu'il veut qu'on les lûe ſimplement par tout les Chrétiens, & qu'il en conjure ceux à qui il écrit.

Nous ſeme-

Digitized by Google

Neuviemement, nous avons fait voir que la pratique de l'Eglise toûjours de ces trois derniers siecles, de faire lire publiquement l'Ecriture sainte en des Langues entendues de tout le Peuple, & de la faire laisser lire en leur particulier. Que les Peuples qui n'entendoient point le Grec, ni le Latin, ont eu aussi-tôt après leur conversion au Christianisme des Versions de l'Ecriture faite en leur Langue Vulgaire, qu'ils lisoient publiquement & en particulier. Que quand le Grec & le Latin ont cessé d'être la Langue Vulgaire, les Chrétiens de toutes les Nations ont fait faire des Traductions de la Bible en leurs Langues, & que s'ils n'ont pas jugé à propos de changer leur ancienne Langue dans la celebration de l'Office Divin pour des raisons particulieres, ils ont neanmoins voulu que les simples Fidéles ne fussent pas privés de la consolation de pouvoir lire & entendre l'Ecriture Sainte. Tout cela fait assez connoître que la pensée de l'Eglise n'a jamais été que les Livres Sacrez ne fussent composez que pour être lus par le Clergé, & par les personnes éclairées, & que les simples en fussent exclus, c'est à dire privés de la nourriture de la parole de Dieu.

Toutes ces objections que l'on fait contre cette doctrine, sont fondées, ou sur de fausses suppositions, que nous avons déja détruites, ou de pitoyables raisonnemens, qui ne meritent presque pas de réponse, qui sont amplement refutés dans le sçavant Livre de la Lecture de l'Ecriture sainte, composé par Mr Arnaud, & qui nous sommes redevables de la plus part des choses que nous avons dites, & que nous dirons dans la suite sur ce sujet. Les suppositions fausses deja detruites, sont que les Livres de l'Ancien Testament n'ont pas été composez en la Langue Vulgaire des Juifs, ni entendus en effet par tout le monde parmi les Juifs, que les Livres du Nouveau n'ont pas non plus été écrits en Langue Vulgaire, & que l'Eglise a été plusieurs Siecles sans en avoir de Traduction, que le Grec & le Latin n'étoient pas par eux-mêmes du tout tellement deperis parmi les Fidéles de l'Empire, que les Peuples qui n'entendoient pas ces Langues, n'avoient point de Traduction de l'Ecriture sainte en leur Langue, moins qu'ils la lisoient & n'le celebrassent l'Office en Grec & en Latin, Toutes ces suppositions dis-je, étant détruites, la conclusion que l'on en voulo tirer, que l'Ecriture n'a point été composée pour être lûe de tous les Fidéles, mais seulement des Prêtres & des personnes éclairées de tout le reste même. Les raisons que l'on allegue pour defendre ce System en sont si foibles, qu'il ne faut que les rapporter pour en faire voir l'absurdité. On dit que les Philosophes Payens avoient fait de cacher leurs maximes & leurs Livres au Peuple, & par consequent que c'est une profanation de mettre l'Ecriture sainte entre les mains de toute sorte de monde. Quelle consequence, quand la premiere proposition seroit veritable? Mais il faut premierement de la prouver, puisque nous voyons que les Livres des Philosophes étoient entre les mains de tout le monde, & que s'ils vouloient cacher quelques unes de leurs maximes, ou quelques points de leur doctrine, ce n'étoit pas en empêchant que leurs Livres fussent communs & lûs de tout le monde, mais en les écrivant obscurément. On se fait encore du secret que gardoient les Payens pour cacher les mysteres de leur Religion, afin d'en conclure que les mysteres de la vraie Religion doivent aussi être cachés aux Juifs & aux Chrétiens, comme si les Chrétiens avoient les mêmes raisons de cacher leurs Mysteres sauts & sacrés, que les Payens avoient de tenir secrets les infames, les impietez & les superstitions de leurs mysteres profanes, qui ne prevenoient être decouverts que de leur honte, au lieu que ceux des Chrétiens ne sçauroit trop être connus pour inspirer du respect & de veneration. Ce dit un Ancien, ne craignant rien tant que d'être cachez. Il a été autrefois dans l'Eglise, que les Chrétiens ne vouloient pas que l'on parlât clairement des Sacremens dont les Payens, & les Catechumenes, mais elle n'a jamais rien caché de ses mysteres aux Chretiens baptisez, & les mysteres, dont elle a recommandé le secret à l'égard de ces Catechumenes, ne sont point de l'Ecriture sainte, dont elle leur permettoit la lecture, mais la doctrine du Sacrement de l'Eucharistie. L'Exemple de la conduite de Dieu à l'égard des Juifs, à qui il a donné une Loi figurative, ne prouve point que Dieu ne voulut pas qu'ils fussent entendre Loi, mais au contraire, qu'il voulut que ceux mêmes à qui il ne vouloit pas encore decouvrir les mysteres, pussent lire l'Ecriture sainte sans les appercevoir: Moïse couvroit son visage, & ne parloit au Peuple que la face voilée. Cela veut-il dire, qu'il ne leur parloit qu'obscurément? non certes, il n'en est point ainsi, que par-là que les enfans d'Israël ne pouvoient soûtenir la vûe de son visage, à cause de la gloire & de la lumiere qui en sortoient, & si l'on veut avoir recours à la signification mystique, cela veut dire que les Juifs avoient une espece de voile sur leur esprit qui les empêchoit de comprendre les choses figurées par la Loi de Moïse mais ce voile, comme dit S. Paul, ne se leve point les Chrétiens. On objecte encore que Dieu donna ordre au peuple Juif de mettre le Livre de la Loi à côté de l'Arche d'Alliance, & qu'il a commandé

mandé aux Prêtres de le lire dans les années de remiſſion, c'eſt l'on veut conclure que le Livre de la Loi n'étoit connu qu'aux Prêtres & aux Levites, qu'il n'y avoit qu'eux qui en euſſent des Exemplaires, & que le Peuple n'en avoit connoiſſance que par leur lecture : mais ce ſont des concluſions mal tirées, car de ce qu'il y avoit un Exemplaire de la Loi dans le Tabernacle, il ne s'enſuit pas qu'il n'y en eût point de copie parmi le Peuple, n'étoit l'original authentique que l'on y conſervoit avec raiſon : & de ce que les Prêtres liſoient la Loi tous les ſept ans à tout le Peuple, il s'enſuit bien que l'intention de Dieu étoit qu'elle fût connue au Peuple, mais non pas qu'il ne la fût point en d'autres occaſions, au contraire les Apôtres nous apprennent qu'elle le fut tous les jours de Sabbath les Livres de Moïſe dans les Synagogues.

On objecte à l'egard du Nouveau Teſtament, que JESUS-CHRIST ne s'eſt pas expliqué clairement des veritez du Chriſtianiſme, & qu'il a parlé avec reſerve en figures & en paraboles : & on ne remarque pas que JESUS-CHRIST ne s'eſt ſervi de cette conduite qu'à l'egard de quelques Juifs incredules, & qu'à l'egard de ſes Apôtres & de ſes Diſciples, il leur a découvert clairement ſes myſteres. *Il vous eſt donné, leur dit-il, de connoître les myſteres du Royaume de Dieu, mais pour eux qui ſont dehors, tout ſe paſſe en paraboles, afin qu'en voiant, ils voient & ne voient point, & qu'en écoutant, ils écoutent & n'entendent pas ; & qu'ils ne viennent point à ſe convertir, & que leurs pechez ne leur ſoient point pardonnez.* Ce ſont donc ceux qui ſe convertiſſent à qui il eſt donné de connoître ouvertement les myſteres du Royaume de Dieu, & tous ceux à qui on ne les revele qu'en paraboles, ce ſont ceux qui ne ſont pas convertis, & qui ne ſe convertiront pas. Dieu cache ſes veritez aux Prudens & aux Sages de ce monde, pour les reveler à des ſimples & à des petits. Si l'on étend cette maxime à la lecture de l'Ecriture, il s'enſuit que les ſimples & les ignorans humbles en ſont plus capables que les Sçavans, & les Docteurs orgueilleux. Mais ſans nous arrêter davantage à refuter des objections ſi frivoles, ecoutons les Oracles de l'Ecriture & des Peres touchant l'utilité que tous les Fidéles peuvent tirer de la lecture de la Bible.

§. III.

De l'utilité que tous les Fideles peuvent tirer de la lecture de l'Ecriture ſainte. Sentimens des Peres ſur ce ſujet.

IL ſemble que c'eſt une eſpece d'impieté de douter de l'utilité de la lecture de l'Ecriture ſainte, car c'eſt douter que la parole de Dieu ſoit utile & par conſequent revoquer en doute la ſageſſe ou la bonté : Il ſe peut faire que l'Ecriture ſainte utile en elle-même, devienne inutile & même nuiſible, à cauſe de la mauvaiſe diſpoſition de ceux qui la liſent, mais de croire que elle même, elle ne ſoit pas utile, & que les Fideles qui la liſent dans un eſprit de ſoumiſſion & d'humilité, n'en puiſſent pas profiter, c'eſt attaquer directement les Oracles du Saint Eſprit, & la pratique de l'Egliſe c'eſt mépriſer l'avis que Moïſe a donné tant de fois de la part de Dieu, de lire & de méditer continuellement la Loi, de l'avoir à tous moments devant les yeux pour s'en ſouvenir : c'eſt n'ajoûter aucune foi à l'Oracle de Pſalmiſte qui nous aſſure, Pſ. ch. *Que la Loi du Seigneur eſt toute parfaite, qu'elle convertit les ames, que ſon témoignage eſt fidéle, qu'elle inſpire la ſageſſe aux ſimples, que ſes Ordonnances ſont droites, qu'elles répandent de la joie dans les cœurs, que ſes Commandemens ſont pleins de lumieres, & qu'ils éclairent les yeux.* C'eſt ne faire aucune attention à la priere ferveute tant de fois repetée dans le Pſeaume 118 que laquelle on demande à Dieu la grace de meditet continuellement ſa Loi & de l'entendre, & on l'on en explique avec tant de force tous les effets & les avantages. *Que j'aime votre Loi, mon Dieu, elle eſt tous les jours le ſujet de ma meditation, J'ai été devenu plus habile que mes Maîtres en faiſant mon étude de vos Ordonnances. J'ai été devenu plus prudent que les Vieillards, parce que j'ai recherché vos Commandemens. J'ai détourné mes pas de toute ſorte de voies pour obſerver vos mots, &c. Vos Preceptes me donnent de l'intelligence, & de la haine pour les voies de la fauſſeté & du menſonge. Votre parole eſt une lampe qui éclaire mes pas & une lumiere qui luit dans le ſentier où je marche, &c.* Il faudroit copier ce Pſeaume entier, ſi l'on vouloit rapporter ce qui regarde l'utilité que l'on peut tirer de la lecture & de la meditation de la Loi de Dieu. Le Nouveau Teſtament n'eſt pas moins exprés. Les Paroles de JESUS-CHRIST ce ſont des paroles de vie, elles ont été écrites afin que

» que nous croyions en lui, & qu'en croiant, » nous eussions la vie eternelle. Tout ce qui » est écrit, a été écrit pour notre instruction, » afin que nous concevions une esperance ferme par la patience, & par la consolation que » nous doivent les Ecritures. Toute Ecriture » divinement inspirée, est utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger, pour » instruire dans la Justice, afin que l'homme soit parfait & propre à faire toute sorte de bien. C'est ainsi que JESUS-CHRIST, les Evangelistes, & les Apotres nous parlent de l'utilité que l'un peut tirer de l'Ecriture sainte. Qui peut après cela douter que si lecture ne soit très utile à tous les Fidéles qui y apportent un esprit docile & soumis?

Si nous consultons la Tradition de l'Eglise Grecque & Latine sur ce sujet, nous trouverons que les Peres ont d'un consentement unanime exhorté puissamment tous les Fidéles à la lecture de l'Ecriture sainte, & qu'ils en ont montré l'utilité en des termes très forts, & par des raisonnemens convaincans.

S. CLEMENT, dans sa premiere Epitre aux Corinthiens, qui est le plus ancien & le plus autorisé monument que nous aions, après l'Ecriture Sainte, parle ainsi à tous les Fidéles de l'Eglise de Corinthe, à qui il écrit, de la lecture & de la méditation de l'Ecriture Sainte. Vous avez lu, dit-il, mes chers freres, les Ecritures Saintes, & vous en étes bien instruits: vous vous etes appliqué avec soin à méditer la Parole de Dieu, conservez la close dans votre memoire, & la repassez souvent dans votre esprit. Cet avis suppose, que de son tems tous les Chrétiens lisoient l'Ecriture Sainte.

S. IRENE'E, dans le Chapitre 46 du second Livre contre les Heresies, déclare formellement que toutes les Ecritures Prophetiques & Evangeliques peuvent être entendues de tout le monde. *Cum itaque universæ scripturæ & Prophetiæ & Evangelium ex aperto & sine ambiguitate & similiter ab omnibus audiri possint.* Il ajoûte dans le Chapitre suivant que les Ecritures sont parfaites, étant dictées par l'Esprit de Dieu, & par son Verbe. *Scripturæ quidem perfectæ sunt, quippe à Verbo Dei & Spiritu ejus dictatæ,* & il donne ensuite une regle pour les lire, qui est de profiter des choses que l'on entend, & de remettre à Dieu, celles que l'on ne peut comprendre. Dans le 20 Chapitre du cinquiéme Livre, il dit encore que le propre du Chrétien est de se nourrir de l'Ecriture dans le sein de l'Eglise. *In eo sinu educati & Scripturæ Dominicæ enutriti.* Ce que cela est marque, par ce que Dieu dit à Adam qu'il mangeroit de tous les Arbres du Paradis, l'Esprit nous faisant entendre par là que toutes les Ecritures divines devoient être notre nourriture. *Ab omni ergo ligno Paradisi escas manducabis, id est ab omni Scriptura Dominica manducate.*

S. CLEMENT D'ALEXANDRIE, aprés avoir dit dans le premier Livre du Pedagogue Chapitre 13 Que la Parole de Dieu est la faute de nôtre ame Qu'autrefois c'étoit par Moïse qu'elle nous tenoit lieu de Pedagogue, & depuis par les Prophetes, mais qu'enfin le Pere nous a donné son fils bien-aimé que nous devons ecouter, il dit au 3 Livre du même Ouvrage Chapitre 1 Que de divin Pedagogue nous propose dans l'Ecriture toutes toutes d'instructions, d'exemples, de paraboles pour nous retires du mal, & nous porter au bien. Et au Chapitre 12 il se fait cette objection: Mais nous ne sommes pas tous, me direz-vous, capables de cette divine Philosophie. A quoi il repond en ces termes. Nous ne sommes donc pas tous capables d'arriver à la veritable vie? Que me dites-vous donc? Comment est-ce que vous aimez Dieu & vôtre prochain, si vous n'êtes point capable de la Philosophie dont je vous parle? Comment est-ce que vous vous aimez vous-mêmes, si vous n'avez point de passion pour la vraie vie? Mais je n'ai point appris à lire, me direz-vous encore. Si vous ne vous égarez point, lire, vous ne sçaurez vous dispenser d'entendre ce qu'on vous lira. Il enseigne la même chose dans le septiéme Livre des Stromates, où il dit Que les Sacrifices d'un Chretien sont la priere, les louanges de Dieu, & la lecture des Livres Saints. Et qu'on doit s'attendre de tomber quand on ne fait pas Dieu qui nous conduit, & qu'il nous conduit par les Ecritures divinement inspirées.

On sçait qu'ORIGENE a étudié l'Ecriture Sainte dés son Enfance, & que c'est une des choses que l'Antiquité a le plus loué & admiré dans ce grand homme. On ne jugeoit donc pas alors qu'il fût dangereux aux Laïques & aux enfans de lire les Livres Saints. Comme il avoit été nourri & élevé dans cette lecture, il la recommande aux autres, & en fait voir l'utilité. Dans l'Homelie 29 sur saint Mathieu, il dit que la Vigne dont parle JESUS-CHRIST dans sa Parabole, est l'Ecriture Sainte que le Pere de famille avoit louée aux Vignerons, c'est à dire, qu'il l'avoit donnée aux Juifs, non seulement aux Prêtres, mais aussi au simple Peuple. Il ajoûte que cela est aussi

ainſi pour nous, que l'Ecriture eſt nôtre Vigne, & que les fruits que Dieu s'attend que nous lui rendions de cette Vigne, eſt de nous regler tellement par ces divines inſtructions, que nôtre vie ſoit irreprehenſible, & qu'il n'y ait rien que Dieu haïſſe dans nos mœurs. Et dans le huitiéme Livre ſur l'Epître aux Romains Chap. 11. il dit, Que toutes les Ecritures Saintes ſont cette Table dont il eſt dit dans le Pſeaume, que leur Table leur ſoit ne ſilet où ils ſe trouvent enveloppez, ce que l'Apôtre applique aux Juifs. Que c'étoit là la Table du Peuple d'Iſrael, parce que les Oracles de Dieu leur onoient couſiez, & tous ce qui s'appelle le Vieux Teſtamens. Que chacun d'eux pouvoit s'aſſeoir à cette Table pour s'y nourrir de la parole de Dieu, qui leur étoit preſentée dans les Livres de la Loi & des Prophetes.

Un de ſes plus beaux Ouvrages eſt ſans doute la Refutation du Livre de Celſe contre la Religion Chrétienne. Ce Philoſophe Païen avoit témoigné du mépris pour les Livres Sacrez, comme étant écrits d'un ſtyle ſimple qui n'avoit rien de comparable à la beauté de celui des Philoſophes. Mais c'eſt par là qu'Origenes a relevé les Ecritures Saintes au deſſus des plus éloquens Ouvrages des Grecs. Il ſoûtient dans le quatriéme Livre que c'eſt en quoi les Ecritures Saintes ſont plus eſtimables de ce qu'elles s'accommodent à la portée des plus ſimples d'entre le Peuple: ce que n'ont pû faire, dit-il, ces contenus de fables dont les Grecs font tant d'eſtime. Et s'étendant plus au long ſur cette matiere dans le Livre ſeptiéme, il y refute cette objection en ces termes. Si un Grec, dit-il, voulant inſtruire les Egyptiens & les Syriens d'une doctrine qui pût guerir les maladies de leurs ames, il auroit beſoin d'apprendre leur Langue, aimant mieux parler en Barbare, ce qui paroît honteux aux Grecs, que parlant ſa Langue, être inutile à ces Peuples. Ainſi la ſageſſe divine voulant profiter non ſeulement aux ſçavans Grecs, comme on les eſtime, mais à tout les hommes, elle s'eſt rabaiſſée juſqu'à la portée des plus ſimples de la malice infinie de perſonnes qu'elle a eu deſſein d'inſtruire: elle a voulu attirer par là les ignorans mêmes, & s'en faire écouter en ſe ſervant de leur Langue ordinaire. Et elle en eu d'autant plus de ſujet d'uſer de cette conduite, qu'après cette premiere inſtruction dans les Ecritures Saintes, dont tout le monde eſt capable, on y peut rechercher des ſens plus ſublimes. Car tous ceux qui les bien reçeu ſont ſeul que quand on les examine avec ſoin, on y trouve des verités cachées bien plus ſublimes que ce qui y paroît d'abord, & qu'on en trouve d'autant plus qu'on s'y applique davantage. Il eſt donc certain que Jeſus-Chriſt a plus ſervi au genre humain par ce langage que Celſe appelle ruſtique, que n'a fait Platon par tous ſes diſcours éloquens. C'eſt donc être ingrat envers Dieu, ſelon ce Pere, & trahir reconoître la grace qu'il nous a faite en s'abaiſſant juſques à begayer avec nous pour nous approcher à tous les hommes les verités du ſalut d'une maniere proportionnée à la capacité des plus ſimples, que de prétendre qu'il n'y a que les ſçavans & les habiles ſelon le monde qui puiſſent prendre la liberté de lire les Ecritures Saintes, & que les femmes, & les ignorans ſont des profanes à qui il ne doit pas être permis *d'entrer dans ce Sanctuaire.* C'eſt ce que n'eſt jamais venu dans l'eſprit d'aucun des Peres, & Origene nous fait bien entendre combien il en étoit éloigné, lorſque s'adreſſant à tous les Fideles ſans diſtinction, il les exhorte en ces termes dans ſon Hom. 9 ſur le Levitique. Votre ſaim ceſſe des Livres divins. Nous vous prions de ne vous pas contenter d'écouter la parole de Dieu lors qu'on la lit dans l'Egliſe, mais de vous y appliquer auſſi dans vos maiſons, & d'y mediter jour & nuit dans la Loi de Seigneur. Car Jeſus-Chriſt y eſt preſent auſſi-bien que dans l'Egliſe, & ceux qui le cherchent le trouvent par tout. C'eſt pourquoi il nous eſt ordonné dans la Loi de mediter la Loi de Dieu, & quand nous marchons, & quand nous nous aſſeyons dans nôtre maiſon, & quand nous ſommes au lit, & quand nous nous levons. Il vous vient une penſée dans l'eſprit, vous êtes toute de conſeiller à un deſi illicite. Sçachez que cela vous vient de vôtre ennemi. Chaſſez-le auſſi tôt de vôtre cœur. Et que ſera-t-il pour cela? Vous avez beſoin d'une main qui vous ſecoure. Que les Livres Saints ſoient toute vôtre main pour les lire. Que les commandemens de Dieu ſoient devant vos yeux. Vous ferez diſpoſé par là à rejetter tout ce qui voudra venir de la part de vôtre ennemi. A quoi il ajoûte. Voulez-vous ſçavoir ce qui nourrit nôtre eſprit? C'eſt la lecture des Livres Saints, les prieres continuelles, & les pieux entretiens.

S. Hilaire, releve en pluſieurs endroits les avantages que l'on peut tirer de la parole de Dieu, & particulierement dans ſon Commentaire ſur le Pſeaume 118. Reſſouvenons-nous, dit-il, lorſque nous nous ſommes appliquez à la lecture de l'Ecriture Sainte, pour y trouver ce que Dieu nous ordonne, & ce qu'il deſire que nous faſſions pour lui plaire, quelle a été la pleine joüiſſance celeſte que notre eſprit a pû ſentir de lui-même, s'eſt trouvé capable de la recevoir,

» recevoir, & de quelle sorte nôtre baſſeſſe cette
» remplie d'ardeur & d'ûtile de joüir de Dieu, il dit,
» que l'ame qui goûte comme il faut l'Ecriture a
» en elle une nourriture qui lui eſt une ſemen-
» ce de la vie éternelle. Il dit que la lecture de
» l'Ecriture Sainte eſt une ſource de vie, & qu'il
» la faut lire & la mediter pour en vivre C'eſt
» avec raiſon, dit-il, que David eſpere, parce
» que ſa principale occupation étoit de mediter
» la Loi de Dieu Appliquons-nous donc auſſi
» à la lecture des Livres divins Travaillons à
» connoître ce que Dieu demande de nous, &
» pratiquons par le reglement de notre vie ce
» que ſa Loi nous commande Car c'eſt la me-
» ditation de la Loi divine qui fait eſperer au
» Prophete, qu'étant ſoûtenu par la miſericor-
» de de Dieu il vivra de la veritable vie

S Basile, parle en ces termes, de l'avantage que l'on peut tirer de la lecture des Pſeaumes, & generalement de toute l'Ecriture Sainte Toutes les Ecritures diviſement inſpirées » nous ont été données par le Saint Eſprit, afin » qu'étant comme un magaſin rempli de toutes » ſortes de remedes pour le gueriſon de nos » ames, chacun y en puiſe trouver de propres » pour ſes maladies particulieres. Les Prophe-» tes nous inſtruiſent de certaines choſes, Les » Livres Hiſtoriques nous en apprennent d'au-» tres & nous trouvons d'autres inſtructions dans » la Loi Le Livre des Proverbes donne auſſi à » l'Egliſe d'autres avis pour le reglement des » mœurs Mais celui des Pſeaumes ſe recommande » prendre tout ce qui eſt d'utile dans les autres » pour profiter à toutes ſortes de perſonnes Dans » ſa premiere Lettre à S Gregoire de Nazanze où il décrit d'une maniere admirable quelles doivent être les occupations d'une perſonne qui ſe veut donner tout à Dieu, il ne manque pas de » marquer pour une des principales la lecture & la » meditation de ces Ecritures Saintes Un des plus » grands moyens, dit-il, pour apprendre à ſatisfaire à ſes devoirs, eſt la meditation & l'étude des Ecritures divinement inſpirées Car elles ſont toutes remplies d'onction, & les vies de » pluſieurs ſaints perſonnages qui y ſont écrites, » ſont comme des images vivantes qui nous » font propoſées afin que nous les imitions, & » que nous marchions ſur les pas des grands » hommes de cette Republique divine. Quelque donc ſe ſentira foible en quelque choſe, » s'il ſe rend cette lecture familiere, il y » trouvera des remedes proportionnés à ſes » langueurs & à ſes infirmités. Dans les Regles abregées qu'eſt 95 Il dit qu'il eſt utile & » neceſſaire que chacun apprenne des Ecritures Saintes, ce qui eſt propre à ſon état, & pour » s'affermir davantage dans la pieté, & pour » ne ſe laiſſer pouſſer emporter aux maximes du » monde Il ajoûte ſur la queſt 235 Que ceux » qui ont la conduite des autres (par où il n'en-» tend point les Pâtres, mais ceux qui exercent quelque charge parmi les Moines, qui en ce temps-là n'exerçoient pas l'ordinaire que Laïques) doi-» vent apprendre plus de choſes des Ecritures, » parce qu'ils doivent ſçavoir ce qui regarde » toutes ſortes d'états, afin qu'ils puiſſent tau-» re connoître la volonté de Dieu à tous ceux » qui ſont ſous leur charge, & inſtruire chacun » de ce qui eſt de ſon devoir Mais que les perſonnes particulieres doivent en uſer à l'Ecriture en apprendre avec ſoin ce qui les regarde, & le pratiquer Mais pour ce qui ne ſera quelque fiateur ce qu'il dit ſur le Pſeaume 37 Il veut que nous imaginions l'Ecriture Sainte comme étant preſentez à Jesus-Christ lorſqu'il ſera aſſis ſur ſon Tribunal pour nous juger, & il dit que ce ſera à ces divines regles que nous ſerons condamnez. Ne devons-nous donc pas, ajoûte-t-il, étudier avec grande attention ce que l'Ecriture nous enſeigne. Dans ſon Livre de la virginité, il dit, qu'il n'uſera pas que l'Epouſe de la ſageſſe ſoit ignorante, mais qu'elle ſoit inſtruite de la ſageſſe de Dieu par la meditation continuelle de la Loi & qu'elle prenne toutes ſes délices dans la lecture du Livre de la Nouveau Teſtament qui la conduiſoit par la main à ſon Epoux Dans ſa Lettre à 84. à une Dame de condition, qui lui avoit demandé des avis ſur ſa conduite, après lui avoir declaré que les averſitellemens que Dieu lui avoit données dans un ſonge, il paroiſſoit qu'il demandoit de elle qu'elle s'appliquât à regler l'état de ſon ame, & à punir les yeux avec leſquels elle devoit un jour voir Dieu, il ajoûte Si vous cherchez vôtre conſolation dans les Ecritures divines, vous n'aurez beſoin et de mon or de tout autre, pour vous marquer ce qui ſera propre pour vô re conduite. Car le Saint Eſprit vous donnera tous les conſeils que vous ſerez neceſſaires, il vous applanira le chemin par où vous devez marcher & il vous conduira par la main Et dans la Lettre ſuivante à une autre Dame de qualité nommée Eustoche Je ſalue, dit il, vôtre illuſtre fille, Et je vous ſupplie de l'exorter qu'elle perſevere dans la lecture de la parole de Dieu, afin qu'elle y conſerve les avantages d'une ſi bonne éducation, & qu'en même tems que ſon corps prendra ſon accroiſſement naturel, ſon ame augmente en vertu par cette divine lecture

S Gregoire de Nyſſe, parle dans même maniere que Saint Baſile de la lecture de l'Ecriture Sainte Il dit donc des Pſeaumes, ce que les autres Peres ont dit de tous les Livres de l'Ecritu-

ce, qu'il faut se imposer d'une maniere si admirable, que toutes sortes de personnes sont en état d'en profiter. Car non seulement, dit-il, les hommes parfaits, & qui ont les yeux de l'ame purifiez sont capables des instructions que le Saint Esprit y donne, mais les femmes mêmes y trouvent autant d'avantage que s'ils n'eussent écrits que pour elles. Ils donnent autant de joie à ceux qui sont encore dans l'enfance Chrétienne que les jouets aux enfans. Ils tiennent lieu de baton & de soûtien à ceux qui sont infirmes & de nourriture à ceux qui sont en santé. Et ceux qui sont dans la force de l'âge spirituel les regardent comme un don particulier que le Ciel leur fait. Que celui donc qui est triste, & accablé de quelque grande affliction le considere comme une lettre de consolation que Dieu lui envoie. Que ceux qui font voiage par terre ou par mer, qui exercent des arts lucratifs, & en un mot tous les Fideles, tant hommes que femmes, de quelque genre de vie, ou de quelque condition qu'ils puissent être, sans se mêler, se passeront qu'ils ne jouïssent d'un grand fruit en negligeant en recevoir ces divins Cantiques. Ils devroient fait même partie des vrais Chrétiens la pratiquer au moins de la rejouissance des festins & de la joie des noces.

S. Ambroise s'explique en plusieurs endroits sur l'excellence del Ecriture Sainte, sur la beauté que nous avons de la lire, & sur le profit que les Chrétiens en peuvent tirer. Pour nous appuyer de que c'est dans la lecture des Ecritures divines que nous trouvons notre victoire & notre joie, dit que c'est ce que figurerent ces trompettes sacrées d'Jerico, qui n'exercerent pas seulement les Juifs à vaincre les ennemis, mais qui firent voir tout joie dans leurs jours de Fêtes: *Non sub hostes harum tubarum sonitu moventur, sed de delectationes & diei Festi fore his ipsi non possunt.* Il dit que les Oracles des Prophetes nous doivent toûjours réveiller & nous presser de nous hater pour ne voir au Ciel *Semper te Prophetarum oracula excitent atque commovemus ut ad superiora festines.* Que c'est être sage que de se plaire dans cette sainte nourriture *Sapientia delectatis alimentis inhiffit* Que la parole de Dieu rend les hommes Rois en empêchant qu'ils ne soient esclaves aux passions du Siecle *Sermo ejus principes facit qui non subjiciantur illecebris seculariibus.* Que l'Ecriture fortifie & les forces de l'ame & le remplit d'une beauté toute spirituelle. Qu'elle soûtient & fortifie les bonnes pensées, & détruit la puissance des cupidités & des passions *Sermo plenum Scripturarum auxiliam confirmat & quodam spiritus gratia adversus carnis aspere. Rationabilia quoque virtutum corroborat, & sic atque omnem vim irrationalium potestatum.* Qu'elle est un grand remede contre l'ennui, & contre les tentations. *Remedium est adversus omnem Christus & Scripturæ divinæ & ne tentationibus unicum refugium.* Et ailleurs. *Verbum Dei repulsivum ab tentatione, qua spiret animas, somnus mentis excludatur.* Que le devoir d'un Chrétien est de mediter, toûjours l'Ecriture pour la pratiquer. *Divina nutra sic volenti oracula, atque ad ea que complacent Deo sunta informes effectus. Sit meditatus in lege, & nulla eum Dei mandata præterierunt.* Que comme la terre est pleine de remede pour les maladies du corps, l'Ecriture est pleine de remede pour les maladies de notre ame. *Ita etiam præsepia salutaribus replevit feriem Scripturarum quibus confirmatur animæ sanatrix.* Que le parole de Dieu nous est toutes choses Notre medecine, notre lumiere, l'eau qui lave nos taches, la source de tous nos biens *Logos, Domine Jesu. Verbum tuum medicinæ ipse Verbum tuum lumen est Verbum tuum nostra collunans ablutio est Verbum tuum fons est. Tu loquis & culpa lavatur. Omnia nobis factum est Dei verbum.* Que l'Ecriture est utile à tout le monde. Que celui qui est sage y acquiert la sagesse. Qu'elle presente à celui qui est capable un redempteur qui le délivre & à celui qui est libre un Dieu qui le recompense qu'elle instruit & qu'elle éclaire toutes sortes de personnes & que chacun y trouve ou dequoi guerir ses playes, ou dequoi se fortifier dans la verye & se procurer de nouveaux merites. *Sanus sapientiam acquirit, captivus redemptorem, liber remuneratorem. Omnes adjuvat Scriptura divina. In omnibus multiplex, qua non cubatra sua tutos aut mortis conformis.* Que le meditation de la Loi de Dieu est d'être unique soûtien dans le tems de l'adversité, de que c'est ce qui fait que nous trouvons de la force lors que nous sommes le plus accablez par les malheurs de ce monde. *Legis meditatio fuit in tempora tribulationes, tempora quibus humiliamur aliquibus adversis sufferre & tolerare possimus, ne neque humiliate nimis, neque depido frangamur affectu.* Qu'on trouve dans la lecture des Ecritures Saintes l'onction, la force, & la nourriture C'est ce qu'il fait entendre par la comparaison des Athletes, qui se frottoient d'huile, s'exerçoient continuellement à la luce, & se nourrissoient de viandes fortes pour se rendre plus forts. Il prétend que le lecture des Livres Sacrez doit faire tout cela en nous. *Unguamur ergo lectionis mentes nostra lucernæ. Sic nobis vita dies & nobis exercitati ejus in quadam cælestium Scripturarum palæstra, artifices amorum sufferiem salubrem fericulorum nostrorum ipsa confirmet.* Que nous nous devons conduire dans toutes nos actions par la lumiere de l'Ecriture, que c'est la source de toute vertu, & le progrés de nos bonnes œuvres. *Age ô Christi fers tes qui vivunter lucerna, & non semper in utter.*

Numquid

Google

Nunquid negligamus verbum Dei, ex quo nobis omnium rerum virtutum est, mirisque fœcundæ operum quidam prorumpit Mare discretus scientiæ sit in omni verbo, in omni opere. Que les Livres de l'Ecriture sont autant de dépouilles qui nous enrichissent Que ce doit être notre joie *Mercatè eamus Sue labore meo omnes gentes, Irruens Fontes eius, irruens Regnorum libros, irruens Prophetarum scripta, irruens Christum, irruens Paulum* Que l'Ecriture nous doit être un festin continuel. Qu'on y trouve des viandes plus fortes, comme est la Loi & l'Evangile, & d'autres plus douces & plus agréables, comme sont les Pseaumes, & le Cantique des Cantiques *Bona creatura Deus, & suavis. Dn præcepta suaviores Habet verbum Dei cibos fuos, alios fortiores, ut est Lex & Evangelium, alios suaviores, ut sunt Psalmi & Cantica Canticorum.* Que qui se nourrit tous les jours de l'Ecriture n'a plus faim de toute relte. *Edit Scriptura cum cælestium verborum ade quotidiani usu farina.* Qu'on ne la doit pas lire en courant, & avec peu d'application à ce qu'on en lit Marque-t-on même que nous n'avons plus le Livre entre les mains, tant nous devons faire comme ceux d'entre les anciens Moines qui eutmanuel tirer de même du fond de notre memoire cette pasture spirituelle pour la ruminer. *Non perfunctorie ruminemus quæ legimus, sed etiam cum absit codex teneamus animi memoria mundo & vacuo, de meditatione nostra offeras commendandum nobis pabulum spirituale promanare* Il dit que l'Evangile de saint Luc est écrit pour être lu par tous ceux qui aiment Dieu, ce qui se doit rencontrer dans tous les vrais Chrétiens, Sçavans ou ignorans, de tout âge, & de tout sexe.

Cet Evangile, dit-il, est adressé à Theophile, c'est à dire à celui qui aime DIEU. Si vous aimez Dieu c'est pour vous qu'il est écrit Recevez le presentd'un Evangeliste, & ce qu'il vous donne comme un vôtre ami pour gage de son amitié Conservez-le avec soin dans le tresor de vôtre cœur Gardez ce précieux dépôt Considerez-le souvent, & le lisez sans cesse avec grand soin Il faut donc que l'on s'dpende d'amour Dieu ceux que l'on prétend ne devoir pas lire l'Evangile. Car il est certainement bien étrange, & on auroit un fort grand sujet de le plaindre en presence saint Ambroise n'excuse aucun de tous les Peres, quen'en étant pas moins capable d'aimer Dieu, pour ne sçavoir que ma Langue maternelle, on me doive pas priver d'un present que m'a fait un Evangeliste, & d'un gage qu'il m'a donné de son amitié, selon la penséed'un Pere, si on ne voulant pas que je lise ce qu'il a écrit pour être lu par tous ceux qui aimeroient Dieu Est-ce qu'il en auroit excepté les femmes & les filles, comme des profanes à qui ce Sanctuaire doit être fermé. Ce seroit une folie que d'avoir cette penſée Il dit que ce sont les paroles de la doctrine sacrée. c'est à dire les Ecritures saintes, qui font le mariage spirituel des Vierges avec leur divin Epoux *Sacra Doctrina verbis Sponsi nuptiis æternis* Que le silence leur est recommandé pour mieux s'avoir l'Ecriture *Nulla divinarum sententia fugiet lectionem, si autem admoveas, oscula premes* Et il les exhorte de chercher JESUS-CHRIST dans les Ecritures, parce qu'on ne le trouve mieux nulle part *Quærite illum in Scripturis, ibi medicina invenietur* On auroit pû encore rapporter d'autres passages de saint Ambroise Mais on voit assez fairement pour faire connoître ce qu'il pensoit de la lecture de l'Ecriture sainte.

Il n'y a point de Pere parmi les Latins qui ait recommandé avec plus d'empressement la lecture de l'Ecriture sainte, même aux femmes & aux filles, que S. JEROME. Voici de quel e maniere il en parle dans sa lettre à Læta, en lui preſervant la maniere dont elle doit élever sa fille Il veut que dès qu'elle commencera à croître, elle s'occupe à lire l'Ecriture sainte, & nuſtruite dans les Prophetes & dans les Apôtres de mocon sa spirituelles qui doivent unir son ame à Dieu Il veut (dit-il à la même Mere) qu'elle vous tienne compte tous les jours de la lecture voujen rapportant comme un bouquet de fleurs qu'elle aurait cueillies de sa main Il faut qu'elle sache les Pseaumes par cœur, qu'elle entre son esprit des penſées du monde et l occupant de ces saints Cantiques, qu'elle apprenne à regler sa vie dans les Proverbes de Salomon, qu'elle s'accoutume par la meditation de l'Ecclesiaſte à fouler aux pieds toutes les vanités du monde qu'elle observe les exemples de courage & de patience rapportés dans le Livre de Job Qu'elle paſſe de là aux Evangiles pour les avoir toujours entre les mains qu'elle s'applique de tout son cœur aux Actes des Apotres & à leurs Epîtres Qu'elle ſe nuſtruise les Prophetes & les autres Livres du Vieux Testament Enfin il faut qu'elle referve pour le dernier à apprendre le Cantique des Cantiques afin de le faire sans peril, de crainte que quand elle aura commencé comme elle l'doit ce fait Livre, la pureté de son ame ne soufrît quelque attrainte de quelque bleſſure pour n'avoir pas compris l'Epithalame de ces choses spirituelles parce qu'il est écrit en des paroles qui semblent dependre un amour humain

Le même Saint écrivant à un de ses amis nommé Gaudence, notre lesavieqn'il lui donne pour élever chrétiennement une jeune fille dont il avoit soin, il n'a pas nubilité de lui recommander de lui faire lire l'Ecriture sainte (Ep 128) Lors, dit-il, qu'elle aura atteint l'âge de sept ans qu'elle le sera capable de honte, qu'elle commencera de sçavoir ce qu'elle doit craire & de douter fore

Digitized by Google

» qu'elle doit dire, faites lui apprendre par cœur
» les Pſeaumes, & juſqu'à 12. ans qu'elle faſſiele
» tréſor de ſon cœur des Livres de Salomon, des
» Evangiles, des Epîtres des Apotres, & des Pro-
» phetes Il parle de la même ſorte à la ſainte
Vierge Demetriade qui etoit plus avancée en âge
» & en vertu Ou elle tems, lui dit-il, que vous
» devez employer à la recitation des Pſeaumes & à
» la priere ſelon l'ordre que vous eſt prelie: pour
» les heures de Tierce, de Sexte, de Noue, pour
» le ſoir, pour minuit, & pour le matin, que vous
» ne devez jamais omettre, je vous laiſſe combien vous
» devez encore employer d'heures à apprendre l'E-
» criture ſainte, & combien de tems à lire, regar-
» dant ce exercice ce non comme un travail penible;
» mais comme les délices de votre ame & ſa plus
» precieuſe nourriture. Une des plus grandes
louanges qu'il donne aux Sautes, dont il a écrit
la vie, eſt l'ardeur qu'elles avoient à lire l'Ecritu-
re Après avoir décrit la pénitence admirable de
Sainte Pahole, il dit qu'elle paſſa juſques à Jeru-
ſalem, & qu'elle demeura quelque tems dans le Mo-
naſtere de ſainte Paule que ce Saint conduiſoit.
Sur quoi il parle en ces termes des entretiens qu'il
» eut avec elle. Quand je me ſouviens des entre-
» tiens que nous eumes enſemble je crois voir
» encore Bon Dieu quelle étoit ſa fureur de lire
» attentivement pour l'Ecriture ſa mere. Elle connoiſſoit les
» Prophetes, les Evangiles, & les Pſeaumes, com-
» me ſi elle eût voulu ſe raſſaſier dans une faim
» violente Elle me propoſoit des difficultez, & m'or-
» donnoit ce dont elle ſouffroit un ſens propres qui y fuſ-
» ſent. Elle n'etoit jamais laſſe d'apprendre, & la
» ardeur de ſe ſçavoir s'augmentoit à proportion
» de ce qu'elle augmentoit en connoiſſance. Car
» comme ſi on eût jetté del huile dans le feu, elle
» ſe ſleuroit de moi vemens d'une ferveur encore
» plus grande. Ce Saint en dit autant de ſainte
» Paule. Elle ſçavoit, dit il, par cœur l'Ecriture
» ſainte, & bien qu'elle aimât extrémement la Hiſ-
» toire, à cauſe, comme elle diſoit, que c'etoit le
» fondement de la verité, elles attachoit neam-
» moins beaucoup davantage au ſens allegorique
» & ſpirituel, & elle en faiſoit comme le comble
» de l'edifice de ſon ame Elle me pria fort, qu'el
» le & ſa fille puſſent lire en ma preſence le Vieux
» & le Nouveau Teſtament, afin que je leur en
» expliquaſſe les endroits les plus difficiles & ne
» peuvent reſiſter à ſes inſtances comme elles, je
» lui promis de lui enſeigner ce que j'en avois ap-
» pris non pas de moi-même, c'eſt à dire de la
» preſomption de mon propre eſprit qui eſt plus
» changer eux de tous les maîtres, mais de plus
» grands perſonnages de l'Egliſe Je dras auſſi une
» choſe qui ſemblera peut-être lecroyable à ceux
» à qui ſa admirables qualitez ont donne de la
» jalouſie Elle deſiroit apprendre la Langue Hé-
braique, dont j'ai acquis quelque connoiſſance, & ſe
elle vint à bout de ſon deſſein, tellement qu'el- «
le chantoit les Pſeaumes en Hebreu, & le par- «
loit ſans y rien mêler de la locution Latine, ce «
que nous voions ſure encore aujourd'hui à ſa «
fainteFille Euſtochie Il dit enſuite dans la même «
Vie, que pour temperer le zele de cette ſainte
Femme, qui pleuroit ſes meſaites trop comme
de grands pechez avec une abondance de larmes,
qui lui auroient offusqué les yeux, & de les
couſir ver pour la lecture de l'Evangile *Ut parceret oculis & eos ſervaret Evangelicæ lectioni* Et
enfin il nous apprend que cela ne lui étoit point
particulier, mais que toutes les Filles qu'elle avoit
aſſemblées en trois Monaſteres, l'étoient tres bien
qu'elles ne Livres ſacrez Car elles étoient, dit- «
il, toutes obligées de ſçavoir par cœur toute «
l'Pſeautier, & d'apprendre tous les jours quel- «
que choſe de l'Ecriture ſainte Il en dit encore «
davantage de ſainte Marcelle Son amour, dit- «
il, pour l'Ecriture ſainte étoit inconcevable, & elle «
citantoit toûjours. *J'ai caché & conſervé vos «
paroles dans mon cœur, afin de ne vous point of- «
fenſer*; & cet autre Verſet ou David parlant de «
l'homme parfait dit, *Il met toute ſon affection «
en la Loi du Seigneur, & il la medite le jour & «
la nuit.* Entendant par cette méditation de la «
Loi, non pas de repeter ſouvent les paroles de «
l'Ecriture, ainſi que faiſoient les Phariſiens, «
mais de les pratiquer ſelon que l'Apôtre nous «
l'enſeigne lorſqu'il dit *Soit que vous buviez, ſoit «
que vous mangiez, ſoit que vous fassiez quelque autre choſe, faites toutes vos actions pour «
la gloire de Dieu.* Voilà comme elle uſoit l'Ecri- «
ture avant même que d'avoir connu ſaint Jerô-
me Mais voici ce qu'il en dit depuis qu'elle l'eut
connu. N'ainſi écoutéque comme en paſſant «
tout ce que j'evoupli acquerir de connoiſſance «
de l'Ecriture par une fort longue étude, elle «
l'eſprit & elle la poſſede de telle ſorte, que «
lorſqu'après mon départ arrivoit quelque con- «
teſtation touchant des paſſages del'Ecriture, on «
l'en prenoit pour juge, mais comme elle étoit «
extrémement ſavante, & ſçavoit parfaitement «
les regles de ce que les Philoſophes nomment «
bienſeance, elle repondoit avec tant de modeſtie «
aux queſtions qu'on lui faiſoit, qu'elle rappor-
toit comme étant appris de moi ou de quelque
autre, les choſes qui venoient purement d'elle, «
afin de paſſer pour diſciple en cela même, où «
elle étoit une fort grande maîtreſſe

L'Auteur de la Lettre à Ceaucie, entre
les arts qu'il donne à cette Dame, & l'un de
ceux ſur lequel il inſiſte le plus, eſt de lire fre-
quentſement l'Ecriture ſainte Le principal de ce «
vo ſons, lui dit il, dont être de lire ſouvent la «
Loi de Dieu, afin que vous puiſſiez vous parfa- «
conduire

conduite & ſa lumiere les exemples des Saints comme s'ils vous étoient preſens, & y apprendre par les conſeils que vous y trouverez ce que l'on doit faire & ce que l'on doit éviter. Car c'eſt un tres-grand ſecours pour faire progrés dans la vertu que de remplir ſon ame de la parole de Dieu, & de medediter continuellement ce que l'on veut pratiquer. C'eſt pour cela que le Seigneur commanda autrefois au Moïſe à un Peuple groſſier & peu accoûtumé à l'obeïſſance, de chanſacher ces franges de leurs vetemens des ecritteaux de couleur d'eſcarlate, ſur leſquels étoient marquez les Commandemens, afin de s'en ſouvenir toutes les fois qu'ils y jetteroient les yeux. Et c'eſt ſur le ſujet de ces franges que NOTRE SEIGNEUR reprend les Phariſiens, à cauſe qu'en perverſiſſant l'uſage qu'on en devoit faire il s'en ſervoient, non pour ſe ſouvenir des Commandemens de Dieu, mais par oſtentation, afin que le Peuple les eſtimat plus ſi tant eſt qu'ils obſervaſſent plus exactement la Loi de Dieu. Mais pour vous qui gardez non les commandemens de la lettre, mais les commandemens de l'eſprit, vous devez prendre ſoin de vous en ſouvenir d'une maniere toute ſpirituelle, & vous ne devez pas tant vous ſouvenir de les repetter par memoire que d'y penſer ſans ſeſſe. Quel'Ecriture ſainte ſoit donc toûjours entre vos mains: mais que ce ſoit ſurtout l'eſprit continuellement entendu de ſes preceptes. Ne croiez pas qu'il vous ſuffiſe de garder les preceptes ecrits en votre memoire, ſi vous n'en faites voir les gardant pas dans vos actions. Vous devez ſçavoir ce que & retenir qu'il en faut accomplir ce qu'ils vous ordonnent. Car ceux qui ne font qu'écouter la Loi, ne ſervent pas tout cela plus Dieu que Dieu Mais il n'y a de juſte que ceux qui l'obſervent. Cette divine Loi e une étendue comme un champ large & vaſte. Etant pleine de divers témoignages de la vanité comme de celeſtes fleurs & d'excellens fruits, elle nourrit & tend vigoureuſement ame de celui qui s'occupe à la lire, & lui donne un merveilleux plaiſir. Et c'eſt un tres-grand ſecours pour conſerver en ſoi la juſtice, que d'être perfaitement inſtruit de cette Loi, & de la repaſſer toûjours dans ſon eſprit

S. AUGUSTIN a dit tant de choſes & en tant de lieux de l'avantage de cette divine lecture, que je ſerois trop long, ſi je rapportois tout ce qui s'en trouve dans ſes Ouvrages Il a eu ſoin ſur tout de remarquer en divers endroits, que comme la doctrine de l'Ecriture eſt pour tout commande, auſſi ſa maniere d'enſeigner eſt proportionée à toutes ſortes de conditions, & même aux Enfans & aux Faſtans, aux Serviteurs, & aux Servantes.

C'eſt ce qui lui fait dire dans le ſixiéme Livre des Confeſſions Chapitre cinquiéme. La nourriture de l'Ecriture ſainte me ſembloit d'autant plus digne de Foi, plus ſainte, & plus venerable, que d'une part elle eſt ſimple pour le ſtyle, & proportionnée à l'inteligence des Lecteurs les plus ſimples & les moins hobiles, & que de l'autre elle renferme dans le ſens caché ſous l'écorce de la lettre, la ſublime dignité de ſes myſteres ſecrets, l'expoſitat ſuis ouvert, & la lecture de tous les hommes par des termes tres clairs, & par des expreſſions tres baſſes & tres-ordinaires, & exerçant en même tems tout l'eſprit & toute la ſubſtance de ceux qui ſont une plus haute lumiere & une vûe plus penetrante Ainſi par un langage ſi populaire & comme par un chemin public de tout, elle reçoit tous les hommes en deſ ſon ſein, & par la penetration de ſes ſecrets obſcurets, comme par des routes difficiles à trouver, & par des ſentiers cachez elle conduit vers vous quelques perſonnes particuliers. Et quoique le nombre de ces perſonnes ſoit aſſez petit, il de ſeron pas neanmoins ſi grand qu'il eſt, ſelle n'étoit evûe à ce haut point d'autorité qu'elle s'eſt acquiſe ſur tous les Peuples, & ſi elle n'attiroit à elle toutes les Nations de la Terre par l'humble ſainte de ſon langage

C'eſt ce qui lui fait dire dans le Livre douziéme de la Genſe à la lettre, Chapitre 3 en parlant à tous les Fideles, & les regardant dans la plus grande foib eſſe où ils puiſſent être Je vous exhorte de vous animer en vous ſervant du ſecours que l'Ecriture vous preſente, puiſqu'elle n'abandonne ja mais votre foiblelle, & qu'elle eſt à votre egard comme une eau qui marche lente ment pour ſe rendre à ſon enfant de 1 te ſe remat che avec elle. Elle paſſe de telle ſorte ſe ſon les differens états des hommes, qu'elle ſe mocque des ſuperbes par ſa hauteur à laquelle ils ne peuvent atteindre, qu'elle épouvante par ſa profondeur ceux qui s'efforcent de la penétrer, qu'elle nourrit par les vertus ceux qui ſont ſimples les plus grandes ames, & qu'elle donne aux enfans la nourriture qu'elle eſt proportionnée par la familiarité avec laquelle elle les paît

C'eſt ce qui lui fait dire encore ce que nous avons déja rapporté dans le Chap 6 du ſecond Livre, en écrivant à Volufien qu'il exhortoit à lire l'Ecriture ſainte, quoiqu'il ne fût pas encore baptiſé Que ſi maniere de parler eſt ſi eſtimable qu'en même tems qu'elle eſt acceſſible à tout le monde, il n'y en a preſque point qui la puiſſe pénetrer Que dans les choſes claires qu'elle contient, elle eſt comme un eau ſaine & lieu qui parle ſans fard & ſans artifice au cœur des ſçavans & des ignorans. & que quand elle cache

» cache les verités par des expressions myſterieu-
» ſes, elle ne le fait pas par un langage ſuperbe
» qui ſoit capable de rebuter les petits eſprits, &
» leur oter la hardieſſe d'en approcher, comme
» les pauvres craignent d'approcher les riches,
» mais elle ouvre toute la mer de ſes diſcours
» ſimples, y verſe chercher de quoi ſe nourrir ces
» verités inanitelles, & de quoi s'exercer à dé-
» couvrir celles qui ſont cachées, n'étant cepen-
» dant dans les unes & dans les autres que le mê-
» me fond de ſageſſe & de lumiere. C'eſt par
» là que ſe corrigent les eſprits dereglez, que ſe
» nourriſſent les eſprits ſimples, & que s'entre-
» tiennent les plus grands eſprits dans des dou-
» ceurs ineffables.

C'eſt ce qui fait dire à ce Saint dans le Livre de la vraie Religion Ch. 17. *La maniere d'enſeigner toute ce qu'elle enſeigne, en partie par des raiſons tres faciles à entendre, en partie par des ſimilitudes & des figures contenues dans des diſcours, tirez des faits, & dans ces myſteres, eſt tellement accommodée à la portée de toutes ſortes de perſonnes que Dieu veut inſtruire & exercer qu'elle comprend parfaitement en elle-même la vraie regle de tout ce que l'on peut enſeigner de raiſonnable & de vrai: car les myſteres qu'elle trouvent, ſe rapportent dans le deſſein de Dieu aux choſes qui y ſont dites le plus clairement.* Et plus bas il y avoit que de chaſque trois faciles à entendre, on n'y cherchoit pas la verité avec le ſoin & le travail qu'elle merite, & on n'auroit pas la joie de l'y avoir trouvée. Et au Chapitre cinquante-ontieme du même Livre qu'il a fait étant nouvellement baptiſé, bien loin de croire qu'il n'appartenoit pas au peuple de lire l'Ecriture ſainte, il exhorte en ces termes tous les Fidéles à la lire. *Oublant, dit-il, & negligeant les fables & les amuſements des Theatres & des Poetes, nourriſſons nôtre ame de la magnificence & de la pureté des Ecritures divines. Et ne croyons pas comme elle eſt remplie & tourmentée par la faim & la ſoif d'une vaine eumoſité, & comme c'eſt en vain qu'elle cherche à ſe raſſaſier & ſe contenter par des phantômes trompeurs qui ne ſont que comme des viandes peintes, raſſaſions-la, & déſaltons-la par cette viande & ce breuvage celeſte que cette Ecriture divine nous preſente. Inſtruiſons-nous dans cette ecole ſi noble & ſi digne des enfans de Dieu.*

C'eſt ce qui lui fait dire au Livre quatriéme de la Cité de Dieu Chapitre 29. *Que Dieu a voulu que l'Ecriture fût proportionnée à la capacité de tous les hommes.* Car autrement temarque ſi colere de Dieu n'eſt pas en lui une paſſion qui le trouble, mais un juſte meurt par lequel il punit le crime, il ajoûte. *Mais ſi l'Ecriture ne ſe ſervoit de ces expreſſions familieres, elle ne ſe proportionneroit pas à la capacité de tous les hommes dont elle veut procurer le bien & l'avantage, en donnant les ſuperieres par la nature, en reveillant les pareſſeux par l'importance de ce qu'elle traite, en exerçant les laborieux par les difficultez, & en nourriſſant les intelligens par ſes lumieres. Or elle ſe ſeroit pas propre à faire tout cela, ſi en ſe ravalant elle n'étoit humiliée, ſi elle n'étoit meſme elle, pour parler ainſi, veracoux qui ſont couchez par terre.*

C'eſt auſſi à la lecture de l'Ecriture ſainte que ſaint Auguſtin attribuë le commencement de ſa Converſion, & bien loin de s'accuſer d'avoir eu trop de hardieſſe en liſant l'Ecriture ſainte lorſqu'il n'étoit pas encore baptiſé, il ſe plaint dans le ſeptiéme Livre de ſes Confeſſions Chapitre 20. *Que les Livres des Philoſophes l'avant rendu plus ſçavant, l'avoient auſſi rendu plus vain, & qu'au contraire les Ecritures ſaintes l'avant humilié & adouci ſon eſprit, il avoit remarqué la difference qu'il y a entre la vaine confiance en ſes propres forces, & l'humble reconnoiſſance de ſa foibleſſe, entre ceux qui ſçavent où il faut aller, mais qui ne ſçavent pas le chemin qu'ils doivent tenir, & ceux qui connoiſſent le chemin de nôtre bien heureux patrie, lequel ne nous y conduit pas ſeulement pour en voir la vûë, mais nous en donne la poſſeſſion & la jouiſſance.* Et encore enſuite dans le Chapitre ſuivant l'effet que cette lecture fit dans ſon ame. *Je commençai donc alors à lire l'Ecriture ſainte avec une ardeur extraordinaire, & à reverer ces paroles ſi venerables que vôtre Eſprit ſanctifiez lui-même. Mais rien ne me touchoit tant que les Epitres de ſaint Paul, & je vis s'évanouir en un moment toutes ces difficultez qui me faiſoient croire qu'en quelques endroits il ſe contrediſoit lui-même, & que ſes paroles ne s'accordoient pas avec celles de l'ancienne Loi & des Prophetes. Je reconnus que ces Ecritures ſi pures & ſi ſimples ne ſont animées que d'un ſeul eſprit, & ne contiennent que les mêmes ſens, & j'eppris à les conſiderer avec une joie mêlée de reſpect & de crainte.*

Enfin ce grand Saint ne conſeille pas ſeulement à tous les Fidéles indifferemment de lire l'Ecriture ſainte, il leur le preſente encore, que ce n'eſt pas aſſez qu'ils le faſſent rarement, mais qu'ils doivent s'appliquer tous les jours à cette divine lecture. C'eſt dans le 56 Sermon du Tetur qu'il en voit ailleurs qu'il parle à tous ſes Auditeurs ſans diſtinction d'âges & de ſexe. *Tenez, dit-il, pourtrer certain, mes chers Freres, que telle qu'eſt nôtre chair lors qu'elle ne prend qu'une fois de la nourriture en plus de six jours, telle eſt notre ame quand elle ne ſe nourrit par tres ſouvent de la parole de Dieu. Car comme la faim, & de la maniere*

Digitized by Google

de nourriture rend même corps sec & atténué, ainsi l'ame qui neglige de se sustenter par le pain de la parole de Dieu, devient faible & aride, & n'est profitable aucune bonne œuvre. Considerez donc, s'il est juste que même corps qui n'est formé que de terre, fasse tout les jours un jour de retraite, & que même ame qui est l'image de Dieu, reçoive jeûne la parole de la vie après en avoir été privée plusieurs jours, quoique nous ne voions ainsi fut raisonnable de mieux traiter même Image de Dieu que même chair. Car ceux qui ne pensent qu'aux seules nécessitez & aux seules commodités de leur corps, ressemblent aux bêtes & deshonorent en eux l'image de Dieu. Il faut donc que cela chaut gouverné comme l'esclave, & qu'on ait soin principalement des besoins de l'Ame, puisque c'est elle essentiellement la maîtresse. Car si l'on agit autrement, si nous ne reconnoissons pas que nous avons en elle l'image de Dieu, & si nous pensons davantage à notre chair qu'à notre ame, je crains que le Saint Esprit ne nous fasse ce reproche par son Prophete lorsque l'homme étoit dans l'honneur, il ne l'a pas compris, il a mûrie les bêtes qui sont sans raison, & leur est devenu semblable. Continuez à écouter dans l'Eglise comme vous avez accoutumé la lecture de l'Ecriture sainte; ET LA SELLIEZ ENCORE DANS VOS MAISONS. Si quelqu'un est tellement occupé, qu'il ne puisse prendre de tems pour lire l'Ecriture sainte avant son repas, que il ne neglige point en le prenant de lire quelque chose, afin qu'en même tems que le corps est nourri de cette viande materielle, l'ame soit nourrie de la parole de Dieu, & que tout l'homme, c'est à dire, l'exterieur & l'interieur, forte de Table saint reçû une nourriture salutaire & sainte. Car si on ne donne de nourriture qu'au seul corps, & que l'ame ne soit point nourrie de la parole de Dieu, c'est rassasier l'esclave, & laisser la maîtresse languir de faim. Et vous ne pouvez ignorer combien cela est injuste.

Et dans le Sermon suivant. Ecoutez les Leçons divines dans l'Eglise, & lisez les encore dans vos maisons.

Et dans le 38 des Saints, Tâchez autant qu'il vous est possible avec l'assistance de Dieu de lire souvent dans vos maisons les Leçons divines, & de les entendre dans l'Eglise avec affection & avec humilion.

Nous voions aussi que saint Augustin supposoit que son Peuple faisoit ce qu'il lui recommandoit, c'est à dire qu'il lisoit l'Ecriture sainte. Car voici de quelle maniere il lui parle dans le dixieme Traité sur S. Jean, & l'on a tirée ces paroles de la Breviaire au Lundi de la quatrieme Semaine de Carême. Que vendaient dans le Temple ces vendeurs que JESUS-CHRIST en chassa? Ils y vendoient les choses sacrées: & les Juifs avoient besoin pour les Sacrifices de ce tems-là. Car Dieu avoit voulu qu'il lui offrit des Sacrifices qui figurassent par la durete de leur cœur pour le défigurer au culte des Idoles, de sorte qu'en ce tems-là on immoloit à Dieu des bœufs, des moutons, & des pigeons. Vous le sçavez, parce que vous l'avez lû. NOSTIS QUI LEGISTIS.

Et dans le premier Sermon sur le Pseaume 36, saint dit, que Dieu nous avertit, que la pénitence que nous pouvons faire en ce monde avec fruit ne conservira de rien si nous attendons à la faire après la mort. Il ajoute que nous sentons quelque faste de nous plaindre que nous n'en sommes pas averti, si Ecriture n'étoit point répandue dans toute la Terre, où foi ce n'est trouvé pas par tout des exemplaires à acheter. Il suppose donc par là que les Chrétiens avoient toute liberté d'en acheter, & que c'étoit leur faute si ils n'en avoient pas, & si ils ne la lisoient pas. Et il le suppose si bien, que dans le vingt-huitième Chapitre du Livre du Combat Chretien, qu'il dit avoir fait d'un style simple pour les ignorans, il les accuse d'une grande negligence pour leur salut, si faute de lire l'Ecriture sainte, ils se laissent tromper par les Heretiques en des choses qui sont claires dans les Ecritures. N'écoutons pas, dit-il, ceux qui disent que la promesse qu'a fait le Sauveur d'envoier le Saint Esprit, n'est pas accomplie, ou qu'en Saint Paul, ou qu'en Montan, ou qu'en Manès. Ceux qui croient cela, ou sont dans un grand aveuglement de ne pas voir le contraire dans l'Ecriture qui est si evidente sur ce point, ou dans une étrange negligence pour leur salut de ne le pas lire. *Tam ceci sunt ista, ut Scripturam manifestas non intelligant, aut* TAM NEGLIGENTES SALUTIS SUÆ, UT OMISSO NOS EXCANE. Et après avoir refuté cette erreur par la seconde Chapitre des Actes, il dit Que les Montchéens & les Montanistes ne se trompoient sur cela que ceux qui étant dans l'Eglise, étoient negligens d'apprendre leur foi qui est manifeste dans l'Ecriture. Et ce qui est déplorable, dit-il, c'est qu'étant une grande negligence pour s'instruire de Ve-rité Catholique (en lisant l'Ecriture sainte, comme il avoit marqué auparavant) ils écoutent avec grande attention ce que les Heretiques leur disent. *Ipsum videm Catholicorum quorum* " *Scripturæ manifestiùs ista, nolunt differre, & quod* " *est gravius & multum detestandum, cum in Catho-* " *lica Fide negligunt invenire, hæreticis delegan-* " *ter aures commodant.* "

Mais de tous les Peres, il n'y en a point qui en parle plus souvent, plus fortement, & plus conformément de l'utilité de la lecture de l'Ecriture

Google

sainte pour tout le monde, que S. Jean Chrysostome. Voici ses propres paroles dans la seconde Homelie du saint Matthieu. Qui est-ce de vous tous qui m'écoutez maintenant qui me pourroit dire par cœur un Pseaume, ou quelqu'autre partie de l'Ecriture, si je le lui demandois? Il ne s'en trouvera pas un seul. Et ce qui est encore plus à deplorer, c'est que dans cette indifference pour les choses saintes, vous avez en même tems une extrême ardeur pour les choses déshonnêtes, & qui ne sont dignes que des Demons. Car si quelqu'un vous prioit au contraire de lui dire quelqu'une de ces chansons infames, & de ces airs diaboliques qui se chantent sur le Theatre, il en trouveroit plusieurs qui les auroient apprises par cœur, & qui les reciteroient avec plaisir. Mais comment excuse-t-on de si grands excés? Je ne suis pas Religieux ni Solitaire, me dites-vous. J'ai une femme & des enfans, & je suis chargé du soin d'un ménage. C'est à ce qui perd tout aujourd'hui, & ce que vous croiés qui n'y a que les Religieux qui doivent lire l'Ecriture Sainte. Si bien que cette lecture vous est beaucoup plus necessaire qu'à eux. Car ceux qui sont tous les jours exposés à tant de combats, & qui y reçoivent mille blessures ont beaucoup plus besoin de remedes. C'est donc encore une plus mauvaise chose de ne pas croire qu'on ait besoin de l'Ecriture, & de la regarder comme superflue, que de ne la point lire du tout. Il n'y a que le diable qui puisse inspirer ces pensées. N'entendez-vous pas saint Paul, qui vous dit, que tout ce qui est écrit a été écrit pour notre instruction? Et cependant vous ne voudriez pas seulement toucher l'Evangile, bien loin que vous voulussiez prendre la peine de le lire pour le pénetrer & pour le bien entendre. C'est ce qui fait qu'au jourd'hui tout est renversé. Que si vous voulez sçavoir combien la lecture de l'Ecriture sainte vous apportera de profit, considerez dans quelle disposition vous etes lorsque vous écoutez des Pseaumes, ou lorsque vous entendez des chansons diaboliques, lorsque vous etes à l'Eglise, ou lorsque vous etes au Theatre. & vous serez forcés de combler votre ame étant la même, d'une maniere si differente d'elle-même dans ces trois occasions. L'Apotre nous avertit que les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs. Nous avons donc continuellement besoin pour nous garder de cette peste, d'être charmez, pour parler ainsi, par les puissans enchantemens de l'Esprit de Dieu, qui sont les Ecritures divines. C'est la nourriture de notre ame, c'en est l'ornement, c'en est la seureté. Et au contraire ne point écouter la parole de Dieu, c'en est la faim & la mort. *J'envoierai, dit le Seigneur, la famine sur la terre. Non la famine de pain ni soif de l'eau, mais la famine & la soif de la parole de Dieu.* Ne sont donc pas bien miserables d'attirer volontairement sur vous le mal même dont Dieu menace comme d'un grand chatiment ceux contre qui il est irrité & de faire souffrir à votre ame une faim cruelle & mortelle qui la rend dans le plus malheureux état où elle puisse être? Car les paroles ont une force particuliere pour porter notre ame au bien ou au mal. Un mot enflamme de colere, & un mot l'appaise. Une parole deshonnête excite en elle une passion brutale, & une parole modeste & grave la porte à la chasteté. Que si les paroles communes & oisives ont cette force, pourquoi faites-vous si peu d'état des paroles de l'Ecriture? Ne comprenez-vous pas que si l'attentissement qu'un homme nouveau prend beaucoup pour vous retirer, ce doit être tout autre chose de ceux que Dieu nous donne par la grace du S. Esprit? Car la parole de Dieu qui se conserve dans les Ecritures, est comme un feu qui embrase l'ame de celui qui entend, & qui la prepare à toutes sortes de biens. Mais quel fruit, me direz-vous, tirera de la parole de Dieu celui qui l'entend & qui ne la pratique point? Et moi je vous dis, qu'il ne laissera pas d'en tirer du fruit par l'application qu'il aura à cette divine parole, par qui il se reprendra souvent, qu'il aura des remords de ses mauvais états, qu'il en gémira, & il pourra enfin parvenir jusqu'à vouloir aussi accomplir ce qu'il y aura appris. Mais quelle esperance peut on avoir qu'un homme se retirera de ses pechez, qu'il les reconnoitra, & qu'il tâchera de s'en corriger, lorsque dans l'ignorance où il est de la parole de Dieu, il ne sçait pas seulement qu'il peche? Ne negligeons donc point d'entendre bien les Ecritures saintes, car c'est le diable qui en detourne les Chretiens, parce qu'il ne peut souffrir qu'ils tirent de cette pure source un si peu rendre riches. C'est cet ennemi de notre salut qui leur persuade qu'ils n'ont pas besoin de s'instruire des loix divines et un tant des Livres sacrés par la peur qu'il a que les connoissant ils ne les observent. Ainsi donc comprenons la malice & l'artifice du démon, & sans en forter que la science des Ecritures nous serve comme d'un rempart contre ses attaques, & qu'étant revêtus de ces armes spirituelles, nous soions à couvert de ses coups, & du ecrafficur la tête.

Il entre encore sur cela dans un plus grand détail en l'Homelie 10. du Salut Jesus, & il vaut devant de toutes les excuses que les Seculiers & même les gens de métier peuvent apporter pour s'exempter de

de lire l'Ecriture sainte. Avant, dit-il, que je vous en fasse les paroles de l'Evangile je vous demande une chose que je vous prie de ne me pas refuser. Ce n'est pas une chose bien difficile, & elle vous est encore plus avantageuse qu'à moi. Que désirai-je donc de vous? qu'un des jours de la Semaine, au moins le Samedi, vous alez soin de lire ce que je vous dois expliquer de l'Evangile, que vous le repetiez souvent dans votre logis, que vous en recherchiez le sens, que vous remarquiez ce que vous trouverez clair, ce qui vous paroît ténébreux, & où vous pensiez qu'il y aura quelque chose qui semblera le contredire. Cela nous apportera aux uns & aux autres un grand avantage. Car je n'aurai pas tant de peine à vous faire entrer dans le sens de l'Evangile, lors que les yeux de votre logis vous vous le serez rendu familier au moins quant aux termes: & pour vous non seulement vous aurez plus de facilité & plus d'ouverture à comprendre la doctrine Evangelique, mais vous deviendrez capables d'en instruire les autres. Faute de cela il y en a qui taschent de retenir & les paroles de l'Ecriture & l'explication que j'y donne sans qu'ils en tirent beaucoup de fruit quand ils m'écouteroient des années entieres. Et pourquoi? Parce qu'ils le font negligemment, & que ce n'est pas vaquer avec assez de soin à cette science du salut, que de n'y donner que le tems qu'on est à l'Eglise. Je sai bien que plusieurs prétendent qu'ils n'en peuvent faire davantage à cause des affaires publiques & particulieres qu'les occupent. Mais c'est à même que les fondamens de l'être sur tachez ces affaires de monde, qui de sa puissent pas prendre du tems pour celles qui leur sont si necessaires. Et de plus cette excuse est vaine, puisqu'ils trouvent bien du tems parmi leurs occupations pour se divertir avec leurs amis, pour aller à la Comedie, pour voir des courses de Chevaux où ils passent souvent des journées entieres. Quoi quand il s'agit de vous occuper de ces choses vous ne vous en excusez point sur l'accablement de vos affaires, & vous ne voulez point de vous servir de cette excuse quand on veut presser de vous appliquer aux choses qui vous font le plus necessaires. Ceux qui font du tems cette disposition me veut-il de vivre de de voir le jour? Il y a d'autres de ces paresseux, qui disent que faute de Livres ils ne peuvent lire l'Ecriture. On voit assez qu'il seroit ridicule aux personnes riches d'alleguer cette raison: mais comme je vois beaucoup de pauvres qui s'en servent, je voudrois bien leur demander, si leur pauvreté les empêche d'avoir tous les outils de leur métier. D'où vient donc qu'ils ont tant de soin, qu'ils soient pauvres, qu'il ne leur manque rien de ce qui est necessaire à leur art, & qu'ils n'allieguent leur pauvreté, que quand il s'agit d'acheter des Livres qui leur seroient si utiles pour le salut de leur ame. Après tout nous nous n'il y en a de si pauvres qu'ils ne puissent en aucune sorte avoir des Livres de l'Ecriture, ils la pourront apprendre en s'appliquant avec grande attention à la lecture qu'on en fait dans l'Eglise & aux explications qu'on y donne.

Il y a encore une autre Homelie sur le même Evangile de S. Jean, qui est la 32. où il traite de la même matiere avec le même zele. Que est-ce de nous, je vous prie, qui etant retournez dans sa maison n'y occupe Chi etienement? Quel est-ce qui prend la peine de lire les Livres qui il a chez lui, & d'appliquer à decouvrir le sens de l'Ecriture sainte? Cet aniement personne n'ose-t-il dire qu'il le fasse. Nous trouverons plutôt tes des danciers & des demi-dalt pfant des marchands. Nous ne trouverons ce bons Livres nulle part, ou du moins chez fort peu de gent. Et ce xx qui en ont, les ont comme s'ils n'en avoient pas, car ils ne sont point assez chez. Tout leur fin, ne voit va qu'à en avoir de ces fait de beau parchemin & en de beaux caracteres, & non pas à les lire. Dans cette que ce n'est pas pour y chercher quelque utilité qu'ils les possedent; mais pour faire montre de leurs richesses, tant la vaine gloire est excessive! Je ne sçache qui que ce soit de ces vaines personnes du monde qui entende les Livres qu'il a. L'Ecriture sainte ne nous a pas été donnée seulement pour la parler dans des Livres, mais pour la graver profondement dans nos cœurs. Cet accomplissance a une possession inutile de Livres, convient-il plûtôt au vain esprit des Juifs qui se contentoient de avoir l'Ecriture sainte sur des Tables de pierre, comme elle leur avoit été donnée, qu'à des Chrêtiens comme nous qui la devons avoir *écrite sur des Tables de chair, qui sont nos cœurs*; ainsi que les Disciples de NOTRE SEIGNEUR la reçurent par le Saint Esprit en la naissance de l'Eglise. Je ne vous parle pas de cette sorte pour vous empêcher d'avoir des Livres, mais au contraire je vous exhorte plûtôt, & je vous prie autant que je le puis d'en avoir. C'est neanmoins à ce te condition que vous repasiez souvent dans votre esprit les paroles & les pensées que vous rencontrez dans l'Ecriture sainte, afin que par ce moyen votre ame devienne pure, etant remplie des seuls mens que nous doit donner cette vive parole. Car sinon a l'Evangile demeure enseveli, Satan n'oseroit entrer. Et comme bien à plus forte raison les Démons de le peche seront ils chassez d'une ame en qui est le tresor de l'Ecriture sainte. Sanctifiez donc votre ame. Sanctifiez

» votre corps Ce bonheur vous arrivera si vous » avez toujours l'Evangile dans le cœur & dans » la bouche. Car si des paroles deshonnêtes sont » capables de corrompre l'ame, & d'y attirer les » Démons, il est évident qu'une lecture spirituel- » le & sainte doit fortifier l'ame, & y répandre » abondamment la grace du Saint Esprit L'Ecri- » ture sainte est comme une voix qui nous vio- » droit du Ciel. Préparons donc nos ames à re- » cevoir d'elle, les remedes dont elles ont besoin » pour se guérir des passions Si nous consulterons » attentivement ce qu'elles font les choses que nous » y lisons, nous pourrons y appliquerons avec une » grande affection Je vous PARLE TOUJOURS » LA BOUCHE, ET JE NE CESSERAI POINT DE » VOUS EN PARLER.

Dans son premier Sermon sur l'Epître aux Romains, que l'Eglise a choisi pour les Leçons de son Office au second Dimanche d'après l'Epiphanie. Je ne puis, dit-il, vous dissimuler, mes freres, que je suis ravi de joie d'entendre ici presque continuellement les Epîtres de saint Paul Mais » une douleur parmi cette joie, est de voir que » tant de personnes ne connoissent pas les écrits » de ce Saint homme autant qu'ils le devroient Il » est si ignorant sur ce point, qu'il ne sçavent » pas même le nombre de ses Epîtres. Et ce n'est » point qu'ils manquent d'esprit ni de lumiere, » c'est uniquement parce qu'ils ne veulent pas » avoir toûjours dans les mains les écrits de ce » bienheureux Apôtre. Car pour moi qui vous » parle, je compreus quelque chose dans cette » lecture, ce n'est point pour avoir plus d'esprit » qu'un autre c'est parce que je m'y applique davantage, & que j'ai peut être pour cet saint Apôtre un peu plus d'affection C'est pourquoi je » suis persuadé, mes très chers Freres, que si vous » vous appliquez vous-mêmes à cette lecture, vous » n'aurez plus besoin de persuasion pour en devenir la profondeur Car la parole de Jesus-CHRIST est vertable. *Cherchez & vous trouverez, frappez à la porte & elle vous sera ouverte* Mais parce que la plupart de ceux qui sont assemblez ici, sont chargez de femme & d'enfans & du soin d'un ménage, & qui lui ôtent le moien de se donner tout entiers à cette divine occupation, je vous ai vous au moins du travail des autres, & témoignez au moins par votre bon recevoir ce qu'ils ont puisé dans la lumiere de cet Apôtre, que vous en ètes touchez pour amasser des richesses. Quoi qu'il y ait quelque honte à ne désirer que cela de vous, j'en serois neanmoins content Accordez-le moi donc, & aiez pour les écrits de saint Paul, la même ardeur que vous avez pour l'argent Car si ne faut pas vous cacher que c'est de l'ignorance des Ecritures, que sont sortis comme d'une miserable source, une infinité de maux C'est de là qu'est venue cette » foule d'Heresies, ce dereglement des mœurs, » cette inutilité de tant de travaux, & de tant » d'occupations vaines & frivoles où s'engagent » les Chrétiens. Un aveugle qui ne voit point le » jour, ne peut qu'il ne s'égare en marchant, & » ceux qui n'ont pas les yeux arrêtez sur la lumiere de l'Ecriture, marchant comme dans les tenebres, tomberont neceſſairement dans beaucoup » de fautes

Il se déclare encore davantage sur l'obligation qu'ont les Seculiers de lire au moins le Nouveau Testament dans l'Homelie 9 sur l'Epître aux Colossiens en expliquant ces paroles du Chapitre 3. *Que la parole de Dieu habite en vous avec plenitude* Ecoutez, vous qui etes du monde, & » qui avez une femme & des enfans, comment » l'Apôtre vous ordonne de lire l'Ecriture sainte, » non legerement ni par maniere d'acquit, mais » avec beaucoup d'affection & de soin. Car comme celui qui possede de grandes richesses, peut » supporter facilement des pertes & des injustices: » ainsi celui qui est riche des dogmes de la sainte » Philosophie, peut supporter non seulement la » pauvreté, mais toutes les autres calamitez, & » même avec plus de facilité, que les riches du » monde ne peuvent souffrir les dommages que » leur arrivent . . . . Considerez quelle est la » pensée de ce grand Apôtre Il n'a pas dit seulement Que la parole de Dieu soit en vous, mais » *Qu'elle y habite avec plenitude Instruisez-vous & exhortez-vous les uns les autres avec toute sorte de sagesse*. Il appelle le vertu *Sagesse*, & c'est » avec grande raison, car l'humilité de la charité » avec laquelle on fait l'aumône, & semblables » vertus sont la vraie sagesse, comme les vices » contraires sont la vraie folie N'attendez pas » d'autre maître que la parole de Dieu qui vous » avez entre les mains. Nul homme ne vous saura » rien instruire comme le fait cette divine parole Car souvent celui à qui on s'adresse pour » être instruit, cache plusieurs choses ou par vaine gloire ou par envie Je conjure tous ceux qui » sont engagez dans la vie du monde, d'écouter » cette divine parole, & de chercher dans les Livres, dont elle est composée, d'un remede pour » les maladies de leurs ames Car si nonobstant » tout ce que je vous dis ici, vous ne tournez » le Nouveau Testament à de preuves pour vos » Mâitres perpetuels les Evangiles & les Actes des » Apôtres S'il vous arrive quelque affliction, allez » recourir à ce divin Livres qui renferment les » remedes les plus salutaires qu'on puisse desirer » dans les diverses maux de cette vie Allez y prendre » la consolation dont vous aurez besoin dans un » accident qui vous fera arrivé soit quelque dom- » mage, soit quelque mort, soit la perte de quel- » qu'un

Digitized by Google

„ qu'un de vôtre famille. Mais vous n'avez pas
„ besoin de vous appliquer à faire de discerne-
„ mens des remedes qui sont dans ces divins Li-
„ vres, vous n'avez qu'à prendre tout ce qu'ils
„ vous presentent, & à le conserver dans toute
„ sa pureté. L'IGNORANCE DE L'ECRITURE SAIN-
„ TE EST LA CAUSE DE TOUS NOS MAUX. Nous
„ allons à la guerre sans armes, comment pou-
„ vons nous eviter d'y perir? C'est un grand bon-
„ heur de sortir heureusement du combat étant
„ bien armez. Si donc nous ne le sommes pas,
„ nous ne sçaurions nous défendre. Ne nous
„ chargez pas de tout ce qui regarde vôtre con-
„ servation, sans vouloir rien faire de vôtre part.
„ A la verité nous sommes vos Pasteurs & vous
„ êtes nos brebis; mais vous n'êtes pas comme
„ ces animaux qui n'ont point de raison & que ne
„ peuvent se défendre, car vous êtes des brebis
„ raisonables qui devez employer vôtre raison à
„ vous conserver.

Maiace Saint n'a nulle part traité ce point important de la Morale Chrêtienne avec plus de soin & plus d'étendue que dans le 3 des 4. Sermons qu'il a faits sur ce pauvre homme Lazare, „ qui étoit à la porte du mauvais Riche. Je vous „ avertis, dit-il, quelques jours auparavant du „ sujet que je dois traiter, afin que vous le cher-„ chiez dans vôtre Livre, & qu'ainsi il en soit „ de vous l'Ecriture en dit, vous foiez plus capa-„ bles de bien entendre ce que j'en dirai. Car je „ vous exhorte toûjours, & je ne cesserai jamais „ de vous exhorter de ne vous contenter pas d'é-„ couter les instructions qui se font ici, mais en-„ core de les avec assiduité l'Ecriture Sainte quand „ vous êtes dans vos maisons. J'ai taché d'inspi-„ rer toûjours cette affection à ceux que j'ai en-„ tretenus en parculier. Et que personne ne „ m'allegue ces excuses si ridicules, si honteuses, „ & si dignes de condamnation. Je suis engagé „ dans des procés, je suis occupé dans les affai-„ res publiques, je suis artisan, il faut que je gagne „ ma vie par mon travail, j'ai une femme, je suis „ chargé d'enfans, il faut que j'a vaque au soin de „ ma famille, je suis un homme du monde, ce „ n'est pas à moi à lire l'Ecriture sainte, mais à „ ceux qui ont renoncé au Siecle, qui se sont re-„ tirez dans des Deserts, & sur le sommet des „ Montagnes, & qui menent une vie convena-„ ble à leur état. Pauvre homme, que me dites-„ vous? Est ce à cause que vous êtes d'Etat & „ pauvre pas une infinité de fous, qu'il n'vous „ appartient pas de lire l'Ecriture sainte? Au „ contraire c'est à cause de vos occupations qu'il „ vous convient davantage de la lire, & que vous „ en ayez même plus de besoin que ceux qui sont „ retirez du monde pour vaquer à Dieu. Car ces „ personnes là n'ont pas tant de besoin du secours „ de l'Ecriture sainte, que ceux qui sont engagez „ en beaucoup d'affaires qui les tourmentent & „ les troublent. Les Solitaires étant delivrez des „ affaires & des occupations de la vie civile, étant „ établi leur demeure dans la solitude, n'ayant „ commerce avec personne, s'appliquant à la Phi-„ losophie Chrêtienne avec toute sorte de repos, „ & de tranquilité, étant comme hors de danger „ sur le rivage, jouïssent d'une grande sureté: mais „ nous qui vivons au milieu des agitations & des „ tempêtes de cette vie, & qui sommes exposez à „ la necessité de commettre une infinité de fautes, „ nous avons un extrême besoin d'être perpetuel-„ lement assistez & soûtenus par les exhortations „ & les consolations que l'on trouve dans l'Ecri-„ ture sainte. Car hommes retirez du monde sont „ éloignez des combats, & par consequent sont „ exemts de recevoir diverses blessûres. Mais vous „ qui vous trouvez continuellement dans le peril „ du combat, n'avez vous pas beaucoup plus be-„ soin qu'eux de remedes puisque vous êtes sou-„ vent blessé? Car vôtre femme vous cause de l'im-„ patience & de la aigreur, & vôtre fils vous don-„ ne de la tristesse, votre domestique vous met en „ colere, & vôtre ennemi vous tend des pieges, „ & vous remet à la jalousie contre vous-même & vôtre „ voisin vous fâche, & votre égal vous supplan-„ te, & souvent le Magistrat vous menace, & la „ pauvreté vous afflige, & la perte de vos pro-„ ches vous cause de la douleur, & la prosperité „ vous enfle, & l'adversité vous abbat. Enfin nous „ sommes environnez de toutes parts de diverses „ occasions & de diverses necessitez, de colere, de „ soins importunes, de troubles, d'afflictions, de „ vaine gloire, de folle presomption, & nous som-„ mes comme des gens qui verroient de tous côtés „ des fléches en l'air prêtes à tomber sur eux. C'est „ ce qui nous doit convaincre de la necessité où „ nous sommes connoissement de prendre dans „ l'Ecriture sainte toutes les armes qu'elle nous „ fournit pour nôtre défense. *Recommençons*, comme „ dit le Sage, *que vous passiez dans un chemin rem-„ pli de pieges, & que vous marchiez sur les toits des „ maisons.* Car les convoits se chargent s'élevent „ avec plus de violence contre ceux qui vivent „ dans le monde, pu que la beauté, les parures, „ l'affetene des femmes qu'on y rencontre & qui s'y „ arretent les yeux, & les discours si capables de se „ corrompre, qu'on y en end, troublent la tran-„ quilité & la douceur même des chansons mol es & ef-„ feminez y mettent de l'ame en desordre lorsque-„ le esprit la plus ce ne & la plus tranquile. Mais à „ que dis-je? Ou est il feuble à l'égard des objets „ qui plaisent aux sens, qu'un peril qui paroît e „ beaucoup moindre que ceux que je viens de re-„ presenter, peut dans une rencontre inopinée & e „ fort passagere rendre un homme captif. C'est ce

Digitized by Google

» que font quelquefois ces parfums exquis des » femmes mondaines & diffolues. Voilà comme » nôtre ame eſt attaquée par diverſ perils, » nous » ſvons beſoin de remedes ſurnaturels & divins, » pour être guéris des bleſſures que nous avons » déja reçûës, & nous garantir de celles dont » nous ſommes menacez. Repouſſons donc bien » loin de nous les traits enflammez de Satan, les » écorgnant & rompant leur coup par une lectu- » re aſſidue de la parole de Dieu. Car il n'eſt pas » poſſible, nous dit-il, n'eſt pas poſſible que que » ce ſoit ſe ſauve qu'en liſant continuellement » les Livres ſaints, qui ſont l'ouvrage de l'Eſprit » de Dieu. (Paroles qu'il ſe doivent entendre, lui- » vant l'uſage, d'une impoſſibilité morale, c'eſt à » dire de la grande difficulté qu'il y a de ſe ſauver » ſans lire l'Ecriture ſainte.) Mais certainement, » c'eſt une grace que nous ne ſaurions aſſez eſti- » mer, de pouvoir un jour obtenir le ſalut par l'uſa- » ge continuel d'un remede auſſi ſaint & auſſi ai- » mable qu'eſt la parole de Dieu. Si nous avons » tous des playes & des bleſſures, & que nous n'uſions » d'aucun remede, quelle eſperance de ſalut pour- » rions-nous avoir? Il repreſente enſuite à ſes Au- » diteurs, que ſi les artiſans ſe laiſſent plûtôt reduire » à la derniere pauvreté, que de vendre les outils » qui leur ſont neceſſaires pour gagner leur vie, les » Chrétiens ne doivent être de même pour les Li- » vres de l'Ecriture qu'ils ne doivent rien épar- » gner pour les avoir, & qu'ils ne s'en doivent jamais » défaire, parce que les écrits des Prophetes & des » Apôtres ſont à un Chrétien, ce que l'enclume & » le marteau ſont à un forgeron, & que c'eſt par là » que nous reformons notre ame, & que nous la » renouvellons. Il ajoûte, que la ſeule vûë de ces » ſaints Livres retient de pecher, ceux qui les re- » gardent avec reſpect; qu'auſſi-tôt que quelqu'un » a touché l'Evangile, il regle ſes penſées & ſes » deſirs: & que ſi on y joint une fougueuſe lectu- » re, l'ame ſe trouvant comme dans un Sanctuaire » divin, eſt rendue plus pure & plus parfaite par » les entretiens qu'elle a avec Dieu en liſant ſa » ſainte parole. Mais comment, dira-t-on, pour- » rons-nous tirer de l'Ecriture ſainte l'utilité qu'on » nous en promet, ſi nous ne l'entendons pas? Voilà l'objection, & voici ce que ce Saint y » répond. Je réponds, dit-il, qu'on ne laiſſe pas » d'en tirer du fruit, quoi qu'on n'en entende » pas les ſens cachez, & que la ſeule lecture qu'on » en fait, peut contribuer beaucoup à nôtre ſanctifi- » cation. D'ailleurs il n'eſt pas poſſible qu'on » ignore également tout ce qu'on y lit. Car le » S. Eſprit qui l'a fait écrire, a enſorte qu'elle le fait » d'une maniere que les Publicains, les pêcheurs, » les faiſeurs de tentes, les bergers, les autres gens » ruſtiques ſont étudts & ſans lettres, puſſent être » ſauvez par ces Livres. Afin donc que les plus ſimples ne puſſent prendre la difficulté de les » entendre pour excuſe de ne les lire, le même » Saint qui y fait dires tout accommodé à la portée » de tout le monde, de ſorte qu'un muſicien, ou » valet, une pauvre femme, & les plus ignorans » de tous les hommes peuvent profiter de cette » lecture. Car ceux à qui Dieu a daigné inſpirer » de compoſer ces Livres par la grace du S. Eſprit, » ne les ont pas faits comme les Payens pour en » tirer de la gloire, mais pour le ſalut de leurs qui » les liſ roient ou les entendroient lire. C'eſt pour- » quoi, au lieu que les Philoſophes, les Orateurs, » & les autres faiſeurs de Livres qui n'ont point » connu JESUS-CHRIST, conſiderant moins ce » qui pouvoit être utile aux autres, que ce qui » les pouvoit faire admirer, ont laiſſé dans une » certaine obſcurité au regard des ſimples ce qu'ils » ont pû dire de bon, les Apôtres ont tenu une » conduite toute oppoſée à celle-là. Dieu les ayant » établis Maîtres de toute les Nations, il a mis » en deſſein d'expoſer clairement à toute ſorte » de monde ce qu'il avoient à leur enſeigner; afin que » chacun pût apprendre leur doctrine par la ſeule » lecture. »

Il paroît par la ſuite, que Saint Chryſoſtome s'attache principalement en parlant ainſi, à ce qui regarde les mœurs, & qu'il n'a point prétendu que l'Ecriture ſainte fût ſi claire par tout, que le commun des Fidéles n'ait ſouvent beſoin de quelqu'un qui la lui faſſe entendre. Car qui eſt-ce, » dit-il, qui liſant dans l'Evangile Bienheureux ſont ceux qui ſont pauvres, bienheureux ſont ceux » qui ſont compatiſſant & charitables, bienheu- » reux ſont ceux qui ont le cœur pur, & autres » choſes ſemblables croit avoir beſoin de maître » pour les comprendre? Tout le monde peut » auſſi entendre ſans beaucoup de peine les pro- » déges, les miracles, & les hiſtoires. C'eſt donc » en vain prétexte & une fauſſe excuſe pour juſti- » fier ſa negligence & ſa pareſſe, que d'alleguer » l'obſcurité de l'Ecriture pour ſe diſpenſer de la » lire. Vous vous plaignez de n'entendre pas ce » qui eſt dans ces ſaints Livres. Et comment » les entendriez-vous, ne voulant pas ſeulement » vous donner la peine d'y jetter les yeux? Pre- » nez donc la Bible, liſez-en toutes les Hiſtoi- » res, & ſans ſoin de retenir ce que vous en » aurez compris, paſſez pluſieurs fois ſur ce » que vous y aurez trouvé d'obſcur. Que ſi après » l'avoir lûe avec beaucoup de ſoin vous n'en » pouvez découvrir le ſens, allez recourir à un » plus habile que vous, cherchez ſon maître ſi » qui vous inſtruiſe: conferez avec lui de ce ce » que vous deſirez entendre, en lui temoi- » gnant une grande paſſion d'en être inſtruit. » Et ſi Dieu voit que vous mettez de zele » pour entendre ſa parole, il ne mepriſera pas » vôtre

» vôtre vigilance & vôtre soin. Et même s'il arri-
» voit que vous ne pussiez trouver personne qui
» vous donnât l'intelligence de ce que vous cher-
» chez, il vous la donnera lui-même. Souvenez-
» vous de l'Eunuque de la Reine d'Ethiopie.
» C'étoit un homme barbare accablé de soins &
» d'affaires, & qui n'entendoit pas ce qu'il lisoit.
» Il ne cessoit pas neanmoins de lire dans
» son chariot. Jugez de là, quelle assiduité pou-
» voit avoir à lire l'Ecriture sainte dans sa maison,
» y étant si appliqué durant le cours d'un voyage.
» Et si il ne cessoit point de lire, quoiqu'il n'en-
» tendît pas ce qu'il lisoit, sans doute il quitte ce
» bien moins sa lecture après l'instruction qu'il
» reçût. Or qu'il n'entendît pas ce qu'il lisoit,
» cela paroît par la demande que lui fit le Diacre
» Philippe. Entendez-vous bien ce que vous lisez?
» Et par la réponse de l'Eunuque qui n'eut point
» de honte de confesser son ignorance en disant:
» Comment le pourois-je entendre, si quelqu'un
» ne me l'explique? Il ne laissoit pas de lire n'ayant
» personne avec lui qui l'instruit, mais son zele
» lui fit mériter que Dieu lui envoyat un maître.
» Que si vous ne pouvez vous promettre d'avoir
» ainsi auprès de vous un homme envoié miracu-
» leusement, n'est-ce pas assûrément de la profes-
» sion & de l'assistance du même Esprit qui avoit
» poussé cet Eunuque à lire avec tant d'avidité? Je vous
» en conjure donc, mes très-chers Freres, de ne pas
» negliger vôtre salut. Tout ce qui a été écrit, l'a
» été pour nous servir d'instruction à nous autres
» qui nous sommes rencontrez dans la fin des tems.
» La lecture de l'Ecriture sainte est un puissant
» rempart contre le peché. Et c'est un grand pré-
» cipice & un profond abîme, que d'ignorer l'Ecri-
» ture. C'est renoncer à son salut, que de ne vou-
» loir rien sçavoir des Loix divines. C'est ce qui
» a produit les Heresies. C'est ce qui a causé la
» corruption des mœurs. C'est ce qui a tout en-
» versé. Car il ne se peut faire, comme vous sçavez,
» que se peut faire, qu'un homme qui lit CONTI-
NUELLEMENT & ATTENTIVEMENT l'Ecri-
» ture ne soit en même tems de tout point
» chrétien.

THEODORET, Disciple de saint Chrysostome a suivi en cecy comme dans le reste, les sentimens de son Maître. Dans son Commentaire sur Isaïe, explq̃ant ces paroles. *Vous puiserez des eaux avec joie des fontaines du Sauveur*, il dit que ce sont les Ecritures divines que le Prophete appelle *les fontaines du Sauveur*, parce que c'est de là que puisent avec joie, ceux qui ont une Foi sincere. Et dans sa Lettre quatorziéme pour consoler une Dame qui avoit perdu son mari, il l'assûre qu'elle trouvera sa consolation dans la lecture de l'Ecriture sainte. Car c'est pour cela, lui dit-il, que dés l'enfance elle ne s'est comme une mamelle sacrée à laquelle nous devons être attachez, en la suçant & la méditant, afin que s'il survient quelque maladie à notre ame, nous y trouvions un remede salutaire par les saintes instructions & que nous en soions tirées.

CASSIEN traitant de la quatorziéme Conference, de la Science spirituelle, la fait toute consister dans la science des Ecritures. Il en parle en ces termes dans le Chap. 16. Si vous desirez acquerir la veritable science de l'Ecriture, il faut vous hâter avant toutes choses, de vous établir dans une ferme humilité de cœur, qui vous conduise le plus peu par une charité parfaite, non à cette science qui enfle, mais à celle qui éclaire & qui rebâtit. Car il est impossible qu'un esprit vuide ne peut pas posséder le don de la science spirituelle. C'est pourquoi, mon très-cher Fils, applíquez tous vos soins pour empêcher que vos études & vos lectures ne vous soient enfin, non pas un moien d'acquerir cette lumiere de science, & cette gloire future que l'Ecriture promet aux doctes & aux sçavans, mais l'instrument de votre perte éternelle, par la vanité & la présomption. Il faut voir dans le même Chapitre ce qu'a dit Cassien, de même en appliquant le beaucoup de choses par cœur, si les même qu'on a encore peu d'intelligence, parce qu'avec le tems en avançant dans la pieté, on y découvrira des verités qu'on n'y comprenoit pas d'abord. C'est pourquoi, dit-il, il faut lire & apprendre toûjours par cœur l'Ecriture sainte, & ne se lasser jamais de la repeter & de la reître. Cette meditation continuelle nous produira deux grands biens. Le premier, que pendant que nous nous appliquerons de la sorte à lire & exercer l'Ecriture, notre ame ne sera point cependant troublée d'aucune mauvaise pensée, & au contraire plus elle travaillera pour la retenir par cœur, plus elle en sera affermie & de cette travail, pût-on les comprendre à ce qu'elle lit, elles, qui étant dégagez des actions exterieures, & de la vûe des objets sensibles, nous y faisons sentir mon durant la nuit, dans le silence de notre médetation & de la priere, nous y trouvons beaucoup de sens qui nous étoient auparavant inconnus, cachez, & qui ainsi Dieu nous revele quelque-fois dans ce repos. & comme dans ce sommeil de la chair ame, les mysteres qui nous étoient auparavant entierement obscurs & inconnus. C'est ce qu'il prouve dans le Chapitre 17. où il en apporte un exemple qui montre que des plus grossiers, & qui ne sont capables que des sens les plus simples de l'Ecriture, se laissent peu à peu entrer, mais que ceux qui sont plus avancez, y trouvent des sens plus élevez, & plus spirituels. Lors, dit il, que notre cœur commencera à se renouveller par une étude si sainte, toute la face

» de l'Ecriture se retirevellera aussi en quelque
» sorte pour lui. Elle lui paroîtra plus belle à
» mesure qu'il sera plus pur, & elle croîtra dans
» lui à proportion qu'il croîtra lui-même. Car
» l'Ecriture sainte est comprise de chaque homme
» selon la capacité, & selon la disposition où se
» trouve en lui. Elle paroît entre aux char-
» nels, & celeste aux spirituels. De sorte que
» ceux qui la croient auparavant toute enve-
» pée de tenebres & de nuages, la voient lors-
» qu'ils sont devenus plus purs, sa emplie de la
» miere, qu'ils n'en peuvent supporter l'eclat.
» Mais pour éclaircir ceci par quelque exemple,
» il nous suffira de rapporter un Commandement
» de la Loi, pour faire voir qu'il n'y a point de
» précepte dans l'Ecriture, qui ne s'étende à tou-
» tes sortes de personnes, & qui ne soit propre à di-
» verses. Car selon la diversité de leurs qualités & de
» leurs esprits. Il est dit dans la Loi: *Vous ne commettrez point de fornication.* Un homme charnel & encore engagé dans les passions hon-
» teuses n'obéit qu'utilement à ce precepte, en le pra-
» tiquant à la lettre, & selonle simple sens de ces
» paroles. Il dit en sorte que d'autres plus spirituels l'entendront du retranchement ou de l'Idolatrie, ou des superstitions Judaïques, ou de l'he-
» resie. & enfin qu'un jugement d'un homme parfait, tout ce qui le sépare de la vûe & de la presence de Dieu, passe pour une fornication très-impure, quoiqu'elle soit fecrette & spirituelle.

S. GREGOIRE Pape dans sa Lettre à Leandre Archevêque de Seville, fait voir que l'Ecriture est propre à etre lue par les plus simples & les moins sçavans, aussi bien que par les plus sçavans & les plus grands esprits, parce que si elle enferme des mysteres capables d'exercer les esprits les plus éclairez, elle contient aussi des verités claires, propres à nourrir les simples & les moins sçavans. Qu'elle porte à l'extereur de quoi allaiter ses enfans, & qu'elle garde dans ses plus secrets replis, de quoi travailler utilement les esprits les plus sublimes. Qu'elle étant semblable à un fleuve dont l'eau seroit si basse en de certains endroits, qu'un agneau y pourroit passer, & en d'autres si profonde, qu'un Elephant y nageroit. Il repete toûjours la même chose, comme on a vu au même lieu, dans la Préface du vingtiéme Livre de ses Morales. Et ce même Ouvrage est plein en divers autres endroits de vives exhortations à lire l'Ecriture sainte. Mais rien ne doit plus toucher les ames vrainment pieuses, que ce qu'il en dit dans son Homelie 15 sur Ezechiel, puisque nous estant tout leur bonheur à aimer Dieu, elles n'ont rien plus à craindre que le refroidissement de leur amour. Or c'est un des effets que ce saint Pape attribue à la lecture de l'Ecriture sainte, » d'empêcher que la charité ne se refroidisse. Aiez grand soin je vous en prie, mes chers Freres, de bien mediter les paroles de Dieu. Ne negligez pas ces divins écrits qui sont comme des lettres que notre Créateur nous a adressées. Ou en tire un grand avantage, car c'est par cette lecture que notre cœur se reehauffe, & que nous empêchons que notre amour ne s'éteigne ou ne se refroidisse par le froid de l'iniquité. Ce saint Pape ne pouvoit se déclarer davantage sur ce sujet, qu'il fait dans sa Lettre 40. du Livre 4. en écrivant à un Laïque de grand merite nommé Theodore. Car voiez comme il a parlé à ce feuher sur ce sujet de la lecture de l'Ecriture sainte. Plus on a d'amitie, plus on est libre & ardent à dire ce qu'on pense à ses amis. J'ai une plainte à faire au cœur si doux & si aimable de mon tres-illustre fils Theodore, de ce qu'ayant reçû de Dieu le talent de l'esprit, le talent des affaires, le talent de la mediocrité & de la charité, en vertu desquels il est tout ensemble tres-éloquent, tres-habile dans les affaires seculieres, & tres-attaché aux occupations de ce Siecle, & qu'il a satisfaire aux personnes qui viennent continuellement à lui, qu'il neglige de lire tous les jours quelques paroles de son Redempteur. Car qu'est-ce que l'Ecriture sainte, sinon une Lettre du Dieu Tout-puissant qui a la bonté » d'adresser à sa creature? Et certainement en » quelque lieu que vous fussiez, si vous receviez » une Lettre de l'Empereur, à quelque heure que » ce fût, vous ne differeriez point de la lire, vous » n'auriez pour cet effet, ni repas, ni lit, vous ne » dormiriez que vous ne sçûssiez auparavant ce que » sa Majesté Imperiale vous manderoit. Cependant l'Empereur du Ciel, le Seigneur des hommes & des Anges vous a envoié des Lettres qui » tegardent votre propre vie, & vous negligez, & » mouchet & illustre Fils, de ces divines Lettres, quoique vous duissez plûtôt avoir de l'ardeur à apprendre ce qu'elles contiennent. Je » vous conjure donc de vous y appliquer desormais » avec une singuliere affection, & de mediter nuit » & jour les paroles de votre Créa eur. APPRENEZ DANS LES PAROLES DE DIEU QUEL » EST POUR VOUS LE COEUR DE DIEU, afin de » vous exciter à soupirer avec plus d'ardeur vers » la seule & eternelle, & que votre ame fort enflamme par de plus grands desirs, pour la felicité » du Ciel.

Enfin bien loin que ce Pape ait pris pour un abus & une profanation de l'Ecriture, qu'elle fut lûe par les ignorans, il approuve que ceux mêmes qui ne sçavent pas lire, ce qui semble être le dernier dégré de l'ignorance, emprunteut les yeux des autres pour se la faire lire. Car voici ce qu'il raconte de saint Servule dans sa 5 Homelie sur les Evangiles. Sous ce pretexte que par un peché » de pure ignorance il ne sçavoit pas lire, il ne laissoit pas de se pourvoir à l'Eglise de saint Clement, & avoit

un

un pauvre nommé Servule que plusieurs de vous ont connu aussi bien que moi, qui dans sa pauvreté étoit riche en mérites, & qui, de longue maladie qu'il traînoit impatiemment, car il n'est ouvrage parfait que de nous la jeunesse je qu'à la fin de la vie: & bien loin de se tenir oisif, il ne pouvoit pas même se lever en son lit sans tomber. Il ne lui étoit pas possible de porter sa main à sa bouche, ni de se tourner d'un côté à l'autre. Il n'avoit que sa mere & son frere pour le servir, & tout ce qu'il pouvoit recevoir d'aumônes, il le distribuoit par leurs mains aux pauvres. Il ne sçavoit par lui-même rien acheter: Ecrivain sacré, il le faisoit lire continuellement par des personnes de vertu & envers qui il exerçoit l'Hospitalité: de sorte qu'il l'avoit appris par instantanément qu'il en étoit capable, quoiqu'aussi que j'ai déja dit, il ne sçût pas lire.

Je crois devoir joindre aux autres Peres, S. Bernard, qui est appellé le dernier des Peres. Rien n'est plus édifiant que ce qu'il dit des avantages que l'on tire de la lecture de la parole de Dieu en quelque état que l'on soit, dans son Sermon 24. *de Diversis*. Que le pecheur, dit-il, écoute cette parole & son ame en sera troublée, c'est à dire qu'elle remplira une crainte salutaire & une frayeur salutaire. Quand vous serez au mort dans le peché, si vous entendez la voix du Fils de Dieu, vous vivrez. Car sa parole est esprit & vie. Si votre cœur est endurci, souvenez-vous de ce qui est dit dans l'Ecriture: Il a envoyé sa parole, & elle fera fondre la glace. Si vous êtes tiede, & que vous craignez d'être vomi de la bouche de Dieu, ne cessez point de vous appliquer à la parole du Seigneur, & elle vous enflammera. Car la parole est toute de feu. Si vous vous plaignez d'être dans les tenebres de l'ignorance, écoutez ce que le Seigneur vous dira, & sa parole sera une lampe qui éclairera vos pas, & une lumiere qui luira dans le sentier où vous marchez. Vous me direz que vous en êtes d'autant plus dans la douleur, qu'étant plus éclairé vous voiez plus clairement vos misteres fautes. Mais le Pere vous fait écrire dans la verité qui est sa parole, & on vous dira ce qui a été dit aux Apôtres, Vous êtes purs à cause de la parole dont je vous ai fait part. Quand vous aurez la vue un instant vous préparerez un festin magnifique, ou ce ne sera pas le pain seul qui vous nourrira, mais toutes les paroles qui sont sorties de la bouche de Dieu & ce sera par la vertu de cette nourriture divine que vous courrez dans la voie de ses Commandemens.

Quand vous serez affligé par une armée ennemie qui camperoit à l'entour de vous, & qu'elle viendroit fondre sur vous pour vous combattre, prenez l'épée spirituelle qui est la parole de Dieu, & elle vous fera triompher de vos ennemis. Que si comme il arrive quelquefois, vous êtes blessé dans ce combat, il ne vous faut que la parole, & vous serez guéri, & elle vous rendra la votre langueur. Que si vous vous sentez chancelant, invoquez-le lui crierez-vous pendant tellement chancelé, qu'ils se sont presque détournez de la voie, & il vous affermira par sa parole. Perseverez donc à vous nourrir de la parole de Dieu; exercez-vous y continuellement jusqu'à ce que l'esprit vous aide de vous reposer de vos travaux, c'est à dire jusques à la mort.

Telle les sentiment des Peres Grecs & Latins touchant l'utilité de la lecture de l'Ecriture sainte, dont nous vous rapporte les passages recueillis dans le Livre de la lecture de l'Ecriture sainte, & même la plûpart ses réflexions de l'Auteur de cet Ouvrage. On pourroit encore y ajoûter plusieurs autres passages; mais ceux-ci suffisent pour montrer que c'est une Tradition constante de l'une & de l'autre Eglise, que la lecture del Ecriture sainte est très-utile, que non seulement il a toujours été permis à tous les Fidéles de la faire, mais qu'il le leur a conseillé, & qu'on les a fortement exhortés de la faire. Voions quelle objection on peut faire contre une doctrine si confiante.

Il n'est pas à propos, dit-on, que des ignorans, des femmes, & des enfans lisent l'Ecriture sainte: elle contient des mysteres & des hauteurs qui les surpassent, ce sont de petits esprits qui peuvent prendre de travers le sens de l'Ecriture, & être ainsi insensiblement entraînés dans l'erreur. Ceux qui font ces raisonnement me semblent bien éloignés de l'Esprit de Dieu, qui nous apprend par le Prophete Roi, & par son fils Salomon, que la Loi de Dieu est faite pour donner de la sagesse aux petits, aux simples, & aux ignorans. Ils sont bien éloignés de l'Esprit de notre divin Sauveur, qui dit, *que le pere Eternel a voulu prêcher l'Evangile aux pauvres, & qu'il rend graces à son Pere de ce qu'il avoit caché les verités qu'il prêchoit aux sages, & aux prudens, & qu'il les avoit revelées aux simples, & aux petits*. Ils sont bien éloignés des Maximes des Apôtres qui nous assûrent que JESUS-CHRIST *n'avoit guéres appellé dans la primitive Eglise de sages selon la chair, mais qu'il avoit choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les Sages*. Enfin ils sont bien opposés aux sentimens des Saints, qui ont toûjours conseillé aux plus simples, aux plus ignorans, aux enfans, aux femmes, aux enfans de la lecture l'Ecriture sainte, & à la pratique de l'Eglise qui la leur a fait lire pendant tant de Siecles. Mais quand on ne s'arrêteroit qu'à l'objection en elle-même, rien n'est plus foible ni plus mal raisonné. L'Ecriture sainte comme remarquent les

les Saints Peres, contient une infinité de choſes claires, & ce ſont les choſes qui ſont les plus claires qui regardent les opinions neceſſaires & devoient les plus eſſentielles de la Religion. Elle eſt écrite d'une maniere ſimple, & qui eſt à la portée de toute ſorte de monde. Ses veritez claires ſont propres à nourrir & à inſtruire les ſimples & les moins ſçavans, comme ſes profondeurs ſont capables d'exercer les eſprits les plus éclairez. S'il y a des endroits obſcurs & difficiles, ce ne ſont jamais des ſimples qui en abuſent ordinairement, ce ſont des eſprits ingenieux & ſçavans qui en font un mauvais uſage. Ce n'eſt donc ne ſont pas les ignorans & les ſimples qui ont formé les fauſſes explications de la parole de Dieu, ce ſont ordinairement des Evêques, des Prestres, des perſonnes ſçavantes & éclairées. Ainſi bien loin que l'experience nous faſſe connoître que la lecture de l'Ecriture eſt dangereuſe aux ſimples & aux ignorans, on peut dire qu'elle nous apprend que ce ne ſont queeux que les ſçavans qu'elle a fait tomber dans l'erreur, & que les ſimples n'y ont trouvé ordinairement que de quoi s'edifier & s'inſtruire.

On objecte encore que c'eſt profaner l'Ecriture ſainte, que de la mettre entre les mains des perſonnes qui en font indignes, c'eſt à dire des pecheurs ſouillez de crimes. Si cela eſt, il faut dire dire que Jesus-Christ a profané ſa parole en l'adreſſant aux pecheurs & aux femmes debauchées, mais il a lui même ſatisfait à cette objection, en diſant que *ce ne ſont pas les ſains, mais les malades qui ont beſoin du medecin* La Loi de Dieu, ſa parole, contenuë dans l'Ecriture ſainte ſont le ſouverain remede pour la guerison des pecheurs. Pourquoi ne veut-on pas qu'ils ſe ſervent de ce remede?

Mais il y en a, dit-on, qui en abuſent, comme ſi Pierre nous l'aſſûre, en nous avertiſſant que les ignorans & peu fermez dans la Foi, abuſent de l'Ecriture à leur ruine, cela détourne en de mauvais ſens. Hé! y en avoit il pas qui abuſoient des Predications de Jesus-Christ? ont-elles pour cela plus leurs une occaſion de devenir plus méchans, ſelon qu'il eſt écrit prédit de lui, qu'il *ſeroit pour la ruine & pour la reſurrection de pluſieurs en Iſraël?* C'eſt auſſi le ſort de l'Evangile, écrit & prêché, lû & entendu. *Il a été*, comme dit l'Apoſtre 2. Corinth 2. Vers 16 *& il ſera juſqu'à la fin du monde une pierre d'achoppement & de ſcandale aux uns une odeur de mort pour la mort, & une autre odeur de vie pour la vie* La parole de la Croix eſt une folie pour ceux qui ſe perdent, un ſcandale aux Juifs, & une folie aux Gentils Cela n'a-t-il empêché S. Paul de la mettre entre les mains de tout le monde? Ses ennemis mêmes, Juifs, Gentils, Fidéles, & Infidéles, juſtes & pecheurs? De même l'abus que quelques uns peuvent faire de la lecture de l'Ecriture ſainte par leur mauvaiſe volonté, ne doit point empêcher qu'on ne la conſeille à tout le monde, à l'exception de ceux qu'on prévoit qui la mépriſent & ne veulent pas l'entendre. Ce ſont là proprement ceux dont J. C. parle, quand il dit, *qu'il ne faut pas donner le Saint aux chiens, ni jetter des perles devant des pourceaux*

On objecte encore quelques paſſages des Peres, mais en pareille matiere de tels à contre ſens. On dit que Theodoret rapporte que Saint Baſile reprit un Officier de Cavalerie de l'Empereur Valens, de ce qu'il ſe mêloit de parler de Religion. Quel rapport a cet exemple à la lecture de l'Ecriture ſainte? Saint Baſile parlant des myſteres de la Foi devant l'Empereur Valens & en étant écouté, fut interrompu & contredit par cet Officier nommé Demoſthenes. Saint Baſile lui dit en ſouriant, voici un ſecond Demoſthenes, mais moins eloquent que l'autre Ce bon mot tant irrite cet Officier, il menaça le Saint, qui lui fit reponſe, qu'il ſe mettat de ſes fauces. & qu'il ne l'imaginat pas qu'autant les oreilles impures, il ſût capable d'entendre les dogmes divins. Saint Baſile ne le reprend donc pas de ce qu'il liſoit l'Ecriture, mais ſeulement de ce qu'il ſe mêloit de dogmatiſer

On dit que le même ſaint Baſile dans ſon Epître à Chilon, interdit la lecture de l'Ancien Teſtament, qu'Origenes, ſaint Gregoire de Nazianze, & ſaint Jerôme interdiſent auſſi la lecture de quelques Livres de l'Ecriture ſainte aux jeunes gens & cela il eſt aiſé de répondre que ſaint Baſile ne condamne point dans ſon Epître à Chilon la lecture de l'Ecriture ſainte, qu'il la recommande au contraire. & principalement celle du Nouveau Teſtament, qu'il ne defend pas même celle de l'Ancien, mais qu'il avertit ſeulement ſon Diſciple, que celle de l'Ancien peut quelquefois être nuiſible, non qu'il y ait rien de mauvais mais parce que l'eſprit de ceux qui en font bleſſés eſt infirme Voici ſes paroles *Neque ſe-diſſimes neglexi, maximè Novo Teſtamento, propterea quòd ea Veteris Teſtamenti ſcripſe detrimentum accidat. non quòd ſit ipſa ſua natura ſed quia eorum qui ſedentiùs novo inſtruti ſit* Ce que je peux s'entendre de tous les Livres de l'Ancien Teſtament puiſqu'il recommande en cet endroit particulierement les Pſeaumes, mais ſeulement de quelques Livres, comme du Cantique des Cantiques. Or perſonne ne dit que l'on ne puiſſe pas que quelcun entendre aux jeunes gens & aux eſprits foibles la lecture de quelques endroits de l'Ancien Teſtament, dont ils ne peuvent comprendre le vrai ſens. & qui par conſequent leur ſeroient inutiles ou dangereux C'eſt pourquoi le Juifs, comme nous avons remarqué, ne vouloient pas qu'on lut le Cantique des Cantiques, le commencement

ment de la Geneſe, le ces mmencement & la fin du Prophète Ezechiel, avant que l'on eût atteint l'age de vingt-cinq ou trente ans. Pour le commencement de la Geneſe, je n'en vois pas la raiſon, mais pour le Cantique des Cantiques, ce n'eſt pas ſans ſujet que l'on en differe la lecture. C'eſt pourquoi ſaint Jerôme après avoir conſeillé à Læta de faire lire à ſa fille tous les Livres de l'Ecriture ſainte, & lui avoir preſcrit l'ordre ſuivant lequel elle les doit lire, ajoûte. Enfin il faut qu'elle reſerve pour le dernier à apprendre le Cantique des Cantiques, afin de le faire ſans peril, de crainte que ſi dans les commencemens elle liſoit ce ſaint Livre, la pureté de ſon ame ne ſouffrit quelque atteinte, & quelque bleſſure, pour n'avoir pas compris l'Epithalame des Nôces ſpirituelles, parce qu'il eſt écrit en des paroles qui ſemblent dépendre un amour humain. Ce conſeil eſt ſage: mais s'enſuit-il de là qu'on doive interdire la lecture de la Bible, ou de tout l'Ancien Teſtament aux Fidéles? c'eſt tout la contraire.

On cite encore l'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur ſaint Matthieu attribué à ſaint Chryſoſtome, mais qui eſt plûtôt de Pelage, lequel reprenant les Docteurs de la Loi de ce qu'ils avoient découvert à Herode, le lieu où devoit naître le Meſſie, dit que leur imprudence nous apprend que les myſteres de l'Ecriture ne doivent pas être découverts aux Impies, mais aux Fidéles. Ce paſſage n'a encore aucun rapport à la lecture de l'Ecriture ſainte. Il a agit ſeulement de ne pas découvrir les myſteres aux Infidéles que l'on prévoit qui en abuſeroient.

Je ne m'arrête pas à un paſſage de Bede, que l'on allegue encore, qui dit que NOTRE SEIGNEUR, étant entré dans la Synagogue, ouvrit le Livre de la Loi, & y lût, mais qu'il le ferma enſuite, & la rendit au Miniſtre, parce qu'il ne faut pas tout dire à tout le monde, & qu'il a laiſſé à la prudence de celui qui enſeigne, de diſpenſer la parole ſuivant la capacité de ſes Auditeurs. Cela n'eſt point ce que dit de la lecture de l'Ecriture ſainte, mais de la prédication de la Parole, & c'eſt un avis qu'il donne aux Miniſtres, afin qu'ils s'accommodent à la portée de leurs Auditeurs.

On apporte enfin un paſſage de ſaint Jerôme, qui pourroit mieux venir à ce ſujet. C'eſt dans ſon Epître à ſaint Paulin, où il ſe plaint que tout le monde ſe mêle de l'Ecriture ſainte, que les femmes, les Vieillards, & les Sophiſtes croient la bien entendre, la déchirent, & veulent l'enſeigner ſans l'avoir apprîſe. *Sola Scripturarum ars eſt, quam ſibi omnes vindicant, hanc garriunt anus, hanc delirus ſenex, hanc Sophiſta verboſus, hanc mordax quiſque proſcindit, laceratus, docent antequam diſcant.* Mais c'eſt abuſer manifeſtement de ces paroles de ſaint Jerôme, que de les entendre de la ſimple lecture de l'Ecriture ſainte. Saint Jerôme ne ſe plaint pas en cet endroit des ſimples qui liſent l'Ecriture ſainte pour s'inſtruire, mais de ce que tout le monde ſe veut mêler de l'expliquer & de l'enſeigner, quel'on ſe vante d'être habile en cette ſcience ſans l'avoir étudiée, c'eſt ce qu'il appelle l'Art de l'Ecriture ſainte, & la pratique le vent ſuivant à ces ſortes de gens, qui ſe mêlent d'écrire ou d'enſeigner ce qu'ils ne ſçavent pas.

Scribimus indocti, doctique Poëmata paſſim.

Enfin ces mots, *Hanc mordax proſcindit, laceratus, docens antequam diſcant*, exprimant aſſez clairement que ſon intention n'eſt que de parler de ceux qui ſe mêlent de faire des Commentaires & des Explications ſur l'Ecriture ſainte, ſans avoir acquis les ſciences neceſſaires pour la bien entendre.

§ IV.

S'il eſt vrai que l'Egliſe ait défendu les Traductions de la Bible en Langue Vulgaire & interdit la lecture de l'Ecriture ſainte au Peuple, & quel auront pû être le motif de cette défenſe. Si elle ſubſiſte encore à preſent. Regles de la Traduction de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, & Avis pour la lire avec fruit.

NOus avons montré juſqu'ici par une Tradition conſtante des peres de l'Egliſe Grecque & Latine, que la lecture de l'Ecriture ſainte a toûjours été conſiderée comme tres utile à tous les Chrêtiens, & que non ſeulement l'Egliſe a permis à tous les Fidéles ſans diſtinction d'age, ni de ſexe de la lire, mais même qu'elle les y a toûjours exhortés juſqu'à ces derniers Siecles par la voix de ſes Paſteurs, ſans en exclure perſonne. Elle y a exhorté les Enfans, afin qu'à l'imitation de Timothée, ils fuſſent nourris & élevés dans la ſcience de l'Ecriture ſainte. Elle y a exhorté les Catechumenes, & les a admis à entendre la parole de Dieu, quoiqu'elle les en eût exclus de ſes myſteres, afin qu'ils conçuſſent de la veneration & du reſpect pour la Religion qu'ils embraſſoient. Elle y a exhorté les femmes, les filles & les jeunes Veuves, afin qu'elles y apprîſſent leurs devoirs, & qu'en la méditant continuellement, elles puſſent ſe perfectionner dans la vie ſpirituelle. Elle y a exhorté les ſimples, & les petits, perſuadée que JESUS-CHRIST les a choiſis de même préférablement

ment aux Grands & aux Sages, & que l'Ecriture sainte quoiqu'elle contienne des mysteres, & des choses tres sublimes, est tellement accommodée à la portée de tout le monde, & proportionnée à l'intelligence des Lecteurs les plus simples, en sorte qu'un Artisan, un Valet, une pauvre femme, & les plus ignorans de tous les hommes peuvent profiter de cette lecture. Elle y a exhorté non seulement les Moines les Solitaires, les Vierges, & ceux qui font profession de mener une vie spirituelle, mais aussi ceux qui vivent dans le monde, qui ont semblé de emplois, afin qu'ils y travaillent depuis qu'ils sont leur foiblesse au milieu des perils, où les occupations de ce monde les exposent, & depuis ces tentations auxquelles ils sont continuellement sujets. Elle y a exhorté la pecheresse, & les personnes engagées dans le vice, afin qu'elles y cherchassent des remedes à leurs maux, & qu'écoutant la voix de Dieu, & éclairés de la divine parole, ils tecouvassent leur égarement, & embrassassent les moyens de rompre les chaînes de leurs mauvaises habitudes. Ainsi l'age, ni le sexe, ni l'esprit, ni le défaut de capacité, ni la profession, ni l'état où l'on se trouve n'ont jamais été considerés dans l'Eglise comme des raisons de interdire aux Fidéles la lecture de l'Ecriture sainte. Enfin l'Eglise n'a pas seulement exhorte tous les Fidéles à la lire, mais elle les a avertis par la bouche des saints Peres, que c'est le Diable qui détourne les Chrétiens de cette lecture elle a repris & blâmé ceux qui la negligeoient, & elle a déclaré que l'ignorance de l'Ecriture sainte, est une des principales causes de tout nos maux, & que c'est de là que sont sorties, comme d'une enfermeble source, une infinité de desordres, que c'est de là qu'est venue cette foule d'Heresies, ce dereglement de mœurs, cette inutilité de tant de travaux & de tant d'occupations vaines & steriles, où s'engagent les Chrétiens. Ce sont les paroles mêmes de saint Chrysostome

On dira peut être que toutes ces marimes ont été bonnes & veritables du tems des Peres, tout le monde pouvant alors lire l'Ecriture sans danger, parce que les Fidéles avoient un esprit de foi, de pureté, de docilité, & de soumission aux Pasteurs de l'Eglise, au lieu que dans ces derniers Siecles il s'est glissé parmi les hommes un esprit de nouveauté, de temerité & d'orgueil, qui a été cause que la plupart des ignorans qui la lisoient, sont tombés dans des erreurs, & dans des nouveautés dangereuses, & n'ont plus voulu ecouter la voix de leurs Pasteurs, & que c'est ce qui a obligé l'Eglise d'interdire la lecture de l'Ecriture sainte aux Laiques, & d'en défendre les Versions en Langues Vulgaires. C'est ce qu'il nous faut premierement examiner.

Premierement, à l'égard de la supposition que l'on fait, que les Peres n'ont permis la lecture de l'Ecriture sainte aux simples Fidéles, que parce qu'ils avoient eu ce tems-là un esprit de docilité & de soumission, & que si elle eût pû naître à quelques-uns de ceux à qui ils parlotent, ils en eussent défendu la lecture cette supposition, dis-je, n'est pas veritable; car l'Eglise a toûjours été mêlée de bons & de mechans, il y a toujours eu des Chrétiens qui ont profité de la lecture de l'Ecriture sainte & d'autres qui en ont abusé. cependant les Peres n'ont pas cessé pour cela d'exhorter tous les Fidéles à la lire, ils sçavoient que la parole de Dieu étoit une source de vie eternelle, & une odeur de mort aux autres, pour me servir des paroles de l'Apôtre mais ils sçavoient aussi que cette raison n'avoit pas empeché J. C & les Apôtres de l'annoncer aux uns & aux autres C'est pourquoi ils n'avoient garde d'en interdire la lecture generalement à tous les Chrétiens, parce que quelques-uns en pouvoient abuser il faudroit qu'ils eussent été mordalement certains que tous ceux à qui ils prechoient, en abuseroient, ce qui est presqu'impossible. Quand ils connoissoient par experience que la lecture de quelque Livre particulier de l'Ecriture sainte seroit nuisible ou nuisible à quelques particuliers, ou à une certaine sorte de personnes, ils pouvoient bien leur conseiller, & même leur ordonner de ne pas lire ces endroits, mais d'interdire pour cela generalement aux Fidéles la lecture de l'Ecriture sainte, c'est ce que les Peres n'ont point fait, & n'ont pas crû devoir faire.

Secondement, c'est encore une fausse supposition, que de s'imaginer que les simples & les ignorans sont plus capables que les sçavans & les personnes éclairées d'abuser de la lecture de l'Ecriture sainte ce sont au contraire ordinairement ceux-ci, qui enflés de leurs lumieres, & se precipitent dans des erreurs en expliquant l'Ecriture sainte à leur mode, au lieu que les simples & les ignorans humbles & dociles sans vouloir penetrer plus avant, se contentent d'entendre ce qu'il y a de clair pour leur instruction, & pour leur édification dans les Livres Sacrez.

La troisieme supposition, que dans ces derniers Siecles, il s'est glissé parmi les hommes un esprit de nouveauté, de temerité, & d'orgueil qui a été cause que la plupart des ignorans qui lisoient l'Ecriture sainte sont tombés dans des erreurs & dans des nouveautez dangereuses, & n'ont plus voulu écouter la voix de leurs Pasteurs, semble avoir plus de fondement Voici ce qui en est. Quand les Vaudois ou Pauvres de Lyon parurent à la fin du douzième Siecle, Pierre Valde Marchand de Lyon, leur Auteur étant étoit en Predicateur, se mêla d'expliquer l'Ecriture sainte en

la

la Langue Vulgaire, & de prêcher la parole de Dieu. Ceux de sa secte qui étoient tous Laïques l'imiterent, & étant repris par le Clergé, parce qu'ils prêchoient sans mission, s'éleverent contre leurs Pasteurs, déclamerent un schisme. Le Pape leur ordonna de demeurer dans le silence, & leur fit défense d'annoncer publiquement la parole de Dieu; mais on ne lit point qu'il leur ait fait aucune défense de lire l'Ecriture sainte en leur particulier, ni d'en avoir des Versions. Innocent III. défend bien aussi aux Laïques dans sa Decretale *Cum ex iniuncto*, de tenir des Conventicules, & d'y prêcher la parole de Dieu, mais toute la défense qu'il avoit en l'esprit étoit bien salutaire. Je ne m'arrête pas à la défense faite dans un prétendu Concile de Toulouse de l'an 1228. C. 14 d'avoir des Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament, si ce n'est des Pseaumes, des Breviaires, ou des Offices de la Vierge, & à condition que ces Livres ne seront pas traduits en Langue Vulgaire, car c'est notoire que cette défense est contraire à l'usage de l'Eglise de toutes tems & toutes lieux. D'ailleurs ce Reglement qui n'est pas d'un Concile, mais seulement du Cardinal de Saint Ange, n'avoit été fait que pour le temps que le Diocèse de Toulouse, & les Pais voisins où l'abus contoient que les Albigeois & les Vaudois faisoient de l'Ecriture sainte, avoit porté ce Cardinal à en user avec cette rigueur. Voulant se servir de cela comme d'une Regle & d'une défense generale, c'est une illusion manifeste. Enfin qui voudroit soutenir qu'il a été défendu aux Chrétiens d'avoir des Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament en Hebreu, en Grec, & en Latin, & qu'ils ne pouvoient avoir des Traductions du Breviaire & des petites Heures de la Vierge, c'est cependant ce que le Reglement de ce Cardinal defend, & par conséquent il est insoûtenable.

Wiclef, Jean Hus & ses Disciples firent le même abus de la Predication de la parole de Dieu, & un des principaux chefs de leur doctrine est mis dans les Conciles de Constance & de Basle, fut la liberté de prêcher publiquement la parole de Dieu, qu'ils vouloient que l'on accordât aux Laïques. Ces Conciles n'y opposerent, sans neanmoins leur defendre de lire l'Ecriture sainte en leur particulier, car on ne trouve dans ces Conciles aucune défense de lire, ou de traduire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, ni aucune proposition, qui permette cette lecture ou ces Traductions condamnée. Mais ces Sectaires appuiant leur doctrine sur des passages de l'Ecriture sainte mal entendus, en firent des Traductions en Langue Vulgaire, infidèles, sans aveu & sans autorité, & s'en servant pour établir leurs erreurs, cela donna lieu à quelques Auteurs Catholiques, non pas de condamner absolument toutes les Versions de l'Ecriture sainte, ni d'en défendre entierement la lecture, mais de prendre des précautions pour arrêter le cours des Versions Heretiques, & empêcher que les Fidèles ne fissent un mauvais usage de la lecture de l'Ecriture sainte en Pe tendant dans le sens que les Heretiques lui donnoient. C'est ce qui a porté Gerson à defendre aux Versions de toute la Bible en Langue Vulgaire, qui étoient mal faites & mal entendues. Car ce sont celles-là seules qu'il condamne, & avoue que celles qui sont bonnes & fidèle peuvent être entiles & utiles à être entendues. *Quemadmodum de Biblia bene & vere in Gallicum transfusa bonum aliquod, sobrie intelligatur, potest enarrare; sic per oppositum nonnulli errores evenire possunt, si male fuerit traducta, aut praesumptuose vel malitiose refutando fuerit, & sanctorum Doctorum expositione sanae effet hujusmodi rem ignorare quemadmodum medicinae, & in alia scientia, quam melius est à perito ignorare, quàm parum aut male scire, sese magistrum reputando in ea.* Ce sont les paroles de cet Auteur dans la cinquantiéme Consideration sur Pateurs des Pseaumes. Ainsi quoiqu'il parle plus du commencement d'autres endroits contre les Versions de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, il ne les condamne pas neanmoins toutes absolument, ils veut au contraire qu'elles puissent être utiles, si elles sont veritables & fidèles. Il n'en interdit pas la lecture à tous les Laïques, mais seulement aux esprits presomptueux qui veulent les interpreter à leur mode contre le sens que les saints Peres leur ont donné, & qui s'imaginent être les maîtres de les exposer à leur phantaisie. En un autre endroit où il dit plus nettement qu'il faut defendre la Version de l'Ecriture en Langue Vulgaire, il en excepte les Moralitez & les Histoires, ce qui comprend presque tout le Nouveau Testament & la plus grande partie de l'Ancien. *Rursum fequetur ex praemissis prohibendum esse Vulgarem Translationem Librorum sacrorum nisi in Biblia praferetur extra moralitates & historias.*

Mais quoiqu'il en soit, il est sujet l'avis de Gerson, il est certain que les inconvenients qu'il y allegue, n'ont point porté l'Eglise de son tems à faire la défense qu'il souhaitoit. Et bien loin que les Versions des Livres saints en Langue Vulgaire aient été proscrites & defendues parmi les Catholiques, ils n'en ont jamais tant fait, comme nous avons fait voir, en toutes sortes de Langues pour être lues de tous les Fidèles, que depuis le tems de Gerson jusqu'à celui que l'Heresie de Luther & de Calvin se sont élevées.

Ces Heretiques aiant suivi la même methode des Vaudois, des Wiclefistes, & des Hussites, entrepris d'établir leurs erreurs sur des passages de

l'Ecriture sainte mal entendues, & mal expliquées, & publié plusieurs Versions de la Bible en Langue Vulgaire, dans lesquelles il a infiniment leurs explications. Ils s'est trouvé des Theologiens Catholiques qui voiant que plusieurs Fidéles étoient séduits par ces traductions, mais l'erreur, soit par la lecture de ces Versions, & de ces explications infidéles, soit par les mauvais sens que les Ministres donnoient aux paroles de l'Ecriture, en imprimoient à leurs disciples, ont crû qu'il étoit à propos de défendre aux Laïques de lire l'Ecriture sainte sans permission. Jacquemin en a fait un crime de cette conduite, & s'en est plaint generalement toutes les Versions en Langue Vulgaire. Mais il y a toûjours eu cette difference entre les Theologiens Catholiques qui ont été d'un autre avis, & qui ont soûtenu que l'Ecriture sainte ne devoit pas être mise entre les mains de tous les Fidéles, & traduite en Langue Vulgaire. Ceux mêmes qui ont crû qu'il n'étoit pas à propos que tout le monde la lût indifferemment, ont apporté plusieurs exceptions & modifications à cette regle. Eginus Rother Dominiquain de Toulouse, le premier docteur qui ait fait paroître (ce fut en 1548.) que Traité pour soûtenir ce sentiment, avoue dans la Lettre au Roi Henri II. qui est à la tête de ce Traité, qu'il a beaucoup d'adversaires, & qu'il s'attend bien qu'on le taxera d'insolence, d'oser seul improuver ce que personne n'a condamné, & ce que plusieurs autres ont loué. *Me insolentem videri, qui solus ad reprehendum quod omnes damnarunt, laudaverit plerique.* Pierre Soto du même Ordre, dont le Traité contre les Predicateurs de Bretagne, où il soûtient cette opinion, parut en 1552. reconnoît qu'entre les Catholiques & les personnes prudes, il y en a qui croient qu'il est à propos que l'Ecriture sainte soit traduite en Langue Vulgaire, afin que tout le monde la puisse lire, & que c'est une chose qui meriteroit bien d'être reglée par le Concile general: *Certum quod ad translationes Scripturæ in diversas & omnes Linguas, ut fideles ab omnibus legi possit, attinet, DIVERSISSIMI CATHOLICORUM ET PIORUM HOMINUM ESSE, & non dogmate credimus, sicut rem quæ generalis Concilii auctoritate tractetur.* Enfin il est obligé d'avoüer qu'il n'est pas juste de priver le Peuple de toute lecture de l'Ecriture sainte. Il ne veut pas à la verité, que on la lui mette toute entiere entre les mains, persuadé qu'il est, que c'est une viande trop solide: mais il convient qu'il y a plusieurs choses propres à nourrir le pieté, & retenir la science, & à augmenter la foi des Fidéles, que l'on peut donner à tout le monde, & traduire en toutes sortes de Langues, principalement ce qui regarde les mœurs & les principaux Mysteres de la Foi, la Vie de Jesus-Christ, les Epitres, & les Evangiles, &c. *Quod si quis confetur non esse aquum omne lectionis Scripturæ privare populum, huic etiam profundendum non hoc nos agere, ut nihil legant, nihil habeant simpliciter Scripturæ sacræ. Integrum quidem illum ... dicimus ... quibus capitibus populi communiter, sed fere in eâ quamplurima quæ sufficiant ad pietatem & scientiam Christianam & servandam & augendam in fidelium animis. Hæc Dilectum diligentia excerpta salubertimè credimus omnibus trado posse, & in omnium linguas transferri, præcipua quæ ad mores pertinent, & quæ ad primum mysterium Fidei: hæc illius vitæ quæ per omnem ... Ecclesiæ legentur, Miracula Christi.* &c. Alphonse à Castro qui approche du même sentiment dans son Traité de la Punition des Heretiques, publié en 1555 avoue qu'il y a plusieurs Chrétiens & Catholiques qui croient que c'est un bien de traduire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire. *Non defuerunt tamen ETIAM CHRISTIANI ET CATHOLICI VIRI, qui hoc bonum esse contendent;* & quelqu'il ne fût pas de ce avis, il le favorisa neanmoins dans la suite, & approuva les modifications favorables à son sentiment. Il trouve bon que l'on traduise en Langue Vulgaire, & que l'on donne ce Peuple les Evangiles des Dimanches & des Fêtes de l'année, pourvû qu'elles soient traduites par des personnes habiles & Catholiques, & que les Traductions soient bien examinées & sans soupçon d'erreur. Il souhaite seulement qu'on y ajoûte quelques explications aux lieux difficiles. Il semble même permettre dans la suite la Traduction & la lecture de tout le Nouveau Testament, à l'exception des endroits difficiles des Epitres de saint Paul, & de l'Apocalypse, & n'entend que celle de l'Ancien Testament. Ambroise Catharin qui ne a eſt pas éloigné du même sentiment, conclut neanmoins sa dispute, en disant qu'il ne seroit pas d'avis que l'on défendît les Versions qui sont déja publiées, si elles ne se trouvoient fautives, trompeuses & scandaleuses, à cause de ses Notes ajoûtées par les Heretiques. Il voudroit seulement que l'on mît des Explications aux endroits dont les Heretiques abusoient, pour en déclarer le sens Catholique, ou qu'on avertît le Lecteur dans une Préface, de prendre garde de ne se pas laisser tromper, & qu'on l'instruisit que le plus sûr est de se tenir avec humilité aux Traditions, & les coûtumes des Peres. Et à l'égard des nouvelles Versions, il ne les rejette pas entierement, mais il veut qu'on n'en permette aucune qui ne porte le nom de l'Auteur, & qui n'ait une approbation de personnes doctes & Catholiques. *Si quis enim nos conjecerit, quo jam sint edita non prohibemus, nisi forte mendosa inveniantur, ut deloqua translationes aut per scholia Hæreticorum Scholia scandalosa? Idque eo consilio facerem, ne daretur causa malignis carpendi in me, quasi velim supprimere Evangelicam veritatem: sed illud diligenter*

diligenter curari volluerit, ut in eis Scripturæ locis quibus adversantur non abutantur Hæretici, declarentur simplici Catholicorum, sibi ne Presbyterum committatur legitur de offendiculis, & subtrahantur in omnibus tutissimum esse vivere & obtemperare Patribus, ac traditionibus obedienter assentiri. Novat autem Versiones nullum permittit, nisi & nonnisi Auctoris taberna, & diligenter probata à doctis & verè Catholicis testimonium secum ferrent. Il est vrai qu'il ajoûte, qu'il donne cette permission par indulgence, & à cause de la dureté des cœurs; mais ce qu'il appelle dureté des cœurs, a toûjours été considéré dans l'Eglise, comme un sentiment de pieté & de Religion très-digne d'un Chrétien; car quel est le fils qui ne souhaite de lire de Testament de son Pere? Quel est le Chrétien qui ne doive desirer avec ardeur de lire les Livres qui contiennent la Vie & la doctrine de son Maître? Quel est l'homme religieux observateur de la Loi, qui ne prenne plaisir à la lire & à la méditer. Le Cardinal Bellarmin accuse Chemnitius de mentir impudemment, quand il dit que l'Eglise Catholique défend absolument les Traductions de la Bible en Langue Vulgaire, comme il paroît, dit-il, par la Regle quatrieme de l'Index, le Pape y permettant de lire l'Ecriture sainte traduite en Langue Vulgaire à ceux qui la peuvent lire utilement & avec fruit, c'est à dire à ceux qui en auront obtenu la permission de l'Ordinaire. Il ajoûte qu'elle défend seulement d'accorder cette lecture indifferemment à tout le monde, & de se servir de Langue Vulgaire dans l'usage public de l'Office de l'Eglise: *At Catholica Christi Ecclesia non quidem prohibet omnino vulgatas translationes, vt Chemnitius impudenter mentitur, nam in Indice Librorum prohibitorum à Pio IV. edito, Regula quarta tacitam concedit licentiam ipsumet Librorum in qui utiliter & cum fructu id sibi posse, idque in quo facultatem ab Ordinario obtinuerint. Prohibet tamen ne passim omnibus sine discretione concedatur hujusmodi lectio, & ne in publico & communi usu Ecclesiæ Scripturæ canonicæ vel legentur Vulgaribus Linguis.* Enfin le Cardinal du Perron dans sa Replique » soûtient que ce n'a point été le dessein de l'Eglise d'oter au Peuple la connoissance de ce qui » se dit dans le Service public, & qu'on ne peut » accuser l'Eglise Romaine d'avoir interdit exprés une Langue étrangere au Service Chrétien, mais qu'elle a jugé par de très-bonnes » raisons, qu'elle devoit conserver la Langue » dans laquelle avoit d'abord été institué, quoique par la succession du tems elle eût cessé » d'être Vulgaire.

Les passages de ces Auteurs que je viens de rapporter, font assez voir que si d'un côté ils ont été peu favorables aux Traductions de l'Ecriture en Langue Vulgaire pour des raisons particulieres que nous examinerons dans la suite, ils ont d'autre côté reconnu que l'on ne pouvoit pas raisonnablement condamner toutes ces Versions, ni interdire entierement aux Fidéles la lecture de l'Ecriture sainte, qu'ils ont conseillé qu'on en mît certaines parties entre les mains de tous les Fidéles, qu'ils posent des fins permission, & que ceux qui en auroient obtenu la permission, pûssent la lire entiere dans des Versions Catholiques; & qu'enfin plusieurs Catholiques n'étoient pas de leur avis, & croyoient qu'il étoit à propos que l'Ecriture sainte fût traduite en Langue Vulgaire, pour être lûe par tous les Chrétiens qui avoient la liberté de le faire. Ce sont ce que ces Auteurs avouent, & cet aveu seul suffit pour faire voir que l'Eglise n'avoit point encore défendu de traduire, ou de lire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, car s'il y eût eu quelque défense sur cela, ces Auteurs n'eussent pas manqué de la faire valoir, & eussent traité d'Heretiques & de rebelles aux ordres de l'Eglise, ceux qui n'auroient pas été de leur avis, bien loin de les appeller, comme ils font, des personnes pieuses & Catholiques. Pierre Soto étoit tellement persuadé qu'il n'y avoit aucune défense sur ce sujet, qu'il dit que c'est une chose à examiner & à traiter dans le Concile. Il veut parler de celui de Trente, auquel il assista. Il n'y avoit donc point eu jusqu'au Concile de Trente, de défense de traduire & de lire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire: nous verrons dans la suite, que ce Concile n'en a point fait non plus, & qu'il a laissé les choses dans le même état qu'elles étoient auparavant, & les Catholiques dans la même liberté de lire & de traduire l'Ecriture sainte.

La Faculté de Theologie de Paris a apporté dans le Siécle passé les mêmes modifications & exceptions que les Auteurs que nous venons de citer, au jugement qu'elle porta, que vû la malice des » temps & l'abus qu'on faisoit des Versions de l'Ecriture sainte, elles lui paroissoient dangereuses, » & qu'il n'étoit pas à propos qu'elles fussent mises entre les mains de tout le monde. C'est dans » la Censure contre Erasme, qui avoit avancé qu'il étoit à souhaiter que l'Ecriture sainte fût traduite en toutes sortes de Langues, que toutes sortes de gens la pouvoient lire indifféremment, & que l'on ne devoit mettre à part que la lecture d'aucun Livre sacré, pas même celle du Cantique des Cantiques. Les Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris qui dresserent la Censure des propositions d'Erasme, en eut soin de prendre des précautions pour faire connoître qu'ils ne desapprouvoient pas absolument toute sorte de Versions de l'Ecriture en Langue Vulgaire, ni la lecture que les Laïques pûssent en pouvoient faire. Car premierement, de crainte qu'on n'abusât de leur Censure, pour

faute croire que les Verſions de l'Ecriture ſainte étoient nuiſibles par elles même, ils commencent par remarquer que l'Ecriture ſainte eſt ſainte & bonne en quelque Langue qu'elle ſoit mise. *Quamvis in quamcunque Linguam vertantur Sacræ Litteræ ſuapte naturâ ſanctæ ſint & bonæ Scriptoribus*, dit-il ſe ſervent de l'exemple des Vaudois, Albigeois, & Turlupins; pour faire voir qu'il peut être dangereux de permettre la lecture ſans explication, à des ſimples qui en abuſent, & ne la liſent pas avec un eſprit de piete & d'humilité. *Aliquibus explicatione carens & ſimplicibus eis abutentibus, nec eas pie & humiliter legentibus.* Troiſiémement, dit-il ne diſent pas que la traduction de la Bible entiere, eſt permiſe en elle même ni en tout tems, mais ſeulement dans le tems qu'elle ſubſiſtoit cette Cenſure. *Hac tempestate*, & veut la mauvaiſe diſpoſition des hommes & la temerité impudente de pluſieurs. *Propter ea hominum malitia & rectæ propensæ multorum vitæ tempora impudenti ausu stare.* Quatriémement, ils ne parlent pas de la Traduction des Livres de Morale, des Evangiles, des Epitres des Apoſtres; mais ſeulement des Traductions de toute la Bible ainſi ſes entend: *Loquendo de omnibus Scripturæ Libris indifferenter.* Cinquiémement, ils avoüent qu'elle peut être utile à quelques-uns, mais qu'il ne doit pas pour cela le mettre temerairement entre les mains de tout le monde. Sixiémement, ils déciſent formellement qu'ils n'interdiſent pas aux plus ignorans la lecture de quelques Livres ſacrés qui ayent une explication convenable ſoit propres à l'édification des mœurs, pourvû qu'ils les liſent avec pieté & avec ſobrieté, ſans orgueil & ſans arrogance, & qu'ils n'en prennent pas occaſion de mépriſer ou de negliger les Prédications. *Neque id obiter intendunt ejusmodi quorumdam ſacrorum Librorum qui cum explicatione contenantur ædificationi morum ſint accommodi, ſi ſic tamen tales Libros ab ipſis legantur piè ac ſobriè ultra ſuperbiam & arrogantiam ut non inde contemnant Prædicatorum sui a creâtor verbi Dei auditores reverabuntur.* C'eſt pourquoi la Cenſure de la Propoſition ſuivante, ne tombe que ſur ce qu'Eraſme permettoit à tout le monde la lecture d'Ezechiel, & du Cantique des Cantiques, que les Juifs mêmes avoient interdite à tout qui n'avoient pas encore atteint l'âge de 30 ans.

Toutes ces precautions qu'ont priſes ceux qui ont dreſſé la Cenſure contre Eraſme, font voir qu'ils n'ont pas crû qu'il y eût de leur tems une défenſe generale de l'Egliſe, de lire ou de traduire l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire; mais ſeulement qu'ils ont jugé plus à propos, par rapport à la malice & à la temerité des hommes de leur tems, de ne pas accorder indifferemment à tout le monde la lecture de tous les Livres de la Bible. C'eſt pourquoi, quand l'on a deferé à la Faculté de Paris dans le même Siécle, des Verſions de la Bible en Langue Vulgaire, elle ne les a pas rejettées préciſément, parce qu'elle les croyoit mauvaiſes en elles-mêmes, mais parce qu'elle les a jugées fautiſées ou pleines d'erreurs. C'eſt par cette raiſon qu'en 1525 elle rejetta une Verſion de la Bible en François, dans laquelle on mettoit quelques Livres Canoniques au rang des Livres Apocryphes, & qui contenoit des propoſitions ſentalieuſes, ſuſpectes d'Herefie, & même heretiques. Ce fut par le même motif qu'en 1563, elle condamna la Verſion de Reue Benoiſt, parce qu'il avoit ſuivi celle de Geneve; & qu'il avoit inſiſ quantité d'erreurs, tant dans ſa Verſion, que dans les Arguemens, & les Prefaces des Livres, & dans les Notes marginales: *Quod sint subdolæ Genevensium paucis immutatis tum in textu tum in argumentis & præfationibus librorum, tum in annotationibus marginem, tum in additionibus ad Textum.* Ils trouverent auſſi à redire dans la conduite de Rene Benoiſt, en ce qu'il ne s'étoit pas contenté de donner la Bible à tout le monde, mais de ce qu'il avoit aſſuré qu'il étoit comme neceſſaire pour le ſalut de tous les Fideles de la lire. *Non enim omnibus indifferenter ausus fuit Biblia Gallica proponere, propria ratione, quam ipse defendat, asserens quasi ex neceſſitate ad ſalutem ab omnibus eſſe legenda.* Enfin les Docteurs de Paris reprenent encore cette Verſion de pluſieurs défauts, & ne la condamnent point par cette ſeule raiſon, que c'étoit une Verſion de la Bible en Langue Vulgaire. Gregoire XIII. ne la condamna auſſi que ſur l'expoſé de la Faculté, comme contenant des Notes pernicieuſes & pleines d'erreurs, & d'hereſies, des blaſphémes, tant dans le Texte que dans les Notes.

Il ſemble que la Faculté de Paris ait été plus loin dans le commencement de notre Siécle, de qu'elle ait rejetté abſolument toutes les Verſions de la Bible en Langue Vulgaire. Car en 1684 quelques Libraires lui ayant demandé la permiſſion d'imprimer la Bible en François, elle répondit à ce qu'on prétend, par ſes Deputez, qu'elle n'avoit jamais approuvé, & qu'elle n'approvoit point ces ſortes de Verſions; mais on n'a point dit ce en fait-il de cette réponſe, ce n'eſt point une réponſe de la Faculté en Corps, mais de quelques Docteurs qui trouvoient peut être quelques raiſons d'en uſer ainſi, parce que l'on ne connoit point l'Auteur de ces Verſions, & qu'il n'y avoit que des Libraires qui s'en mêlaient: ce qui pouvoit en ſuſpect. Il eſt vrai que la même Faculté en 1620. ne trouva pas à propos que quelques-uns de ſes membres euſſent approuvé la Verſion de Frizon, & qu'elle declara qu'elle n'approuvoit aucune Verſion de la Bible; & qu'en 1641 elle s'élevacontre la Verſion du St. Corbin, & écrivit contre

contre à Mr le Cardinal de Richelieu, mais il ſe peut faire qu'elle ait eu alors des raiſons particulieres d'en agir ainſi, parce que ces Verſions ne lui ſemblerent pas aſſez parfaites. Quoiqu'il en ſoit, il y a du tems que cette même Faculté a changé de conduite, puiſqu'elle a reçû & reçoit tous les jours les ſupplïques des Docteurs pour approuver des Traductions de la Bible en Langue Vulgate tant en entier qu'en parties, & qu'elle leur permet ſans difficulté de le faire, c'eſt un fait notoire & convaincant, pour montrer que ſi elle croit qu'que les Traductions de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire ſoient défenduës, nuiſibles, & dangereuſes aux Fidéles. La Faculté de Theologie de Louvain a toûjours été beaucoup plus favorable aux Verſions de la Bible en Langue Vulgaire, puiſque non ſeulement elle les a toûjours approuvées, mais qu'elle a été la premiere, comme nous avons vû, à traduire la Bible en François & en Flamand & à publier ces Traductions

Pour revenir maintenant au point capital que nous avons quitté afin d'examiner les ſentimens des Facultez de Theologie de Paris & de Louvain ſur les Verſions de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, & ſur leur Lecture, nous avons fait voir par l'avis même de Soto, qu'il n'y a point eu juſqu'au Concile de Trente, de défenſe faite par l'Egliſe de traduire, ni de lire l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire Voions ce qui s'eſt paſſé dans ce Concile ſur ce ſujet. Si les Verſions de la Bible en Langue Vulgaire euſſent été un abus ſatolerable, s'il eût été à propos d'en interdire la lecture aux ſimples & aux ignorans, il l'on n'eût pû ſans cela en tirer le progrez de l'herefie, & empêcher que les hommes ne ſe trompaſſent dans l'erreur, il eſt certain que le Concile de Trente, dont le deſſein étoit de prévenir tout ce qui pouvoit donner du cours & du credit à l'herefie, eût dû faire un Decret, par lequel il eût défendu nettement ſous des peines très-rigoureuſes de traduire l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, & aux ſimples de ſe ſervir de ces Verſions, & de lire la Bible. Or il n'a rien fait de cela On dira peut-être que le Concile n'y a pas fait attention, mais l'Hiſtoire du Concile nous apprend au contraire que la Queſtion y fut propoſée & agitée, & que le Concile ne jugea pas à propos de neo faire ſur ce ſujet Car le Cardinal Falavicin rapporte dans la premiere Partie de ſon Hiſtoire Chapitre 12. que comme on deliberoit dans le Conſeil le 17 Mai 1546 ſur les abus qui regardent les Livres ſacrez, Pierre Paceco Evêque de Gironne, & nommé depuis peu Cardinal, repreſenta comme un abus » pernicieux, la coûtume que l'on avoit priſe de » traduire les Ecritures en Langue Vulgaire, & » de les faire paſſer par la entre les mains du peuple ignorant à quoi le Cardinal Madrucce répondit civilement, mais d'une maniere vive » & pleine de zele & de chaleur. Que l'Allemagne ſe tiendroit fort offenſée, ſi elle apprenoit » que les Peres du Concile vouluſſent priver le » Peuple de ces divins ſecours, que l'Apoſtre nous » témoigne devoir toûjours être dans la bouche » des fideles Paceco objecta que cela avoit été » défendu en Eſpagne avec l'approbation de Paul » III Madrucce lui repliqua que Paul III & tout » autre Pape pouvoit ſe tromper en jugeant » que Leſ étoit ou n'étoit pas utile, mais que » S Paul qui ordonnoit le contraire de ce qu'on » attribuoit à Paul II d'avoir pû ſe tromper La » choſe en demeura là, & l'aſſemblée ſe leva ſans » avoir rien reglé ſur ce ſujet. Le Concile ordonna dans la 25 Seſſion que l'on feroit un Index des Livres mauvais & pernicieux. Il fut dreſſé pendant le Concile & il en fut parlé dans la 25 Seſſion le dernier jour de la tenue du Concile, mais les Peres n'ayant pas le tems d'en juger, ils ordonnerent que le tout fût remis au jugement du Pape, pour être publié par ſon autorité. Cet Index ne contenoit encore aucunes Regles. Ce ne fut que depuis, que ces Regles furent ajoûtées, & publiées avec l'Index par Pie IV en 1564 Sixte V y fit enſuite des additions qui furent publiées de nouveau avec l'Index & les Regles par Clement VIII

Voici ce que porte la quatriéme de ces Regles ſur la Verſion & la lecture de l'Ecriture ſainte. Etant donné évident par l'experience, que ſi la » Bible traduite en Langue Vulgaire étoit permiſe indifferemment à tout le monde, la temerité des hommes feroit cauſe qu'il en arrivera plus de dommage que d'utilité, nous voulons » qu'à cet égard on s'en rapporte au jugement de » l'Evêque, ou de l'Inquiſiteur, qui ſur l'avis du » Curé ou Confeſſeur pourront accorder la permiſſion de lire la Bible traduite en Langue Vulgaire par des Auteurs Catholiques, à ceux à qui » ils jugeront que cet exemple n'apportera point » de dommage, mais qui elle ſervira plûtôt à augmenter en eux la foi & la pieté, & il faudra » auſſi auparavant cette permiſſion par écrit La même Regle du même Index défend que les Livres de Controverſe entre les Catholiques & les Heretiques de ces tems, écrits en Langue Vulgaire, ſoient lus indifferemment par tout le monde, & ordonne que l'on obſervera à cet égard, ce qui a été dit de la Bible traduite en Langue Vulgaire Sixte V remarque dans ſon additions que par la quatriéme regle il n'eſt point donné pouvoir aux Evêques ni Inquiſiteurs, & aux Superieurs Reguliers d'accorder la permiſſion, d'acheter, de lire, ou de retenir les Bibles traduites en Langue Vulgaire, il y a pluſieurs reflexions à faire ſur ces Regles

Premie-

Premierement, qu'on ne les doit point considérer comme étant autorisées par le Concile de Trente, ni émanées de son autorité, puisqu'elles ont été faites depuis le Concile, & que le Concile avoit bien ordonné que l'on fit un Index des Livres pernicieux, mais qu'il n'avoit aucunement parlé de ces Regles, ni de la défense de lire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire. Son intention étoit seulement que l'on fit un *Index des Livres suspects & pernicieux qui contiennent une doctrine impure* : ce qui ne peut sans un excès d'entendre des Versions Catholiques de la Bible. 2. Que ces Regles sont émanées du Tribunal de l'Inquisition, que l'on ne reconnoît point en France. 3 Qu'elles n'ont jamais été reçûes ni publiées, ni en France, ni en Allemagne, ni dans les Pais Bas. 4. Qu'elles n'ont jamais eu d'execution non seulement en France, mais aussi dans les autres Roiaumes Catholiques, puisqu'à l'égard des Livres de Controverse des Catholiques, on en a toûjours laissé la lecture libre par tout, & qu'à l'égard de celle de l'Ecriture, quoique la défense soit generale, on n'a jamais crû qu'il y falût de permission pour lire quelques parties du Nouveau Testament, comme les Epîtres & les Evangiles, la Passion de NOTRE SEIGNEUR, &c. On y a encore manifestement dérogé, en ce que le Decret porte neceſſité d'avoir cette permiſſion de lire la Bible par écrit : ce qui n'a jamais été en uſage en aucun Pais. 5. Que l'Obſervation de Sixte V. confirmée par Clement VIII. que les Evêques n'ont pas le pouvoir d'accorder la permiſſion de lire l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, eſt injurieuſe aux Evêques, & une entrepriſe du Tribunal de l'Inquiſition ſur leurs droits. 6 Que cette Regle ne défend nullement les Verſions de la Bible en Langue Vulgaire, mais ſeulement leur lecture : car bien loin de les défendre, elle ſuppoſe qu'il y en doit avoir, puiſqu'elle déclare qu'on peut permettre de les lire à ceux qu'on croit en devoir profiter. 7 Que cette Regle ſuppoſe un fait ſur lequel le Pape s'eſt pû tromper, ſçavoir que la lecture de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, fait plus de bien que de mal. Le Cardinal Madruce a remarqué là deſſus, que tous les Papes peuvent ſe tromper en jugeant de l'avantage ou du dommage d'une Loi : *Quemcunque Pontificem in judicandâ Lege conducibili, vel non conducibili potuiſſe falli.* 8 Que la défenſe de lire l'Ecriture étant fondée ſur cette ſuppoſition : *Que la temerité des hommes étoit cauſe qu'il en arriveroit plus de dommage que d'utilité*, dès que cette ſuppoſition n'a plus de lieu, la défenſe doit ceſſer. Or il eſt de notoriété publique, que de toûs les Catholiques qui lisent l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire à preſent, il n'y en a preſque pas un à qui elle apporte plus de dommage que d'utilité. Ainſi ſelon la Regle même, la défenſe de lire la Bible en Langue Vulgaire ſans permiſſion, ne doit plus avoir de lieu à preſent. La Loi ceſſe quand la cauſe de la fin de la Loi ceſſent. *Ceſſat Lex ceſſante fine.*

Il n'y a point eu dans l'Egliſe d'autre Reglement touchant la Traduction & la lecture des Livres ſacrez, que cette Regle de l'Index qui n'a point été reçûe, ni publiée, encore moins executée dans aucune des Nations Catholiques. Elles ont été à la verité inſerées dans le troiſiéme Concile de Milan, & dans un Concile d'Avignon tenu dans ſuite. Mais ces Conciles ne peuvent tout au plus faire Loi que pour leur Province. On ne voit point que les Conciles Provinciaux des autres Pais, aient reçû ou approuvé cette Regle. Au contraire le Concile de Bourges de l'an 1584. Tit. 4. Chap. 2. & le Concile de Narbonne de l'an 1609. reſtreignent la défenſe de lire & de garder les Bibles traduites en Françoiſ à celles qui ne ſont point approuvées par l'Ordinaire.

Nous avons fait voir juſques-ici premierement, qu'il n'a point été défendu dans le Siecle paſſé, aux Catholiques de traduire l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, & que les Verſions fidéles, Catholiques, approuvées par l'Egliſe, ont toûjours été permiſes. Secondement, que la lecture n'en a point été abſolument défenduë, comme d'une choſe mauvaiſe & dangereuſe generalement à tous les Fidéles, mais qu'à cauſe du mauvais uſage que pluſieurs en faiſoient, quelques-uns ont été d'avis de n'en pas permettre la lecture indifferemment à tout le monde : mais d'examiner auparavant les diſpoſitions de ceux entre les mains de qui ils la mettroient. Troiſiémement, que ceux qui ont été de cet avis, ont apporté pluſieurs exceptions & modifications à leur ſentiment, ſoit en déclarant qu'ils permettoient à tout le monde de lire certains endroits de la Bible, comme le Nouveau Teſtament, les Epîtres & les Evangiles, &c. avec des Explications, ſoit en reſtreignant la défenſe de lire les Verſions de la Bible, à celles qui n'étoient point approuvées de l'Ordinaire, ſoit en marquant expreſſément qu'on devoit accorder la permiſſion de lire l'Ecriture ſainte, & en conſeiller la lecture à ceux qu'on jugeoit qu'en ſeroient pas un mauvais uſage, ſoit enfin en avouant que cette défenſe ne pouvoit avoir lieu dans les Pais où l'uſage contraire avoit prévalu, & où il y avoit des Heretiques qui ſe ſeroient ſcandaliſés de ce qu'on en défendoit la lecture, comme Serarius le remarque expreſſément de l'Allemagne. Quatriémement, que quoique quelques Theologiens Catholiques fuſſent d'avis qu'on ne devoit pas permettre indifferemment à tout le monde la lecture des Verſions de toute la Bible, il y a eu pluſieurs

plusieurs autres Theologiens Catholiques, qui ont été d'avis contraire, & que ceux mêmes qui ont soûtenu cette opinion, ont reconnu que plusieurs gens de pieté s'étoient par-là leur sentiment. Cinquiémement, qu'il n'y a point eu de défense sur ce sujet, émanée de l'autorité de l'Eglise, ou d'un Concile general, ni établie par un usage general; mais seulement une Regle de l'Index approuvée dans quelques Conciles Provinciaux qui n'a eu nulle part son execution en aucune façon étendue, & qui n'a eu aucun lieu en France, en Allemagne, en Pologne, & en quelques autres endroits.

Il est remarquable à l'egard de la Pologne, que tant s'en faut que les Peres aient eu le dessein d'y faire executer le Regle del'Index, qu'au contraire Gregoire XIII pour empêcher le cours des Bibles traduites en Polonois par les Ubitaires, donna ordre à Jacques Vicks Jesuite, de traduire la Bible en Polonois, que sa Version fut approuvée par Clement VIII & qu'après la mort du Traducteur, il fut imprimé par le commandement, & aux frais de l'Archevêque de Gnesne Primat de Pologne. Posevin remarque que cette nouvelle Bible Polonoise vint fort à propos pour éteindre les erreurs des nouveaux Ariens, qui se repandoient dans le Roiaume. *Et ita quidem Virgilius pervulgata & necessaria reformandæ eorum literarum qui ex falsa novorum Arianorum & aliorum Hæreticorum Versione pessim serpebant.*

Un Jesuite Hungrois nommé George Kaldi fit imprimer à Vrecht en 1626 la Traduction qu'il avoit faite de la Bible entiere en Langue Hongroise, & trois ans après il fit aussi imprimer en la même Langue les Evangiles & les Messes de tout l'année fens y mettre son nom. Des Catholiques ont fait comme nous avons remarqué, des Versions nouvelles de la Bible en Allemand, en Flamand, & en Anglois, qui sont communes dans ces Pays-là, & cela depuis qu'ils sont remplis d'Heretiques, pour opposer à leurs Traductions, & pour detromper le Peuple, de l'illusion qu'ils lui font, en lui voulant persuader faussement que l'Ecriture sainte leur est favorable ce qui fait voir que le seul usage de l'Ecriture sainte, dont sont raison d'en interdire la lecture aux Catholiques, c'est en contraire une de la leur permettre, & même de les y exhorter, afin qu'ils se détrompent par eux-mêmes du soupçon que les Heretiques leur voudroient donner, & afin que ces mêmes Heretiques ne puissent pas reprocher comme ils font aux Catholiques, qu'ils n'entreprennent la lecture de l'Ecriture sainte que par Fidélité, & ce leur en donnent la connoissance, que parce qu'elle est manifestement contraire à leurs sentimens.

Il n'y a point de Roiaume où l'on ait fait en ce Siecle un plus grand nombre de Versions de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, & où elles aient été plus communes & plus universellement repandues qu'en France; elles y sont été mises entre les mains de tout le monde, lûes avec fruit par des Fidéles de toutes sortes de conditions; approuvées, & leur lecture conseillée par les Evêques, & par les Docteurs, sans que la pratique de demander ou de demander permission par écrit pour la lire, y ait été en usage. Et l'on peut dire, que s'il y a lieu où l'on ait pratiqué legitimement contre la Loi de l'Index, c'est effectivement dans ce Roiaume. Dans le commencement de ce Siecle la Version des Docteurs de Louvain étoit répandue en France, & sur-tout commençoit par les Catholiques, mais comme on ne la croioit pas tout-à-fait exacte, que le langage vieillissoit de jour en jour, quelques personnes se mêlerent de la revoir & de la corriger.

Pierre Berle Docteur en Theologie de la Faculté de Paris & Predicateur du Roi, fut le premier qui y travailla, & publia sa Version dédiée au Roi Henri IV. l'an 1608. Il dit dans sa Preface *que sa Traduction a son passeport des Princes, verification de Parlemens, avec des Docteurs, Approbation de l'Universités.* Quelque tems après Pierre Frison Penitencier & Chanoine de l'Eglise de Reims, fit aussi une nouvelle édition Françoise de la Bible, qui parut en 1620 munie de l'Approbation de plusieurs Docteurs. Il témoigne dans sa Preface, que les Versions de la Bible en Langue Vulgaire ne sont pas détestables, & dit ensuite qu'*il a taxé pour laque le Maitre René Benoît fut un quietiste, ni fut pour avoir torrue la Bible, mais pour avoir fait imprimer la Traduction de Genève, laquelle pensant avoir bien corrigée, il y avoit laissé infinies fautes qui furent apperçues & condamnées par Mr. l'Evêque de Paris & la Sorbonne.* Il ajoûte à la fin un Traité des moiens de discerner les Bibles Françoise. Catholiques d'avec les Huguenotes. Cependant quelques precautions qu'il eût prises, le Faculté de Theologie de Paris ne voulut pas approuver sa Traduction, mais elle ne laissa pas d'avoir cours dans le Roiaume, & elle entre les mains des Catholiques. La même Faculté refusa aussi en 1621 d'approuver la Traduction de Corbin Avocat au Parlement de Paris, & s'opposa même à sa publication en faisant écrire par son Syndic au Cardinal de Richelieu, pour empêcher qu'elle ne parût. Mais ces efforts furent inutiles, cette Version fut publiée sur la protection de deux Docteurs de Sorbonne, & le Cardinal de Richelieu permit que la peine prise par ces quatre Docteurs fût approuvée par la Faculté de Paris à corriger à la publication de la Traduction de

Digitized by Google

Corbon, étoit le qualité de ſon Auteur, dont la profeſſion n'étoit pas de ſe mêler des choſes ſacrées, pria le deſſein d'en faire faire un par des gens du métier, & choiſit pour ce ſujet quatre Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris, qui ſçavoient de l'Hebreu, du Grec, & du Latin, à qui il fit donner penſion du Roi pour y travailler; mais ce deſſein ne fut pas executé.

La Traduction du Nouveau Teſtament du Pere Veron, n'eut pas les mêmes oppoſitions qui les precedentes; auſſi y travailla-t-il avec plus d'exactitude. Il la dedia à l'Aſſemblée generale du Clergé de France, à qui il témoigne dans ſa Préface, *qu'il ne vint qu'avec regret & amertume de cœur, que les Peuples aient les Vies des Saints ſi bien écrites en notre Langue, ſolliciteurs & pareſſeux, que ne ſont que derniers experts ſur ce argument, de n'avoir telle du Saint des Saints, le Nouveau Teſtament de notre Pere, la Bible ſacrée, le Livre de Vie, qu'avec pluſieurs notables défaute qui y ſont demeurée de la premiere Verſion d'Olivetan.* Il a encore fait un Avant-propos entier, pour montrer *la lecture de la Bible en Françoiſe non déſendue à aucun.* Voici ce qu'il en dit. J'ai fait tout ce que deſſus aux fins que chacun puiſſe plus librement vaquer à la lecture du Livre de Vie. Mais ſur ceci il faut que je reſolve brievement cette queſtion. S'il eſt beſoin de quelque congé, permiſſion, ou faculté particuliere, au moins aux artiſans & aux femmes, ou autres ſimples Fidéles, pour lire la Bible? Ou ſi le ſimple Peuple, même les femmes la peuvent lire ſans demander ce congé du l'Evêque, ni même de ſon Curé ou Confeſſeur. Et voici comme il la reſout.

» Les Miniſtres n'ont attiré & ne maintiennent preſentement en leur parti en France pluſieurs milliers du ſimple peuple par autre pretexte plus ſpecieux, qu'en leur diſant & redifant, tant en leurs Preches qu'en leurs Livres, avec grandes exaggerations, que la Bible eſt un Livre defendu par tous les Catholiques, que le Concile de Trente & un certain *Indice* expurgatif defendoient la lecture d'icelle. c'eſt à dire, entent-ile, ils cachent aux enfans le Teſtament de leur Pere, que c'eſt ôter la lumiere qui dreſſe nos actions, nous ſouſtraire le Livre de Vie. Bref que c'eſt un ſigne éviçant que la Bible eſt contraire aux Papiſtes, & que l'Egliſe Romaine & les Docteurs le ſçavent bien, puiſqu'ils font inhibition de cette lecture. Pentends ces reproches journellement aux Préches de Charenton, & ſi nos Docteurs s'y trouvoient, ou liſoient les Livres de nos adverſaires, ils tâcheroient d'ôter cette pierre d'achoppement au pauvre peuple: au moins ne l'affermiroient-ils pas, ou ne la graviroient-ils pas en leurs Livres, & quelquefois en leurs Prônes, pour n'être par occaſion de la perte de tant d'ames, & pour ne faire pas tant de préjudice à l'Egliſe, laquelle ils penſent ſervir par leurs ſentimens ſcrupuleux qu'ne ſe peuvent ſoutenir en bonne Theologie. Mais je m'etonne de ces gens, & porte d'un juſte zele pour la Religion Catholique, de pour la converſion de tant de milliers de ſimples abuſez, je dis: Qu'il eſt certain que le Concile de Trente n'a jamais defendu la Bible, ni requis telle permiſſion pour la lire, ni donne aucune commiſſion pour faire telle défenſe ou pour en traiter. Je dis 2. Que nul Docteur ſain entendement & pareneux, que ne ſoit que mauvais expert ſur ce argument, ne n'aient telle du Saint des Saints, le Nouveau Teſtament de notre Pere, la Bible ſacrée, le Livre de Vie, qu'avec pluſieurs notables défaute qui y ſont demeurée de la premiere Verſion d'Olivetan. Il a encore fait un Avant-propos entier, pour montrer *la lecture de la Bible en Françoiſe non déſendue à aucun.* Voici ce qu'il en dit. J'ai fait tout ce que deſſus aux fins que chacun puiſſe plus librement vaquer à la lecture du Livre de Vie. Mais ſur ceci il faut que je reſolve brievement cette queſtion. S'il eſt beſoin de quelque congé, permiſſion, ou faculté particuliere, au moins aux artiſans & aux femmes, ou autres ſimples Fidéles, pour lire la Bible? Ou ſi le ſimple Peuple, même les femmes la peuvent lire ſans demander ce congé du l'Evêque, ni même de ſon Curé ou Confeſſeur. Et voici comme il la reſout.

» Les Miniſtres n'ont attiré & ne maintiennent preſentement en leur parti en France pluſieurs milliers du ſimple peuple par autre pretexte plus ſpecieux, qu'en leur diſant & redifant, tant en leurs Preches qu'en leurs Livres, avec grandes exaggerations, que la Bible eſt un Livre defendu par tous les Catholiques, que le Concile de Trente & un certain *Indice* expurgatif defendoient la lecture d'icelle. c'eſt à dire, entent-ile, ils cachent aux enfans le Teſtament de leur Pere, que c'eſt ôter la lumiere qui dreſſe nos actions, nous ſouſtraire le Livre de Vie. Bref que c'eſt un ſigne éviçant que la Bible eſt contraire aux Papiſtes, & que l'Egliſe Romaine & les Docteurs le ſçavent bien, puiſqu'ils font inhibition de cette lecture. Pentends ces reproches journellement aux Préches de Charenton, & ſi nos Docteurs s'y trouvoient, ou liſoient les Livres de nos adverſaires, ils

» tâcheroient d'ôter cette pierre d'achoppement au pauvre peuple: au moins ne l'affermiroient-ils pas, ou ne la graviroient-ils pas en leurs Livres, & quelquefois en leurs Prônes, pour n'être par occaſion de la perte de tant d'ames, & pour ne faire pas tant de préjudice à l'Egliſe, laquelle ils penſent ſervir par leurs ſentimens ſcrupuleux qu'ne ſe peuvent ſoutenir en bonne Theologie. Mais je m'etonne de ces gens, & porte d'un juſte zele pour la Religion Catholique, &

„ dis *Reguliers de donner licence d'acheter, de lire,*
„ *ou de retenir les Bibles imprimées en Langue Vul-*
„ *gaire*. Cela eſt-il reçû? & ſe pratique-t-il en
„ France même par les Docteurs les plus ſcru-
„ puleux? Cette Regle, comme pluſieurs autres de diſcrétion, eſt comme une Médaille à deux faces, elle eſt bonne & utile en quelques lieux. Mais le ſcandale qu'en prennent nos ſéparez, & la ſéparation qui en naît ce partie en tant de milliers du ſimple Peuple ſéduits par les Miniſtres peut être préferable & comme dit fort bien Vaſquez, la coutume peut même abroger une Loi. Il eſt aiſé de remedier au danger qui peut naître de cette lecture, par de petites Notes ſur les paſſages obſcurs, ou en avertiſſant le Lecteur ſimple, de ne s'arrêter qu'à ce qui eſt aiſé, & quant à ce qui eſt obſcur, s'en remettre aux Docteurs, ou demander leur ſens ſur les Textes difficiles. Or la fin de la Loi ceſſant en general, la Loi perd ſa force. Je conclus donc derechef de tout ce que deſſus *Que chacun du Peuple peut lire la Bible Françoiſe d'une Verſion Catholique ou Proteſtante, ſans être obligé à demander aucune permiſſion par aucune Loi ou Regle Eccleſiaſtique qui y oblige.* Je dis *par aucune Loi Eccleſiaſtique*. Car le dire du ſaint Pierre devenuë ou ſon coeur *Entre les Epîtres de notre Frere Paul*, dit-il, *il y a quelques choſes difficiles à entendre, & que les ignorans & peu fermes tordent, comme auſſi les autres écritures, à leur propre perdition*. Ces ignorans & peu fermes ou infirmes ne la Foi, peuvent ſans doute prendre garde à eux, & pour cela ſuivre la direction de leurs Superieurs.

Horsce cas de peril, ignorance, inſtabilité, ou infirmité en la Foi, qui n'eſt pas general, & auquel les Ecritures & le raiſonnement naturel nous aſſeignent de devoir pourvoir par la ſuſdite direction, *il n'y a aucune obligation de demander congé, permiſſion ou direction pour lire la Sainte Bible d'une Traduction Catholique, comme eſt par exemple celle des Docteurs de Louvain, de Beze, de Priſon, & la preſente*. A la lecture deſquelles tout Fidéle eſt exhorté, & même dés ſa premiere jeuneſſe L'exemple de Timothée rapporté avec approbation & louange par ſaint Paul, y convie un chacun C'eſt ainſi que cet Auteur parle dans un Livre dedié à l'Aſſemblée du Clergé de France de l'an 1646 lui qui par ſon ample, ſçavoir combien il étoit important pour la Converſion des Heretiques & l'inſtruction & l'édification des Catholiques, de permettre à tout le monde la lecture de l'Ecriture ſainte.

Le Sieur de Marolles Abbé de Villeloin dedia auſſi la troiſiéme Edition de la Verſion du Nouveau Teſtament au Clergé de France, & il s'éleva dans l'Epître Dedicatoire contre l'Ecrit qu'un Auteur avoit compoſé, peut prouver qu'on devoit defendre au Peuple la lecture des Livres ſacrez ſous ce Titre, *Le Chriſtianiſme formé aux profanes*. Dieu ſoit beni, dit l'Abbé de Marolles, de ce que la lampe n'eſt point cachée ſous le boiſſeau, & de ce que le voile étant rompu, le Pere des lumieres a bien voulu que les Myſteres nous fuſſent revelés. Je ſuis ravi de joie de ce qu'enfin le jeu étant laiſſé en le poſſeſſion des etrangers, n'eſt plus arrache d'entre les mains des enfans naturels. Ceux qui leur donnent le nom de PROFANES les connoiſſent mal Ils ne ſçavent pas être enfans & profanes en même tems. Les profanes, à proprement parler, ſont les impies & les payens qui ſe mocquent de nos myſteres, & qui trouvent du ſcandale & de la folie en la Croix de JESUS CHRIST. Donner à vos Peuples une conſolation ſi ſalutaire que celle ci, ce n'eſt point donner aux chiens les choſes ſaintes, ou bien il faudroit par la même raiſon leur denier l'uſage des Sacremens, parce qu'ils en peuvent abuſer. Il s'étend bien plus en long ſur cette matiere dans la Preface, & il y propoſe expreſſément cette queſtion, *S'il eſt neceſſaire ou même convenable que tous ſoient forcez de perſiſter contre la liberté d'ouïr & de lire les Ecritures en Langue Vulgaire*, & il entreprend de prouver par l'autorité & l'exemple des Saints Peres, & par toutes ſortes d'Auteurs anciens & nouveaux, qu'on ne doit point ôter cette liberté.

L'Aſſemblée du Clergé de 1655 ou du moins quelques Prélats de cette Aſſemblée, & entr'autres Mr de Marca, jugeant qu'il étoit à propos de faire une Traduction plus Françoiſe du Nouveau Teſtament, jetta la vûe ſur le Pere Amelotte Prêtre de l'Oratoire, & le chargea d'y travailler il la fit, & la premiere partie de ſon Ouvrage parut en 1666. dediée à Mr de Pereſixe Archevêque de Paris, & approuvée par pluſieurs Prélats, qui en recommandent la lecture, ſans exprimer qu'il fût beſoin de permiſſion Ce Pere fait entendre dans ſa Preface, que l'Egliſe qui ſe gouverne différemment ſelon les tems & ſelon les lieux dans la diſtribuno qu'elle fait de cette viande Celeſte à ſes Enfans, a fait quelquefois diſtinction entre les Laiques & les Prêtres, lorſque la corruption de certaines hereſies l'échauffe, mais qu'aujourd hui la gloire de JESUS-CHRIST ſur nos Autels conſume les ténebres, & éblouit les yeux des Sacramentaires, l'Egliſe lui donne la liberté de traduire la Bible pour la conſolation des perſonnes vertueuſes qui ne ſçavent

» pas les Langues confacrées par le Titre de la » Croix, & pour servir même quelquefois aux » Docteurs, par la lumiere que tout e Langue a » ne à une autre.

Ce qui fe passa dans l'Affemblée du Clergé de l'an 1666. & dans la Faculté de Theologie de Paris touchant le Miſſel du Sieur Voiſin, ne regarde point précifément la Traduction de l'Ecriture ſainte, mais celle de l'Office de la Meſſe: & d'ailleurs ce Miſſel ne fut condamné par le Clergé & par la Faculté que parce qu'on y trouva pluſieurs endroits qui paroiſſoient vuides, que la Faculté entendoit con ne des erreurs, & que l'on ſuppoſa que l'on avoit eu deſſein au ſurplus cette Traduction, d'introduire l'uſage de dire la Meſſe en Langue Vulgaire. C'eſt ce que l'Aſſemblée même inſinue dans ſa Lettre circulaire du 11 Janvier 1661. ou elle dit, que l'eſprit de l'Egliſe eſt, que les Fidéles ſoient inſtruits de la vertu de la Majeſté des Divins Myſteres par les Cultes & Prieres exterieurs, jugeant que leur avancement dans la pieté dépend de-là, & dans la pureté & plus grand & plus ardent zele pour ces inſtitutions, que ſi ce divin Sacrifice fut celebré en Langue Vulgaire, ainſi que les Heretiques ont voulu fauſſement perſuader qu'il étoit neceſſaire dans pour inſtruire les Peuples. A quoi ſe rapporte auſſi neceſſairement ce qui eſt dans un Decret de cette Aſſemblée du 24 Janvier 1661. où il eſt dit, que l'année de l'Aſſemblée du 7 Decembre, portant la ſuppreſſion du Miſſel de Mr. Voiſin, a été fait pour la conſervation de l'uſage univerſel de l'Egliſe, conforme par le Concile de Trente, que l'on ne veuille changer au grand ſcandale du public par les Traductions du Miſſel en Langue Vulgaire. Jamais le Concile de Trente n'a prétendu défendre les Traductions du Miſſel en Langue Vulgaire, pour être lûes en particulier: il a ſeulement maintenu l'ancien uſage de celebrer le Meſſe dans l'Egliſe d'Occident en Latin. Ainſi puiſque l'Aſſemblée ſuppoſe qu'on ne doit introduire une nouveauté contraire à la defenſe du Concile de Trente, il faut qu'elle ait été perſuadé qu'on ne vouloit pas cette Traduction du Miſſal, introduire cet uſage, & que c'eſt là le motif de ſa défenſe. En effet on ſait ce que dit feu Mr. l'Archevêque de Rouen François de Harlay, ayant fait imprimer avec l'approbation de l'Aſſemblée du Clergé de 1670 une Traduction & une Explication du Canon de la Meſſe en Françoiſ ſous le Pere Veron, le Sieur Haſnie, le Sieur de la Meſtiere, le Sieur Catalan avoient auſſi fait imprimer la Meſſe & le Canon en François avec Approbation des Docteurs & il faut remarquer que plus haut dans le tems du Roi Charles V. le Miſſel avoit été traduit par l'ordre de ce Prince. Enfin depuis l'Aſſemblée de 1660. on a imprimé pluſieurs fois avec l'Approbation des Evêques & des Docteurs, l'Office de la Meſſe, & on l'a même mis par ordre du Roi & à ſes dépens entre les mains de nouveaux Convertis. Mais ſans s'arrêter davantage à cette Queſtion qui ne regarde qu'indirectement celle que nous traitons, nous nous contenterons de remarquer que l'Ordonnance de l'Aſſemblée du Clergé de 1660. ne parle point du tout des Traductions de l'Ecriture ſainte.

Quand la Verſion du Nouveau Teſtament de Mons parut, elle ne fut point attaquée par des Adverſaires, préciſément à cauſe que c'étoit une Verſion du Nouveau Teſtament en Langue Vulgaire, on chercha d'autres raiſons pour la condamner, comme on peut voir dans l'Ordonnance de Mr. de Perefixe Archevêque de Paris du 20 Avril 1668. dans celles de quelques autres Evêques, & dans les Remarques du Pere Annat, ſur l'impreſſion & la publication de cet Ouvrage, & perſonne ne s'eſt élevé contre la Verſion expliquée de Mr. de Godeau Evêque de Vence, ni contre l'Exhortation ſuivante qu'il fait dans ſa Preface à tous les Chrétiens de lire l'Ecriture ſainte. Voici ſes propres termes: » Ecoutez, dit-il, le Teſtament du Fils de Dieu votre Pere, & votre Juge que je vous offre. Je ne puis douter que les lecture ne vous en ſoit agreable. Vous y verrez qu'il vous y laiſſe un patrimoine tout divin, qui eſt ſa vaiſſe, & qu'il en ſa ſe partage d'une façon admirable. Car comme qu'elle ſoit une, il l'accommode tout etou à la coudu tau & aux devons de chacun, afin que tous en pratiquant ces préceptes, vivent en paix, & puiſſent parvenir à la poſſeſſion de ſon heritage qui eſt le vie éternelle. Le Fils de Dieu n'a pas ſeulement voulu enſeigner clairement & diſtinctement tout ce que nous lui devons, auſſi bien que tout ce que nous devons à nôtre prochain & à nous mêmes. C'eſt ce que contiennent les Evangiles. Les Epîtres Apoſtoliques ſont un Commentaire & une Explication plus étendue & plus diſtincte, qui ne la fie rien dans » la vie Chrétienne que nous devons mépriſer ſur la Terre, qui n'y ſoit expliqué, & dont la regle ne s'y trouve. C'eſt donc le Livre que vous devez étudier nuit & jour. C'eſt le Livre que vous devez revoir pas ce que ſur vos mains, n'y avoir continuellement devant vos yeux, mais ce que vous devez imprimer dans vos cœurs. Recevez donc avec ce cœur nouveau ce Nouveau Teſtament que je vous préſente. Lizez-le avec ce cœur. Vous y trouverez tout connoître ce que les autres Livres, en comparaiſon de celui-ci, ne vous content que des tables. Il portera dans vos eſprits la veritable lumiere, qui ne vous ebloüira pas par un faux éclat, mais qui vous éclairera d'une maniere efficace & aſſûrée. »

» Il

Digitized by Google

» Il ne vous flattera point, mais il vous fera connoître qu'eux vous êtes, & quels vous devés être.

Ce qui s'est passé en 1688 touchant le Missel traduit par le Sieur le Tourneux, dont le publication fut défendue par une lettre de l'Official de Paris, n'a encore rien de commun avec les Versions de l'Ecriture sainte. Le Promoteur allegua des raisons particulieres pour le faire défendre, S'avoir, qu'il n'avoit point été approuvé par l'Ordinaire, qui n'étoit sans nom & Auteur, & que la Traduction n'étoit pas fidele en quelques endroits. En parlant des Versions en Langues Vulgaires de l'Ecriture sainte, aussi bien que de celles des Ouvrages des Peres, & des Offices divins, qui sont approuvées, il dit nettement que ce sont seulement celles *qui ne sont point approuvées par les Eveques*. Il est vrai qu'alors en faisie apporte des raisons qui semblent contenir generalement à toutes les Versions, fee Mr l'Archevêque de Paris, pour ôter cette impression de l'esprit de public, fit une nouvelle Ordonnance, dans laquelle le Promoteur dedera que l'Eglise *n'avoit condamné des Versions de l'Ecriture & des Peres de l'Eglise, que celles qu'étoient sans nom d'Auteurs, & qu'on n'avoit pas autorisé de la permission des Archevêques, lorsqu'on leur en avoit parlé les premiers, & qu'il arrivoit rarement dans les mêmes cas qu'on en avoient fait, qu'elles contenoient une mauvaise doctrine*. Il y fut enfuite, *que sa requisition n'avoit jamais été si generale, qu'il ne fut renfermé dans les Traductions qui n'ont pas été autorisées dans le Diocese*.

Enfin, c'est depuis plusieurs années une chose constante dans l'Eglise de France, qu'il n'est point défendu à des Docteurs, à des Ecclesiastiques, à des Religieux, & à des personnes de pieté qui ont les lumieres necessaires, de traduire en Langue Vulgaire les Livres de l'Ecriture sainte, les Ouvrages des Saints Peres, & les Traités de Controverse, & il n'est pas moins constant, qu'il est permis à tous les Fideles de lire ces Versions, quand elles sont approuvées par des Evêques & par des Docteurs, sans en demander de permission particuliere. Toute la France est pleine de ces Traductions qui sont entre les mains de tout le monde, que toutes Chrétiens de quelque condition ou profession qu'ils soient lisent avec fruit & avec édification. La Faculté de Theologie de Paris donne tous les jours permission aux Docteurs de les approuver en son nom, les Prelats les plus sacrés les retrouvent de leurs Mandemens, & exhortent le Peuple à les lire sans distinction d'âge, de sexe ni de condition. On en a distribué par ordre du Roi un nombre infini d'Exemplaires aux Nouveaux Convertis, & bien loin qu'on ait crû que cette lecture étoit capable de les confirmer dans leur erreur, on n'a pas crû qu'il y eût de moyen plus efficace pour les en faire entierement revenir. C'est une chose publique & notoire. Après cela pourroit on douter que la Loi, s'il y en avoit jamais eu aucune qui eût défendu le lecture de ces Traductions, ne fût entierement abrogée, & que tous les Fideles ne pussent de l'aveu même de tous ceux qui avoient de lire l'Ecriture sainte & les Livres de pieté pour leur instruction, & pour leur edification?

Aussi les raisons qui avoient pû faire croire à quelques-uns, que les Traductions de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, devoient être suppr mées, & leur lecture interdite aux simples Fideles & qui y avoient porté à faire la Regle de l'Index, ne subsistent elles plus, & par conséquent la Loi doit cesser. Ces raisons peuvent être rapportées à deux principales. La premiere, le grand nombre de Traductions Heretiques de la Bible, infidéles, alterées en plusieurs endroits, & presque toûjours accompagnées d'Arguments & de Notes qui portoient à l'erreur, dont les Heretiques avoient rempli le monde, & qu'il étoit pas facile de distinguer des Versions Catholiques de la Bible, de sorte que les Fideles étoient exposés à prendre les fausses opinions des hommes pour la parole de Dieu, & l'Evangile de l'erreur pour celui de la verité. Dans cette circonstance quelques Evêques jugerent à propos de défendre generalement les Traductions, & d'en interdire la lecture aux simples, sauf à permettre la publication & la lecture de celles qui la approuveroient. Or ce motif ne peut plus être presentement allegué, les Bibles Heretiques n'étant plus en usage parmi les Catholiques, qui ont plusieurs Traductions des Livres de l'Ecriture sainte, & principalement du Nouveau Testament, qui sont approuvées & reconnues pour tres-Catholiques. La seconde raison portée dans la troisiéme Regle de l'Index, & alleguée par la Faculté de Theologie de Paris, est l'experience que l'on avoit que la lecture de la Bible étoit plus dangereuse que profitable aux simples, non par elle même, mais à cause de la temerité de ceux qui la lisoient, qui vouloient se rendre juges de la doctrine, entreprenoient l'Ecriture sainte par leur propre sens, se mettoient au-dessus de la Tradition, ne croioient que ce qu'ils croioient trouver dans l'Ecriture sainte, & la prenoient pour l'unique regle de leur Foi. Cet esprit d'indocilité & de presomption est bien à beaucoup d'ignorance, que l'on suppose devoir regner en ce tems-là, pouvoit causer bien du desordre, rendre la lecture de l'Ecriture sainte plus nuisible que profitable, & en faire un sujet aux simples dans l'erreur. Il est vrai qu'il faut toujours avoir à déraciner du cœur des Fideles, cette mau-

Digitized by Google

vaise disposition, & leur apprendre à lire l'Ecriture dans un autre esprit, mais comme on suppose que ce vice étoit general, & qu'il étoit difficile de le reformer promptement, on crut être dans la necessité de défendre pour un tems la lecture de l'Ecriture sainte aux simples, & jusqu'à ce qu'on se fût assuré de leur docilité, & de leur soumission. Mais graces à Dieu les choses ont bien changé de face, ces tems malheureux ne sont plus, les Catholiques sont dans d'autres dispositions, bien instruits des veritez de la Religion, ils ne cherchent dans l'Ecriture, qu'à se confirmer dans la Doctrine de l'Eglise ils ne la lisent que pour en admirer la beauté, & leurs devotions sont toutes édifiés, elle n'est à present exposée au un sujet de scandale & de chûte, & elle est une source de vie & de benediction pour plusieurs C'est ce que l'experience d'aprésent contraire à celle qui est rapportée dans la Regle de l'Index, fait assez connoître & par consequent la Loi de l'Index, quand elle auroit eu quelque force, cesse d'etre Loi, puique la raison sur laquelle elle est fondée, & qui est nettement exprimée dans la Loi, n'a plus de lieu, & que le contraire a succedé. C'est l'on a eu quelque fondement de defendre la lecture de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, parce qu'on étoit persuadé qu'elle apportoit plus de dommage que d'utilité, à combien plus forte raison est on obligé d'en permettre la lecture, quand on reconnoît clairement, qu'elle ne fait tort à personne, & qu'elle est utile à une infinité de Chrêtiens? Enfin au lieu qu'on a crû il y a six vingts ans, qu'il étoit à craindre que les Catholiques ne se pervertissent, si on laissoit l'Ecriture sainte entre les mains de tout le monde, il est certain depuis long-tems, que l'une part celà n'est plus à craindre, & que de l'autre ce seroit mettre un grand obstacle à la Conversion des Heretiques, & à l'edification de nouveaux Catholiques, si on en vouloit interdire la lecture car comme le Pere Veron l'a remarqué le plus specieux, dont les Ministres se sont toûjours servis & se servent encore pour retenir plusieurs simples dans leur parti, est de leur dire que la Bible est un Livre défendu parmi les Catholiques, qu'ils cachent aux Enfans le Testament de leur Pere; que c'est cet la lumiere qui conduit nos actions, & nous soustrait le Livre de vie, en un mot, que c'est ma preuve evidente que la Bible est contraire à la Doctrine de l'Eglise Romaine, & que les Docteurs le cachent bien, puisqu'ils en interdisent la lecture. Les Nouveaux Convertis accoûtumés à lire la Bible, & y étant toûjours trouvé des instructions salutaires, & peut être même des lumieres qui leur ont fait reconnoître leur erreur, étant tenus dans l'Eglise, par coutume de la lire ou les a affûtés, qu'on ne les pouvoit point de la consolation de lire la parole de Dieu on leur a mis entre les mains des Versions Catholiques de la Bible & particulierement du Nouveau Testament & des Pseaumes, en leur étant les Bibles Huguenotes Quel scandale seroit ce pour eux, quelle occasion de chûte, si on leur faisoit entendre dans la suite, que la lecture des Livres saints en Langue Vulgaire, est defendue dans l'Eglise, & qu'ils ne la peuvent plus lire sans permission? Enfin une derniere raison pour conseiller la lecture de l'Ecriture sainte, & qui regarde par tout generalement tous ceux present, c'est le grand nombre de Livres des faux Mystiques, qui ne contiennent que de vaines spiritualitez, fouvent dangereuses, & toujours inutiles, & incapables de nourrir l'esprit, & de toucher le cœur Quel abus ne seroit ce pas de priver les Fideles du pain solide de la parole de Dieu, pour ne les repaître que de chimeres? Quel remede plus prompt & plus efficace peut on apporter, pour les tirer de l'illusion où ils sont, que de leur mettre entre les mains l'Ecriture sainte, & de leur en conseiller la lecture? Ils y apprendront à craindre Dieu, à esperer en ses promesses, à veiller continuellement sur eux-mêmes, à travailler à leur salut avec crainte & avec tremblement, à souhaiter ardemment d'être avec JESUS-CHRIST, & de posseder un jour la Vie éternelle, principes que ces faux Mystiques détruisent ou affoiblissent par leurs idées particulieres ils y trouveront des Instructions, des Préceptes, & des Exemples de vertus & de pieté solide, exprimés d'une maniere simple & naturelle, au lieu des considerations abstraites, des meditations creuses, & des pensées obscures & pompeuses en termes mysterieux qui font le fujet des Livres de ces faux Spirituels Toutes ces raisons font voir que non seulement les motifs qui ont pû porter autrefois quelques personnes à ne pas approuver les Traductions de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire & à en interdire la lecture au commun des Fideles, non seulement ne subsistent plus, mais même que d'autres motifs tres-preſſans ont succedé, qui obligent d'approuver comme on fait, ces Versions, & d'en conseiller la lecture à tous les Fidéles.

Pour achever ce que nous avons à dire sur les Traductions de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, il ne reste plus qu'à marquer en peu de mots, quelles sont les conditions que doivent avoir ces Versions pour être bonnes & utiles, & dans quelles dispositions doivent être ceux qui les lisent, afin d'en profiter

La premiere & la plus essentielle condition d'une Version de la Bible, est qu'elle soit fidele, c'est à dire qu'elle semble le sens de son Original avec exactitude Cette Loi est generale pour tou-

tes les Versions; mais on doit d'autant plus être regulier à l'observer dans la Version de l'Ecriture sainte, qu'il est plus dangereux & plus criminel d'y manquer, parce que ce seroit donner ses propres penſées pour la parole du Dieu, & tromper ainſi les hommes dans une choſe de la derniere importance C'eſt pourquoi on doit beaucoup moins ſe donner de liberté en traduiſant l'Ecriture ſainte, qu'en traduiſant tout autre Ouvrage, & il faut s'attacher beaucoup plus à la lettre, & ſe ſervir autant qu'on peut des mêmes expreſſions Il n'eſt pas ordinairement neceſſaire, des arrêter ſi ſervilement à la lettre, & à conſerver certains mots, que la Verſion devienne inintelligible & barbare On ne fait des Traductions, que pour faire entendre l'Original à ceux qui ne ſçavent pas la Langue dans laquelle il eſt écrit; ſi elles ſont obſcures, enchaarſſées, & qu'elles n'expriment pas clairement le ſens, elles deviennent inutiles, il eſt pourquoi il faut autant qu'on peut, ſe ſervir de termes connus & en uſage, & de phraſes uſitées dans la Langue qu'on traduit, qui répondent aux termes de l'Original, & qui en expriment nettement le ſens & quand on ne trouve point de mot propre qui réponde à celui de l'Original, on peut ſe ſervir de pluſieurs termes equivs qui expriment la choſe. En ce cas on n'eſt point contraint d'ajouter au Texte, parce qu'on ne fait qu'exprimer dans toute ſon étendue la force des termes de l'Original. Il n'en eſt pas de même quand le Texte étant obſcur, on l'écrit dans la Verſion par des termes ajoutés, ou quand le ſens en étant ſuſpendu, on la determine dans la Verſion, ou quand étant ſuſceptible de pluſieurs explications, on s'arrête à l'une plutôt qu'à l'autre Quand on peut conſerver dans la Verſion avec quelque grace, le ſens de l'Original ſans toute ſon étendue, il eſt à propos de le faire & de mettre en marge les explications & les differences. Mais comme ſouvent cela ne ſe peut, & qu'il faut neceſſairement pour faire un ſens, ou ajoûter au Texte, ou ſe determiner à ſuivre un ſens plutôt qu'un autre, l'uſage eſt en ces occaſions de mettre les termes qu'on ajoûte ou d'autres caracteres, & d'inſerer dans le Texte le ſens qui l'on juge le plus naturel, & de marquer en marge les autres explications dont le paſſage eſt ſuſceptible Pour ce qui eſt du ſtyle des Traductions de l'Ecriture, il faut tâcher d'y conſerver autant qu'on peut, cette noble ſimplicité des Auteurs ſacrés, & cette éloquence veritable, proportionnée aux perſonnes, & au ſujet. On doit doux être avec ſoin les termes & les maniere qui pourroient reſſentir l'éloquence humaine, & ſur tout les réflexions de certains termes mondains & recherchés, malignes & la ſimplicité, & de la gravité de la parole de Dieu il faut toujours ſe ſervir d'expreſſions ſimples & naturelles, mais qui n'aient rien du bas & de trival, car ce ſeroit un autre excés qui tendroit la parole de Dieu mépriſable, ſi l'on n'y conſervoit point cette Majeſté toute divine qui ſe rencontre dans l'Original Il faut encore par la même raiſon, n'employer que des termes propres & uſités, & conſerver autant qu'on peut, la pureté de la poluelle de la Latine, afin qu'elle ſe puiſſe lire agreablement Mais il faut neanmoins prendre garde, comme dit ſaint Auguſtin, qu'en voulant donner un agrément humain à des paroles toutes divines, en racourcir ou ajoûter la nombre, ou meme laiſſe perdre beaucoup de ce nombre & de cette gravité qui les rend ſi venerables *Sed cavendum ne devous gravibuſque ſententiis, dum additor numerus, pondus detrahatur.* Voila une partie des conditions que doivent avoir les Traductions de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire pour être utiles & parfaites.

Il nait ici une Queſtion, ſçavoir ſi l'on doit ſuivre dans ces Traductions uniquement le Texte de la Vulgate, ou ſi on peut auſſi recourir aux Originaux Grecs & Hebreux Cette queſtion quelque difficile à la Vulgate, ſe fondent ſur ce qu'étant été declarée authentique par le Concile de Trente, il ſemble qu'il n'eſt pas permis de s'en ecarter, ou du moins qu'il eſt plus à propos de s'y conformer entierement Ceux au contraire qui ſoûtiennent qu'il faut ſuivre les Textes originaux, ſe fondent ſur ce qu'il eſt toûjours plus à propos quand on fait une Traduction, d'avoir recours à la ſource, que de s'arrêter à une Verſion, parce qu'en traduiſant ſur l'Original, on eſt moins ſujet à s'éloigner du vrai ſens, que quand on traduit ſur une Verſion qui peut avoir deja ſes defauts. La deciſion de cette Queſtion dépend de ce que nous avons dit de l'authorité de la Vulgate & de la pureté du Texte Hebreu & d'Ancien Teſtament, auſſi bien que de ce que nous dirons dans la ſuite, de celle du Texte Grec du Nouveau Teſtament. Comme la Concile de Trente en declarant la Vulgate authentique, ne l'a point preferée aux Textes originaux, il pretendu qu'elle fût exempta de fautes, il n'a point défendu qu'on eût recours dans les Verſions en Langue Vulgaire aux Textes originaux, & comme la Texte Hebreu de l'Ancien Teſtament & le Grec du Nouveau, ne ſont pas toûjours corrompus dans les endroits où ſont differens de la Vulgate, qu'ils ne ſont pas auſſi toûjours exemts de fautes ſurvenues par la negligence des Copiſter, que les differences un ſont quelquefois fondées que ſur les differentes ponctuations, leçons, ou ſignifications d'un mot, il n'eſt pas vrai qu'on ſoit obligé à ne ſuivre toûjours ou les Textes originaux ou la Verſion Vulgate, & c'eſt au contraire raiſonnable

raisonnable de se servir en ces occasions, des regles que nous avons données pour discerner quand il faut lire le Texte Hebreu ou les Versions, & de celles que nous donne ons dans la suite, pour discerner s'il faut suivre le Texte Grec du Nouveau Testament, ou la Vulgate. Ainsi ce n'est pas un defaut dans une Version de la Bible en Langue Vulgaire, d'être en quelques endroits conforme aux Textes originaux, & en d'autres à la Vulgate, comme on en voit un exemple dans la Version de Mr. de Sacy, tant dans les Commentaires, que dans les Texte originaux, & tantôt celui de la Vulgate. C'est ainsi qu'en ont use la plupart des Traducteurs de nos jours, & ceux mêmes qui ont fait leurs Traductions sur le Texte de la Vulgate, qui n'ont point fait difficulté de s'en écarter en plusieurs endroits pour trouver le sens des Originaux, S'il y en a pas un qui n'ait quelquefois préferé le Grec à la Vulgate, il semble même qu'il soit plus à propos de faire des Versions en Langue Vulgaire sur les Textes originaux, que s'en écarter un si leur soit on a fait de cette regle ils sont comprus. Cependant de quelque maniere qu'on en use, il est toujours cer ain qu'un bon Traducteur de l'Ecriture sainte, ne doit pas arrêter seulement à la Vulgate, mais qu'il doit consulter les Originaux, & qu autrement il sera exposé à faire quantité de fautes dans sa Version

Nous n'avons plus qu'un mot à ajoûter des difficultés dans lesquelles on veut etre les simples pour bien entendre sainte parole. La premiere & la principale, est qu'il faut dans une entiere simplicité de cœur, dans le dessein de s'instruire des veritez de la Religion, & des Preceptes de la Morale, afin de les acroire & de les pratiquer. Celui qui ne cherche dans l'Ecriture sainte, que son salut, l'y trouvera, & la science même qu'il y cherchoit par. Et celui qui y cherche que la satisfaire un vain desir de sçavoir, est en danger de devenir plus ignorant & plus aveugle en devenant plus presomptueux. La source de cette disposition où doit être celui qui veut lire l'Ecriture sainte, est de profiter des choses claires que s'y trouvent, & à l'egard des difficultez qu'il y rencontre, de les semporter, & de se point s'effortcer de les vouloir pénetrer, mais se contenter d'en admirer la profondeur. Car comme remarque Ste Sainte Pere, dont nous avons rapporté les passages, l'Ecriture sainte a une simplicité qui s'abaisse jusqu'aux plus simples, & une hauteur, qui exeace & qui éleve les plus élevés. Il y a un grand nombre de veritez claires & évidentes, & il y a aussi des obscurcissez

Rupert 1. 12. and 1. 1. de Trin. Obscurit. 1. 2. p. 3. 14.

Mais ce qui doit confiner les simples dans cette obscurité, c'est que selon saint Augustin, les choses de la plus neceſſaires au salut, y sont proposées d'une maniere si claire, que tout le monde peut les y trouver sans peine, & on a encore cet avantage, que ce qui est ait obscurément en quelques endroits, est expliqué clairement en d'autres. La troisiéme disposition, est un esprit de docilité & d'humilité, par lequel celui qui lit l'Ecriture sainte, se défiant de ses propres lumieres, & de ses fausses veritez que l'Eglise lui enseigne, n'ait point de s'ériger en nouveau Dogmatiste. & de se ſervir de l'Ecriture pour autoriſer ses nouveautez, demeure favioblablement attaché à la foi de ses Peres & de ses Parteurs, & ne lit l'Ecriture que pour être confirmé dans la doctrine autenne de l'Eglise Catholique. La quatrieme disposition eſt d'avoir l'esprit droit & le cœur pur, afin de ne pas corrompre par malice la pureté de l'Ecriture sainte, & de ne pas abuſer par une depravation manifeste, de ce qu'il y a de plus saint, pour favoriſer le desreglement. Il y a des personnes à qui les nouveautez les plus fausses donnent un poiſon à cauſe de la mauvaiſe habitude de leur corps, & il y a de même des esprits qui tournent en mal les choſes les plus saintes & les plus excellentes. La cinquieme disposition, eſt d'avoir un grand respect & une profonde veneration pour l'Ecriture sainte, en la conſiderant, non comme un Livre humain, mais comme la Parole de Dieu même. Cette disposition eſt d'autant plus neceſſaire que le mauvais uſage que l'on fait de l'Ecriture sainte, vient ordinairement de ce que le respect que l'on a pour elle n'en eſt, quel fort pouſſé tout de l'Ecriture sainte, une perſonne qui n'auroit pas de la veneration pour elle, & qui la traitât comme un Livre profane? & au contraire, comme un Chrétien qui a du respect & qui la honore, peut il en être scandaliſé, ou ſe ſervir pour scandaliſer les autres? Quand les Fidéles ſeront dans les diſpoſitions que nous venons de marquer, il n'eſt pas à craindre que la lecture de l'Ecriture sainte leur ſoit nuiſible, il eſt au contraire impoſſible qu'elle ne leur ſoit tres-utile, & qu'ils n'en tirent un grand fruit pour leur ſalut. Ils peuvent même dans ces diſpoſitions lire sans danger tous les Livres de la Bible Neanmoins il y en a, comme nous avons déja remarqué, qui ſont moins utiles, & d'autres qui ſont plus utiles, & preſque neceſſaires aux ſimples. Le Nouveau Teſtament (à l'exception de l'Apocalypſe) & principalement les Evangiles ſont de ce dernier genre. Il n'eſt pas permis à un Chrétien de les ignorer. Les Pſeaumes ſont encore de même nature dans l'ancien Teſtament. On y peut joindre les Proverbes, l'Eccleſiaſte, l'Eccleſiaſtique, & une partie des Livres Hiſtoriques, ſans leſquels on ne peut bien ſçavoir l'œconomie de la Religion. Les Livres des Prophetes ſont plus obſcurs, mais ils contiennent quantité de veritez, d'inſtructions, d'exhortations, d'avertiſſemens, & de reprimandes,

Digitized by Google

reprimandes, dont on peut tirer un grand fruit. Il n'y a que le Cantique des Cantiques dans l'Ancien Testament, & l'Apocalypse dans le Nouveau, dont la lecture puisse être moins utile, & même interdite à des esprits foibles qui pourroient s'en scandaliser.

CHAPITRE X

Du style, des sens de l'Ecriture sainte, & des differentes manieres de l'interpreter.

§ I.

De l'Eloquence de l'Ecriture Sainte.

CE n'est pas seulement les Payens, qui ne trouvant point dans les Livres sacrez cette politesse & cet agrément qui se rencontrent dans les Auteurs Grecs & Latins, les ont considerés comme des Ouvrages barbares & mépriſables. Il y a eu même des Chrétiens, & il y en a peut-être encore qui ne s'arrêtent qu'aux termes & aux mots de la Version Latine, & ne les trouvant pas aussi élegans que ceux des Auteurs profanes, ne discours si pleins de figures, ont été ou sont portés à croire qu'il n'y a point d'éloquence dans l'Ecriture sainte, & que le style en est bas & rampant. Mais tous ceux qui sçavent bien juger de choses, & qui connoissent en quoi consiste la veritable éloquence, seront facilement persuadés qu'il n'y a point d'Ouvrage où il y en ait plus, que dans les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. Pour en être convaincu & lever tous les doutes qu'on pourroit avoir sur ce sujet, il faut examiner en quoi consiſte l'eloquence. C'est un art de dire les choses d'une maniere capable d'instruire, de plaire, & de toucher, *docere, delectare, movere*, afin de reuſſir; il faut faire comprendre ce qu'on dit, faire en sorte qu'on se plaise à l'entendre, & trouver le moyen d'émouvoir les passions. Le premier se fait par une narration simple & naturelle: le second par les ornemens du discours, & par le tour agréable qu'on donne aux choses que l'on dit: le troiſiéme par des figures expreſſives & par des cas qui font vehementes, qui excitent des mouvemens dans l'esprit du Lecteur ou de l'Auditeur. Il faut encore dire les petites choses d'un ſtyle simple, les mediocres d'un style plus élevé, & les grandes, d'un ſtyle grand & sublime. C'est en cela que consiſte la veritable éloquence, & non pas dans l'elegance des termes, dans le tour des phrases, dans la cadence des mots, & dans de vains ornemens du discours, car ces choſes changent avec le temps, & sont tres-differentes en differentes Langues: au lieu que la veritable eloquence est la même dans tous les temps & dans toutes les Nations. Ce n'est donc pas une preuve qu'il n'y ait point d'éloquence dans les Livres de l'Ecriture sainte, parce que leur Version est pleine de termes barbares, & qu'on y a negligé la politeſſe & l'elegance du discours, car premierement on ne doit pas attribuer aux Auteurs sacrez les defauts de la Version de leur Langue qu'ils ont écrits en une autre Langue, dans laquelle ils se sont ſervis des termes propres, comme Origenes le remarque, Liv. 7 contre Celſe S. dit-il, les Grecs parlent un ſi plus d'agrément, il ne faut pas juger ſuffiſant qu'ils parlent mieux que nos Auteurs qui s'énoncent avec une modeſte ſimplicité, puisque les Prophetes nous ont laiſſé des Livres écrits en Hebreu avec les ornemens qu'ils peuvent avoir en leur Langue. Il ne faut pas, dit saint Jerôme dans sa Lettre à Paulin, que vous vous offenſiez dans l'Ecriture sainte de la ſimplicité, ou pour mieux dire, de la baſſeſſe des termes, qui vient de la faute des Interpretes. Secondement cette baſſeſſe apparente est quelquefois jugée neceſſaire pour rendre l'Ecriture sainte plus intelligible & plus familiere aux ſimples, comme il est arrivé encore à saint Jerôme dans le même endroit, & dans le Chapitre 40. ſur Ezechiel, où il dit, qu'il a été obligé de mettre *cubitum* au maſculin, & non pas *cubitus* au neutre, pour la facilité & la ſimplicité de l'intelligence, & selon l'uſage du peuple, parce qu'il ne s'eſt pas tant appliqué à éviter les fautes du diſcours, qu'à éclaircir ce qu'il pouvoit y avoir d'obſcur dans l'Ecriture sainte. Saint Auguſtin fait la même remarque dans le troiſiéme Livre de la Doctrine Chrétienne, en diſant que souvent la maniere de parler Vulgaire eſt plus propre pour bien ſignifier les choſes, qu'une expreſſion plus pure. *Plerumque loquendi consuetudo Vulgata utilior eſt ſignificandis rebus, quam integritas locutionis.* Il paroiſt cela ſi bien, qu'il trouve meilleur qu'on laiſſe dans le Texte le mot barbare *Oſanna*, que celui de Oi dans ce paſſage. *Non eſt abſcondatum Oi meum* Pſ 138. Mais ſaint Jerôme n'a pas été en cela tout-à fait de ſon avis, & a crû que quand on ou chrugeoit rien au ſens, il falloit éviter les fautes, & conſerver la propriété & la pureté de la Langue, dans laquelle on écrivoit: *Et nos hoc ſequimur, ut ubi nullo eſt de ſenſu mutatio, Latini ſermonis elegantiam conſervemus..... Eadem igitur interpretandi ſtudemus eſt regula, quam ſæpe diximus, ut ubi poſſit damnum in ſenſu, Linguæ in quam transferimus legibus & proprietate conſervetur* Epiſt 135 Troiſiemement, ce Pere ſuivant ce principe a fait ſa Version plus pure & plus elegante que n'étoit les precedentes

dentes Verſions Latines ; & en a retranché les ſolecismes & les barbariſmes les plus groſſiers, mais il a conſervé les Hebraïſmes, & même quelques mots communs & anciens, ce qui fait que ceux qui ne ſçavent point cette langue, & à la pure é du Latin, la pourroient trouver moins élegante. Mais il faut avouer, & c'eſt une quatrième réflexion, que ſes plaiſeurs rendroient cette maniere de traduire eſt bien plus noble, qu'une baſſe affectation de Latinité, & qu'il a rendu beaucoup plus heureuſement, & plus fortement le ſens, que s'il eut pris un autre tour. Pour en être convaincu, il ne faut que comparer la Verſion de ſaint Jerome avec les autres Verſions, où l'on a plus affecté d'obſerver la pure Latinité, & l'on verra que celle de ſaint Jerome a une eloquence plus male & plus touchante. Compares par exemple ce commencement d'Iſaïe *Audite Cœli & auribus percipe Terra, quoniam Dominus locutus eſt Filios enutrivi & exaltavi ipſi autem preverunt me. Cognovit bos poſſeſſorem ſuum, & aſinus præſepe Dominı ſui, Iſrael autem me non cognovit & populus meus non intellexit. Va genti peccatrici, populo gravi iniquitate, ſemini nequam, filiis ſceleratis, dereliquerunt Dominum, blaſphemaverunt ſanctum Iſrael, abalienati ſunt retrorſum* Comparés, dis-je, cette Verſion, avec celle-ci de Leon Juda' *Audite Cœli, auſcultа Tellus, quoniam Dominus loquitur. Filios educavi & provexi, ipſi autem perfide deſeruerunt à me. Agnoſcit bos Dominum ſuum & aſinus præſepe Heri ſui, at Iſrael non agnoſcit. Populus meus ſiſe non intelligit Heu gentem ſceleſtam, populum iniquitate onuſtum, ſemen malefactorum, filios perditiſſimos! Deſeruerunt ipſum Dominum, ipſum Sanctum Iſraelis irritaverunt & à tergo deſererunt* Cette ſeconde Verſion eſt à la verité plus Latine, mais elle eſt bien moins forte & moins elegante que la premiere. On peut faire la même comparaiſon en pluſieurs autres endroits des Prophetes & des Pſeaumes, & l'on verra preſque par tout, que la Verſion Vulgate a quelque choſe de plus grand & de plus noble que toutes les autres Verſions, quoique peut-être de moins exact ſelon la Grammaire Cinquemement, le Grec du Nouveau Teſtament eſt à la verité mêlé de quantité d'Hebraïſmes, mais cela ne fait rien à la beauté de la narration ſimple, naturelle & digne du ſujet qui y eſt traité.

Sans nous arrêter davantage à ce qui regarde les termes de l'Ecriture ſainte, examinons ſi l'on y trouve toutes les parties de la verité & éloquence, que nous avons diſtinguées après Ciceron. La premiere eſt d'inſtruire par la netteté & la clarté de la narration. Or qui peut douter que les Ecrivains ſacrés n'excellent en ce genre ? Y a-t-il quelque narration écrite d'une maniere plus ſimple & plus naturelle, & en même temps plus grande & plus noble, que celle de la Création du monde ? Où trouvera-t-on une Hiſtoire écrite avec plus de nayveté & de naïveté, que celles de la Geneſe & de l'Exode ? Quoique les autres Livres Hiſtoriques ne ſoient pas ſi élevés, on y a toujours conſervé la même ſimplicité, ſans baſſeſſe. Quels Hiſtoriens ſont comparables dans la narration de la vie d'un homme, que quatre Evangeliſtes ? La ſeconde partie de l'Eloquence, qui eſt de plaire, peut être bonne & mauvaiſe, car on peut plaire, ou par une veritable beauté, ou par de faux agrémens un diſcours plait par ſa veritable beauté, quand tout y eſt convenable à la perſonne & au ſujet, qui n'y a rien de ſuperflu, que l'expreſſion eſt grande & noble, & la penſée juſte & élevée. Il plait par de faux ornemens, quand il eſt accompagné de vains ajuſtemens, d'un faux brillant, de figures recherchées avec affectation, de fauſſes penſées que l'on ſait valoir. L'Ecriture ſainte n'a pas à la verité ces faux ornemens, auſſi n'eſt-ce pas un défaut d'éloquence de n'avoir pas de quoi plaire en ce dernier genre : mais elle a aſſez de quoi plaire par ſa propre beauté ſimple & naturelle. Sa narration plait par ſa juſteſſe, ſes inſtructions ſont agréables par la maniere vive & noble, dont elles ſont propoſées ; il n'y a rien de languiſſant, mes debas, rien de ſuperflu, tout y convient aux perſonnes & au ſujet. Les choſes y ſont expliquées par des deſcriptions, & par des comparaiſons hardies à la verité ſelon l'uſage des Orientaux, mais juſtes & nobles. Enfin les diſcours ſont ornés de figures neceſſaires, ſimples & naturelles : c'eſt par là que l'Ecriture eſt capable de plaire à ceux qui ſe connoiſſent à la veritable éloquence. Troiſiemement, rien n'eſt plus propre pour émouvoir & pour toucher, que les expreſſions de l'Ecriture ſainte, elle inſpire de l'admiration par la maniere ſublime avec laquelle elle s'exprime ſur les choſes divines : elle imprime la terreur par la vehemence & la force de ſes expreſſions : elle excite l'amour de la vertu, & la haine du vice par les peintures naïves qu'elle fait de l'une & de l'autre : elle étonne par la force de ſes menaces, elle releve le courage par la douceur de ſes conſolations : elle donne de l'ardeur par le feu tout divin dont elle eſt remplie. Enfin on peut dire qu'il n'y a point de Livre plus propre à perſuader l'eſprit, & à émouvoir le cœur, que la plupart des Livres de l'Ecriture ſainte. Mais ce qui eſt de plus admirable dans l'éloquence de l'Ecriture ſainte, c'eſt qu'elle eſt toûjours proportionnée aux perſonnes & au ſujet : les petites choſes y ſont dites ſi un ſtyle ſimple, les mediocres d'un ſtyle plus élevé, & les grandes d'un ſtyle ſublime, & tout y eſt d'un ſtyle grave, ſerieux, majeſtueux, & convenable à la dignité du ſujet & des perſonnes.

Rien

Digitized by Google

Rien n'eſt plus judicieux que ce que dit ſaint Auguſtin ſur l'éloquence des Auteurs ſacrés dans le quatrième Livre de la Doctrine Chrétienne Chap. 6. *Ceux qui ne commandent peut-être, dit-il, ſi nous Auteurs, dont les Ecrits vivement inſpirés ne compoſent le Canon, ne doivent pas ſeulement être eſtimés ſages, mais auſſi éloquens.* Cette Queſtion me paroît facile à reſoudre, & je paroîtrai à ceux qui penſent de même avis; car quand je les entens, je ne trouve rien qui ne me paroiſſe non ſeulement plus ſage, mais auſſi plus éloquent. & *Si de dire que tous ceux qui entendent bien ce que ces Auteurs diſent, comprennent auſſi qu'ils s'ouvrent pas dû parler autrement.* Car comme il y a une éloquence qui convient aux jeunes gens, & une autre qui convient aux perſonnes avancées en âge; & qu'on ne doit point appeller éloquence, celle qui ne convient pas à la perſonne qui parle, il y a de même une certaine éloquence qui ſied aux hommes dignes de reſpect & tout divins. Ils ont parlé avec cette éloquence. Une autre éloquence leur auroit pas été bienſeante, & cette éloquence ne convient point pas à d'autres. *Nec ipſos decet alios imo alios ipſos.* Elle leur convient à eux, & plus elle paroît vile aux autres, plus elle ſurpaſſe l'autre éloquence, non par une vaine enflure, mais par une ſolide grandeur. Je pourrois, ajoûte-t-il, ſi j'avois le loiſir, montrer que toutes les beautez & les ornemens de l'éloquence, dont ſont enflés ceux qui préferent la Langue de leurs Auteurs à celle des autres, ſe trouvent auſſi dans l'Ecriture ſainte. Mais ce qui me plaît dans l'éloquence des Auteurs ſacrés, c'eſt pas ce qu'ils ont de commun avec les Poetes & les Orateurs des Gentils, y trouve bien plus avec étonnement qu'ils ſe ſont ſervis de cette éloquence pas une autre éloquence qui leur eſt propre, de maniere qu'elle ne leur manque pas, & que ce n'eſt pas ce qu'il y a de plus grand en eux, parce qu'il n'étoit pas à propos qu'ils la condamnaſſent, ou qu'ils en fiſſent parade. Le premier Auteur a été à ſuppoſer, s'ils avoient été & on pourroit croire la ſecond, ſi cette éloquence étoit trop viſible dans leurs Ouvrages. Dans les lieux mêmes, où les Sçavans la découvrent, les choſes y ſont dites d'une maniere, qu'il ſemble que les paroles dont on ſe ſert poſe les dire, n'ont pas été choiſies par celui qui les dit, mais qu'elles ſont nées naturellement des choſes mêmes. C'eſt une ſageſſe qui ſort du cœur du Sage, comme de ſa maiſon, & l'éloquence qui eſt ſa domeſtique inſeparable, la ſuit ſans y être appellée. Il donne enſuite pluſieurs exemples de l'éloquence de Saint Paul, & en voici quelques-uns de l'éloquence de la pluſpart des Auteurs ſacrés.

Dans le commencement de la Geneſe, il y a un trait d'éloquence ſublime, que le ſçavant Critique Longin a remarqué & cité pour exemple de ce genre d'écrire: *Dieu dit que la lumiere ſoit faite, & la lumiere fut faite.* Cette expreſſion, comme remarque ce même Critique eſt la plus ſublime de la plus éloquente que l'on puiſſe choiſir pour exprimer la Toute-puiſſance & l'empire abſolu de Dieu dans la création de la lumiere & de toutes créatures. Cette autre expreſſion, *Dieu dit; faiſons l'Homme à notre image*, eſt encore un trait d'éloquence pour faire connoître l'excellence de l'ouvrage que Dieu alloit faire. Que peut-on de plus touchant, que peut-on de plus ſimple. Ce n'eſt point ici une fable, ce n'eſt pas une narration du Sacrifice que fit Abraham de ſon fils Iſaac? elle n'eſt point ornée de reflexions & de diſcours inutiles, mais les ſentimens de la nature y ſont peints d'une maniere admirable & capable de toucher les cœurs les plus durs, Dieu dit à Abraham, *Prends votre fils, ce fils unique, Iſaac, que vous aimés. Tollé filium tuum unigenitum Iſaac quem diligis.* Tous ces mots portent & font ſentir combien ce commandement de Dieu devoit toucher Abraham mais peut-on rien de plus fage, & en même tems de plus capable d'émouvoir, que la réponſe que ce pere fait à ſon fils, quand il lui dit: *Mon Pere, voila du bois, & du feu, mais où eſt la victime de l'holocauſte? Dieu y pourvoira, mon fils*, lui repond il C'eſt là où l'on peut dire que la ſageſſe eſt jointe à une grande éloquence. Que l'on compare la ſimple narration de Moiſe en cet endroit, avec celle de l'Hiſtorien Joſeph, & l'on verra la diffe rence qu'il y a entre la vraie & la fauſſe éloquence. Je n'ajouterai plus qu'un trait d'éloquence de la Geneſe, quoique tout en ſoit plein, c'eſt celui de la reconnoiſſance de Joſeph & de ſes Freres *Joſeph*, dit l'Hiſtorien ſacré, *ne pouvoit plus ſe retenir, & élevant ſa voix avec larmes. Je ſuis, dit-il, Joſeph. Mon Pere vit-il encore? Ses freres ne lui pouvoient répondre tant ils étoient épouvantés: il les appella doucement, & les avant fait approcher. Je ſuis, leur dit il, Joſeph votre frere que vous avez vendu en Egypte.* Peut-on une peinture plus naturelle, plus vive, & plus touchante, des ſentimens de tendreſſe de Joſeph pour ſon pere, & d'amitié pour ſes freres? Il leur fut tenu vivement le tout qu'ils avoient eu, & injure qu'ils lui avoient faite, & leur amarque en même tems qu'il étouffe le reſſentiment qu'il en pouvoit avoir Il n'y a point d'Auteur qui eût pû exprimer ces paſſions plus naturellement & en moins de mots

La narration du Livre de l'Exode eſt ſimple dans les choſes qui ſont purement Hiſtoriques, mais égale & bien ſoûtenue Le Cantique de Moiſe après avoir paſſé la Mer Rouge, eſt d'une élevation

vaincu merveilleuſe. Les Commandemens de Dieu, & les Loix ſont énoncées en des termes graves & ſérieux, & ſi on les compare avec toutes les autres Loix, on connoîtra facilement qu'elles l'emportent autant ſur elles par la nobleſſe de l'expreſſion, que par la ſageſſe de la diſpoſition. Il en eſt de même du Levitique & des Nombres, & du Deuteronome qui a cet avantage pour l'éloquence, qu'il contient un Cantique à la loüange de Dieu, auſſi noble qu'il y en ait d'égal dans les plus excellens Orateurs ou Poëtes, tant pour la noblesse, l'art pour la vraie & éloquente. Voici le commencement qui ſera juger du reſte: *Cieux écoutez ce que je vais dire. Que la Terre entende les diſcours de ma bouche: que ma Doctrine s'y répande comme la pluie, que mes paroles deſcendent comme la roſée, qu'elles ſoient comme une groſſe pluie ſur les herbages, & comme une pluie douce ſur les herbes tendres, &c.* Tout le reſte eſt de même élevation, plein de riches comparaiſons, de nobles deſcriptions, & d'une majeſté qui répond à la grandeur des choſes, & qui imprime du reſpect & de l'admiration.

Je ne dis rien des autres Livres Hiſtoriques, ſi ce n'eſt qu'il n'y a point d'Hiſtoire moins chargée de vains ornemens, dont la narration ſoit plus ſimple, & que cependant il n'y en a point qui ſe faſſe lire plus agréablement: on y trouve même de temps en temps des traits d'éloquence ſublime qui ſurprend, & touchent l'eſprit des Lecteurs. Il ſemble n'avoir aucun genie de l'éloquence, qui ne paſſe reconnoître qu'il y en a infiniment dans les Livres de Job & des Pſeaumes, & que le genre d'ecrire ſublime y regne par tout. Je n'en cite point d'exemple particulier, parce qu'il eſt difficile de juger quels ſont les endroits les plus éloquens, tant il y a d'une pareille élevation. Il ſuffit de dire qu'on ne trouve dans aucun Auteur profane, tant de grandeur, tant de variété, tant de figures, de deſcriptions, de comparaiſons qu'il y en a dans ces Livres.

Les Proverbes & l'Eccleſiaſte ſont dans le genre de maximes & de ſentences, ce qu'il y a de plus pur & de plus éloquent. Nous n'avons rien qui en approche dans les Livres des Philoſophes. Si l'on cherche de la tendreſſe & de la délicateſſe, on en trouvera plus dans le Cantique des Cantiques, que dans les pieces des profanes.

Si la grammaire partie d'un Orateur eſt de trouver & d'innouver, comme les Anciens l'ont remarque, on peut dire qu'il n'y a point de Peuple, ni de Nation qui ait eu de plus excellens Orateurs, que les Juifs: car il n'y en a point qui dans ſes écrits auſſi touchans que ceux des Prophetes des Juifs. Les ſeules Lamentations de Jeremie en ſont une preuve évidente. Où trouvera-t-on un ſeul Auteur qui ait dépeint d'une maniere auſſi pathetique, la deſolation de ſa Ville? Et voici un trait, où tout l'art ſemble être épuiſé. *Oseront-ils trouver par vous attendre & vieillir ſi eſt dolor ſicut dolor meus.* Voilà l'extrême étonnement caracteriſé de la maniere du monde la plus expreſſive: celui qui ſe plaint eſt ſi malheureux, qu'il n'a perſonne à qui s'adreſſer, il eſt obligé d'implorer le ſecours des Paſſans, & ſa miſere eſt ſi grande, qu'il n'a pas beſoin de la leur expliquer pour les exciter à compaſſion; il leur demande ſeulement qu'ils le regardent, & qu'ils voyent s'il y a une affliction pareille à ſienne.

Dans le Nouveau Teſtament les Evangiles ſont pleins d'expreſſions nobles, & la narration eſt par tout également ſoûtenuë. Les Cantiques de la Vierge Marie, & du Prophete Zacharie rapportés par ſaint Luc, ſont tres éloquens & tres-convenables au ſujet. Rien n'eſt plus élevé que le commencement de l'Evangile de ſaint Jean.

Les Actes des Apôtres ſont pleins de diſcours, non ſeulement pertinens, mais auſſi faits avec art. Que peut on de plus artificieux, que celui de ſaint Paul dans l'Areopage, où cet Apôtre prenant occaſion de l'inſcription d'un Autel dreſſé au Dieu inconnu, leur dit pour ſe connoître leur bienveillance, qu'il leur annonce ce Dieu qu'ils adorent ſans le connoître? Il leur en apprend d'abord ce que la raiſon en peut découvrir aux hommes, & ce que leurs Poëtes font ſi appuyé l'un ou l'autre, en ayant dit. Il paſſe enſuite à des choſes plus inconnues, & par ſant preſque avec la même autorité il inſpire en eux une foi de plus éloquent que ce diſcours de ſaint Paul dans l'Areopage? Où peut on trouver plus d'art, plus d'adreſſe, plus de tour pour venir à ſon but, & pour remporter les Athéniens? Il n'en paroît pas moins dans le diſcours qu'il fit en preſence du Roi Agrippa, & du Gouverneur Feſtus, & dans la Replique qu'il fit au Roi Agrippa. Les Epîtres de cet Apôtre ſont pleines de figures & de traits tout à fait éloquens, comme ſaint Anguſtin le fait voir dans le Chap 7 du quatrieme Livre de la Doctrine Chrétienne. Et les Epîtres Canoniques des autres Apôtres, quoiqu'elles n'ſoient pas ſi élevées, ſont écrites avec beaucoup de fluidité, de netteté, de douceur, & d'un ſtyle tres-propre à inſtruire & à toucher. Et par conſequent l'on peut dire que l'Ecriture ſainte a dans toutes ſes parties une eloquence veritable & convenable aux perſonnes & au ſujet.

On peut objecter contre cette verité ce paſſage de ſaint Paul du Chapitre 2. de la premiere aux Corinthiens, où il dit, qu'étant venu vers eux "pour leur annoncer l'Evangile de Jesus Christ, il n'y étoit pas venu avec des diſcours ſublimes "d'une eloquence & d'une ſageſſe humaine, *je*

ne

» *Non in sublimitate sermonis aut sapientiæ*, &c
» qu'il n'a point employé en leur parlant, les
» discours persuasifs de la sagesse humaine, mais
» les effets sensibles de l'Esprit & de la vertu de
» Dieu : *Non in persuasibilibus humanæ sapientiæ*
» *verbis, sed in ostensione Spiritus & Virtutis.* Et
» dans le Ch. 12. de la seconde aux Corinthiens,
» il déclare qu'il est mal-habile dans ce qui re-
» garde le discours, mais non pas pour ce qui
» regarde la science : *Etsi imperitus sermone, non*
» *tamen scientiâ.* Mais saint Paul ne veut pas en
cet endroit blâmer toute éloquence, en déclarant qu'il ne s'en est point servi, il faut seulement entendre aux Corinthiens, qu'il falloit quelque chose de plus fort & de plus puissant pour faire croire aux hommes la vérité de nos Mystères, que l'éloquence & la sagesse humaine, & que les discours n'auroient eu aucun effet, s'ils n'eussent été suivis & accompagnés de figures manifestes de la vertu de Dieu : *Dominus cooperante & sermonem confirmante sequentibus signis* Marc 16 Verset. C'est » là le but & le dessein de l'Apôtre, dans le pre-
» mier passage Saint Paul, dis-je, saint Jerôme dans le premier Livre de l'Apologie contre Rufin, » loüant de la sœur de Hilarion, & de sa mere » aux pieds de Gamaliel, qui étant de cette Apôtre, a été appellée son maître, méprisoit l'éloquence des Grecs, ou plûtôt la dissimuloit par » humilité, afin que le fruit de sa Prédication, n'estât pas attribué à la force de persuader de son discours, mais à la vertu des signes. Il méprisoit les richesses étrangeres, lorsque son riche » dans les siennes propres. Mais s'il étoit si fort ignorant, jamais Festus, devant le Tribunal duquel il parla, ne lui eut dit : *Paul, vous* » *êtes insensé, votre grande lecture vous fait devenir fou* Quand saint Paul auroit donc qu'il est mal-habile dans le discours, cela ne doit s'entendre que de l'élegance des mots, ou plûtôt il dit ceci par une figure assez en usage chez les Orateurs, de dissimuler, ou de diminuer l'opinion qu'on peut ou avoir de leur éloquence, afin de faire valoir davantage ce qu'ils disent, de sorte qu'il ne se peut rien de plus éloquent, que l'endroit même où saint Paul dit qu'il n'est pas. Etant obligé, remarque saint Augustin, de se vanter en cet endroit, en faisant entendre que c'est une espece de folie, avec quelle sagesse, avec quelle éloquence le fait-il ? Son discours n'est pas seulement grand en lui-même, mais il a toutes les graces que peuvent lui donner la variété des figures, & la force de l'expression, comme tous ceux qui liront ce Chap. 12. de la seconde aux Corinthiens, en seront facilement convaincus.

S'il y a quelques Peres qui semblent avoir écrit que les Auteurs sacrés n'étoient pas éloquens, & que l'Ecriture fût sans éclat d'un style simple, ils n'ont pas parlé de la veritable éloquence : ils n'ont seulement voulu dire que les Ecrivains sacrés n'avoient point affecté cette éloquence mondaine qui consiste dans de vains ornemens du discours, mais ils n'ont point prétendu qu'il n'y eût pas de veritable éloquence dans les Livres sacrés, & que leur simplicité fût une simplicité basse & méprisable : ils y ont au contraire reconnu un caractere d'autorité de grandeur & de majesté très-compatible avec cette simplicité naturelle.

Nous n'ajoûterons à ce que nous avons dit jusqu'ici de l'éloquence de l'Ecriture sainte, que ces belles paroles de Dieu de la Mu sainte dans le Levitique Hermolaus Barbarus ! L'Ecriture sainte, dit-il, n'est pas seulement capable de persuader & d'émouvoir, mais elle contraint, elle agite, elle force les paroles de la Loi paroissent grossieres & barbares, mais elles sont vives, animées, toutes de feu, pénetrantes, & pénetrantes jusqu'au fond de l'ame, & elles transforment l'homme tout entier par un changement merveilleux. On ne peut pas juger plus savamment du style de l'Ecriture sainte, & ce seulement est beaucoup plus digne, non seulement d'un Chrétien, mais aussi d'un habile homme, que celui de quelques Grammairiens, qui ont eu assez mauvais goût pour mépriser le style de l'Ecriture sainte, & détourner le Chrétienne de la lecture, de peur qu'ils ne corrompissent leur style. Rien au contraire n'est plus propre, quel écrire sainte, à former & à élever l'esprit, & à lui donner du goût pour la veritable éloquence.

§ II.

De la clarté & de l'obscurité de l'Ecriture sainte. Des causes de cette obscurité en quelques endroits, & des moyens de la surmonter.

LA Question touchant la clarté ou l'obscurité de l'Ecriture sainte, peut être traitée, ou par rapport à la Controverse, ou par rapport à la Critique. L'état de cette Question par rapport à la Controverse, est de sçavoir, si toutes les vérités de Foi sont contenues clairement dans l'Ecriture sainte, en sorte que pour les instruire, on n'ait pas besoin de la Tradition, & de l'Autorité de l'Eglise. Par rapport à la Critique, on demande si les Livres de l'Ecriture sainte sont écrits d'une maniere claire, si cette clarté est égale dans tous les Livres, s'il n'y a pas plusieurs endroits difficiles & obscurs, & quelles peuvent être les causes de cette obscurité. Sans entrer ici dans la Question de Controverse, nous nous arrêterons à

celle de Critique, & nous l'expliquerons par les reflexions suivantes.

La premiere, que les Auteurs sacrés ayant écrit par l'inspiration du Saint Esprit, des choses que Dieu vouloit être revelées, & connues aux hommes, il n'a pû leur pas faire qu'ils aient eu intention de les écrire d'une maniere obscure & inintelligible, il faut à croire au contraire qu'ils ont parlé le plus clairement qu'il leur a été possible. Il est vrai qu'il peut y avoir eu des tems où Dieu ne voulant pas que certaines verités fussent connuës de tout le monde, ne les a pas revelées si clairement, mais seulement d'une maniere figurée & enigmatique. C'est ainsi que les Prophetes parlent si fort couvert, & que JESUS-CHRIST même a parlé devant le commun des Juifs, Il parloit en paraboles, afin qu'en entendant, ils ne comprissent point, mais il s'expliquoit ouvertement à ses Disciples, à qui il étoit accordé de connoître les Mysteres du Royaume des Cieux. Ainsi le plus grand le sens de la Parabole est si facile à découvrir avant son accomplissement, & que les paraboles de NOTRE SAUVEUR ne pûssent pas être expliquées facilement par tout ceux qui l'écoutoient, tout ensemble les Prophetes & NOTRE SEIGNEUR s'énonçoient en certaines ordinaires, & s'il y avoit de l'obscurité, ce n'étoit pas dans les mots, mais dans le sens de la Prophetie ou de la Parabole, ils vouloient bien que leur discours fût entendu, mais ils ne vouloient pas que la verité cachée sous leurs paroles, fût comprise de tout le monde.

La seconde reflexion est, que JESUS-CHRIST étant venu pour instruire les hommes de toutes les verités que Dieu leur vouloit reveler, & ayant permis que sa Vie & sa Doctrine aient été écrites par ses Evangelistes, & par ses Apôtres dans des Livres qui devoient être le fondement & la regle de la Religion Chrétienne, il est convenable à la Providence, que ces Livres soient écrits d'une maniere claire, nette & precise, afin que les Chrétiens puissent y trouver tout pour les verités, qu'ils étoient obligés de croire, & les maximes qu'ils devoient pratiquer. Rien ne semble plus contraire à la bonté & à la Sagesse de Dieu, que de supposer que les Livres qu'il a donnés aux hommes pour les instruire des verités qu'il est necessaire qu'ils sçachent pour leur salut, sont écrits d'une maniere si obscure par l'ordre de Dieu même, que très peu de personne en peuvent comprendre le vrai sens.

La troisiéme reflexion, c'est que les verités les plus importantes au salut, soit pour ce qui regarde la Foi, soit pour ce qui regarde les mœurs, sont exprimées dans l'Ecriture sainte d'une maniere assez claire pour être entendues facilement des esprits dociles, & qui cherchent la verité sans prévention. C'est ce que saint Augustin remarque dans le second Livre de la Doctrine Chrétienne Chap. 9 Les préceptes, dit-il, pour bien vivre, & les regles de ce qu'on doit croire, sont clairement dans l'Ecriture sainte, & dans sa Lettre à Volusien, que les choses qui sont necessaires au salut, & la foi sans laquelle on ne peut bien vivre, ne sont pas difficiles à découvrir dans l'Ecriture sainte. Saint Chrysostome dit la même chose en plusieurs endroits, & cette maxime n'est pas contraire à la doctrine de l'Eglise touchant la Tradition: car quoique les principaux Articles de Foi, & les plus importantes verités de la Morale soient contenuës assez clairement dans l'Ecriture sainte, il se trouve qu'il y a encore beaucoup de choses qui ne sont pas si

La cinquiéme reflexion, c'eſt qu'il y a à la verité des endroits difficiles & obſcurs dans l'Ecriture ſainte ce qui peut venir, ou du diſcours ou des choſes mêmes. Du diſcours, 1 Quand la ſignification des mots eſt equivoque dans l'Original, ou n'eſt pas bien certaine. 2. Quand il fe rencontre des Idiotiſmes particuliers de la Langue Hebraique ou Hellenitique, qui ne ſont pas communs aux autres Langues. 3 Quand la conſtruction des termes eſt embarraſſée, & qu'ils ſont des ſens differens, étant differemment joints enſemble 4. Quand il eſt arrivé des fautes dans le Texte, qui en ont alteré le ſens. 5 Quand la differente prononciation ou ponctuation d'un mot Hebreu, en change la ſignification, & fait un ſens different 6 Quand le ſtyle eſt de lui-même obſcur, à cauſe des figures des Metaphores, allegories, &c. Les Oeuvres Poetiques où ces figures ſont plus en uſage, ſont pour cette raiſon plus difficiles à entendre que les autres 7 Quand l'Auteur paſſe d'un tems à un autre, d'un ſujet à un autre, d'une perſonne à une autre & interrompt ſa penſée pour en prendre une autre. Ces tranſitions ſont ordinaires dans les Pſeaumes, & dans les Livres des Prophetes, & troublent ſouvent ceux qui ne ſont pas accoûtumés à ce genre d'ecrire Les choſes mêmes ca eſent da l'obſcurité. 8 Quand elles ſont audeſſus de la portée de l'eſprit de l'homme & des connoiſſances qu'il peut avoir naturellement, tels que ſont les Myſteres de la Religion Chrétienne 2. Parce que leur intelligence dépend de certaines choſes que l'on ne ſçait pas ou que peu de gens ſçavent. Il y a par exemple, des endroits dont on ne peut entendre le ſens, qu'on ne ſoit inſtruit de quelque Coûtume, ou de quelque Ceremonie qui étoit alors en uſage parmi les Juifs ou les Syriens Il y en a bien qu'on ignore, d'autres qu'on a fait que par conjecture, & d'autres enfin qu'on a decouvrir qu'avec beaucoup d'étude. L'Hiſtoire Sainte eſt rendûe obſcure & pleine de difficultés, & de contradictions apparentes par les circonſtances qui ne ſont pas exprimées, que l'on ignore, ou que l'on a découvrir qu'avec peine, par l'ignorance de la ſituation veritable des lieux, des noms des Provinces & des Villes, & par les autres difficultés qui ſe rencontrent dans la Geographie ancienne. Elle a auſſi ſes difficultés touchant la Chronologie, ſoit pour accorder ſes époques avec l'Hiſtoire profane, ſoit pour concilier les contrarietés apparentes qui ſe trouvent dans ſa narration, l'ignorance où l'on eſt de pluſieurs autres choſes, dont la connoiſſance eſt neceſſaire pour entendre parfaitement le ſens des Auteurs ſacrés en certains endroits, comme des noms & des proprietés des plantes & des animaux, des poids & des meſures anciennes, de la valeur & de prix des monnoies, des arts & des ſciences profanes, des coûtumes des Païs, des mœurs des Habitans, de leurs Loix, & de leurs Magiſtrats, des Proverbes, & des maximes communes parmi le Peuple, des Sectes & des opinions differentes qui avoient cours alors, &c. L'ignorance, dis je, de toutes ces choſes, ou l'étude qu'il faut faire pour s'en éclaircir, rendent pluſieurs endroits de l'Ecriture ſainte, difficiles à entendre & à expliquer, & font que l'on a beſoin de Commentaire.

Pour vaincre ces difficultez, & percer l'obſcurité des Livres ſaints, il faut 1. Quand le mot Hebreu eſt équivoque, ſuivre la ſignification qui convient mieux à la ſuite du diſcours, & qui eſt conforme aux anciennes Verſions. 2. Il faut apprendre et l'Hebreu & le Grec, & ſe rendre familiers les Idiotiſmes des Juifs 3 Il faut ſuivre la conſtruction qui fait le meilleur ſens 4. Quand on trouve qu'il y a des varietés de Leçons dans le Texte, il faut ſuivre celle qui eſt la plus autoriſée, & s'il eſt fautif, il faut le reformer ſur les anciennes Verſions, comme nous avons remarqué 5 Nous avons auſſi donné des Regles pour vaincre les difficultez qui peuvent venir de la difference de la ponctuation d'un mot 6 L'on ſe trouve ces celles qui viennent des Metaphores, des allegories, & des autres figures des Livres Poetiques, où n'y accoûtumant peu à peu 7 Quand on eſt a vertiqua des Livres Prophetiques & les Pſeaumes ſont pleins de ces tranſitions d'un tems, d'un ſujet & d'une perſonne à une autre, on y prend garde, & l'on connoît par les choſes mêmes, quand l'Auteur a fait ce changement.

Il eſt plus difficile de percer l'obſcurité que vient de ces choſes mêmes, particulierement celle qui eſt fondée ſur la hauteur & la ſublimité de nos Myſteres. Il ne faut pas s'effarcer de la vouloir pénétrer, il faut ſeulement ſe ſoûmettre à l'autorité divine, & croire ce qu'on n'entend point, perſuadé qu'on doit être, que les choſes de Dieu ſont infiniment au deſſus de la portée de l'eſprit de l'homme. Mais dans les obſcurités qui dépendent des connoiſſances humaines, de l'Hiſtoire, de la Chronologie, de la Geographie, des mœurs, & des coûtumes des Peoples, des Arts & des Sciences, il faut s'appliquer à l'etude de ces choſes, & les approfondir autant qu'il eſt neceſſaire pour l'intelligence de l'Ecriture ſainte. Mais en dire ſi tôt la trop grande curioſité ſur ces choſes, & garder de la moderation dans cette étude S'il eſt beſoin pour expliquer l'Ecriture, d'avoir recours à des pieces d'érudition profane, & du traiter des Queſtions avideteres qui ſont de pleine ſavantes choſes, dont la connoiſſance eſt neceſſaire pour entendre parfaitement le ſens des Auteurs ſacrés en certains endroits, comme des noms & des proprietés des plantes & des animaux, des poids & des meſures anciennes, de la valeur & de prix des monnoies, des arts & des ſciences profanes, des coûtumes des Païs, des mœurs des Habitans, de leurs Loix, & de leurs Magiſtrats, des Proverbes, & des maximes communes parmi le Peuple, des Sectes & des opinions differentes qui avoient cours alors, &c. L'ignorance, dis je, de toutes ces choſes, ou l'étude qu'il faut faire pour s'en éclaircir, rendent pluſieurs endroits de l'Ecriture ſainte, difficiles à entendre & à expliquer, & font que l'on a beſoin de Commentaire.

Pour vaincre ces difficultez, & percer l'obſcurité des Livres ſaints, il faut 1. Quand le mot Hebreu eſt équivoque, ſuivre la ſignification qui convient mieux à la ſuite du diſcours, & qui eſt conforme aux anciennes Verſions. 2. Il faut apprendre et l'Hebreu & le Grec, & ſe rendre familiers les Idiotiſmes des Juifs 3 Il faut ſuivre la conſtruction qui fait le meilleur ſens 4. Quand on trouve qu'il y a des varietés de Leçons dans le Texte, il faut ſuivre celle qui eſt la plus autoriſée, & s'il eſt fautif, il faut le reformer ſur les anciennes Verſions, comme nous avons remarqué 5 Nous avons auſſi donné des Regles pour vaincre les difficultez qui peuvent venir de la difference de la ponctuation d'un mot 6 L'on ſe trouve ces celles qui viennent des Metaphores, des allegories, & des autres figures des Livres Poetiques, où n'y accoûtumant peu à peu 7 Quand on eſt a vertiqua des Livres Prophetiques & les Pſeaumes ſont pleins de ces tranſitions d'un tems, d'un ſujet & d'une perſonne à une autre, on y prend garde, & l'on connoît par les choſes mêmes, quand l'Auteur a fait ce changement.

Il eſt plus difficile de percer l'obſcurité que vient de ces choſes mêmes, particulierement celle qui eſt fondée ſur la hauteur & la ſublimité de nos Myſteres. Il ne faut pas s'effarcer de la vouloir pénétrer, il faut ſeulement ſe ſoûmettre à l'autorité divine, & croire ce qu'on n'entend point, perſuadé qu'on doit être, que les choſes de Dieu ſont infiniment au deſſus de la portée de l'eſprit de l'homme. Mais dans les obſcurités qui dépendent des connoiſſances humaines, de l'Hiſtoire, de la Chronologie, de la Geographie, des mœurs, & des coûtumes des Peoples, des Arts & des Sciences, il faut s'appliquer à l'etude de ces choſes, & les approfondir autant qu'il eſt neceſſaire pour l'intelligence de l'Ecriture ſainte. Mais en dire ſi tôt la trop grande curioſité ſur ces choſes, & garder de la moderation dans cette étude S'il eſt beſoin pour expliquer l'Ecriture, d'avoir recours à des pieces d'érudition profane, & du traiter des Queſtions avideteres qui ſont de pleine ſavantes choſes, dont la connoiſſance eſt neceſſaire pour entendre parfaitement le ſens des Auteurs ſacrés en certains endroits, comme des noms & des proprietés des plantes & des animaux, des poids & des meſures anciennes, de la valeur & de prix des monnoies, des arts & des ſciences profanes, des coûtumes des Païs, des mœurs des Habitans, de leurs Loix, & de leurs Magiſtrats, des Proverbes, & des maximes communes parmi le Peuple, des Sectes & des opinions differentes qui avoient cours alors, &c. L'ignorance, dis je, de toutes ces choſes, ou l'étude qu'il faut faire pour s'en éclaircir, rendent pluſieurs endroits de l'Ecriture ſainte, difficiles à entendre & à expliquer, & font que l'on a beſoin de Commentaire.

Pour vaincre ces difficultez, & percer l'obſcurité des Livres ſaints, il faut 1. Quand le mot Hebreu eſt équivoque, ſuivre la ſignification qui convient mieux à la ſuite du diſcours, & qui eſt conforme aux anciennes Verſions. 2. Il faut apprendre et l'Hebreu & le Grec, & ſe rendre familiers les Idiotiſmes des Juifs 3 Il faut ſuivre la conſtruction qui fait le meilleur ſens 4. Quand on trouve qu'il y a des varietés de Leçons dans le Texte, il faut ſuivre celle qui eſt la plus autoriſée, & s'il eſt fautif, il faut le reformer ſur les anciennes Verſions, comme nous avons remarqué 5 Nous avons auſſi donné des Regles pour vaincre les difficultez qui peuvent venir de la difference de la ponctuation d'un mot 6 L'on ſe trouve ces celles qui viennent des Metaphores, des allegories, & des autres figures des Livres Poetiques, où n'y accoûtumant peu à peu 7 Quand on eſt a vertiqua des Livres Prophetiques & les Pſeaumes ſont pleins de ces tranſitions d'un tems, d'un ſujet & d'une perſonne à une autre, on y prend garde, & l'on connoît par les choſes mêmes, quand l'Auteur a fait ce changement.

Il eſt plus difficile de percer l'obſcurité que vient de ces choſes mêmes, particulierement celle qui eſt fondée ſur la hauteur & la ſublimité de nos Myſteres. Il ne faut pas s'effarcer de la vouloir pénétrer, il faut ſeulement ſe ſoûmettre à l'autorité divine, & croire ce qu'on n'entend point, perſuadé qu'on doit être, que les choſes de Dieu ſont infiniment au deſſus de la portée de l'eſprit de l'homme. Mais dans les obſcurités qui dépendent des connoiſſances humaines, de l'Hiſtoire, de la Chronologie, de la Geographie, des mœurs, & des coûtumes des Peoples, des Arts & des Sciences, il faut s'appliquer à l'etude de ces choſes, & les approfondir autant qu'il eſt neceſſaire pour l'intelligence de l'Ecriture ſainte. Mais en dire ſi tôt la trop grande curioſité ſur ces choſes, & garder de la moderation dans cette étude S'il eſt beſoin pour expliquer l'Ecriture, d'avoir recours à des pieces d'érudition profane, & du traiter des Queſtions avideteres qui ſont de pleine ſavantes choſes, dont la connoiſſance eſt neceſſaire pour entendre parfaitement

ment quelques Interpretes. Mais on ne peut se dispenser, s'il on veut se rendre bien habile dans l'Histoire sacrée, & en rapporter moins de fruit, d'étudier avec soin la Chronologie sacrée & profane, la Geographie sacrée, & ce qui regarde les ceremonies, les usages, les mœurs, les Loix, & les coutumes des Juifs.

Apres tout, il faut avouer que quelque precaution que l'on prenne, quelque étude que l'on fasse, il y aura toûjours dans l'Ecriture sainte des obscuritez & des difficultez insurmontables, capables d'exercer les personnes les plus habiles & les plus éclairées. C'est ce que S. Augustin explique admirablement dans sa Lettre 137 à Volusien. La profondeur de l'Ecriture sainte, dit-il, est si grande, que je pourrois y profiter tous les jours, quand j'aurois fait tous mes efforts pour sçavoir parfaitement, en commençant des mon enfance, & en continuant jusqu'à un extrême vieillesse, & en y donnant toute mon étude & mon application entiere, sans être aucunement détourné. Ce n'est pas ajoûté-il, que je ne trouve dans l'Ecriture des choses que je sçai, & que je sçai être utiles au salut, mais parce que, quand chacun y auroit puisé la Foi sans laquelle on ne peut pas vivre bien & religieusement, il reste encore une infinité de choses cachées dans des voiles mysterieux, à apprendre pour ceux qui veulent faire du progrés dans cette Science. Car à une hauteur si élevée de sagesse, non seulement dans les paroles, mais aussi dans les choses qu'il faut comprendre, que les personnes les plus rigées, les plus subtiles, & qui ont le plus d'envie d'apprendre, trouvent qu'il leur arrive ce qui est dit dans un endroit de l'Ecriture: *Quand l'homme croit avoir achevé, il ne fait que commencer* & quelques pages après: La maniere de parler de l'Ecriture, est si admirable, qu'en même tems que celui est accessible à tout le monde, il n'y a presque personne qui le puisse penetrer. Dans les choses claires qu'elle convient, elle est comme un sein fraîchement qui parle sans fard & sans artifice au cœur des sçavans & des ignorans. Et quand elle cache quelques verités par des expressions moins intelligibles, elle ne les tire pas avec un langage superbe qui soit capable de choquer les esprits tardifs, & leur oter le hardiesse d'en approcher, comme les pauvres craignent de approcher des riches, au contraire elle invite tout le monde par ses discours simples à y venir chercher des nourritures qui ne sont pas moins seures, que choisies. Elle exerce les esprits par la difficulté, & elle les nourrit par la clarté. Elle a des mamelles pour les petits, & des secrets pour les plus grands. Elle a des mamelles pour les petits, & des secrets pour les plus grands, parce que ce qu'elle contient n'est pas moins fait pour nourrir, que pour exercer. Elle a des mamelles pour les petits, & des secrets pour les plus grands, parce que ce qu'elle contient n'est pas moins fait pour nourrir, que pour exercer. Elle a des mamelles pour les petits, & des secrets pour les plus grands, parce que ce qu'elle contient n'est pas moins fait pour nourrir, que pour exercer.

Le même Saint en parle de la même maniere dans son Commentaire sur le Pseaume 8. Nous pouvons, dit-il, entendre les Ecritures saintes par les Cieux que le Prophete dit être l'Ouvrage des doigts de Dieu. Car le S. Esprit est le doigt de Dieu, & c'est par ces Ecrits que les Ecritures du Vieux & du Nouveau Testament nous ont été donnez. Or Dieu a abbaissé les Ecritures jusques à le capacité des enfans qu'il est encore à la mammelle, selon ce qui est dit dans un autre Pseaume que Dieu a établi sur les Cieux, c'est-à-dire selon le dit-il, a fait voir aux plus excellens esprits, que étant ennemis de la Croix, leur eloquence orgueilleuse n'en pouvant souffrir l'humilité, lors même qu'ils disent des choses vrayes, ils les disent d'une maniere qui ne peut servir aux enfans qui sont encore à la mammelle.

Rien n'est plus beau que ce que dit saint Gregoire sur ce sujet dans sa Lettre à S. Leandre Archevêque de Seville, en lui envoyant ses Morales sur le Livre de Job. Comme la parole de Dieu, dit-il, a tout ensemble des mysteres capables d'exercer les esprits les plus éclairés, elle contient aussi des verités claires, & propres à nourrir les simples & les moins sçavans. Elle porte à l'exterieur de quoi alaiter ses enfans, & elle garde dans ses plus secrets replis, dequoi ravir d'admiration les esprits les plus sublimes. Semblable à un fleuve, dont l'eau coule si basse en certains endroits, qu'un agneau y pourroit passer, & en d'autres si profond, qu'un Elephant y nageroit. Il repete encore un autre passage de l'Ecriture dans la Preface du 40. Livre de ses Morales sur ces termes. L'Ecriture dit-il, est si comparable à une rudesse de toute autre doctrine, non seulement en ce qu'elle n'annonce que des choses vraies, qu'elle nous appelle à une patrie toute celeste, qu'elle change le cœur de ceux qui la lisent, en les détachant des desirs terrestres pour les porter aux desirs du Ciel, mais aussi en ce qu'au même tems que par son obscurité elle exerce les tres diligeur & les parfait, elle caresse & elle convie par sa douceur les temps faits & les foibles qu'elle n'est pas assez éclairés pour que l'on doive éloigner de la lire, ou d'en faire à la curieuse pour que l'on doive la mépriser, que plus on se la rend familiere, moins on en a de degoût, & plus on la medite, plus on la cherche, qu'elle aide même une par la simplicité de ses paroles, & par la sublimité des sens qui y sont renfermez, qu'elle semble croître, & s'élever à proportion que ceux qui la lisent s'élevent & croissent.

Digitized by Google

» croissent en intelligence en sorte que les plus » ignorans, & les moins spirituels y entendent » quelque chose, & que ne bégaient les trouvent » toujours nouvelle.

§ III.

Des sens de l'Ecriture sainte.

LE sens d'un Auteur, ou d'un Livre, est à proprement parler, ce que les termes dans lesquels il s'énonce, signifient simplement & naturellement. Mais les mêmes termes peuvent avoir divers significations, l'une propre, & l'autre éloignée. Toute Metaphore a deux significations, ou deux sens, le premier sens est celui que les termes ont suivant l'usage ordinaire, le second est celui de la chose signifiée par les termes me aphoriquement par exemple, dans cette Metaphore, *Vicit Leo de Tribu Judæ. Le Lion de la Tribu de Juda a remporté la victoire*. Le premier sens est celui qui répond à l'idée du terme de *Lion*, mais le second sens est celui qui répond à l'idée, pour laque le on emploie le nom de *Lion* en cet endroit; c'est à dire, à JESUS-CHRIST, qui est ce Lion dont le sens éloigne des termes, & dans l'intention de l'Auteur. Il en est de même des Paraboles & des Similitudes; elles ont un sens Historique qui convient à des choses qui sont arrivées, ou qui peuvent arriver, & en même temps elles en ont un autre qui convient à la chose que l'on veut faire comprendre sous le parabole ou la similitude. Le recit de la Parabole ou de la similitude est tellement approprié à la chose, que l'on veut expliquer, qu'il est facile de connoître que le but de celui qui parle, n'est point de s'en tenir à cette description, mais de faire comprendre autre chose. L'Histoire du Mauvais Riche & du Lazare a deux sens, un sens Historique qui contient ne fait arrivé, & un sens Moral; sçavoir, une instruction aux Riches d'être charitables envers les Pauvres, s'ils veulent éviter les supplices de l'Enfer, & posséder le Royaume des Cieux: ces deux sens sont tous deux propres & naturels, le premier est le fondement du second, & l'Histoire est racontée, de sorte que l'on comprend aussi-tôt, qu'il ne faut pas s'arrêter au premier sens, & que JESUS-CHRIST veut faire entendre quelque chose de plus sublime que le fait qu'il rapporte. Il en est de même des Paraboles du Samaritain, de l'Enfant Prodigue, & des autres; elles contiennent la description d'un fait vrai semblable, & en même sens elles ont un autre sens plus sublime, que les termes même marquent assez, de peuvent bien s'appliquer au fait rapporté, mais en les considerant, on découvre qu'ils ont rapport à quelqu'autre chose. Il en est encore de même de la figure & de la chose figurée. Toute figure devant avoir rapport à la chose figurée, quand on parle de la figure, si on la considére comme figure, on parle en même tems de la chose qu'elle représente. Ainsi ce qu'on dit en effet, a trois sens, deux sens propres & naturels, l'un qui convient à la figure, & l'autre à la chose figurée. Quelquefois on parle, tout en certemens de la figure, & de la chose figurée, mais tout quelquefois on choisit exprés des termes qui conviennent mieux à la chose figurée qu'à la figure, pour faire connoître que ce qu'on dit n'est que figure, & qu'on ne doit pas s'y arrêter. L'Ancien Testament est la figure du Nouveau; toutes les choses qui arrivoient aux Hebreux, étoient des figures de tout ce qui devoit arriver à JESUS-CHRIST & aux Chrétiens: *Omnia in figurâ contingebant illis*, dit l'Apôtre. Mais quoique les principales personnes & les principaux évenemens de l'Ancien Testament soient des figures, il y en a de plus claires & de moins claires: il y en a qui n'ont été écrites que comme de pure Histoire, & qu'on a laissées à interpreter, & il y en a d'autres qui sont écrites, en sorte qu'on voit clairement qu'elles ne sont que des figures, & combien l'intention porte naturellement & necessairement à essayer à quelque chose de plus relevé, tellement que plusieurs des Prophéties de l'Ancien Testemens touchant JESUS-CHRIST & son Eglise, elles peuvent se voir deux sens, celui de la figure & celui de la chose figurée: ce dernier n'est pas un sens arbitraire, mais propre & necessaire, parce que les termes mêmes font connoître que l'intention de l'Auteur est de représenter sous le figure quelque chose de plus sublime, comme par exemple, quand il est parlé du Regne de David, ou des Nôces de Salomon, en des termes si grands & si magnifiques, qu'il est visible que l'Auteur a eu intention de parler de quelque chose de plus sublime, c'est à dire, du Regne de J. CHRIST & de son union avec l'Eglise, autrement ce qu'il dit du Regne de David & des Nôces de Salomon, convient beaucoup plus naturellement

Le premier de ces deux sens peut être appellé le sens litteral, il l'on entend par la lettre la signification immediate des termes, & le second, spirituel, si par esprit on entend le sens tout ou plus caché, mais naturelle & necessaire des termes. La lettre est le sens que les Juifs charnels connoissoient à la Loi, c'est à dire, le sens que les Chrétiens comprennent sous ces termes. Saint Paul semble prendre de cette maniere les termes de lettre & d'esprit, quand il dit *que la lettre tue, & que l'esprit vivifie*, car le lettre qui tue, c'est par la lettre bien entendue dans tout le sens qu'elle peut avoir, mais la lettre prise en endue selon les Juifs, quand on s'arrête à la figure sans se mettre en peine de la chose figurée. L'esprit n'est pas un sens allegorique, & qui n'est point fondé sur la

lettre, mais le sens excellent & sublime compris dans la lettre. C'est ainsi que JESUS-CHRIST parlant à ses Disciples, leur dit: *Quæ audivistis à Patre vobis feci, & quæ à me audistis, ego spiritui meo.* Les termes dont il s'étoit servi, signifioient naturellement ce qu'il vouloit dire, mais les Capharnaïtes entendant mal ces termes, n'en avoient pas compris l'esprit. Quelquefois entend par le sens spirituel, un sens allégorique, & qui n'a aucun rapport, mais qui se connoît en nécessairement avec les termes, & que l'on entend la signification du sens littéral, à tout sens propre & naturel, ou pour le dire en le sens Prophetique est aussi littéral. Les Rabbins appellent le premier sens, le sens *selon le fait*, & le second, le sens *selon l'allegorie*. Origenes du quelle premier est selon la lettre, *secus ut sonat*, & l'autre selon l'intelligence, *secus Agnoscas*. On peut aussi appeller le premier *sensus historicus*, selon les termes, & le second *sensus typicus*, selon la figure. On donne encore au sens spirituel les noms de *Mystique*, & d'*allegorique*, mais on en peut distinguer de plusieurs sortes, les uns évidens, necessaires, & signifiés naturellement par les termes qui forcent d'y donner ce sens, d'autres plus obscurs & plus incertains, parce que la lettre ne contraint pas de les entendre ainsi, d'autres qui ne sont que des adaptations, ou des applications, & d'autres enfin purement arbitraires, & qui dépendent de l'imaginaire des hommes: ce n'est plus, & sera facile ment expliqué par des exemples. Ce que parle du Pseaume 2. *Filius meus es tu, ego hodie genui te.* *Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui*, s'entendent nécessairement de JESUS-CHRIST dans le sens de la chose figurée. Ces termes mêmes, aussi bien que les autres expressions de ce Pseaume, font comprendre que l'occasion des ennemis de David, de la victoire, & de son Regne, est parle des ennemis de JESUS-CHRIST, de la victoire qu'il a remportée sur eux, & de l'établissement de son Eglise, que l'on n'est que la figure, & quel autre est la chose figurée. Tous les Interpretes conviennent que ce dernier sens est propre, naturel & nécessaire; mais plusieurs l'appellent littéral d'autres ne veulent pas le donner ce nom, parce qu'ils n'appellent littéral, que le sens de la figure ou de la parabole, & qu'ils donnent le nom de mystique, au sens plus subtil, quoiqu'il soit clairement marqué & exprimé par les termes. C'est un sens mystique du premier genre, les propre, sans interêt, sens nécessaire. Il n'en est pas de même d'autres sens mystiques qui ne sont pas exprimés aussi clairement, car quoique l'on ne puisse pas douter qu'ils ne soient véritables, on ne peut pas dire qu'ils soient nécessaires, c'est à dire qu'en lisant les termes, on les conçoive nécessairement. Tel est le sens que fait Saint Paul donne à ces paroles du Livre des Rois dans son Epître aux Hebreux. *Ego vero illi in Patrem, & ipse erit mihi in filium: Je serai son pere, & il sera mon fils.* Il n'y a rien dans le Livre des Rois qui force à entendre ainsi de JESUS-CHRIST, au contraire, il semble qu'uniquement de Salomon. Neanmoins on ne peut pas douter de la vérité de l'allegorie fondée sur le rapport à JESUS-CHRIST, puisque l'Apôtre S. Paul lui donne ce sens. Il y a des sens qu'on peut croire ne convenir que par application, & que les Interpretes appellent *accommodatitii*: telle qu'est l'application que S. Paul dans le premier aux Corinthiens, fait aux Pasteurs de l'Eglise, de ce passage de Deuteronome *Non alligabis os bovi terentranti quos ne literas, pour la bouche du bœuf qui foule le blé.* qui a entend à la lettre, de bœufs qui foulent le grain. Il est bien necessaire de dire qu'il ne autres sens il suffit que l'on puisse l'appliquer en sûreté que traite S. Paul. Enfin il y a des explications allegoriques purement arbitraires, qui n'ont aucun fondement sur la lettre de sur l'Histoire, dont les Livres de Philon, d'Origenes & de quelques Peres sont remplis, comme par exemple, quand selon quelques uns, Loth est la figure de la personne de J. C. & ses deux filles les deux Testamens, ou que selon Origenes Loth est le Loi, & femme le Peuple d'Israël, ses filles Jerusalem & Samarie, de quantité d'autres qui sont des jeux d'esprit, capables de divertir & de reveiller l'Auditeur ou le Lecteur, & non par des Explications veritables de Texte.

Le Sens spirituel ou mystique se divise ordinairement en trois especes, l'Allegorique, le Tropologique, ou Moral, & l'Anagogique, l'Allegorique est quand on interprete une Histoire de l'Ancien Testament, de JESUS-CHRIST, de l'Eglise, ou de quelque autre verité du Nouveau, le Tropologique est de Moral, & quand on se sert d'une Histoire de l'Ancien ou du Nouveau Testament, pour donner des instructions touchant les mœurs: l'Anagogique est celui qui a rapport à la Patrie Vie & à la Beatitude eternelle. Cassien donne pour exemple de ces trois sens, le nom de Jerusalem, car, dit-il, Jerusalem peut s'entendre en quatre manieres, selon l'Histoire, c'est une Ville des Juifs, selon l'Allegorie, c'est l'Eglise de JESUS-CHRIST, selon l'Anagoge, c'est la Cité Celeste, & selon la Tropologie c'est l'Ame de l'Homme Saint Augustin est le premier des Peres qui ait distingué ces quatre sens dans le premier Livre de la Genese de la lettre. Origenes n'en distingue que trois, le littéral, le Spirituel & le Moral. S. Jerôme dans sa Lettre à Hedibia, ne admet aussi trois, l'Historique, le Tropologique, & le Spirituel. Dans l'Historique on observe l'ordre des choses, dans le Tropologie, on retire prete par rapport à la Morale ce qui est passé chamellement dans le Peuple Ancien, afin d'en tirer de profit pour notre ame. Dans la Theorie spirituelle, ou quitte les choses terrestres, pour ne parler

Digitized by Google

parler que de la Beatitude future, & des choses Celestes. S. Cyrille & S. Gregoire suivent aussi cette division; mais celle de S. Augustin est la plus juste & la plus commune.

Il faut encore remarquer que l'on peut traiter différemment l'Allegorie, la Morale & l'Anagoge; car on peut ou donner ces sens à l'Histoire même de l'Ecriture sainte, ou seulement s'en servir comme d'une comparaison, ou d'un exemple pour traiter des Veritez & Doctrines de Morale. De cette seconde maniere, on ne prétend point donner le sens de l'Ecriture sainte; mais faire des reflexions utiles sur l'Histoire qui y est rapportée. On applique par exemple l'Histoire de Rahab & des deux Envoyez de Josué qui les retire et et cache, au Nouveau Testament, en comparant ces deux Envoyez aux Apôtres envoyez par JESUS-CHRIST dans le monde figuré par Jericho, & on dit, que comme les Envoyez de Josué sauverent cette femme débauchée à cause de sa foi, en lui donnant pour signal de pouvoir assurance de son salut, un cordon de couleur d'écarlate, de même les Apôtres ont délivré l'Eglise naissante si prostituée à toutes sortes de déreglements & de superstition ou du Paganisme, en lui donnant pour gage de son salut le Sang de JESUS CHRIST figuré par ce cordon de couleur d'écarlate. Quelques-uns de Theodoret & les autres Peres qui se sont servis de cette Allegorie n'ont été perfuadez que ce fut là le sens & la signification naturelle de cette Histoire; c'est seulement un tour qu'ils ont pris pour dire des veritez, qui regardent l'Evangile, d'une maniere capable d'attacher l'Auditeur ou le Lecteur, dont l'esprit est surpris d'autant plus agréablement dans cette Allegorie, qu'il s'y attend moins. Quand on rapporte une Histoire pour servir d'exemple de vertu, ou de vice, que l'on en fait remarquer les circonstances, que l'on fait des reflexions Morales sur le sujet & que l'on prend de là occasion de donner des instructions Morales, comme font Chrysostome & S. Gregoire sur ces plusieurs sortes d'Ecritures, ce n'est par ce sens spirituel & mystique que l'on donne à l'Histoire, c'est plutôt un Commentaire Moral sur l'Histoire même. Quand enfin on emploie quelque fait arrivé sur la terre pour le comparer à ce qui nous arrivera dans la vie future comme l'introduction du Peuple d'Israël dans la Terre promise, avec l'entrée des justes dans le Paradis, ce n'est par que l'on pretende qu'il y ait un rapport naturel & necessaire entre l'un & l'autre, c'est seulement une comparaison, dont on veut se servir pour élever l'esprit des Auditeurs ou des Lecteurs à des veritez plus sublimes & plus utiles pour leur salut.

Ces choses étant supposées, il est fât de resoudre toutes les Questions que l'on fait ordinairement touchant les sens de l'Ecriture sainte. On demande premierement, s'il n'y a point de divers sens, s'il n'est pas un autre que le literal, & si le sens spirituel, est un vrai sens de l'Ecriture. Nous avons fait voir qu'il y a des endroits dans l'Ecriture, metaphoriques, paraboliques, allegoriques, & prophetiques, qui ont leurs sens veritables propres & necessaires, le sens des termes & celui de la Metaphore, le sens Historique de la parabole, le sens Moral, le sens de la figure, celui de la chose figurée, le sens Historique & le sens de la Prophetie. Il faut donc avoüer qu'il y a des endroits de l'Ecriture sainte qui ont veritablement deux sens, le literal & le spirituel, mais si l'on entend par le sens spirituel & allegorique un sens arbitraire, & qui n'est point fignifié mediatement, ni immediatement par les termes, comme une allegorie bien imaginée sur un fait qui naturellement n'y a point de rapport, cette Histoire pure & simple, qu'on s'est servie de la figure, sans qu'il paroisse qu'elle soit rapportée dans ce dessein, une action dont on se sert pour deduire un point de Morale, une promesse de biens purement temporels, quel'on explique des biens éternels, & tant d'autres applications ou appropriations que l'on fait de divers passages de l'Ecriture sainte, il est vrai de dire que ce sens spirituel & arbitraire, quoique propre quelquefois pour édifier, n'est point le vrai sens de l'Ecriture.

On demande en second lieu, si l'on peut tirer une preuve & former un argument du sens mystique. Cette Question se resout comme la precedente. Si par le sens mystique & spirituel, on entend des sens naturels, propres & necessaires de la chose figurée, on peut en en servir alors pour établir une doctrine, & en tirer des preuves & des argumens. Mais si par le sens mystique, on entend un sens arbitraire, on a peut, comme remerque S. Augustin, s'en servir pour établir aucun dogme, ni en tirer aucune preuve, si ce sens mystique n'est exprimé clairement en d'autres endroits de l'Ecriture sainte.

La troisiéme Question dépend aussi de la même distinction. On demande si tous les endroits de l'Ecriture ont des sens mystiques, si on l'entend des sens arbitraires, il n'y en a point que n'en soient susceptibles, mais si on l'entend des sens propres & naturels, il n'y en a que quelques uns, & premierement ceux de l'Ancien Testament, qui arrent en les sens literal & un sens mystique.

Quatriemement, on demande si un même passage de l'Ecriture, peut avoir plusieurs sens literaux. La resolution de cette Question dépend de l'idée qu'on s'est formée du sens literal. Si par le sens literal on entend le sens immediat des termes, il sera vrai de dire qu'un même passage n'a qu'un seul sens literal, mais si l'on donne le nom de sens literal aux significations propres naturelles & necessaires d'un discours, un même passage en pouvant avoir deux, celle des termes, & celle de la chose, celle de la figure, & celle de la

chose figurée, il est vrai qu'un même passage de l'Ecriture peut avoir plusieurs sens littéraux.

Cinquièmement, on demande lequel des deux sens, ou du literal ou du mystique, est le premier & le principal, & celui que l'Esprit de Dieu a le plus intentionné du Prophete & du Saint Esprit. Si l'on parle du sens de la chose figurée, & qu'il faille entendre par les termes le sujet ce qui est écrit est une figure, il est visible que c'est le sens mystique qui est le principal, puisque le sens de la figure n'est que pour la chose figurée dans l'intention du S. Esprit & du Prophete, de comme un principale intention du celui qui fait une fable ou une parabole, il ne pas de la connoître que s'il n'entend que cette fable, mais la chose qu'il veut expliquer sous ces voiles. Ce n'étant donc pas, il faut avouer que le sens Prophetique est celui qu'on doit principalement rechercher dans les Prophecies. Mais comme pour bien entendu la chose figurée, il faut expliquer la figure qui est employée, quoique ce la soit une, il faire, comme pour entendre bien les choses représentées sous des similitudes ou des parabolet, il faut premierement entendre le recit de la similitude ou de la parabole: il est neceſſaire d'expliquer premierement le sens Hiſtorique, sur lequel le sens prophetique est fondé, & quoiqu'on trouve ou ce n'étoit pas étonné, se sont auſſi treuvés quelques-uns qui ont soutenu avant, qu'on explique l'Hiſtoire du mauvais Riche & de Lazare, ou les paraboles du Samaritain & de l'Enfant prodigue, qu'on en fit entendre tout les termes & qu'on les applique à ceux qui font nommez dans ces Hiſtoires ou dans ces paraboles, quoique l'on ne les entende clairement qu'alles ont été données pour ſign fut quelque chose de plus grand & de plus relevé. Il ne faut pas non plus s'imaginer que quand un paſſage de l'Ancien Teſtament est cité dans le Nouveau par les Evangeliſtes ou par les Apôtres comme une Prophetie de JESUS-CHRIST, c'est à dire qu'on y cherche un ſens Hiſtorique qui soit venu & ſoit remonté à la Prophetie. Ces erreurs ne peuvent être soutenues de la verité des paroles que Saint Eſprit a donné par la bouche des Evangeliſtes & des Apôtres, mais ce seroit une choſe inſoutenable, que de prétendre que quelques-unes de ces Prophecies n'ont aucun autre ſens dans le lieu d'où elles ſont tirées. On peut dire même que ceux qui s'obſtineroient à défendre cette prétention, & qui ſoutiendroient que les Evangeliſtes & les Apôtres ont mal raiſonné en quelques-unes des Prophecies qu'ils ont appliquées pour prouver que JESUS-CHRIST étoit le Meſſie, pourroient convenir à d'autres qu'à lui-même, de je, aſſurer, que ceux qui ſoutiendroient cela, feroient grand tort à la Religion & donneroient du avantage à nos ennemis. Car étant evident d'un côté, que les Apôtres & les Evangeliſtes étant comme du Prophete de JESUS-CHRIST, des paſſages qui s'entendent ou ſe peuvent entendre ſelon le ſens de la lettre, d'autres que du JESUS-CHRIST: ſi toutes les Prophecies ne doivent avoir qu'un ſens pour ſervir de preuves & de verités Evangeliques, les Juifs ne manqueront pas d'inferer que les Evangeliſtes & les Apôtres en ont voulu imposer en citant des paſſages qui ont tout un autre ſens. Si on veut leur ſoutenir qu'ils n'en ont point d'autre, on ſe rendra difficile, & on les combattra dans leur erreur, en défendant ſi mal la cauſe de la Religion. Mais ſi on propoſe que ces paſſages ont deux ſens, l'Hiſtorique & le Prophetique, le ſens de la figure & de la choſe figurée, ſi on le prouve par ces paſſages mêmes, par la vie des anciens Juifs & des Rabbins modernes, ſi on leur montre qu'il eſt aiſé de découvrir le ſens ſpirituel, qu'il eſt même aiſé clairement en bien des endroits, que ſouvent même les termes de la lettre conviennent proprement & naturellement à JESUS-CHRIST, & ne peuvent convenir à d'autres, que dans des ſens impropres & Metaphoriques: en diſendra par là ſolidement les preuves que les Evangeliſtes & les Apôtres en alleguées, & on pourra les ennemis de l'Egliſe, de raiſonnement pareil, ont de moins vrai ſimblables, ſi leur obſtination ne leur prevenoit les yeux empêche d'entrer entierement en quelques. Il eſt certain qu'il y a dans le Nouveau Teſtament quantité de paſſages citez comme des Prophecies de JESUS-CHRIST, qui ont un autre ſens dans le lieu d'où ils ſont pris, c'eſt une fait dont perſonne ne diſconvient & ſi quelqu'un s'aviſoit d'en demander des exemples, il ſeroit facile de lui en apporter pluſieurs. En voici quelques-uns qui ont déjà été mis en uſage par les Auteurs qui ont traité du ces matieres: Saint Matthieu dans le premier Chapitre de ſon Evangile, allegue comme une Prophetie du maſſacre des Innocens par Herode ces paroles de la Prophetie Jeremie. *Un grand bruit a été entendu dans Rama, on y a oüi des plaintes & des cris lamentables, Rachel pleurant ſes enfans, & ne voulant point recevoir de conſolation de leur perte.* Ces paroles ſelon la judicieuſe remarque de Monſieur de Meaux Evêque d'Avranches, ſignifient dans le premier ſens le calamiteux état, où étoient du temps de ce Prophete aux Bethléemites, & la cruauté avec laquelle les Babyloniens en uſerent alors avec eux. Et dans le ſecond ſens, elles marquent le malheur des Enfans de Bethléem par l'ordre d'Herode. Il y a une autre citation d'une ſemblable quelque-fois vérifiée auparavant, tirée du Chapitre 2 de la Prophetie d'Oſée. *J'ai appellé mon fils d'Egypte.* Cet ce paſſage ſuivant la remarque de Bonfrerius, & de tout les Interpretes, s'entend de la lettre dan Oſée, du Peuple d'Iſrael, & ſelon le ſens ſpirituel, de JESUS-CHRIST. Dans le Chapitre 13 du même Evangile Verſ 35 il eſt dit que JESUS CHRIST prêchoit en paraboles, afin d'ac-

Digitized by Google

Ecce complevi quæ dixi per parabolas; Proferam ora mea in propositionibus, eructabo abscondita à principio. Le Prophete qui eſt cité en cet endroit, dit Bonfrerius, eſt Aſaph, de qui eſt le Pſeaume 77. Il a dit ce que je lui, dans un ſens littéral, & dans un ſens allégorique de JESUS-CHRIST, dont il étoit la figure. L'Evangeliſte ſe ſert de même comme d'une Prophetie de la Paſſion de JESUS-CHRIST, de cette Loi de l'Exode: *Vous ne briſerez point ſes os.* Mais s'entend-il de l'Exode de l'Agneau Paſchal. Les Evangeliſtes ſont pleins de ſemblables citations de paſſages de l'Ancien Teſtament, qui dans les endroits d'où ils ſont tirez, ont un ſens Hiſtorique ſur lequel eſt fondé le Prophetique, ſuivi par les Evangeliſtes. On ne peut pas dire, que ce ſoient de ſimples applications que ſi les font, ou des adaptations, puis qu'ils déclarent que c'eſt la ſens de la Prophetie, qu'ils uſent que l'evenement dont il eſt parlé, eſt arrivé afin que cette Prophetie fût accomplie, & qu'ils s'en ſervent de preuves pour montrer que JESUS-CHRIST eſt le Meſſie. Dirs-t-on qu'ils ont mal entendu la Prophetie ou qu'ils ſe ſont ſervis d'une fauſſe preuve? Ce ſeroit une impieté inſupportable. Dirs-t-on que le paſſage qu'ils alleguent n'appuie d'autre ſens que celui qu'ils donnent? Cela eſt évidemment faux. Il faut donc dire qu'il a deux ſens, l'un Hiſtorique, & l'autre Prophetique, tous deux veritables, tous deux réels, tous deux ſelon l'intention du S. Eſprit. Les Apoſtes S. Pierre & S. Paul ſe ſervent auſſi tres-ſouvent de paſſages de l'Ancien Teſtament dans un autre ſens que celui qu'il ont dans les endroits d'où ils ſont tirez, ſans qu'on les puiſſe accuſer de mal raiſonner, & d'apporter de mechantes preuves de ce qu'ils alleguent. C'eſt ce que S. Jerome remarque dans ſon Apologie à Pammachius, dans laquelle pour ſe juſtifier de ce que dans ſes Livres contre Jovinien, il avoit apporté quelques preuves contre cet Heretique, qui ne paroiſſoient pas directes & concluantes, il allegue l'exemple des Peres Grecs, d'Origenes, de Methodius, d'Euſebe, & d'Apollinaire qui s'étoient ſervis contre les ennemis de la Religion, d'argumens qui paroiſſoient problematiques. *Conſolatus, dit-il, quibat argumentis, & quam habuit probationibus? & abeſt ſpretis contentus ſubſtrahere.* Il ajoûte qu'il ne veut pas ſe ſervir de l'exemple des Latins, comme de Tertullien, de S. Cyprien, de Minutius de Victor, de Lactance & de S. Hilaire, de peur qu'on ne croie qu'il a deſſein d'accuſer ſa ſimplicité, ou de ſe défendre. Mais pour montrer qu'il a droit en cette matiere, il ajoûte: *Si ad Græcos provocem, quos ſequi me & ipſi profitentur, quid facient?* Il apporte l'exemple de l'Apoſtre S. Paul. Toutes les fois, dit-il, que je lis, il me ſemble que ce ne ſont pas de tranquilles eaux, mais des éclats de tonnerre. Lors que les Lettres de quelques-unes de celles qu'il a écrites aux Romains, aux Galates, aux Theſſaliens, dans leſquelles il combat ſes adverſaires: Si vous verrez avec quelle ruſe & quelle prudence il emploie les paſſages de l'Ancien Teſtament, dont il ſe ſert: *Videbitis eum in teſtimoniis quæ ſumit de Veteri Teſtamento, quàm artifex, quàm prudens, quàm diſſimulator ſe ejus quod agit.* Ses paroles paroiſſent ſimples & d'un homme groſſier & ruſtique, qui ne ſçait ni dreſſer des embuſcades ni les éviter: mais de quelque côté que vous les regardiez, ce ſont autant de foudres. Il s'attache à ſon ſujet, il prend par tout ſon avantage, il ſe retire quelquefois pour mieux charger ſon ennemi, il fait ſemblant de fuir pour le vaincre. Que ſerois-ce ſi nous voulions prendre de là occaſion de le calomnier & de lui reprocher que les témoignages dont il ſe ſert contre les Juifs ou contre les autres Sectes, ont un autre ſens dans les lieux d'où on les tirez, & un autre dans ſes Lettres? *Calumniemur ergo illum, atque dicamus ei, Teſtimonia quæcunque contra Judæos vel ceteras hæreſis uſus es, abſtrin ex his locis, abſtrin ex Epiſtolis tuis ſperne.* Ce raiſonnement de S. Jerome prouve, par quoi que l'Apoſtre S. Paul ſe ſoit ſervi de pluſieurs paſſages de l'Ancien Teſtament pour combattre les Juifs, qu'il ont un autre ſens dans le lieu d'où il les a pris, que celui qu'il leur donne, dans faut pas croire pour cela, que les argumens qu'il en tire ne ſoient d'aucun poids; parce que, comme dit le même Pere en d'autres endroits, un même paſſage dans l'Ecriture a pluſieurs ſens: *In verbis ſingulis multiplicet latint intelligentiæ*, & que le ſens de la choſe ſignifiée, ſuppoſe celui de la figure. Je ne m'arrêterai point à rapporter des paſſages tirez des diſcours de S. Pierre & de S. Paul, que font dans les Actes, ni dans les Lettres de ce dernier Apôtre, pour montrer qu'ils ſe ſont ſervis comme de Propheties, de paſſages qui ont ou qui peuvent avoir un autre ſens dans les lieux d'où ils ſont tirez, parce que c'eſt une choſe conſtante & dont perſonne ne doute. Tous les Interpretes en font ordinairement pour exemple, ce paſſage du Livre des Rois allegué dans le premier Chap. de l'Epître aux Hebreux *Ipſe erit mihi in Filium, & ego ero illi in Patrem & ipſe erit mihi in Filium*, qui eſt dit Prophetiquement de Salomon dans le Livre des Rois, & que S. Paul applique à JESUS-CHRIST dans l'Epiſtre.

Sinon, dirons-nous, il demande de quelle utilité peut être le ſens myſtique, quel uſage on en doit faire, & comment on en peut abuſer. Il faut encore icy marquer celà ce ſont les ſens allegoriques, veritables & imaginés. A l'egard de ceux que nous ſçavons être veritables, on ne peut s'égarer en les ſuivant, mais pour ceux que dependent de l'imagination des Interpretes, on

peut en abuſer en pluſieurs manieres. 1. En negligeant ou même en détruiſant le ſens de la lettre, pour ne s'arrêter que des allegories. C'eſt ce défaut que les Anciens ont repris dans Origenes: ils l'ont accuſé d'avoir détruit par ſes allegories la verité de l'Hiſtoire, & d'avoir tenu le ſens de la lettre, mépriſable. Et en effet ce n'eſt en quelques endroits ne faire pas difficulté de dire que le ſens de la lettre n'eſt pas ſeulement, qu'il ne faut pas s'y arrêter, mais qu'il faut entendre ce qui eſt dit, d'une maniere allegorique. On l'accuſe en particulier d'avoir allegoriſé ce qu'il eſt dit dans l'Ecriture, du Paradis Terreſtre en ſorte qu'il a détruit entierement la verité de l'Hiſtoire, en ſubſtituant des Anges à la place des Arbres, des Vertus Celeſtes à la place des Fleuves, & enfin d'avoir crû que toute ce qui eſt dit du Paradis Terreſtre n'eſt qu'une allegorie. On abuſe du ſens allegorique, en voulant faire croire que ce ſens arbitraire eſt le veritable ſens de l'Ecriture ſainte, que l'Auteur ſacré ou du moins le Saint Eſprit y a eu en vue. C'eſt vouloir faire paſſer les productions de ſon eſprit pour des Oracles ſacrez, ce que faint Jerôme reprend encore dans Origenes, qui le premier, dit-ce Pere dans la Préface du cinquiéme Livre de ſon Commentaire ſur Iſaïe, dans les eſpaces de l'Allegorie, & quelquefois dans les nuës de ſa fantaiſie, ſur des Sacremens de l'Egliſe, des productions de ſon eſprit *Ingreſſus eſt ſuum ſuorum Eccleſiæ Sacramenta*. Et dans le Commentaire ſur le 29. Chapitre de Jeremie, après avoir rapporté une explication allegorique d'Origenes, qu'il appelle *Delirum Interpretis*, il reprend ſes Diſciples de ce qu'en entendant ces choſes, ils croient entendre des Myſteres divins. Saint Auguſtin remarque judicieuſement ſur ce Chapitre dans le premier Livre de la Doctrine Chrétienne Chap. 36 que ceux qui lisent des paroles de l'Ecriture, un ſeul deſſein pour édifier la charité de Dieu & du prochain, en ſorte toutefois qu'ils ne diſent pas ce que l'Auteur ſacré a voulu dire en cet endroit, ne ſont pas à la verité dans une erreur pernicieuſe, mais qu'ils ſont neanmoins trompez, & quoiqu'ils ſe trompent en édifiant la charité, il faut toutefois les corriger & leur montrer combien il leur ſeroit plus utile de ne pas abandonner le droit chemin, de crainte qu'à force de ſe tromper, ils ne tombent dans le precipice. 3. On abuſe encore du ſens allegorique, en recherchant des allegories forcées, & éloignées, qui n'ont aucun fondement dans l'Ecriture ni dans l'Analogie des figures de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. 4. En s'attachant trop à ces ſens myſtiques, & allegoriques, & en les conſiderant comme la meilleure maniere d'interpreter l'Ecriture ſainte. C'eſt une erreur bien grande de negliger le ſens litteral, qui eſt certainement celui des Auteurs ſacrez & du Saint Eſprit, pour s'appliquer uniquement à des ſens purement arbitraires, & qui n'ont aucune regle certaine; c'eſt mettre des viandes ſolides, pour ſe repaître d'imaginations. Ces ſortes de Commentaires donnent beaucoup de peine aux Interpretes, parce qu'ils font un terrible effort d'imagination pour fournir toûjours des inventions nouvelles, & apportent peu de fruit aux Auditeurs & aux Lecteurs; de ces Allegories continuelles appliquent beaucoup, inſtruiſent peu, & touchent encore moins. Enfin ces pretenduës défenſes de ſe ſervir de tems en tems d'allegories, pour reveiller le Lecteur ou l'Auditeur, de ſoûtenir ſon attention, pourvû qu'on en uſe ſobrement & encore dans ces occaſions, il eſt bien plus à propos d'employer celles qui ſont connuës & en uſage dans l'Egliſe, & autoriſées dans les Ecrits des Saints Peres, que d'en produire de nouvelles de ſa propre invention.

§. IV.

Des differentes manieres d'interpreter l'Ecriture ſainte, & des differentes ſortes de Commentaires ſur la Bible.

LES manieres d'interpreter l'Ecriture ſainte peuvent être differentes, ou quant à la forme & à la methode, ou quant au ſujet & à la matiere. Nous commencerons par diſtinguer les differentes manieres d'interpreter l'Ecriture ſainte par rapport à la methode. Nous parlerons enſuite des differentes matieres qui peuvent être traitées dans les Commentaires de l'Ecriture.

La premiere methode d'expliquer l'Ecriture ſainte, eſt celle qu'on appelle *Paraphraſe*, quand on tend le Texte en étant entierement, d'une maniere plus étenduë, & en y ajoûtant ce qui peut ſervir à l'éclaircir. Cette methode eſt ancienne parmi les Juifs qui interpretoient le Texte Hebreu en le paraphraſant en Chaldaïque, comme nous avons dit. Elle a été moins en uſage parmi les anciens Chrêtiens, & ceux-ci preſque qu'en ces derniers tems, que quelques interpretes s'en ſont ſervi pour expliquer quelques Livres de l'Ecriture ſainte. Elle peut neanmoins avoir ſon utilité, particulierement dans les Livres, & les endroits les plus difficiles de l'Ecriture ſainte, qu'une bonne Paraphraſe peut rendre tres-intelligibles, mais elle a cela d'incommode, qu'elle détermine le ſens du Texte, ſans en rendre de raiſon, en ſorte qu'il faut ſuivre aveuglément, pour ainſi dire, la penſée de la Paraphraſte, ſans qu'on puiſſe être perſuadé par ſa propre connoiſſance, s'il a ſuivi le veritable ſens. C'eſt pourquoi il eſt à propos de joindre un Commentaire à la Paraphraſe, pour rendre raiſon

son de l'interprettion que l'on a donnée dans la Paraphrase.

La seconde methode que l'on peut suivre, est de faire des *Scholies* ou des Notes courtes que l'on mettoit ordinairement à la marge, pour éclaircir les endroits les plus difficiles, tout en remarquant les différentes Leçons du Texte, ou des Versions, soit en expliquant la propre signification des termes, soit en éclaircissant en peu de mots la difficulté qui se trouve dans le Texte, ou en marquant succinctement les différens sens que l'on y peut donner. Origenes avoit fait de ces sortes de Scholies sur toute la Bible, dans lesquelles il éclaircissoit brièvement & succinctement les endroits qui lui paroissoient obscurs & difficiles. C'est le premier de tous sortes d'Ouvrages que ce Pere avoit faits sur l'Ecriture sainte, servant le témoignage de S. Jerome dans le Prologue de la Version des Homelies d'Origenes sur Ezechiel: *Primum ipse exscripsisse Graca ejus monumentum, in quibus ex parte fervidiorem adversus, atque ubertim caliginis difficultates, summatim, brevitérque perstringit.* C'est ce que cet même Pere appelle dans son Commentaire sur saint Matthieu *Commentarios Interpretationi genus*; parce qu'il faut que ces Scholies soient écrites d'un style concis & serré. Depuis Origenes cette maniere d'expliquer l'Ecriture a été assez negligée par les autres Peres, qui ont fait la plûpart des Commentaires fort diffus sur le Texte de l'Ecriture sainte. Cependant on peut dire qu'elle est très-utile pour l'explication de la lettre, & que c'est avec raison que dans les derniers Siecles, plusieurs habiles Interpretes ont suivi cette methode, & donne de savantes Notes marginales sur l'Ecriture sainte.

La troisieme methode, est celle des *Gloses* ou des Explications interlinaires ou marginales introduites par Walafride Strabon Moine de Fulde, Disciple de Raban, qui vivoit dans le neuvieme Siecle. dont la Gloses a eu long-tems commencement an usage dans l'Eglise, sous le nom de *Glose ordinaire*: mais comme il n'avoit fait presque qu'abreger le Commentaire de son Maître Raban, la Glose n'est par une explication litterale du Texte, mais un Recueil de divers sentimens des Peres, que Raban avoit ramassez dans ses Commentaires. La Glose interlinaire qui devroit être une simple explication des mots obscurs du Texte, renferme aussi des sens mystiques & des remarques assez inutiles. C'est pourquoi ces Gloses qui avoient été fort estimées dans les tems où on n'étoit pas si éclairé, ont été negligées & mépriſées dans la suite, & on ne s'est plus servi de cette methode que est incommode pour le Lecteur.

On peut compter pour une quatrieme methode les *Postilles*: c'est un mot barbare dérivé des mots *Post illa*, parce que l'on mettoit à la fin de l'interprétation *Post illa verba*, pour marquer l'endroit où l'explication avoit rapport. Ce nom a été donné communément dans le douzieme & le treizieme Siecle aux Commentaires qui se faisoient sur la Bible, de quelque nature qu'ils fussent; & quoiqu'il semble ne convenir qu'à des Notes courtes & littérales, on l'a souvent donné à des Commentaires diffus & allegoriques ou moraux. Ainsi les Postilles ne peuvent pas passer à proprement parler, pour une espece particuliere de Commentaire.

La cinquieme methode d'expliquer l'Ecriture sainte, la plus commune dans l'Antiquité, & dont les Peres se sont le plus souvent servis, est *l'Homelie*, ou discours au Peuple, que les Latins appellent autrefois Tractez, & que l'on appelle à présent Prédication, Prone, ou Sermon, car les juste ordinaire des Predications des Peres, étoit l'explication de l'Ecriture sainte. Or la lisoit dans l'Eglise, & la l'expliquoient à mesure qu'on la recitoit. Cette pratique est encore en usage par tout, & les Apôtres l'avoient entendue, & notre Eglise la pratique dés les premiers Siecles. Dans ces Homelies, les Peres interpretoient ordinairement la lettre du Texte, quand elle pouvoit avoir quelque difficulté, pour la rendre intelligible au Peuple, & passoient ensuite à l'Allegorie ou à la Morale. Ils negligeoient neanmoins quelquefois les sens litteral, & souvent ne s'y arrêtoient que très-peu. Ils ne mettoient pas même beaucoup en peine d'examiner s'ils suivoient le vrai sens, pourvû que celui qu'ils donnoient, fut propre à instruire les Fideles de quelque vertu, ou à édifier leur charité ainsi il ne faut pas demander dans ces Homelies toute l'exactitude d'un Commentaire litteral.

La sixieme methode d'interpreter l'Ecriture sainte, est appellée *Commentaire* car quoique ce terme soit general & convienne à toute explication, on le prend pour une interpretation d'une juste étendue, faite avec soin & avec application. Nous avons depuis Origenes, quantité de Peres Grecs & Latins qui ont fait de ces Commentaires sur la Bible, c'étoit leur principale étude, & le travail auquel ils s'appliquoient le plus ordinairement. Mais ces Commentaires sont fort différens les uns des autres car il y a des Peres qui ne se sont attachés qu'au fort & au propre de la lettre, pour l'étendre fait des allegories & des moralitez, comme Origenes, S. Ambroise, S. Augustin, & il y en a d'autres qui en ont fait la principale partie, comme S. Jerome, S. Chrysostome, & Theodoret. & d'autres enfin qui y sont uniquement attachez, comme la plûpart des nouveaux Commentateurs.

La huitieme methode d'expliquer l'Ecriture sainte, est celle qu'a les Auteurs du huitieme, du neuvieme Siecle & des suivant, ont emploiez en compilant les Commentaires des différens Au-

Google

teurs. Ces Sortes de Recueils ont été appellés *Chaînes*, parce qu'ils sont composés de plusieurs attaches de différens Auteurs joints & comme enchaînez ensemble. Saint Jerome avoit déja fait autrefois quelque chose de semblable, en inserant dans ses Commentaires les interpretations de différens Auteurs, mais Cassiodore, Bede, Rabau, &c. permirent les Latins, & parmi les Grecs, Procope de Gaze, Nicetas, ou Olympiodore, & plusieurs autres l'ont exercé à cet egard, qui ne demandoit presque que des yeux pour lire, & des doigts pour copier. Ou ne doit pas neanmoins le mepriser car outre que par ce moien on a conservé quantité de fragmens des anciens Commentaires, il est avantageux de pouvoir voir de suite & dans un même Livre la pensée de plusieurs Auteurs sur le sens d'un passage. Mais pour tendre ces Recueils plus utiles, il faudroit qu'ils fussent faits avec choix, & que l'on y rejettât que de bons Commentateurs: ce que la plûpart de ceux qui en ont voulu faire n'ont pas fait heureusement. Les derniers Compilateurs que l'on a faites, font de plusieurs Commentateurs entiers & de suite dans la grande & tres-grande Bible, & dans les grands Critiques d'Angleterre, font de Commentaires abregez & coupez, comme on a fait dans l'Abregé des Critiques, tout d'autres grands & Massifs premiers sont incommodes en ce qu'on y trouve les mêmes choses repetées dans differens Commentaires & le dernier ne fait quelquefois que confusion & d'obscurité. Ce sont ceux mêmes de tres-bons Ouvrages, & dont on ne peut se passer, quand on veut se rendre habile dans l'Ecriture sainte.

La dixiéme methode d'expliquer l'Ecriture sainte, est par *Questions* ou Demandes & Réponses. Saint Augustin, Theodoret, & quelques autres Auteurs Ecclesiastiques ont fait de ces Questions sur plusieurs Livres de la Bible; ils y traitent des Questions les plus importantes que l'on peut faire sur ces Livres, & y éclaircissent les plus grandes difficultez. Cette Methode est tres-commode & tres-utile, pourvû que l'on se borne à traiter les Questions qui peuvent être utiles pour l'intelligence du Texte, sans agiter des Questions curieuses qui n'ont que peu ou point de rapport à sa matiere.

L'onziéme methode est de faire de longs discours ou Traitez sur le principal sujet d'un Livre de l'Ecriture sainte, & des étendre sur cette matiere. C'est ainsi que plusieurs Peres ont fait des Commentaires sur l'Ouvrage des six jours, c'est à dire sur l'Histoire de la Création du monde, rapportée au commencement de la Genese, dans lesquels ils se sont beaucoup étendus sur diverses questions que l'on pouvoit former sur ce sujet. D'autres ont pris de certaines matieres qu'ils ont traitées sur certains Livres, comme S. Ambroise, du Jeûne à l'occasion del'Histoire du Prophete Elie, de l'Usure sur le Livre de Tobie, &c. De même dans le temps que la Scholastique a commencé, les Theologiens, comme Richard de S. Victor, au lieu d'expliquer le Texte de la Bible, ont traité des Questions de Theologie & de Philosophie dans leurs Commentaires, à quoi on peut appeller Commentaires, des Traitez qui ne sont pas faits pour l'explication d'un Livre, mais sur d'autres matieres.

La douziéme methode d'expliquer l'Ecriture sainte, est par des Sommaires ou Abregez. C'est ainsi que Pierre Comestor s'avoua rendre familiere par son Histoire Scholastique, où il a renfermé un abregé de toute l'Histoire sacrée & profane, avec quelques explications des Peres. Ce Livre a été autrefois d'un grand usage dans les Siécles ignorans, & de tems en tems, mais à present ces sortes d'Abregez ne sont plus que pour les commençans, à qui l'on veut donner une teinture de l'Ecriture sainte.

Enfin la derniere espece de Methode pour expliquer l'Ecriture sainte, est de traiter dans des Ouvrages séparés, des matieres qu'il faut sçavoir pour l'entendre, comme de l'autorité des Livres sacrés, des Auteurs du Texte, des Versions, & de la Geographie, de la Chronologie sacrée, des poids, des mesures, des Loix, des Coûtumes des Juifs, & de quantité d'autres matieres, qui ont un rapport necessaire au Texte de l'Ecriture sainte, que l'on ne peut bien expliquer quand on les ignore, & avec l'aide desquelles, il est aisé d'appliquer presque toutes les difficultez qui s'y rencontrent. Ce sont ces Traitez que l'on appelle vulgairement *Prolegomenes*, *Apparat*, ou *Dissertations Preliminaires* sur la Bible, qui sont tres-anciens & d'un merveilleux usage, comme nous avons fait voir dans la Préface de ce Livre-ci.

Les Commentateurs de l'Ecriture sainte par rapport à la maniere, peuvent être divisez en *allegoriques* ou *mystiques*, *dogmatiques*, *moraux* & *literaux*. Les allegoriques font ceux d'un esprit fasné s'arrêter à la lettre, ou debute des sens allegoriques & mystiques, du genie de ceux qui sont arbitraires. Cette maniere d'interpreter l'Ecriture sainte, a passé des Juifs aux Chrétiens; elle étoit en usage chez les premiers dès avant le tems de NOTRE SEIGNEUR. Le Juif Aristobule s'en étoit servi dans ses Commentaires sur le Pentateuque de Moïse. S. Paul instruit de la science des Juifs, se sert souvent d'allegories dans ses Epîtres, & principalement dans son Epître aux Galates Chapitre 4. Verf 24. où parlant des deux Rufars d'Abraham, l'un né de la servante, & l'autre de la femme libre, il dit que ceci est une allegorie, *quæ sunt allegoriumena*. & que ces deux femmes sont les deux Testamens, c'est à dire, comme l'explique S. Chrysostome, qu'elles sont la figure des deux Testamens, comme Saint Paul le dit en cet endroit. Les Juifs d'Alexandrie cultiverent plus que

que les autres cette maniere d'interpreter l'Ecriture sainte. Philon remarque que les Therapeutes avoient d'anciens Commentaires des Auteurs de leur Secte, tous pleins d'allegories, & qu'ils interpretoient l'Ecriture sainte, une maniere figurée par allegorie, supposant que toute la Loi étoit comme un animal, dont le corps étoit les paroles, & dont l'ame étoit le sens caché & mystique. Cet Auteur ainsi-nommé embrassoit ce genre d'écrire, & n'y eut uniquement appliqué. C'est par lui, comme remarque Photius, que toy que la maniere d'interpreter l'Ecriture fainte allegoriquement, n'est introduite dans l'Eglise; vectant d'exemples. Les Maitres de l'Ecole d'Alexandre Pantenus, S. Clement, & principalement le fameux Origenes, l'ont mise en vogue dans l'Eglise Grecque & Latine. Car ce fut ce dernier que la plupart des Peres Grecs & Latins jusqu'à Theodoret de Tarse, se sont formés pour commenter l'Ecriture sainte, & souvent ils n'ont fait que copier & traduire les Commentaires & ses autres Traitez. Dans les Siécles suivans les Peres n'ont pas quitté tout à fait l'allegorie, & quoqu'ils aient eu plus de soin d'expliquer la lettre, ils ont joint presque toûjours des explications allegoriques au Texte, les uns plus, les autres moins, & ils ont fait quelquefois des Commentaires purement allegoriques. S. Jerôme avoue qu'étant jeune, charmé des interpretes tous mystiques, il avoit fait un Commentaire purement allegorique sur le Prophete Abdias, qui avoit eu ses Lecteurs & ses Approbateurs. Mais il reconnut dans la suite que ce Commentaire n'étoit pas digne de la reputation qu'il avoit eue, & il dit lui-même qu'il s'étonnoit à cette occasion, comment il se pouvoit faire que quelque mal qu'un homme écrivit, il trouvât un Lecteur qui n'fit assez mauvais goût que lui, que son Livre en avoit trouve un qui le lût ou en fa preface, peu fant qu'il en rougissoit, que cet homme élevoit jusqu au Ciel ses sens mystiques, pendant qu'il baissoit la tête pour ne pas faire connoître la honte qu'il en avoit: *Extorsi, miratus sum quod quantumvis absque male ferspeciti, invenat lectorem quidem sui. Ille prædicabat, ego erubescebam: ille quasi ingenios intelligentes ferabas ad Cælum, ego demisso capite confiteri paderem meum prohibebar.* S. Augustin avoit autrefois dans sa jeunesse un Ouvrage de pareille nature sur la Genese: mais il avoue dans ses Retractations, que son appreciation avoit succombé sous un poids si pesant, & qu'il avoit été obligé de quitter cet travail avant que d'avoir achevé le premier Livre. Cela fait voir combien il est difficile de réussir dans ces Commentaires allegoriques, où il faut que l'esprit fournisse toûjours de nouvelles inventions, & que tout le Systeme se soûtienne par tout également. Cette difficulté n'a pas neanmoins empêché que des Peres ne s'attachent uniquement à l'Allegorie dans leurs Commentaires, & ceux qui comme S. Bernard ont eu beaucoup de pieté & de fonds de Religion jointes à un esprit sublime, & à un solide jugement, y ont réuſſi; mais ceux à qui quelqu'une de ces parties a manqué, ont facilement échoüé dans l'execution d'une entreprise si difficile. Les Rabbins anciens Commentateurs des Juifs sur l'Ecriture sainte, qu'on appelle *Medrasshim Rabboth*, non seulement sont pleins d'allegories & de jeux d'esprit, mais encore de fables & de superstitions. Jusques-là debitent sous le nom specieux de Tradition. C'est la methode qu'ont suivie les Talmudistes & Rabbanistes qui se sont aussi servis de la methode Cabalistique que nous avons expliquée, pour trouver des sens mysterieux & cachés dans l'Ecriture sainte. Mais ce sont, comme nous avons fait voir, de vaines subtilitez, & l'on peut assûrer que ces anciens Commentateurs des Juifs ne peuvent être d'aucun usage. Aussi les nouveaux Juifs ont-ils suivi une autre methode dans leurs Commentaires sur la Bible. Nous en toucherons bien-tôt à cet endroit, & nous avons dit dans le Paragraphe précedent, de l'utilité & de l'usage qu'on doit tirer de l'Allegorie, lorsque nous en avons dit en cet endroit, il suffit pour faire connoître ce qu'on doit penser des Commentaires allegoriques, ils peuvent être utiles, propres pour instruire, pour edifier, & pour divertir l'Auditeur ou le Lecteur; mais ils ne servent de rien pour l'intelligence du Texte.

Les Commentaires dogmatiques éloignent encore davantage pour l'ordinaire, le Lecteur, de l'intelligence du Texte: ce sont des Traitez pasticuliers sur des dogmes, ou sur des sciences particulieres, & ce ne sont pas des explications de l'Ecriture. Il est du devoir d'un Commentateur d'expliquer les passages de l'Ecriture qui regardent la doctrine de les mœurs, selon le sens de l'Eglise, mais de faire une longue digression, & un Traité exprés sur un dogme à l'occasion d'un passage, c'est passer les bornes d'un Commentaire, & entreprendre un autre Ouvrage. Neanmoins quelques Peres, & entr'autres S. Cyrille d'Alexandrie l'ont fait dans leurs Commentaires, & plusieurs Modernes ont aussi grossi les leurs, de Questions sur les Controverses de Religion, ou sur d'autres matieres, & les ont rendus par là incommodes & ennuyeux. Il y en a même qui ne se contentent pas d'agiter les Questions qui regardent la Theologie, y ont mêlé des Questions de Philosophie, d'Histoire, de Critique, de Philologie, de Grammaire, &c. Nous avons plusieurs de ces nouveaux Commentateurs qui sont tombez dans ce défaut, & plusieurs Juifs qui souvent sur un mot, font une longue digression, & mettent dans leurs Commentaires, tout ce qu'ils sçavent sur de

Philosophie, de Mathematique ou d'autre science.

Les Commentaires Moraux sont plus utiles, & s'écartent moins de la lettre & du sujet, car ou la Morale que l'on traite, est comprise dans le sens naturel de la lettre de l'Ecriture sainte, & alors c'est une explication litterale, ou on se sert d'une Histoire & d'un exemple de l'Ecriture pour enseigner une vertu, & pour détourner du vice; & alors c'est une explication qui n'en fait du sens litteral de l'Histoire qu'une peut être que très-utile, particulierement quand on explique l'Ecriture sainte au Peuple. C'est cette methode que S. Chrysostome a employée d'une maniere excellente dans ses Homelies au peuple, est après avoir expliqué exactement le sens litteral & Historique, il fait sur la fin une Exhortation morale, fondée sur l'Histoire rapportée dans le Texte, ou sur quelque endroit particulier. Il y a une troisiéme maniere de Commentaire moral qui va veut au Mystique, c'est quand la Morale n'est pas fondée sur le sens litteral & litteral des textes, mais sur le sens allegorique qu'on leur donne. C'est ainsi que sont composez les Commentaires moraux de S. Gregoire, & de quelques autres Peres, qui sont très-utiles pour l'edification des Fidéles, mais qui ne sont pas des interprétations de l'Ecriture.

Enfin les Commentaires litteraux sont ceux dans lesquels on s'attache à expliquer le vrai sens des paroles de l'Ecriture sainte. Ce qui ne se doit pas bornir seulement à la signification immediate des termes & des mots, mais s'étendre à toute les sens propres, naturels & necessaires du Texte de l'Ecriture, ainsi le sens allegorique du premier genre, entre dans ces Commentaires aussi bien que le seul des mots. Quoique les premiers Peres semblent plus s'être appliquez au sens allegorique, qu'au sens litteral dans leurs discours & dans leurs Commentaires exprès sur Chretiens, ils n'ont pas negligé un mépris de peu de la sens litteral de l'Ecriture sainte, comme il paroit par les Traitez dogmatiques qu'ils ont faits contre les Juifs, ou contre les Heretiques, dans lesquels ils ont bien connu qu'il ne falloit pas se servir de ces sens arbitraires qui ne prouvent rien, mais du sens naturel & necessaire des Prophéties, ou des passages qu'ils employoient pour prouver des dogmes. C'est ainsi que S. Justin dans son Dialogue contre Tryphon, écla cit le sens naturel des Prophéties, & examine leur signification propre & que S. Irenée dans ses Livres contre les Heresies oppose aux Explications allegoriques, que les Valentiniens & Gnostiques donnoient aux paroles de l'Ecriture sainte, pour prouver leur doctrine fabuleuse, le sens naturel & veritable des mêmes passages, dont ils abusoient. Les autres Peres se sont usé de même quand ils ont eu affaire contre des Heretiques, persuadés qu'ils étoient, qu'il n'étoit pas permis, comme dit S. Augustin, *Lib. 1 contra adv. Leg. c. 13.* de se servir de ces sens allegoriques contre des Infidéles qui aiment la contestation: *Non esse hunc sensum contentiosis & infidelibus fortibus ingerendum*; & que jamais, comme dit S. Jerôme, une parabole & une explication soutenue d'un enigme, ne peut servir pour autoriser aux dogmes: *Para quidem sensus, sed unumquam parabola de obscuris enigmatum intelligentia potest ad confirmatum dogmatum proferre.* In Mat c 13 C'est pourquoi il se sont attachés dans leurs Ouvrages dogmatiques, au sens litteral de l'Ecriture, mais dans leurs Commentaires qui étoient ou des Homelies au Peuple, ou des Ouvrages faits pour l'instruction & l'édification des Fidéles, ils se sont donnés la liberté d'apporter des sens allegoriques & arbitraires, sans beaucoup de regle à la lettre. Un des premiers qui s'y est le plus attaché, est Diodore de Tarse, de l'Ecole duquel sortirent plusieurs celebres Commentateurs qui expliquerent fort exactement à expliquer le sens litteral du Texte, entre lesquels S. Chrysostome est particulierement celui qui a le plus excellé en cegenre, & qu'on a fait connoître la beauté & l'utilité. Depuis lui l'Eglise Grecque a été fecondée en Sçavans Hommes, qui se sont appliqués à la même étude, & entre ces Commentateurs, des Explications litterales de l'Ecriture sainte, comme Theodoret, Theophylacte, Oecumenius, Procope de Gaze, & plusieurs autres, sans nommer ceux qui se sçavant Isidore de Damiette, qui dans ses Lettres fait assez connoître qu'il avoit beaucoup travaillé pour se rendre habile dans le sens litteral de l'Ecriture sainte. Mais quelques-uns, comme Theodore de Mopsueste pousserent trop loin le principe de Diodore de Tarse. Parmi les Juifs, il s'éleva quelquetems apreele Talmud, une Secte d'hebliges gens qui furent appellez *Caraites*, du nom *Carai*, qui signifie un homme sçavant dans l'Ecriture sainte. Or croit que l'Auteur de cette nouvelle Secte, fut un Juif nommé Anan, qui vivoit vers le mil eu du huitiéme Siécle de l'Eglise. Ceux de cette Secte rejetoient les prétendues Traditions des autres Juifs, & s'attachoient uniquement au Texte de l'Ecriture sainte, qu'ils expliquoient à la lettre suivant les Regles de la Grammaire, & par les lumieres de la raison, en rejettant les allegories & les explications cabalistiques, dont les autres se servoient. Les Caraites furent d'abord fort odieux aux autres Juifs, qui les accuserent d'être Sadducéens, de Samaritains, quoiqu'effectivement ils fussent bien differens des uns & des autres, & qu'ils ne differassent des autres Juifs, qu'en ce qu'ils rejettoient les prétendues Traditions & les allegories, pour s'attacher uniquement à l'explication litterale du Texte de l'Ecriture sainte. Mais quelque avantage que les Juifs aient remporté avec contre les Caraites,

tiques, les plus habiles Rabbins des derniers tems, comme Rabbi Kimhi, Aben Esra, ont suivi un peu près leur methode en s'attachant dans leurs Commentaires, à expliquer avec exactitude le sens de la lettre, & en remarquant la signification de chaque mot, & le sens naturel de chaque passage. C'est aussi là l'interpretation du sens literal de l'Ecriture sainte, que les plus habiles interpretes des derniers tems, & sont attachés dans leurs Commentaires, en expliquant les termes du Texte suivant la signification qu'ils ont dans l'Hebreu & dans le Grec, & le comparant avec les anciennes Versions, en examinant quand il y a quelque difference entre le Texte & les Versions, quel est le sens qu'on doit suivre, & qui convient mieux à ce qui précede, & à ce qui suit; en comparant un passage avec d'autres passages semblables de l'Ecriture, en cherchant le veritable sens du Texte par la suite du discours, & par l'intention de l'Auteur, en éclaircissant les doutes qui se peuvent rencontrer dans la construction du discours, en donnant à entendre les Hebraïsmes, & les manieres de parler particulieres aux Auteurs sacrés, en levant les difficultez qui se trouvent, soit dans la doctrine, soit dans l'Histoire, dans la Chronologie & la Geographie, soit dans les termes des Arts, des Sciences, des plantes, des animaux, &c. & enfin en n'oubliant rien de ce qui peut contribuer à l'intelligence du sens propre & naturel du Texte de l'Ecriture sainte. Ce n'est pas icy le lieu de parler des Commentateurs de l'Ecriture sainte ou par eux-mêmes, ou par les differens jugemens sur leurs Commentaires, c'est un dessein où j'espere qu'un frere va executer dans notre Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, ou nous parlons amplement de ceux qui ont commenté l'Ecriture dans chaque Siecle. Il suffit ici d'avoir donné une idée des differentes sortes de Commentaires, soit par rapport à la methode, soit par rapport à la matiere, qui ont été & sont en usage parmi les Juifs & parmi les Chrétiens. Il ne nous reste qu'à rapporter les Regles que l'on doit suivre pour bien interpreter l'Ecriture sainte, & c'est ce que nous allons faire dans le Paragraphe suivant.

§. V.

Des Regles qu'on doit suivre pour bien interpreter l'Ecriture sainte

LA Regle la plus necessaire pour ne se pas égarer dans l'interprétation de l'Ecriture sainte, sur les choses qui regardent la foi & les mœurs, est de suivre dans ces choses le sens de l'Eglise, & l'interpretation unanime des Peres. Cette Regle est du Concile de Trente, où il est dit dans la Session IV. Que pour arrêter les esprits petulans, le Synode ordonne qu'aucune personne de sa prudence, ne detournera l'Ecriture en faisant dans les choses qui regardent la Foi & les mœurs & l'edification de la Doctrine Chrétienne, à son propre sens, contre celui que l'Eglise Mere & la Sainte Eglise, à qui il appartient de juger du sens & de l'interpretation des Ecritures saintes, a tenu & tient toujours, ou contre le consentement unanime de tous les Peres. *Ad coercendam petulantem ingenia, decernit (Synodus) ne quemvis sua prudentiæ innixus in rebus Fidei & morum ad ædificationem Doctrinæ pertinentium, sacram Scripturam ad suos sensus contorquens & contra eum sensum quem tenuit & tenet sancta Mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu & interpretatione Scripturarum sanctarum, aut etiam contra unanimem consensum Patrum, ipsam Scripturam sacram interpretari audeat.* Mais quelque necessaire que soit cette Regle pour empêcher les esprits petulans de debiter de nouveaux dogmes sous prétexte d'expliquer l'Ecriture sainte, l'intention du Concile n'a point été d'empêcher les Interpretes des Livres sacrez, de declarer des passages obscurs de l'Ecriture sainte que le Pere n'avoient pas bien entendus, & de decouvrir par la connoissance des Langues & des Sciences, le vrai sens d'un passage que les Peres n'avoient pas tous bien compris. Le Concile a expliqué lui-même en restreignant la défense d'expliquer l'Ecriture sainte contre le consentement unanime des Peres, aux choses qui regardent la Foi & les mœurs, desquelles dépend l'edification de la Doctrine Chrétienne. *In rebus Fidei & morum ad ædificationem Doctrinæ pertinentium*, & en declarant qu'il n'a fait cette défense que pour arrêter des esprits petulans, *Ad coercendam petulantia ingenia.* C'est à dire les Novateurs en matiere de doctrine, ce qui ne peut avoir d'application aux Theologiens Catholiques, qui par le secours des Langues & des connoissances, & par le raisonnement découvrent le sens d'un passage difficile, quand ce sens n'est point contraire à la doctrine de l'Eglise, que quelque fois il ne soit pas connu dans l'Antiquité. Car enfin, pourquoi ne se pourra-t-il pas faire, que quelqu'un explique le sens d'un passage de l'Ecriture, qui ne l'a pas encore été jusqu'à present, qu'il leve des difficultez qu'on n'avoient pas encore été bien resolues, & qu'il trouve la veritable sens, dont on n'a point eu de vûe, ou tout au moins qu'il explique les Langues, ou fasse disparoître ou & de Critique, qu'enfin pas trop d'attache aux anciennes explications Hebraïques Peres ne soient plus recherchés au sens d'autorité que au literal. Il y en a eu peu qui sçussent les Langues originales, qui connussent le Texte Hebreu, & qui s'appliquassent à la Critique, de sorte presque tous ont différens tenu ment sur les sens des endroits difficiles.

Pourquoi ne ſera-t-il pas permis à ceux qui ſont venus depuis, & qui ont été plus éclairés qu'eux dans la connoiſſance des Langues, qui ont plus de lecture & des mœurs & des coûtumes des Juifs, & les autres Sciences qui peuvent ſervir à éclaircir l'Ecriture: pourquoi, dis-je, ne leur ſera-t-il pas permis d'employer utilement ces connoiſſances pour donner de nouveaux éclairciſſemens au Texte ſacré? Saint Jerome a été bien éloigné de croire qu'il ne fût point per- mis d'apporter de nouvelles explications de l'Ecriture inconnues aux anciens Peres, & même contraires à celles que tous les Auteurs Chrétiens avoient données auparavant, puiſqu'il s'écrioit ſouvent des explications reçûes & autoriſées par les Chrétiens pour ſuivies remarques des Hébreux J'ai penſé, dit-il dans la Lettre 138 à Marcelle, ce que j'ai écrit, dans les ſommaires de Hebreux, ſans m'arrêter aux ruiſſeaux de quelques modernes, & ſont ici me bâtir le corps même par cette multitude d'erreurs dont le monde eſt plein, n'ayant d'autre deſſein que de ſuivre, & d'enſeigner ce que eſt veritable. *Hæc aut de antiquis Hebraeorum fontis libavimus, non tamen ita verbis perſequentis, neque errorum, quibus totus mundus repletus eſt, varietate perterriti, ſed ut potius & ſitire, & docere quæ vera ſunt* Et ailleurs il a puiſé dans l'eau même de ces ruiſſeaux, & a bâti ſur ces fondemens. Il a ſuivi ſans crainte les interpretations des Juifs modernes, & a enſeigné ce qu'il croyoit être le plus conforme à la verité. Il a ſuivi en cela l'exemple de ſes Prédeceſſeurs, Origenes, S. Clement & Euſebe qui avoient cité & ſuivi les Interprétations des Juifs S Auguſtin n'a pas non plus perſuadé qu'on ne pût donner aucune nouvelle explication aux Livres de l'Ecriture, puiſqu'au contraire il aſſure qu'avec application & avec meditation on y peut trouver les plus découvertes de nouvelles choſes C'eſt pourquoi il ne deſapprouve pas la Verſion nouvelle que Saint Jerôme avoit faite ſur le Texte Hebreu, & il dit, que quoique les Interpretations étant qu'une même foi, il eſt neceſſaire neanmoins qu'ils expliquent différemment pluſieurs paſſages de l'Ecriture, à cauſe de leur obſcurité, qu'eſt même cauſe qu'un même Auteur l'explique differemment & diſſerent entendus. Enfin il n'y a point de Peres ni de Commentateurs de l'Ecriture, qui ſe ſoient mêlés de Religion de n'apporter aucune explication qui ne fût autoriſée par le conſentement unanime des Peres Il n'y en a preſque point qui ne contrarie quelquefois ceux qui ont travaillé devant lui, & qui n'ont pas ſimplement copié les autres: qui n'aient apporté quelques nouvelles explications, quelquefois plus heureuſes & plus veritables, que celles qu'on avoit données juſques à eux. Il y en a pluſieurs de cette nature de dans preſque tous les Commentateurs Catholiques qui ont écrit même depuis le Decret du Concile de Trente

Ce n'eſt donc pas aſſez pour être habile Interprete de l'Ecriture ſainte, d'avoir beaucoup de docilité & de ſoumiſſion à la doctrine de l'Egliſe & aux ſentimens des Peres; il faut encore ſçavoir les Langues, dans leſquelles les Livres ſacrés ont été écrits originairement, c'eſt à dire l'Hebreu & le Grec. C'eſt la premiere Regle que S. Auguſtin donne pour parvenir à l'intelligence de l'Ecriture ſainte Il dit, que pour avoir une connoiſſance des Ecritures divines, il faut ſçavoir, outre le Latin, l'Hebreu, & le Grec afin d'avoir recours aux exemplaires ou plus corrigés, ou traduits du interpretes rendent ſens douteux *Et Latina quidem Linguæ homines quos nunc noſtis unos ſufficere, duabus aliis ad Scripturarum divinarum cognitionem opus habeat Hebraïdi ſcil tet & Græcâ, ut ad Exemplaria præcedentia recurrantur, ſi quam dubitationem aſtruit Latinorum Interpretum infanda varietas* Lib. 2. de Doctr Chriſt c. 11 n 16. Il ajoûte que la connoiſſance de l'Hebreu eſt d'autant plus neceſſaire qu'il y a des mots Hebreux dans le Texte reſtés dans la Verſion, & qu'il eſt difficile de traduire toutes les mots d'une Langue en une autre S Jerôme dans ſa Lettre 28. à Lucinius Beneus, établit cette Regle que a été inſerée dans le Decret de Gracien que le ſens veritable des Livres de l'Ancien Teſtament doit être examiné ſur le Texte Hebreu, & celui des Livres du Nouveau ſur le Texte Grec. *Ut Veterum Librorum fides de Hebraeo Volumine ſit examinanda eſt, ita & Novorum Græci fermonis normam deſiderat.* C'eſt la methode que ce Pere a ſuivie dans ſes Commentaires, & dans ſes Verſions, où il n'eſt arrêté ſen du Texte Hebreu Les autres Peres, comme Origenes, S Chryſoſtome, & même pariculier Latins, S Hilarin, S Auguſtin & S Gregoire, ont auſſi eu ſouvent recours aux Textes originaux, & aux Verſions faites ſur ces Textes, pour expliquer divers paſſages de l'Ecriture ſainte. Enfin l'on a toûjours conſideré la ſcience de la Langue Hebratique & de la Grecque, comme neceſſaire pour bien entendre & pour bien interpreter l'Ecriture ſainte Le Pape Clement V. en a été tellement perſuadé, que dans ſa Clementine *De Magiſtris*, il a crû ne pouvoir rien ordonner de plus avantageux pour l'Egliſe, que de faire établir dans toutes et Univerſités, des Profeſſeurs des Langues Hebraïque, Arabique, & Chaldéenne, afin qu'ils puſſent former des perſonnes capables de bien entendre l'Ecriture ſainte. La Faculté de Theologie de Paris étoit tellement ſi fort perſuadée de la neceſſité de l'étude des Langues, qu'elle fit un Decret en 1530 par lequel elle ordonna qu'à l'avenir perſonne ne ſeroit admis dans la Faculté, qu'il ne fût ſuffiſamment inſtruit dans Langues, conformément à la Clementine *De Magiſtris*, & au Chapitre *Ut Veterum* Le premier membre fait voir la difference qu'il y a entre les Commentateurs qui ſçavent les Langues, & ceux qui ne travail-

Aug. de doct. Chriſt. l. 1

Ep. 28. ad Hedib.

travaillent que sur les Versions, de combien il y a plus d'exactitude, de verité, de solidité, de découvertes dans les premiers que dans les derniers.

Un Commentateur ne doit pas se contenter de lire les Originaux; il faut qu'il consulte aussi les Versions & les différentes Leçons du Texte qui peut quelquefois être éclairci par les Versions ou par d'autres Exemplaires. C'est ce que S. Augustin remarque encore dans le second Livre de la Doctrine Chrétienne Chap. 14. Le grand nombre, dit-il, des interprétations diverses des Ecritures a été produit par la comparaison des Exemplaires, „ peut-être d'un grand usage, pourvû qu'il n'y ait „ pas de faute dans l'exemplaire, car la première „ chose à quoi on doit employer ses soins quand on „ veut bien sçavoir l'Ecriture sainte, est de corriger les Exemplaires. *Plurimum hîc quoque prodest interpretum numerositas, collatis Codicibus emendatis atque discussa, tantum abest falsitas, nam Codicibus emendandis primitus debet investigatore solerter eorum qui divinas Scripturas missi desiderant, ut emendatio non emendatis celetur, ne non dum sanati interpretationi guerre veniantur.* Nous avons déja donné les Regles qu'on doit suivre à l'égard du Texte & des Versions, que nous ne repeterons point ici.

Pour bien entendre l'Ecriture sainte, il faut encore, selon S. Augustin, avoir égard à la distinction des mots, qui tient différemment séparez par des points & des virgules, font des sens différens, & causent une ambiguité: mais elle est ordinairement éclaircie, ou par le Texte original, ou par ce qui précede & ce qui suit, quelquefois à une plus grande distance. Il n'est aussi cette difficulté n'est rien en comparaison de celles qui naissent des Tropes, des Paraboles, & des figures qui se trouvent dans l'Ecriture sainte. Il ne s'agit pas, comme nous avons dit, d'entendre les termes, il faut découvrir le sens éloigné du Trope, de la Parabole, & de la figure. C'est à quoi l'Interprete doit principalement s'appliquer.

La connoissance des Sciences & des choses qui peuvent avoir rapport à l'Ecriture sainte, comme de l'Histoire, de la Chronologie, de la Geographie, des mœurs & des coûtumes des Juifs, des noms des plantes, des animaux, des pierres précieuses, en un mot de tous les termes des Arts & des Sciences qui y sont employez, est aussi necessaire pour bien expliquer l'Ecriture sainte, & un habile Interprete, ne peut se dispenser d'étudier ces matieres. Mais il faut, comme nous avons remarqué, qu'il traite de ces choses successivement, & qu'il ne s'y donne pas tout entier.

Les Commentaires de ceux qui ont écrit sur la Bible, font d'un grand secours à ce qui veulent entendre ou expliquer aux autres ces Livres sacrez. Il y a une infinité de difficultez, applanies, d'obscurcies, éclaircies, de questions examinées dans les Commentaires des Anciens & des Modernes, qu'un seul homme ne pourroit pas facilement effleurer, quand il travailleroit sur l'Ecriture sainte depuis son enfance jusqu'à une extrême vieillesse. On doit préferer les Interpretes Catholiques; mais on peut se servir aussi très utilement des Juifs & de ceux qui ont écrit hors du sein de l'Eglise. On sçait assez combien les Rabbins, & particulierement Aben-Ezra & Kimchi, peuvent servir à l'intelligence de la lettre de l'Ecriture. Personne n'ignore, que Nicolas de Lyra, Hidore de Seville, Guerric, Rupertus, de Mans, Lorin, Tirin, Menochius, & tant d'autres Commentateurs ont beaucoup profité de leurs lumieres, & ont même tiré de leurs Explications des avantages considerables en faveur de la Religion Chrétienne. On ne peut non plus disconvenir que les Commentateurs des Heretiques, ne puissent aussi beaucoup servir pour l'intelligence de l'Ecriture sainte, & que les Commentateurs Catholiques ne les aient souvent consultez & suivis. Enfin l'on peut dire que cette pratique est autorisée par les plus anciens Commentateurs de l'Ecriture sainte. Car dès le commencement de l'Eglise, les saints Peres n'ont point fait de difficulté de se servir des Juifs & des Heretiques pour l'intelligence de l'Ecriture sainte de l'Ancien Testament. Saint Clement d'Alexandrie les cite souvent & se sert de leurs paroles. Origenes cite aussi très-souvent dans ses Commentaires des Explications des Juifs & des Heretiques, & ne fait pas de difficulté de les donner comme bonnes. Ecoutons ce que S. Jerôme dit de ces trois Origenes, de S. Clement, d'Eusebe, & plusieurs autres Anciens voulant se servir de quelques passages de l'Ecriture pour prouver ce qu'ils avancent sur la coûtume de dire, on fut même disoit ceci, j'ai appris d'un Juif, les Juifs font de cet avis. Origenes cite même le Patriarche Hudilus Juif qui vivoit de son tems, & finit son traité même Tome fut sur une explication de ce Juif, avouant qu'auparavant d'un autre sentiment, il en a changé sur ce qu'il a appris de lui la verité. Il allegue aussi le témoignage d'Hudilus pour montrer que le Pseau 89 & le suivans suivans sont de Moïse. Enfin on interprete le Tex c Hebreu, à fin de remarques quelle est la penſee & l'interpretation des Juifs. Saint Jerôme qui est celui, de tous les Peres qui a le plus heureuſe ment travaillé sur l'Ecriture sainte, avoit fait une etude toute particuliere non seulement du Texte Hebreu, mais aussi des sentimens des Juifs. Il prit un Juif pour Maître, & s'instruisit des traditions des Hebreux sur l'Ecriture, dont il a fait un recueil sur la Genese. Ruffin a beau lui reprocher cette étude un Juive n'est encore que des reproches, & il se sert bon gré à soi-même de l'avoir acquise avec beaucoup de travail. Il se sert

ſerent auſſi tres-ſouvent des Commentaires des Heretiques & les copie mot pour mot ſans les nommer. Mais il faut l'entendre parler lui-même ſur ce ſujet pour ſa juſtification. Dans les Commentaires que j'ai faits ſur l'Epître aux Epheſiens, j'ai dit-il, ſuivi Origenes, Didyme & Apollinaire, qui ont ſouvent des dogmes contraires, ſans perdre neanmoins la veritable Foi, c'eſt-là l'ouvrage des Commentateurs. Ils en uſent tous les Ecrivains ſacrez, & deſirerois-je par un ſoin ſi facile, que tous les endroits qui font obſcurs. Ils rapportent les ſentimens de pluſieurs Auteurs, & diſent quelques-uns expliquent ainſi ce paſſage, d'autres l'interpretent en cette maniere ceux-ci établiſſent la ſens qu'ils donnent ſur ces autoritez, ou ſur ces raiſons, afin que le Lecteur prudent après avoir lû les explications des autres, juge lui-même de ce qui eſt de plus vrai, & qu'il rejette les mechantes, comme le banquier fait la fauſſe monnoye. Accuſerez-vous celui qui met dans un même Commentaire les explications differentes de pluſieurs Auteurs, d'avoir des opinions contradictoires?

Ceci fait voir qu'il eſt à propos qu'un Interprete rapporte dans ſon Commentaire les differentes explications d'un même paſſage quand elles ont toutes leur vrai ſemblance. Il peut dire ſon avis ſi j'en ſçai quelqu'un, mais il n'eſt pas juſte qu'il diffimule les autres, & qu'il veuille qu'on l'on rapporte à ſon jugement, c'eſt ce que S. Jerôme prouve en cet endroit, où il attaque Rufin, qui l'avoit repris de cette ſorte. Jum'étonne, dit-il, qu'une perſonne qui ſe vante d'être l'Auſtruche de ce Siecle. Ait quine de choſes que les uns ſçavent: *Illud mirari quod Aeſtarchus noſtri temporis pueruhus ipſa noſcerent*, & il continue à juſtifier la maniere, dont il en avoit uſé. Et quoi-je peche, lui dit-il, pour avoir expliqué un mot ambigu en differentes manieres? Quel préjudice fait-on à la Foi de l'Egliſe, en rapportant aux Lecteurs en combien de manieres un Verſet eſt expliqué par les Hebreux? Ne me dois-je pas être permis de remarquer ce que j'ai pris des Juifs? Il dit conſulte la même choſe des Heretiques, ou de ceux qu'il conſidere comme tels, c'eſt à dire d'Origenes & d'Apollinaire, Didyme, dit-il, & Apollinaire ont fait des Ouvrages que j'ai ou traduits ou imitez. J'en ai averti dans la Préface J'ai dit auſſi qu'Origenes y voit fait trois Volumes ſur cette Epître aux Epheſiens, & que je l'y ſuis ſervi en partie, & lire des Commentaires de ces Auteurs, ce que j'avois jugé à propos, que j'en avois retranché pluſieurs choſes, & que j'y en avois ajouté d'autres, afin que le Lecteur ſtudieux pût voir par la Preface, que cet Ouvrage étoit & des autres & de moi Si je ne peux montrer dans les Originaux Grecs que j'ai cy-cités, les défauts qui ſont dans mes Explications, j'avouerai ma faute, & je conſidererai comme étant de moi, ce qui n'eſt point des autres. S. Jerôme n'eſt pas le ſeul qui ſe ſoit ſervi des Juifs & des Heretiques pour en expliquer l'Ecriture. Tous les Peres Grecs n'ont-ils pas conſulté & cité les Verſions du Juif Aquila, de Theodotion, & du Symmaque? Ne les ont-ils pas ſuivi quelquefois? S. Chryſoſtome & Theodoret n'ont-ils pas emprunté leurs ſentimens de ceux Theodore de Mopſueſte? Enfin ont-ils jamais fait un crime aux Catholiques d'avoir tiré des Juifs & des Heretiques, des lumieres pour éclaircir la verité, pour expliquer des endroits difficiles de l'Ecriture, & pour prouver la Religion? Et n'a-t-on pas eu contraire congratulé ceux qui l'ont fait, d'avoir arraché un bien d'entre les mains d'injuſtes poſſeſſeurs, pour le reſtituer à l'Egliſe à qui il appartient de droit?

Outre ces ſecours qui dépendent des Sciences acquiſes, il faut employer la raiſon pour découvrir le vrai ſens de l'Ecriture ſainte, mais il faut bien ſe donner de garde d'abuſer de ce principe, en ſoutenant avec les Sacramens, qu'il ne faut admettre comme veritable, que ce qui la raiſon ou l'experience de ſens nous fait connoître, ce ſeroit qu'il n'y a point d'autre ſens veritable de l'Ecriture ſainte, que celui que nous enſeignent des choſes conformes aux lumieres de la raiſon, ou à l'experience des ſens, & que tout ce qui paroît contraire à ces deux principes, doit être rejetté comme un ſens faux ou Juif ou peu propre à l'Ecriture ſainte. Il faut dis-je, ſe bien donner de garde d'admettre un principe ſi dangereux, & de ſe ſervir de la raiſon pour juger de la verité, ou de la fauſſeté des choſes contenues dans l'Ecriture ſainte. C'eſt une maxime certaine, qu'il peut y avoir des veritez que l'eſprit de l'homme n'eſt pas capable de concevoir, ni de comprendre, puiſque ſes lumieres ſont fines & bornées à l'eſtat tres-poſſible & même comme neceſſi re, qu'il y ait bien des choſes audeſſus de ſa portée Il eſt encore certain que Dieu nous peut reveler des veritez, qui nous ſont cachées, & qu'il ſuffit qu'il les ait revelées, pour que nous ſoions perſuadés de leur verité. Ainſi ce n'eſt pas une raiſon ſuffiſante de rejetter une verité exprimée clairement par les termes de l'Ecriture ſainte, & ſoûtenir qu'ils doivent avoir un autre ſens, parcequ'on trouve de la difficulté à accorder ce ſens propre & naturel de termes avec les principes de la raiſon, & l'experience des ſens, car étant conſtant que Dieu ne peut pas reveler une fauſſeté pour une verité, quand il eſt évident qu'il a revelé telle & telle choſe, toute raiſon d'en douter ceſſe, & les difficultez que l'e raiſonnement peut former, ne doivent être d'aucune conſideration La Foi en Dieu détruit, comme dit ſaint Paul, tous les raiſonnemens humains, & toute la hauteſſe qui s'éleve contre

contre la science de Dieu, & reduit en servitude tous les esprits pour les soûmettre à l'obeïssance de JESUS-CHRIST. Mais le raisonnement sert d'une autre maniere à découvrir le sens de l'Ecriture sainte, quand on l'employe pour rechercher la signification des termes, c'est à dire, pour sçavoir quel est le sens decet ou cet passage; auquel le raisonnement peut beaucoup contribuer, car 1. on juge du sens d'un passage par l'intention de l'Auteur, & par le but qu'il s'est proposé. La raison nous fait connoître ce quel sens ce qu'il doit, peut servir à prouver, à soûtenir, ou à expliquer ce qu'il a avancé. 2. C'est par le raisonnement, que l'on juge si ce passage expliqué en un tel sens, a ou n'a pas de liaison ou de rapport avec ce qui précede & ce qui suit. 3 C'est encore par la raison, que l'on compare un passage de l'Ecriture avec un autre, & que l'on juge par cette comparaison, du sens qu'il doit avoir. Enfin c'est par le raisonnement, que l'on connoît si ce passage expliqué en ce sens, est conforme à l'Analogie de la Foi, c'est à dire, s'il n'est pas contraire, ou en lui-même, ou par les consequences qu'on en peut tirer, à des veritez de Foi établies dans d'autres endroits de l'Ecriture. Voila les principales Regles qu'on doit suivre pour bien interpreter l'Ecriture sainte.

A l'egard de la methode qu'il est à propos de suivre dans un Commentaire del Ecriture sainte, on en doit juger par rapport aux differens desseins que lon peut avoir. Si l'on veut simplement donner l'intelligence du Texte, on peut se contenter de faire des Scholies ou des Notes marginales pour expliquer les endroits qui peuvent arrêter le Lecteur, mais si l'on veut instruire à fond de la science de l'Ecriture sainte, il faut faire des Commentaires plus amples, où l'on traite les matieres avec plus d'étenduë. Si l'on explique l'Ecriture sainte, par rapport à la Morale, on peut le faire en deux manieres, ou en y donnant des sens allegoriques & mystiques, ou en expliquant la lettre, & tirant de sens litteral toutes les Moralitez que l'on en peut tirer par des reflexions, & en traitant ensuite avec plus d'etenduë les pointz de Morale qui ont plus de rapport à l'Histoire. Il paroît plus d'esprit dans les Commentaires du premier genre, mais les derniers sont plus solides que les premiers peuvent être plus agréables, mais les derniers sont plus profitables. Il faut que les uns & les autres soient elegamment & bien écrits, mais il n'est pas besoin qu'ils soient pleins d'érudit on; au lieu qu'il est pas necessaire que les uns et Commentaires qui sont uniquement dest nés à l'explication du sens litteral, soient écrits avec eloquence, pourvû qu'il n'y manquetico del erudition Juive, Ecclesiaſt que & de profane, necessaire pour l'intelligence du Texte.

CHAPITRE XI.

De la Division de la Bible en Chapitres, Versets & autres parties.

Il ne s'agit point ici de la Division des Livres entiers de la Bible, dont nous avons déjà traité; mais de la Division particuliere de chaque Livre en Chapitres, en Versets & autres parties.

Dans l'Antiquité la plus reculée non seulement ces Divisions n'etoient pas en usage, mais il n'y avoit pas même de distinction de Phrases & de mots, comme il se voit dans les anciennes Inscriptions, & dans les plus ancien Manuscrits. Mais comme nous ne soûtiens davantage le lecteur que ces distinctions, on s'en est servi insensiblement dans la suite, principalement dans les Livres qui ont été le plus d'usage. Origenes semble être le premier qui dans ses Hexaples divisa les Livres sacrez en differens Versets, comme Eusebe le témoigne dans le Livre sixiéme de son Histoire Chap. 16. Origenes, dit-il, ayant recueilli en un seul Corps " toutes les Interpretations des Livres sacrez, les " a distinguées en membres κῶλα, & rangées par " ce moyen avec le Texte Grec Hebraïque arrangé " lui même aussi à Origenes l'invention de la distinction des Livres sacrez en membres ou Versets, ce que les Grecs appellent κῶλα ou στίχοι. Il y a neanmoins lieu de croire qu'il y avoit déjà quelques distinctions dans les Livres sacrez avant Origenes, & l'on ne peut douter que les Livres qui sont composez de Sentences ou en Vers στιχηρὰ, sçavoir Job, les Pseaumes, les Proverbes, l'Ecclesiaſte, & le Cantique des Cantiques n'aient été écrits dès le commencement par Versets, la maniere l'exigeant ainsi. S. Jerome à bien raison d'Origenes, distinguer le premier par un let Latin, les Livres de l'Ecriture sainte en membres ou Versets *Versiculos cola*, comme il le témoigne dans sa seconde Apologie contre Ruffin. Par distinguë, dit-il, " les Paralipomenes, par des membres de Versets, " *versiculos cola*, pour éviter la confusion & l'embarras. Dans le Prologue sur Josue, il avertit le Lecteur de conserver la distinction par membres " qu'il a observée pour éviter la confusion, s'il " veut que la traduit ne se perde. Dans le " Prefece sur Isaïe, il dit, que quand on verra les " Prophetes écrits par Versets, il ne faut pas s'imaginer qu'ils soient composez en vers, & semblables aux Livres des Pseaumes & de Salomon, " mais que comme on a coûtume de distinguer les " Ouvrages de Demosthene, & de Ciceron, par " des membres & des parties de membres *per cola* " & *commata*, quoiqu'ils aient écrit en prose de " nom

" pour pas en vers; de même pour pouvoir la lu-
" mière des Lecteurs, il a distingué son interpre-
" tation non-seule, par une nouvelle manniere d'e-
" crire. En sorte sa Preface sur Ezechiel, Lisez,
" dit-il, ce Prophete selon notre Version, dans la-
" quelle, il est écrit par membres *per cola*, & par-
" ties de membres, *& commata*, ce qui rend le
" sens plus intelligible au Lecteur. Calliodore dans
" sa Preface sur les Leçons divines, nous assure aussi
que S. Jerôme est le premier qui ait suivi cette
distinction de Versets dans les Exemplaires Latins.
S. Augustin a aussi servi d'un Exemplaire distin-
gué par Versets, dans son Livre intitulé *Le Miroir*.
Quelques uns prétendent que avant S. Jerôme il y
avoit deja des distinctions de Versets dans le Texte
sacré, & que ce Pere en fit une nouvelle suivant les
sentences & les membres des sentences, ce qu'il
appelle proprement *cola & commata*, & ils le prou-
vent par S. Jerôme même, qui dans le Prologue de
ses Commentaires sur Isaïe, parle de huit Versets
qui sont dans la Vulgate du Pſ 13 & que le trou-
vent point dans l'Hebreu. Ces huit Versets sont
fort courts, & ne répondent point à la distinction
de S. Jerôme. Il parle aussi dans la Lettre à Sunnia
& à Fretela, d'un Verset qui ne contenoit que ces
mots, *grandes & tardiores ignes*. Enfin il fait mention
sur le Chap 28 d'Ezechiel & sur le 63 d'Isaïe,
de cegrand nombre de Versets.

On peut donc distinguer quatre principales di-
visions de la Bible en Versets, l'ancienne division
qui avoit lieu avant S. Jerôme, celle de S. Jerôme,
celle d'Origenes suivie par Hesychius & par Ni-
cephore, & celle d'aujourd'hui prise des Massore-
tes. La premiere est la plus nombreuse de toutes,
la troisiéme l'est un peu moins, la seconde l'est
encore moins, & la derniere contient beaucoup
moins de Versets que toutes les autres. C'est la
deuxiéme qui est la plus nouvelle, quoique quel-
ques Juifs l'attribuent à Esdras. Mais Elias Levita
convient qu'autre fois l'on étoit écrire de suite &
sans distinction de Versets, & que l'invention de la
distinguer en Versets, est venue des Massoretes,
qui se sont servis pour les marquer, de points, qu'ils
ont appellés *Sillug*, Pausa, ou *Soph Pasuc*, ou d'un
Verset. Robert Est est me est le premier qui ait suivi
exactement dans les Bibles Latines la distinction
des Massoretes.

Outre cette distinction de l'Ecriture sainte par
Versets, les Juifs ont une autre division des Livres
de la Bible en différentes Sections, qu'ils appel-
lent *Parseuth*, qui sont de deux sortes, grandes
& petites. Les grandes qui sont de quelque usage,
sont des divisions d'un Livre en une certaine quan-
tité de paragraphes assez grandes. La Genese par exem-
ple, est divisée en douze de ces parties, & toute
l'Ecriture en 53. Des lettres de S. Hilaire & de
S. Jerôme, le Livre des Pseaumes étoit partagé en
cinq. C'est selon cette division que les Rabbins
allegnent la Loi, en citant les premiers mots par
où commence chaque partie. Les petites parties
qu'ils appellent *Schemuth*, sont tantôt plus longues,
tantôt plus courtes, & ne sont d'aucun usage. En-
fin les Massoretes divisent encore les Livres de la
Bible en Sections qu'ils appellent *Sidra*.

Les Grecs & les Latins n'ont point eu autrefois
de distinction de Chapitres dans la Bible, ceux
parloit par leurs Commentaires, dans lesquels ils
ne suivent point la distribution des Chapitres, &
où pour marquer l'endroit où ils sont demeurez
de leur explication, ils n'allegnent jamais le Cha-
pitre, mais le Paſage ou l'Hiſtoire. Il est bien
probable, que jusqu'au cinquiéme Siecle il n'y
avoit point, ni chez les Grecs, ni chez les Latins,
de distinction de Sections ou de Chapitres dans
les Livres de la Bible, à l'exception des quatre
Evangiles: mais peu à peu la commodité les introduisit, parce que peut faciliter l'intelligence du
Texte, on mettoit à la tête de chaque Livre, des
Titres ou Sommaires de ce qu'ils contenoient.
Comme ces Titres répondoient à différentes par-
ties, il fallut aussi distinguer ces parties. Calliodo-
re qui est le premier qui a pale clairement de ces
Titres, dit dans le Chap 3 de l'Inſtitution des
Lettres divines, que les Titres de l'Octateque que
avoient été faits par des Anciens, que n'en ni ne
point trouvé de faits, sur les Livres des Rois & des
Paralipomenes, il en avoit composé. Il en avoit
aussi dressé pour les Livres de Salomon, & pour
ceux de Tobie, de Judith, d'Esther, & des Macca-
bées, mais les Livres des Prophetes n'en avoient
point encore, on en a fait ou trouvé depuis. Ces
Capitules ont été en usage jusqu'au onziéme Siè-
cle. Ils étoient beaucoup plus courts que nos Cha-
pitres, & ne contenoient qu'un seul sujet indiqué
par le Titre ou Sommaire.

Enfin Hugues le Cardinal Religieux Domini-
quain qui vivoit dans le 13 Siécle, est le premier
qui fait à travailler à une Concordance de la
Bible, a partagé les Livres sacrez en Chapitres,
en ceux de la sont à present. Sa division qui est
assez commode, fut bientôt reçue & suivie dans
les Bibles manuscrites, & dans les imprimées.
Nous parlerons ailleurs de la division du Nou-
veau Testament.

Fin du Premier Tome.